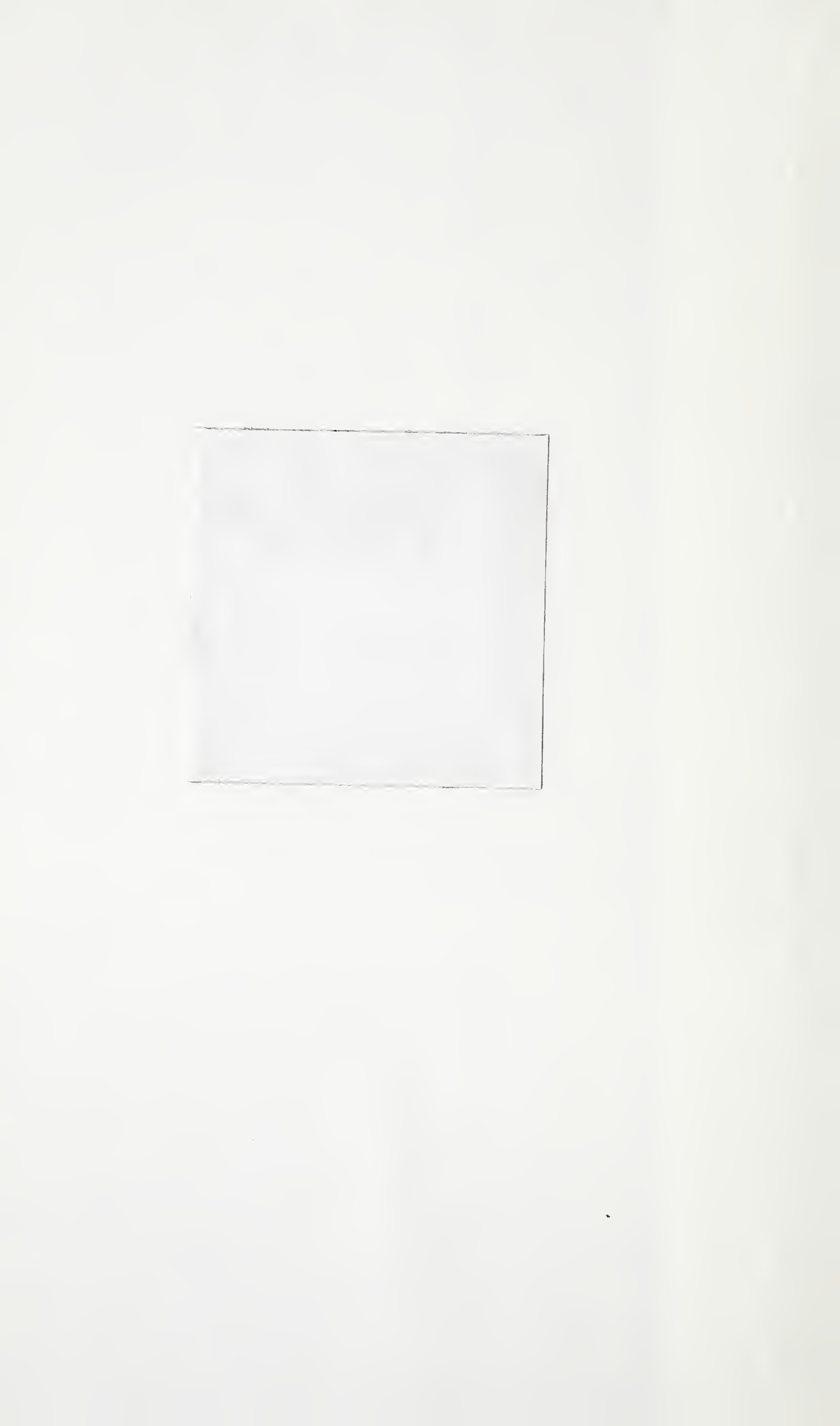




LE

CORRESPONDANT



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUATRE-VINGT-DEUXIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME QUARANTE-SIXIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
29, RUE DE TOURNON, 29

1870

LE

CORRESPONDANT

LA DÉCENTRALISATION

DE 1789 A 1870

On aimerait à pouvoir se dire que les idées justes finissent toujours par prévaloir. En voici une du moins qui paraît toucher au jour du succès. Elle l'a, il est vrai, attendu longtemps, et il ne sera pas sans intérêt de rappeler les vicissitudes qu'elle a subies, avant d'y arriver. On jugera mieux ainsi des obstacles qu'elle rencontre encore, et des moyens les plus propres à en triompher.

I

Un éminent publiciste, M. de Tocqueville, a accrédité l'opinion que l'ancienne monarchie avait inauguré le règne de la centralisation administrative, et n'avait laissé, sous ce rapport, presque rien à faire à ses successeurs. C'est là une assertion historique, tout au moins exagérée, et que l'étude attentive des faits ne peut man-

quer de rectifier. Sans doute, les rois de France, obligés de reconstituer pied à pied l'unité du territoire, de réunir et d'assimiler les provinces démembrées par le régime féodal, se trouvaient engagés dans une entreprise dont la centralisation politique était le principe et le but avoué. Ce but essentiellement patriotique, ils l'ont glorieusement atteint; ils ont même parfois été entraînés à le dépasser. Cependant si l'on examine de près l'aspect intérieur de la France aux approches de 89, on peut y reconnaître encore de riches éléments d'indépendance et de vie locale. L'histoire des assemblées provinciales de 1787 en est une preuve manifeste[1]. Les vieilles institutions municipales, les pays d'États avaient conservé des traditions qui devaient suffire à vivifier l'œuvre nouvelle.

Tout ce que nous demandons maintenant pour fonder parmi nous le régime tant souhaité de la décentralisation est même surpassé par le tableau que nous offre l'administration des états du Languedoc.

Fière et forte de son unité, cette province formait un tout dont les parties étaient étroitement liées; elle les mettait autant que possible à l'abri de l'action du pouvoir central. Les états s'étaient toujours réservé avec un soin jaloux la répartition et la perception des sommes qu'ils employaient à leurs propres besoins, ou qu'ils payaient au roi. Ils en répondaient vis-à-vis de lui et avaient donc intérêt à ce que chaque membre de la grande famille contribuât par son bien-être particulier au bien-être de tous. Cette solidarité était à la fois le ressort le plus actif de l'administration et le gage de la prospérité générale.

Par une conséquence naturelle, les états exerçaient un droit de surveillance sur le régime intérieur des diocèses, des villes et communautés, droit formellement consacré par une déclaration du roi du 7 décembre 1758. Les états avaient ainsi sous les yeux l'ensemble des charges et des ressources de la province. Quand il s'agissait d'une augmentation de dépense, d'un impôt nouveau pour telle ou telle partie du territoire, ils savaient aussitôt ce que ce supplément ajoutait au total des sacrifices de chaque contribuable et pouvaient en fixer la limite en pleine connaissance de cause.

Dans notre organisation moderne, le département est étranger aux communes; il ne les connaît pas, on pourrait dire qu'il ne se connaît pas lui-même. Les membres du conseil général se réunissent à la hâte quelques jours de l'année; ils ne savent des affaires que ce que le préfet veut bien leur en montrer. Une fois leur dispersion opérée, ils n'ont plus aucun titre à être informés de ce qui se passe. Le conseil général s'éteint avec sa session.

Les états du Languedoc se survivaient à eux-mêmes. Ils avaient des officiers chargés de faire exécuter leurs délibérations, selon l'es-

[1] On n'a qu'à relire le bel ouvrage de M. de Lavergne.

prit qui les avaient conçues, d'en mener à bonne fin les résultats et de leur en rendre compte. Les trois syndics généraux, les syndics des diocèses, les directeurs des travaux publics, l'architecte, le trésorier général, constituaient autant de petits ministères, véritable gouvernement de la province. Toutes les affaires administratives étaient instruites par les syndics, et c'est par leur intermédiaire que les états communiquaient avec l'autorité souveraine, lorsque sa sanction devenait nécessaire.

L'intendant, on le voit, n'exerçait point en Languedoc, pas plus sur les communes que sur la province, cette tutelle administrative qui est aujourd'hui si absolue et si lourde entre les mains des préfets. La décentralisation était entière dans ses limites légitimes ; l'administration du pays restait confiée aux hommes du pays, et ils en embrassaient l'ensemble.

Ces institutions séculaires avaient, il est vrai, besoin d'être rajeunies et régularisées ; mais elles vivaient d'une vie qui leur était propre; elles possédaient ce principe d'autonomie si vivement réclamé aujourd'hui, et qu'il sera bien difficile de rétablir dans les lois et surtout dans les mœurs.

II

L'Assemblée constituante se hâta de détruire de fond en comble tous ces monuments du passé. Elle leur substitua des administrations, sans racines, entièrement électives, dominées dès le premier jour et bientôt emportées par le souffle révolutionnaire.

La Convention établit un joug de fer sur toutes les parties du territoire, dépouilla les communes, inventa l'accusation de fédéralisme, et s'en fit un cri de guerre contre toutes les libertés locales.

Après l'anarchie éphémère du Directoire, le premier Consul régla l'organisation des communes, des arrondissements et des départements sur des bases qui subsistent encore. Pétri par une main puissante, le moule a gardé sa première empreinte et a résisté aux divers changements qu'on a essayé de lui faire subir. Dans la pensée du fondateur, l'administration tout entière devait être concentrée dans les mains des préfets ; elle n'en est pas sortie depuis.

D'après ce rapide exposé, on peut juger combien M. Jules Simon avait raison lorsqu'il disait dans la discussion de l'adresse de 1865 qu'au fond « c'est bien la Révolution, et après la Révolution, l'Empire, qui ont donné à la centralisation cette forme savante et habile que nous connaissons parfaitement et que peut-être nous connaissons trop. »

III

Après la Restauration, lorsque la liberté fut rendue à la France, des vœux pour un régime moins compressif se manifestèrent, et les députés de la droite d'alors eurent l'honneur d'en être les premiers organes. La Chambre de 1815 n'eut pas à s'occuper de l'organisation administrative, mais l'esprit, qui présida à la rédaction du projet de loi sur les élections des députés, indiquait bien le désir de faire pénétrer la vie politique, aussi profondément que possible, dans toutes les parties de la population, et de relier les administrations locales au régime parlementaire qui allait se fonder : pensée excellente, qui aurait donné à l'ensemble du système électoral une base et une cohésion dont il a toujours été dépourvu.

Le projet présenté par la commission dont M. de Villèle était le rapporteur et qui fut adopté par la Chambre, organisait des assemblées électorales de canton se composant de tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans et payant cinquante francs de contributions; le rapporteur avait été même personnellement d'avis d'abaisser le cens à vingt-cinq francs, et au-dessous, ajoutait-il, si on l'avait voulu.

Ces assemblées nommaient les électeurs de département et présentaient à la nomination du roi des candidats pour le conseil d'arrondissement.

Le collége électoral du département nommait les députés, et présentait les candidats pour le conseil général.

Aujourd'hui que nous en sommes arrivés, par des révolutions successives, au suffrage universel direct, on pourra trouver que ces propositions auraient dû être encore plus larges; mais qu'on n'oublie pas qu'elles étaient faites au lendemain de l'Empire qui n'admettait d'élections d'aucune espèce, qu'elles ont été suivies d'une législation imposant un cens beaucoup plus élevé, et ne soyons pas non plus trop fiers d'un système qui a subi pendant dix-huit ans le joug des candidatures officielles. Faisons des vœux pour qu'il nous donne à l'avenir l'ordre et la liberté, mais n'ayons pas pour nos devanciers un dédain immérité.

Le sentiment vraiment libéral qui les animait n'était pas douteux : un député disait alors, — et c'était M. de la Bourdonnaye : « Notre but principal doit être d'attacher la masse de la nation au système représentatif en l'appelant à coopérer aux élections dans la plus grande proportion possible. Dans les premiers temps de la monarchie, tout homme libre concourait à la confection de la loi. »

Ces projets furent emportés par les événements, mais ils gardent

leur place dans l'histoire, et rendent témoignage pour les hommes qui avaient su les concevoir, à un moment où de pareilles idées n'étaient pas communes.

Dans sa courte carrière, la Chambre de 1815 put du moins rendre aux communes un service décisif; elle empêcha la vente du reste, de leurs biens, qui avait échappé aux confiscations de 1813.

IV

L'ordonnance du 5 septembre 1816, qui prononçait la dissolution de la Chambre de 1815, et la loi du 5 février 1817, qui en fut la suite, intronisèrent le système de l'élection directe, absolument nouveau à cette époque, qu'on n'avait jamais connu jusque-là, ni dans l'ancienne France, ni pendant toute la durée de la Révolution. Il ne fut plus question d'établir un lien entre les administrations locales et la représentation nationale. Ce système consacra dans nos lois le triomphe définitif de l'individualisme, et il a depuis marqué de son caractère toutes nos institutions.

On sait que jusqu'en 1789 les électeurs du premier degré pour les états généraux votaient réunis par groupes de professions. Les intérêts les plus humbles étaient ainsi représentés; aucun n'était oublié ni sacrifié. Dans les vieilles communes, on appelait ces groupes des échelles. Chaque échelle élisait un certain nombre de délégués, et ceux-ci à leur tour nommaient les consuls. Racine écrivait d'Uzès en 1661 : « C'est une belle chose, de voir le compère cardeur et le menuisier gaillard donner des arrêts et aller à l'offrande en robe rouge, comme un président. Vous ne voyez pas cela à Paris. » On ne l'y voit pas même aujourd'hui.

Ainsi se formait une hiérarchie sociale où chacun entrait avec son droit; où, sans être à la même place, chacun avait la sienne. Aujourd'hui, au contraire, on promet la même à tout le monde, et il n'y en a d'assurée pour personne.

Sans doute il fallait supprimer les abus des corporations, le monopole injuste et oppresseur qui les avait envahies, mais pourquoi ne pas maintenir, pourquoi ne pas favoriser le principe de libre association entre ceux qui ont des intérêts communs à défendre, principe éminemment moralisateur, et qui est aujourd'hui le recours le plus efficace contre les erreurs et les dangers du socialisme[1]?

[1] Comme on exagère toujours les meilleures choses, Turgot, dans son édit pour la suppression des jurandes, proscrivait (art. 14) « toute association ou assemblée, sous quelque prétexte que ce pût être, entre tous maîtres compagnons ou apprentis des corps ou communautés professionnelles. »

En brisant les cadres de l'ancienne société, en détruisant les groupes divers, les forces collectives dont elle se composait, en isolant l'individu, la révolution française avait surtout voulu l'affranchir; mais en l'abandonnant à lui-même, elle l'a aussi rendu plus faible, et par conséquent sujet à toutes les dépendances dont les nombreuses occasions doivent se rencontrer sur son chemin. Ainsi réduite en poussière, notre malheureuse nation est devenue éminemment propre à subir tous les jougs d'en haut et d'en bas, et à servir tour à tour de proie et de jouet à l'anarchie et au despotisme. L'expérience seule peut l'éclairer, et, en reconnaissant bien la cause du mal, elle trouvera peut-être le remède[1].

Un homme éminent, qui ne parvint cependant pas à s'entendre avec les députés de 1815, lesquels avaient sous ce rapport les mêmes idées que lui, M. de Serres, dans la session de 1816, combattit la loi du 5 février, et démontra avec une irrésistible puissance les dangers de cet individualisme, qu'il signalait comme la plaie de notre société moderne :

« Le gouvernement représentatif, disait-il, est sorti des forêts de ces Germains qui, après avoir arraché l'Europe à la servitude de Rome, posèrent les fondements de libres et puissantes monarchies.

« Ils procédaient par deux principes, celui des associations et celui de l'intervention de la nation dans les affaires publiques.

« Ces deux principes reposaient l'un et l'autre sur la confiance des membres de l'association entre eux, et des associations avec le chef. Partout où ces principes furent adoptés, il y eut liberté, prospérité, puissance. Ils étaient l'un et l'autre singulièrement affaiblis au moment de la révolution...

« Elle-même marcha avec deux principes : le premier, c'était la revendication de l'exercice des anciens droits, l'intervention dans les affaires publiques; on ne pouvait le disputer. Le pouvoir absolu s'était embarrassé dans sa marche; il avait appelé le pays à son secours...

« A ce principe s'en joignit un autre, précisément l'inverse de celui qui jusqu'alors avait accompagné le premier. Ce nouveau principe, c'était celui de l'isolement des individus; je l'appelle, d'après sa nature, principe de dissolution. Par lui furent brisés tous les liens

[1] M. Desmaret, alors bâtonnier à la cour de Paris, exprimait une pensée analogue dans sa lettre au comité de Nancy : « La révolution française, disait-il, a réalisé pour les droits abstraits de l'individu les plus grandes et les plus précieuses conquêtes; mais en haine et par peur des priviléges, elle a hésité à constituer des groupes, à remplacer les corporations par des associations libres, et elle a délibérément écarté de son chemin les forces collectives intermédiaires, sans lesquelles il ne saurait y avoir de liberté stable parce qu'il ne saurait y avoir de liberté coordonnée. »

qui attachaient les Français aux Français. Dans cet état d'isolement des individus, on ne pense qu'à soi, on ne calcule que pour son existence, et c'est alors qu'on ébranle facilement les peuples, qu'on excite facilement des séditions, des révolutions, qui ne trouvent point de résistance, qu'on élève des tyrannies, qui n'éprouvent point d'opposition...

« Il reste à examiner l'effet de l'individualisme des citoyens sur un système électoral. Cet état réduit l'élection à un simple calcul numérique, à une simple formule arithmétique. Tout est livré à la puissance du nombre. Ainsi s'atténuent, si elles ne sont pas anéanties, les bases du système électoral, je veux dire la confiance des départements dans les députés et la responsabilité morale des députés envers leurs départements.

« Il faut abandonner le système dissolvant des individus, revenir au principe de vie de tout gouvernement durable et libre, à l'association des intérêts distincts. Tel est l'effet de l'association, qu'elle produit à l'instant la force morale et le sentiment du droit... Je ne crains que la faiblesse, et l'on semble redouter la force... »

La longueur de cette citation n'a pas besoin d'excuse, et nous l'avons encore abrégée à regret. Un pareil discours sera l'éternel honneur de cette tribune, relevée depuis un an à peine, et l'on se demande comment un jeune officier de l'armée de Condé, devenu ensuite premier président à Hambourg, avait pu en si peu de temps acquérir ces notions politiques qu'il exprimait avec une si grande supériorité de vues et de langage.

Mais peut-être ces considérations, si élevées qu'elles soient, paraîtront-elles étrangères à la question spéciale qui nous occupe. Il est facile d'indiquer qu'elles s'y rattachent au contraire étroitement. L'individualisme a enfanté la centralisation, et n'a pas laissé de bornes à sa puissance. C'est ce que démontrait M. Royer-Collard dans des termes qui ont la précision d'un arrêt historique :

« Nous avons vu la vieille société périr, et avec elle cette foule d'institutions domestiques et de magistratures indépendantes qu'elle portait dans son sein, faisceaux puissants des droits privés, vraies républiques dans la monarchie. Ces institutions, ces magistratures ne partageaient pas, il est vrai, la souveraineté, mais elles lui opposaient partout des limites que l'honneur défendait avec opiniâtreté. Pas une n'a survécu, et nulle autre ne s'est élevée à leur place. La Révolution n'a laissé debout que les individus. La dictature qui l'a terminée a consommé sous ce rapport son ouvrage... De la société en poussière est sortie LA CENTRALISATION ; il ne faut pas chercher ailleurs son origine... En effet, là où il n'y a que des individus, toutes les affaires qui ne sont pas les leurs sont des affaires

publiques, les affaires de l'État. Là où il n'y a pas de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir. C'est ainsi que nous sommes devenus un peuple d'administrés, sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans le pouvoir, dont ils sont les ministres. La société a été léguée dans cet état à la Restauration; la servitude publique, sans autre résistance que la générosité des mœurs, sans autre consolation que l'honneur immortel de nos armes, voilà l'héritage que Louis XVIII a recueilli, non de ses glorieux ancêtres, mais de l'Empire, qui l'avait lui-même recueilli de la Révolution. »

De très-grands esprits, on le voit, peu suspects d'ailleurs de partialité pour l'ancien régime, n'hésitaient pas à assigner, pour cause principale, à la centralisation l'état de société résultant de la Révolution et de l'Empire. C'est là ce qui rendait le remède si difficile. Les lois ont d'ordinaire peu de prise sur les conditions organiques des sociétés, et cette fois, l'origine de ce mal se confondant avec une époque dont les souvenirs si mêlés étaient restés, malgré tout, populaires, il semblait à beaucoup de gens que la Révolution et la centralisation étaient identifiées, et qu'attaquer l'une c'était attaquer l'autre. On se disputait alors le pouvoir bien plus qu'on ne cherchait à l'organiser sur des bases stables et définitives. Tel fut le sens des luttes de la Restauration. La droite, toujours sur la défensive depuis l'ordonnance du 5 septembre, croyait le trône en péril, et cette préoccupation, souvent malavisée, lui faisait perdre de vue ses premiers projets d'émancipation locale et de vote populaire. Les essais tentés par M. de Martignac échouèrent, et bientôt après disparut dans une tempête le premier type, et le plus complet, de la monarchie constitutionnelle.

V

Après la révolution de juillet, les survivants, les persistants de la droite, les légitimistes (puisqu'il faut les appeler du nom qui leur fut donné quand il y eut, hélas! deux partis monarchiques) comprirent la faute qui avait été commise. Ils se rattachèrent à leurs anciens souvenirs, revinrent aux projets de 1815, qu'ils n'avaient jamais reniés, car les lois électorales de 1817 et de 1820 n'étaient pas leur ouvrage, et les premiers en France, depuis que la liberté avait péri sous les coups de la Révolution et de l'Empire, demandèrent le retour à la tradition nationale de 1789 et le vote universel des contribuables.

Ils entendaient, il est vrai, que le vote serait à deux degrés, comme il était autrefois; combinaison qui, entre autres avantages, avait ce-

lui de corriger les effets de l'individualisme, d'établir entre les électeurs des rapports, des devoirs, de délégation et de responsabilité, leur apprenant, ce qu'on oublie trop aujourd'hui, que le droit de suffrage n'est pas la propriété personnelle de celui qui en est investi.

Ce système favorisait les idées de décentralisation, auxquelles il se liait intimement ; il ranimait la vie publique, la faisait affluer des extrémités au centre, et la répandait en la modérant. Ceux qui s'en étaient faits les défenseurs réclamaient, comme une conséquence naturelle, pour les communes et les départements une part plus considérable dans la gestion de leurs propres affaires.

Malheureusement, en France, les questions politiques deviennent presque inévitablement des questions de parti. On ne se demandait pas quelle était la valeur de ces doctrines, mais on les jugeait d'après les opinions présumées de ceux qui les préconisaient ; et comme on ne voulait pas admettre qu'il y eût parmi eux des amis sincères de la liberté, la décentralisation passait pour une thèse d'ancien régime. Presque seul parmi les siens, M. Odilon Barrot soutenait alors la cause des libertés locales, et comprenait qu'un édifice sans base est aussi incomplet qu'un édifice sans couronnement.

Les lois de 1831 et de 1833 introduisirent le principe électif dans la composition des conseils municipaux, d'arrondissement et de département. C'était sans doute un progrès considérable, mais les attributions restèrent à peu de chose près les mêmes. Les préfets gardèrent la haute main sur toutes les affaires : rien ne se faisait sans eux, et surtout malgré eux. « Cette centralisation que l'Europe nous envie,... » cette phrase, restée célèbre, qui revenait souvent dans les discours officiels, peint à merveille les préventions qui dominaient alors et la fausse sécurité qu'elles inspiraient.

VI

Il y eut comme un trait de lumière, après la révolution de février. On comprit qu'à force d'avoir condensé le pouvoir, on l'avait mis à la merci d'un coup de main, et qu'à un moment donné, le premier venu, qui s'emparait du télégraphe à Paris, devenait le maître de la France. Des motions furent faites pour donner aux conseils généraux les moyens d'offrir aux bons citoyens des points de ralliement et de résistance contre la victoire subite d'une faction dans la capitale. On sentit en même temps que des institutions, auxquelles on pouvait avoir à demander de tels secours, devaient être constituées sur de plus larges bases, posséder elles-mêmes des éléments de force qui

leur manquaient absolument. La décentralisation commença à se relever du discrédit qui avait si longtemps pesé sur elle.

Déjà quelques essais, tentés dans cette voie, avaient assez bien réussi et donnaient bon courage aux amis des libertés locales. Un décret-loi, du 3 juillet 1848, avait décidé que les maires seraient élus par les conseils municipaux (élus eux-mêmes par le suffrage universel), dans les communes de six mille habitants et au-dessous; les maires, dans les autres villes, étaient choisis par le président de la République parmi les membres du conseil municipal. Cette division en deux catégories n'était peut-être pas très-logique; mais elle allait au plus pressé et répondait à une double préoccupation : émanciper les communes, sauvegarder l'ordre public au milieu des grandes agglomérations, où il a plus de chances d'être troublé. Qu'on remarque la date de ce décret; elle est caractéristique. Il fut rendu au lendemain des journées de juin; ce qui prouve que l'Assemblée constituante, qui venait de lutter si courageusement contre l'anarchie, ne croyait pas désarmer la société en donnant aux communes le droit de choisir elles-mêmes leurs administrateurs, leurs protecteurs, *defensores civitatum*, comme on disait au moyen âge. Les effets du régime nouveau justifièrent la confiance du législateur; un petit nombre de révocations prononcées par le conseil d'État, élu alors par l'Assemblée, suffit à parer aux inconvénients des mauvais choix. Aussi, lorsque plus tard, en 1850, le président de la République, préludant à ses projets de domination personnelle, revendiqua pour lui-même le droit de nommer les maires, une commission de l'Assemblée, dont le général de Saint-Priest était le président, et M. de la Boulie le rapporteur, conclut au maintien du décret de 1848. Fidèles à leurs principes, les légitimistes, qui étaient en majorité dans cette commission, eurent ce jour-là l'honneur de sauver, au moins pour un temps, la liberté communale.

VII

Enfin, en 1851, l'Assemblée législative fut saisie de quatre projets de lois, sur les communes, les cantons, les conseils généraux et les conseils de préfecture, comprenant l'ensemble de l'administration intérieure, et qui avaient été délibérés par le conseil d'État, auquel avait été renvoyé précédemment un projet très-complet sur les mêmes matières, présenté par M. Raudot, représentant de l'Yonne. L'Assemblée nomma une grande commission de trente membres pour examiner ces projets, et cette commission se trouva composée par tiers, en nombre à peu près égal, de représentants des trois grandes frac-

tions de l'Assemblée, la droite légitimiste, les centres et la gauche républicaine, nous nous servons de ces expressions pour nous faire rapidement comprendre ; mais au fond l'esprit de parti était écarté de ce travail, et chacun s'appliquait à faire la meilleure loi possible, applicable à la France actuelle, et indépendante de toute forme particulière de gouvernement. L'œuvre de la commission était terminée; quatre rapports, rédigés par M. de Vatimesnil, sur les communes; par M. Odilon Barrot, sur les cantons; par M. de la Boulie, sur les conseils généraux, et par M. de Larcy, sur les conseils de préfecture, avaient été déposés; la discussion du premier projet était commencée et se poursuivait dans la séance du 1er décembre, lorsque le lendemain elle fut, et pour toujours, violemment interrompue[1].

Après dix-neuf ans d'oubli, l'attention publique est aujourd'hui, à bon droit, ramenée sur ces projets. C'était la première tentative sérieuse qui eût été faite dans les voies de la décentralisation par un des grands pouvoirs publics de la France. Pour apprécier cette entreprise à sa juste valeur, il faut se reporter au temps où elle avait été conçue. Les préjugés administratifs conservaient encore toute leur force dans les régions officielles, et le conseil d'État d'alors, quoique élu par l'Assemblée, restait fidèle aux traditions de ses devanciers. Non-seulement il ne voulait rien accorder de plus, mais il essayait de reprendre ce qui avait été déjà donné, et notamment l'élection des maires par les conseils municipaux, à laquelle il substituait, dans tous les cas, la nomination directe par le pouvoir exécutif. Au lendemain d'une révolution, et en pleine république, il ne voyait dans les habitants de la France « qu'un peuple habitué à considérer les affaires publiques comme le mandat naturel et légitime de son gouvernement. » Une maxime aussi étrange, qui portait avec elle la négation non-seulement des libertés locales, mais du gouvernement représentatif lui-même, avait été cependant inscrite au frontispice des projets du conseil d'État par un homme, très-distingué d'ailleurs, et qui avait la prétention très-sincère, mais assez mal fondée, on le voit, d'être libéral : M. Vivien, président de la section

[1] Cette commission était composée de MM. de Lasteyrie (Ferdinand), Arago (Emmanuel), de Larcy, de Crouseilhes, de Chasseloup-Laubat, Monet, Heurtier, Rouher, Moulin, de Melun (Nord), Champanhet, Des Rotours de Chaulieu, de Broglie, général de Lamoricière, Favreau, Farconnet, de Lancastel, Frichon, de Limayrac, Dufour, de la Boulie, de Vatimesnil, Michel (de Bourges), Chavoix, Desmars, Morellet, Odilon Barrot, Denjoy, Grimault, Vernhette (Hérault). — La commission s'était constituée le 20 février 1851; le 12 avril MM. de Crouseilhes, Chasseloup-Laubat et Rouher, ayant été nommés ministres, furent remplacés par MM. Godelle, Chadenet et de Parieu. — Avaient été élus, président : le général de Lamoricière; vice-président : M. de la Boulie; secrétaire : M. de Larcy; vice-secrétaire : M. Farconnet.

de législation. Ses paroles sont caractéristiques et suffisent à faire connaître l'esprit de son œuvre; il avait voulu maintenir le système fondamental de l'administration des communes et des départements, tel qu'il existait de 1830 à 1848, et il avait parfaitement réussi.

Tout autre était la pensée de la commission de l'Assemblée; mais, par ce qui vient d'être rappelé, il est facile de juger quels obstacles elle devait rencontrer. L'école du conseil d'État avait des représentants dans son propre sein; la politique radicale y avait aussi les siens, et la droite, placée entre les uns et les autres, se trouvant investie d'une sorte d'arbitrage, formait presque toujours la majorité avec des appoints différents, faisant passer les questions d'ordre avec l'appui des centres, et les questions de liberté avec l'appui de la gauche. On va voir comment des éléments aussi divers, combinés dans des proportions souvent très-dissemblables, avaient pu produire une œuvre très-concordante, et à la fois conservatrice et libérale.

La commission indiquait tout d'abord le but qu'elle voulait atteindre, par l'organe du rapporteur de la loi sur les communes :

« La décentralisation, disait M. de Vatimesnil, ne consiste pas seulement à soumettre les affaires locales à un pouvoir plus rapproché, elle consiste aussi à donner une plus large part aux citoyens dans le choix des administrateurs chargés de leurs affaires. C'est ainsi que l'esprit public pénétrera dans l'administration, et qu'à son tour l'administration obtiendra l'assentiment de l'esprit public. »

L'innovation principale des projets de la commission, c'était la transformation complète de la tutelle administrative des communes, qui est aujourd'hui tout entière dans la main des préfets. On n'avait pas pensé que les associations municipales pussent être subitement et absolument livrées à elles-mêmes; mais la mission de surveillance, qui paraissait encore nécessaire, on la confiait à une autorité émanant du pays, en ressentant tous les besoins et n'ayant d'autres intérêts que les siens. L'opinion était encore si peu avancée sur ces matières qu'on n'avait pas osé suivre jusqu'au bout l'exemple de la Belgique, et proposer la nomination d'une commission permanente du conseil général, chargée de remplacer les préfets dans un grand nombre de leurs attributions actuelles. On avait redouté certaines objections qui se prévoient sans peine, et notamment la création de fonctions nouvelles plus ou moins indemnisées ou salariées. Au lieu d'une délégation directe du conseil général, la commission instituait une délégation indirecte se confondant avec le conseil de préfecture. A l'avenir, les membres de ce conseil devaient être nommés par le pouvoir exécutif sur une liste de candidats dressée par le conseil général; le contrôle administratif exercé par eux était ainsi soustrait à la direction du préfet. Si cette expérience avait

été tentée à cette époque, on aurait fait un grand pas, lequel, sans doute, aurait été suivi de plusieurs autres.

Voici maintenant comment ce contrôle aurait été exercé.

Aux termes de la législation antérieure qui est encore en vigueur, les conseils municipaux règlent eux-mêmes certaines affaires, délibèrent sur d'autres, et donnent des avis pour des cas déterminés.

Dans le nouveau projet, les affaires de la première catégorie étaient notablement augmentées. Pour les matières de la seconde catégorie, dont la solution appartient aujourd'hui exclusivement aux préfets, on distinguait deux cas, celui où l'annulation des délibérations des conseils municipaux est demandée pour violation de la loi; un recours était alors ouvert auprès du conseil d'État qui prononçait souverainement. Si l'annulation était demandée pour toute autre cause, l'affaire était portée devant le conseil de préfecture, qui statuait définitivement dans le délai d'un mois, et rendait sur place une décision inspirée par les hommes du pays, en pleine connaissance de cause. Les affaires étaient ainsi terminées avec plus de discernement et de célérité qu'elles ne le sont aujourd'hui à Paris, et les localités acquéraient dans une sage mesure plus d'indépendance et d'initiative.

Il est cependant des cas où la sanction de l'autorité souveraine est absolument indispensable : les contributions extraordinaires ne peuvent se passer de cette sanction. Afin de rendre plus facile l'application de ce principe, on proposait de faire fixer chaque année par la loi de finances le maximum de centimes extraordinaires que pourraient voter les conseils municipaux, sans autorisation, tant pour les dépenses obligatoires que pour les dépenses facultatives, soit 10 centimes pour les dépenses de la première nature, et 20 centimes pour celles de la seconde. Dans cet espace assez large, les administrations municipales auraient pu se mouvoir avec une entière facilité et n'auraient eu besoin de recourir à l'approbation gouvernementale que pour des cas très-rares. L'adjonction des plus imposés pour le vote de ces centimes était d'ailleurs requise dans toutes les communes, quels que fussent leurs revenus ; ce qui était une condition rassurante pour les intérêts conservateurs.

Contrairement à l'avis du conseil d'État, qui demandait le retour à la loi de 1831 et la nomination des maires par le gouvernement, la commission maintenait le décret de 1848 et l'élection des maires par les conseils municipaux dans toutes les communes de 6,000 âmes et au-dessous.

La révocation des maires et adjoints ne pouvait être prononcée que de l'avis du conseil d'État, élu par l'Assemblée ; garantie qu'on ne pourrait pas rencontrer dans notre législation actuelle.

En outre, dans le cas où le maire refuserait ou négligerait de faire un des actes qui lui sont prescrits par les lois ou de prendre dans l'intérêt de la sûreté publique les mesures qui rentrent dans ses attributions, le préfet après l'en avoir requis pouvait y procéder d'office par lui-même ou par un délégué spécial.

Ces précautions paraissaient suffisantes pour sauvegarder l'ordre public, et les mairies électives fonctionnèrent en effet sans inconvénients notables pendant la durée de la république.

Les conseils d'arrondissement étaient supprimés, et remplacés par des conseils cantonnaux, composés des maires de chaque commune ou canton, ayant dans la plupart des cas une origine élective ; un mode spécial de délégation était seulement prévu pour les villes d'une population plus importante. Ces conseils servaient d'intermédiaire entre les communes et le département. Ils étaient présidés par le membre du conseil général du canton qui en faisait partie de droit.

Les conseils généraux recevaient des attributions plus étendues, le droit de statuer définitivement dans un plus grand nombre de cas. Leur existence, comme personne civile ayant la faculté de posséder, si longtemps contestée, était positivement reconnue ; l'intérêt des sommes leur appartenant et déposées au trésor, qui ne leur était pas compté jusque-là, devait courir à leur profit, ce qui constatait leur droit de propriété aux yeux de l'administration des finances. Leurs séances étaient publiques ; ils tenaient deux sessions par an et pouvaient les prolonger selon leurs besoins, il leur était permis de nommer des commissions spéciales, chargées dans l'intervalle des sessions de préparer et d'instruire les affaires qui rentraient dans leurs attributions.

Enfin les conseils de préfecture, organisés comme nous l'avons dit plus haut, et nommés sur des listes de candidats présentés par le conseil général pouvaient passer pour une commission permanente de ce conseil. La publicité et les débats oraux étaient de droit dans toutes les affaires contentieuses, au jugement desquelles le préfet ne pouvait plus participer.

Le rapporteur de ce dernier projet faisait remarquer qu'il se liait étroitement au projet de loi sur les communes :

« Tous deux, disait-il, procèdent de la même pensée ; ils ont également pour objet d'initier de plus en plus le pays à la gestion de ses propres affaires.

« La décentralisation ainsi comprise nous paraît une chose excellente, elle ajoute aux forces de la société sans rien enlever à celles du pouvoir. Les citoyens habitués au soin des intérêts communs, aguerris par une pratique constante des devoirs de la vie publique, doivent être, à l'heure du danger, des défenseurs de l'ordre social

plus habiles et plus vaillants que les sujets oisifs d'un pouvoir dont la prétention a toujours été de tout faire par lui-même...

« L'excès de la centralisation n'a pas seulement l'inconvénient de débiliter les esprits, d'énerver les caractères ; elle augmente les susceptibilités, les impatiences des gouvernés, et la responsabilité des gouvernants; on s'accoutume à tout demander à celui qui semble disposer de tout...

« Nous avons cherché à augmenter dans notre patrie le nombre de ces magistratures indépendantes destinées à soulager le pouvoir, à le fortifier par cela même, et qui servent à la fois de garanties aux intérêts privés et à la société tout entière.

« Ces avantages, nous ne les avons pas acquis aux dépens de l'unité nationale que les premiers nous aurions eu à cœur de sauvegarder et de défendre, si elle n'était pas au-dessus de tous les périls, protégée qu'elle est par le souvenir de toute notre histoire, par le génie de la nation, aussi bien que par ses mœurs et ses besoins, les idées et les habitudes. »

Il est une autre question qui avait beaucoup occupé la commission : le travail qu'elle lui avait consacré était une des parties capitales de son œuvre.

On sait que sous le coup de la terreur qu'inspiraient alors les menaces socialistes, l'Assemblée avait voté la loi du 31 mai 1850, qui prolongeait la durée du domicile électoral et exigeait des preuves spéciales pour sa constatation. Cette loi inspirée, provoquée par les périls du moment, était excessive dans plusieurs de ses dispositions ; après l'avoir demandée à l'Assemblée, le président de la république s'en faisait une arme contre elle, et en même temps le conseil d'État proposait de l'appliquer aux élections communales. Cette situation était grosse d'une crise; la majorité de la commission entreprit de la conjurer. Repoussant la proposition du conseil d'État, elle voulut faire elle-même la loi des élections communales, laquelle pourrait plus tard, si l'Assemblée le décidait, devenir la règle des élections politiques. On aurait ainsi obtenu la réforme de la loi du 31 mai, tout en retenant quelques-unes des garanties utiles que cette loi contenait. On la rendait raisonnable et elle ne cessait pas d'être rassurante; on enlevait tout motif sérieux aux craintes des honnêtes gens et tout prétexte aux complots qui pouvaient se tramer à l'Élysée ou dans la rue : c'était la rançon du 2 décembre ou d'une révolution nouvelle.

Indépendamment de ce mérite de circonstance, le système de la loi nouvelle était digne d'être pris en grande considération ; on y distinguait le domicile d'origine et le domicile d'adoption. Pour le premier, c'est-à-dire pour tout citoyen, votant dans le lieu où il avait

satisfait à la loi du recrutement, un domicile de six mois suffisait; pour ceux qui avaient changé de résidence, on exigeait une durée plus prolongée du domicile[1].

Cette partie du travail de la commission est la seule qui vint en discussion devant l'Assemblée. Le principe en était admis, lorsqu'éclata l'acte de violence qui, en ayant la prétention de rétablir le suffrage universel, en a confisqué le libre exercice pendant dix-huit ans.

VIII

Tels étaient les projets de 1851; ils ne donnaient pas la solution complète du problème, mais ils la préparaient. Il serait aisé d'indiquer dès à présent les améliorations qu'ils auraient pu recevoir, qui étaient déjà dans la pensée de plusieurs membres de la commission, mais auxquelles la nécessité de réunir des suffrages si nombreux et si divers avait obligé de renoncer.

J'ai signalé moi-même quelques-unes de ces améliorations au *Congrès décentralisateur* des journaux indépendants réunis l'automne dernier à Lyon.

Je lui proposais: — De faire élire directement par le conseil général la commission permanente instituée sous le nom de conseil de préfecture, et chargée du contrôle des affaires administratives, laquelle dans le premier projet ne devait être élue que sur des listes de candidats;

D'enlever au préfet, dans tous les cas, le droit de siéger dans ces conseils, qui recouvreraient ainsi leur pleine indépendance; cette exclusion n'aurait d'ailleurs rien que de logique et de conforme au principe de la séparation des pouvoirs; le préfet, agent purement exécutif, ne doit pas faire partie d'un corps délibérant;

D'étendre aux conseils municipaux de toutes les villes le droit d'élire leurs maires, au lieu de restreindre ce droit, comme on l'avait fait d'abord, aux communes de 6,000 âmes et au-dessous.

Cette question de la nomination des maires a été très-controversée dans ces derniers temps, et on peut dire qu'elle est épuisée. Ce qui la domine en ce moment, c'est la nécessité de couper dans sa racine l'abus qu'a fait le gouvernement du droit exclusif qu'il s'était donné de disposer des magistratures communales. Presque partout, depuis les plus grandes villes jusqu'aux derniers villages, les mairies ont été dans les mains du pouvoir un instrument de manœuvre électorale.

[1] M. Michel (de Bourges), membre de la commission, admettait pour l'électeur communal la distinction entre le domicile d'origine et le domicile d'adoption. Ne niez pas le premier, disait-il, mais soyez difficile pour le second.

La liberté parlementaire, aussi bien que la liberté municipale, se trouvaient ainsi corrompues à leur source, et c'est pour les sauver toutes deux que le sentiment public s'est prononcé avec énergie pour l'élection des maires par les conseils municipaux. Si des exceptions sont rendues nécessaires, le législateur y pourvoira; plusieurs moyens se présentent, et notamment la création d'une préfecture de police comme à Paris, mais il faut avant tout que le principe soit posé; c'est la plus vitale et la plus désirée de toutes les réformes.

Ces dispositions et quelques autres témoignaient suffisamment de l'esprit libéral du nouveau programme; afin de donner en même temps des gages aux intérêts conservateurs, j'étais d'avis d'ajouter quelques articles essentiels.

Il serait certainement de toute justice de donner le droit de voter aux élections municipales, ainsi que cela se pratiquait avant 1848, aux contribuables non domiciliés qui ont dans la commune des intérêts à sauvegarder. La loi actuelle leur donne le droit d'éligibilité; il n'y a aucune raison pour ne pas leur accorder le droit de voter.

Enfin il paraît utile, surtout en matière d'élections municipales, d'assurer la représentation des minorités qui peuvent être aujourd'hui complétement exclues, ce qui donne lieu à de graves inconvénients, surtout dans les communes où se trouvent des habitants de différents cultes[1].

Les projets de 1851 semblaient alors très-hardis, parce qu'ils s'éloignaient des voies de la routine dans laquelle on s'était traîné jusque-là; mais aujourd'hui, même avec les amendements que nous venons d'indiquer, ils paraîtront peut-être un peu timides, et la commission de décentralisation, récemment nommée, aura beaucoup à faire si elle veut réaliser tous les vœux de l'opinion publique :

Enlever au préfet ses attributions administratives, et les remettre à la commission permanente élue par le conseil général ainsi que cela se pratiquait autrefois dans les pays d'états qui avaient des syndics et des officiers ne relevant que d'eux-mêmes.

Créer de grandes divisions régionales, composées de plusieurs départements, mettant en commun leurs ressources; ce qui donnerait à leurs administrations plus de puissance et permettrait de suppri-

[1] Plusieurs moyens ont été proposés de réaliser ce principe de la représentation des minorités; celui qui paraît le mieux atteindre le but, c'est le droit donné à l'électeur, qui a plusieurs choix à faire, d'inscrire le même nom sur son bulletin autant de fois qu'il y a de candidats à élire. Ce système qui s'appliquerait surtout facilement aux élections municipales, est déjà partiellement pratiqué en Angleterre pour les élections de certains bourgs; recommandé par M. Stuart Mill, il a été chez nous exposé avec beaucoup de clarté dans des écrits récents de M. le baron de Layre, de M. Bailleux de Marizy et de M. le marquis de Biencourt.

mer les fonds communs de toute nature, les secours de toute espèce fournis par l'État, en matière de travaux publics, d'instruction, de cultes, d'agriculture, etc., lesquels ne sont trop souvent que des primes accordées par le gouvernement à ses favoris et aux communes dont il veut capter la bienveillance ou récompenser les services électoraux.

Ces projets, et bien d'autres, qui autrefois auraient paru chimériques, n'effrayent plus aujourd'hui, et seront certainement discutés, s'ils ne se réalisent pas tout de suite.

IX

Diverses circonstances ont contribué, dans ces derniers temps, à propager ces idées de décentralisation.

Une lettre de M. le comte de Chambord, en date du 14 novembre 1862, traçait un programme des études à faire sur cette question, avec une hauteur de vues qu'il est impossible de méconnaître.

Après avoir indiqué les avantages de la décentralisation au point de vue administratif, l'auguste exilé ajoutait :

« Sur le terrain social et politique la décentralitation ne produi- « rait pas de moins précieux avantages. En effet, quel moyen plus « puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits contem- « porains pour établir à la longue au milieu de nous une hiérarchie « naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, « c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au « maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques ?...

« La décentralisation n'est pas moins indispensable pour assurer « sur de solides fondements le régime représentatif, juste objet « des vœux de la nation. L'essai qui a été fait de ce régime à l'é- « poque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à « la famille de ses anciens rois, a échoué pour une raison très- « simple, c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter n'était « organisé que pour être administré. Comment des assemblées for- « mées en quelque sorte au hasard et par des combinaisons arbi- « traires autant qu'artificielles, auraient-elles pu être la véritable et « sincère représentation de la France? La décentralisation est seule « capable de lui donner avec la conscience réfléchie de ses besoins, « une vie pleine, active, régulière, et de permettre que le gouverne- « ment représentatif devienne une vérité. Elle seule aussi peut créer « les mœurs politiques sans lesquelles les meilleures institutions se « dégradent et tombent en ruines... »

Un langage si noble et si élevé ne resta pas sans échos.

Peu après parut à Metz une brochure intitulée : *Décentralisation et gouvernement représentatif.* Cet écrit fut très-remarqué ; il s'était inspiré librement de la lettre du 14 novembre et en développait la pensée principale. C'est la première fois qu'on signalait avec autant de précision les rapports indispensables de la décentralisation et du suffrage universel, unique moyen de rendre le suffrage libre, éclairé et sincère, par la pratique journalière des institutions représentatives, et de donner aux assemblées parlementaires une base solide avec un personnel expérimenté.

Vinrent ensuite les *projets de décentralisation* de Nancy, qui eurent un si légitime retentissement et furent suivis de cinquante-huit lettres d'adhésion ou de sympathie, émanées d'hommes politiques de toutes les opinions. Au même moment M. Béchard complétait ses anciens travaux sur l'administration française par deux ouvrages d'une importance capitale : *Le droit municipal dans l'antiquité et au moyen âge;* et M. Odilon Barrot attachait l'autorité de son nom à un livre excellent qui parut sous ce titre : *La centralisation et ses effets.*

Grâce à tous ces efforts, l'opinion se ranimait : les vœux pour un changement de système n'étaient pas douteux. Le gouvernement essaya de les éluder en paraissant leur donner une vaine satisfaction.

Un décret du 25 mars 1864 transféra aux préfets quelques-unes des attributions réservées jusque-là aux ministres. Mais personne ne fut la dupe de cette mystification, et sous le coup du régime autoritaire, qui était alors dans son plein développement, le besoin de secouer le joug de la centralisation se fit sentir avec une impatience toujours croissante.

X

Le gouvernement personnel a rendu générale et irrésistible cette disposition de l'esprit public. Après 1848, c'était la peur de l'anarchie, de la tyrannie parisienne, qui poussait à demander un secours, un asile aux institutions départementales ; maintenant c'est l'excès de l'arbitraire et de la compression qui a rendu insupportable l'atmosphère étouffante de ces malheureuses provinces, où les préfets absorbaient jusqu'à la faculté de penser. Ainsi, la décentralisation est apparue tour à tour comme une garantie d'ordre et de liberté.

Les aspirations actuelles sont surtout très-vives, et dépassent tout ce qu'on avait vu jusqu'à ce jour. Le pouvoir a tellement tout gâté, tout compromis, que ceux qui en ont souffert, et ils sont nombreux, ne veulent plus à aucun prix de son intervention. Plus que jamais, les préfets ont décidé souverainement de toutes les affaires, les dirigeant

dans un but non avoué, étranger à l'intérêt même qui semblait en jeu, et qui n'était en réalité qu'un prétexte pour faire réussir telle ou telle combinaison électorale, ou pis encore, quelque grossière spéculation. C'est à ce point qu'on a altéré dans les masses la notion de la justice, et que personne ne peut croire que le bon droit suffise pour obtenir la bienveillance d'un fonctionnaire. Le ravage que ces honteuses pratiques ont fait dans les âmes est incalculable, et le niveau moyen du sens moral a sensiblement baissé. Ce que l'on voulait surtout, c'était de détruire les influences indépendantes et honnêtes qui avaient résisté à l'action délétère de nos révolutions ; on n'y est que trop parvenu. L'action du temps venait en aide à ce désir. Le sentiment politique allait s'affaiblissant, et grâce à l'influence de ce régime corrupteur, la société française devenait comme une foule, composée au hasard d'individus, étrangers les uns aux autres, incapables de se conduire eux-mêmes, ou de se choisir des guides, et n'étant plus susceptibles que d'obéir aux ordres d'un maître, ou de s'émouvoir à la voix d'un tribun.

Il a fallu que ce spectacle fût bien écœurant, puisque la conscience publique a eu encore la force de faire entendre du fond de cet abîme une puissante protestation. Les changements qui ont suivi la bataille électorale de 1869 ont présenté ce singulier phénomène que la minorité des élus l'a emporté sur la majorité, et ce résultat est dû surtout aux défaillances des vainqueurs. S'ils avaient eu foi en eux-mêmes, ils pouvaient encore rester les maîtres, mais honteux de leur triomphe officiel, une sorte de panique les a pris ; ils ont presque tous déposé les armes sur le champ de bataille, et l'interpellation des 116 s'est grossie de la plupart de ceux qu'on avait à grand' peine fait élire pour la rendre impossible.

La cause de l'honnêteté publique, vaincue par le nombre, a triomphé par la force du droit. C'est, à coup sûr, une grande consolation dans ces temps de misère ; ce devrait être surtout un encouragement, et il faut prendre garde à présent de reperdre en détail tout ce que l'on a gagné dans un jour d'entraînement.

La décentralisation proclamée en principe, et organisée dans la pratique, écrite dans les lois et soutenue par les mœurs : telle est l'arme de défense qui doit venir en aide à la société dans la crise où elle est engagée.

Mais il ne faut pas se le dissimuler : cette arme n'est pas de celles dont on peut se servir à volonté, qu'on peut laisser dans le fourreau, et n'employer qu'à son loisir et à son heure. Elle fera beaucoup de mal, si elle ne fait pas beaucoup de bien. Ceux aux pieds desquels elle retomberait oisive, la verraient bientôt se retourner contre eux.

La lettre des lois a sans doute une grande importance, et nous croyons à l'efficacité de celles dont nous avons donné une analyse détaillée; mais cependant les lois, même les meilleures, ne sont que des instruments : elles reçoivent leur valeur des mains qui les emploient.

Il ne suffit pas d'invoquer la décentralisation, d'en préconiser la théorie; il faut surtout la mettre en pratique. Elle impose à ceux qui la réclament un travail persévérant, des sacrifices continuels. Ne nous reposons sur personne du soin de maintenir sans relâche les digues, sans cesse menacées, de l'ordre social!

Il faut se garder des illusions de l'optimisme aussi bien que des fausses terreurs, et accepter la situation telle qu'elle est. Malgré ce que nous avons dit des dangers de l'individualisme, des avantages du vote à deux degrés, par groupes d'associations, nous n'en reconnaissons pas moins que le suffrage universel direct est la loi nécessaire de notre patrie, et que c'est avec lui qu'il faut traiter. C'est à chacun de nous, par ses libres efforts, de rétablir, au sein de cette société légalement dissoute, la cohésion et l'harmonie qui lui manquent. Le problème à résoudre est celui-ci : le suffrage universel direct est-il compatible avec l'existence de la société, et de la propriété individuelle et transmissible qui en est la base? Le suffrage universel est une grande force, mais la société ne peut pas périr, et il leur est ordonné à tous deux, au nom du salut public, de vivre en bonne intelligence. Ayons le courage de le dire: le suffrage universel n'est pas le moins intéressé au succès de cette œuvre de concorde. Bien plus encore que celles qui l'ont précédée, la société moderne a besoin d'ordre et de sécurité; elle vit de crédit et de travail, et ne pourrait supporter longtemps la suspension des affaires, le chômage, et les ruines qui en seraient la suite. Quelle que soit la puissance du nombre, la seule souveraineté que l'on reconnaisse aujourd'hui, cette puissance elle-même viendrait échouer contre la nature des choses. On pourrait contester « qu'il y ait plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, même quand on est assuré qu'il ne périra point; » mais cette certitude doit au moins préserver de ces accès d'épouvante qui ont été si funestes. Hommes de peu de foi, ne nous écrions pas au moindre choc : « Seigneur, nous périssons! »

Qu'ils l'aient ou non souhaité, les honnêtes gens comprendront qu'aujourd'hui, après Dieu, leur salut ne dépend plus que d'eux-mêmes.

Une excessive frayeur s'était emparée d'un trop grand nombre d'entre eux en 1851. Ils avaient encore des ressources immenses, et ils se laissèrent entraîner dans les bras d'un sauveur qui avait tout

fait, il est vrai, pour se rendre nécessaire. On voit maintenant où nous a menés cette triste abdication : celui-là même, qui l'avait provoquée et en avait profité, abdique à son tour entre nos mains. Nous voilà donc revenus au point de départ, et la conclusion de ce travail de dix-huit années, c'est de le déclarer impuissant et d'en prononcer la condamnation.

On pourrait croire, à l'heure où nous sommes, que les leçons de ces douloureuses épreuves n'ont pas été entièrement perdues. Un parti vraiment conservateur et libéral en a été le fruit. S'il n'a pas trouvé sa formule complète, il n'en a pas moins obtenu un succès inespéré. A aucune époque peut-être, la partie intelligente de la nation n'avait été plus entièrement d'accord pour repousser à la fois l'anarchie et le despotisme. Elle a fait ses preuves dans les deux sens, après 1848 et après 1852. Elle vient maintenant d'obtenir un ministère, qui devait être à son image. Ce ministère avait mis au premier rang des articles de son programme l'autonomie des communes et des départements sur la plus large base possible. Au lendemain de son avénement, il a institué une grande commission de décentralisation, présidée par un homme dont le nom était un gage, et faisait concevoir les plus justes espérances. Ce sont là des promesses qui engagent, et le public est impatient d'en voir la réalisation.

Le triomphe, remporté au sommet de la hiérarchie gouvernementale, est resté jusqu'ici un peu superficiel, et a besoin d'être consolidé par une foule de victoires partielles sur tous les points du territoire. L'esprit de l'ancienne administration, règne encore dans toute la France. On s'en étonne et on s'en plaint ; mais des changements de personnes ne donneraient pas une satisfaction suffisante. C'est l'esprit même de nos institutions administratives qu'il faut attaquer et vaincre. Les gouvernants, quels qu'ils soient, sont incapables de cette action héroïque. Il y a entre eux et lui trop de liens et d'attaches. On a su faire depuis soixante-dix ans bien des révolutions, violentes ou pacifiques. Les rois, les ministres, les chefs d'empire, changent ou se soumettent ; mais les bureaux restent inamovibles, les préfets se succèdent et se ressemblent, et ce sont eux, en réalité, qui règnent et gouvernent. Si nous voulons être libres, voilà la puissance qu'il faut détruire ; voilà la campagne qu'il faut entreprendre. La décentralisation peut seule ouvrir cette arène. Il importe d'y descendre ; c'est là que tôt ou tard le sort de la France doit se décider.

R. de Larcy.

1er avril 1870.

LES

VACANCES D'UN JOURNALISTE

NOTES DE VOYAGE — DE PARIS A CONSTANTINOPLE

L'époque n'est pas encore bien loin où un Parisien donnait le nom de voyage à une excursion à Dieppe ou au Havre et où il faisait son testament avant de partir pour Nice ou pour Toulon. Deux mois, — les vacances bourgeoises d'un avocat, d'un professeur, d'un juge, — il n'en faut pas davantage aujourd'hui pour traverser l'Europe, visiter l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie, la Servie, et se ménager un séjour de quelques semaines chez les Bulgares, dont Cunégonde eut à se plaindre, et chez les Turcs que Figaro n'aimait pas.

« Il n'y a pas de différence, a dit Racine, dans la préface de *Bajazet*, entre ce qui est à mille ans de nous et ce qui en est à mille lieues. » Aujourd'hui il ne dirait plus cela, surtout de la Turquie. Avant dix ans, le voyage de Constantinople sera devenu aussi banal que celui de la Suisse ou des Pyrénées.

En supprimant le prestige du lointain, en ramenant chaque objet, par la faculté de le voir de près, à ses proportions exactes, les chemins de fer se sont fait les meilleurs auxiliaires de la vérité. A travers la prose étincelante de Lamartine et de Chateaubriand, l'Orient m'apparaissait comme le dernier refuge de la poésie exilée de notre prosaïque Europe; il rayonnait, dans mon imagination, comme un conte des *Mille et une Nuits* dans l'esprit ébloui d'un enfant; il s'y dorait de tous les reflets de la Bible, d'Homère et des légendes byzantines ou musulmanes. Il m'a suffi d'un voyage de

quelques jours, sans fatigue, pour préciser, sur les rives mêmes du Bosphore, le vague des idées que j'avais puisées dans les livres, et pour corriger par le spectacle de la réalité le mensonge ou les exagérations du rêve.

Par la facilité des communications, par l'abaissement des barrières, ce travail d'examen et de redressement tendra de jour en jour à s'universaliser. En se rapprochant, les peuples apprendront à se connaître; la communauté des intérêts aidera à la communion des idées ; les races se croiseront comme se relient entre eux les chemins de fer qui sillonnent le sol sur lequel elles se sont si longtemps fait la guerre; la multiplicité des rapports et des échanges amènera nécessairement, dans un temps donné, l'uniformité des monnaies et des lois, la similitude des mœurs et la diffusion de l'étude des langues vivantes ; les haines nationales et religieuses finiront par s'effacer dans l'attraction industrielle, et les peuples, en contact permanent, vivant et s'enrichissant les uns par les autres, cesseront peu à peu de voir ce qui les divise pour ne voir que ce qui doit les unir. La suppression des distances a pour conséquence forcée, fatale, l'unité. Comparée à la transformation universelle et radicale que la vapeur et l'électricité sont en train d'opérer dans le monde, la révolution de 1789 elle-même comptera pour peu de chose.

Pour ma part, je rapporte de mon rapide passage à travers tant de nationalités, d'exhumation récente, la conviction profonde que cette politique, d'invention nouvelle, qui semble avoir pris à tâche de reconstituer les peuples en décomposition, est la plus rétrograde de toutes, la plus contraire à tous les progrès de la science, de l'industrie, à toutes les aspirations de l'esprit moderne : politique incompréhensible, si l'on y cherche autre chose, chez ceux-ci, qu'un calcul dynastique, qu'une sorte de macairisme politique essayant de duper la foule avec de grands mots; autre chose, chez ceux-là, qu'une arrière-pensée d'hypocrite ambition et d'annexions prochaines.

Il est impossible de traverser l'Europe orientale de Cattaro à Bucharest, de Temeswar à Belgrade, d'Andrinople à Roustchouck, sans en revenir avec la douloureuse certitude que ce prétendu réveil des nationalités, si maladroitement protégé par la France, ne profitera qu'à la Russie. L'unité italienne a préparé l'unité allemande; les tentatives encouragées ou tolérées des Prussiens pour réaliser à leur profit l'unité allemande, plus redoutable déjà pour nous que la première, ont légitimé d'avance tous les efforts du panslavisme qui, pour tous, est le vrai péril.

On s'est étonné que le gouvernement russe, qui avait mis si longtemps son orgueil à s'affirmer comme le dernier gardien des prin-

cipes monarchiques et le défenseur naturel des intérêts conservateurs, laissât s'accomplir impunément les annexions italiennes ; on s'est étonné que le tzar témoignât moins de sympathie que le sultan à la papauté dépouillée. Ils ont été logiques tous les deux. Où l'un pressentait une menace pour ses possessions, l'autre prévoyait une justification pour ses usurpations futures et pour les menées des comités de Moscou.

L'arbre n'a pas tardé à porter ses fruits. Dès aujourd'hui, sous prétexte de nationalités, le mouvement slave, auquel l'italianisme et le pangermanisme ont donné l'impulsion, s'étend dans tout l'est et le sud-est de l'Europe. Les Tchèques et les Dalmates cherchent à se désagréger de l'empire autrichien, comme les Roumains et les Serbes se sont déjà détachés de l'empire ottoman, comme les Bulgares, les Rouméliotes et les Bosniaques aspirent à s'en séparer. Est-ce donc sous le joug russe que doit s'accomplir, un jour, cette unification qui est la loi de l'avenir? L'Europe devra-t-elle d'être cosaque à ceux-là mêmes qui la voudraient républicaine ou libérale et que leur haine contre la papauté a aveuglés, à l'époque de la guerre d'Italie, jusqu'à en faire à leur insu les ennemis les plus dangereux de l'influence française à l'étranger et de la cause même qu'ils prétendent servir?

Ces réflexions, qui résument assez exactement l'esprit général des notes que j'ai recueillies en passant et jetées au jour le jour sur mon carnet, au milieu d'observations de toute sorte, ces réflexions demanderaient, je le sais, de longs développements. Un instant, j'ai songé à les condenser dans un livre. Une pensée m'arrête. Écrits pour moi-même, sans parti pris, sans préoccupation de publicité, tantôt après une conversation avec un personnage politique des pays que je traversais, tantôt sous le coup d'une impression purement personnelle, si mes souvenirs de voyage peuvent offrir quelque intérêt, c'est précisément par leur accent d'abandon et de sincérité et par l'apparence de vie que leur donne cette sorte d'improvisation de toutes les minutes. Ils sont, dans leur désordre, comme les reflets successifs de mes sentiments et de mes sensations pendant ces deux mois. Les détails de la vie de touriste s'y mêlent, à chaque page, aux renseignements historiques ou politiques qui me sont donnés en chemin et aux remarques que me suggèrent à moi-même les objets qui, dans l'art ou dans la nature, arrêtent mes regards. Trop incomplètes pour servir de guide au voyageur qui suivrait la même route, ces notes offrent pourtant, dans leur variété et leur incohérence, un tableau fidèle de mon voyage.

Bien loin d'en vouloir faire quelque chose qui ressemblât à une étude politique, j'y ai laissé à la politique tout juste la place qui

ne peut pas lui être refusée dans une relation de ce genre. Si, dans cet ordre d'idées, il s'en dégage un argument, c'est au lecteur de l'en tirer lui-même. Je vois, je dis ce que je vois et quel effet produit sur moi ce que je vois; rien de plus.

Je me décide donc à les publier, sans y rien changer. Crayonnées à la hâte, en wagon, sur le pont d'un bateau à vapeur, dans une rue ou dans une salle de spectacle, dans un musée ou dans une mosquée, elles n'ont aucune espèce de prétention au titre d'étude. C'est une suite d'observations hétérogènes qui n'ont entre elles d'autre lien que leur date. Jour par jour, heure par heure, sans quitter son fauteuil, mon lecteur va devenir mon compagnon de voyage. Si je réussis, sans effort, à lui faire partager quelques-unes de mes impressions, j'aurai atteint mon but. . . . .

. . . .

. . . .

30 août. — *En wagon.* — J'ai cru un instant que le courage allait me manquer... Involontairement, au moment du départ, le cœur se serre. On se sent retenu par mille liens invisibles, par mille attaches ignorées, par mille indéfinissables inquiétudes. Pour briser ces petites résistances intérieures, il faut presque un de ces actes de volonté qui ressemblent à des coups de tête... A peine en wagon, tout est oublié. Incertitudes, soucis des dernières minutes, vagues appréhensions, tout s'envole avec la première brise qui vient vous rafraîchir le front; tout s'efface dans la brume lointaine qui vous voile déjà Paris. Il semble que vous ayez dit adieu à vos souvenirs en même temps qu'aux amis qui vous ont mis en voiture.

La barrière qui se dressait tout à l'heure entre vous et vos projets se dresse maintenant entre vos regrets et vous. Il vous semblait impossible, hier, de quitter votre maison, vos relations, vos habitudes; il vous semble impossible, aujourd'hui, de revenir sur vos pas avant d'avoir touché au terme du voyage commencé.

Près de Nancy. — Sur un coteau chargé de verdure et taillé à pic au-dessus d'un frais vallon, les maisonnettes d'un joli village perdu dans les arbres; au pied de la colline, une petite rivière qui déborde sur la prairie en nappes argentées; des pêcheurs jetant leurs filets; deux ou trois bœufs, immobiles, qui nous regardent passer, les naseaux en l'air, l'œil songeur. Sur ce tableau, au premier plan, des flots de soleil, l'azur transparent du ciel; au fond, l'ombre épaisse des bois et les profondeurs de la vallée. Salvator Rosa s'arrêterait ici.

Où rencontrer de plus belles forêts, de plus vertes campagnes,

des eaux plus claires, un ciel plus pur? Traverser la Lorraine, l'Alsace; se trouver encore en France, à deux pas des Vosges et du Rhin, libre de promener sa fantaisie des landes bretonnes aux prés normands, des montagnes des Cévennes aux steppes de la Crau, des Alpes aux Pyrénées, du boulevard de la Madeleine au boulevard Montmartre, et aller courir en Turquie!... Bah! une fois en chemin...

31 août. — *A Baden-Baden.* — La même foule grouillante, élégante, écœurante, que l'an dernier, à la même époque... Je reconnais ces femmes-là... Tous les ans, elles se montrent à Bade, pendant la saison des courses, et tous les soirs à Paris, dans les brillants quartiers, entre huit et onze heures du soir. Messieurs les chroniqueurs ne manquent jamais de choisir le moment où elles arrivent, pour annoncer que le beau monde vient d'arriver à Bade.

Je me souviens de mon premier voyage sur le Rhin. Il y a vingt-cinq ans de cela. La maison de conversation ressemblait presque, alors, à une maison comme il faut. Quelques étrangers de race; des touristes de distinction; des femmes de la société parisienne ou de l'aristocratie européenne. Peu de monde, mais exquis.

Aujourd'hui, pendant les courses tout au moins, Bade reste à peu près fermé aux honnêtes femmes. La galanterie à huit ressorts et la galanterie en bottines crottées s'y coudoient dans les salles de jeu, devant le perron, dans la grande allée de Leichtenthall. La ville entière appartient, durant huit jours, aux filles et aux maquignons; l'écurie et le boudoir d'entraînement y échangent leurs parfums.

M. le directeur des jeux me répondra, après Vespasien, que l'argent n'a point d'odeur. Un croupier de roulette n'a pas le droit, j'en conviens, de se montrer plus fier qu'un empereur romain.

Heureusement, si le public est changé, le paysage ne l'est pas. N'importe! ce vilain monde-là me gâte ces belles montagnes.

1er septembre. — Les alouettes se feront toujours prendre au miroir, et les imbéciles à la roulette. — « Rouge gagne et couleur. Impair, noir et manque. » La voix monotone du croupier me rappelle l'infatigable couteau du père Coupe-Toujours; sous le double zéro de M. Dupressoir, les joueurs me font l'effet de l'innocente galette du Gymnase. Mais pourquoi diable n'envoient-ils pas directement par la poste leur argent à M. l'entrepreneur du tripot? Ce serait encore plus sûr et plus vite fait.

Comme si le trente-et-quarante ne suffisait pas, les paris de courses sont venus, avec ces demoiselles, compléter la moralité de « ce petit paradis terrestre.» Le soir, sous le péristyle, *Betting room* animé; petite bourse du sport. Messieurs les sportsmen en voyage — pardon,

en déplacement — s'y démènent, y gesticulent, y vocifèrent comme des coulissiers de la troisième catégorie sur le perron.

2 septembre. — Je sens l'ennui me gagner. Ces cheveux teints, ces visages plâtrés, ces physionomies sottes, ce méli-mélo suspect, cette monotonie dans la fièvre, ce cliquetis d'or et d'argent, me portent sur les nerfs. Quel plaisir tous ces grands nigauds-là trouvent-ils à perdre leur argent, et quel nom mérite donc le métier de ceux qui le leur gagnent à coup sûr? La banque ne *force* personne à jouer, me dit-on. Les filles ne *forcent* non plus personne à se ruiner pour elles. Il n'y a, entre les deux institutions, qu'une différence, c'est que ces messieurs ont l'air de vous demander des égards dont ces dames vous dispensent. Au fond, toutes les excitations au vice se valent.

3 septembre. — Toujours ce même bruit de l'or éparpillé sur le tapis ou ramassé par les râteaux. Il m'obsède, il me suit partout. Il y a quelque chose de plus agaçant encore que ce tintement perpétuel et que l'éternelle mélopée des croupiers somnolents. C'est le troupeau des décavés. Un de ceux-ci m'aborde sans façon, ce matin, en riant : « Mon cher, prêtez-moi donc cinq louis. » L'autre est triste et morose; mais, dans sa taciturnité, quelle éloquence! Il vient de la poste : l'argent qu'il attendait n'est pas arrivé. Vrai, je m'en doutais... Celui-là que je n'ai pas vu dix fois dans ma vie a jugé inutile d'écrire à Paris : il comptait sur ma vieille amitié. Celui-ci m'a toujours porté de l'intérêt; il m'offre de m'associer à une *cagnotte* dont il veut bien être le dépositaire et le gérant... Partons, partons vite... Il est temps!

4 septembre. — *En wagon.* — Il a plu pendant la nuit. Sous les premiers rayons du soleil, un diamant étincelle à chaque brin d'herbe. Quelques nuages courent dans l'azur du ciel, légers comme un fil de la vierge, blancs et floconneux comme une toison d'agneau. De la voiture, j'aperçois quelques voitures et quelques promeneurs à pied qui se dirigent déjà vers le champ de courses d'Ifferzeim. A ma droite, sur les hauteurs, de grands bois, des châteaux en ruines, avant-postes de la Forêt-Noire; à ma gauche, de riants coteaux ou d'immenses et verdoyantes plaines. A travers cette vallée pittoresque, la locomotive nous emporte en sifflant vers Carlsruhe et Stuttgart.

Dans mon compartiment, un tout jeune Français, élégant, pommadé, jaquette de velours, béret sur l'oreille, moitié jockey, moitié baby, et décoré de la Légion d'honneur, parle du pays que nous tra-

versons en homme qui a dû l'habiter. Je me permets de l'interroger sur ces deux capitales.

— Carlsruhe, Stuttgart? s'écrie-t-il. Ah! monsieur! Carlsruhe et Stuttgart sont les deux *postes* les plus *embêtants* de la carrière. Voilà tout ce que j'en sais, n'étudiant jamais qu'à ce point de vue les villes où je suis envoyé comme attaché d'ambassade.

Puisse ce jeune diplomate mériter la rosette dans son nouveau *poste*, — en s'y amusant cette fois, — comme il a mérité le ruban, en *s'embêtant* à Stuttgart et à Carlsruhe!

... Ulm! Un des grands souvenirs militaires du *premier* Empire, comme Radstadt, que nous avons laissé depuis longtemps derrière nous, est un des plus tristes souvenirs de la *première* république. — Numérotons avec soin, pour nous reconnaître dans le tas, les nombreux gouvernements de la France nouvelle. — Depuis un moment, la nature a changé d'aspect. Les montagnes de la Souabe se sont abaissées; la plaine s'est élargie. Une petite rivière, à moitié débordée, sillonne et couvre en partie de ses eaux une vaste prairie, au vert gazon, au sol noirâtre: sorte de marécage d'où l'on extrait cette tourbe qui est le charbon du pays. Encadré dans de sombres forêts, longé par le chemin de fer, ce ruisseau, aux flots déjà bleus et rapides, aux rives plantées d'arbres touffus, — saluez! — c'est le naissant Danube.

Dans le lointain, des hameaux aux maisons blanches, aux toits en pain de sucre. Superbes d'encolure, magnifiques de force, sang mêlé, dirait-on à les voir, de Normand et de Boulonnais, de robustes chevaux traînent la charrette ou la charrue. Les employés du chemin de fer, aiguilleurs, cantonniers, contrôleurs, me frappent par leur belle prestance. Ajoutez à leurs tuniques et à leurs casquettes bleu de ciel la cuirasse et la pique, vous aurez nos cent-gardes.

A mesure que nous approchons d'Augsbourg, les villages se multiplient. Le ciel, à l'horizon, se pointille, à travers la fumée des usines, d'innombrables cheminées, droites et hautes comme des obélisques. L'industrie règne en souveraine dans ces contrées si longtemps livrées aux discussions théologiques et aux guerres religieuses. Sous le regard, à une distance infinie, se dessinent des ondulations de terrain qui me rappellent nos campagnes de la Picardie et les grands paysages de Van der Meulen.

La nuit est venue. Le sifflement aigu de la locomotive nous avertit enfin que nous entrons dans la gare de Munich.

Un commissionnaire s'empare de ma malle; je le suis à travers des rues, des places vastes, silencieuses, désertes. A peine, au milieu de ces solitudes, quelques brasseries éclairées. Je passe devant des arcs de triomphe qui semblent, sous la pâle lueur de la lune, attendre le

César de la ballade allemande et les légions fantastiques qu'il passe en revue à l'heure de minuit. A chaque pas, se dressent des statues, blanches comme des fantômes. Pas une voiture; pas un passant. Une tristesse morne plane sur cette ville morte.

Jamais pourtant, m'a-t-on dit, elle ne fut aussi vivante, aussi peuplée qu'en ce moment; l'Exposition y a attiré une foule immense. Tous les hôtels regorgent de monde; c'est à grand'peine que je trouve une chambre aux Quatre-Saisons. Mais telle est l'austérité de cette capitale où Lola Montès provoqua une révolution et où Wagner est en train d'en préparer une autre; telle est la régularité de ses habitudes, presque monacales, que le couvre-feu semble y sonner à neuf heures, et qu'à dix, même les jours de fête, vous ne rencontrez plus un vivant dans les rues.

5 septembre. — *Munich*. — La ville de *** est célèbre par son... sa... ses... (voy. tous les *Guides du voyageur*).

Pour moi, rien n'est ennuyeux, en voyage, autant que ces courses à heure fixe et ces visites banales auxquelles nous nous croyons tous obligés, en arrivant pour la première fois dans une ville importante. Quand je me plais dans un pays, j'aime à m'y arrêter pour lui-même, à y promener librement ma fantaisie, à y vivre avec paresse de la vie de ses habitants, à m'en faire le citoyen pour un mois ou une semaine. S'il me déplaît, tout ce qui peut retarder d'une minute mon départ me devient odieux. Je finirais par prendre en horreur jusqu'aux chefs-d'œuvre que je suis condamné à admirer en courant.

Avec ses larges rues, ses maisons badigeonnées, ses palais massifs qui me rappellent les grandioses et austères palais de Bologne; avec ses lourdes prétentions allemandes à la légèreté athénienne et ses monuments modernes qui veulent paraître antiques, cette grande et monotone ville de Munich me fait songer à ces villas de la banlieue parisienne que leurs bourgeois propriétaires croient embellir en les peuplant, sous prétexte de statuaire, de bonshommes en terre peinte et de bustes en plâtre.

Dès mon arrivée, je m'y suis senti l'intelligence engourdie par je ne sais quel froid épais et malsain comme les brouillards de ses marais. Sa pesante cuisine a produit sur mon estomac l'effet de son architecture sur mon esprit, et sa bière même n'a fait que m'alourdir davantage. Mais quitter Munich sans voir la Glyptothèque, ni la Pinakothèque, ni la Bavaria, est-ce possible? Va donc, puisqu'il le faut, va donc pour la Bavaria et la Glyptothèque et la Pinakothèque!

A mi-côte d'une colline qui domine une prairie immense, consacrée aux fêtes populaires, au centre d'un portique formé de co-

lonnes doriques en marbre de l'Unsterberg, se dresse la Bavaria, statue gigantesque en bronze, dans laquelle on monte, ainsi que dans la colonne de la place Vendôme, par un escalier intérieur. La tête est assez vaste pour servir de salle à manger à une noce de trente couverts. Par les ouvertures pratiquées dans les narines, dans les cheveux, dans les oreilles, les curieux ont le droit de respirer, en contemplant la plaine qui n'a rien de pittoresque et la ville qui n'offre rien d'intéressant. Le titre principal, unique, de cette statue à la curiosité publique, c'est sa grandeur colossale. Sa monstruosité fait son originalité. Elle n'aspire pas à éveiller votre admiration; elle ne prétend qu'à exciter votre étonnement.

Malheureusement, étonnement ou admiration, le pèlerinage est un peu long. La Bavaria est située à une assez grande distance de la ville, et l'on ne peut aller rendre hommage à la géante qu'en voiture. Je sais bien qu'on a la consolation de rencontrer deux ou trois arcs de triomphe sur sa route et le droit de passer dessous. Mais pour un philosophe, ce plaisir, fort noble d'ailleurs, vaut-il l'ennui d'une course en fiacre?

Le fiacre qui m'a mené à la Bavaria, j'en profite, il est vrai, pour me faire conduire à l'Englischer-Garten, sorte de parc aux allées ombragées, aussi grandiose et aussi ennuyeux que la ville elle-même, malgré son joli petit lac et ses clairs ruisseaux, minces bras de l'Isar. La même voiture me ramène à l'hôtel où je n'ai que le temps de secouer la poussière de mes habits avant de me rendre au concert de Joseph Gungl', au café National.

A la bonne heure! Ce tableau-ci du moins ne manque pas de caractère. Vive l'Allemagne chez les Allemands! A bas la Grèce de carton et la fausse Rome des peintres décorateurs! Vive la bière fraîche; au diable l'ambroisie tournée! Au milieu d'un jardin, une salle éclatante de lumières : au dehors, près des fenêtres ouvertes, les buveurs de bière ou de café attablés sous les arbres et sous les becs de gaz; au dedans, autour des tables sans nappes et des billards couverts d'immenses toiles grises, des agapes de Pantagruel. Hommes ou femmes, ou plutôt, comme on dit en France, ni hommes ni femmes, tous... Bavarois, ils sont là, fumant leurs pipes, vidant leurs chopes, dévorant la choucroute classique ou le ragoût de bœuf aux pommes de terre bouillies.

Tout à coup, du bout de son archet, Joseph frappe deux ou trois coups secs sur son pupitre. Au bruit des conversations, des verres entrechoqués, a succédé un silence profond, religieux. Sur un signe du maître, violons et hautbois, flûtes et cornets à piston ont éclaté en redowas, en polkas sonores. Les vitres de la salle en ont tremblé. Ah! cette fois je me sens bien en Allemagne... Sous les tables, les

pieds des blondes jeunes filles marquent la mesure; leurs yeux s'animent; immobiles sur leurs chaises, il semble qu'une valse invisible les emporte, haletantes, dans ses enivrants tourbillons. A travers la fumée du tabac, dans cette atmosphère imprégnée d'exhalaisons opaques, le bâton du chef d'orchestre dessine en cadence les arabesques aériennes de ses mélodies entraînantes. Tous ces Allemands flegmatiques, il suffit d'une ritournelle de valse pour leur mettre le diable au corps.

Une valse, ai-je dit. Non, c'est la musique qu'ils aiment dans la danse. Frivole, elle les amuse; sérieuse, elle les passionne. L'émotion qui règne en ce moment même à Munich prouve bien que l'art des Mozart et des Beethoven est véritablement l'art national en Allemagne. La ville tout entière est aussi agitée que pourrait l'être Paris, aux approches des élections générales. Ce n'est pourtant que d'une répétition générale qu'il s'agit.

Au moment où son opéra nouveau, *Rheingold*, allait être joué, Wagner, mécontent de la distribution, l'a soudainement retiré, et il est parti pour la Suisse, laissant le théâtre dans l'embarras, le public furieux et le jeune roi attristé. Cette fois, la patience de ces bons Allemands, si souvent mise à l'épreuve par l'orgueilleux sans-gêne du bruyant musicien de l'avenir, a été poussée à bout; ils se sont fâchés tout rouge, et Wagner a sagement agi, je crois, en quittant précipitamment la Bavière. Il est vrai que la question artistique se complique pour lui, à Munich, d'une question politique.

Les Bavarois ne pardonnent pas à l'ancien insurgé de Weymar, à l'émeutier de 1848, d'être venu leur enlever leur jeune roi, de l'avoir en quelque sorte accaparé à son profit, de l'avoir détourné de la vie active de la politique pour le jeter dans les rêveries mystiques de l'art incompris. Ils ne lui pardonnent pas surtout les libéralités royales qui pourraient, suivant eux, être mieux employées pour l'honneur et la prospérité du royaume.

Singulière destinée que celle de ce peuple, froid, positif, commerçant et voué à une incandescente dynastie d'artistes! Ce sont les arts plastiques qu'encourageait, avec plus de bonne volonté peut-être que de bon goût, le roi Louis Ier; c'est la musique que Louis II protége avec moins de discernement que de ferveur. Le premier, collectionneur de tableaux, constructeur de musées, s'est compromis pour une danseuse qui lui a coûté le trône; le second est en train de risquer sa couronne pour un musicien qui lui fait plus de tort par ses opéras qu'il n'en fit jadis à son premier souverain par ses barricades.

Quoi qu'il en soit, grand émoi, me dit-on, dans la ville. Surintendant des beaux-arts, ministres, peuple, souverain, c'est *la question Wagner* qui préoccupe tous les esprits. Au concert de Joseph Gungl',

dans les brasseries, dans les palais, dans les ateliers, elle est l'émotion et l'entretien universel. Les partis sont aux prises; les discussions virulentes de la presse attisent le feu... Tout ce feu ne parviendra pas, soyez-en sûrs, à fondre la croûte de glace qui recouvre cette honnête population engourdie. S'il y a volcan, il dort bien sous la neige. En regagnant mon hôtel, après le concert qui finit avant dix heures, je ne rencontre dans les rues désertes et silencieuses comme la veille, que quelques patrouilles, dont le pas monotone résonne lentement sur le pavé sec.

En voyage, quand le temps est si précieux, se coucher si tôt dans une grande ville, c'est dur, — aussi dur qu'un lit allemand. J'appelle le garçon et lui demande s'il ne pourrait pas m'indiquer quelque distraction nocturne.

— Le théâtre et le concert finissent à neuf heures, monsieur.

— Je le sais. N'y a-t-il pas autre chose? Un bal d'été, un jardin populaire?

— Oh! monsieur...

Et il me regarde d'un air scandalisé.

— Comment, il n'y a pas de bals à Munich?

— En hiver, nous avons les bals officiels, les bals privés.

— Je vous parle des bals publics.

— En hiver, nous avons les bals donnés par messieurs les officiers de la garnison, les bals par souscription...

— Et en été, après dix heures du soir, que fait-on à Munich, en été?

— Monsieur, on dort...

6 septembre. — Je sors de la Glyptothèque. Le monument ressemble à son nom. C'est le procédé Ruolz appliqué à l'antique, du Périclès de 1820, de l'Athénien de Bavière. Le contenu, heureusement, vaut mieux que le contenant. Quelques beaux marbres anciens. Quant aux fresques, c'est toujours cette peinture symbolique des maîtres allemands qui sacrifie la légèreté de l'exécution à la prétendue profondeur de la pensée, et qui étouffe l'artiste sous le poids du philosophe. Penseur, faites des livres; peintre, des tableaux. Je n'aime pas mieux, pour ma part, les peintures qui prétendent au titre d'œuvres philosophiques que les écrivains qui prétendent faire de leur plume un pinceau et qui, faute d'idées à remuer, se contentent de broyer des couleurs.

Depuis mon départ de Paris, la Glyptothèque est le premier musée que je visite. Dois-je y prendre des notes de détail? A quoi bon charger mon carnet de renseignements inutiles? Ce sont seulement mes impressions que je tiens à fixer. De retour à Paris, je retrouverai fa-

cilement dans un itinéraire quelconque, catalogués par le menu, mieux que je ne saurais le faire moi-même, les objets dont le souvenir m'aura échappé.

La Pinakothèque est née de la même manie d'archaïsme que la Glyptothèque, comme si l'antique s'improvisait et si l'art pouvait suppléer au temps ! Ces monuments grecs ou romains dans une ville de brasseries, ces tableaux jetés hors de leur cadre, ces naïvetés d'écolier jouant au savant, de bourgeois gentilhomme, de grisette singeant la grande dame, vous font involontairement sourire, comme une faute d'orthographe dans une lettre prétentieuse ou comme une fausse note dans un concert d'amateurs. Détail qui caractérise bien la bonhomie artistique des derniers rois de Bavière : en 1826, Louis Ier voulut que le jour où serait posée la première pierre de cet édifice fût le 7 avril, c'est-à-dire le jour anniversaire de la naissance de Raphaël !

Très-belle galerie de tableaux. Dans aucun musée du monde, la vieille école allemande n'est aussi complétement représentée ni avec autant d'éclat que dans celui-ci. Parmi les autres écoles, bien que les grands peintres de tous les siècles et de tous les pays aient leur place dans ces salles ou dans ces cabinets divisés par nationalités, c'est surtout l'œuvre de Rubens qui domine et resplendit. Nulle part n'existe, comme nombre et comme mérite, une collection aussi considérable des œuvres d'un seul maître. Son *Jugement dernier* est un chef-d'œuvre digne de sa *Descente de croix*. Dans la salle espagnole, de superbes Murillo ; dans l'école italienne, quelques beaux Titien, de remarquables André del Sarto. En somme, des richesses dont les plus grandes capitales auraient droit de s'enorgueillir. Mais pourquoi diable, au lieu d'appeler simplement ce musée un musée, le décorer du nom de pinakothèque? Pourquoi surtout, lorsqu'on possède de si belles toiles, s'imposer les frais patriotiques, mais coûteux, de fresques si médiocres ?

Cocher, à l'Exposition !... Contrefaçon en miniature du palais de Sydenham ou de notre palais de cristal. Que vois-je? Ici, là, partout, de vieilles connaissances ! Doré ! Courbet ! Chenavard ! Je ne suis plus à Munich ; je suis à l'exposition des Champs-Élysées de l'année dernière. Comme ce n'est pas précisément pour retrouver ici Paris que je l'ai laissé là-bas, où il me paraît infiniment mieux à sa place, bonsoir ! Je m'esquive...

..... Les voyages vous réservent toujours quelques surprises ; mais je ne m'attendais pas, vrai, à celle-ci. Je viens de voir le jeune et royal ami de Wagner chez lui, dans son palais, dans ses appartements !

Au moment où nous rentrions à l'hôtel, Albert Wolf, mon excel-

lent et spirituel compagnon de voyage et moi, nous avons aperçu un rassemblement assez nombreux devant le palais du roi. Un élégant coupé aux armes de Bavière, attelé de deux chevaux magnifiques, stationnait devant la porte. Mettant pied à terre, nous nous sommes mêlés à la foule pour voir de plus près le roi Louis II.

Bientôt le flot grossissant des curieux nous entraîne dans la cour intérieure. Aux fenêtres, se pressent les chambellans, les officiers de service. A la vue de l'un d'eux, un cri m'échappe :

— Tiens ! M. de Saint-Georges !

La ressemblance était frappante.

— Vous connaissez M. de Saint-Georges ?

A cette question, faite d'une voix timide, nous tournons la tête, non sans surprise, et nous voyons derrière nous, appuyé sur une canne, un homme d'une cinquantaine d'années, qui, avec un accent assez difficile à préciser, répète sa demande.

— Oui, monsieur, répond Wolf brièvement.

— Vous devez connaître alors M. Michel Carré ?

C'est à mon tour de répondre :

— Oui.

— Vous seriez bien aimable de me prêter votre carnet, reprend l'inconnu en s'adressant à moi.

— Mon carnet ?

— Je voudrais écrire à ce bon Michel quelques mots, que vous aurez la complaisance de lui remettre, n'est-ce pas, à votre retour à Paris ? Il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus !

Nous échangeons, Wolf et moi, un sourire d'étonnement, et je tire mon calepin de ma poche.

Notre étrange interlocuteur s'en empare et y trace au crayon ces lignes :

« Mon cher Michel, après bien des années, j'ai occasion de vous écrire quelques mots... Les messieurs français avec lesquels je me trouve pour voir Mon Roy vous diront comment je me porte. Je suis à tout jamais votre bien dévoué. »

H...

Lorsqu'il a fini :

— Vous désirez sans doute voir le roi ? reprend-il en me rendant mon carnet.

— Nous sommes ici pour cela.

— Il se fera peut-être attendre longtemps.

— Nous le craignons.

— Voulez-vous le voir chez lui ?

Et maëster H..., sans prononcer un mot de plus, disparaît par

un escalier dérobé, nous laissant plongés dans une stupéfaction dont l'expression touche au comique. Au bout de quelques minutes, il revient.

— Veuillez m'accompagner, nous dit-il à mi-voix. Je vais vous introduire chez Sa Majesté.

Derrière lui, nous gravissons un étroit escalier de pierre ; nous nous engageons dans de longs corridors ; le suisse, devant qui nous passons, nous salue gravement, et nous voilà dans les appartements du roi, où se trouvent déjà quelques officiers généraux.

A notre entrée, ces messieurs laissent paraître quelque étonnement. Notre guide s'approche d'eux, leur dit quelques mots à l'oreille, et nous voyons aussitôt s'éclaircir leur visage. Ils nous saluent d'un bienveillant sourire et cessent de s'occuper de nous.

Les murs de l'imposante salle où nous attendons le roi sont tapissés de portraits en pied. Ce sont, casque en tête, poitrine cuirassée, les vieux ducs et les électeurs de Bavière ; dans leur robe à corsage en pointe, étroit de taille et brodé d'or, sous leurs cheveux ramenés des tempes au sommet de la tête, ce sont les austères et orgueilleuses mères de ces princes qui sont devenus des rois.

La porte du fond s'ouvre, et nous apercevons, dans le salon en face de nous, deux personnages galonnés d'or sur toutes les coutures qui s'inclinent jusqu'à terre en nous tournant le dos et en marchant à reculons vers nous. Le roi vient. Dans cette posture gênante, c'est lui qu'ils précèdent et saluent ainsi.

Louis II porte l'uniforme de général. Grand, svelte, la roideur automatique de sa démarche semble tenir de la timidité plutôt que de la morgue. Il a le pas sec, cadencé, le coup de talon sonore sur les dalles. Son visage, gracieux et distingué, est empreint de bienveillance. Il porte haut la tête, mais son regard est doux ; son front rêveur laisse deviner, sous les cheveux noirs qui l'ombragent, je ne sais quelle vague mélancolie. On voit le roi, on sent l'artiste.

Ce qui m'a le plus frappé dans cette attitude tout à la fois fière et résignée, dans cette physionomie tout à la fois ouverte et contrainte, c'est l'expression d'ennui profond répandue sur ces traits charmants. Il y a quelque chose de Mignon regrettant les pays où l'oranger fleurit dans ce jeune roi emporté par les élans de son âme vers les régions radieuses de l'art, et condamné par sa naissance aux attristantes réalités et aux calculs desséchants du pouvoir souverain.

Tous ces princes de la famille royale de Bavière sont des poëtes et des artistes. Le vieux roi Louis en est resté le type spirituel et charmant. Récemment encore, le cousin du roi actuel, le duc en Bavière, — titre tout exceptionnel et qui n'a d'équivalent dans aucune autre monarchie — père de l'impératrice d'Autriche et de la reine de

Naples, passait tous ses étés dans le Tyrol allemand, mettant son bonheur à courir la montagne, à réunir autour de lui les paysans qui l'adoraient, à les charmer par les mélodies qu'il composait pour eux. On raconte que Louis II s'échappe parfois de son palais pendant la nuit, qu'il monte à cheval et va promener ses rêveries dans la campagne. La folle du logis, dans ces excursions mystérieuses, est sa seule compagne. On lui a offert les plus nobles, les plus belles princesses, et ce royal amant de l'idéal a toujours refusé jusqu'à présent d'enchaîner sa liberté.

Comment s'étonner que Richard Wagner, admis seul, dans l'austère solitude de ce palais grandiose, auprès de ce jeune prince à l'imagination ardente et comprimée par l'étiquette royale, lui parlant la langue enthousiaste de l'art et de la poésie, se soit emparé d'un esprit trop loyal pour n'être pas crédule? Comment s'étonner des alarmes d'un peuple qui aime tant son roi? A cette heure critique où la Bavière et toute l'Allemagne du Sud sont menacées dans leur indépendance, l'héritier des Othon et des Maximilien a trop à s'occuper de l'avenir de son royaume pour avoir le droit de donner son temps et ses pensées à la musique de l'avenir. C'est là du moins ce qui se dit à Munich, ce qui explique la surexcitation des bons Bavarois à propos de *Rheingold*.

Le roi nous salue en passant d'un signe affectueux et d'un gracieux sourire. Bientôt nous entendons sous les fenêtres de bruyantes acclamations, mêlées au roulement des tambours qui battent aux champs et au bruit de sa voiture qui s'éloigne. Notre obligeant guide s'approche de nous et nous tendant la main :

— Adieu, messieurs, nous dit-il. Ne vous étonnez pas si je vous quitte aussi brusquement que je vous ai abordés, et veuillez retourner par où vous êtes venus. Moi, je suis la petite souris blanche du palais; j'en connais les issues invisibles...

Et là-dessus, il pousse vivement une petite porte, qui donne dans les appartements particuliers du roi, et disparaît, nous laissant seuls et stupéfaits dans ces salons immenses.

Depuis ce moment nous n'avons plus revu notre énigmatique introducteur; nous n'avons plus entendu parler de lui. Quel est ce serviable et mystérieux H...? D'où sortait-il? Où est-il allé en nous quittant? Michel Carré nous l'apprendra sans doute à Paris, — s'il le sait lui-même.

7 septembre. — *De Munich à Salzbourg, en chemin de fer.* — Le paysage est merveilleux, le temps splendide. Nous côtoyons un moment le lac de Kiern que nous laissons à notre droite. Ses eaux immobiles miroitent au soleil. A travers les déchirures de la montagne

où il s'est creusé son bassin, les forêts qui l'entourent en dessinent les harmonieux contours et en marquent d'une ligne noire les lointaines arêtes. Le pays que nous traversons a des aspects alpestres. On sent déjà les approches du Tyrol dont les sommets vaporeux découpent, à l'extrême horizon, leurs dentelles bleuâtres dans l'azur foncé du ciel. Sur notre gauche, des bateaux à vapeur, des barques légères sillonnent un autre lac plus large et plus profond. De cette grande et fière nature au repos se dégage je ne sais quelle impression pénétrante de calme et de bien-être. J'aspire à pleins poumons l'air vif qui vient de la montagne, la volupté des champs. Par malheur, j'aspire en même temps une fumée noire, épaisse, infecte, qui me voile et me gâte la majesté du paysage. C'est la fumée de la locomotive. Au lieu de charbon, les chemins de fer bavarois se servent de la tourbe du pays pour chauffer leurs machines.

A Salzbourg; hôtel de l'Europe. — Quels monuments renferme la ville que j'aperçois là-bas, de l'autre côté du chemin de fer : musée, vieille cathédrale ou théâtre, que m'importe? De ma fenêtre, je contemple et me tais ; l'admiration a émoussé en moi la curiosité. Quelle œuvre d'art égalera jamais, ô nature, tes spectacles splendides ? Quel Titien, quel Rubens rendra jamais tes clartés et ta transparence,

Beau ciel où le soleil a dédaigné la plaine,
Ce paisible océan dont les monts sont les flots,
Beau ciel tout sympathique et tout peuplé d'échos?

A mes pieds, blottie dans la vallée comme un oiseau frileux au fond de son nid, la ville abrite ses blanches maisons sous le feuillage de ses jardins ; à l'horizon, les premières montagnes du Tyrol m'apparaissent, baignées de lumière comme l'Apennin, couronnées de neige comme les Alpes ; sous les reflets du soleil couchant, les glaciers et les blocs de marbre du Hoë Gœll et de l'Unsterberg ressemblent à des volcans en feu. La fraîcheur de l'air, sous ce soleil ardent, fait courir dans les veines de voluptueux frissons. Il y a dans cette paix riante quelque chose de l'image que mon imagination d'enfant se faisait du paradis terrestre.

Plus d'une déception, plus d'un mécompte vous attendent en voyage. L'imagination trouve rarement son compte au contact des objets. Ici la réalité dépasse tout rêve. Accoudé, depuis deux heures à la fenêtre de cet hôtel que son isolement hors de la ville fait ressembler à un château, l'ineffable contentement d'une contemplation muette m'a ôté jusqu'au sentiment du temps envolé.

La nuit approche ; je descends dans la salle à manger. Surprise

nouvelle ! La table y est exquise. Un bon dîner en Allemagne ! Comprenez-vous bien tous les étonnements, tous les plaisirs inattendus que renferment ces simples mots? De la terrasse où les hôtes de la maison fument leur cigare et prennent leur café, nous entendons la voix mélancolique de la cloche tintant lentement l'*angelus*, le chant lointain du clairon qui sonne la retraite, les clochettes des troupeaux rentrant au bercail à travers la prairie, tous les mille bruits du soir, dernier et confus murmure de la ville et des campagnes voisines s'endormant dans la nuit. Parlez donc, après avoir vu Salzbourg, de Bade ou de Hombourg, avec leur roulette ! Il ne me manque plus, pour compléter la journée, que d'y trouver un bon lit !

Dix heures ; dans ma chambre. — Un bon lit, en Allemagne, dans ce pays où les serviettes ressemblent à des draps de lit et où les draps de lit ressemblent à des serviettes, c'était trop d'exigence ! C'est bien assez d'y avoir rencontré, par hasard, un bon dîner...

8 septembre. — La ville est en rumeur. C'est fête aujourd'hui, deux fois fête, dans ce pays où les traditions nationales et religieuses vivent de la même vie et se confondent dans le même respect et la même ferveur. La Nativité de la Vierge coïncide avec la fête locale. La journée promet d'être superbe ; ainsi qu'hier, le ciel est limpide, le soleil radieux. Dès le matin, j'aperçois quelques montagnards dans leur costume pittoresque : guêtres serrées aux genoux, long gilet de couleur sur une large veste de drap brun, bouquet de fleurs au chapeau.

Les rues sont inondées de foule et de lumière. Le flot des promeneurs m'entraîne jusqu'à l'une des portes de la ville, la porte Cajetan, où stationnent quelques voitures. J'en prends une, et fouette cocher... à Hellbrunn ! Pendant une heure au moins, nous suivons, au milieu de prés plantureux, une allée défendue contre les rayons du soleil par les marronniers gigantesques et les ormeaux centenaires qui lui font un dôme de verdure. Notre fiacre s'arrête enfin dans une cour déjà remplie de carrosses vides et de chevaux dételés. Je pousse une petite porte : elle s'ouvre sur une immense brasserie en plein air. Quelle brasserie ! Quel décor d'opéra que cette colline plantée de grands arbres, avec les montagnes du Tyrol à l'horizon, pour toile de fond.

Au pied de l'abrupt coteau, dans une enceinte de pierre, des jets d'eau d'un grand style alimentent de profonds et vastes bassins. La foule est assise autour de petites tables chargées de verres et de brocs. Graves et souriants, les hommes fument leurs pipes ; plus bruyantes, les femmes échangent de joyeux propos. Les

servantes, blondes et fraîches Marguerites, à la physionomie mutine et à l'œil éveillé, qui m'ont tout l'air d'avoir déjà rencontré Méphistophélès sur leur chemin, courent d'une table à l'autre, un plateau à la main, sans pouvoir répondre aux appels multipliés des buveurs. Il y a sur tous ces visages un air de bien-être et de contentement où semble se refléter la gaieté de ce paysage doré par le soleil. Si le gouvernement autrichien est aussi pauvre qu'on le prétend, c'est évidemment qu'en Autriche, à la différence de tant d'autres pays, le peuple est plus riche que son gouvernement.

J'ai pris place à côté d'un brave homme qui, reconnaissant un Français et parlant lui-même notre langue, veut bien me faire les honneurs des montagnes où il est né. Il m'initie aux détails les plus intéressants du panorama magnifique qui se déroule sous mes yeux et me raconte les légendes du Pass Lueg et du Hannengebirge. Je n'ai retenu que celle du sombre Unsterberg, la montagne de marbre :

« L'histoire a menti ; le grand empereur, Frédéric Barberousse, n'est pas mort ! Si vous pénétriez, à minuit, dans une caverne bien connue de la terrible montagne, vous l'y trouveriez pensif et menaçant. Sa barbe blanchie retombe sur la large table de pierre devant laquelle il est assis, depuis sept siècles, le front dans les mains. Les rois de France ont réussi à défaire l'empire germanique ; la vieille Allemagne elle-même a déchiré de ses propres mains ses flancs puissants et féconds. Sous le galop des chevaux ennemis a frémi son sol morcelé. Un jour viendra, jour prochain, où Barberousse, saisissant sa vaillante épée, reparaîtra sur son cheval bardé de fer pour reconstituer la patrie.

« Il ne reviendra pas seul. Pleurant l'antique gloire germanique, des milliers d'âmes sont allées s'ensevelir avec lui dans la montagne de marbre. Long leur paraît l'exil, triste la sépulture. Parfois elles secouent la froide pierre et sortent du tombeau. Alors, sous le lit du lac agité, sous les flots grondants de la rivière, vous entendez des bruits étranges. C'est la procession mystérieuse des pâles compagnons de Barberousse qui se rendent, par des chemins que les vivants ne connaîtront jamais, aux chapelles voisines. Jusque dans la cathédrale de Salzbourg, les fidèles en prières ont souvent entendu, à l'heure où la lampe sainte éclaire seule l'église, des voix qui n'avaient rien d'humain. Ces voix qui s'échappent en gémissant, à travers les dalles sacrées, des profondeurs de la terre, sont celles des morts priant pour l'Allemagne qui ne mourra jamais et pour laquelle ils attendent eux-mêmes, comme le maître à barbe blanche, le moment de combattre encore et de mourir une seconde fois. »

... Le soir bal champêtre. Deux orchestres, la musique de la ville et celle de la garnison de Linz, se partagent les bravos de la foule. Un instant l'amour-propre local favorise de ses acclamations l'orchestre de la commune; mais le génie de la musique finit par l'emporter, chez les compatriotes de Mozart, sur la vanité de clocher, et le public décerne aux musiciens militaires les vivats qui leur sont dus. Les baraques établies autour de la place où ont lieu le concert et le bal lui donnent l'aspect d'un de nos champs de foire. Quant à la foule, elle ressemble à toutes les foules. Nous n'avons encore en Europe ni l'uniformité des monnaies, ni l'uniformité des lois; nous avons, hélas! celle du chapeau rond, de la veste de drap et de la robe de calicot.

Odi profanum vulgus. Ah! comme il est sorti, ce cri-là, du cœur d'un véritable artiste! Cette populace a failli gâter pour moi, ce soir, l'impression de cette belle journée. Qu'importe, après tout, la multitude? Ce n'est pas en elle qu'il faut chercher l'expression du caractère et du génie d'un peuple, mais dans les grands hommes qui ont résumé ce peuple dans leurs œuvres.

La splendeur de ces grands paysages, l'azur de ce ciel limpide, Mozart en est le reflet. Ce sont ses mélodies qui nous apportent les harmonieux échos de ces forêts, qui nous rendent la fraîcheur de ces clairs ruisseaux, la grâce de ces vallées, la majesté de ces montagnes. Son inspiration a la légèreté de cet air du Tyrol « vierge comme le feu » dont parle le poëte; elle a la fierté de ces cimes de diamant qui déchirent les nuages. La nuit, au clair de lune, dans le bruissement lointain des larmes d'une cascade, il a dû trouver le rhythme du chœur des clochettes; c'est dans une promenade à travers ces riantes campagnes qu'il a entendu pour la première fois les deux amoureux de *la Flûte enchantée* soupirer leur duo et don Juan chanter sa sérénade. Salzbourg m'explique Mozart, comme Munich, avec son épaisse atmosphère, ses noires tourbières, ses marécages fiévreux, m'explique Wagner.

9 septembre. — *En wagon.* — De Salzbourg à Linz la route est merveilleuse. Au pied des montagnes, le chemin de fer rampe au milieu des prairies comme un serpent sous l'herbe. Cimes couronnées de forêts, coteaux tapissés de feuillage, vallées pleines de fraîcheur et d'ombre. A Linz, le paysage perd de sa grandeur. Le Danube, de ruisseau devenu déjà fleuve, coule au bas de coteaux en culture ou de collines boisées. Tableau sans couleur. Les villages, sur les deux rives du fleuve, se composent pour la plupart de chaumières, parfois même de simples baraques en bois. Peu de châteaux; quelques monastères, celui de Mellk entre autres, magnifique abbaye de béné-

dictins. Aux approches de Vienne, ainsi qu'aux environs de Paris, les villas se multiplient; la campagne se peuple; on sent ce flux et ce reflux de population qui bat les murs des grandes capitales, comme la mer bat le rivage.

Midi; à l'hôtel de l'Agneau-d'Or : Vienne. — De la gare à Goldeness Lamm, dans Leopoldstadt, on a la ville à traverser. Vienne, au premier coup d'œil, n'offre rien d'allemand. Supprimez les enseignes des boutiques; au bruit et au mouvement de la rue, à la démarche affairée des passants, à leurs physionomies alertes, vous vous croirez en France. Ici comme à Paris pullulent les cafés éclatants, grand ouverts, pleins de monde. C'est un étourdissant va-et-vient de chevaux, d'omnibus railway, de piétons, de voitures qui brûlent le pavé. On reconnaît, dès l'arrivée, que cette population, vive et gaie comme la nôtre, aime, comme la nôtre, la vie du dehors et le plaisir facile; en dépit de la distance, on se sent plus près de Paris que de Munich ou de Berlin, de la Gaule galante que de la dévote Bavière ou de la Prusse puritaine.

Ces Viennois ont l'intelligence éveillée, la vivacité d'allures, la légèreté de parole de nos Méridionaux. Sous le brasseur de bière se montre le buveur de vin, comme la vigne de Hongrie, sur ce sol béni, se marie au houblon. Tout ici, jusqu'au vent sec qui balaye la poussière, jusqu'à l'uniformité du ciel sans nuages, tout me rappelle notre Midi. J'ai retrouvé, reconnu, humé avec délices cet air piquant et léger, tout à la fois brise de mer et souffle de montagne, qu'on respire, au milieu des plus suffocantes chaleurs, dans la haute Provence. Le climat de Vienne n'est pas plus allemand que le caractère de ses habitants.

Au grand aspect des maisons, nouvellement bâties dans les quartiers neufs, et des majestueux hôtels habités par la vieille aristocratie; à la largeur du Ring, immense boulevard construit sur l'emplacement des anciennes murailles; à ces vastes jardins publics, entourés de grilles de fer, dont la ville est semée; à cette antique et imposante cathédrale de Saint-Étienne, sombre comme le furent les guerres du moyen âge dans ce pays menacé tour à tour par l'islam et la réforme; aux fringants équipages qui sillonnent les rues; au caractère de grandeur élégante dont tous les monuments portent l'empreinte, se révèle la capitale. Elle ne rappelle ni Londres, malgré ses apparences aristocratiques, ni Berlin, malgré sa nationalité allemande, ni Florence, malgré ses goûts artistiques. Son activité, son esprit, ses mœurs rappelleraient plutôt Paris, un Paris en réduction, travailleur, viveur, artiste, avec plus de bonhomie dans ses plaisirs et plus de simplicité dans ses habitudes.

Je prends tout juste, à l'hôtel, le temps de secouer la poussière du chemin de fer, et je me fais conduire à Schœnbrunn, but obligé de promenade pour tous les voyageurs, surtout pour les Français. Il me tarde d'en avoir fini avec l'inévitable corvée des *curiosités* signalées par les *Itinéraires*, pour vivre pendant quelques jours, en Viennois paresseux, de cette vie de Vienne, si charmante, dit-on, et si douce. N'est-ce pas là, d'ailleurs, le meilleur moyen de connaître un pays? A coup sûr, un étranger qui, mêlé à de vrais Parisiens, partagerait pendant un mois leur existence, serait mieux initié aux secrets de Paris et en emporterait une idée plus fidèle que celui qui aurait passé tout son temps sur la plate-forme de la colonne, dans la lanterne du Panthéon ou dans la chapelle des Invalides.

Ma première pensée, en entrant dans le palais impérial, a été pour le duc de Reichstadt. A la vue de cette demeure splendide, de ce parc magnifique, borné, à l'horizon, par une galerie qui de loin ressemble à un arc de triomphe; en face de ces pièces d'eau encadrées dans de vertes pelouses, de ces longues allées, dont les arbres, uniformément taillés comme les ifs des jardins Boboli, font de loin l'effet de régiments en ligne, il m'en est venu une seconde : c'est que les poëtes qui ont pleuré et nous ont fait pleurer sur le roi de Rome auraient trouvé sans peine, en regardant moins haut dans l'échelle des misères humaines, des souffrances plus poignantes, des malheurs plus réels à chanter.

10 septembre.— Comme tout le monde, je connaissais déjà le musée du Belvédère par quelques-unes des nombreuses descriptions qui en ont été données. Divisé par nations et par écoles, la médiocrité relative de sa collection italienne atteste la modération des Autrichiens dans le pays qui leur était soumis. L'*Ecce homo*, du Corrége, la *Vierge à la Verdure*, la *Sainte Famille* du Pérugin, représentent, malgré leur mérite, un faible butin après une si longue occupation. Ce n'est pas avec ce respect bourgeois que nos généraux de la *première* république et du *premier* empire traitaient « les petits bons Dieu en or » de l'Italie et les musées de l'Espagne.

Le Belvédère est riche surtout en toiles flamandes et hollandaises : des Ruysdaël, des Téniers, des Gérard Dow, des Jordaens, des Miéris, des Rembrandt, et surtout deux Rubens admirables, *Ignace de Loyola exorcisant les possédés* et *François Xavier ressuscitant les morts*. Il y a dans ce dernier tableau un cadavre revenant à la vie d'un aspect saisissant. Il est impossible de porter plus loin dans la peinture la vérité et la terreur. Le musée gothique renferme quelques beaux Holbein et de très-remarquables A. Dürer. Quant au musée moderne, il est

décourageant pour l'avenir par la comparaison du présent avec le passé.

En rentrant à l'hôtel, nous trouvons sous enveloppe, à notre adresse, deux fauteuils pour *Sardanapale.* C'est une gracieuseté de M. Dingelstedt, conseiller intime et directeur général de l'Opéra Impérial. M. Dingelstedt est un des écrivains les plus distingués et les plus justement célèbres de l'Allemagne, en même temps qu'il est un homme du meilleur monde. Albert Wolf avait une lettre pour lui. Nous l'avons déposée à sa porte, ce matin, en nous rendant au Belvédère, et le coupon que nous venons de recevoir est la carte de visite qu'il nous renvoie en échange de la nôtre.

L'Opéra, qui vient d'être inauguré, est véritablement très-beau. Construit sur la partie la plus achevée et la plus brillante du Ring, sa façade, un peu étriquée sous les deux Pégase de bronze qui la surmontent, ne laisse pas assez pressentir la grandeur de la salle. L'intérieur, d'un très-haut goût et d'un très-grand air, est digne de la Scala, de San-Carlo et de Covent-Garden dont il rappelle l'architecture par l'uniformité, un peu monotone, de ses loges fermées. Il n'a pas, comme nos théâtres de France, ces galeries découvertes qui donnent tant de gaieté à une salle par l'épanouissement des toilettes de femmes. Ainsi qu'à Covent-Garden, les deux étages supérieurs sont seuls disposés en amphithéâtres. Quant au bien-être des spectateurs, rien de ce qui peut y contribuer n'a été négligé. Les fauteuils d'orchestre sont larges, commodes ; on peut, après l'entr'acte, regagner sa place sans marcher sur les pieds de ses voisins ; l'ameublement des premières loges est somptueux. On dit merveilles du système de chauffage et de ventilation, qui mérite un examen spécial.

Sardanapale est un de ces grands ballets à caractère dont le goût s'est perdu parmi nous. Il a été composé et mis en scène par M. Taglioni qui porte tour à tour à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg le talent qu'il ne lui est plus donné d'exercer à Paris. Les décors, d'une éclatante richesse dans leur vérité historique, palais de Ninive, jardins d'Assyrie plantés de palmiers, sont irréprochables de dessin. Peut-être nous paraîtraient-ils, rue Lepelletier, un peu criards de tons. La Salvioni, que nous avons vue à Paris, mime avec succès, dans *Sardanapale*, le principal rôle. Toutefois, dans la danse aussi bien que dans la musique, ce ne sont pas, à de fort rares exceptions près, les premiers sujets qui font la fortune et le renom de l'Opéra de Vienne. Celui de Paris dispose de ressources qui lui assurent sous ce rapport une incontestable suprématie. Il est le soleil vers lequel graviteront toujours les planètes. La qualité vraiment enviable de l'Opéra de Vienne, celle que nous devons chercher à lui

disputer, c'est la supériorité de ses ensembles. Ses chœurs, son orchestre, son corps de ballet offrent une perfection dont les nôtres n'approchent pas.

Son corps de ballet surtout est charmant, — jeune, gracieux, merveilleusement discipliné. Il est impossible d'imaginer un coup d'œil plus charmant que ces blonds essaims de jeunes filles groupées avec un art exquis. La plus âgée d'entre elles a l'air de n'avoir pas vingt ans. Ce ne sont pas les maîtres de danse qui manquent à Paris où madame Taglioni dirige elle-même les cours; ce ne sont pas davantage, je suppose, les jolies femmes. A quel défaut d'organisation faut-il donc attribuer la constante infériorité de nos classes de danse? Comment se fait-il que notre Académie impériale de musique ne puisse pas parvenir à égaler pour le ballet les théâtres de Milan, de Berlin, de Varsovie, de Vienne? La question mériterait assurément d'être étudiée par notre administration supérieure des théâtres et des beaux-arts.

M. Dingelstedt nous a accueillis avec une affabilité charmante. Il a bien voulu nous dire que notre titre d'hommes de lettres français faisait de tous les écrivains allemands nos confrères, et il nous a traités, dès le premier soir, comme d'anciens amis. Si l'industrie réclame encore le maintien des lignes de douane, la littérature, on le voit, ne connaît plus de frontières. Les romans anglais se trouvent parmi nous dans toutes les mains; tous les théâtres de l'Europe jouent les pièces françaises; la littérature allemande a conquis en France et en Angleterre ses lettres de grande naturalisation, et les livres russes ou suédois nous sont presque aussi familiers que ceux de nos compatriotes. N'est-ce pas là, dans son expression la plus haute et la plus efficace, le véritable libre-échange? Il n'alarme, celui-là, aucun intérêt particulier et sert l'intérêt général, en rapprochant les peuples par l'incessant commerce des intelligences. Il remue des idées; l'autre ne remue que des sacs d'écus. Au fond, qu'importe ce dernier au vrai progrès de l'humanité, à son progrès moral, pourvu que le premier subsiste?

Non content de nous accorder gracieusement nos entrées dans la salle, pendant notre séjour à Vienne, M. Dingelstedt est assez aimable pour nous introduire sur la scène, rigoureusement interdite ici à tout le monde et où les membres de la famille impériale ont seuls le droit de pénétrer. L'aspect en est tout autre qu'à Paris, et la comparaison n'est pas à notre avantage. Je n'y retrouve ni le brouhaha ni le sans-gêne cavalier des coulisses de notre Opéra. Point de ces petits messieurs debout, le chapeau sur la tête, devant une danseuse accoudée à un portant de coulisses, dans une attitude qui rappelle les croquis de Gavarni. Dans les couloirs spacieux des loges d'ar-

tiste, personne, hors les employés du théâtre. Le foyer de la danse n'a pas l'air d'un marché du Caire. Toutes ces petites danseuses, mignonnes et jolies au possible, achèvent de me dépayser par leur air de décence et par le contraste de leur grâce timide avec les mâles allures de nos viragos de la danse.

L'usage, à Vienne, est de dîner entre une heure et deux et de souper légèrement après le spectacle, qui finit à dix. C'est le moment où le couvert de famille est mis dans toutes les maisons, où les brasseries s'animent, où les restaurants se peuplent. Tous les soirs, à cette heure-là, la salle à manger de l'hôtel que nous habitons pétille de bruit et de gaieté, à la double clarté du gaz et des bougies. Avec d'autres allures et un autre public, elle offre le même coup d'œil qu'à deux heures du matin le salon commun de quelques-uns de nos cafés du boulevard. Nous avons soupé aujourd'hui à la *restauration* Saccher, située tout à côté de l'Opéra et qui est le Café Anglais de Vienne, comme son voisin Faber en est le Brébant.

Ces soupers, qui ne se prolongent guère au delà de minuit, ont tout le charme et le piquant des nôtres, sans laisser après eux la même fatigue. La vie factice et surmenée de la nuit, ses excitations artificielles, sont aussi funestes à l'état moral d'un peuple qu'au tempérament d'un homme. Pour ma part, l'animation nocturne dont certains quartiers parisiens donnent aujourd'hui le spectacle, nos cafés du boulevard ouverts jusqu'au matin, comme ceux de la place Saint-Marc, me font songer malgré moi à ces dernières nuits de la république de Venise qui préparèrent son dernier jour. A Vienne, l'heure des repas marque la division la meilleure, à mon avis, de la journée. On s'y couche sur une impression agréable et propice au sommeil. C'est à ce sage partage du temps, en honneur chez nos pères et répudié par nos nouvelles mœurs, que ce peuple, aussi ennemi du pesant sommeil de Munich que des veilles fiévreuses de Paris, doit en partie, selon moi, sa bonne humeur et sa bonne santé.

11 septembre.— J'ai passé tout mon temps, ce matin, à courir les rues de la ville. Elle m'étonne de plus en plus par son aspect parisien. Commerçants affairés, jolies grisettes trottant menu, leur carton sous le bras, incessant mouvement de voitures, magasins flambant neuf, la ressemblance est frappante. Seulement, les coupés élégants, bien attelés, rapides, qui stationnent sur les places, ressemblent à nos fiacres, comme l'équipage d'une femme à la mode ressemble au carrosse embourbé d'un bourgeois campagnard. Ainsi qu'à Paris, les images de sainteté sont confondues pêle-mêle, à certains étalages, avec les photographies les plus scabreuses. Sur l'O-

pern-ring, tout à côté de l'Opéra, j'aperçois — *memento quia pulvis es* — un brillant magasin..... de cercueils! Cercueils de luxe, il est vrai, faits de porphyre, de pierres rares, de métaux précieux. C'est à donner envie de se faire enterrer... Au palais de l'ambassade de France, où je monte en passant, je trouve tous les jeunes gens qui en composent l'élégant personnel, réunis, en l'absence de M. le duc de Gramont, dans la même pièce. Ces messieurs vivent ici en famille, partageant les mêmes travaux et surtout les mêmes plaisirs. Leur accueil a été charmant. Ils m'ont interrogé avec empressement sur l'état présent de Paris, sur les amis qu'ils y ont laissés et que je puis y connaître. Il y avait un peu de tristesse dans leur curiosité, je ne sais quel accent de regret dans leurs paroles affectueuses. En dépit de leur rang à l'étranger, nos diplomates y sont des exilés!

M. Ascher, l'intelligent directeur d'une des scènes les plus importantes de Vienne, le Carl' Theater, a bien voulu nous envoyer une loge pour ce soir. Nous avons passé la soirée dans cette salle simple, mais vaste et confortable, où se jouent tout à la fois des pièces originales et des pièces traduites du français, les opérettes d'Offenbach notamment. Au sortir du théâtre, on nous propose de nous conduire dans un bal public. Le plus célèbre des établissements de ce genre, Diana-Sall, est justement situé dans Leopolstadt, non loin de Carl' Theater. En cinq minutes nous y arrivons.

Cette salle de danse, qui fait partie d'un établissement de bains (Diana-Bad), sert, en été, d'école de natation. On y établit, aux approches de l'hiver, un plancher mobile; au fond, dans l'angle de gauche, une place est réservée aux musiciens; tout autour, dans une assez étroite galerie, sont dressées des tables : il n'y a ni concert, ni bal, ni plaisir d'aucune espèce, en Allemagne, sans la bière et le jambon classiques. Je reconnais, en entrant, le jeune personnel de la plupart des ambassades, anciens habitants de Paris pour la plupart, qui cherchent vainement à réveiller dans cet autre salon de Mars les échos du jardin Mabille. Le dieu Mars, dont je viens de prononcer le nom, est représenté auprès des Vénus de l'endroit par un assez grand nombre d'officiers autrichiens, dans leur gracieux uniforme, sabre au côté. On me cite, dans la foule, deux ou trois noms des plus illustres de la *crème* de Vienne — une crème en train de tourner. Quant au personnel féminin, il diffère peu, de celui qui peuple nos bals publics.

Tout ce monde-là boit, fume et danse avec fureur. C'est à travers un nuage d'opaque fumée, qu'à l'autre bout de la salle m'apparaît l'orchestre, d'un aspect singulier. Figurez-vous des musiciens de régiment, en uniforme, qui ont remplacé la clarinette par le violon, le trombone par le violoncelle. Il y a, dans ce contraste de soldats

transformés en ménétriers de guinguette, quelque chose qui choque mes yeux français et tous mes sentiments de respect pour l'armée. Des hommes qui battaient hier et battront peut-être demain, sous le feu, la charge contre les Prussiens, ne sont pas faits pour un pareil métier. Autorisez-les du moins, ces soirs-là, à prendre le costume de ville. En France, nous l'exigerions...

A vrai dire, un semblable orchestre serait aussi difficilement remplacé qu'il est déplacé. Quel feu! quelle verve et quelle justesse! Dès les premiers accords, tous ces groupes légers tressaillent, s'élancent et bondissent; toutes ces têtes se penchent; toutes ces tailles plient, comme des roseaux harmonieusement balancés par le vent; tous ces pieds se détachent du sol avec la légèreté de l'oiseau qui s'envole. Ah! la valse allemande! Elle transfigure ces filles maussades; du bal le plus vulgaire, dans une brasserie nauséabonde, elle fait un ballet de papillons. Que n'ai-je encore mes vingt ans? Je me sentirais, moi aussi, entraîné, emporté malgré moi dans l'irrésistible tourbillon sur l'aile de ces mélodies...

Dans cette multitude qui me rappelle, avec moins d'élégance, la cohue de nos bals publics, rien de saillant : pas un détail en relief, ou plutôt un seul, qui me semble assez curieux pour mériter une mention sur mon carnet. Un homme d'une cinquantaine d'années, long, efflanqué, chauve, s'agite au milieu de cette foule qu'il a l'air de diriger; il se drape avec importance dans un habit noir, étriqué et râpé: son linge maculé trahit la misère, son sourire la souffrance; sa physionomie fatiguée sue le vice. Dans le rôle de maître de ballets qu'il semble vouloir se donner, il apporte le sérieux d'un notaire en fonctions. C'est lui qui conduit les quadrilles de lanciers ou les mazurkas compliquées; il jette à corps perdu son pâle cadavre à travers toutes les polkas et toutes les valses. Si un quadrille s'organise, vous l'apercevez gesticulant avec véhémence pour indiquer sa place à chaque couple. Il va, vient, se démène; on voit qu'il met son orgueil à faire sentir son autorité aux habitués du bal, qui paraissent tous le connaître.

Sa gaieté sinistre m'attriste. Pauvre diable! Combien lui paye-t-on, chaque soir, ses entrechats lugubres?... J'interroge et j'apprends... que ce danseur funèbre est un médecin qui cherche des clients! Son assiduité aux bals de Diana-Sall — il n'en manque pas un — lui fait de la publicité gratuite et amusante. Il remplace, type de « spécialiste » digne d'être signalé, les bruyantes réclames de certains de ses confrères par ses *cavalier seul*.

12 septembre. — J'ai visité aujourd'hui la Bourse, salle mesquine et sombre dont on ne franchit pas aussi librement qu'à Paris la porte

massive, les noirs corridors et les grilles de fer. Il faut qu'un lévite vous introduise dans le temple d'Israel. Ce matin, le marché était très-agité. On attendait avec anxiété des nouvelles de l'empereur Napoléon III. Sa maladie a déjà fait, défait et refait à Vienne, depuis quelques jours, plusieurs fortunes qu'on m'a citées. Ici, pourtant, la liquidation est quotidienne : les spéculateurs viennois transmettent leurs ordres à la Bourse de Paris, qui les exécute, en attendant d'exécuter ceux qui les lui ont envoyés. Toute une classe de joueurs français vient, de son côté, perdre à la roulette et au trente-et-quarante des tripots allemands l'argent que les joueurs allemands de l'autre catégorie laissent au *fin courant* et au *dont dix* du tripot de la rue Vivienne. Partant, quittes.

Ce soir, l'Opéra a donné *la Muette de Portici.* Toujours même pénurie de premiers sujets, toujours même perfection des ensembles. Après le spectacle, souper à la restauration Faber, où nous avons rencontré deux ou trois écrivains allemands. L'un d'eux, M. Maulter, m'a offert une comédie de lui, *Églantine*, qui a obtenu à Vienne un long succès de vogue et qui a valu à son jeune auteur notre croix d'honneur, à l'époque de l'entrevue des deux empereurs à Salzbourg. *Églantine* est un mélange assez anodin, mais non sans intérêt et sans mérite, de la *Diva* et de la *Madona dell' arte.* Ce que j'aime encore mieux dans ces écrivains que leur talent dramatique, si réel qu'il soit, c'est leur bonhomie charmante, leur modeste simplicité et leur désir naïf de voir leur célébrité consacrée par les bravos parisiens. Il n'en est pas un qui ne donnât tous ses succès en Allemagne pour une heure de triomphe à Paris. On jouera encore, il est vrai, bien des traductions de drames français à Vienne, à Dresde ou à Berlin, avant qu'une comédie contemporaine d'un auteur allemand soit traduite dans notre langue et représentée sur un de nos théâtres. Et pourtant quelques-uns de leurs ouvrages mériteraient cet honneur, à coup sûr, mieux que beaucoup des nôtres, — *le Gladiateur de Ravenne*, par exemple, chef-d'œuvre dont la paternité a donné lieu, en Allemagne, à de vives et longues polémiques, mais qui demeure bien, en définitive, l'œuvre authentique et glorieuse du baron de Munch-Bellinghausen, surintendant des théâtres impériaux de Vienne. Ce drame-là, du moins, ne saurait manquer d'être tôt ou tard transporté sur une scène française.

13 septembre.— Comme l'Opéra nouveau de Paris, le nouvel Opéra de Vienne est évidemment construit par des courtisans du pouvoir personnel. A Paris, l'empereur arrivera en voiture jusqu'à la porte de sa loge ; en dépit des règlements de police qui interdisent de fumer dans l'intérieur des théâtres, il y aura son fumoir pour faire

pendant au boudoir de l'impératrice; ses magnifiques appartements de réception y seront assez vastes pour contenir des quadrilles où pourra figurer le Sénat, avec cette bonne fille de majorité pour danseuse et le conseil d'État pour vis-à-vis. A Vienne, l'empereur dispose des deux avant-scène de gauche, entre-sol et premier étage, ainsi que de la grande loge de face où il trône au milieu de sa cour, les soirs de gala. D'habitude, à l'Opéra qu'il aime beaucoup et où il vient sans se faire annoncer, c'est dans son entre-sol que se blottit François-Joseph, caressant ses favoris ou mordillant ses moustaches, solitaire, taciturne, toujours en uniforme d'officier supérieur. Les deux avant-scène, qui communiquent entre elles par un petit escalier intérieur, se relient à la loge de face par une galerie dont les élégants et spacieux salons m'ont rappelé par leur luxe ceux de la loge impériale dans notre nouvel Opéra.

Là n'était pas pour moi, à dire vrai, l'attrait de la salle : ma visite avait un autre objet. Je voulais surtout examiner le système de chauffage et de ventilation, aussi efficace, en effet, qu'il est ingénieux.

Représentez-vous, dans le sous-sol de l'édifice, d'immenses caves avec une large arcade découpée sur une cour profonde et aérée. L'air pur et frais du dehors s'engouffre par ce béant arceau dans le souterrain et se condense, sous l'action d'un ventilateur colossal, dans une sorte de collecteur auquel sont adaptés d'innombrables tuyaux. Ces tuyaux aboutissent tous à l'intérieur de la salle. En même temps, des ouvertures pratiquées au-dessus du lustre servent d'issues à l'air vicié, que le renouvellement incessant de l'atmosphère refoule vers le plafond et qui s'échappe, ainsi que la fumée d'une cheminée, par des conduits en communication avec la toiture. Appliquez au calorifère le même procédé qu'au ventilateur, et vous aurez, avec la même facilité de dégagement pour les miasmes, un système de chauffage aussi puissant et aussi sain que celui de la ventilation. Si vous ajoutez à ces tuyaux les conduits du gaz et ceux de l'eau distribuée avec prodigalité, en prévision de l'incendie, jusque dans les étages supérieurs, vous arrivez — le compte a été fait — à une longueur totale de trente-sept kilomètres. Ce que ce chiffre représente de travaux accomplis, d'argent dépensé, il est facile de s'en faire une idée.

..... C'était fête, ce soir, à Volksgarten. Le jardin du peuple est, pendant l'été, le concert à la mode. Tous les rangs s'y mélangent, toutes les sociétés s'y confondent, toutes les existences s'y coudoient. Emily Fiacre et Sophie de Bohême s'y croisent avec les femmes d'ambassadeur et les filles de ministre. Comme orchestre en plein air, nous n'avons rien, à Paris, qui en approche. Comme pu-

blic, c'est Besselièvre nuancé de Mabille. Point de danses ; seulement l'inévitable brasserie allemande. Assis autour des tables ou circulant devant l'orchestre, j'aperçois M. le duc de Gramont, M. le baron de Werther, ambassadeur de Prusse, le ministre de la guerre, des généraux, de hauts fonctionnaires, tout le monde élégant qui n'a pas encore quitté Vienne. M. de Beust, absent en ce moment, est aussi, me dit-on, un fidèle de Strauss.

C'est un des Strauss, en effet, qui conduit l'orchestre, non le vieux Jean, que ses fonctions retiennent à la cour et qui ne se fait plus entendre en public, mais un de ses jeunes frères, héritier de son archet et de son nom. Joseph a le geste net, rapide, l'enlevant entrain, le diable au corps de son aîné. En a-t-il le génie musical? Debout sur son estrade, il ne bat pas la mesure ; au frémissement de ses pieds, qui en marquent la cadence, vous diriez qu'il la danse sur place. Il se partage avec son frère Édouard tous les concerts publics : jardins en été, salles toutes ruisselantes de dorures et de lumières en hiver, Stadtparck ou Volksgarten.

Ces soirées musicales sont un des charmes de Vienne. Les Strauss s'adjoignent presque toujours une de ces adorables musiques militaires qu'on ne rencontre qu'en Allemagne, en Autriche surtout : leur orchestre alterne avec elle. On circule dans les jardins ou dans les salons peuplés de jolies femmes; on s'y raconte tout bas, au doux bruit d'une valse ou d'une mélodie, les événements ou les propos de la journée, et le concert finit juste à l'heure du souper, auquel il vous a préparé par le repos d'esprit qu'il vous a procuré.

14, 15, 16 septembre. — Parviendrai-je à mettre un peu d'ordre dans mes souvenirs? Depuis trois ou quatre jours, absorbé par mes excursions dans la banlieue, j'ai complétement négligé mon pauvre carnet de touriste. Quelques détails de mes courses sont pourtant à noter.

Les Viennois raffolent de la campagne ; ils l'habitent tous pendant l'été et proclament adorables les environs de Vienne. Agréables, à mon avis, ce serait assez dire, surtout pour des gens qui ont Ischl et Salzbourg si près d'eux. Tout au plus cette jolie banlieue m'a-t-elle fait songer aux alentours de Paris. Il y a quelque chose d'Auteuil dans le gracieux village d'Hietzing, avec ses rues bordées de jardins et ses maisons cachées dans le feuillage. Voslau, Bade, n'égalent pas, malgré leur célébrité européenne, Enghien et Montmorency, Versailles, Saint-Germain ou les coteaux de Bougival.

..... Je suis allé, un de ces derniers soirs, au Burg-Theater. Il a pour directeur le célèbre auteur du *Gladiateur de Ravenne*, le baron de Munch-Bellinghausen, surintendant des scènes impériales sous la haute main du premier grand-maître de la cour, le prince de Hohen-

lohe, frère du cardinal Gustave et du premier ministre du roi de Bavière.

On y donnait *les Vieux garçons* de Sardou. Saisir les finesses de la traduction, j'en étais sans doute incapable; mais il ne m'a pas été difficile de reconnaître que les comédiens — la fleur des pois de Vienne, et même, m'a-t-on dit, de l'Allemagne — se trouvaient fort empêtrés dans leurs rôles. Ces rôles sont trop français, trop parisiens — trop parisiens d'un certain Paris — pour convenir à des artistes étrangers et pour être rendus par ceux-ci dans toutes leurs nuances. Chez nous-mêmes, en province, ils perdent de leur sel et ne sont pas toujours parfaitement compris. Lafont, Lesueur, inimitables même à Paris, peuvent-ils être imités à Vienne? La pièce, si spirituelle au Gymnase, prend ici un aspect terne, bourgeois, lourdaud. Il est vrai de dire que les toilettes des femmes, d'une simplicité primitive, et leur gaucherie, qui ne manque pas d'une certaine gentillesse, mais qui manque absolument de vraisemblance dans le milieu où Sardou a placé ses personnages, ne contribuent pas pour peu de chose à ce fâcheux effet.

C'est dans le grand répertoire allemand, dans le drame historique ou dans la tragédie, qu'il faut entendre, pour les bien juger, les acteurs du Burg-Theater. Il possède, m'a-t-on dit, une tragédienne, madame Volter, d'un très-grand talent et d'une immense réputation. Elle joue en ce moment une *Rosemonde* qui n'a obtenu qu'un demi-succès, et répète une autre pièce en vers, intitulée, je crois, *Isabelle Orsini*, dont on attend merveilles. Ceci n'est pas mon affaire. Seulement je me demande comment un public qui aime encore la tragédie peut s'accommoder de nos vaudevilles sans couplets, et comment des acteurs qui la jouent avec succès se trouvent en état d'interpréter avec quelque vérité M. Sardou, M. Dumas fils ou même M. Émile Augier. Je ne me les représente pas plus dans les rôles de Got ou de Bressant que je ne m'imagine Lafont ou Félix dans *Rosemonde*.

Les théâtres populaires sont très-courus à Vienne. J'y suis entré deux fois. On y riait à cœur-joie, et ils m'ont paru ceux où la foule s'amuse le mieux. Malheureusement, pour en comprendre les plaisanteries, qui roulent presque toutes sur des jeux de mots, il faut connaître à fond la langue allemande.

Décidément, ce qui me plaît le plus à Vienne, c'est sa vie intime, ce sont ses mœurs et ses goûts tout français. Je n'y ai pas retrouvé seulement notre caractère; j'y ai retrouvé presque notre cuisine. Dans ses *restaurations* à la mode, plus de ces affreux ragoûts de l'Allemagne du Nord, plus de ces flasques et insipides viandes bouillies, ou rôties au four et noyées dans la gelée de groseille. Chez Saccher, l'aimable directeur de l'Opéra nous a offert un dîner qui eût fait

envie à Bignon. Vienne a le gril ; — le gril, inconnu partout ailleurs en Allemagne! — elle a la broche; elle a nos sauces et des vins, ses vins de Hongrie, aussi généreux que les nôtres ; Vienne est une ville française!

Ce qui m'y plaît le moins, ce sont ses *curiosités* les plus célèbres. Le *Prater*, par exemple, cette immense prairie brûlée par le soleil d'été et par le vent d'est, m'a paru affreusement maussade. Pas un promeneur, pas une voiture dans ces allées plantées de marronniers, où se croisent, de décembre en juin, les brillants cavaliers et les fringants équipages. Notre société élégante déserte aussi Paris chaque année. Les Champs-Elysées, le bois de Boulogne se transforment-ils pour cela en désert?

Cocher, au *Wurstel Prater*, au *Prater* du petit peuple, puisque celui du grand monde est si triste en ce moment! Hélas! déception nouvelle : pas un cri, pas un éclat de rire, pas un café plein! Au milieu du pré, quelques estrades vides, des orchestres sans musiciens; tout autour, des chaises empilées sur le gazon jauni. Ici, un enfant contemple d'un œil ravi des chevaux de bois immobiles; là s'élève une baraque sans marchandises et sans chalands; çà et là, sur les bancs des brasseries en plein vent, quelques soldats fumant leur pipe : aspect d'une foire en déroute, d'un feu d'artifice éteint, d'une salle de bal public après le bal. Le petit *Prater* ne s'anime que les jours de fête populaire, comme le grand ne se peuple que pendant la saison des fêtes mondaines. Nous n'avons rien à voir ici. Cocher, à l'ambassade de France!

M. le duc de Gramont a bien voulu me faire dire qu'il me recevrait avec plaisir. Formule assurément banale de sa part, mais qui répond de mon côté à un sentiment bien sincère. Si je n'ai jamais eu l'honneur d'être présenté à M. le duc de Gramont, j'ai connu autrefois M. le duc de Guiche dans des circonstances qui ne sont pas sans donner quelque piquant à la visite que M. l'ambassadeur de France m'autorise à lui faire aujourd'hui.

Durant le trajet du *Wurstel Prater* au palais de l'ambassade, ces souvenirs de jeunesse, presque d'enfance, viennent tourbillonner dans le demi-sommeil où m'a plongé le mouvement de la voiture. Quels plaisants sujets de réflexion que ces images d'autrefois! Quelle involontaire ironie dans cette évocation des fantômes du passé! Quelle amusante comédie qu'une existence politique, pour ceux qui en ont vu les commencements!

Il y avait une fois à Paris, il y a longtemps, bien longtemps de cela, un gouvernement constitutionnel. Que ce gouvernement dût se développer dans le sens libéral jusqu'à glisser dans la république, c'était peut-être possible à prévoir; mais qu'il dût jamais aboutir,

même indirectement, à l'empire, c'est ce qui nous aurait fait tous éclater de rire, en 1845, au nez de l'avisé prophète qui nous l'eût prédit. En attendant, toute la jeunesse de ces années-là s'exerçait à la pratique de ce gouvernement. A l'image du parlement, s'était organisée une *parlotte* où se réunissaient, le mardi soir, tous les jeunes Wagner de la politique, dans laquelle ils voyaient, hélas! la musique de l'avenir.

Pour mieux ressembler à la Chambre des députés, la Conférence d'Orsay s'était divisée, comme celle-ci, en partis et en tiers-partis. Elle avait son extrême droite, son centre droit, son centre, son centre gauche, sa gauche et son extrême gauche. Complet!

Le dirai-je? Lorsque je lis le soir, pour m'endormir, les débats du Corps législatif, je me crois parfois encore à la parlotte. Ce sont les mêmes noms; mais sont-ce bien les mêmes hommes? Sur la crête de la montagne, entre M. Paul de Jouvencel et M. Madier de Montjau, m'apparaît le fougueux tribun Émile Ollivier. J'entends encore le bouillant M. Forcade de la Roquette reprocher au méthodique M. Buffet la froideur de son correct libéralisme. A vrai dire, les beaux discours étaient notre moindre souci; la grosse affaire pour nous, c'est-à-dire le grand amusement, c'était l'élection du président et du bureau. Ces soirs-là, branle-bas de combat; tout l'équipage sur le pont. La vaste cour de l'Académie de médecine, dans la rue de Poitiers, se trouvait trop étroite pour contenir toutes les voitures chargées d'aller relancer à domicile et de ramener les retardataires. Les mauvais tours que se jouaient l'un à l'autre les deux candidats, les mille intrigues de leurs amis, l'escamotage des voix, nos ministres et nos députés en herbe appelaient cela leur noviciat parlementaire.

Les deux personnalités les plus saillantes de la parlotte étaient deux jeunes gens appartenant l'un et l'autre à la plus illustre noblesse: l'un, ancien et brillant élève de l'école polytechnique; l'autre, lauréat émérite des concours généraux; l'un sans avenir officiel, parce que les traditions de sa famille, comblée d'honneurs par les Bourbons, lui imposaient d'inviolables devoirs de fidélité royaliste; l'autre, nouveau Stanley d'un autre Derby, réservé déjà aux plus hautes fonctions par un gouvernement dont son père avait été le premier ministre. Or le dévoué royaliste, l'opposant énergique dont le désintéressement chevaleresque enflammait, en ces années de jeunesse, mon crédule enthousiasme, était M. le duc de Guiche. Il est aujourd'hui le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, et c'est chez lui que je me rends en ce moment.

Son accueil a été fort gracieux. Dans la conversation, nous avons effleuré, d'une aile trop légère pour être importune, les ombres du passé. La question allemande et la question d'Orient font aujour-

d'hui de Vienne, point de jonction de ces deux grands intérêts européens, le plus important des postes diplomatiques. M. le duc de Gramont, qui ne dissimule pas ses sympathies pour une politique favorable à l'Autriche, y a beaucoup réussi. A coup sûr, si ce qu'on dit ici est vrai, ce n'est ni à l'inexactitude de ses renseignements, ni à l'indécision de ses avis, ni à la mollesse de ses dépêches, que l'empire autrichien et l'empire français doivent le désastre, peut-être irréparable, de Sadowa.

Si ma visite à l'ambassade de France m'a intéressé par les souvenirs piquants qu'elle me rappelait autant que par l'exquise affabilité de M. le duc de Gramont, il en est une autre, il faut bien le dire, qui a produit sur moi une impression plus vive et plus profonde, — ma visite à Frohsdorf.

Mon père n'a jamais été premier menin du Dauphin de France; ma famille n'a jamais approché de la cour; elle ne doit aux Bourbons que ce que leur doivent tous les Français, la patrie qu'ils nous ont faite. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faut refuser de servir son pays parce que le gouvernement qu'il s'est donné ne répond pas absolument à vos préférences, de ceux qui maudissent à jamais leur mère parce qu'elle a commis une faute. Mais je n'ai pu, je l'avoue, sans me sentir sincèrement ému, retrouver au fond d'un château allemand le dernier héritier de la plus grande des races françaises, courageux contre l'exil, comme ses pères le furent contre l'ennemi, assez dévoué à la France pour éviter d'ajouter à ses embarras par des tentatives plus dignes d'un aventurier que d'un roi.

La vue de M. le comte de Chambord a complétement déconcerté l'idée que je m'étais faite de lui d'après ses photographies. J'ai trouvé un homme agile, alerte, de taille moyenne, à la barbe taillée en pointe, au regard limpide et loyal, aux yeux fendus comme ceux d'Henri IV, dont il est le portrait vivant. L'étiquette surannée dont on m'avait parlé n'existe pas autour de lui, ou du moins elle se borne aux égards respectueux que tout homme de cœur doit au fils innocent d'un roi proscrit. Je défie qu'on me cite dans toute l'Europe un seul prince, régnant ou exilé, un seul, dont l'entourage soit aussi exempt de morgue et aussi cordialement empreint de bonhomie.

M. le comte de Chambord n'accepte qu'un titre, celui de monseigneur : tout autre est banni à Frohsdorf. D'une extrême vivacité d'esprit, d'une grande gaieté de caractère, il aime à parler de Paris, et il en parle en homme qui n'aurait jamais cessé de l'habiter. A l'Académie française, la langue n'est pas plus correcte ; à la Comédie-Française, l'accent n'est pas plus pur. C'est un phénomène vérita-

ble, que cette pureté d'accent et de langage chez un prince qui a quitté la France à l'âge de dix ans.

Au surplus, ce n'est pas seulement Paris qu'il connaît ainsi par le menu; il connaît aussi bien la province. Il m'a étonné par l'aisance avec laquelle il s'est exprimé sur les hommes et les choses du département où je suis né, et par l'incroyable exactitude des détails minutieux dans lesquels il est entré à ce sujet.

La chasse est à peu près son unique plaisir à Frohsdorf. On m'a raconté qu'il lui arrive parfois de réunir autour de lui les habitants du hameau où il s'arrête pour déjeuner et d'assister, sur l'herbe, aux danses dont il paye les violons. Sa bonté est proverbiale à dix lieues à la ronde; les paysans des environs l'adorent. En arrivant à Newstadt, station où l'on descend pour prendre une voiture qui vous mène à Frohsdorf, je me suis vu entouré, salué, escorté par une foule de braves gens qui, reconnaissant en moi un Français, devinaient une visite pour le prince et qui faisaient fête de leur mieux à l'humble courtisan de l'exil.

L'avenir de M. le comte de Chambord est dans les mains de Dieu. Mais j'en appelle à tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher : est-il possible de rêver comme intelligence, comme personne, comme caractère, un type plus accompli du roi constitutionnel selon les idées modernes?

Ce n'est pas là, il est vrai, une raison pour que la France revienne à la monarchie traditionnelle. Aimons-la, nous, ses enfants, jusque dans ses erreurs; respectons-la jusque dans les fautes dont elle se rend en même temps coupable et victime !

Frédéric Béchard.

La suite prochainement.

UNE UNIVERSITÉ D'AUTREFOIS

L'instruction publique est l'objet de toutes les sollicitudes. On cherche avec un zèle digne d'éloges, dans la presse comme dans le gouvernement, les moyens les plus efficaces et les plus sûrs de la développer et de l'élever. Une haute commission vient d'être créée dans ce but, qui se livre aux enquêtes les plus actives et les plus consciencieuses. Dépouillant tout amour-propre national, toute prévention étroite en faveur de ce qui est établi chez nous, les membres qui la composent ont voulu, avant de rien proposer au ministre qui les a appelés à ses conseils, connaître ce qui se fait, à cet égard, dans d'autres pays. Ils ont, en conséquence, invité à assister à leurs conférences et à leur fournir des renseignements, outre les hommes connus pour avoir dirigé de ce côté leurs études, plusieurs professeurs des grandes universités d'Angleterre de Belgique et d'Allemagne.

Rien de mieux assurément. Nous aimons fort qu'en toutes choses on voie à ce qui se fait autour de soi. Mais n'y aurait-il pas avantage aussi à regarder en arrière et à consulter le passé? Le nôtre est fort curieux, sous ce rapport. La France a été par excellence le pays des écoles. Ses universités ont devancé toutes les autres et leur ont servi de modèle. Aujourd'hui nous prenons exemple sur l'étranger, mais c'est sur nous qu'il se modelait autrefois. Durant mille ans nos écoles ont servi de type à celles de l'Europe : n'auraient-elles rien à nous donner? Nous possédons leurs statuts, leurs règlements, tous les détails de leur organisation. N'y aurait-il point de lumière à en tirer? Cela est d'un autre âge, il est vrai, c'est de l'histoire ; mais les enseignements de l'histoire sont bien quelque chose, surtout quand elle a été aussi glorieuse que celle de notre ancien enseignement.

Donc, à notre avis, les constitutions de nos vieilles universités, surtout celles des derniers siècles du moyen âge, plus rapprochées

de nous par la date et qui sont le fruit d'une époque plus avancée en civilisation, mériteraient bien quelque étude en ce moment.

C'est à ce titre que nous appelons l'attention sur l'université fondée par les ducs de Bourgogne à Dôle au commencement du quinzième siècle, à la limite même du moyen âge et des temps modernes. Cette université est la dernière, ou peu s'en faut, de ces grandes créations intellectuelles dont la royauté travaillait depuis deux siècles à anéantir les libertés et les franchises primordiales, quand la Révolution encore plus despotique que la royauté vint les anéantir toutes à la fois.

I

En fermant, ainsi d'un seul coup ces écoles, en abolissant les priviléges séculaires de leurs étudiants, en confisquant leurs biens au profit de l'État,la Convention nationale non-seulement consomma l'œuvre la plus illibérale qu'elle ait entreprise au milieu de tant d'autres : elle pervertit les idées et les mots eux-mêmes en matière d'enseignement public. Si, en effet, l'éducation est, dans un sens absolu, comme le prétendait Lakanal, une dette de l'État, celui-ci doit en avoir le monopole, car le premier devoir du débiteur est de s'acquitter par lui-même et non par autrui. En outre, l'enseignement, d'après ces idées, doit être obligatoire, puisqu'il serait inique que le créancier pût refuser à son débiteur la faculté de se libérer. Enfin, toujours dans ce système, il doit être gratuit, comme tout payement, car il n'est pas de législation humaine qui ait encore osé dire au légitime possesseur d'une créance : « Vous achèterez ce qui vous est dû. » Ceci n'est pas du droit subtil, mais du simple bon sens et de la logique vulgaire.

En partant d'une prémisse fausse, les théoriciens de la Montagne avaient du moins le mérite de raisonner juste. L'université de France,cette puissante création de Napoléon Ier, avec ses lois, ses priviléges, son chef suprême, ses dignitaires, son monopole exclusif, son budget, ses vastes propriétés et tous les attributs de la personnalité civile qui en faisaient un État dans l'État, un ordre dont le grand-maître déchut lorsqu'il fut élevé au ministère, l'université de France n'était donc qu'un plagiat impérial, mais un plagiat incomplet, car, si elle avait emprunté ses titres à l'ancien régime et son omnipotence au nouveau, elle n'avait rien retenu des vieilles libertés de l'un ni de l'origine démocratique et populaire de l'autre. Despote, elle l'était sans doute; mais elle était encore plus illogique, parce qu'elle n'osait accepter toutes les conséquences du principe

posé par la Convention qui lui avait en réalité donné naissance. Elle pratiquait le *compelle intrare* et tenait sa porte entre-bâillée ; nul ne pouvait être instruit que par elle, et son enseignement ne s'étendait ni à tout ni à tous. Elle vendait l'instruction du second degré et ne songeait qu'incidemment à donner celle du premier. Au fond, et dans le vrai, c'était une machine de centralisation, admirable pour servir un gouvernement fort, mais inutile, que dis-je ? hostile au développement d'une société libérale. Aussi son nom n'éveille-t-elle dans nos esprits qu'une idée de hiérarchie et d'autorité absolument inconciliable avec celle que l'on se faisait d'une université au moyen âge.

L'université de Paris, la plus vieille de France, et qui a servi de modèle à presque toutes celles de nos anciennes provinces, est née au contraire d'une pensée de liberté.

Dès les premiers siècles, l'Église enseignait, ce fait n'est pas douteux ; elle enseignait même seule ou presque seule, sans rencontrer de contradiction, parce qu'elle seule possédait la science et qu'on ne résiste au monopole que lorsqu'il a cessé, en fait, d'être juste. Qui se serait alors substitué à elle, qui aurait osé l'entreprendre et qui l'aurait pu ? Quand elle n'instruisait pas elle-même, elle déléguait le droit d'instruire. La *licence*, qui est devenue par corruption un grade universitaire, n'était à l'origine que la permission d'enseigner. Ceux qui voulaient se livrer à l'enseignement devaient, à la fin du douzième siècle, obtenir la « licence » du Maître des écoles, c'est-à-dire du chancelier ou scholastique des églises sur le territoire desquelles ils prétendaient ouvrir leurs cours. A Paris, cette autorisation était donnée par les chanceliers de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève. Mais pour éviter l'arbitraire et les abus d'autorité, l'Église interdisait à ces officiers de la refuser aux candidats qui en étaient régulièrement reconnus dignes[1]. Elle avait fait mieux : elle avait obtenu pour les écoliers un privilége de juridiction, afin de les soustraire à la surveillance et peut-être aux vexations de la justice ordinaire. Ainsi l'authentique *Habita* de l'empereur Frédéric Barberousse accorda en 1158, aux étudiants de Bologne, le droit de porter leurs causes devant le maître de l'école ou l'évêque de la ville, *coram domino aut magistro suo, vel ipsius civitatis episcopo*. L'État, dont le moyen âge avait si bien compris la notion, ne songeait guère lui-même à intervenir autrement dans les choses de l'esprit : il conférait des priviléges, il donnait des exemptions et des faveurs, il levait ses propres barrières pour faciliter la pacifique invasion de l'intelligence ; mais

[1] Conciles de Londres en 1138, de Latran en 1179 ; Décrétale d'Alexandre III.

il n'avait ni doctrines, ni contrôle ; il ne professait pas, il ne surveillait pas.

L'Église était donc la grande éducatrice des peuples ; elle était en outre une éducatrice libérale, car elle ouvrait sans distinction son sein à tous : la science du Christ, au contraire de la philosophie païenne, ne connaît ni élus ni préférés ; les simples et les petits qui, plus encore que les puissants et les riches, « ont soif de justice et de vérité, » accouraient en foule se désaltérer à cette source intarissable. Peu à peu, ces pèlerins des lettres divines et humaines, venus de tous les points de l'Europe, se formèrent en groupes et se réunirent par nationalités ; à l'image des premières associations chrétiennes, ils se constituèrent en communautés dont les bases étaient l'égalité et l'union fraternelle, dont le but était l'étude, dont les moyens étaient une taxe et une discipline librement consenties. Ainsi naquirent les sociétés d'études qui prirent un peu plus tard le nom d'Universités. En Italie, à Bologne et à Padoue, elles comprenaient tous les écoliers qui formaient la corporation et se nommaient des chefs, choisis parmi eux, et auxquels obéissaient les professeurs ; à Paris, et dans plusieurs autres villes, elles n'embrassaient au contraire que les maîtres, dont l'assemblée exerçait tous les pouvoirs sans partage, ou, à de rares exceptions près, sans l'immixtion effective des étudiants. L'Église les encouragea, les protégea et leur conféra une institution régulière, en reconnaissant par ses bulles la validité de leurs promotions. Elle leur fournit des maîtres jusqu'à l'époque où elles purent trouver dans leur sein des hommes capables de rendre au corps les lumières qu'ils en avaient reçues.

Mais si elle les pénétra de ses leçons d'abord, si elle lutta contre leurs envahissements ensuite, elle respecta leur indépendance, et la défendit même à l'occasion. Partout où surgit, aux treizième et quatorzième siècles, un nouveau centre d'études, l'Église intervient presque aussitôt pour hâter son développement et le mettre à l'abri des orages politiques ou du désordre social. C'est un terrain qu'elle neutralise à force de prohibitions et de menaces spirituelles. Serait-ce, comme on l'a dit, son domaine qu'elle déclare ainsi sacré? Son œuvre peut-être, mais, à coup sûr, non ses hommes.

Dès l'origine, les universités sont des corps séculiers. Les ecclésiastiques et les réguliers n'en sont pas exclus sans doute; ils y tiennent même parfois une grande place, mais ils n'y sont admis qu'individuellement, et avec des restrictions qui assurent aux laïques la prééminence. Ce caractère purement laïque, l'université de Paris, en particulier, s'en montra souvent jalouse et s'en fit toujours honneur. Dans la fameuse querelle qu'elle soutint contre les ordres

mendiants en 1258, elle écrivait aux évêques : « Cette vénérable et salutaire école a eu d'abord à sa tête des maîtres respectables par leur conduite, illustres par leur doctrine, religieux par le cœur, mais *tous portant l'habit séculier*. Par la suite du temps, le nombre des auditeurs venant à croître, les maîtres s'accrurent eux-mêmes, et, pensant qu'ils pourraient vaquer plus librement et plus tranquillement à l'étude s'ils se réunissaient par les liens de lois communes, ils obtinrent des deux puissances les droits de corps et de colléges, avec beaucoup de priviléges et de faveurs signalées[1]. »

On ne saurait plus clairement préciser l'origine, le but et l'esprit de l'institution. C'est une société de maîtres, *universitas magistrorum*, à la différence de celle de Bologne, *universitas scholarium*, mais c'est une société civile. Malgré la foule de clercs et de tonsurés qui déborde de ses auditoires, malgré l'étroite alliance qui l'unit encore à Rome, dont les flatteries intéressées de la royauté ne la détacheront que plus tard, elle se proclame un corps libre; elle affirme sa franchise et son indépendance du joug ecclésiastique. Elle a non-seulement la robe, mais surtout l'âme séculière. Sous couleur de théologie, elle domine le monde politique encore plus que le monde spirituel. La liberté qui se glisse dans ses controverses philosophiques la prépare à la liberté dans les questions de gouvernement.

Eh bien, on ne se lassera point de le répéter, si puissante qu'elle fût devenue, l'Église romaine n'attenta pas une fois à l'indépendance universitaire. Elle combattit les doctrines, elle s'efforça de contenir les empiétements, elle éleva même, par la création de quelques ordres religieux, corps contre corps, autel contre autel; elle ne toucha jamais au caractère profondément laïque de l'école de Paris. Elle ne retira aucun des priviléges qu'elle lui avait octroyés à l'origine ; elle lui en concéda même de nouveaux. Chose étonnante, mais indéniable, lorsque le désir de savoir et de connaître s'empara de l'Europe; lorsque les peuples et les rois, agités par ce noble instinct qui fait à la fois notre force et nos dangers, se tournèrent vers les successeurs de saint Pierre pour en obtenir des institutions d'enseignement, ce fut l'université de Paris qui servit de modèle aux autres. En France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Hongrie, en Pologne, en Italie même, ou du moins dans quelques-unes de ses villes, ces grands foyers d'études sont créés par les papes *ad instar studii parisiensis :* ainsi l'école de théologie annexée à l'université de Bologne en 1362, par Innocent IV. La plupart des bulles pontificales renferment ces mots caractéristiques : *tandem fiat hic velut Parisius*, *qualis Lutetiæ*

[1] Du Boullay, *Histoire de l'Université de Paris*, t. III, p. 255.

Parisiorum. Quand elles taisent le mot, elles désignent du moins sans ambiguïté la chose. Orléans en 1320, Heidelberg en 1346, Prague en 1348, Vienne en 1365, Cologne en 1388, furent ainsi, du plein gré des pontifes romains, de véritables succursales parisiennes. Quelques-unes même allèrent chercher sur la montagne Sainte-Geneviève non-seulement leurs règlements, mais leurs professeurs. Pourquoi citer toujours Paris, et jamais Rome, ni Fermo, ni Pérouse, qui étaient les œuvres personnelles des papes? Parce que les écoles de Paris sont célèbres entre toutes, et elles sont célèbres parce qu'elles sont libres.

La papauté fait plus : elle réserve opiniâtrément à Paris, quoiqu'elle ne le lui ait jamais concédé, l'enseignement de la théologie. C'est entre les mains de ses plus redoutables adversaires qu'elle concentre la dispensation de la science maîtresse du moyen âge, de cette science qui confère les honneurs et les bénéfices, qui livre, avec la clef du monde surnaturel, la puissance et la richesse de l'autre. Ni Lisbonne[1], ni Orléans, ni Grenoble, ni Orange, ni Vienne, ni Lucques, ni Louvain[2], ni même Avignon, qui était pourtant en terre papale, n'eurent, au début, de facultés de théologie. On aurait craint d'autoriser une concurrence aux savants syllogistes de la rue du Fouarre. Dôle fut pendant quatorze ans frappée de la même exclusion. L'ostracisme ne fut levé qu'au prix de démarches sans nombre. Il faut convenir que l'obstination de la cour romaine à maintenir un tel monopole au sein d'un corps qui comptait trente mille étudiants, plus passionnés qu'ailleurs pour la dispute, lorsqu'elle pouvait si facilement les disperser au loin, par la création de facultés rivales, n'était pas sans périls pour sa suprématie spirituelle, et qu'elle serait absolument inexplicable, si elle n'avait pour motif le profond et sincère respect que l'Église ne cessa d'éprouver, au milieu des controverses les plus ardentes, pour la primitive constitution de l'Université.

Mais la liberté incontestée dont elle jouit pendant deux siècles, l'étroite union qui liait ses facultés entre elles, ne seraient elles-mêmes que des raisons insuffisantes de sa prodigieuse influence et de sa popularité : il faut aussi en chercher la cause dans son régime intérieur, dans son organisation privée, et, pour tout dire, moins dans ses méthodes d'enseignement, qui exciteraient aujourd'hui notre sourire, que dans le principe dont elle fit la base de sa constitu-

[1] Le souverain pontife avait formellement excepté la théologie dans la bulle d'érection de l'université de Lisbonne en 1292. (Du Boullay, p. 492 et 494.)

[2] L'université de Louvain, fondé en 1425, n'obtint une faculté de théologie qu'en 1431. (V. l'*Histoire de Louvain*, de Jean Molanus, publiée dans la collection des *Chroniques belges*, par Mgr de Ram.)

tion, principe depuis longtemps consacré par le christianisme, mais qui n'en était pas moins une audacieuse nouveauté dans le gouvernement des affaires humaines : je veux parler de l'égalité.

Chez elle, nulle distinction entre les riches et les pauvres, entre les nobles et les roturiers. Un impitoyable niveau s'étend sur les étudiants : ils doivent tous assister aux leçons, assis à terre, sur le sol jonché de paille, et non sur des bancs ou des chaires, de peur de provoquer la jalousie ou d'éveiller l'orgueil : *ut occasio superbiæ a juvenibus secludatur*. Le luxe des vêtements est sévèrement prohibé : une bulle d'Urbain V prescrit même l'uniformité du costume, règle qui n'a pas été sans doute toujours observée, mais qui passa dans les statuts de toutes les universités modelées sur celle de Paris. Clément V réprime en 1311 les prodigalités des nouveaux docteurs, dont l'admission est célébrée par des illuminations et des banquets, en faisant remarquer que ces dépenses excessives, peut-être tolérables chez les nobles, sont décourageantes et ruineuses pour les pauvres. L'université de Paris prêche à la fois par ses leçons et ses exemples la simplicité et la sobriété dans la vie. Elle n'avait d'autres revenus qu'un droit perçu sur les parcheminiers et une taxe imposée à ses suppôts, qui versaient chaque semaine deux sols dans la bourse commune. Ses colléges ne sont guère plus riches : les historiens ont même longtemps fait remarquer, comme une preuve de l'opulence de la Sorbonne, qu'elle possédait en toute propriété quinze couverts d'argent. Au quatorzième siècle, le recteur et les maîtres de la faculté des arts, pressés d'acquitter une dette universitaire, sollicitaient un délai en ces termes : « Nous, dont la profession est de n'avoir point de richesses, nous avons peine à trouver de l'argent pour le salaire des procureurs et des avocats qu'il nous faut employer. » Non-seulement les grades, mais les bénéfices ecclésiastiques conférés par l'Université, sont également accessibles à tous. *Studentes*, dit un statut de 1366, *non per saltum, sed secundum merita promoveantur ad honores*. La pauvreté, à mérite égal, est même un titre à la faveur. Tout écolier peut être élu recteur; mais le plus indigent, d'après une règle formelle de 1421, doit être présenté le premier, et par une de ces allusions qui furent toujours chères au moyen âge, l'élection se fait à Saint-Julien-le-Pauvre.

Cette tendresse pour le faible n'est hypocrite ni banale. Elle se trahit dans les actes encore plus que dans les paroles. C'est la préférence instinctive d'une mère pour ceux de ses enfants qui sont infirmes ou déshérités. A l'exception de quelques légers droits au profit du chancelier, et d'une taxe de quatre sols perçue pour l'herbe et la paille qui jonchaient les salles dans les épreuves de la licence, l'université de Paris n'exige rien du candidat : l'obtention de ses

grades est complétement gratuite. N'eût-ce pas été une simonie déguisée, que de trafiquer de la parole divine et de vendre la science à cette multitude qui, à travers la guerre, la peste, tous les fléaux, accourt des quatre coins de l'horizon, nu-pieds et le bâton à la main, comme les pèlerins de Palestine, pour mouiller ses lèvres à cette source universelle des connaissances humaines?

Mais ce n'est pas tout que de lui donner la nourriture de l'âme : il faut lui assurer celle du corps. Les ordres monastiques, le clergé séculier, les grands feudataires de la couronne, les rois et les princes, les étrangers même, rivalisent avec les simples bourgeois pour fonder des colléges, c'est-à-dire des hospices, des asiles où les écoliers pauvres trouvent, sans bourse délier, la table et le logement, et où ils étudient en commun sous la surveillance d'un maître. Le logis est modeste, la chère est frugale; quelques-uns même, comme les *capètes* de Montaigu, sont réduits au pain et à l'eau par leurs statuts; mais l'Université l'entend ainsi, et il n'est encore venu à la pensée de personne d'élever des palais de marbre pour apprendre aux enfants du peuple le rude labeur de la pauvreté. Sans parler de ces retraites studieuses cachées à l'ombre des cloîtres pour l'usage des jeunes religieux de saint Bruno, du Carmel, de saint Dominique ou de Cîteaux, qui suivaient les cours de la grande étude, et dont on disait : « Ils n'ont rien, si ce n'est de riches bibliothèques, » il n'y a qu'à citer le collége du cardinal Le Moine, qui comptait cent bourses; le collége de Navarre, où l'on n'était admis qu'en faisant preuve de son indigence, comme ailleurs de ses quartiers de noblesse; le collége de Montaigu, fondé par un archevêque de Rouen; celui du Plessis-Sorbonne, ouvert à quarante boursiers; le collége de Bourgogne, qui était destiné à vingt étudiants en philosophie originaires de Franche-Comté; ceux de Tours, de Hubant ou de l'*Ave-Maria*, de Lisieux, de Cambray, d'Harcourt, de Saint-Michel, de Boissi, de Dormans-Beauvais, de Boncour, tous fondés au quatorzième siècle, pour donner une idée suffisante, quoique incomplète, de la prodigieuse floraison de ces écoles libérales, exclusivement dues à l'initiative privée, et réservées sans exception aux humbles fils du tiers état qui, grâce à elles, s'élèveront, comme Urbain IV, à la chaire des Apôtres; comme Pierre d'Ailly, Gerson, et plus tard Ramus et Amyot, à l'admiration ou à la reconnaissance de la postérité.

En résumé, assimilation complète des élèves, pauvreté commune, travail lent et opiniâtre, turbulence, souvent même indiscipline, mais indépendance et liberté, mœurs rudes et sévèrement fraternelles, longtemps conservées intactes par l'égalité de la vie et le principe électif, voilà, autant qu'il nous est permis de les surprendre à travers la nuit des âges, les traits principaux de ce vaste noviciat, de

ce corps fameux qui étendit le renom des études françaises jusqu'aux confins du monde civilisé. Société démocratique, née de l'énergie individuelle, sans lien de droit, sans contact avec l'État, si ce n'est par les priviléges qui la plaçaient en dehors de lui, et néanmoins pesant sur ses conseils, l'écrasant quelquefois de sa prépondérance, dominant la religion et le prince, absorbant presque la grande ville, dont elle remplissait plus de la moitié; c'était l'école de Paris, ce qu'on entendait, dans les premiers temps de son existence, aux treizième et quatorzième siècles, par ce mot unique : l'Université.

II

Cette vieille et imposante université de Paris fut, comme nous l'avons dit, le type de toutes les autres, aussi bien à l'étranger que chez nous. Quoique relativement récente, l'université de Dôle, sur l'organisation de laquelle nous voulons rappeler l'attention, en reproduit elle-même les principaux caractères.

Cette université fut fondée en 1423 par Philippe le Bon, prince avisé qui comprenait, comme d'ailleurs la plupart des souverains du temps, que les lettrés étaient leurs meilleurs auxiliaires contre les barons, et que la plume était l'arme la plus efficace à opposer à l'épée féodale. Dès l'année précédente, la duc de Bourgogne avait envoyé deux de ses conseillers les plus intimes demander au pape Martin V, les bulles et priviléges nécessaires à l'érection de cet établissement. Quoique de tout temps favorable à ces institutions, Rome, pour des raisons qu'il est inutile de rapporter ici, fit cette fois attendre sa réponse. Mais si la négociation fut longue, en revanche, l'exécution fut rapide. Fulminée au mois de mars 1423, la décision pontificale fut notifiée le 3 avril suivant aux gens d'église, bourgeois et habitants du comté de Bourgogne, à qui l'on demandait finance et dont la générosité ne trompa point l'attente du duc. Ils votèrent « libéralement, en effet, de leur bonne volonté, pleinement et gracieusement, sans aulcune induction et contrainte, mais tant seulement pour la grande et singulière affection qu'ils ont eu et ont au faict desdites université et estude, » disent les lettres patentes d'institution. Six mois après, l'université nouvelle ouvrait à Dôle ses cours de théologie, de droit, de philosophie, de médecine, etc., dont les titulaires avaient été appelés des universités les plus fameuses, et qui recevaient, selon la dignité de leur enseignement, de 200 à 25 livres de traitement annuel.

Le premier acte du nouveau corps fut de rédiger ses statuts. Phi-

lippe le Bon avait pris soin de réunir d'avance ceux de toutes les universités qui existaient alors, afin qu'on pût emprunter les meilleures de leurs dispositions. Conformément à l'usage général, les écoliers élurent un recteur, un procureur général, et un procureur et un conseiller pour chaque faculté, lesquels devaient avec les régents composer le conseil. Le recteur fut chargé de dresser, avec l'aide de plusieurs « adjoints, » la charte universitaire, qui fut ensuite soumise à l'assemblée générale, approuvée par le duc et confirmée par l'archevêque de Besançon, délégué du saint-siége.

Nous ne raconterons pas l'histoire de cette institution : ses destinées n'importent pas à notre sujet; mais nous l'étudierons dans ses éléments constitutifs. C'est l'objet de ce travail.

Remarquons-le tout d'abord : quoiqu'elle ait bien des points de ressemblance avec la grande université de Paris, l'université de Dôle s'en distingue par deux traits particuliers et importants, son origine princière et ses tendances aristocratiques.

Entre la fondation de l'université de Paris et celle de Dôle, il y a trois siècles. Pendant ce temps-là, le monde a marché. Il n'est plus en 1424 ce qu'il était au temps d'Abélard et de Guillaume de Champeaux. Le pouvoir central a grandi et s'est singulièrement fortifié depuis deux cents ans; en Bourgogne surtout, malgré les dernières résistances féodales, le duc est vraiment le maître. Plus les sommets s'abaissent et plus l'autorité d'un seul devient un fait en quelque sorte nécessaire. Voici l'heure où les libertés locales commencent à se restreindre et la centralisation à se développer. Déjà elle obéit au plus impérieux de ses instincts : elle légifère, elle règlemente, elle organise. Ce ne sera donc pas, comme à Paris et à Bologne, l'initiative privée qui donnera naissance à l'université, ce sera le duc, et, ceci est nouveau, il le fera à l'aide d'un subside public. L'université franc-comtoise demeurera bien, sans doute, à l'exemple de ses devancières, un corps libre, ayant son chef, ses officiers, son budget, sa justice, s'administrant lui-même, se gouvernant par ses propres lois, dressant ou réformant ses statuts; mais on la mettra en tutelle, on lui donnera deux surveillants, honorablement déguisés sous le titre de conservateurs de ses priviléges, l'un pour le spirituel, l'archevêque de Besançon, l'autre pour le temporel, le bailli de Dôle. On leur adjoindra même trois commissaires, nommés *distributeurs*, pris hors de l'école, qui administreront ses biens et ses revenus, veilleront à la régularité des cours, au payement des professeurs, et plus tard, lorsque le principe électif disparaîtra, présenteront ceux-ci à l'agrément du souverain. Sans doute, car il ne faut rien exagérer, cette surveillance, empruntée à d'autres universités plus anciennes,

comme celles de Paris, de Bologne, d'Orléans, de Montpellier, tendra plus à la protection qu'à la critique; elle sera plus favorable que hostile au corps universitaire, qui, dans une société mal réglée, où la compétence des diverses autorités n'est pas encore nettement définie, où tous les pouvoirs voisins sont des pouvoirs rivaux, éprouve à défendre ses priviléges un intérêt non moindre que l'Église à maintenir l'enseignement dans la voie de l'orthodoxie; sans doute, la fonction de l'archevêque de Besançon, chancelier-né de l'université, ne sera le plus souvent qu'une fonction honorifique, assez semblable à celle du chancelier de Notre-Dame, qui instituait, au nom du souverain pontife, les licenciés de la grande école parisienne. Nous verrons même que le contrôle de ces dignitaires ne réalisera point les espérances qu'on avait primitivement conçues, et qu'il sera plus tard remplacé en fait par une surveillance plus efficace, celle du parlement. Il n'en est pas moins vrai que le duc sent le besoin d'une censure officielle, et qu'en dotant libéralement sa fille, il ne renonce pas au droit paternel de la diriger.

La seconde différence est plus caractéristique encore, car elle apparaît dans la constitution même de l'université.

Celle de Paris est exclusivement gouvernée par l'assemblée des professeurs, *universitas magistrorum;* à Dôle, les écoliers ont part, dans une certaine limite, à l'administration. Non-seulement ils élisent par un suffrage direct, les professeurs et les conseillers, mais les décisions importantes prises par le collége, c'est-à-dire par le grand conseil, doivent être soumises à leur approbation. Enfin les étudiants nobles, ou vivant comme tels, ont entrée et voix délibérative dans les réunions de ce collége. C'est que l'organisation du corps est essentiellement aristocratique. L'université de Paris prescrivait, dans ses statuts au moins, l'égalité la plus absolue entre ses écoliers; celle de Dôle les divise, au contraire, en deux classes : les nobles et les roturiers. Elle assigne aux premiers un rang et des prérogatives qu'elle refuse aux seconds; elle les revêt de marques de dignité et introduit ainsi, dans la république des intelligences, les castes et la hiérarchie que l'Angleterre n'a pas encore exclues, malgré le progrès des mœurs, de ses vieux colléges d'Harrow ou d'Éton.

Ceci dit, nous pouvons entrer dans l'examen des statuts rédigés par l'ordre de Philippe le Bon, sauf à indiquer sur notre route les changements, parfois radicaux, qu'y apportèrent les révolutions intellectuelles et politiques.

Ces statuts, qui comptent 65 chapitres, et dont les archives du Doubs possèdent une copie de la main de Laurent Chifflet, recteur en 1537, doivent être étudiés à un double point de vue : au point de vue du régime intérieur et au point de vue de l'enseignement.

III

A la différence de notre Université impériale, à la différence des corporations qui se sont vouées, comme les jésuites, à l'éducation de la jeunesse, l'université de Dôle n'est pas un corps qui enseigne, c'est une société qui étudie.

Les élèves n'y sont pas enrégimentés, classés, disciplinés sous une règle et des professeurs désignés à l'avance par une autorité supérieure ; ils votent leurs lois, ils choisissent leurs maîtres, ils élisent leurs juges, leurs administrateurs et leurs chefs. Tel est au moins le régime primitif. L'Université, c'est eux-mêmes : quand elle prend la parole, elle s'exprime ainsi : «*les recteur, docteurs, régent, suppôts et* ÉCOLIERS. » Ceux-ci sont des hommes faits ; ils ne sont pas traités en enfants, mais en hommes.

Le gouvernement de l'université est un gouvernement représentatif. L'assemblée générale, *congregatio universitatis*, qui réunit les professeurs, officiers et étudiants dans une délibération commune, comprend tous les écoliers inscrits sur les registres de l'*Alma Mater :* elle en fait, en certaines circonstances, autant d'électeurs ; ce sont eux qui votèrent les statuts rédigés par le premier recteur de leur choix, et par les *statutaires* (*statutarii*) désignés conformément à la tradition de l'école de Bologne, pour l'aider dans cette mission. Elle approuve, elle ratifie toutes les décisions qui intéressent le corps en général, la réforme de ses lois et la nomination de ses premiers officiers. On doit lui présenter les nouveaux élus, comme on présente un chef à ses soldats. C'est dans son sein qu'ils prêtent serment ; elle est à la fois dépositaire et témoin de leurs promesses, et, quoique les statuts ne le disent point, quoique l'histoire n'en cite pas d'exemple, elle pourrait, au besoin, en leur déniant l'obédience, leur refuser l'investiture.

Le principe de l'autorité est donc, à l'origine, dans les écoliers eux-mêmes, qui forment la majorité des membres de l'université. A cet égard, l'école dôloise a une affinité singulière avec celle de Bologne, et il n'apparaît pas que Philippe le Bon, qui a en réalité inspiré, sinon dicté les statuts, ait vu dans cette application du suffrage universel un péril assez grave pour le conjurer par des entraves ou des restrictions légales. Le seul tempérament qu'il y ait apporté, et rien n'était plus équitable, c'est que nul n'aurait le droit d'assembler l'université, à l'exception du recteur ou du vice-recteur. A son défaut toutefois, le plus ancien licencié, *non villatensis*, c'est-à-dire étranger à la ville de Dôle, voire même le procureur général de

l'université, pouvait convoquer l'assemblée ou le collége et ouvrir une délibération. Par ses lettres patentes du 8 mai 1531, Charles-Quint modifia cette disposition sur la demande « des officiers, escoliers et aultres supposlz, » en substituant au licencié le plus ancien des professeurs ordinaires, mais pour « la congregacion du collége » seulement. Dès cette époque, en effet, il n'était plus guère question de réunir l'université tout entière, sinon pour des cérémonies ou des actes publics. Le pouvoir délibérant était passé sans partage entre les mains de son conseil, et rien ne révèle qu'il lui ait été disputé.

Puisque nous parlons des assemblées solennelles, il n'est pas inutile d'indiquer les circonstances dans lesquelles elles avaient lieu.

Les membres de l'université assistaient à la prestation de serment du recteur et des autres officiers, aux promotions des licenciés et des docteurs, à leurs lectures publiques, à la réception des régents. Ils étaient convoqués pour accorder les dispenses sollicitées par les étudiants qui n'avaient pu accomplir le temps ordinaire d'études; et, — attribution importante qui survécut même à la primitive omnipotence du corps universitaire, — pour statuer souverainement, comme nous le verrons plus loin, sur les appels des sentences rendues en second ressort par le collége des facultés.

D'autre part, ils étaient convoqués deux fois par an, le lendemain de la Saint-Georges et le lendemain de la fête de saint Luc, évangéliste, pour ouïr la lecture des statuts, *publice in conspectu totius Universitatis super hoc specialiter congregandæ in auditorio*, afin que personne ne puisse alléguer son ignorance des règlements. Le recteur, ou un docteur choisi par lui, faisait alors une exhortation sur l'obéissance aux lois. De plus, la veille des quatre principales fêtes de l'année, c'est-à-dire de la Saint-Thomas, des Rameaux, de la Pentecôte et de la Toussaint, ils entendaient une leçon faite par un professeur de droit canon, sur les décrétales *firmiter* et *omnis utriusque sexus* et sur l'extrême-onction. Cette leçon avait lieu, d'après les statuts, *lectura et lectionibus ordinariis illa die cessantibus*. Enfin, recteur, professeurs, officiers, écoliers et suppôts, tous étaient tenus à assister aux offices religieux, aux cérémonies funèbres, aux sermons solennels, aux messes d'anniversaires et de fondation qui se célébraient dans la chapelle de l'université.

L'université de Dôle était administrée par un conseil portant le nom de *collége*. Il se composait du recteur, des professeurs, des régents pensionnés, du procureur général de l'université en exercice, de l'ancien recteur et de l'ancien procureur général, des étudiants nobles ou vivant noblement, âgés de plus de vingt années ou gradués, des licenciés et bacheliers en théologie, du procureur particulier et

des conseillers de chaque faculté, et du scribe ou notaire de l'université.

Ce conseil délibérait à la majorité des suffrages recueillis par le recteur. Il ne pouvait être convoqué que par lui, son remplaçant, ou, sur son refus, par le plus ancien docteur, même par le procureur général, sous peine d'être exclus *a gremio Universitatis* pendant un an. Il statuait sur toutes les affaires intéressant le corps et sur les appels des décisions disciplinaires rendues par le recteur, sauf le droit qui appartenait au condamné de déférer ensuite la sentence du collége à l'assemblée générale de l'université.

A l'origine, les conseillers et le procureur de chaque faculté étaient élus à la majorité des suffrages, verbalement exprimés, par les écoliers de cette faculté. L'élection avait lieu le même jour que celle du recteur. Charles le Téméraire, ou plutôt en son nom le parlement de Dôle qui chercha toujours à s'immiscer dans le gouvernement de l'université, décida sous la présidence de Jean Jouard et par forme d'interprétation des statuts, qu'aucun officier ne pourrait être élu par la faculté dans laquelle il aurait pris ses grades. C'était un moyen, disait-on, d'éviter les intrigues électorales. Un siècle plus tard, les professeurs qui, grâce au secret appui du pouvoir central, s'étaient peu à peu rendus maîtres de l'administration avec les distributeurs et le parlement lui-même, parvinrent à fortifier leur influence au sein du collége. Ils demandèrent en 1572, toujours sous prétexte d'éviter « les brigues et desbauches, » que l'on supprimât les charges des conseillers nommés par les étudiants et que l'on confiât l'élection des procureurs aux régents seuls. Le duc d'Albe n'était pas homme à rejeter une pareille demande ; ces offices furent abolis « comme non nécessaires ».

Si l'on venait dire aujourd'hui en France : réunissons dans une ville les étudiants des cinq facultés, les aspirants au baccalauréat comme les pro-licenciés et les pro-docteurs ; donnons-leur, à eux ou à leurs délégués, le droit d'élire un chef et de le prendre dans leur sein ; conférons pour une année à ce chef improvisé non-seulement la prééminence et la dignité extérieures, mais une suprématie et une juridiction réelles ; si, disons-nous, quelqu'un tenait maintenant ce langage, il n'y aurait personne qui ne se mît à sourire et ne s'écriât : « Supprimez plutôt l'enseignement public, fermez les cours ; des professeurs et des élèves, qui voudrait obéir à un écolier ? »

La proposition serait pourtant moins paradoxale qu'on ne pense. Il est certain que nos étudiants étudient sans y être contraints, et que, s'ils ne sont pas consultés sur le choix de leurs chefs et de leurs maîtres, ils ne laissent pas de jouir en fait d'une assez grande liberté.

De plus, cette chose invraisemblable, impossible a existé : elle a duré à Dôle près de deux siècles, et nous allons voir que si les brigues électorales ont été le prétexte de sa suppression, l'envahissement des idées centralisatrices en fut la véritable cause.

Tout corps, quel qu'il soit, a besoin d'une tête : à Dôle, comme dans la plupart des universités anciennes, cette tête s'appelait le recteur.

A Paris, avant 1280, il était élu par les procureurs des quatre nations ou de la faculté des arts, et depuis par quatre commissaires. L'université de Louvain en confiait le choix à cinq électeurs désignés par les cinq facultés et pris à tour de rôle dans chacune d'elles. On le renouvelait à Paris d'abord tous les mois ou toutes les six semaines ; puis à partir de 1279, tous les trois mois, période adoptée plus tard par les premiers statuts de Louvain.

L'école dôloise avait à cet égard une constitution à la fois plus sensée et plus libérale. D'une part, elle évitait l'instabilité du pouvoir en ne remplaçant son chef que tous les six mois d'abord, puis tous les ans, la veille de la Saint-Ambroise; de l'autre, elle avait étendu le cercle des suffrages. Par là, elle se rapprochait étroitement de sa sœur de Bologne, dont le recteur était élu par plusieurs députés spéciaux, joints aux membres ordinaires du conseil.

Le recteur, disent ses statuts, doit toujours être unique. Il ne peut être ni clerc, ni moine, ni religieux, ni Dôlois (*villatensis*), ni marié, ni docteur. On a beaucoup discuté sur le sens spécial du mot *clericus*, qui serait ici contredit par les faits, s'il signifiait prêtre, puisque les premiers recteurs, Guy Sérurier, Guy de Saux, Étienne Hugonet, Antoine de Rye, Sarrazin et plusieurs autres appartenaient à l'Église. Peut-être conviendrait-il de le traduire par étudiant non gradué, car le rectorat n'était accessible qu'aux licenciés, aux maîtres ès arts et aux bacheliers en droit. Les statuts ne nous apprennent pas le motif de l'exclusion des indigènes; mais il est facile de suppléer à leur silence en se rappelant que la principale attribution du recteur consistait en un droit de juridiction qui donnait lieu à de fréquents conflits entre lui et la magistrature municipale. Ils sont plus explicites en ce qui concerne les docteurs ou professeurs (ces deux mots étaient synonymes à l'origine); la dignité rectorale est une lourde charge, dont les devoirs sont aussi multipliés qu'importants, et la confier à un professeur serait le mettre dans l'impossibilité de poursuivre son cours. Enfin, le recteur doit être enfant légitime et appartenir à une famille honnête.

Honnête n'est peut-être pas le mot propre, et l'on pourrait reprocher aux rédacteurs de ce code universitaire de n'avoir point ici exprimé toute leur pensée, mieux rendue à Louvain par ces mots:

satis locupletem et divitem. Il fallait en effet être riche pour supporter le poids d'une charge qui exigeait une constante représentation. Aussi presque tous les recteurs élus par les écoliers sortent-ils de la classe opulente, c'est-à-dire de la noblesse. C'est ce qui explique le grand nombre de noms teutons, hollandais ou flamands qui se succèdent sur le livre d'or du rectorat : une origine étrangère présuppose alors la richesse, parce que la pauvreté n'est point d'ordinaire voyageuse, et la richesse prépare à la dignité. C'est ce qui explique enfin les précautions prises contre les refus : la modestie, la défiance de soi-même sont sévèrement prohibées ; il n'est pas plus permis à un étudiant de décliner l'honneur de gouverner ses condisciples qu'à un patrice romain de se soustraire à l'onéreuse administration de son municipe. Quand une élection est faite, l'élu est appelé devant le notaire de l'université qui lui demande s'il accepte : refuse-t-il ? on l'avertit avec douceur ; persiste-t-il ? on le menace, et c'est sous des peines formidables, *formidabilibus pœnis*, qu'à moins de motifs exceptionnels il est forcé d'accepter.

La forme de l'élection mériterait à elle seule un chapitre séparé. Nous connaissons peu de lois modernes qui aient poussé plus loin le respect du vote et le désir d'en assurer l'intégrité.

Convoquée la veille par son bedeau général et par des affiches apposées sur la porte des églises, l'université se réunit dans la salle des lois ou dans tout autre lieu convenable, sous la présidence du recteur en exercice, qui ouvre la séance par un discours sur l'importance du choix à faire et la nécessité d'élire un candidat honorable, dont le mérite puisse s'imposer à tous. Il reçoit ensuite sur les évangiles le serment des électeurs, désigne ceux qui dépouilleront le scrutin et les invite à se rendre sans désemparer dans une salle particulière qui prend le nom de conclave. Au moment où ils en franchissent le seuil, on leur intime l'ordre de ne pas en sortir avant d'avoir fait l'élection sous peine d'être exclus pendant un mois du sein de l'université. Si la majorité est indécise, le recteur en exercice prend part au vote, et termine le partage. Mais il peut seul pénétrer dans la chambre des délibérations, qui doivent en tous les cas se clore au bout d'une heure. Pendant ce temps, l'assemblée générale est en permanence ; elle attend anxieusement la proclamation de l'élu dont elle doit ratifier le choix. Introduit avec pompe dans son sein, celui-ci jure entre les mains de son prédécesseur de maintenir l'honneur, la discipline, la paix et les priviléges du corps, de faire observer les statuts, et de ne prendre aucune décision grave sans l'avis du conseil. On le revêt de sa robe écarlate et de son chaperon bordé d'hermine, dons de l'université, on le fait asseoir sur un siége élevé, à la tête du collége ; de là on le conduit, *in gaudio comitandus*,

à l'église Notre-Dame de Dôle, où un *Te Deum*, suivi d'une messe du Saint-Esprit, est chanté au son des cloches en action de grâces. Puis maîtres et élèves, nobles, gradués ou simples étudiants précédés des bedeaux avec leurs masses et leurs verges, l'accompagnent sans distinction de rang jusqu'à sa demeure.

Tel était le mode primitif d'élire le chef de l'université. Emprunté sans répugnance par Philippe le Bon à plusieurs écoles étrangères, et particulièrement à celle de Bologne, il paraît n'avoir, pendant de longues années, donné naissance à aucun abus, ni provoqué aucune objection. Sans doute, ces jeunes électeurs ne furent pas infaillibles, et, malgré les candides exhortations prescrites par les statuts, firent plus d'un choix médiocre ou mauvais. Ceux qui regardent le vote universel, même le vote à deux degrés, comme une garantie de l'excellence des élus, se font une illusion complète. Le suffrage universel a d'autres avantages, mais il n'a pas celui-là. Quel que soit le corps électoral, pourvu que l'élément populaire y domine, il sera, par instinct, disposé à écarter du pouvoir les hommes supérieurs, moins peut-être parce que ceux-ci lui inspirent de la crainte ou de la jalousie, que parce qu'il leur répugne de briguer par tous les moyens les suffrages. Mais on ne saurait nier que l'adhésion du plus grand nombre ne fortifie singulièrement l'autorité morale de l'élu, et qu'elle ne légitime en quelque sorte dans ses mains un pouvoir que sa propre valeur ne suffirait pas à justifier. En ce sens, l'élection du recteur par les étudiants ou leurs délégués était bonne, non-seulement parce qu'elle stimulait leur émulation et leur ardeur, mais surtout parce qu'elle les habituait à se respecter dans leur représentant, à prendre la responsabilité de ses actes, et à n'imputer qu'à eux-mêmes les erreurs presque inévitables de son administration. Elle leur assurait en outre — et cela n'était pas à dédaigner dans ces âges de violences — une protection énergique, quelquefois même trop vive et trop partiale, contre les perturbateurs de leurs études et de leur repos.

Tant que vécurent les ducs de la seconde maison de Bourgogne, le droit électoral des écoliers demeura intact. Le président Jouard se contenta de faire décider en 1473 que le recteur serait élu par les anciens officiers, et non par les nouveaux, dont le choix avait lieu le même jour. Ni Charles VIII, un instant possesseur du comté, ni Philippe le Beau, qui vint en grande pompe, le 8 août 1502, assister à la réception de Pierre de la Baume comme docteur en théologie, et confirma les priviléges universitaires, ni Charles-Quint lui-même, n'y portèrent la moindre atteinte. Mais, si peu redoutable qu'il fût, ce vestige des vieilles libertés qu'il extirpait partout dans son empire ne pouvait trouver grâce aux regards soupçonneux de son fils.

En augmentant la dot de l'université, il saisit le moment propice d'y opérer une petite révolution, et ordonna, sans autre forme de procès, que l'office de recteur « ne se donneroit plus à jeunes gens, mais à quelque licencié ou docteur ydoine au régime de l'université,... dont l'élection se fera par le conseil. »

C'était resteindre non-seulement le nombre des éligibles, mais aussi celui des électeurs.

Le duc d'Albe complétait en effet presque aussitôt la réforme, en interdisant aux membres du collége nommés par les écoliers de participer à l'élection du recteur, ainsi réservée aux régents. Ce coup d'État fut accueilli par de violents murmures à l'école, qui finit par se soulever trois ans après, au moment de la nomination du recteur pour l'année 1575. Les professeurs se rendaient processionnellement au conclave, lorsque, selon leur propre relation, « s'eleva quelqu'un entre les escoliers, lequel, parlant tant en son nom que de tous ses compaignons, dit, après plusieurs propos tendant à ce que élection ne fut faicte d'aulcung des professeurs; qu'ilz vouloient et entendoient que la dignité rectorale fut donnée à ung de leur compaignie. » Et, joignant les actes aux paroles, les étudiants, « dont plusieurs, il est vray, n'étoient pas immatriculez, » rompent les bancs de l'auditoire, et de leurs débris barricadent la porte, de façon à fermer aux membres du collége l'entrée du conclave, « qu'est la chambre du bedeaul général. » Fort émus, peut-être effrayés, ceux-ci se rassemblent dans un coin, et devant « ceste jeunesse très-irritée, » décident de remettre le scrutin à un autrejour. Le tumulte redouble; les mutins exigent qu'on vote séance tenante et « à leur dévotion. » — Qu'on nous désigne au moins, s'écrie le conseil, un candidat non professeur, et ayant les qualités requises! — Un candidat? qu'à cela ne tienne, répondent en chœur les écoliers, qui lui présentent une liste chargée de noms complétement inconnus. — Nous l'examinerons demain, reprend le collége. — Tout de suite, commande le chef de l'émeute, qui allait donner le signal des violences, si plusieurs membres du parlement, accourus au bruit du désordre, n'avaient obtenu de lui qu'on attendrait au lendemain matin, à sept heures. Mais le lendemain, avant l'aube, la cloche résonne pour réunir les étudiants en assemblée générale. La nuit n'avait point calmé ces jeunes têtes, au contraire : une véritable tempête éclate; on court sus aux professeurs comme à des bêtes fauves; on les insulte, on les frappe. Vainement le recteur en exercice met sa personne et ses insignes « sous la protection de Sa Majesté, » c'est-à-dire de la force publique, sa robe est lacérée; la bande rebelle acclame un jeune baron allemand, Gonsalve d'Hoës, comme son successeur, et désigne en outre Jean de Menou pour procureur général.

Elle fait plus : elle contraint le recteur à recevoir le serment des nouveaux élus et à les suivre à l'église paroissiale, dont elle cloue les portes, afin de retenir les professeurs qui voulaient se soustraire à cette scandaleuse intronisation. Les nefs sacrées retentissent pendant toute la messe de chants injurieux qui se répandent ensuite dans la ville, et ne s'apaisent enfin que devant l'attitude résolue du mayeur et du parlement.

Lorsque la première émotion fut dissipée, on s'efforça d'étouffer le bruit de cette petite insurrection, afin de ne pas attirer les foudres du duc d'Albe sur les écoliers. Mais ceux-ci ne se découragèrent pas. Mieux inspirés, ils recoururent en 1578 aux voies légales, et demandèrent au roi le rétablissement de l'ancienne forme d'élection. Le ton respectueux de leur requête n'en exclut point toutefois l'énergie. « L'université, dirent-ils, n'a dû jusqu'à ce jour sa prospérité qu'à sa constitution libérale et au choix de son chef parmi les étudiants. La paix y a régné tant qu'elle s'est gouvernée par elle-même; les dissensions et les débauches ne s'y sont introduites que depuis la réforme arbitraire des statuts. En appelant un écolier au rang suprême, ceux-ci avaient fait une œuvre profondément raisonnable : ils déchargeaient les professeurs d'un fardeau trop lourd pour leur modeste patrimoine, et peu compatible avec la régularité des cours; ils stimulaient en même temps les élèves, qui devaient redoubler d'ardeur pour prendre leurs premiers grades, et conquérir ainsi l'éligibilité.... D'ailleurs, ajoutaient-ils avec moins de vérité peut-être, les régents eux-mêmes repoussent cette charge, qu'ils dédaignent, et ne sont élus qu'à leur corps défendant. » La pétition fut communiquée au collége qui, sentant sans doute le terrain manquer sous ses pas, proposa un compromis d'après lequel le recteur aurait été concurremment choisi parmi les professeurs non chargés d'une lecture ordinaire et les bacheliers aspirant à la licence. Mais cette transaction ne fut pas accueillie. Malgré l'avis du conseil privé, qui inclinait à étendre à Dôle la loi électorale de Douai et de Louvain, où les recteurs étaient pris à tour de rôle dans les facultés de théologie et de droit canon, sauf à leur allouer une pension annuelle pour subvenir aux dépenses de la charge, Philippe II, « désirant le proffit, advancement et honneur de l'université, » rétablit « de poinct en poinct » les statuts primitifs sur l'éligibilité des candidats, en réservant toutefois l'élection aux professeurs et officiers. Sa libéralité dépassait sans doute les espérances, mais elle était loin d'être complète. Les écoliers nobles, qui faisaient de droit partie du collége, étaient en effet exclus du scrutin, et l'on sait que le duc d'Albe venait d'enlever aux étudiants le privilége d'élire directement les principaux officiers. Il fallut néanmoins se soumettre, il fallut même

rendre grâces au roi, ou plutôt à son lieutenant dans les Pays-Bas, qui était le véritable auteur de l'ordonnance, et s'accoutumer, non sans murmures, à un nouveau régime dont certains membres du parlement, défenseurs fidèles des traditions, ne craignirent pas de faire publiquement la critique.

Mais l'idée du conseil privé, qui rêvait l'uniformité dans l'organisation universitaire, ne tomba point dans l'oubli. Elle fit peu à peu son chemin parmi les conseillers de la couronne à Bruxelles et à Dôle, dans les rangs des professeurs, qui se voyaient avec un secret déplaisir préférer quelquefois de simples étudiants. En 1616, on représenta aux archiducs que la décadence de l'université provenait du mode d'élection du recteur, et que le plus sûr moyen d'y maintenir l'ordre serait d'attribuer exclusivement cette dignité aux régents. C'était une erreur ou une calomnie : les conseillers au parlement Garnier et Felletet, qui appuyaient le projet, confessaient eux-mêmes que « les esleuz audit office, quoyque jeunes escholiers, s'estoient tousjours conduits et portés en ladite charge avec tant de prudence et de modestie que, de leur souvenance, il n'estoit survenu à leur regard aucun désordre ny aucune chose indigne de ladite dignité rectorale. » Les deux souverains l'accueillirent néanmoins avec d'autant plus d'empressement qu'ils se préparaient alors à réformer, dans le même esprit, l'école de Louvain, et le 14 septembre ils signaient une ordonnance qui consomma pour Dôle la révolution universitaire.

Il ne faut pas, au surplus, s'exagérer l'importance des fonctions rectorales qu'on enlevait de cette façon aux écoliers. Sans doute, le recteur « magnifique » était le chef de l'université, et à ce titre, il recevait, non-seulement pendant son exercice, mais aussi après sa retraite, des honneurs enviés. C'était entre ses mains que tous les officiers et les suppôts prêtaient leur serment professionnel; c'était entre ses mains que le bailli de Dôle et le conservateur des priviléges apostoliques juraient de défendre les franchises du corps, d'assurer l'exécution de ses sentences, de rendre prompte justice à ses membres et de traiter paternellement les écoliers. Sa présence était réputée si indispensable au sein de l'école, qu'il lui était interdit de s'absenter plus d'un mois sans motif légitime, et, par la même raison, d'exercer la profession d'avocat ou de procureur. Il avait la garde du sceau, la présidence de toutes les solennités universitaires, des assemblées générales et des actes scolastiques, et le pas sur les évêques, côte à côte avec le chef du parlement. Lorsqu'il s'avançait gravement dans les rues de la ville, revêtu de sa toge d'écarlate et d'hermine, précédé de ses bedeaux à la masse d'argent ou à la verge verte, et suivi d'une foule

épaisse de professeurs et d'étudiants en robe longue, la pompe de sa marche, la majesté de son cortége écrasaient jusqu'aux compagnies souveraines, qui s'en montrèrent souvent jalouses, et lui disputèrent le préséance pendant plus d'un siècle, comme la chambre des comptes, avec une ardeur dont le roi ne fut pas toujours le maître et dont le peuple, qui conserve tout, n'a pas encore perdu le plaisant souvenir.

Mais ce rang, ces distinctions, ces respects universels, qui seyaient à merveille dans un banquet, ne recouvraient en fait qu'une autorité restreinte, et c'est peut-être ici la meilleure occasion d'admirer la sagesse des statuts qui, tout en confiant à un jeune écolier les rênes du gouvernement, afin que l'université pût s'administrer elle-même, n'avaient point voulu les lui abandonner sans réserves et sans contrôle. D'une part, comme une garantie de maturité, le recteur devait avoir plus de vingt-cinq ans ; de l'autre, il ne pouvait, à moins d'urgence, prendre aucune résolution importante sans l'assentiment de son conseil. Le procureur général requérait, le recteur ouvrait la délibération, et le collége décidait. Le recteur était le roi de cette monarchie constitutionnelle dans laquelle le conseil électif d'abord, l'assemblée générale ensuite, avaient le dernier mot. Libre de toute entrave, plein d'initiative pour proposer, la décision prise lui liait les mains jusqu'à sa complète exécution. Il n'administrait pas, à vrai dire, il coopérait à l'administration.

Toutefois, il lui restait un pouvoir considérable, le pouvoir judiciaire. Le droit de justice avait été, dès l'origine des universités, la principale attribution de leurs chefs. Il en est ainsi dans toute société qui se fonde : après le vivre, le premier besoin qu'elle éprouve est la justice, la première autorité qu'elle constitue est un juge. A Dôle, comme dans la plupart des autres écoles, la juridiction du recteur embrassait à la fois le civil et le criminel et s'étendait sur tous les membres de la compagnie, à l'exception des deux conservateurs et des écoliers soumis de droit commun, disent les statuts, au for ecclésiastique, « parce qu'il n'est pas en notre pouvoir de les déférer à un tribunal séculier sans le consentement du souverain pontife. » Elle s'exerçait sommairement et sans procédure, *sine strepitu et figura judicii*. En matière civile, le recteur devait juger dans le délai de quinze jours, si la cause ne dépassait pas un intérêt de deux saluts d'or; dans celui de trente, si elle valait au delà. Son jugement était susceptible d'appel devant le collége qui devait statuer dans le même temps, sinon l'affaire était de droit soumise à l'assemblée générale de l'université, dont l'arrêt était définitif. Toute résistance illégale, toute rébellion à la décision rectorale était punie de l'expulsion, et son auteur ne pouvait rentrer plus tard au sein de l'aca-

démie qu'en payant une somme de trois livres. Enfin l'outrage adressé par une partie à son juge ou même à son adversaire était également passible d'une amende.

Exclusive au civil, sauf le droit d'appel, la compétence du recteur était au criminel plus limitée. Il réprimait seul les délits dont la peine n'entraînait pas effusion de sang; mais il ne pouvait connaître des autres qu'avec l'assistance du bailli de Dôle, *ut animus in delinquendo facilius et vehementius cohibeatur*. Les rédacteurs des statuts s'étaient défiés, avec quelque raison, de son indulgence pour des condisciples qui lui avaient peut-être donné leur suffrage. Le code pénal universitaire était d'ailleurs d'une bénignité que les terribles criminalistes du moyen âge méprisaient sans doute comme une faiblesse. Ses rigueurs ne dépassaient pas l'amende dont le maximum n'atteignait que 26 francs, ou l'expulsion *a gremio Universitatis*, réservée aux fautes les plus graves. Le crime de blasphème, le plus atroce de tous, selon les statuts, n'était puni lui-même que d'une faible amende, 10 sols pour la première fois, 20 pour la seconde, 40 avec trois jours de prison pour la troisième. On comprend que les écoliers aient toujours énergiquement défendu un privilége qui leur attribuait non-seulement un juge sorti de leur sein, mais une législation plus paternelle et plus modérée. Elle l'était même trop parfois, car ils ne se firent pas scrupule d'en abuser. Ce fut le sujet de longues querelles entre le parlement et les facultés, entre le recteur et le bailli de Dôle, querelles dont le récit détaillé intéresserait peu nos lecteurs, et qu'il suffit de résumer d'un mot, en disant que si le droit ne s'en dégagea pas toujours, si la justice sociale en sortit rarement victorieuse, l'université, plus âpre encore que les compagnies souveraines à la défense de ses membres, ne céda jamais un pouce de ses libertés.

Tenté d'abord comme un timide essai, mais bientôt confirmé en 1617 et 1618, malgré les protestations de la jeunesse, ce beau règlement des archiducs qui ne détruisait les vieux priviléges des étudiants que pour raviver plus sûrement leurs études, eut pour effet direct et presque immédiat de tuer l'université. Les régents lui fournirent d'excellents chefs, des hommes zélés, fermes, instruits, honnêtes, souvent très-supérieurs à ceux qui les avaient précédés à la tête de la compagnie, la discipline se fortifia, les leçons se régularisèrent, la paix ne fut plus troublée, mais elle régna dans la solitude, car les écoliers ne survécurent guère à leurs vieilles et chères franchises. La ville, qui était peut-être la plus intéressée à leur affluence, s'aperçut la première de leur lente disparition. Dès l'année 1623, elle suppliait l'archiduchesse Isabelle de rendre la dignité rectorale aux étudiants. Ils s'éloignaient, en effet, non parce que

les cours étaient mal faits — la récente mise au concours des chaires semblait mieux garantir le bon choix des professeurs — mais parce que la vie scolaire venait de perdre une part de son initiative et de son originalité. Certes, ils n'étaient ni moins libres, ni moins protégés, ni régis avec moins de sollicitude ou de justice; mais le chef n'était plus des leurs, le corps était séparé de la tête; ils se sentaient tous déchus du premier rang depuis que le meilleur d'entre eux ne pouvait plus y aspirer. Il est, pour gouverner la jeunesse, bien des systèmes que les âges ont éprouvés tour à tour et qu'ils perfectionneront encore; mais il n'en est pas, au moins pour les natures d'élite, de plus efficace que l'émulation, de plus noble qu'une sage et virile liberté. C'est peu que d'honorer le travail, il faut encore que la lutte le féconde, et que loin d'élever sur la tête de l'étudiant une tente pour le repos, la récompense l'excite à affronter de nouveaux devoirs, de plus lourdes et de plus périlleuses responsabilités. En appelant un écolier au gouvernement passager de ses condisciples, les premiers législateurs de l'université dôloise avaient atteint ce but : ils ouvraient la lice aux ambitions légitimes et sans abandonner les destinées du corps aux caprices du plus grand nombre, puisqu'un conseil, déjà épuré par une première élection, faisait le choix du recteur, ils élevaient l'étudiant dans sa propre estime, ils étendaient le cercle de son activité et de son jugement; ils ne le rendaient ni plus vertueux ni plus éclairé peut-être, mais trempaient son caractère et le préparaient aux combats de la vie.

Et maintenant qu'en pense le lecteur? Ce que nous venons de dire n'était-il pas bon à rappeler? A ces universités fondées sur des bases si libérales, dont le gouvernement était si essentiellement et si profondément constitutionnel et représentatif, où toutes les fonctions, toutes les magistratures, tous les titres, étaient le résultat de l'élection, où rien n'était dû qu'à l'estime du plus grand nombre; où, d'autre part, régnait (sauf quelques exceptions de la dernière heure) l'égalité la plus complète et la plus absolue; où enfin, leçons, grades, diplômes, tout se donnait sans payer : à ces universités, notre époque si éprise de liberté, si susceptible à l'endroit de l'égalité et où la richesse n'est pas le lot du grand nombre, notre époque croirait-elle, répétons-nous, n'avoir rien à demander?

Henry Beaune.

L'OMBRE

EXTRAIT DU JOURNAL D'UNE DÉSŒUVRÉE

14 septembre 186..

N'était ma tante Glossinde, et le respect que je conserve pour ses idées, il y a longtemps que je t'aurais abandonné, mon pauvre journal! — Que de fois, assise devant ma table, et me préparant à écrire, il m'est arrivé de considérer d'un œil mélancolique la page blanche que j'allais couvrir de pattes de mouches, et de tomber dans une méditation profonde. — A quoi sert tout ce grimoire? me disais-je. A quoi bon ces confidences que je me fais ainsi à moi-même, et qui, destinées à n'avoir jamais de lecteurs, ne forment rien de plus qu'un inutile fatras! Que de temps perdu représentent tous ces feuillets, nombreux déjà, qui s'entassent les uns sur les autres! Il y a là une part de ma vie, non la moindre peut-être, puisque c'est le produit de ma pensée; quels fruits suis-je appelée à retirer de ce travail? N'est-il pas stérile et vain? Est-ce que je ne m'agite pas dans le vide, comme l'écureuil dans sa prison mobile? Et pourtant, malgré dégoûts et défaillances, je n'ai pas interrompu ma tâche de chaque jour; j'ai tenu à honneur de la remplir, coûte que coûte, et parfois j'y ai eu quelque mérite.

Ma tante me répétait souvent : — Défie-toi des amies intimes, et ne leur dis que ce que tu veux perdre. On ne sait pas à quoi est susceptible d'engager un secret reçu et confié. Une femme ne peut guère se passer de confident, je le reconnais; prends-en un qui soit discret, et, pour être certaine qu'il ne te trahira pas, choisis-le muet et inanimé. Emploie tes heures de désœuvrement à correspondre avec un être imaginaire, et confie-lui tout. Au besoin, détruis les let-

tres à mesure qu'elles seront achevées. Dans les moments d'affliction, tu éprouveras un soulagement immédiat, et tes plaisirs se doubleront au récit que tu en feras. D'ailleurs, tu contracteras ainsi l'habitude d'écrire; ce n'est pas qu'elle me paraisse à rechercher pour une femme, mais elle implique celle de penser, qui n'est pas à dédaigner : elle la modère et la règle. Tu t'accoutumeras à te recueillir, à descendre en toi-même, à exercer ton esprit. Peut-être parleras-tu moins : ce sera autant de gagné pour la réflexion. N'attache pas d'autre importance à cette occupation quotidienne que celle d'un délassement; tu tomberais dans un excès grave, je veux dire la concentration exclusive en soi. Fais le journal de ta vie, rien de plus, mais pour toi seule. Ne te laisse pas rebuter par les premières difficultés contre lesquelles tu te heurteras. Exprimer simplement ce que l'on pense, cela paraît aussi tout simple; c'est fort difficile, au contraire, à en juger par le petit nombre de ceux qui parviennent à le faire. Enfin, si insignifiants que soient les détails dont tu auras à parler, n'en néglige aucun; car rien n'est indifférent de ce qui s'agite en nous, et cet examen de conscience t'évitera beaucoup de fautes.

Bonne tante, j'ai suivi tes conseils : nul ne connaît mon journal. Je crois que ce secret est le seul que j'aie pour mon mari, et voilà deux ans que je suis mariée. En y réfléchissant, on est effrayé de ce qu'une femme peut dissimuler à son mari. Il est vrai que Jean ne se soucie guère de savoir si j'écris, ou non, jamais il ne m'a interrogée à cet égard. Pour parler franc, j'aime autant cela, parce que je suis plus à l'aise. Au surplus, faut-il tout dire à son seigneur et maître? Je ne serais pas fâchée d'avoir sur ce point l'opinion de la tante Glossinde. Malheureusement, je ne puis plus te consulter qu'en évoquant ton aimable souvenir, ombre sainte et chérie! Que n'es-tu là? Tu me donnerais sûrement un bon avis; j'en ai bien besoin.

Bizarre chose que l'association des idées! Tout cela vient d'un cas de conscience; c'est lui qui m'a inspiré ce retour vers le passé. N'est-ce pas ce que l'on a de mieux à faire que de s'y reporter quand le présent embarrasse? — Bref, je n'ai pas dit à Jean que M. de Rosverd avait jadis daigné jeter les yeux sur moi, et qu'il avait même essayé quelques démarches discrètes... Mon Dieu, quel enfantillage! Est-ce donc si difficile à écrire? Malgré moi, je viens de tourner la tête pour m'assurer que je suis toute seule. Il n'y a aucune inquiétude à avoir, ma porte est fermée à clef, et je ne serai pas dérangée, attendu que six heures sonnent.

Six heures, pas davantage. Une riante journée d'automne se prépare. Le ciel est bleu, sans brume ni brouillard, et le soleil, radieux, vient de se lever derrière le clocher de la paroisse. Sur toute la cam-

pagne que j'aperçois de ma fenêtre passe comme un frémissement joyeux. Les oiseaux chantent sous le feuillage, j'entends mes poules qui picorent auprès du perron. Voilà Lovette, ma chienne, qui jappe aux canards, et ceux-ci ripostent par de vigoureux coin-coin. Tout là-bas, dans le chemin creux, une charrette passe ; la voix du conducteur, excitant son attelage, est apportée jusqu'ici... Eh bien, oui, M. de Rosverd a eu des velléités de demander ma main. Je ne l'ai appris que plus tard, et personne ne me l'a dit positivement, mais j'ai cru le deviner.

J'effacerais volontiers tout cela. Que signifient ces hésitations? Je n'ai pas la prétention de me tromper moi-même. On ne m'a rien dit; cela empêche-t-il que je sois certaine de ne pas commettre d'erreur? Sait-il que je suis au fait de cet incident ? Je présume que non. Il y a si longtemps! Trois ans au moins. Qu'importe ! mon devoir était de prévenir Jean.

Comment supposer aussi que les hasards de la vie allaient nous mettre en relations avec M. de Rosverd, que je n'ai vu que deux ou trois fois dans le monde, et à qui je n'ai jamais parlé ! Mon mari s'est pris pour lui d'une belle amitié, et l'a invité à venir passer quelques jours chez lui, à la campagne. Ils se sont connus au cercle, se sont liés sans que je me doutasse de rien, et avant-hier au soir, Jean, qui lisait son journal en bâillant, me dit tout à coup :

— Ma chère, j'attends un de mes bons amis demain, ou un de ces jours. Fais tout préparer pour le bien recevoir.

— Qui donc?

— Oh ! c'est un étranger pour toi : Michel de Rosverd.

— Rosverd ! Rosverd ! Attends donc ! Pardon, ce n'est pas un étranger, à preuve que...

Voilà ce que j'aurais dû répondre. Au lieu de cela, ce nom m'a toute troublée et j'ai rougi, je ne sais pourquoi. Afin de cacher ce malaise ridicule, je me suis levée pour chercher mes ciseaux, qui tombèrent sur ces entrefaites. C'était inutile, Jean bâillait déjà de plus belle sur son journal et ne faisait aucune attention à moi. J'ai haussé légèrement les épaules. Au bout de deux minutes il sommeillait; un quart d'heure se passa, il était trop tard pour avouer que je connaissais M. de Rosverd.

15 septembre 186..

Il est arrivé hier, par le train de une heure cinquante. Mon mari me l'a présenté solennellement. J'étais mal à l'aise, un peu pensionnaire ; quant à lui, il a été parfait de courtoise élégance, et n'a pas eu l'air de se rappeler nos antécédents. Je ne le croyais pas aussi

bien. Dans mes souvenirs confus, je me le représentais plus petit et plus gros. Décidément, il ne me plaît pas trop au premier abord; je n'aime pas ses cheveux blonds frisottés, sa moustache retroussée et son lorgnon : ils ont tous un lorgnon! Mais son costume de campagne est d'un bon faiseur, et du dernier coquet. Jean m'a impatientée en m'énumérant les titres de ce visiteur à notre amitié. Notre!... nous verrons bien : provisoirement, j'affirme qu'il se trompe de moitié.

J'ai cru que cette soirée d'hier ne finirait jamais. Nous étions tous les trois autour de la table du salon. La lampe, posée au milieu, décrivait un cercle de lumière que je recevais seule, à cause de mon ouvrage (une nappe d'autel pour l'excellent abbé Prastex). Ces messieurs, renversés sur leurs fauteuils, devisaient bruyamment. Ce dernier mot ne s'applique pas à M. de Rosverd; il a trop de tact pour parler aussi haut devant une femme qui n'est pas sourde. Au reste, Jean n'attendait pas qu'on lui répondît; il bavardait sans cesse, en faisant tourner ses pouces sur son ventre : je renonce à déraciner cette habitude, qu'il affectionne depuis quelque temps. La conversation était fort ennuyeuse; les amis que je ne connais pas en faisaient tous les frais : — Avez-vous vu un tel? Qu'est-il devenu cet été! Et Chose? Et Machin? Une litanie incroyable. Cela m'agaçait. Autre chose aussi : M. de Rosverd tenait une revue par contenance, et son regard se fixait sur moi avec une persistance qui me gênait. J'essayai de lever les yeux, pour l'avertir que je m'étais aperçue de son manége, et qu'il me déplaisait. Malgré moi, je rougis, car nos yeux se rencontrèrent. Ce fut le dernier coup. L'irritation sourde que je ressentais faillit éclater. Je me contins, mais je fus incapable de continuer ma broderie; mon coton se cassait à chaque instant — je le tirais sans doute plus qu'à l'ordinaire — mon aiguille me piquait les doigts : tout allait mal.

Comment Jean, qui est un homme d'esprit, n'a-t-il pas deviné que j'étais au supplice? Il était heureux et épanoui pendant ce temps, et continuait de causer sans interruption : une vraie crécelle! Le nom de M. de Charizey est tombé alors de ses lèvres. Sa femme a fait un peu de bruit cet hiver, et Jean racontait l'histoire à M. de Rosverd qui, ayant passé toute la mauvaise saison en Italie, ne l'avait apprise que par ouï-dire. Il donnait force détails, assaisonnés de réflexions piquantes, en riant de ce gros rire qu'il réserve pour l'intimité. Jamais il n'oserait le produire ailleurs que chez lui; mais quand nous sommes entre nous!...

Son bonheur était grand de narrer des aventures de ce genre; il parlait avec abondance et verve. Son accent gouailleur, l'éclair de malice sournoise dont il soulignait certaines parties du récit, par-

dessus tout, l'expression de sécurité naïve qui s'étalait sur sa figure, me causaient une impression désagréable. J'avais le loisir d'étudier tout cela, je ne travaillais plus. « Pauvre Charizey, avait-il l'air de dire, ce n'est pas à moi que pareil événement surviendra jamais; je puis me moquer de toi sans crainte. »

Certes, il a bien raison; je suis une honnête femme, je saurai remplir mes devoirs, si difficiles qu'ils puissent être. Pourquoi cette conviction de mon mari, si clairement exprimée en présence d'un étranger, et avec tant d'inébranlable assurance, me fit-elle éprouver un sentiment pénible? Je trouvais impertinent, tout au moins déplacé, qu'il se pavanât ainsi presque à mes dépens. Je suis franche, je mets à nu ici toute ma pensée : elle était fort mauvaise, j'en conviens, et je m'accuse. Loin de voir là un sujet de froissement, j'aurais dû me sentir heureuse d'être si bien jugée. Cela ne me fournit que l'occasion de rendre justice une fois de plus à l'excellente éducation de M. de Rosverd. Tant que dura cet épisode, qui fut d'une longueur démesurée, il ne fit pas attention à moi. Plus clairvoyant que Jean, il ne se méprenait pas sur mon attitude; ou plutôt, peut-être, il avait plus de souci que mon mari de ne me pas déplaire.

Quand ce fut fini, et bien fini, je prévins ces messieurs, d'un ton froid, qu'il était dix heures. Jean, qui était en train, n'eût pas été fâché de prolonger la soirée. Je tins bon. M. de Rosverd passa de mon côté, témoignant ainsi une fois encore de son savoir-vivre. Voilà qu'au même instant Jean ajouta une réflexion sur madame de Charizey, et ses éclats de rire retentirent plus bruyants que jamais. Ah! alors, M. de Rosverd se permit un inqualifiable mouvement de tête que je saisis au passage, et me regarda comme s'il me plaignait d'être la femme d'un homme affligé d'un rire semblable. C'est pourquoi je fis tout aussitôt comme mon mari, très-fort, et je tournai le dos à M. de Rosverd, qui avait besoin d'une leçon. Je pense qu'elle a été bonne.

18 septembre 186..

Je n'aime pas qu'on me plaigne, et j'ai été révoltée qu'il eût essayé de forcer ainsi ma confiance, qu'à peine débarqué, il prétendît entrer dans ma vie, en s'imaginant découvrir un joint. La nuit m'avait si peu calmée, que j'y songeais encore ce matin, lorsque je l'ai revu. Je m'étais armée en guerre pour repousser toute tentative analogue, au cas où elle se manifesterait. Grâce à Dieu, j'en ai été pour mes préparatifs. En me souhaitant le bonjour, sa convenance était parfaite; il m'a paru avoir tenu compte de ma leçon, s'il l'a comprise — les hommes (je parle des plus délicats) ont une si grande

rudesse d'épiderme! — Je l'ai mis à l'aise immédiatement, par un procédé des plus simples, en l'abandonnant tout entier à Jean. Puisque c'est son ami, qu'il en jouisse, je ne le jalouse pas.

Pourquoi est-il venu à Grandpré? Ce n'est pas être trop curieuse que de le demander. Qui a pu l'attirer? Nous habitons un affreux pays, en pleine Champagne pouilleuse. La chasse n'offre aucun attrait, il n'y a pas de gibier. Quand un lièvre voyage dans nos parages il doit, s'il ne veut mourir de faim, emporter ses provisions. C'est connu, un vieux dicton le proclame depuis des siècles. Pour la pêche, nous avons une rivière qui traverse le parc. Je voudrais le voir sur ses rives, une ligne ou un filet à la main. Notre fleuve s'appelle le Bourbanson, et il est bien nommé. Je le défie d'y pêcher autre chose que de la vase. C'est peut-être la splendeur du paysage qui l'a séduit, lui qui arrive d'Italie. Il ne pouvait mieux tomber. De grandes plaines crayeuses où pousse une herbe courte et rare, des troupeaux de moutons, gardés par une population de bergers sales, vêtus de loques et dénués de pittoresque!...

Il aura compté sur le charme de notre intérieur, je ne vois plus que cela. Nous habitons un petit castel que j'adore, j'y suis née; isolé, quoiqu'au bord d'un village, et nous ne voisinons pas avec les châtelains d'alentour, qui sont trop loin. Je n'en aime que plus Grandpré, où mon mari est à moi, bien à moi. Quelle idée l'a donc amené ici? Voilà deux jours que j'agite cette question. Ne m'aurait-il pas tout à fait oubliée? En vérité, je le crains. Jean serait de mon avis, s'il savait...

Descendons en nous-même, comme disait la tante Glossinde. Et puisque, pour moi comme pour elle, la pensée n'apparaît limpide et claire que lorsqu'elle s'est formulée assez nettement pour qu'on la puisse écrire, venons à bout d'analyser celle qui me préoccupe.

En somme, sur quoi reposent mes appréhensions? D'abord, sur des pressentiments, qui naissent et s'envolent sans cause appréciable connue de nous. Or, j'ai des pressentiments. Comme toutes les natures délicates et impressionnables, il ne me survient pas un événement heureux ou malheureux, que je n'aie été prévenue par quelque mystérieux avertissement. Quand il s'est agi de mon mariage, on ne m'avait rien dit, je n'y songeais pas, j'ai vu un beau matin une souris toute blanche trottiner dans ma chambre. Je me suis doutée tout de suite du motif qui avait déterminé maman à me recommander d'être bien belle pour le bal des Grandlux. C'est là que Jean m'a fait danser pour la première fois. Et trois semaines avant la maladie de papa, j'ai eu un rêve affreux. La veille du jour où on m'a donné Lovette, j'étais sûre qu'on me ferait un cadeau; je le sentais. Le magnétisme explique tout cela. Donc, je suis une femme à pressen-

timents. Eh bien, j'en éprouve un qu'il m'est impossible de préciser. A cela s'ajoute le geste que j'ai surpris avant hier. Ce n'est peut-être pas suffisant encore pour l'incriminer. En conscience, je crois bien que non.

Depuis, sa conduite ou sa manière d'être à mon égard ont-elles été de nature à corroborer mes soupçons ? Je ne sais trop que dire, si je repasse la journée d'aujourd'hui. Au déjeuner, il a mangé comme un sauvage. Un homme civilisé peut-il avoir tant d'appétit! Si, comme on le prétend, c'est le signe d'une conscience tranquille, cela lui serait favorable, mais l'endurcissement des criminels étant notoire, un bon estomac et un cœur de traître se concilient très-bien. Il a ensuite fumé un cigare, tandis que Jean préférait sa pipe, et nous sommes partis pour le moulin, ce que nous faisons tous les jours. Il ne m'a pas offert son bras, ne m'a pas parlé, même il a affecté de ne pas me regarder. Était-ce le fruit de ma leçon d'hier ou une feinte?

Quand nous sommes rentrés, le facteur était arrivé. J'ai lu mon courrier. J'avais trois lettres : une de Joséfa, qui a perdu son perroquet ; l'autre d'Henriette, six pages sur sa belle-mère morte en odeur de sainteté ; la dernière d'Ernestine, dont le mari est dans les ambassades et vient d'obtenir la croix de l'éléphant blanc.

M. de Rosverd s'est installé dans le salon avec *le Figaro*, Jean s'est jeté sur *les Débats*. Au bout de dix minutes, j'aurai le courage de l'écrire, on ne s'inquiétait pas plus de moi que si je fusse restée au moulin. J'étais, il est vrai, très-absorbée par ma lecture. Cette pauvre Joséfa, que va-t-elle devenir? Cela ne m'empêchait pas de le regarder en dessous. Il avait étendu son journal, qui le masquait tout à fait. J'ai changé de place, pour me rapprocher du jour ; il n'a pas bougé, Jean non plus. Ne se sont-ils pas avisés soudain de parler politique? l'un tenait pour Rochefort, l'autre pour Raspail. Je me suis enfuie ; on ne m'a pas rappelée.

La discussion politique ne semble pas s'être beaucoup prolongée. Je m'étais mise aux aguets, pour savoir si mon intervention ne deviendrait pas nécessaire ; on ne parlait plus, cela m'a surprise, car sur de pareils sujets, on s'échauffe vite et les voix s'enflent. Qu'ai-je entendu tout à coup, le piano, — mon piano! — Serait-ce un pianiste? Il a joué pendant une heure au moins. Jean a poussé la politesse jusqu'à rester avec lui tout le temps, ce qui est très-méritoire, vu son amour pour la musique. Si c'eût été moi, en moins d'un quart d'heure sommeil ou fuite, pas de milieu.

C'était un charmant concert ; il est excellent musicien, et joue à ravir les bluettes qui lui revenaient à la mémoire. Il y avait une succession d'airs populaires italiens, de *canzoni*, qui ont fait mon bon-

heur. J'ai été sur le point de courir au salon, pour mieux écouter. Après réflexion, je n'ai pas voulu. Qui sait si ce n'est pas un piége? me suis-je dit. Cette sérénade n'est évidemment pas à l'intention de mon mari. Il n'a d'autre but, au fond, que de m'attirer; et j'irais sottement lui donner cette facile victoire! La ruse est trop grossière. Je l'ai laissé pianoter, mais il a fallu du courage.

Rien de remarquable ensuite. En somme, je suis assez satisfaite et je commence à espérer que je me suis trompée sur ses intentions. Aussi, j'étais disposée à me relâcher de ma sévérité. C'est le moment qu'a choisi Jean pour me dire, pendant une courte absence de son ami :

— Je trouve que tu es bien peu aimable pour ce pauvre Rosverd. C'est un excellent garçon, que j'affectionne; s'il ne te plaît pas, prends sur toi!

16 septembre (minuit).

Je n'ai reparu qu'au dîner, avec une fleurette dans les cheveux et ma robe bleue. Jean aime beaucoup cette toilette. J'ai pris sur moi. Ce soir, je lui ai fait compliment de son talent et j'ai demandé si je pouvais, sans être indiscrète, solliciter une seconde représentation des *canzoni*. Il s'est mis à ma disposition avec empressement. J'étais sous le charme. Je ne m'attendais pas, je l'avoue, aux conséquences de mon amabilité. Il s'arrêta, j'avais une folle envie de lui crier : encore! lorsque, se penchant vers moi, il me demanda, avec une exquise politesse, s'il n'aurait pas à son tour le plaisir de m'entendre. Il savait, qu'indépendamment de ma supériorité comme exécutante, j'étais une cantatrice distinguée, ce fut ce qu'il me débita. Qui l'avait si bien instruit, puisqu'il ne me connaissait pas? Je tentai de m'excuser, mais je comptais sans mon mari, qui eut le tact délicat d'insister pour que je ne me fisse pas prier.

Ce qui m'intimidait n'était pas de jouer du piano en sa présence. Après tout, on s'en tire toujours avec un de ces grands morceaux qui vous mettent les auditeurs en déroute, sont assez longs pour les faire bâiller et trop bruyants pour leur permettre de dormir. Il avait parlé de ma voix, c'est là ce qui me tourmentait. Qu'il sût réellement que je chante, ou qu'il n'eût eu en vue qu'une galanterie banale, il était tombé à peu près juste. On m'accorde une bonne méthode et un degré de savoir auquel parviennent rarement les cantatrices amateurs. En ce qui concerne l'organe, j'ai un contralto puissant, assez du moins pour qu'on s'étonne, m'a-t-on assuré souvent, d'entendre tant de bruit sortir d'un corps si frêle. Ma règle est de ne chanter que dans l'intimité la plus absolue, par deux raisons : la

première, c'est que... Je ne sais vraiment comment exprimer cela. Quand je chante, c'est comme si j'avais une robe trop décolletée; quelque chose que je ne puis définir se révolte en moi. L'autre raison est plus grave encore. Le chant me produit un effet bizarre, il me grise et m'enlève la libre disposition de mes facultés.

Je m'assis hardiment devant le piano, et j'attaquai avec énergie, peut-être aussi un grain de malice, un grand air allemand. C'était de la musique de l'avenir, ni plus ni moins. Quand on me fait jouer contre mon gré, j'offre du Wagner. J'ai, pour ces occasions, un morceau spécial qui m'a rendu déjà de grands services. Jean l'a subi tant de fois que, dès les premières mesures, il quitta doucement le salon, ce qui faillit me démonter. M. de Rosverd supporta le choc avec un vrai courage. Les éloges qu'il m'adressa en souriant après l'épreuve, dénotaient une connaissance approfondie de la musique et du piano.

Je n'étais pas à ce qu'il me disait, et pourtant sa louange, très-discrète, présentée en excellents termes, me causait un certain plaisir. Où était Jean? Pourquoi se soustraire par la fuite à un si léger ennui? Comment ne restait-il pas? Me laisser seule avec lui! Vraiment on n'est pas plus maladroid. Me forcer, pour ainsi dire, à chanter devant un étranger, surtout un étranger qui... puis déguerpir! J'avais envie de pleurer, cependant je ne sais si je n'eusse pas préféré le griffer un peu.

M. de Rosverd ne fut pas dupe de mon morceau de l'avenir. J'y gagnai qu'il ne me demanda pas un autre échantillon de mon talent instrumental. Il n'en fut que plus autorisé à me prier de chanter. Impossible de refuser; je me résignai, et j'entonnai un psaume de Marcello. A ma grande surprise, il ne manifesta aucun étonnement du volume de ma voix qui, dans ce morceau principalement, me l'a-t-on assez répété, paraît étrange.

Assis dans un fauteuil, à trois pas de moi, presque en face, les jambes croisées et la tête renversée, soutenue par une de ses mains, il avait l'air de sommeiller. Son compliment fut banal; s'il n'avait insisté pour m'entendre encore, j'aurais cru à une déception complète. Je ne fus pas plus heureuse dans mon second choix; c'était pourtant du Meyerbeer, l'air du Mancenilier de l'*Africaine*. Il ne quitta pas sa pose, et ne jeta pas les yeux de mon côté. Son attitude avait quelque chose d'irritant par son calme et son impassibilité. Moi, j'y allai de tout cœur. Sachant, par les *canzoni*, que j'avais un auditeur expert et qui avait le droit de se montrer difficile, je m'appliquai et me donnai du mal pour le satisfaire. Il daigna, à ma dernière roulade, frapper légèrement ses mains l'une contre l'autre et murmurer un maigre bravo. J'étais outrée.

Je n'avais pas touché l'invisible ressort qui met l'âme en vibration, je le sentais. Ni émotion ni plaisir sur ce visage froid. Il était, à la surface, souriant et poli; qui sait s'il ne se moquait pas de moi intérieurement, et si je n'étais pas l'objet de sanglants sarcasmes!...

Dans le trouble fiévreux que me causait mon échec, je préludai à une troisième audition qu'il n'avait pas sollicitée; j'aggravai la situation en choisissant les couplets de *la Coupe*, de l'opéra de *Galatée*. Je me disais, frappant le piano d'une main nerveuse : « Si je ne parviens pas à faire fondre ce bloc de glace, j'y renonce, et je considérerai que tout ce qu'on m'a débité d'aimable jusqu'à présent sur mon talent de cantatrice, n'est rien que flatterie pure... »

Quel démon s'était emparé de moi? Maintenant que j'y songe de sang-froid, que m'importe si M. de Rosverd me trouve ou non chanteuse médiocre? J'ai agi sans réflexion, c'est l'éternelle faute des femmes. Nous nous laissons trop facilement entraîner aux suggestions de l'amour-propre. Cet air, au surplus, était malheureux à tous les points de vue. Il n'est pas dans ma voix. Mais j'ai les deux registres, et j'ai cédé à la vanité de le faire voir. J'en ai été bien punie.

J'avais à peine commencé, que sa tête se redressa comme celle d'un serpent qui glisse dans l'herbe. C'est alors que, suivant l'usage, le chant me grisa. Je lançai ces notes, où déborde une passion inconsciente, avec un feu que je ne me connaissais pas. Il a fallu un accident pour me rendre à la réalité : une des bougies, quittant tout à coup sa bobèche, tomba sur le clavier. Je m'arrêtai, mes yeux s'abaissèrent sur lui auquel je ne pensais plus; je crus voir étinceler deux charbons ardents. Nos regards se rencontrèrent... Tremblante, éperdue, je me levais poussant un grand cri. En un instant, il fut auprès de moi, et ramassa la bougie. Bien à propos, la porte s'ouvrit en même temps et livra passage à Jean. M. de Rosverd m'a pressée de reprendre la strophe interrompue, j'ai refusé.

J'avais touché le ressort. Plus de glace, et quel changement subit! En suis-je plus avancée? Non, je le déclare; je suis épouvantée de mon succès, jamais je ne recommencerai.

Une inquiétude me poursuit : se doute-t-il de la cause de mon cri? La chute de la bougie l'explique, j'ai eu très-peur. Eh bien! eh bien! ce n'est pas pour cela que j'ai crié!...

Jean lui a proposé aussitôt de fumer une dernière pipe pour terminer dignement la journée. Je me suis retirée alors, si vite que mon départ ressemblait à une déroute. Je ne suis pas contente de moi.

17 septembre (matin).

Mon idée est-elle bonne? Ce matin j'ai gardé la chambre. Va-t-il conclure de mon absence que, blessée, je l'invite poliment à boucler sa malle? S'il allait se figurer tout autre chose? Par exemple, que ma migraine est un prétexte pour dissimuler les suites de l'impression que j'ai éprouvée hier au soir. Avec un peu de fatuité, et Dieu sait si ces messieurs sont bien doués sous ce rapport, je m'expose à toute supposition impertinente. Donc, c'est une faute de n'être pas descendue.

Mais s'il est vrai que je n'aie pas de migraine, il est plus vrai encore que je suis loin d'être dans mon état normal. Une lassitude singulière m'a envahie et me plonge par moments dans un anéantissement presque complet. Je suis brisée; quelquefois je ne sais au juste si je dors ou si je veille; ma tête est lourde et vide. Je suis bien éveillée, puisque j'ai la force de me confier à toi, livre chéri, reliquaire de ma pensée...

Quelle nuit! Pour rien au monde je n'eusse voulu, comme à l'ordinaire, souffler ma bougie et m'endormir dans l'obscurité. J'avais peur des fantômes, des revenants, de mille choses horribles. Cela m'a-t-il empêchée d'avoir des rêves abominables dont le souvenir me bouleverse encore!

Je me revois, drapée dans une tunique blanche à glands d'or, comme madame Cabel, la tête ceinte de bandelettes, les cheveux relevés à la grecque. Je tenais en l'air la coupe, qu'une main inconnue remplissait. Je ne la voulais pas garder pleine, j'ai le vin en horreur, et je m'empressais d'en lancer au loin le contenu. Ce breuvage maudit, jeté au hasard, atteignait toujours le même but. Il tombait sur deux prunelles, qui brillaient dans l'obscurité pareilles à des étoiles scintillantes. Et plus la coupe se vidait, plus l'éclat fulgurant s'avivait. Je me suis réveillée dans un état d'angoisse inexprimable; mais je n'ai fait que changer de supplice, car, me rendormant bientôt malgré moi, j'entendais comme les vibrations d'une cloche gigantesque. Sur sa robe sonore, le battant, lourd et agile, frappait la cadence fiévreuse de l'air fatal: « Ah! verse, verse encore, calme le feu qui me dévore!... » A présent, confuse, humiliée, repentante, je n'ose reparaître ni devant lui, ni devant mon mari.

Il est venu écouter à ma porte ce matin, ce pauvre Jean, il voulait avoir de mes nouvelles. Je ne l'ai pas reçu, j'étais enfermée. Mon émotion était encore trop forte et mon agitation trop grande. Du premier coup d'œil, il aurait lu, sur mon visage défiguré, les tristes

effets de l'orage intérieur dont j'ai subi les tortures. Il a cru que je dormais, il est parti sur la pointe des pieds. J'entendais le bruit décroissant de ses pas sur le parquet, et je me suis mise à pleurer. Eh quoi! en suis-je donc là? Le remords m'accable, et je plie sous le poids de ma faute. La pente est roide, on m'avait prévenue autrefois. Se peut-il qu'on la descende si vite! Malheureuse que je suis, ai-je déjà roulé au fond!

C'est ainsi que tout s'enchaîne. Pauvre tante, que ne me suis-je rappelée plus tôt tes sages avis! « Évite par-dessus tout les situations fausses, m'as-tu dit souvent. Si tu as jamais le malheur d'être prise par une d'elles, brise-la violemment et ne la respecte pas même une heure, car elles ne se dénouent jamais seules, et le temps les complique. »

Que n'ai-je avoué à mon mari que je connaissais M. de Rosverd! je serai inévitablement obligée d'en convenir un jour; si j'avais été plus confiante, l'embarras qui me préoccupe n'aurait pas surgi. Je le lui dirai tout à l'heure, quand il reviendra. Mais, dès qu'il m'aura pardonné — il est si bon! — je le gronderai doucement de m'avoir obligée à être aimable pour ce monsieur, et à chanter en sa présence. Si lui, mon mari, n'avait pas insisté, avec l'autorité morale que lui confère son grade, je n'aurais pas été entraînée comme je l'ai été.

Loin de moi la prétention de me disculper complétement. J'ai des torts; j'aurais pu choisir un autre morceau. Mais ces torts ne sont rien comparés à ceux de Jean, dont le plus grand est de n'avoir pas été là!

Je viens de déjeuner; une simple tasse de chocolat, c'était bien suffisant. Néanmoins, j'avais faim, et j'avoue que, malgré mon malaise, ce petit repas m'a toute réconfortée. Pour aider à la digestion, d'ailleurs, j'ai eu l'idée de m'étendre sur la chaise longue, et le sommeil est arrivé, doux et réparateur. Je constate avec joie, en me remettant à écrire, que je ne suis plus la même que ce matin.

La situation est infiniment moins tendue que je ne me l'imaginais. De ma fenêtre, j'ai vu, il y a un instant, M. de Rosverd et mon mari. Ils étaient équipés comme des chasseurs véritables : grosses guêtres, capes, fusils, rien n'y manquait. Ce sont les carniers qui m'ont convaincue que sans doute il s'agissait de chasse, sans quoi j'aurais cru qu'ils allaient s'exercer à la cible, ou tirer des pigeons comme au bois de Boulogne.

Il était calme et même gai. La nuit a été meilleure pour lui que pour moi; je l'en félicite. Jean, au surplus, n'engendrait pas la mélancolie : j'ai entendu son gros rire.

Je suis folle de prendre au sérieux toutes ces chimères; c'est le

vide de la vie de campagne qui m'exalte ainsi l'imagination. J'ai chanté devant ce monsieur, et je suis parvenue à le faire sortir de son flegme; la belle affaire! J'ai eu un succès égal à celui d'un tire-bouchon sur une bouteille bien bouchée, voilà tout. Il n'y pense plus déjà; suivons son exemple.

Aussi, toutes réflexions faites, je ne dirai rien à Jean. A quoi bon l'alarmer sans raison? Il ne reste rien des bulles de savon après qu'elles sont crevées, et celle-là l'est complétement.

Je descendrai dès que ces messieurs reviendront de leur expédition; je répondrai à son salut le plus naturellement du monde, et il n'en sera que cela.

M. de Rosverd n'a pas fait demander de mes nouvelles; c'eût été poli cependant. Qui sait, Jean a peut-être oublié la commission!...

17 septembre (soir).

J'étais bien bonne d'avoir des craintes. J'ai fait mon apparition à quatre heures. Ils rentraient par le parc, poudreux et en nage, car les journées sont chaudes encore. Je les avais vus de loin, et je suis allée me promener dans la grande allée un livre à la main. Je lisais attentivement, ce qui m'a permis de les apercevoir seulement quand ils ont été tout près de moi, et de pousser un cri de surprise.

C'était de la mise en scène préméditée, j'en conviens. Ne fallait-il pas prévoir le cas où, en reparaissant devant lui, je serais saisie d'une émotion réelle? La fausse devait servir à dissimuler la véritable; d'autant plus que je tenais absolument à ne le revoir que devant mon mari, parce que...

J'ai beau dire, je ne parviendrai pas à me disculper à mes propres yeux. Ce que j'ai fait n'est pas trop bien comme détails; mon excuse est dans la pureté de l'intention. Sans cela, je ne serais pas du tout satisfaite de moi-même, tandis que, au contraire, j'éprouve un indicible soulagement. Est-ce parce que le moment que je redoutais est passé? Je crois que oui.

Il a été convenable de tous points. De la politesse sans empressement déplacé; on aurait juré qu'il devinait mon embarras et cherchait à le neutraliser: une courtoisie de bon ton et un rare bonheur d'expression. Il m'a à peine regardée. Je l'avais mal jugé; je commence à le craindre.

Ils ont rapporté un merle qui m'a paru gros comme un ortolan. Jean prétend que c'est un beau coup de fusil. Il assure l'avoir tiré hors de portée et sans aucune intention mauvaise : le hasard seul aurait tout fait. Pauvre oiseau, quel crime avais-tu commis, pour qu'un

plomb barbare te vînt arracher brusquement aux pures délices de la vie en plein air, sous le ciel bleu et la verte ramée!

Soirée monotone, que l'éternel piquet a remplie. Je brodais derrière eux à la lueur de la lampe. Ils ont eu la charitable inspiration de ne s'occuper de moi ni l'un ni l'autre; j'en ai été bien contente, et je les remercie. Je puis ajouter qu'on a poussé les égards jusqu'à me mettre à la porte. Comme neuf heures sonnaient, Jean a prétendu qu'après mon indisposition de la nuit j'avais besoin de repos, et il m'a conseillé de me retirer. J'ai obéi; je suppose que je les gênais.

18 septembre 186..

Aujourd'hui dimanche, nous sommes allés à la messe. Ce n'est pas ici comme à Paris, on n'en dit qu'une, grande naturellement, et l'usage ne permet pas aux habitants du château de la manquer sans scandale. Nous devons donner l'exemple : Jean est du conseil de fabrique et président de la société de secours mutuels. Il s'est toujours fait un devoir scrupuleux d'entendre l'office tout entier, du banc d'œuvre, où il siége à côté du juge de paix. J'avais des craintes pour M. de Rosverd. Comment un Parisien sceptique allait-il prendre nos usages campagnards, et de plus champenois? En bonne maîtresse de maison, je l'avais prévenu hier que le dimanche, à Grandpré, le déjeuner est avancé d'une demi-heure. Il m'a presque édifiée, en déclarant avec chaleur qu'il tenait à aller avec nous. Ce n'a pas été trop long. Un seul incident : dans la liste des bienfaiteurs de la paroisse, qu'on lit toujours en chaire au début de la messe, notre bon curé, qui avait oublié ses lunettes, a sauté un nom; alors il a tout recommencé, ne voulant pas courir le risque d'omettre quelqu'un parmi ceux qui sont recommandés aux prières des fidèles. Évidemment il a très-bien fait; mais j'ai manqué d'être prise d'un fou rire que, par bonheur j'ai pu surmonter; j'avais de si graves préoccupations.

Quoique je n'aie pas besoin que le spectacle extérieur des pompes du culte occupe mes yeux pour disposer mon âme à la ferveur, j'ai saisi avec joie cette occasion naturelle de me retremper dans les eaux vives de la foi. Je me suis humiliée sous l'œil du Créateur, et dans ma conscience troublée un calme béni a succédé aux agitations dont les derniers ferments brûlaient encore en moi.

La sainteté du jour aura déterminé entre nous une trêve tacite — puisse-t-elle être définitive! — Aujourd'hui encore je n'ai rien à lui reprocher. Il a été presque toute la journée dehors avec Jean, pour examiner en détail les améliorations apportées dans la culture du

domaine. Petite vanité de propriétaire qui m'a ravie, et m'a pour un instant ramenée aux belles journées de mon enfance. Je me suis crue en vacances; comme autrefois, j'étais seule à Grandpré, souveraine absolue de mes actes, libre de faire tout ce que je voudrais. Je me suis endormie en rêvant au meilleur parti à tirer de ces quelques heures de liberté. Elles s'étaient aux trois quarts écoulées, lorsque je me suis réveillée, bien sotte et mécontente de moi.

Alors je suis allée au-devant de Jean; je n'ai pas été trop bien reçue. Deux fois déjà, survenant à l'improviste, j'ai cru remarquer que je dérangeais une conversation aussitôt changée. Je renouvellerai l'expérience, et, le cas échéant, je demanderai des explications.

20 septembre (matin).

Décidément il y a quelque chose. Hier au soir, l'occasion s'est offerte de tenter une autre épreuve : elle a eu le même résultat. Ils étaient seuls depuis le dîner, et, les cigares finis, ils avaient commencé leurs interminables parties de piquet. En les abandonnant à eux-mêmes, je m'étais arrangé une petite tactique. Je me proposais de rentrer doucement. Afin qu'on ne m'entendît pas approcher, j'avais eu le soin de changer mes bottines contre des pantoufles. Plein succès. A mon entrée, Jean, qui me faisait face, causait tout bas avec son ami. Je n'ai rien cherché à entendre de leur conversation, qui s'arrêta net dès que je parus; et soudain ils s'occupèrent du jeu l'un et l'autre avec une attention qui aurait dissipé tous mes doutes, s'il m'en était resté. Quel est ce nouveau mystère?

Si j'ai fait preuve de vanité en supposant que M. de Rosverd avait une arrière-pensée à laquelle je n'étais pas étrangère, c'est innocemment; je le pensais dans toute la sincérité de mon âme. A présent, je suis un peu déroutée; mais encore je ne puis prendre sur moi de chasser toute perplexité à cet égard. Il y a des moments où je suis prête à rougir de mon erreur, d'autres où, malgré moi, je tremble. Cet état ne saurait se prolonger; je tomberais malade. Pourquoi est-il venu? nous étions si heureux et si tranquilles ! Je voudrais qu'il s'en allât. Rien ne montre que ce soit à cela qu'il songe. Au contraire, Grandpré a pour lui des charmes singuliers; je n'entends pas parler de départ prochain.

S'il ne nous quitte pas, ce sera moi qui lui céderai la place ! J'ai besoin de me familiariser avec cette idée, qui choque ouvertement les usages reçus. En cherchant un peu, je ne manquerais pas de bonnes raisons. Ma mère est souffrante. Elle l'est toujours, pauvre mère! Combien m'a-t-elle écrit de fois d'aller auprès d'elle !... Sous pré-

texte qu'elle habite à vingt lieues de nous, on me fait remettre ce voyage depuis trois mois bientôt. Il faut en finir cependant; je suis inquiète, moi! Je veux être fille dévouée, afin que mes enfants, quand j'en aurai, m'honorent à leur tour!

C'est décidé; je vais demander à Jean.

21 septembre (matin).

J'ai encore parlé trop tôt; j'avais pourtant bien réfléchi. Jamais je n'ai vu Jean aussi fâché; un instant on pouvait craindre qu'il ne se mît tout à fait en colère. Ce n'a été qu'une grosse bourrasque. Nous sommes néanmoins encore en froid. Comprend-on l'aveuglement des hommes? Fallait-il donc lui avouer le véritable motif de ma détermination? C'était vraiment impossible. Je le ferai si cela devient nécessaire, mais à la dernière extrémité; ce sont choses qu'une femme doit conserver pour elle, en n'appelant au secours que lorsqu'elle est impuissante à se protéger. Non, je n'ai pas tort de penser ainsi, quelque chose me le dit. Au surplus, mes soupçons, si ce que je ressens mérite ce nom, ne reposent sur rien, et se dérobent quand je tente de les analyser. Comment les aurais-je articulés si, poussée dans mes derniers retranchements, j'avais été amenée à les laisser entrevoir? Il m'aurait ri au nez. Parmi les griefs que j'ai contre lui, voilà un des plus gros : il me traite trop comme une enfant sans conséquence.

Mon idée de départ a été très-mal prise, et a déterminé une explosion immédiate. Jean a répliqué avec vivacité que le moment était bien choisi pour m'éloigner de Grandpré, alors que nous y avons un invité. Vainement j'ai répondu que M. de Rosverd n'étant pas venu pour moi, ne serait pas privé par mon absence; qu'il était facile de lui expliquer que cette visite à ma mère, projetée bien avant son arrivée, ne pouvait plus se remettre.

A ce propos, Jean s'est emporté. Il s'est écrié qu'il aimait beaucoup Michel, qui est un garçon charmant, instruit, d'un commerce sûr; qu'il voulait se lier avec lui plus intimement et le voir souvent à Paris. Mais j'avais cet ami en grippe sans savoir pourquoi, et je le poursuivais de toutes les façons, jusqu'à vouloir lui faire une impolitesse gratuite. Que signifiaient ces simagrées — il a dit simagrées — par lesquelles je m'ingéniais à témoigner au malheureux Michel mon peu de sympathie? — Lui jouer du Wagner, lui tourner le dos brusquement, se dire souffrante toute une matinée, et mille autres coups d'épingles. Était-ce digne de moi? Et tout cela pourquoi? Parce que ce pauvre garçon me déplaisait.

Ainsi Jean n'en avait pas manqué une seule. Sous son air bonasse, se dissimula une véritable pénétration. Que ne l'a-t-il appliquée à se rendre compte des causes de ce qu'il nomme mes coups d'épingle, c'eût été plus sage et plus prudent! Hélas! rouge et la tête baissée, j'étais comme un écolier en faute, moi, qui aurait dû me redresser et, sans daigner me disculper, éclairer d'une implacable lueur toute la situation. J'ai reculé; mon silence et mon trouble apparent n'ont servi qu'à donner à mon mari une ardeur nouvelle pour continuer son sermon. Au lieu de marquer à l'intéressant Michel un éloignement que rien ne justifie, il fallait au contraire lui faire des avances. C'est une organisation timide, — (un Parisien!) qui, comme toutes les âmes d'élite, ne se livre pas aisément, dont on a besoin de forcer l'expansion par des prévenances délicates. J'avais pris le contre-pied dès le début, et, pour comble, je projetais de m'en aller! C'était du vertige, de la folie, quelque chose d'inouï!

Plus que jamais mon secret voltigeait sur mes lèvres, prêt à s'échapper et n'attendant pour cela qu'une occasion qui ne se présenta pas. — Encore que je fusse décidée à dessiller les yeux de mon mari, il en est de cela comme des armes à feu, on s'expose à y toucher sans précaution, un geste, moins que cela, un petit regard et, entraînée, je cédais. — Non, ma rougeur, très-naturelle, fut mal interprétée et attribuée à la confusion développée par le remords dans une âme coupable. Lorsque les gens d'esprit se trompent ils ne le font pas à demi, mon mari continua à s'enfoncer dans le terrain mouvant sur lequel il marchait. Il me gronda de sa grosse voix, ne se doutant pas que c'était moi, et non Michel, qui avais besoin d'avancer. Il saisit ce prétexte, heureux d'en rencontrer un si beau, pour ramasser je ne sais où des reproches en réserve depuis longtemps. J'étais légère, étourdie, enfant gâtée, que sais-je encore? Je n'ai pas tout écouté, car j'étais révoltée à la fin. Oh! j'aurais répondu avec énergie; je m'enhardissais, et au milieu des attaques injustes dont j'étais l'objet, le sentiment de mon innocence me donnait du courage. Mais le diable protége bien ses amis. J'ouvrais la bouche, soudain la voix de M. de Rosverd retentit sous nos fenêtres. Il appelait Jean, qui se précipita sans hésiter de son côté. Et moi, stupéfaite, je le regardai partir sans avoir la présence d'esprit de l'arrêter.

Découragée, je m'abîmai dans un anéantissement douloureux. Ce ne fut pas long : femme d'énergie et de premier mouvement, je hais les désespoirs stériles. Je me répétai que puisque, par un incroyable phénomène d'aberration, l'appui sur lequel je devais me croire autorisée à compter me faisait défaut, je n'avais à chercher qu'en moi seule les armes dont j'avais besoin. L'arsenal des femmes n'est pas compliqué, il n'y a ni canons, ni chassepots, mais encore il a sa

valeur, et, dans le silence du cabinet, j'élaborai un plan de défense destiné à déconcerter l'attaque.

Il est très-adroit, l'ami de mon mari, sans avoir l'air d'y toucher, il a accaparé toute sa confiance, à ce point que mon influence légitime est déjà éclipsée. Il a eu le talent de me brouiller avec Jean ; c'est plus que suffisant pour pénétrer la noirceur de ses desseins. Je ne suis qu'une faible femme, qu'il croit plier comme un roseau, je lui tiendrai tête et nous verrons.

Mon plan est très-simple : Je me soumets absolument à la volonté de mon mari. Je lui ai juré obéissance devant un gros monsieur à lunettes, rasé comme un potiron et le ventre serré dans une ceinture tricolore à glands d'argent ; ce serment-là est assez important pour que je lui sacrifie mon initiative. Je le tiendrai donc. Je serai très-aimable avec Michel, j'aurais pour lui des attentions et de délicates prévenances. Si cette sensitive replie ses feuilles à mon approche, ce ne sera pas ma faute.

Je ferai plus ; j'irai, victime résignée, tendre mon cou au sacrifice. Ce froid dédain, cette indifférence calculée avec lesquels il espère endormir ma méfiance et dont je ne suis pas dupe, je les ferai tomber par une candeur sans précédent, et lorsqu'il aura donné dans le piége, comme un pataud qu'il est, lorsque je lui aurai ainsi arraché, à grand effort, une preuve irrécusable de sa félonie, j'appellerai Jean et je confondrai l'imposture. En vérité, je suis trop bonne. Il y a des entêtements et des perversités qui ne méritent ni indulgence ni miséricorde !

21 septembre (soir).

J'ai ouvert les hostilités ce matin, sans vaine forfanterie, et sans bravade, mais avec une résolution que rien ne fera fléchir. Après le déjeûner, je lui ai offert à brûle-pourpoint, une partie de piquet. Je présume que je contrariais les projets de Jean, qui m'a lancé un coup d'œil énergique. Je ne m'y suis point arrêtée. De quoi se mêle-t-il ? Je me rends à ses justes observations au sujet de Michel, et, après tout, nous sommes brouillés.

M. de Rosverd, après une nuance d'étonnement, a paru ravi et s'est empressé d'accepter. Jean nous a d'abord regardés, s'attendant à ce que ma fantaisie ne durerait point. Puis, le jeu se prolongeant, il est parti sa pipe à la main. J'ai proposé à mon adversaire de remettre le piquet après le cigare, il a galamment refusé, selon mes prévisions. Oh ! cette partie ! quand je descends en moi-même, j'en rougis. Si je n'agissais pas dans un but trois fois respectable et qui aura

pour résultat infaillible la confusion du coupable, je serais assaillie de remords et je ne me pardonnerais pas.

Afin d'égaliser les chances, j'ai arboré aussi un lorgnon. Mes manches me gênaient, elles sont trop larges, je les ai relevées jusqu'au-dessus de la naissance du bras. A chaque mouvement, j'agitais les médaillons de mon bracelet, je me cambrais, ou bien je me penchais en avant pour mieux reconnaître les cartes. J'ai la vue basse, cela excusait tout. Et puis, de cette façon, il a pu constater, s'il n'est pas aussi myope que moi, que les cheveux que je porte n'empruntent rien à d'odieux artifices. Je poussais des éclats de rire à propos de rien, tantôt le regardant fixement, tantôt baissant les yeux. — Qu'on est intrépide quand on s'appuie sur sa conscience! Hier encore, je me serais jugée incapable de telles machinations. On a bien raison de le dire, ce sont les circonstances qui nous révèlent à nous-mêmes, nous ne savons pas ce dont nous sommes capables.

Sa timidité se fondait visiblement, et il prenait plaisir à cette fameuse partie. Je l'ai prolongée tant que j'ai pu, n'étant pas fâchée de jouer en passant un petit tour à mon mari. — Puisqu'il avait l'air contrarié, c'est de bonne guerre. Cela a duré si longtemps que Jean a fini par s'impatienter; il est rentré après avoir fumé trois pipes. Aussitôt plus de lorgnon, j'ai baissé mes manches et je n'ai plus souri que du bout des lèvres. Michel m'a regardée, quelque peu intrigué. Pour l'achever, j'ai proposé gravement à mon mari de prendre ma place, ce qu'il n'a pas osé refuser, et je m'en suis allée leur faisant à tous les deux ma plus belle révérence.

Ne dois-je pas craindre qu'il ne flaire l'ironie sous un changement si brusque? je l'ai pensé un instant, puis je me suis rassurée au souvenir de ce proverbe impertinent, que Jean citait constamment autrefois, et qu'il prétend émaner d'un philosophe célèbre : Une femme est comme notre ombre : Poursuivez-la, elle vous fuit; fuyez-là, elle vous poursuit. Si ce sont là les belles leçons dont on nourrit les hommes, leur fatuité n'a rien de surprenant. Je suppose qu'en dépit de sa timidité, M. de Rosverd connaît cette maxime admirable. Or, je ne fais pas autre chose que la mettre en pratique à son égard. Tant qu'il a voulu s'attaquer à moi, je l'ai repoussé; aujourd'hui qu'il affecte de se tenir pour battu, je me ravise. Tout est donc pour le mieux. Malheureuses que nous sommes, la calomnie s'acharne-t-elle assez après nous?

22 septembre (soir).

Ce pauvre Jean est décidément désorienté; il ne s'attendait pas à ce que je suivrais à la lettre ses instructions. Il me fait des mines

qui me causeraient une joie sans limites, s'il ne s'agissait de choses aussi sérieuses. Nous sommes toujours en froid. Je me dédommage en accaparant bel et bien son ami.

Ce soir, j'ai pris le bras de M. de Rosverd et nous sommes allés nous promener dans le parc, aux dernières lueurs du jour. S'il faut tout dire, je n'étais pas trop fière, lorsqu'arrivés à cinquante pas de la maison, j'ai vu que mon mari ne nous accompagnait pas. J'étais très-gaie, et lui assez peu expansif. On dirait que, comme Jean le prétend, il est un peu timide. Je ne suis parvenue à lui arracher quelques paroles qu'en le mettant sur le chapitre de ses voyages. Cependant ma peur augmentait, car le crépuscule s'épaississait. Je me retournai pour rentrer. Nous marchions doucement dans les allées que l'obscurité envahissait peu à peu; parfois, j'étais saisie de frissons, c'était quand je me figurais que les massifs devant lesquels nous passions recelaient des fantômes ou des brigands. Je ne pouvais m'empêcher de tressaillir dans ces moments-là, et mon bras tremblait sur le sien. Lui, impassible, n'avait pas le temps de s'apercevoir de mes frémissements et encore moins de me rassurer. Il me racontait qu'à Venise, surtout dans les belles soirées de printemps, les moustiques sont d'une impudence dont on n'a pas l'idée. Bon voyageur, il avait contre eux si peu de préventions, qu'il ignorait même pourquoi son lit d'hôtel était entouré de quatre rideaux de gaze. Sans lui tenir aucun compte de sa généreuse abnégation, ils l'ont torturé pendant les deux premières nuits, avec une férocité rare et un acharnement dont il leur garde encore rancune.

Est-ce là tout ce qu'il a vu dans cette Venise, célébrée par tous les poëtes comme la ville des mystères tendres ou sombres, où la vie n'est qu'un rêve enchanté! Est-ce là l'épisode le plus intéressant qu'il ait trouvé digne de m'être rapporté, à moi qui lui ai chanté *la Coupe!* La nuit s'annonçait si belle! maintenant que je n'ai plus peur, je me le rappelle et suis toute remuée. Tandis que nous nous avancions lentement au milieu de l'ombre naissante, les étoiles se levaient une à une dans le ciel. Point de bruit, partout un silence calme et doux; la soirée était tiède, la brise d'automne bruissait craintive dans les grandes branches... J'oubliais, il a vu bien autre chose, il a vu les fabriques de perles de Murano, et a suivi toutes les phases de l'opération. Au début, la perle n'est rien qu'un morceau de verre pâteux moins gros qu'une mirabelle. On le creuse avec une tige de fer, et on l'étire tant qu'on veut : cinq, dix, vingt mètres, il y en a toujours. Et chose miraculeuse — Venise est bien la ville des merveilles! — on a beau tirer, le fil ainsi obtenu est percé de bout en bout. Ce trou pratiqué dans une boule de verre, paf! sans s'en douter, on le métamorphose en un canal de plusieurs mètres.

Étrange et saisissant ! Il ne s'est arrêté qu'après avoir assisté au découpage des perles par un petit instrument aux mâchoires d'acier. On les rassemble alors dans un sac plein de son, on les roule et elles sortent brillantes, polies, prêtes à orner la bourse d'une cuisinière, c'est un observateur de premier ordre, se moquerait-il de moi ? Il juge ma volte trop rapide, et, pour ne pas se livrer, élude de parti pris les avances auxquelles je me suis résignée. Moins que jamais je suis sa dupe ; je saurai avoir de la patience.

Jean nous attendait sur la terrasse en admirant, étendu dans un fauteuil de jardin, la splendide sérénité de la soirée. Nous étant approchés, nous avons reconnu qu'il dormait.

J'étais nerveuse et je me suis mise au piano, comme ils entamaient le piquet traditionnel, le morceau de Wagner m'est venu sous les doigts. — Oh ! non, pas cela, a dit mon mari d'une voix suppliante. — J'ai bousculé mes partitions et, par bonheur, découvert celle d'*Haydée*. Pendant une demi-heure j'ai passé en revue les motifs de cet opéra, m'arrêtant avec complaisance sur quelques-uns, « Ah ! que Venise est belle ! » entre autres. A-t-il compris que je lui rendais la monnaie de ses perles, et qu'à mon tour je me moquais de lui ?

23 septembre (quatre heures).

Il y a quelque chose, je me le répète avec une conviction de plus en plus forte. Nous sommes toujours brouillés, mon mari et moi. Je ne sais au juste qui a tort, mais je proteste de mon innocence. Nous nous parlons à peine, et, depuis deux jours, il a cessé de venir me souhaiter le bonsoir dans ma chambre. Ce changement d'habitudes est cause que je ne l'ai pas prévenu de mon projet d'aller ce matin voir la mère Grillou, qui a éprouvé une rechute. Je suis partie, sans rien dire, après le déjeuner. Heureusement on avait exagéré, la mère Grillou n'est pas plus mal ; seulement, elle approche de son siècle ; elle a voulu fêter la noce de sa petite-fille en mangeant des crêpes assaisonnées de vin blanc. Tout s'est borné à une digestion pénible. En m'apercevant, elle a déploré la décadence où elle est tombée. Il y a vingt ans, douze crêpes ne lui faisaient pas peur ; à présent, huit l'incommodent.

Donc, je suis rentrée, rassurée, au bout d'un quart d'heure. La porte était ouverte, et j'ai pu, sans qu'on m'entendît, m'avancer jusqu'à l'entrée du corridor. Debout au beau milieu, M. de Rosverd était seul en contemplation, en arrêt devrais-je dire, devant le plateau sur lequel on dépose habituellement la correspondance, lorsque le facteur vient et que nous sommes sortis. Je me suis précipitée,

pour voir s'il n'y avait rien à mon adresse. Une seule lettre de Joséfa ; c'était elle, par conséquent, qu'il regardait. Il s'est troublé, a rougi, souri et, finalement, m'a saluée en murmurant je ne sais quoi. Je me suis sauvée avec mon butin. Que faisait-il ainsi devant ce plateau?

Comme je suis curieuse, j'ai décacheté bien vite Joséfa. Des phrases; je ne me savais pas aussi liée avec elle. D'ordinaire elle écrit peu ; ce n'est pas étonnant, elle passe tout son temps à bavarder, lorsqu'elle n'a personne, elle cause avec son perroquet ; c'est à cause de cela qu'il va lui manquer beaucoup, quel vide dans son existence !

J'étais trop intriguée pour lire posément. J'ai compris des yeux que sa lettre ne contenait rien de bien intéressant, je l'ai mise dans ma poche, pour la reprendre à moments perdus, et j'ai réfléchi sur la singulière découverte que je viens de faire. Mon opinion est qu'il examinait si l'enveloppe était assez bien fermée pour qu'on n'y pût rien glisser, par exemple un petit billet. Il cherchait les moyens d'arriver à ses fins, et ma brusque arrivée l'a dérangé, un homme ne se déconcerte et surtout ne rougit pas pour rien. Est-ce que j'approcherais du but? Cette pensée ranime mes forces, je suis sur le point de réussir, je le vois, je le sens. Pourvu que le ciel m'accorde l'énergie nécessaire pour ne pas me trahir par une joie prématurée !

23 septembre (très-tard).

Comment consigner ici la fin de l'aventure? Dans dix ans, quand mon regard s'arrêtera sur ces pages, je ne les relirai pas sans émotion, j'en suis convaincue. Au moment où j'écris, il est plus de minuit et, malgré moi, je suis encore sous le coup d'une agitation qui fait trembler ma plume. Je veux cependant terminer ce que j'ai à dire. Fais ce que dois, advienne que pourra! Hélas! ce que je devais, l'ai-je fait? non, j'ai mal agi. Folle, inconsidérée, coquette, j'ai mérité les plus sévères remontrances, je le reconnais. Demain, ô mon mari chéri, je t'avouerai tout. Tu auras pitié, je l'espère, de mon repentir et de mes larmes. Si c'était à recommencer!... regrets inutiles, vains propos ; j'ai commis une grande faute, je la réparerai. Du moins, je ne le reverrai plus, je doute qu'il ait l'audace de se représenter devant moi. Demain, quand je descendrai, il se sera déjà fait conduire à la station pour prendre le premier train. Voici ce qui s'est passé.

Ce soir, comme hier, je lui ai demandé son bras. Comme hier aussi, nous avons fait une promenade dans le parc et Jean n'était pas avec nous. Plus aguerrie cette fois, je n'avais peur de rien ; il paraissait aussi moins timide. Néanmoins, quelque embarras perçait en lui, ce

qui augmenta ma témérité. Parvenus dans une allée couverte vers le milieu de laquelle il y a un banc, je m'écriai tout à coup que j'étais fatiguée, que je voulais me reposer, et je m'installai sur le banc en éclatant de rire. Il fut tout décontenancé; puis, se remettant immédiatement, il sourit et s'assit auprès de moi.

Mon cœur battait, je n'essayerai pas de le nier, car l'instant était grave. Je pressentais que le résultat de mes folies de ces jours-ci allait se produire. Chose bizarre, du même coup j'éprouvais un vif sentiment de répulsion et de remords pour tout ce que j'avais fait en vue de provoquer ce résultat. Ma conduite, je la trouvais abominable; le néant de ce que j'avais entrepris m'apparut, et surtout je fus envahie par une crainte vague, irréfléchie mais terrible, qui me glaçait. Je riais pour ne pas perdre contenance; que n'aurais-je pas donné pour être auprès de Jean sur la terrasse. Il était trop tard.

Mon mari avait eu cent fois raison de me gronder. Dès le premier jour, j'avais été fort mal pour M. de Rosverd; c'était bien pis encore, depuis que j'avais prétendu protester contre les reproches que je m'étais attirés. Qu'allait-il sortir de tout cela?

Lui, s'était approché de moi, et, hésitant encore : — Madame, me dit-il d'une voix basse, mal assurée et cependant résolue, permettez-moi de saisir l'occasion qui se présente de vous faire un aveu. Depuis ce matin surtout....

Je suis sûre que j'étais blanche comme une statue de cire; le sang affluait violemment à mon cœur; mes tempes battaient. Le danger était pressant; le feu que j'avais attisé éclatait, fougueux, indomptable, et moi, décontenancée, je ne savais que faire. Je ne voyais que l'étendue de mon imprudence, l'insanité de mes rêves de vengeance et l'effrayante menace de la situation. Alors, une inspiration me vint, à laquelle je me cramponnai avec désespoir. Les sentiments qui s'agitaient en moi étaient si rapides, que sa phrase n'alla pas plus loin que ce que j'ai transcrit.

Je me tournai vers lui, et, sans mot dire, le touchant du doigt, j'étendis la main devant nous avec une expression de profonde terreur. Il ne comprenait pas; je répétai de nouveau mon geste silencieux. Je lui désignais une ombre qui, surgissant derrière nous, se détachait en avant sur le sable de l'allée.

— Mon mari! dis-je d'une voix tremblante.

— Non, madame, vous vous trompez, répondit-il, soulagé. Jean est loin d'ici; il ne se serait pas avancé jusque-là sans que nous l'eussions entendu. C'est tout simplement la tête d'un massif.

— J'ai peur! m'écriai-je, et je me reculai effarée.

— Il est très-facile de vous démontrer votre erreur, reprit-il un peu impatienté. Voulez-vous que j'aille voir ce qu'est cette ombre?

— Oui, oui, allez!

Aussitôt il se leva, quelques secondes après j'entendis sa voix.

— Je vous le disais bien, criait-il, c'est un arbre !

Je n'en entendis pas davantage. — Je m'étais levée doucement en même temps que lui, et, courant de toutes mes forces, je m'étais enfuie vers la maison, me souciant peu de ce qui adviendrait quand, de retour à ce maudit banc, il m'y chercherait vainement pour me confier la suite de ses aveux.

Je l'ai rendu ridicule, il n'osera plus reparaître devant moi, c'est donc un ennemi vaincu dont je n'ai plus à m'occuper. Il ne sera pas embarrassé, j'imagine, pour s'assurer d'un bon prétexte et décamper sans tambour ni trompette. Mais moi, que vais-je devenir? de quel front oserais-je regarder mon mari en face?

Ma décision est arrêtée, pas de compromis ni de demi-mesure : je boirai, s'il le faut, le calice jusqu'à la lie, l'humiliation sera complète. Après son départ, je me jetterai aux genoux de Jean ; je veux qu'il me pardonne, je n'aurai pas de repos sans cela!

Cher Jean, nous sommes en froid depuis quatre jours et j'y songeais à peine. Maintenant, ce désaccord, le premier qui nous ait séparés, me pèse comme un remords, car il ne tenait qu'à moi de l'étouffer dès sa naissance, et je ne l'ai pas fait.

Je ne suis point assez endurcie dans le crime pour méconnaître le doigt de la Providence et l'intervention de mon bon ange. Qu'y avait-il entre nous? quelque chose d'insaisissable, comme la buée légère que l'haleine dépose sur la surface polie d'un miroir; moins que cela, une ombre impalpable. Et qui m'a sauvée au moment suprême, quand, me repentant trop tard de mon étourderie, je me croyais perdue sans ressources, une ombre aussi!...

24 septembre 186..

Je suis consternée! J'avais deviné juste, il est parti dès l'aube par le premier train, et je ne l'ai pas revu, étant remontée hier au soir tout droit à mon appartement.

Jean m'a dit ce matin : — Michel est désolé ; je voulais le retenir, mais je n'ai pas osé résister, tant sa détermination est naturelle.

Et comme émue, pâle, j'attendais l'instant propice pour faire amende honorable :

— Ah ça, reprit-il, cela ne va donc pas? Je croyais que tu avais reçu la lettre.

— La lettre?

— Celle d'hier n'était-elle pas de madame de Lonjars?

— Joséfa! si ; j'ai eu de ses nouvelles, en effet.

— Et il n'y avait pas un mot pour ce pauvre Michel?

Joséfa! M. de Rosverd! A ce rapprochement, perçaient déjà, mal-

gré ma stupéfaction, mais confuses encore, les premières lueurs d'une aurore révélatrice, car madame de Lonjars est veuve.

Ils étaient sur le point de se marier, ce que tout le monde ignore encore, lorsqu'un caprice de Joséfa a tout remis en question. Elle s'est avisée que Michel ne l'aimait pas assez ; elle était jalouse, fantasque. Bref, elle a ajourné sa réponse et exilé son amoureux, jusqu'à ce qu'elle le rappelât. Romanesque, elle ne fait rien comme les vulgaires mortels. Le signal du rappel devait être l'annonce d'un voyage à Bade, convenu entre eux avant la brouille, et qu'elle ferait parvenir par mon intermédiaire. Elle savait M. de Rosverd à Grandpré ; ici, d'ailleurs, où il passait le temps de son exil, il était entre Paris et Bade et à portée d'entendre parler de sa belle, qui est liée avec moi.

Il attendait avec impatience que je fusse autorisée à lui communiquer son ordre de délivrance. S'il ne m'avait pas mise au fait, ce n'est point par crainte d'indiscrétion de ma part (hum !), sa doctrine est que tant qu'un mariage n'est pas formellement convenu, le secret le plus étroit est de rigueur; celui-là étant très-menacé, il y avait double motif pour ne pas l'ébruiter. Enfin, hier au soir, n'y tenant plus et ayant vu la lettre de Joséfa (c'était cela qu'il examinait dans le corridor), il s'était décidé à des aveux, pour me demander en grâce de ne pas prolonger plus longtemps l'indécision où il était.

Je ne sais ce que j'ai pu répondre, j'étais ahurie et pétrifiée par ce changement à vue inattendu. Si j'avais reçu un coup violent sur la tête, il n'en eût pas été autrement. Ainsi, tout ce que je m'étais figuré depuis dix jours, ombres aussi, vaines chimères, fantômes, imaginations ridicules ! que dire et de quoi m'accuser?

M. de Rosverd, l'ami de mon mari, épouse mon amie, il vient attendre chez moi un signal que je dois lui transmettre, et on se cache de moi ! on me fait des mystères ! Je ne suis plus qu'un télégraphe, agitant dans l'air ses grands bras sans savoir ce qu'il dit ! c'est trop fort aussi ! Avais-je tort d'accuser Jean de me considérer comme une petite fille? c'est sa faute ! — Au fait, cette lettre, je ne l'avais pas achevée. Je me le rappelai immédiatement, et je courus la chercher. Il n'y avait rien, cependant les quatre pages étaient pleines. J'ai dû aller jusqu'au post-scriptum, où se trouvait ceci : « Je pars après demain pour Bade ; tu peux le dire. »

Dans ces pénibles conjonctures, je pris un parti héroïque. Je n'ai rien avoué à mon mari, absolument rien, il n'en était pas digne. Et puis, ce n'est plus à lui que j'ai à confier le récit de mes erreurs. c'est à l'abbé Prastex. Mais je me suis arrangée de façon à savoir de quel côté s'était dirigé M. de Rosverd en quittant Grandpré, j'ai mis la lettre de Joséfa sous enveloppe et je la lui ai adressée. — Ai-je bien fait, tante Glossinde?

G. de Parseval.

LES MIRABEAU

NOUVELLES ÉTUDES SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

II[1]

LE MARQUIS JEAN-ANTOINE ET SES DEUX BIOGRAPHES.

Après avoir étudié la question de l'origine des Mirabeau, et indiqué sommairement les progrès de cette famille vers la notabilité à partir de la fin du seizième siècle, nous avons dit que notre travail aurait spécialement pour objet les Mirabeau qui ont vécu au dix-huitième. C'est, en effet, durant cette période que le nom est devenu historique, et ceux qui le portaient alors sont les seuls sur lesquels nous possédions assez de documents pour pouvoir espérer de les peindre avec vérité, soit que nous les laissions manifester eux-mêmes leur caractère, leurs idées, leurs sentiments, leurs passions, soit que nous ayons recours au témoignage des hommes qui les ont le mieux connus.

Le grand-père de Mirabeau, le marquis Jean-Antoine, né le 26 novembre 1666, et dont la vie active s'est écoulée en grande partie au dix-septième siècle, n'appartient donc pas rigoureusement à notre sujet; si nous parlons de lui, c'est que nous sommes en mesure de rectifier ou de compléter sur quelques points, en le résumant, le travail biographique assez curieux qui lui a été consacré par son fils, et qui a été publié pour la première fois en 1834. Nous avons déjà établi que cette notice, attribuée au petit-fils de Jean-Antoine, par

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mars 1870.

suite d'une erreur d'autant plus explicable que celui-ci s'en était déclaré l'auteur, est en réalité l'œuvre de son père, le marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*.

Nous avons dit à quelle époque et dans quelles intentions Mirabeau copia cet ouvrage, que son père lui avait prêté, dit-il, pour l'instruire. Nous avons reconnu déjà que le copiste a non-seulement supprimé un assez grand nombre de passages du manuscrit original, mais qu'il a parfois éclairci ou rectifié les irrégularités du style paternel. Il n'en serait pas moins très-injuste de lui faire honneur d'un travail qui contient de fort belles pages, et dans lequel, à vrai dire, il n'a rien mis du sien.

Du reste, comme les questions de plagiat ne se peuvent guère juger que sur des citations, nous commencerons par mettre en regard les deux rédactions du père et du fils pour trois passages seulement, que nous prenons, l'un au commencement, le second au milieu, et le troisième à la fin de la biographie de Jean-Antoine, et l'on verra comment Mirabeau *démarque* plus ou moins le texte qu'il s'approprie, tout en le reproduisant d'ailleurs, au fond, très-servilement.

TEXTE INÉDIT DU MARQUIS.

Je n'ai point suivi en détail les époques de la vie de mon père; ce n'était point un homme que l'on questionnât. Respectable à tous égards par sa réputation, ses services, sa haute et noble figure, son éloquence rapide, son humeur dominante, ses qualités et ses vertus, quoiqu'il fût de la plus grande politesse, il était d'une vivacité si prompte et si susceptible, que le tout ensemble en faisait un homme fort redoutable. Peu de gens l'auraient questionné, et la disparité d'âge et de tout le reste était si grande entre lui et moi, que je n'aurais osé lui adresser même un culte direct. Ce que je sais, c'est qu'il fut mousquetaire avant l'âge de dix-huit ans, car il était à cette échauffourée de siége de Luxembourg que cet incendiaire de Louvois entreprit en 1684, en pleine paix. . .

. . . .

J'ai voulu me rendre compte de cet ascendant naturel; j'ai trouvé qu'un nom sonore (avantage réel, selon Montagne), et qui avait successivement été porté et transmis par des hommes d'un mérite

TEXTE DU COMTE,
Imprimé dans les Mémoires de Mirabeau.

Il me sera difficile de rendre compte avec ordre des différentes époques de la vie de mon grand-père. J'ai ouï dire à mon père et à plusieurs de ses contemporains que ce n'était point un homme que l'on questionnât; imposant à tous égards par sa réputation, ses services, sa haute et noble figure, son éloquence rapide, son humeur fière, ses qualités, ses vertus et jusqu'à ses défauts; quoique d'une très-grande politesse, il était d'une vivacité si prompte et si susceptible, que le tout ensemble en faisait un homme fort redoutable, qu'on ne se familiarisait point avec lui, et que ses enfants n'auraient pas même osé lui adresser un culte direct. Ce que je sais sur sa première jeunesse, c'est qu'il fut mousquetaire avant dix-huit ans, puisqu'il se trouva dans ce corps au siége de Luxembourg, que l'incendiaire Louvois entreprit en 1684, en pleine paix. . . .

. . . .

En recherchant les causes de cette singularité (l'ascendant de Jean-Antoine), j'ai cru voir qu'un nom sonore (avantage

distingué, quoique peu analogues à la fortune, une audace constante, une hauteur impérieuse adaptée à toutes les manières d'être quelconques, un extérieur imposant, et surtout toutes les vertus intérieures qui appartiennent à la magnanimité, forment un ensemble auquel il est difficile que la tourbe des humains se défende de se rallier et d'obéir, quand jamais d'ailleurs ces qualités ne se refusent à la justice, à la faire de soi et des autres, et sont animées et servies d'un courage et d'un esprit supérieur. . . . .

. . . .

Quoi qu'il en soit, personne ne doute, je crois, que partout et dans tous les temps il ne vive et meure, loin de tout éclat, une multitude d'hommes fort supérieurs à ceux qui de leur temps jouent un rôle dans le monde sans avoir la moitié de leur considération et en se trouvant quelquefois même chargés du mépris public. Cependant ces derniers demeurent en apparence, quoique heureux de n'être notés que par le titre et non par l'aloi. L'homme respectable dont je parle et que j'ai peint ne fut point dans l'obscurité, il ne put même être dans la médiocrité un seul jour, un seul acte de sa vie. Je l'ai montré tel qu'il était, et cependant je n'entreprends point de l'offrir à la vénération de la postérité entière ; il ne voulait que ce qui lui était dû. Mais il doit être honoré, révéré à jamais de la sienne, heureuse, hélas! si elle peut se relever un jour au point d'oser prendre ce grand homme pour modèle, ses actions pour exemple et ses vertus pour leçon.

réel, comme dit Montagne), successivement porté et transmis par des hommes d'un mérite distingué, quoique peu analogues, par leur caractère, à la fortune, une audace constante, une hauteur impérieuse mais généreuse, et jamais démentie par la conduite et les procédés, un extérieur imposant, et toutes les vertus intérieures qui appartiennent à la magnanimité, forment un ensemble auquel il est difficile que la tourbe des humains se défende d'obéir et de se rallier, quand ces qualités héroïques sont animées d'un esprit supérieur, et qu'elles ne se refusent jamais à la justice. . .

. . . .

Quoi qu'il en soit, nous n'imaginons pas que personne mette en doute que partout et dans tous les temps il ne vive et meure loin de tout éclat une multitude d'hommes fort supérieurs à ceux qui jouent un rôle sur la scène du monde, bien que chargés souvent du mépris public. Cependant ces derniers demeurent notés par le titre, si ce n'est par l'aloi. L'homme respectable dont nous avons parlé ne fut point obscur. Il ne put même être dans la médiocrité un seul jour, un seul acte de sa vie. Mais il lui fallait un plus grand théâtre et surtout un meilleur peintre. Nous n'entreprenons point de l'offrir à la vénération de la postérité ; mais il doit être à jamais révéré de la sienne. Heureuse si elle ne cesse de prendre cet homme pour modèle, ses actions pour exemple, et ses vertus pour leçons.

La première et la troisième de ces deux citations n'ont pas seulement pour but de démontrer le plagiat commis par Mirabeau ; elles établissent aussi un fait sur lequel le véritable auteur de la notice revient souvent, et que Mirabeau écarte ou atténue volontiers dans sa copie : c'est que le fils de Jean-Antoine a très-peu connu son père, et que son travail est basé bien moins sur des informations ou des documents provenant de son héros, que sur ce qu'il a entendu dire de lui. « Je partis enfant, dit-il, de la maison paternelle, et n'y revins du vivant de mon père que deux fois, et pour de courts séjours.»

Il reconnaît même, avec sa sincérité habituelle, dans un autre passage supprimé par son fils, que son récit pourrait paraître suspect d'exagération, s'il était communiqué au public. « Je ne doute pas, dit-il, que si quelque autre que les miens voyait ceci, il ne dît de moi : « Cet homme était si plein de lui et de tout ce qui l'entoure, qu'il « s'essouffle à donner un air de magnificence à tout ce qui lui tient. » Il se défend contre ce soupçon en disant que nul de ceux qui ont connu son père ne lui en a jamais parlé que de la manière la plus distinguée. Mais il reconnaît dans une autre page, d'ailleurs très-belle et copiée par son fils, qu'on pourrait s'étonner de le voir ériger en héros un homme qui n'est resté *ni dans les fastes des cours qu'on appelle histoire des nations, ni dans les recueils mensongers des gazettes*, pour arriver ensuite à établir dans le passage déjà cité que la célébrité n'accompagne pas toujours la supériorité. Cela est incontestable, mais cela explique comment nous avons en vain cherché dans les historiens militaires et dans les Mémoires publiés sur le règne de Louis XIV quelque confirmation des récits brillants du marquis de Mirabeau sur son père Jean-Antoine. Ce combat de Cassano, par exemple, où il fait jouer un si grand rôle à son père, est raconté par plusieurs écrivains, notamment par le marquis de Feuquières, sans que le nom de Jean-Antoine de Mirabeau soit même prononcé; et Saint-Simon, qui parle du même combat dans ses Mémoires, ne nomme Jean-Antoine qu'en défigurant son nom et en lui donnant celui d'une famille notable du Poitou. « Le Guerchois, dit-il, qui avait si bien fait, Mirebeau[1], et quelques autres, furent pris. »

Il est donc permis, en lisant la vie de Jean-Antoine, de se tenir en garde contre les tendances hyperboliques du véritable auteur de cette biographie, surtout quand elles ne sont plus accompagnées de ces *indiscrétions* sincères qui leur servent de contre-poids, et c'est ce qui nous porte à rectifier sur quelques points la copie de Mirabeau, celui-ci ayant eu soin de faire disparaître tout ce qui pourrait diminuer la figure du héros. Mais, d'un autre côté, si la défiance est permise, c'est une raison de plus pour signaler l'exactitude du narrateur dans tous les cas où l'on a pu la constater, et c'est ce que nous ferons tout d'abord pour le portrait physique de Jean-Antoine à vingt ans, tel que Mirabeau l'a copié d'après son père, en le modifiant un peu, mais sans autre intention, cette fois, que d'élaguer le superflu. « Il est difficile, écrit-il, d'être plus favorisé de la nature que ne l'était ce beau jeune homme. Il avait cinq pieds dix pouces et la taille

[1] Un de ces marquis de Mirebeau, que Saint-Simon confond ici avec les Riqueti et dont le nom était Chabot, se trouvait dans le carrosse de Henri IV au moment où celui-ci fut assassiné.

parfaite. Adroit à tous ses exercices, il avait le talent de se mettre comme personne ne l'eut jamais. Sa figure noble, militaire et charmante, exprimait tout le feu qui dévorait son âme. »

Il existe encore au château de Mirabeau un portrait authentique de Jean-Antoine en mousquetaire, et il a une figure en effet charmante, mais, quoique très-animée, elle est plus gracieuse que guerrière; elle n'offre pas encore ce caractère redoutable que lui donnera bientôt le dur métier des armes, et qui restera dans le souvenir de ses enfants. Ses grands yeux bleus qui, suivant son fils aîné, n'étaient *doux que quand il le voulait*, le sont beaucoup dans ce portrait. La beauté presque féminine du jeune mousquetaire dut bientôt se modifier sous l'influence de la vie des camps. « Il était, » nous dit son biographe dans un style que Mirabeau emprunte à son père, mais qui ne fut jamais le sien, « il était de ces hommes qui à la guerre ont le *ressort* et l'*appétit* de l'impossible; » et il nous le présente en effet comme un type militaire assez curieux, chez lequel une audace impétueuse, poussée jusqu'à la témérité, s'allie avec une constance infatigable et le calme le plus imposant au milieu du feu; qui se fait tout à la fois craindre et adorer de ses soldats par un mélange de sévérité, de sollicitude sincère et de magnanimité. Mais le trait saillant et distinctif de ce caractère, le trait qui explique probablement pourquoi, malgré sa bravoure, ses talents et ses longs services — car il fit presque toutes les campagnes de la fin du règne de Louis XIV depuis 1684 — il ne put dépasser le grade de colonel, et n'obtint celui de brigadier qu'en prenant sa retraite, c'est ce que son fils définit à sa manière par le mot de *singularité tranchante*. Il nous le montre en effet rétif et hautain avec ses supérieurs, n'acceptant de subordination que dans la mesure de l'estime qu'on lui inspirait, disposé au mépris de toute autorité non militaire, et ne se refusant jamais le plaisir d'une boutade orgueilleuse ou frondeuse, d'un acte de résistance ou de violence, ou d'une espièglerie désagréable, aussitôt qu'il se sentait mécontent ou offensé, quelles que pussent être les conséquences de la satisfaction qu'il se donnait. « Grâce à lui, nous dit son fils, et de mon grand-oncle[1], notre nom, lorsque j'entrai dans le monde, était, pour les *singularités tranchantes*, aussi noté que celui de Roquelaure pour les bons mots, avec la différence que ces notes étaient comme imprégnées d'une sorte de porte-

[1] Cet oncle de Jean-Antoine, Bruno de Riqueti, est le seul des Mirabeau qui ait obtenu une certaine notoriété en dehors de la Provence avant le dix-huitième siècle. Il était capitaine aux gardes-françaises et c'est lui qui a été cité par un assez grand nombre d'écrivains, notamment par Thomas, dans son *Essai sur les éloges*, pour un trait piquant d'indépendance et de franchise militaire que tout le monde connaît. Il revenait de la cérémonie courtisanesque, organisée par le duc de la Feuillade,

respect et de brevet de chasse-coquin. » En copiant ce passage, *imprégné* lui-même du genre de style particulier à son père, Mirabeau essaye de régulariser la construction; mais il faut avouer que dans cette circonstance il l'affaiblit un peu, car voici ce que devient sous sa plume la fin de la phrase de son père : « Avec cette différence que ces notes, *toutes dans le genre noble*, étaient *comme une sorte* de porte-respect et de chasse-coquin, *si l'on peut parler ainsi.* »

Le marquis cite en effet bon nombre d'anecdotes qui prouvent que son père était ce qu'on appellerait vulgairement une mauvaise tête. Ici, c'est l'histoire d'un de ces commissaires inspecteurs établis par Louvois qui, trouvant le jeune capitaine absent de sa compagnie au moment où il la passe en revue, voulant le porter absent parce qu'il est revenu trop tard, et ne tenant point compte de ses réclamations, reçoit de lui une volée de coups de cravache accompagnée de ces mots : « Puisque je suis absent, mettez que ceci se passe en mon absence. » Plus loin, le colonel Jean-Antoine, revenant blessé d'un combat où son régiment avait été écrasé, rencontre sur son chemin le frère du ministre de la guerre, l'incapable Chamillard, lequel frère, devenu très-rapidement maréchal de camp, s'approche du colonel Mirabeau et le félicite de sa belle conduite, en lui disant : « Monsieur, je vous promets que j'en rendrai bon compte à mon frère. » Le marquis lui répond : « Monsieur, votre frère est bien heureux de vous avoir, car sans vous il serait l'homme le plus sot du royaume. » On fit une promotion de maréchaux de camp; il va sans dire que le colonel n'en fut pas.

Si nous en croyons son fils, le marquis Jean-Antoine aurait poussé l'audace bien plus loin encore, puisqu'après sa belle conduite au combat de Cassano, se trouvant à Versailles, et présenté à Louis XIV par le duc de Vendôme, dont il était fort aimé, il aurait osé dire au majestueux monarque : « Oui, sire, si, quittant les drapeaux, j'étais venu à la cour payer quelque *coquine* (le mot est plus fort dans le texte), j'aurais eu mon avancement et moins de blessures. » Le roi feignit de ne pas entendre, et le duc de Vendôme, en se retirant, dit à Jean-Antoine : « Désormais je te présenterai à l'ennemi, mais jamais au roi. » L'authenticité de cette anecdote nous paraît d'autant plus douteuse que, quelques pages plus loin, le marquis de Mirabeau, toujours sincère, et par conséquent peu attentif à ne pas se contredire, nous apprend que son père *eut toujours beaucoup de véné-*

sur la place des Victoires, autour de la statue de Louis XIV et passant avec sa compagnie devant le Pont-Neuf, il dit à ses soldats, en leur montrant la statue de Henri IV : « Mes amis, saluons celui-là, il en vaut bien un autre ! » Le trait a été attribué à tort par Grimm, par Gleichen et quelques autres, au grand-père de Mirabeau, il est de son arrière-grand-oncle.

ration pour Louis XIV. Il va sans dire que Mirabeau, qui reproduit l'anecdote, ne reproduit pas ce dernier passage, qui la rend encore moins vraisemblable.

L'originalité de Jean-Antoine nous paraît présentée d'une manière peut-être plus exacte quand son fils nous parle des compromis qui s'opéraient quelquefois entre sa piété très-réelle et ses devoirs militaires. Le même homme qui faisait porter le saint-sacrement dans un de ses bois de pins où le feu avait pris, et qui assurait que les flammes s'étaient rejetées sur elles-mêmes, apprend un jour dans une de ses campagnes en Italie que des soldats de son régiment, qui avaient déserté, s'étaient réfugiés dans un couvent et que les moines refusaient d'ouvrir leurs portes, alléguant le droit d'asile ; il se met en devoir de les faire enfoncer. Elles s'ouvrent et l'abbé paraît sur le seuil, *in pontificalibus*, suivi de tous ses moines et précédé du saint-sacrement. Le marquis Jean-Antoine hésite un instant, puis, se tournant vers son major, il lui dit : « Dauphin, qu'on appelle l'aumônier du régiment et qu'il vienne retirer le bon Dieu des mains de ce drôle-là ! »

La conduite du vaillant colonel au combat de Cassano, en 1705, a inspiré à son fils de très-belles pages que son petit-fils copie presque littéralement et que nous nous contenterons de résumer. Chargé d'arrêter les Impériaux au passage d'un pont et suivant son habitude tenant ses soldats ventre à terre tandis que seul il restait debout, offrant à l'ennemi sa taille colossale pour point de mire, il reçoit d'abord un coup de feu qui lui casse le bras droit, il se fait une écharpe avec un mouchoir, prend une hache du bras gauche et repousse une première attaque; un second coup de feu lui traverse la gorge, lui coupe la jugulaire et les nerfs du cou, et il tombe sur le pont, son régiment se décourage, s'enfuit, un vieux sergent n'a que le temps de lui jeter une marmite sur la tête, et toute l'armée du prince Eugène, cavalerie et infanterie passe sur son corps. Comme il avait ce jour-là, suivant son habitude aux jours de combat, un très-bel habit, cela le fit remarquer parmi les morts; un des siens, prisonnier, le reconnut ; il donnait quelques signes de vie, le prince Eugène le fit rapporter dans le camp du duc de Vendôme. Le célèbre chirurgien Dumoulin entreprit de le sauver, bien que son corps ne fût plus qu'une plaie, et qu'il eût la tête presque séparé des épaules ; il y réussit, et trois ans après cette terrible journée de laquelle il disait : c'est l'affaire *où je fus tué*, on vit le marquis Jean-Antoine, orné de vingt-sept blessures, avec le bras droit cassé et enveloppé dans une écharpe noire, la tête soutenue par un collier d'argent caché sous sa cravate, épouser une jeune et belle personne, mademoiselle de Castellane, *pétrie d'élévation*, écrit son fils, et de ces femmes dont

Montluc dit : « Quelle est l'honnête dame qui voudrait s'associer à un homme qui eût tous ses nerfs et tous ses os ! » Le marquis Jean-Antoine avait quarante-deux ans lorsque mademoiselle de Castellane-Norante préféra ce guerrier imposant et mutilé à un jeune freluquet intact; elle l'épousa en avril 1708 et en eut sept enfants.

Le récit du mariage de Jean-Antoine, dans les deux manuscrits, présente des différences assez piquantes. Tandis que le marquis de Mirabeau, tout entier à l'attrait que lui inspirent les *singularités tranchantes* de son héros, se complaît à le montrer plus bizarre encore dans cette circonstance que dans toute autre, le futur tribun, qui eut toujours plus de tact que son père, et qui d'ailleurs se proposait, comme nous l'avons dit dans notre premier article, de copier le travail paternel pour le publier, n'accepte des singularités de son aïeul que celles qui ne dépassent pas trop la mesure et qui ne peuvent pas trop nuire à sa mémoire. Il raconte bien, par exemple, d'après son père, comment son aïeul, très-épris de mademoiselle de Castellane, qu'il avait rencontrée avec ses parents aux eaux de Digne, débuta en lui faisant une proposition qui paraît d'autant plus bizarre qu'on ne nous dit pas sur quelle circonstance elle se motivait, la proposition de l'épouser à l'insu de sa famille et de n'avertir celle-ci que le lendemain du mariage, comment la jeune personne refusa en disant que « les surprises n'étaient bonnes qu'à la guerre » et comment ce refus ajourna les projets conjugaux du belliqueux Jean-Antoine. Mais c'est lorsque celui-ci se décide enfin à épouser sans surprise mademoiselle de Castellane, que Mirabeau réduit beaucoup et arrange très-habilement le tableau tracé par son père, des nouvelles excentricités de son aïeul. Voici d'abord sa copie, nous la ferons suivre ensuite du texte original :

Cependant ses idées d'établissement ayant mûri dans sa tête, il traita et conclut promptement avec les parents de mademoiselle de Castellane; mais à sa manière. Il voulut, non-seulement qu'elle fût sans dot, mais il donna quittance de tous ses droits, et ne reçut pas même son linge et ses vêtements. Il est des singularités si noblement naturelles qu'elles subjuguent tout le monde.

La dernière phrase s'enchaîne assez bien avec tout ce qui précède, mais entre cette dernière phrase copiée par Mirabeau sur le manuscrit de son père et la phrase précédente copiée également, il y a *une demi-page* supprimée par le copiste, et qui, rétablie, va produire une discordance des plus choquantes : qu'on en juge en lisant le même récit tel que le marquis de Mirabeau l'a rédigé :

Cependant ses idées d'établissement s'ancraient dans sa tête ; il revint en Provence, traita et conclut promptement avec les parents de mademoi-

selle de Castellane, mais à sa manière ; il voulut non-seulement qu'elle fût sans dot, mais donna quittance de tous ses droits quelconques, qu'elle n'apportât pas seulement son linge, et qu'elle ne fût vêtue que des habits qu'il avait fait préparer pour elle, et *que madame de Castellane, sa mère, ne mît jamais les pieds chez sa fille.* Ce n'est pas que ce ne fût une très-respectable dame, belle et digne du nom de Gruel, très-bon et ancien du Dauphiné. Peut-être si elle eût manqué de ces avantages, la générosité de son gendre aurait craint de le lui faire sentir. Mais il voulait être maître chez lui, et l'humeur de sa belle-mère sans doute ne lui convenait pas. Le marquis de Castellane, excellent homme, qu'on appelait *le bien disant*, et qui était chéri de tout le monde, ne manquait aucunement de la dignité de son état, mais il s'était pris d'une grande et foncière estime pour son gendre. Plus ce dernier avait dédaigné la fortune, plus on avait pris d'opinion de la sienne, qui d'ailleurs était considérable encore pour le pays. Le parti donc était fort bon à tous égards ; il voyait sa fille décidée, et il avait fort désiré de la voir établie. Enfin, il est des singularités si noblement naturelles qu'elles subjuguent tout le monde.

Nous craignons fort qu'après avoir lu tout ce que Mirabeau avait sagement retranché du manuscrit paternel, le lecteur ne soit disposé à penser que la singularité de Jean-Antoine n'est pas dans cette circonstance aussi *noblement naturelle* que le croit le marquis de Mirabeau, et qu'on ne se demande même si cet arrangement ne fait pas quelque tort à la future et à ses parents.

Que la situation prévue ici se produise après le mariage et qu'une fille bien née, en gardant d'ailleurs tous les sentiments dus à sa mère, et en lui rendant ses devoirs chez elle se conforme, quant au domicile conjugal, aux volontés de son mari, cela se comprend : mais qu'une pareille convention soit imposée d'avance par le futur et acceptée d'avance par la future et par ses parents, cela donne forcément à penser que la considération du mariage sans dot et sans trousseau a pesé d'un trop grand poids sur l'esprit des uns et des autres. Pourtant (et c'est là le piquant de l'affaire), si la partie de ce récit que Mirabeau a cru devoir, non sans raison supprimer est exacte (et nous l'ignorons), en revanche nous croyons pouvoir affirmer que la partie qu'il a conservée pour honorer son grand-père ne l'est pas. Il n'est pas rigoureusement exact que Jean-Antoine ait épousé mademoiselle de Castellane sans dot, et il est encore plus inexact qu'il l'ait épousée sans trousseau. Le contrat de mariage des deux époux, daté du 17 avril 1708, que nous avons sous les yeux et que le marquis fils de Jean-Antoine avait sans doute oublié quand il écrivait sa notice sur son père, porte expressément que le futur époux reconnaît avoir reçu de mademoiselle de Castellane pour *trois mille livres* de coffres et meubles, c'est-à-dire de trousseau, et s'il n'y a pas, il est vrai, de dot payée

au moment du mariage, Jean-Antoine ne donne nullement quittance de tous les droits de sa future, puisqu'au contraire les père et mère de la future *s'obligent solidairement* envers lui de faire valoir les droits de leur fille jusqu'à la somme de *dix-huit mille livres* y compris les trois mille du prix des coffres et de payer les quinze mille livres restantes après leur décès ou dans l'année du mariage du sieur comte de Castellane, leur fils aîné. » Ainsi donc, Jean-Antoine n'a pas épousé mademoiselle de Castellane avec un désintéressement aussi absolu que son fils nous le dit. Une dot très-modeste, à la vérité, mais moins faible alors qu'elle ne le serait de nos jours a été stipulée au contrat et payée dans le cours du mariage. Si l'on était tenté, en effet, de supposer, d'après le récit du marquis de Mirabeau, que ces stipulations n'étaient qu'apparentes et destinées à sauvegarder l'amour-propre des parents de mademoiselle de Castellane, on serait détrompé en voyant que dans tous les règlements de compte faits après le décès de Jean-Antoine entre ses héritiers, on déduit constamment sur l'héritage du défunt, outre la donation de survie faite par lui à sa veuve, les dix-huit mille livres indiquées comme formant la dot apportée par celle-ci.

Nous ne poursuivrons pas en détail cette comparaison entre les deux biographies de Jean-Antoine, parce qu'elle pourrait bien ne pas amuser le lecteur autant qu'elle nous a amusé nous-même. Disons seulement que pour toute la partie qui concerne la vieillesse du héros et qui le représente dans cette résidence pittoresque et sauvage de Mirabeau déjà décrite par nous, le futur tribun, en copiant les tableaux de son père, adoucit volontiers les nuances de bizarrerie impérieuse et violente que son père se complaît au contraire à mettre en relief dans le caractère de Jean-Antoine. Si celui-ci est prompt à défendre ses vassaux contre tous les agents petits et grands de l'autorité centrale, depuis les intendants ou subdélégués jusqu'aux procureurs, huissiers, agents du fisc, espèce d'hommes qu'il eut toujours en horreur et dont il légua la haine à ses descendants, il n'est pas moins prompt à faire sentir la puissance de son terrible bras gauche, lequel semblait avoir ajouté à sa force propre celle du bras droit cassé, à quiconque parmi ses *sujets* se permet de résister à sa volonté; s'il assure dans les mauvais jours de l'année des travaux régulièrement payés à tous les habitants de son fief, il ne craint pas de faire travailler *d'autorité* les paresseux, et il ne permet qu'aux malades de se dispenser du travail. Ce dernier détail est écarté par Mirabeau dans sa copie du manuscrit de son père.

Il écarte également des détails plus sincères qu'avantageux sur les côtés faibles du héros, par exemple, son goût exagéré, motivé d'ailleurs par ses blessures, pour les médecins, les recettes de santé

et les remèdes, il écarte aussi sans doute, parce qu'il la considérait comme peu intéressante, la nuance de piété que son père indique comme s'étant accusée de plus en plus dans la vieillesse de Jean-Antoine, lequel communiait régulièrement à chaque anniversaire de cette fameuse journée de Cassano où il *avait été tué*. Mirabeau écarte aussi du récit paternel une page qui nous apprend que Jean-Antoine avait la réputation d'être un peu jaloux de sa femme. Son fils repousse, il est vrai, cette accusation, mais les détails qu'il donne à ce sujet, et sur son père et sur sa mère, nous paraissent assez intéressants pour être reproduits :

Les conteurs qui prêtèrent, dit-il, dans le temps, toutes les singularités à notre nom, disaient à Paris en ma jeunesse qu'il (Jean-Antoine) avait enfermé sa femme dans un château jusqu'à ce qu'il eût trois enfants mâles. Dans le pays même on le disait jaloux, attendu que sa femme était fort belle ; c'était mal connaître l'un et l'autre ; jamais femme n'eut à tout âge l'air plus imposant et ne fut plus éloignée d'aucune sorte de prétention quelconque. A douze et quatorze ans, elle se croyait laide, attendu qu'elle ne voyait point de figure qui lui ressemblât. A seize, elle était une manière de Caton pour le sérieux et la sagesse. Elle disait qu'elle s'était toujours trouvée trop jeune et trop vieille pour être dans le monde. Sérieuse et trop retirée, même par caractère, un gracieux quelconque n'eût su par où la prendre ; elle disait que M. de Turenne eût été dangereux pour elle ; elle l'a dit toujours ; ayant dès l'enfance aimé la société des gens d'âge et de réputation, elle avait beaucoup ouï parler de ce grand homme avec l'enthousiasme qu'il inspira à tous ceux qui l'avaient vu. Ayant trouvé un homme fort imposant et fort respectable, et le voyant honoré de tout le monde, cela sans doute lui avait élevé le cœur. *Ah ! Madame, si vous saviez combien on est heureuse de pouvoir respecter son mari*, dit-elle un jour à une dame qui voulait lui faire entendre qu'on la plaignait de l'humeur de mon père. Quant à lui, difficilement fut-il venu en pensée à quelqu'un de lui faire un affront, fût-ce pour gagner un royaume, et femme quelconque ne fut à si haut prix. Il savait ces contes et ne faisait qu'en rire ; et j'ai ouï dire à ma mère qu'un jour ayant fait un voyage à Aix pour un procès, il lui proposa le matin d'aller se promener ensemble tête à tête au cours, pour faire nouvelle aux oisifs [1].

Mirabeau a laissé également de côté dans sa copie du manuscrit de son père un tableau qui représente la vie de son héros, non plus

[1] Une partie de ce passage, et quelques autres également retranchés par Mirabeau dans sa copie du manuscrit de son père, ont été reproduits en note par M. Lucas de Montigny dans le premier volume des Mémoires de Mirabeau, sous le titre d'extraits des *Mémoires domestiques inédits* du marquis de Mirabeau. Nous devons dire que ces *extraits* ne sont rien autre chose que des morceaux de la biographie de Jean-Antoine par le marquis, non copiés par son fils.

à Mirabeau, mais à Aix, car c'est dans cette ville que s'écoulèrent les huit dernières années du redoutable marquis. Son fils nous dit en effet, dans un autre document, qu'à partir de 1728 Jean-Antoine résidait à Aix et n'allait même plus dans ses terres. Sa vieillesse à Aix nous est présentée par son premier biographe sous un aspect nouveau, avec un caractère qui n'est plus seulement imposant ou redoutable, mais qui est assez attrayant : « Ses soirées, dit le marquis de Mirabeau, étaient un véritable lycée d'honneur, de récits historiques, d'éloquence et de dignité. Il s'y rassemblait assez régulièrement un certain nombre de personnes choisies qui venaient les passer chez lui. Son genre d'esprit n'était pas précisément celui qui fait valoir les autres, le meilleur sans doute pour la société, mais aussi le plus rare; il avait trop de vivacité et de feu pour cela. Il aurait volontiers tourné vers la plaisanterie noble et piquante, mais comme aussi elle eût aisément été mordante, vice de race, ses principes l'en éloignaient. D'ailleurs, sur ses fins, sa santé était si mauvaise qu'il n'était plus le maître de son humeur[1], et le ton le plus sérieux et le plus noble était dominant chez lui, mais toutes les grâces de la diction et toute la chaleur de l'éloquence en faisaient l'âme et le soutien. Au reste, à ses yeux près, affaiblis sans qu'il parût rien au dehors, mais de manière qu'à peine voyait-il à se conduire, il vécut jusqu'au bout tout entier; sa figure n'avait point changé; ses vêtements, qui eussent été ordinaires sur un autre, paraissaient fastueux sur lui. Jamais homme n'eut meilleure mine, et ne parut moins y prétendre. Il poussait la propreté jusqu'à changer de perruque à la campagne, y étant seul, en revenant de la promenade avant de rentrer dans l'appartement. Pourquoi peindre un homme, sinon pour le faire vivre ? Dans un beau modèle, les plus petits détails sont précieux. »

On se demande pourquoi Mirabeau a écarté ce passage en copiant le manuscrit paternel. L'aurait-il par hasard considéré comme un produit de l'imagination de son père? S'il pensait ainsi, on pourrait être de son avis quand on lit telle ou telle lettre du fils de Jean-Antoine écrite avant qu'il eût songé à raconter la vie de son père et dans laquelle il cherche précisément à faire ressortir le côté triste et prosaïque de la vieillesse de Jean-Antoine soit à Mirabeau, soit à Aix. Il est vrai que quand il parle dans ce sens il veut prouver à son frère qu'il a bien fait de quitter la Provence, que leur père commun avait voulu la quitter aussi et après avoir indiqué les diverses

[1] Il y a, ce nous semble, quelque discordance de pensée entre ce membre de phrase et celui qui le suit; mais, le marquis de Mirabeau étant un peu coutumier du fait, nous n'avons pas cru devoir intervenir.

circonstances qui l'en empêchèrent, notamment une perte de 200,000 livres faite par lui dans *le système*, c'est-à-dire dans les opérations du fameux financier Law, il conclut ainsi en parlant de Jean-Antoine : « Il rongea désormais sa vie à Mirabeau, à Pertuis, à faire la *garrigue*[1], de petits placements de concert avec Capus (son homme d'affaires) et quand la vue lui manqua, à solliciter des procès à Aix pour les montagnards à lui recommandés, sentant son déplacement, faisant force sur lui-même et abrégeant sa vie à l'aide de Joannis et de Deidier[2]. »

Dans un autre document, le marquis de Mirabeau, se félicitant d'avoir pu faire un mariage dont il ne se dissimule pas les inconvénients, et énumérant les difficultés qu'il trouvait à se marier, fait entrer en ligne de compte l'effroi que mon *grand oncle*, dit-il, *et mon père avaient donné de notre nom.* Si l'on voulait abuser de cet aveu on en pourrait conclure que la réputation du héros célébré tour à tour par son fils et par son petit-fils, était surtout celle d'un homme très-difficile à vivre ; mais d'un autre côté, quand on aspire à trouver la vérité on n'est pas fâché de rencontrer des témoignages étrangers qui viennent à l'appui des grandes et brillantes qualités que le marquis de Mirabeau attribue à son père, et c'est ce qui nous a fait remarquer avec plaisir dans une lettre écrite par Vauvenargues au fils de Jean-Antoine le passage suivant relatif à ce dernier : « Ce que je dis de la sévérité, écrit Vauvenargues, combat l'exemple d'un père (Jean-Antoine) qui soutenait ce défaut par de *grandes vertus*, *par un esprit solide* et par *une éloquence mâle*, je serais bien fâché d'attaquer sa mémoire qui vit dans votre cœur[3]. »

Ce passage écrit le 13 mars 1740, trois ans à peine après la mort de Jean-Antoine, par un parent et un ami de la famille, qui avait lui-même assez vécu à Aix pour avoir connu sans doute personnellement l'homme dont il parlait, nous prouve que nous ne devons pas nous arrêter aux quelques variations du marquis de Mirabeau sur son père, et que le vieux guerrier qui devait avoir pour petit-fils un des plus grands orateurs des temps anciens et des temps modernes, supérieur à Mirabeau par de grandes vertus, était déjà doué comme

[1] C'est une grande portion du rocher qui s'étend au midi et à l'est du château de Mirabeau, que Jean-Antoine avait fait aplanir ; on avait creusé des trous dans le roc, dans ces trous on avait porté de la terre végétale et planté des oliviers qui n'y ont jamais prospéré.

[2] Ces noms sont, je crois, ceux de deux médecins d'Aix qui abusaient du faible de Jean-Antoine pour les remèdes.

[3] Ces lettres de Vauvenargues et du marquis de Mirabeau, que nous aurons parfois l'occasion de citer, ont été publiées dans l'intéressante édition de Vauvenargues donnée par M. Gilbert.

lui d'une mâle éloquence. Jean-Antoine mourut le 27 mai 1737 âgé de soixante-dix ans et six mois, laissant par testament sa veuve usufruitière de tous ses biens jusqu'à ce que l'aîné de ses fils eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Nous avons déjà dit qu'il avait eu de son mariage avec Françoise de Castellane, sept enfants dont six garçons et une fille. Trois garçons seulement lui avaient survécu. L'aîné qui devait être le père de Mirabeau avait vingt et un ans au moment de la mort de son père. La veuve de Jean-Antoine ayant vécu constamment avec son fils aîné jusqu'en 1769 où elle mourut âgée de quatre-vingt-quatre ans, et ayant exercé sa part d'influence non-seulement sur ses trois fils, mais même sur ses petits-fils, il est naturel qu'après avoir cherché à la connaître un peu, nous essayions à notre tour de la faire connaître au public.

LA GRAND'MÈRE DE MIRABEAU.

Nous pouvons d'abord affirmer en toute sûreté de conscience que Françoise de Castellane fut une des plus belles personnes de son temps. Sans nous en tenir au témoignage de ses fils qui pourrait être soupçonné d'exagération, nous avons vu plusieurs portraits d'elle, dont deux surtout remarquables et authentiques; l'un la représente âgée d'environ vingt-cinq ans, c'est-à-dire dans les premières années de son mariage. C'est une grande femme bien faite, vêtue d'un corsage bleu brodé d'or, avec des traits parfaitement réguliers, la peau blanche, le teint coloré et même un peu vif, de beaux cheveux blonds d'une nuance un peu dorée, relevés sur le front et ornés de faveurs d'un rose vif, avec de grands yeux d'un bleu clair tirant sur le gris. Cette figure dans son expression générale respire une vivacité noble et fière, mais peut-être un peu agreste.

Dans le second portrait, Françoise de Castellane doit avoir environ soixante ans et elle est plus belle encore que dans le premier; ses yeux bleus semblent devenus un peu plus foncés et plus doux, son teint n'a plus le coloris un peu trop vif qu'il offrait dans sa jeunesse, il est plutôt d'un blanc mat, ses cheveux d'une belle nuance grise forment deux bandeaux qui encadrent sa figure ovale, sur sa tête est jeté un voile de dentelle blanche tombant négligemment des deux côtés sur un corsage bleu orné d'un collier de grosses perles blanches; l'expression de cette physionomie est un peu mélancolique, mais en même temps imposante, ferme et calme.

Mariée à un homme plus âgé qu'elle de vingt ans, qui lui inspirait une estime presque respectueuse, et dont le caractère naturelle-

ment violent subissait de plus l'influence d'un corps tourmenté par de nombreuses blessures, Françoise de Castellane s'habitua de bonne heure à se maîtriser, en s'appliquant avant tout à détourner de son mari toutes les occasions de mécontentement ou d'émotion. *C'est elle qui l'a fait durer*, dit quelque part son fils aîné; mais il paraît bien que tout en se maîtrisant beaucoup, le contact d'un mari impérieux n'eut pas pour effet de la rendre flexible, il développa au contraire en elle des habitudes de roideur austère, un peu hautaine et même un peu rude que ses deux fils aînés signalent assez souvent, tout en professant pour la BELLE AME de leur mère l'enthousiasme le plus constant. Son second, fils, le bailli de Mirabeau, parlant d'elle en 1760, à une époque où elle avait soixante-quinze ans, la présente ainsi : « Cette respectable mère, dit-il, pleine de force dans l'âme et dans la tête, élevée par de preux gentilshommes, s'exprime avec une énergie qui fait trembler les demi-hommes de ce temps-ci; mais sa sévérité ne tient pas contre le cœur : née pour aimer ce qu'elle doit aimer, le cœur la ramène toujours; c'est, je crois, là le fond de son caractère. »

Les deux frères vantent aussi beaucoup la force de sa volonté, et le peu que nous savons de ses actions répond assez à ce signalement. Voici, par exemple, comment, aussitôt après la mort de son mari, elle s'occupe de rétablir l'ordre en tous genres dans ses domaines de Mirabeau et de Beaumont. C'est son fils aîné, le père de l'orateur, qui a écrit cette note inédite : « Dès que ma mère se vit à la tête de la maison, elle songea au maintien de la police et justice aussi sérieusement qu'aux affaires. On cachait beaucoup de choses en ce genre à mon père, de peur de l'émouvoir. Elle commença par destituer à Mirabeau Duplessis de la charge de bayle ou lieutenant de juge. Ce Duplessis était un des plus grands coquins qui fût au monde.

« Il y avait à Beaumont une procédure intentée contre un chirurgien établi audit lieu pour une affaire d'avortement; le juge, très-négligent, l'avait suspendue, ma mère fit arrêter cet homme par Gobard, célèbre exempt de maréchaussée, il fut poursuivi et banni à perpétuité avec confiscation de biens.

« L'année d'après, elle fit faire son procès au fils de la nommée *Princesse*, accusé de vol; elle le fit venir lui parler, et l'arrêta ainsi elle-même, ayant fait fermer les portes; il fut condamné et conduit aux galères. »

Si ces faits démontrent que la veuve de Jean-Antoine était digne de représenter son mari dans l'exercice des droits de police et de justice qui appartenaient encore aux seigneurs de fiefs, citons un

autre fait qui prouve aussi qu'elle était avant tout une mère désintéressée. Nous venons de dire que le testament de Jean-Antoine lui conférait l'usufruit de tous ses biens jusqu'à la majorité du fils aîné, par conséquent pour quatre ans encore; mais lorsqu'il fut question de faire *insinuer*, c'est-à-dire enregistrer ce testament, on demanda *sept mille livres* de droits d'enregistrement pour ce seul usufruit. Or le simple désir de ne pas grever le bien de ses enfants d'une charge aussi forte suffit pour la déterminer à renoncer à cet usufruit, et à le remettre en fait à son fils aîné en se contentant de la pension qui lui avait été assignée par son mari. Ce n'est peut-être pas ce qu'elle fit de mieux dans l'intérêt même de son fils, car quoique celui-ci assure que ce trait de *prudente bonté* ne changea rien à la situation et qu'il continua à laisser gérer sa fortune par sa mère jusqu'à vingt-cinq ans, si nous voulions y regarder de près, il ne serait pas difficile d'établir, comme nous aurons d'ailleurs occasion de le faire, quand nous traiterons de la jeunesse du père de Mirabeau, qu'il intervint lui-même et assez malheureusement dans cette gestion.

La crainte de mécontenter sa mère n'en fut pas moins toujours très-puissante sur l'esprit du père de Mirabeau. Nous ne possédons qu'une seule lettre de la mère au fils; mais elle répond assez bien à l'idée que ses enfants nous donnent de son caractère résolu. Elle est écrite dans une circonstance considérable de la vie du marquis de Mirabeau, à l'époque où l'*Ami des hommes* avait atteint le plus haut point de sa popularité comme économiste, réformateur et apôtre du progrès, au moment où, après avoir subi cinq jours de détention au château de Vincennes pour sa *Théorie de l'impôt*, il venait d'être exilé au Bignon. Il voulait obtenir de sa mère, qui était restée à Paris malade, qu'elle écrivît directement au roi pour demander le retour immédiat de son fils, et il se déclarait décidé à écrire, de son côté, à madame de Pompadour que si la demande de sa mère était rejetée, « il ferait un éclat, romprait lui-même son exil, et viendrait à Paris demander des juges. » Sa mère, qui désapprouve ainsi que son frère toute démarche violente, repousse ce plan par la lettre suivante datée du 9 février 1761 :

Je me rapporte, mon cher fils, à ce que vous dit ici votre frère; c'est l'intention de votre famille et de vos amis les plus tendres et les plus attachés à vous. A l'égard de la démarche que vous voudriez que je fisse, je puis vous assurer que je n'en ferai jamais rien, et que vous ne sauriez me faire un plus grand chagrin que de la faire vous-même. Au surplus, soyez tranquille sur ma santé; je ne manque ni de soins, ni de cour; et au fait, je n'ai point de fièvre. Il y a deux ans que j'étais peut-être plus malade, et

je n'en ai rien dit. M. de Saint-Florentin me mande qu'il profitera de la première occasion pour solliciter près du roi votre retour. Encore un coup soyez tranquille, vos amis travaillent avec plus de chaleur que vous ne sauriez le faire vous-même.

Le fils, alors âgé de quarante-six ans, s'incline devant la volonté de sa mère et renonce immédiatement à son projet avec un ton de déférence filiale qui nous paraît digne d'être noté, parce qu'il compense peut-être un peu la rigueur que nous le verrons déployer, plus tard, dans l'exercice de son autorité paternelle.

Madame, ma très-chère mère,

Le sieur B... arriva hier, et le courrier m'apporta aussi votre lettre du 30 du mois passé, qui a été fort retardée! Prenez, au nom de Dieu, le plus grand soin de votre santé. Je n'ai que cette inquiétude-là; je me porte d'ailleurs fort bien de corps et d'esprit. A l'égard de mes idées de conduite dans une occasion d'éclat, il est tout simple qu'elles soient analogues à leur principe, et par conséquent peu de mise dans des circonstances où il faut agir en père de famille, et non en personnage de théâtre; mais en vous les soumettant, je suis sûr de les rectifier; soyez donc certaine que je ne ferai rien qui n'ait été approuvé par vous, ma chère mère, ou plutôt que je ne ferai rien du tout. Je m'en remets à la Providence, et je n'y aurai du mérite qu'en ce qui concerne votre santé. Le sieur B... vous dira qu'il nous a trouvés aussi gais que ce dernier article peut me le permettre. Je finis en m'en rapportant à ma lettre, à mon frère pour tout le reste. Je suis avec un profond respect, etc., etc.

Quoique ces documents prouvent l'ascendant de la veuve de Jean-Antoine sur son fils aîné, il ne faudrait cependant pas s'exagérer cet ascendant, il fut tout à la fois trop fort et trop faible pour leur bonheur à tous deux. Elle ne put jamais se résoudre à se séparer de ce fils et lui-même ne voulut jamais se séparer d'elle. Elle avait près de soixante ans, lorsqu'il la décida à quitter la Provence pour s'installer successivement avec lui, d'abord dans le Périgord à la suite de son mariage, puis à Paris où il se fixa, renonçant à peu près à toute pensée de retour dans son pays natal, et livré à ses préoccupations et à ses ambitions d'économiste-réformateur, de chef de l'école des *physiocrates*. Il se maria cependant sans que sa mère intervînt dans cette grande affaire, conclue par lui seul à Paris, tandis que sa mère était encore en Provence, et conclue avec une légèreté bizarre qu'on appréciera plus tard, car ce ne fut pas un mariage d'inclination, et comme mariage d'intérêt, c'était une combinaison des plus chimériques.

Cette erreur, qui fut si fatale pour lui, eut pour première consé-

quence de le placer entre une mère austère, pieuse, méthodique jusqu'à l'excès, et une femme foncièrement extravagante, dénuée de tenue en tous genres, toutes deux antipathiques l'une à l'autre et vivant presque toujours pendant bien des années sous le même toit.

La tendre vénération que le marquis de Mirabeau eut toujours pour sa mère dut le rendre souvent sévère pour sa femme jusqu'à l'injustice, et il est difficile que sa mère, dont la conscience était très-délicate, ne se soit pas reprochée plus d'une fois d'être une cause de désunion entre les deux époux. Indépendamment de cette cause habituelle de trouble, la veuve de Jean-Antoine eut à subir des chagrins douloureux, dont le plus vif peut-être fut l'indignation que lui causa son troisième fils, duquel nous allons parler tout à l'heure, en contractant de son côté un premier mariage non-seulement peu judicieux comme celui de l'aîné, mais *honteux*. Il venait de se remarier plus honorablement, lorsqu'elle le perdit après s'être réconciliée avec lui; et c'est alors que de nouveaux chagrins vinrent l'assaillir du côté de l'aîné. Celui-ci s'était séparé de sa femme qui était allée vivre en Limousin auprès de sa mère, et sous ce rapport, la vieille marquise de Mirabeau, redevenue la maîtresse dans la maison de son fils, aurait pu se féliciter de l'événement, mais elle voyait sa belle-fille se préparer à ruiner son mari en se ruinant elle-même par des procès interminables et scandaleux.

L'irritation qu'elle en éprouvait la poussait involontairement à distinguer, entre ses petits-enfants, ceux qui physiquement ressemblaient le plus à leur mère, et comme le futur tribun, même en dehors de la laideur accidentelle que lui avait infligée la petite vérole, était suivant elle *tout* Vassan, elle ne contribuait pas peu à entretenir le père dans une disposition de sévérité habituelle contre celui-là et d'indulgence trop grande envers le second (depuis le vicomte), qui, dans la maison, était considéré comme rappelant seul les Mirabeau [1].

Tandis qu'elle concourait ainsi à préparer un avenir pénible à ce fils aîné qu'elle aimait avec une si profonde tendresse, elle était obligée, malgré sa piété de plus en plus austère, de fermer les yeux devant des choses qui blessaient précisément le sentiment le plus vif de son âme. Après le départ de sa belle-fille, elle avait vu s'introduire auprès d'elle, à titre d'*amie* de son fils, une personne jeune encore, belle, spirituelle et très-séduisante, que nous ne

[1] C'est au second de ses petits-fils que Françoise de Castellane légua par testament la somme de quarante mille livres qui composait toute sa fortune personnelle, tout en laissant d'ailleurs l'usufruit de cette somme au père de l'enfant.

faisons qu'indiquer ici, mais dont nous parlerons amplement dans le cours de ce travail. Cette jeune femme, qui l'accablait de soins et de prévenances, paraît lui avoir inspiré par moments une sympathie très-sincère, et cependant elle ne pouvait se faire illusion sur la nature du lien qui l'unissait à son fils.

Ce n'est pas que madame de Pailly dont il s'agit ici ait jamais vécu conjugalement, ainsi qu'on l'a écrit quelquefois, avec le marquis de Mirabeau. Les bienséances étaient gardées ; elle ne venait habiter chez lui qu'à la campagne, au Bignon, où elle était supposée en visite chez sa mère ; elle y venait elle-même quelquefois accompagnée de son père. Elle y trouvait non-seulement le marquis et sa mère, mais une autre belle-fille de la vieille marquise, la veuve de son troisième fils, qui vivait dans la maison, et avec laquelle elle s'était liée ; elle y trouvait souvent aussi la fille aînée du marquis de Mirabeau, mariée elle-même, et également très-liée avec l'*amie* de son père. Mais nous avons lu un trop grand nombre de lettres intimes de ces diverses personnes, pour n'avoir pas discerné en ce qui touche la vieille mère du marquis, que la présence de madame de Pailly, tout en étant souvent pour elle une distraction agréable et parfois même une sorte de plaisir de cœur, est souvent aussi pour sa conscience de dévote austère une cause d'agitations et d'inquiétudes très-vives.

Nous sommes entrés dans ces détails, surtout pour expliquer, autant qu'il peut être expliqué, le phénomène moral extraordinaire, déplorable et même affreux, qui signala les trois dernières années de cette vénérable femme, qui fit le désespoir de ses deux fils, et au sujet duquel le marquis de Mirabeau s'écriait dans une lettre du 27 septembre 1766 : « Et c'est là la fin et le terme de quatre-vingts ans de vertus, *o altitudo !* »

Nous aurions glissé sur cet incident douloureux, si des *souvenirs* d'un homme du dix-huitième siècle, imprimés récemment pour la première fois, n'avaient appris le fait au public en l'exagérant et en le défigurant plus ou moins, par l'omission des circonstances touchantes qui en adoucissent le pénible caractère. Nous voulons parler des *Souvenirs* du baron de Gleichen, l'ancien ambassadeur de Danemark à Paris, l'ami des Choiseul. L'auteur de cet ouvrage, d'ailleurs intéressant, semble s'être proposé surtout d'y réunir tous les *cas singuliers* et tous les personnages bizarres qu'il a pu rencontrer dans sa vie; il déclare lui-même que s'il parle de la famille de Mirabeau, avec laquelle il a été lié en effet, comme il le dit, pendant quelques années, c'est surtout pour raconter le genre extraordinaire de folie qui a précédé la mort de la grand'mère de Mirabeau. Il commence d'abord par faire en sa faveur une déclaration qui a tout son prix

dans la bouche d'un philosophe : il déclare que quoiqu'il l'ait connue *stupidement dévote*, elle n'en avait pas moins gardé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans *une pénétration*, *une justesse et une force d'esprit étonnantes*. Voici maintenant comment il explique et raconte la longue et cruelle maladie dont elle fut atteinte :

Sa maladie, dit-il, me paraît avoir développé les combats de son tempérament contre ses principes, et de sa *philosophie* contre la foi la plus aveugle. A l'âge de quatre-vingt-deux ans, elle tomba malade d'une goutte remontée, et que Bordeu prit pour une fièvre catarrhale maligne; il lui donna beaucoup de kermès minéral, qui subtilisa l'humeur goutteuse. Elle se répandit sur les nerfs et se concentra ensuite dans le cerveau ; elle devint folle, furieuse, enragée ; elle arrachait tous ses vêtements ; on fut obligé de la coucher sur la paille, et de la mettre sous la garde d'un vieux valet de soixante et dix ans, qui seul pouvait en venir à bout, parce qu'elle en était devenue amoureuse. Elle était un squelette et n'avait plus qu'un souffle de vie, lorsque la rage la prit. Dès ce moment, sa santé physique changea si miraculeusement qu'elle engraissa à vue d'œil, devint fraîche comme une jeune fille, et tous les symptômes de son sexe et de la jeunesse lui revinrent.

Mais ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'est que sa folie portait précisément sur les deux points contraires de son caractère moral. Cette femme si vertueuse, si prude, qui s'offensait de l'ombre d'une expression équivoque, vomissait des paroles qui auraient révolté les oreilles d'un grenadier, et qu'on aurait cru devoir lui être totalement inconnues. Le second produit de sa rage était les blasphèmes les plus horribles ; et quand quelqu'un venait la voir, elle lui criait de renier Dieu ou qu'elle l'étranglerait. Elle a vécu dans cet état jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans ; et c'est bien d'elle qu'on peut dire par excellence qu'elle a eu la tête tournée et l'esprit à l'envers [1].

Nos documents nous permettent de déclarer que cet affreux tableau est en partie inexact et dans son ensemble très-exagéré. On dirait que le baron de Gleichen a vu le spectacle qu'il décrit ; on dirait même, à lire ces mots irréfléchis : « Quand quelqu'un venait la voir » qu'une personne dans un pareil état recevait régulièrement des visites. Il est certain, au contraire (et nous le prouverons tout à l'heure), que le marquis de Mirabeau, aussitôt que la folie de sa mère prit un caractère furieux, mettait une sorte de pudeur farouche à ne la laisser voir à personne, pas même à ses plus proches. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'occupât point lui-même de la malheureuse malade, au contraire, il s'en occupait d'autant plus que lui seul gardait sur elle un ascendant permanent, même au milieu de ses crises les plus

[1] *Souvenirs du baron de Gleichen*, p. 118-119.

terribles. Tant que la démence de sa mère avait été paisible (et elle ne prit pas soudainement, comme le dit à tort le baron de Gleichen, le caractère de la fureur), son fils en parlait volontiers à ses amis, et nous avons des lettres de lui très-touchantes où il peint cette *auguste caducité*, entourée d'un cercle de femmes attentives et respectueuses à qui elle conte que Jésus-Christ est enterré à *la fontaine des lins* dans le parc, tandis que son fils et le médecin Gatti se promènent dans le salon en silence[1]. Mais à partir du jour où cette folie devint furieuse, il cache sa mère à tous les yeux, et ne parle d'elle qu'à son frère, alors éloigné de lui, et qui partage sa consternation.

Qu'on imagine en effet deux hommes, très-fiers tous les deux, et tous les deux également fiers de leur mère, habitués dès leur enfance à la considérer comme un être supérieur tout à la fois et par la force de son esprit et par l'austère sévérité de son langage, de ses habitudes et de ses mœurs; qu'on imagine leurs impressions, en la voyant tombée dans cet horrible état! « J'ai connu bien des têtes d'homme, écrit le bailli de Mirabeau à son frère; j'en ai peu trouvé que j'eusse mis de niveau avec la sienne, et voilà où elle en est. Fiat voluntas! Mais quel rabat-joie à l'orgueil humain! » Et quoiqu'il soit malade des fatigues de son commandement en chef des galères de Malte, il propose à son frère de venir s'associer aux soins qu'il donne à sa mère.

« Tu ne nous es pas nécessaire, lui répond le marquis, pour soutenir l'état de notre pauvre mère, bien loin de là, hors ses domestiques continuellement résidant dans sa chambre, il n'y a que ma sœur[2] et moi qui y entrions, parce que c'est une continuation de devoir nécessaire, pour que ses gens ne la négligent pas. Elle ne dit rien à ma sœur, et en radote quand elle est partie, mais en mal; et en général elle ne peut souffrir les femmes. Pour moi, elle a toujours de la joie deux fois par jour quand j'arrive; mais la volubilité à bâtons rompus ne cesse pas. En un mot, je n'ai pas voulu que mon gendre, qu'elle aimait fort, la vît à un voyage qu'il a fait ici cet hiver, et si tu arrivais et m'en croyais, tu ne la verrais point, crainte de quelque révolution qui troublerait sa santé, maintenant inébranlable, et nous donnerait de la peine, car elle parle souvent de sa folie[3].

[1] Nous avons inséré deux de ces lettres du marquis de Mirabeau à madame de Rochefort dans un volume qui va paraître sous ce titre : *La comtesse de Rochefort et ses amis*, et c'est ce qui nous empêche de les publier ici.

[2] C'est une personne très-intéressante, seconde femme et veuve du troisième frère du marquis, nous en dirons un mot plus loin.

[3] Nous constatons dans d'autres lettres que le bailli vint en effet passer quelque

On voit ici que la pauvre femme avait des lueurs de raison qui lui faisaient sentir sa folie. Quant au caractère cynique ou impie de cette folie, le baron de Gleichen l'exagère beaucoup lorsqu'il transforme en un état habituel des accès qui ont pu se produire quelquefois, mais rarement, d'après le témoignage du fils. Cependant nous devons dire que nous trouvons une sorte de confirmation du fait dans ce passage un peu voilé d'une lettre du marquis au bailli : « Son mal consiste en une opposition diamétrale à tous ses goûts, usages, habitudes et manières et langage d'autrefois. » Mais la même correspondance prouve, et d'une façon émouvante, que la malheureuse femme échappait plus d'une fois au démon qui l'obsédait (car cet état semble rappeler les *possessions* du moyen âge). Nous lisons en effet dans une lettre de son fils aîné au bailli, qui était alors à Mirabeau, le passage suivant ; la lettre est du 11 septembre 1766 : « Je ne t'écrirais pas, cher frère, sans un incident qui me tient à cœur ; ma mère, qui n'a plus du tout d'idée suivie, m'a parlé néanmoins deux jours de suite de faire faire une neuvaine pour elle à Notre-Dame du Lau. Tu sais la foi de toute la famille à cette dévotion ; elle voudrait, et c'est du moins ce qu'elle m'a dit à bâtons rompus, qu'on écrivît au supérieur de MM. les prêtres desservants de Notre-Dame du Lau, pour leur demander une neuvaine pour *l'âme de dame Françoise de Castellane, marquise de Mirabeau.* Elle prétend que les lettres vont par Gap. »

N'y a-t-il pas quelque chose de singulièrement attendrissant dans le fait de cette pauvre folle qui, vivante, demande qu'on prie pour son âme, comme si elle était morte, ou plutôt pour obtenir que cette âme si noble mais si horriblement opprimée, défigurée, bouleversée puisse enfin se dégager de son corps et rentrer en possession d'elle-même en reprenant toute son ancienne beauté. Ce n'est pas que nous adoptions la solution physiologique par laquelle le baron de Gleichen prétend expliquer l'état de la grand'mère de Mirabeau; son explication qu'on vient de lire plus haut et qui porte sur la réaction du tempérament contre les principes, à propos d'une femme de quatre-vingts ans qui a mis sept enfants au monde, nous paraît absurde. Le fait du vieux domestique septuagénaire duquel seul elle acceptait les soins dans sa folie, parce qu'elle en était, suivant Gleichen, amoureuse, n'est point mentionné dans la correspondance du fils. On peut l'admettre cependant comme un incident d'un état qui a duré trois ans, mais la disposition la plus constante de cet état, c'était, d'après le marquis, l'aversion des femmes dont la

temps chez son frère, et qu'il eut le courage de s'abstenir, ou peut-être qu'il n'eut pas le courage de voir sa malheureuse mère.

présence lui était devenue insupportable, et c'est cette aversion qu'elle exprimait probablement en termes grossiers, dont Gleichen exagère probablement aussi beaucoup la grossièreté. Or, si nous avions la prétention que nous n'avons pas, de trouver la cause d'une pareille folie, peut-être pourrions alléguer comme explication les circonstances dont nous avons parlé plus haut et les chagrins qu'une conscience scrupuleuse à l'excès avait éprouvés des influences féminines qui s'étaient produites dans la vie de deux de ses fils. En un mot, le phénomène nous paraît plus explicable encore par une cause morale qu'une cause physique. Ce qui est certain, c'est que la malheureuse femme vécut trois ans dans ce douloureux état, elle avait perdu la raison vers le mois de juillet 1766 et elle mourut à quatre-vingt-quatre ans, le 26 mai 1769 [1]. Voici en quels termes le marquis annonça à son frère la fin de cette longue agonie : « Je t'avais annoncé, cher frère, que le premier cachet te dirait que notre vénérable mère a été prendre possession d'une meilleure vie. Ce fut hier à 9 h. du soir que nous perdîmes l'honneur de son sexe et la bénédiction de notre maison. Au reste elle était en tel état qu'il n'y avait qu'à désirer de voir abréger le combat de la nature. Sa force et son courage étaient tels, qu'elle se faisait toujours lever, mais c'était une agonie presque continuelle. Bénis la Providence de t'avoir engagé à d'autres devoirs. » Ailleurs il écrit sur le même sujet : « Elle m'a toujours reconnu et chéri jusqu'au dernier moment, et j'y entrais quatre fois par jour. »

Bien des années après et peu de temps avant de mourir lui-même, le marquis de Mirabeau récapitulant tous les malheurs de sa vie, qui on le verra, furent nombreux, et comptant ces trois années parmi les plus cruelles écrivait le 11 juillet 1788 : « La chute de notre vénérable mère, transition furibonde pendant près de six mois [2], donna à son fils présent et imposant, bon Dieu ! et pérorant, des serrements et un exercice qu'on ne peut que supposer ; la voyant seul depuis, pendant trois années ; les derniers temps m'avaient mis en état de manquer de tête. » Ailleurs il dit encore qu'il serait devenu fou lui-même, sans la diversion qui le sauva dans cette circonstance comme dans toutes les autres crises de sa vie, la *diversion de sa chère science.* On verra en effet avec quelle sincère et infatigable ardeur le marquis de Mirabeau se console de tout, oublie également et ses douleurs et

[1] Le baron de Gleichen se trompe également sur l'âge de la vieille marquise, elle était née en mai 1685, elle commença à perdre l'esprit un peu avant l'âge de 81 ans et elle mourut âgée de 84 ans.

[2] Ceci paraît prouver, contre l'assertion de Gleichen, que la période furieuse ne dura que six mois et précéda trois années de calme relatif.

celles qu'il inflige à autrui, en barbouillant d'innombrables volumes sur le bonheur du genre humain par la propagation de toutes les merveilles renfermées dans le *tableau économique*, et dans la théorie du *produit net*. Quant à sa mère, il ne l'oublia pourtant jamais, car son testament, écrit vingt ans après la mort de celle-ci, exigeait si expressément qu'on la retirât des caveaux de Saint-Sulpice pour lui faire partager son tombeau qu'on fut obligé de déplacer dans ce but une masse de cercueils, et tous deux reposent aujourd'hui, l'un à côté de l'autre, dans une église de village à Argenteuil.

LE COMTE LOUIS-ALEXANDRE DE MIRABEAU.

Le troisième fils de Jean-Antoine ne devant pas figurer longtemps dans ce travail sur les Mirabeau, attendu qu'il mourut jeune encore, à trente-six ans, c'est lui, dont la physionomie, d'ailleurs originale comme celle de tous les autres membres de sa famille, nous occupera d'abord. On sait déjà que sa mère reçut de ce troisième fils le coup le plus douloureux qu'elle eût éprouvé dans sa vie. Il semblerait d'après le témoignage du bailli de Mirabeau, que, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire, Françoise de Castellane aurait été habituellement plus sévère encore pour le plus jeune de tous ses enfants que pour les autres. Ou peut-être celui-ci n'aurait-il pas su comme ses deux frères discerner le fonds de tendresse extrême qui se cachait sous l'austérité maternelle : « La respectable mère que nous pleurons, écrit le bailli à son frère aîné en 1767, avait comme être créé ses imperfections ; sa vertu, sa fermeté, la hauteur et la dignité de son âme se peignaient trop sur son visage, et lui donnaient un air d'austérité qui avait peut-être contribué à éloigner son troisième fils. »

Celui-ci était pourtant non pas le plus beau, mais peut-être le plus joli des trois fils de Jean-Antoine. Sa figure que nous avons pu étudier dans un portrait qui le représente à l'âge de vingt ou vingt-deux ans, n'est, ni aussi noble que celle du bailli, ni aussi spirituelle que celle du marquis, mais elle est fine et gracieuse, ses yeux sont bruns au lieu d'être bleus comme ceux de ses deux frères ; ses traits sont plus délicats, il a un petit nez un peu arrondi et une petite bouche en cœur qui font de lui un type assez complet du jeune chevalier de comédie au dix-huitième siècle. Né à Pertuis le 6 octobre 1724, Louis-Alexandre fut comme tous ses frères reçu dès l'enfance dans l'ordre de Malte. Jean-Antoine se faisait une loi de ménager cette ressource à tous ses garçons et, si nous en croyons son fils aîné, il dépensa

pour toutes ces réceptions et pour divers frais de passage à Malte 56,000 livres.

Élevé sans doute d'abord comme ses deux frères au collége des jésuites à Aix ou à Marseille[1], il en sortit de très-bonne heure, car nous le voyons dès l'âge de treize ans en 1737, l'année même de la mort de son père, attaché comme sous-lieutenant au régiment du roi-infanterie. Il y trouva d'abord pour mentor son parent Vauvenargues, plus âgé que lui de neuf ans et qui servait dans le même régiment comme capitaine. On voit, par les observations du mentor adressées au frère aîné du petit *chevalier* (c'est le titre que portait d'abord Louis-Alexandre, concurremment avec son second frère, depuis le bailli de Mirabeau), que Vauvenargues, tout en le trouvant aimable et sage, soupçonne déjà en lui le tempérament des Riquetti : «Il a *comme vous*, dit-il au frère aîné, les passions extrêmement vives. Je lui trouve dans l'humeur quelque chose des Riqueti, qui n'est point conciliant, mais il a bien envie de se faire estimer et cela le corrigera. Je ne manque pas de lui dire, ajoute le jeune et sage philosophe qu'on n'est guère estimé quand on n'est point aimé. Sa volonté est aussi décidée que la vôtre, et c'est le seul défaut qu'on puisse lui reprocher... Je crois, dit ailleurs Vauvenargues, qu'il aimera le jeu et qu'il défendra son argent, il voit jouer avec plaisir et prévoit bien les coups, mais il ne joue point du tout. »

Le frère aîné de Louis-Alexandre, devenu chef de la famille, ne semble pas trop disposé, dans cette correspondance, à se prévaloir à l'excès de son droit d'aînesse envers son cadet. C'est la mère qui représente plutôt l'autorité et la sévérité : « Je suis content de votre frère, écrit Vauvenargues, et madame votre mère ne l'est pas, je n'en sais pas la cause. » Vauvenargues conseille de lui faire passer un hiver à Paris pour qu'il fréquente la bonne compagnie qui lui a manqué au régiment : « Je pense comme vous, répond le frère aîné, qu'il lui faut un peu de Paris avant d'aller à Malte. Je le souhaiterais fort, mais ma mère n'est pas de ce sentiment. Ne pourrions-nous pas, par Meyronnet, lui persuader de l'y laisser aller cet hiver ?... S'il ne répond pas à mes soins, écrit-il encore, je sais qu'il est en âge de commencer à avoir des volontés, et, pourvu qu'il ne s'écarte point des lois de l'honneur, je suis certain que je n'aurai rien à lui dire. »

Le jeune chevalier resta fidèle aux lois de l'honneur militaire, il fit bravement son métier de soldat, il prit part à presque toutes les

[1] La supposition est cependant peut-être un peu contrariée par cette phrase du marquis de Mirabeau sur son troisième frère : « Mon frère a eu moins d'éducation que nous, mais il est dans l'âge d'apprendre ou jamais. »

batailles ou tous les combats qui précédèrent la paix d'Aix-la-Chapelle, il était à Ettingen, à Fontenoy, à Lawfeld, à Raucoux. Mais un autre genre de point d'honneur qui a bien aussi son prix, le trouva indocile à ses lois. A vingt-quatre ans, devenu capitaine dans ce même régiment du roi, il eut le malheur de rencontrer à Bruxelles une des nombreuses maîtresses du maréchal de Saxe, une sorte de fille entretenue, mademoiselle Navarre, à peu près tombée dans le domaine public, qui lui tourna la tête au point de s'en faire épouser.

Ce fâcheux épisode de la vie de Louis-Alexandre, a fait de lui, le plus populaire peut-être des Mirabeau, après son fameux neveu l'orateur; car l'épisode fit scandale même au dix-huitième siècle, attendu que le mariage comblait ici en quelque sorte la mesure du déréglement. Il se trouva de plus que mademoiselle Navarre délaissait pour épouser le chevalier de Mirabeau plusieurs adorateurs également heureux et par suite également désespérés, entre autres Marmontel qui a cru devoir consigner dans ses Mémoires écrits pour l'*édification* de ses enfants un récit détaillé de cette aventure[1]. Il y fait jouer au chevalier de Mirabeau un rôle à la fois sentimental et ridicule qui a valu à celui-ci l'honneur de figurer dans plusieurs vaudevilles et dans un grand nombre de feuilletons.

Marmontel croit devoir nous déclarer que, tout en adorant illégitimement mademoiselle Navarre, il n'avait jamais voulu consentir quoiqu'elle le désirât aussi pour mari, à *s'oublier lui-même* au point de l'épouser; il nous apprend encore que le désespoir qu'il éprouva de se voir supplanté par le chevalier de Mirabeau fut soudainement calmé lorsqu'il apprit que le fils du marquis Jean-Antoine ne reculait pas devant l'extrémité que le fils d'un paysan limousin avait jugée déshonorante pour lui-même; et néanmoins il croit devoir exprimer la plus vive indignation contre le frère aîné du jeune gentilhomme, coupable d'avoir remué ciel et terre pour empêcher ce honteux mariage. C'est depuis cette époque, dit-il, que cet *ami des hommes*, hypocrite de mœurs, intrigant de cour, etc., etc., est devenu ma *bête d'aversion*.

1. Il est difficile de résister à l'envie de mettre en relief, au moins par une citation le caractère parfois si choquant et si gravement grotesque des confidences que Marmontel fait à ses enfants. C'est après leur avoir en détail raconté sa première entrevue avec mademoiselle Navarre et ce qu'elle lui dit dans *quelques moments tranquilles*, que ce père vertueux termine le chapitre par cette apostrophe : « Ici, mes enfants, je jette un voile sur mes déplorables folies. Quoique ce temps soit éloigné et que je fusse bien jeune encore, ce n'est pas dans un état d'enivrement et de délire que je veux paraître à vos yeux. » Ce qui ne l'empêche pas, *cinq* pages plus loin, de se présenter derechef à ses enfants dans une situation si *dévoilée* qu'on ne peut pas même l'indiquer approximativement, et de leur dire : « Figurez-vous, s'il est possible, de quel transport je fus saisi ! »

Marmontel en parle à son aise, qui sait ce qu'il aurait fait s'il s'était agi de préserver son nom d'une souillure? Nous ne savons pas bien au juste quels moyens employa le marquis de Mirabeau pour s'opposer à un événement qui faisait le désespoir de sa mère, et qui suivant lui déshonorait sa famille. Nous voyons seulement par ses lettres qu'il se mit lui-même en campagne, armé de toutes les ressources de crédit qu'il put se procurer ; mais il avait affaire à un cadet aussi entêté que lui, et comme ses moyens furent inutiles puisque le mariage fut régulièrement célébré soit en Hollande, soit à Avignon, nous sommes portés à douter, quoiqu'en dise Marmontel, que le frère aîné ait pu tardivement et après la célébration du mariage, tenter de faire arrêter à Avignon les deux époux ou l'un d'eux, et que le saisissement occasionné par cette tentative ait amené la mort de la nouvelle comtesse de Mirabeau. Le seul fait certain, c'est qu'elle mourut à Avignon en 1749, peu de temps après son mariage.

On se tromperait cependant, si, jugeant sur cet acte de folie le chevalier de Mirabeau, qui, en déposant la croix de Malte pour épouser mademoiselle Navarre, prit le titre de comte, on en concluait que l'ardeur des passions de sa race, se rencontrait chez lui associée à une intelligence faible et bornée, comme le donnerait à penser un pareil coup de tête. Ce qui va suivre prouve le contraire. Le comte Louis-Alexandre était resté veuf à Avignon, renié par toute sa famille ! « Il était, dit son aîné, à bout de fusées, remboursé en totalité de sa légitime, dont il n'avait fait que trois morceaux. Faut-il pas qu'il pleuve là un margrave, beau-frère du roi de Prusse, et sa femme, princesse fort éclairée ! Ils allaient en Italie ; ils s'engouent de ce *virtuose* et obtiennent de sa générosité qu'il veuille bien les accompagner. Il fut régner en Allemagne et nous débarrassa de sa personne. »

Rien de plus exact, malgré le ton moqueur du marquis, lequel, d'ailleurs, prendra bientôt son frère au sérieux. — C'est en 1755 que le margrave de Bayreuth et sa femme, sœur du grand Frédéric, traversant les États du Pape pour se rendre en Italie, s'enthousiasmèrent de ce *mauvais sujet d'Avignon*, comme disent les deux frères en parlant de lui : « Il les a suivis en Italie, écrit l'aîné; on mande que le Pape lui a fait rendre son ancienneté à Malte, et quant au prince, il ne lui a encore accordé que 12,000 florins d'Allemagne de pension, et un carrosse entretenu, ne jugeant aucune charge chez lui digne d'un tel seigneur, tout cela ne sera qu'un chapitre de la vie de l'aventurier Buscon. » Deux ans s'étaient à peine écoulés et l'aventurier Buscon, devenu un personnage, commençait à inspirer plus de considération à son frère aîné. Il était grand chambellan et conseillé privé du margrave de Bayreuth. Son petit souverain, trouvant

en lui le talent des affaires, l'envoyait même à Paris traiter directement en son nom avec le duc de Choiseul, et le marquis de Mirabeau commençait à ouvrir de grands yeux. « Le crédit des affaires lui vient, écrit-il au bailli, et il y a beaucoup de talent. » « Notre frère, ajoute-t-il dans une autre lettre du 31 juillet 1759, eut hier au soir, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, un rendez-vous avec M. de Choiseul dans les bois de Marly; non qu'il eût rien à traiter comme l'autre fois, mais force explications à donner sur la conduite de son maître, qu'on eût pu lui attribuer, vu sa faveur, et qu'il a justifiée. La conversation a été bonne et a duré une heure et demie, elle a fini par lui donner la confiance de notre cour dans ce centre de l'Allemagne. »

Le *mauvais sujet d'Avignon* a déjà changé de nom, ses deux aînés l'appellent maintenant *Germanicus*: « Je suis fort charmé, écrit le bailli de Mirabeau, de la fortune de Germanicus. Il a du brillant et du fond, ainsi, il n'est pas étonnant qu'il chemine. Quant à moi, si je vais en avant, je le devrai à m'être trouvé entre vous deux et à une sorte de ténacité dans le caractère vers ce que je crois juste et très-peu de souci des faveurs de la fortune. » Le caractère du bailli est ici peint d'un trait par lui-même, et sa prophétie, quoique invraisemblable, se réalisa complétement, car il devint le plus riche, ou plutôt le seul riche des trois, en restant toujours pauvre, attendu qu'il fut grugé toute sa vie par sa famille. Le marquis adhère, il ajoute même à l'éloge de Germanicus, mais cependant avec une restriction finale : « Il est bon et honnête, écrit-il le 13 août 1759, il est même grand à bien des égards, mais décousu comme il le fut et le sera toujours. »

Cependant, la réconciliation était déjà complète entre les trois frères avant que la vieille mère, plus tenace, se fût décidée à pardonner l'injure faite à sa fierté et à sa vertu par un fils qui avait, comme le disait jadis son frère aîné, introduit *du fumier* dans la maison de Mirabeau. Pour que la mère fût vaincue, il fallait que la courtisane morte fût remplacée par une honnête fille et par une fille de qualité, c'est le plaisir que Germanicus donna enfin à sa mère, en lui présentant une jeune Allemande *à quartiers*, Julie-Dorothée-Sylvie, comtesse de Kunsberg, épousée par lui à Bayreuth et dotée par le margrave.

« Avant-hier au soir, écrit le marquis à son cadet le 12 octobre 1760, notre frère est arrivé avec sa femme et un sien beau-frère, ci-devant grand écuyer du duc de Wurtemberg. Mon frère est maigri et craint de nouvelles rechutes, mais il est beaucoup mieux que quand il est parti de là-bas. Sa femme est petite, blanche et blonde, douce et parlant peu. Tu sais qu'on dit merveille de son bon sens et de son économie.

Au reste, il voyage sur l'argent du margrave, qui a voulu lui-même qu'il changeât d'air. Au surplus, ses affaires n'en sont pas plus mal là-bas, et il a des espérances de tout genre. Comme ils ne comptent être ici qu'une douzaine de jours, je crains que tu n'y reviennes pas assez tôt pour les voir. Ma mère m'a paru fort sensible aux caresses de cette petite femme qui a l'attitude allemande, c'est-à-dire, humble quant aux femmes, surtout envers les hiérarchies, et cela semble rajeunir ma mère..... Je t'avoue que j'ai une véritable satisfaction d'avoir depuis longtemps travaillé à amener les choses au point de faire jouir cette respectable femme d'une pleine et entière maternité. »

Quand la mère est définitivement réconciliée avec Germanicus, le fils aîné s'associe de cœur à toutes les prétentions de son second frère. « Nos Allemands, écrit-il au bailli, sont partis mardi, à midi, et comptent arriver vendredi à Lyon, où ils trouveront armes et bagages, à savoir cuisiniers, heiduques, coureurs, etc. Ils iront faire un tour à Mirabeau. Notre cadet n'est pas fâché de faire voir à ses adoptifs, par les domaines de la famille, qu'il n'est pas aventurier français. » Dans une autre lettre il ajoute : « Je crois nos Germains actuellement à Mirabeau. Ils n'y feront qu'un court séjour, pour venir se reposer ensuite à Avignon. On sera tout étonné dans nos cantons de voir des heiduques, et, comme je leur disais, il n'y a rien de tel que les gueux pour être splendides. »

Cependant les splendeurs de Germanicus devaient être aussi fragiles qu'elles avaient été imprévues. Après avoir étalé aux yeux de sa femme les beautés sauvages du manoir patrimonial, il était à peine revenu à Bayreuth, où il semble que la faveur dont il jouissait auprès du margrave excitait beaucoup de jalousie, qu'il fut emporté par une maladie soudaine. Le second frère était à Malte, quand l'aîné lui annonce cette triste nouvelle par une lettre du 10 août 1761: « Je t'écris, cher frère, pour une occasion bien triste : la lettre que tu trouveras ci-jointe t'annoncera que nous avons perdu notre pauvre frère. Tu es trop éloigné pour qu'on puisse user de précautions pour t'apprendre cette nouvelle ; et d'ailleurs, comme me disait quelqu'un hier, les précautions à cet égard ressemblent assez à l'étalage des outils avant une opération. Ce pauvre garçon a été emporté d'une fièvre chaude provenant d'une bile exaltée, et qui n'a duré que sept jours. Quelque incident des noirceurs dont on l'environnait le mit dans une fureur terrible au sortir de laquelle il tomba malade, et n'a plus relevé depuis. La violence de ses mouvements a ainsi causé sa perte; je le lui avais prédit. Heureux qui se trouve mieux organisé pour la constance... J'espère que ma mère soutiendra ceci fortement. Si je l'avais pu prévoir, peut-être ne me serais-je pas donné

autant de soins pour rapprocher les esprits et réveiller dans son cœur une tendresse absolument éteinte. Peut-être aussi ce qui restait de l'impression reçue dans un caractère opiniâtre et ferme nous servira-t-il; mais quelque chose me répugne à désirer cela, tant l'affection de nos proches me paraît un bien nécessaire, et dans la vie et après la mort. Je n'en voudrais pas dépouiller la mémoire de ce pauvre garçon. » Le bailli n'est pas moins affligé que son frère. « Je t'avoue, cher frère, que le sang a furieusement parlé, lorsque j'ai appris la mort de notre pauvre frère. Dieu le veut, il faut le vouloir. Mais à trente-six ans, âge auquel on est également préservé de la fougue de la jeunesse et de la caducité de la vieillesse, être emporté en sept jours de maladie, cela m'aurait donné des soupçons sur les intrigues de toute cour, si je ne me faisais une loi de ne croire jamais que le mal que je vois, et non celui qui n'est que plausible! Mais je tire un rideau sur ce triste objet. »

Il reprend ce sujet dans une autre lettre, en disant : « Je pense toujours à ma famille, et alors notre pauvre Allemand me revient avec amertume. »

Le comte Louis-Alexandre mourait sans enfants; mais il laissait une jeune veuve d'autant plus intéressante pour le marquis et son frère, que sa petite fortune personnelle avait été à peu près engloutie par son mari. Elle avait plu d'ailleurs à la vieille marquise, et il n'en fallait pas davantage pour que le fils aîné de celle-ci lui proposât de venir s'établir auprès de sa mère. Elle y consentit d'autant plus volontiers qu'elle avait reçu du margrave de Bayreuth, à l'occasion de son mariage, un don de cent soixante mille francs sur une créance de ce prince contre le gouvernement français, pour des subsides à lui promis, et elle comptait sur l'appui du marquis de Mirabeau pour rentrer dans cette créance. Elle vint donc s'établir en octobre 1763 dans la maison de son beau-frère. « Notre excellente belle-sœur, écrit celui-ci à son frère, est auprès de ma mère. C'est un trésor que cette petite femme, de sagesse, de prudence, de sensibilité. Elle court risque de ne rien tirer du tout de ce don sur les subsides, de cent soixante mille francs, et je sais d'ailleurs que cette digne femme a tout fondu pour payer les dettes de son avaleur de mari; mais je ne lui manquerai ni à la vie, ni à la mort. »

Dans toutes ses lettres relatives à cette jeune Allemande, qu'on appelle la petite comtesse, le marquis de Mirabeau se loue d'elle avec effusion. « C'est un ange que cette petite femme, » répète-t-il sans cesse. Et comme son installation auprès de sa mère a coïncidé à peu près avec le départ de sa femme à lui, il écrit à son frère : « Tu ne trouveras ici rien de changé, sinon un ange à la place d'un diable! »

La petite comtesse fut en effet la providence du marquis de Mira-

beau dans les rudes épreuves que lui fit subir la longue démence de sa pauvre mère. De son côté, il ne négligea rien pour assurer des moyens d'existence à sa belle-sœur. Il ne put obtenir que le gouvernement français reconnût sa créance de cent soixante mille francs, mais il obtint du moins pour elle, par la protection de la duchesse de Choiseul, une pension de quatre mille livres, de sorte que cette excellente personne, qui était arrivée sous son toit presque dénuée de ressources, conquit par lui un bien-être assuré. Aussi ne quitta-t-elle plus la maison du marquis, où elle mourut le 14 novembre 1772; et comme le désintéressement de *l'Ami des hommes* a été souvent mis en question, nous croyons devoir déclarer que nous avons vu une quittance constatant que le marquis de Mirabeau paya aux héritiers allemands de sa belle-sœur une somme de dix mille cinq cent soixante-deux francs, que celle-ci avait économisée chez lui. Ainsi ce Louis-Alexandre, ce *mauvais sujet* d'Avignon, qui avait fait le désespoir de sa famille par un premier mariage, lui rendit par le second un service signalé, en procurant à sa mère et à ses frères une fille, une sœur douce, empressée, aimable, dévouée, digne en un mot de toute leur affection.

Louis de Loménie.

La suite prochainement.

M. DE MONTALEMBERT

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. AUGUSTIN COCHIN A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION, DANS SA SÉANCE DU 1er AVRIL 1870.

M. d'Ariste, sénateur, président de la Société, déclare la séance ouverte et prononce les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs,

La *Société générale d'éducation et d'enseignement* a consacré, il y a une quinzaine de jours, trois séances consécutives à discuter la question de la liberté de l'enseignement supérieur. Pendant le cours de cette discussion nous avons été frappés par une première perte bien douloureuse, par la mort de M. Henri de Riancey, l'un des membres de notre conseil, et nous avons essayé ici même de lui payer en quelques paroles notre dette de regrets et de reconnaissance. Mais, hélas! cette perte ne devait pas être la seule à déplorer par nous, par vous tous, Mesdames et Messieurs : un deuil immense était réservé encore aux amis de la liberté de l'enseignement, et cette grande et noble cause devait perdre son défenseur le plus illustre et le plus glorieux.

Avant de reprendre le cours de nos discussions qui doivent désormais porter sur le principe de la gratuité absolue de l'enseignement primaire, le conseil a voulu qu'un hommage solennel fût rendu en son nom à la mémoire de M. le comte de Montalembert et il a prié notre honorable collègue M. Cochin, de vouloir bien dans cette séance, au milieu du concours nombreux et empressé de nos amis

et de nos adhérents, présenter le tableau de cette vie si remplie et consacrée tout entière aux intérêts de la religion, de la patrie et de la liberté. (*Applaudissements.*)

M. Cochin s'exprime en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

Il y a précisément aujourd'hui trois semaines, trois semaines seulement, que je pressais pour la dernière fois la main vivante de mon ami M. le comte de Montalembert. Pour une âme chrétienne, le lendemain de la mort n'est pas l'heure de l'histoire : c'est l'heure du recueillement, et cependant c'est aussi le moment où les amis et les admirateurs sont le plus empressés de louer, de défendre, de glorifier une mémoire célèbre et chérie. Si je suis bien inspiré, j'espère ne manquer ni aux convenances de la douleur chrétienne, ni aux devoirs de l'amitié fidèle; je tiens à ne rien irriter, mais à ne rien déserter; à moins que ma parole, embarrassée par l'émotion, quoique soutenue par votre indulgence, ne trahisse involontairement ma pensée, je tâcherai de faire dans mon discours ce partage que la mort, de sa main souveraine, fait dans la carrière d'un homme entre la gloire qu'elle consacre à jamais et la passion qu'elle éteint. (*Applaudissements.*)

Il était digne de la Société générale d'éducation et d'enseignement de rendre hommage à celui que son président appelait tout à l'heure le plus illustre et le plus glorieux défenseur de la liberté de l'enseignement, au grand orateur, au grand citoyen qui pendant une vie trop courte, mais si bien remplie, a tant combattu pour faire rentrer dans l'éducation nationale la religion et la liberté; il était digne de vous, Messieurs, de venir en si grand nombre vous associer à cet hommage et célébrer la mémoire de cet étudiant qui, il y a quarante ans, ouvrait hardiment la première école libre à Paris, très-près d'ici, dans des circonstances à la fois si originales et si dramatiques que vous me permettrez de m'y arrêter tout d'abord.

Il avait vingt ans; il allait passer des bancs du collége à la tribune de la Chambre des pairs où l'appelait sa noble origine, et il s'avisa, pour passer des bancs de l'écolier à la tribune de l'orateur, de prendre le chemin détourné de la police correctionnelle. (*Rires.*) Il avait un complice, un ami, dont le nom doit être placé au début comme il le sera au terme de mon récit; car la Providence avait d'avance destiné leurs deux cœurs et leurs deux noms à s'unir

et à s'entrelacer à jamais. Cet ami était un fils du peuple, déjà prêtre, plus âgé que lui, et qui s'appelait l'abbé Henri Lacordaire.

Ce que ces deux amis ressentirent l'un pour l'autre, ils l'ont exprimé l'un et l'autre dans leur correspondance. M. de Montalembert a dit dans une de ses lettres : « Il était charmant, et il m'apparut comme le type de l'enthousiasme du bien et de la vertu armée pour la défense de la vérité. » Et dans une de ses lettres, le P. Lacordaire, débutant par les mêmes mots, dit de son ami : « Il était charmant, » et employant une de ces métaphores, dont il faisait un si heureux et quelquefois un si bizarre emploi, il ajoute : « Pour peu qu'il survive, sa destinée sera aussi pure qu'un lac de Suisse au milieu des montagnes, et aussi célèbre. » (*Bravos.*)

Ces deux hommes, qui s'étaient ainsi sentis attirés l'un vers l'autre par une amitié touchante, avaient une passion commune : ils aimaient quelque chose de plus que la gloire, quelque chose de plus que la vie : ils aimaient ensemble la religion et la liberté et ils firent ensemble le projet d'ouvrir à leurs risques et périls une première école libre, et de se faire hardiment arrêter et juger, sachant bien qu'en faisant condamner dans leur personne l'illégalité, ils feraient condamner dans la loi l'injustice. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi que ce jeune homme de vingt ans, ce patricien qui n'avait pas même fini son droit, et qui n'attendait pas de le finir pour l'exercer, donnait, dès les premiers coups et dès le premier moment, la mesure de tout ce qu'il devait être, l'indication de tout ce qu'il devait aimer, choisissant à la fois son drapeau, son champ de bataille, ses armes, se vouant à jamais à la défense de la religion sur le terrain de la liberté par le secours de l'éloquence. (*Bravos.*)

Vous savez, Messieurs, comment le procès de l'école libre fut déféré à la Chambre des pairs, et quel fut le retentissement des discours prononcés par l'abbé Lacordaire et par le jeune comte de Montalembert, devant ces collègues de son père qui (pour me servir d'une spirituelle expression du duc Albert de Broglie[1]) « souriaient « à l'éloquence pleine de verdeur de l'un des complices, comme un « aïeul à la vivacité généreuse et mutine du dernier enfant de sa « race. »

Je n'ai jamais entendu raconter à M. de Montalembert lui-même ce récit de son premier exploit, sans me demander avec un certain étonnement comment ces deux jeunes gens s'étaient avisés d'ouvrir cette école libre et d'inaugurer ce combat qui devait durer vingt années par des procédés si nouveaux, si inattendus, si singuliers et pour tout dire en un mot, si peu français. Ce n'était pas en effet la

[1] Éloge du P. Lacordaire, prononcé à l'Académie française. Février 1863.

manière française de défendre ni la religion ni la liberté. Pour la religion, on l'avait vue dans notre histoire, chargée tantôt de chaînes, tantôt de faveurs; on n'était guère habitué à la considérer comme un sentiment puissant et dominateur, livré à la garde et à la défense de ceux qui l'éprouvent et ne cherchent pour le défendre que les armes du droit commun.

Quant à la liberté, à la fin de 1830, on était à quelques mois d'une révolution nouvelle, d'une de ces journées dont le retour est vraiment fatigant dans les annales de ce siècle, d'une de ces journées où les Français s'exercent au jeu terrible des bouleversements et semblent n'avoir pas à leur disposition d'autres procédés que de fonder périodiquement le pouvoir sur le droit de le renverser. (*Hilarité.*)

Qui donc avait pu encore une fois porter ce jeune homme ou ces deux jeunes gens à se servir de cette manière lente, de ce procédé patient qui débute correctement, marche pas à pas, monte à l'assaut d'une liberté avec patience et circonspection, procédé, je le répète, si peu français?

C'est ici que se place l'histoire des origines de M. de Montalembert et quand je vous les aurai brièvement racontées, vous comprendrez comment les impressions de sa jeunesse ont alors inspiré sa conduite et dominé depuis toute sa carrière.

M. de Montalembert, issu d'une race antique et très-française, descendant du valeureux compagnon de François Ier, mais en même temps de race anglaise par sa mère, était né à Londres et il était venu en France à huit ans seulement, sachant à peine le français. Il passa les années de son adolescence dans sa famille, auprès de sa mère, et ensuite au collége Sainte-Barbe-Rollin, où déjà il se fit remarquer par l'enthousiasme, la foi et l'ardeur au travail. A dix-sept ans, il avait signé avec un ami, qui ne me permet pas de le nommer, mais qui me permettra bien d'étendre un peu la main pour le désigner à vos respects, un pacte admirable, un pacte que j'ai lu, dans lequel ces deux généreux écoliers s'engagent à ne défendre toute leur vie que l'honneur, la patrie, la liberté et la religion; pacte étonnant, et magnifique, qu'on ne peut pas relire sans croire qu'on a sous les yeux je ne sais quel parchemin oublié d'une croisade d'enfants.

Puis, à dix-neuf ans, son père étant ambassadeur en Suède, il s'était rendu à Stockholm, d'où il adressa à la *Revue française* une remarquable étude politique. Il avait trouvé dans ce pays une intolérance implacable, en face de la religion catholique à peine tolérée, misérable, étouffée, et, avec la générosité d'un noble cœur, il n'avait pas hésité entre la puissance injuste et la faiblesse opprimée; il s'é-

tait incliné du côté de la faiblesse, il avait voué au malheur un amour qui ne devait pas finir et à l'injustice une colère qui ne devait non plus jamais s'éteindre.

Il avait ensuite quitté la Suède pour l'Angleterre, précisément au moment de la révolution de 1830 que son père, toujours sage, ne lui avait pas permis de voir de trop près, n'aimant pas que son fils s'élevât à une semblable école.

Apprenant la révolution à Londres, le 4 août, Charles de Montalembert s'était empressé de faire ses paquets et de revenir à Paris, pour être témoin, avec cette curiosité passionnée qui ne l'abandonna pas pendant toute sa vie, des événements nouveaux. Mais son père n'avait pas hésité à le renvoyer en Angleterre avant la fin du mois d'août 1830.

C'était un an auparavant, en 1829, qu'avait eu lieu la fameuse élection du comté de Clare, dans laquelle O'Connell, ce puissant avocat populaire, ce légiste rusé qui se flattait de mener un carrosse à quatre chevaux, sans accrocher, à travers les lois (*rires*), entraînant l'Irlande par son éloquence orageuse, en même temps que Thomas Moore, l'auteur de *Lalla-Rook*, par sa poésie lyrique, passionnait les cœurs, O'Connell, après vingt ans de combats, avait remporté une victoire inattendue ! Malgré toutes les difficultés possibles, les pressions, les menaces, l'enthousiasme de tout un peuple venait de lui ouvrir de force les portes du parlement.

M. de Montalembert trouva tous ces souvenirs encore vivants à une année de distance. Ses yeux furent à la fois éblouis par la nature et émus par l'histoire de ce pays poétique. Il vit cette contrée riante et pittoresque, ces cascades, ces rochers, cette verdure, tous ces aspects qu'une Providence maternelle semble avoir prédestinés à la consolation des malheureux. Il fit 60 milles à cheval pour visiter O'Connell dans son manoir, il contempla avec attendrissement cette nation martyre, opprimée, fidèle, héroïque. Les récits de la grande bataille électorale parvinrent à ses oreilles; vous en connaissez, Messieurs, les incidents. Les pauvres n'étant pas électeurs, la lutte avait été engagée entre les propriétaires et les tenanciers. Exposés à être renvoyés, ruinés, mis en prison, les tenanciers n'avaient écouté que leur devoir. On avait raconté au jeune voyageur français des histoires vraiment héroïques, — une conversation, par exemple, entre un propriétaire et un tenancier. Celui-ci le menaçait d'aller en prison pour dettes, s'il votait pour O'Connell. Le tenancier regardait ses enfants sans pain, et il allait commettre une lâcheté, quand tout à coup sa femme se précipite devant lui, et, le tirant par le bras, lui dit ces simples paroles : « Rappelle-toi ton âme et la liberté ! *Remember your soul and liberty !* »

M. de Montalembert avait encore entendu chanter ce bel hymne, entonné par soixante mille hommes qui agitaient des branches vertes au moment de la victoire d'O'Connell :

« *Les hommes de Clare savent que la liberté est fille de la religion.*
« *Ils ont triomphé parce que la voix qui s'élève pour la patrie avait*
« *d'abord exhalé sa prière au Seigneur. Les chants de liberté se font*
« *entendre dans nos campagnes, leurs sons parcourent nos vallées ; ils*
« *emplissent nos collines; ils murmurent dans les ondes de nos fleuves,*
« *et nos torrents, avec leur voix de tonnerre, crient aux échos de nos*
« *montagnes :* L'IRLANDE EST LIBRE ! »

C'était au son de ces accents, devant ces tableaux, au milieu de ces souvenirs, que ce jeune homme de dix-neuf ans avait appris à contempler, à aimer, à admirer la foi unie au patriotisme, et, hâtons-nous de l'ajouter, il avait été le témoin d'un spectacle différent et presque aussi beau en Angleterre. Il avait admiré la victoire mémorable du bon sens de Robert Peel et de Wellington sur les hésitations de George IV. Il avait vu un parti aux affaires, tout-puissant, mépriser les préjugés, même les reproches d'inconsistance et de peur, pour faire la justice, quand l'heure est venue.

Il avait appris en Irlande comment on conquiert la liberté ; en Angleterre comment on l'accorde, et il avait retenu ces discours mémorables de Robert Peel devant ses ennemis l'accusant de lâcheté et d'inconsistance, l'accusant de manquer à la mémoire de George Canning. « Oui, leur répondait-il, j'ai changé d'avis; mais il y a quelque chose de plus important que de voir le même homme soutenir la même opinion, c'est de voir les hommes qui ont entre les mains le gouvernement de leur pays faire à chaque moment ce qui importe à l'honneur et à la félicité de ce pays. On peut les accuser d'être lâches; mais il y a quelque chose de pire encore, c'est la peur d'être appelé lâche, la peur de passer pour avoir eu peur. J'avoue hautement et fièrement que j'ai eu peur de la guerre civile, de la discorde et de l'injustice. Et vous m'accusez d'être infidèle à la mémoire de Canning! Je me lève pour vous dire : Tout ce qui s'est fait, c'est à lui qu'on le doit! Pourquoi n'est-il pas là pour recueillir ce qu'il a semé?

Tuque tuis armis, te nos poteremur, Achilles !

« Achille, tu serais en possession de tes armes, et nous, nous serions en possession de toi [1] ! »

[1] *Sir Robert Peel*, par M. Guizot.

Ces deux spectacles admirables, Messieurs, la conquête de la liberté par l'Irlande, la concession de la liberté par l'Angleterre, avaient singulièrement impressionné ce jeune esprit, quand tout d'un coup, recevant de Paris un journal, il apprend que trois ou quatre catholiques se sont ligués pour fonder *l'Avenir*. Aussitôt il accourt avec eux, ce journal portait pour devise : *Dieu et la liberté!* il n'en fallait pas davantage pour entraîner sa jeune âme, pour attirer et enflammer son dévouement.

Je n'ai pas à redire quelle fut la courte destinée de *l'Avenir;* il fournit une carrière brève, brillante, orageuse. C'est une date importante dans la vie de M. de Montalembert, au début de ces six années, 1830 à 1836, qui ont, si je ne me trompe, déterminé sa mission et marqué son âme et sa carrière d'une empreinte ineffaçable. Suivez-le rapidement avec moi pendant ces six années. Nous l'avons vu en Suède, en Irlande, en Angleterre. Le voici de nouveau à Paris, où l'attendent le génie puissant mais néfaste de Lamennais, l'amitié solide et l'éclatante ardeur de Lacordaire. Ils partent pour l'Italie tous les trois. A Naples, Montalembert est charmé en passant par le touchant amour d'Albert de la Ferronnays, dont le *Récit d'une Sœur* nous a tous rendus après lui les témoins attendris. Puis il vient à Rome, où son âme est saisie par la majesté sublime de l'Église éternelle, par la beauté de cette unité toujours vivante, qui attend la liberté, ne la gêne pas, quoi qu'on dise, mais l'attend; et, au jour venu, l'arrête, l'éclaire et la soumet (*Bravos*). — Il était passé de Rome en Lombardie, où il avait été échauffé et entraîné vers l'amour des arts par le compagnon de ses premiers voyages, M. Rio, l'ami de sa jeunesse, l'historien de l'art chrétien, en même temps qu'il était persécuté par la police autrichienne, qui l'avait prié poliment de passer la frontière. Nous le retrouvons en 1832 à Munich, puis à Marbourg, aux pieds du tombeau de sainte Élisabeth.

M. de Montalembert était déjà épris de cet enthousiasme pour les arts qui ne l'abandonna jamais; et le nom d'Élisabeth rappelait en outre à son cœur le souvenir poignant d'une sœur qu'il aimait tendrement, et qu'il avait récemment perdue.

Il se mit à parcourir la cathédrale de Marbourg, et son imagination puissante fit une de ces excursions savantes et poétiques dans les vastes forêts de l'histoire où il aima depuis à se promener si souvent. Après cette contemplation, il entre chez un libraire, et il lui demande s'il n'a pas quelque livre sur cette sainte Élisabeth, dont le culte était à peu près disparu. Le libraire monte dans un grenier, et il en rapporte une brochure couverte de poussière : « Si cela peut vous intéresser, voici une vieille notice; personne ne

la demande. J'en avais encore un exemplaire, lisez-le. » Le jeune homme monte en voiture de poste, et il lit avec cette ardeur, avec cette passion pour la lecture que tous ses amis ont connue. Tout à coup, il frappe à la vitre, il l'ouvre bruyamment et dit au postillon : « Retournons de suite à Marbourg. » — Le postillon refuse : « Je ne puis pas, dit-il; mes chevaux sont inondés de sueur. — C'est égal, je payerai ce qu'il faut : retournons. » Alors, plein de cette lecture qui l'avait saisi d'une ardeur enthousiaste, il court chez le libraire : « L'auteur vit-il encore? » s'écrie-t-il. C'était un vieux juge retiré dans un village des environs. Il s'y rend. L'auteur est tout étonné d'avoir trouvé un lecteur ; et il se met en fête pour recevoir ce lecteur, qui parlait d'ailleurs parfaitement sa langue. Ils causent ensemble de la sainte, ils s'enthousiasment à qui mieux mieux. Désormais le jeune voyageur ne pense plus qu'à elle ; il se met, m'a-t-il dit lui-même, sous sa protection ; il l'invoque pour sa sœur et aussi pour lui-même et il arrive ainsi à Francfort, tout éperdu d'amour pour sainte Élisabeth. Il y reçoit des lettres de ses amis de Paris, de M. de Lamennais, de l'abbé Lacordaire, qui l'appellent, qui le sollicitent ; son père le gourmande ; mais il ne pense qu'à sainte Élisabeth et il reste à Francfort, poursuivi et protégé par cette profonde émotion qui devait donner naissance à un des chefs-d'œuvre de la langue française et de la littérature chrétienne.

Charles de Montalembert revient à Paris, prépare son premier ouvrage, et, en 1835, avant d'avoir atteint sa vingt-cinquième année, il entre à la Chambre des pairs et il y parle pour la liberté de la presse. En 1836, il contracte cette union glorieuse qui devait apporter dans sa maison tant d'honneur et de félicité.

Ici se terminent ces six années extraordinaires de la jeunesse du grand orateur. Il avait parcouru une partie de l'Europe, mais surtout il avait fait le tour du monde moral en six années. A Stockholm, il avait vu la violence aux prises avec la faiblesse ; à Dublin, le patriotisme aux prises avec l'oppression; la sagesse politique s'inclinant devant la justice à Londres, le génie des souvenirs allié à la majesté de la foi à Rome, l'innocence de l'amour à Naples. Il avait joui de la beauté des arts en Lombardie, il avait vu l'admirable magnificence de l'histoire et des arts réunis en Allemagne; enfin, il avait en quelque sorte, je le répète, achevé le tour du monde moral ; mais, veuillez le remarquer, Messieurs, les arts, le patriotisme, la puissance, l'amour, l'histoire, lui étaient apparus marqués au front du sceau de la foi ; il n'y avait pas un de ces sentiments généreux qui ne se fût présenté à lui comme transfiguré par un rayon du ciel, de sorte que la foi de cet homme de vingt-cinq ans ne s'était pas formée, comme la nôtre, entre la routine et l'indifférence, mais elle était descendue sur lui comme

une gerbe de rayons lumineux qui éclaira sa route et échauffa son âme tout le reste de sa vie. Si telles ont été les origines de ce jeune homme et les sources où s'abreuvèrent ses lèvres éloquentes avant l'âge de vingt-cinq ans, vous ne serez pas étonnés de la singularité de ses convictions héroïques, et de l'effet extraordinaire qu'il produisit quand, montant à la tribune devant des vieillards respectables, mais qu'il avait plus d'une raison d'appeler les fils de Voltaire, il leur apparut comme un enfant perdu des croisades et un chevalier armé de pied en cap pour le service de la foi, de l'honneur et de la liberté, comme un héros du moyen âge en face des temps modernes. (*Applaudissements.*)

J'ai tenu à vous montrer avec quelques détails ces origines peu connues, parce qu'il y a des années sacrées, celles de la jeunesse, où les sentiments et les événements se précipitent dans une âme comme un métal en fusion qui se fixe et laisse une empreinte que les années peuvent ensuite user et déformer, mais n'effacent jamais.

Une fois dans la vie publique, la carrière du comte de Montalembert est bien connue; elle fait partie de notre gloire contemporaine. Placé à la tribune comme sur un sommet élevé et sonore, il semblait recevoir plus qu'un autre tous les échos, tous les murmures de la conscience du genre humain. Il n'y avait pas une cause perdue, une cause désespérée, qui ne devînt aussitôt la cliente de ce jeune homme. Trois nations étaient opprimées, particulièrement opprimées dans le monde : la Pologne par la Russie, l'Irlande par l'Angleterre, la Grèce par la Porte; ces nations deviennent ses clientes. Quand la Belgique est menacée par la Hollande, quand la Suisse se divise et que les cantons les plus forts oppriment les plus faibles; quand la discorde éclate entre la Porte et l'Égypte, qui se disputent le Liban, il prend toujours et à toute heure la cause du plus faible.

Pénétré de la conviction que les causes justes sont immortelles, et que les protestations contre l'injustice réussissent toujours à émouvoir le ciel et à convaincre les hommes, il cherchait, pour ainsi dire, s'il y avait sur la terre une cause opprimée, rendant son dernier soupir, pour la prendre à son compte et s'en faire le défenseur intrépide. Il y a une race qui souffre depuis des siècles, une race perdue sur des îles lointaines, la race des pauvres noirs esclaves. Il prend en main sa cause, et il demande, dès 1837, l'émancipation des esclaves. Il y a dans les manufactures des enfants aux joues hâves, au teint défait, aux yeux fatigués; ces pauvres petits exercent sur son âme une impression profonde; il prend en main la cause des enfants des manufactures. Ainsi, parcourez seulement les tables des matières de ses discours, vous y trouverez inscrites toutes les causes généreuses. Ouvrez ces discours eux-mêmes, laissez-vous porter

un moment par le torrent de cette éloquence généreuse, abondante, précipitée, pleine de faits, d'idées, de traits et surtout de cœur, et vous serez forcé d'admirer et d'applaudir. Nul n'a oublié surtout ce discours étonnant et prophétique, prononcé sur les affaires de Suisse au mois de janvier 1848. Les nobles pairs qui l'entendirent se levèrent, quittèrent leur place, et vinrent entourer et acclamer le jeune orateur, le défenseur intrépide de toutes les causes justes.

Cherchant bien au milieu de toutes les causes injustement méconnues, au milieu de tous ceux qui souffrent et sont persécutés, M. de Montalembert ne pouvait pas manquer de rencontrer et de prendre en main avant tout la défense de l'Église catholique, à laquelle il appartenait par le fond du cœur.

Arrêtons-nous un peu plus sur cette œuvre principale de sa carrière, la défense de la foi.

L'Église catholique, à l'époque dont je parle, était encore très-affaiblie par les quatre ou cinq grands coups formidables tombés sur elle depuis un siècle. Et cependant pour qui savait bien voir, ces épreuves avaient déterminé de sa part une résistance qui prouvait assurément sa divinité. L'Église avait traversé la corruption de Louis XV, les échafauds de Robespierre, l'oppression de Napoléon; depuis des jours plus heureux, elle avait traversé de nouvelles faveurs qui l'avaient rendue impopulaire et qui l'avaient condamnée à de nouvelles rigueurs. En jetant les regards sur un plus vaste horizon, on voyait l'Église martyrisée en Pologne, torturée en Irlande, bâillonnée en Suisse, engourdie en Espagne et en Italie, avilie dans l'Amérique du Sud, méprisée en Angleterre et en Allemagne, inconnue dans la moitié du globe, et, pour ne parler que de la France, taquinée, méconnue et entourée de sentiments bien voisins du dédain. Sans doute les autels étaient relevés, les temples avaient été réouverts, mais pour cette génération inattentive et incrédule, les églises étaient bien plutôt les musées d'une antiquité vénérable que les sanctuaires du Dieu vivant. Lorsque M. de Montalembert vint soutenir, glorifier, professer la foi de l'Église catholique, on le regarda comme un jeune homme innocent que les illusions de ses premières années n'avaient pas abandonné, mais qui, en avançant en âge, se verrait bientôt dépouillé de rêves sans réalité et d'idées sans avenir, stériles réminiscences d'un passé évanoui.

Il eut l'honneur de voir que cette Église si méconnue portait cependant dans ses mains la partie la plus précieuse du patrimoine du genre humain et qu'elle n'avait pas cessé d'être l'institutrice des nations et la consolatrice des âmes. Il eut l'honneur encore plus grand de ne regretter pour elle ni les biens, ni les priviléges, ni la puissance, mais de regretter seulement ce qui fait une partie inté-

grante de sa vie, le droit d'enseigner la vérité et le droit de répandre la charité. Il se soucia peu de tout ce qui la rendrait à l'extérieur plus puissante, et en apparence plus importante ; il se soucia beaucoup de ce qui pouvait faire rentrer, refluer, remonter le sang à son cœur, et la vie jusqu'à sa tête. Voyant dans l'Église une mère, il ne comprenait pas qu'elle fût privée d'instruire et d'aimer.

Qu'il soit béni à jamais, Messieurs, celui qui ne voulut pas un seul jour de sa carrière consacrer son activité à demander pour cette Église des honneurs, des priviléges, ou des biens, réclamant seulement pour elle avec une ardeur infatigable l'enseignement, l'association et la charité, ces trois forces sans lesquelles elle n'est rien, avec laquelle elle est tout ce qu'elle doit être ! (*Applaudissements.*)

M. de Montalembert avait d'ailleurs, Messieurs, en allant droit où son cœur le menait, choisi par une habileté non calculée, le meilleur des terrains. Sur ce terrain de la liberté de l'enseignement, de l'association et de la charité, il avait pour lui le concours de tous les hommes qui, sans avoir le sentiment de la foi, avaient le respect de la justice. Il avait pour lui les promesses de la Charte, les désirs des vrais libéraux, la souffrance des consciences, l'amour de toutes les mères, l'inquiétude et le droit des familles, les intérêts du progrès scientifique, la haine du monopole et ses abus, en sorte qu'autour de cette parole qui ne s'élevait qu'au nom de la foi, se réunissaient les échos de plus en plus sympathiques de mille opinions diverses, et il était impossible, je le répète, ayant pris de plus haut ses raisons pour choisir ce terrain, de trouver en même temps une position mieux placée pour la bataille et pour la victoire.

Je n'ai pas à insister sur les grands discours et sur les travaux que pendant vingt années, depuis l'ouverture de l'école libre en 1830, M. de Montalembert, aidé par des amis généreux, consacra à la cause de la liberté d'enseignement. Mais vous me demanderez sans doute quel fut l'effet de ces travaux, leurs fruits, leur résultat, leur influence sur les contemporains.

Beaucoup des témoins de ce noble labeur se sont figuré que les travaux de M. de Montalembert et du P. Lacordaire n'avaient été qu'un feu d'éloquence et comme une série de harangues jetées sur des tombeaux avec quelques couronnes d'immortelles. Messieurs, c'est se tromper beaucoup et n'avoir rien compris à l'histoire de ce temps encore assez rapproché de nous, que d'oublier l'effet prodigieux de ces efforts qui avaient d'abord paru si stériles et si infructueux. Au bout de quelques années, le jeune orateur qui semblait d'abord presque ridicule, disons le mot, devint important, puis embarrassant, puis redoutable, enfin puissant, et il fallut compter avec lui. Sans doute, c'était bien l'effet de sa magnifique éloquence unie à l'éloquence de

cet incomparable orateur, Lacordaire, dont la parole servait d'écho à la sienne dans cette chaire de Notre-Dame encore plus élevée que la tribune de la Chambre des pairs, dans cette chaire aux pieds de laquelle des milliers d'auditeurs venaient entendre après lui l'admirable et saint père de Ravignan... Ah ! laissez-moi, Messieurs, évoquer devant vous ces beaux souvenirs de ma jeunesse et m'arrêter, comme un artiste, pour admirer, j'allais dire pour écouter encore les deux voix fraternelles de Lacordaire et de Montalembert.

Il était impossible de les comparer. L'éloquence de Lacordaire, avec moins d'étude, avait quelque chose de plus inspiré ; elle rappelait, je ne crains pas d'exagérer, l'éloquence de ces anciens prophètes dont la voix nous arrive de quatre mille ans, à travers l'éloquence de Rome et d'Athènes, de Démosthène et de Cicéron, de Londres et de Paris, après Burke et Mirabeau, et, franchissant tous ces torrents d'éloquence, vient nous inonder tout à coup, nous éblouir et nous arracher des pleurs. L'auditeur, placé au pied de la chaire de Lacordaire, se sentait soudainement frappé au cœur comme par un coup qui venait toucher une fibre secrète et sensible. Puis le grand orateur vous saisissait et, selon son expression, il vous enlevait en quelque sorte par les cheveux, vous portant dans des régions supérieures, haletant et ébloui. L'éloquence de M. de Montalembert n'était pas la même. Ceux qui l'ont vu au travail savent de quel prodigieux labeur était précédé le moindre de ses efforts. Sa manière de travailler, si cette expression familière m'est permise, ressemblait à une vendange. Quand il avait cherché, remarqué, détaché, accumulé une quantité énorme de faits, d'idées et de renseignements, comme un vendangeur charge ses corbeilles de grappes sans nombre, alors, muni de ce butin et de ces dépouilles, il groupait tous ses matériaux et il les soumettait à une réflexion laborieuse comme à la roue d'un pressoir ; et puis, ce n'est qu'après avoir fait subir à cette récolte si abondante cette élaboration nouvelle, qu'il laissait couler à flots pressés le vin généreux de son éloquence.

Mais, si grande, si retentissante, si glorieuse, que fût cette double éloquence, non, Messieurs ! elle n'explique pas, elle n'épuise pas surtout tout le mouvement de ces belles années. La cause de Montalembert et de Lacordaire a jeté de profondes racines ; elle a passé les frontières. Pendant que notre jeunesse émue se formait à cette école et à celle d'un autre homme éloquent et respecté, Frédéric Ozanam, l'illustre Henry Newman se convertissait en Angleterre, Balmès écrivait en Espagne, Rosmini en Italie, le cardinal Diepenbrock et le comte de Stolberg méritaient les respects de l'Allemagne, Félix de Mérode, le comte de Theux et le cardinal de Malines les respects de la Belgique : il se fondait des églises et des colléges catholiques dans la

libre Amérique, et O'Connell quittait l'Irlande pour aller recevoir la bénédiction de ce pontife qui venait, en 1846, de monter sur le trône, en excitant un enthousiasme que ses malheurs ont grandi. La Chambre des pairs de France, par un ordre du jour unanime, félicitait Pie IX d'avoir pris l'initiative d'*une ère nouvelle de civilisation et de liberté*.

Laissez-moi insister, Messieurs, et vous dire quelle était la place que la cause catholique avait alors reprise dans l'opinion en France, et n'oubliez pas que l'opinion, à la fin du règne de Louis-Philippe, avait déjà, comme aujourd'hui, le dernier mot. Il était de mode alors de dire : *Le roi règne et ne gouverne pas;* mais pour ceux qui regardaient les choses de près, il fallait renverser la formule et dire : Le roi gouverne, mais il ne règne pas. (*Hilarité.*) Il gouvernait, il administrait, mais il ne régnait pas. Ceux qui régnaient, c'étaient : Lamartine sur les républicains, Lacordaire sur les catholiques, Berryer sur les légitimistes, Victor Hugo sur les romantiques, et tant d'autres. Il y avait des règnes, des groupes, des bataillons, de vastes colonnes d'opposition divisées par les idées, unies par un respect mutuel. Lorsque cette monarchie, servie par des hommes si intelligents et si honnêtes, tomba bien moins parce qu'on l'attaquait, que parce qu'elle n'était pas défendue, lorsque la république entra inopinément par une porte qu'on avait oublié de fermer (*Rires*), on fut tout surpris de voir ces opinions se rencontrer sans se battre. Il y eut un moment où tout le monde fut à la fois déconcerté et patient, où la république, qui n'avait pas de fondations bien assurées dans le sol, fut comme une espèce de raison sociale, de société anonyme dont le véritable nom eût été *la France;* heure d'étonnement et de surprise, mais après tout d'apaisement, où la part fut faite à chacune des grandes opinions qui régnaient, et qui avaient su s'asseoir et s'établir dans les esprits. Devant les catholiques, nul obstacle sérieux ne se dressa. Aux élections, un grand nombre prit place dans les assemblées. Lorsqu'un ministre intelligent, hardi et sincère, le comte de Falloux, proposa la loi sur l'enseignement, les adversaires de la veille s'entr'aidèrent pour arriver à un résultat patriotique. Et enfin, quand après le meurtre de Rossi, le Pape fut obligé de quitter Rome, le général Cavaignac, sans hésiter, avec le concours de l'opinion presque universelle, fit partir le loyal et généreux M. de Corcelle pour Gaëte en s'écriant : « Il faut voler au secours du Pape. »

Si donc vous me demandez encore ce qu'avaient fait ces jeunes gens qui ouvraient l'école libre de 1830, je vous rappellerai où en était la religion du temps de Pie VII, de ce pontife dont la noble vie a été si bien racontée hier même par M. d'Haussonville; je vous rappellerai ce qu'était la religion au commencement du règne de

Louis-Philippe : l'archevêché pillé, et l'église Saint-Germain l'Auxerrois ne pouvant pas être rendue au culte ; et je comparerai ce qu'était la religion à la fin de ce règne, quels progrès elle avait faits, sans obtenir du pouvoir une seule faveur, ni des assemblées un seul vote, ne conquérant ses progrès que dans l'opinion et ne les devant qu'à des armes irréprochables, la presse, la parole, la franchise, armes magnifiques, dont l'effet vainqueur avait été de faire rentrer dans beaucoup d'âmes la foi elle-même, et dans toutes les âmes, le respect pour la foi. (*Vifs applaudissements.*)

C'est ici que se termine la première partie de la vie de M. de Montalembert ; quand il avait fait cela, il avait trente-huit ans.

Il était dans les destinées de cet homme généreux de passer la première partie de sa vie dans la gloire et la lumière, et la seconde dans l'ombre, les épreuves et les disgrâces. Sa vie subissait ainsi d'ailleurs les oscillations de notre histoire ; car l'histoire de notre pays ne se conduit pas, comme la nature, par des saisons qui ont un cours régulier : un printemps suivi d'un été, avec un automne où les fruits mûrissent ; notre histoire est bien plus semblable à ces climats des régions du pôle où il y a de si courts printemps suivis de si longs hivers, annoncés ordinairement dans le ciel par la présence de traces sanglantes qui ne trompent pas les yeux. C'est ainsi que les deux périodes de dictature du dix-neuvième siècle ont été précédées par les massacres de 93 et par les journées de juin. Mais, Messieurs, en évoquant ces souvenirs sanglants, j'aime à ajouter à l'honneur de mon pays, que je n'aime pas à discréditer par un seul mot, qu'à aucune des époques de notre histoire contemporaine, il n'a manqué tout à fait de gloire et de grandeur. Aux premières heures du siècle, la France a eu la gloire militaire et législative. Vous savez combien, pendant la période de la Restauration, a fleuri le printemps charmant et glorieux de la liberté renaissante. Vous savez aussi qu'au règne de Louis-Philippe n'a pas manqué une couronne oratoire et militaire dont vous avez tous gardé le souvenir. Enfin, pendant sa courte durée, la république a eu l'immortel honneur d'abolir le serment politique, de renverser l'échafaud politique, d'émanciper les esclaves, et d'enfanter des assemblées vraiment nationales, formées, grâce à un mouvement énergique, de tous les bons citoyens, et qui ont sauvé l'ordre et la société mises en péril. Et quant aux vingt années que nous venons de traverser, il faut être justes, Messieurs, et reconnaître que la France qui combat et la France qui travaille ont eu aussi leurs pages glorieuses, la guerre de Crimée, le congrès de Paris, les Expositions universelles ; et enfin il convient de saluer les jours vérita-

blement inespérés de la restitution spontanée de la liberté politique faite par le souverain au pays.

Ainsi, je le répète, à toutes les pages de son histoire, notre pays a toujours de la gloire et de la grandeur mêlées à ses infortunes. La France a connu, depuis vingt ans, un genre de gloire nouveau que peut-être aucune période de nos annales ne présente au même degré : c'est ce que j'appellerai la gloire des vaincus (*Applaudissements*). Depuis vingt ans, Messieurs, les vaincus nous ont rendu d'immortels services, et ils ont bien mérité de la patrie (*Nouveaux applaudissements*). Il me vient à l'esprit — et vous n'en serez pas surpris, si vous regardez en face de moi l'un des témoins dont la présence m'honore — un souvenir, celui de la retraite de Constantine. En 1836, après des efforts infructueux pour prendre cette place, l'un des commandants, le commandant Changarnier (*Immenses bravos*), prit son bataillon, y joignit quelques fuyards ralliés par sa valeur, fit bonne contenance sous le feu, couvrit la retraite avec une habileté intrépide, se servant des plis de terrain; puis, tout d'un coup, entouré d'ennemis et de la cavalerie impétueuse des Arabes, ce chef valeureux rangea son bataillon en carré, et lui tint ce simple langage : « Ils sont six mille, vous êtes trois cents; vous voyez bien que la partie est égale! »

Il s'est passé quelque chose de semblable depuis vingt ans, Messieurs : les vaincus ont formé un petit bataillon carré; ils n'étaient pas trois cents, ils avaient devant eux plus de six mille adversaires; mais ils ont jugé que la partie était égale (*Bravos*), et nous leur devons, Messieurs, trois services dignes de mémoire. En premier lieu, ils ont apporté leur tribut à notre histoire littéraire, et nous devons à leur défaite, et à la laborieuse obscurité qui l'a suivie, des livres qui ne périront pas. Ils ont ensuite apporté leur tribut à notre histoire morale, en nous laissant l'exemple de la fidélité à soi-même, de l'empire sur ses plus légitimes ambitions, de ce respect de sa cause et de sa personne qui conquiert, quoi qu'on en ait, le respect des multitudes : témoin la tombe et la gloire de Berryer! Puis, ils ont apporté leur tribut, enfin, à notre histoire politique, et on les a vus, conduits par ce même Berryer, par M. Thiers et par plusieurs autres dont le nom est gravé dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs reconnaissants, on les a vus, sans s'abandonner eux-mêmes, reprendre patiemment l'œuvre interrompue et réapprendre au pays étonné le goût, la langue et bientôt la route des *libertés nécessaires*.

M. de Montalembert, Messieurs, ne pouvait pas manquer de figurer dans ce petit bataillon carré. Cependant, pour tout dire et ne pas manquer à la franchise que cet ami passionné de la sincérité me re-

fuserait de trahir, il eut beaucoup à travailler pour s'y faire admettre au rang qui lui appartenait.

De 1848 à 1851, il avait pris à la tribune une part glorieuse, une part admirable et éclatante dans la défense de la société. Il ne s'agissait plus alors de la liberté, mais du pouvoir menacé, de l'ordre ébranlé. On l'avait vu prendre la parole, vous savez avec quel succès et avec quelle intrépidité, pour défendre la magistrature, l'impôt, l'industrie, et aussi, quand il le fallait, la religion, le pape, aux pieds duquel on venait d'assassiner Rossi. Il n'avait manqué à aucune de ces causes ; nul n'avait été plus ardent, plus courageux, changeant d'adversaires, passant d'une brèche à l'autre, faisant face à tous les assaillants de la société française.

Mais plus préoccupé, à cette époque orageuse, des périls de la société que de ceux de la liberté, sachant bien que la violence est une ennemie beaucoup plus dangereuse pour la liberté que ne peut l'être la dictature, parce que, sur la terre française, la liberté renaît sans cesse, tandis que la dictature ne peut pas pousser ses racines, il crut, à un moment, avoir à choisir entre la violence et la dictature, et, guidé par les motifs les plus élevés, poussé par de nombreux conseils, il glissa du côté de la dictature par un acte trop éclatant pour qu'on l'oublie, trop désintéressé pour qu'on l'exagère, trop expié pour qu'on ne le pardonne pas. (*Bravos.*)

Cependant, Messieurs, cet acte, et ce qu'il appelait lui-même cette *faute*, désintéressée et courte, lui fit d'abord une situation plus pénible qu'à tous les vaincus de cette grande époque, où il joua bientôt un rôle si glorieux. Il était comme un blessé qui, sur le champ de bataille, perd son sang par une blessure faite de sa propre main. Ce n'est pas tout, Messieurs ! il pleurait la liberté vaincue, mais il avait un autre souci, parce qu'il avait une autre cause à défendre, la cause de l'Église catholique, et, dans cette défense, il se vit bientôt abandonné par le gros de l'armée qu'il avait conduite à la victoire ! Je n'exagère rien ; je ne veux pas rappeler, en prononçant des noms propres, le souvenir d'actes nombreux d'ingratitude, d'inconséquence et d'imprévoyance, mais je ne puis pas ne pas constater ce fait lamentable que M. de Montalembert resta, depuis cette époque, à peu près seul, isolé, ayant à accomplir des actions d'éclat nécessaires à la fois pour le faire compter au premier rang des amis de la liberté et pour le faire encore entendre des amis de la religion.

Cette double difficulté pouvait déchirer son cœur, elle n'ébranla pas son courage. Il se mit à la tâche avec une intrépidité nouvelle. Je passe vite, car je cesse ici, j'en conviens, d'être un témoin pleinement désintéressé.

Il se réunit à une poignée de ses meilleurs amis, à la tête desquels était toujours Lacordaire, qui partageait encore avec lui dans la disgrâce les sentiments du passé, le prince de Broglie, M. Foisset, le comte de Falloux, l'abbé Perreyve, M. Lenormant. Ils se placèrent résolûment derrière cette citadelle de papier qu'on appelle une *Revue*, et sur laquelle ils placèrent d'une main ferme, comme autrefois, à côté de la Croix, le drapeau de la Liberté, sauf à ne pas les voir salués très-gracieusement ensemble, soit par les serviteurs de la Croix, soit par les amis de la Liberté.

Ce n'est pas à moi à rappeler ce que fit pour la religion et la liberté ce groupe d'hommes, persévérants et méconnus, qui ne furent pas les derniers à suivre l'illustre évêque d'Orléans dans la défense du saint-siége, et à appuyer les députés courageux qui, les premiers, opposèrent à la dictature les refus de la conscience. Comme le comte de Montalembert était passé, en 1830, des bancs de la police correctionnelle à la tribune de la Chambre des pairs, on le revit alors redescendre de la tribune du Corps législatif aux bancs de la police correctionnelle, serviteur entêté, incorrigible, de la liberté et de la justice, comme à vingt ans, ayant pour témoins et pour défenseurs deux vaincus glorieux, M. Dufaure et M. Berryer.

Sentant bien qu'il n'avait plus les mêmes forces pour défendre sa foi, il s'imposa le devoir de la démontrer; et alors il construisit ce grand monument d'histoire, *les Moines d'Occident*, ce grand travail interrompu par la mort, mais déjà gigantesque comme une cathédrale inachevée, où il élève avec tant de soins, avec un art si habile et si patient, avec des recherches infinies, les statues monumentales de ces trois géants, Augustin, Colomban, Boniface, qui ont introduit, par leurs mains puissantes et bénies, l'un l'Angleterre, l'autre les Gaules, l'autre la Germanie, dans la civilisation chrétienne. (*Applaudissements.*)

Poursuivant à la fois les deux œuvres de sa vie, fidèle à la foi catholique et dévoué à la liberté française, ou plutôt à la liberté humaine sur tous les points de la terre. M. de Montalembert écrivit pendant cette seconde période de sa vie *les Intérêts catholiques*, puis son livre célèbre sur *l'Avenir de l'Angleterre*, des pages éloquentes sur *la Victoire du Nord des États-Unis d'Amérique*, et, quelques années avant, le livre sur la Pologne, nourri comme un plaidoyer et touchant comme une hymne, qu'il appela *une Nation en deuil*.

Ah! la Pologne! je ne voudrais pas oublier qu'elle a été la première, qu'elle est restée la plus durable, et qu'elle aura été la dernière, la plus tendre et la plus sacrée des passions politiques de son cœur. La Pologne! à quelque opinion que vous apparteniez, Messieurs, il suffit de jeter les yeux sur l'histoire, pour voir que

son déchirement et sa lacération ont été un crime; depuis lors, il n'y a plus de droit des gens, la morale entre les nations n'est plus égale à la morale entre les particuliers, et en jetant les yeux sur la carte, surtout depuis les derniers événements qui ont changé l'équilibre des nations au milieu de l'Europe, vous verrez que cette destruction de la Pologne a été en même temps un grand malheur comme tous les crimes, car la Pologne nous manque pour la défense et l'honneur de la civilisation, et pour la paix de l'Europe. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, laissons de côté l'histoire et la carte de l'Europe. Pour peu que vous soyez sensibles à l'infortune et à l'honneur, y a-t-il, dites-moi, dans les annales humaines quelque chose de plus touchant, de plus poignant, de plus sublime, que le spectacle de cette nation ensevelie toute vivante, qui se débat dans son tombeau, qui ne veut pas mourir, qui tressaille et qui fait entendre de temps en temps des soupirs, des hymnes, des éclats, qui vont porter l'enthousiasme aux âmes généreuses et la terreur ou le remords aux âmes impudentes?

M. de Montalembert parcourut la Pologne après l'insurrection de 1863; et c'est ce voyage, joint à sa sympathie ancienne et durable, qui inspira ses deux écrits, *une Nation en deuil*, véritable paraphrase du chant national : *Seigneur, rends-nous la patrie, rends-nous la liberté!* et une autre page, peut-être la plus éclatante qu'il ait écrite : *la Vie de Ladislas Zamoiski*, où il a déployé au plus haut degré ces qualités extraordinaires auxquelles il avait assoupli son talent, étant orateur, pour devenir écrivain.

Vous ne savez pas, Messieurs, peut-être, quels efforts il faut à un orateur pour se réduire au rôle d'écrivain, pour s'enfermer entre les quatre murs de son cabinet et verser les torrents de son âme sur un froid papier. Mais de cet effort laborieux naît un nouveau genre de style, que l'on peut nommer le style oratoire. Le discours écrit par un orateur court sous la plume avec une abondance et une vie extraordinaire; on sent en quelque sorte que la main qui s'est prêtée au travail de la pensée était sillonnée par des veines et des artères qui ont porté jusqu'aux extrémités et jusque sous le papier lui-même la chaleur d'un sang généreux. La plupart des grands orateurs de notre temps sont devenus de grands écrivains. Aucun n'a dépassé M. de Montalembert par la puissance, la couleur et l'accent. Quinze volumes consacrés les uns à la défense de la foi, les autres à la défense de la liberté, les derniers aux arts et à l'histoire, composent son œuvre littéraire. Deux jours avant sa mort, il écrivait encore et c'était pour graver son nom à côté du nom de Lacordaire, destinés à être unis dans la mort comme ils l'avaient été dans la vie

par une œuvre inachevée qui parviendra jusqu'à nous par delà les tombeaux des deux illustres amis et de ce jeune homme que nous avons aimé avec eux, Henri Perreyve.

A la fin de la première partie de la vie de M. de Montalembert, je me suis demandé avec vous, Messieurs, quels avaient été les résultats mémorables de ses efforts et de ses travaux. Ont-ils été aussi grands, aussi étendus, aussi heureux, après la seconde moitié de cette carrière si prématurément terminée?

Messieurs, ce labeur, repris et poursuivi avec une persévérance vraiment héroïque, n'a pas été entièrement stérile. M. de Montalembert a eu le bonheur, avant de mourir, de voir se lever une nouvelle aurore sur la plupart des causes qu'il avait servies. L'Irlande est enfin sortie de l'injustice qu'elle avait subie pendant plusieurs siècles; elle a été affranchie et émancipée. La Hongrie a été réorganisée. Il a vu la liberté renaître en France par la main de ses amis, et de l'un des plus chers à son cœur, M. le comte Daru. Ses yeux ont pu jeter sur la patrie, avant de mourir, un regard moins mélancolique, et se remplir d'espérance.

Il y a pourtant un de ses désirs, le plus noble, le plus ardent, qui n'aura pas été réalisé de son vivant : il n'aura pas vu s'opérer et se consolider l'alliance tant souhaitée par lui entre la religion catholique et la liberté moderne. Je n'ai rien à déguiser sur l'amertume de la douleur qu'il éprouva de ce cruel mécompte, et vous savez tous qu'il serait souverainement injuste de prendre pour des blasphèmes les cris arrachés à sa douleur profonde et à son amour inquiet. (*Applaudissements.*) Oui, il a beaucoup souffert à la fin de sa vie! Il a raconté, dans la Vie de Ladislas Zamoïski, qu'un des héros de cette race antique était, sur le champ de bataille, percé de trois coups de lance, et qu'un roi de Pologne lui dit : « Vous devez bien souffrir? » A ces mots, le héros, mettant la main sur les débris de lance entrée dans son côté, répondit tristement : « Ah! ce n'est pas cette blessure qui me fait le plus de mal. » Je le redis encore, je ne veux rien envenimer; citer des faits, prononcer des noms, ce serait ouvrir une polémique sur un tombeau : dessein indigne de lui, de vous et de moi, Messieurs.

Mais comment ne pas comparer ces deux dates, si frappantes dans l'histoire des catholiques de France, 1850 et 1870? En 1850, après vingt ans de rigueurs de la part du pouvoir, les catholiques étaient unis, forts et respectés. En 1870, après vingt ans de déférence envers le pouvoir, les catholiques sont divisés, amoindris et presque méprisés. Est-ce que la religion a changé dans cet intervalle? Nullement; elle est toujours la même, vraie, belle et bonne. Qu'est-ce donc qui a changé? La conduite, le langage et la direction de l'opinion catholique.

Voilà des faits plus clairs que le soleil, et ils arrachaient à M. de Montalembert des cris et des larmes !

Je me hâte d'ajouter que, par la grâce de Dieu, il lui était réservé, et il a goûté de sublimes et d'austères consolations. Si cette union qu'il a toujours cherchée entre sa foi antique et la liberté nouvelle ne s'est pas réalisée devant ses yeux, Dieu a fait tomber sur sa tête, comme des rayons directs de sa lumière, la vocation de sa fille et les souffrances de sa dernière maladie.

Un jour, Messieurs, un jour, son enfant charmante et chérie entre dans ce cabinet de travail que nous avons tous connu, et elle lui dit : « Mon père, j'aime tout, j'aime le plaisir, j'aime l'esprit, le monde, la danse, j'aime la famille, j'aime mes études, mes compagnes, mon âge, ma vie, j'aime ma patrie, mais j'aime mieux Dieu, et je veux me donner toute à lui ! » Et comme il lui disait : « Mais, ma chère enfant, n'as-tu pas quelque chagrin ? » elle courut à sa bibliothèque, chercha un de ces livres où il a raconté l'histoire des religieuses saxonnes, et elle lui dit : « Vous m'avez appris qu'on n'offre pas à Dieu des cœurs flétris et des courages fatigués... » Quelques jours après, j'avais le bonheur d'accompagner sa famille dans cet humble sanctuaire où la cérémonie de l'hyménée avait été préparée ; le prêtre était à l'autel pour célébrer les épousailles, et l'épouse charmante et parée, avec des fleurs d'orangers, la robe de satin et le voile de mariée, s'agenouillait rayonnante et attendrie à l'autel. Mais il n'y avait pas de fiancé : le fiancé, c'était cet époux invisible qui, depuis deux mille ans, a attaché tant d'âmes de vingt ans par des liens que rien ne peut rompre, et les a attirées par un charme que rien ne peut égaler. (*Applaudissements.*)

J'affirme que la vocation de sa fille fit apparaître l'Église aux yeux de M. de Montalembert sous une forme et avec une majesté nouvelles ; ce fut une grâce sanglante, mais sensible, et il en reçut une seconde, digne de sa généreuse nature, dans les souffrances prématurées qui envahirent son corps. Le dévouement volontaire, la souffrance acceptée, ce sont, Messieurs, les deux aspects de la sainteté ; ce sont les deux caractères immortels de la divinité de la religion chrétienne, qui seule et depuis deux mille ans, n'a pas cessé de placer ces spectacles et de produire ces fruits sous les yeux étonnés des hommes.

J'ai vu M. de Montalembert dans des circonstances bien différentes de sa carrière. Je me rappelle que la première fois, c'était à Chalais, en 1847. J'étais alors étudiant ; je ne le connaissais pas, mais je me défiais très-fort de ses doctrines ; naturellement moqueur, médiocrement chrétien et vaguement démocrate, je montai par curiosité jusqu'à ces hauteurs de Chalais où les Dominicains venaient de se rétablir, et je rencontrai tout à coup M. de Montalembert avec son

ami M. Amédée Thayer et le P. Lacordaire, qui se promenaient à la porte du couvent. Témoin de leur enthousiasme devant la nature, sublime dans ces montagnes, de leur gaieté si cordiale et de leur humble piété, je m'en allai, après avoir passé une soirée et une nuit dans cette demeure hospitalière, tout surpris et tout ébloui de ce que je venais de voir, ce noble pair de France, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la célébrité, ce grand orateur, revêtu volontairement d'une robe de moine, à laquelle il n'était pas encore parvenu à conquérir cette éclatante popularité qu'il lui a acquise plus tard ; ces jeunes gens qui, sans argent, sans droit, sans avenir, fondaient à la grâce de Dieu, dans ce nid d'aigle, une maison religieuse destinée à sanctifier leurs âmes, à crucifier leurs corps et à les préparer à prêcher dans les faubourgs de Paris ou dans les solitudes de l'Orient la foi catholique pour laquelle il leur semblait doux de s'immoler !

Je le vis plus tard à la Roche-en-Brény, après ses disgrâces ; car je n'ai pas été le compagnon de sa fortune et de sa gloire, je n'ai été son ami et son témoin que dans ses luttes pénibles et dans ses épreuves. Dans cette maison ou plutôt dans cette enveloppe si bien faite à son image, tout parlait ! les pierres étaient couvertes d'inscriptions éloquentes, généreuses, patriotiques, écrites en toutes langues ; les murs des cours, des vestibules, des corridors, portaient tous des dates, des cartes, des portraits, des sentences ou des livres. Là, il étudiait nuit et jour, avec une infatigable ardeur ; il écrivait à l'univers entier, à ses amis, à ses adversaires, à ses admirateurs, à des prêtres, à des jeunes gens inconnus, portant sa grande renommée sans orgueil, moins glorieux qu'à la Chambre des pairs, plus grand peut-être et toujours simple.

Enfin je l'ai suivi, je l'ai aimé, sur ce canapé qu'il appelait lui-même son grabat, aux prises avec une souffrance obscure et acharnée, s'adressant à la médecine, interrogeant la science, tâchant de trouver du secours dans l'étude, dans le travail ; mais, au fond, ne rencontrant de vertus consolatrices que dans la foi et dans les merveilles d'amour conjugal, de piété filiale et de charité qu'elle enfantait autour de lui ; apprenant chaque jour à saisir, à porter, à soulever sa croix pesante, habituant son âme si vivante à supporter la compagnie de son corps à demi mort, et recevant ainsi dans les dures épreuves de la souffrance un secours et un rayon qui tombaient du Christ.

Si je parle de ce dernier combat, si j'ouvre cette porte que tant d'amis ont poussée avec respect, si je vous conduis, Messieurs, près de ce lit de douleur, au risque de violer un instant la pudeur de l'amitié chrétienne, ne me blâmez pas ! Je n'ai rien vu de plus beau que l'activité et la constance de cette âme intrépide aux prises avec

cette cruelle torture ; j'ai le droit d'affirmer que l'agonie de M. de Montalembert a fait partie de sa gloire ; j'ai le droit d'affirmer qu'il est mort, désespéré sans doute de n'avoir pas salué de ses derniers regards le triomphe passager de l'Église par les armes nouvelles de la liberté, mais ayant pu contempler et savourer les vérités, les vertus, les grâces, répandues sur la vie et sur la mort, qui sont l'apanage éternel, incomparable, directement et certainement divin, de la religion véritable, au delà et au-dessus de toutes les combinaisons de la politique humaine !

Sur ce lit, après ces souffrances, ces combats, ces mérites, il y a dix-neuf jours, la nuit tomba sur sa dernière lecture, et la mort sur sa dernière prière.

Vous vous rappelez presque tous, Messieurs, la grandeur triste du jour des funérailles. Quelques jours après, je recevais cette simple lettre, ce cri touchant et grave d'un cœur plus capable que tout autre de sentir la perte que la France, la foi, l'amitié, les lettres et la cause de la justice dans le monde venaient de faire — vous avez tous nommé l'illustre évêque d'Orléans :

Rome, 15 mars 1870.

« Mon cher ami,

« J'apprends à l'instant la fatale nouvelle. Je la redoutais sans pourtant la croire si proche. J'en suis atterré. Je ne puis vous jeter qu'un cri : Quelle âme vient de nous quitter ! Quel noble cœur ! On ne saura jamais tout ce qu'il y avait dans ce cœur-là de flamme généreuse, ni combien il a aimé l'Église ! Dans les tortures du long martyre qu'il subissait depuis quatre ans et qui n'était pas le plus douloureux, combien il en était préoccupé ! Je ne sais aucun détail... Étiez-vous là près de lui ? avez-vous recueilli, avec son dernier souffle, ses dernières paroles? Comment est-il mort? Je le pleure, je prie pour lui, j'espère que Dieu l'aura reçu dans sa bonté, et qu'il le récompense de tant de bons combats qu'il a livrés pour lui. Dieu n'est pas injuste; Dieu n'est pas ingrat ; Dieu est riche en miséricordes.

« N'oublions jamais ce grand ami !

« Tout à vous,

« Félix, évêque d'Orléans. »

Non, Messieurs, nous n'oublierons jamais ce grand ami loué et pleuré par ce grand évêque.

Et maintenant, après vous avoir raconté bien imparfaitement cette belle vie, car vous n'attendiez de moi ni récit, ni éloge, ni histoire, ni discours, mais uniquement l'épanchement ému d'une amitié familière et sûre de renouveler votre sympathie et d'ex-

citer votre inconsolable admiration, après avoir, dis-je, raconté si imparfaitement cette vie glorieuse, si vous me demandez de la juger, je vous dirai que ni la fatigue, ni l'émotion, ni l'heure présente ne le comportent. Il faut attendre que les larmes tarissent pour que les jugements commencent. C'en est assez d'avoir raconté cette vie si rare, inaugurée par le travail et le dévouement, continuée dans la gloire, achevée dans l'épreuve, illuminée tout entière par l'enthousiasme et par la foi, cette vie d'un homme que l'on peut bien appeler un homme supérieur, car il était supérieur au plus grand nombre des autres hommes par le talent, la science, la pureté, le caractère. Je ne crois pas qu'on puisse dire, avec quelque sévérité qu'on le juge, qu'il lui soit jamais arrivé de descendre à un sentiment bas et de plier le genou autrement que devant Dieu. (*Applaudissements.*)

Faut-il qu'en conduisant le comte de Montalembert au tombeau, nous supposions que nous avons enseveli en même temps tout un ordre d'idées et toute une grande cause? Ce serait le langage d'une tristesse ingrate. Je comprends, Messieurs, et je partage cette impression douloureuse qui saisit l'âme au moment où nous voyons disparaître l'un après l'autre tous les hommes qui ont fait l'honneur et la gloire de l'époque contemporaine, quand nous les voyons tomber comme les grands arbres dans les forêts, sans que d'autres arbres les remplacent, et quand nous pouvons nous dire : encore un, deux, trois coups de hache de la mort, et nous nous trouverons pour le moment au milieu d'une race de taille bien petite, sans qu'on puisse savoir, en vérité, vers quel sommet il sera possible de porter son respect ou même de placer son estime. Eh bien ! cependant, Messieurs, ce langage sévère, je suis le premier à dire qu'il est ingrat et injuste : les jeunes gens qui m'écoutent, les jeunes gens que M. de Montalembert aimait tant, et auxquels il répétait sans cesse ce vers de Lacretelle :

> Donnez-moi vos vingt ans, si vous n'en faites rien,

les jeunes gens se chargeront de me démentir, et de fournir à l'avenir les témoins de l'admirable et continuelle convalescence du génie français. Mais, d'ailleurs, si les hommes meurent, les causes ne périssent pas, la renommée ne périt pas, les œuvres ne périssent pas ; l'histoire continue ; et l'histoire est comme une navigation : les accidents du paysage peuvent varier, mais les conditions du voyage et la direction du vaisseau sont toujours les mêmes. Sans doute nos successeurs ne rencontreront pas les mêmes causes, les mêmes combats, les mêmes luttes qui ont rempli nos vies, mais ils

n'auront pas d'autres secrets que nous pour traverser la vie, soutenir la bataille, et marcher en avant.

Tout le monde le sait, la grande bataille de demain, le problème de l'avenir, ce sera le choix entre la bonne et la mauvaise démocratie, au sein des sociétés modernes. L'avénement de l'une serait le progrès magnifique de l'égalité, de la justice, du bonheur, de la conciliation; le règne de la seconde serait l'horrible triomphe de la brutalité. La première accomplirait la justice et rétablirait la paix parmi les hommes ; la seconde transformerait les nations les plus civilisées en je ne sais quelles tribus de sauvages occupés à chasser non pas les bêtes fauves, mais composées cependant de chasseurs, chasseurs d'écus, chasseurs de places, chasseurs de plaisirs. L'avenir nous dira laquelle de ces deux démocraties l'emportera sur l'autre. Le triomphe de la bonne démocratie, que j'espère, et auquel nous devons tous travailler, Messieurs, de quoi dépend-il? Il ne faut pas être grand prophète pour affirmer qu'il dépend toujours des conditions éternelles de la civilisation humaine dans l'histoire, à savoir de la quantité de lumière et de vertu, d'instruction et de morale, d'esprit de famille et d'esprit de liberté, qui entrera dans le cœur des hommes destinés à nous succéder sur la terre. Or, il n'y a pas de morale, de famille, de patrie sans Dieu, et le vrai Dieu est le dieu des chrétiens ; telle est la leçon de la raison, de l'histoire et de la conscience. Donc, ceux qui croient en avoir fini avec l'Évangile se trompent. L'Évangile est certainement aussi inséparable des destinées de l'avenir que de l'histoire du passé.

Vous voyez donc que le jour de la justice et de la reconnaissance ne tardera pas à se lever pour ceux qui n'ont pas désespéré, dans nos temps troublés, de la cause de l'Évangile, qui l'ont ardemment associée à la cause de la liberté et de la démocratie dans ce qu'elles ont de légitime. Oui, je le crois, pour ces grands hommes méconnus des deux côtés par de prétendus libéraux qui ne veulent pas de la religion, et aussi par d'autres, malheureusement, qui pourtant n'oseront pas les rayer de leur généalogie, pour ces hommes que l'ingratitude environne un instant, le jour de la justice est proche, quel que soit l'avenir, quelle que soit l'issue de la grande lutte engagée de nos jours. Si elle se termine mal, tous les regrets seront pour ces lutteurs infatigables qui n'auront rien épargné pour faire luire des jours meilleurs; et si elle se termine bien, si elle se termine par le triomphe de la justice, par le respect des traditions antiques, par la paix et par la conciliation, oh! alors, on les saluera, tous ces grands hommes, comme des ancêtres vénérés, comme les précurseurs de l'avenir! Et, pour moi, ma tendresse fidèle salue d'avance le jour où l'on rendra pleine justice à Henri Lacordaire et

à Charles de Montalembert. Dans les régions pures, où leurs vertus ont porté leurs âmes, ils peuvent attendre en paix le dernier jugement de Dieu et des hommes.

Oui, Messieurs, tant que régneront ici-bas le respect de la foi, le souci de l'honneur, l'amour de la vérité, la passion de la liberté, le sentiment des arts, le goût de l'éloquence, le culte de la patrie, la France n'oubliera pas les services de ces combattants intrépides et désintéressés, on les portera bien haut, on se servira de leurs noms comme de boucliers; et dès à présent, il me semble que ces grands noms sont semblables à ces noms de villes illustrées par des batailles mémorables, dont on ne peut entendre parler sans sentir aussitôt son âme envahie par des souvenirs d'héroïsme et par des tressaillements de respect, de reconnaissance et d'admiration. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le président. Le Conseil décide qu'une copie du procès-verbal de cette séance sera transmise à madame la comtesse de Montalembert, et que le discours de M. Cochin y sera suivi de la mention de l'accueil sympathique et chaleureux que l'assemblée vient de faire à ces éloquentes paroles. (*Applaudissements.*)

MÉLANGES

HOMMAGES A LA MÉMOIRE DE M. DE MONTALEMBERT

Si quelque chose pouvait consoler de la perte de M. de Montalembert ceux qui lui étaient unis par le sang ou par l'amitié, ce seraient les innombrables hommages rendus aujourd'hui à sa mémoire. Ils arrivent de partout, de la France et de l'étranger, à sa famille, au *Correspondant*, au public. Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les amis connus et inconnus de notre Revue, qui nous ont pris directement pour interprètes de leurs sentiments. Si à côté des témoignages de la presse dont tous les organes lui ont payé et lui payent encore chaque jour leur tribut, nous pouvions joindre les manifestations de la douleur privée, citer toutes les villes de Belgique et d'Allemagne où des services sont célébrés, et dans la reconnaissance si méritée des catholiques, faire la part de la reconnaissance si touchante des exilés polonais, on verrait quelle place a tenu jusqu'à sa dernière heure dans l'affection, l'estime et l'admiration de ses contemporains, l'homme rare que ce recueil a toujours eu la gloire de voir à sa tête ou parmi ses collaborateurs les plus dévoués.

C'est un fait qui honore notre époque autant qu'il nous touche en particulier, nous tous qui n'avons jamais cessé d'être en communion de sentiments et d'idées avec M. de Montalembert, que cette immense explosion de regrets. Il n'était donc pas resté aussi délaissé qu'on avait affecté de le dire et qu'il avait pu le croire, l'intrépide chef de l'armée catholique et libérale! Les défections avaient donc été moins nombreuses que bruyantes, et plus d'admiration et de sympathies lui étaient restées qu'il n'eût osé le penser lui-même! C'est ce qu'attestent le deuil et le concert de regrets dont nous sommes témoins.

Une note domine dans ce concert: la note religieuse. Le chrétien, le fils valeureux et dévoué de l'Église, son défenseur intelligent autant qu'intré-

pide, voilà ce que l'on regrette avant tout dans cet homme qui était à la fois un grand orateur, un brillant écrivain, un historien pathétique.

C'est à ce titre de fils et de soldat de l'Église qu'à peine quelques heures après sa mort, et quand sa cendre n'était pas encore refroidie, il reçut du haut de la chaire de Notre-Dame et de la bouche du puissant orateur qui depuis tant d'années y porte la parole sainte, le premier de ces hommages qui n'ont point cessé, depuis un mois, d'être rendus à sa mémoire.

Huit jours après Notre-Dame, c'était la vieille Sorbonne qui, par la bouche de son jeune professeur d'histoire ecclésiastique, venait, à son tour, payer son tribut de larmes sur le tombeau de l'illustre catholique. Le P. Félix n'avait pu accorder à M. de Montalembert que l'exorde de sa conférence; plus libre, le P. Adolphe Perraud put lui consacrer une leçon entière. Suspendant son récit des luttes de l'Église, ou plutôt le transportant à notre époque, il retraça, dans une improvisation chaleureuse qui fut recueillie et a depuis été publiée[1], le rôle éclatant que, pendant quarante ans d'une vie qui n'en a pas compté soixante, y a joué M. de Montalembert. Passant rapidement en revue cette carrière si remplie, le P. Perraud nous la montre passionnément attachée à la poursuite d'un certain nombre de buts à la fois politiques et religieux, mais plus religieux encore que politiques, en tout dignes de l'activité d'une grande âme : la liberté de l'enseignement ; la liberté de la presse ; la liberté des ordres religieux ; l'émancipation des esclaves; l'autonomie des cantons suisses ; l'affranchissement de l'Irlande ; la résurrection de la Pologne et l'indépendance de Rome et du Saint-Siége. Comment, avec quelle candeur, quel courage, quelle persévérance, à travers quels périls, quels revers, quels décourageants échecs et quels lâches abandons parfois, M. de Montalembert combattit successivement ou simultanément pour la réalisation de ces divers buts, c'est ce que nous raconte le P. Perraud, avec une émotion qu'il fait vivement partager; car c'est une vie si belle que celle de M. de Montalembert, ainsi présentée dans ce qui en fait la substance, qu'il est impossible de n'en être pas ravi. Qu'est-ce, à côté de toute la pureté, de toute l'élévation, de tout le désintéressement qui y brillent, que les imperfections qu'on peut y signaler et que le professeur ne dissimule point? Qu'est-ce, en particulier, que cette ardeur de zèle, cette vivacité d'objurgation, cette liberté de parole dont on lui a fait un crime, et qui lui a valu de la part de certains écrivains l'étrange accusation de factieux, comme si tant de preuves de zèle pour l'Église n'autorisaient pas un peu de rudesse dans les conseils ! comme si le dévouement éprouvé n'avait plus ses priviléges acquis ! comme si les vieux amis et les vieux serviteurs n'avaient pas le droit de tout dire ! Quelle susceptibilité est la nôtre ! « Ah ! s'écrie avec raison le P. Perraud,

[1] *Le comte de Montalembert*, conférence faite à la Sorbonne le 23 mars 1870, par Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire. In-8. Douniol, édit.

on eût bien étonné un saint Bernard, on eût bien affligé une sainte Catherine de Sienne, si on leur eût reproché d'être des factieux, parce que le vif sentiment des périls de l'Église leur arrachait, comme malgré eux, des cris de douleur et de sévères représentations[1] : en se taisant, ils auraient cru trahir. Et l'Église a profité de leurs pieuses audaces et n'a jamais cessé de leur en être reconnaissante. »

Espérons avec l'orateur qu'elle le sera aussi un jour, — ou plutôt croyons qu'elle l'est déjà pour le glorieux soldat qu'elle vient de perdre, et qui est mort, plus que de tous autres coups, des blessures qu'il a reçues à son service; car l'Église (ne l'oublions point), ce ne sont pas les individualités plus ou moins loquaces et téméraires qui se sont donné la mission de parler comme ayant pouvoir d'Elle, et que la crédulité de la foule prend bonnement pour ses organes. Aux fruits on reconnaît l'arbre : ils injurient, ils calomnient, ils maudissent, ils insultent, même les cercueils; ce n'est pas ainsi qu'agit l'Église, chacun le sait.

Devançant les hommages que reçoit en ce moment la tombe de M. de Montalembert, un prêtre distingué lui en décernait à lui-même sur son lit de souffrance, il y a quelques mois, un plus explicite et plus solennel, en plaçant le récit de sa vie à la tête d'un recueil de biographies religieuses ayant pour titre : *Les gloires du catholicisme au dix-neuvième siècle*[2]. C'est ici le lieu de signaler ce livre que la déférence pour la volonté du grand et modeste chrétien qu'il célèbre nous a seule fait passer sous silence. — Il n'est plus ici, hélas! pour nous interdire d'en parler! — Nous le recommandons à ceux qui connaissent comme à ceux qui ne connaissent pas M. de Montalembert. Il apprendra aux uns et rappellera aux autres les grands services qu'il a rendus à la liberté et à la religion. Sa vie y est racontée d'une manière très-animée, car c'est dans ses luttes incessantes que l'auteur nous le montre, et par ses paroles mêmes qu'il le peint. Aussi sa figure y brille-t-elle de la double gloire de l'homme d'action et de l'écrivain.

P. Douhaire.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse, paraissent les dernières pages que M. de Montalembert ait écrites pour le public. C'est l'in-

[1] Donnons en français, pour ceux qui ne savent pas le latin, un échantillon des observations de saint Bernard au pape Eugène III, rapportées par le P. Perraud : « Si tu es sage, tu seras content de la mesure que Dieu t'a mesurée. Ce qui est au delà est à mal. Apprends par l'exemple du prophète à être chef, non pas tant pour commander que pour faire ce que le temps demande; sache que tu as besoin du sarcloir plus que du sceptre, pour faire l'œuvre du prophète... Tu peux avoir des motifs pour réclamer de telles choses, mais pas de droit... La domination est interdite aux apôtres. Tu dois dompter les loups, tu ne dois pas dominer sur les brebis : tu les as reçues en effet pour les paître, mais non pour les opprimer, etc. » Il serait aisé de citer, ajoute le P. Perraud, cent autres passages de saint Bernard aussi ou plus énergiques que ceux-là.

[2] *Les gloires du catholicisme au dix-neuvième siècle :* M. de Montalembert et extrait de ses œuvres, par M. l'abbé Dourlens, 1 vol. in-8. Arras et Paris.

troduction au *Testament* dicté par le P. Lacordaire sur son lit de mort[1], éloquente et suprême expression des sentiments dans lesquels a vécu et dans lesquels est mort l'ami du grand dominicain. P. D.

L'IMPOT DES CHAISES DANS LES ÉGLISES

Tous s'accordent à déplorer l'irréligion des classes laborieuses et le matérialisme qui les envahit, tous en redoutent et en prédisent les suites funestes, et cependant nous laissons subsister parmi nous une coutume qui en est assurément l'une des causes ; nous voulons parler de l'impôt perçu dans les églises à titre de location des chaises, impôt qui a pour conséquence d'exclure presque entièrement des églises le peuple de Paris.

Cet impôt est peu de chose, nous a-t-on dit souvent. Ceux qui parlent ainsi méconnaissent singulièrement la pauvreté (nous ne disons pas la misère presque toujours imprévoyante), mais la pauvreté dont la loi austère consiste bien moins à ne faire que de minimes dépenses qu'à ne s'en permettre jamais aucune qui puisse être évitée.

En veut-on un frappant exemple? Avant la dernière révolution, le pont des Arts dont la traversée épargne un long détour, une grande fatigue et une grande perte de temps, le pont des Arts aujourd'hui toujours couvert de monde, était presque désert, parce qu'on n'y pouvait passer qu'à la condition de payer un sou. Ce n'étaient donc pas seulement les mendiants et les misérables qui faisaient le tour par le Pont-Neuf, c'était la très-grande majorité des habitants de Paris. Or, peut-on espérer qu'une population qui en dépit de la hâte des affaires, des nécessités impérieuses du travail, n'a pu se permettre pour alléger ses fatigues une si légère dépense, consente à payer chaque dimanche six ou huit sous par personne pour entendre les offices ? N'est-il pas bien probable qu'elle opposera à l'impôt des chaises cette résistance passive qu'elle opposait naguère au péage des ponts, et que, de même qu'elle évitait le pont des Arts, elle s'abstiendra d'aller à l'église?

C'est un fait connu de tous et d'ailleurs bien aisé à vérifier, que les églises de Paris, remplies pendant l'hiver, demeurent presque vides pendant l'été, alors que les classes aisées ont émigré à la campagne ; d'où il faut conclure que les gens de petits négoces, le peuple, les ouvriers n'entrent

[1] *Testament du P. Lacordaire,* publié par le comte de Montalembert. 1 vol. in-8°, Douniol, éditeur.

que pour une très-minime portion dans la population qui les fréquente.

Toutes les sociétés laïques qui se sont fondées dans le but d'instruire et d'éclairer le peuple, les sociétés philotechniques, polytechniques, etc., ont compris que la gratuité de leur enseignement était la condition *sine qua non* de leur succès. Si tout enseignement populaire est gratuit, hors celui de l'Église, ne faut-il pas s'attendre à ce que celui-ci soit de plus en plus abandonné?

Que de fois, alors que nous avons rappelé aux ouvriers, aux petits commerçants que nous employions, le devoir de se rendre à l'église, d'assister aux offices, il nous a été répondu : « L'église est trop chère pour les pauvres gens, c'est bon pour les bourgeois, c'est bon pour les riches. »

Quoi ! Un numéro du *Petit Journal*, qui, généralement, sert à la lecture de plusieurs familles, coûte un sou, et il faut à Paris payer trois sous par personne pour entendre un sermon ! Si le peuple ignore et travestit la religion, s'il calomnie l'Église parce qu'il la méconnaît, est-ce donc uniquement sa faute?

On réclame à juste titre l'observation du dimanche, on crée des associations dans le but d'y concourir ; mais qui ne comprend que le meilleur moyen de fermer les boutiques, c'est précisément d'ouvrir largement les églises. Si vous interdisez le travail manuel à des hommes qui n'en connaissent point d'autre, et qu'en même temps vous leur fermiez l'église, que leur reste-t-il, que le cabaret? Les y faire aller le dimanche au lieu du lundi, tel serait l'unique résultat des mesures légales que quelques-uns réclament?

L'Église envoie aux extrémités du monde de courageux missionnaires qui vont au péril de leur vie enseigner aux sauvages et aux idolâtres à quitter leurs faux dieux pour le Dieu véritable; mais quels pires sauvages que ceux qui ne craignent ni n'adorent aucun Dieu ! Quels pires idolâtres que ceux dont l'unique dévotion consiste à faire parfois brûler un cierge devant l'image d'un Dieu auquel ils ne croient même pas ! Par quelle contradiction nous montrons-nous si généreux envers les premiers et si exigeants envers les seconds? Comment, lorsque si volontiers nous donnons notre argent pour les uns, en demandons-nous au contraire aux autres ? Pourquoi, lorsque nous bâtissons dans le monde entier des églises où les Chinois, les Hindous, les Cafres et les Hottentots entrent et se placent librement, excluons-nous des basiliques que nous ont léguées les âges et qu'ont bâties leurs pères, les ouvriers de Paris? En quoi ceux-ci sont-ils moins dignes de notre sollicitude? Aurions-nous donc vis-à-vis d'eux un moindre devoir ?

La location annuelle d'une chaise revient en moyenne à quarante francs : faut-il s'étonner qu'une famille d'employés, de professeurs, d'ouvriers, de petits commerçants, composé de 6 ou 8 personnes recule, devant la nécessité de s'imposer, pour aller habituellement à l'église, une dépense annuelle

de deux cents à trois cents francs? L'assistance habituelle aux offices serait, pour beaucoup de familles, un acte de véritable prodigalité, et bien souvent cette assistance, alors même qu'elle n'est que rare et accidentelle, provoque, par la dépense qu'elle exige, les plus durs reproches de la part du père ou du mari. Qu'en résulte-t-il? que peu à peu on s'éloigne de l'église, et que l'on n'y va plus que rarement, aux jours de grande fête par exemple.

Mais au moins ces jours-là, l'abord en est-il plus facile? Bien au contraire, le prix des chaises, au lieu de baisser, s'élève; aux messes basses, il est le plus souvent doublé; on recule les barrières, on agrandit l'enceinte payante, de façon à rendre l'assistance gratuite sinon impossible, du moins intolérable. A grand'peine laisse-t-on, à ceux qui ne peuvent payer leur place, quelque refuge, quelque endroit où, poussés, pressés, fatigués, rudoyés, il leur est absolument impossible de prier ou de se recueillir un seul instant.

De bonne foi, qui de nous, en dehors de la messe strictement obligatoire, assisterait aux offices dans de semblables conditions? Pourquoi donc juger que cela est possible plutôt à ceux qui ne peuvent payer qu'à nous qui le pouvons? Pourquoi, malgré la défense expresse de l'Évangile, lier sur les épaules des autres des fardeaux que nous ne voudrions point porter? Ceux que fatiguent tant de travaux, qu'assiégent tant de tentations, que retiennent tant de difficultés, c'est à ceux-là que nous créons des obstacles et que nous opposons des barrières!

Étrange contraste entre l'esprit de l'Évangile et la coutume des paroisses! On célèbre la grande fête de Noël, la fête de Jésus né dans une étable et couché dans une crèche. Celui qui, du haut de la chaire, en retrace la touchante histoire, s'écrie: « Bienheureux les pauvres, » et les pauvres ne peuvent l'entendre. « Venez à moi, dit-il encore, vous qui travaillez et qui êtes chargés, » et ceux-là ne peuvent entrer! Ceux dont l'esprit est inculte, engourdi, appesanti par les rudes travaux du corps, pour qui toute application intellectuelle est un effort et une fatigue, qui ne comprennent qu'à grand'peine le langage du prédicateur, ceux-là sont relégués derrière la chaire ou tout au bout de l'église, où ils n'entendent que des fragments de phrases, ne saisissent que des mots. Combien l'éloquence de la chaire gagnerait cependant à s'adresser à de plus vastes auditoires, et serait mieux inspirée par la présence du peuple que par l'assistance toute spéciale qui l'écoute aujourd'hui.

Il est chaque année un jour entre tous où les âmes sont émues, où les cœurs sont ouverts, où jamais le peuple ne reste sourd à l'appel de l'Église, c'est le jour de la première communion de ses enfants. Eh bien! ce jour-là, on le rançonne impitoyablement. Les chaises sont hors de prix, et plus rigoureusement exigées que jamais! Il en fait le sacrifice, il paye ce qu'on lui demande, mais il en demeure d'autant plus persuadé que

l'assistance à l'église est pour lui une chose d'exception, qu'elle est une habitude incompatible avec la pauvreté.

Que ceux qui font ces règlements prennent donc la peine d'assister à leur exécution ! Que ceux qui douteraient des inconvénients de l'impôt des chaises, veuillent bien stationner quelques instants dans le voisinage des barrières qui en défendent l'approche et prêter l'oreille à ce qui s'y passe; qu'ils entendent quelles paroles haineuses, méprisantes, blasphématoires, suggèrent à beaucoup l'humiliation du refus et l'impossibilité d'entrer; car, tout ignorant que soit le peuple, il sait assez de christianisme pour avoir le sentiment amer et indigné de son droit méconnu. Il connaît assez l'Évangile pour savoir que ce sont les marchands et non pas les pauvres que Jésus-Christ chassait hors du temple.

Ou le produit des chaises est affermé à un soumissionnaire qui les exploite à ses risques et périls, et qui, pour y trouver quelque gain, est obligé de faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut produire; ou bien l'homme qui les loue touche un droit proportionnel sur la taxe qu'il perçoit, et, dans ce cas, une sorte de point d'honneur se joint à l'intérêt pécuniaire pour l'exciter à tirer de la location le plus d'argent possible. Dans les deux cas, il est aisé de comprendre combien des gens sans éducation, puissamment stimulés par l'amour-propre et l'appât du gain, agissant à peu près sans contrôle, et protégés d'ailleurs par le respect qu'inspire le lieu saint, doivent apporter d'âpreté, de rigueur, de maladresse dans la perception de cet impôt des chaises, et ajouter ainsi aux colères qu'il soulève.

— Mais y songez-vous ? nous dit-on, vous voudriez priver l'Église d'une ressource qui lui est indispensable, d'un argent dont elle fait le plus légitime usage ! Que la perception de l'impôt des chaises soit une nécessité regrettable, nous vous l'accordons, mais ce n'en est pas moins une nécessité. Le blâmer est bientôt fait, mais comment le remplacer, là est la grande question?

Et d'abord, nous ferons remarquer qu'il n'y a pas d'abus qu'on n'ait défendu, pas d'iniquité qu'on n'ait justifiée au nom de son utilité. Il est bien probable en effet que si un abus n'était utile à rien et ne profitait à personne, il n'existerait pas; hier encore, c'est par des raisons de cette nature qu'on prétendait légitimer le plus odieux de tous : l'esclavage.

Rien n'importe moins à l'Église que d'être riche, ajouterons-nous; sa puissance, son influence, sa sainteté ont été le plus souvent en sens inverse de ses richesses. Si elle possède l'amour des peuples, l'Église sera toujours assez riche, leur reconnaissance est prodigue. Si nos pères l'avaient comblée, c'est qu'ils l'avaient beaucoup aimée; et si l'Église ne possède pas les cœurs, si elle perd les âmes, de quoi lui servirait de gagner tout le monde? Ne voyons-nous pas, à cette heure même une Eglise voisine magnifiquement rentée, dotée, dîmée, soutenue par les classes riches et influentes de la

société, succomber sous le poids de sa propre impuissance? Ni l'appui de l'État, ni les intérêts considérables qui se rattachaient à son sort n'ont pu préserver l'Église anglicane de la ruine, et c'est aux applaudissements universels que ceux qui l'avaient jadis établie viennent de la détruire.

La splendeur du culte est, dit-on, nécessaire à la majesté de la religion ; le peuple a besoin de trouver dans l'église un spectacle qui frappe ses sens.... Plaisante raison pour l'empêcher d'y entrer !

La plus grande magnificence du culte ne consiste-t-elle pas dans une assistance nombreuse et recueillie? Quel chanteur gagé produira jamais l'effet du *Miserere* chanté à Notre-Dame par les 2,000 voix de ceux qui suivent la retraite du carême? Nulle musique n'égale en majesté la voix puissante et unanime du peuple fidèle, et, quand même, mieux valent cent fois de pauvres églises que des églises fermées aux pauvres.

Ignorez-vous, nous dit-on, qu'il y a dans chaque église des places dont l'occupation est gratuite et que l'on accorde à ceux qui en font la demande? On pourrait ajouter qu'il y en a dont l'occupation est payée, parce que toujours une erreur conduit à l'erreur opposée. Quelques âmes pieuses en effet, douloureusement frappées de cette absence du peuple dans l'église, ont fondé des œuvres qui récompensent, de diverses façons, l'assistance des pauvres à certains offices particuliers.

Quoi donc ! est-il si difficile de comprendre qu'on peut souhaiter d'assister à la grand'messe et au sermon, et trouver trop lourde la dépense qu'impose cette assistance à une famille, sans être pour cela disposé à solliciter un certificat d'indigence? Et quant aux œuvres dont nous parlons, qui ne voit que, tout méritoires que soient leurs efforts, elles reposent néanmoins sur un principe détestable, elles tendent à séparer dans la prière les riches et les pauvres qu'il faut au contraire chercher à réunir ; elles abaissent des âmes qu'il faudrait relever ; elles font de ceux qu'elles rassemblent un objet de raillerie et non d'édification pour les autres ouvriers. Et après tout, ce ne sont là que des palliatifs dérisoires. L'œuvre paye vingt-cinq personnes ; la paroisse en rejette vingt-cinq mille.

— Mais encore, cet impôt, comment le remplacerez-vous? C'est là l'argument que l'on regarde comme décisif, et ce que l'on appelle la grande question.

Nous croyons que s'il est démontré que l'impôt des chaises est malfaisant, qu'il s'oppose visiblement au règne de la religion dans les âmes, à son expansion dans la ville de Paris, à cette moralisation du peuple qui est le premier besoin de notre temps comme le premier devoir d'une société chrétienne, nous croyons que cet impôt doit être par là seul aboli, quoi qu'il en soit du plus ou moins de difficulté de pourvoir à son remplacement.

Quand donc a-t-on vu l'Église catholique manquer d'argent pour une cause juste et sainte? Quand donc a-t-elle en vain fait appel à la générosité

des fidèles? Quoi! nous trouvons des ressources pour toutes les œuvres et pour tous les besoins; nous dépensons des millions pour racheter, baptiser, instruire les enfants des Chinois et nous serions trop pauvres pour évangéliser nos frères, pour instruire ce pauvre peuple de Paris dont tant d'ambitions exploitent l'ignorance et la crédulité, qu'égarent tant de perfides conseils et qu'aigrissent tant de souffrances! C'est faire à la charité des catholiques une injure imméritée que de regarder cette question d'argent comme un obstacle insurmontable : elle n'est pas même une objection sérieuse.

On nous dit enfin que le peuple ne profitera pas de cette facilité, qu'il demeurera comme devant étranger à l'Eglise. A la vérité, il en sera peut-être ainsi d'abord : mais qu'est-ce que cela prouve sinon l'urgence même de la mesure? Laissons du moins approcher ceux qui sont de bonne volonté, ceux qui sont debout à la porte, ce passant entré par hasard, cet étranger dans l'église, auquel s'adressent, peut-être, les discours de nos prédicateurs.

Nous n'avons pas, certes, la simplicité de croire que le droit des chaises aboli, l'hostilité du peuple contre l'Église cessera tout d'un coup, mais nous croyons que cette mesure est propre à la diminuer, qu'elle est, parmi les remèdes à y apporter, l'un des plus puissants et des plus efficaces, et que cette réforme, précisément parce qu'elle ne rencontre que des obstacles matériels, est encore de beaucoup la plus aisée à accomplir.

H. DE COSSOLES.

Nous recevons la lettre suivante :

A Monsieur Léopold de Gaillard, Directeur de la rédaction du Correspondant.

Monsieur le Directeur,

Le *Correspondant*, dans sa livraison du 25 mars dernier, renferme un article de M. G. A. Heinrich sur les *facultés de l'État et la liberté de l'enseignement supérieur*.

Nous venons vous demander, non d'entrer en discussion dans le recueil que vous dirigez, mais une simple rectification.

En effet, M. Heinrich critique un projet de loi, dont il donne des fragments, et qui serait patronné, dit-il, par la Société générale d'éducation et d'enseignement. Puis, comme conclusion de cette critique, il adresse aux catholiques et spécialement aux rédacteurs du projet, des reproches, dont il ne ménage pas la vivacité. Après avoir dit que, parmi les ca-

tholiques, « quelques-uns verraient sans regret inscrire dans la loi des dispositions telles, qu'une sorte de partage se fasse entre l'État et le clergé à l'exclusion de toute corporation laïque libre », il déclare que les facilités que nous voulons donner à l'enseignement libre feraient faire « *aux dépens de la moralité* et du savoir de la jeunesse, la triste expérience » de ce qu'il a appelé l'*émiettement* de l'enseignement supérieur ; qu'il est « au moins bizarre de voir des conservateurs proposer une loi qui aboutirait à l'*anarchie*, » qu'il est « une question *de dignité* qui aurait dû arrêter sur cette pente les rédacteurs du projet. » Enfin, il ajoute : « Les catholiques ressembleront à des pauvres qui réclament une loi de maximum, et qui, dénués de tout, veulent abaisser le prix des objets au niveau de leur propre indigence. »

C'est peut-être le droit de M. Heinrich de formuler aussi vivement ses critiques. Nous regrettons cependant qu'avant de les faire connaître au public, il ne les ait pas communiquées à notre Société, qui eût été très-heureuse de les recevoir de lui, comme de tous ses adhérents. « Je n'ai pour cette Société, dit-il, qu'une sympathie sincère ; je compte des amis dans ses rangs, et je suis l'un de ses souscripteurs. » Que ne nous a-t-il donné directement ce témoignage de sa sincère sympathie ! Il eût connu de suite que le projet qu'il cite et qu'il attaque n'est en aucune façon patronné par la *Société générale d'éducation.*

C'est là, la rectification que nous vous demandons.

Voici les faits.

Nous avons envoyé à nos adhérents un projet de loi pour recevoir leurs observations, avant de le soumettre à leur discussion dans une assemblée générale. Puis, pour faire profiter celle-ci des observations qui nous avaient été faites, aussi bien que des nouvelles informations que nous avions recueillies dans l'intervalle, ce projet a été bientôt remplacé par un autre qui a été discuté le 7 mars et les jours suivants. Or le projet critiqué par M. Heinrich le 25 mars est le premier, rédigé seulement comme sujet d'étude, abandonné par nous dès la fin de février : il ne renferme donc pas les conclusions de la Société.

Cela est si vrai que si l'attention de M. Heinrich s'était portée sur l'exposé des motifs du projet qu'il cite, il y aurait lu ces mots : « Nous ne venons pas demander aux adhérents de la Société générale d'éducation leur approbation. Avec quelque soin que nous ayons élaboré ce projet, ce que nous demandons avant tout, ce sont leurs critiques et leurs observations, afin que notre œuvre reçoive une consécration nouvelle. » Il était donc manifeste qu'il ne s'agissait dans ce premier projet que d'un sujet d'études, et il est certes fâcheux qu'avant de terminer, il n'ait pas vérifié à quelles conclusions définitives nous avaient conduits nos études. Nous le regrettons, car, autrement, M. Heinrich aurait vu que plusieurs de ses critiques recevaient satisfaction, et que les amendements apportés aux dispositions

premières étaient précisément l'expression de l'intérêt sérieux que nous portions au maintien du niveau des études.

Voulez-vous maintenant me permettre, Monsieur, puisque l'occasion s'en présente, et pour éviter de nouveaux malentendus, de préciser notre attitude dans cette question ?

Si la *Société générale d'éducation* a dû, pour la bonne direction de ses délibérations, rédiger un projet de loi, elle n'a pas cru que l'heure fût venue de le sanctionner par un vote définitif. Aujourd'hui, en face des délibérations de la commission instituée par le gouvernement, elle n'avait que des principes à poser, que des vœux à produire. Or voici quel est le sens et le résumé de ces principes et de ces vœux.

A ses yeux, le droit d'enseigner appartient en première ligne au père de famille, et ne peut être exercé qu'en vertu de sa délégation expresse. L'État n'a charge que de suppléer celui-ci et de secourir son impuissance. Telle est la base de la liberté d'enseignement. Mais, cette base reconnue, il est certain que, à raison des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons en France, le maintien de l'enseignement de l'État à côté de l'enseignement libre est nécessaire.

Elle croit en outre que, pour donner à ce droit son complet développement, il faut que la loi autorise l'ouverture, non-seulement de cours, mais aussi d'établissements libres d'enseignement supérieur qui auront le pouvoir de conférer les grades.

Et qu'on s'entende bien sur ce point.

Il ne s'agit pas de reconnaître à ces établissements ce dernier pouvoir, pour déclarer ensuite que les grades univarsitaires ne seront plus des grades professionnels, qu'ils ne donneront plus aucun privilége et que l'État fera subir un examen à l'entrée des professions, même de celles qui ne sont pas des fonctions publiques, comme la médecine ou le barreau. Nous repousserions une telle mesure, encore plus funeste au niveau des études que contraire à la liberté. Ceux qui proposent ici l'exemple des pays étrangers, ne font pas attention aux mœurs toutes différentes de la France et ne prennent pas garde que les lois n'ont pas le pouvoir de modifier les mœurs du jour au lendemain.

Ce que nous demandons, c'est que les facultés libres confèrent des grades comme le font les facultés de l'État, et que ces grades donnent, comme aujourd'hui, accès dans les professions libérales.

Cependant la législation française exige certaines garanties pour l'exercice de ces professions, et l'État est nécessairement chargé d'en assurer le maintien. Il est donc incontestable qu'il a le droit de contrôler la manière dont les grades sont conférés.

Ici, comment lui donner satisfaction ?

Suffira-t-il d'exiger des conditions sévères pour la constitution des établissements libres d'enseignement supérieur, ayant le droit de conférer les

grades? C'est le système auquel se rattache M. Heinrich, et c'est incontestablement celui qu'on devra choisir tôt ou tard. Mais est-il possible dans la période de transition que nous allons traverser? Peut-on le constituer de manière à sauvegarder, à la fois, les études des périls que leur feront inévitablement courir les débuts de la liberté dans l'enseignement supérieur, et la liberté même de cet enseignement, plus complétement que ne le fait M. Heinrich, quand il déclare, par exemple, que les facultés libres devraient se conformer pour les examens aux programmes rédigés par le conseil supérieur de l'instruction publique, et ne réserve même pas à celles-ci une part quelconque dans la rédaction de ces programmes? — Nous le voudrions beaucoup.

Mais, si cela n'est pas possible, il faut donc que le contrôle de l'État s'exerce sur les examens eux-mêmes : alors, il faut appliquer, non pas le système belge (nous ne l'avons jamais demandé), qui n'est pas praticable en France, mais un système de jury mixte, analogue au système belge.

C'est uniquement en vue de cette éventualité que les organes de la Société d'éducation se sont faits les défenseurs des jurys mixtes ; et si M. Heinrich, au lieu de s'en référer à des correspondances particulières qui, comme il l'avoue lui-même, se contredisent entre elles, avait lu les documents officiels, nous croyons qu'il n'aurait plus aucun doute sur la valeur des attaques dirigées contre ce système. S'il veut s'épargner ce travail, il peut d'ailleurs s'en référer à l'article que M. Léon Arendt a publié dans la *Revue catholique* de Louvain du 15 mars dernier.

Nous vous serions bien reconnaissants, Monsieur, si cette lettre, malgré sa longueur, pouvait être insérée dans le plus prochain numéro du *Correspondant*. Nous savons combien ce recueil est sympathique à la cause pour laquelle nous nous efforçons de combattre ; et nous ne doutons pas qu'il ne se prête volontiers à cette rectification, qui, intéressant la considération de notre Société et la juste appréciation de ses travaux, intéresse nécessairement le succès de nos efforts communs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de ma considération très-distinguée.

Le secrétaire général de la Société d'éducation et d'enseignement,

EUG. DE GERMINY.

Paris, le 6 avril 1870.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 8 avril.

Depuis trois mois, nous assistions à un spectacle consolant et nouveau: celui du rapprochement de tous les gens de bien, de l'apaisement et de l'accord dans une commune et patriotique pensée. C'était comme un rajeunissement, et chacun éprouvait, après tant de divisions et de malentendus, cette douceur et ce repos si bien exprimés l'autre jour sous la coupole de l'Institut par un nouvel académicien qui, ayant connu la peine, était mieux fait que d'autres pour goûter et célébrer l'honneur. Les lois d'exception tombaient, les institutions parlementaires se relevaient, un cabinet d'*honnêtes gens* arrivait aux affaires, la nation soulagée se livrait à la confiance et à l'espoir. Tout à coup, cette heureuse et pacifique transformation semble compromise; les intérêts se troublent, les sympathies hésitent et faiblissent. Que s'est-il passé? Quel nuage est venu subitement obscurcir un horizon si rayonnant tout à l'heure?

« Nous avons pu commettre des fautes, » avait dit dans une assemblée le garde des sceaux, en ajoutant avec un accent loyal qui allait au-devant de l'indulgence : « Nous en commettrons sans doute encore. » Eh bien, il faut l'avouer avec une franchise égale : c'est une faute du cabinet qui est venue arrêter l'élan généreux de la nation; c'est une mesure inutile et dangereuse qui a substitué la crainte et la défiance à l'enthousiasme des premiers jours, parce qu'elle a semblé remettre en question toutes les conquêtes et tous les progrès de ces derniers temps.

Le ministère avait une double mission à remplir : celle qu'il s'était imposée à lui-même dans son programme, celle que lui avait confiée la lettre impériale du 21 mars; et ces deux missions se résumaient

dans un seul et même objet : l'établissement du régime constitutionnel. — « Je compte, avait dit le chef de l'État en instituant le cabinet du 2 janvier, je compte sur le dévouement du Corps législatif aux grands intérêts du pays pour m'aider dans la tâche que j'ai entreprise de *faire fonctionner régulièrement le régime constitutionnel.* » Et le 21 mars, en demandant à ses ministres de préparer le sénatus-consulte, l'Empereur écrivait : « Il est opportun dans les circonstances actuelles d'adopter toutes les réformes que réclame le *gouvernement constitutionnel de l'Empire.* » De son côté, M. Emile Ollivier comprenait si bien ce caractère du problème à résoudre, qu'il disait lui-même à la Chambre dans le débat qui vient de finir : « Nous avons été chargés par l'Empereur et par vous d'*inaugurer* dans ce pays-ci *un gouvernement constitutionnel.* »

Ainsi, c'est bien la fondation, le fonctionnement régulier d'un gouvernement constitutionnel qui étaient et qui restent le fond des choses ; et le sénatus-consulte, en effet, dans sa préparation première, ne semblait pas avoir d'autre but. Il rendait au Corps législatif le droit de régler la nomination des maires, de fixer le nombre des députés et l'étendue des circonscriptions, de statuer sur la liste civile, les dotations, le serment préalable, les traités de commerce, la procédure des amendements, l'état de siége, la constitution des colonies ; il effaçait surtout cet article 33 qui attribuait au Sénat, en cas de dissolution de la Chambre élective, le droit exorbitant de pourvoir à toutes les mesures nécessaires à la marche du gouvernement. C'étaient là d'incontestables garanties, des restitutions précieuses, et le ministre eût pu les énumérer fièrement l'autre jour, si malheureusement une clause dernière et inattendue n'en eût détruit la valeur, en laissant au chef de l'État le moyen de reprendre d'une main ce qu'il paraissait abandonner de l'autre.

Telle est la portée du droit permanent d'appel au peuple inscrit en faveur de l'empereur seul à la fin du projet de constitution nouvelle. Il infirme d'un mot toutes les garanties accordées, et fait retomber la nation dans l'ornière au moment où elle se flattait d'en être enfin sortie. Et, chose étrange, c'est au nom de la stabilité, du besoin de fixité des institutions, qu'est introduit ce principe essentiel de mobilité, qu'est ouverte cette porte à l'inconnu et aux surprises ! La lettre impériale annonçait le *fonctionnement régulier* du système représentatif, et le droit capricieux d'appel au peuple nous livre plus que jamais aux secousses et aux hasards !

Dès que cette question du plébiscite a été posée, elle a immédiatement dominé toutes les autres, parce que l'instinct public a bien compris qu'elle rendait au gouvernement personnel toutes ses armes et toute sa puissance. Qu'est-ce en effet que le plébiscite, en-

tendu à la façon romaine et césarienne, sinon la négation même du régime constitutionnel et parlementaire? L'expérience et l'histoire, sans remonter plus haut que trois quarts de siècle ni sortir de notre pays, en offrent la démonstration la plus décisive, en même temps qu'elles établissent que le plébiscite n'a jamais rien fondé. Huit constitutions, aussi immuables les unes que les autres, ont été soumises, depuis soixante-quinze ans, à la sanction populaire, et toutes ces chartes immortelles, mortes au bout de peu d'années, ont obtenu la même invariable consécration du suffrage universel. Que de fabrications législatives, d'établissements passagers et de popularités éphémères eussent obtenu la même adhésion solennelle, s'ils l'avaient opportunément sollicitée! Combien d'enthousiastes suffrages eût recueillis, après la scène héroïque du drapeau, cet éloquent Lamartine qui ne trouvait pas, un an plus tard, de collége électoral pour abriter sa détresse! Combien de millions de voix eussent acclamé, au lendemain de terribles journées, ce général intègre qui ne rencontrait plus, à quelques mois de là, le juste témoignage des services rendus! Tribuns, hommes d'épée, branche aînée, branche cadette, république et monarchie, tout eût été à son heure salué des mêmes cris, consacré de la même ovation populaire; et cette invariable sanction, promise ou donnée à tous les régimes et à tous les pouvoirs, suffit à en indiquer la valeur morale et la portée. Ceux qui ont cru devoir y recourir ne se sont pas mépris eux-mêmes sur la fragilité d'une pareille garantie, et Napoléon en faisait volontiers l'aveu à Benjamin Constant en 1815.— « L'œuvre une fois terminée, disait-il à l'éminent rédacteur de l'Acte additionnel, je l'offrirai à l'acceptation nationale, suivant le mode adopté pour les anciennes constitutions impériales... On dira que ce mode est illusoire; j'*en conviens*. La véritable acceptation du peuple, c'est la durée, qui est son assentiment éclairé, donné par lui après l'expérience faite[1]. » Or, quelle constitution a duré, de toutes celles que les plébiscites ont ratifiées avec éclat? Laquelle a reçu cet assentiment des générations qui, seul, aux yeux de Napoléon, fait leur légitimité? Pas une, sans en excepter celle qui, au début du second empire, réunissait près de huit millions de suffrages, puisque le futur plébiscite a précisément pour objet, suivant les déclarations du gouvernement lui-même, de substituer au code autoritaire qui nous a régis depuis 1852, une constitution libérale et parlementaire, c'est-à-dire un système entièrement différent. Rien n'a donc été moins stable que ces pactes définitifs qui prétendaient fixer éternellement la destinée commune, et tous peuvent se juger par ce mot d'une fine et railleuse philosophie

[1] Thiers, *Histoire du onsulat et de l'Empire*, t. XIX, p. 435.

que répétait volontiers le duc Pasquier à la fin de sa carrière : « J'ai occupé trois fonctions à vie, et je meurs sans place. » — N'est-ce pas là une parole digne de la méditation de nos sénateurs ?

Il y a deux points à distinguer dans la question qui passionne actuellement les esprits : l'emploi, pour la dernière fois, du procédé plébiscitaire, en vue de donner une sanction légale et rigoureuse aux changements intervenus, après quoi l'arme césarienne serait appendue au musée des antiques pour l'enseignement et la curiosité de nos neveux ; et la stipulation dans la constitution nouvelle du droit permanent et arbitraire d'appel au peuple pour l'avenir.

Parlons d'abord du point le plus simple, celui d'un suprême et dernier recours au plébiscite. Était-il commandé par la force légale, ou tout au moins par d'impérieuses convenances ? Ni l'une ni l'autre de ces raisons ne l'imposait au gouvernement. Des modifications atteignant les cinq bases fondamentales avaient été réalisées déjà sans que les vigilants gardiens du Luxembourg ni les scrupuleux jurisconsultes de la couronne aient cru nécessaire de provoquer la sanction du suffrage universel. Depuis les décrets du 24 novembre, c'est-à-dire depuis dix ans, les ministres secondaient d'abord, puis remplaçaient bientôt les membres du Conseil d'État pour la discussion devant la Chambre, le Sénat était associé au pouvoir législatif par le droit de renvoyer les lois à une seconde délibération, lors même qu'elles n'offraient aucun caractère inconstitutionnel, les ministres, devenus responsables, ne dépendaient plus du pouvoir exécutif seul. Malgré l'importance de ces changements, qui, nous le répétons, altéraient trois des cinq bases fondamentales, quel ombrageux légiste avait réclamé l'approbation populaire ? Aucun, parce qu'il avait justement paru que les réformes accomplies n'étaient, bien mieux que certaines autres, sorties d'une jalouse et factice légalité que pour rentrer dans l'imprescriptible et vrai domaine du droit.

Quelle illumination soudaine a frappé le pouvoir et suggéré à sa conscience émue une mesure envisagée jusque-là comme inutile ? Le pays avait-il exprimé des vœux et des désirs ? Un mouvement d'opinion s'était-il produit ? Tout au contraire. La vague annonce d'un plébiscite avait soulevé d'universelles répugnances, et dès que le projet apparut sérieusement, il rencontra l'énergique désapprobation des meilleurs amis du cabinet et les tristesses de ce groupe intelligent du centre gauche, qui a donné tant de preuves de bon sens politique dans la crise variée que nous traversons.

Mais enfin, en accordant comme une consolation suprême au régime expirant la sanction plébiscitaire des changements consommés, faudrait-il aller jusqu'à maintenir dans l'œuvre nouvelle une dispo-

sition qui en détruisît tout l'ensemble? Avec l'article 5, en effet, c'est l'Empereur qui, par-dessus la tête des assemblées et dans le mystérieux huis clos de ses résolutions souveraines, aurait le privilége exclusif de proposer ou de ne proposer pas des changements constitutionnels, d'en décider l'opportunité, le sens, la mesure, d'en régler la formule, de poser la question au peuple, de tout faire en un mot sans le concours des représentants de la nation, — et ce serait là néanmoins un gouvernement représentatif! Le bon sens crie qu'un pareil système, en destituant les deux Chambres de toute action efficace, confisquerait le souveraineté nationale humiliée et ne fonderait que le gouvernement direct et absolu d'un homme. Ébloui par l'évidence, le ministre de la justice a dû reconnaître qu'en certaines occasions, le plébiscite peut devenir un instrument de despotisme. Comment dès lors introduire au cœur même des institutions libérales un principe qui les domine et les écrase? On prétend, il est vrai, que la responsabilité ministérielle serait un suffisant rempart contre ces périls et que ses garanties remplaceraient victorieusement tout le reste. Ce n'est pas nous, persévérants défenseurs de la pratique tutélaire admise enfin dans nos lois, qui méconnaîtrons son précieux mécanisme et son efficacité ; mais quelle résistance opposerait-elle au coup d'État légal d'un plébiscite? Fragile comme tous les instruments souples et délicats, elle serait aisément brisée dans le choc et balayée avec les autres débris du régime parlementaire.

En somme, le plébiscite, dont le prince Napoléon faisait si bien ressortir il y a quelques mois le caractère oppressif et artificiel; le plébiscite, invariablement privé de la délibération contradictoire, du choix et de la modification des termes, de toutes les conditions d'un vote libre et réfléchi, fait involontairement songer, par la captieuse et savante façon dont il pose le problème, à ce cuisinier de la fable qui dit courtoisement à l'oiseau de basse-cour : « A quelle sauce te plaît-il d'être mangé? — Je préférerais n'être pas mangé du tout, balbutie la pauvre bête. — Ce n'est pas la question, reprend l'homme armé du couteau : tu n'as que le choix de l'assaisonnement! »

« La France, a dit l'autre jour le chef du cabinet, choisira librement entre la réaction et la révolution » — tout comme elle eut à opter en 1852 entre la dictature et le néant! — Mais que devient, dans ce cas, la liberté de ceux qui repoussent également les deux extrêmes? Comment répondra le citoyen qui, favorable au système des deux Chambres, voudrait que l'élection fût leur commune origine, et le partisan de la responsabilité ministérielle qui jugerait superflu le rouage du Conseil d'État?

On le voit, par ces quelques arguments et par cent autres qu'ont mis vigoureusement en relief les voix éloquentes de l'opposition,

M. Picard, M. Jules Favre, le jeune et brillant député de Marseille, dont le début promet un puissant orateur à l'assemblée, — on le voit, le plébiscite est un procédé violent et hypocrite, qui ne serait qu'une menace perpétuelle pour nos institutions, et dont n'a que faire un monarque animé d'intentions droites et libérales.

Dans les États constitutionnels, le souverain n'est pas impuissant contre les entraînements et les écarts de la Chambre élective; il a, dans le droit de dissolution une sauvegarde efficace et suffisante. Voilà l'appel régulier, sincère à la nation ; l'Angleterre n'en a jamais connu d'autres, et quand, à la veille des grandes réformes économique, parlementaire, religieuse, la reine a cru devoir interroger l'opinion pour y conformer sa conduite, elle a simplement dissous les Communes, sans s'aviser de poser elle-même des questions à tous les bourgs du royaume.

C'est là l'exemple qu'il aurait fallu suivre et qui présente à la stabilité dont nous avons soif, à la fixité que le gouvernement désire des garanties autrement sérieuses que l'appareil fictif et théâtral des plébiscites. Quelle fortune avait le ministère de poser sur un pareil terrain son *ultimatum* à la couronne! Qu'il eût été plus habile en résistant à des suggestions perfides, en montrant au souverain le vice et les dangers d'une arme capable d'éclater entre les doigts imprudents qui la manœuvrent!

Mais puisque le cabinet a commis la faute de s'engager trop vite et trop loin dans la regrettable question du plébiscite, il n'a plus qu'à corriger les conséquences fâcheuses de sa détermination, en mettant à profit les sages conseils que lui ont donnés la tribune et la presse, ces deux voix de l'opinion. Lui-même a fait l'aveu des hésitations qu'il avait éprouvées devant l'idée plébiscitaire ; ces scrupules attestent qu'il a senti la gravité d'une pareille mesure, et que la sincérité de ses tendances parlementaires en a été troublée. Que lui reste-t-il à faire aujourd'hui, sinon à conformer sa conduite aux vœux manifestés par l'immense majorité de la Chambre avec tant d'éclat? Les termes de la motion qu'ont votée 227 députés contre 43 sont caractéristiques. Pour la première fois, le *gouvernement parlementaire*, conspué si longtemps, opiniâtrément repoussé jusqu'au dernier sénatus-consulte, et dont le nom semblait encore honni quand déjà la substance était admise, pour la première fois, ce gouvernement est affirmé, revendiqué, acclamé par la représentation légale de l'empire, et il rentre victorieusement, enseignes déployées, dans l'enceinte où désormais doivent régner ses maximes et ses lois. Puisque la Chambre a associé ces deux choses que Tacite appelait *dissociabiles*, l'empire et la liberté, puisqu'elle a proclamé sa confiance dans le dévouement du ministère « au gouvernement impérial

et parlementaire, » la logique impose une conduite simple et droite, que le cabinet du reste a bien comprise, en annonçant qu'il tiendrait loyalement compte des observations et des sentiments de la Chambre.

En quoi se résument-ils? Dans la participation du Corps législatif et du Sénat à l'acte plébiscitaire, c'est-à-dire que tout appel au peuple devrait être désormais précédé d'une délibération et d'un vote des assemblées représentatives. Ce serait une sorte de compromis entre le régime césarien du plébiscite pur et le franc système constitutionnel, quelque chose de mixte qui pourrait s'appeler le plébiscite parlementaire, et qui serait accepté de tous comme une transaction. Mieux vaudrait à coup sûr biffer l'article 5, dont la suppression allégerait singulièrement les institutions nouvelles et ferait disparaître un germe d'embarras et de conflits ; mais s'il est maintenu, que ce soit au moins avec le correctif de l'examen et de la délibération qui sont l'essence des pays libres.

En attendant, comment sera formulé le prochain appel au peuple et qui fixera sa rédaction? L'intelligence des multitudes n'est apte à saisir et à trancher que des points simples, clairs, précis. L'ancien pacte fondamental contenait *cinq* bases plébiscitaires ; est-il admissible que le nouveau présente à la sanction populaire un catéchisme de *trente-huit* articles sacrés et indiscutables? Trente-huit dogmes, ne serait-ce pas beaucoup pour le temps d'indifférence politique et de transformation rapide où nous vivons? Les gouvernements, comme on l'a dit, sont en général trop disposés à raccourcir le *Confiteor* pour allonger le *Credo* ; il faut tenir compte du scepticisme des peuples et se garder de compromettre le respect dont profitent encore quelques rares principes en le réclamant pour toutes sortes de maximes contestables et secondaires. Le meilleur moyen, en politique comme en toute chose, de conserver ce qui doit durer, c'est de l'isoler de ce qui est condamné à périr. Une constitution bien faite ne devrait pas avoir plus de cinq ou six articles, et pourrait, suivant le vœu d'un homme d'État, se graver tout entière sur la face d'une médaille. Le reste, essentiellement variable et soumis aux fluctuations des événements et des mœurs, rentrerait dans le domaine flexible de la loi[1].

Mais, quel que soit le parti définitivement adopté, le gouvernement a-t-il bien mesuré les conséquences possibles de la mesure pro-

[1] Nous signalons avec empressement, à ce propos, un judicieux et solide écrit que M. le marquis de Biencourt vient de soumettre à la méditation de nos constituants sur la formation du sénat, l'abolition du serment et la représentation des minorités. La brochure n'a qu'une trentaine de pages, mais elle est grosse d'idées, d'aperçus, de bon sens pratique, et la vraie constitution libérale de l'avenir devra lui faire plus d'un emprunt.

jetée, au point de vue de la dynastie d'abord et de la Chambre actuelle ensuite? On suppose au chef de l'État le désir de retremper dans l'urne populaire un pouvoir affaibli; le résultat ne tournerait-il pas contre le but même qu'on se propose si, la question dynastique étant posée, le scrutin de 1870 demeurait notablement inférieur à celui de 1852? Les conditions ne sont plus les mêmes ; la liberté de la presse existe, le droit de réunion ne saurait être aisément interdit; qui oserait, en face d'éléments pareils, agitant toutes les fautes commises, ressassant les griefs, aigrissant les souvenirs, qui oserait garantir les chiffres triomphants de la première heure? Aux Cent-Jours, quand Napoléon, confiant encore, lui aussi, dans son étoile et sa popularité, soumit l'Acte additionnel à l'acceptation du peuple, il n'obtint que 1,532,357 adhésions sur un ensemble de plus de 6,500,000 électeurs, déception cruelle dont il ne dissimula pas l'amertume à ses contemporains. C'est l'Acte additionnel du second empire qui va être mis aux voix; encore une fois, si la question dynastique est posée dans la formule, n'est-il pas à craindre que le scrupule des uns, la rancune des autres, ne tiennent éloignés du scrutin beaucoup d'hommes disposés d'ailleurs à sanctionner l'avénement de la liberté?

Quant à la Chambre, on peut se demander déjà si le renouvellement des institutions et des choses ne l'atteindra pas profondément dans son existence. Après que la constitution aura été rajeunie, le Sénat refondu, tout l'ensemble du système transformé, sera-t-il bien aisé de maintenir cette assemblée, issue d'un régime évanoui, ne représentant plus que le passé, sans harmonie avec l'opinion nouvelle? Une force invincible imposera peut-être à ses plus convaincus défenseurs l'obligation de la dissoudre, et alors apparaîtra la grande lacune de la situation, la faute capitale de ces trois derniers mois : l'absence d'une bonne loi électorale, assurant au pays, en cas de catastrophe ou de surprise, une représentation complète et sincère. C'est par cette loi que le ministère aurait dû commencer son œuvre ; c'est à sa confection qu'il devrait désormais appliquer tout son effort, et, nous le disons avec franchise, s'il devait quitter les affaires sans en avoir doté le pays, il aurait manqué au but essentiel de sa mission et trompé l'espoir des amis de la liberté.

Léon Lavedan.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA DÉCENTRALISATION

EN 1870

I.

La grande commission de décentralisation qui siége à Paris depuis plus d'un mois déjà, dans le palais du Conseil d'État, c'est-à-dire dans la citadelle même de la centralisation, pourra-t-elle justifier la confiance du gouvernement qui l'a nommée, et surtout les espérances de la France conservatrice et libérale? Quoique membre de cette commission, ou peut-être parce que j'en suis membre, je dois le dire franchement : j'en doute.

D'abord, elle est bien nombreuse. Cinquante-huit personnes pour élucider des questions si complexes et préparer un grand projet de loi, c'est beaucoup ; on est exposé à la confusion. Il est vrai qu'on se divise en sous-commissions s'occupant séparément d'un objet ; il n'y aura plus alors de vues d'ensemble, mais des idées et des projets différents ou opposés.

Cette commission est composée d'hommes très-honorables, animés des meilleures intentions assurément, fort instruits, pour la plupart, en droit administratif, l'objet des études de toute leur vie ; mais les idées, les vues sont loin d'être unanimes, quoiqu'elles soient toutes consciencieuses et de bonne foi.

Les uns, choisis sans doute comme modérateurs d'un mouvement dont on craignait peut-être la vivacité, ne voudraient rien changer à notre organisation administrative, qu'ils trouvent admirable ; ils pensent que la centralisation, œuvre du génie de Napoléon Ier, peut seule assurer l'ordre intérieur et la prospérité publique.

D'autres reconnaissent bien qu'il y a quelque chose à faire; que les fonctionnaires publics ont plus d'une fois abusé de leur pouvoir; que leur influence a vicié les élections; ils veulent bien prendre des mesures contre ces abus, mais, nouveaux convertis à la décentralisation, d'une foi un peu chancelante, ils recommandent de marcher dans la voie de la décentralisation à pas bien mesurés, de manière à ne pas effaroucher le pays, désireux, avant tout, de sécurité et de repos.

Ceux-ci se proclament bien haut, et certainement de très-bonne foi, décentralisateurs; ils font même des phrases bien senties et fort justes sur les inconvénients de la centralisation; mais, pénétrés du principe absolu de la division des pouvoirs et de l'axiome sacré, que le pouvoir exécutif doit tout exécuter dans la France entière, s'ils proposent une mesure nouvelle, elle est sans efficacité, ou elle aboutit à la création de nouveaux fonctionnaires, et par cela même à l'accroissement de la centralisation.

La décentralisation a donc contre elle bien des adversaires, pour elle plusieurs amis un peu tièdes et timides, et quelques partisans convaincus, hardis et résolus.

On peut donc craindre que la commission soit impuissante, et cependant plusieurs décisions prises dans les sous-commissions et le premier vote qu'elle a émis en assemblée générale ont dépassé les espérances des vrais décentralisateurs.

M. le ministre de l'intérieur avait demandé à la commission de détacher de l'ensemble de ses travaux la question du mode de nomination des maires; il avait besoin, disait-il, de notre avis pour préparer le projet de loi qu'il devait présenter à ce sujet au Corps législatif avant les élections communales.

Cette seule question a été discutée pendant un mois en assemblée générale. Si on peut regretter qu'elle ait absorbé tant de temps, et compromis par cela même bien d'autres questions non moins importantes, que la lassitude empêchera peut-être de résoudre, il n'en est pas moins vrai que cette discussion, loyale, complète, élevée, a porté ses fruits. Le principe de l'élection des maires a triomphé, malgré une opposition très-vive, par de grandes raisons.

Dans l'ancienne France, jusqu'au règne de Louis XIV, les maires, échevins, consuls, furent nommés par le corps municipal ou par les habitants; il en fut de même d'après les lois de l'Assemblée constituante, et aujourd'hui, les maires de toutes les villes d'Angleterre sont nommés par les aldermens ou électeurs, et non par la reine d'Angleterre.

Dans son beau livre de l'histoire de Henri IV, M. Poirson s'élève contre plusieurs historiens modernes qui ont commis l'erreur d'im-

puter à ce grand roi d'avoir porté les premières atteintes, les premières restrictions au droit municipal. Il dit au contraire : « Le roi laissa pleine et entière, à toutes les villes sans exception, l'administration de la communauté, de la famille municipale, et le choix de l'administrateur; il respecta avec scrupule la liberté des choix dans la nomination des magistrats municipaux, prévôts des marchands, maires, capitouls, consuls, jurats. » Et cependant les villes avaient alors leurs nombreuses milices commandées par leurs magistrats et la garde de leurs remparts ; la juridiction politique et de police dans leur enceinte, et une partie de la justice civile et criminelle étaient confiées à leurs magistrats municipaux.

D'après la loi de juillet 1848, les maires et adjoints furent partout en France nommés par les conseils municipaux des communes au-dessus de six mille âmes. Cet état de choses dura pendant quatre ans, et à une époque fort agitée, et ils valaient bien les maires et les adjoints nommés par les préfets, et leur administration fut tout aussi bonne.

En donnant au gouvernement et à ses agents le droit de nommer les quatre-vingt mille maires et adjoints, on croit généralement mieux assurer l'exécution des lois et rendre le gouvernement plus fort et plus solide. On se trompe. Le représentant du gouvernement, armé de pouvoirs suffisants pour obliger les maires à exécuter les lois, n'aura nulle faiblesse pour ceux qui refuseraient de remplir leur devoir; il en aura au contraire pour les maires de son choix : il sera disposé à pallier leurs fautes, leurs négligences, leurs erreurs, pour ne pas avouer publiquement qu'il s'est trompé en les choisissant.

Le gouvernement, nommant les maires et adjoints, est responsable de quatre-vingt mille fonctionnaires, choisis nécessairement parmi des hommes qui sont loin d'être parfaits. S'il se borne à réprimer leurs écarts, à venir ainsi au secours de ceux qui sont lésés par leurs erreurs ou leurs passions, il apparaîtra aux populations comme un bienfaiteur, il sera fortifié par ce qui aura paru l'affaiblir.

Quelle force nouvelle d'ailleurs les maires nommés par le gouvernement lui apportent-ils, s'il les prend dans la majorité du conseil municipal ? S'il les prend dans la minorité ou en dehors du conseil, il se fait des ennemis du plus grand nombre.

Nous avons vu, aux jours des dangers et des révolutions, à quoi ont servi aux gouvernements les maires qu'ils avaient nommés. On ne s'appuie que sur ce qui résiste, l'expérience l'a démontré.

Cette nomination des maires par le pouvoir a permis, il est vrai, de leur demander des services non pas exigés, mais plutôt défendus par les lois, des services électoraux, et de peser d'une manière dé-

plorable sur les électeurs pour leur faire accepter des hommes que, laissés à leur liberté, ils n'auraient pas choisis; mais cette pression violente, ces élections forcées ont été, ainsi que l'a dit un des membres les plus distingués de la commission de décentralisation, très-dévoué et attaché de très-près au gouvernement de l'empereur, une des grandes causes de nos révolutions successives. Les gouvernements non-seulement froissent ainsi les populations, mais, se trompant eux-mêmes sur l'appui et les lumières que pouvaient leur donner les députés imposés aux électeurs, ils méconnaissaient de plus en plus les désirs, les aspirations, les répugnances des populations; le pays n'était plus avec eux; au lieu d'être portés par le courant de l'opinion publique, ils cherchaient, avec leurs députés courtisans, à remonter ce courant et ils étaient emportés au moment même où ils croyaient s'appuyer sur un terrain solide.

Mais, disait-on, il y a ici une question de principe qui doit tout dominer. Les maires participent à l'exécution des lois d'intérêt général; ils sont chargés de veiller au maintien de la paix publique; ils doivent donc être nommés par le pouvoir exécutif, d'après le grand principe de la division des pouvoirs. Le pouvoir exécutif et ses agents doivent seuls avoir l'action et l'autorité.

On répondait qu'il n'y aurait pas de principe plus funeste, s'il était entendu ainsi. Comment! le soin de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre public serait le monopole exclusif du pouvoir central; il n'appartiendrait qu'à ses seuls agents; les citoyens, les élus des citoyens, n'auraient nul droit de se mêler de ce qui leur importe le plus, de ce qui doit être au contraire leur devoir! Mais alors il n'y a plus en France que des fonctionnaires d'un côté, et une nation inerte et sans vie de l'autre; vous ôtez à la société sa plus grande force et sa plus grande garantie!

Après une longue discussion, le principe de l'élection des maires, en opposition avec la nomination par le pouvoir exécutif, a été voté par une majorité de une voix : vingt-cinq contre vingt-quatre. Dans une séance suivante, la commission, à la même majorité d'une voix — vingt-quatre contre vingt-trois — a voté l'élection des maires par les conseils municipaux dans toutes les communes, à l'exception de Paris et de Lyon.

Ces deux décisions ont causé une assez vive émotion, et M. le ministre de l'intérieur, qui présidait, n'a pas caché, après le second vote, son mécontentement. Selon lui, la majorité d'une voix n'en était réellement pas une; il a déclaré qu'il aviserait en pleine liberté, la commission n'étant d'ailleurs que consultative, et il nous a fait comprendre fort clairement que la commission, au lieu d'être un appui, comme il l'avait espéré, était un embarras.

M. Odilon Barrot, notre président, et le plus grand nombre des membres de la commission, qui s'étaient rendus à Paris par dévouement et avaient accepté une lourde charge, ont été péniblement impressionnés par les paroles de M. le ministre; et il est possible que les jours de la commission soient comptés, surtout si le ministre présente aux Chambres un projet de loi en opposition avec l'avis de la majorité de la commission.

Quoi qu'il en soit, les deux votes de la commission resteront. M. le ministre nous disait qu'il ne pouvait savoir ce que voulait une commission qui s'était partagée en deux. Je puis l'aider à savoir ce que ce vote signifie. Qu'il veuille bien écarter pour un instant les voix des conseillers d'État et des hauts fonctionnaires de son ministère qui ont voté contre, et il verra que la majorité pour l'élection des maires n'est pas d'une voix, mais de dix voix au moins, et qu'il doit adopter l'avis de cette grande majorité, s'il veut aller du côté des aspirations du pays, et se mettre à la tête des vrais décentralisateurs.

Ce n'est point par la commission de décentralisation, qui n'existe peut-être plus, que cette grande question arrivera à triompher, mais par la pression de l'opinion publique, éclairée par les événements et le dévouement des décentralisateurs convaincus, qui savent ce qu'ils veulent et le demandent sans hésitation et sans crainte.

Je m'honore d'être au nombre de ces hommes, et si, par malheur, nous ne pouvons convaincre les ministres, cherchons plus que jamais à convaincre le pays que son salut est dans la décentralisation.

II

Je ne suis pas de ceux à qui l'on peut dire : « Votre amour de la décentralisation n'est que de l'esprit de parti ; vous n'aimez pas le gouvernement actuel, vous voulez ainsi l'affaiblir et le renverser. Si vous n'allez pas jusque-là, vous avez été au moins froissé par les pratiques des fonctionnaires de l'État, surtout au moment des élections, et vous voulez briser dans leurs mains un pouvoir dont ils ont abusé, mais qui est cependant utile, nécessaire. Votre décentralisation n'est qu'une œuvre de vengeance et une arme de guerre. »

Ces reproches ne peuvent m'atteindre. J'ai été partisan de la décentralisation sous les Bourbons de la branche aînée et de la branche cadette, comme du temps de la république et de l'empire restauré; et il y a vingt-deux ans, j'avais présenté à l'Assemblée législative un

projet de décentralisation qui, pris d'abord en considération, ne fut pas adopté, parce qu'il parut alors trop hardi.

Le sentiment qui m'anime dans cette question, c'est l'amour seul de mon pays et une conviction profonde qu'une large décentralisation est, non pas sans doute le seul remède, mais le plus grand et le plus efficace pour sauver la France de sa décadence et de sa ruine.

Décadence et ruine! Ces mots paraîtront insensés à ceux qui ne s'élèvent pas au-dessus des préjugés et des idées que l'on trouve partout, qui ne voient que les apparences et les surfaces; ils paraîtront justes à ceux qui ont examiné sérieusement le triste état de la France, scruté et approfondi ses plaies.

Nous entendons dire sans cesse : « La France est la première des nations; l'Europe nous envie nos institutions, nos progrès et notre prospérité. » Hélas! des faits certains, irrécusables, devraient nous rendre plus modestes.

La France, au contraire, s'affaisse matériellement et moralement.

Pour savoir si une nation est en progrès ou en décadence, il ne faut pas se borner à l'examiner isolément, mais on doit la comparer avec les autres peuples de l'univers, et surtout avec ses voisins.

Qui reste immobile quand son voisin marche, qui fait un pas quand il en fait deux, passera bientôt du premier au second rang.

Les hommes, la population, sont le premier élément de la puissance et de la grandeur d'une nation.

De tous les États de l'Europe, la France est celui où la population s'est accrue le moins depuis un demi-siècle, et ce faible accroissement se ralentit de plus en plus.

Après la bataille de Sadowa, lorsque je prouvai, dans une publication qui eut un grand retentissement, que la Prusse, dont la population n'était que de dix millions et demi d'habitants en 1816, avait en 1864 dix-neuf millions et demi, c'est-à-dire neuf millions de plus, par le seul excédant des naissances sur les décès, tandis que la France, dont la population était presque triple de celle de la Prusse à la première époque, ne s'était accrue, dans le même espace de temps, que de sept millions et demi; lorsque je prouvai que le nombre des hommes dans la force de l'âge, capables de défendre et de fertiliser notre pays, n'était, pour ainsi dire, pas plus considérable aujourd'hui qu'en 1789, l'étonnement fut grand; on aurait voulu contester ces chiffres effrayants, mais ils étaient malheureusement inattaquables.

Le second élément de la puissance et de la grandeur d'un peuple, c'est la prospérité de son agriculture. Où en sommes-nous sur ce point capital? Notre agriculture n'a pas dépassé les progrès, si

lents cependant, de notre population, et la preuve sans réplique, c'est que, d'après les états de la douane, la France reçoit et consomme des objets alimentaires en plus grande quantité qu'elle n'en exporte.

Si l'accroissement de notre population avait été aussi considérable que dans tous les autres États de l'Europe; si, par exemple, il avait été aussi rapide que dans la Confédération germanique, nous aurions neuf millions d'habitants de plus; mais si, par miracle, la France les possédait, comment pourrait-elle les nourrir, avec notre agriculture presque stationnaire dans ses produits? Ils devraient mourir de faim.

Voilà donc l'état de la France pour l'agriculture et pour les hommes, ces deux bases essentielles, fondamentales, de la vraie richesse et de la puissance d'un peuple. Pour moi, en présence de ces faits déplorables, de cet amoindrissement de mon pays, que m'importent les grandes tirades sur nos progrès matériels, sur la beauté symétrique, admirable, de notre administration, sur des pierres de taille figurant des palais, sur la beauté des rues en lignes droites, des boulevards stratégiques, des théâtres et des casernes; que m'importent les faux airs de richesse répandus partout, et qui ne sont possibles qu'en appelant fort peu de convives au banquet de la vie!

La France, dont les enfants s'accroissent si peu en Europe, s'épanche-t-elle du moins au dehors? Fonde-t-elle, comme la race anglo-saxonne, de nouvelles nations dans les déserts du nouveau monde? Ses petites colonies de l'Amérique et des Indes restent stationnaires, si elles ne rétrogradent pas. L'Algérie, presque aussi grande que la France, après quarante ans de possession, nourrit, en dehors de l'armée, un peu plus de cent mille Français mécontents, et qui disparaîtraient bientôt du sol africain, si l'armée rentrait en France. Triste présage pour nos colonies nouvelles de la Calédonie et de la Cochinchine.

Mais au moins ces Français, qui s'accroissent si peu, les voit-on grandir en activité, en énergie, en dévouement au bien public? Se font-ils admirer des étrangers par leurs convictions et la dignité de leur caractère? Sur ce point, la décadence n'est pas seulement relative, mais absolue.

Je suis vieux, et depuis longues années j'examine avec attention l'état des âmes et les changements des idées et des mœurs. Je ne crois pas être, par faiblesse d'esprit, un aveugle *laudator temporis acti;* mais je déclare avec conviction que si les hommes de ma jeunesse étaient loin d'être parfaits, beaucoup avaient encore du dévouement, de la dignité, mettaient l'honneur avant l'argent, avant les jouissances du luxe et de la richesse. J'ai vu à chaque génération nouvelle, à chaque révolution nouvelle, le niveau moral baisser, et les senti-

ments élevés qui font les grandes nations s'affaiblir et disparaître de plus en plus. Beaucoup de médecins disent que maintenant les maladies ne sont plus les mêmes qu'autrefois ; qu'ils rencontrent partout des constitutions affaiblies, des anémies. Eh bien, les générations nouvelles, sous le rapport politique et moral, n'ont plus de sang; elles sont aussi anémiques. Je vois avec douleur la nation divisée en fonctionnaires publics inviolables, en solliciteurs ardents à la curée des places, et en administrés indifférents à la chose publique. A côté des mendiants d'avancement ou de places, de ces administrés inertes, dont les plus riches sont occupés de vanités puériles, de plaisirs frivoles, sinon coupables, grandit sans cesse cette masse d'ouvriers nomades qui renient tout ce qui fait la stabilité et l'honneur des familles et des peuples, et se laissent entraîner aux débauches du matérialisme et aux folies du socialisme.

D'où viennent nos révolutions périodiques (j'en ai vu six, de mes yeux vu, et ce spectacle n'était pas beau), cet affaiblissement des progrès de l'agriculture et de la population, cette décadence absolue des énergies, des dévouements, des caractères, cette pénurie d'hommes publics et de vrais patriotes, cette extension des rêveries du socialisme?

Pour moi, il n'y a pas l'ombre d'un doute : tout cela vient, avant tout, de la centralisation à outrance qui appauvrit, énerve et étouffe la France.

III

Cette centralisation n'est pas, comme beaucoup de personnes le pensent, l'œuvre de l'Assemblée constituante, qui avait au contraire laissé à des fonctionnaires élus toute l'administration des communes et des départements — et à ce propos, lorsqu'on a mis en tête de la constitution impériale les principes de 1789, on aurait bien dû y revenir, et ne pas déguiser l'absence des choses sous la pompe des mots.

Cette centralisation est l'œuvre de Napoléon I[er]; elle fut créée par le génie du despotisme, et pour le despotisme. Napoléon mit entre ses mains tous les fonctionnaires, et se réserva à lui seul et à ses agents obéissants toute l'action dans la France entière.

Cette centralisation napoléonienne a-t-elle été détruite par la Restauration, par le gouvernement de juillet, par la république, par l'empire restauré? Pas le moins du monde : on a vu l'œuvre du génie despotique vivre à côté de la liberté parlementaire, l'enlacer, l'entraver, et toujours prêt à l'énerver et à l'étouffer. A peine si on a

un peu modifié une petite partie du système, en faisant élire les membres des conseils municipaux et généraux depuis 1831, et en faisant élire les maires des communes au-dessous de six mille âmes pendant quelques années, sous la république; mais, sauf cette modification passagère, et sur un seul point, toute l'action est toujours restée entre les mains du pouvoir central et de ses agents; bien plus, elle s'est accrue sans cesse : chaque besoin nouveau de la société, chaque amélioration, a été l'occasion de créer de nouveaux services et de nouveaux fonctionnaires, et de mettre encore plus de millions à la disposition du pouvoir central.

Ainsi, la centralisation des affaires de finances est bien plus grande que sous Napoléon I[er].

On a créé à Paris une caisse des dépôts et consignations où des particuliers et des officiers publics ont la faculté ou le devoir de verser, de tous les points de la France, des sommes dont le chiffre s'élevait à plus de 200 millions en 1868.

On a forcé tous les départements, toutes les communes, tous les établissements publics, à confier au trésor de l'État toutes les sommes qui leur appartiennent, et dont il n'est pas fait un emploi immédiat.

Les économies du peuple dans toute la France, confiées aux caisses d'épargne, s'élevant à plus de 600 millions, sont centralisées dans le trésor de l'État, ou, ce qui revient au même, dans la caisse unique des dépôts et consignations.

Le gouvernement prend à son compte les caisses de la vieillesse, et a déjà reçu plus de 34 millions.

Le monopole de la vente des tabacs accroît sans cesse les manufactures de l'État et le nombre infini de ses agents.

Depuis 1848, toutes les banques ont été confondues en une seule, dont le siége est à Paris, et qui étend son privilége sur toute la France; et aujourd'hui, 1,300 millions de numéraire s'y accumulent.

Le Crédit foncier, créé pour venir en aide aux propriétaires ruraux, étend son privilége sur toute la France, pompe l'argent de la province, et surtout des campagnes, pour le concentrer à Paris et le déverser ensuite sur les grands travaux des villes.

Des institutions de crédit sur la plus vaste échelle, favorisées par le gouvernement, centralisent à Paris d'immenses capitaux, enlevés par l'appât du gain aux innombrables petits rentiers de la province.

Le commerce tend à se centraliser à Paris comme les finances et la politique; les grandes affaires s'y concentrent; la Bourse de Paris, ce temple de l'argent, reçoit tant d'adorateurs fanatiques, que les charges des soixante agents de change, les prêtres du lieu, valent

plus de 60 millions. Paris est de plus en plus le souverain maître du crédit et des capitaux.

Depuis le règne de Napoléon III surtout, cette concentration à Paris de toutes les fortunes, pour ainsi dire, de la France est arrivée à des proportions inouïes. La démolition et la transformation de Paris ont attiré une masse énorme d'ouvriers, dépeuplé les campagnes, et enlevé aux améliorations de la terre l'argent qui leur était indispensable. Les travaux de luxe, d'apparat, ont absorbé une énorme quantité de capitaux, de bras, et les travaux productifs languissent.

Mais il est un autre point de vue sous lequel il faut considérer l'effet de la centralisation sur la fortune publique.

Le gouvernement, sous Napoléon Ier, n'avait pas la prétention d'être humanitaire, philanthrope, et de mériter des prix Montyon. La centralisation actuelle prétend créer et développer toutes les améliorations, toutes les institutions socialistes. Elle ne veut pas se borner à gouverner, c'est-à-dire assurer la défense du territoire, maintenir le respect des puissances étrangères pour notre indépendance, nos droits, la tranquillité et le bon ordre intérieur; elle veut donner elle-même l'instruction aux enfants et aux jeunes gens, enseigner l'agriculture aux agriculteurs, faire elle-même tous les travaux publics, grands ou petits, les exploiter et les entretenir, ou les tenir sous sa tutelle; elle veut faire elle-même tout le matériel nécessaire à l'armée et à la marine; elle veut bien plus : elle prétend donner de l'ouvrage aux uns, des aumônes aux autres, des logements sains aux pauvres, soulager toutes les misères et redresser les torts de la fortune; elle donne aux bureaux de bienfaisance, aux églises, aux communes, aux établissements de toute sorte. Elle prétend jouer le rôle de la Providence. Le résultat de ce merveilleux système, avant-coureur du communisme, c'est que les fonds communs à la disposition des ministres et des préfets pour être distribués aux favorisés sur toute la France, s'accroissent sans cesse; qu'entre le gouvernement, qui veut distribuer cette rosée bienfaisante sur ceux qui ont soif, et les gouvernés qui veulent la recevoir ou participer à sa distribution, c'est une émulation touchante pour augmenter sans cesse les dépenses, et par conséquent les charges publiques, qui vont sans cesse en augmentant avec une rapidité effrayante.

Les dépenses, qui en 1829 étaient de 1 milliard 21 millions, atteignent en 1869 plus de 2 milliards 200 millions. L'État dépense 700 millions par an de plus qu'il y a vingt ans, tandis que les budgets de l'Angleterre n'augmentent pas en dépenses, et ont même diminué. Chaque année ce grand pays dégrève l'impôt et diminue sa dette. Quel contraste !

IV

Que nous sommes loin des sages idées du chancelier de l'Échiquier qui disait en 1850 à la Chambre des communes en repoussant la demande de plusieurs membres qui proposaient de reporter sur le budget de l'État deux ou trois millions sterling de taxes locales.

« Si je voulais amener une révolution sociale dans mon pays, je réclamerais avant tout la centralisation ; je voudrais rejeter la responsabilité de toutes ces administrations locales sur le gouvernement et porter au budget central les impositions locales. Je ne pense pas que nous devions briser le frein qui arrête les dépenses de cette nature. Lorsque les citoyens, sur les lieux qui ont à payer l'impôt, peuvent limiter la dépense, ils ont le plus puissant intérêt à la réduire à ses dernières limites.

« Mais nous savons, par l'exemple récent de l'Irlande, quelle tendance il y a à exagérer la dépense, lorsque ceux qui distribuent les fonds ne sont pas ceux qui les payent.

« Je crois que si la responsabilité de tout ce qui va mal dans un coin quelconque du royaume pouvait être imputé au gouvernement, cela pourrait causer un mécontentement général et amener sur le pouvoir un poids d'impopularité sous lequel tous les gouvernements seraient écrasés.

« Je crois qu'il n'y a pas de plus grande méprise que d'adopter le système auquel je vois beaucoup de personnes tendre, pour des raisons diverses, de déplacer les pouvoirs locaux et de remettre l'administration, dans toutes ses parties, au gouvernement central. »

Les fonctionnaires croissent, comme on le pense bien, avec les millions nouveaux à dépenser par l'État.

Une loi du 19 mai 1849, imposait au ministre des finances l'obligation de faire distribuer aux membres de l'Assemblée législative un état détaillé de tous les emplois rétribués par l'État, les départements et les communes avec mention du chiffre des traitements, ainsi que des retraites, émoluments, etc.

Le ministre dans une note sur le budget de 1850, page 64, fait remarquer à l'Assemblée que cet état exigerait cinquante volumes in-4° et 516,800 fr. de frais d'impression seulement.

Il donne ensuite un tableau des fonctionnaires et agents par ministère, leur nombre s'élevait à 535,365 non compris 18,000 agents

ou légionnaires payés sur le budget de la Légion d'honneur et 15,000 cantonniers de route.

Depuis 1849 notre armée de fonctionnaires s'est accrue comme notre armée de soldats ; réunies, elles dépassent douze cent mille hommes, et dévorent non pas seulement les finances mais les forces vives de la France.

Et cette double armée de fonctionnaires et de soldats dépend tout entière du pouvoir central, elle est à lui, elle est sa chose. Jamais l'Europe pendant des siècles n'avait vu rien du pareil.

En laissant les femmes de côté, nous avons à peine dix-neuf millions d'hommes en France ; il y a neuf millions et demi à peine de majeurs, de sorte que sur huit Français il y a un fonctionnaire ou agent public salarié ou un soldat, et sur les sept autres un ou deux au moins sollicitent la faveur d'être fonctionnaires.

Ce n'est pas encore, il est vrai, aussi bien que dans une de nos petites colonies naissantes dont un ancien officier de marine me parlait ces jours derniers et qui n'avait, au moment où il la visitait, que soixante-deux blancs non fonctionnaires et colons, mais cinquante-huit fonctionnaires. Voilà le beau idéal du genre.

Cette armée de fonctionnaires n'est pas seulement un vampire pour les finances de la France, elle est funeste sous bien d'autres rapports. Elle est imbue des idées absolues de réglementation sur tout et partout ; elle vit de la réglementation et s'en grossit, elle est l'ennemi jurée de l'initiative individuelle, de l'énergie et de la virilité du citoyen, des associations et des libertés locales qui la diminueraient.

Tous ces fonctionnaires hiérarchisés, presque toujours placés hors de chez eux, et n'ayant plus de propriétés rurales ni de foyers domestiques, passent leur vie à demander de l'avancement.

Les aspirants aux places sont encore plus nombreux et plus courbés.

Les hommes même qui ne sont que des administrés sans désir et sans espoir de places, peuvent être obligés à chaque instant d'avoir recours aux fonctionnaires, ils les craignent et se courbent presque tous devant eux. Ceux qui ont la moindre petite ambition sont disposés à faire la cour aux préfets et aux sous-préfets qui disposent presque partout des faveurs et du suffrage universel.

La centralisation donnant le droit au gouvernement de donner des subventions aux départements, aux communes, aux hospices, aux bureaux de bienfaisance, aux établissements et associations charitables ou d'utilité publique, les hommes qui n'auraient jamais voulu rien demander pour eux-mêmes se font sans scrupule solliciteurs et mendiants sous le couvert du patriotisme local et du bien public, et

les députés eux-mêmes passent leur temps à solliciter les ministres ou leurs commis pour faire sortir des cartons les demandes de leurs commettants.

Ainsi la centralisation fait que tout se courbe, fonctionnaires, solliciteurs de places, administrés de toute espèce, représentants de la nation, et quand on passe sa vie à se courber on ne peut plus se relever, comment s'étonner alors de l'abaissement des caractères, eh bien ! l'abaissement des caractères, c'est l'abaissement de la France ; on ne fait pas un grand peuple avec des valets.

Cette centralisation déjà si excessive prendra par la force des choses, des proportions plus formidables encore.

Les Romains n'avaient pas à leur disposition l'imprimerie, les chemins de fer, le télégraphe électrique qui multiplient si merveilleusement les communications et suppriment les distances, et cependant ils étaient arrivés à une centralisation excessive qui étreignait presque tout le monde connu. Mais aujourd'hui il est plus facile de mener de Paris la France entière qu'il ne l'était il y a cent ans d'administrer l'Ile-de-France ; la centralisation française dont l'action peut être partout instantanée, arrivera certainement à être bien plus complète, bien plus détaillée, bien plus absorbante encore que la centralisation de l'empire romain; elle sera quelque chose d'inouï qui rappellera et dépassera l'Orient ; les Chinois ont leurs lettrés à diplômes, pépinières de leurs inombrables fonctionnaires, nous aurons de plus en plus nos examens, nos lettrés, nos fonctionnaires spéciaux conduisant en gens dont c'est le métier la multitude dispensée de réfléchir et de se conduire, nous fondrons ensemble par un savant mélange, ce qu'il y a de mieux dans les centralisations romaine et chinoise, le tout agrandi et décoré par les découvertes de la science moderne, nous aurons partout des centurions et des mandarins à tout faire, des rhéteurs à tout justifier, de la plèbe à tout approuver sur un signe du télégraphe électrique, et de temps à autre des convulsions effroyables qui sous prétexte de liberté ne seront que des saturnales et laisseront le pays bouleversé retomber dans l'immobilité et la torpeur.

V

Que faut-il faire pour échapper à cette honte, à cette dégradation ?

Briser par un effort de patriotisme et de raison cette centralisation mortifère.

Je sais qu'il y a dans ce moment bien des personnes qui disent : Ce triste avenir que vous nous prédisez n'est plus à craindre, le despotisme est vaincu, nous avons maintenant un gouvernement libre, et cette centralisation conduite par des ministres parlementaires ne sera plus un danger.

On disait la même chose sous Louis-Philippe.

Mais comment ne voit-on pas que cette centralisation est incompatible avec un gouvernement parlementaire et libre, et le tuera de nouveau. La liberté parlementaire ne peut vivre avec des administrés serviles, et à ce sujet qu'on me permettre une anecdote.

Lorsqu'à la fin de 1851, les bureaux de l'Assemblée législative se réunirent pour nommer les commissaires chargés d'examiner les projets d'organisation communale, cantonale et départementale et notamment celui que j'avais présenté plus de deux ans auparavant, je soutins résolûment dans le bureau où le sort m'avait placé les idées qui avaient inspiré mon projet ; j'eus contre moi deux hommes bien différents, un ancien préfet de Louis-Philippe, qui voyait dans la centralisation l'unique garantie contre les désordres, les révoltes, la révolution, et M. Michel (de Bourges) qui par des motifs complétement différents, arrivait aux mêmes conclusions, la conservation et l'accroissement de la centralisation. « Je ne conçois rien, disait-il, à ce que M. Raudot et d'autres nous disent des libertés locales et de leurs avantages. Tout cela est contre les principes et ne tend qu'à créer des résistances à la grande volonté nationale ; je ne connais qu'un système, celui de la Convention, de cette immortelle assemblée qui a sauvé la France ; le peuple tout entier élisant ses représentants qui, réunis dans une assemblée unique, ordonnent au nom de la France ; devant cette assemblée tout doit se taire et obéir ; les communes, les départements, les individus ne sont rien, la France est tout ; le salut de la révolution et la grandeur de la France sont dans l'unité absolue. » Son discours finit la séance et je lui dis en nous séparant : « Monsieur, vous êtes républicain, à ce que vous prétendez, et vous rendez la république impossible ; je connais quelque chose de plus unique que votre assemblée unique, c'est un homme, et avant peu vous l'aurez. » Quelques mois plus tard le coup d'État était fait, les amis du citoyen Michel (de Bourges) étaient en prison ou dans l'exil, et peu de temps après lui-même mourait de chagrin.

La centralisation avait fait son œuvre, elle avait son couronnement logique, le pouvoir d'un seul.

Depuis quelque temps, nous avons le rétablissement du régime parlementaire, de la liberté de discussion, mais nous avons toujours la centralisation ; eh bien ! je dis sans crainte de me tromper, ou

le régime parlementaire, éclairé enfin sur ses dangers, tuera la centralisation, ou la centralisation tuera le régime parlementaire et la liberté.

Il est dans la vie des peuples des instants d'éclaircie et de calme où l'on peut prendre de grandes mesures de salut. Nous sommes peut-être dans un de ces moments solennels, mais les hommes seront-ils à la hauteur des événements et comprendront-ils ce qu'exige le salut de la vraie liberté et de la France? Le temps et le pouvoir d'agir ne manqueront-ils pas aux mieux intentionnés[1]? Je ne sais, mais élevons toujours la voix et affirmons les vrais principes.

VI

Je ne veux pas ici recopier ce que j'avais publié en 1850 dans mon livre *De la grandeur possible de la France* et dans deux longs articles sur la décentralisation insérés dans les numéros de novembre 1858 et de juin 1861 du *Correspondant*, mais je crois qu'il est bon de rappeler les principes qui doivent être adoptés si l'on veut faire de la vraie décentralisation.

Plus de fonctionnaires inviolables, suppression de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, cet instrument de despotisme;

Plus de justice administrative, qui n'est que l'arbitraire administratif et un moyen de tenir dans sa main des classes nombreuses de citoyens;

Plus de ces magistrats nomades qui passent leur vie à solliciter de l'avancement, mais des magistrats du pays, vraiment inamovibles, ne pouvant être choisis que dans une double liste de candidats présentés par les tribunaux eux-mêmes et par les conseils généraux, comme en Belgique;

Plus de réglementation à outrance qui paralyse l'initiative, l'activité des individus et des associations, plus de ces corps hiérarchisés qui enlacent la France entière, favorisent la routine, entravent les innovations heureuses et les progrès;

Plus de ces fonds communs dont la distribution est laissée au bon plaisir des ministres et des préfets, instruments de corruption et excitation aux dépenses exagérées;

Élection des maires par les conseils municipaux;

[1] Ceci était écrit avant la démission de MM. Buffet et Daru qui emportent tant de regrets dans leur retraite.

La tutelle des communes diminuée et ce qui en restera transmis des agents de l'État à des corps électifs;

Publicité des séances des conseils généraux et même dans certains cas des conseils municipaux, afin de donner du zèle et de la vie; droit reconnu aux conseils généraux d'exprimer des vœux sur tous les sujets, même politiques; l'exécution de toutes les délibérations de ces conseils, confiée à des administrateurs élus par eux; et la nomination de tous les employés, des ingénieurs, agents-voyers, architectes, receveurs, etc., du département, faite par ces conseils et leurs élus qui leur donneront leurs ordres. En un mot, l'administration municipale du département indépendante et vivante comme celle des communes, comme celle des anciens pays d'État, des assemblées provinciales créées par Louis XVI, des conseils et des directoires de l'Assemblée constituante;

Les attributions des conseils généraux encore augmentées, ces conseils chargés de services aujourd'hui dans les mains de l'État, comme celui des routes impériales, celui de l'instruction publique, mais en même temps l'impôt foncier laissé en grande partie aux départements et aux communes;

Au lieu de quatre-vingt-neuf préfets, vingt-huit à trente gouverneurs, placés à la tête de provinces, composées de plusieurs départements, surveillant de haut, maintenant tous les corps, les administrateurs, dans leurs attributions et leur devoir, et présidant dans certaines occasions, les délégués des conseils généraux pour décider et mener à exécution de grandes choses que des départements isolés seraient impuissants à entreprendre.

Toutes les affaires administratives se terminant dans les départements ou les provinces comme les procès se terminent aujourd'hui dans chaque tribunal ou chaque cour impériale.

Alors, vous n'aurez plus ce gouvernement asiatique, disposant de tout et de tous. Le nombre de ses fonctionnaires sera diminué considérablement, et ceux qu'ils conservera ne pourront agir contre les lois et devenir des instruments de servitude.

La vie sera rendue à toutes les parties de la France, on n'attendra plus tout de Paris, on s'occupera enfin d'autre chose que de ce qui se fait à Paris, le pays s'administrera lui-même, se passionnera pour ses œuvres, aura ses hommes. Nous n'aurons plus la paralysie des membres et la crainte perpétuelle d'un transport au cerveau.

Le suffrage universel qui, dans son ignorance, peut tout bouleverser en se portant en masse sur un seul objet, le gouvernement de la France, deviendra conservateur en créant partout des centres d'activité.

Si une révolution éclatait dans la capitale, il serait possible de

résister, parce que l'énergie serait revenue avec l'action, parce qu'il y aurait partout des administrations indépendantes et libres, fortement organisées et pouvant parler au nom du peuple qui les aurait nommées et au nom des lois dont on leur a aussi confié la garde.

Mais il n'y aurait plus de révolutions, car c'est la centralisation qui est leur vraie cause.

Les révolutionnaires à la façon des conventionnels, les socialistes violents, savent parfaitement que la France, agissant dans sa liberté, ne voudrait jamais subir leurs idées, leurs systèmes et leur joug, mais ils espèrent que, dans un jour d'audace et de fortune, ils pourront s'emparer de cette puissante machine de la centralisation qui broie toutes les résistances et imposer ainsi à la France domptée leurs volontés, leurs personnes et leurs systèmes tyranniques et spoliateurs. Si cette machine est brisée, si la France est partout vivante et debout, organisée pour l'action et la résistance, ils comprendront que leur espoir de s'emparer de la France est chimérique, et ils renonceront à livrer des batailles où ils ne pourront jamais être vainqueurs.

Mais si la centralisation est conservée ils continueront à conspirer, et ils pourront avoir aussi leur 2 décembre et leur jour de triomphe. Alors la centralisation leur livrera la France et le suffrage universel et, par un plébiscite non plus impérial mais socialiste, ils bouleverseront la société française de fond en comble.

Décentralisateurs, persistez dans vos efforts, votre succès peut seul assurer la régénération, le salut, la sécurité de la France.

RAUDOT.

LA TERREUR

III[1]

PARIS EN 1793 ET EN 1794

LA RUE, LE CLUB, LA FAMINE.

I

Nous avons vu la Terreur décrite à un point de vue tout idéaliste, ou dans un esprit d'observation, mais de part et d'autre avec le goût prédominant du pittoresque, par un étranger et par deux Français, l'historien anglais Carlyle et MM. de Goncourt. Les ouvrages de M. Dauban sont d'un tout autre caractère. M. Dauban, auteur d'une histoire contemporaine, où, pour le dire en passant, il enseigne à nos élèves que le régime parlementaire est fini en France, et qu'au Mexique l empire de Maximilien durera, n'est pas exposé ici a ces remaniements de clichés, auxquels doivent se résigner ceux qui ont accepté la tâche ingrate d'écrire pour nos lycées une histoire qui est encore en train de se faire. Les deux ouvrages que nous avons nommés en tête de ces articles : *la Démagogie en* 1793 *à Paris*, et *Paris en* 1794 sont des sujets parfaitement clos, qu'il a traités avec des pièces originales et qu'il peut juger sans risquer d'avoir à se démentir. Dans la première de ces deux publications il a pris pour base un ouvrage intitulé : *les Souvenirs de l'histoire, ou le Diurnal de la Révolution de France, pour l'an de grâce* 1797. L'auteur, nommé Beaulieu, un des suspects emprisonnés par la Terreur et mis en liberté par le 9 thermidor, a eu l'idée de composer une sorte d'almanach pour l'an 1797,

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 mars 1870.

où chaque jour a pour éphémérides ce qui est arrivé le jour correspondant en 1793 ; idée assez bizarre, mais qui nous vaut, pour cette année, l'histoire journalière la plus récente que nous en ayons ; car les journaux sont des matériaux pour l'histoire, plutôt qu'une histoire. Et c'est un récit qu'on peut lire avec le plus vif intérêt, sous cette forme fragmentaire de *diurnal.* En effet, depuis le commencement de la Révolution et surtout depuis le 20 juin 1792, les événements qui sont de nature à changer la face du pays, se succèdent avec une rapidité vertigineuse (10 août, 2, 3 et 4 septembre, 21 septembre, 21 janvier 1793, 31 mai, 2 juin, etc.) ; et il n'est pas inutile de suivre, jour par jour, le mouvement qui mène de l'un à l'autre. M. Dauban ne s'est pas borné à publier ces souvenirs. Il y a joint, en forme de commentaire, avec ses propres observations, des documents du temps : extraits de journaux, de brochures ou d'actes officiels, qui se rapportent à l'événement du jour, et complètent ou modifient l'appréciation du narrateur ; en telle sorte que ce livre, texte et glose, se compose presque entièrement de morceaux rares ou inédits, recueillis et mis en ordre par un commentateur intelligent.

Parmi les pièces curieuses qui font partie de ces commentaires, citons, sur l'évasion de Pétion, le rapport de ce bon gendarme qui, l'ayant quitté un moment pour quelque nécessité « pressante, » pour « un besoin naturel, » comme il le déclare, et ne le trouvant plus au retour, se plaint que Pétion « a *abusé de sa confiance.* » (P. 254.) Au nombre des documents historiques, il faut aussi compter quelques gravures du temps reproduites avec une grande fidélité. Citons en particulier la double image du Mariage et du Divorce : le Mariage, célébré dans un temple païen par un pontife en robe de chambre, devant la statue de l'Hyménée, qui tient de chaque main une couronne ; le Divorce accompli aux pieds de quelque divinité libertine (je veux dire de l'affranchissement) : les deux époux se tirent la révérence devant l'officier municipal tout ahuri. Citons aussi la figure de Marie-Antoinette allant au supplice, dessinée à la plume par David. La main du peintre qui a su idéaliser l'horrible face de Marat mourant, est resté insensible, implacable, insultante presque, devant cette reine, fille des Césars, qu'il regardait d'une fenêtre, passant sur le tombereau des condamnés !

Quant à l'esprit qui a présidé au choix des pièces et au commentaire, on peut s'en faire une idée par la préface. Elle s'adresse, en forme de dédicace, à un enthousiaste de la Révolution, grand partisan de Robespierre. L'auteur partage l'enthousiasme de son ami pour la Révolution, et il respecte ses sentiments à l'égard de Robespierre ; mais il lui fait l'honneur de croire, qu'après tout, il déteste ce que nous détestons dans la Terreur ; et il est plein

d'énergie contre ce régime dont Robespierre reste pour nous et pour tous, à quelques exceptions près, le véritable représentant. Il n'est pas fataliste, il n'admet pas qu'il n'y ait eu de possible que ce qui a été; et par les conséquences des faits accomplis, il croit pouvoir juger qu'il y avait là quelquefois tout autre chose à faire. « L'histoire, dit-il, ne nous montre pas ce qui serait advenu dans le cas où le sang n'aurait pas été versé au 2 septembre, où la vie de Louis XVI aurait été épargnée, où la représentation nationale n'aurait pas été décimée par l'attentat, suivi de tant d'autres que son succès a encouragés, du 2 juin, et dans le cas où la Terreur n'eût pas substitué une vie contre nature à la vie normale d'un grand peuple; — mais à la suite de tant d'expédients que les gouvernements d'alors ont déclarés nécessaires, nous voyons : la confiance anéantie, la disette succédant à la prospérité, les classes armées contre les classes, tous les défenseurs de la liberté, depuis Barnave jusqu'à Marat, tombant sous le couteau, l'inertie s'emparant d'un corps dont le mouvement vital ne se manifeste plus que sur un point, comme le battement du pouls sous le doigt du médecin, et la haine de cet état de choses pénétrant les couches campagnardes, par infiltrations rapides, jusque dans les dernières profondeurs. Voilà, vous ne le contesterez pas, l'état matériel et moral du pays à la fin du siècle dernier; voilà les fruits qu'a laissés ce *summum* de la politique, ce dernier mot d'une science digne des Borgia, la Doctrine du Salut public, le *per fas et nefas* appliqué au prétendu salut du peuple. » (P. III-IV.)

Il rend hommage aux caractères fortement trempés, aux grandes âmes de la Révolution; et prenant leur œuvre, il en fait deux parts : « l'une qu'ils jugeaient immortelle et qui le sera, car le temps en fera de plus en plus une vérité : elle constitue ce qu'on appelle les principes de 1789; l'autre, qu'ils jugeaient éphémère, transitoire, et qui est en partie restée; elle se compose d'expédients au moyen desquels l'application de ces principes a été faussée, esquivée ou ajournée. Au nom du salut public, ils n'ont pas seulement inondé de sang les échafauds, ils ont garrotté le corps social, ils ont rendu le jeu des articulations difficile, ils ont si étroitement asservi les membres à la volonté qui doit les diriger, que le mouvement de la vie s'est trouvé gêné, paralysé; ils ont broyé l'individu sous une meule, la centralisation. » (P. VII.) Il montre quelles espérances 89 avait données et comment 93 les a détruites : vers la fin du règne de Louis XVI, la vie nationale éclatant avec énergie par toute la France, produisant les cahiers de 1789 et les hommes de la Constituante, Bordeaux, Marseille, toutes les grandes villes, marchant à l'égal de Paris. Au bout de trois ans, le jacobinisme parisien a prévalu, frappant la province à la tête par la proscription des Girondins,

la comprimant dans le réseau des sociétés affiliées par tous les moyens de la terreur, la réduisant à se taire et à se désintéresser de l'action, et à subir désormais sans résistance toute révolution accomplie dans Paris.

Nous en avons vu, nous en voyons encore les conséquences. Les campagnes que la Révolution a le plus servies en les soustrayant pour toujours à la dîme et à la corvée, en sont venues à la redouter, je ne dis pas jusque dans la République, mais jusque dans la liberté : car le souvenir qu'ils en ont gardé ne leur rappelle plus que la Terreur ; et M. Dauban cite à ce propos une curieuse anecdote. Quand M. Vatel s'en vint à Saint-Émilion pour se rendre compte des circonstances de la mort de Buzot, de Pétion et de Barbaroux, son enquête répandit le trouble parmi la population : « *Est-ce qu'on va rétablir ça?* lui disaient les vieillards. *Est-ce que nous allons revenir au temps du mauvais papier et de la grande épouvante?* » — « C'est là, ajoute l'auteur, tout ce qu'ils ont retenu de la Révolution : la guillotine et le mauvais papier. Ils ne connaissent de l'histoire que celle qui a été faite chez eux et par eux ; c'est pourquoi ils ne connaissent que la Révolution et l'Empire; l'Empire, par les vanteries des soldats, enfants de la charrue, revenus vainqueurs, de toutes les capitales de l'Europe ; la Révolution par la disette, les réquisitions, les mises hors la loi, la guillotine et le mauvais papier. Étranger à tout raisonnement, leur esprit est resté frappé de la terrible opposition entre les mots et les faits, qui a été le malheur de la République ; et ainsi, la sublime formule de la Révolution : liberté, égalité, fraternité, résonne encore à leurs oreilles comme le tocsin de la guerre civile. » (P. XII.)

II

Le second ouvrage de M. Dauban était intitulé : *Paris en 1794 et en 1795, histoire de la rue, du club, de la prison.* Mais la prison sous la Terreur, c'est tout un monde! L'auteur a reconnu l'impossibilité de comprendre un pareil sujet avec les deux premiers dans un même volume, et, après l'avoir inscrit à sa première page, il l'a effacé de son titre : *Histoire de la rue, du club, de la famine.* Voilà le sujet auquel il s'est réduit, et il y a trouvé de quoi remplir très-largement son livre.

J'avoue pourtant que j'ai été un peu trompé par ce titre. A voir ces trois noms en saillie, je m'attendais à trouver dans l'ouvrage une composition véritable, un tableau de la rue, une histoire des clubs, etc. Ce ne sont que des matériaux pour les faire : des ordres

du jour d'Hanriot, des rapports de police disposés chronologiquement dans un cadre qui nous rappelle d'ailleurs la suite des événements. Tout en regrettant que M. Dauban n'en ait pas tiré cette exposition, qu'il était préparé à faire mieux que personne, je ne dois pas moins reconnaître que ce livre, tel qu'il nous l'a donné, offre le plus grand intérêt. Si l'on rencontre bien du fatras dans ces pièces dont les auteurs ne se piquent pas plus de style que d'orthographe, on a d'autre part la satisfaction d'y découvrir mille traits curieux et de se faire par soi-même, fût-ce d'une main moins habile, ce tableau qu'on y venait chercher tout fait.

La devise de la Révolution sous la Terreur c'est « Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. » La liberté a été le premier cri du peuple en 1789, mais elle est suspendue au nom du salut public ; l'égalité, le premier effet de la liberté obtenue ; mais elle est sacrifiée elle-même, malgré le signe menteur du niveau, dans le mouvement qui tend à ravaler toute supériorité de rang, de fortune, de mérite[1]. Quant à la fraternité, n'en parlons plus, si ce n'est pour rappeler le mot d'Euripide : « Les guerres de frères sont terribles : Χαλεποὶ πολεμοὶ γὰρ ἀδελφῶν[1]. » Que reste-t-il donc de la devise? — la Mort; et un autre mot peut y être ajouté pour tenir lieu des autres : la Faim. La famine, comme la mort, est à l'ordre du jour dans ces années fatales : c'est la force qui remue la rue, et qui donne aux clubs, dans les jours d'insurrection, ses plus redoutables auxiliaires.

Tous les rapports de police, qui font connaître jour par jour l'état de Paris, nous retracent les effets de la famine. On avait cru la conjurer par la loi du *maximum*. Les objets augmentant de valeur par la dépréciation des assignats substitués à l'argent, on avait voulu fixer une limite à leur prix; mais cela n'avait eu d'autre résultat que de faire prendre aux denrées elles-mêmes la même route qu'à l'argent : elles se dérobaient autant que possible à ces ventes ruineuses, et ainsi la loi servait à faire la disette au milieu même d'une année favorable. Loi de violence qui provoquait la fraude et la violence. Les *observateurs* de la police nous content cette lutte qui s'établit partout entre le vendeur et l'acheteur. « L'autre jour, dit un de ces agents, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, presque toute occupée par des bouchers, une femme se présenta chez l'un d'eux, faisant partie de la foule qu' (qui) assiégeait son étal. Lorsque son

[1] « Un individu, dit Saint-Just à la Convention après la chute des Girondins, ne doit être ni vertueux ni célèbre devant vous. Un peuple libre et une assemblée nationale ne sont faits pour admirer personne. La Révolution avait créé un patriciat de renommée. » — « Prodige d'épouvante ! ajoute M. Quinet; la tête de Méduse avait parlé. » (*La Révolution*, XIII, 2, t. II, p. 14.)

[1] Eurip., *Fragm. ex incert. trag.*, 92, t. VII, p. 493. Glasg., 1821.

tour vint d'être servie, elle demanda ce qu'il lui fallait de viande, et, calculant à quelle somme s'en élevait la quantité sur le pied du maximum, elle remet cette somme au boucher et lui demanda si c'était son compte. « Non, dit l'homme. — Eh bien, répliqua la femme, « si ce n'est pas le tien, c'est celui de la loi ; » et là-dessus elle se retira, malgré les cris du marchand de viande, qui fut bien obligé de (d'en) prendre son parti ; ce qui prouve que les nombreuses et criantes infractions à la loi du maximum viennent bien plus de la faiblesse des acheteurs que de la friponnerie et de l'audace des vendeurs, et que les uns ne doivent pas paraître moins coupables que les autres aux yeux de la loi. » (P. 58.)

Qu'arrivait-il de là ? Les bouchers de Paris s'arrangeaient pour aller vendre leur viande au dehors (p. 190), et les marchands du dehors s'abstenaient de venir à Paris. Ils n'y étaient guère encouragés. Quelquefois, à l'approche des barrières, ils rencontraient des groupes qui prenaient d'assaut leur voiture avec ou sans l'application de la loi du maximum : « A six heures du matin, il est arrivé plusieurs voitures qui apportaient des provisions. Des femmes les ont arrêtées et se sont emparées du beurre qu'elles contenaient. Une d'elles, en montant sur les roues, a été renversée par un mouvement de la voiture... Quelques-unes ont été renversées, foulées aux pieds et emportées à demi mortes. Une partie du beurre a été vendue au *maximum*, le reste n'a pas été payé. » « Nous ne reviendrons plus, » disait une paysanne qui avait ainsi perdu le prix de onze demi-livres de de beurre (p. 173)[1]. — « Voici une nouvelle manœuvre qu'emploient les ennemis de la République » [car ce sont les ennemis de la République qui font tout cela] « pour que cette grande commune manque de denrées de première nécessité. Le croirait-on ? des hommes, des enfants vont au-devant des laitières qui apportent leur lait à Paris, les traitent d'aristocrates, de p... et de g... et leur jettent des pierres lorsqu'elles ne veulent pas leur donner du lait. Ces brigandages se commettent surtout à la barrière de Vaugirard. » (P. 227.) Ennemis de la République ou sans-culottes : les laitières se le tenaient pour dit, et ne revenaient qu'à bonne enseigne. Quelquefois les autorités municipales de province se mettaient elles-mêmes de la partie. On accusait à la Convention la municipalité de Pont-Saint-Maxence d'avoir fait arrêter du beurre et des œufs envoyés à Paris. « Quand on nous enverra du sucre de Paris, avait dit le maire, nous verrons alors si nous leur ferons passer nos œufs et notre beurre. » (P. 199.)

[1] « On a saisi ce matin à Chaillot, dit un autre, une femme de campagne qui s'en allait frappant à toutes les portes des riches, les paniers de son cheval chargés de navets et de légumes en apparence, mais qui recouvraient des œufs et du beurre... *le beurre dont on fait un dieu !* » (P. 231.)

Malgré tout cela, il arrivait bien encore quelque chose à Paris, mais si peu pour tant de bouches! Et alors nouvelles scènes : on se battait à la porte des marchands. « Dans la distribution des moindres denrées, c'est la force qui décide, et plusieurs femmes ce matin ont failli à perdre la vie pour obtenir un quarteron de beurre [1]. » Et l'agent conclut : « Des hommes, salariés sans doute par de riches accapareurs, se glissent dans les rassemblements » (p. 144); car comment accuser la loi? Les invisibles *accapareurs* ont seuls fait tout le mal. Les femmes étaient les plus âpres dans ces rassemblements journaliers où elles devaient disputer les choses les plus nécessaires à la vie de leurs enfants; et le chef de la force armée de Paris, Hanriot, cherchait vainement à leur faire entendre raison dans ses ordres du jour en forme de suppliques ridicules : « Mes frères d'armes, disait-il à sa troupe, il se fait toujours un nombrenx rassemblement près le charbon. Cette denrée n'est pas d'aussi grande utilité que le bois, le pain et la viande. Comme nous avons suffisamment d'autres denrées, je vous prie, au nom du salut de la patrie, d'inviter les bonnes citoyennes de se priver pendant quelques jours de cette denrée; toutes les mères de famille, toutes celles qui sont vertueuses doivent faire ce petit sacrifice... Femmes respectables, femmes de républicains, conservez votre première médiocrité, » etc. (P. 382.)

Passe donc pour le charbon, quoiqu'il ne soit pas aussi facile de s'en passer qu'a l'air de le croire le naïf et stupide Hanriot. Mais le pain! Les femmes exaspérées allaient jusqu'à maudire tout haut le régime fraternel qui les faisait mourir de faim, et elles fermaient la bouche à la police, qui en fait l'aveu dans ses rapports : « Les précautions prises par les autorités constituées pour procurer des subsistances à chaque individu sont très-sages; mais les rassemblements qu'elles autorisent aux portes sont très-pernicieux à la chose publique. Les propos que tiennent les femmes rassemblées ne tendent pas moins qu'à la révolte et à l'insurrection; s'approcher d'elles pour leur parler, c'est s'exposer aux outrages les plus sanglants. J'ai cherché à en remuer quelques-unes qui disaient tout haut : « *Vive l'ancien* « *régime!* Nous avions de tout en abondance! » Après m'avoir ri au nez, elles m'ont dit que je n'étais qu'un aristocrate. » (P. 202.) *Vive l'ancien régime!* Mais c'était engager une lutte à mort avec le régime qui guillotinait. C'est ce que savait bien, c'est ce qu'exprimait une autre, quand elle disait « que si cela durait encore quelque temps elle se ferait guillotiner; que s'il y avait cinquante femmes comme elle, cela ne durerait point longtemps. » (P. 171.)

[1] C'est le cas de répéter ce que disait l'autre agent : « le beurre dont on fait un dieu! »

Que faisait le gouvernement? Il fortifiait la loi du *maximum* par de nouvelles rigueurs. Il était question de l'étendre des marchands aux ouvriers. Les garçons maçons et charpentiers avaient voulu faire augmenter leur journée, et menaçaient de se mettre en grève : « On crie de tous côtés, dit l'homme de la police, contre cette tyrannie des ouvriers ; on espère, on attend, que le prix de leurs journées sera taxé dans le nouveau *maximum*, dont toutes les dispositions, dit-on, seraient illusoires, si la main-d'œuvre, qui est une marchandise comme une autre, et qui fait la base nécessaire du prix de tous les autres objets, n'était comprise dans ces dispositions et réduite à un taux proportionnel. » (P. 149.) Qui donc aurait échappé au joug du *maximum?* ceux qui ne faisaient rien, ceux qui recevaient 40 sous par jour pour aller aux assemblées de section faire de la politique, ou qui avec cet argent couraient les cabarets : car si on mangeait peu, on buvait bien. C'est encore la police qui le constate: « J'ai couru la nuit, je veux dire très-tard, les cabarets. Le peuple n'était occupé qu'à boire et à chanter l'hymne des Marseillais. Tout m'a parut très-tranquille, malgré les hurlements des marchands. » (P. 128.) — Infâmes marchands!

Plus infâmes aussi les accapareurs! Mais où étaient-ils? Il y avait des commissaires pour les chercher, des « commissaires aux accaparements » ; c'était une fonction, et il fallait bien qu'ils la justifiassent. Aussi n'avait-on pas grand'chose à faire pour être censé accapareur : « Au faubourg Antoine, les commissaires aux accaparements ont saisi chez un particulier trente-six œufs, lesquels ont été distribués un à un. Ce citoyen a été envoyé en prison, et les femmes ont beaucoup murmuré contre cet emprisonnement. Dans le même faubourg, un citoyen a fait venir un petit cochon de six lieues de Paris et l'a tué ensuite; trois heures après le cochon a été saisi par les commissaires et distribué au peuple, sans que le propriétaire ait pu en avoir un morceau, et lequel a été mis en prison, au grand étonnement de tout le monde qui a vu cela. » (P. 245.) Le commissaire qui parle ainsi n'était pas, lui, aux accaparements ; il constate le murmure des femmes, l'étonnement de la foule : c'est que dans ces limites tout le monde était à la merci de cette sorte de commissaires. Mais on n'en criait pas moins contre les accapareurs, et contre ces hommes qui, disait-on, ne se bornaient pas à accaparer pour eux, mais qui jetaient les viandes à l'eau et le pain aux latrines pour affamer le peuple. Hanriot a une proclamation en ce sens-là : « Républicains, aidez-moi et faites-moi connaître quels sont les *assassins civils* qui ont jeté de la volaille à la rivière. » (P. 159.) C'était le langage du *Père Duchesne* contre ceux qu'il voulait perdre (p. 180-181) ; et c'est par là aussi qu'on le perdit.

Ce fut une bien frappante application de la maxime : « Souffre la loi que tu as faite, *Patere legem quam ipse fecisti*, » un exemple terrible des retours de la faveur populaire, que cette chute d'Hébert et de ses pareils. Robespierre menait tout, sans doute : c'est Saint-Just qui se chargea du rapport à la Convention, rapport où, sans nommer personne, il faisait entendre les grondements de l'orage[1]. Pour ruiner une telle popularité, il avait fallu trouver un point d'appui dans le peuple. Les calomnies des agents du Comité obtiennent foi partout. Hébert qui n'était tout simplement qu'un scélérat, devient un grand conspirateur, qui s'entend avec Pitt et Cobourg. (P. 177.) Chose plus grave, car c'était une conspiration contre la vie de chacun, Hébert, qui sans doute s'était arrangé de manière à ne pas mourir de faim, devient un accapareur : « On a fait courir le bruit qu'un commissaire de police avait trouvé chez Hébert près de cent livres de petit salé, et que, malgré les réclamations du père Duchesne, il l'avait fait distribuer devant la porte de la maison même, à raison de quinze sous la livre. » (P. 181.) Cela refroidit déjà le peuple sur cette feuille du *Père Duchesne*, tant goûtée jadis : « On se plaignait au palais Égalité (Palais-Royal) des journaux du citoyen Hébert, dans lesquels il se sert des termes les plus durs à l'oreille et des plus indécents *pour les mœurs qui les entendent crier ou qui les lisent.* » (*Ibid.*) Les crieurs mêmes de son journal se permettaient de crier contre lui : « Voilà, disaient-ils, la grande colère du père Duchesne, parce qu'il ne peut pas mettre du vin dans sa soupe. » (P. 184.) On accusait son luxe, le luxe de sa femme. Un homme de la police recueillait dans la rue ce fragment de conversation : « Qui était-il avant la Révolution ? un homme à gage. Comment s'est-il élevé ? par l'intrigue. Qui lui a donné le brillant qui l'environne ? l'intrigue. Qui a donné à sa femme ce ton, ce luxe, cette insolence qu'elle manifeste aux yeux des sans-culottes, qu'elle suivait jadis pas à pas dans les rues, et que maintenant elle éclabousse avec son espèce de phaëton ? l'intrigue[2]. » (P. 193.)

Hébert est donc arrêté avec Vincent, Momoro, etc. ; Vincent,

[1] Voy. le rapport en date du 8 ventôse (26 février 1794). C'est là qu'il dit : « Ce que doit être une République, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. » Et flattant les appétits de la multitude : « Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre. Ils ont le droit de parler en maître aux gouvernements qui les négligent. » (Dauban, p. 95 et suiv.)

[2] « On racontait que sa femme, Marie-Marguerite-Françoise Goupil, une ancienne religieuse, dont l'arrestation avait été ordonnée, portait, au moment où on vint la saisir, plus de 6,000 francs de dentelles sur la tête. » (Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 248.)

qui s'était trouvé un jour de décadi à un dîner « où, dans un temps de disette, il y avoit beaucoup de viande de boucherie de toute nature. » (P. 249.) Dès ce moment c'est un déchaînement général. Le club des Cordeliers a beau voiler la déclaration des Droits de l'Homme et décerner aux membres détenus les certificats du civisme le plus pur (p. 234), ils sont déjà condamnés dans le peuple : « Que Camille Desmouslins, disait-on dans un groupe, avait raison de dire qu'ils étaient les agents de Pitt ! C'est Hébert qui est cause de la disette dans laquelle nous nous trouvons, en excitant le peuple, à force de crier contre les accapareurs [ici on est dans le vrai], à s'emparer de tout ce qui entrait dans Paris... Qu'ils périssent, ces scélérats ! » (P. 235.) Et Billaud-Varenne racontait aux Jacobins comment le complot devait s'exécuter : « Une fausse patrouille devait se porter d'abord à l'Abbaye, y massacrer la garde et délivrer tous les prisonniers ; après les avoir armés, on devait se porter dans toutes les prisons et maisons d'arrestation. Plusieurs victimes y étaient déjà désignées ; le reste se portait à la Convention et aux Jacobins ; on en égorgeait tous les membres. Après cette expédition, on allait piller la trésorerie nationale, on en distribuait l'argent aux conjurés et au peuple, et on proclamait un régent. » (P. 237.)

Quelles étaient les preuves de ce futur attentat ? Il s'agissait bien de preuves ! Hébert en avait-il jamais demandé contre ceux qu'il envoyait à la mort ? La Convention avait parlé : « D'après la nouvelle découverte de cette trahison, disait-on dans un cabaret de la Courtille, nous devons avoir tous la plus grande confiance dans la Convention : car, f....., elle n'épargne personne ! » (P. 245.) Dans la cour du palais, en attendant une fournée de dix-sept, on causait de cette arrestation nouvelle : « Les femmes disoient que plus elles avoient aimé le père Duchesne, plus elles l'avoient en horreur. Très-peu disoient que peut-être il n'étoit pas coupable. On plaisantoit même sur la *grande colère du père Duchesne* dans sa prison. On peut croire, ajoute l'agent de police, que le peuple verra tranquillement le procès de ces hommes qui avoient obtenu sa confiance. » (P. 246.)

Plusieurs ne demandaient pas tant de cérémonies : « Et celui-là aussi est « donc un traître » disaient « quelques sans-culottes mâles et femelles » (c'est l'expression de l'agent) en entendant crier dans un des faubourgs son arrestation : « Allons vite qu'on « le mène à la guillotine. » (P. 147.) Dans les tribunes mêmes des Cordeliers où quelques jours auparavant il trouvait encore tant de fanatiques, on se taisait ou même on murmurait impunément contre lui et contre ses compagnons de captivité : « Les habituées des tribunes, celles qui occupent les premiers bancs, ne disoient rien.

Elles ne parloient plus d'arracher les détenus à leurs fers. Les autres personnes qui composoient les tribunes disoient hautement que le père Duchesne et les autres étoient des scélérats qui méritoient la guillotine. On se réjouissoit d'avance du moment où on le verroit passer. Ces démonstrations de joie sont communes à tout le peuple de Paris; dans les marchés, au coin des rues, partout on tient le même langage. On regrette qu'il n'y ait pas de supplice plus rigoureux que la guillotine. On dit qu'il en faudroit en inventer un qui les fît longtemps souffrir. » (P. 251.) On y mêlait au moins l'amertume de cette ironie sanglante dont le père Duchesne avait usé envers ses victimes : « Il *fume* véritablement sa *pipe* aujourd'hui, disent les uns. — Il en aura une à sa bouche, disent les autres, en allant à la guillotine; il *çaura* mieux qu'un autre *jouer à la main chaude, mettre sa tête à la fenêtre et cracher dans le sac.* — Savez-vous, dit un troisième, quel étoit le fond de sa façon de penser? Quand il étoit *bougrement en colère*, c'est que le complot alloit bien, et quand il étoit *en grande joie*, c'est qu'il y avoit quelque chose qui clochoit. — Quand il montera à l'échafaud, disent quelques autres, des citoyens seront chargés de crier à ses oreilles : « Il est bien content aujour-« d'hui le père Duchesne, de voir que l'on purge les aristocrates, etc.» (P. 270.)

On le rapprochait d'un empoisonneur fameux qui avait été roué pour ses forfaits : « Derüe a empoisonné et massacré, disoit-on hier au jardin des Thuileries; le père Duchesne, en arrêtant les subsistances, a déjà fait mourir quantité de bons citoyens, et beaucoup d'autres ont été empoisonnés par les boissons. Mais, ajoutait-on, Derüe a subi un châtiment proportionné à ses crimes, au lieu que le père Duchesne mourra de la mort la plus douce. » (P. 272.)

La trahison, comme on le voit, ne tenait que la moindre place dans cette fureur du peuple contre son ancienne idole. Les rapports de police ne cessent de le constater : « Il paroît, disait un de ces agents, que le peuple n'est pas généralement instruit des vrais motifs des arrestations d'Hébert et consorts. On disoit à la Halle que c'étoit pour avoir accaparé un compagnon de Saint-Antoine tout entier [euphémisme de la police], et un pot de 25 livres de beurre de Bretagne; on répandoit aussi que Chaumette avoit été arrêté pour la même raison; mais on n'en vouoit pas moins le père Duchesne à la guillotine d'un consentement unanime[1]. » (P. 253.)

Et le jour du jugement : « Dans tous les groupes, ajoute un autre

[1] L'accusation d'affamer le peuple figurait d'ailleurs en tête et de l'acte d'accusation et du discours du président. (Voy. ces textes dans Campardon, *le Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 256 et 240.)

rapport, on ne parloit que des subsistances et c'étoit à Hébert et à sa clique qu'on en attribuoit la rareté. On ne s'occupe, on ne parle que de ce qui se passe au tribunal révolutionnaire. Hébert occupe aujourd'hui le fauteuil ; il est président de vingt et un conspirateurs qui vont être jugés avec lui. Il a paru extrêmement abattu... » Enfin quand on l'exécuta : « La joie du peuple, dit l'homme de la police, étoit universelle en voyant conduire à l'échafaud les conspirateurs. C'étoit partout les mêmes démonstrations. Un sans-culotte sautoit en disant : « J'illuminerois ce soir mes croisées, « si la chandelle n'étoit pas si rare... » Pendant qu'on guillotinoit les dix-sept conjurés, on est resté muet ; mais lorsque le tour d'Hébert est venu, on a vu paraître une nuée de chapeaux et tout le monde a crié : *Vive la République !* Voilà, continue notre homme, une grande leçon pour les gens en place que l'ambition dévore ; les intrigants auront beau faire, les comités de salut public et de sûreté générale viendront à bout de les découvrir, et *Ça ira.* » (P. 298.)

Ça ira bientôt pour Chaumette : « Oh ! pour celui-là, s'écriait tout un chœur de femmes, j'irai le voir guillotiner. C'est un fripon qui, avec ses beaux discours, voulait affamer tout Paris. » (P. 299.) *Ça ira* pour Hanriot aussi, au jour suprême du 9 thermidor ; et ce n'était pas un retour des esprits vers les Girondins que ces hommes avaient envoyés à l'échafaud. Pendant que le peuple se réjouissait de l'arrestation d'Hébert, il se plaignait qu'on laissât encore vivre ces députés, détenus au Luxembourg et ailleurs pour avoir signé, au nombre de soixante-treize, une protestation secrète contre l'expulsion de leurs collègues de la Gironde. C'était trop longtemps les nourrir. « On disoit qu'ils mangeoient le bien de la nation ! » (P. 250.) Mais tous les députés, les uns après les autres, devenaient responsables de cette famine, comme étant au pouvoir : « On se plaît, dit le rapport, à répéter, avec un sourire d'aristocrate, ces mots : *Ils y passeront tous, les scélérats.* » (P. 302.) Plus tard encore, après le 9 thermidor, dans les grandes émeutes populaires qui, par deux fois, faillirent renverser la Convention, la faim fut le levier qui souleva les masses. Au 12 germinal et au 1er prairial an III, l'insurrection se fit au cri : *Du pain ! du pain !* — et aussi : *Du pain et la Constitution de* 1793 ! (P. 55.) On se rejetait sur cette Constitution que les Montagnards avaient faite, mais qu'ils s'étaient bien gardés d'appliquer !

III

En regard de cette misère causée presque nécessairement par la Révolution et qui réagit si puissamment sur elle, les rapports de la

rue nous y signalent bien d'autres maux encore : les Champs-Élysées abandonnés non-seulement aux voleurs et aux filous, mais encore à des hommes sans pudeur, insultant toutes les femmes qui y passent (p. 71); la débauche si hideuse quand elle se produit sous les traits de l'enfance (p. 82) ; de nouveaux genres de vol, créés par les circonstances : le vol au suspect, par exemple. « Des individus en pantalon » (on ne les soupçonnera pas d'être des sans-culottes) se présentent dans les maisons, demandent à parler en particulier au maître du logis, lui font savoir que malgré toute l'estime dont il jouit, il est désigné comme suspect ; que cette nuit... L'homme se trouble et pour détourner l'orage il offre de l'argent, des bijoux. A défaut d'argent ces chevaliers d'industrie acceptaient des billets au porteur. (P. 211, 212). On volait jusque dans les tribunaux : un agent raconte l'histoire d'un coupeur de bourses et ajoute : «Presque tous les jours il arrive de pareilles choses. » (P. 25.) Mais quoi? la troupe instituée pour maintenir l'ordre public, la bande d'Hanriot donnait l'exemple de dévaliser les passants et de battre les magistrats. C'est Hanriot lui-même qui nous l'apprend dans ses ordres du jour, qui sont le type du genre : « Le service des barrières s'est assez bien fait cette nuit. J'invite mes frères d'armes à ne s'emparer d'aucune denrée quelconque ; cette petite privation [il appelle cela une privation, ne pas voler !] fera taire les malveillants, qui cherchent sans cesse l'occasion de nous humilier. » (P. 255.) Et encore : « Mes frères d'armes, je vous renouvelle l'invitation qui vous a été faite relative à vos rondes et patrouilles de nuit. Quelques-uns de vous se comportent avec indécence envers les magistrats et les fonctionnaires publics : vous les arrêtez d'une manière inhumaine qui vous déshonore. Ne sont-ils pas vos pères? etc.[1] » (P. 405.)

[1] Selon un bruit public recueilli par un agent de la police, il y aurait eu de bien autres abus de pouvoir. On trafiquait des mandats d'arrêt signés en blanc. Dans un spectacle, un personnage de la pièce qui était « nanti de lettres de cachet dont il est censé faire usage pour satisfaire ses plaisirs, etc., etc., donna lieu à deux jeunes citoyens et à une citoyenne, tous trois bien couverts, d'assurer que dans le moment présent les Comités de salut public et de sûreté générale avaient des agents toujours bien fournis d'ordres en blanc et signés des membres de ces deux Comités, avec lesquels ils arrêtoient qui bon leur sembloit et que souvent ils vendoient au dernier enchérisseur. Des citoyens prétendirent que cela ne se pouvoit pas ; mais ils assurèrent en connoître plusieurs, et dirent que s'il falloit le prouver ils n'iroient peut-être pas loin, ce qui fit beaucoup de sensation. Un citoyen ajouta qu'il y avoit quelque tems qu'un de ces scélérats avoit été condamné à vingt ans de fers pour faux témoignages, et qu'il lui avoit vu plusieurs ordres, en blanc, avec lesquels il trafiquoit ; j'ai fait l'impossible pour suivre ces deux citoyens, mais il ne me fut pas possible, vu la foule immense qui étoit au spectacle... » (P. 63.) — C'est vraiment dommage! Il eût été curieux d'éclaircir ce point-là. Si par hasard il était vrai, pourquoi donc avait-on démoli la Bastille ?

Le titre de la rue comporte bien des choses. Il comporte par exemple les chanteurs en plein vent qui nous valent ce curieux rapport de Perrière : « Je suis enfin satisfait, et je vois partout des instituteurs, chansonniers ou prosateurs, qui répandent avec zèle l'amour de la République et le sentiment de la morale, sans laquelle, disent-ils eux-mêmes, l'homme est pire que la brute, et vu l'étendue de ses facultés naturelles et l'emportement de ses passions, plus dangereux cent fois que les tigres et les lions. Seulement j'ai toujours à me plaindre de ce chansonnier dissolu dans son air autant que dans sa doctrine, secondé d'une femme digne de lui, ayant pour enseigne sur sa toile un régiment d'amazones qui sont le sujet d'une chanson fort ordurière qu'il débite avec beaucoup d'autres du même genre. Il faut que cet homme soit soutenu ; oserait-il sans cela faire, avec ses confrères, une aussi honteuse disparate ? Peut-être a-t-on pensé, ajoute notre observateur se ravisant, que sans ses soins, le caractère français deviendrait trop sévère. » (P. 168.)

A l'histoire de la rue appartient aussi tout autre chose que des chansons : la guillotine : « le glaive national » comme disent quelquefois les *observateurs* de la police ; « sainte Guillotine », comme l'appellent ses fervents sectateurs de la place de la Révolution. On peut voir par les rapports de police quelle cruauté cette habitude de voir couler le sang avait inspirée à la populace. « Le palais est toujours rempli » de monde, dit un agent du nom de Pourvoyeur (nom de sinistre augure), et la place de la Révolution. Le peuple n'est point ébloui de la fermeté apparente des coupables ; il dit qu'il voit périr le dernier tranquillement et ce plaint que cela va lentement. » (P. 166.) Un seul échafaud ne suffisait pas à cette soif de sang : « Le peuple dit que ce n'est pas assez d'une guillotine, qu'il en faudrai quatre dans Paris, » rapporte ce même Pourvoyeur. (P. 196.)

Il ne faisait pas bon de discuter sur la justice de ces exécutions ou de témoigner quelque pitié : « Un citoyen disoit qu'il ne concevoit pas le tribunal révolutionnaire, vu, disoit-il, la religieuse qui vient de perdre la vie ne la [*le*] méritoit pas ; elle ne méritoit tout au plus qu'à être déportée. Mais plusieurs lui ayant demandé si il croyoit les juges capable de condamner quelqu'un à mort sans qu'il le mérite, il a répondu que c'étoit suivant l'interrogatoire qu'il avoit entendu le matin envers cette religieuse, et il est parti en finissant ces mots. Je l'ai suivi, dit l'agent, jusque sur le boulevard du Temple, où il est descendu par un escalier dérobé. » (P. 219.) — Bien lui en prit. — « Cette après-midy, rapporte encore Pourvoyeur, sur la place de la Révolution, tandis que l'on guillotinait plusieurs particuliers, une citoyenne dit : Quelle horreur ! Plusieurs citoyens qui l'entendirent cherchèrent querelle à cette citoyenne sur le mot qu'elle venait de dire.

— Que prétend*és*-vous dire par là ? Est-ce que vous êtes fachez que l'on punisse*nt* ces conspirateurs ? — Non, dit-elle ; mais je voulais dire qu'il était étonnant que depuis que l'on guillotine, comment cela ne corrige*at* pas les autres. » (P. 137.)

Ce n'étaient pas seulement des nobles et des riches ; c'étaient des pauvres, des gens du peuple, que fauchait le terrible couteau[1] ; et cette multitude s'indignait, contre qui ? contre les juges ? non, contre les victimes : « Le peuple disait en voyant mont*é* à l'échafaud des paysans : Comment ces scélérats se sont-ils laissé corrompre ? Si c'était des nobles ou des riches, l'on ne s'étonnerai*ent* pas qui fussent des contre-révolutionnaires ; mais dans cette classe, l'on doit s'attendre à trouver des patriotes. La loi est juste, disai*ent*-on. Elle frappe indistinctement le riche comme le pauvre. L'on applaudit toujours à tous les jugements du tribunal révolutionnaire. » (*Ibid.*)

Disons, du reste, que ces agents font injure au peuple quand ils lui rapportent le sentiment dont ils ont recueilli l'expression au pied de l'échafaud. Le peuple de Paris n'était pas plus dans cette populace altérée de sang, que la Révolution française n'est tout entière dans la Terreur. La masse de la population, on peut le dire, fuyait, abhorrait ces spectacles ; elle n'est coupable que de les avoir tolérés. On demandait (c'est un rapport de police qui le constate) « que la charrette du bourreau ait une route invariable dont les faibles puissent s'écarter. » (P. 176.) — L'agent de police est un fort par état. — « J'insiste, dit le même agent, sur l'avis que je présentai hier de donner à la charrette du bourreau une route invariable ; premièrement, parce que c'était le sentiment de plusieurs personnes bien intentionnées qui s'étonnaient que cette route, autrefois fixe, variât actuellement de la rue Saint-Honoré aux quais, et des quais à la rue Saint-Honoré. En second lieu, parce que les aristocrates, habiles à profiter de tout, se servent des accidents tels que celui que j'ai rapporté hier pour appeler adroitement l'attention du peuple sur le nombre des exécutions et l'apitoyer, s'il est possible, sur le sort même de ses ennemis, en lui rendant odieux ceux qui préparent son triomphe. On ne peut plus sortir, disaient-ils, qu'on ne rencontre la guillotine ou ceux qu'on y conduit ; les enfants deviendront cruels, et il est à craindre que les femmes enceintes n'amènent des fruits marqués au col ou immobiles comme des statues, par suite des impressions fâcheuses qu'elles éprouvent à la vue ou à la rencontre de ces

[1] « C'est, dit l'auteur du *Diurnal* publié par M. Dauban dans son précédent volume, c'est un pauvre laboureur, un artisan qui a regretté l'usage de la messe, qui s'est opposé à ce qu'on ferme les portes de son église, ou bien celui qui a gémi sur le défaut de circulation, sur la réquisition des grains, qui lui a enlevé sa récolte et l'a obligé de jeûner. » (*Paris en* 1793, p. 421.)

tristes objets. — Le peuple répond ordinairement à ces discours, où il ne voit que de la bonne foi et de l'humanité, par un air de méditation profonde qui peut produire des idées et des sentiments très-contraires à ceux qu'il doit avoir. » (P. 183.)

Les boutiques se fermaient sur le passage du funèbre cortége. Après la loi du 22 prairial, qui, en dispensant le tribunal d'entendre les témoins et de laisser aux accusés un défenseur, donna une si formidable accélération aux jugements, il fallut, pour ne pas ruiner le commerce des quartiers riches, transférer le lieu de l'exécution de la place de la Révolution à la barrière du Trône, — du Trône-Renversé, comme on disait alors. — Robespierre seul et ses compagnons du 9 thermidor retrouvèrent les honneurs de la place de la Révolution.

Le chapitre de la guillotine serait tout un livre, si l'on voulait reproduire les scènes émouvantes dont l'échafaud fut le théâtre ; mais il faudrait reprendre le drame de plus haut. Il faudrait parler des dénonciations et des arrestations, de la prison, du jugement. Le tribunal, c'est l'objet de tout un ouvrage, en deux volumes, de M. Campardon, auquel nous aurons à revenir ; la prison a été réservée, nous l'avons dit, par M. Dauban, pour une publication spéciale ; et il sera par-là ramené à la guillotine, car c'est où la prison menait tout droit. La guillotine est comme au rond-point où aboutissent toutes les avenues de la Révolution. On la voit de partout, on y vient de partout.

L'auteur n'a pas laissé de produire différentes pièces relatives à ces sujets.

Les dénonciations : non-seulement d'aristocrates, mais de « frères et amis ; » car l'envie des places les travaillait, et c'était un moyen si facile de les rendre vacantes ! « L'envie d'avoir des places, dit l'*observateur* Charmont, fait qu'ils se dénoncent les uns après les autres, de manière qu'à chaque assemblée il y a des disputes interminables, et les assemblées n'ont produit aucun bon résultat ; et dans les autres sections, c'est aussi de même. On assure que si l'on n'eût point salarié les comités révolutionnaires, ainsi que d'autres places, les citoyens ne seroient pas aussi acharnés à se dénoncer, et qu'aussi l'action révolutionnaire n'auroit pas eu le degré de force qu'elle a. » (P. 141.) Les registres du Comité de salut public sont remplis de dénonciations ; elles sont suivies de l'ordre d'arrestation de la main de Robespierre ; en voici un exemple : « Michel, ci-devant cocher d'Antoinette, est toujours directeur en chef des charrois établis à Bercy. » — Robespierre écrit : « Faire arrêter Michel. » (P. 374 ; cf. p. 409 et suiv.) Il y avait tant de dénonciations qu'on cessait de les payer ; et ceux qui les recevaient étaient accusés de mettre

l'argent dans leur poche : « Pourquoi n'as-tu pas dénoncé cet abus? disait un citoyen à un autre. — Pardieu! dit-il, bel encouragement; les comités révolutionnaires reçoivent vos dénonciations, et quand vous allez pour réclamer la récompense accordée par la loi, on vous menace de vous faire mettre en prison; est-ce les deniers de la République que ces messieurs veulent ménager par une économie contraire à ses décrets, ou les leurs propres qu'ils veulent augmenter? » (P. 167.)

L'emprisonnement : quoique le sujet soit expressément réservé, M. Dauban donne une lettre écrite de prison aux administrateurs de la police, par ce pauvre baron de Trenck, venu en France comme proscrit par les rois, et guillotiné comme baron par la République. (P. 437.)

Le tribunal enfin : nous en voyons ici déjà quelque chose par cette lettre du citoyen Payan, agent national de la Commune de Paris sous Robespierre, à un de ses amis nommé juré : « Il est bon de t'observer d'abord que les commissions chargées de punir les conspirateurs n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister aucune forme; la conscience du juge est là et les remplace... Tous les hommes qui n'ont pas été pour la Révolution ont été par cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie... Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera un jour périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : « Prenez garde! sauvez l'innocence! » Et moi je leur dis au nom de la patrie : « Tremblez de sauver un coupable! » Tu as une grande mission à remplir : *Oublie que la nature te fit homme sensible.* Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge des ennemis... Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir les conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. » (P. 505.)

Nous retrouvons encore le tribunal révolutionnaire avec le juré Vilate, qui s'appelait Sempronius Gracchus (quel Gracque!) — on peut voir plusieurs traits de lui dans ce livre, p. 424 et suiv.; — et aussi avec son collègue, le menuisier Trinchard, qui invitait sa femme à le venir voir condamner les membres des parlements de Paris et de Toulouse, au nombre de vingt-quatre, par ce billet tout plein de prévenances :

« Si tu nest pas toute seulle et que le compagnion soit à travalier tu peus, ma chaire amie, venir voir juger 24 messieurs tous si deven président ou conselier au parlement de Paris et de Toulouse. Je t'ainvite à prendre quelque choge aven de venir parcheque nous naurons pas fini de 3 hurres. Je tembrasse ma chaire amie et épouge. Ton mari, Trinchard. » (P. 504.)

Quant aux scènes qui suivaient ces jugements, M. Dauban n'a pu résister à la tentation d'en reproduire une, sous ce titre bien justifié : *les Chrétiens devant l'échafaud* (p. 430) : c'est la mort de la maréchale de Noailles, de la duchesse d'Ayen, sa belle-fille, et de la vicomtesse de Noailles, fille de la duchesse d'Ayen, trois généreuses et nobles femmes, plus nobles encore par l'âme que par le sang, qui, à la veille du jugement, n'ont eu qu'un seul désir : rencontrer, sur le chemin du supplice, la main d'un prêtre qui les bénît, et, ce vœu satisfait, ne pensent plus à la mort que pour y préparer, comme elles, leurs compagnons d'infortune. Que l'on nous permette de reproduire au moins la fin du beau récit emprunté par l'auteur aux Mémoires de la marquise de Montagu[1] ; ce sont les paroles mêmes du prêtre courageux qui les assista au péril de sa vie : « Madame la maréchale de Noailles, ayant mis pied à terre, s'assit à cause de son grand âge[2] sur un banc de bois, tout près de l'instrument du supplice. Elle avait les yeux baissés et l'air fort calme, malgré les injures que quelques forcenés ne craignaient pas de lui adresser dans un pareil moment. Elle monta la troisième sur l'autel du sacrifice. Je n'avais pas oublié de faire pour elle, dit l'abbé Carrichon, ce que j'avais fait pour son beau-frère et sa belle-sœur Mouchy. Six dames furent ensuite immolées ; puis vint le tour de la duchesse d'Ayen. Elle était dans l'attitude d'une dévotion simple, noble, résignée, tout occupée du sacrifice qu'elle offrait à Dieu ; en un mot, telle qu'elle était quand elle avait le bonheur d'approcher de la table sainte. Quelle impression j'en reçus ! Elle est ineffaçable. Je me la représente souvent dans cette attitude. Elle avait encouragé par ses discours ceux qui l'avaient précédée ; elle servit de modèle aux autres. Quand elle fut sur l'échafaud, le bourreau lui arracha son bonnet, qu'une épingle retenait encore à ses cheveux ; la douleur qu'elle en éprouva se peignit aussitôt sur ses traits, mais s'effaça à l'instant pour faire place à la plus angélique douceur. Sa fille eut le bonheur d'être sacrifiée aussitôt après elle. Comme sa mère, elle exhortait avant de mourir les compagnons de son supplice et s'était attachée particulièrement à un jeune homme qu'elle avait ouï blasphémer. Elle avait déjà le pied sur le sanglant escalier lorsqu'elle se tourna encore une fois vers lui et lui dit, d'un ton et avec des regards suppliants : « En grâce, dites pardon ! » — Divine parole, mouvement sublime ! N'est-ce pas un ange, l'ange de la miséricorde apportant au blasphémateur lui-même l'inspiration du repentir et la

[1] « Ces Mémoires, dit M. Dauban, dont la rédaction est une œuvre moderne, ont été composés sur des documents authentiques parmi lesquels se trouve le récit du P. Carrichon. » (P. 430.)

[2] Elle avait plus de soixante-dix ans.

grâce du salut? Mais que dis-je? et combien cette image amoindrit la grandeur de la scène! Ce n'est pas un ange, c'est une simple femme. Cette jeune femme, cette jeune mère, au pied de l'échafaud, où sa grand'mère vient d'être immolée, où sa mère la précède, où le bourreau l'attend, ne songe qu'à sauver une âme ; et, déjà sur ces marches sanglantes, elle se retourne vers le jeune malheureux pour tirer de son cœur le mot qui ouvre le ciel : « *En grâce, dites pardon !* »

M. Dauban ne va pas plus loin dans ce genre de citations. Mais il nous permet de voir combien il y aurait à dire ici en nous donnant « le bilan du meurtre juridique en 1794, » les condamnations qui précèdent et qui suivent, en cette année fatale, la loi du 22 prairial. (P. 403.) Il y joint un document qui peut achever d'en faire pénétrer l'impression dans nos esprits ; c'est un extrait d'une publication de M. L. Laraze, relatif aux cimetières des suppliciés. On avait beau brûler les cadavres en les enterrant dans des couches de chaux vive : la voix du sang versé criait vers le ciel, comme dit l'Écriture. La terre abreuvée de ce sang se refusait à le boire davantage, et il s'élevait de ces mares corrompues des exhalaisons qui menaçaient de la peste la ville coupable au moins d'avoir souffert ces odieuses hécatombes. On peut voir les moyens proposés par l'architecte de la Commune, p. 415-420. Le seul efficace fut la fin de la Terreur.

IV

Je suis resté trop longtemps dans « la rue » pour avoir le temps d'introduire le lecteur dans le club. M. Dauban a reproduit quelques scènes importantes du club des Cordeliers vers le temps de l'arrestation d'Hébert, et aussi du club des Jacobins ; mais, quoique le club figure dans le titre de son livre, ce n'est pas avec le peu qu'il en a dit qu'on pourrait montrer, dans toute sa puissance, ce grand foyer de révolution. L'histoire du club, d'ailleurs, est intimement liée à celle des assemblées ; il y a entre les deux choses des rapports étroits d'action et de réaction ; elles sont emportées ensemble dans le mouvement de l'histoire générale. Et le club n'était pas seulement dans le lieu affecté à ses réunions périodiques ; il était aussi dans les sections. Ce sont les Jacobins qui, forts de leur cohésion et de leur discipline, imposaient, si peu qu'ils fussent, leur opinion à tous les autres ; et ils se vantaient tout haut de leur procédé, qui ne s'est pas perdu dans les réunions populaires : « L'un, qui était de la section des Piques, disait que quelquefois ils ne se trouvaient à l'assemblée générale que dix membres de la société, mais qu'ils

suffisaient pour faire trembler le reste de l'assemblée. Lorsqu'un citoyen de la section, ajoutait-il, fait une proposition qui ne nous convient pas, nous nous levons tous et nous crions que c'est un intrigant et un signataire[1]; c'est ainsi que nous imposons silence à ceux qui ne sont pas dans le sens de notre société. » (P. 307.)

Ce sont les plus pures doctrines des sans-culottes qui étaient prêchées dans quelques sections, et la police y applaudit : « Blandin, dit l'auteur du rapport, a donc continué son discours, qui m'a paru respirer le plus pur patriotisme, et bien fait pour faire aimer la vertu et pour faire détester les rois et le fanatisme. Cette phrase surtout a été vivement applaudie, aux cris de *Vive la Republique!* « Il « faut que les biens des patriotes soient respectés, et ceux des gens « riches aristocrates donnés aux pauvres. Un égoïste, un royaliste, « ne peuvent avoir de propriété dans une république. » (P. 204.)

Le livre de M. Dauban renferme beaucoup d'autres traits qui ne se classent pas aussi facilement sous le triple sous-titre qu'il lui a donné. Les gens de police, dans leurs rapports, disent tout ce qu'ils voient et ne se préoccupent pas de faire un livre. Mais ces rapports n'en sont que plus curieux dans leur variété. On y verra comment se faisaient, dans les sections, les dons volontaires pour la patrie : « Il a été arrêté que si d'icy au 10 courant, les riches ne se montraient pas en frères pour la collecte, leur nom seroit affiché (*applaudissements*) (p. 85) ; » — les moyens employés pour faire paraître plus avantageusement l'objet donné : la section de Bondy devait offrir un cavalier au ministre de la guerre; mais les commissaires le trouvaient bien petit « vu qu'il n'avait que 5 pieds 3 pouces juste » (*brouhaha et bruit*); toutefois, comme il était au fait du cheval, et qu'on le savoit ardent républicain, il fut arrêté qu'on le présenterait armé, équipé et monté au ministre, attendu « qu'un homme à cheval gagne beaucoup ; » mais comme on le pouvait faire descendre, il fut décidé que le cavalier « pourroit mettre un jeu de cartes sous ses bas pour paraître plus grand. » (P. 135.) — Vertu, tu n'es qu'un nom! — On y verra aussi l'ardeur patriotique avec laquelle on achetait les biens confisqués: « Partout l'enthousiasme républicain anime les enchères et toutes se font aux cris de *Vive la République ! Vive la Montagne !* » (P. 129.) — Et l'audace de certains émigrés qui osaient reparaître à Paris en se cachant sous l'habillement de l'homme du peuple, se faisant cochers de fiacre, etc. La police les devinait quelquefois, car il leur restait sous leur déguisement une distinc-

[1] Chaque temps a son mot qui suffit pour perdre un homme dans l'esprit de la foule : *réac*, *aristo*, *clérical*, etc. Les *signataires* étaient ceux qui *auraient pu signer* la protestation secrète des soixante-treize députés contre l'arrestation des Girondins.

tion dont ils ne parvenaient pas, dont ils ne se résignaient pas peut-être à se défaire (voy. p. 162).

L'auteur, du reste, ne se tient pas si rigoureusement dans son Paris, qu'il n'en sorte pour jeter un coup d'œil sur la guerre de Vendée et sur la guerre du dehors : — on en parlait dans les rues de Paris : c'est son excuse ou son prétexte. — Il cite ce compte rendu de Laplanche sur sa mission en Vendée : « Partout j'ai fait disparaître les prêtres comme autant de vers rongeurs et les fléaux de la société. Avec les prêtres ont disparu les cloches et les ustensiles de leur métier... Sur des cadavres amoncelés et des ruines fumantes, la Vendée s'écroule et la République est debout » (p. 52) ; et ce rapport de Collot-d'Herbois sur les mesures d'extermination, dont il espère un complet résultat : « Les mesures vigoureuses que Carrier recommande, eussent depuis longtemps exterminé ce malheureux fléau, si on en eût fait plustôt usage ; elles ne seront plus reculées, et j'annonce avec sûreté à la société que les précautions de la force la plus terrible sont prises par le Comité de salut public, et vont incessamment frapper à mort le dernier rejeton de la Vendée. » (P. 75, 76.)

Quant aux ennemis du dehors, on peut juger du système de Robespierre, de Saint-Just et des autres, lorsque l'on voit après le 9 thermidor l'ordre donné de faire quartier aux prisonniers. Le contraire avait été ordonné en effet en ce qui touche les Anglais, et logiquement cela pouvait s'étendre aux autres. La Révolution française devait être universelle. Ceux qui combattaient les armées de la France étaient donc des ennemis de la Révolution. Ces ennemis-là quand on les guillotinait à Paris, on pouvait bien les fusiller à la frontière !

Mais le sujet principal est Paris et les rues de Paris. C'est le vrai champ d'exploration de la police ; et s'il est curieux de saisir au vol les impressions fugitives de la Révolution dans un propos échangé entre les passants, dans les bruits de la foule recueillis par les *observateurs*, il ne l'est pas moins de suivre la police dans ce travail : car l'agent sait joindre ses réflexions à ses observations. Il ne se borne pas à rapporter, il raisonne, il gourmande, il admire : « Les rues de la Courtille, dit Perrière, à la date du 21 ventôse (11 mars 1794), regorgeaient des flots d'un peuple joyeux et proprement vêtu ; partout on entendait le bruit de la danse et des instruments. Ainsi (quoique je ne réponde pas du nombre des malheureux qui pouvaient être restés gîtants dans leur grenier) les sinistres projets des méchants sont confondus, et c'est en chantant la *Carmagnole* et tous les airs chéris de la liberté, que le peuple soutient son carême républicain [ce carême-là paraît bien être une continuation du carnaval]... Et ce tableau n'était pas particulier à la Courtille, il s'ap-

plique à toutes les grandes rues des faubourgs. D'un autre côté, on rencontre des enfants de cinq ans, vrais petits sans-culottes, qui se faisaient la guerre à coups de pierres, en soutenant leur ardeur guerrière de la chanson : « La liberté dans nos foyers... » O France, quel peuple tu es, et quel peuple tu promets ! » (P. 211.)

Voyez encore le morceau intitulé par le rapporteur lui-même : « *Honte des sociétés et surtout d'une société telle que la nôtre.* » (P. 209.)

Mais ce qui passe tout en fait de déclamation, ce sont les ordres du jour d'Hanriot, vrai type du général sans-culotte, pratiquant en conscience la maxime de la démagogie : « Je suis le chef, donc je dois suivre. » On se rappelle les plaisanteries et les caricatures de 1830 sur les rapports des officiers et des soldats dans la garde nationale. Y eut-il jamais aucune charge égale à la réalité que nous offre Hanriot dans ses proclamations à ses frères d'armes ? Tantôt il leur prêche la vertu : « Hier, mes frères d'armes, les ouvriers des ports n'ont pas donné l'exemple des privations que nous autres pauvres démocrates sans-culottes avons contractées dès le berceau. Ils exigent pour leur journée un salaire trop fort... Vivons honnêtement, vêtissons-nous décemment et proprement, soyons sobres, n'abandonnons pas nos vertus et notre probité : ce sont nos seules richesses ; elles sont impérissables. Fuyons l'usure ; ne prenons pas les vices des tyrans, que nous avons terrassés ; soyons toujours aux yeux de l'univers ce que nous avons toujours été ! » (P. 354.) Tantôt il flatte sournoisement leurs convoitises : « Depuis peu, il se passe encore quelques intrigues ; je suis bien aise de prévenir mes frères d'armes que toutes les places sont à la disposition du gouvernement : le gouvernement actuel qui est révolutionnaire, qui a des intentions pures, qui veut le bien de tous, a la nomination de toutes les places. Il va jusque dans les greniers chercher les hommes vertueux ; il dit aux pauvres et purs sans-culottes : « Venez occuper cette place, la « patrie vous y appelle : sauvez-la, aimez-la, c'est votre mère à tous. » (P. 345.) Et comme il leur vante les douceurs de l'*Hôtel des Haricots* d'alors, établi rue du Bouloi, « presque établi contre mon gré, » a-t-il soin de dire (voy. p. 357). Mais tout s'efface à côté de cet ordre général, où, s'adressant tour à tour et aux citoyennes qui font queue chez les fournisseurs, et à ses frères d'armes chargés d'y faire la police, il s'écrie : « Vertueuses républicaines, au nom de la patrie qui est notre mère commune, dispensez donc les hommes armés de fer d'aller près de vous. La raison a-t-elle besoin d'armes pour vous régler dans vos petits besoins ? N'êtes-vous plus ce que vous étiez vous-mêmes ? Je vous ai vues si sages et si dignes de vous-mêmes ! Vous qui avez tant de franchise et qui aimez la patrie, ne ferez-vous rien pour elle ? Et vous, mes frères d'armes, lorsque vous

êtes armés, lorsque vous êtes présents aux différentes distributions, mettez vos armes dans un coin ; qu'un de vous les garde; et puis allez près de nos concitoyennes, rangez-les six par six : que chacune d'elles se souvienne de la compagne qui l'avoisine, que chacune aille à son tour prendre la petite portion qui lui revient, avec décence, sans propos et sans injures. Je vous ai vues si bonnes et si justes dans nos dernières fêtes républicaines; je vous ai vues dans ces amusements proscrire d'auprès de vous le vice et tendre la main à la vertu : que ne faites-vous toujours de même! Souvenez-vous que vous êtes la moitié de la société, et que vous devez un exemple de morale que les hommes sensibles ont droit d'attendre de vous. » (P. 421.) Et dire que c'était là le successeur de la Fayette ; que ce général de carrefour, digne de parader sur les tréteaux de la foire, ceignait l'écharpe des Kléber, des Moncey, des Marceau !

J'ai dit que ce livre était surtout composé de rapports de police, et cela est vrai pour toute l'année 1794, c'est-à-dire pour la plus grande partie de l'ouvrage ; car l'année 1795, qui figure dans le titre, n'occupe dans le livre que 50 pages environ sur 600. Ce sont ou des rapports particuliers émanant directement des observateurs jusqu'à la mort de Danton; ou, depuis, des rapports généraux, rédigés, sur les notes qu'ils ont fournies, soit par la police municipale, soit par l'agent national du district. J'ai donné de nombreux échantillons de cette littérature. Elle ne brille point par le style, mais les parties les plus incultes, les plus originales aussi, les rapports mêmes des agents, ont des qualités qu'on ne trouve pas toujours dans les documents historiques : je ne dis pas seulement cette sagacité dans l'observation (c'est le propre de la police à toute époque), mais ce qui est le signe du temps, la plus entière sincérité. Les *observateurs*, comme on les appelle, disent simplement tout ce qu'ils ont vu ou entendu. S'agit-il d'un ministre, s'agit-il d'un membre des Comités, ils le disent absolument comme de tout autre. Je me figure qu'aujourd'hui si, dans le peuple, on proférait par hasard sur quelque haut personnage des paroles malsonnantes, les *observateurs* auraient, sinon l'oreille plus dure, au moins la langue plus circonspecte et la plume moins déliée. Nos agents de la République ne se gênent pas ; ils répètent ce que l'on dit de tous : et, qu'on ne l'oublie pas, la loi des suspects est pour tout le monde ! « Plusieurs citoyennes, dit le citoyen Rolin, au Palais de Justice, dont il paraît que les maris et les enfants sont aux frontières, se plaignoient qu'elles ne pouvoient obtenir de secours du ministre de l'intérieur ; elles ajoutoient que plusieurs fois elles furent rebutées par le portier et que le ministre lui-même ne les avoit pas mieux reçu ; que cependant elles savoient à n'en point douter qu'il aimoit le sexe féminin, mais que probablement le costume

républicain dont elles faisoient usage n'étoit point celui qui lui plaisoit le plus.» (P. 258.)

Ailleurs c'est le ministre de la guerre sur lequel retombent, dit un autre rapporteur, toutes les imprécations (p. 271); c'est Santerre, c'est Hanriot lui-même, Hanriot, le chef de la milice nationale, qui sont impliqués par le peuple dans la conspiration d'Hébert : « Dans différents caffés on disoit qu'il y avoit des ordres donnés pour arrêter le général Santerre. On a dit de même que le commandant général de la garde nationale parisienne étoit compromis dans l'affaire d'Hébert. Ce bruit s'accrédite dans le peuple[1].» (P. 276 et p. 300.) On reproduit contre Hanriot ces accusations de grandes dépenses de table, qui, plus que le soupçon d'intelligence avec Pitt et Cobourg, ont servi à perdre Hébert : « Des bruits cour parmie les citoiens quanriot (qu'Hanriot) et ses aide de camps dépencoit beaucoup et qu'il fecois des repas superflus. On évallue un de ces repas à cinq cen livre entre cinq qu'ils étoient; plusieurs disent que les assignats ne lui coutoient guère à gagner. » (P. 208.)

Celui-là ne se recommande point par l'orthographe. Cela du reste n'empêche pas que dans leurs rapports, nos agents ne se permettent quelques excursions hors du champ de leurs observations quotidiennes. Quelques-uns font de l'histoire, plusieurs de la morale, tous de la politique : car ils se sentent, avant tout, citoyens. Par exemple, en histoire leur mémoire n'est pas très-sûre : ils placent sous la Ligue « les bouchers connus alors sous le nom de *Cabotins* (cabochiens) ou plutôt de *Maillotins* (p. 249) ;» leur morale est celle des hommes *sensibles* (jamais il n'y en eut tant que parmi les sans-culottes, à commencer par le jeune et farouche Saint-Just) : « Les Athéniens condamnèrent un enfant à mort pour avoir crevé les yeux à une pie, et cependant ils ne ménagaient pas plus que nous leurs aristocrates ; mais il y a quelque chose de si affreux à mutiler, à lacérer l'être innocent, qu'un tel spectacle doit être ôté de dessous les yeux de l'hôme que l'on veut conserver juste et humain. Dérobez-nous la mort des animaux et rendez toujours décente celle des criminels, car aucune considération ne peut autoriser à blesser l'humanité; et si les crimes multipliés *demandoient des supplices plus compliqués*, il faudroit le dérober à la vue du peuple, qui pourtant devroit être informé qu'on le fait subir aux criminels, affin que cette connoissance servît à détourner de leur exemple ceux qui seroient tentés de les imiter, etc.» (P. 248.)

[1] Hanriot faillit être compris en effet, ainsi que Pache, dans le procès d'Hébert. Au rapport de Fouquier-Tinville, c'est le président Dumas qui étouffa les dénonciations et empêcha qu'on n'y donnât suite. (Voy. le mémoire de Fouquier-Tinville dans Campardon, *le Tribunal révolutionnaire,* t. II, p. 280-283.)

L'ouvrage de M. Dauban, malgré ce qu'il y a joint d'indications personnelles, laisse encore beaucoup à faire à qui viendra y puiser. Ce n'est pas, je l'ai dit, une composition, c'est un recueil, et j'ai voulu par de nombreuses citations en montrer l'intérêt. On y voit la Révolution dans la rue jour par jour et sur des témoignages qui ne sont pas suspects d'hostilité. Je dois avouer pourtant que la voie est un peu obstruée pour le lecteur ; et, parmi les choses qu'on y rencontre, tout n'a pas la même importance, ni la même nouveauté, dans la deuxième partie surtout. J'y trouve encore des pièces qui sont parfaitement à leur place : les rapports de police sur la rareté des subsistances, sur les troubles de la rue, et quelques extraits de journaux qui prouvent que, même au milieu des plus grandes misères, cette pointe de l'esprit français reste toujours acérée contre un régime oppresseur : voyez la lettre d'un marchand au *Courrier républicain* sur son associé *Gouvernement* (p. 587). Mais pourquoi ces notes sur la politique de Robespierre empruntées à un ouvrage qu'on peut avoir tout aussi bien que le livre de M. Dauban, puisqu'il a paru en 1835 (p. 452-461) ? pourquoi ces morceaux détachés de Saint-Just, de Barère (p. 461-472) ? Comment, puisque cela peut éclairer le sujet, ne donner qu'à la fin, à la page 493, le tableau des quarante-huit sections de Paris, et, à la page 497, « la disposition des locaux qu'occupaient, aux Tuileries, les Comités de salut public et de sûreté générale ? » La place en était à la suite des détails analogues, page 6 et suivantes, tirés de l'*Almanach national*. Dans la liste des noms de ville changés par la Convention, liste extraite du même almanach, je signalerai à l'auteur une étrange faute d'impression : « Quimper (Finistère) — Montagne-sur-Oder. » — Lisez « sur-Odet, » ce qui n'est pas la même chose. Quelle qu'ait été la foi de la Convention dans la puissance de ses décrets, elle n'allait pas jusqu'à transporter si loin les montagnes.

Un mot encore sur l'introduction. J'y trouve un rapprochement très-juste entre la démagogie à Athènes et la démagogie à Paris. Mais était-ce la peine d'avoir un paragraphe entier sur Athènes en 426 avant Jésus-Christ, et un autre pour analyser la pièce des *Chevaliers* d'Aristophane ? Aristophane nous est-il donc si peu connu ? Quelques mots suffisaient. C'est trop d'antiquité pour une préface à un ouvrage intitulé *Paris en* 1794. L'antiquité obsède plus qu'il ne convient M. Dauban, et elle l'a mal servi ; témoin cette dernière allégorie : « On lit dans l'histoire de l'antique Orient que des seigneurs ayant tué leur roi se disputèrent à qui prendrait sa place. Il fut convenu que le premier d'entre eux qui verrait le lever du soleil serait roi. Ils se hâtèrent de se rendre tous à l'endroit le plus élevé de la campagne voisine. En ce moment le soleil se couchait dans un

abîme d'or et de pourpre. Les seigneurs, le voyant disparaître, passèrent la nuit *l'œil fixé sur le point où s'était montrée la dernière clarté;* un d'entre eux, cependant, s'était mis à l'écart et regardait obstinément la partie du ciel opposée. C'est là qu'il vit briller la première étincelle du jour naissant auquel ses compagnons tournaient le dos. Il l'emporta sur eux, comme le progrès doit toujours l'emporter sur la routine. » (P. xix.) Qu'est-ce que le progrès et la routine ont à faire ici ? Et sérieusement l'auteur croit-il qu'il y ait eu à une époque quelconque des gens assez malavisés pour demeurer toute une nuit les yeux fixés sur le lieu où ils ont vu le soleil disparaître, dans l'attente de l'y voir se lever le lendemain ? Ils savaient bien, ces seigneurs tyriens, que le soleil se lèverait au côté opposé : c'est là si l'on veut sa routine, et on ne saurait qu'y faire. Ce n'est donc pas du côté où ils l'avaient perdu de vue qu'ils regardèrent. Un seul, sur le conseil de son esclave, se tourna vers l'Occident, et il n'y vit pas lever le soleil; mais il y vit le premier ses rayons éclairant le sommet des tours qui y était opposé; lisez Justin : *Expectantibus aliis ut ipsum solem aspicerent, hic primus omnibus fulgorem solis in summo fastigio civitatis ostendit* (Just., XVIII, 3). Il aurait donc mieux valu nous dire, sans figure, de chercher vers l'Amérique les premiers rayonnements de la liberté.

H. Wallon.

La suite prochainement.

LE SECRET DE GERTRUDE

I

La journée tirait à sa fin, — une pluvieuse journée de février, — et bien que le ciel se fût éclairci, la lumière pénétrait déjà avec peine à travers les carreaux verdâtres de la pièce où se réunissait chaque soir la famille de Mauprié. Les fenêtres donnaient sur l'unique rue du village ; en soulevant le rideau, on pouvait apercevoir la route détrempée par la pluie, la rue tournante, les maisons basses aux toits moussus, l'abside de la vieille église de Lachalade, et dans le fond, la forêt d'Argonne voilée d'une brume violette. Près de l'une des croisées, la veuve de David de Mauprié se tenait droite dans son fauteuil et roide dans ses vêtements noirs ; sa figure effilée et pointue se profilait sur la mousseline du rideau et l'on voyait ses mains sèches agiter mécaniquement les aiguilles. Sa fille aînée, Honorine, élancée et maigre, surveillait devant la cheminée, la cuisson d'un opiat pour le teint ; elle devait avoir passé la trentaine ; la flamme du brasier éclairait à demi son visage couperosé et ses yeux noirs encore beaux sous leurs paupières déjà fatiguées. Un garçon de vingt-trois ans, nommé Xavier, était assis à une table ronde devant un dessin qu'il terminait rapidement. Près de lui, dans l'embrasure de la seconde fenêtre, sa sœur cadette, Reine, les coudes sur les genoux et les mains enfoncées dans ses épais cheveux bruns, profitait des dernières lueurs du jour pour dévorer un roman qui absorbait toute son attention.

L'ombre envahissait de plus en plus la salle, et les meubles qui la garnissaient disparaissaient noyés dans l'obscurité. Parfois seulement le feu se ranimait, un jet de flamme lançait çà et là de légères touches lumineuses, et on distinguait un coin de miroir, un panneau de tapisserie, un portrait enfumé dans son cadre terni, une

console ventrue à poignées de cuivre, un râtelier d'armes de chasse.... Puis la flamme s'évanouissait et tout se replongeait dans l'ombre, à l'exception des silhouettes immobiles près des fenêtres.

— Allons, fit Xavier en posant son crayon, on n'y voit plus.

— Reine, dit la sœur aînée d'une voix aigre-douce, le souper ne sera jamais prêt.... Laisse donc ton livre, tu finiras par te perdre les yeux.

Reine feuilleta les dernières pages de son roman et releva la tête d'un air de mauvaise humeur. Si tu as peur pour mes yeux, répondit-elle, allume la lampe.

— Nous brûlons déjà trop d'huile, reprit sèchement Honorine, et tu sais bien que la buire doit nous faire une semaine.

— Reine, dit alors madame de Mauprié d'un ton emphatique, tu ne devrais pas oublier que nous avons de lourdes charges et que nous devons être économes.... Laisse ton roman et occupe-toi des choses utiles.

— Bien parlé, ma mère ! cria une voix rude, et au même moment la porte entr'ouverte livra passage au fils aîné Gaspard de Mauprié, tandis qu'un chien de chasse vint secouer son poil mouillé jusque sur les jupes de Reine.

Elle jeta son livre avec dépit, et repoussant l'épagneul : « Emmène donc ton chien, dit-elle à Gaspard, sa place est au chenil et non dans la salle !

— Tout beau, ma précieuse sœur, répliqua celui-ci en faisant résonner la crosse de son fusil sur les carreaux, Phanor n'est déplacé nulle part, il gagne sa journée, lui, et ne perd pas son temps à bayer aux corneilles !

Tout en parlant, le chasseur tira de son carnier deux vanneaux qu'il jeta sur la table. « Honorine, porte cela au garde-manger, et mets le couvert, car je meurs de faim. »

Puis, d'un geste de maître, il frotta une allumette contre sa manche et alluma la lampe, objet de la contestation. L'apparition de la lumière rétablit le calme dans la salle. La veuve s'approcha avec son tricot, Reine reprit sa lecture, Honorine se mit à filtrer la liqueur qu'elle avait retirée du feu ; Xavier, seul, resta près de la croisée, le front appuyé contre la vitre, et regardant la route déserte. Quant à Gaspard, après avoir débouclé ses guêtres, il avait pris un chiffon de laine et frottait le canon de son fusil en sifflant un air de chasse. La lueur de la lampe éclairait sa figure osseuse et hâlée, sa barbe touffue et ses yeux gris perçants. Personne ne parlait plus et le silence n'était interrompu que par le sifflet du chasseur, le balancier de

l'horloge dans sa longue boîte, et les soupirs de l'épagneul qui s'était étendu près des chenets.

Quand le fusil fut nettoyé, Gaspard releva la tête.

— Eh bien ! et ce souper? demanda-t-il d'un ton bourru.

— J'attends le lait que Gertrude est allée chercher à la Louvière, répondit Honorine.

— Elle y met le temps, la cousine Gertrude! grommela Gaspard, au sortir du bois je l'ai vue de loin, trottant menu et sautillant de pierre en pierre, comme si le sable du chemin n'était pas digne de toucher ses pieds de princesse.... Elle se sera sans doute arrêtée à caqueter avec le fils du fermier.

Honorine haussa les épaules.

— Fi donc, Gaspard, dit-il, est-ce qu'une fille bien élevée fait attention à ces gens-là?

Gaspard éclata de rire.

— Faute de grives on mange des merles, et il faut bien que vous vous contentiez du seul gibier qui soit à votre portée.... Toi-même, ma sœur, pourquoi uses-tu les œufs du poulailler à fabriquer du lait virginal, si ce n'est pour que la blancheur de ton teint éblouisse ces gens-là?

— Des paysans ! fit Reine, et son minois chiffonné prit une expression dédaigneuse.

— Je ne parle pas pour toi, Reine, continua Gaspard, je connais tes goûts ; tu attends que le fils d'un roi vienne à deux genoux t'offrir sa main, mais Gertrude est moins ambitieuse.

— Oui, elle est peuple, soupira la cadette, et elle se replongea dans sa lecture.

— Hélas ! dit madame de Mauprié de sa voix languissante, elle a les idées que feu son père avait prises dans les garnisons. Le capitaine Jacques de Mauprié avait eu le tort de mépriser la profession de sa famille.... J'ai souvent ouï dire à votre pauvre père que, depuis le roi Henri IV jusqu'à 1830, tous les Mauprié avaient soufflé le verre.... Un gentilhomme verrier ne devrait jamais quitter ses fourneaux! Et elle lança un regard de reproche à Gaspard.

— Est-ce pour moi que vous dites cela, ma mère? reprit celui-ci d'un ton rude; pourtant si la verrerie des Bas-Bruaux a été vendue en justice dix ans après votre mariage avec mon père, je n'y suis pour rien, et vous en savez là-dessus plus long que moi... Vous me répondrez que j'aurais pu travailler aux Senades, chez les Du Tertre; mais j'ai des préjugés, moi aussi, et je n'aime pas à servir chez les autres !

En entendant cette brève répartie, la veuve releva la tête; ses yeux

rencontrèrent ceux de son fils aîné et une légère rougeur colora ses joues flétries.

— A Dieu ne plaise, soupira-t-elle, que je vous adresse un reproche, Gaspard ! Vous étiez trop jeune lors de la faillite des Bas-Bruaux pour savoir comment les choses se sont passées, et je voulais justement vous dire que notre déconfiture ne serait pas arrivée si Jacques de Mauprié avait consenti à s'associer avec nous.... Mais le père de Gertrude n'avait pas le culte des traditions de famille, c'était un soldat, et sous un certain rapport, il est presque heureux que sa mort ait ramené ma nièce dans un milieu convenable.

— Heureux ! murmura Gaspard en se promenant de long en large, heureux !... pour Gertrude, c'est possible, mais pour nous, qui étions déjà réduits à la portion congrue, je ne vois quel bonheur l'arrivée de cette sixième bouche a pu apporter dans le ménage !

— Gertrude est doublement ma nièce, répliqua la veuve. C'était un devoir pour moi de recueillir la fille de Jacques de Mauprié et de ma propre sœur... Qu'eût dit le monde si nous l'eussions laissée à l'abandon ? Songez, Gaspard, que vous êtes son tuteur et que nous sommes responsables de son avenir.

— Morbleu ! s'écria Gaspard, vous me la baillez belle, avec votre responsabilité !... N'aviez-vous pas assez à faire de surveiller Reine qui a la tête farcie de romans !... Je ne parle pas d'Honorine, qui se garde toute seule, maintenant qu'elle est montée en graine....

Honorine eut un beau mouvement d'indignation et laissa tomber son filtre.

— Gaspard, commença-t-elle de sa voix la plus aigre, je ne répondrai pas à vos grossièretés, seulement....

Elle allait en dire long, quand Xavier, qui n'avait cessé de regarder dans la rue, tourna vivement la tête. « Voici Gertrude ! » murmura-t-il et tous se turent.

On entendit en effet un frôlement de robe et un pas léger dans le corridor, puis Gertrude entra dans la salle, son pot au lait à la main. Elle était blonde, svelte et pouvait avoir dix-neuf ans. Une fanchon de laine blanche posée en pointe sur ses cheveux abondants, encadrait l'ovale délicatement allongé de son visage, puis retombait sur ses belles épaules et sur sa poitrine doucement agitée. Elle avait couru ; de folles mèches soyeuses, échappées à ses bandeaux, s'étaient soulevées et formaient une sorte d'auréole autour de son front. L'air froid du soir avait avivé les nuances roses de ses joues, et ses grands yeux brillaient comme de limpides aigues-marines. Tout en elle, depuis la ligne fière de sa petite bouche aux coins retroussés, jusqu'aux mignon-

nes attaches de ses mains effilées et de ses pieds cambrés, révélait la finesse de sa race. Elle était si charmante, même à la maigre lueur de la lampe, que Xavier ne put retenir un geste d'admiration ni ses cousines un regard de dépit.

— Tu es restée bien longtemps à la ferme? dit Honorine en lui prenant des mains le pot au lait.

— Suis-je en retard? répondit Gertrude. Attends, je vais t'aider et nous aurons bien vite rattrapé le temps perdu. Elle se débarrassa de sa fanchon, et alla embrasser madame de Mauprié qui lui tendit froidement la joue.

— Figurez-vous, continua-t-elle, que j'ai rencontré l'oncle Renaudin!...

A ce nom toutes les têtes se levèrent et chacun écouta d'un air plus attentif.

— Il suivait la chaussée de l'étang, poursuivit Gertrude, j'ai eu peur de me trouver avec lui face à face, et je suis restée à la lisière du bois jusqu'à ce qu'il fût passé.... Le pauvre homme ne peut presque plus marcher et j'ai dû attendre longtemps. Il se traînait tout courbé.... cela m'a serré le cœur!

— Je t'engage à t'apitoyer! s'écria Reine, il a été si aimable pour nous tous!

— N'importe, c'est notre oncle.... Et il a l'air si cassé et si souffrant!

— Il se fait vieux, dit la veuve, on prétend même que son esprit se dérange. Il était pourtant bien vert et bien alerte quand il est revenu à Lachalade, il y a dix ans... Je vois encore sa taille droite drapée dans sa longue redingote, et son air imposant....

— Oui, interrompit Gaspard d'un ton sarcastique, cet air avec lequel il nous congédia brutalement dès notre seconde visite.... Il s'est conduit avec nous comme un manant!

— Oh! Gaspard.... fit Gertrude.

— Oui, comme un manant, je le répète, car je ne sais pas dorer mes paroles et je ne mâche pas ce que j'ai sur le cœur.... Je le hais!

— Il ne m'a pas mieux reçue que vous, reprit Gertrude, il ne m'a même pas laissée parler, quand j'ai été le visiter, à mon arrivée à La Chalade; mais en le voyant se traîner péniblement ce soir sur le chemin pierreux, j'ai été touchée de pitié, et si j'avais osé je lui aurais offert mon bras jusqu'à sa porte.

— Oh! tu es fine, toi! s'écria Gaspard en ricanant.

— Ce n'est pas de la finesse, c'est du cœur! répondit Gertrude blessée, et en même temps des larmes roulèrent dans ses yeux.

Xavier la regarda d'un air ému et charmé à la fois.

— Gertrude a raison, dit-il enfin d'une voix sourde, et j'aurais fait comme elle.

Gaspard le toisa des pieds à la tête.

— Silence, morveux, lui cria-t-il, quand on a du cœur on reste fier; il n'y a que les âmes basses qui pardonnent les injures!

— Gertrude, dit froidement la veuve en enfonçant une de ses aiguilles dans ses cheveux gris, la sensibilité ne doit jamais faire oublier la dignité; ton oncle t'a repoussée et nous t'avons accueillie, malgré nos ressources bornées. En insistant comme tu le fais, tu as l'air de ne pas t'en souvenir.

— Ma tante, ne le croyez pas! s'écria Gertrude, et s'agenouillant près de la veuve, elle lui baisa les mains. — Vous avez été bonne pour moi et mon cœur vous en remercie tout bas à chaque instant. En disant ces mots elle voulut passer ses bras auteur du cou de sa tante, et répandre au dehors l'émotion qui gonflait sa poitrine, mais d'un geste, madame de Mauprié écarta les mains de la jeune fille.

— Assez, mon enfant, tu sais que je n'aime pas les scènes sentimentales! dit-elle sèchement.

Gertrude se sentit glacée, et refoulant sa tendresse dans son cœur, elle s'en alla tristement s'asseoir près de la cheminée.

— Je ne veux faire de leçon à personne, poursuivit la veuve de son ton emphatique et tranchant, seulement je pense qu'une famille hospitalière et généreuse a droit à d'autres égards qu'un parent avare et dénaturé; et que se montrer tendre avec lui, c'est nous donner tort, à nous. Je ne fais point parade des sacrifices que je m'impose, mais personne n'ignore que nous vivons de privations depuis cinq ans; depuis cinq ans la vie est dure pour nous, — mes filles en savent quelque chose!...

Gertrude aussi ne l'ignorait pas. Elle était arrivée à quatorze ans dans la maison de sa tante, et depuis lors, elle avait silencieusement dévoré plus d'une humiliation. Elle se le disait, assise sur sa chaise basse, étouffant ses sanglots et brûlant aux ardeurs du brasier ses paupières gonflées de larmes. La brassée de bois vert qu'Honorine venait de jeter sur les chenets, se tordait sur la braise et lançait de bruyants jets de flamme. Gertrude songeait aux pauvres femmes qui vont dans la forêt ramasser des branches mortes et rentrent le soir, courbées sous leur fagot. Elle pensait aux filles des charbonniers qui veillent toute la nuit, accroupies autour des fournaises grondantes. Elle aurait voulu être l'une d'elles. Leur vie si pénible lui semblait moins misérable que la sienne. Elles, au moins, gagnaient leur journée, et personne ne leur reprochait le pain qu'elles mangeaient le soir... Pendant qu'elle pensait à toutes ces tristes choses,

sa tante poursuivait impitoyablement l'énumération de ses bienfaits et la glorification de sa conduite. Une fois sur cette pente, elle ne s'arrêtait plus, mêlant dans son discours les choses les plus respectables aux détails les plus vulgaires. Elle parlait avec le même accent des souvenirs de famille, des devoirs de parenté et des menues privations qu'elle s'imposait : — on avait vendu le piano de Reine; elle avait supprimé son chocolat du matin; les bougies avaient été remplacées par de la chandelle, bien que l'odeur du suif lui fût insupportable... Puis venaient des retours mélancoliques vers les jours meilleurs d'autrefois, et des comparaisons navrantes entre le passé et le présent...

— Encore, ajouta-t-elle en terminant, tout cela ne serait rien si Reine et Honorine étaient établies... Ah! mes pauvres filles, je crains bien que vous ne coiffiez sainte Catherine!

Cette perspective mettait Reine en fureur.

— Et songer, s'écria-t-elle avec un geste de dépit, que si ce ladre d'oncle Renaudin avait voulu, nous aurions pu faire un beau mariage. Cela lui aurait si peu coûté de nous doter... Il ne dépense rien et sa maison regorge de tout!

— Oui, soupira Honorine, lorsque nous lui avons fait visite pour la dernière fois, les armoires de la salle étaient ouvertes... Je vois encore les belles piles de linge et les paniers pleins d'argenterie...

— Et le cellier plein de provisions! ajouta la veuve.

— Et les meubles de soie entassés dans la chambre de réserve! murmura la cadette.

— Ah! dit Honorine, qui devenait enragée rien qu'en écoutant cette énumération, si l'oncle ne veut plus nous voir, c'est bien votre faute, à toi et à Gaspard! Il fallait l'adoucir et le gagner par des égards, tandis que vous l'avez irrité avec vos grands airs et vos plaisanteries. Au lieu de le traiter tout haut d'Harpagon, si Gaspard lui avait porté un lièvre de temps à autre, tout se serait raccommodé.

Gaspard bondit d'indignation.

— Moi donner un lièvre à ce pince-maille? Je préférerais le jeter à la gueule de Phanor!... Pour qui me prends-tu? Est-ce qu'un Maupré se couche à plat ventre devant un héritage?... Tu sais le dicton : « Gueux et fier comme un verrier! » Mon père l'était, et bon chien chasse de race. J'aimerais mieux crever dans un fossé que de mendier les bonnes grâces d'un croquant qui s'est enrichi en tondant ses moutons et ses débiteurs, et qui aujourd'hui encore trouverait à tondre sur un œuf... Assez sur ce chapitre, ne m'en parle plus et sers-nous à souper.

Le couvert était mis et la soupe au lait, préparée par Honorine, fumait dans la soupière. Ils s'assirent tous autour de la table cou-

verte d'une toile cirée. Madame de Mauprié dit à haute voix le *Benedicite*, que Gaspard et Xavier écoutèrent debout, puis on n'entendit plus qu'un bruit de cuillers et de vaisselle.

Le souper était abondant, et on sentait que le bien vivre était le seul luxe auquel les Mauprié n'avaient pas renoncé. — Un pâté de lièvre dans sa terrine, un jambonneau dans sa gelée, une salade de mâches et un fromage du pays composaient le menu. Gaspard et sa mère l'arrosaient d'un petit vin du Verdunois; Xavier et les trois filles buvaient de la piquette. Tous avaient bon appétit, à l'exception de Gertrude qui se forçait pour avaler une bouchée, et qui semblait absorbée par ses réflexions. Gaspard, le dos au feu et son chien Phanor entre les jambes, mangeait comme quatre, buvait d'autant et semblait rasséréné par le rayonnement de l'âtre qui lui chauffait les reins, et les caresses du vin qui lui égayaient le cerveau. Sa mine s'était épanouie, son verbe tranchant s'était adouci, et parfois un large éclat de rire entrecoupait ses propos de chasseur. La conversation roulait le plus souvent sur les souvenirs du temps passé et sur les familles de verriers avec lesquelles les Mauprié entretenaient des relations de voisinage. Au dessert, Gaspard, mis complétement en bonne humeur, fredonna un air de chasse et conta ses exploits de la journée. Il était tard quand on se leva de table; Honorine et Gertrude enlevèrent le couvert et chacun s'apprêta à gagner son dortoir. Les trois jeunes filles allèrent embrasser madame de Mauprié; Gaspard baisa bruyamment les joues de ses sœurs, puis s'avança vers Gertrude.

— Allons, petite cousine, dit-il en lui tendant la main, pas de bouderie!... Faisons la paix!

Gertrude le regarda fixement et répondit d'une voix brève :

— Cousin Gaspard, je suis fille de verrier, moi aussi, et j'ai de la rancune... Bonsoir.

Gaspard demeurait ébahi. Elle passa rapidement devant lui pour aller rejoindre ses cousines, puis elle s'approcha de Xavier et murmura, tout en lui souhaitant le bonsoir :

— J'ai besoin de te parler; sois demain de bonne heure à ton atelier.

II

Ainsi qu'elle l'avait dit à Gaspard, Gertrude était une vraie fille de verrier. Elle avait la spontanéité, la fierté, les colères violentes de cette race ardente et chevaleresque dont les types étranges tran-

chent si vivement sur le fond vulgaire et effacé des populations meusiennes. Venus, dit-on, de la Normandie, les gentilshommes verriers étaient établis en Argonne depuis un temps immémorial. On les y trouve déjà installés sous le règne de Philippe le Bel, qui, par lettre royale, datée de 1314, déclara que les gentilshommes de Champagne, travaillant aux verreries, ne dérogeaient pas à la noblesse. Ce privilége fut confirmé plus tard par Henri III, et Henri IV lui-même ne dédaigna pas de s'occuper des verriers. La manière dont ils lui furent présentés mérite d'être rappelée. — C'était au commencement de mars 1603, et le roi se rendait à Metz avec Marie de Médicis; comme on descendait la côte des Chalaides, au sortir de Sainte-Menehould, plusieurs gentilshommes débouchèrent de la lisière du bois et coururent au-devant de la voiture. « Qui sont ces gens-là? demanda le roi. — Sire, répondit le postillon, ce sont des souffleurs de bouteilles... » Le Béarnais se mit à rire; les mauvaises langues prétendent même qu'il se permit sur leur compte une plaisanterie assez salée. La voiture ne s'arrêta pas, car il tombait une petite pluie fine, il *mousinait*, comme on dit dans le pays, et on avait déjà perdu beaucoup de temps à écouter la harangue des notables de Sainte-Menehould; mais Henri IV fit prendre les placets des verriers, et peu de jours après leur accorda de nouvelles lettres patentes.

Ces gentilshommes, demi-artistes et demi-aventuriers, avaient été sans doute attirés dans l'Argonne par les ressources nombreuses que le pays offrait à leur industrie. Un sable pur y foisonnait dans les bruyères, et les bois, peu exploités, donnaient le charbon à discrétion. En outre, les retraites giboyeuses des défilés, les eaux poissonneuses de la Biesme, étaient faites pour retenir des gens qui aimaient la bonne chère et avaient toujours eu du sang de braconniers dans les veines. La forêt leur plaisait et ils y prospérèrent. Dès 1530, Nicolas Volcyr, historiographe de Lorraine, vantait « les belles *voirrières* des boys d'Argonne. » Le dix-septième siècle fut leur âge d'or. Colbert avait augmenté leurs priviléges et assuré leur monopole. Ils inondaient de leurs bouteilles la Lorraine, la Champagne et la Bourgogne, gagnaient gros et dépensaient d'autant, faisant chère lie, menant grand train et ayant nombreuse lignée. Les aînés succédaient au chef de famille dans la direction de la verrerie, les cadets ne rougissaient pas de leur servir d'ouvriers; quelques-uns cependant devenaient gens d'épée ou gens d'église; l'un d'eux, Nicolas de Condé, fut de la Compagnie de Jésus et prononça une oraison funèbre du roi Louis XIII. Les filles épousaient des verriers du voisinage ou se faisaient religieuses. Dédaignés de la noblesse territoriale, qui raillait leurs occupations manuelles et les appelait des gentilshommes

de verre[1], ils se tenaient fièrement à l'écart, ne frayant qu'avec leurs confrères, et rendant avec usure aux bourgeois les mépris hautains des nobles familles du voisinage.

La révolution de 1789 porta un rude coup à leur prospérité en anéantissant leur monopole. Mécontents du nouvel ordre de choses, fidèles à la cause du roi, ils luttèrent courageusement pour défendre le régime qui succombait. Beaucoup d'entre eux émigrèrent et s'enrôlèrent dans l'armée de Condé. Quand ils rentrèrent au pays, vers la fin de l'empire, fatigués de l'exil, éclopés et assez mal en point, ils trouvèrent leurs verreries ruinées ou dirigées par des étrangers. Cependant la Restauration les releva un peu. Louis XVIII pensionna les veuves des verriers, dota leurs filles et plaça leurs fils dans sa garde royale. Ce fut la révolution de 1830 qui hâta leur agonie. La concurrence des verreries du Nord, fabriquant le verre à la houille, acheva de tuer les établissements de la vallée de la Biesme. Les nobles verriers descendirent alors un à un les degrés de la mauvaise fortune, et ceux qui n'avaient pu se tirer d'affaire en remontant une usine ou en émigrant dans les verreries de la Lorraine allemande, furent réduits à se faire bûcherons et braconniers. Tous gardèrent le souvenir et l'orgueil de leur antique origine : vivant au jour le jour, déclassés, débraillés, dépenaillés, mais portant haut leurs noms sonores, catholiques fervents, fidèles à « la bonne cause, » et revenant tous, comme le lièvre, mourir au gîte, près des anciens domaines de leurs pères. — Aujourd'hui encore, ils ont en grand mépris les roturiers qu'ils tiennent à distance et qu'ils appellent des *mâtins;* ils ne se marient guère qu'entre eux, et la fille d'un gentilhomme verrier ferait plutôt d'un bourgeois son amant que son mari. La plupart vivent très-pauvrement et ont adopté les mœurs et le costume des paysans au milieu desquels ils habitent; quelques-uns, fatigués de leur oisiveté, ont pris du service et sont devenus de bons officiers.

C'était ce qu'avait fait le capitaine Jacques de Mauprié, père de Gertrude; mais ses efforts pour tirer sa famille de l'ornière n'avaient pas réussi. Il était mort trop tôt, et Gertrude, confiée aux soins de sa tante, était précisément tombée dans ce milieu d'où le capitaine avait si énergiquement cherché à sortir. Comme on l'a vu plus haut, la veuve de Mauprié, qui vivait maigrement d'une rente viagère de deux mille francs, avait accueilli sa nièce sans enthousiasme, et la vie

[1] « Petit gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités. »

(*Vers d'un poëte du dix-septième siècle.*)

que l'orpheline menait à Lachalade était des plus pénibles. La nature expansive et affectueuse de Gertrude était sans cesse refoulée et froissée, tantôt par la rudesse de Gaspard ou les méchancetés de Reine et d'Honorine, tantôt par les glaciales rebuffades de la veuve. Un seul membre de la famille, Xavier, lui avait toujours montré de la sympathie.

Xavier de Mauprié venait d'entrer dans sa vingt-troisième année. Il avait été élevé jusqu'à dix-huit ans au petit séminaire de Verdun, et sa première impression, à son retour au logis, fut la vue de cette charmante cousine de quatorze ans qui lui sauta au cou le plus gentiment du monde. Madame de Mauprié avait eu l'espoir qu'il entrerait dans les ordres; mais la vocation ne venant pas, Xavier s'en retourna à Lachalade sans avoir une idée arrêtée au sujet d'une carrière quelconque. La famille était trop pauvre pour le pousser dans un emploi public, sa mère n'eût jamais consenti à faire de lui un commerçant; d'ajournements en ajournements, il resta à Lachalade, menant une vie dont l'inutilité lui pesait. Sous l'influence du milieu vulgaire dans lequel il grandissait, ses nerfs étaient devenus plus irritables, et son esprit de moins en moins communicatif. Gertrude seule aurait pu l'apprivoiser et le rendre expansif; mais, avec elle, un autre sentiment arrêtait son élan et paralysait sa langue, — la timidité.

La grâce primesautière, l'esprit vif et naturel de la jeune fille imposaient à ce garçon sauvage et gauche. Il brûlait de confier à sa cousine les inquiétudes et les ambitions qui agitaient son âme, et tout le temps qu'il était seul, il trouvait mille façons de traduire ses aspirations confuses; mais une fois en face de Gertrude, les mots ne venaient plus. Il commençait une phrase, balbutiait en voyant les grands yeux de la jeune fille se fixer sur les siens, puis brusquement il s'arrêtait et redevenait silencieux. Plus Gertrude croissait en âge et plus Xavier se repliait sur lui-même; celle-ci, découragée par les airs farouches et le ton parfois bourru de son cousin, commençait à imiter sa réserve. Ils se sentaient toujours sympathiques l'un à l'autre; mais ils se parlaient peu, se bornant à échanger un sourire ou un regard, un signe de tacite alliance.

Humilié de son inaction, las des distractions du village et des ineptes conversations de ses sœurs, Xavier s'était consolé en se livrant à son goût très-vif pour le dessin. Comme son frère Gaspard, il s'était mis à courir les bois, mais ce n'était pas le même attrait qui le retenait dans les gorges de l'Argonne. — Il était devenu amoureux de la forêt. — Les arbres aux attitudes majestueuses, les terrains mouvementés, la riche coloration des bruyères roses ou des fougères dorées par l'automne; le monde toujours bruissant, gazouillant ou

bondissant des insectes, des oiseaux et des fauves, tout cela le charmait et le passionnait. La fée des bois l'avait touché de sa baguette de coudrier ; elle l'avait ramené, séduit et asservi sous les voûtes verdoyantes de la forêt enchantée. Il y passait des journées entières à dessiner. Il avait fait connaissance avec les charbonniers et les sabotiers de la Gorge-aux-Couleuvres, et ces silvains demi-sauvages, tout possédés de l'esprit forestier, l'avaient initié aux mystères des bois. Le soir, au long des fournaises flamboyantes, le maître charbonnier lui avait appris le nom de toutes les essences d'arbres, le chant de toutes les espèces d'oiseaux ; et c'était en voyant le sabotier de la Poirière tailler le hêtre et le bouleau, qu'une préoccupation nouvelle avait agité son esprit.

De l'admiration des belles choses au désir de les reproduire, la distance est courte. Xavier s'était tout à coup senti travaillé par ce besoin de création qui fait le tourment et la joie des organisations artistiques. Après s'être longtemps contenté de dessiner des arbres et des plantes, il fut pris du désir de serrer de plus près la réalité, tout en l'accommodant à certaines combinaisons idéales. La rustique industrie du sabotier Trinquesse fut pour lui comme une révélation. Il essaya à son tour de tailler le bois à sa fantaisie, et pria Trinquesse de lui apprendre son métier. Il y fit bientôt des progrès surprenants, et non content de manier la *rouette* et le *paroir*, il s'aboucha avec le menuisier de Lachalade qui lui montra à dresser, à tourner et à assembler. Puis, son apprentissage terminé, il se procura les outils nécessaires et installa son atelier de sculpture sur bois dans un appentis adossé à la clôture du jardin.

C'était là qu'il passait des journées entières, tout absorbé par des tentatives auxquelles personne dans la famille ne s'intéressait, sauf Gertrude. Ce fut là qu'il vint attendre sa cousine au lendemain de la scène qui ouvre ce récit. Cette visite matinale, annoncée si brusquement et si mystérieusement par la jeune fille, l'avait préoccupé toute la nuit ; il allait et venait dans l'atelier d'un air impatient, et son inquiétude se peignait sur sa physionomie aux traits mobiles. C'était, à cette époque, un garçon maigre et brun, de taille moyenne et de mine rêveuse. Ses beaux yeux noirs, enfoncés dans l'orbite, avaient parfois l'air de regarder en dedans. Il ne portait pas sa barbe, et l'expression fine, un peu triste, de sa bouche ressortait mieux encore sur son visage soigneusement rasé. Les flammes sombres de ses yeux creux et la ligne rouge de ses lèvres expressives tranchaient vivement sur la pâleur olivâtre de son teint, et donnaient un caractère saisissant à sa figure encadrée de longs cheveux noirs.

Il tressaillit tout à coup en entendant crier le sable de l'allée ; un frôlement de jupe et un léger bruit de pas annonçaient l'arrivée

de Gertrude. Il courut ouvrir à sa cousine et l'amena jusqu'auprès de l'établi où un petit poêle ronflait joyeusement.

— Je t'ai fait un bon feu, lui dit-il, assieds-toi là et chauffe tes pieds... L'air est humide ce matin. — Tout en tourmentant un morceau de bois avec son ciseau, il la regardait d'un air embarrassé. Gertrude était restée debout près de l'établi. Ses lèvres étaient serrées, ses regards sérieux, et elle pressait nerveusement contre sa poitrine les pointes de sa fanchon.

— Comme tu es pâle! s'écria Xavier.

— Je n'ai pas dormi, répondit-elle, j'ai pensé toute la nuit à une chose à laquelle je me suis décidée.

— Que veux-tu dire, Gertrude, et qu'y a-t-il de nouveau?

— Je ne puis plus supporter la vie que je mène, Xavier, je ne le puis plus !... Je sens chaque jour davantage combien je suis ici à charge à tout le monde.

— A tout le monde ?... interrompit Xavier en la regardant d'un air de reproche.

— Non, pas à toi ! s'écria-t-elle en se rapprochant de lui, tu as toujours été bon pour moi, cousin Xavier. Mais les autres !... Tu as entendu Gaspard, hier, et tu sais qu'il m'a prise en aversion... Mes cousines sont méchantes avec moi et ma tante ne m'aime pas. Je fais pourtant ce que je puis pour qu'on m'aime, et je n'y réussis pas !... Je sens que je leur pèse. Je ne suis qu'une enfant, mais j'ai de l'orgueil, moi aussi, et je souffre... Je veux partir.

— Partir !... Xavier laissa tomber son ciseau et demeura muet. Il regardait sa cousine sans pouvoir parler, et ses mains étaient toutes tremblantes. Pour lui, Gertrude était la seule joie de la maison, le seul point lumineux dans la vie grise et terne de tous les jours. — Partir! reprit-il enfin d'une voix sourde, seule! à ton âge!... Y penses-tu ?

— Il y a longtemps que j'y pense, poursuivit Gertrude, et j'avais hésité jusqu'à hier soir, mais ce matin mon parti est pris. Je suis courageuse, je travaillerai. Voilà un an que je vais coudre chez la modiste du village ; c'est une bonne fille qui m'a appris ce qu'elle sait et qui s'est déjà occupée de me chercher une place à la ville.

— Elle l'a trouvée? demanda-t-il avec anxiété.

— Oui, et c'est pourquoi je me suis décidée à te parler ce matin avant que tu ne partes pour les Islettes... Voici une lettre que je te prie de mettre à la poste là-bas.

Xavier demeurait silencieux. Ses yeux sombres avaient pris une expression d'angoisse passionnée. Il contemplait tristement Gertrude

qui s'était approchée du poêle et tendait vers la plaque de fonte ses petites mains glacées.

— Dans trois jours, reprit-elle, quand tu retourneras aux Islettes, il faudra que tu aies la complaisance de passer de nouveau au bureau de poste. La maîtresse du magasin, où je désire travailler, doit répondre à cette lettre, poste restante, et tu me rapporteras sa réponse.

— Je ferai ce que tu demandes, dit-il en soupirant profondément, mais songes-y bien encore, Gertrude... La vie est dure chez les autres !

— Je le sais, répondit-elle avec amertume... Puis comme elle craignait de l'avoir blessé, elle lui prit la main et la serra.

— Merci, dit-elle, ami Xavier ! Garde-moi le secret jusqu'à nouvel ordre.

Elle avait les larmes aux yeux, et lui e sentait le cœur serré par une douleur poignante.

— Gertrude, s'écria-t-il, ne t'en va pas !

— Il le faut, mon ami.

— Gertrude! répéta-t-il encore en lui secouant la main, et en même temps mille pensées confuses lui montaient aux lèvres. Ses yeux regardaient sa cousine avec une expression touchante. Si ces grands yeux sombres avaient pu parler, ils auraient dit : « Par pitié, ne t'en va pas, sois patiente et appuie-toi sur mon bras!... » Mais les yeux se contentaient de lancer des regards navrants, et Xavier n'osait pas révéler tout ce qu'il avait dans le cœur. D'ailleurs, son propre avenir était si obscur! Le secours qu'il aurait pu offrir était beaucoup si on l'aimait, peu de chose s'il n'était pas aimé. Qui pouvait savoir si Gertrude l'aimait autrement que comme un compagnon d'enfance?... Si elle l'avait aimé plus sérieusement, aurait-elle songé à partir?...

Il refoula en lui les mots prêts à jaillir.

— Soit, dit-il d'une voix étranglée, je ferai ta commission.

Gertrude le remercia de nouveau et quitta l'atelier. Accoudé sur son établi, Xavier la regardait à travers les vitres tandis qu'elle suivait légèrement les plates-bandes herbeuses. Elle avait disparu depuis longtemps déjà, qu'il était encore à la même place, la main appuyée sur son front, roulant des pensées noires et découragées, pendant que le vent faisait tournoyer les feuilles sèches sur le gazon, et que les moineaux pépiaient dans les sapins. . . . .

Quatre jours après, Xavier qui revenait des Islettes aperçut au soleil couchant Gertrude qui l'attendait sur le pas de la porte.

— J'ai quelque chose pour toi, lui dit-il tristement, et il lui tendit une lettre qu'elle décacheta avec vivacité. Tandis qu'elle la lisait, Xa-

vier appuyé contre la porte considérait le fin profil de la jeune fille éclairée par les rougeurs du couchant. Elle releva brusquement la tête, et il l'interrogea du regard.

— Tout est terminé, dit-elle avec un léger tremblement dans la voix, les demoiselles Pêche consentent à me prendre comme apprentie, et je dois être rendue à B... le 1er mars prochain... Ce soir, je parlerai à ma tante... Merci encore, Xavier.

Elle se retourna pour lui serrer la main, mais il s'était déjà enfoncé dans l'ombre du couloir, et elle l'entendit s'éloigner du côté du jardin.

Lorsque toute la famille fut réunie pour le souper, et que Gaspard eut allumé la lampe, Gertrude alla s'asseoir près de madame de Mauprié et déplia silencieusement sa lettre. Au bruit du papier froissé la veuve posa son tricot, et dit à sa nièce en lui dardant un regard froid :

— Qu'y a-t-il, Gertrude, et que me veux-tu ?

— Ma tante, commença la jeune fille d'une voix émue mais ferme, vous m'avez accueillie chez vous, et depuis cinq ans vous avez été pour moi une parente dévouée ; je vous ai imposé de lourds sacrifices et je vous en serai toujours reconnaissante...

La veuve fronça les sourcils, piqua une aiguille dans ses cheveux et s'écria d'une voix brève :

— Çà, où veux-tu en venir?

— A vous annoncer, ma tante, que je ne veux pas abuser plus longtemps de votre hospitalité; j'ai trouvé à B... une position convenable, et je viens vous demander la permission de l'accepter.

En même temps elle remit sa lettre à madame de Mauprié. En entendant ces dernières paroles Gaspard avait relevé brusquement la tête, Honorine et Reine se regardaient et cherchaient tout bas quelle pouvait être cette position mystérieuse qui allait permettre à leur cousine de se produire à la ville.

« Cette chance-là ne m'arrivera jamais ! » songeait Reine dépitée. Xavier, les poings serrés sur les tempes, les lèvres froides, regardait la lettre, sa mère et Gertrude. Un silence profond remplissait la salle.

La veuve ajusta ses lunettes et lut lentement, puis rejetant le papier avec dédain.

— Ainsi, dit-elle, tu veux te faire modiste?...

Modiste !... A ce mot, Honorine ébaucha un sourire de pitié et Reine poussa un soupir de soulagement ; quant à Gaspard, il se remit à frotter son fusil et à siffler d'un air narquois.

— Oui, répondit Gertrude, je veux gagner ma vie honnêtement, et n'être à charge à personne...

Madame de Maupré se mordit les lèvres.

— Tu as dix-neuf ans à peine, continua-t-elle, et je suis responsable de tes actes.. Est-il convenable que je te laisse aller à dix lieues d'ici, dans une boutique où tu seras en compagnie de filles de rien, et exposée à tous les dangers d'une situation pareille?

— Les demoiselles Pêche sont d'honnêtes filles, j'habiterai chez elles, et d'ailleurs je saurai me protéger moi-même.

— Et te payera-t-on suffisamment pour te faire vivre?

— On me donnera, pour commencer, le logement et la table, répondit Gertrude en rougissant ; jusqu'à ce que je gagne davantage; je vous prierai de m'envoyer une partie de la rente de six cents francs qui me vient de ma mère.

— Et si nous refusons ?... Car tu oublies que Gaspard est ton tuteur.

— Alors, répliqua-t-elle d'un ton ferme, je m'adresserai à mon oncle Renaudin, qui est mon subrogé-tuteur et qui me fera émanciper.

Gaspard se mit à rire bruyamment.

— Eh! s'écria-t-il, laissez-la donc aller, ma mère... Le village n'est pas fait pour de pareilles duchesses. Il leur faut la ville pour étaler leurs grâces et faire l'admiration des marjolets qui flânent le dimanche sur les promenades!... Toutes ces mijaurées-là s'imaginent qu'à la ville on trouve encore des rois qui épousent des bergères, et voici Reine qui grille d'envie, elle aussi, de trôner derrière un comptoir!

Reine se redressa comme une guêpe en colère et lança à son frère un regard furibond.

— Reine est trop bien née pour songer à devenir une fille de boutique, dit la veuve, elle n'oubliera jamais qu'elle est une Maupré...

A ces mots Gertrude sentit le rouge lui monter au front. Elle fit quelques pas vers sa tante; ses yeux étincelaient et ses narines frémissaient.

— Madame, s'écria-t-elle d'une voix vibrante, c'est vous qui oubliez étrangement l'histoire de notre famille... Vous parlez des Maupré! Lorsque mes ancêtres vinrent en Argonne, ils étaient pauvres et ne crurent pas déroger en soufflant le verre... J'entends faire comme eux et ne pense pas déchoir!...

Il y eut de nouveau un grand silence dans la salle. Gaspard regardait sa cousine d'un air ébaubi, et lorsqu'on se mit à table, Xavier serra fortement la main de Gertrude. Le souper fut maussade : Gertrude ne mangeait pas, Xavier était pensif et les autres ne disaient mot.

Lorsqu'on eut fini, madame de Mauprié retint légèrement par le bras sa nièce qui se disposait à se retirer.

— Quand comptez-vous nous quitter? lui demanda-t-elle.

— Je dois être au magasin le 1er mars, répondit la jeune fille, et je voudrais partir au moins la veille.

— Nous avons encore quatre jours jusqu'à la fin du mois, reprit froidement la veuve, je pense qu'ils vous suffiront... Bonsoir, ma nièce.

Elle s'apprêtait à lui tendre machinalement son front comme chaque soir, mais Gertrude se borna à la saluer et sortit sans ajouter une parole.

III

Le jour fixé pour le départ de l'orpheline était arrivé. Sa petite malle, cadenassée et ficelée, attendait dans le corridor le passage d'Herbillon le *brioleur*[1] qui devait la charger sur un de ses mulets, et accompagner la jeune fille jusqu'aux Islettes où passe le courrier de B... Il ne restait plus à Gertrude qu'une démarche pénible à faire, c'était sa visite d'adieu à l'oncle Renaudin. Cette visite lui coûtait, car le bonhomme était quinteux et recevait fort mal les visiteurs, surtout quand ceux-ci faisaient partie de sa famille. Néanmoins Gertrude se croyait obligée à ce dernier devoir. L'oncle Eustache était le frère de sa mère, et puis elle l'avait trouvé si faible, si vieilli, lorsqu'elle l'avait rencontré récemment... Qui pouvait dire si elle le reverrait jamais? C'est en songeant à toutes ces choses que, vers midi, Gertrude prit le chemin de la maison de son oncle.

Cette maison était une ancienne dépendance de l'abbaye de Lachalade, et on l'appelait encore l'Abbatiale. Elle était bâtie un peu en dehors du village, sur une éminence d'où l'on dominait la vallée de la Biesme, et elle comprenait, outre les bâtiments d'habitation, un grand jardin abandonné dont les murs croulants ne finissaient qu'à la lisière de la forêt. Le chemin qui allait du village à l'Abbatiale était bordé de peupliers mélancoliques et aboutissait à un grand mur triste dans lequel était pratiquée une porte cintrée, prudemment munie d'un guichet. C'est devant cette porte que Gertrude s'arrêta pour respirer, car son cœur battait fort et elle se sentait tout oppressée. Au bout de quelques minutes elle agita la chaîne rouillée de la sonnette. Un tintement plaintif réveilla l'écho de la cour sonore, un aboiement lointain y répondit, mais personne ne se montra. Enfin

[1] Muletier.

un bruit de sabots résonna dans la cour, puis une clef grinça dans la serrure et la porte s'entre-bailla.

— Bonjour Fanchette ; puis-je voir mon oncle? demanda Gertrude à une vieille servante qui l'examinait d'un air revêche.

— Vous savez bien que M. Renaudin ne veut recevoir personne, répondit froidement celle-ci.

— C'est que je pars ce soir... pour longtemps, et j'aurais désiré lui dire adieu.

La servante, tenant toujours la porte à demi fermée, considérait la jeune fille d'un air soupçonneux.

— Allons, Fanchette, dit une voix d'homme, laisse donc entrer mademoiselle dans la cour... J'irai voir si elle peut monter là-haut.

En même temps le vieux garde Pitois ouvrit la porte toute grande et fit passer Gertrude malgré les protestations de Fanchette. Les deux domestiques s'acheminèrent vers la porte du vestibule, en discutant aigrement. Gertrude les suivait toute décontenancée et regardait machinalement la cour solitaire avec sa ceinture de hauts bâtiments aux volets clos, son puits à la margelle usée et sa pelouse ovale bordée de buis, où un grand houx dressait son feuillage sombre et piquant, emblème de la maussaderie des hôtes du logis...

— Je vous dis que M. Renaudin ne la recevra pas! marmonnait Fanchette.

— Encore faut-il s'en assurer, grommelait Pitois.

— Allez-y donc, vieil entêté! s'écria-t-elle poussée à bout.

Ils étaient arrivés dans le vestibule, en face d'un escalier de pierre qui conduisait à la chambre de M. Renaudin.

— Eh bien! Fanchette, dit une voix perçante et plaintive, que signifie ce vacarme?...

En même temps l'oncle Renaudin parut sur les marches supérieures de l'escalier. Il était enveloppé dans une longue redingote râpée, ses doigts maigres s'appuyaient à la rampe de fer, son corps était courbé comme la lame d'une serpe et sa tête surplombait, montrant un crâne couronné de cheveux blancs, un long nez pointu et des yeux gris qui dardaient un regard méfiant.

— Que me veut-on? répéta-t-il d'un ton bref, en apercevant une figure étrangère.

— C'est votre nièce, monsieur, dit Pitois.

— Je ne veux voir personne, murmura le vieillard d'un ton bourru.

— Mon oncle, commença Gertrude en s'avançant, je venais vous faire mes adieux... En même temps elle le regardait avec ses beaux yeux mouillés de larmes.

Le son clair de cette voix sympathique sembla frapper le vieillard.

Il s'arrêta, dévisagea silencieusement sa nièce, puis, comme si quelque chose avait enfin tressailli au dedans de lui, sa figure prit une expression moins rébarbative.

— Tes adieux? reprit-il, tu quittes donc la maison du verrier?

— Je vais à B..., répondit Gertrude.

— A B...! s'écria M. Renaudin. Les muscles de sa face parcheminée se détendirent, et le nom de cette ville parut agir mystérieusement sur son esprit. Pitois, cria-t-il, laisse-la monter.

— Attrape! dit le garde triomphant, et il fit la nique à Fanchette qui s'éloigna d'un air grognon.

Quand Gertrude fut sur le palier : « Attends un moment, petite! » murmura son oncle. Il se traîna dans sa chambre où la jeune fille l'entendit clore à double tour les portes des armoires et les tiroirs d'un secrétaire. « Tu peux venir maintenant! » lui cria-t-il.

La pièce où elle entrait était entièrement lambrissée de chêne. Au fond, un grand lit carré à baldaquin de perse faisait face à la porte. De hautes fenêtres garnies de rideaux jaunis donnaient sur la vallée et les bois. M. Renaudin était assis dans son fauteuil de façon à avoir le secrétaire à portée de la main. « Viens te chauffer, » dit-il à Gertrude, en lui montrant une chaise près de la cheminée où deux pauvres tisons se mouraient dans un monceau de cendres. Il attisa un moment le brasier puis fixant de nouveau ses yeux perçants sur la jeune fille :

— Dis-moi, reprit-il, que vas-tu faire à B...?

— Je vais y apprendre un métier, mon oncle, afin de gagner ma vie.

La figure de l'avare s'éclaircit un peu.

— Bien! fit-il, tu veux travailler... Bien cela, petite, et d'autant mieux que ce n'est pas dans les habitudes de ta famille... Et les Mauprié te laissent partir sans regret, hein?

— C'est moi qui ai demandé à m'en aller; je ne voulais pas abuser de l'hospitalité de ma tante... Il faut apprendre à se suffire à soi-même, quand on est pauvre.

— Pauvre!... pauvre! grommela le vieillard qui crut saisir un reproche dans ces derniers mots, à qui la faute?... Si ta mère et ta tante m'avaient écouté autrefois, elles n'auraient pas épousé leurs *hâzis*[1] de verriers, et elles s'en seraient mieux trouvées... Enfin, continua-t-il en se radoucissant, tu as pris le bon parti, qui est de travailler quand on est jeune... C'est comme cela que j'ai fait; j'ai quitté Lachalade à ton âge, avec mon paquet sur le dos... J'allais à B...,

[1] *Hâzi* — brûlé, racorni — nom que les paysans donnent aux gentilshommes verriers.

comme toi... Eh! eh! il y a eu de cela quarante-deux ans à la Chandeleur dernière...

Il poussa un soupir, croisa ses longs doigts sur ses jambes et se mit à regarder le foyer à demi éteint où scintillaient parfois encore quelques points lumineux. Cette allusion à sa jeunesse l'avait rendu songeur; il resta longtemps silencieux. Gertrude embarrassée ne savait si elle devait rester. A un mouvement qu'elle fit pour quitter sa chaise, M. Renaudin releva la tête.

— Quoi! tu veux déjà partir, s'écria-t-il... Attends encore un peu, je n'ai pas tout dit.

Il contempla un moment la jolie figure étonnée et attentive de sa nièce; on eût dit que ses regards se rafraîchissaient en se reposant sur ces cheveux soyeux, sur ces yeux limpides et rêveurs, sur cette petite bouche souriante... Il se leva péniblement et effleura de sa main ridée et tremblante les bandeaux crêpelés de Gertrude.

— Comme tu as de beaux cheveux blonds! soupira-t-il. Va, rassieds-toi encore un peu; mes yeux ne sont pas souvent réjouis par la vue de la jeunesse... Arrête-toi un peu ici. Qui sait quand nous nous reverrons?...

Il secoua tristement la tête, et il y eut de nouveau un moment de silence. On entendait la bise se lamenter dans la cage de l'escalier.

— Écoute le vent! reprit-il... Rassieds-toi et chauffe tes petits pieds... Attends, je vais mettre du bois au feu et te faire une bonne flambée.

Il attisa le brasier et jeta sur les chenets une brassée de menu bois qui pétilla en lançant une flamme claire.

— Eh! eh! dit-il en étendant ses mains devant le foyer, c'est gai, un bon feu; cela vous ragaillardit... C'est bien à toi, Gertrude, d'être venue me faire visite.

— Et pourtant, répondit Gertrude un peu apprivoisée et demi-souriante, et pourtant vous ne m'aviez guère encouragée...

— Oui, c'est vrai... Je me disais : « La caque sent toujours le hareng, » et je te jugeais d'après tes grandes pecques de cousines; mais tu ne leur ressembles pas, tu es tout autre... Tu ressembles...

Il s'arrêta, passa la main sur son front jauni et poussa un long soupir.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, je suis content de ton courage et de ta bonne envie de travailler... Mais tu ne m'as point dit ce que tu comptes faire à B...?

— Je veux y apprendre le métier de modiste.

M. Renaudin tressaillit et murmura en se parlant à lui-même : « Modiste... à B...?... Il y a des ressemblances singulières! »

Et comme si cette réflexion l'avait replongé dans de profondes

méditations, il tourna la tête du côté de la cheminée. La flamme dansait sur les chenets en formant mille fantastiques images, et au dehors la bise se lamentait toujours. Était-ce la plainte du vent qui réveillait de vieux souvenirs, ou bien le vieillard revoyait-il dans les arabesques de la flamme les fuyantes apparitions d'une époque lointaine?... Il étendait ses mains vers le brasier, puis il les passait sur son front comme pour réchauffer sa mémoire engourdie. Sa figure s'était attendrie et ses yeux étaient devenus humides.

— Tu auras grand froid sur la route, ma pauvre enfant! reprit-il tout à coup... Aie soin de bien te couvrir!... En vérité, il y a des ressemblances singulières!... En te regardant et en entendant la bise de mars, il me semble revoir une pauvre enfant comme toi, qui s'en allait seule aussi dans la froidure et le vent... Écoute, dit-il en s'animant, laisse-moi te donner un conseil... Quand tu seras là-bas, à la ville, veille bien sur ton cœur! A ton âge, on ne demande qu'à aimer; défie-toi de ceux qui te diront que tu es jolie!... Ne donne pas ton cœur avant d'avoir au doigt un bel anneau de mariée. Veille sur toi; les hommes sont égoïstes et ne valent rien!...

Il s'était levé, tout surexcité, l'expression étrange de sa figure effraya Gertrude :

— Mon oncle, dit-elle, il est temps que je prenne congé de vous; je vais jusqu'aux Islettes à pied, et le brioleur Herbillon m'attend pour charger ma malle.

— Allons! fit-il en abaissant la voix, merci de ta visite, Gertrude! Avant de partir, mets-toi là et écris-moi lisiblement ton adresse à B...

Elle lui obéit, et pendant qu'elle écrivait, il ouvrit son secrétaire :

— Je ne veux pas que tu t'en ailles sans rien emporter de moi. Tiens!

Il lui glissa dans la main un double louis :

— Serre-le bien, c'est de l'or... C'est beau et bon comme un rayon de soleil, et c'est plus rare! Ne le montre à personne ici, et promets-moi, si j'ai besoin de toi quelque jour, de revenir dès que je t'appellerai.

— Je vous le promets, mon oncle, répondit-elle tout émue!

— Maintenant laisse-moi baiser tes cheveux blonds... Là... Bon voyage, petite Gertrude, et merci... Ta visite m'a fait du bien... »

Il l'accompagna jusque sur l'escalier :

— Ne dis rien à tes cousines! lui cria-t-il encore.

Quand Gertrude arriva au logis de sa tante, les *sonnailles* des mulets retentissaient déjà dans la descente de la Louvière.

— Eh bien! lui demandèrent à la fois Reine et Honorine, comment t'es-tu tirée de ta visite à l'oncle Renaudin?

— Il m'a bien reçue, répliqua-t-elle brièvement, et il est meilleur qu'on ne le dit.

Gaspard était parti dès le matin pour la chasse, madame de Maupríé et ses filles étaient seules dans la salle. Gertrude courut à l'atelier espérant y trouver Xavier, mais l'appentis était vide. « Où peut-il être? » se demandait-elle et elle se sentait le cœur gros. Elle parcourut du regard l'étroit réduit où s'étaient passées les seules bonnes heures de sa jeunesse. Elle fit un adieu silencieux aux vitraux verdâtres, aux dessins accrochés au mur, aux outils rangés le long de l'établi... Le bruit des *sonnailles* s'était rapproché.

— Gertrude, cria la voix stridente d'Honorine, voici le brioleur!

Elle se hâta d'accourir et questionna ses cousines sur Xavier, Reine haussa les épaules et répondit négligemment :

— Il court les bois sans doute.

Gertrude sentit des larmes lui monter aux yeux. Elle était habituée aux façons bizarres de son cousin, mais cette absence dans un pareil moment lui semblait impardonnable. — On avait chargé son bagage à dos de mulet. La veuve n'eut pas un moment d'expansion, et son baiser fut aussi froid que d'habitude.

— Au revoir, ma nièce, fit-elle solennellement.., que Dieu vous garde!

Gertrude embrassa ses deux cousines.

— Nous t'écrirons là-bas et tu nous enverras des chapeaux! lui dit Reine.

Ce fut la seule marque d'intérêt que Gertrude emporta de la maison de sa tante...

Dans la chambre haute de l'Abbatiale, le vieil oncle Renaudin était resté tout absorbé par les souvenirs que la visite de sa nièce avait réveillés. Il s'était rassis dans son fauteuil et demeurait immobile, les coudes sur les genoux et le front dans les mains. La belle flambée allumée en l'honneur de Gertrude s'était éteinte et l'âtre ne contenait plus que des cendres grises; mais dans les corridors de la vieille maison le vent de mars gémissait toujours. Peu à peu on entendit au dehors, dans l'éloignement, un bruit de grelots. Le vieillard se leva, poussa un soupir et se mit à fouiller les tiroirs de son secrétaire. Dans un coin il trouva un objet de petite dimension soigneusement enveloppé de papier de soie. C'était une ancienne lorgnette de spectacle avec trois tuyaux de cuivre doré et une garniture d'ivoire. On ne s'en était pas servi depuis longtemps, car les tuyaux jouaient difficilement les uns dans les autres. M. Renaudin nettoya les lentilles avec un chiffon, ajusta les tuyaux, et s'approchant de l'une des fenêtres, braqua la lorgnette sur la campagne. De l'embrasure où il se tenait on pouvait voir l'extrémité du logis de Mau-

prié, l'angle du jardin, puis la route blanche serpentant au long des bois et des prés, dans la direction des Islettes.

Le bonhomme distingua bientôt les mulets avec leur charge de charbon, puis le chien courant de l'un à l'autre, puis le brioleur chevauchant sur la dernière mule et fermant la file. Gertrude enveloppée dans un châle gris et coiffée d'une capeline bleue, cheminait à côté de lui.

— Voici la petite! murmura M. Renaudin, comme elle marche bravement sur les cailloux de la route! Les Mauprié l'ont laissée partir seule... Ses nobles cousines n'ont pas daigné l'accompagner jusqu'aux Islettes; le hâle aurait gâté leur précieux teint!... Les pécores... Heureusement Gertrude ne leur ressemble pas.

Courbé vers la fenêtre, le front appuyé contre la targette glacée, il clignait un œil, et de l'autre suivait les détours de la route à travers la lorgnette. Au dehors, le vent secouait les branches décharnées et les pièces de toile pendues à des cordes dans les clos du voisinage. La girouette du toit virait et grinçait furieusement.

— Quel vent! murmurait le vieillard, elle a bien fait de cacher ses cheveux blonds. Elle marche bravement; elle est vaillante et elle a du cœur... Tant mieux!

Il la suivait toujours avec un redoublement d'attention à mesure que la distance rendait les images moins distinctes. Tout à coup une brume mystérieuse brouilla les objets et il ne vit plus rien... Une buée humide voilait le verre de la lunette. Les mains de M. Renaudin tremblaient. Il les porta à ses paupières, à ses yeux si longtemps secs comme son cœur, et il y trouva des larmes...

Gertrude aussi, sur la route balayée par la bise, avait des pleurs dans les yeux. Elle écoutait pensivement le bruit berceur des *sonnailles*, elle regardait le ciel où de longs nuages couraient avec une hâte furibonde, le taillis où les chênes entre-choquaient leurs branches encore couvertes des feuilles de l'an passé, les oseraies rougeâtres qui bordaient le cours de la Biesme; puis elle se sentait un poids plus lourd sur le cœur, et cherchant la cause de ce redoublement de peine, elle la trouvait dans l'absence étrange de Xavier. « Pourquoi n'est-il pas venu me serrer la main? » se demandait-elle. Cet oubli lui paraissait tellement inexplicable, qu'elle n'eût pas été étonnée de voir tout d'un coup Xavier sortir du bois et accourir au-devant d'elle. A chaque point noir qui apparaissait au loin : « Est-ce lui? » se disait-elle. — Puis le point grandissait, et c'était un cantonnier cassant des pierres ou un mendiant courbé sous sa besace, qui cheminait en comptant sa récolte de vieux sous.

Le brioleur Herbillon, qui était un brave homme et qui la voyait triste, essayait de la distraire en lui contant des histoires de chasse.

De temps à autre, tout en talonnant son mulet, il entonnait une vieille chanson du pays, à laquelle les tintements des *sonnailles* formaient un accompagnement naturel. En sa qualité de brioleur, il savait des chansons de toute sorte et de toute provenance ; tristes, gaies ou gaillardes ; chansons de noce et chansons de métier, refrains de soldats ou complaintes de bergers. — Il en dit une surtout qui remua le cœur de Gertrude, tant l'air lui semblait doux et tant quelques-unes des rustiques paroles s'accordaient avec sa situation :

« Mon Dieu, mon Dieu, que je suis aise
Quand j'ai ma mie auprès de moi !
Je la prends et je la regarde :
O ma mignonne, embrasse-moi !

— Comment veux-tu que je t'embrasse ?...
Tout chacun dit du mal de toi,
On dit que tu vas à la guerre,
Servir dans les soldats du roi.

— Ceux qui t'ont dit cela, ma belle,
Ne t'ont dit que la vérité ;
Mon cheval est là à la porte,
Et tout sellé et tout bridé...

— J'ai tant pleuré, versé de larmes,
Que les ruisseaux ont débordé ;
Petits ruisseaux, grandes rivières,
Quatre moulins en ont viré... »

Gertrude à son tour fondait en larmes aux sons de cette complainte rhythmée par la voix chevrotante du brioleur. Celui-ci vit que son remède produisait un effet contraire à celui qu'il avait espéré, et il s'arrêta court.

« Voyons, dit-il, mademoiselle Gertrude, ne vous laissez pas aller ainsi à votre envie de pleurer. Je sais bien que ça soulage le cœur, mais ça gâte les yeux quasiment comme la fumée de bois vert. Allons, allons, hardi !... Montrez que vous êtes brave à l'égal de feu votre père... Aussi bien, nous voici au bourg et il ne faut pas que les gens des Islettes vous voient pleurer comme une petite fille.

On était arrivé en effet, et déjà l'auberge se montrait avec son escalier de pierre, son enseigne balancée par le vent, et sa remise pleine de chevaux de roulier. Gertrude essuya ses yeux, le brioleur déchargea la petite malle, serra la main de la jeune fille et prit congé. La voiture ne devait pas tarder ; Gertrude s'assit sur le banc de l'auberge, et elle n'y était pas depuis cinq minutes, lorsque tintèrent les grelots du courrier qui descendait au galop la côte de Biesme.

Les chevaux s'arrêtèrent tout fumants devant l'auberge. On lia la malle derrière la capote, et déjà Gertrude s'apprêtait à monter, quand elle entendit son nom prononcé par une voix bien connue... Celui qu'elle n'espérait plus, Xavier sortit d'une maison voisine et s'élança vers elle.

— Ah! s'écria Gertrude en lui tendant la main, je savais bien que tu ne me laisserais pas partir ainsi!

Xavier semblait très-ému; ses yeux noirs brillaient et la course avait coloré ses joues.

— J'ai eu peur de ne pas arriver à temps! dit-il enfin.

— Pourquoi ne t'es-tu pas trouvé à la maison?

Il secoua la tête et plongea ses yeux dans ceux de sa cousine :

— Je ne voulais pas te faire mes adieux devant ma tante et mes sœurs. J'avais besoin de te serrer les mains à mon aise, loin du regard des indifférents... Et puis... Il s'arrêta.

— Et puis? fit Gertrude en souriant.

— Et puis j'avais peur de montrer aux autres tout le chagrin que j'ai de te voir partir!

Il détourna la tête et, comme s'il avait été honteux d'en avoir trop dit, il reprit avec brusquerie :

— D'ailleurs, je voulais te donner ceci, et le serrurier des Islettes n'en avait pas terminé la monture.

Il déchira le papier qui enveloppait un petit coffret de chêne sculpté, puis il le tendit à sa cousine.

— C'est le premier essai dont je ne sois pas trop mécontent... Garde-le pour y mettre tes aiguilles et tes écheveaux.

Elle souriait. Il ouvrit le coffret et y prit un bouquet de violettes et d'anémones sauvages, — les premières de la saison.

— Tiens, continua-t-il, voici encore des fleurettes que j'ai cueillies pour toi dans un ravin exposé au midi.

Gertrude sentait des larmes lui remonter aux yeux.

— Merci tout plein, ami Xavier, dit-elle en lui serrant de nouveau la main... Tu me gâtes!

— En voiture! en voiture! cria le conducteur qui s'impatientait.

Gertrude monta.

— Pense un peu à moi, là-bas! murmura encore Xavier d'une voix brisée.

Elle répondit en agitant la main et en aspirant longuement le parfum des fleurettes.

— Hue, la Grise! Hardi, Blond!... s'écria le conducteur en faisant claquer son fouet. L'attelage prit le trot et la voiture disparut bientôt dans les vapeurs de la nuit brunissante.

IV

Hop ! hop !... A travers les hautes forêts de l'Argonne la voiture passait au trot, et la faible lueur des lanternes éclairait vaguement les profondeurs boisées où la brume flottait sur la cime des chênes. Parfois une éclatante et soudaine illumination flamboyait parmi les arbres de la lisière. De larges embrasures se découpaient en noir sur un fond lumineux, et vers le ciel s'élançaient de hautes cheminées surmontées d'une fumée rougeâtre. — C'était une verrerie... Les baies des fenêtres laissaient voir des ombres fantastiques s'agitant dans cette lumière incandescente et remuant des matières embrasées au bout de longues cannes de fer... C'étaient les verriers, les *hâzis* maigres et brûlés par les flammes d'enfer de leurs *ouvreaux* nuit et jour allumés... Et Gertrude songeait à la maison de sa tante, à l'appentis couvert de tuiles moussues et à Xavier. Elle revoyait ce dernier accoudé sur son établi, le menton dans la main, pensif, concentré, les yeux tournés vers une vision intérieure. Elle le voyait aussi courant les bois à la recherche des premières fleurs de la saison, elle entendait encore l'accent profondément triste de sa voix, lorsqu'ils s'étaient dit adieu devant l'auberge... Quelle étrange nature et qu'y avait-il réellement au fond de ce cœur obscur ? Sous cette enveloppe dure et difficile à pénétrer Gertrude devinait une féconde source de tendresse qui jaillirait peut-être un jour. — Et en pensant à toutes ces choses, elle pressait contre ses lèvres le petit bouquet d'anémones, le sauvage bouquet noué avec un brin d'herbe et qui sentait les bois et le printemps.

Hop ! hop !... Sur la route blafarde, parmi de grandes plaines nues et crayeuses, la voiture roulait, et les sabots des chevaux heurtant les cailloux faisaient jaillir des étincelles. Le ciel terne et sans étoiles bordait confusément un horizon monotone. Parfois la masse noire d'une ferme endormie se dressait sur la berge du chemin, ou bien, dans les champs, on entrevoyait un parc de moutons avec la maison roulante du berger... Et Gertrude songeait à la vie errante du régiment, quand elle suivait son père d'étape en étape, blottie dans un coin de son manteau, bercée par le roulement du fourgon; elle se souvenait que parfois un gros baiser du capitaine Jacques la réveillait à demi, et qu'entre les plis du manteau elle distinguait un coin de ciel étoilé... Ah ! les bons baisers donnés à plein cœur, il y avait longtemps qu'elle ne les connaissait plus. Les petits soins pa-

ternels, les dorloteries et les câlineries du réveil, les intimes babillages du coin du feu, tout cela était bien loin !...

Ho, la Grise ! holà, Blond... On était arrivé au relais. Des lumières couraient aux croisées de l'auberge ; la porte de la remise s'ouvrait, un garçon d'écurie dételait les chevaux tout fumants et en amenait de frais. Le facteur s'avançait lourdement avec sa sacoche pleine de lettres ; une commère recommandait un paquet au conducteur ; un homme courbé sous le poids de deux seaux remplis au réservoir prochain se dirigeait lentement vers l'auge. Par la porte ouverte de l'auberge on voyait un bon feu flambant, on entendait de gros rires et le choc des verres... Au dehors le vent sifflait contre les rideaux de la capote, et Gertrude se sentait plus seule que jamais. Elle enviait les gens qui se chauffaient au feu de l'auberge, et ceux qui dormaient dans les maisons du village après une rude journée de labeur ; elle se disait qu'elle n'avait plus de *chez elle*, plus de foyer, plus de maison !...

En route !... et la voiture reprenait le trot. — Encore des champs à perte de vue, des sillons nus, des chaumes frissonnants au vent, de petits villages assoupis et blottis autour de leur clocher. Encore de grands bois sombres où l'écho répercutait le bruit des roues et les claquements du fouet, puis la voiture enrayée glissa rapidement sur une longue pente. De grands prés s'étendaient au long d'une rivière bordée de peupliers, un moulin apparaissait avec son bief rempli d'eau, des coteaux de vigne dessinaient vaguement leurs formes arrondies, et, au loin, sur une colline, des centaines de lumières scintillaient... c'était la ville. — Les chevaux redoublèrent de vitesse, le conducteur fit claquer son fouet avec frénésie et on traversa les faubourgs... Encore un pont, une large rue plantée d'arbres, puis la voiture s'arrêta brusquement devant un bureau de messageries. On était à B....

Gertrude descendit tout engourdie. Il était trop tard pour aller frapper à la porte des demoiselles Pêche ; elle prit une chambre à l'auberge voisine, s'y barricada et essaya de dormir. Le sommeil ne vint que tard, et lorsqu'elle s'éveilla, il faisait déjà grand jour. Un rayon de soleil pénétrait dans la chambre et on entendait une sonnerie de cloches sur la colline. Ce sourire du soleil et cette chanson des cloches lui redonnèrent du courage, elle s'habilla rapidement et se fit conduire chez les modistes.

Dans l'atelier des demoiselles Pêche, le poêle de faïence, allumé dès le matin par la vieille servante Scholastique, commençait à répandre une douce chaleur et les ouvrières étaient déjà à la besogne. L'atelier, contigu avec le magasin où on recevait les pratiques, était éclairé par deux fenêtres donnant sur la rue Entre-Deux-Ponts, la

plus animée et la plus commerçante des rue de B.... L'ameublement était des plus simples : — Au milieu, une grande table ronde, autour de laquelle se rangeait le menu fretin des apprenties ; de chaque côté du poêle, de grandes armoires où l'on serrait les coiffures confectionnées ; çà et là, des chaises encombrées de cartons ; pour tout ornement, une statuette de la Vierge colorée en rouge et en bleu, tenant encore à la main un raisin desséché, offrande de la Notre-Dame d'août ; puis, en guise de pendant, une naïve image d'Épinal, représentant les Vierges sages et les Vierges folles et se déroulant aux yeux des apprenties comme une pieuse et salutaire invitation à la vertu. — Devant chaque fenêtre, sur une sorte d'estrade, se dressaient les deux maîtresses-chaises, de mademoiselle Hortense Pêche, l'aînée, et de mademoiselle Héloïse, sa principale ouvrière. Mademoiselle Héloïse était une fille de vingt-quatre ans, adroite, remuante et s'entendant à tout. Elle était grande, bien faite, très-blanche, très-vaine de ses yeux noirs et de ses cheveux bruns abondants. Curieuse, hardie, ingénument orgueilleuse, folle de spectacles forains et de toilette, mauvaise langue et bon cœur, elle représentait le type de la grisette de B...., — une race qui se perd.

A travers les cartons, les chaises et les *têtes à bonnet*, passant de l'atelier au magasin et du magasin à un ouvroir de couturières, mademoiselle Célénie Pêche allait et venait, brandissant une aune dans sa forte main, s'agitant sans cesse et ne se reposant jamais. Les deux sœurs faisaient un contraste complet : — Mademoiselle Hortense, qui frisait la cinquantaine, ronde, replète, avec des yeux à fleur de tête et un tour de cheveux bruns sous son bonnet à tuyaux, était l'image du calme et de la prudence. Mademoiselle Célénie était grande, robuste et taillée comme un homme : sa taille plate, sa voix mâle et toujours grondante, ses bras osseux et ses grosses mains rouges ajoutaient encore à l'illusion ; mais elle était bonne fille, oubliait vite ses colères et n'aurait pas fait de mal à une mouche. La nature, qui avait si maltraité les deux sœurs au point de vue plastique, leur avait donné, par une juste compensation, un goût sûr et des doigts de fée. Les chapeaux montés par mademoiselle Hortense et les robes coupées par mademoiselle Célénie étaient renommées à dix lieues à la ronde, et les demoiselles Pêche avaient la plus belle clientèle de l'arrondissement. Très-pieuses en dépit des rubans et des toilettes de bal, elles s'efforçaient de se faire pardonner leurs occupations mondaines en prodiguant des soins assidus à la congrégation du Rosaire, dont elles étaient directrices. Mademoiselle Hortense réservait pour la chapelle de la Vierge du Pont ses plus belles fleurs artificielles, et de ces mêmes mains qui avaient trop largement échancré un corsage de bal, mademoiselle Célénie, les jours de Fête-Dieu, portait fière-

ment en tête du cortége la lourde bannière de la congrégation. — En résumé, c'étaient de braves filles, actives comme des abeilles et courageuses comme des fourmis; chacun les estimait, et Gertrude ne pouvait tomber en de meilleures mains.

Ce matin-là, mademoiselle Célénie était plus agitée que jamais.

— C'est aujourd'hui que doit arriver la nouvelle ouvrière, dit-elle à sa sœur, puis, s'appuyant sur son aune comme sur une canne : J'espère, mesdemoiselles, que vous n'allez pas prendre vos grands airs, et que vous vous montrerez bonnes et serviables... Où la caserons-nous, Hortense?

— Je crois, répondit l'aînée, qu'on pourrait lui faire une petite place à côté d'Héloïse, près de la fenêtre... »

La grande Héloïse releva vivement la tête :

— Près de *ma* fenêtre, fit-elle d'un air piqué, et pourquoi donc pas à la table ronde? Cette demoiselle est une apprentie, après tout!...

— Nous devons des égards à sa position, reprit tranquillement mademoiselle Hortense.

— Oui, elle est noble! répliqua Héloïse en pinçant dédaigneusement les lèvres. Puis, après un moment de réflexion elle ajouta : — C'est drôle tout de même qu'une demoiselle dans sa position soit obligée de travailler pour vivre...

— Elle est orpheline, dit mademoiselle Hortense, et sa situation n'en est que plus intéressante...

— N'importe, poursuivit obstinément Héloïse, on ne m'ôtera pas de l'idée qu'il y a là-dessous quelque chose de louche!...

— Héloïse, s'écria sévèrement mademoiselle Célénie, pas de jugements téméraires, s'il vous plaît... Cette jeune fille m'est recommandée et je n'entends pas qu'on fasse courir de sottes histoires sur son compte.

— Je crois que la voici, dit mademoiselle Hortense, qui venait de jeter un coup d'œil dans la rue.

Au même moment, la sonnette du magasin se mit à tinter, et mademoiselle Célénie alla ouvrir. C'était en effet Gertrude. Scholastique se chargea de son modeste bagage et la modiste montra à la jeune fille la chambre qu'elle devait occuper au second étage; puis, après l'avoir mise au courant des habitudes de la maison et l'avoir forcée à boire une tasse de lait chaud, mademoiselle Pêche la cadette, toujours armée de son bâton à auner, introduisit Gertrude dans l'atelier. A son entrée, les ouvrières, dont le babil à mi-voix produisait un bourdonnement pareil à celui d'un essaim de mouches, se turent subitement et se mirent à considérer la nouvelle arrivante qui saluait, souriait et rougissait à la fois. Bientôt leurs regards témoi-

gnèrent une admiration qui déplut fort à la grande Héloïse. La première ouvrière n'avait pu charitablement s'empêcher de rêver une Gertrude gauche, revêche et guindée. Celle qui arrivait était tout le contraire ; en outre, elle avait de magnifiques cheveux blonds et le plus joli teint du monde. — Ce sont là de ces déceptions qu'une femme supporte généralement assez mal, et la grande Héloïse ne se piquait pas de stoïcisme.

Mademoiselle Hortense baisa doucement Gertrude au front et lui souhaita la bienvenue, puis, comme la jeune fille manifestait le désir de commencer à se rendre utile.

— Tenez, dit mademoiselle Pêche, allez trouver mademoiselle Héloïse, elle vous mettra au courant de la besogne.

Les grands yeux de Gertrude parcoururent l'atelier.

— Là, près de la vitre, prenez un tabouret! lui cria la grosse voix de mademoiselle Célénie, et en même temps, avec son aune, la sœur cadette désignait l'estrade d'Héloïse. Celle-ci, piquée de ce que Gertrude n'avait pas deviné du premier coup qui elle était et ce qu'elle valait, prit son air le plus pincé et le plus imposant.

— Vous voulez de la besogne, mademoiselle, commença-t-elle avec dignité, dites-moi d'abord ce que vous savez faire...

— Peu de chose, répondit Gertrude en souriant, mais j'ai de la bonne volonté, et avec vos conseils... En même temps elle regarda Héloïse et son regard à la fois si doux et si profond, son regard et le son de sa voix opérèrent comme un charme. Héloïse se sentit gagnée et amollie; elle quitta son grand air et donna d'assez bonne grâce ses instructions à la débutante.

A midi, quand sonna la cloche de la Tour de l'horloge, les ouvrières s'en allèrent dîner, et dès qu'elles furent dehors, la conversation roula sur Gertrude. Toutes les fillettes regardaient Héloïse et attendaient qu'elle donnât son avis; mais l'imposante *première* se bornait à écouter silencieusement. A la fin, une apprentie ayant vanté les beaux yeux de la nouvelle venue. Héloïse plissa les lèvres d'un air dédaigneux :

— Oh! fit-elle, des yeux verts, comme les chats.... Signe de trahison! — Ce fut tout ce qu'on put tirer d'elle.

La journée se passa tranquillement. Le soir, à la cloche de huit heures, après avoir soupé avec les demoiselles Pêche, Gertrude monta dans sa chambrette haut perchée. Son premier soin fut de prendre le coffret de Xavier et de le contempler longuement. Il avait la forme d'un fragment de grès enveloppé de mousses, de ronces et de fougères ; çà et là, dans le fouillis des herbes et des feuilles, quelques insectes avaient été sculptés, et cela avait été exécuté avec

une légèreté et une sincérité qui faisaient illusion ; on eût dit que les scarabées allaient bourdonner et les fougères frissonner au vent. Gertrude ouvrit le coffret et prit les anémones qu'elle y avait enfermées ; le bouquet flétri avait conservé son odeur forestière, et la jeune fille se sentit de nouveau transportée dans les bois de l'Argonne. Elle s'endormit en pensant à Xavier et au petit atelier de Lachalade.

Le lendemain, quand elle s'éveilla vers six heures et qu'elle se pencha à l'étroite fenêtre pour jeter un coup d'œil sur la ville, elle fut un peu réconfortée par la jolie vue qu'on avait de sa mansarde. — En bas, la rue Entre-Deux-Ponts encore endormie, puis, un fouillis de toitures aux profils curieux, puis la ville haute avec ses maisons et ses vergers en amphithéâtre. Sur la crête de la colline, la vieille Tour de l'horloge se dressait, coiffée de son toit pointu ; un long couvent étalait ses rangées de fenêtres étincelantes ; au fond, les clochetons de l'église Saint-Étienne se découpaient sur un ciel d'un bleu pâle ; à droite et à gauche, des coteaux de vignes s'arrondissaient mollement ; et enfin à l'horizon, on apercevait la ligne sombre des grands bois... Il faisait une claire matinée, les moineaux chantaient sur les toits, les laitières criaient leur lait dans la rue, et de tous côtés, des cloches sonnaient la première messe. — Gertrude descendit à l'atelier, plus gaie et plus courageuse.

Elle fut vite au courant, et comme elle joignait à une grande dextérité un goût délicat et une activité prodigieuse, elle fit rapidement la conquête des demoiselles Pêche. Elle accueillait les clients avec un air si avenant et un si joli sourire que chacun se retirait enchanté. Elle s'entendait à merveille à la vente, et lorsqu'il s'agissait de convaincre un acheteur rétif ou d'apaiser une belle dame irritée, mademoiselle Célénie se laissait volontiers suppléer par Gertrude. Bientôt il ne fut bruit dans B... que de la belle modiste du magasin des demoiselles Pêche ; on vantait sa grâce et son adresse; on consultait son goût, on ne voulait plus être coiffé que par elle, et les dames à imagination vive faisaient sur son compte toutes sortes de récits romanesques. Le dimanche, à la grand'messe, on se la montrait de loin ; et vers quatre heures, chaque jour, les jeunes clercs, les fils de fabricants et les surnuméraires des contributions venaient parader sur le trottoir de la rue Entre-Deux-Ponts, afin de l'entrevoir derrière les rideaux ; — ce qui excitait vivement l'indignation de mademoiselle Célénie et lui faisait brandir son aune d'une façon expressive. Tout ce manége, naturellement, agréait très-peu à la grande Héloïse. Après avoir trôné seule pendant si longtemps, elle se sentait amoindrie et reléguée au second plan, et son dépit contre Gertrude grandissait de jour en jour.

Celle-ci, cependant, ne paraissait pas se préoccuper de tout ce bruit, et son succès ne l'enorgueillissait guère. Les œillades admiratives des jeunes gens de B.... ne l'intéressaient que médiocrement; sa pensée était ailleurs. Son seul plaisir consistait, le dimanche, à passer quelques heures dans un jardin que possédaient les demoiselles Pêche, sur la promenade des *Saules*. Ce jour-là, après les vêpres, les modistes prenaient avec elles quelques-unes de leurs ouvrières et on allait souper au jardin. Le petit enclos descendait en pente douce jusqu'à un bras de l'Ornain coulant à l'ombre d'une allée de platanes. Il était abondamment planté de néfliers et d'épines roses ; on y voyait une maisonnette au toit de chaume et une tonnelle de vigne-vierge, un *chambret*, comme on dit dans le Barrois. Gertrude aimait ce petit coin de verdure, baigné d'eau courante. Comme on se trouvait au printemps, les narcisses jaunes et les jacinthes commençaient à s'épanouir et les néfliers étaient en fleurs. Sous ces arbres, il lui semblait qu'elle pensait mieux à Lachalade et à l'Argonne; elle mettait là tous ses rêves, et le bruit de l'eau les berçait. De temps en temps, un merle sifflait dans le fourré, un carillon tintait au loin, ou le vent apportait par bouffées les airs sautillants d'un bal champêtre du voisinage, — et Gertrude sentait en elle de mystérieuses espérances palpiter comme des papillons qui essayent leurs ailes.

Un soir, comme elle revenait du jardin avec Héloïse et mademoiselle Célénie, elle aperçut mademoiselle Hortense sur le seuil du magasin :

— Il y a là quelqu'un qui vous attend avec impatience, dit celle-ci à Gertrude; en même temps elle entr'ouvrit la porte et lui montra Xavier près du comptoir. L'orpheline poussa une exclamation joyeuse et tendit les deux mains à son cousin pendant que la grande Héloïse examinait du coin de l'œil ce joli garçon à l'air mélancolique.

Dès qu'on les eut laissés seuls, Xavier dit à Gertrude :

— Je viens demeurer à B.... pour trois mois.

— Vrai! s'écria-t-elle et elle battit des mains, que s'est-il donc passé depuis mon départ?

— J'ai eu une bonne fortune, et je crois que c'est toi qui m'as porté bonheur... J'avais déposé chez un marchand de Sainte-Menehould quelques-uns de mes bois sculptés ; ils ont plu à un Anglais qui passait et qui les a payés largement, en me faisant une nouvelle commande; grâce à cette aubaine, j'ai pu venir ici où je compte travailler chez un marbrier-sculpteur, qui me donnera d'utiles conseils...

— Oh! que je suis contente! dit Gertrude ravie, ami Xavier, si tu

savais comme j'ai pensé à Lachalade, et comme j'admirais chaque jour ton coffret!...

Elle s'arrêta court. Xavier la regardait avec tant de vivacité et tant de bonheur qu'elle se mit à rougir, et ils demeurèrent silencieux.

— Tout le monde va bien, là-bas? reprit enfin Gertrude, puis elle s'informa de l'oncle Renaudin. — Il se portait assez mal et devenait de plus en plus casanier.

— Il faut que je te fasse faire connaissance avec mademoiselle Célénie, dit ensuite la jeune fille, et elle l'emmena dans l'atelier.

Les demoiselles Pêche firent bon accueil au jeune de Mauprié, et, quand, à la nuit, il prit congé des modistes, elles l'invitèrent à venir chez elles chaque dimanche. Gertrude le reconduisit jusqu'au seuil de la porte.

— Je me suis logé à la Ville haute, dit Xavier, près de mon sculpteur... Je viendrai te voir le plus souvent possible... Ah! si tu savais comme le temps me durait là-bas, loin de toi!

Il lui serra brusquement la main et disparut dans la nuit...

— Comment s'appelle-t-il, votre cousin? demanda le lendemain Héloïse à Gertrude.

— Xavier de Mauprié...

— Xavier... C'est un joli nom... Et lui aussi est très-bien. Je suis sûre qu'il est amoureux de vous.

— Quelle folie! s'écria Gertrude, et elle essaya de rire, mais en dedans son cœur battait, et elle avait rougi jusqu'à la racine des cheveux.

André Theuriet.

La suite prochainement.

LES MINES MÉTALLIQUES

DE LA FRANCE

II[1]

IV

Nous avons vu dans quel triste état se trouvaient les mines métalliques de la France au commencement du dix-huitième siècle. On aurait pu les croire perdues pour toujours; mais il n'en fut point ainsi, et de nombreux documents constatent que, vers cette époque, des exploitations furent ouvertes dans le Limousin, dans le Roussillon et la Navarre, dans le Lyonnais, dans le Dauphiné, la Bretagne, l'Alsace et la Savoie.

A la lecture de ces documents, on reconnaît qu'une certaine impulsion vient d'être donnée à ce genre d'industrie. Cette impulsion provient de la récente application de la poudre, qui met aux mains du mineur une puissance nouvelle, ravive ses espérances, comme cela était arrivé déjà à l'époque où l'on imagina les premières galeries d'écoulement, et lui permet d'exécuter des travaux qu'il n'aurait jamais osé concevoir auparavant.

Malheureusement, outre les difficultés inhérentes à leur nature, ces travaux en rencontrèrent d'autres dans l'administration qui, loin de les seconder, entrava pendant la majeure partie du siècle leur marche et leur développement.

Nous ne voulons pas donner ici le détail des nombreux faits de ce genre que nous avons recueillis ; il nous suffira de dire que ces diffi-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 février 1870.

cultés dérivaient de la manière dont les concessions de mines avaient lieu, de l'absence de tout esprit pratique chez ceux qui présidaient à leur octroi, et de l'arbitraire avec lequel on disposait du sous-sol sans le consentement du propriétaire, dont, par là, on excitait toutes les jalousies.

De plus, ces concessions, portant sur des étendues immenses, mal délimitées, donnant lieu à une foule de contestations et accordées seulement à court délai, empêchaient l'exploitant d'exécuter aucun travail de longue haleine, et l'obligeaient, dans la plupart des cas, à vivre d'une façon précaire et au jour le jour.

En 1741, une première réforme administrative fut accomplie par l'État : la charge de surintendant fut supprimée, et l'administration des mines soumise à un conseil.

A ce moment, on vit se manifester des intentions plus rationnelles que par le passé et des ingénieurs furent envoyés en Suède et en Allemagne pour y étudier les mines et en rapporter la connaissance des méthodes d'exploration ou de métallurgie. Mais c'est seulement en 1778 que furent prises des mesures vraiment utiles qui semblaient devoir favoriser le développement de l'industrie minérale.

C'était du reste l'époque où l'on élaborait les idées les plus fécondes. On venait de fabriquer le coke avec la houille, et l'on en obtenait une puissance calorifique plus grande ; on était à la veille de fabriquer le fer avec le combustible minéral, et l'on avait déjà vu les premières machines à vapeur, dont l'application ouvrait à l'industrie des horizons nouveaux et mettait à sa disposition une puissance sans limites. Aussi, sous le règne de Louis XVI, libéral et réparateur comme l'avait été le règne de Henri IV, nous ne sommes pas surpris de voir un mouvement considérable vers la reprise des mines en général.

Malheureusement, les événements de 1792 vinrent arrêter l'élan qui venait d'être donné ; presque toutes les exploitations durent être suspendues de nouveau, et, à partir de ce moment, la production métallique de la France devra languir jusqu'à nos jours, pendant près de cent ans, arrêtée par les institutions du dix-neuvième siècle, par les excès de la centralisation, par l'inexpérience et par l'oubli de l'importance des richesses métalliques existant au fond des anciens travaux, ainsi que nous le démontrerons.

V

Cependant, avant que les plus mauvais jours de la Révolution fussent arrivés, l'Assemblée constituante fut appelée à discuter une loi

sur les mines que le nouvel ordre de choses ou de nombreuses réclamations des exploitants semblaient rendre nécessaire. Cette loi fut promulguée en juillet 1791.

Les législateurs du moment ne voulurent pas adopter les idées de Turgot, dont le vaste génie, devançant son époque de près d'un siècle, entrevoyait dans la liberté seule, dans la concurrence se faisant librement, les moyens de permettre à l'initiative privée l'expansion de toutes ses forces, et de faire acquérir à l'industrie son maximum de développement.

Ils ne voulurent pas, comme le voulait ce grand homme, la liberté absolue des mines et une réglementation aussi restreinte que possible.

Toute libérale qu'elle pût paraître sous l'influence de la puissante parole de Mirabeau, cette loi ne fut qu'un travail qui ne satisfaisait personne, d'une application difficile dans la pratique, et remplie d'incohérences que les instructions minutieuses de Chaptal ne purent utilement régulariser. Elle porta enfin le plus grand trouble dans les exploitations houillères qu'elle était destinée particulièrement à atteindre.

L'époque de la Révolution, nous l'avons déjà dit, fut désastreuse pour les mines métalliques, à cause des nombreux abandons dont elle fut la cause. Mais le coup qu'elle porta ainsi au plus grand nombre d'entre elles ne fut pas le seul ; elle en frappa beaucoup, pour ainsi dire, dans leur existence, en modifiant l'affectation des forêts où elles trouvaient les bois pour soutenir les galeries ou pour fondre leurs métaux.

Sous la république, les communes, autorisées par un décret national, s'emparèrent de ces forêts et de ces bois. Quelques-unes d'entre elles, comme les communes d'Alsace, virent un élément de fortune dans leur conservation et dans leur aménagement, fortune dont elles jouissent grandement aujourd'hui ; mais le plus grand nombre, et surtout celles du Midi, des Alpes et des Cévennes, crurent trouver avantage dans leur destruction. Des pâturages y ont pris la place des bois, le climat s'est modifié en quelques points en devenant plus âpre, les eaux sont devenues torrentielles, et beaucoup de mines ont perdu promptement, ou peu à peu, l'une de leurs forces les plus essentielles.

La voix du conseil des mines s'était pourtant élevée, mais inutilement, pour démontrer les désastreux effets de ces autorisations, et jamais, depuis cette époque, le reboisement des forêts autour des gisements métalliques n'a été pris en considération au point de vue des mines.

Je passerai rapidement sur ces premiers temps de la république,

où le commerce et l'industrie éprouvaient de si rudes atteintes, où l'on n'y demandait que du pain, du fer et des soldats, et je me bornerai à rappeler qu'aussitôt que l'horizon commença à s'éclaircir, les ingénieurs qui se trouvaient à la tête de l'administration firent tous leurs efforts pour faire connaître les mines de la France.

Coquebert de Montbret travaille avec ardeur au *Journal des mines*, qu'il fonde en l'an III, et avec lui, Blavier, Héricart de Thury, Lelièvre, Duhamel, commencent la description des gîtes minéraux de la nation. Cette œuvre, si remarquable dans ce que nous en possédons, est malheureusement restée inachevée.

Dans ce moment même, la république pensait à établir une école des mines à Giromagny.

Ce projet ne fut malheureusement pas réalisé, et c'est en 1802 seulement que, par un arrêté consulaire du 27 pluviose, une école pratique fut ouverte au centre des Alpes, à Pesey, en Savoie, sous l'habile direction du Saxon Schreiber, qui sut exploiter les mines d'argent de ces localités, jusqu'à 1814, aussi avantageusement qu'il avait exploité naguère les mines d'argent des Chalanches, dans l'Isère, et former des ingénieurs éminents.

Quelques années plus tard, l'empire faisait exécuter par les ingénieurs de l'État des travaux sur plusieurs points du territoire, et notamment sur les mines d'étain du Limousin. Des recherches furent ouvertes encore sur quelques mines par des entreprises particulières; mais les préoccupations de ces temps de guerre ne pouvaient permettre ni de surmonter les obstacles que créait la nouvelle mise en activité des mines abandonnées, ni d'entreprendre les travaux de longue haleine qu'exigeait l'état de ces mines pour les rendre utilement productives.

Que pouvait-on faire en effet, lorsqu'en 1814 il ne restait aux champs que des femmes et des vieillards pour labourer la terre?

C'est pendant cette période que fut promulguée la loi sur les mines, d'avril 1810.

Ce travail si laborieux, auquel avaient pris part les jurisconsultes les plus éminents et Napoléon lui-même, ce travail qui, au moment où il parut, fut jugé comme un chef-d'œuvre de sagesse législative, et qui ne manquait pas d'un certain caractère libéral, devait être bientôt singulièrement modifié par les nombreux décrets que créa l'esprit de réglementation toujours croissant, sous cette influence centralisatrice qui, alors, plus que jamais, tendait à tout soumettre au bon plaisir des administrations.

Nous ne voulons pas discuter ici la valeur de cette loi, dont on n'a pour ainsi dire plus que l'ombre aujourd'hui, ainsi que l'ont fait tant d'écrivains remarquables; nous ne voulons pas rechercher si,

comme on le lui a reproché justement, elle était en contradiction avec elle-même et avec le code civil, si elle a manqué de franchise en reconnaissant les droits du propriétaire du sol et en ne lui accordant qu'une participation illusoire, ou en ne déclarant pas nettement que la propriété du dessous est distincte de la propriété du dessus, si elle a oublié des dispositions essentielles.

Nous dirons simplement que toute imparfaite qu'elle a été, elle fut meilleure que la loi de 1791 ; elle introduisit un certain calme dans les affaires de mines ; mais, avec tout le cortége des décrets qui l'ont suivie et en ont altéré le sens, elle ne devait contribuer que peu ou point au développement de l'industrie minérale.

En jetant un coup d'œil sur ce que deviendront nos mines dans le cours de ce siècle, nous verrons que cette loi qui se présentait comme devant ouvrir un nouveau champ de travail pour la France, a été appliquée de façon à stériliser celui des mines métalliques; elle n'a pas stimulé le capital, elle a entravé le développement des recherches et elle n'a coopéré à aucun succès.

VI

Cependant la paix va renaître après nos désastres de 1815 ; peu à peu les plaies si vives de la nation qu'avait causées l'ambition d'un seul homme, sans que les éclats de gloire qu'il projeta sur elle pussent en diminuer la profondeur, vont se fermer. L'expansion des sentiments de liberté va se faire d'autant plus grande qu'elle a été plus longtemps comprimée, et toutes les pensées vont être bientôt dirigées vers l'avenir que fait entrevoir la création des chemins de fer et la réalisation des inventions modernes élaborées par les hommes de génie du dix-huitième siècle.

Mais la centralisation que nous avait léguée Louis XI, qui avait pris des proportions considérables sous le Comité de salut public, qu'avait savamment disciplinée le régime impérial et qui, cinquante ans plus tard, parvenue à ses dernières limites, devait exciter, comme nous le voyons aujourd'hui, un ardent désir de changement, la centralisation, disons-nous, pesait sur toutes les industries. Rien ne pouvait être exécuté sans l'intervention de l'État qui, voulant tout diriger et tout protéger, nous faisait assister à l'application d'une sorte de communisme que repoussent la raison et l'intérêt public.

Aujourd'hui, chacun le sait, c'est, en grande partie, à cette même centralisation administrative qu'il faut s'en prendre si nos canaux commencés il y a près de quatre cents ans sont encore inachevés, si

l'on étudie encore à présent le régime de fleuves qui traversent sur de longues distances des contrées essentiellement industrielles, et roulent, depuis des siècles, leurs eaux sur les mêmes sables, si nos ports sont insuffisants, si les paquebots transatlantiques de la France ont sillonné les mers trente ans après ceux d'Albion, si de vastes contrées de notre territoire ont été privées pendant longtemps de chemins vicinaux, si pendant tant d'années, l'esprit d'association a été, pour ainsi dire, étouffé chez la majeure partie des citoyens, et, enfin, si nous en sommes encore en 1870 à compléter les éléments vitaux des forces productives du pays, tandis que dans la libre Angleterre, ainsi que nous le dit M. le directeur général des ponts et chaussées, routes et canaux, tout fut fait en soixante ans et tout était fini en 1810[1].

Les mines ne pouvaient échapper aux effets de ce système administratif et bientôt après la promulgation de la loi qui les concernait et dont nous venons de parler, dès le mois de mai 1810, elles commencèrent à être enserrées dans une série d'instructions comme dans un réseau dont purent à peine sortir les mines de houille poussées par la force invincible des choses.

Jusqu'aux carrières les plus humbles et à la marnière qui se trouve dans le champ du pauvre, tout a été réglementé, et, pendant bien des années, les comptes rendus des ingénieurs des mines nous ont fait connaître les exploitations de pierre à chaux, d'argile commune ou de pierre à maçonner de la France, en même temps que sa statistique ou sa richesse minérales.

Sous ce nouveau régime ni l'inventeur ni le propriétaire du sol n'ont intérêt à faire des recherches, puisque l'un et l'autre peuvent être dépossédés; l'idée de la possession des mines par l'État, commencée sous Louis XI et Henri II, se perpétue et se généralise dans le dix-neuvième siècle, et le nombre des mines métalliques se maintient pendant longtemps entre les limites les plus resserrées.

En 1835 on en comptait 32 occupant 1,600 ouvriers et produisant un million de francs environ, et ce n'est qu'à partir de 1852 que leur nombre commence à s'accroître pour atteindre le chiffre de 64, en 1864, produisant 6,800,000 francs; pendant bien des années il n'y en eut que quatre ou cinq et l'on peut dire que, jusque vers 1850 environ, les mines métalliques de la France furent presque entièrement délaissées.

Tel est le résultat pratique des efforts législatifs après quarante ans d'expérience.

Indépendamment des causes directes dont nous parlerons plus loin, ce résultat provenait de ce qu'au moment de l'étude de la loi

[1] Corps législatif, séance d'avril 1869.

de 1810, l'esprit des législateurs était presque entièrement dominé par les préoccupations de l'avenir des houillères. Ces préoccupations étaient assurément justifiées, mais elles ont placé les mines de houilles et les mines métalliques sous un même ensemble de prescriptions, et c'est là l'une des grandes causes de la continuation de la déchéance de ces dernières.

Ces mêmes préoccupations dominantes existaient encore, à un plus haut degré peut-être, en 1815 et dans les années suivantes; et nous en avons la preuve dans la manière dont furent placées les écoles des mines à cette époque.

Lorsqu'après 1814 la Savoie rentra sous la domination des rois de Piémont, l'école de Pesey dut être abandonnée et peu de temps après fut fondée à Paris l'École des mines. Bientôt après on institua une école de mineurs au centre même des principales houillères de la France, à Saint-Étienne, et plus tard, une école de maîtres mineurs auprès du dépôt houiller du Gard, à Alais.

On voit donc qu'à cette époque on a doté la France de moyens d'instruction qui avaient manqué totalement avant 1783, mais principalement pour les mines de houille.

On fit à ces mines la part trop grande, aussi l'administration supérieure proposa-t-elle en 1820 comme en 1848 la création d'une école pratique sur l'une des mines métalliques de la France, dont malheureusement la réalisation n'a pu s'effectuer.

Enfin la législation de 1810, particulièrement faite en vue des mines de houille, montra, dès le principe, son peu d'efficacité utile sur nos exploitations.

Nous en avons la preuve en rappelant que les législateurs avaient eu surtout pour but d'arrêter ce que l'on appelait alors le gaspillage des houillères, sans voir que ce gaspillage n'était autre que la conséquence du bas prix des combustibles et du peu d'extension de ses débouchés.

La réglementation ni la loi n'y purent rien changer; le gaspillage et les affreux fondroyages continuèrent pendant vingt-six ans, jusqu'en 1836, c'est-à-dire jusqu'au moment où le prix de la houille devint plus rémunérateur, jusqu'au moment où la perspective de l'accroissement des débouchés par les chemins de fer vint stimuler le capital, outiller plus grandement les exploitations, et pousser dans la voie des améliorations l'exploitant qui seul, en réalité, pouvait y changer quelque chose.

La législation n'avait donc pas empêché les désastres qu'elle avait eu le désir d'arrêter, elle ne pourvoyait pas davantage à l'aménagement des richesses minérales, et elle ne fut pour rien dans le grand mouvement de nos houillères.

Par ce seul exemple, auquel nous pourrions en ajouter bien d'autres, si nous voulions feuilleter les publications annuelles du comité des houillères, rédigées d'une manière si utile par son éminent secrétaire, M. Burat, on voit combien on s'est fait d'illusions lorsque l'on discutait la loi de 1810, et combien Turgot avait raison quand il ne voulait pour les mines que la réglementation la plus restreinte.

On s'étonne encore quelquefois d'avoir vu, sous une législation commune, grandir les exploitations de houille, tandis que les mines métalliques restaient improductives. Cela s'explique tout naturellement, sans rechercher les diverses causes d'improduction que nous avons déjà pressenties ou que nous développerons plus loin.

En effet, nous voyons apparaître au commencement du siècle les machines à vapeur et les chemins de fer; la consommation du fer et de la houille va augmenter, on entrevoit la certitude de débouchés toujours croissants et la perspective de bénéfices, et, quand l'heure est venue, cela suffit pour que les capitaux se portent abondamment vers les houillères et les mines de fer.

Ces mines prennent alors une grande impulsion, qui n'avait pas besoin d'être stimulée et qu'aucune puissance ne pouvait arrêter, et cette impulsion était due, non pas à la législation, mais à la force des choses.

Les mines métalliques, au contraire, sont toujours entourées d'inconnu, ceux qui en connaissent l'existence se rappellent les abandons, les tentatives infructueuses, l'arrivage des métaux de l'étranger, l'abaissement du prix de ces métaux, l'élévation du prix de la main-d'œuvre, toutes ces choses enfin que l'on répète sans les connaître, qui se dressent comme autant d'obstacles à surmonter sans qu'elles aient été nettement définies, auxquelles il faut ajouter les difficultés inhérentes à la réglementation, et cela suffit pour que ces mines restent délaissées.

Nous le voyons donc, les unes et les autres progressent dans toute leur indépendance et sans aucune attache avec les institutions législatives.

Elles se courbent, parce qu'elles y sont forcées, sous la réglementation qu'elles subissent, et rien de plus.

Enfin cette législation, impuissante à faire le bien des houillères qui, malgré elle, conservèrent longtemps leur mauvais système d'exploitation, qui se développèrent sans elle, ne put pas davantage faire sortir les mines métalliques de l'oubli dans lequel elles étaient plongées, ni détruire les préjugés qui les frappaient, et elle pesa sur ces dernières de tout le poids des dispositions contraires à leur intérêt, qu'elle renfermait.

Soyons juste pourtant et disons que, si véritablement la législation a pesé lourdement sur le développement des mines métalliques en général, l'insuccès de nombreuses mines, ouvertes dans le cours de ce siècle, a été souvent causé par l'inexpérience ou l'insuffisance des forces; ajoutons aussi que le succès a toujours répondu à la persévérance éclairée, c'est ce qu'on pourra déduire de l'examen suivant de quelques-uns des principaux travaux exécutés dans ces soixante dernières années.

VII

Les mines de plomb et argent de Vialas (Lozère) et les mines de plomb de la Famille de Blumenstein dans la Loire et l'Isère, furent à peu près les seules qui purent traverser les temps de la Révolution. Ces dernières durent être peu à peu abandonnées à cause de la baisse du prix du plomb, et furent fermées entièrement en 1841, à la suite des inondations du Rhône.

Les mines de Vialas et de Villefort nous offrent un des plus grands exemples de cette ténacité et de cette persévérance que rien ne rebute, si utiles à ce genre d'entreprises; elles sont même absolument nécessaires, car on n'improvise pas une mine métallique qui, bien que pouvant être riche, peut donner lieu à des insuccès, si l'on ne prend pas le temps d'y développer les travaux.

Ouvertes avant la révolution, ces mines, plus développées que jamais, continuent aujourd'hui leur marche ascendante et progressive, malgré la dépréciation de l'argent.

Les mines de Poullaouen, en Bretagne, furent encore une des mines de la France dont la durée persista le plus longtemps. Travaillées, dans le siècle dernier, sous la direction d'un habile ingénieur, M. König, abandonnées alors par suite de l'imperfection des moyens, et reprises peu de temps après la Révolution, elles passèrent, en 1816, dans les mains de capitalistes qui leur donnèrent une vive impulsion et y réalisèrent des bénéfices importants. Deux machines à colonne d'eau y furent établies, en 1832, sur l'un des principaux filons, et de grands travaux y furent mis à exécution

Ces mines ont été abandonnées en 1865, après avoir fourni des quantités considérables de plomb et d'argent, après avoir pénétré à plus de 300 mètres au-dessous du jour, mais sans que tous les filons de la concession aient été exploités.

L'abandon des filons exploités depuis plus d'un siècle, est peut-

être justifié, mais il n'en est probablement pas de même de celui de tous les filons de cette concession.

La mise en activité de ces derniers qui, depuis 1750 environ, n'avait jamais été faite d'une manière sérieuse, exigeait, en 1865, des capitaux que, dit-on, le désaccord entre les intéressés a empêché d'y appliquer.

Dans cette même contrée, les mines anciennes de Châtelaudren, reprises en 1782, abandonnées en 1792, sont découvertes de nouveau en 1862 dans une tranchée du chemin de fer de l'Ouest, elles sont réactivées et donnent lieu aujourd'hui à une certaine production.

Dans le centre de la France, les mines de Chessy et de Saint-Bel, reprises en 1810, reçoivent une vive impulsion que leur donne le maître mineur, Christian Walner Traugott. On y découvre un riche dépôt de mine bleue qui fit, à ce moment, la fortune des exploitants. Elles traversent ensuite des phases diverses jusqu'à ce que, tombées dans les mains habiles de la maison Perret, de Lyon, elles fournissent de nouveau et d'une manière continue des produits importants. On peut voir aujourd'hui la grande exploitation de Sourcieux, près de Saint-Bel, établie sur un puissant filon qui atteint quelquefois 40 mètres de largeur, dont on extrait annuellement 60,000 tonnes de pyrite qu'une locomotive transporte sur la route ordinaire jusqu'au chemin de fer.

Les mines des Vosges ont été attaquées plusieurs fois depuis le commencement du siècle, et les dernières tentatives ont été faites vers 1860 ; elles sont aujourd'hui dans l'abandon le plus complet (1869).

L'histoire de cette reprise est aussi lamentable que celle des travaux qui y ont été exécutés dans le cours du siècle dernier. Nous n'y voyons que l'application de forces insuffisantes, et à l'exception de quelques points, on n'a pénétré nulle part au-dessous des anciens travaux. Tout ce qui s'y est fait dans le dix-neuvième siècle ne peut être considéré que comme les dernières agitations d'un corps qui meurt avec tous les éléments de la force et de la vie.

Dans les Alpes, il n'existe aujourd'hui (1869) qu'une mine en exploitation, à Largentière, sur la Durance ; elle envoie ses minerais à Marseille.

Cette mine, anciennement exploitée par les Romains, considérée plusieurs fois comme épuisée (voy. les mémoires des intendants), reprise vers 1857, nous donne, comme tant d'autres, la preuve de la continuité de la richesse métallique dans la profondeur.

Les mines de Pesey et de Macot, en Savoie, qui pendant tant d'années avaient donné des bénéfices aux gouvernements piémontais et

français, ont dû être abandonnées, non pas à cause de la diminution du minerai dans la profondeur, mais à cause du manque de bois autour d'elles et de leur éloignement du combustible.

Nous avons vu, dans ces trente dernières années, de nombreux insuccès dans cette partie de la France, tendant à accréditer les idées défavorables qui, pendant tant d'années, ont pesé sur nos mines métalliques. Mais quand on en connaît l'histoire, ou quand on a vu les lieux, il est bien facile de s'en rendre compte et de les expliquer.

Je ne veux citer qu'un exemple. Vers 1835, une compagnie entreprend tout à la fois des travaux à Largentière, à l'Alp, au Lauzet, à Oulles et dans les concessions des Chalanches, du Chardonnet et du grand Clos[1].

Animée du plus grand courage, elle ne redoute pas d'aller créer des installations que l'on voit encore aujourd'hui, au pied des glaciers, dans les lieux les plus alpestres et le plus difficilement accessibles. Elle reconstruit l'usine d'Allemont, fonde une usine à cuivre au Lauzet, une laverie au grand Clos, près de Lagrave.

Tant d'efforts auraient dû sans doute être récompensés par d'heureux résultats, mais il faut le dire, ces efforts étaient irréfléchis, et ils devaient être impuissants, quel qu'ait pu être le mérite de l'ingénieur bien connu qui dirigeait alors, non pas l'entreprise, mais les travaux. Le capital n'était pas proportionné aux difficultés que l'on se créait; on le disséminait, et en 1839 il était épuisé, sans qu'on ait eu le temps de rien achever.

Mettons en regard de tous ces travaux, l'une des mêmes mines de cette compagnie, la mine d'argent des Chalanches.

Tant que cette mine a été dans les mains de M. Schreiber, de 1776 à 1792, elle a produit de notables bénéfices et payé tous les frais de construction de l'usine d'Allemont, quoiqu'il n'y ait eu pour l'exploiter qu'un fonds de roulement de 64,000 francs[2]. — Depuis 1792, époque à laquelle elle passa dans les mains de l'État, jusqu'aujourd'hui, on n'en a pour ainsi dire plus rien obtenu, et je crois même que les travaux d'avenir commencés par M. Schreiber dans la profondeur, n'ont pas été achevés.

Nous ne voulons pas prétendre que les filons que l'on avait attaqués dans ces contrées fussent tous exploitables et dignes des travaux qu'on y avait entrepris. Mais eussent-ils été très-riches, le résultat eût été le même, avec un système auquel n'auraient pu résister un

[1] Dans les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes.

[2] Éloge de M. Schreiber par M. de Bonnar (*Ann. des mines*).

grand nombre d'entreprises du même genre sur les filons les plus abondants.

Nous voyons donc là un exemple de grande inexpérience, et en même temps toute l'influence qu'exerce la pratique et le savoir du mineur sur le succès d'une exploitation.

Au centre de la France, dans le Puy-de-Dôme, à Pontgibaud, les travaux qui datent des temps romains, repris à diverses époques, et notamment de 1781 à 1792, sont remis en activité vers 1826. En 1838, une compagnie remplace le propriétaire précédent et travaille avec une grande activité, relève les usines, mais elle commence avec un capital trop faible[1], qui n'est proportionné ni aux difficultés à surmonter, ni à la grandeur des travaux entrepris. — Les emprunts se succèdent, les intérêts s'accumulent et avec eux les charges et les pertes s'aggravent.

Après avoir traversé des phases diverses, ces mines ont été reprises plus tard par la compagnie actuelle, qui, apportant un capital convenable, a pu reconnaître de nouveaux filons, étendre ses travaux, et parvenir à produire plus aujourd'hui, en une seule année, que ne produisait en dix ans la compagnie dont nous venons de parler.

Citons encore les mines de l'Aveyron, si remarquables par les nombreux travaux dont elles ont été l'objet dans le seizième siècle et dont on voit tant de traces.

Vers 1829 et plus tard, on y fit des travaux de recherche, mais ces travaux, disséminés d'abord, ou dans les vieux ouvrages, ou sur les hauteurs des filons, n'enseignaient rien et épuisaient les capitaux qu'on y employait; ils durent être bientôt abandonnés, malgré les efforts de l'ingénieur, qui avait pris trop tard la direction d'une partie d'entre eux, par suite de l'insuffisance des fonds. — Aujourd'hui, ce système a été complétement changé, toutes les forces d'une entreprise nouvelle ont été concentrées sur un seul des filons. — On est parvenu au-dessous des anciens travaux, on y a reconnu la continuation de la richesse, on y prépare les travaux d'avenir et l'on en tire des quantités importantes d'un riche minerai argentifère.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage, relativement au travail minier en France, dans le cours de ce siècle, ni de rappeler ce qui s'est fait dans les Pyrénées ou ailleurs, pour montrer ce qu'il a pu être et signaler quelques-unes des causes des nombreux insuccès que nous y avons vus.

[1] La société était formée au capital de 2,500,000 francs, dans lequel l'apport de la mine représentait 1,900,000 fr.; il ne restait donc que 600,000 fr. pour opérer tous les travaux, et l'on en dépensa 800,000 en constructions et frais d'installation au dehors de la mine.

Les quelques exemples cités suffisent en effet pour justifier ce que nous avons dit : que ce n'est pas à la stérilité des filons qu'il faut attribuer ces insuccès, pour montrer qu'ils incombent en grande partie à l'inexpérience, à l'absence de véritables mineurs, au manque de persévérance ou à l'insuffisance des forces, et que toutes les fois que les travaux ont été dirigés habilement et honnêtement, ils ont répondu à l'attente et récompensé les efforts dont ils étaient l'objet.

Si nous jetons un coup d'œil sur la France en 1869, nous voyons que les travaux de mine sont plus nombreux qu'ils n'ont jamais été de 1800 à 1850. Des mines anciennes ont été reprises et ouvertes depuis moins de quinze ans, sur un grand nombre de points, et, parmi elles, il en est, comme celles de Saint-Sauveur, dans le Gard, et de Seintein, dans l'Ariége, qui ont acquis un très-grand développement.

En présence de ce fait remarquable et indiscutable, on ne comprend réellement pas que l'on puisse encore soutenir que la plupart des mines métalliques de la France ne peuvent être travaillées à cause de l'élévation du prix de la main-d'œuvre ou à cause de leur pauvreté.

C'est précisément après 1848, après une date qui, par la découverte des mines de la Californie, correspond pour nous à celle de 1492, époque de la découverte de l'Amérique, au moment où commencent à se manifester l'accroissement du prix de la main-d'œuvre et la dépréciation monétaire, qu'un nombre important de mines métalliques de toutes sortes s'ouvre en France, et que les capitaux ne craignent pas d'affronter les difficultés qu'il faudra surmonter.

C'est qu'en effet les temps se changent, ainsi que je l'ai dit au commencement de cette note ; les chemins de fer pénètrent dans la profondeur des gorges des montagnes, dans les Vosges comme dans les Pyrénées ; ils traversent la Lozère, le plateau central et l'Aveyron, ils sillonnent la Bretagne et toutes les parties de la France ; ils rapprochent le combustible, transforment bien des conditions économiques, et rendent accessibles des richesses qui, naguère, ne pouvaient être utilisées.

Nous sommes donc aujourd'hui, il faut le reconnaître, dans une nouvelle phase de l'industrie minérale, ouverte depuis plus de trente ans pour les houillères, qui s'ouvre favorablement pour les mines métalliques.

La vapeur, les voies ferrées et le perfectionnement des machines en sont le caractère, et ces puissances nouvelles auraient peut-être déterminé depuis bien des années un élan pareil à celui qu'excitèrent, dans les siècles passés, l'introduction des galeries d'écoule-

ment et l'invention de la poudre, si la législation avait permis qu'il pût prendre son essor et son mouvement en toute liberté.

Nous allons voir en effet, ainsi que nous l'avons déjà dit, que la législation de 1810 n'a pas favorisé le développement des mines métalliques.

VIII

Nous ne parlerons pas des formalités exigées pour l'obtention d'une concession qui duraient plus de trois ans, et qui, par cette seule raison, ne pouvaient être poursuivies que par un petit nombre de personnes.

Et pourtant ces formalités n'ont réellement pas leur raison d'être, puisque l'acte de concession n'implique nullement la richesse ou la valeur de la mine[1]; on ne peut pas davantage les croire exigées par la nécessité de protéger l'intérêt public, puisque des concessionnaires ont pu ne faire que des travaux insignifiants sur les vastes concessions qui leur avaient été accordées et abandonner impunément ces travaux après avoir à peine gratté la surface des gisements.

Quelque bonne volonté que l'on veuille y mettre, il est donc impossible d'en reconnaître l'utilité. Hâtons-nous d'ajouter qu'elles tendent à s'atténuer chaque jour de plus en plus.

L'une des causes qui, suivant nous, ont été les plus nuisibles au développement des mines métalliques fut l'assimilation de ces mines avec les mines de houille dans la loi de 1810.

Rien dans cette loi n'établit la moindre différence entre ces deux genres de mines, ni pour ce qui concerne les dimensions des concessions, ni pour ce qui se rapporte à leur travail, et pourtant cette différence était constatée depuis longtemps chez toutes les nations de l'Europe qui admettaient la séparation du sol et du sous-sol.

Cette différence est d'ailleurs bien saillante et ressort avec la dernière évidence de l'examen des prix des substances minérales, puisqu'une tonne de houille vaut moyennement 10 et 12 francs, tandis qu'une tonne de plomb en vaut 450 à 500, une tonne d'étain 3,000, une tonne de cuivre 1800, etc.

Sans entrer dans d'autres considérations, nous pouvons signaler

[1] Circulaire du 31 octobre 1837;

« La certitude acquise d'un gisement n'implique nullement qu'il faut, pour procéder à l'instruction d'une demande ou même a concession, que l'on ait acquis « la preuve que l'exploitation sera profitable au concessionnaire. C'est là une question qu'il serait toujours difficile et souvent impossible de résoudre à l'avance. »

encore une autre différence capitale dont on n'a pas tenu compte, qui se trouve dans la situation même de ces mines.

Les unes, les mines de houille, occupent le fond des vallées ; elles s'étendent sous des terrains généralement propres à la culture, tandis que les autres existent dans les montagnes, au milieu des rochers et dans des terrains sans valeur.

Si l'on voit auprès de ces dernières, quelques bourgs ou villages, quelques cultures, on peut être certain que ces bourgs et ces villages ont été créés jadis par des colonies de mineurs.

Si donc la situation des mines de houille semblait demander une réglementation spéciale pour en assurer le développement au point de vue de l'intérêt public, il n'en était pas de même des mines métalliques, qui ne réclamaient que l'application des principes les plus libéraux et la sollicitude éclairée des administrations, qui leur a fait défaut, pour les doter des chemins qui leur manquaient.

L'un des effets les plus défavorables de cette assimilation se montre dans la dimension des concessions.

La loi de 1791 fixait le maximum de leur superficie à 6 lieues carrées ou 120 kilomètres carrés. C'était assurément beaucoup moins que dans les temps antérieurs, mais c'était encore infiniment trop.

La loi de 1810 n'en fixe ni les limites ni l'étendue, et contrairement à ce qui se fait en Allemagne, par exemple, elle en laisse la détermination à l'appréciation des ingénieurs de l'État.

A la fin de 1865, on comptait en France 203 concessions autres que le fer occupant une superficie de 262,328 hectares[1].

L'examen des chiffres fait voir que l'étendue moyenne des concessions d'étain, à la fin de 1865, est de 9,230 hectares; de plomb et argent, 1,369; de cuivre, 1,615; de plomb, argent, cuivre, 1,648; tandis que la superficie moyenne de 595 concessions de houille est de 946 hectares.

Ainsi les concessions métalliques les plus importantes sont plus étendues que les concessions houillères; c'est le contraire de tout ce qui s'est passé en Allemagne, en Espagne et ailleurs. De plus si on veut appliquer aux concessions françaises les dimensions adoptées dans ces divers pays, on voit que les 262,328 hectares concédés, ou l'étendue des 203 concessions, auraient donné : en Prusse[2], 24,022

[1] *Comptes rendus* des ingénieurs des mines, 1867.

[2] Étendue des concessions en Prusse, 10 hectares, 92 ares, 50 mètres (loi de 1865); — en Suède, 3 hectares, 16 ares, 84 mètres (*Ann. des Mines*, 1868, t. XIII, p. 490); — Autriche, 18 hectares, 16 ares (loi de 1854); — Espagne, 8 hectares, 38 ares, 47 mètres, deux *pertenencias* (loi de 1859).

concessions; en Suède, 83,015; en Autriche, 14,525; en Espagne, plus de 30,000; en Belgique[1], 655 : toutes concessions sur lesquelles on est tenu de travailler sous peine de déchéance.

On est véritablement frappé de ces immenses différences, qui resteraient encore bien grandes, si l'on voulait réduire nos concessions et en retrancher les parties qui n'ont été données que pour faciliter le travail des galeries d'écoulement, des transports, etc.

Le principe qui a donné lieu à ces vastes concessions se retrouve partout dans les écrits administratifs.

« Il importe, disent les ingénieurs de l'État, que les travaux soient conduits à la fois sur un grand nombre de gîtes, afin que la multiplicité des chances supplée à l'intermittence de chaque gîte, et contribue autant que possible à l'uniformité de la production[2]. »

« Pour les mines métalliques, dit M. Dupont[3] dans un ouvrage remarquable, qui forment à l'intérieur du sol des filons ou des amas d'une allure et d'une richesse plus irrégulière que les couches de houille, il faudra des champs d'exploitation plus étendus. »

Rien de plus désastreux que ces principes, qui n'ont eu d'autre effet que de favoriser au plus haut degré l'inconstance des exploitants, ou leur tendance à attaquer à la fois plusieurs filons, et par conséquent de les conduire promptement à la dissémination d'un capital déjà restreint avant d'avoir achevé les travaux nécessaires pour assurer une exploitation durable.

Rien de plus nuisible que ces principes, qui ont permis que des milliers de filons pussent être concédés et rester sans travail.

Citons seulement deux exemples comme preuve de ce que nous avançons.

La concession des mines de Vialas (Lozère) a une surface de 9,700 hectares, et l'étendue qu'occupent les travaux exécutés presque sans discontinuité depuis quatre-vingt-dix ans est à peine de 40 hectares, et n'atteignent pas une profondeur de plus de 200 mètres. De nombreux filons liés par la concession, situés en dehors de ces limites, y restent donc stérilisés depuis un siècle. La totalité de l'espace occupé par l'exploitation et les usines n'atteint pas 100 hectares[4] : il y a donc environ 9,600 hectares improductifs.

Les mines d'étain de la Villeder, dans le Morbihan, situées dans les mêmes granites que celles du Cornouailles, ont été concédées sur

[1] La Belgique est soumise comme la France à la loi de 1810, mais cette loi y est appliquée d'une autre manière que chez nous. En 1864, 51 concessions de plomb, cuivre, zinc, pyrites y ont une étendue moyenne de 401 hectares seulement.

[2] *Comptes rendus* des ingénieurs, 1846.

[3] *De la législation des Mines*, par Dupont, ingénieur en chef des mines.

[4] *Ann des Mines,* mémoire de M. Rivot.

une étendue de 17,400 hectares en 1856. Les filons y sont puissants et riches; des sommes considérables y ont été dépensées; tous les travaux y sont aujourd'hui suspendus, et, dans la note publiée par l'administration de ces mines, nous trouvons cet aveu : « Le malheur de l'entreprise dans le passé a peut-être été l'étendue même de cette concession. Si les travaux, au lieu d'être disséminés en explorations successives à la surface, eussent été dirigés immédiatement en profondeur, il est probable que depuis longtemps l'entreprise donnerait de beaux résultats[1]. »

Depuis 1864, on a encore donné des concessions de 10,590, 8,074, 7,400, 4,100, 3,800 hectares, que les compagnies sont assurément hors d'état de mettre entièrement en valeur avant des temps fort éloignés, par la seule raison que plus le nombre des filons à exploiter est grand, plus le capital primitif à appliquer à leur exploitation préparatoire doit être considérable.

En regard de ces exemples, que nous pourrions multiplier, examinons ce qui se serait passé en Californie, avec notre système appliqué à l'un des riches filons d'argent de la Sierra-Nevada.

Les gisements argentifères de la chaîne de Comstock occupent une longueur d'environ 6,000 mètres. Quarante-six compagnies, placées à la suite les unes des autres, ont pu s'établir sur leur direction. Ces compagnies ont apporté des capitaux considérables; elles ont ouvert en sept ans 110 kilomètres de galeries, 10,000 mètres de puits de service; elles ont extrait une valeur de plus de 400 millions de francs[2], après avoir pénétré à une profondeur d'environ 250 mètres, avec une main-d'œuvre payée à raison de 25 francs par jour et par mineur, et quarante-quatre machines à vapeur.

Toutes ces compagnies n'ont pas eu une égale fortune, et, entre autres, il en est une qui a dû travailler quatre années avant de rien produire.

Si ce filon, ou plutôt si ce faisceau de veines et de filons se fût trouvé en France, il aurait été concédé à une seule compagnie; et si le malheur avait permis que les premiers travaux fussent dirigés sur ces parties où l'une des compagnies américaines a dû attendre plusieurs années l'époque de la production, elle aurait probablement cherché ailleurs quelque filon meilleur, conformément aux principes, et, bientôt après, elle aurait tout abandonné. Cette concession serait alors rentrée dans l'oubli, personne n'aurait eu le droit d'y aller faire aucune recherche, et on aurait considéré comme stérile

[1] Note sur les mines d'étain de la Bretagne.
[2] Letter from the secretary... Washington 1866.

et improductif un gisement qui cependant renfermait d'immenses richesses.

Nous n'entrerons pas ici dans d'autres détails à cet égard, détails que nous pourrions bien facilement multiplier, et nous croyons en avoir dit assez pour montrer que le mode de concession adopté en France a été opposé au développement des mines métalliques. Il a empêché que des étendues considérables de terrains métallifères pussent être exploitées ou explorées ; il n'a ni stimulé ni multiplié le capital, et nous croyons qu'il a nui dans une large mesure à l'intérêt public.

La législation a-t-elle au moins stimulé les recherches et encouragé les hommes hardis qui auraient voulu fouiller nos montagnes?

Pas davantage. Elle a arrêté tous les élans, comme nous allons le voir.

La loi de 1810 reconnaît le droit du propriétaire du sol sur la mine qui peut être renfermée dans son terrain ; mais elle ne lui accorde qu'une redevance illusoire, et elle dispose à son gré du sous-sol de ce terrain. Il en résulte de la manière la plus évidente que le propriétaire du sol n'a aucun intérêt à faire des recherches dans sa propriété. La plupart d'entre eux croient que les mines appartiennent à l'État — c'est l'idée généralement répandue — et ils ne s'en préoccupent pas.

Dans les pays où, comme en Toscane, l'industrie minière est complétement libre et soumise au droit commun, c'est généralement le propriétaire du sol qui, voulant donner une valeur aux rochers ou aux terres stériles qu'il possède, fait les recherches et appelle le capital. Dans les pays comme l'Allemagne, l'Espagne et la Suède, où l'on établit *franchement* la séparation du sol et du sous-sol, on donne à l'inventeur d'une mine le droit de l'exploiter à ses risques et périls, sans conteste, et l'on stimule ainsi, par l'intérêt, les explorations de tout genre.

En France, « les législateurs de 1810, dit M. Dupont[1], ont voulu encourager les recherches de mines, et ils ont réservé solennellement pour l'inventeur d'une mine qui n'en obtiendrait pas la concession un droit à une indemnité. » C'est-à-dire qu'un inventeur peut, après s'être donné beaucoup de peine, recevoir une indemnité qu'il ne demande pas, et ne pas obtenir la concession but de tous ses efforts.

En un mot, ni propriétaires ni chercheurs n'ont intérêt à faire connaître les mines.

[1] *Législation des Mines.*

En Espagne, l'industrie des mines était déchue et comprimée avant 1825 par les lois qui l'écrasaient. A cette époque, un ministre éclairé, don Luis Lopez Ballesteros, et l'ingénieur don Fausto de Elhuyar, font adopter une loi qui assure à chacun la certitude d'obtenir avec la plus grande facilité, et à peu de frais, la concession de la mine qu'il aura découverte. Immédiatement, les montagnes se peuplent comme par enchantement, et les métaux sont extraits abondamment de mines nouvelles ou de mines anciennes que l'on avait délaissées depuis des siècles.

En France, non-seulement l'inventeur d'une mine, après s'être entendu avec le propriétaire du sol, n'est pas sûr d'avoir la concession; mais dans un grand nombre de cas il a été encore obligé d'exécuter préalablement des travaux coûteux qui lui étaient imposés par les ingénieurs de l'État, travaux qui en réalité, et pour les mêmes raisons, ne sont pas plus utiles que les formalités dont nous avons parlé plus haut.

Quand on pense maintenant que les mines métalliques sont situées sur les montagnes les plus âpres et les plus abruptes; que les routes ne passent plus sur les sommets, comme au temps des Romains, et ne favorisent plus les découvertes que peut faire naître le hasard; quand on pense que l'art de l'ingénieur conduit ces routes dans le fond des vallons, quels sont donc les hommes qui s'en écarteront, qui graviront les pentes escarpées et pénétreront dans les gorges et les anfractuosités du sol pour y chercher une propriété qu'ils ne sont pas sûrs d'acquérir; quels sont donc ceux qui oseront ambitionner un titre incertain de concession qui, avant d'être obtenu, pourra les placer entre les exigences d'un banquier et celles de l'ingénieur des mines?

Le nombre des hommes qui s'y hasardent est bien faible, et nous avons raison de dire que l'application de la législation de 1810, qui dérive de celle de Louis XI, a suspendu les recherches de mines.

Disons encore que l'application incomplète de la loi de 1838, qui autorise la déchéance des mines abandonnées, est contraire aux intérêts généraux.

En 1864, sur deux cent trois concessions, on en comptait cent trente environ sans travail.

Nous comprenons toutes les difficultés de l'application de cette déchéance dans bien des cas, et il suffit d'avoir lu le livre si remarquable de M. Dunoyer *sur la liberté du travail* pour en avoir une idée. De plus, la bienveillance de l'administration suspend peut-être bien des exécutions; mais l'intérêt public n'est-il pas lésé par ces longs

abandons, et cette bienveillance est-elle conforme aux vrais principes de liberté?...

Ne peut-elle pas conduire à faire naître encore, dans l'esprit des concessionnaires, des exigences qui ne tendraient à rien moins qu'à vouloir faire payer par de nouveaux acquéreurs l'argent gaspillé ou les fautes qu'ils ont commises.

Cette déchéance est d'ailleurs admise et appliquée invariablement chez toutes les nations voisines d'après des règles fixes, et elle y est un des éléments de prospérité.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur la manière dont les mines ont progressé en Allemagne, et, par comparaison, nous verrons que le mode d'action des divers gouvernements dans ce pays a été bien différent de celui du gouvernement français, et a réagi dans tous les temps d'une manière bien autrement utile, bien autrement puissante, que tout le système de liens, de prescriptions et de protection qu'il a appliqué aux nôtres.

IX

Je ne parlerai pas du droit de l'inventeur, en Allemagne, à une concession qui ne peut lui être refusée, et lui est toujours accordée, sans qu'il lui soit demandé ni d'où il vient, ni qui il est; droit qui subsiste depuis des siècles, et qui, remplaçant l'action du propriétaire du sol, y surexcite au plus haut point, comme en Espagne, comme en Amérique, le mouvement de l'industrie minérale. Je parlerai seulement de la manière dont opéraient les princes allemands.

Non-seulement ils accordaient des priviléges aux entrepreneurs, aux mineurs, mais ils faisaient exécuter à leurs frais les travaux les plus dispendieux, comme les galeries d'écoulement que les compagnies étaient hors d'état d'entreprendre.

En l'an XII, c'était bien près de l'an 1810, Duhamel[1] nous disait que les électeurs de Saxe avaient successivement fait percer, pour les mines des environs de Freyberg, 50,000 toises de galeries d'écoulement, et pour s'indemniser, ils retenaient le dix-huitième du produit des mines dont les eaux étaient écoulées par ces galeries entretenues à leurs dépens.

[1] *Journal des Mines.*

Sans cette action, dit Heron de Villefosse en 1810[1], il y a longtemps qu'on ne parlerait plus ni des mines ni de la population du Harz.

Ce même système a été continué jusqu'à nos jours, et c'est ainsi que l'industrie des mines a pu progresser, parvenir au point où elle est aujourd'hui, et que les recherches ont pu se multiplier.

Enfin les redevances qui, en dehors de cette application, conservent toujours leur caractère régalien, résultant uniquement de l'abus de la force, se trouvaient parfaitement justifiées.

En France, depuis que les mines sont soumises à l'action souveraine, les gouvernements qui s'y sont succédé n'ont jamais pensé à les aider d'une manière réellement efficace, et les travaux qu'ils ont entrepris à diverses époques ont toujours été de peu d'importance, et pourtant la loi de 1810, comme l'ordonnance de Henri IV, consacre les redevances aux recherches de mine par l'article 39, conçu dans les termes suivants : « Le produit de la redevance fixe et de la rede- « vance proportionnelle des mines formera un fonds spécial dont il « sera tenu un compte particulier au trésor public et qui sera appli- « qué aux « dépenses de l'administration des mines et à celles des « recherches, ouvertures et mises en activité des mines nouvelles « ou rétablissement des mines anciennes. »

Dans les premiers temps de l'empire, ainsi que nous l'avons vu, quelques travaux ont été faits par l'État; il en a été exécuté d'autres, plus tard, particulièrement sur les mines de houille, les conseils généraux ont un peu aidé de leur côté, mais les ressources que l'on employait ainsi étaient bien faibles, et les recherches effectuées se maintenaient forcément dans des limites très-étroites. Il y a longtemps, d'ailleurs, que les mines métalliques n'ont été l'objet de travaux de quelque valeur, et dès 1834, le compte rendu des ingénieurs des mines nous faisait savoir que « la modicité du budget du service « des mines s'opposait encore à ce que l'administration consacrât à « cette partie du service (les mines métalliques) les crédits qui se- « raient nécessaires[2]. »

Depuis cette époque, le chiffre des redevances s'est notablement élevé, des millions ont été perçus, mais il ne pouvait pas être fait davantage.

Les gisements ne manquaient pourtant pas, et si depuis soixante

[1] *De la richesse minérale.*

[2] En 1864 le produit des redevances s'élève à 1,174,000 francs et la dépense occasionnée par le corps des mines dépasse 1,100,000 francs, il ne reste donc rien pour les travaux si nécessaires dont parle la loi.

ans, l'État avait poursuivi avec persévérance quelques galeries d'écoulement dans nos montagnes, si les instructions qui ont suivi la loi de 1810 avaient appelé, non pas une simple description de ces gisements, mais leur étude à un point de vue purement pratique pour chacun d'eux, si enfin ces instructions s'étaient rapprochées du système allemand, nous verrions aujourd'hui des colonies de mineurs établies dans toutes ces contrées, nous ne payerions pas près de cent millions par an au commerce étranger, sans que les produits que nous exportons aujourd'hui cessassent de s'écouler, et un grand nombre de familles vivraient de cette industrie, désormais fixée au sol et croissant avec le développement des travaux qui conduisent toujours à des découvertes nouvelles et imprévues.

Il est donc bien démontré, croyons-nous, et sans en dire davantage, que les principales dispositions de la loi qui régit aujourd'hui les mines en ont entravé le développement.

Tous ces liens, toutes ces prescriptions, tous ces travaux exigés, ont été imaginés sous l'empire d'une pensée malheureuse et pour entourer de toutes les garanties possibles la propriété perpétuelle de la concession; de sorte que cette perpétuité, que l'on considérait en 1810 comme un des éléments les plus essentiels pour le bien de l'industrie minérale, est devenue l'un des grands empêchements à son activité.

Enfin, tout ce que nous venons de dire relativement aux institutions minérales en France, et qui mériteraient d'être plus longuement examinées, nous semble prouver qu'avant peu ces institutions seront modifiées. Ce sentiment est d'ailleurs dans tous les esprits, et, d'après ce qui se passe autour de nous, dans ce grand mouvement général de liberté et de décentralisation, nous pouvons juger que celles qui seront appelées à les remplacer, à l'égal des meilleures législations étrangères, écarteront les dangers des appréciations humaines; elles feront une plus large part à l'initiative individuelle et à l'intérêt privé, qui, en réalité, est le meilleur conseiller pour chacun, le meilleur promoteur des choses utiles pour tous.

Il est donc encore bien reconnu, ainsi que nous le disions au commencement de ce travail, qu'un très-grand nombre de mines métalliques existent sous le sol de la France, que depuis quatre siècles le développement de l'industrie minérale a été entravé de toutes manières, et particulièrement depuis la naissance de la centralisation, que les institutions qui la régissent aujourd'hui ont nui à son activité, qu'on en attend la modification prochaine, et que ce n'est pas à la stérilité du sol qu'il faut attribuer notre faible production métallique.

Nous allons montrer maintenant que la lupart des mines abandonnées sont plus que jamais susceptibles d'une exploitation fructueuse[1].

X

L'une des grandes objections que l'on faisait au travail des mines métalliques dans notre temps, considéré à un point de vue purement économique, à laquelle répondent déjà victorieusement plusieurs exploitations actuelles métallifères de la France, consistait dans le raisonnement suivant :

Au moyen âge, par exemple, les métaux avaient une valeur beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, la main-d'œuvre et les objets de toutes sortes s'y vendaient moins cher, donc, beaucoup de mines qui pouvaient alors donner des bénéfices n'en donneraient pas actuellement.

Cela est probablement vrai pour les mines de plomb pur qui ne contiennent que peu ou point d'argent, mais ce raisonnement cesse d'être exact pour le plus grand nombre des autres, ainsi que nous allons le démontrer.

Si l'on considère le prix des métaux, dans les temps reculés dont nous parlons, rapportés à un même poids d'or pur et transformés en argent de notre monnaie actuelle, on voit que l'argent valait environ 340 à 335 francs le kilogramme dans le douzième siècle, de 400 à 228 dans le treizième, de 375 à 237 dans le quatorzième, de 375 dans le quinzième, et il ne vaut aujourd'hui que 219 à 220 francs. Le cuivre valait de 1640 à 900 francs la tonne dans le treizième et le quatorzième siècle, 2000 francs dans le quinzième, il en vaut aujourd'hui de 1800 à 2000. Le plomb se vendait aux mêmes époques de 557 à 291 francs la tonne, il se vend aujourd'hui de 450 à 500, le fer coûtait beaucoup plus cher qu'aujourd'hui sur les lieux de production ; son prix, comme celui des métaux précédents, était augmenté par des droits de toutes sortes, et l'on ignorait le traitement du minerai de zinc, si abondant en France, et connu sous le nom de blende.

Il y a donc une différence d'un peu plus d'un tiers à notre désavantage pour l'argent, et cette différence devient même plus grande si

[1] On comprendra que nous n'entendons pas soutenir que *toutes* les mines de la France sont exploitables, ce qui serait absurde.

l'on remarque que la main-d'œuvre était plus faible qu'aujourd'hui, mais il n'en est pas de même des autres métaux.

Eh bien, en comparant le mode de travail des temps passés avec celui des temps actuels, nous allons voir que les avantages dont nous jouissons compensent largement et au delà les différences que nous venons d'indiquer.

Les comptes de Jacques Cœur nous font voir qu'une galerie de 60 toises fut exécutée, dans le quinzième siècle, au prix de 1,500 livres tournois, représentant aujourd'hui un poids de 41 kilogrammes d'argent environ, c'est-à-dire au prix de 73 francs du mètre, prix qui dépasse ou représente généralement les prix actuels.

Si nous remarquons maintenant que la poudre n'était pas appliquée aux mines, et que tous les travaux s'y faisaient à la pointe, nous reconnaîtrons que leur exécution exigeait au moins trois ou quatre fois plus de temps.

L'aérage des mines s'opérait difficilement dans les travaux étroits et tortueux de cette époque, remplis par les décombres, et l'épuisement des eaux offrait d'immenses difficultés que ne pouvaient surmonter les machines imparfaites dont on disposait alors et qu'accroissait la forme des travaux.

Nous en avons un exemple bien saillant dans l'une des mines de l'Alsace, qui exigeait l'emploi de vingt-deux pompes distribuées sur onze puits superposés pour amener au jour les eaux du fond.

Dans beaucoup de cas, avec les progrès de l'art, on put appliquer des roues hydrauliques et mouvoir les pompes au moyen d'un système compliqué de transmission de mouvement. Le plus souvent on employait des chevaux, et Agricola, dans son livre remarquable[1], nous dit qu'il en fallait quatre-vingt-seize pour animer les pompes d'un puits de 600 pieds.

Il résultait de tout cela, et de bien d'autres considérations inutiles à développer ici, une énorme complication dans les forces dont on disposait et une lenteur d'exécution dans le travail qui devaient peser d'un poids considérable sur le développement des mines, en amener la suspension aussitôt qu'on avait dépassé une certaine profondeur.

De plus, l'extraction du minerai ne pouvait se faire avec le soin qu'on y apporte aujourd'hui. Les anciens ne prenaient que le plus pur et le plus tendre, ils abandonnaient le reste. Aussi, dans le dix-huitième siècle, on put tirer un parti avantageux des déblais des mines de l'Alsace, et, après 1860, de ceux des mines de La-

[1] *De re metallica*, 1550.

malou, d'où l'on avait probablement extrait autrefois une partie des minerais argentifères qui alimentaient la monnaie de Villemagne.

Le lavage des minerais, c'est-à-dire la séparation des parties riches et des parties stériles, fut longtemps à peu près inconnu, et dans le quinzième siècle, il se faisait *au plat*[1].

C'est seulement en 1505 que fut inventé, pour le broyage des minerais, le boccard qui succédait à l'emploi des meules inventées par les moines pendant le moyen âge.

Aujourd'hui, nous possédons des moyens de lavage infiniment supérieurs qui nous sont fournis par l'emploi des cylindres broyeurs, des machines de classifications diverses et de tant d'autres dont il est inutile de donner les noms, et qui nous permettent d'utiliser la presque totalité des minerais que renferment les roches d'un filon métallique.

Les procédés de fusion sont eux-mêmes plus perfectionnés qu'ils n'ont jamais été.

Nos travaux, animés tout à la fois par la vapeur et par la poudre, sont exécutés avec plus de rapidité, plus de précision, et nous pouvons, mieux que jamais, nous servir utilement de machines puissantes d'épuisement et d'aérage.

Enfin, si nous considérons qu'une machine à vapeur qui, il n'y a pas longtemps encore, aurait coûté 100,000 francs, peut être construite aujourd'hui pour 25 ou 30,000; que le fer, qui valait 50 francs, il y a trente ans, en vaut maintenant 18 ou 20; que le prix de l'acier diminue de plus en plus; que la houille est employée dans plusieurs usines au prix de 9 francs la tonne; que le coke, qui valait sur quelques points 50 francs, y revient aujourd'hui à 32; que les transports qui coûtaient 100 francs se font pour 20; qu'une tonne de houille que l'on transportait, il y a quatorze ans, au prix de 35 francs de Saint-Étienne à Grenoble, par exemple, y est portée au prix de 7 francs; que les chemins de fer tendent à pénétrer partout et jusque dans les gorges les plus reculées, nous serons forcément conduits à conclure que tant d'avantages compensent et au delà, les différences de prix de métaux et de main-d'œuvre des temps passés.

Nous serons enfin forcément conduits à conclure encore que les mines métalliques, anciennement exploitées en France, sont, en ce moment, dans des conditions économiques infiniment plus favorables que jamais dans aucun temps.

[1] Comptes de Jacques Cœur.

Notre but est atteint, et c'est maintenant au praticien, au véritable mineur qu'il appartiendra de choisir, parmi les filons existant, ceux qui devront appeler son attention et lui permettre de bénéficier des avantages d'exécution si grands, dont nous venons de donner une idée.

Nous ne désespérons donc pas de revoir un jour remises en activité ces vieilles mines de la France, si longtemps méconnues, qui ont eu leurs heures de prospérité dans les époques de libre exploitation, et dont le plus grand nombre ne doit leur anéantissement qu'aux malheurs publics et aux excès de la centralisation administrative.

Nous l'espérons d'autant plus que nous touchons au moment si bien défini par M. Odilon Barrot dans ces derniers jours où la France « va sortir de tutelle et revêtir enfin la robe virile, » et qu'il est désormais prouvé, par une trop longue expérience, que la réglementation exagérée stérilise tout ce qu'elle touche, qu'une seule puissance est capable de tout féconder, la liberté.

Alfred Caillaux.

LES

VACANCES D'UN JOURNALISTE

NOTES DE VOYAGE — DE PARIS A CONSTANTINOPLE[1]

17 septembre. — J'ai déjà vu de Vienne et de ses environs tout ce qu'un étranger peut en voir. Ce n'est plus la curiosité qui m'y retient; c'est la charme de la vie facile qu'on y mène et de ses aimables habitants. Je m'en détache à regret, mais mon temps est compté : je ne puis prolonger ici mon séjour, sans manquer mon voyage. Je reviendrai... L'espoir du retour me donne seul la force de partir.

Heureux les peuples vaincus! C'est Sadowa qui a donné le signal du réveil dont je suis témoin; c'est à Sadowa que l'Autriche doit ses libertés et sa prospérité nouvelles, comme la France dut les siennes à Waterloo, comme naguère encore nous avons commencé à respirer après cette guerre du Mexique que le second empire avait à se faire pardonner.

Depuis cette sinistre journée, l'Autriche est en évident travail de transformation. L'esprit d'industrie et de liberté a passé par la trouée qu'ont faite les boulets prussiens. Par un contraste singulier, le pays paraît aussi riche que l'on dit l'État pauvre. Toutes les villes que j'ai traversées, propres, élégantes, bien bâties, respirent l'aisance et le contentement. La campagne ressemble à un jardin. Cette partie de l'empire d'Autriche est le coin le plus paisible et le plus heureux du monde.

A Vienne, le mouvement des rues, l'épanouissement du bien-être,

[1] Voir *le Correspondant* du 10 avril 1870.

la physionomie affairée des quartiers marchands, le luxe et l'encombrement des magasins révèlent toute l'importance et l'activité de ce centre commercial. Les boulevards magnifiques, qui ont remplacé les vieilles murailles, en font une ville ouverte : ouverte, elle l'est, en effet, à tous les progrès. La vieille cité féodale a fait place à la capitale moderne. Quatre chemins de fer la mettent déjà en communication avec les provinces; trois autres, en construction, viendront bientôt y aboutir. De nouveaux théâtres s'y élèvent tous les jours. La salle du Burg-Theater va disparaître, comme l'ancien Opéra, pour renaître comme lui. De toutes parts la vie industrielle, artistique, politique, y éclate, y déborde.

Malheureusement, sa position géographique l'empêche de songer à devenir la capitale de l'Allemagne. Si l'empire germanique devait être le prix de l'intelligence ; s'il devait appartenir à la civilisation, au génie des arts et de l'industrie, c'est à Vienne que reviendrait de droit, à coup sûr, l'honneur d'en être le siége.

La presse, complétement libre en Autriche, y est soumise à la juridiction du jury, qui prononce de nombreux acquittements politiques, surtout en Bohême, où règne en ce moment une grande agitation. Il se montre, au contraire, d'une extrême sévérité pour tout ce qui touche à la vie privée et aux délits d'injure et de diffamation, malheureusement très-fréquents. Le journalisme viennois, qui ne représente aucun parti politique bien déterminé, ne répond guère, en effet, qu'à des intérêts d'affaires, et il se laisse trop facilement entraîner aux personnalités. Dans sa partie infime surtout, il a le tort de trop rappeler, sous un régime de liberté, les écarts de notre petite presse sous le régime de 1852, lorsque nos journaux se croyaient condamnés, pour vivre, à chercher un aliment dans le scandale et dans la calomnie.

Toute médaille a son revers; toute nation, comme tout homme, a ses souffrances secrètes. Sous son apparence de prospérité, l'Autriche est intérieurement travaillée par un mal terrible. La liberté n'a pas pu lui donner l'homogénéité qui lui manque. La reconnaissance de l'autonomie hongroise n'a fait que surexciter les prétentions de toutes les prétendues nationalités de l'empire. A son tour, la Bohême fait entendre d'énergiques réclamations. De ce côté, il est vrai, le mouvement est-il bien spontané? Il est permis, en tout cas, de croire qu'il est tout au moins favorisé par une puissance étrangère, si l'on se reporte aux paroles d'encouragement envoyées aux comités tchèques par les comités de Moscou.

Quoi qu'il en soit, la scission s'envenime de jour en jour. Les provinces slaves du Sud prétendent, de leur côté, à l'indépendance et cherchent à se soustraire aux charges de la monarchie. La

Dalmatie est activement travaillée par une influence occulte qui ressemble beaucoup à celle qui agit en Bohême. Malgré l'investiture royale que reçoit en ce moment même, à Agram, le nouveau ban de Croatie, les populations de cette contrée, restée si fidèle à l'empire après 1848, protestent contre leur incorporation à la Hongrie qui, à cette époque, se détacha violemment de l'Autriche. En Gallicie se développe un mouvement du même genre, encouragé sous main, cette fois, par le gouvernement impérial lui-même, dans l'espoir que cette province polonaise pourra prendre la tête du mouvement slave et le soustraire à l'influence russe.

Ainsi, c'est au moment même où l'Autriche, entrée résolûment dans la voie de la liberté politique et du progrès industriel, devient en quelque sorte, par sa prospérité, un objet d'envie pour les peuples de l'Occident ; c'est au moment où s'ouvre pour elle une ère toute nouvelle, qu'elle se voit menacée dans son existence par la désagrégation des éléments qui la composent. L'esprit de ses populations est troublé par cette funeste idée des nationalités, virus que la guerre d'Italie a introduit dans les veines de l'Europe : idée rétrograde, contraire à toutes les aspirations d'un siècle où, par le rapprochement des distances, par la facilité des communications, le monde civilisé tout entier tend à se fondre tôt ou tard dans la fraternité universelle ; principe maudit aujourd'hui, excepté en Prusse et en Russie, par tous les hommes d'État, même par ceux qui l'ont inventé et propagé sans en prévoir les conséquences ; politique antipatriotique, au point de vue français, anticivilisatrice, au point de vue européen, qui, après avoir abouti à l'unité allemande, doit aboutir forcément, dans un temps donné, par son propre développement et par la force de la logique, au plus épouvantable des fléaux, l'unité panslaviste — *finis Europæ !*

C'est pour porter coup à l'influence allemande que le gouvernement impérial français a, dit-on, entrepris la guerre d'Italie. Que signifie alors cette conduite « sans but déterminé », cette conduite contradictoire qui, après avoir affaibli l'Allemagne au Sud, la fortifie au Nord ; qui, après avoir fait Solferino, permet Sadowa ; qui, après avoir jugé nécessaire à l'intérêt français de briser une puissance que son défaut de cohésion et son éloignement rendaient pour nous inoffensive, en laisse s'établir à nos portes une autre, hostile, agressive, dont le voisinage immédiat, l'homogénéité et le caractère belliqueux sont un péril continuel pour nos frontières ?

N'était-il pas évident que la Prusse devait s'agrandir, moralement d'abord, matériellement ensuite, de tout ce qui amoindrirait l'Autriche ? Allemagne pour Allemagne, ne valait-il pas mieux pour

nous celle-ci, campée sur l'Adige et sur le Mincio, que celle-là maîtresse unique et absolue du cours du Rhin?

Il y a dans ces tâtonnements, dans ces incertitudes, dans ces anomalies d'une politique qui va droit contre le but qu'elle semble se proposer et qui, pour écarter un péril imaginaire, en détermine un réel, quelque chose qui choque la raison.

La plus triste conséquence de la guerre d'Italie, ce n'est pas d'ailleurs la rupture de l'équilibre germanique au profit de la Prusse, notre ennemie naturelle ; c'est le triomphe de l'idée même qui lui a servi de prétexte.

Cet imprudent appel aux nationalités devait avoir forcément pour effet de jeter de nouveaux éléments de décomposition en Europe et de fournir de nouvelles armes soit à l'esprit de désordre, soit à l'esprit d'annexion.

Ce n'est pas seulement la France qui se trouve menacée par ce prétendu réveil de races désormais groupées sur ses flancs en nations ennemies et en armées formidables. L'Europe entière se sent troublée et désorganisée par ces encouragements donnés aux révoltes des peuples, révoltes qui serviront un jour d'excuse aux conquêtes des rois.

Le parti centraliste, en Autriche, résiste avec énergie, presque avec colère, à ces tentatives de dislocation. Il reproche aux hommes d'État qui viennent de reconnaître l'autonomie du royaume de Hongrie, d'avoir par là provoqué et jusqu'à un certain point favorisé les réclamations des diverses nationalités qui constituent l'empire d'Autriche. De son côté, la Hongrie soutient que sa situation n'a rien de commun avec celle de la Bohême et des autres provinces de la couronne. Ses droits, garantis, dès 1570, par Maximilien II, ont été confirmés en 1713, par la pragmatique-sanction de l'empereur Charles VI. Elle n'a pas été conquise ; elle s'est volontairement donnée, à cette condition qu'elle serait partie adhérente, et non inhérente de l'empire, et qu'elle garderait, sous le régime de l'union personnelle, son titre et son indépendance de royaume. En acceptant les Habsbourg pour ses princes, elle a si peu entendu se laisser absorber que le chef des deux États a toujours été tenu de se faire couronner séparément empereur d'Autriche et roi de Hongrie.

Prête, au besoin, à soumettre par les armes les populations surexcitées par son exemple, elle n'en reste pas moins suspecte à la partie allemande de l'empire qui voit dans le dualisme l'avant-coureur de la confédération et que le spectacle des divisions autrichiennes pourra bien finir par réconcilier avec l'idée de l'unité prussienne : situation compliquée dont la guerre d'Italie a été le premier mot et

qui ne se dénouera peut-être que le jour où la Russie, ses chemins de fer terminés, fondra à l'improviste sur Constantinople et s'agrégera, par l'effet immédiat de sympathies de race menagées de longue main, toutes les populations grecques de religion ou slaves d'origine, de Trieste à Bucharest, de Prague à Belgrade et à Cattaro. Ce jour-là, sur les ruines de l'Autriche démembrée par le principe des nationalités dont nous nous sommes armés contre elle, est-ce à la Prusse, qui aura absorbé, en vertu de ce même principe, toute la vitalité allemande ; est-ce à la France, resserrée dans les étroites limites où se parle sa langue et dominée par son puissant voisin, qu'appartiendra, en face de l'empire d'Orient ressuscité, le nouvel empire d'Occident? L'indépendance de l'Italie nous aura coûté cher!

18 septembre. *De Vienne à Pesth, en wagon.* — Ces plaines de Wagram sont un beau champ de bataille. Horizons infinis, sol à peine ondulé, silencieuses solitudes, que l'imagination peuple de bataillons en mouvement, de charges de cavalerie se développant avec impétuosité dans l'espace, de caissons et de canons roulant bruyamment sur les pierres; que l'esprit remplit de bruit, de fumée, de cadavres, et d'où se dégage, au milieu des grondements de l'artillerie ou des cris des mourants, l'image de Napoléon, vainqueur aujourd'hui avec Berthier, vaincu demain et abandonné par Berthier.

Au premier plan, des chaumes, des guérets, des prairies artificielles ; à l'extrême horizon, vers le nord-est, dominant la plaine et découpant dans l'azur du ciel leurs lignes vaporeuses, les derniers chaînons des monts Carpathes. Ils me rappellent les Alpines et le Mont-Ventoux commandant, du côté du levant, à la Provence et au Comtat-Venaissin.

Voici, avec son vieux château brûlé par les Français, Presbourg, la capitale des siècles féodaux. Abritée, du côté du nord, par des coteaux plantés de vignes, une plaine riante s'étend, à ses pieds, du levant au midi. Le soleil est resplendissant; des flots de lumière submergent la campagne. On y est en pleines semailles. De grands bœufs blancs, aux cornes longues et pointues, tracent lentement les sillons. Des chevaux, d'apparence superbe, quelques-uns d'une élégance d'allures qui ferait envie à plus d'un de nos équipages de maître, traînent la herse ou la charrette. Tout ce paysage respire le calme et la grandeur. Peu de villages sur la route; plus rares encore les châteaux. On me montre, en passant, celui des Estherazy, toujours fidèles à l'Autriche; celui des Bathiany, qui se jetèrent dans la dernière révolution.

Le soir approche. Le coucher du soleil, dans ces plaines à perte de vue, a d'inouïes magnificences, des mélancolies indicibles. Aux

rêveries qui descendent du ciel avec le crépuscule, les souvenirs de la guerre de 1849, reveillés par le voisinage de la forteresse de Kohmorn, mêlent leurs sombres reflets.

La diversité de nationalités que nous avons rencontrée en Autriche, nous la retrouvons, plus accusée encore, en Hongrie. Autour de Presbourg, par exemple, apparaît l'élément slave, —Kossuth était slave, — de même qu'en Transylvanie se montre l'élément roumain. A trois ou quatre lieues de distance, le dialecte change avec la population qui couvre le sol. A côté de l'allemand qui, naguère encore, était la langue officielle, le slave (slovaque) est parlé par le paysan, par le vaincu, et le hongrois par le maggyar, par le conquérant. Plus loin, nous reconnaissons le roumain, de racine latine, et même sur certains points isolés, le français. Quelques colonies, établies autrefois, notamment par Marie-Thérèse, dans le bannat de Temeswar, et dont le nom (celui de Charleville, par exemple) trahit la race primitive, ont conservé leur vieux langage, à peine altéré par leurs nouvelles mœurs.

Au milieu de cette variété de populations, de races, d'idiomes, le chemin de fer, toujours semblable à lui-même, suit inflexiblement sa ligne droite. Tandis que tout a changé autour de lui, mœurs, lois, langage, le touriste qui a pris à Paris le train direct d'Orient et qui ne s'est pas arrêté en chemin peut se croire encore dans la banlieue. D'un bout de l'Europe à l'autre, à travers les plus étonnants contrastes de civilisation, c'est toujours le même fil électrique, supporté par les mêmes poteaux, aligné le long de la même voie. De Paris à Pesth, vous retrouvez, à chaque gare nouvelle, la même gare que vous venez de quitter, avec les mêmes voyageurs guettant, le nez collé contre la porte vitrée des salles d'attente, l'arrivée du train ; avec le même mouvement d'employés courant çà et là, de brouettes chargées de bagages ; avec les mêmes bruits de chaudières en ébullition, de voitures en mouvement, de sifflets aigus et stridents.

Trompé par le soleil de cette belle journée, par ces coteaux plantés de vignes, par les tons vigoureux et chauds de l'horizon, il m'a semblé un moment, au sortir de Presbourg, que je voyageais dans notre Midi. La voix du contrôleur hongrois m'a rappelé, en m'arrachant à mon rêve, que j'étais à cinq cents lieues au moins du pays bien-aimé où je me croyais transporté.

... La nuit est tout à fait venue ; la marche du convoi se ralentit ; la vapeur s'échappe en sifflant de la soupape entr'ouverte; nous ressentons, enfin, ce soubresaut sec, suivi d'un léger recul, qui marque l'arrêt d'un train.

« Essek-Ujnar, » glapissent les Hongrois : « Neuhæusel, » beuglent les Allemands. Au même instant, des accords d'une harmonie bi-

zarre, d'une mélancolie pénétrante, frappent mon oreille. On dirait la ballade de Gérard de Nerval :

Il est un air plaintif, languissant et funèbre...

A la pâle lueur des réverbères qui éclairent la gare, sous les arbres qui servent d'abri au buffet, au milieu des buveurs attablés autour des pots de bière et des flacons de vin blanc, c'est un orchestre de zingari qui donne là sa sérénade. Ces orchestres, je vais en rencontrer partout en Hongrie, au détour des rues, dans les cafés ou les hôtels, jusque dans les sentiers les plus détournés de la plaine et de la montagne. L'inattendu de cette mélodie, si profondément empreinte de la tristesse slave et de la mollesse orientale, ajoute encore à son effet. Je me sens à la porte d'un monde nouveau. Derrière moi fuit déjà, fuit au loin l'Europe; la mer Noire et le Bosphore m'envoient leurs brises prochaines et leurs premiers échos.

De nouveau, le train s'ébranle. La lune s'est levée dans un ciel sans nuages; ses rayons mêlent leurs lames d'argent aux flots bleus du Danube. Sous la clarté des étoiles, il se déroule, fier et majestueux, le grand fleuve, entre les hautes collines qui le défendent au midi et les coteaux plus modestes qui l'abritent du côté du nord. Avec leurs fenêtres éclairées, points lumineux dans les ténèbres, avec leurs clochers et leurs blanches maisons dessinant dans la nuit leur pâle silhouette, les villages riverains s'évanouissent derrière nous, comme des légions de fantômes emportés par le vent. Par moment, le tintement lointain d'une cloche arrive jusqu'à nous. Quelques barques de pêcheurs, glissant lentement sur les eaux, nous saluent, au passage, de leurs cris joyeux.

Involontairement, de ce grandiose tableau, de ce calme ineffable, l'esprit se reporte vers l'orageux passé de ce champ de bataille qui s'appelle la Hongrie, arène sanglante où la croix et le croissant se livrèrent leurs plus terribles combats, où tonnait encore, il y a vingt ans, à quelques lieues de l'endroit où nous sommes, le canon de Kohmorn. Dans ces souvenirs de guerre religieuse et civile, de fanatisme, de dévastation, et dans les idées de paix et d'industrie, dont le wagon même qui m'emporte est l'emblème, quel contraste et quel enseignement !

De la gare de Pesth, où nous arrivons vers dix heures, une voiture de place, plus rapide et plus élégante encore que celles de Vienne, me dépose en quelques minutes à l'hôtel de l'Europe. Il est situé sur la place même du couronnement. De ma fenêtre, par cette nuit claire, j'aperçois distinctement à mes pieds, au milieu même de la place, en face du pont du Danube, le petit tertre à double rampe que gravit

François-Joseph à cheval, le jour où, pour sceller le pacte, il posa sur son front la couronne de Saint-Étienne. Pour élever le monticule, chacun des comitats du royaume a envoyé un sac de terre : il résume ainsi en lui seul tout le sol hongrois. C'est debout sur cette terre sacrée que le nouveau roi frappa quatre fois l'air de son épée, en signe de l'engagement solennel qu'il prenait de défendre son peuple contre tous les ennemis du Nord et du Midi, du couchant et de l'aurore.

Au pied du tertre, une masse noirâtre attire mes regards. C'est un troupeau de buffles que son conducteur a parqué là sans façon pour y passer la nuit.

De l'autre côté du pont, le plus grand, le plus beau, le plus hardi qui soit au monde, se dresse, éclairée par les rayons de la lune et fièrement étagée sur sa colline, la vieille ville de Bude, avec son château royal aux contrevents verts.

M'y voilà donc dans la capitale de cette Hongrie que mes rêves d'enfant reléguaient dans une sorte de lointain fantastique ! Accoudé à ma fenêtre, j'oublie dans une contemplation muette, aux tièdes clartés de la nuit, le présent pour le passé. Il me semble que toutes les splendeurs, toutes les misères de cette sombre et glorieuse histoire, Soliman, Marie-Thérèse, siècles de féodalité chrétienne, d'oppression musulmane, d'héroïsme libérateur, revivent et défilent devant moi. Combien de temps s'est prolongé ce songe, avec les yeux ouverts? Je ne sais, mais je m'aperçois que la place est déjà déserte. Plus un bruit de pas ; plus un roulement de voiture sur le pavé de la rue. Les buffles dorment en paix autour de leur gardien couché sur la pierre. Seuls, les gardes de nuit, armés, sous leur longue tunique hongroise, d'un grand sabre nu, circulent encore par la ville, rasant silencieusement les murailles et secouant les portes des boutiques pour s'assurer qu'elles sont bien fermées. A demain donc! Demain? Jamais ce mot, toujours plein de mystères, n'a éveillé dans mon esprit plus de curiosités.

19 septembre. — Un soleil éclatant inonde ma chambre, dont un léger vent d'est agite les rideaux. La journée promet d'être splendide. Ainsi qu'en Autriche, je retrouve en Hongrie notre climat sec et vif du Midi. En quelques minutes, je suis prêt. Il me tarde de descendre dans la rue, de contempler de près cette ville qui, de loin, m'est toujours apparue comme la porte d'or de l'Orient.

Hélas ! imaginez de grandes rues larges, froides, monotones, avec des magasins, semblables à ceux de « la grand'rue » dans tous nos chefs-lieux de département ; rêvez une ville moderne, sous son aspect le plus industriel, le plus bourgeois : vous aurez Pesth. Con-

stamment ravagée par la guerre, l'invasion, les inondations, les révolutions, la pauvre noble capitale n'a pas conservé un seul de ses anciens monuments. Mais telle est sa vitalité; tel est, au milieu de l'Europe, l'avantage de sa situation qui en fait le centre des échanges entre le Nord et le Midi, l'Occident et le Levant, qu'on l'a toujours vue, après les Mongols, après les Turcs, après la guerre civile, après les plus effroyables cataclysmes, renaître de ses ruines mêmes. Elle s'est retrouvée, à la suite de ses malheurs, ce qu'elle était au commencement du treizième siècle, *ditissima Teutonica villa*. En 1780, elle ne comptait encore que treize mille habitants; aujourd'hui, malgré le terrible déluge de 1838, elle en renferme plus de cent mille, et ses maisons, d'une cherté de loyers inconnue même à Paris, sont insuffisantes pour contenir le flot toujours montant de sa population.

Pendant plusieurs années, les Hongrois ont affecté de porter, en signe de protestation contre la domination autrichienne, le costume national. Aujourd'hui que la paix est faite, ce dernier élément de pittoresque a disparu ; les cochers seuls gardent encore la toque à aigrette, les bottes à revers, le pantalon collant à broderies et la tunique à brandebourgs. Pesth offre un aspect aussi européen que Lyon, Bordeaux ou Turin.

C'est dimanche; le pays est en fête. Le comte de Castellane, le plus spirituel et le plus aimable des consuls de France, me propose une promenade en voiture dans les montagnes qui avoisinent Bude. Après avoir franchi le pont du Danube, ainsi que le tunnel qui lui fait suite, nous nous faisons conduire, à travers les rues montueuses de la vieille ville, jusqu'à la place du château. Une colonne commémorative y rappelle le mot héroïque du général Hentzi et de ses Croates défendant contre l'insurrection hongroise le drapeau et le fort autrichiens dont ils avaient la garde. L'hôtel du comte Andreassy, condamné à mort, il y a vingt ans, aujourd'hui président du conseil des ministres, est situé, sur ces hauteurs, tout près du palais où réside, pendant une partie de l'année, l'empereur dont il fut, avec Kossuth et Bathiany, un des ennemis les plus redoutables et dont il est devenu le serviteur le plus fidèle et le plus dévoué conseiller. C'est dans ce quartier aristocratique que le comte Teleki, le prince Bathiany, le comte Sandor, etc., ont aussi leurs palais.

De ce point culminant, le regard embrasse un panorama magnifique : en face, de l'autre côté du pont, la ville de Pesth ; à gauche, les contours majestueux du fleuve, les curieux établissements de bains populaires (*Kaisers Bad*), situés au pied même de la colline, les ateliers de la Compagnie impériale et royale de navigation et les îles verdoyantes du Danube; à droite, l'immense plaine de Rakos, où les

magnats à cheval, sabre au point, bannières déployées, tenaient autrefois la diète et où ont lieu aujourd'hui les courses de chevaux.

Derrière Bude, au sud-ouest, s'élèvent en gracieux amphithéâtre des coteaux plantés de vignes et de grands arbres. Par des sentiers aussi droits que des échelles, on arrive successivement à des terrasses superposées l'une à l'autre et occupées par des auberges en plein vent. Ces allées étroites et abruptes, où les piétons mêmes ne se risquent qu'avec précaution, les chevaux de Castellane y grimpent comme des chèvres. Toutes ces brasseries ont des bourdonnements de ruches ; tous les échos nous envoient, à travers le feuillage, des bruits de rires et de chansons; il y a du monde, du soleil, de la gaieté sous tous les chênes et sur tous les gazons. Des orchestres de zingari, disséminés sur tous les points de la montagne, abrités dans tous ses replis, remplissent l'air de leurs mélodies vibrantes et plaintives. Quel effet merveilleux d'opéra que cette musique bizarre et ce décor dont le Danube, avec la ville de Pesth, forme le premier plan et qui a pour toile de fond les horizons infinis de la solitude ! Au bas de la colline, comme pour ajouter à l'animation du tableau, se dressent, dans une prairie, les tentes du camp dont l'empereur-roi doit passer demain les troupes en revue.

De Bude à Stadtwalcher, sorte de petit bois de Boulogne semé de cafés et orné, Dieu me pardonne! d'un joujou de petit lac en réduction, promenade tout à la fois aristocratique et populaire où la population trouva un abri, pendant le bombardement de 1849, la distance est longue, mais nos chevaux vont vite. L'avenue qui conduit à Stadtwalcher, entre deux rangées de villas et de jardins, est encombrée de petites voitures hongroises, d'omnibus chargés de joyeux promeneurs, d'attelages à quatre chevaux, de cavaliers, de piétons. Au milieu de cette cohue, dout les vêtements uniformes ont tous l'air de sortir des ateliers de la Belle-Jardinière, c'est à peine si quelques costumes nationaux, d'autant plus apparents qu'ils sont plus clair-semés, viennent parfois me rappeler que je me trouve à Pesth.

Le Muséum, que nous visitons avant de rentrer, renferme des antiquités extrêmement curieuses : bijoux romains et du moyen âge, souvenirs païens et féodaux de toute sorte, armes, armures, outils d'un prix inestimable. Malheureusement, quelques objets d'une authenticité plus douteuse déparent les collections. Au-dessous d'une peinture sur bois, représentant un squelette, je copie cette inscription qui m'a frappé :

« Quid tibi prodest mundus, o miserabilis homo, qui, dum amatur, fugit; dum præsens est, transit; dnm exultat, deficit ; dum blanditur,

decipit; dum floret, arescit; dum amatores suos emittit, ad perpetuas miserias transmittit? »

Que faire, ce soir? Pesth possède deux théâtres : l'un, allemand et assez banal d'architecture et de décoration, où parfois, en passant, viennent se faire entendre dans la comédie, le drame ou l'opéra, les artistes de Vienne; l'autre, hongrois, qu'on dit très-curieux et où il est convenu que nous irons demain.

Pour aujourd'hui, je me suis contenté d'un concert de zingari dans le petit jardin de l'hôtel de l'Europe. Quelle n'a pas été ma surprise, en reconnaissant dans ces musiciens au teint bistré, à l'air souffrant, aux yeux noirs, ceux-là mêmes que nous avons entendus à Paris pendant l'Exposition! Pâtikarûs est toujours à leur tête. En France, ils n'avaient produit sur moi qu'une impression médiocre. Ici, avec le pont du Danube et la vieille et noble Ofen sous les yeux, au milieu des fantômes de ce passé que se disputèrent les seigneurs féodaux et les pachas de l'Islam, cette musique étrange m'a profondément remué.

20 septembre. — La Compagnie impériale et royale de la navigation danubienne est une des plus grandes entreprises industrielles de l'Europe. Elle possède des chantiers à Vienne, à Regensburg (Bavière), à Pancsooa (Hongrie), à Turnü-Severin (Valachie). Aucun de ces établissements n'est digne de rivaliser avec celui de Pesth que je viens de visiter.

Établi sur la rive droite et dans une île du fleuve, l'atelier de Pesth est immense. Sa corderie m'a rappelé, dans des proportions plus modestes sans doute mais encore colossales, celle de l'arsenal de Toulon. La scierie, la salle des machines, merveilleusement outillées l'une et l'autre, offrent un aspect grandiose. C'est dans les chantiers de Pesth, peuplés de trois mille ouvriers, que la Compagnie construit ses bateaux. Il est facile d'apprécier l'importance de cette exploitation par l'énumération de son matériel.

Ses bâtiments à vapeur, à roues ou à hélice, se divisent ainsi :

5	accélérés-poste, de la force chacun de	150	chevaux	=	750
40	bateaux de passagers.	150	»	=	6,000
50	remorqueurs.	200	»	=	10,000
3	—	400	»	=	1,200
32	— . . . . de 15 à	100	»	=	1,600
					19,550

Elle dispose, en outre, de 950 chalands, de 90 pontons et de 70 barques, tous, à l'exception des barques, construits en fer.

Son personnel, en dehors des ouvriers, s'élève au chiffre de trois cents capitaines, seize cents employés, cinq mille matelots et quatre cents pilotes. C'est contre cette organisation formidable, contre ces steamers, véritables palais flottants où se trouvent réunies toutes les facilités de la vie la plus confortable et la plus élégante, que nos pauvres petits bateaux du Rhône, dépossédés par le chemin de fer, ont essayé de venir lutter un instant!

Le réseau de navigation de la compagnie comprend tous les affluents du Danube : le Theiss, de Nameny à Tittel, en Hongrie; en Hongrie encore, la Maros, de Nagy-Lak à Szegedin; la Drava, de Legrad à Eheg (Slavonie); la Sava, de Semlim à Sissek (Bosnie); le Pruth, de Germanesti (Jassy) à Reni (Moldavie). Sur le Danube, sa ligne s'étend de Donamworth à Sulina, à travers la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, la Servie, la Turquie et la Bessarabie. Elle possède, en outre, sur la mer Noire, des bateaux qui font le trajet de Sulina à Odessa et qui complètent, pour le parcours de Donamworth à Odessa, un total de 1,480 milles maritimes.

Au moment où, émerveillés de la grandeur de cette entreprise, nous sortions des ateliers, de longues acclamations ont frappé nos oreilles. La foule saluait de ses vivats une voiture sans escorte. C'était la reine qui passait, — la reine! Il faudrait bien se garder de dire ici «l'impératrice» : la jalousie hongroise vous ferait un mauvais parti. — Elle est adorée, dans le sens le plus littéral du mot, adorée. Ce pays, naguère encore en révolution, qu'elle habite de préférence à l'Autriche et qui lui rend en bruyantes démonstrations d'amour la prédilection dont il est l'objet, elle y est plus populaire que n'y fut jamais Kossuth, au temps de sa plus grande popularité. Sur un signe d'elle, les petits-fils des chevaleresques soldats de Marie-Thérèse tireraient encore leur épée en répétant le « *pro rege nostro.* » Cette transformation des esprits en Hongrie est véritablement incroyable; il a suffi de la grâce et de la bonté d'une femme pour changer en dévouements exaltés les hostilités les plus implacables.

On cite d'elle, il est vrai, des traits charmants. Ces jours derniers, traversant un village avec une dame d'honneur, elle y met pied à terre. Une vieille paysanne la suit, l'accoste brusquement et, sans plus de façon que cela, dans un élan de tendresse familière, l'embrasse sur l'épaule, suivant l'usage du pays. La reine, émue, s'abandonne à la rustique étreinte, et, se tournant vers sa compagne :

— Si la grande maîtresse me voyait!... lui dit-elle à l'oreille avec un sourire où brille une larme de joie.

Au surplus, on s'est grandement mépris parmi nous sur le sens

de l'insurrection hongroise. Certains de nos journaux ont voulu voir une révolution sociale, comme la nôtre, dans ce qui n'était qu'une révolution nationale, une affaire de partis dans une question de races, la démocratie, enfin, dans un débat où un intérêt aristocratique, au contraire, du caractère le plus exclusif, était seul en jeu. Les Maggyars repoussaient la domination allemande, comme aujourd'hui les Croates ou les Roumains de la Transylvanie protestent contre leur subordination à l'élément hongrois. Il n'y a, dans tout cela, rien qui rappelle de près ou de loin ni 1789, ni 1793, ni 1830, ni 1848.

Malheureusement, tout entiers encore, pour la plupart, malgré leurs assurances pacifiques, aux vieilles traditions de la politique de conquête, les gouvernements de l'Europe ont trop d'intérêt à exploiter ces divisions pour ne pas chercher à les envenimer. De son côté, la révolution cosmopolite multiplie ses efforts pour détourner à son profit des aspirations avec lesquelles elle n'a rien de commun et dont elle se fait une arme. C'est ainsi que de simples divisions de races, dont le progrès moderne ne saurait manquer d'avoir raison, semblent quelquefois dégénérer en menaces de guerre sociale. C'est ainsi que la fraction, de jour en jour plus rare, des *irréconciliables* hongrois, c'est-à-dire de ceux qui demandent la séparation et l'indépendance absolues de la Hongrie, emprunte à notre socialisme le plus avancé des formules qui n'expriment en rien les idées de nationalité dont elle se dit l'organe.

Si le prétendu principe des nationalités, dont on a fait la loi de la politique nouvelle, me paraît funeste, c'est moins encore à cause du facile prétexte qu'il fournit au fort pour opprimer le faible, qu'à raison de l'appui permanent qu'y trouve la révolution universelle. Il entretient dans tous les États une agitation dont celle-ci profite seule, en attendant de servir d'excuse elle-même à la conquête étrangère ; il lui donne pour alliés inconscients et involontaires les peuples mêmes qui, par leur organisation et leur caractère, seraient ses ennemis naturels; sous des apparences purement locales, il est ainsi pour l'Europe entière le plus grand des dangers politiques et sociaux.

Tandis que l'élément hongrois, aujourd'hui dominateur, lutte en Croatie contre l'élément slave, et, en Transylvanie, contre les menées roumaines, le parti allemand, je l'ai vu à Vienne, semble regretter d'avoir consenti à l'autonomie du royaume et vouloir revenir sur le fait accompli. En complet accord avec le gouvernement autrichien pour tout ce qui touche à la Gallicie, à la Dalmatie et à la Bohême, à qui ils refusent absolument, au nom de l'histoire, de reconnaître

leurs propres droits, les Hongrois, de leur côté, reprendraient certainement les armes, s'ils se voyaient de nouveau menacés dans leur autonomie. Autant ils se montrent dévoués à la famille royale, autant ils se montreraient hostiles à la famille impériale. Si les Habsbourg n'ont pas désormais, dans l'Empire, de plus énergiques soutiens, c'est à condition qu'ils consentiront à se mettre au front la couronne de saint Étienne. La Hongrie catholique est, à l'heure qu'il est, le véritable bouclier de la monarchie autrichienne; aux jours de révolution et de péril, c'est elle qui défendrait l'empereur-roi contre le libéralisme un peu israélite des Viennois. François-Joseph, qui a si bien su se réconcilier avec elle, ne commettra pas la faute de se l'aliéner.

Le sentiment dominant, exclusif, en Hongrie, c'est l'orgueil national poussé jusqu'à l'abnégation de l'individu. A ce sentiment, qui se réflète dans l'espèce de culte superstitieux dont la couronne de saint Étienne est l'objet, d'immenses sacrifices de sang et d'argent ont été faits. Depuis 1823, à travers toutes sortes de péripéties, la lutte n'a pas cessé un instant. Pacifique ou armée, elle a eu ses héros et ses martyrs. Le souvenir du grand comte (Stefan Szechenyi) reste dans le pays à l'état de légende.

Il s'est enfin formé, sous les auspices d'un homme aussi simple dans son éloquence que dans sa personne, puisant sa force dans son patriotisme et tirant son autorité de son désintéressement, un grand parti qui a entrepris de concilier les droits des deux couronnes, les intérêts des deux peuples. M. Deak est un avocat, d'une bonhomie aimable dans sa brusquerie, en qui personne, assurément, ne devinerait l'orateur, l'arbitre, le maître de la Chambre, lorsqu'il se promène d'un air distrait dans les couloirs, méditant le discours qu'il va prononcer ou fumant tranquillement un cigare en attendant la fin de la séance.

Le pays et l'empereur François-Joseph lui doivent tout ; il n'a rien voulu d'eux, s'estimant assez payé du service rendu par le sentiment du devoir accompli. Sans grande fortune personnelle, il a préféré aux honneurs du ministère l'honneur de rester député; jaloux par-dessus tout de son indépendance complète, absolue, il a refusé, pour la mettre à l'abri de l'ombre même d'un soupçon, jusqu'aux plus simples décorations, jusqu'au portrait du prince qui tient en quelque sorte de lui sa couronne. Sous son influence, l'accord s'est fait entre les honnêtes gens; les haines se sont calmées; l'oubli a été si complet que d'anciens amis de Kossuth, des réfugiés de 1849, des condamnés à mort d'une époque encore récente, se trouvent aujourd'hui à la tête de l'administration et du gouvernement. Nous avons tous

rencontré vingt fois, à Paris, le comte Andreassy, alors proscrit, montant son grand cheval noir au bois de Boulogne ou aux Champs-Élysées.

Les biens des Bathiany leur ont été rendus. Bien que ceux-ci ne les aient acceptés qu'à titre de restitution, la mesure n'en atteste pas moins un esprit de générosité et un désir d'union qui honorent François-Joseph autant que ses ministres et leur conseiller. Tous les chefs de 1849, à l'exception peut-être de Kossuth, déclassé de la révolution, dont la vanité ne s'accommoderait sans doute pas du simple titre de citoyen dans un pays où il a exercé et où il rêve encore la dictature; les Klapka, les Georgey, cent autres, sont établis aujourd'hui en Hongrie : ceux-ci propriétaires, ceux-là manufacturiers; tous sincères patriotes et sujets fidèles. Dans le convoi même qui me transportait de Vienne à Pesth se trouvait le général Turr.

Il s'opère en Hongrie un travail universel de reconstitution. L'an dernier, la magistrature a été réorganisée. Les juges, jusque-là, n'exerçaient aucune action commune; élus par les comitats, chacun d'eux n'avait d'autorité que dans le comitat qui l'avait élu. De là un trouble inexprimable dans l'exercice de la justice criminelle. Le désordre en était venu à ce point que les brigands, assurés de l'impunité en passant, après le crime, d'une juridiction dans l'autre, se multipliaient d'une manière effrayante et jetaient la consternation dans la campagne. Leur audace s'accrut tellement, qu'une nuit, il y a deux ans, ils se réunirent en nombre suffisant pour arrêter un convoi du chemin de fer de Pesth à Basiash. Il était impossible de mieux démontrer l'urgence de la réforme; elle vient d'être accomplie.

Les divisions administratives de la Hongrie portent encore la trace des souvenirs féodaux. Les villes libres royales, les comitats soumis à des régimes différents, présentent une diversité de priviléges, de lois ou d'usages qui ont besoin d'être ramenés à l'unité et surtout à la clarté. On prépare en ce moment une loi municipale qui sera probablement discutée dans le courant de l'année 1870. Elle aura pour objet de constituer un régime de liberté qui ne soit ni l'anarchie ni la centralisation, trop décriée désormais, même parmi nous, pour servir de modèle aux peuples nouveaux.

L'industrie, enfin, fait d'immenses progrès. Tous les jours, des banques nouvelles s'établissent à Pesth; peut-être même est-il à craindre qu'elles n'y deviennent trop nombreuses et qu'elles ne finissent par y ébranler le crédit, en le surmenant. Les chemins de fer se multiplient autour de la capitale et dans tout le royaume. Sous tous ses aspects la Hongrie se transforme, ou, pour mieux dire,

elle se fait, et c'est bien d'elle, plutôt que de l'Italie, qu'il est permis de dire : *Se fa da se.*

..... Le théâtre où nous a conduits notre aimable hôte après dîner est la salle la plus pittoresque que j'aie vue de ma vie et qu'il soit, à mon avis, possible de trouver. La ville a voulu lui donner les couleurs de la reine. La décoration en est donc exclusivement bleue et blanche, d'un effet neuf, inattendu, bizarre. Il faut quelques minutes pour s'accoutumer à cette élégance étrange, à la vivacité de ces tons criards qui écrasent un peu les toilettes des femmes. Le premier moment de surprise passé, on est séduit par le frais aspect et l'air de gaieté de cette salle mignonne et originale.

Comme la salle, les opéras qu'on y donne ont la saveur du terroir et sont fortement empreints de couleur locale. Elles ont, ces mélodies slaves, tout le vague et le charme du rêve. L'opéra hongrois n'a rien du nôtre, ni la mise en scène, ni la science musicale, et c'est justement à cette complète absence du convenu, à cet imprévu dans l'inspiration, à ce dédain des règles, qu'il doit son caractère national. Lorsqu'on regarde la salle, ou plutôt l'élégant public qui en peuple les loges, les gracieux et frais visages qui sourient au balcon, on se croit à notre Opéra-Comique ; lorsqu'on écoute ces mélodies d'un tour si particulier, si inattendu, où la fantaisie de l'Orient se mêle aux mélancoliques rêveries du Nord, on sent bien qu'on se trouve presque à l'autre bout de l'Europe !

Vers dix heures, le comte de Castellane nous avertit que le moment du départ est venu. Sa voiture nous attend à la porte du théâtre; elle nous enlève au galop. En cinq minutes nous voilà au chemin de fer, installés dans notre coupé. La vapeur siffle; nous roulons déjà à toute vitesse au milieu des plaines de la Hongrie, solitudes immenses, horizons infinis, que la lune baigne de ses pâles clartés.

Sensation violente, inexprimable ! Au lieu du fiacre qui, à Paris, vous ramène cahin-caha du théâtre à votre porte, trouver, à la sortie du spectacle, une fée — la vapeur — qui vous emporte à tire-d'aile à travers des régions mystérieuses comme la nuit, attrayantes comme l'inconnu, c'est là une impression indéfinissable, qui tient du fantastique, une sorte d'ivresse qui donne à la réalité le charme du songe, au songe la puissance de la réalité !

—

21 septembre. — Au lever du soleil, de nouveaux déserts se déroulent sous mes yeux. Toujours l'étendue triste, silencieuse, biblique, avec des troupeaux de cavales qui disparaissent là-bas comme des ombres : çà et là, perdues dans l'espace, quelques maisonnettes blanches, au milieu de leurs verts enclos ; parfois un village apparaissant au loin dans la solitude, comme un navire

émergeant de l'Océan, à l'horizon; ici, deux ou trois peupliers balancés par le vent; là, Temeswar et ses vieux remparts plantés d'arbres, au milieu de pâturages mornes et taciturnes. Il semble enfin que la campagne s'anime et s'égaye; le chemin serpente entre des coteaux chargés de vignes et dorés par le soleil levant. Un moment encore, voilà Basiah.

Retardé par les basses eaux, le bateau qui vient de Pesth n'est pas encore arrivé. Il faut l'attendre. Quelques voyageurs entrent au buffet; d'autres s'assoient, à la porte, sur les bagages qui jonchent le sol; ceux-là, les yeux fixés sur le Danube, cherchent à l'horizon la fumée du steamer attendu. Transportez dans les solitudes de l'Arabie Pétrée, sur les sommets de l'Himalaya, au milieu de l'archipel indien, un Parisien du boulevard Montmartre : il y rencontrera, n'en doutez pas, un camarade. Au bout de dix minutes, nous nous trouvions là, au milieu de cette cohue de Russes, d'Anglais, d'Allemands, de Turcs, de Valaques, cinq ou six anciennes connaissances de Paris, causant de nos amis, de nos plaisirs, de nos habitudes, comme si nous étions encore assis devant le café Riche ou Tortoni.

L'*Albrecht* est enfin signalé. Le voilà qui s'approche à toute vitesse, battant de ses deux roues l'eau qu'il fait tourbillonner en blanche poussière; il vire de bord, il aborde! Hurrah! En un clin d'œil nous sommes embarqués. L'*Albrecht* est un petit palais flottant. Sur le pont, quelques cabines meublées avec une exquise recherche; *al primo posto* — car l'italien est la langue usuelle de la marine autrichienne, bien que les commandements doivent y être donnés dans la langue nationale — *al primo posto*, des salons aménagés avec un sentiment du *comfort* qu'on rencontre trop rarement en Allemagne, une salle à manger où le luxe du service fait pressentir la délicatesse de la chère. Le couvert est mis; nous prenons place autour des tables, présidées par l'excellent capitaine Pellegrini. A peine assis, à peine les premiers flacons de vin de Hongrie débouchés, les roues se mettent en mouvement, le bateau s'ébranle. A travers les fenêtres du salon, par où nous arrive l'air frais du Danube, nous voyons fuir derrière nous les deux rives du fleuve. Cette fois, il n'y a plus à s'en dédire : nous pourrons encore changer plusieurs fois de bateau, de voiture, mais nous ne nous arrêterons plus que dans les eaux du Bosphore, en face de la Corne-d'Or. Avant ce soir, nous aurons franchi les Portes-de-Fer.

Autour de nous, à une distance infinie, le Danube. Large comme un bras de mer, il se confond, à l'horizon, avec le ciel. A peine, du milieu du fleuve, apercevons-nous, perdues au loin dans la brume, les longues files de moulins noirs qui bordent les deux rives. A Moldova, nous faisons escale pour changer de transport. Les eaux

sont trop basses pour permettre à l'*Archiduc-Albrecht* de franchir sans péril les cinq cataractes et les Portes-de-Fer : pêle-mêle, nous nous entassons sur deux petits bateaux qui nous attendent pour s'aventurer sur les brisants.

Ces bateaux-joujoux, dont le pont se trouve à fleur d'eau et qui me rappellent, par leurs proportions, nos coquilles de noix de la Seine, sont mis en mouvement par quatre roues et deux machines, — deux miniatures de machines, aussi reluisantes, aussi délicatement adaptées, d'un travail aussi minutieux que des ressorts d'horloge. D'une construction toute particulière, ils se composent de douze boîtes juxtaposées l'une à l'autre et sans communication entre elles, de telle façon que si une pointe de rocher vient à en déchirer une, les autres, restées intactes, échappent à l'immersion et se soutiennent sur les flots. Ces précautions ingénieuses suffisent pour donner une idée des dangers de la navigation au milieu de ces récifs, de ces courants et de ces dévorants tourbillons.

Le signal du départ est donné; les deux *mouches* prennent leur vol. Anxieux, l'œil obstinément fixé, dans le lointain, sur un point invisible pour moi, un pilote spécial, secondé par deux aides, s'est emparé du gouvernail. Nos deux mignons batelets fendent l'eau avec la rapidité de deux flèches. Tout à coup, le décor change d'aspect. En face de nous, le fleuve, d'une largeur prodigieuse jusque-là, s'est brusquement resserré. Il s'engouffre dans une sorte de défilé que commande, à droite, une vieille forteresse en ruines. Colombatz, le *château du Diable*, ainsi se nomme cette citadelle d'où Jean Huniade faisait tête aux légions du Croissant débordant dans les plaines hongroises. Par une inexplicable bizarrerie, le Danube, aisément navigable dans la partie où son lit est le plus étendu, devient d'un passage effroyablement difficile à l'endroit même où il semble qu'il devrait gagner en profondeur ce qu'il perd en largeur. Ses eaux s'engloutissent-elles, autour des cataractes, dans des abîmes inconnus ? Ces rochers cachent-ils des souterrains sans fond où elles disparaissent ? Mystère de la nature que la science n'a pas encore pénétré.

Une ligne de blanche écume signale les premiers brisants. Le pilote redouble d'attention ; il ne quitte pas du regard le bouillonnement des flots au-dessus de l'invisible barre. Sous sa puissante main, le bateau, tournant sur lui-même, bondit comme une truite ou glisse comme une anguille au milieu des écueils. Hurrah ! La première cataracte, la Stenka, est franchie... Bientôt, la petite ville de Drenkova dépassée, nous nous engageons dans des gorges tour à tour hérissées de rocs gigantesques ou couvertes de forêts : paysages grandioses qui rappellent le Rhin, sans ses châteaux historiques ni

ses riants villages, mais avec plus d'imposante austérité dans leur mélancolique solitude.

Entre les quatre cataractes de Sziryna, d'Islasz, de Tachtalia et de Greben, le Danube a plutôt l'air d'un lac agité que d'un fleuve. On dirait que ses eaux frémissantes n'ont plus de courant. Entre les rochers où elles viennent se briser, elles rebondissent, ainsi qu'une mer irritée, en panaches d'écume ou s'entr'ouvrent en gouffres effrayants. Successivement, sous l'œil vigilant du pilote, sous sa main agile et vigoureuse, nous surmontons tous les obstacles, nous évitons tous les périls. A notre droite, sur la rive serbe, les traces de la voie Trajane nous apparaissent distinctement gravées dans la pierre de la montagne. La grande ombre de l'empire romain s'étend ainsi sur tout le vieux monde. Le Danube, le Rhône, le Rhin rappellent à l'esprit effrayé d'une telle puissance, suivie d'un tel néant, les mêmes souvenirs de grandeur et de décadence. A notre gauche, sur la rive hongroise, serpente la route moderne. De chaque côté du fleuve, courent les mêmes fils électriques, lignes noires qui rayent l'azur du ciel. Les images les plus disparates, les plus saisissants contrastes se heurtent ainsi sur le même sol : l'aigle romaine, la croix, le croissant, puis la croix encore, et derrière celle-ci, l'Europe tout entière, imposant définitivement, cette fois, sa science, son industrie, sa civilisation à la barbarie orientale et à l'islamisme refoulé vers sa source.

A mesure qu'on se rapproche d'Orsowa, le paysage grandit encore en majesté austère. Les montagnes se couvrent d'une verdure plus touffue. Sur leur versant, de petites huttes en bois servent d'abris aux pâtres et aux bûcherons, seuls hôtes de ces déserts. Par instants, au bord du fleuve, nous apercevons une barque solidement amarrée à un roc noirci par la fumée. Ce rocher sert en même temps de couche et de foyer à un pêcheur solitaire qui daigne à peine, quand nous passons, lever sur nous un regard triste et somnolent.

C'est à Orsowa, petite ville sans caractère, qu'est établie la douane autrichienne. Un peu plus loin, à une demi-heure environ de distance, se trouve la limite de la Transylvanie et de la Roumanie. Presque en face, la Servie et la Bulgarie ont leur frontière entre Widin et Radoiawatz. Une petite rivière, le Timock, marque le point de séparation.

En laissant Orsowa derrière nous, nous remarquons, dans la direction de Méhadia, une allée ombragée au fond de laquelle s'élève un monument en pierre. C'est l'endroit où les amis de Kossuth, quittant la Hongrie, enfouirent, après la suprême défaite, la couronne royale ; c'est là qu'elle a été retrouvée, il y a quelques années.

Cette couronne est celle que le pape Sylvestre II envoya à saint Étienne en lui donnant le titre de roi apostolique. Elle est ornée de

pierres précieuses et de deux agrafes, façonnées, dit la légende, par les anges. Le globe, dont les couleurs sont un peu ternies, est aux armes d'Anjou; le sceptre a la forme d'une massue. Un manteau royal, brodé d'or, couvert d'images d'apôtres et de martyrs et dont la forme rappelle celle d'une chape, complète le trésor. Une sorte de culte superstitieux s'attache, en Hongrie, à ces reliques. Joseph II, qui les avait transportées à Vienne, dut, avant sa mort, les restituer à Presbourg. En 1791, les états décidèrent qu'elles seraient conservées à Bude sous la garde de deux nobles hongrois, élus par la diète. C'est là que les insurgés de 1848-49 s'en sont emparés. Sans elles, le couronnement, dénué de tout effet moral sur le peuple, devenait impossible. Pendant plusieurs années, au milieu de l'anxiété universelle, la couronne de saint Étienne a été l'objet d'actives et vaines recherches. C'est seulement après qu'on l'a eu retrouvée, que l'empereur François-Joseph a pu, *consensu populi*, se faire couronner roi de Hongrie.

Les grandes Portes-de-Fer où nous arrivons sont des rochers que la nature a jetés au travers du fleuve, comme pour marquer la barrière qui sépare, en Europe, le Levant de l'Occident. Aux abords du redoutable passage, le paysage s'accentue avec une vigueur nouvelle. Les montagnes s'élèvent, le fleuve se rétrécit. Dans ce défilé, protégé contre le soleil par les froids sommets qui l'abritent, règne une fraîcheur pénétrante; l'obscurité y descend avant la nuit. Au milieu du fleuve, au centre d'immenses pêcheries d'esturgeons, un rocher colossal dresse sa tête menaçante. Au moment où nous en approchons, un aigle, perché sur la cime du roc, prend lentement son vol majestueux, s'élève dans les airs et vient planer au-dessus de nos têtes. Quelques barques échouées attestent la présence de l'écueil et l'incessante imminence du péril. Ce fleuve étroitement encaissé entre ses deux rives; ces forêts projetant leurs sombres reflets sur les flots bouillonnants du Danube; ces rochers sortant hideusement de l'eau, comme des monstres qui attendent leur proie, offrent un spectacle sinistre et grandiose. L'émotion, parmi nous, est sincère, profonde, muette.

Les cataractes sont la défense naturelle de l'Est contre le Couchant, de l'Occident contre le Levant de l'Europe, un rempart élevé par la Providence et soigneusement entretenu par les gouvernements qui ont eu tour à tour à garder les issues du défilé. Jusqu'à présent nul d'entre eux n'a consenti à faire sauter ces rochers. C'est qu'en effet, s'ils ne servent désormais qu'à gêner la navigation, ils en ont longtemps assuré la sécurité. Protégées par le souvenir des services qu'elles ont rendus au moyen âge et jusque dans les derniers siècles, on a toujours hésité à faciliter, par la suppression des Por-

tes-de-fer, le passage qu'elles interceptent parfois et qu'elles entravent toujours. Aujourd'hui qu'elles ont cessé d'être une barrière pour l'art perfectionné de la guerre et qu'elles ne sont plus qu'un obstacle pour l'industrie, on songe enfin à les tourner au moyen d'un canal latéral. La dépense s'élèverait à quatorze millions environ. L'Autriche, dit-on à Vienne et à Pesth, est résolue à rendre au commerce européen ce coûteux service. En attendant, la navigation se trouve interrompue, chaque saison, pendant plusieurs semaines. La Compagnie impériale et royale du Danube est obligée elle-même de transporter ses passagers en voiture ou plutôt en charrette, tantôt pendant deux heures, de Turnü-Severin à Orsowa, tantôt de Turnü à Drenkowa, tantôt pendant deux jours entiers, au prix de mille fatigues, de Turnü à Moldowa.

Il se fait nuit. A la sortie des Portes-de-Fer, nos *mouches* accostent, à l'échelle de Turnü-Severin, un bâtiment tout à fait semblable, par sa magnificence et ses proportions, à celui que nous avons quitté à Moldowa. Avec quel empressement nous nous y jetons, après cette fatigante traversée sur un pont à demi submergé et à peine assez large pour nous contenir tous, est-il besoin de le dire? Tandis que nous nous installons dans nos élégantes cabines, les officiers du nouveau bord délibèrent et décident que nous passerons la nuit à l'ancre.

Tout le long de la route, depuis la cataracte de Stenka jusqu'aux Portes-de-Fer, nous avons remarqué des vestiges d'anciens ponts. Ce sont ceux que les Génois, ces infatigables et hardis armateurs du moyen âge, allaient construire dans toute l'Europe pour faciliter le commerce dont ils étaient alors les agents les plus actifs et les plus riches. Les ruines de Turnü-Severin offrent un aspect et rappellent une architecture plus antiques. Le pont de Trajan est un souvenir romain, comme l'étroite route, taillée dans le roc, qui porte le même nom. Souvenir romain encore, cette tour de Sévère, dont les pâles rayons de la lune dessinent, au milieu des arbres dont elle est entourée, la noire silhouette.

Les officiers du bateau veulent bien m'engager à descendre à terre avec eux. Je les suis à travers la campagne, et nous frappons à la porte d'une maison perdue dans les champs. Des fenêtres entr'ouvertes, une musique vibrante, qui me rappelle celle des zingari hongrois, arrive jusqu'à nous. Ce sont des ménétriers valaques qui font danser, dans cette auberge abandonnée, quelques filles et quelques garçons du pays. A peine entrés, mes compagnons de bord tirent de leurs poches des bouteilles de vin de Champagne qu'ils ont apportées avec eux. Musiciens, danseurs et danseuses s'empressent autour de nous, nous font fête dans une langue qui me frappe par son accent latin, mais dont le sens m'échappe, et bientôt ces mélodies mélanco-

liques, ces danses languissantes reprennent avec un nouvel entrain, dans une sorte de somnolente ivresse. Pendant une heure, assis, le cigare aux lèvres, sur un banc de bois, dans cette chaumière roumaine, mal éclairée par un quinquet fumeux, je contemple, en songeant tout bas aux lointaines nuits de Paris, cette scène, moins élégante, mais plus pittoresque, à coup sûr, que les soupers du Grand-Seize.

22 septembre.— Le matin, dès l'aube, nous nous remettons en route. Les montagnes se sont éloignées des deux rives ; on dirait qu'elles se sont évanouies dans le brouillard qui voile l'horizon. De nouveau s'ouvrent devant nous ces plaines sans fin, dont la Hongrie, de l'autre côté des Portes-de-Fer, nous offrait le monotone et imposant spectacle ; solitudes à perte de vue, peuplées de cavales et de taureaux en liberté, sous la garde de conducteurs à cheval comme nos *gardian* de la Camargue ; buffles couchés jusqu'au poitrail dans l'eau stagnante et les roseaux des marécages ; rares bouquets d'arbres disséminés çà et là dans l'espace ; huttes des gardes-frontières ou des douaniers; sentinelles solitaires, se promenant à pas lents sur la berge ; lavandières et paysans valaques, avec leur longue chemise de toile, à festons découpés sur les bords, leurs larges braies blanches, leur ceinture de cuir et leur gilet à boutons de métal.

Sur la rive gauche du fleuve, au pied d'une petite forteresse, présentant plutôt l'aspect d'un corps de garde que d'une citadelle, quelques soldats turcs, accroupis sur l'herbe au soleil, fument nonchalamment le chibouk. C'est le fort d'Ada-kalé, garnison musulmane perdue au milieu de ce pays affranchi. Dans leur retraite définitive vers l'Orient, les Turcs ont voulu conserver cette caserne impossible à défendre, comme souvenir de leur ancienne domination, comme espérance ou menace peut-être d'un retour impossible vers les pays chrétiens. L'orgueil du conquérant a voulu garder l'image de la souveraineté qu'il était forcé d'abdiquer. Contraint d'abandonner pour toujours le pays dont il fut le maître, il a voulu se donner au moins la décevante consolation d'y laisser flotter quelque temps encore son drapeau.

A ce premier tableau de l'Orient, en succède bientôt un autre d'un dessin plus large et d'une couleur plus vive. En face de Kalafat, célèbre par la défaite des Russes, voici Widin. Au bord du fleuve, devant un café d'assez pauvre aspect, quelques Turcs indolents fument le narguileh. Dans une maison voisine, sur un balcon en bois peint, deux ou trois femmes européennes semblent attendre avec impatience le bateau qui leur apporte des nouvelles de l'Occident. Les pieds dans la boue, une troupe d'enfants en guenilles, braillards, rieurs, gambadant, chantant — toujours la même mélopée plaintive

et traînante — se poussent, se culbutent, sautent de barque en barque, se précipitent à l'eau pour attraper les menues pièces de monnaie que nous leur jetons du bateau. Au milieu de cette foule bigarrée et bruyante, passe silencieusement une femme voilée, première apparition des harems musulmans. Sur deux maigres petits chevaux gris, circulent deux hommes de la police turque, au teint basané, à l'allure fière sous leurs pittoresques haillons, burnous flottants, turban au front, pistolets à l'arçon de la selle. Plus loin, derrière ces lignes de premier plan, les minarets, les maisons à moucharabiés, la ville musulmane : au-dessus de cette scène, qui demanderait le pinceau d'un Decamps, un ciel radieux et des flots de soleil, le soleil et le ciel de l'Orient.

Après Viddin, nouvelles solitudes, plus vastes encore et plus tristes. Les corbeaux, les canards, les vanneaux, les oies sauvages noircissent le sol sablonneux des îlots du Danube. A notre approche des myriades de cormorans, que nous saluons d'une fusillade plus bruyante que mortelle, s'envolent à tire-d'aile ; de longues bandes de grands pélicans, au vol pesant, se balancent dans les airs en écharpes blanches et noires ; sur la terre ferme, quelques moutons et quelques chevaux, errant en liberté dans la plaine, peuplent seuls la morne solitude de ces déserts marécageux.

Tous les voyageurs sont montés sur le pont. Les uns s'y promènent, en causant, par petits groupes de deux ou trois ; les autres s'y établissent en cercle sur les chaises, les divans, les fauteuils à bascule. Allemands, Anglais, Français, Grecs, Italiens, Turcs, l'Europe est représentée sur l'*Albrecht* par ses nationalités les plus diverses. Toutefois les Roumains y sont de beaucoup les passagers les plus nombreux. L'automne ramène à Jassy et à Bucharest tous leurs habitants qui s'en sont éloignés au printemps pour courir l'Europe. Chaque année, à la même époque, les bateaux qui font le trajet de Pesth à la mer Noire se peuplent ainsi de Moldo-Valaques regagnant leur pays.

Ils ne doutent de rien, ces Gascons du Danube, pas même de la nationalité roumaine! A peine affranchi d'hier, cet étonnant petit peuple se pose déjà en conquérant.

— Nous sommes les petits-fils des Romains, s'écrie fièrement, en se drapant dans son manteau à la Talma, un jeune homme qui doit son titre de prince à son aïeul, hospodar de Valachie, c'est-à-dire préfet du Grand-Turc.

Le titre de principauté ne suffit plus à cette province du sultan ; elle aspire à celui de royaume, et son gouvernement agit en ce moment auprès de tous les cabinets de l'Europe pour obtenir que le prince Charles prenne le titre de roi. Dans les limites étroites de la

Roumanie, ils étouffent, ces Romains dont la Garonne a l'air d'avoir été le Tibre, et réclament — toujours, bien entendu, au nom du principe des nationalités — l'annexion de la Transylvanie et de la Bessarabie à leur territoire. La Hongrie connaît et surveille leurs vues sur le Bannat. Quant à la Russie, elle est d'autant mieux avertie, qu'ils ont pris soin eux-mêmes, il y a deux ans, de lui révéler les projets secrets de leur politique, en lui demandant officiellement, avec un aplomb héroï-comique, la cession de la Bessarabie.

S'il faut en juger par le nombre des députés, des sénateurs, des ministres, des préfets, des anciens caïmacans, des fils ou des petits-fils d'hospodars qui encombrent le bateau, tout le monde en Roumanie est titré et fonctionnaire. Ces messieurs parlent pour la plupart un français correct. Les jeunes Moldo-Valaques, appartenant à la classe élevée, viennent presque tous, en effet, faire leur éducation à Paris. Les plus illustres familles du pays, les Stirbey, les Bibesko, les Ghika, sout en quelque sorte naturalisées françaises ; elles ont leur chef et leur principal établissement parmi nous ; notre armée compte même quelques-uns de leurs enfants parmi ses meilleurs officiers. Dans cette partie de la population, toutes les sympathies nous sont acquises ; dans le peuple, qui ne nous connaît pas et qui attribue à l'influence et aux efforts des Russes, qu'il a vus seuls à l'œuvre contre les Turcs, la conquête de son indépendance, se manifeste au contraire un visible penchant pour la Russie.

Malgré les affinités religieuses de l'élément roumain et de l'élément russe, c'est notre administration que les Principautés ont prise pour modèle. Leur constitution est exactement calquée sur la nôtre. sénat, chambre de députés, préfectures, centralisation bureaucratique, ils nous ont emprunté toutes nos lois et nos divisions administratives. Pour compléter la ressemblance, ils ont voulu se donner jusqu'au luxe de nos révolutions et de nos coups d'Etat.

Avec des formes adoucies, le servage existait encore en Roumanie, il y a quelques années. Le paysan appartenait à la terre, en cela qu'il devait un certain nombre de journées de travail au propriétaire du domaine sur lequel il était établi, en cela surtout qu'il ne pouvait passer d'un maître chez l'autre sans remplir certaines formalités et sans acquitter certains droits définis par la loi ou tout au moins imposés par l'usage. Évidemment, en corrigeant sur ce point une législation surannée, le colonel Couza a fait acte de civilisation et d'humanité. Son tort est d'avoir discrédité son œuvre en substituant, dans l'accomplissement de son entreprise, l'arbitraire à la justice, et en usant de moyens qui trahissent trop une imitation maladroite de Brumaire et de Décembre.

Le décret de Couza accorde à chaque paysan qui possède quatre

bœufs et une vache, onze pogons de la propriété où il a son foyer (un pogon représente un demi-hectare). Il en donne sept et demi à tous ceux qui possèdent une vache et deux bœufs ; trois et demi, plus la chaumière, valant un quart de pogon environ, à celui qui n'a qu'une vache. La veuve sans fortune conserve la propriété du petit enclos qu'elle occupe. Lorsque la terre est insuffisante pour assurer aux nombreux paysans qui l'habitent une répartition basée sur les chiffres que je viens d'indiquer, ils doivent s'en partager les deux tiers, eaux et forêts défalquées. L'indemnité due par le paysan au propriétaire ainsi dépossédé est de cent trente-trois piastres pour la première catégorie, cent piastres et demie pour la seconde, soixante-onze et demie pour la troisième, payables pendant quinze ans, au bout desquels la dette est amortie. Il y a déjà dans cette expropriation par décret, sans discussion, quelque chose de brutalement révolutionnaire et d'odieusement despotique. Mais où en apparaît la criante injustice, c'est dans l'égalité absolue du tarif. Quelle que soit la valeur du sol, il est payé au même prix. La lande lointaine et la terre à blé, sur la rive même du Danube, sont estimées au même taux. La différence de prix entre les terres de la Valachie et celles de la Moldavie, différence provenant surtout de celle des mesures, est insignifiante.

Un pouvoir fondé sur de telles violences manque de la force morale qui assure seule la durée des gouvernements. Une révolution répond toujours dans un temps donné à un coup d'État. Le prince Couza habite aujourd'hui Vienne; il a le loisir d'y méditer à l'aise, les yeux fixés sur Paris, la fable de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf. Toutefois il conserve encore d'assez nombreux partisans dans les Principautés, surtout en Moldavie. Il pourrait bien s'y faire élire député et causer, une fois à la Chambre, de graves embarras au prince Charles. Quant à une nouvelle révolution en sa faveur, elle me paraît difficile. L'amour-propre roumain est trop flatté d'avoir pour souverain un prince de race royale pour se résigner jamais à l'ancien colonel. Les princes du sang sont du bois dont on fait les rois. Or le rêve d'or, le vœu le plus cher, la plus ardente ambition de la Roumanie est de se voir érigée en royaume.

Ainsi qu'en Hongrie, les partis, dans les Principautés-Unies, répondent moins aux exigences de l'esprit national et des intérêts locaux qu'à ce besoin d'imiter les grands, qui, chez les petits, peuples ou hommes, est l'expression la plus habituelle de la vanité. La Roumanie copie la France dans ses formules d'opposition comme dans son administration et dans ses modes. Ce pays, à peine ouvert à la civilisation, à peine débarrassé du servage et resté toujours tributaire de la Turquie, a ses démocrates, ses radicaux, ses socialis-

tes! Les jeunes Valaques qui ont fait leur éducation à Paris rapportent à Bucharest le verbiage politique de nos boulevards ou du quartier latin, avec cette tendance à l'exagération qu'on retrouve chez tous les provinciaux qui veulent jeter de la poudre aux yeux de leurs compatriotes. Les systèmes les plus avancés du socialisme moderne ont leurs adeptes à Bucharest et surtout à Jassy. M. Bratiano lui-même n'est guère qu'un reflet. Ces théories ne riment absolument à rien chez un peuple dont l'éducation politique égale à peine celle du nôtre à la fin du seizième siècle. Seulement, sous ces formes inintelligibles pour les paysans de la Roumanie, s'abrite l'esprit de révolution, qui ne peut être dans ces pays à demi barbares que l'esprit de bouleversement et de destruction. Livrés à eux-mêmes, les révolutionnaires des Principautés resteraient impuissants, malgré leur formidable organisation, contre l'élément conservateur qui domine dans ces contrées accoutumées à la dépendance. Leur espoir est en nous. Ils tiennent les yeux fixés sur Paris, attendant qu'une révolution y donne le signal de la révolution universelle.

Au surplus, la question intérieure, en Roumanie, n'est pas la grande question politique. Sur le pont de l'*Albrecht*, au milieu d'un cercle respectueusement attentif, un vieillard de grand air, sous son apparence un peu rustique, explique quel rôle appartient, selon lui, aux pays moldo-valaques dans le conflit qui se prépare en Orient et dont le contre-coup ne peut pas manquer de se faire sentir jusqu'aux extrémités les plus occidentales de l'Europe. C'est un grand personnage du pays, un ancien membre du fameux caïmacanat des trois.

— De même qu'autrefois sur les bords du Rhin, la Confédération germanique, puissance essentiellement inerte et défensive, a eu pour mission le maintien de l'équilibre européen, de même, dit-il, il serait nécessaire d'organiser sur les bords du Danube une confédération appelée à servir un jour de rempart à l'Europe contre la Russie. Aucune des petites nations qui séparent l'Autriche de la Turquie n'est en état de résister par elle-même. Abandonnées à leurs seules ressources, elles seront toutes emportées dans le mouvement de gravitation des satellites slaves vers la planète moscovite. Unies entre elles, sans abdiquer pour cela leur indépendance individuelle, elles puiseraient, au contraire, dans l'orgueil de leur autonomie et dans la certitude d'une solidarité efficace la volonté et la force de résister à l'entraînement. La Servie et le Montenegro y trouveraient, avec la garantie de leur nationalité, un motif et un moyen de se soustraire à la protection de la Russie, à laquelle ces deux populations se rattachent surtout par le souvenir de l'ancienne servitude et par la crainte d'un nouvel asservissement.

La Confédération danubienne était une des idées favorites de

Kossuth. Il ne parvint pas à la faire accepter par la Hongrie, dont la fierté ne se soumet, sous aucun prétexte, à aucune assimilation avec les peuples voisins. Aujourd'hui, en présence des progrès incessants de la Russie depuis la prise de Sébastopol, le danger est si pressant et si visible que l'orgueil hongrois opposerait sans doute moins de résistance, surtout si la Confédération était placée sous le haut protectorat de la couronne de Saint-Étienne.

Ces conversations, qui bouleversent toutes mes idées sur la question d'Orient et l'alliance russe, ces conversations nous mènent jusqu'au soir. La nuit vient, — une nuit obscure, froide, chargée d'éclairs, de pluie et de tonnerres. L'équinoxe fait sentir son approche. Nous naviguons au milieu de la tempête et des ténèbres. Vers minuit, le capitaine se demande s'il doit continuer sa marche à travers les sables mouvants dont les continuels déplacements échappent au pilote. Les passagers russes qui craignent de manquer à Galatz le paquebot d'Odessa lui enjoignent, le règlement à la main, de poursuivre sa route. Debout sur le pont de quart, devant son porte-voix, ruisselant sous l'orage, grelottant sous le vent, le capitaine Pellegrini dirige lui-même la marche de l'*Albrecht*. A peine une fois, une seule, grâce à sa vigilante expérience et à la précision de ses commandements, avons-nous senti le bateau glisser et crier sur le sable. Vers trois heures du matin, par une nuit noire, un vent terrible et une pluie battante, nous débarquons enfin à Routschouk. Sous un hangar, humble gare de ce chemin de fer primitif, un petit salon, fermé par une porte vitrée, sert de salle d'attente. Il est à peine assez large pour contenir vingt personnes. Au nombre de trente ou quarante, nous nous y entassons pêle-mêle, assis ou couchés sur les chaises, sur les fauteuils, sur le parquet, et là, à moitié endormis, harassés de fatigue, nous attendons, avec une impatience qui tient de la fièvre, le lever du jour et l'heure du départ.

23 septembre. — S'il y avait des chemins de fer au temps des patriarches, ils devaient ressembler à celui de Routschouk à Varna. Représentez-vous des déserts qui rappellent les solitudes de la Bible : pas un village à l'horizon ; çà et là, deux ou trois chaumières ; à peine quelques terres labourées, au milieu de forêts à demi dévastées ou brûlées ; ailleurs, près d'Isisclar surtout, un sol noir et fécond, qui atteste la fertilité de cette province bénie de Dieu et abandonnée des hommes; au milieu de ces plaines inhabitées, enfin, une simple voie dont les rails mal entretenus rampent comme un serpent malade sur les ponts en ruines, à travers les talus affaissés sur eux-mêmes, sur le bord de fossés changés en ravins. Pas un cantonnier, sauf les jours où quelque fonctionnaire important de Constantinople,

Aly-Bey, par exemple, le mustechar des travaux publics, vient inspecter l'exploitation. — Ces jours-là, en revanche, vous en rencontrez à tous les pas ; ces jours-là, ils se multiplient, remuants, superbes sous leur costume de paysans bulgares, avec leurs pistolets garnis d'argent à la ceinture et leur air de brigands endimanchés. — Sur toute la ligne, pas l'apparence d'une auberge, pas l'ombre d'un buffet, pas l'espoir d'un morceau de pain. C'est, tous les jours, sur cet étonnant chemin de fer, le jeûne du Ramazan qui recommence. Heureusement, quelques scènes amusantes viennent parfois égayer la monotonie de la route.

A défaut de cantonniers, le chemin de fer de Routschouk à Varna possède des buffles qui l'ont rendu célèbre. Ces animaux, qui pullulent en Bulgarie, ont la manie singulière de venir se coucher sur la voie, en travers des rails. Pourquoi ce goût bizarre ? C'est le secret de leur race, qu'ils n'ont jamais trahi et qu'ils ne trahiront jamais. Pendant longtemps, les convois se sont contentés de les écraser en passant. Malheureusement, le choc était si violent que les trains avaient pris l'habitude de dérailler deux ou trois fois par jour, si bien qu'on avait fini par n'y plus faire attention. On appelait dans le pays les accidents de chemin de fer des *buffles*.

Des mesures ont enfin été prises pour empêcher ces rencontres. A chaque tournant, le machiniste est tenu de faire bruyamment résonner le sifflet de la machine. Si le buffle, étendu sur le chemin, ne se lève pas, on ouvre un robinet qui darde sur lui, à vingt pas, un jet d'eau brûlante ; s'il résiste à ce nouvel avertissement, deux immenses broches, disposées à l'avant de la locomotive, le percent de part en part, et le chasse-crotte balaye son cadavre. Cette chasse étrange est la grande récréation du voyage. On ne trouve pas, il faut en convenir, de semblables distractions sur nos rail-ways civilisés.

Sur ce chemin de fer, dont les actions valent 45 francs, la place en vaut 40. Il n'a plus par jour qu'un train de voyageurs. Quant aux trains de nuit, il n'y faut pas songer. Messieurs les buffles restés, en dépit des fameuses lardoires, les maîtres du terrain, y mettraient bon ordre.

Malgré ses incommodités de toute sorte, malgré sa pauvreté, il m'a intéressé, ce petit chemin perdu, loin de toute voie de communication, dans les solitudes de la Bulgarie. Cet effort désespéré de la civilisation contre la barbarie, dans un pays sans routes ; les travaux qu'a coûté ce trait d'union jeté entre le Danube et la mer Noire, méritent d'autant mieux la sympathie qu'ils n'auront pas de récompense. Par la suppression du trajet maritime, les chemins de fer de la Roumélie vont en effet porter un coup mortel à celui de Varna.

Hors du chemin de fer, il est doublement impossible, en Bul-

garie, de voyager autrement qu'à cheval et accompagné d'un ou deux *cavashs* : on n'y trouve pas de routes et on y trouve des brigands. Ces derniers, à qui nos consuls européens, armés des capitulations, inspirent une terreur salutaire, n'osent trop, il est vrai, attaquer les voyageurs en qui ils reconnaissent des *Francs*, mais ils se rattrapent sur les commerçants indigènes qui leur tombent sous la main. De Constantinople à Andrinople, d'Andrinople à Chumla, de Constantinople à Varna, à travers les Balkans, la caravane armée est encore, par la voie de terre, le seul moyen de transport possible, en l'année de grâce 1869.

A mesure que nous approchons de Varna, le paysage change d'aspect. Des collines boisées abritent une large et fraîche vallée, que notre locomotive, son panache de fumée au front, franchit à toute vitesse pour s'engager bientôt dans d'immenses marais. Des deux côtés de la voie s'étendent, à perte de vue, des nappes de roseaux coupées par des flaques d'eau ternes comme des plaques d'étain. De ces étangs, dont les eaux immobiles sont fouettées par les roues de la locomotive, s'exhalent d'âcres senteurs; on respire la fièvre dans ce pays noyé. Nous interrogeons avec anxiété la surface du petit lac qui va rejoindre la rade. Aux plis qui le rident, nous cherchons à deviner l'état de la mer Noire, toujours si grosse de tempêtes et de périls, surtout à l'époque où nous sommes. Quand rien ne vous y oblige, affronter, en plein équinoxe, ces flots orageux, ces redoutables écueils, la fausse entrée du Bosphore, nous réfléchissons un peu tard que c'est là un singulier « voyage d'agrément. » Cependant le calme de l'air, l'immobilité des flots nous rassurent. A l'horizon, en face de nous se découvre lentement une plaine bleue qui grandit, qui s'élève, qui va toucher au ciel. — *Kara Deniz !* — C'est la mer, la triste et désolée mer Noire. Nous touchons enfin à Varna. A la vue de la pauvre ville, aux maisons peintes et aux blancs minarets, posée mélancoliquement, entre le marais et la mer, sur son promontoire solitaire, le vers attristé d'Ovide, exilé et mourant sur ces rives lointaines, me revient à l'esprit :

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis.

Il est six heures du soir ; le soleil dore encore de ses derniers rayons la cime des montagnes qui projettent leur ombre sur les flots. La mer, à l'horizon, paraît endormie. De grandes barques, frêtées par le Lloyd autrichien, nous transportent en quelques coups de rame à bord du bateau à vapeur qui nous attend, feux allumés. Varna n'a point de port; les navires n'y trouvent d'autre abri qu'une rade, médiocrement abritée, si ce n'est contre le vent de terre.

Les bateaux du Lloyd sont les plus recherchés de tous dans les mers d'Orient. La prudence proverbiale de leurs officiers offre aux voyageurs des garanties de sécurité qu'ils ne rencontrent pas dans les autres marines. La table y est excellente; les cabines offrent le même luxe d'aménagement que nos messageries impériales, et les passagers ont l'avantage d'y pouvoir garder plus longtemps leur lumière allumée. A peine sur le pont, un détail bizarre frappe mes regards. Ce sont deux immenses cages pleines, l'une de femmes voilées, l'autre de magnifiques poules. Ainsi voyagent, dans tout l'Orient, côte à côte avec ces célèbres volailles de Varna qui alimentent la plupart des marchés de la Turquie, les femmes des harems. Pour rester isolées de tout contact avec les hommes, elles demeurent ainsi exposées pêle-mêle, derrière leurs grilles à larges barreaux, sous une tente mal close, à toutes les intempéries, à toutes les tempêtes, à toutes les atteintes des vagues qui bondissent par-dessus bord.

La nuit est venue. Si le signal du départ n'est pas encore donné, le dîner est déjà servi. Le capitaine attend, pour lever l'ancre, que nous soyons à table. A peine assis, nous sentons, en effet, les premiers balancements du navire. Tranquillisés par l'aspect de la rade, nous nous promettons de faire honneur à l'excellent repas qui tente, après cette journée de jeûne, notre appétit aiguisé par le voyage et par l'air de la mer. Tout à coup le mouvement s'accentue; il s'accélère... Bah! ce n'est qu'un peu de tangage... Non, non, c'est bien du roulis... Nous venons de dépasser les derniers rochers qui bornent la rade; la mer, qui de loin nous semblait si calme, est extrêmement agitée. Le capitaine monte sur la dunette pour observer l'état du ciel. Il n'y a pas à s'y méprendre: c'est une orageuse nuit d'équinoxe qui nous attend en mer. Malgré notre faim dévorante en face de ce couvert appétissant, nous commençons à nous regarder d'un œil troublé et d'une paupière alourdie, comme des gens qui auraient déjà trop dîné. Nos verres et nos assiettes se livrent, devant nous, à des en-avant deux dont ils marquent eux-mêmes, en s'entre-choquant, l'inégale cadence. Les craquements du navire, ballotté par la mer, viennent se joindre à ce concert. Le vent siffle avec violence et mêle ses plaintes funèbres au bruit des lames déferlant sur le pont. Un convive pâlit et se lève; un autre le suit; puis un autre. Peu à peu la table s'est dégarnie; chacun de nous s'est esquivé sans bruit et, d'un pas mal assuré sur ce parquet qui a des ondoiements de couleuvre, nous avons tous regagné nos cabines. A neuf heures, les salons et le pont, balayés par la pluie, sont déserts. Seuls les matelots de service et les femmes musulmanes, dans leur cage à poulets, supportent à ciel ouvert l'effort de la tempête.

Onze heures. — Le vent redouble de violence ; l'ouragan sévit dans toute sa fureur ; c'est un déchaînement effroyable de tous les éléments. Le navire crie, gémit, craque, comme s'il allait s'entr'ouvrir. Par moment il me semble , dans ma couchette, que le bateau s'engloutit au fond de l'abîme et que j'y descends avec lui, tout debout. Par moments, j'aperçois le pied de mon lit où tout à l'heure en était la tête. Naturellement, ma tête et mes pieds suivent, dans ce sens-dessus-dessous, la tête et les pieds de mon lit. Quelles secousses! Une, deux, trois, quatre, coup sur coup... Le vaisseau n'y résistera pas... Non, voilà qu'il a repris son aplomb ; il glisse doucement sur l'eau immobile... Aie! Nouveau choc, nouveau balancement répété, prolongé, qui bouleverse ma cabine et en met le plancher au plafond, le plafond au plancher! Ils ne sont pas de fer, ces malheureux bateaux, et fussent-ils de fer... Que suis je venu faire dans cette galère?

Les coups de mer se succèdent rans relâche; les vagues ne cessent pas de retomber en pesants paquets sur le pont. A l'ébranlement que chaque tour de roue imprime à tout le navire, je mesure avec terreur l'effort de la machine luttant contre les flots. Qui l'emportera dans cette lutte corps à corps, de la science ou de la nature, du courage ou de la force, de l'homme ou du gouffre? Par cette nuit noire, au milieu de cette épouvantable tempête, se trouver à mille lieues de son pays, ballotté sur un vaisseau qui ne pèse pas pl .s sur les flots irrités qu'une coquille de noix; se sentir séparé de l'abîme par une planche que l'ouragan secoue comme une feuille de peuplier, et se dire qu'on serait si bien à Paris dans sa chambre, dans son lit, ou ailleurs! Il y a dans cette double impression un contraste que je recommande aux blasés en quête d'émotions. Sur cette mer en fureur au milieu de laquelle je me sens aussi petit, aussi perdu qu'un grain de sable dans le désert, j'ai comme une vision de mes chers boulevards. C'est l'heure où finissent les spectacles, où s'ouvrent les cafés de nuit ; c'est l'heure où j'ai l'habitude de monter à mon cercle, quand je ne rentre pas directement chez moi ; c'est l'heure des fêtes, des plaisirs, à Paris. Ici la nuit, la tempête, la mort, sur nos têtes, sous nos pieds... Que diable suis-je venu faire dans cette galère? Que j'en réchappe, cette fois, et si l'on m'y reprend !...

Sans jamais interrompre ses hurlements sinistres, l'ouragan avait semblé cependant se calmer vers le milieu de la nuit. A quatre heures du matin, il reprend avec une furie nouvelle. Au bouillonnement des vagues, on sent l'approche des côtes. A travers les minces cloisons des cabines, j'entends des bruits de porcelaine, des cliquetis de verre, qui me rassurent médiocrement sur l'état de santé de mes compagnons de voyage. Moi, je n'ai pas le mal de mer; j'en ai

la peur... pire que le mal ! De minute en minute, par la petite ouverture en verre pratiquée au-dessus de ma couchette, je vois le ciel blanchir à l'horizon ; sous les premières clartés de l'aube, le sillage m'apparaît plus distinct, au milieu des flots écumants. Il me semble enfin que la houle s'abaisse ; les vagues, inclinant leurs crêtes menaçantes, se fondent dans la nappe ondulée. Le roulis a cessé. Je lève de nouveau sur la lucarne un œil appesanti par la fatigue et l'insomnie... Bonté du ciel ! c'est la terre. Des deux côtés, la côte s'est rapprochée ; nous avons franchi l'entrée du Bosphore ! C'est l'Europe, c'est l'Asie, se souriant l'une à l'autre par-dessus les écueils ; au bout du détroit, c'est Constantinople !...

24 septembre. — Vous connaissez ces décors de féeries dont un rideau de gaze tempère, au lever de la toile, le lumineux éclat. Peu à peu le transparent s'éclaire, le voile se soulève, et vous voyez successivement apparaître les splendeurs du paysage ou de l'apothéose. Un effet de cette nature nous attendait à notre entrée dans le Bosphore.

La tempête gronde encore ; le vent du nord chasse au-dessus de nos têtes des nuages chargés d'une pluie fine comme un brouillard ; l'agitation de la mer Noire communique un vague frémissement aux flots du détroit. Debout sur le pont, nous affrontons le mauvais temps, évoquant tous les souvenirs de la fable ou de l'histoire qui peuplent les deux rives, depuis le roi Phinée et Jason jusqu'à notre armée de Crimée. Bientôt nous perdons de vue le sombre Pont-Euxin, qui disparaît derrière les promontoires. La mer de Marmara nous est encore cachée par les montagnes qui se creusent en golfes ou s'avancent en caps dans le Bosphore. Le ruban bleu du canal déroule seul sous nos regards charmés ses pittoresques spirales.

A notre gauche, les solitudes de la rive d'Asie, peuplée du souvenir des Argonautes, poétique horizon derrière lequel l'imagination entrevoit, à travers ses rêves, l'Éden, le Sinaï, les mystères légendaires de l'Inde, les curieux secrets de la Chine ; à notre droite, sur la rive plus habitée de l'Europe, Buyuk-Déré, Térapia, avec leurs maisons au bord de l'eau et les ombrages de leurs jardins en amphithéâtre. En face même de Térapia, au-dessus du joli golfe de Béïcos, nous apercevons les tentes d'un camp gracieusement posé sur le versant de la colline. C'est celui de la petite armée que le sultan doit passer en revue devant l'impératrice Eugénie.

Le palais d'Hunkiar-Iskélessi, avec ses terrasses de marbre, don du vice-roi Méhémet-Ali à son seigneur Abdul-Medjid ; Tchibuclu et ses platanes séculaires ; Roumili-Issar, le vieux château d'Europe d'où le Turc conquérant dominait l'empereur d'Orient dans Byzance ; les

ruines d'Anadouli-Hissar, le château d'Anatolie, sur la plage où Darius jeta ce pont qui bravait la tempête et où défilèrent ses sept cent mille hommes; les Eaux-Douces d'Asie, dont le kiosque, blanc comme l'albâtre, se dessine avec grâce, à l'embouchure de la rivière, sur la verdure des arbres et du gazon; Kandilly et le palais de Mustapha-Wasil; Bébek, où réside en été le grand-vizir Aali-Pacha; Arnaout-Keuï, Emerhian, tous ces villages aux maisons en bois peint, aux minarets blancs, aux fenêtres grillées, tous ces palais dont les pieds plongent dans l'azur du Bosphore, passent et s'effacent tour à tour devant nous dans la brume. Le ciel est sombre, l'horizon morne.

Tout à coup un rayon de soleil glisse à travers les lambeaux d'un nuage déchiré par un coup de vent. Comme par enchantement, tout s'illumine autour de moi. Ces *yalis*[1] peints en bleu, en rouge, en jaune, en blanc, en vert, dont les milles nuances s'éteignaient, sous le ciel gris, dans la terne monotonie de l'ensemble, s'éclairent de soudaines et vives couleurs. Le noir feuillage de la côte d'Europe, la verdure adoucie de la côte d'Asie accusent avec plus de vivacité leurs contrastes. Au bout du détroit qui s'ouvre, au midi, sur des horizons sans limites, la mer de Marmara étincelle au soleil. Le Bosphore, où la flotte turque, espacée dans la longueur du détroit, est tout entière à l'ancre, a pris un air de fête. La lumière lui a rendu toute sa splendeur, toute sa majesté, toute sa poésie; le spectacle, sans éclat tout à l'heure, est devenu resplendissant. La chaleur de ton des paysages de l'Orient s'accommode mal de la brume du Nord. A ces campagnes, à ces mers, à ces lointains merveilleux, il faut le soleil.

Au milieu de cette féerie, dont le décor se renouvelle en quelque sorte à chaque tour de roue du bateau, l'*Albrecht* poursuit sa marche. Déjà le palais d'Abd-ul-Azis, Dolma-Baghtché, découpe, en face de nous, sur sa blanche façade, ses portes dorées et ses massives sculptures. Pour prendre le courant, nous obliquons à gauche, le cap sur Scutari et la tour de Léandre, les yeux sur la mer de Marmara, où se dressent successivement devant nous l'îlot de Bulwer et les îles des Princes. Puis, par un rapide retour sur nous-mêmes, nous venons frôler la pointe du Sérail, que nous doublons à toute vapeur, et stopper entre Stamboul et Péra, en face du pont de la Validé-Sultane et de la Corne-d'Or.

Mouvement, débauche de couleurs, exubérance de vie, fiévreux va-et-vient, tableau impossible à peindre, kaléïdoscope impossible à fixer. Les lourdes mahonnes, se croisant avec les sveltes caïques, les embarcations de toute grandeur et de toute forme, montées de ra-

[1] Maisons sur le Bosphore.

meurs, les trois-mâts superbes, les gigantesques steamers en fer de nos Messageries, les élégants bateaux en bois du Lloyd, les navires à l'ancre, en partance ou rentrant au port sous les mille pavillons de toutes les nations de la terre, les omnibus à vapeur qui partent toutes les cinq minutes du pont de la Sultane-Validé pour faire le service de la côte d'Europe et de la côte d'Asie, tous ces paquebots, ces bricks, ces barques de pêcheurs, ces felouques, ces tartanes napolitaines à la coque dorée, entremêlent leurs sillages ou leurs écharpes de fumée, luttent de vitesse, se rapprochent et s'évitent avec la légèreté des hirondelles de mer qui passent ou planent au-dessus de nos têtes. Ces oiseaux, nous en voyons autour de nous des myriades. Des bandes de mouettes viennent s'abattre à l'avant du navire ou sur ses flancs et se laissent doucement balancer par le flot qui les porte. La pétrelle dessine dans les airs les arabesques de son vol capricieux. Les *âmes en peine*, qu'on n'a jamais vues, de mémoire de chrétien ni de musulman, se poser nulle part, effleurent de l'aile la surface de l'eau. Le sifflet strident des départs ou des arrivées, le bruit des roues battant l'onde, les cris des matelots et des caïdjis[1] se confondent dans une même et immense rumeur.

A peine arrêté, l'*Albrecht* est assiégé par une multitude de barques qui se sont détachées du rivage, à son approche, et dirigées vers lui à force de rames. En un clin d'œil, nos bagages sont enlevés, transportés, nous avec, à la douane, visités par les employés, ou plutôt exemptés de la visite par le *bakchich*[2] habituel, et chargés par les *hammals*[3] sur leurs robustes épaules. Nous nous apprêtons à monter à Péra, derrière le drogman de l'hôtel d'Angleterre, qui nous sert de guide.

Une étroite ruelle dont les maisons de bois, penchées et chancelantes, semblent, à chaque pas, menacer de tomber sur nos têtes, nous conduit jusqu'en face du pont que nous avons aperçu de loin et qui relie Galata à Stamboul. Coup d'œil inattendu, étrange, unique dans le monde! Elle est indescriptible, la cohue bariolée qui, à toute heure du jour, se presse, se pousse, se heurte, se foule sur ce pont de bateaux! Osmanlis ventrus, au fez écarlate, à la tunique boutonnée jusqu'au menton, montés sur de petits chevaux, et suivis du *surudji*[4] qui aiguillonne en courant leur paisible monture; femmes voilées et silencieuses, à la taille épaisse, aux grands pieds; élégantes et légères telekas, aux panneaux dorés, aux glaces enguirlandées de fleurs peintes; voitures à l'européenne où babillent en riant les pro-

[1] Patrons de caïques.
[2] Pourboire.
[3] Portefaix.
[4] Conducteur.

vocantes Levantines du Phanar ou de Péra ; marchands affairés ; physionomies impassibles des Turcs fidèles à l'ancien costume ; officiers en burnous ou en caftan ; Persans au bonnet en pointe ; nègres et négresses aux vêtements voyants, aux dents d'émail, à la laideur épanouie dans l'idiot contentement d'elle-même ; derviches à *kaouk*[1] ; imans à tunique blanche ; Tcherkesses à la cartouchière brodée ; ulémas ou mollahs à turban blanc ou vert, tous ces types de civilisations diverses, de religions contraires, de races ennemies s'entremêlent dans le perpétuel va-et-vient de cette fourmilière humaine, sans que leur admiration, émoussée par l'habitude, daigne jeter un regard sur le Bosphore ou sur la Corne-d'Or.

Dans Galata, que nous traversons pour gagner Péra par cet inégal escalier qu'on appelle la Grand'Rue, nouveau spectacle, autre surprise. Stations de chevaux, au lieu de stations de fiacres ; foule mêlée, bigarrée, agitée comme celle que nous avons aperçue sur le pont ; *hammals* courbés, le front en sueur, sous de pesants tonneaux ou sous d'énormes poutres, branlantes comme la queue de la Tarasque ; — *varda! varda*[2] *!* — piétons et chevaux grimpant à cette échelle, forcément interdite aux voitures ; chaises à porteur qui me font rêver tout éveillé de Picard et de sa *Petite ville ;* boutiques et cafés européens ; en face du petit champ des morts, le Téké, c'est-à-dire le couvent et la mosquée des derviches tourneurs ; à deux pas de la mosquée, les églises grecques, arméniennes ou catholiques, les ambassades et les deux théâtres, français et italien ; à tous les coins, d'innombrables chiens jaunes endormis dans la sécurité nonchalante d'un sultan sur son divan : tous ces bruits, ces contrastes, ce mouvement, ce pêle-mêle, tiennent dans une seule rue, la plus belle de Constantinople sans doute, mais auprès de laquelle la vieille rue parisienne du Four-Saint-Germain ferait l'effet de l'avenue des Champs-Élysées auprès de la rue Solis ou de la rue du Bouloi.

Orient! Orient! que de mensonges ont été commis en ton nom! L'impression que produit sur moi le premier aspect de Constantinople contraste singulièrement avec celle qu'ont laissée dans mon esprit les descriptions que j'en ai lues. J'ai vainement cherché sur les deux rives du Bosphore le laurier-rose qu'y a aperçu Lamartine. C'est assurément avec les yeux de l'imagination que Théophile Gautier, souffrant pendant la plus grande partie de son séjour ici, a vu les étincelantes merveilles dont il nous fait un décor d'Opéra. Madame A. de Gasparin, plus naïve, nous donne le secret de ces récits fantastiques et nous fait comprendre, par l'aveu de son parti-pris d'ad-

[1] Bonnet pointu en feutre.

[2] Gare! Gare!

miration, pourquoi l'Orient des relations de voyage ressemble si peu à celui de la réalité.

« Ah! s'écrie-t-elle, qu'ils ne viennent point ici, les gens au regard court, dont l'œil, incessamment ouvert sur les proses de l'aspect, se fait aveugle pour l'idéal! Ceux-là, pas une tache de boue ne leur échappe; ils comptent les fêlures de la vitre; la moisissure sort pour eux des murailles; mille objets repoussants s'échelonnent sur leur chemin; les chiens leur aboient aux jambes; des loques sordides se frottent à leurs habits... Les rues sont sales; on se tord les pieds dans les pavés mal joints; on respire une poussière qui ne sent pas bon; les vieux Turcs, et même les jeunes, ne se lavent pas plus qu'il ne faut; il fait une chaleur atroce; des rencontres hideuses, animaux morts, pourritures de toute espèce, offensent le regard... Qui niera la réalité de ces faits, enregistrés avec un grognement de plaisir? Pas moi. Seulement, tandis qu'ils vont ainsi, le nez dans toutes les fanges, nous marchons la tête mieux levée; ce qui nous apparaît, c'est la poésie et c'est l'idéal. Rien ne m'arrachera ma belle vision! »

A ce compte-là, les inexactitudes et les invraisemblances s'expliquent aisément. Il est bien évident qu'on ne saurait voir clair, quand on ferme volontairement les yeux pour ne point voir.

De toutes les relations que j'ai lues, celle de Gérard de Nerval me semble dès à présent la plus sincère, la plus exacte dans sa simplicité. Il ne recherche, lui, ni l'effet violent de couleur ni la phrase à prétentions philosophiques; il ne vous jette pas aux yeux la poudre de l'érudition facile. Le caractère tout personnel de ses observations en fait l'attrait et l'originalité.

L'abus des descriptions est fatal aux récits de voyage. A force de se répéter, ces tableaux à la plume finissent par lasser l'attention et par fatiguer la mémoire. Ils passent sans laisser plus de trace dans l'esprit que le nuage dans le ciel ou le flot dans la mer. Il n'y a rien de déterminé ni de précis dans les notions qu'on puise dans ces sortes de lectures; vous en rapportez l'impression vague et fugitive qu'éveillent en vous, pendant une promenade dans la forêt, le murmure confus du vent dans les arbres, les jeux de la lumière sur la pelouse ou dans la feuillée, le chant des oiseaux dans les airs ou sur la branche.

Ce ne sont, d'ailleurs, à de rares exceptions près, ni les grands modèles de l'art, ni les grands aspects de l'architecture qu'il faut venir chercher à Constantinople. Comme civilisation musulmane ou byzantine, vous n'y trouverez ni les splendeurs de Venise, ni celles de Grenade, ni l'Alhambra, ni l'Alcazar, ni l'église de Saint-Marc, ni les palais du Grand-Canal. Parfois seulement, au détour d'une rue,

dans un repli du Bosphore, un détail imprévu, un groupe harmonieux, une scène séduisante, frappera vos regards. Ces Orientaux ont des attitudes bibliques ; tout est grand et devient poétique avec eux. D'une simple fontaine, avec quelques Turcs se livrant à leurs ablutions, ils font, par la simple pose des personnages, par la seule expression des physionomies, un tableau qui vaut un poëme. Ce matin, arrivant par la mer Noire, j'ai surpris, à l'une des échelles du Bosphore qui a nom Emyrhian, le plus gracieux *Decamps* que Decamps lui-même eût pu rêver : un marché sous deux platanes, avec des filets séchant au soleil ; à gauche, une mosquée toute mignonne, au svelte et blanc minaret, sur lequel le muezzin psalmodiait la première prière ; à droite, derrière une grille dorée, une fontaine ; à l'ombre, sous les arbres, un petit troupeau de moutons endormis ; deux ou trois femmes debout sur la rive, nous regardant d'un œil curieux sous leur transparent yachmacht[1] ; quelques Turcs à turban, quelques paysans bulgares, la ceinture bourrée de pistolets, groupés sur la place. Rien de plus ; mais sur cette petite scène le soleil de l'Orient, des caprices de lumière, des contrastes de couleur d'un effet adorable et puissant. Voilà ce qui vous attend à Constantinople, le détail, l'inattendu, le pittoresque. Quant à l'art, au résultat préparé, voulu, permanent, n'y comptez pas. C'est la nature qui a tout fait ; les hommes, depuis le quinzième siècle, n'ont rien ajouté à son œuvre : ils n'ont fait que la détruire ou la gâter.

FRÉDÉRIC BÉCHARD.

[1] Voile des femmes musulmanes, qui laisse voir les yeux, en cachant la bouche, le nez et le front.

La suite prochainement.

LES ORIGINES DU PLÉBISCITE

« L'homme s'agite et Dieu le mène. » Jamais la vérité de cette parole n'a été mieux démontrée que par l'histoire de ces trois derniers mois. Un ministère d'*honnêtes gens* arrive au pouvoir le 2 janvier, avec la ferme et sincère intention de rétablir en France le gouvernement parlementaire. Le sénatus-consulte du 8 septembre a supprimé l'incompatibilité inscrite dans la Constitution de 1852 entre les fonctions de député et celles de ministre. Le Corps législatif est pourvu du droit d'interpellation et du droit d'initiative. Le *veto* accordé au Sénat en fait presque une haute chambre législative. Point d'obstacles du côté de l'Empereur, qui se prête sans résistance à la transformation de son pouvoir. Du côté du public, le secours d'un bon vouloir, d'un contentement, d'une confiance poussée jusqu'à l'excès. Tout conspire pour assurer le succès de la révolution pacifique qui date de l'interpellation des Cent-Seize, et que le cabinet formé par M. Émile Ollivier entreprend d'accomplir.

Trois mois s'écoulent. Où en sont les destinées de l'Empire libéral ?

L'Empire ! Ah ! Il est mis aux voix. Tout à l'heure, le peuple va voter. On saura bientôt si la proportion est la même qu'il y a une vingtaine d'années, entre les citoyens qui veulent la république et ceux qui veulent l'Empereur. Trois fois, celui-ci avait obtenu plus de sept millions de suffrages. D'aucuns estiment qu'il n'en saurait plus obtenir autant. Ils s'étonnent qu'après vingt ans de pouvoir, qu'après dix-huit ans de règne, la fantaisie lui prenne de se remettre au berceau, et dans un berceau certainement plus petit que l'ancien. Malgré « l'activité dévorante » des préfets, on ne reverra plus les chiffres des scrutins de 1848 et de 1852. Ajoutons que l'Empereur, candidat officiel, quand personne ne veut plus l'être, et six semaines après l'abandon solennel des candidatures officielles par M. Émile

Ollivier, est un spectacle fait pour réjouir le cœur des irréconciliables.

La liberté ! Ah ! Elle gagne tout ce qui n'est pas restitué à la nation des prérogatives constituantes du Sénat ; mais ce que la nation reprend, la liberté le perd, car c'est l'Empereur, et l'Empereur seul, qui peut consulter la nation, et l'on ne met pas aussi volontiers en mouvement la nation tout entière que le Sénat, pour amender la Constitution. Ce n'est pas tout. Le droit de consulter la nation pardessus la tête des Chambres et des ministres, droit qui sommeillait dans la Constitution de 1852, il va être rajeuni, consacré, vivifié par le prochain plébiscite.

Voilà où nous ont conduits, en trois mois, des ministres qui devaient rétablir en France le gouvernement parlementaire !

A qui la faute ?

Pour le découvrir, il faut remonter en arrière, et reprendre anneau par anneau la chaîne des faits.

Faussées par le système des candidatures officielles, les élections générales avaient donné à la Droite et au Centre droit une force numérique exagérée. Le Centre gauche, au contraire, ne comptait pas au Corps législatif un nombre de députés proportionnel à son crédit dans l'opinion publique. Si l'on n'avait consulté que la composition du Corps législatif, le premier cabinet parlementaire aurait dû être tiré des rangs du Centre droit et de la Droite. En tenant compte des sentiments du pays, il y avait lieu de prendre des ministres dans le Centre gauche et de composer un cabinet s'appuyant sur les deux Centres. C'est ce qu'on fit.

Les deux Centres avaient rédigé chacun un programme. Par bonheur, sauf sur deux points, la nomination des maires et la participation du Corps législatif au pouvoir constituant, ces deux programmes étaient identiques. La tâche du ministère se trouvait par là simplifiée. Il se mit tout de suite à l'œuvre.

Tout de suite, aussi, il rencontra des obstacles. Je laisse de côté les obstacles accidentels, comme l'affaire d'Auteuil et ses suites. C'est des obstacles inévitables, des obstacles résultant de la nature des choses, que je veux parler. Ils se trouvaient dans la Constitution elle-même. Le constituant de 1852 y avait introduit un certain nombre de dispositions qui arrêtaient court le cabinet et le Corps législatif. Pour réformer les lois, on était d'abord obligé de réformer la Constitution.

Heureusement la Constitution était réformable par voie de sénatus-consulte. Avec le concours du Sénat on pouvait vaincre l'obstacle. Le cabinet s'arrêta donc à la pensée de demander au Sénat l'abrogation des articles de la Constitution qui empêchaient la réalisation des

programmes du Centre droit et du Centre gauche. C'est pour exprimer cette opération que fut fabriqué le verbe *déconstitutionnaliser*. Il s'agissait, en effet, de faire passer un certain nombre de dispositions du domaine de la Constitution dans le domaine de la loi. Rien de plus sensé et de plus pratique. Toute la question était de savoir si le Sénat s'y prêterait. Le succès de la révolution pacifique dépendait de lui.

Par malheur, une révolution, même pacifique, n'était pas trop du goût du Sénat. Ce n'était pas au Luxembourg que l'on craignait que l'adjectif ne nuisît au substantif. Tout au contraire, on y aurait volontiers sacrifié le substantif à l'adjectif. Aussi, quand le ministère vint demander la suppression de l'article 57, relatif à la nomination des maires, le Sénat montra-t-il peu d'empressement et de bonne grâce, pour ne rien dire de plus.

De là tous nos maux. Non-seulement le Sénat réclamait des explications sur les projets du cabinet touchant la nomination des maires, mais il manifestait des appréhensions sur les projets ultérieurs des ministres. Il interrogeait. Il exprimait le désir de savoir jusqu'où s'étendraient les sacrifices de la Constitution à la révolution pacifique qui faisait naître tant d'espérances dans la nation, mais qui excitait ses alarmes. Cependant il demeurait immobile, et le travail de *déconstitutionnalisation* n'avançait pas.

C'est alors que naquit la fatale pensée de surmonter les résistances du Sénat tout d'un coup. S'il fallait livrer autant de combats qu'il y avait d'articles de la Constitution à supprimer, quelle patience, quelle dépense inutile de force et de temps! Vivre harcelé par la Gauche, qui déposait projet de loi sur projet de loi, qui posait question sur question; harcelé même par les deux Centres, dont les membres entendaient faire montre de leurs talents et ne se gênaient pas pour faire la cour à leurs électeurs sur le dos du ministère; harcelé par la Droite, qui ne pouvait ni se consoler de l'attitude et des projets du gouvernement, ni pardonner au cabinet l'abandon des candidatures officielles; et être encore obligé de batailler avec le Sénat, de lui arracher lambeau par lambeau, article par article, la faculté de se mouvoir, les moyens d'agir et d'échapper à l'accusation de stérilité; ah! c'en était trop. Mieux vaut, se dit-on, une rencontre décisive dans laquelle on donnera à la fois l'assaut à tous les articles de la Constitution qui tiennent le ministère en échec, que de s'épuiser en luttes quotidiennes pour gagner chaque jour à la sueur de son front la liberté de faire un pas. On ne peut laisser dire au public que le ministère règne et ne gouverne pas. Rassemblons nos forces. Allons droit au Sénat, et exigeons d'un seul coup tous les sacrifices que nous songions d'abord à lui demander un à un.

C'est de cette résolution qu'est sortie la lettre de l'Empereur à M. Émile Ollivier.

Quand elle parut, tous les amis du gouvernement parlementaire se réjouirent et félicitèrent le cabinet. Ce n'était pas sans raison. Cette lettre prouvait en effet deux choses : la première, que le ministère était fermement décidé à marcher dans les voies de la liberté ; la seconde, que l'Empereur n'était point caché derrière les premières velléités de résistance du Sénat. Ce fut un renouveau de confiance et d'espérance dans tous les cœurs libéraux.

Ce qui nous comblait de joie devait pourtant être la cause de notre perte.

Le projet de sénatus-consulte suivit de près la lettre de l'Empereur à M. Émile Ollivier. Ce fut une première déception. Quoi ! on enlevait totalement au Sénat le droit de réformer désormais la Constitution, et on ne limitait pas la Constitution à trois ou quatre dispositions fondamentales. On ne *déconstitutionnalisait* pas notamment la disposition qui attribue à l'Empereur exclusivement la nomination des sénateurs. Quelle faute, quand il était si clair qu'avant peu le Corps législatif aurait besoin d'un puissant contre-poids, et qu'à défaut de ce contre-poids il ne tarderait pas à s'emparer indirectement de tout le gouvernement ! Or, quoi qu'on en puisse dire, on ne saurait penser qu'une assemblée nommée par la couronne, quelque excellents qu'on veuille supposer ses choix, jouisse en France d'un prestige politique suffisant pour faire équilibre à une Chambre de députés élus par le suffrage universel. Pour que l'opinion publique mît en parallèle le Sénat et le Corps législatif, il faudrait que la majorité du Sénat sortît, elle aussi, de l'élection, et, par une autre voie, fût, elle aussi, une émanation du suffrage universel. On peut disputer sur le mode. Pour mon compte, j'incline à la nomination de plusieurs sénateurs par les conseillers généraux de trois ou quatre départements, ce qui en ferait au second degré les représentants d'un million d'âmes et de 250 à 300,000 électeurs en moyenne. En les faisant réélire tous les six ans, on obtiendrait une assemblée aussi indépendante d'origine que le Corps législatif, plus éclairée, douée de plus d'esprit politique, et qui se ferait bientôt une grande place dans l'opinion publique. Nul obstacle, d'ailleurs, à ce que la couronne conservât le droit de nommer des sénateurs viagers, mais en nombre restreint ; car, d'une part, ce serait un moyen de rétablir l'accord entre les deux Chambres, si le suffrage universel direct et le suffrage universel à deux degrés n'étaient pas à l'unisson, et, de l'autre, des sénateurs viagers peu nombreux seraient plus sûrement tous de grandes illustrations apportant au Sénat l'autorité morale qui s'attache à la célébrité incontestée. Eh bien ! l'on se privait de la facilité

d'opérer à bref délai la reconstitution du Sénat, en rejetant son mode de formation dans le domaine réservé au pouvoir constituant de la nation.

A la déception causée par la teneur du sénatus-consulte en succéda bientôt une autre plus amère. On ne tarda guère, en effet, à murmurer le mot de plébiscite. Par qui fut-il prononcé pour la première fois? Qui jeta le premier en avant l'idée fatale de faire sanctionner par le suffrage universel les réformes projetées? On ne le saura peut-être jamais d'une façon certaine. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est qu'il n'était pas malaisé de s'apercevoir que transformer le Sénat en haute Chambre législative, et lui enlever la garde du pacte fondamental, était toucher aux bases de la Constitution votées par le peuple en 1851. L'honnête et loyal comte Daru fut, paraît-il, un de ceux qui éprouvèrent avant d'autres scrupule à corriger l'œuvre de 1851 sans la participation du peuple. Au fond, ce que le peuple avait voté en 1851, c'était la fin de la république et l'empire. Il s'était peu informé des bases de la Constitution future. N'importe! Il se trouva des hommes d'État assez consciencieux pour faire, au nom du peuple souverain, des objections dont le peuple souverain ne se serait point avisé. Aussitôt le mot de plébiscite vola de bouche en bouche. Un certain vendredi, il fut prononcé dans une réunion de députés par M. Émile Ollivier. Le dimanche suivant, tout le monde politique était en émoi, et, le lundi matin, la menace d'un plébiscite s'étalait dans tous les journaux. On aurait dit d'une apparition à l'improviste de César, en plein forum, par-dessus la tête des consuls.

Un plébiscite! Eh quoi! Cet appel direct à la souveraineté populaire, dont le nom seul projette une ombre soudaine sur les assemblées des représentants du pays, nous allons en voir faire l'épreuve en pleine paix? Oui. L'Empire est debout, et l'Empereur va poser à la nation une de ces questions redoutables auxquelles il faut répondre affirmativement sous peine de voter une révolution? Oui. Et c'est un ministère parlementaire qui va mettre en branle cette puissance colossale, cette force qui, si elle ne se laissait conduire comme un éléphant obéit à un enfant, broierait d'un geste, ministres, empereur et parlement? Oui. Au moins va-t-on lui demander d'abdiquer pour l'avenir, et de remettre à des mandataires de son choix le droit de parler en son lieu et place? Non. Le peuple va parler, pour dire qu'il parlera, qu'il garde du moins le droit de parler plus tard, s'il est plus tard interrogé. « Soit, a dit M. Buffet (et le mot de plébiscite une fois prononcé, il était malaisé de le refouler dans l'oubli), mais qui l'interrogera? Que la question désormais soit posée par le parlement, et d'un mal présent mais passager

sortira le salut de la liberté pour l'avenir. » Seul d'abord de tous les ministres, M. Buffet a eu le courage de poser cette condition.

Pouvait-on réclamer davantage ? On ne pouvait du moins obtenir davantage de l'Empereur. Cela, il aurait pu l'accorder, mais, pour être juste envers tout le monde, il faut bien reconnaître que l'Empereur, qui tire toute son autorité morale de trois plébiscites, ne pouvait pas renier et répudier d'une façon absolue le vote plébiscitaire. S'il n'était l'élu de 1848, de 1851, de 1852, que serait-il, sinon l'homme de Décembre ? C'était déjà beaucoup lui demander, que de réclamer pour le parlement le partage du droit d'appel au peuple et le concert préalable. Cela, je le répète, il aurait pu l'accorder, car en l'accordant, son honneur restait sauf. Il ne déchirait pas son acte de naissance. Il a refusé cependant, et bientôt le peuple va sanctionner par un vote nouveau le droit d'appel direct à la nation qui sommeillait ignoré dans un coin de la Constitution.

Mais ce sera une épée de Damoclès sans cesse suspendue au-dessus de la tête du parlement ! Sans doute. Mais la liberté n'aura jamais qu'une existence précaire ! Certes. Mais à peine vaincu, le césarisme pourra toujours renaître légalement en vertu d'un appel au peuple ! Justement. Force est désormais à la liberté de vivre avec le monstre, de l'amadouer, de lui plaire, de le séduire, de le dompter par ses charmes et ses bons offices, mais la souveraineté populaire peut tout, même se livrer et se donner un maître. On aura beau lui en contester le droit, elle le fera si cela lui plaît ; et s'il lui plaît de le faire, elle imposera silence à toutes les protestations. Cela vous offusque ? Moi aussi. Qu'y faire ? La France est demeurée monarchique, tout en adoptant le principe de la souveraineté nationale et le suffrage universel. Comment voulez-vous qu'elle mette d'accord la monarchie et la république, sinon en se réservant la faculté de choisir son maître, d'étendre ou de limiter son pouvoir. C'est même pour cela qu'on dit le maître responsable, bien que sa responsabilité soit vaine ou s'appelle révolution dynastique. Ce régime ne vous agrée-t-il pas ? Alors il ne fallait pas chasser vos anciens souverains, irresponsables parce qu'ils n'étaient pas élus, et qui, n'étant point responsables, n'avaient pas le droit d'en appeler directement au peuple par-dessus la tête de ses représentants.

Tout était-il donc fatal dans l'issue de la crise actuelle ? Hélas ! non. Rien de plus facile, au contraire, que d'éviter l'écueil auquel on est venu se heurter. Le soir d'une bataille, il n'est pas un soldat dans l'armée qui ne sache comment il aurait fallu s'y prendre pour échapper à telle mésaventure, ou pour profiter de telle occasion. Le dernier caporal en remontrerait le lendemain au meilleur général

de la veille. Chacun donc aujourd'hui peut se rendre clairement compte de la faute commise par le cabinet du 2 janvier.

Puisque l'Empereur se prêtait de bonne grâce et de bonne foi à la transformation du gouvernement personnel en gouvernement parlementaire, il ne fallait pas refondre toute la Constitution. C'est le sénatus-consulte qui nous a perdus ; ce sénatus-consulte auquel nous applaudissions d'avance, quand nous saluions, comme une victoire de la liberté, la lettre de l'Empereur à M. Émile Ollivier. Si l'on n'avait pas eu la malheureuse pensée de faire d'un seul coup toutes les réformes constitutionnelles nécessaires, il n'aurait point été question de plébiscite. L'Empereur n'y songeait point. Ce n'est pas de lui qu'est partie l'initiative. Il n'est entré ou ne s'est laissé pousser dans cette voie que parce que le sénatus-consulte d'Avril était de plus de conséquence que le sénatus-consulte de Septembre.

Mais quoi ! Fallait-il donc reculer devant le mauvais vouloir du Sénat ? Non. Vaincre sa résistance était une nécessité pour le cabinet. Il ne pouvait réaliser le programme qui était sa raison d'être, qu'en modifiant la Constitution, et, pour modifier la Constitution, il avait absolument besoin du Sénat. Mais ce qui n'était pas nécessaire, c'était d'opérer à la fois toutes les réformes constitutionnelles projetées. Ce qu'on a tenté par un sénatus-consulte unique, il était possible de le faire, et il eût mieux valu le faire par une série de sénatus-consultes successifs. Cette marche aurait exigé plus de peines et d'efforts, de même que plus de temps. Mais si elle était plus lente et plus laborieuse, elle était bien plus sûre. Attaquer l'artichaut feuille par feuille avait été la première inspiration du ministère. Pourquoi faut-il que l'impatience l'ait gagné et lui ait fait concevoir un autre dessein ? Les résistances qu'il a rencontrées à propos de l'article 57 lui ont ôté le sang-froid en excitant son humeur. D'un revers de la main il a voulu déchirer toutes les toiles d'araignée qu'il voyait tendues sur son passage. Combien il eût été plus sage d'attendre devant chacune d'elles qu'il plût au Sénat de la rompre. Il y mettait peu d'empressement, c'est vrai, mais force était bien qu'il cédât une fois, deux fois, dix fois. Se représente-t-on le mouvement d'opinion qui se fût produit contre le Sénat, quand le pays aurait compris que telle mesure préparée par un cabinet populaire, attendait pour devenir une loi, qu'il plût au Sénat de *déconstitutionnaliser* tel ou tel article relatif aux maires ou à l'Algérie. Et en présence d'un tel mouvement d'opinion, qu'aurait pu faire le Sénat, sinon céder, céder une fois, deux fois, dix fois ?

Par-dessus tout, il ne fallait pas toucher aux bases de la Consti-

tution inscrites dans le plébiscite de 1851 ; y toucher d'une façon assez flagrante du moins, pour qu'on pût au nom de scrupules joués ou sincères, je veux dire les uns joués et les autres sincères, soutenir qu'un nouveau plébiscite était nécessaire pour sanctionner la réforme constitutionnelle de 1870.

On n'aurait donc pu, me dira-t-on, faire participer le Corps législatif au pouvoir constituant, conformément au programme du centre gauche. Si fait bien, on l'aurait pu, et rien n'aurait été plus aisé. Il suffisait de revenir sur le sénatus-consulte, postérieur de quinze ans à la Constitution de 1852, qui défendait d'en parler et d'en demander la correction. Ce qui, par parenthèse, n'a pas empêché l'interpellation des Cent-Seize d'engendrer le sénatus-consulte du 8 septembre. Il suffisait d'autoriser des interpellations, suivies d'ordres du jour motivés, pour que le Corps législatif fût associé au pouvoir constituant, bien que de par le texte du pacte fondamental le Sénat parût conserver seul le droit de modifier la Constitution. Parce que nous venons de traverser une période durant laquelle l'abdication du pays avait produit l'effacement du Corps législatif, nous oublions trop volontiers qu'une assemblée issue du suffrage universel aura plus ou moins prochainement, mais inévitablement, plutôt besoin de barrières que d'étais. Eh bien ! devant un Corps législatif exprimant par des adresses, par des interpellations, par des ordres du jour motivés, par la désignation des ministres, la ferme volonté d'apporter à la Constitution tel ou tel changement, il n'y aurait pas plus de Sénat constituant que d'Empereur qui tînt. Le dernier mot appartiendrait bientôt au Corps législatif. Au fond, ce serait lui qui, par une voie détournée, *ferait voter* les sénatus-consultes. A quoi bon inscrire dans la Constitution ce qui est dans la force et dans la nature des choses? Encore une fois, il n'en a pas tant fallu pour produire la révolution pacifique de 1869.

Mais la participation du Sénat au pouvoir législatif? Ici encore, rien de moins indispensable que de toucher aux fameuses bases plébiscitaires. Est-ce que le Sénat n'avait pas le droit de repousser une loi comme contraire à la Constitution, et est-ce qu'il ne pouvait pas, sous prétexte d'inconstitutionnalité, repousser une loi quelconque? Il n'était même pas nécessaire de se prêter toujours à une aussi visible fiction. Le Sénat avait acquis le droit légal de discuter les lois, d'en demander la révision, et de s'opposer provisoirement à leur promulgation. La fiction de l'inconstitutionnalité était donc une ressource extrême, dont il n'aurait pas été contraint d'user trop fréquemment. Pour des Anglais, cette participation, non pas textuelle, mais virtuelle, du Sénat au pouvoir législatif eût été la chose la plus simple du monde. Bien mieux : de l'article 30 de la Constitution de

1852, ils auraient tiré le droit d'initiative du Sénat dans l'ordre purement législatif. En effet, que dit cet article? « Le Sénat peut, dans un rapport adressé au Président de la République, poser les bases des projets de loi d'un grand intérêt national. » Or toute loi touche à l'intérêt national, et tout intérêt national est un grand intérêt. Entre les bases d'un projet de loi et un projet de loi, la distinction, dans la pratique, est difficile à faire. Rien n'empêche qu'un rapport prenne la forme d'un exposé des motifs, et que ses conclusions ne prennent celles d'un projet de loi. Voilà donc le Sénat maître quand il l'aurait voulu de prendre l'initiative d'une loi.

Mais au moins le cabinet n'aurait pu porter une loi au Sénat avant le vote du Corps législatif? Il l'aurait pu, au contraire, à la seule condition, et elle n'était pas difficile à remplir, de provoquer, par l'intermédiaire d'un sénateur de ses amis, l'examen des bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national.

Ainsi, tout ce que donne le sénatus-consulte discuté à l'heure qu'il est, tout ce qu'il donne d'essentiel, au moins, on pouvait l'obtenir sans toucher aux bases plébiscitaires de 1852, et, par conséquent, sans attirer sur notre tête ce fatal plébiscite qui remet tout en question pour aujourd'hui, et nous rive pour l'avenir au régime césarien de l'appel au peuple. Sans doute, la constitution de 1852, contenait un article 32 qui perpétuait le principe des plébiscites; mais autre chose était de l'y laisser enseveli dans l'ombre et le silence, autre chose l'en tirer, le placer en lumière, le mettre en jeu, le faire fonctionner, l'élever du rang d'expédient suprême à celui de rouage régulier et normal.

Pourquoi ne songe-t-on jamais, chez nous, à toucher à la constitution que pour en modifier profondément le mécanisme? Parce que nos constitutions étant neuves, et n'ayant pas de racines dans le passé, les plus grosses nouveautés ne sont guère plus nouvelles que la loi fondamentale. Quand donc la France saura-t-elle laisser vieillir une constitution, l'oublier tout en la pratiquant, et la modifier peu à peu, par la pratique de tous les jours, sans s'en apercevoir, sans le vouloir pour ainsi dire, par la simple vertu de rénovation perpétuelle qui gît à l'état latent dans toutes les choses humaines, et qui, dans toutes, accomplit mystérieusement des révolutions graduelles? Pour qu'elles soient bienfaisantes et salutaires, ces révolutions, il est sans doute bon que la force rénovatrice soit dirigée par une main savante; mais il est à peu près toujours funeste que l'homme se substitue à la nature. Quelque éclairé et quelque habile qu'il soit, nul médecin ne peut changer brusquement le tempérament de son malade. Il lui faut partir des choses comme elles sont, sauf à les modifier peu à peu, par une hygiène appropriée. Il en est de même en politique. Rarement

les secousses et les brusques changements tournent à bien. Nous venons d'en faire une nouvelle épreuve. Puisse-t-elle être la dernière ! Puissions-nous apprendre une bonne fois qu'il est vain et même ridicule de délibérer sur la question de savoir si l'on sera sanguin, bilieux ou nerveux; que l'on est comme on est, et que ce qui importe, c'est de marcher, de penser et d'agir ! Ce qui, dans une constitution politique, ne s'adapte pas au tempérament d'une nation, languit et meurt par le seul effet du temps et du mouvement vital. Ce qui est dans le sang de la nation passe dans sa Constitution, même quand on a oublié de l'y inscrire. Pour que ce travail d'assimilation et d'expulsion s'accomplisse, il suffit de vivre et de se mouvoir.

Tâchons de nous le rappeler, quand nous aurons traversé la crise dans laquelle nous entrons. Elle ne manque certes pas de gravité ; mais il ne faut pas non plus s'en exagérer les périls. Si l'on ne songe qu'à l'heure présente, pour la liberté cette crise est plutôt un temps d'arrêt, un recul même, si l'on veut, qu'un échec ou une défaite. C'est moins encore une catastrophe. Si nous songeons à l'avenir, l'article 13 de la future constitution est surtout une menace ; mais cette menace ne saurait, après tout, devenir un danger réel que si les libéraux, par leurs fautes et leur impéritie, rendaient la liberté impopulaire. Un souverain ne peut faire un coup d'État qui dure que s'il a pour complice l'opinion publique, et, si l'opinion publique est contre lui, même un plébiscite surpris ou imposé n'est pas pour lui une longue protection. Que si, au contraire, l'opinion publique lui est favorable, et approuve d'avance l'usurpation des droits de la nation, il n'est pas besoin d'article 13 pour qu'il agisse en maître et demande après coup au peuple une ratification prévue et certaine. Le prochain plébiscite est une faute politique, et une faute d'autant plus regrettable qu'il était facile de l'éviter; mais ce n'est rien moins qu'un malheur irréparable, et, en définitive, si la France le veut, elle restera comme devant maîtresse de ses destinées. C'est pour les peuples surtout qu'est vrai le fier adage : « Vouloir, c'est pouvoir. »

A. DE METZ-NOBLAT.

UN PRÉCURSEUR DE RACINE

TRISTAN L'HERMITE

Il y a certaines gloires littéraires qui jettent à distance un tel éclat qu'elles font rentrer dans l'ombre tout ce qui les précède, qu'elles semblent, pour ainsi dire, sortir d'elles-mêmes et ne rien devoir aux pâles lueurs qui les ont devancées. Telle est la gloire de Corneille, telle est aussi, sous quelques rapports, celle de Racine. On tient compte au premier du chaos où se débattait notre théâtre au moment où il y fit ses premiers pas; on considère l'ensemble, sans s'arrêter aux exceptions; on se plaît surtout à le comparer à lui-même, à opposer le Corneille de *Mélite* et de *Clitandre* au Corneille du *Cid* et de *Polyeucte*. Le grand succès du *Cid* éclate comme un soleil qui n'a pas eu d'aurore. Il vous éblouit, il vous aveugle. On oublie que, pour produire ce chef-d'œuvre, l'auteur s'était inspiré d'une œuvre originale, d'un drame tout fait qui lui avait fourni, non-seulement toutes ses scènes, mais encore ses pensées les plus brillantes; on oublie que le sentiment de l'honneur avait déjà trouvé chez nous plus d'un habile interprète; on oublie enfin que ce style créé, que ce style magnifique qui s'exerce sur un si riche fonds, avait eu, sinon des modèles, du moins des initiateurs. La postérité est quelquefois injuste à force d'équité; elle outre son dédain et son admiration comme pour dédommager le génie d'avoir été contesté ou méconnu.

Racine, quoiqu'il soit venu une trentaine d'années après son illustre rival, se présente pourtant volontiers à nous comme l'inventeur d'un genre qui lui est propre. On dit la tragédie de Corneille et la tragédie de Racine. Ce n'est, selon nous, qu'une seule tragédie, qu'un seul et unique genre traité par deux génies différents. C'est

le même moule, ce n'est pas le même métal. Il semble aussi que Racine soit le premier poëte qui ait su faire parler les femmes au théâtre. Il est vrai que son âme tendre, son goût délicat, son style pur et harmonieux le rendaient plus apte que Corneille à exprimer les sentiments féminins. Mais on fait tort à celui-ci de Chimène, d'Émilie et surtout de Pauline. Quelle école pour Andromaque et même pour Hermione! La Phèdre chrétienne de Racine est bien, littérairement parlant, la fille de la Pauline de Corneille. De même que le *Menteur* avait été une leçon pour Molière, le *Cid*, *Cinna* et *Polyeucte* furent pour le jeune Racine de hauts et profitables enseignements. Mais, pour créer ces types de femmes qui sont aujourd'hui, aux yeux d'un certain public, son meilleur titre de gloire, il avait eu d'autres maîtres parmi les modernes, des maîtres qui dataient du commencement du siècle, plus capables peut-être que Corneille de lui donner le ton, d'une nature plus conforme à la sienne, en un mot plus raciniens.

J'étais, l'été dernier, dans une petite ville située au bord du Loir, où je jouissais de la liberté de la campagne et d'une solitude presque complète. Mes soirées étaient égayées par d'aimables réunions de voisinage, mais il fallait employer mes journées. Un vieux monsieur, grand amateur de livres et de jardinage, mit sa bibliothèque à ma disposition. J'y trouvai des ressources de plus d'une espèce, des Mémoires, des relations de voyages, mes classiques favoris, mais surtout un répertoire du Théâtre-Français, depuis son origine jusqu'à nos jours, dont les premiers volumes m'intéressèrent vivement. Ils contenaient, en effet, beaucoup de curiosités pour un amateur de théâtre, de ces pièces qu'on connaît de nom et qu'on n'a jamais lues, de ces ouvrages démodés dont on constate volontiers le mérite sans y aller voir, le *Scévole* de du Ryer, la *Sophonisbe* de Mairet, des farces de Scarron, des tragi-comédies de Rotrou, et, entre autres, la *Mariane* de Tristan l'Hermite, dont la lecture me surprit, me charma et me ravit tour à tour. Je savais que cette tragédie avait eu dans son temps beaucoup de succès, quoiqu'elle eût été jouée la même année que le *Cid*. Mais les frères Parfait, qui, dans leur histoire du Théâtre-Français, m'avaient informé de ce détail, n'avaient pas manqué de me dire qu'il était assez difficile de s'expliquer ce succès. Je me l'expliquais si bien, quant à moi, que je relus la pièce cinq ou six fois de suite, et toujours avec la même admiration, et que je fus tenté de faire partager mon plaisir aux personnes que je rencontrais le soir.... Mais je m'abstins prudemment; la province est rebelle à l'enthousiasme, elle aime à jeter de l'eau froide sur tout ce qui brûle. Quand une fois Paris a donné le branle, c'est autre chose. Je réservai donc mes impressions pour moi seul, et j'attendis, pour les produire

au jour, que je fusse devant un public mieux préparé et dans un milieu plus favorable.

Puis je n'étais pas sans avoir quelques scrupules au sujet de l'édition dans laquelle j'avais lu l'ouvrage. Elle ne devait pas être exacte. Il y avait, évidemment, des altérations, des retranchements. J'étais certain qu'ils ne changeaient rien à la physionomie de l'ensemble ; mais j'étais bien aise de lire d'abord *Mariane* dans le texte même de l'auteur. Je n'y parvins pas sans difficulté. L'édition qu'on me donna à la Bibliothèque impériale était encore une édition modifiée et corrigée à un autre point de vue. Enfin, je me procurai une édition publiée du vivant même de l'auteur, et, quoiqu'elle abondât en fautes d'impression, j'eus la satisfaction de posséder un texte avoué par lui et de contempler sa Mariane telle qu'elle était sortie de ses mains, dans sa grâce un peu primitive et dans ses témérités souvent heureuses.

Mais avant de vous parler du chef-d'œuvre de Tristan, qui est en même temps un des chefs-d'œuvre de la scène française, il faut que je vous fasse faire connaissance avec Tristan lui-même. C'est un personnage curieux à étudier, et dont la figure originale n'a pas encore été présentée sous le jour qui lui convient et dans sa juste ressemblance. Le poëte a été méconnu comme son œuvre. Ce n'est pas, du reste, une réhabilitation que je prétends entreprendre (Tristan ne prête guère à la réhabilitation), c'est une simple biographie que je me propose d'esquisser, espérant qu'elle intéressera mes lecteurs autant qu'elle m'a intéressé moi-même.

François Tristan l'Hermite naquit au château de Souliers en la province de la Marche, tout à l'entrée du dix-septième siècle, en 1601. Il se vantait de descendre de Pierre l'Hermite, qui fut un des chefs de la première croisade, et du fameux prévôt de Louis XI, auquel un des beaux romans de Walter Scott a refait de nos jours une célébrité. Son père était un pauvre gentilhomme, criblé de dettes, ayant sur les bras une très-nombreuse famille et un procès dont dépendait toute la fortune qu'il croyait avoir. Il perdit le procès et songea, par nécessité, à se débarrasser d'une partie de sa famille. Le petit François fut envoyé à Paris, confié à une de ses parentes qui était sa marraine et qui n'était pas elle-même fort à son aise, mais qui trouva moyen, grâce à des protections, de le faire entrer à la cour auprès d'un petit prince qualifié de prince du sang, le marquis de Verneuil, fils naturel de Henri IV. Il avait ainsi le vivre et le couvert assurés et la perspective d'acquérir une solide instruction et d'être fouetté pour deux. En effet, le précepteur du prince, qui était sans doute obligé de ménager son élève, dont la santé était fort languissante, se dédommageait avec le menin, qui était leste et bien portant. Tristan, dans

une sorte de roman qu'il a intitulé : *le Page disgracié* et où il se complaît à nous raconter les aventures de son enfance et de sa première jeunesse, nous apprend lui-même assez longuement et non sans grâce, qu'il fut souvent forcé de se sauver de la chambre et de recourir aux plus hautes protections pour échapper au châtiment terrible. Malheureusement, dans ce même ouvrage, qui est un peu dans le genre de celui que Gœthe devait appeler plus tard *Réalité et Fiction*, il nous a fait des aveux beaucoup plus compromettants, mais qui, par leur sincérité naïve, perdent aussi à nos yeux quelque chose de leur gravité.

On aurait tort de croire qu'au commencement du dix-septième siècle les notions élémentaires sur la probité fussent aussi généralement répandues qu'elles le sont aujourd'hui. Aujourd'hui nous savons tous, ou à peu près, à quoi nous en tenir. Le vol a été régulièrement défini, ce qui n'empêche pas qu'on le pratique encore en grand et en petit, en haut et en bas, mais on ne s'avise plus de s'en vanter ; au contraire, on s'en cache et on n'en convient qu'à la dernière extrémité, quand on est pris, par exemple, la main dans le sac. Mais à l'aurore des temps modernes, sous la régence de Marie de Médicis, il en était tout autrement. L'honnêteté de Henri IV et de Sully n'avait pas suffi à changer les habitudes de la cour des Valois. On volait au jeu, cela va sans dire, puisque le chevalier de Grammont en tirait gloire encore en plein règne de Louis XIV ; mais on volait aussi par gentillesse, par nécessité, par occasion, pour le plaisir en même temps que pour le profit. Tristan raconte donc... Mais comment le raconterai-je ? Il faut savoir d'abord que son petit prince, le marquis de Verneuil, avait les goûts bizarres et passionnés d'un enfant malade. Il lui fallait des bêtes de toute sorte, des oiseaux rares, voire même des ours. Sa chambre en était remplie, à ce que dit Tristan ; je crois bien pourtant que les ours n'y couchaient pas. Or, c'était le page qui le plus souvent se chargeait de faire les emplettes, et il nous avoue qu'il y trouvait son compte. Un jour il parla en termes enthousiastes au royal enfant d'une linotte merveilleuse, d'une linotte qui chantait comme pas une linotte au monde. Il fallut se la procurer, mais elle coûtait cher, très-cher. N'importe, on compte la somme au page. Il partit, s'en alla jouer et perdit. Que fit-il alors ? Il acheta un oiseau quelconque, et, comme, à la grande consternation du prince, cet oiseau ne chantait pas, il prétendit que la compagnie l'intimidait. Un jour, deux jours se passèrent, et toujours le même silence. « Si le maudit oiseau avait poussé le moindre cri, ajoute Tristan, je leur aurais facilement persuadé que c'était un chant des dieux. Mais il s'obstinait à se taire pour me faire pièce. » Bref, la ruse fut éventée, on confondit le coupable, qui eut encore l'art de s'en tirer par une

plaisanterie. L'histoire ne nous dit pas s'il fut fouetté en cette circonstance. Mais il est probable qu'il ne se laissait plus corriger de cette manière, puisqu'il courait vers ses treize ans et qu'il était déjà d'une très-jolie force à l'épée.

Cet exploit d'écolier, dont Tristan ne songe pas du tout à s'excuser, ne nous montre pas seulement qu'il avait la conscience large; il nous met aussi sur la voie d'une passion qui devait exercer sur toute sa vie la plus funeste influence, la passion du jeu. Tristan jouait tout ce qu'il possédait, et plus souvent encore ce qu'il ne possédait pas. Nous avons vu qu'il n'avait rien à espérer du côté de sa famille. Il ne pouvait tirer quelque argent que de sa position à la cour, des libéralités des grands seigneurs auxquels il dédiait ses ouvrages, et enfin de son industrie. Nous aimons à croire qu'il n'eut pas toujours recours à des expédients aussi peu délicats que ceux dont il se servit à l'occasion de la linotte. Mais en parcourant ses œuvres, nous voyons que la nécessité l'obligea plus d'une fois à faire appel à la munificence de ses bienfaiteurs. Cela n'a pas lieu d'étonner à une époque où le grand Corneille lui-même, dans les préfaces de ses chefs-d'œuvre, prodiguait au plus offrant des éloges dont nous connaissons aujourd'hui le taux. Il faut dire, pour leur excuse, qu'Apollon lui-même, exilé du ciel, avait été forcé, au plus beau temps de la Grèce héroïque, d'aller demander son pain de porte en porte. Seulement, Tristan mendiait pour jouer, et le grand Corneille mendiait pour vivre.

Notre poëte était encore au service du marquis de Verneuil, lorsqu'ayant tué en duel un mousquetaire, il fut obligé de chercher son salut dans la fuite. Il avait déjà eu une aventure qui avait fait quelque bruit. Il avait failli tuer un cuisinier de la cour qui, pour l'effrayer, s'était introduit la nuit dans sa chambre avec un costume de revenant. Mais alors il était dans le cas de légitime défense. Cette fois son bon droit était au moins douteux. Un soldat qui passait l'avait heurté ou ne s'était pas rangé assez vite : Tristan, qui n'avait guère plus de treize ans, l'insulte publiquement, court emprunter une épée (il n'en portait pas encore lui-même), provoque son adversaire et le tue sur place. Il lui fallut au plus vite passer en Angleterre, où il eut une aventure galante qu'il raconte dans ses moindres détails et qui semble plus tenir du roman que de l'histoire. Introduit dans une noble maison à Londres, comme professeur de français, il s'éprend de son élève, une belle jeune fille pour laquelle il compose des vers et qui finit par répondre à son amour. Un rival se met à la traverse, la mère fait jeter Tristan en prison, et on allait lui faire son procès lorsqu'il parvient à s'échapper et retourne sur le continent incognito, avec le projet de passer en Espagne pour se présen-

ter au connétable Jean de Vélasque, son parent. L'argent lui fit défaut pour continuer sa route. A bout de ressources, il dut s'arrêter en Poitou et entra en qualité de lecteur chez le célèbre érudit Scévole de Sainte-Marthe, qui faisait lui-même des vers, qui put lui donner d'utiles conseils et qui, bientôt après, le plaça comme secrétaire chez le marquis de Villars-Montpezat, résidant alors en Touraine.

Il paraît que dans cette nouvelle condition il sut gagner la confiance et même l'amitié de son maître. Il le suivit à Bordeaux où, la cour étant venue en l'année 1620, il fut reconnu par M. d'Humières, premier gentilhomme de la chambre, qui s'intéressa à lui et qui lui fit obtenir son pardon du roi Louis XIII. Tristan n'avait pas encore, à cette époque, atteint sa vingtième année. Il revint à Paris, renouvela connaissance avec ses amis et avec ses protecteurs, se livra aux goûts de son âge, surtout au jeu, n'eut pas plus de chance que par le passé et trouva dans le culte des Muses des consolations plutôt que des dédommagements.

Son roman ou, pour mieux dire, ses Mémoires s'arrêtant à la date de sa rentrée en grâce, il devient plus difficile de se rendre compte de son existence. Il est à croire qu'avec sa nature ardente et l'entière liberté dont il jouissait, il eut beaucoup d'aventures qu'il ne jugea pas à propos de raconter. Ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré les excès de toute espèce auxquels il s'abandonna, ses protecteurs ne l'abandonnèrent pas, et qu'il parvint à se faire nommer gentilhomme de la maison de Gaston d'Orléans, frère du roi. Prit-il quelque part aux intrigues que son nouveau maître ourdissait si volontiers et dont il se tirait toujours en désavouant ou en trahissant ses complices au jour du danger? Cela n'est pas probable. Tristan était avant tout un homme de plaisir, un insouciant en fait de politique, un poëte. Il dit quelque part que « le grand Richelieu fait cas de ses ouvrages, » et sans doute qu'il en reçut plus d'une preuve sonnante. Or le cardinal ne trouvait jamais qu'un factieux eût du talent, et il ne se fût pas plus gêné avec Tristan qu'avec de Thou. L'apparence d'une complicité était un crime qu'on payait de sa tête. Non, Tristan se bornait à composer des odes et des sonnets d'amour, à lire ses vers dans les ruelles quand il pouvait s'y présenter décemment, remerciant celui-ci de quelque don, excitant la générosité de celui-là,

Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur,

comme il le dit encore avec une franchise mélancolique dans l'épitaphe qu'il a rimée pour son tombeau.

La question du boire et du manger fut, à toutes les époques de la

vie de Tristan, la question capitale. Gueux il a vécu et gueux il est resté dans la mémoire des hommes. Ses recueils de vers, qui furent beaucoup lus et très-appréciés, *les Amours*, *la Lyre*, *les Vers héroïques*, *la Carte du royaume d'Amour*, *les Heures de la Sainte-Vierge* avec des prières tant en vers qu'en prose, ses *Lettres mêlées*, ses *Plaidoyers historiques*, ne lui valurent, pécuniairement parlant, aucun avantage. Il aborda le théâtre sans plus de profit. Dans ce temps-là, nous le savons trop par l'histoire de Corneille, le théâtre ne nourrissait pas son homme. Tristan s'en plaint assez amèrement dans la préface d'une de ses tragédies. Il dit en parlant de la composition dramatique : « C'est un labeur pénible dont le succès est incertain, et quand même on serait assuré d'en obtenir des applaudissements et des louanges, ce serait beaucoup se travailler pour ne rien acquérir que du bruit et de la fumée. » Nous ne savons pas quelle somme les comédiens lui donnèrent pour avoir le droit de représenter *Mariane*. Elle fut probablement insignifiante, égale tout au plus à celle qu'on paya pour *le Cid*. Il n'était pas au nombre des cinq auteurs qui travaillaient sur les canevas que leur fournissait Richelieu ; il n'entra même à l'Académie française qu'après la mort du cardinal, en 1648. Il n'avait donc aucune ressource assurée. Il vivait au jour le jour, déjeunant ici, dînant là, couchant où il pouvait, un peu à la façon du Tasse et de Clément Marot, poëte de cour comme eux, et comme eux abandonné et misérable. Ce ne fut qu'assez tard, vers 1653, qu'il fut recueilli à l'hôtel de Guise par celui à qui il avait dédié son ode intitulée *la Gloire* et qui, en revanche, lui prêtait un toit pour mourir. La santé de Tristan était ruinée ; il avait une maladie du poumon. On deviendrait pulmonique à moins. Il mourut le 7 septembre 1655 à l'âge de cinquante-cinq ans.

Un mot plaisant prononcé à l'occasion de sa mort et attribué au duc de Montausier, mari de la fameuse Julie, met bien en lumière toute sa misère et aussi un de ses meilleurs titres de gloire. Tristan était l'ami et le conseiller du jeune Quinault. C'était lui qui corrigeait les premiers vers de l'auteur d'*Armide*, qui l'initiait à son art, qui lui révélait les secrets de la poésie. « Il lui a laissé son esprit, dit le noble duc ; il aurait bien voulu lui laisser son manteau, mais il n'en avait pas. »

Ainsi, celui qui fournit un modèle à Racine pour ses héroïnes les plus éloquentes, fut encore le guide et le maître de Quinault. Les deux hommes qui ont donné à notre langue cette douceur souveraine qui lui manquait pour être complète, doivent l'un et l'autre quelque chose à Tristan.

Maintenant que nous connaissons l'homme autant qu'on peut le connaître à distance, grâce aux renseignements que nous avons re-

cueillis ou qu'il nous a fournis lui-même, nous allons parler de ses œuvres et tâcher de lui rendre la place qu'il mérite d'occuper.

II

Tristan s'était livré de bonne heure à la poésie ; il s'était exercé dans tous les genres qui étaient à la mode au commencement du dix-septième siècle, l'ode, l'épître, la chanson, les stances et surtout le sonnet. Son premier recueil, *les Amours*, dont l'édition que j'ai sous les yeux porte la date de 1638 (j'ignore s'il en existe de plus ancienne ; mais j'ai peine à croire qu'un poëte comme lui ait attendu sa trente-septième année pour se faire imprimer) ; son premier recueil est presque tout entier composé de sonnets, dont quelques-uns sont remarquables par leur grâce ou par un vrai cri de passion, mais dont aucun ne vous frappe comme le sonnet de Ronsard sur sa maîtresse vieillie. Tristan avait le don des vers, ce don qui est peu de chose, parce que bien des gens le possédent, mais sans lequel pourtant le poëte le mieux doué, d'ailleurs, ne saurait faire une œuvre durable. Il y a des hommes de génie, je dirai plus, des poëtes de génie qui n'ont pas ce don-là, Chateaubriand, par exemple, pour ne citer que lui parmi les modernes. On sent trop qu'ils se travaillent pour rimer, qu'ils n'ont pas cette heureuse facilité qui n'exclut pas au fond la peine et l'effort, mais qui les dérobe à l'œil le mieux exercé. Tristan fait naturellement le vers, sans penser qu'il parle une autre langue, comme font ceux qui sont nés pour cela. A cette facilité indispensable, il joint la grâce, la clarté, une énergie assez grande au besoin, de l'élévation dans les pensées et une façon de les exprimer qui devance, dans l'application, les préceptes de Boileau. Que dis-je ? Il a certains vers qui le feraient prendre pour un disciple d'André Chénier. Tel est celui-ci que je cueille au passage :

> Un jour que le printemps riait entre les fleurs...

Ses vers héroïques ont une noblesse qui se défend assez bien de l'enflure contemporaine. L'*Ode à la Gloire*, dédiée au duc de Guise, a du souffle et de la fierté. Il manie assez bien la strophe : il l'enlève de terre, il la fait voler. Il rencontre aussi des traits qui le relèvent à nos yeux, qui le vengent de l'espèce d'abaissement où la tradition du dix-septième siècle nous l'a montré. Par exemple, s'adressant à la Fortune, il s'écrie :

> Toi qui règnes partout — excepté dans mon âme !

D'autres vers qui lui échappent à l'improviste, qui trahissent une émotion intime et comme un retour sur lui-même, me feraient croire par moments qu'il a été calomnié. C'est ainsi que le poëte réhabilite l'homme. Quelques biographes, se copiant les uns les autres, ont parlé de ses habitudes crapuleuses, sans en fournir aucune preuve. Il dit quelque part :

Je vécus toujours pauvre et tâchai de paraître.

Il était obligé, en effet, de tâcher de paraître. Il n'eût pas conservé la position qu'il avait à la cour, s'il n'eût gardé dans sa conduite et dans sa tenue un certain décorum. Pauvreté n'est pas vice. Il était pauvre, il l'avoue ; un peu libertin, on le devine ; excessivement joueur, il est loin de s'en cacher... C'est assez. Je ne puis du tout admettre qu'il eût, de plus, des habitudes crapuleuses. Il ne faut pas surcharger les gens. Mais j'oublie que je vous ai suffisamment entretenu du personnage, et que c'est de ses œuvres seules et de son mérite littéraire que je dois m'occuper à présent.

On n'a pas avec Tristan le regret qu'on éprouve en présence de certains poëtes qui laissent deviner un mérite supérieur à leurs œuvres, mérite que le temps ou les circonstances ne leur ont pas permis de révéler tout entier. Il a donné toute sa mesure ; il a fait, selon nous, tout ce qu'il pouvait faire. Les quatre ou cinq recueils de vers qu'il a laissés nous permettent de le considérer sous toutes ses faces, de l'étudier au complet et dans toutes les nuances de son talent. Par malheur, on n'y trouve aucune de ces pièces achevées qui se détachent glorieusement de la foule qui les entoure, de ces pièces maîtresses qui condensent ou plutôt qui résument toute l'âme et tout l'art d'un poëte. Malherbe ne vit plus guère aujourd'hui que par quelques strophes éparses et par les admirables stances à du Périer ; Ronsard n'est connu du public lettré que par quelques sonnets, entre autres celui dont je parlais plus haut, et surtout par les stances si gracieusement faciles :

Mignonne, allons voir si la rose...

Pourtant Malherbe nous a légué plusieurs volumes, et Ronsard des milliers de vers. Chose étrange ! il ne reste de celui qui fut le plus sobre et le plus châtié de nos anciens lyriques, comme de celui qui fut le plus fécond et le plus riche, il ne reste d'eux à peine que quelques pages, tant la postérité est dédaigneuse, tant elle se plaît à humilier le passé, rejetant le brillant et le superbe pour ne conserver que le parfait et l'exquis !

Il n'y a donc, dans les nombreuses poésies de Tristan l'Hermite,

aucune pièce qu'on puisse mettre à côté de celles qui feront la gloire de Ronsard et de Malherbe, tant que la langue française subsistera et même quand elle ne sera plus qu'une langue morte. Il n'est pas donné à beaucoup de produire des chefs-d'œuvre dans plus d'un genre. C'est assez pour Tristan d'avoir fait *Mariane*.

Il avait eu de bonne heure le goût du théâtre. Il nous apprend lui-même qu'étant auprès du petit marquis il voyait souvent les comédiens jouer devant la cour. Il se faufilait parmi eux, s'échappant pour les suivre, réclamant leur protection contre son terrible pédagogue. Plus d'une fois ils le préservèrent du fouet et lui permirent de demeurer dans leur compagnie, de boire et de manger avec eux. Sans doute qu'ils lui enseignèrent d'abord autre chose que les principes de l'art dramatique; mais, sous certains rapports, l'enfant était déjà bien avancé. Plus tard, lorsqu'il revint à Paris après avoir été grâcié par Louis XIII, il renoua ses relations avec les joyeux compagnons qui ne l'avaient pas oublié. Non-seulement il les aimait et les fréquentait, mais il les tenait encore en très-haute estime. Dans une pièce de vers par laquelle il engage une demoiselle de sa connaissance à entrer au théâtre, il dit que le théâtre moderne a été purgé de tous scandales.

On y voit le crime puni
Et la vertu récompensée.

Cette phrase toute faite, dont on a tant abusé de nos jours à propos du mélodrame, avait déjà cours du temps de Tristan. Il a l'air, en effet, de la reproduire comme une expression consacrée, ce qui prouve, par parenthèse, que la réforme théâtrale date de loin.

Cependant, malgré ses goûts, malgré ses relations les plus familières et le milieu dans lequel il vivait de préférence, Tristan avait trente-quatre ans accomplis lorsqu'il s'avisa d'écrire pour le théâtre. S'était-il essayé précédemment dans quelque œuvre qui ne fut pas représentée ou qu'il ne jugea pas digne d'offrir au public? On ne saurait le dire; il n'en reste du moins aucune trace. Je crois, quant à moi, que son imagination n'était pas encore tournée vers les choses de la scène, qu'elle préférait une autre forme, l'ode, par exemple. Ainsi, dans son ode intitulée *la Mort d'Hippolyte*, il a une première rencontre avec Racine; il imite comme lui le récit du poëte latin :

Tout à coup un mont liquide
Paraît au milieu des flots...

mais il n'a pas l'idée d'en faire une tragédie. Plus tard, enhardi par

le succès de *Mariane*, il accommodera en tragédie *la Mort de Phaéton*, sujet beaucoup moins dramatique. Toujours est-il que *Mariane* fut la première œuvre qu'il fit représenter, et il débuta au théâtre par un coup de maître. *Mariane* fut acclamée comme une merveille. Elle balança le succès du *Cid*, même au dire des biographes les moins favorables à Tristan. On se passionna pour cette jeune reine, d'un caractère si ferme et si modeste, si intéressante dans son innocence, si digne dans son malheur, et qui s'exprimait dans une langue toute nouvelle, noble et naturelle à la fois, qu'on n'avait pas entendue encore. Les fureurs d'Hérode émurent tout Paris trente ou quarante ans avant les fureurs d'Oreste. On n'a rien négligé pour rabaisser le mérite de Tristan. On a dit qu'il avait trouvé sa pièce toute faite dans Josèphe, qu'il n'avait eu besoin que de suivre pas à pas l'historien dans son pathétique récit. On a dit encore que l'acteur Mondori, qui représentait Hérode, avait prêté à ce rôle l'éclat de son talent, et qu'il avait fait passer le cinquième acte qui n'était pas soutenable sans lui. Quant au premier reproche, il se réfute de lui-même. L'histoire est pleine de drames tout faits; encore faut-il leur donner la vie du théâtre, la forme littéraire et dramatique. Shakespeare, dans son beau drame d'*Henri VIII*, a suivi l'histoire pas à pas, et l'histoire contemporaine. Cela empêche-t-il Catherine d'Aragon d'être une de ses créations les plus vivantes et les plus originales? La Mariane de Tristan et la Catherine de Shakespeare sont des sœurs ; elles habitent le même ciel poétique, presque au même rang. Le second reproche, qui détourne une partie de la gloire du poëte pour la reporter sur l'acteur qui l'interprétait, est encore moins sérieux que le premier. Mondori n'est plus là avec sa belle prestance et ses cris désespérés qui terrifiaient les spectateurs ; mais lisez ce cinquième acte, il vous touchera plus que tout le reste de la pièce. Voltaire le savait bien, lui qui a fait aussi une *Mariane*, qui a imité Tristan, qui l'a refroidi en croyant l'échauffer, et gâté en croyant le corriger. Mais nous aurons tout à l'heure l'occasion de revenir sur la tragédie de Voltaire; qu'il nous suffise, pour le moment de faire observer que les œuvres excellentes ont besoin, pour réussir, d'interprètes excellents. Un chef-d'œuvre, au lieu de nous charmer, nous irrite, interprété d'une manière insuffisante. Allez donc voir jouer *Cinna* à la Comédie-Française !

La pièce s'ouvre par un monologue d'Hérode. Il est seul sur son lit et s'éveille en sursaut. Un songe affreux l'a troublé. Il appelle son capitaine des gardes. Ici je dois faire remarquer que Tristan est aussi primitif que Shakespeare en fait de couleur locale, qu'il donne volontiers aux serviteurs d'Hérode les titres des officiers de la cour de France, et que Soësme, par exemple, le seigneur juif qui est accusé

d'aimer Mariane, devient sous sa plume un gentilhomme de la chambre.

Le capitaine des gardes Tharé, et Phérore, frère d'Hérode, accourent à sa voix. Phérore disserte assez froidement sur le peu de créance qu'il faut accorder aux songes. Survient Salome, sœur d'Hérode. Celui-ci se décide alors à raconter ce qu'il a rêvé. Il a vu le jeune Aristobule, cousin germain de Mariane, qu'il a dû sacrifier à sa politique.

> Son corps était enflé de l'eau qu'il avait bue.
> . . . .
> Ses propos, dès l'abord, ont été des injures.

« J'ai voulu le frapper, ajoute-t-il, mais je n'ai frappé que l'air et je me suis réveillé. » Il donne à ce songe un sens qui ne lui est point favorable. Cependant il n'a rien à redouter, il est au-dessus de la crainte, et il se complaît à faire le tableau de sa gloire et de sa puissance. Tout cela est bien en scène; on sent qu'il ne parle pas pour faire l'exposition de la pièce, mais pour raffermir son âme, pour se rassurer lui-même. Hérode apparaît, dès ce début, dans toute sa majesté et dans toute la terreur qu'il inspire. On est pris pour lui d'un vague intérêt mêlé d'effroi. « Rien ne manquerait à mon bonheur, » finit-il par dire,

> Si je n'étais pressé d'un tourment amoureux.

Et il confesse naïvement qu'il aime sa femme et qu'il n'en est point aimé.

> Faut-il que deux moitiés soient si mal assorties,
> Que je sois si sensible, elle l'étant si peu,
> Que son cœur soit de glace, et le mien soit de feu?

Salome hasarde quelques insinuations malveillantes contre sa belle-sœur, mais avec une prudence habile, avec une adresse toute féminine, et comme une personne qui n'est pas sûre du terrain sur lequel elle marche. Phérore se joint à elle. Le silence d'Hérode les enhardit, et ils lui répètent à l'oreille certains propos tenus par des valets. Mais Hérode leur répond qu'on ne peut avoir confiance dans le témoignage de pareilles gens; il appelle Soesme et lui dit qu'il veut voir Mariane.

Au second acte, Mariane est seule avec Dina, sa dame d'honneur et sa confidente, comme dit le texte. Elle l'entretient de ses malheurs; elle se plaint d'avoir été obligée d'épouser Hérode, l'assassin de son

père, le bourreau de toute sa famille. Et, comme Dina l'exhorte à la prudence, elle lui répond :

> Qu'Hérode m'importune ou d'amour ou de haine,
> On me verra toujours vivre et mourir en reine.

Puis elle rappelle toutes ses cruautés, le sang dans lequel il s'est baigné comme à plaisir, sa politique implacable. Elle s'attendrit sur le jeune Aristobule, son cousin, qu'on a fait disparaître dans la fleur de son âge. Dina lui dit :

> Faut-il qu'à tout moment cette triste peinture
> Renouvelle vos pleurs ?

Œnone dira plus tard, dans la *Phèdre* de Racine :

> Que faites-vous, madame, et quel mortel ennui
> Contre tout votre sang vous anime aujourd'hui ?

« Mais ce n'est pas seulement aux miens, c'est à moi qu'il en veut, reprend Mariane. Ma vie n'est plus en sûreté. Dernièrement, lors de son voyage à Rhodes, il donna à Soesme l'ordre de me tuer s'il n'était pas revenu tel jour. » Dina s'efforce de la calmer, lorsque Salome vient les surprendre, et, comme elle s'arrête sur le seuil pour écouter, Mariane lui dit fièrement :

> Approchez-vous plus près, vous nous entendrez mieux.

Ce rôle de Salome est merveilleusement compris et merveilleusement tracé. Mariane est le type de l'épouse aux prises avec la famille du mari. Salome et Phérore représentent cette famille ; mais le frère reste dans l'ombre, et la sœur apparaît tout entière sur le premier plan avec son astuce profonde et son infernale perversité. Elle écoute sans s'émouvoir les dures vérités que ne lui ménage pas Mariane, et quand celle-ci lui annonce qu'elle se rend auprès du roi, elle lui répond d'un ton ironique :

> Vous ne lui direz rien qui lui puisse déplaire :
> Il aime tout de vous, jusqu'à votre colère.

Et elles se séparent. Salome, restée seule, voit qu'elle n'a plus rien à ménager, fait venir l'échanson d'Hérode, lui reproche ses hésitations et l'engage fortement à ne plus reculer et à accuser Mariane d'avoir voulu empoisonner son maître. Comme ils en sont là, Hérode

rentre furieux, chassant Mariane devant lui, s'indignant de sa froideur criminelle, et c'est dans cette disposition d'esprit qu'il accorde audience à l'échanson.

C'est au troisième acte que commencent à éclater les grandes beautés de l'ouvrage. Hérode accuse Mariane devant un tribunal qui lui est entièrement soumis. Les juges opinent, et quand l'un d'eux se permet timidement d'insinuer un doute, le roi se dresse terrible et le rappelle au sentiment de ses devoirs. On sent que c'est Hérode seul qui dictera la sentence que les juges vont prononcer. La scène est fort belle, très-dramatique dans sa simplicité.

Ce crime est fort nouveau, l'on vient de l'inventer!

s'écrie Mariane, et c'est alors qu'on fait venir l'échanson, qui débite impudemment la fable concertée avec Salome. La malheureuse reine, s'adressant à lui, s'exprime ainsi :

Ce témoignage est faux et digne du supplice,
Mais pour t'en garantir mon juge est ton complice.
De bon cœur je pardonne à ta mauvaise foi.
Tu sers par intérêt de plus méchants que toi.
Cette injure est contrainte et n'a rien qui me fâche.
De tous mes ennemis tu n'es pas le plus lâche!

Ce couplet est vraiment racinien, d'une concision et d'une pureté parfaites, et le dernier vers est admirable. Elle continue à se défendre avec plus de courage que de prudence, elle dit qu'elle est résignée à son sort, qu'on flatte son désir en menaçant sa vie ; puis elle se représente l'état où seront ses enfants, étant privés de son support,

Ces aimables objets de ma tendre amitié,
Qu'une rude marâtre, ainsi qu'il est croyable,
Maltraitera bientôt d'un art impitoyable!

HÉRODE, à part.

Au point que mon courroux était le plus aigri,
Par le cours de ses pleurs mon cœur s'est attendri...

Ce mouvement d'Hérode est très-naturel et très-heureux au point de vue dramatique. Ce n'est pas un aparté de convention comme on en faisait alors au théâtre, c'est un retour de l'homme sur lui-même exprimé avec un bonheur et une aisance qui font oublier l'art. Molière, qui connaissait *Mariane* et qui devait l'apprécier, a imité deux fois ce beau mouvement de passion, d'abord dans *l'École des Femmes*, lorsque Arnolphe s'emporte contre l'innocente Agnès, puis dans *le Misanthrope*, quand Alceste, trahi, se trouve en présence de Céli-

mène. Plus on étudie l'œuvre de Tristan, plus on y constate de ces beautés qu'on a l'habitude de n'admirer que chez ses successeurs.

La réconciliation entre les deux époux est traitée avec talent. Mariane ne s'abaisse pas un instant, et son farouche mari nous émeut par sa tendresse malheureuse, parce qu'il est sincère et que l'auteur a su lui prêter l'accent de la sincérité. C'est avec beaucoup d'habileté et par un entraînement fort naturel que Mariane est ensuite amenée à lui reprocher l'ordre de mort donné à Soesme. Hérode redevient aussitôt furieux. Ses soupçons se réveillent; il accuse sa femme de n'avoir pu arracher un tel secret qu'au prix de son honneur. Mariane indignée lui répond :

Crois tout ce que tu dis et tout ce que tu penses.

Il fait venir Soesme, il l'accuse, il l'interroge avec une crudité de langage qui révolterait aujourd'hui, mais qui peint bien cependant toute la violence de sa passion. La scène qui suit avec l'eunuque est encore plus intolérable. Elle n'est pas longue, du reste, il est facile de la retrancher, et ce léger émondage ne nuirait en rien à l'ensemble de l'acte.

Il ne faut pas croire qu'un chef-d'œuvre puisse être représenté à toutes les époques tel qu'il a été écrit. Il y a toujours des concessions à faire à la mode ou au goût du public. Au dix-huitième siècle, Marmontel et J.-B. Rousseau s'étaient chargés de faire des changements aux pièces qui avaient vieilli, afin de les rendre possibles à la scène. On s'en est moqué depuis, et on a eu tort. Ces changements, si misérables e si puérils qu'ils nous paraissent, étaient nécessaires alors. Aujourd'hui le goût est devenu beaucoup moins exclusif; on aime, au contraire, les tournures anciennes, le vieux style... Mais il y a encore pourtant une mesure à garder, et, si belle que soit la Mariane de Tristan, il faudrait lui faire une certaine toilette avant de l'exposer aux regards de la foule.

Au quatrième acte la lutte éclate dans le cœur d'Hérode entre la vengeance et l'amour. Il doute de Mariane, il veut se persuader qu'elle est coupable, et il ne peut se décider néanmoins à la faire mourir. Phérore et Salome se rendent près de lui, le plaignent hypocritement et finissent par le faire pencher du côté de la rigueur. Ici la scène change. L'unité de lieu n'est observée qu'à peu près, comme dans *le Cid*. Nous passons du palais à la prison de Mariane. Les stances dans lesquelles elle s'apitoie sur sa destinée et se résout à la mort, sont fort belles, bien en situation, et seraient certainement applaudies au théâtre. On vient la chercher pour la conduire au supplice. La scène change encore. Alexandra, mère de Mariane, attend sa fille

au passage. Elle la plaint à voix basse, n'osant le faire tout haut par crainte d'Hérode, et elle dit à son chevalier d'honneur :

> Prends garde seulement que tes yeux ne produisent,
> Voyant ce triste objet, des larmes qui me nuisent.

La victime paraît, et Alexandra lui reproche elle-même son crime par faiblesse humaine, par manque de courage, pour empêcher qu'on ne la croie complice. Mariane, qui devine ce qui se passe dans le cœur de sa mère, contient son émotion, lui pardonne mentalement et se contente de prononcer quelques mots pour justifier celle à qui elle doit le jour et qui, ne pouvant la sauver, feint, par un lâche égoïsme, de se joindre à ses bourreaux.

Cette scène est très-forte et très-profonde. Elle révolte le cœur, sans doute; elle est plus shakespearienne que racinienne, mais je la trouve d'un très-grand effet. Elle serait irréprochable si elle avait été préparée, si elle ne nous surprenait péniblement. Telle qu'elle est, c'est comme un dernier trait, comme un dernier coup de pinceau qui achève la peinture du beau caractère de Mariane.

On a adressé au cinquième acte un reproche qui n'est mérité qu'en partie. Mariane meurt à la fin du quatrième acte. Tout semble terminé par sa mort. Mais non, répondrait l'auteur, puisque Hérode vit, et que le mari vous inspire presque autant d'intérêt que la femme, un autre genre d'intérêt assurément, mais enfin un intérêt qui a sa source dans le cœur humain, dans nos passions et nos faiblesses. Hérode est un de ces rares personnages qui s'emparent de l'âme des spectateurs, comme Othello, comme le Misanthrope. Ce cinquième acte, joué par un grand acteur, devait produire une immense impression. Hérode revient à lui-même et a horreur de sa cruauté. Il voudrait retenir l'arrêt mortel, il est prêt à le révoquer, quand Narbal, un de ses officiers, vient lui faire le récit de la mort de la reine. Ce récit est un de ceux qui font pleurer. Ce n'est pas seulement un beau morceau oratoire, comme le récit de Théramène.

> Après qu'elle eût fait part de quelques pierreries
> A ses dames d'honneur qu'elle a le plus chéries,

elle s'avança avec fermeté vers l'échafaud.

> On lisait sur son front le mépris du cercueil.

Et, faisant allusion au stratagème inventé par la mère pour s'innocenter aux yeux d'Hérode :

> Mais notre grande reine, affligée à ce point,
> Connut son artifice et ne s'en émut point.

. . . .
Puis elle offrit sa gorge et cessa de parler.

Le désespoir d'Hérode se manifeste et s'exprime avec autant d'énergie que son amour :

Ce qui fut mon soleil n'est donc plus rien qu'une ombre ?

exagération poétique, mais naturelle dans le paroxysme de la douleur.

Trouverai-je un refuge au centre de la terre
Où je ne traîne pas mon enfer après moi ?
. . . .
Comment, je vis encore, et Mariane est morte !

Il conjure les Juifs d'expier par sa mort celle de leur maîtresse légitime, puisqu'il a dû massacrer toute la famille de Mariane pour s'asseoir sur un trône usurpé. L'imprécation qu'il lance contre les Juifs est déjà un modèle pour toutes celles qui suivront, pour les imprécations de Camille, par exemple. « Cieux, s'écrie-t-il en les maudissant,

Punissez ces ingrats qui ne m'ont point puni !

Ingrats envers Mariane. La passion se trahit dans chaque mot.

Il se jette sur l'épée de Narbal et veut se tuer ; mais on le désarme. Voyant entrer son frère et sa sœur, il s'apaise un peu, écoute avec une indignation sourde leurs consolations importunes, puis il leur dit qu'il veut prendre un peu de repos, et il ajoute avec un calme effrayant :

Ce qui me tient en peine,
C'est que, depuis hier, je n'ai point vu la reine.
Commandez de ma part qu'on la fasse venir.

Ils le rappellent alors au sentiment de la réalité, et, redoublant de paroles doucereuses, ils lui disent que tout est fini, que la reine est morte.

Vous m'osez consoler, vous qui m'assassinez !

s'écrie-t-il en les chassant pour jamais de sa présence.

Allez, couple infernal ; sortez, race maudite !

Dès qu'ils sont sortis, il se tourne vers Narbal et son capitaine des gardes, et reprend avec douceur :

Dites-lui de ma part qu'elle vienne me voir.
. . . .
Je lui pardonne tout, pourvu que je la voie.

Cette insistance, ce commencement de délire produit un énorme effet. Tout ce qui suit est à la même hauteur. Il y a à chaque instant des vers admirables, surtout lorsqu'il évoque Mariane et qu'il croit la voir dans le ciel. Il y a sans doute aussi dans ce débordement final bien des expressions qui ont vieilli, bien des vers qu'il faudrait retrancher; mais on sent que le poëte est dans le vrai courant et qu'il termine une belle œuvre, maître de toutes ses forces et en pleine possession de son sujet.

Je me reproche, en terminant cette longue analyse, de n'avoir pas encore assez insisté sur certaines parties du rôle d'Hérode qui donnent tout à fait le ton aux héros de Racine, dans leurs élans les plus naturels, dans leurs sentiments les plus humains. Beaucoup de vers que j'ai négligé de citer me reviennent à la mémoire, ceux-ci, entre autres, qui appartiennent au quatrième acte :

> Je voudrais que mon nom fût encore inconnu,
> Ne me voir point au rang où je suis parvenu,
> Être encore à gagner ma première victoire...
> Et que ce cœur ingrat se trouvât innocent !

Et un peu plus loin :

> Mais quoi ! faire mourir ce que j'ai tant aimé !

au lieu de dire : Ce que j'aime tant ! Voilà ce qu'on pourrait appeler une beauté inconsciente, dont l'auteur ne se rend pas compte à lui-même. Ce qu'il y a de plus admirable chez un poëte est souvent ce à quoi il n'a pas songé. Mais je m'arrête. Il faudrait citer la pièce presque tout entière.

La tragédie de *Mariane* s'est maintenue pendant très-longtemps au théâtre. Le succès qu'elle y avait obtenu retentissait encore en plein dix-huitième siècle. Voltaire, tout en trouvant le sujet désavantageux, puisqu'il ne s'agit, dit-il, que d'une femme qui se refuse à remplir le devoir conjugal, Voltaire fit paraître à son tour une *Marianne*, et n'obtint qu'un succès médiocre. Il avait jeté ce sujet brûlant dans le moule consacré de la tragédie classique : il en était sorti une statue qui n'avait de commun avec celle de Tristan que la matière employée. Dans la pièce de Voltaire, Sohème devient prince d'Ascalon, prince indépendant, et il aime Marianne en secret, comme Antiochus dans *Bérénice*. Salome est amoureuse de Sohème, qui la dédaigne, et c'est pour se venger qu'elle irrite Hérode contre Marianne. Elle perd ainsi toute son originalité, et rentre dans la catégorie des amoureuses sacrifiées. Sohème veut enlever Marianne aux fureurs d'Hérode, et celle-ci, sur l'avis de sa mère, est décidée à s'enfuir

avec lui, lorsqu'elle découvre qu'il l'aime. Sur ces entrefaites (nous sommes au troisième acte), Hérode revient en Judée. Il n'intéresse nullement, puisqu'il a été annoncé dès le commencement comme un tyran odieux. Voltaire qui, dans sa préface, ne mentionne pas même le nom de Tristan, lui a fait pourtant quelques emprunts pour le rôle d'Hérode, surtout vers la fin de la pièce. Chez Voltaire comme chez Tristan, Hérode redemande Marianne à plusieurs reprises, quoiqu'il sache qu'elle est morte. Mais ici l'auteur est froid et nous laisse froids. C'est du Voltaire de qualité inférieure; car je ne suis pas de ceux qui affectent un dédain superbe pour le poëte auquel nous devons *Zaïre*, *Mérope* et *Tancrède*.

Mais enfin, pour me résumer, la *Marianne* de Voltaire me paraît morte aujourd'hui; la *Mariane* de Tristan est encore vivante, et ce n'est pas non plus une médiocre victoire pour celui-ci.

III

Encouragé par le succès, notre poëte devait nécessairement poursuivre une carrière dans laquelle il était entré d'une manière si brillante. Sa seconde tentative fut moins heureuse : *Panthée* ne répondit point à son attente. Il avoue lui-même, dans la préface de cette nouvelle tragédie, qu'il n'obtint pas les mêmes suffrages, et qu'ayant voulu donner une sœur à *Mariane*, il n'avait pas réussi à lui en donner une qui fût digne d'elle. Il en attribue la faute au sujet et à l'état de santé dans lequel il se trouvait lorsqu'il écrivit cette dernière pièce. Malheureusement, ces excuses, valables tout au plus pour *Panthée*, ne sauraient l'être pour toutes les autres pièces que Tristan produisit au théâtre, et nous sommes obligé de reconnaître qu'il aurait toujours besoin de les alléguer. Il recouvra la santé et rencontra des sujets plus heureux, *la Mort de Sénèque*, par exemple, qui lui inspira quelques beaux vers, tels que ceux-ci, que le philosophe adresse à son maître :

> Fallait-il pour cela que tes rares bienfaits
> M'élevassent ainsi plus haut que mes souhaits,
> Et que ton amitié donnât à ma fortune
> Tant de lustre et d'éclat qu'elle m'en importune?
> Mon jugement s'égare en ces biens superflus :
> Je m'y cherche moi-même et ne m'y trouve plus.

Ces vers sont aussi remarquables par la pensée que par l'expression, et ce ne sont point les seuls qu'il faudrait citer. Il y a de la vraie grandeur dans le personnage de Sénèque; on sent que le poëte a été bien inspiré par son sujet. Mais jamais il ne retrouva la belle ordon-

nance de *Mariane* et ce souffle tragique qui l'avait soutenu pendant cinq actes, sans l'abandonner un moment. *La Folie du Sage*, tragicomédie, réussit plutôt par la bizarrerie du sujet que par le mérite de l'œuvre. *La Chute de Phaéton* est plus épique que dramatique; c'est un de ces sujets qui déjà semblaient mieux convenir à l'opéra qu'à la tragédie, et que Tristan aurait dû léguer à Quinault. *La mort de Crispe ou les malheurs du grand Constantin* est une de ces pièces qui rétrogradent au lieu d'avancer, et qui se rattachent plutôt à l'école de Hardy qu'à celle de Corneille. Je mentionne pour mémoire une tragédie intitulée *la Mort du grand Omar*, qui n'a point été imprimée, et qui n'est connue que par une citation de Pellisson. Mais je me demande s'il n'y a pas là une confusion de noms, et si *la Mort du grand Omar* n'a point été mise pour *la Mort du grand Osman*, tragédie posthume de notre auteur, publiée sous le simple nom d'*Osman* par les soins de Quinault, et sur laquelle il convient de nous arrêter un moment, parce qu'elle a quelques rapports avec le *Bajazet* de Racine, qui a dû la connaître et s'en inspirer.

Osman veut se débarrasser des janissaires, milice turbulente qui le domine, et transférer au Caire le siége de l'empire ottoman. Les janissaires se révoltent, et Osman est étranglé. Tel est en peu de mots le sujet de la tragédie.

La fille du mufti y joue à peu près le même rôle que Roxane dans *Bajazet*. Elle aime le sultan et ne recule devant rien pour s'en faire aimer. Son amour rebuté se change en fureur. Elle fomente la sédition et tâche ensuite de l'apaiser lorsqu'elle s'imagine pouvoir toucher enfin le cœur de son amant. Mais ce qui me frappe, ce n'est pas le rapport des faits matériels, la concordance fortuite des deux rôles; c'est la note juste que Tristan donne ici, comme dans *Mariane*, au langage de la passion chez la femme. Voilà en quoi je le proclame l'éducateur et l'inspirateur de Racine. J'ai recueilli quelques vers au passage, non les plus remarquables, mais ceux qui, par leur simplicité même, par leur accent vrai, concourent le mieux à prouver ce que j'avance. La jeune fille dit au sultan :

> Et je ne t'aimais point comme une ambitieuse...
> . . . .
> J'aimais Osman lui-même et non pas l'empereur.

« Si je possédais, ajoute-t-elle plus loin, tous les pays qui s'étendent du couchant à l'aurore,

> Osman de mes États serait maître aujourd'hui.
> . . . .
> Et mon âme serait encore au désespoir
> De n'avoir rien de plus à mettre en ton pouvoir.

Je ne sais si je me trompe, si mon enthousiasme est trop complaisant ou trop facile ; mais il me semble que ce sont des vers de Racine lui-même que je viens de citer.

Tristan voulut aussi s'essayer dans la comédie, et son coup d'essai fut heureux. *Le Parasite*, comédie en cinq actes et en vers, eut beaucoup de succès lors de son apparition et se maintint pendant longtemps au théâtre. C'est une de ces pièces burlesques qui étaient à la mode avant Molière, dans le genre du *Don Bertrand de Cigaral* de Scarron, et où le comique ou plutôt le bouffon est poussé à outrance. Tristan y déploie de la verve et de la gaieté. Il y a certaines scènes qui amuseraient encore aujourd'hui, quelques vers plaisants et bien tournés, des parties de dialogue qui ont un accent assez juste, mais rien qui élève l'auteur au-dessus de son époque. On sent ici qu'il suit son siècle au lieu de le devancer. C'est que *le Parasite* n'est qu'une œuvre de talent, tandis que *Mariane* est une œuvre de génie.

Afin de ne rien omettre des renseignements littéraires que je me suis procurés, je mentionnerai encore une pastorale intitulée *Amaryllis*, qui est de Rotrou, mais qui fut retouchée et remaniée par Tristan lorsqu'elle fut remise au théâtre. Il aborda tour à tour, comme on voit, presque tous les genres. C'était un maître on ne peut mieux préparé pour instruire et pour former le jeune Quinault.

Dans les dernières années de sa vie, Tristan l'Hermite, comme tous les meilleurs esprits du grand siècle, se tourna vers les choses sérieuses, méditant la fin de l'homme et le grave problème de la destinée. Il fit les *Heures de la Sainte Vierge*, comme Pierre Corneille traduisit en vers l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour expier ses œuvres profanes. Des idées plus terrestres l'occupaient aussi, aggravaient sa mélancolie et contribuaient à hâter son précoce déclin. Il a dit, dans une strophe pleine d'amertume :

> On enveloppe des anchois
> De *Mariane* et de *Panthée*.

Ainsi ce n'était pas seulement le corps qui souffrait, ce pauvre corps misérable et nu qui n'avait pas même un manteau à léguer à un ami, c'était encore l'âme désenchantée d'elle-même et de la vie. Certes, au moment du terrible passage, Tristan l'Hermite, comme tous ses heureux contemporains de gloire, ne douta point de son âme immortelle ; mais, grâce à l'injustice persévérante du sort, il put douter de son œuvre la plus durable, d'une de ces œuvres qui semblent recéler dans leurs flancs comme une étincelle de l'éternelle grandeur et de l'éternelle beauté. . . . .

Ernest Serret.

MÉLANGES

LE MONDE ET L'HOMME PRIMITIF SELON LA BIBLE

Par Monseigneur l'évêque de Châlons-sur-Marne[1].

Les rapports entre la science et la *Bible* ne sont plus ce qu'ils étaient jadis. Il n'y avait pas seulement accord entre elles autrefois, mais l'une s'inclinait humblement devant l'autre. « La *Bible*, dit Mgr l'évêque de Châlons, était comme le criterium des sciences d'observation et leur imprimait une sorte de consécration. Maintenant, non-seulement on ne cherche plus ce patronage sacré, mais plusieurs affectent, par une sorte de coquetterie malséante, littéraire ou scientifique, de contredire les saintes Écritures. » C'est le résultat fâcheux, mais fort explicable d'ailleurs, de l'excès d'extension qu'on a voulu donner à l'empire de la foi dans les travaux de l'ordre scientifique. Les réactions naissent toujours de pareilles intempérances.

Où cette attitude de la science vis-à-vis de la *Bible* est particulièrement frappante — n'est-ce pas choquante qu'il eût fallu dire? — c'est dans les études dites préhistoriques, la géologie, la paléontologie, la cosmogonie, études intéressantes mais nouvelles, et d'autant plus présomptueuses. En ces matières, le récit de la *Bible* est non-seulement contesté par les savants de nos jours, mais considéré comme non avenu; il n'a pas plus de valeur à leurs yeux que celui des Védas, du Zendavesta ou de toute autre légende orientale des premiers jours du monde, et ne témoigne également que des vains efforts de l'humanité adolescente pour s'expliquer un problème dont il n'appartenait qu'à notre âge relativement avancé de trouver et de donner la solution.

Nous voulons bien admettre que quand, au commencement de ce siècle, Cuvier, Biot, Ampère déclaraient que la géologie rendait formellement té-

[1] 1 vol. in-8°. Victor Palmé, édit.

moignage à Moïse, ils se hâtaient peut-être un peu, et que les données de la science n'étaient pas assez nombreuses encore pour leur permettre d'affirmer ainsi. Mais sont-elles suffisantes, aujourd'hui, pour autoriser une déclaration toute opposée, et ne se hâte-t-on pas aussi beaucoup, lorsqu'on vient proclamer qu'où ces grands hommes voyaient accord, il y a contradiction? Nous sommes larges en concessions, on le voit, et reconnaissons volontiers que la géologie et la Genèse ne sont pas confirmatives l'une de l'autre de la manière et dans la mesure qu'on avait cru. Mais, s'en suit-il qu'elles s'excluent? Deux choses peuvent ne pas s accorder sans se repousser pour autant. Pour qu'elles se repoussent, il faut que les principes qui les constituent soient négatifs les uns des autres : pour que l'accord manque entre elles, il suffit que les éléments en soient mal ou incomplétement connus. C'est le cas pour la géologie et la *Bible*. La géologie est une science qui ne fait que commencer; si positifs que soient les faits sur lesquels elle repose, ils sont peu nombreux encore et les lois qu'on en tire ne sauraient avoir la prétention d'être définitives. D'autre part, l'exégèse biblique n'est pas arrêtée; il y a entre les théologiens plus d'un dissentiment sur la façon d'entendre les mêmes textes. En ce qui concerne les premiers chapitres de la Genèse, en particulier, les systèmes d'interprétation sont très-divers. Dans de telles conditions, prétendre que la Genèse et la géologie se contredisent, serait scientifiquement téméraire. Nous croyons, nous, que la Genèse bien entendue et la géologie, prise pour ce qu'elle est aujourd'hui, ne sont point impossibles à concilier. C'est provisoirement, et en attendant mieux, ce qu'il importe d'établir pour rassurer la foi des chrétiens qui se laissent troubler par les affirmations tranchantes d'une science jeune et éprise d'elle-même jusqu'à l'ivresse.

Qu'il soit prouvé que la contradiction dont il s'agit est une assertion sans fondement et que la *Bible* et la géologie la plus avancée sont, en effet, conciliables, c'en est assez pour le moment. Le temps viendra où il sera possible d'aller plus loin, cela ne fait pas doute pour nous ; les progrès de la géologie démontreront incontestablement ce concert de la révélation scientifique et de la révélation religieuse annoncé prématurément peut-être, mais dont la preuve sera le résultat définitif du travail encore un peu confus qui se fait sur les origines de notre globe et de notre espèce.

C'est à nous disposer à attendre sans inquiétude cette époque de justification lumineuse de nos saints livres qu'a travaillé Mgr l'évêque de Châlons. Son savant ouvrage a pour objet de réfuter les plus récentes attaques dirigées contre les origines du monde et de l'homme telles qu'elles sont exposées dans la *Bible*, d'établir que l'étude de la nature n'a pas, comme on l'a dit si haut, brisé le cercle étroit dans lequel Moïse enfermait la création, de démontrer, enfin, que la Genèse n'est point en contradiction formelle avec la nouvelle philosophie de la nature, et que l'harmonie de la *Bible* et de la géologie n'est pas réellement en péril. Avec la mesure,

la modération et l'exacte connaissance de la matière qui distinguent tous les ouvrages du prélat, celui-ci a un charme de diction à part ; on y retrouve la grâce et la solidité de ces entretiens trop tôt interrompus de la Sorbonne, pour lesquels il fut primitivement écrit et dont il rappelle à la fois le souvenir et le regret à ceux qui les ont suivis dans le temps. Une révision attentive en a tenu toutes les parties au courant de la controverse.

La première chose dont s'occupe naturellement le prélat, c'est de venger la Genèse de l'injure que lui font ceux qui l'assimilent aux bizarres et monstrueuses cosmogonies de l'Inde ou aux vieilles épopées de la Perse. « La Genèse, dit Mgr Meignan, a dans ses premiers chapitres tous les caractères d'un récit historique. » Et, en effet, il sera impossible à tout lecteur de bonne foi de ne pas le reconnaître avec lui.

Ce point établi, le prélat entre dans l'examen des questions que ce récit soulève lorsqu'on l'étudie dans ses rapports avec les découvertes de la science. Celles-ci étant acceptées comme certaines et incontestables, sont-elles encore une fois, ainsi qu'on le prétend, en contradiction avec la Genèse? La géologie, la paléontologie, l'histoire naturelle donnent-elles des démentis à Moïse? « Pas un seul, » répond Mgr l'évêque de Châlons. Il ne dit pas, comme on l'a fait — remarquons-le bien encore une fois — que la science et la Genèse soient confirmatives l'une de l'autre ; ce qu'il soutient, c'est qu'elles ne se nient, ni ne se combattent, ni ne s'excluent ; qu'en un mot — et c'est là ce qui importe — elles ne sont pas inconciliables entre elles.

C'est chose évidente d'abord pour l'âge de la terre. Les géologues disent, et personne ne le conteste, que notre globe a subi bien d'autres bouleversements que celui que raconte Moïse, et qu'il a fallu des milliers d'années pour l'amener à l'état où nous le voyons aujourd'hui. La Genèse soutient-elle le contraire ? Nullement. Ce qu'elle déclare récent, c'est la présence de l'homme sur notre globe ; mais quant à la formation du globe lui-même, nulle part elle ne lui assigne une date récente. « Sur ce point, dit Mgr l'évêque de Châlons, le premier verset de la Genèse laisse à la théorie la plus grande latitude. Si la géologie demande pour le ciel et la terre des myriades de mille ans, le premier verset de la Bible lui donne toute liberté, car il ne contient que ces mots : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la « terre. » L'expression, ajoute le savant prélat, est, dans le texte original, essentiellement indéfinie, et peut comporter des millions d'années aussi bien que des milliers, c'est-à-dire tout le temps que les géologues voudront supposer à l'antiquité de la terre. Le terme de *jour*, qu'emploie l'auteur sacré, désigne évidemment, en effet, — comme l'admettent, du reste, maintenant la plupart des commentateurs, — des périodes indéfinies et non des révolutions de vingt-quatre heures.

Mais à côté de cette question de l'âge du monde il y a celle de son origine, qui ne sollicite pas avec moins de vivacité la curiosité humaine. Vai-

nement la science, lasse de ses hypothèses infructueuses, affecte aujourd'hui de s'en désintéresser : le problème qui a occupé les siècles passés ne cessera jamais de s'imposer à notre intelligence. Aussi, bien qu'il eût pu le laisser à l'écart, puisque, par une feinte conviction d'incompétence, les savants s'abstiennent d'y toucher, Mgr Meignan l'aborde-t-il formellement et de front, parce qu'esquiver une question de cette importance n'est pas dans son caractère et que l'ajourner ne serait pas, dit-il, sagesse. Examinant donc historiquement les trois solutions qu'on lui a données dans le cours des âges, le panthéisme, le dualisme et la doctrine chrétienne, le prélat montre que la dernière, celle qui fait un dogme de la création *ex nihilo*, est la seule qui échappe aux vices des deux autres, la seule qui satisfasse la raison et que précisément la raison n'eût point inventée. Or, cette doctrine est nettement formulée dans le premier verset de la Genèse, et c'est là ce qui constitue la supériorité de ce livre sur toutes les cosmogonies de l'antiquité.

Cette supériorité serait, convenons-en, gravement compromise aux yeux même de ceux qui la reconnaissent, si les inconséquences, les impossibilités, les incompatibilités avec les faits constatés par la science, fourmillaient dans la Genèse, ainsi qu'on le prétend. Mais il n'en est rien, grâce à Dieu, et ce n'est que parce qu'ils sont mal compris que certains détails ont cette apparence. Quoi de plus commun, par exemple, que la conviction où sont beaucoup de gens, même instruits, que la Bible, contrairement aux systèmes astronomiques les plus solidement établis, fait de la terre non-seulement le centre de notre système planétaire, mais encore celui de l'univers entier? « Disons qu'il n'en est rien, rien du tout! s'écrie Mgr Meignan. La Bible est aussi étrangère au système de Ptolémée qu'à celui de Copernic. Notre chétive planète n'est pas considérée par Moïse comme le centre du monde : la Bible nous fait entendre, au contraire, ou même nous enseigne expressément qu'il y a d'autres cieux encore que ceux qui se rattachent à notre système solaire. »

Et, à propos de notre système solaire, quelles agréables plaisanteries Voltaire n'a-t-il pas faites, après Celse chez qui il en avait pris l'idée, sur le haut savoir astronomique de Moïse qui, racontant l'ordre de la création, fait bravement apparaître la lumière avant le soleil — l'effet avant la cause, la conséquence avant le principe! Cela devait paraître très-plaisant, en effet, à une époque où la science en était encore à regarder le soleil comme la source première, le principe générateur de toute lumière. Mais aujourd'hui que les savants les plus étrangers à nos croyances religieuses s'accordent à reconnaître que la lumière est un corps indépendant du soleil et antérieur à lui, c'est la leçon faite par Voltaire à Moïse qui devient plaisante. Il faut lire tout le chapitre du livre de Mgr l'évêque de Châlons, relatif à cette question importante et neuve de l'élément lumineux dans la création et de l'origine probable des foyers de clarté, pour apprendre combien il

est imprudent de s'attaquer aux livres saints et de leur faire leur procès au nom de la science. La science n'est jamais sûre d'avoir le dernier mot des choses de la nature : chaque jour elle fait dans ce domaine un pas de plus, et telle assertion des auteurs sacrés qui lui semblait hier impossible à accorder avec les faits acquis lui paraîtra demain y concorder le plus naturellement du monde.

Les objections que nous avons vu jusqu'ici tomber d'elles-mêmes se rapportent aux événements du premier et du second jour de la création. Les difficultés relatives aux autres jours ne sont pas d'une solution plus difficile, et c'est la science elle-même qui l'offre. Mgr l'évêque de Châlons, qui sait la géologie comme s'il avait fait son séminaire à l'École des mines, descend d'un pied sûr avec les explorateurs du globe dans les couches qui en composent l'écorce, en étudie avec eux les terrains, les stratifications, les dépôts fossiles, et, la Genèse à la main, leur montre que, entre le texte de Moïse et les faits constatés, il n'y a d'abord aucune des contradictions qu'on a cru pouvoir signaler, mais qu'ils concordent, d'une manière frappante, sur tous les points essentiels; que, dans le récit de Moïse, l'ordre des créations est le même que celui qu'offrent les couches de la terre; que, dans la Genèse comme dans la géologie, les premiers animaux en date, c'est-à-dire ceux dont les débris sont enfermés dans les couches les plus profondes, sont, après les végétaux, création du troisième jour, les reptiles marins et les premiers poissons proprement dits, plus ou moins perfectionnés; puis les reptiles amphibies, dont la vie se passait dans les eaux ou sur des terres émergées; enfin, sinon en même temps, les animaux ailés, à respiration aérienne, les oiseaux proprement dits et les ptérodactyles, que l'on peut sans témérité ranger parmi les animaux ailés : succession qui répond exactement à l'œuvre du cinquième jour, ainsi exprimée dans la Genèse : « Dieu créa les monstres marins qui nagent dans les eaux et les animaux ailés qui volent sur la terre à la face du firmament. »

Même parallélisme entre les révélations fournies par les terrains tertiaire et quaternaire et le texte biblique relatif au sixième jour. Ouvrons la Genèse à cette date de la création : « Dieu dit : Que la terre produise des animaux vivant chacun selon son espèce, des animaux domestiques, des reptiles et des bêtes sauvages. Et il en fut ainsi... Et Dieu vit que cela était bon. Et Dieu dit encore : Faisons l'homme à notre ressemblance, etc. » Or, que nous montre-t-on dans les couches qui remplissent l'intervalle entre les terrains crétacés et les terrains quaternaires? Des mammifères gigantesques, les *palæotherium*, les *anoplotherium*, les *megatherium*, analogues, pour la plupart, aux genres encore existants; des reptiles de dimensions colossales aussi, et qui, à la taille près, se rapprochent également de ceux d'aujourd'hui.

Mais ce n'est là que la moindre partie de l'œuvre du sixième jour; cette période se couronne, dans le récit de Moïse, par une création d'un ordre

supérieur, celle de l'homme. Toutes les créations précédentes, même celles que nous retrouvons anéanties, comme les végétaux gigantesques des premières époques, transformés en vastes mines de houille, avaient évidemment été faites, dit le prélat, d'après un savant étranger, en vue de la dernière. L'homme est bien le roi de la terre, et sa royauté s'y étend sur la vie comme sur la mort.

Toutefois, cette création de l'homme-roi se heurte à des faits et à des systèmes scientifiques redoutables. Et d'abord, en face de cette affirmation d'un acte spécial de la puissance créatrice pour l'homme, se dresse la théorie de M. Darwin qui fait venir tous les êtres du développement successivement et progressivement perfectionné de la cellule ovulaire, point de départ et prototype de tout ce qui végète et vit sur notre globe. Mgr l'évêque de Châlons la réfute d'une manière brève, mais solide. Après avoir montré d'abord que cette hypothèse, imaginée pour exclure Dieu de la création, n'en rend pas moins son intervention nécessaire, Mgr Meignan attaque directement ce système, si peu soucieux de la dignité humaine, et qui, par les plus étranges des aberrations, se flatte de rendre service au genre humain en l'humiliant et en détruisant ses meilleures et plus bienfaisantes espérances. Après ce système, le prélat s'attaque à tous ceux qui lui ressemblent de plus ou moins près : matérialisme, positivisme, générations spontanées, transformation des espèces, il réfute toutes ces conceptions imaginées en haine du christianisme, et il les réfute, non en se plaçant sur le terrain de la révélation, mais en prenant position dans la science elle-même et avec les armes qu'elle-même fournit. Il montre, avec les savants du plus grand nom, qu'à côté du règne minéral, du règne végétal et du règne animal, il y en a un quatrième supérieur aux autres, le règne humain, et que l'observation seule des phénomènes de la science conduit et force logiquement à le reconnaître et à l'étudier.

De la distinction et de la supériorité du *genre homme*, Mgr Meignan est amené à traiter la question de l'unité de ce genre. Il a fait, dans son livre, une large place à ce sujet ; l'étude de l'unité de l'espèce humaine n'embrasse pas moins, en effet, de cinq chapitres où les attaques auxquelles elle a été en butte sont examinées dans leur succession historique, depuis celle de Lapeyrère, gentilhomme protestant attaché à la maison du prince de Condé au dix-septième siècle, jusqu'à celles qui s'étalent aujourd'hui dans tant de livres et d'écrits populaires. Mgr l'évêque de Châlons discute tous les faits allégués à l'appui de la pluralité originelle des races humaines : la couleur, la taille, la forme, etc., et démontre, par des arguments du même ordre que ceux qu'il combat, que ces faits sont loin d'établir ce qu'on prétend leur faire prouver. « De ces faits il ne résulte clairement qu'une chose, dit-il, c'est que les différences des races humaines sont beaucoup moins caractéristiques que les différences qui existent entre les races animales. Si le naturaliste ne se croit pas autorisé à multiplier les espèces des

animaux, à cause des différences constatées entre leurs races, sur quelles bases s'appuierait-on pour distinguer plusieurs espèces humaines? Sous tous les rapports, ajoute-t-il, il y a plus de différences entre les races animales, dans les limites d'une seule espèce, qu'entre les diverses races humaines. »

Après les différences matérielles, le prélat étudie les différences intellectuelles. Tout en les avouant, en les reconnaissant, Mgr Meignan les réduit, d'après les rapports des derniers voyageurs, à leur véritable et juste mesure, et prouve que, dans tous les cas, et fussent-elles ce qu'on a voulu les faire, elles ne suffiraient pas à démontrer scientifiquement ce qu'on prétend en déduire. Mais si, telles qu'elles sont, elles ne déposent pas contre l'unité de l'espèce humaine affirmée par la Bible, elles témoignent d'une manière très-forte en faveur de la chute primitive et des crimes des premiers hommes, dont la Bible nous fait le triste récit ; car toutes les différences qu'on a relevées avec tant de soin chez les races humaines, sans pouvoir en rien conclure contre une communauté d'origine, s'expliquent très-naturellement, dès qu'on les considère comme effet d'une dégradation primordiale.

On sait qu'il y a un dernier argument contre l'unité de la race humaine, c'est la différence des langues. Mgr Meignan ne pouvait le laisser passer. Il l'aborde donc aussi et l'examine avec sa loyauté ordinaire, ne voulant pas, dans l'état actuel de la linguistique, tirer de conclusion formelle, mais remarquant du moins et tenant à faire remarquer que, s'il n'est pas possible encore d'établir positivement, à l'aide de la philologie, l'unité primitive du langage humain, il est au moins impossible de la combattre.

Nous avons dit que, contre la supériorité — la royauté, pour mieux dire — de l'être qui est apparu le dernier sur la terre, s'élevaient des faits très-graves en apparence. En effet, si la géologie et la Bible sont d'accord sur la date de l'apparition de l'homme (cet accord a été incontestablement démontré par Mgr Meignan), elles sont loin de l'être, au premier aspect du moins, sur l'idée qu'elles en donnent. Quelle pauvre, quelle misérable créature, que celle dont l'existence nous est révélée dans les terrains tertiaire et quaternaire ! Qu'il y a loin de *l'homme primitif* de la géologie à *l'homme primitif de la Genèse?* Mgr Meignan n'a pas plus reculé devant l'objection qu'on tire de cette différence bien constatée (il l'avoue lui-même) contre le récit de Moïse, que devant les autres et ne s'en est pas montré plus embarrassé. Il faut lire la longue et savante étude à laquelle il s'est livré sur ce point, le plus neuf et le plus grave de la controverse religieuse de notre temps. L'auteur s'y montre parfaitement au courant des questions qu'il traite, et en parle en homme qui n'en ignore rien. Tout ce qu'il dit à ce sujet est à la fois de la plus haute importance et du plus curieux intérêt. Nous ne saurions en offrir ici même un résumé, le prélat ayant résumé lui-même tout ce que la polémique et la science ont dit, à cet égard, de plus

exact et de plus récent. Nous citerons seulement ces paroles finales, qui proclament sa religieuse sécurité : « Les traces de l'industrie première, et même les ossements humains que rencontre le géologue, indiquent, assure-t-on, une race primitive inférieure et même sauvage. Les ennemis du christianisme célèbrent ces découvertes avec emphase. Nous croyons, nous, qu'on a transformé bien légèrement une preuve de la véracité de la Bible en objection contre elle. La révolte et la désobéissance de l'homme expliquent l'état misérable où il vécut d'abord, et les rigueurs auxquelles il fut soumis à l'âge où il habita les cavernes et les asiles lacustres prouvent à quiconque croit à la bonté de Dieu qu'un grand crime avait armé sa justice. »

D'après ce que nous venons de dire du livre de Mgr l'évêque de Châlons, toute incomplète et faible que soit cette esquisse, on peut, croyons-nous, en comprendre la haute et actuelle importance. C'est l'une des apologies de la religion qui répond le mieux aux besoins de notre époque, et qui, par le savoir qu'elle témoigne et l'esprit de charité, d'équité et de modération dont elle est empreinte, est appelée à y faire le plus de bien.

P. Douhaire.

MÉDITATIONS MORALES ET ÉTUDES HISTORIQUES

Par M. Sorbier, conseiller à la cour de cassation[1].

Si le livre que nous aimons à signaler aux lecteurs des œuvres sérieuses et consciencieuses n'est pas du nombre de ceux qui font beaucoup de bruit, il est du moins du nombre de ceux qui font beaucoup de bien. On ne peut en effet en étudier les détails sans élargir le cercle de ses idées morales, élever plus haut son esprit et son cœur, éprouver un plus grand enthousiasme pour ce qui est beau et bon, en un mot, sans devenir meilleur. Suivant la récente et judicieuse remarque d'un des critiques les plus autorisés de l'Académie française, il y a des livres dont il est toujours temps de parler : ce sont ceux qui ont été écrits pour durer, et qui traitent de choses d'un à-propos éternel. Tel est l'ouvrage de M. Sorbier.

Magistrat éminent, également versé dans la connaissance de la jurisprudence, de la philosophie, de l'histoire et des belles-lettres, entouré d'une estime et d'une sympathie exceptionnelle pendant les longues années qu'il a occupé la position de premier président de la Cour impériale d'Agen, M. Sorbier a consacré ses loisirs à méditer et à résumer ses impressions

[1] Librairie académique Didier, 35, quai des Augustins.

sur les questions morales et sociales qui intéressent l'homme en général, et le chrétien du dix-neuvième siècle en particulier. Il est tellement fasciné par les attraits du vrai et de l'honnête, tellement convaincu de la salutaire influence que doivent exercer dans toutes les sphères sociales les idées chrétiennes bien comprises et sérieusement appliquées, qu'il ne peut résister au besoin d'initier ses semblables aux méditations et aux études où il a trouvé des horizons plus élevés pour son esprit et un bonheur plus pur pour son cœur. Il croirait manquer à un des devoirs essentiels du prosélytisme chrétien, s'il ne partageait avec ses contemporains des observations qui lui semblent propres à relever leur dignité et leur sens moral, à leur inspirer un plus grand respect pour Dieu et pour eux-mêmes. « Les pages qu'on va lire, nous dit-il, serviront un jour à me rappeler plus vivement au souvenir de mes parents et de mes amis. Ils y retrouveront des idées, des sentiments que j'ai souvent exprimés durant ma vie; il leur semblera converser avec moi; ils croiront me voir encore et m'entendre; *ils auront une image de mon esprit et de mon cœur.* » Nous avons souligné à dessein cette dernière pensée, qui est d'une délicatesse et d'une candeur exquise. En parlant ainsi, M. Sorbier voulait avant tout être simple et modeste; il ne s'est pas aperçu qu'en nous livrant lé livre, si plein de charme et de noblesse, où l'on doit trouver « une image de son esprit et de son cœur, » il a fait de l'auteur de ce livre le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme de bien.

Comme l'indique le titre de son ouvrage, M. Sorbier n'a pas traité une série de sujets liés entre eux par un ordre logique. Ils sont indépendants les uns des autres; c'est un bouquet qui exhale une suave odeur, mais dont les fleurs peuvent en être détachées sans rien perdre de leur éclat et de leur parfum. Le lecteur peut ainsi se livrer à la méditation d'un sujet sans avoir à se préoccuper de ceux qui précèdent ou suivent. Pour donner une idée sommaire des questions, et de la manière dont le docte magistrat les envisage, jetons un coup d'œil rapide sur les quatre premiers chapitres, consacrés à la souffrance, aux détracteurs du temps présent, à l'amitié et à l'avarice.

La grave question de la souffrance est émaillée de pensées originales et délicates qui, sans faire aimer les épreuves inséparables de la vie humaine, nous déterminent néanmoins à les supporter avec patience et courage. Autant l'auteur admire la sublime parole de Térence, qui semble avoir été dérobée à l'Évangile : « Je suis homme, et rien de ce qui intéresse l'homme ne m'est étranger, » autant il trouve déraisonnable la parole du sophiste qui, au milieu de ses souffrances physiques, s'écriait : « Douleur, tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal. » Les plus brillants paradoxes n'empêcheront jamais la souffrance d'être une triste réalité. Ce philosophe lui aurait, au contraire, paru digne d'admiration, si ses principes et le temps où il vivait lui eussent permis de dire : « Douleur, tu es un

mal affreux, mais je te défie d'altérer ma confiance en Dieu et de m'arracher contre lui la moindre plainte. »

M. Sorbier s'élève à une véritable éloquence lorsque, protestant contre les impies détracteurs du catholicisme, qui enlèvent aux malheureux la seule consolation qui leur reste sur la terre, il démontre victorieusement que, depuis son origine, rien n'a pu démentir un seul de ses féconds et divins enseignements. « La croix est toujours l'étendard de la civilisation. Sur la croix, comme sur un char de triomphe, l'Évangile a parcouru l'univers, présentant à tous les peuples les fruits de ce nouvel arbre de vie. Le Christ est toujours la raison suprême et finale des choses, le mot de l'énigme du monde. Il régnera sur l'esprit humain tant qu'il sera de l'essence des rivières de couler et du feu de brûler, tant que l'œil fuira les ténèbres et recherchera la lumière, tant qu'il y aura des malheureux sur la terre, tant que le cœur aura soif d'espérance et d'immortalité. »

M. Sorbier déploie autant de verve et presque autant de logique contre « les détracteurs du temps présent. » Loin de nous la pensée de soutenir une thèse opposée à la sienne! Il est évident que chaque siècle a ses travers et ses qualités, ses vices et ses vertus, et nous défions le plus savant moraliste de nous démontrer victorieusement que le dix-neuvième siècle a plus de travers et moins de qualités, plus de vices et moins de vertus qu'aucun des siècles qui l'ont précédé. Aussi nous souscrivons sans difficulté au jugement de l'auteur, lorsqu'il ne comprend pas le plaisir qu'on trouve à maudire le temps présent, à calomnier la nature humaine, à inspirer le mépris des autres et de soi-même. Il enseigne que le mépris est essentiellement stérile, que c'est une mauvaise école de morale et de politique. Il n'admet point les dénigrements des Alcestes de nos jours, qui répètent que l'intérêt est devenu l'unique mobile de l'homme, qu'on n'aspire plus qu'aux richesses et aux plaisirs, que les principes fléchissent de toutes parts, que le monde est vermoulu et menacé d'une dissolution prochaine.

Mais l'auteur est-il également inattaquable lorsqu'il affirme que l'humanité, considérée dans son ensemble, « va toujours s'épurant; » qu'elle reçoit de chaque siècle qui s'éteint « un nouveau principe de jeunesse et de vigueur? » Nous aurions peut-être mieux aimé qu'au lieu de montrer l'humanité marchant dans la voie du progrès continu et indéfini, tant au point de vue moral que matériel, il eût envisagé ce progrès continu et indéfini au seul point de vue matériel ; ou, mieux encore, qu'il eût distingué entre la conscience individuelle et publique, et prouvé que la conscience individuelle a toujours ses défaillances plus ou moins grandes, suivant les temps et les lieux, mais que la conscience publique — telle est du moins notre conviction et celle de la plupart des philosophes chrétiens — va toujours progressant et s'améliorant. En pensant ainsi, loin de méconnaître les principes du catholicisme, nous affirmons son action providentielle sur les destinées de l'humanité. Quoi qu'il en soit, à l'opinion de quelques publicis-

tes, même religieux, qui disent beaucoup de mal de leur siècle, peut-être parce qu'ils le jugent un peu par eux-mêmes, nous préférons celle de M. Sorbier, qui en dit beaucoup de bien parce qu'il le juge, lui aussi, un peu trop par lui-même. Mais sa méprise est du nombre de celles qui ont droit à toute notre indulgence.

Le chapitre consacré à l'amitié renferme une série d'aperçus non moins philosophiques qu'ingénieux. Après avoir montré que la vie morale de l'homme est une suite de relations plus ou moins indispensables à son bonheur, qu'il aime à exister hors de lui, et dans quelque chose qui n'est pas lui, il ajoute avec une haute raison : « Le moi est la source de toutes nos misères, quand nous ne le transportons pas sur autrui. Un ami crée le bonheur en le ressentant ; il l'augmente en le partageant. A Rome, un ami s'appelait *necessarius*. Ainsi le complément de chaque être est placé hors de lui, fait incontestable qu'on peut ajouter à tant d'autres, pour démontrer irrésistiblement que la société est d'institution divine. »

Par un singulier phénomène, qui ne s'explique pas facilement au premier abord, tandis que les moralistes chrétiens parlent du caractère désintéressé de l'amitié avec un sentiment de défiance et de scepticisme, les philosophes païens se livrent, dans leurs études sur le prix de l'amitié, aux accents de l'admiration et de l'enthousiasme. Pour ne signaler que deux autorités, la Rochefoucauld soutient que l'amitié la plus désintéressée n'est qu'un trafic où notre amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner. Cicéron, plus admirable encore par l'élévation de son cœur et la profondeur de sa philosophie que par les sublimes élans de son éloquence, a gravé dans ses œuvres cette magnifique pensée : « Autant vaudrait ôter le soleil de ce monde que d'ôter de la vie l'amitié, l'amitié, le premier et le plus doux bienfait du ciel. »

Les premiers ont eu sans doute principalement en vue les faux amis, qui sont très-nombreux, et les seconds les vrais amis, qui sont trop rares. Ce qui semble justifier notre opinion, c'est la parole de Socrate aux voisins qui lui reprochaient les petites dimensions de la maison qu'il se faisait construire :

> Plût au ciel que de vrais amis,
> Telle qu'elle est, dit-il, elle pût être pleine !

Tous les philosophes païens, il est vrai, ne montrent pas la même foi que Cicéron dans l'amitié des hommes. On connaît la réflexion, plus politique que morale, de Bias : « Il faut vivre avec un ami comme s'il devait être un jour notre ennemi. » Ajoutons, avec M. Sorbier, que ceux qui dénigrent ainsi le plus noble des sentiments le confondent avec de simples liaisons qui sont le fruit du hasard et l'ouvrage d'un jour. Rien ne peint mieux ces relations passagères que le mot de ce jeune homme devant qui l'on pleu-

rait la perte d'une personne bien-aimée : « Moi, quand j'ai perdu un ami, je vais en chercher un autre au café Saint-James. »

L'étude morale sur l'avarice se fait remarquer par une rare finesse de jugement. Il semble que s'il existe un travers qui ne change point, c'est assurément l'avarice. Cependant, s'il y a eu toujours des avares, leur physionomie n'est pas toujours absolument la même. M. Sorbier signale une différence caractéristique entre l'avare des temps anciens et des temps modernes. Le premier est l'avare à cassette, à coffre-fort, ayant continuellement sous la main l'objet de son ardente convoitise ; il ne place point son or, il le prête moins encore : il est pour lui un dépôt sacré dont il est seulement le gardien vigilant et perplexe ; il semble ne se réserver que le droit de le contempler et de dire : Cet or est à moi ! Tel était surtout l'avare antique dans une société immobile où l'on ne pouvait s'enrichir que par une excessive parcimonie. Le second prête à gros intérêts, spécule sur le crédit public, entasse valeurs sur valeurs, se prive du nécessaire pour grossir ce monceau de papier qui fait sa joie et son orgueil.

Deux grands auteurs comiques, Plaute et Molière, ont peint l'avare. M. Sorbier remarque que la comédie du second a une grande supériorité, au simple point de vue de la connaissance du cœur humain, sur la comédie du premier. L'avare de Plaute finit en effet par se corriger, tandis que l'avare de Molière reste incorrigible. Il constate que l'avare craint toujours de passer pour riche. Quand il n'insulte pas les pauvres, il ne trouve ordinairement qu'un mot à leur dire : « Je n'ai rien ; je suis pauvre moi-même, plus pauvre que vous. » « Oui, c'est vrai, s'écrie notre moraliste, vous êtes pauvre, et plus pauvre que vous ne le croyez, car vous êtes pauvre d'humanité, pauvre de confiance en Dieu, pauvre des espérances éternelles. »

Nous en avons dit assez pour donner une idée du sérieux intérêt et de la haute portée de l'œuvre de M. Sorbier. Si son vœu était de faire du bien à ses lecteurs, son vœu est amplement satisfait. C'est moins une œuvre de controverse et de critique philosophique qu'une œuvre de prosélytisme et d'édification morale. On y remarque un caractère attrayant de noble et loyale conviction qui en rehausse le prix et en assure le succès. Il est difficile de résister à un homme de bien qui ne cherche qu'à vous faire du bien, et qui trouve le chemin du cœur aussi facilement que le chemin de l'esprit. L'auteur ne s'est point trompé en nous donnant cette assurance à la première page de son œuvre : « Ce qui m'encourage à publier ce travail, c'est que j'ai la conscience qu'aucune partie ne sera désavouée par une âme honnête et chrétienne. » C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire des généreuses intentions de l'auteur et de l'excellence morale de son livre.

L'abbé Lamazou.

LES PARADOXES DE 1789

Et les vrais principes sociaux, par le docteur Jules Guyot, in-12, Dentu 1870.

Depuis bientôt un siècle, il n'est pas de moraliste, de philosophe ou d'économiste qui n'ait tenu à honneur de faire sa profession de foi sur les principes de 89. C'est donc sans étonnement que nous voyons M. le docteur Jules Guyot, dont le nom est surtout connu par ses belles *Études des vignobles de France*, discuter à son tour, ces principes, objet de tant de contestations. *Les Paradoxes de* 1789 : tel est le titre de son livre. Ce titre paradoxal nous a choqué d'abord dans nos sentiments, et nous nous sommes demandé si nous avions affaire à un ami ou à un ennemi. Mais une lecture attentive nous a bientôt rassuré. Le docteur Guyot admet avec nous ce qu'il y a de bon, de noble, de fécond dans ce qu'on appelle aujourd'hui les principes de 89 : il ne condamne que l'excès des tendances et l'abus des mots. Du reste, il embrasse, dans son livre, toutes les questions sociales nées de 89. Chacun de ses chapitres deviendrait facilement un volume. C'est donc moins une étude qu'une chevauchée rapide à travers les principes fondamentaux de l'ordre social. Les matières qu'il traite, peuvent se rattacher à trois ordres d'idées : les principes, l'économie sociale proprement dite, et la religion.

Les questions de principes ont été envisagées par l'auteur d'une manière absolue. *La liberté*, prise dans son sens le plus complet, existe-t-elle dans la création, dans les plantes, dans les animaux, dans l'homme, dans la société ? Evidemment non : l'ordre dans la nature, l'harmonie dans les fonctions organiques, le mouvement dans les rouages de la société supposent la loi, et la loi est opposée à la liberté ou à l'indépendance absolue. Pour l'homme ce serait la mort ; pour la société, l'état sauvage le plus révoltant. Il ne faut donc pas confondre, dans l'homme, le libre arbitre avec la liberté, ni dans la société, le libéralisme avec la liberté sans limites et sans frein. Prise dans ce sens, la liberté serait « l'emploi de la force, de la ruse, de la violence sans répression. » (Page 30.) Mais ceux qui condamnent la liberté ainsi entendue sont plus nombreux que ne semble le supposer l'auteur. Nous aimerions donc mieux qu'au lieu d'attaquer une chimère, il se fût appliqué à développer la véritable notion de la liberté, qu'il connaît et qu'il aime, puisqu'il dit : « Exprimer une opinion, demander une réforme, une répression d'abus, d'oppression, d'arbitraire, c'est faire un appel à des lois protectrices, c'est travailler à la civilisation et au progrès. » (Page 44.) L'emploi du même procédé à l'endroit de l'*égalité* nous oblige au même reproche. A quoi bon s'armer contre cette égalité absolue qui prétendrait niveler toutes les intelligences et toutes les fortunes : le maintien du respect dans la famille et de la hiérarchie dans l'État s'opposeront toujours à son établissement. En revanche, l'auteur est pleinement dans le vrai lorsqu'il proclame *la fraternité*, fondée sur la famille et appliquée à tous les hommes, le plus fécond et le plus beau de tous les principes. Il est vrai qu'arrivé au terme de sa laborieuse carrière, jetant sur le passé un regard un peu attristé, son éloge semble n'être qu'une amère ironie, puisqu'il prétend que ce principe n'a jamais été « appliqué, développé, ni honoré. » Nous voudrions le consoler en lui disant qu'il est

appliqué tous les jours par l'Église, et par tous les hommes sincèrement libéraux qui ne séparent pas la cause de l'Église de celle de la société.

De l'examen de ces grands principes l'auteur descend à l'étude des questions d'économie sociale proprement dite, et aborde successivement, mais trop superficiellement, selon nous, les *lois* et le *pouvoir*, *l'offre et la demande*, *le crédit*, *la concurrence*, *l'agriculture*, *l'impôt et l'éducation*. Il y a du fond cependant dans ces aperçus trop rapides. Le point sur lequel M. Guyot insiste davantage est naturellement l'*agriculture*, objet spécial de ses études. Il lui donne le premier rang dans la vie sociale, et il se plaint amèrement de la voir exploitée, sous le couvert de la loi, par les excès du commerce et de l'industrie, par l'usure commerciale et l'abus du crédit. Il réclame pour la famille-souche, telle qu'elle a été exposée par M. Le Play, et qu'il regarde comme l'assise la plus solide de l'agriculture, la liberté testamentaire et l'affranchissement des onéreuses servitudes que notre législation fait peser sur le transfert des propriétés foncières. Il s'élève, en outre, contre les abus d'une concurrence mal entendue, dont l'effet le plus immédiat est, dit-il avec quelque crudité, l'exploitation de la société par d'habiles coquins ; contre les gros traitements et les encouragements donnés au détriment de l'utile à la frivolité ! Vient ensuite la grave question de l'impôt. Selon M. Guyot, la seule base équitable de l'impôt est l'avoir réel de chacun : celui qui a peu doit peu, celui qui a beaucoup doit beaucoup. Les octrois et les impôts sur la consommation, onéreux surtout aux petits et aux producteurs devront, selon lui, disparaître. Par quoi peuvent-ils être remplacés ? Par les droits de douanes, protecteurs de la production nationale, maintenus, à l'exemple des nations les plus prospères ; par les droits de poste, le monopole des tabacs, des alcools et des poudres, et surtout par une contribution proportionnelle au revenu. On arriverait ainsi à un budget d'au moins deux milliards, suffisant aux besoins d'une sage administration.

On le voit, ce livre rentre directement dans les préoccupations actuelles, et touche à des questions sur lesquelles se porte aujourd'hui toute l'attention des économistes et des législateurs. Il se recommande ainsi à tous les hommes sérieux, aux penseurs et aux moralistes. Peut-être eût-il été bon de l'arrêter là et de réserver le chapitre de la religion. L'auteur toutefois s'y montre discret, et il avertit (p. 297) qu'« il n'entend rien critiquer, rien rejeter, rien interpréter de ce qui est du domaine de la révélation. » Il se borne à chercher dans la nature de l'homme et dans ses instincts le fondement de la religion, et il le trouve dans des analogies philosophiques en parfaite harmonie avec les dogmes et les lois du catholicisme. Il y a donc moins là une prétention à dogmatiser qu'un appel fait aux indifférents, aux libres penseurs et aux matérialistes par un homme qui a vécu quarante ans avec eux, et qui voudrait les voir tous heureux et consolés, comme lui, par la possession de la vérité.

Achille Meuley.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 avril.

Le principal événement de cette quinzaine, sinon le seul, celui devant lequel s'effacent toutes les préoccupations de la politique extérieure ou les bruits de la polémique religieuse, c'est le plébiscite : encore la formule plébiscitaire ne nous est-elle connue que depuis quelques heures, et le temps nous manque pour étudier toutes les faces de la situation compliquée qu'elle crée.

Le peuple français est appelé à dire s'il approuve les réformes libérales accomplies depuis 1860, et s'il entend ratifier le sénatus-consulte établissant la constitution nouvelle de l'empire.

On sait ce que nous pensons des plébiscites : nous n'avons pas caché notre répulsion pour cette forme illusoire et peu sincère d'appel à l'opinion publique. Nous avons déjà exprimé notre sentiment à cet égard, et nous n'y reviendrons pas ; mais, de tous les arguments que nous avons pu produire, il en est peu d'aussi convaincants que la forme même de la question posée aujourd'hui et le spectacle du trouble qu'elle jette dans les esprits. Comment répondre par un *oui* ou par un *non* à une série de demandes sans liaison entre elles ? Comment donner à la fois, par un monosyllabe, un avis raisonné et raisonnable sur des articles de loi, sur des actes et sur des doctrines politiques ?

Que si on nous demande notre opinion sur les réformes libérales qui, depuis trois mois surtout, ont si profondément modifié les conditions de la vie politique, nous n'hésitons pas à les approuver. Nous n'avons jusqu'à présent marchandé ni notre assentiment, ni notre reconnaissance aux hommes qui nous ont valu cette amélioration et ce progrès. Avec tous les esprits indépendants, avec tous ceux dont

le patriotisme éclairé place l'intérêt de la liberté au-dessus de la satisfaction des sympathies ou des rancunes personnelles, nous avons sincèrement et loyalement approuvé l'œuvre du 2 janvier, salué le retour dans nos lois des pratiques constitutionnelles, la place rendue à l'initiative parlementaire, les garanties apportées par la responsabilité ministérielle et les autres conquêtes de l'opinion : et, bien que la retraite de MM. Buffet et Daru ait singulièrement altéré l'œuvre primitive et enlevé au cabinet ses principaux titres à notre confiance, néanmoins s'il ne s'était agi que d'une approbation donnée à ces progrès évidents, nous ne l'aurions pas refusée. Nous aurions compris que l'on surmontât la répugnance qu'inspire la participation à un acte mauvais en soi, pour constater la victoire des idées libérales, et sceller la transformation des institutions qui nous régissent.

Mais si le *oui* qu'on nous demande implique en même temps l'approbation du sénatus-consulte et de ses quarante-six articles, notre embarras devient extrême et notre sincérité même nous fait hésiter.

Il faut approuver en bloc, sans distinction et sans réserve, une série de dispositions d'une valeur différente et même d'une nature contradictoire : les unes bonnes, les autres mauvaises : les unes que nous avons toujours demandées, les autres que nous avons toujours combattues et que nous ne cesserons de combattre encore : la responsabilité ministérielle à côté de la responsabilité impériale, — le partage du pouvoir législatif à côté de l'amoindrissement du Sénat, — le serment politique à côté de la reconnaissance de la souveraineté nationale, — des articles de règlement parlementaire mêlés à des déclarations de principes et à des combinaisons domestiques. Voilà l'ensemble incohérent qu'on nous convie à juger par un mot, nous plaçant dans une alternative menaçante, entre un acte révolutionnaire et un sacrifice d'amour-propre, obligeant les hommes d'ordre et les gens d'esprit à renoncer à leur situation de conservateurs ou à leur réputation d'intelligence, à moins qu'ils ne préfèrent, en s'abstenant, se résigner à un certain aveu d'impuissance.

Cette situation seule suffit à faire juger la valeur d'un plébiscite : et pourtant le plébiscite est inscrit à la place d'honneur de la constitution nouvelle ; c'est par l'introduction de cette disposition fondamentale que le nouveau pacte se distingue des chartes diverses qui ont successivement essayé de fonder la liberté parlementaire, et, par l'insistance avec laquelle cette prérogative a été maintenue et réclamée par la couronne, il devient évident qu'à ses yeux elle représente l'élément d'équilibre qui semble avoir manqué

jusqu'à présent aux constitutions passées. Nous ne nous arrêterons pas à démontrer une fois de plus l'incompatibilité radicale qui existe entre le régime plébiscitaire et la pratique sincère des institutions parlementaires. Qu'est-ce qu'un gouvernement représentatif, un parlement, une responsabilité ministérielle à la merci d'un pouvoir insaisissable et supérieur, toujours maître de faire absoudre, après le fait accompli, les résolutions et les actes les plus arbitraires? Que deviennent la sécurité de tous et la dignité de chacun devant cette menace incessante d'aventures et de coups d'État? Qu'est-ce que cette immutabilité constitutionnelle, étendue à des détails nécessairement changeants et n'admettant d'autre correctif qu'une révolution heureuse dont la constitution prévoit et prépare la ratification anticipée? Le droit direct d'appel au peuple est la négation même du système représentatif, et la théorie le condamne justement.

Est-ce à dire que la théorie politique ait nécessairement le dernier mot, et que ses enseignements doivent exclusivement guider notre conduite journalière? Il y aurait bien à dire sur ce sujet, et nous ne faisons que l'effleurer. Nous connaissons par expérience les démentis donnés par la pratique à la théorie; nous savons que la logique politique, qui tient une si grande place dans nos discussions quotidiennes, ne trouve pas toujours dans les faits son application nécessaire. Il ne suffit pas que le droit au coup d'État, sous forme d'appel au peuple, soit inscrit dans la constitution pour qu'il soit et reste praticable, et nous avons vu réussir des aventures que les constitutions n'avaient ni prévues ni préparées: l'état de l'opinion décide seul de la possibilité et du succès de ces entreprises. Préparer cette opinion par la pratique des institutions parlementaires, par la presse, par la constitution des partis, voilà le véritable moyen de rendre impossibles les coups d'État de l'avenir. Or, ce moyen, ou ces moyens, sont consacrés par la constitution nouvelle: qu'ils passent dans nos mœurs et fondent le règne de l'opinion, les armes resteront impuissantes entre les mains d'un pouvoir qui n'essayera pas de s'en servir. Néanmoins nous comprenons que l'on hésite à approuver et à consacrer par son vote un état de choses aussi illogique.

Le ministère eût été mieux inspiré s'il se fût contenté de restreindre à sa première phrase la formule plébiscitaire. Le discours prononcé au Sénat par M. Émile Ollivier nous avait fait espérer qu'il aurait cette modération ou cette habileté. Faudrait-il chercher dans le discours de M. de Persigny l'explication de ces modifications inattendues: en nous éclairant sur les commentaires et les tendances des adversaires du régime libéral, sur la pression qu'ils ont exercée dans les hautes régions du pouvoir,

nous donne-t-il la clef des embarras du présent et des surprises de l'avenir? Nous voudrions ne pas le croire, mais nous ne pouvons nous empêcher de constater avec une patriotique tristesse le trouble que les séances du Sénat et les résolutions qu'elles ont produites, ont apporté dans une situation prospère, et combien nous sommes loin aujourd'hui des promesses et des espérances du mois de janvier!

Nous avons essayé de décrire en quelques lignes l'impression des hommes d'ordre et de progrès en face du scrutin du 8 mai : si notre tableau est fidèle, on comprendra qu'ils ne puissent attacher une grande importance politique à un vote susceptible d'interprétations si diverses, le même bulletin devant avoir une signification différente suivant la main qui le déposera dans l'urne. Les convenances personnelles de chacun auront donc plus de part dans sa détermination que les considérations d'un ordre général. Pour ceux qui attachent plus d'importance à la pratique journalière des institutions qu'à leur valeur théorique — et c'est, croyons-nous, le plus grand nombre — ils voteront *oui*, surtout si dans les dernières élections ils ont pris une part active à la lutte : s'ils ont engagé derrière leur nom un nombre considérable d'électeurs dans la revendication des libertés que la nouvelle constitution consacre, ils ne pourront pas se séparer d'eux aujourd'hui; ils devront à leurs amis des jours difficiles, de constater avec eux le triomphe sinon complet, du moins très-réel des idées soutenues en commun ; ils ne voudront pas laisser le bénéfice d'une victoire achetée par leur courage électoral à leurs adversaires d'alors, à la clientèle des candidatures officielles et des coteries administratives. D'autres, que les mêmes considérations ou les mêmes nécessités publiques ne guident point, s'abstiendront : ils ne voudront rien avoir de commun avec une pratique dont ils condamnent le principe, et dont ils contestent l'importance. Nous ne pensons pas que, parmi nos lecteurs, il s'en trouve qui veuillent apporter l'appoint d'un bulletin négatif aux passions révolutionnaires, et grossir ainsi le chiffre apparent de leurs adhérents. Quant à la grande masse du suffrage universel, elle ira au scrutin, mue par des mobiles si multiples, que nous renonçons à les analyser, et de cette diversité d'opinions et d'intentions sortira une grande majorité, dont nous ne voulons pas plus contester d'avance le chiffre imposant, que nous ne voulons en apprécier la moralité.

Et le lendemain!

Qui sera plus avancé? Les uns auront voté la constitution nouvelle parce qu'ils y auront vu la liberté, et les autres parce qu'ils y auront aperçu pour l'empereur la faculté de la retirer, et le plébis-

cite en recevra des interprétations contradictoires ni plus ni moins que les oracles antiques de Delphes ou de Dodone.

Nous nous en consolerions sans peine et, pour notre part, nous ne perdrions pas notre temps à de vaines discussions de métaphysique politique. Ce qui nous effraye davantage, ce sont les pratiques électorales répudiées le 24 février dernier par M. le garde des sceaux et qu'aura peine soit à éviter, soit à supporter la liberté devenue, à son tour, par une étrange ironie du sort, « candidat officiel ». Ce qui nous effraye, ce sont les parrains du nouveau plébiscite vantant les institutions parlementaires précisément du même ton dont ils les insultaient naguère, et prêts à les imposer — nous le craignons — par les mêmes procédés qui ont maintenu, durant dix-huit ans, le gouvernement personnel. Peu leur importe que l'orchestre impérial ne joue plus le même air, pourvu que les instruments ne soient point changés. Et déjà n'ont-ils point arraché au cabinet la promesse que les maires continueraient à être nommés par le gouvernement, espérant bien ainsi garder le suffrage universel dans les mains de l'administration — cette administration de M. de Forcade et de M. Rouher, qui a survécu à la retraite de ces deux ministres et de leur système.

Eh bien! que les ministres, que M. le garde des sceaux, en particulier, qu'en ce moment on flatte pour le perdre, le sachent bien : de tels hommes et de tels procédés sont peut-être bons pour faire voter des plébicistes, ils sont mauvais pour faire vivre la liberté. Pour bien servir la liberté, il faut d'abord croire à quelque chose ; il faut ensuite croire en elle. Le mérite et l'honneur du cabinet du 2 janvier était d'avoir attiré dans son sein et groupé autour de lui des hommes dont le libéralisme inspirait confiance au pays. Le mérite et l'honneur de M. Émile Ollivier était d'avoir voulu leur concours et de s'être trouvé digne de l'obtenir. Demain, comme hier, il en aura besoin ; plus que personne, il a achevé de discréditer le gouvernement personnel : il faut, sous peine de se discréditer lui-même, qu'il cherche ailleurs ses ressources et sa force. La retraite de MM. Buffet et Daru a ramené bien des défiances, que la réorganisation du cabinet ne les justifie pas ; que sa conduite au sein de la Chambre ne les rende pas irremédiables ; enfin que l'attitude de l'administration dans nos prochaines élections départementales n'éloigne pas d'elle, une fois de plus, tout ce qui est indépendant.

Quel que soit le vote plébiscitaire, ce qui fixera la valeur de la constitution nouvelle, encore une fois, c'est la façon dont elle sera pratiquée. Si le pays s'apercevait que rien n'est changé, ni dans les hommes, ni dans les choses, un mécompte de plus viendrait s'ajouter, dans l'âme des bons citoyens, à la longue série des tristesses et

des déceptions patriotiques ; le découragement, l'indifférence et le scepticisme envahiraient de plus en plus la conscience publique, et les fauteurs de révolution seuls reprendraient confiance.

Si, au contraire, l'œuvre du 2 janvier, en ce moment compromise et suspendue, est résolûment reprise, les malentendus inévitables autour du plébiscite s'effaceront ; les honnêtes gens s'habitueront à croire aux institutions nouvelles, en les pratiquant avec de libres chances de succès. Personne n'a déploré plus que nous les circonstances qui ont obligé MM. Buffet et Daru à la retraite ; leur entrée au pouvoir avait été pour les bons citoyens une grande espérance : leur démission est un avertissement qui doit apprendre, soit au pays, soit au souverain, que les habitudes du gouvernement personnel ne peuvent plus se perpétuer sous le gouvernement parlementaire. Mais, en dépit de nos regrets et de nos alarmes, nous ne saurions admettre que M. le garde des sceaux justifie les espérances de ses anciens, de ses futurs adversaires ; nous nous refusons toujours à croire que, quand on est entré au pouvoir avec la noble ambition d'être un grand ministre, on y reste pour devenir le continuateur — que disons-nous? —le contrefacteur de M. Rouher.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ame et Cœur, par G. d'Arsac. — chez Le Clerc, rue Cassette, 29.

Ame et cœur, voilà un titre qui promet, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter tout de suite, voilà un livre qui répond aux promesses du titre. L'auteur, M. d'Arsac, qui s'est voué avec succès à l'enseignement de la jeunesse, a eu l'heureuse inspiration de le dédier à ses élèves. Nul doute que ses élèves ne le lisent avec autant de charme que de profit; mais nous aussi, nous le public fatigué de lectures inutiles, écœuré de lectures malsaines, nous aurons plaisir à parcourir ces pages empreintes des plus nobles et des plus intimes émotions. A dire vrai, ce livre n'est pas un livre, c'est un portefeuille, mais le portefeuille d'un lettré, d'un amant de la solitude et de l'étude, d'un poëte et surtout d'un chrétien. « Nous avons fait appel, nous dit M. d'Arsac, au sentiment, à la conscience, au devoir, aux affections domestiques, à toutes les choses saintes que Dieu a déposées en germe au fond de chaque être et qui sont l'honneur et le charme de l'existence. »

Citons à la hâte parmi les plus brillantes de ces feuilles éparses celles qui portent pour titre : *Les Lectures, le Foyer, la Mort de ma mère, l'Amitié, le Chant, la Saint-Charlemagne; la Plume*, sorte d'ode en prose à ce léger outil de gloire et de combat; la forte et belle méditation intitulée *Jésus*, et tout un joli bouquet de pièces de vers.

« La vie, comme l'eau de la mer, ne perd son amertume qu'en s'élevant vers le ciel! » cette belle pensée que nous avons rencontrée dans *Ame et cœur* pourrait servir d'épigraphe au livre si intéressant de M. d'Arsac. L. G.

Les Universités de Franche-Comté. (*Gray, Dôle, Besançon*), par MM. Henry Beaune, substitut du procureur général à la cour impériale de Dijon et J. d'Arbaumont. — Dijon, J. Marchand, éditeur, rue Bassano. 1 vol. gr. in-8° avec sceaux gravés. — Prix, 10 francs.

Ce volume contient, outre l'histoire des universités de Gray, Dôle et Besançon, de 1287 à 1789, un grand nombre de pièces *inédites*, comme des lettres de Charles-Quint, Charles IX, Henri III, Philippe II, roi d'Espagne, du cardinal de Granvelle, de don Juan d'Autriche, du duc d'Albe, de Cujas, de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, des jurisconsultes Baudoin et Leconte, des bulles pontificales, etc., et une liste biographique des professeurs de Dôle et de Besançon, jusqu'à la suppression des universités.

Le mois de Marie de l'Ange, méditation pour chaque jour du mois de mai, par M. l'abbé Roulin. — In-12, Dillet, éditeur, rue de Sèvres, 15.

Ce petit livre se distingue de la foule des publications du même genre, par la forme nettement arrêtée de son plan et l'esprit tout pratique qui l'a inspiré. C'est le commentaire des paroles de la Salutation angélique envisagées comme leçons applicables à la conduite de la vie chrétienne. Les pieux conseils qu'il renferme sont accompagnés d'exemples généralement bien choisis et dont quelques-uns sont d'un intérêt très-vif et très-dramatique. La recommandation que Mgr l'évêque de Beauvais, au diocèse duquel appartient l'auteur, fait de ce nouveau manuel du mois de la sainte Vierge, nous dispense d'y

joindre la nôtre qui serait de trop peu de prix à côté de la sienne. Signaler ce suffrage est tout ce qu'il nous appartient de faire, et nous le faisons de grand cœur. P. D.

Journal du concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien présent aux sessions de 1562 à 1563, et publié par Armand Baschet. — 1 vol. petit in-8. Henri Plon, éditeur.

Ce journal, entièrement inédit, a été rédigé par un secrétaire de l'ambassade que la république de Venise envoya au concile de Trente, à l'exemple de toutes les puissances catholiques, sous le pontificat de Pie IV en 1562. Les deux années qu'il embrasse sont les dernières, mais les plus intéressantes du concile. D'ailleurs, grâce au récit sommaire que l'auteur fait des premières, son livre offre en réalité une histoire complète de la vénérable assemblée, histoire froide, il est vrai, et toute diplomatique, mais qui, à ce titre même, a un prix tout particulier. Inutile d'insister pour faire comprendre l'à-propos de cette publication. Les difficultés pendantes entre le gouvernement et le saint-siége lui donnent une piquante actualité. P. D.

De la divinité du christianisme dans ses rapports avec l'histoire, par Charles Lenormant. — Douniol, éditeur.

Les leçons de Charles Lenormant à la Sorbonne en 1843 ont été l'un des principaux points de départ du mouvement catholique de notre temps. Elles ont exercé une profonde influence, et le souvenir en fait époque dans les annales de l'enseignement public en France. C'est donc une idée très-heureuse qu'a eue le fils de l'éminent académicien, trop tôt enlevé à l'Église et à la science, de publier celles de ces leçons consacrées à la démonstration historique de la divinité du christianisme. Leur réunion constitue une œuvre très-remarquable, un des écrits d'apologétique les plus importants qui aient paru jusqu'à ce jour. Aussi le succès en a-t-il été très-grand dans le public qui s'intéresse aux études religieuses. La première édition en a paru l'été dernier sous ce titre : *De la divinité du christianisme dans ses rapports avec l'histoire*, et voici déjà une seconde édition qui est mise en vente à la librairie Douniol.

—

La direction de la revue florentine l'*Archivio dell' Ecclesiastico* vient d'envoyer à tous ses abonnés un exemplaire de la première partie de l'ouvrage : *Studj storici sul Concilio di Firenze, con documenti inediti o nuovamente dati alla luce sui manoscritti di Firenze e di Roma*, par M. le chanoine Eugène Cecconi, docteur en théologie. Florence, 1869. — Cette première partie contient les *antécédents du concile* jusqu'à la session solennelle, qui eut lieu le 9 avril 1438 dans la ville de Ferrare, d'où le concile fut ensuite transféré à Florence.

Au moment où les Orientaux convoqués par Pie IX au concile du Vatican refusent ou sont empêchés de s'y rendre, cette publication offre un intérêt d'actualité qui n'échappera à personne.

C'est au concile de Florence que fut proclamée la réunion, malheureusement momentanée, de l'Église gréco-russe à l'Église romaine, et quand on pense au concile qui vient de s'ouvrir, l'on ne peut s'empêcher de souhaiter qu'il parvienne à reprendre et à accomplir l'œuvre du concile de Florence. On est porté à garder de l'espoir même en voyant que les démarches de Pie IX sont restées jusqu'ici sans résultat, quand on connaît, par l'ouvrage de M. le chanoine Cecconi, tout ce qu'il a fallu de démarches, de patients efforts et de sacrifices pour faire accepter aux Grecs le projet de réunion et les amener jusqu'à Ferrare.

L'ouvrage que nous annonçons mérite à la fois l'attention des savants et l'intérêt de tous ceux qui désirent le retour de l'Église gréco-russe à l'unité catholique.

—

A propos de la reprise du *Freyschütz*, les dilettanti liront avec grand intérêt les *Lettres de Gluck et de Weber*, ce joli volume que fait paraître aujourd'hui M. Guy de Charnacé, ouvrage orné de portraits et d'autographes. Prix : 4 fr., *franco*. H. Plon, éditeur, 10, rue Garancière, à Paris.

Pour les articles non signés : Leroux.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LÉGISLATION DU BUDGET

III

LE VOTE DU BUDGET[1].

> « Nous ne méritons, messieurs, ni le reproche ni l'honneur d'avoir été chercher les mesures que nous vous proposons dans des théories nouvelles et inconnues. »
>
> Discours du baron Louis, ministre des finances, à la Chambre des députés, 31 août 1814.

GÉNÉRALITÉS.

Dans notre précédent article[2] nous avons passé en revue les différentes phases que traverse le projet de budget pendant sa période de formation, nous l'avons pris au moment même où les ministres en réunissent les premiers éléments et nous l'avons suivi jusqu'à son dépôt sur le bureau de la Chambre. En même temps nous avons recherché et constaté quelles seraient les réformes à introduire dans ces travaux préparatoires pour en réduire la trop longue durée et pour faciliter davantage à nos laborieux députés l'exercice du pouvoir législatif.

Nous poursuivons aujourd'hui cette étude et nos recherches em-

[1] Le présent article est terminé depuis le 1er octobre dernier; il est antérieur par conséquent non-seulement au sénatus-consulte de 1870, mais encore au ministère du 2 janvier. Il est de notre devoir d'en prévenir le lecteur.

[2] Voir dans le *Correspondant* du 25 juin dernier, notre second article intitulé : « *la Préparation du budget.* »

brasseront la seconde période par laquelle passe le budget : « *la période du vote.* » Elle s'ouvre au moment même du dépôt des propositions ministérielles et se termine par la transformation complète du projet en « *loi;* » car le budget possède dès lors une vie réelle qui le fait entrer dans la « *période d'exécution,* » mais il n'acquiert pas cette existence légale sans donner lieu à un grand nombre d'opérations intéressantes à connaître, et sans soulever toute une série de questions dont l'importance s'atteste par des discussions incessantes dans le sein de nos chambres.

Cette seconde période se distingue de la première en ce que les travaux budgétaires n'offrent plus ce caractère exclusivement administratif que nous leur avions reconnu jusqu'ici. Une fois déposé, le projet de budget appartient à la Chambre et toutes les nouvelles opérations auxquelles il donne lieu, vont émaner de l'initiative des députés. Aussi le caractère dominant de toutes les questions que nous devons élucider est presque toujours constitutionnel. La solution de la plupart d'entre elles dépend en effet du rôle que remplit la représentation nationale dans le régime politique dont l'État est doté. Leur simple énoncé suffira à mettre ce fait en évidence ; voici les principales :

— Comment la Chambre doit-elle diriger les études auxquelles elle soumet le projet de budget ?

— Doit-on procéder chaque année au vote de toutes les dépenses et de toutes les recettes ?

— Les dépenses doivent-elles être autorisées par un vote en bloc ou par des votes successifs de détail ? de même pour les recettes ? Dans quelle mesure les votes doivent-ils se fractionner ?

— La Chambre vote-t-elle des sommes ou des services ?

— Quelles sont les dispositions accessoires qui doivent être contenues dans les lois annuelles de finances ?

— Convient-il que toutes les dispositions législatives concernant un budget soient renfermées dans une seule loi ou dans plusieurs ?

— Quelles sont les causes qui peuvent motiver le refus du vote du budget et quelles sont les conséquences de ce refus ?

— Enfin quels sont les droits et les devoirs de la Chambre haute à l'égard du budget ?

Quelques-unes de ces questions ont reçu désormais leur véritable solution après des débats qui ont occupé les premières années du gouvernement de la Restauration. D'autres n'ont pas eu le même bonheur et sont aujourd'hui encore discutées après n'avoir obtenu que des solutions éphémères. Mais pour les unes comme pour les autres, les débats passés et présents montrent la gravité des intérêts engagés et la portée des décisions qu'elles provoquent.

I

COMMENT LA CHAMBRE DOIT-ELLE DIRIGER LES ÉTUDES AUXQUELLES ELLE SOUMET LE PROJET DE BUDGET.

Lorsque le ministre des finances a effectué sur le bureau de la Chambre le dépôt du projet de budget préparé et imprimé par ses soins, on ne peut procéder immédiatement aux opérations du vote ; il est nécessaire que les députés prennent auparavant connaissance des propositions ministérielles et se rendent un compte exact de la situation financière et politique, du montant des besoins, de la quotité des recettes, etc., etc. Cet examen est tellement naturel et indispensable que nous le voyons figurer parmi les usages parlementaires de tous les pays dotés de représentations nationales. Mais si l'existence même de ces études est un fait universel, la forme en varie beaucoup dans chaque État.

A ce point de vue nous croyons curieux et utile de rapprocher le mode de travail établi dans nos Chambres des usages observés chez d'autres peuples. Et nous ne pouvons mieux faire que de choisir pour cette comparaison les pratiques du parlement d'Angleterre et celles du Congrès des États-Unis. Dans l'un nous trouvons des formes de travail consacrées par une expérience de deux siècles pendant lesquels aucun bouleversement violent n'a atteint le régime politique de la nation. Dans l'autre nous constatons l'existence d'usages importés primitivement d'Angleterre, mais modifiés et améliorés pour s'adapter à des institutions plus démocratiques et par suite plus semblables aux nôtres.

Ce rapprochement nous montrera les qualités et les vices du système actuellement suivi par les Chambres françaises, et nos députés pourront y découvrir des moyens pratiques d'obtenir une économie de temps considérable par une meilleure conduite de leurs travaux et d'acquérir plus aisément une connaissance moins superficielle de notre situation financière.

Et d'abord quels sont les éléments qui constituent la base même de ces travaux préparatoires en France, en Angleterre et aux États-Unis ? Le principal est partout sans contredit « l'*exposé* » présenté par le chef de l'administration financière connu sous le nom de « ministre des finances en France, de chancelier de l'Échiquier en Angleterre, de secrétaire du trésor aux États-Unis. Ce document trace le tableau des besoins présumés du gouvernement pendant l'année budgétaire qui va s'ouvrir, du montant supposé des res-

sources pendant la même période, des moyens à employer pour s'en procurer de nouvelles, des augmentations et diminutions de taxes, etc., etc. A ce document sont toujours annexées un grand nombre de pièces justificatives.

En outre, en France, le ministre des finances joint à son exposé le projet de loi budgétaire dont le gouvernement propose l'adoption au Corps législatif. Cette présentation d'un projet de loi, dont toutes les dispositions sont formulées, était naturelle lorsque le ministère représentait la majorité de la Chambre et que les députés pouvaient amender librement les lois proposées ; elle ne peut être considérée depuis la Constitution de 1852 que comme un empiétement sur les attributions du pouvoir législatif[1].

De l'autre côté du détroit[2], le chancelier de l'Échiquier prépare bien un projet de loi, un *bill*, mais seulement à la suite d'une motion adressée par la Chambre à la Couronne[3]. En outre le chancelier témoigne de son respect pour la souveraineté de la Chambre des Communes en laissant en blanc dans le bill qu'il a préparé le chiffre des subsides qu'il désire obtenir pour le gouvernement[4]. Qu'on le remarque bien, le chancelier ne vient pas soutenir comme cela se fait actuellement dans notre pays, un projet discuté par les ministres sous la présidence du souverain. Il est membre du cabinet, par l'effet de la confiance qu'il inspire à ses collègues des deux Chambres et il ne relève que de ceux-ci. C'est la conséquence de ce fait fondamental que « le Parlement, comme l'a dit Blackstone, est le lieu où la Constitution britannique a marqué la place du pouvoir absolu, despotique même qui dans tout État doit nécessairement exister quelque part[5]. »

[1] Voir la note de la première page.

[2] Les détails que nous donnons sur la législation budgétaire de l'Angleterre sont empruntés pour la plupart aux ouvrages suivants :

Fischel (traduction Vogel), la *Constitution d'Angleterre*.

Eskine May (trad. Cornélis de Witt), *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre depuis l'avénement de Georges III*.

De Franqueville, *Institutions politiques et administratives de l'Angleterre*.
Baron de Czœrnig, *das Britische Budget*.

Sir Stafford Northcote, article « Grande-Bretagne » dans le dictionnaire politique de Block, etc., etc.

[3] Fischel, t. II, p. 340.

[4] Rossi, *Cours de droit constitutionnel*, tome IV, p. 174.

[5] Blackstone, *Comm.*, t. I, p. 161. — Toutefois il convient de n'admettre cette opinion qu'avec une restriction, qui consiste dans l'obligation où se trouve placé le Parlement de représenter réellement l'opinion publique; sinon le souverain usera, selon toute apparence, de son droit de dissoudre la Chambre des communes et de faire appel au pays en procédant à de nouvelles élections. On serait donc plus exact en disant que le pouvoir prépondérant appartient toujours en Angleterre à l'*opinion publique* représentée par le Parlement.

Avons-nous besoin d'ajouter que les mêmes principes préservateurs de toute révolution violente règnent aux États-Unis. N'ont-ils pas tout récemment manifesté leur influence tutélaire en donnant au Congrès les moyens d'entraver la politique dangereuse et inconstitutionnelle de l'orgueilleux président Johnson.

Au point de vue budgétaire, ils se traduisent dans ce dernier pays par les mêmes pratiques qu'en Angleterre[1]. Le secrétaire du Trésor ne peut formuler le projet de loi budgétaire que s'il y est invité expressément par le Congrès. Sinon, il se borne à développer d'une manière générale les principes et les règles qui lui semblent devoir être observés[2].

Si nous insistons sur cette situation nettement subordonnée dans laquelle les constitutions anglaise et américaine ont placé les agents du Pouvoir exécutif vis-à-vis de la représentation nationale, qu'elle s'appelle d'ailleurs parlement ou congrès, cela tient aux immenses avantages qui en découlent pour le facile et rapide maniement des affaires publiques, comme nous le verrons par la suite de ces études. Continuons-les donc.

Après leur dépôt sur le bureau de la Chambre l'*exposé* et les autres documents financiers qui s'y trouvent annexés sont envoyés à l'impression, sauf en France où elle a été ordonnée par le ministre des finances antérieurement au dépôt. Puis un exemplaire est remis à chaque député, représentant ou membre de la Chambre des communes, selon le pays, et un intervalle de quelques jours leur est laissé pour étudier les propositions ministérielles.

Alors commencent l'examen et la discussion du budget dans les Chambres et ici apparaissent les profondes différences qui distinguent les usages des Assemblées législatives en France, en Angleterre et aux États-Unis.

On sait comment les choses se passent au Corps législatif lorsque le gouvernement présente un projet de loi : Les députés se réunissent dans les neuf salles ou *bureaux*, entre lesquels le sort les a répartis au commencement du mois. Dans chaque bureau est discuté d'une manière plus ou moins sommaire la loi proposée et l'on procède à la nomination de commissaires qui seront chargés d'examiner dans tous leurs détails les propositions gouvernementales. Quand il s'agit du budget, ces usages sont modifiés en ce sens seulement que la commission au lieu d'être de neuf membres, comme d'habitude, en

[1] Nous avons emprunté presque tous les détails concernant la législation budgétaire des États-Unis au récent ouvrage que le baron de Hock a publié sous ce titre : « *Die Finanzen und die Finanzgeschichte der Vereinigten Staaten von America.* »

[2] Baron de Hock, p. 23.

compte dix-huit. Chaque bureau nomme par suite deux commissaires au lieu d'un.

C'est à cette commission, dite *du budget*, qu'incombe d'une manière aussi spéciale que complète la tâche ardue d'approfondir toutes les questions traitées dans le projet, de conférer avec les ministres et avec le Conseil d'État, de se faire donner des éclaircissements sur tous les points obscurs, d'obtenir des justifications supplémentaires s'il y a lieu, en un mot, pour me servir d'un terme vulgaire, mais qui peint bien la nature de leurs obligations, ils doivent *éplucher* le projet que leurs collègues leur ont donné mandat d'examiner. Ce n'est pas tout. Les commissaires doivent aussi étudier et apprécier les propositions que leur adressent les députés étrangers à la commission; ce qui, vu leur nombre, constitue un énorme surcroît d'occupations. Aussi la commission tient-elle de longues et nombreuses séances auxquelles assistent le plus souvent quelques ministres ou conseillers d'État. Ceux-ci fournissent les explications qui leur sont demandées et défendent les diverses parties du projet de loi. Devant la commission paraissent aussi les députés qui proposent des amendements[1]; puis les raisons des uns et des autres étant connues et pesées, la commission consigne les résultats de tous ses travaux dans un grand rapport dont elle confie la rédaction à l'un de ses membres qu'elle choisit à cet effet. Ainsi appuyé et des documents justificatifs fournis par les ministres et du rapport de la commission, le projet de loi revient sur le bureau de la Chambre et il est mis à mis à l'ordre du jour. Bientôt après s'ouvrent les discussions du budget qui, par leur ampleur, par la variété des sujets traités, constituent en général chaque année la partie la plus intéressante de la session législative.

Si tel est le mode de travail actuellement appliqué par nos députés, bien différents sont les usages suivis par la Chambre des communes en matière de budget.

Le système des commissions n'est pas inconnu en Angleterre et le Parlement l'emploie généralement; mais seulement quand il s'agit d'affaires qui n'offrent qu'un mince intérêt politique. Lorsqu'il s'agit de grandes questions, de celles qui sont de nature à influer sur l'avenir, la puissance et la prospérité de la Grande-Bretagne, et ce caractère a été reconnu aux questions de *finances*, de *commerce* et de *religion*, alors le système des commissions est abandonné comme insuffisant[2]; et cet abandon est rationnel. Il est des cas où chaque

[1] Nous ne parlons pas des obstacles établis par la constitution de 1852 à l'exercice du droit d'amendement, ces obstacles venant d'être supprimés par le sénatus-consulte du 16 septembre 1869.

[2] Fischel, t. II, p. 304.

député doit payer de sa personne, étudier par soi-même et apporter aux délibérations sa quote-part d'expérience et d'idées. Aussi c'est devant la Chambre entière que s'élabore le budget et que se discutent les questions financières[1]. En outre, comme il n'y a pas lieu de faire des discours à propos de chiffres, comme il s'agit de questions de détail, qui demandent à être traitées sous une forme familière, les séances que la Chambre consacre à ces discussions ne sont pas publiques, aussi reçoivent-elles le nom de séances *en comité*[2]. » Il n'y en a pas moins de deux ou trois par semaine pendant toute la la session ; et les sessions anglaises durent en général beaucoup plus longtemps que celles de nos Chambres. C'est pourquoi les comités où se discutent les questions financières ont reçu l'épithète de « permanents. »

Ils sont au nombre de deux : le comité des subsides (*committee of supply* et le comité des voies et moyens (*committee of ways and means*). Les Communes ont jugé, et c'est une nouvelle preuve du soin qu'elles apportent dans ces questions que les demandes de subsides et les moyens d'y satisfaire devaient se traiter séparément[3]. Cette méthode peut être bonne en Angleterre où le Parlement gouverne au moyen des ministres sortis du sein de la majorité et se trouve par suite peu susceptible de se laisser entraîner dans la voie des dépenses dites « *utiles*. » Il n'en saurait être de même ailleurs avec des ministres étrangers à la Chambre et désireux d'illustrer leur passage aux affaires.

Est-il besoin d'indiquer en détail la nature des travaux auxquels se livrent les deux comités? l'un, celui des subsides, s'occupe de l'examen des dépenses à autoriser, il apprécie les besoins de tous les services publics : armée, flotte, administrations civiles, etc. ; il ouvre des crédits aux ministres et en contrôle l'emploi[4]. L'autre comité, celui des voies et moyens recherche les meilleurs procédés à employer pour se procurer les fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses autorisées ; enfin il s'occupe de l'établissement des taxes et indique l'application à donner au revenu disponible.

Ce qui rend ces réunions de la Chambre extrêmement utiles est la manière toute simple et pratique dont les affaires s'y traitent. « On y discute sans façon sur le ton de la conversation plutôt que

[1] Fischel, t. II, p. 304 et 305.

[2] Le secret de ces séances est le plus souvent fictif, car l'usage s'est introduit parmi les membres du Parlement d'ignorer la présence du public dans les tribunes. Voilà comment les journaux anglais reproduisent fréquemment les débats de la Chambre avec cette mention : « Séance en comité général. »

[3] Fischel, t. II, p. 304 et 305.

[4] Fischel, t. II, p. 305.

dans une forme oratoire[1]. » Les membres de la Chambre des communes qui font partie du cabinet prennent naturellement la plus grande part aux débats; la pensée du gouvernement se trouve ainsi exposée à tout moment, de la manière la plus simple et la plus expéditive, et les liens qui relient le ministère à la majorité se maintiennent plus facilement au moyen de ces communications incessantes.

Il est dans ces séances une autre particularité qui mérite d'être remarquée. Les deux comités de finances ne sont pas présidés par le « *speaker* » ; ils ont leur président particulier (*chairman*) nommé chaque année par la Chambre réunie en comité des subsides. On le choisit naturellement parmi les hommes versés dans la connaissance des matières financières ; et si grande est la liberté de discussion dans ces comités que le *chairman* y peut prendre lui-même la parole et intervenir dans les débats[2]. La sage habitude de nommer un président spécial pour le comité des finances remonte déjà à deux siècles, la première nomination ayant lieu en 1669[3]. Veut-on savoir comment se dirigent les discussions? « Les bills sont mis en délibération article par article (*clause by clause*), on remplit les lacunes, on discute les amendements qui modifient le bill et on le soumet au vote[4]. » Puis, les débats étant clos, le *chairman* présente à la Chambre en séance publique un rapport sur le sort du bill dans le comité. C'est sur ce rapport que vont s'engager les grandes discussions publiques, mais on devine déjà ce qui va arriver. Toutes les questions de détail dont la solution est connue d'avance par les votes du comité sont laissées de côté et les séances publiques demeurent entièrement consacrées à la discussion des questions vraiment sérieuses et propres à éclairer l'opinion publique au dehors.

Grâce à ce sage ensemble de mesures ingénieuses adoptées par un parlement libre de toute entrave constitutionnelle dans la marche de ses travaux, la sérieuse élaboration des lois a été assurée *et une économie considérable de temps réalisée ;* la Chambre des communes, comme nous l'avons déjà dit, parvient à renfermer dans une période de trois mois l'examen du budget, sa discussion et le vote de ses dispositions les plus urgentes. Nous devons expliquer ces derniers mots. En Angleterre le budget n'est pas voté tout entier en une seule fois comme en France, on juge qu'il serait dangereux de remettre des fonds trop abondants à la disposition des ministres,

[1] Fischel, t. II, p. 304 et 305.
[2] Fischel, t. II, p. 315.
[3] *Ibid.*, p. 304.
[4] *Ibid.*, p. 315.

ce qui pourrait leur donner la tentation de proroger le Parlement et de ne le convoquer qu'après un long délai. De là l'usage établi de n'accorder au ministère par des bills successifs que les fonds strictement suffisants pour assurer le service public pendant une courte période. Mais ce point est trop grave pour être traité incidemment, nous y reviendrons plus loin lorsque nous parlerons des dispositions législatives insérées dans les bills de finances.

Si d'Angleterre nous passons aux États-Unis, nous y trouvons les pratiques du Parlement anglais conservées quoique modifiées pour s'adapter à la forme républicaine des institutions politiques.

Ainsi tout le tableau que nous venons de tracer des réunions en comité de la Chambre des communes s'applique exactement aux coutumes de la Chambre des représentants à Washington[1]. Mais il existe, sous la forme de « *Commissions permanentes* » composées de membres que la Chambre des représentants tire de son sein, un rouage nouveau inconnu à l'Angleterre. Son utilité est démontrée par le développement de cette institution depuis le commencement du siècle[2]. Aujourd'hui le nombre de ces commissions n'est pas moindre de treize pour la Chambre des représentants :

En voici la liste avec la date de leur création :

1.	Commission	des droits du trésor public,	instituée	le 13 novembre 1794.
2.	—	*des voies et moyens*	—	le 7 janvier 1802.
3.	—	des terres domaniales	—	le 17 décembre 1805.
4.	—	des affaires postales	—	le 9 mai 1808.
5.	—	*des dépenses publiques*	—	le 26 février 1814.
6.	—	des droits du domaine public	—	le 29 avril 1816.
7.	Commission	État		
8.	d'examen	Finances		
9.	des comptes	Guerre	—	le 30 mars 1816.
10.	publics annuels	Marine		
11.	des départements	Postes		
12.	ministériels	Établissements publics		
13.	Commission des établissements publics et des domaines à Washington		—	le 15 septembre 1827.

De ces treize commissions, les six premières comptent neuf membres, les autres cinq seulement. — C'est par elles et par d'autres encore nommées temporairement que la Chambre des députés

[1] Baron de Hock, p. 23, 24, 25 et 26.

[2] Nous avons substitué le nom de *commissions* à celui de *comités permanents* qu'emploient les Américains pour éviter la confusion qui aurait pu naître dans l'esprit du lecteur entre ces comités composés de quelques membres et les séances en comité général de la Chambre des communes en Angleterre et aussi de la Chambre des représentants aux États-Unis.

fait examiner toutes les questions qu'elle est appelée à résoudre. Quant aux attributions respectives de chaque commission, elles résultent de textes obscurs. D'ailleurs cette obscurité même profite aux commissions qui nous intéressent plus particulièrement, et on peut considérer comme illimité le cercle des travaux que peuvent entreprendre la commission des voies et moyens, celle des dépenses publiques et celles aussi qui sont chargées de l'examen des comptes. Elles jouissent vis-à-vis des autres commissions d'une suprématie incontestable. « Ainsi la commission des voies et moyens n'a pas « seulement à donner son avis sur toutes les propositions qui con-« cernent les recettes publiques et les emprunts d'État, à surveiller « la situation des finances et à exprimer de temps en temps ses « vues sur les affaires pendantes, mais elle doit en outre au com-« mencement de chaque session se prononcer sur les propositions « budgétaires. Le temps qu'elle doit consacrer à ce travail est même « fixé; il ne doit pas dépasser *trente jours;* de son côté, la commis-« sion des dépenses publiques donne son avis sur toutes les de-« mandes de crédits réclamés par les diverses branches du gouver-« nement; elle décide également la nature de l'emploi auquel se-« ront consacrés les fonds accordés et elle apprécie la mesure dans « laquelle il convient d'admettre ou de réduire les dépenses pro-« posées[1]. »

Ajoutons qu'aucune commission ne peut se réunir pendant les heures de séance de la Chambre comme cela a lieu fréquemment au Corps législatif, Leurs réunions sont également interdites après la clôture de la session à moins qu'elles n'aient été autorisées par une loi spéciale, comme cela se pratique pour les commissions d'examen des comptes publics. Celles-ci siégent en effet jusqu'à l'ouverture de la session suivante[2].

En somme on peut dire que ces commissions sont les véritables instruments au moyen desquels le Congrès, car le Sénat a aussi ses commissions, exerce le pouvoir législatif dans toute sa plénitude et triomphe, au besoin, des résistances du pouvoir exécutif. Dans un pays où tout le personnel administratif change à chaque élection présidentielle, tandis qu'il existe dans les plus anciens États de l'Union des familles jouissant d'influences aussi considérables qu'anciennes, les vieilles traditions politiques et administratives n'ont de représentants que dans le Congrès ; elles se perpétuent par ces commissions aux travaux desquelles les vétérans des Chambres américaines apportent le concours de leur expérience et de leurs

[1] Hock, p. 24 et 25.
[2] Hock, p. 26.

lumières. En Angleterre n'existent pas, avons-nous dit, ces commissions permanentes, mais ce sont toujours les mêmes hommes *wighs* ou *tories* qui détiennent le pouvoir; et qui se refuserait à reconnaître qu'ils possèdent à un haut degré les traditions politiques et les habitudes parlementaires nécessaires à la bonne confection des lois ?

Ainsi, que nous examinions les coutumes anglaises ou les usages américains, nous trouvons un mode de travail approprié aux institutions et aux mœurs des deux peuples. Si maintenant nous considérons les usages des Chambres françaises, devons-nous forcément en conclure qu'entre les systèmes qui sont en vigueur dans les trois États, il en est un qui est supérieur aux deux autres, et devrait, par suite, leur être substitué? Ce serait aller beaucoup trop loin. Ne faut-il pas tenir compte du tempérament, des traditions, des mœurs de chaque nation? Bornons-nous donc à rechercher dans les coutumes étrangères ce qui peut leur être emprunté sans briser nos vieilles traditions parlementaires, qui offrent, elles aussi, des avantages que nous avons éprouvés, et auxquelles doivent, en tout cas, nous rattacher tant de glorieux souvenirs.

Ainsi, pendant les quarante années de régime parlementaire dont nous avons joui, nos Chambres ont toujours considéré comme très-utile la discussion préalable des projets de loi par un corps administratif spécial, composé d'anciens fonctionnaires aussi instruits qu'expérimentés. L'existence du Conseil d'État n'a jamais été sérieusement attaquée qu'aux époques où ce corps, devenu politique, a été doté d'attributions constitutionnelles qui le transformaient en un obstacle permanent au libre exercice du pouvoir législatif par la représentation nationale, alors qu'il doit toujours, au contraire, demeurer placé dans la dépendance étroite de celle-ci. Avec cette restriction fondamentale, il est vrai, et malgré la lenteur de ses travaux, nous croyons que le Conseil d'État peut offrir, comme comité consultatif, une assistance précieuse aux députés et aux ministres.

Quant aux commissions permanentes des Chambres américaines, nous estimons leur institution excellente en Amérique, dans un pays dont la législation est nouvelle et relativement peu compliquée. En France, elles ne pourraient s'adapter à nos habitudes, et fonctionnant mal, elles ne sauraient remplacer le Conseil d'État. Peut-être seulement y aurait-il avantage à faire juger tous les projets de finance par une même commission que la Chambre nommerait pour toute la durée de la session, et dont les membres pourraient dès lors exercer avec suite une surveillance efficace sur la conduite du gouvernement dans les affaires financières.

Mais le point sur lequel nous voulons insister particulièrement est

l'existence de ces réunions *en comité*, dont il est fait un usage si fréquent en Angleterre et aux États-Unis. A ces assemblées non publiques de tous les membres d'une Chambre, à ces discussions libres et sans apparat; à ces débats dirigés par un président spécial, versé dans la connaissance des questions financières; à ces études en commun destinées à examiner les questions à un point de vue essentiellement pratique, nous croyons attachés toute espèce d'avantages. Combien ce mode d'élaboration des lois est supérieur au nôtre! Que nous sommes loin ici de ces discussions préliminaires plus politiques que financières, et en tout cas si sommaires, qui précèdent, dans chacun des neuf bureaux, la nomination des membres de la commission du budget. Puis, dans cette commission, que de difficultés pour sortir des généralités, obtenir des éclaircissements de ministres étrangers à la Chambre. Voilà pour les commissaires. Il est vrai que choisis depuis 1852, par le Corps législatif, dans le sein de la majorité, ils ne se sont pas montrés pendant longtemps fort exigeants. Mais arrivons aux députés eux-mêmes. N'avons-nous pas vu pendant quinze ans, et contrairement à tous nos précédents usages parlementaires, les membres de l'opposition repoussés systématiquement de toutes les commissions du budget. Bien plus, nous les avons entendus se plaindre du refus que gouvernement et commissaires avaient maintes fois opposé à leurs demandes de communication de pièces fournies pourtant à la commission. Que le gouvernement, c'est-à-dire les ministres, veuillent tenir certains faits secrets, il n'y a rien là que de naturel. Nous dirons plus : en certains cas, c'est leur droit, ce peut être leur devoir; mais ils ne peuvent légitimement exercer ce droit, remplir ce devoir que vis-à-vis d'une Chambre qui leur accorde sa confiance, et devant laquelle ils sont responsables.

La déférence qui est due à tout député, quelle que soit l'opinion qu'il a reçu mandat de représenter, la seule équité, conseillent l'organisation de ces réunions « en comité » du Corps législatif. En agissant ainsi, nos représentants ne consacreraient même pas une innovation: ils rentreraient dans les traditions de l'Assemblée nationale qui, dès les premiers temps de ses réunions, décidait qu'elle consacrerait deux jours par semaine à l'examen des questions financières[1].

Une objection a été posée, qui serait grave si elle était fondée. Comment, a-t-on dit, les affaires publiques se discuteraient-elles avec calme au milieu d'une assemblée qui, comme notre Corps législatif, compte près de trois cents membres. Cette crainte repose sur une

[1] Les vendredis et samedis. — Décision prise le 19 septembre 1789, par l'Assemblée nationale. — Le 11 juillet précédent l'Assemblée avait déjà nommé un comité de 62 membres chargés d'étudier toutes les questions financières.

illusion : jamais une nombreuse assemblée ne se trouve au complet, et il n'y a, en général, guère plus de deux cents députés qui assistent à la fois aux séances de la Chambre. Ce nombre se réduirait encore pour les réunions en comités, qui n'offriraient pas les brillants tournois oratoires qui chez nous donnent tant d'intérêt aux séances publiques. Ajoutons encore le peu d'aliments que des discussions de chiffres offrent à l'excitation des sentiments violents. Enfin montrons ce mode de réunion appliqué depuis deux siècles en Angleterre, dans cette Chambre des communes, formée de sept cent cinquante membres, ou bien encore aux États-Unis, dans la Chambre des représentants, qui est un peu moins nombreuse que notre Corps législatif, mais dont la plupart des membres sont animés des plus ardentes passions, dont quelques-uns même ignorent les notions les plus élémentaires du savoir-vivre.

Il est encore un dernier motif qui à lui seul justifierait la réforme que nous demandons. Cette liberté de discussion, cette égalité d'égards vis-à-vis de toutes les opinions, cet examen des questions au point de vue pratique, en dehors de tout discours d'apparat, exerceraient l'influence la plus heureuse sur certains esprits qui, jusqu'à leur entrée à la Chambre, se sont plus nourris de théories que de faits. Quelques personnes d'humeur chagrine ont voulu considérer ces tendances utopiques comme un défaut national. Mais c'est là une opinion dont notre histoire démontre l'erreur, et dont M. de Tocqueville a fait justice quand il attribue l'apparition et le développement de ces tendances à la compression opposée, sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, à ce besoin si vif d'activité qui distingue les esprits français. Que voyons-nous à cette époque? Tous les caractères indépendants sont écartés systématiquement du maniement des affaires publiques ; mais une seule liberté restait : « Nous pouvions, dit l'éminent auteur, philosopher presque sans contrainte sur l'origine des « sociétés, sur la nature essentielle des gouvernements et sur les « droits primordiaux du genre humain... Tous ceux que la pratique « journalière de la législation gênait s'éprirent bientôt de cette poli- « tique littéraire. Le goût en pénétra jusqu'à ceux que la nature ou la « condition éloignait naturellement le plus des spéculations abstrai- « tes... Tandis qu'en Angleterre, ceux qui écrivaient sur le gouver- « nement et ceux qui gouvernaient étaient mêlés, les uns introdui- « sant les idées nouvelles dans la pratique, les autres redressant et « circonscrivant les théories à l'aide des faits, en France, le monde « politique resta comme divisé en deux provinces séparées et sans « commerce entre elles. Dans la première on administrait, dans la « seconde on établissait les principes abstraits sur lesquels toute ad- « ministration eût dû se fonder. Ici on prenait des mesures particu-

« lières que la routine indiquait, là on proclamait des lois générales, « sans jamais songer aux moyens de les appliquer [1]. »

Ainsi s'explique encore aujourd'hui la nature utopique de quelques réformes demandées par certains apôtres d'un gouvernement qui fonderait le règne de la liberté par la violence, le règne de la paix par la guerre. Comment doit-on combattre leurs doctrines? Est-ce par le silence? Croit-on qu'ils seront désarmés par un refus obstiné de toute discussion et par leur éloignement des affaires? Non, c'est par la discussion qu'on atteindra ce but, et la tâche sera facilitée par le mode des réunions en comités, qui restreignent au profit de la raison les entraînements de l'imagination. Quel échec n'ont pas éprouvé en 1848 les doctrines communistes le jour où quelques membres de l'Assemblée nationale, en les exposant à la tribune, ont donné occasion à M. Thiers d'en faire une prompte et sévère justice. N'avons-nous pas eu aussi, récemment, le spectacle de la conversion du fougueux agitateur M. Bright, devenu l'un des ministres les plus paisibles de la reine d'Angleterre [2]?

Quel encouragement ne devons-nous pas puiser dans ces exemples à laisser toutes les théories se produire librement et surtout à les mettre aux prises avec la pratique devant la réalité des faits. Ainsi, pour nous résumer, économie considérable de temps à réaliser, sentiments d'équité pratiqués vis-à-vis des opinions adverses, discussions de faits positifs substitués aux exposés brillants mais stéri-

[1] M. de Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*, ch. XIII, p. 216 à 222.

[2] Nous pouvons citer encore un curieux exemple de l'influence qu'exercent la liberté de discussion et le maniement des affaires sur les esprits très-nombreux qui naturellement honnêtes ont le seul tort de se laisser entraîner par une ardeur imprévoyante. — En 1848, le gouvernement provisoire, suivant les idées d'une certaine école politique plus riche en tendances généreuses qu'en connaissances pratiques, voulut transformer le droit perçu sur les vins à leur entrée dans Paris. Ce droit, comme on le sait, est basé uniquement sur la quotité du vin introduit. Il s'agissait de le transformer en un impôt *ad valorem* (gradué d'après la valeur du vin). C'est là une réforme bien simple en apparence et réalisable peut-être dans certaines conditions, malgré la difficulté de déterminer la valeur de chaque pièce de vin. Mais la question avait une autre face et celle-là d'une importance capitale. Il fallait conserver intégralement le produit de l'impôt. Consulté, l'administrateur probe et habile qui dirigeait alors l'octroi de Paris, M. Tassin, fit connaître le peu d'importance des vins fins introduits comparé à la masse énorme des vins ordinaires; il démontra comment une réduction vraiment sensible de droits sur ces derniers ne pourrait se compenser que par l'établissement sur les vins de qualité supérieure de droits tellement élevés que la consommation se trouverait notablement réduite, et comment par suite cette transformation ne pouvait s'opérer sans faire éprouver à la ville de Paris un grave préjudice. Ces raisonnements appuyés sur des faits certains et exposés avec clarté convainquirent les membres du gouvernement provisoire et le droit d'entrée sur les vins ne fut pas modifié.

les de théories impuissantes, tels seraient, au point de vue de nos finances, les principaux avantages à retirer de ces réunions du Corps législatif « en comité ».

II

LA CHAMBRE DOIT-ELLE AUTORISER DANS LA LOI ANNUELLE DU BUDGET TOUTES LES DÉPENSES ET TOUTES LES RECETTES?

Au premier abord cette question ne semble pas pouvoir soulever de difficultés. Et en effet au point de vue du droit de la représentation nationale d'autoriser toute dépense comme tout impôt il ne peut y avoir matière à contestation. Mais la question peut être envisagée à un autre point de vue qui est celui-ci : est-il avantageux pour la Chambre et utile pour le pays que le payement de *toutes* les dépenses, que la perception de *tous* les revenus ne puissent avoir lieu sans avoir été *chaque année* autorisés par un vote préalable? *Ne convient-il pas dans certains cas que cette autorisation soit accordée une fois pour toutes par une loi?* Déterminons ces cas et les solutions qu'il faut leur appliquer.

Premier cas. *Doit-on voter chaque année les fonds nécessaires au payement de la dette publique et de quelques autres dépenses fondamentales ?* Ce point est très-controversé et nous ne pouvons mieux faire pour l'éclairer que d'exposer les usages adoptés à ce sujet par le parlement d'Angleterre. Cet exposé va nous initier à des mœurs d'autant plus curieuses qu'elles ne se retrouvent dans aucnn autre État.

En parlant de la « préparation du budget[1] » nous avons fait connaître de quelle manière la Chambre des communes établissait le budget des dépenses publiques et divisait celles-ci en deux catégories dont nous avons indiqué la composition. Dans l'une sont comprises les dépenses de la dette publique, les pensions, la liste civile, la dotation du président des Communes, le traitement du contrôleur général de la trésorerie, les émoluments des hautes cours de justice, etc., etc.; en un mot toutes les dépenses soit obligatoires soit fixes et méritant en quelque sorte le nom de *constitutionnelles* par les liens étroits qui les rattachent au régime politique de l'Angleterre. Dans l'autre catégorie sont groupées au contraire toutes les dépenses qui s'appliquent aux services civils, à l'armée ou à la flotte, c'est-à-dire aux éléments mêmes sur lesquels reposent les intérêts

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juin 1869, p. 1023.

sociaux, politiques et commerciaux de l'État. S'appuyant sur cette distinction rationnelle, le Parlement anglais a jugé que s'il était indispensable d'émettre chaque année sur toutes les dépenses de la deuxième catégorie des votes dont la nécessité garantit l'existence des libertés publiques contre les empiétements du gouvernement et sauvegarde les intérêts du pays, il était inutile de voter les dépenses de la première catégorie puisque celles-ci ne peuvent être refusées sans porter atteinte au crédit de l'Angleterre ou aux bases organiques de son régime politique. Par suite de cette division, sur les soixante-dix millions de livres sterling qui représentent à peu près la masse des dépenses annuelles, il en est près de la moitié (vingt-huit millions) qui sont consacrées chaque année aux dépenses de la première catégorie sans qu'il en soit fait mention dans les dispositions législatives que prend annuellement la Chambre des communes à l'occasion du budget[1].

Il ne faudrait pas croire cependant que ces usages se sont introduits tout d'un coup et d'une façon préméditée ; ils sont dus simplement au développement normal du régime parlementaire à partir du règne de Guillaume III et de Marie. Au moyen âge les rois d'Angleterre avaient recours pour gouverner aux mêmes errements que les autres souverains de l'Europe féodale. Lorsqu'ils éprouvaient le besoin d'obtenir des subsides ils adressaient au Parlement une demande de fonds et ils la motivaient sur tels ou tels besoins publics. Le Parlement appréciait la légitimité de la demande et il accordait ou refusait les fonds demandés. Ces usages demeurèrent en vigueur jusqu'au règne de Charles II. Mais ce prince usa de fourberie vis-à-vis du Parlement. Après avoir obtenu de la Chambre des communes des fonds qu'il déclarait nécessaires à certains services publics, il consacra les ressources ainsi acquises à une tout autre destination. Le Parlement avait déjà été plusieurs fois victime de cette manœuvre sous la République. C'est depuis lors que la Chambre des communes formula comme règle fondamentale « que pour chaque contribution qui serait consentie une affectation devrait être fixée[2] ». Dans la suite le montant de tout nouvel impôt fut constitué en un fond spécial affecté à une dépense déterminée. Plus tard ces fonds furent groupés et réduits au nombre de trois, enfin sous le règne de Georges III, le premier Pitt les réunit en une seule masse qui alors comprit le produit de tous les impôts permanents et reçut le nom de « *fonds consolidé.* » Ce fonds est consacré au payement des dépenses que nous avons désignées par l'épithète d' « obligatoires et constitutionnelles, et qui sont précisé-

[1] Baron de Czœrnig, *das Britische Budget*, p. 20, 80 et 81.
[2] Baron de Czœrnig, *das Britische Budget*, p. 20.

ment connues en Angleterre sous le nom caractéristique de « dépenses sur le fonds consolidé. » La Chambre des communes ne s'occupe par suite, chaque année, que d'appliquer l'excédant des ressources du fonds consolidé aux dépenses de la seconde catégorie qu'elle autorise chaque année afin de pourvoir aux besoins des divers services publics.

Faut-il croire que par cette absence de vote annuel la Chambre des communes abandonne tout droit sur les « dépenses consolidées » et aussi sur le « fonds consolidé » lui-même? Doit-on supposer qu'elle n'en peut accroître ni modifier le montant ou la composition? Ce serait une grave erreur. La véritable conséquence de cette autorisation permanente accordée par une loi au gouvernement de consacrer la plus grande partie des recettes annuelles de l'État à un emploi déterminé, est uniquement de priver la Chambre des communes du droit de réduire *par un acte émané d'elle seule* des dépenses dont le payement constitue aux yeux de la nation un devoir sacré. Dès lors toute question relative tant à la composition du fonds consolidé qu'aux dépenses auxquelles il est affecté n'est plus simplement une question de subside et d'impôt, et toute décision de la Chambre des communes à ce sujet ne devient valable que par la ratification de la Chambre des lords et la sanction royale. Ces garanties données aux créanciers de l'Angleterre n'ont pas été sans influence sur le fondement même du crédit si remarquable dont jouit la dette de l'empire britannique.

Un autre résultat produit par ces usages si curieux est ici encore une économie considérable de temps que réalise la Chambre des communes par cette omission volontaire, dans les discussions annuelles relatives au budget, de questions qui demandent à être traitées à part.

Malgré ses avantages évidents, le système suivi en Angleterre ne s'est établi dans aucun État étranger. Toutefois, il a été en 1789 l'objet de débats fort intéressants au sein de l'Assemblée nationale[1]. Nous croyons devoir en reproduire l'analyse succincte.

L'article 6 du projet de Constitution élaboré par l'un des comités de l'Assemblée était ainsi conçu : « Aucun impôt ne sera accordé que « pour le temps qui s'écoulera jusqu'au dernier jour de la session « suivante ; toute contribution cesse de droit si elle n'est pas renou- « velée à cette époque. » — *Le duc de Mortemart* fit remarquer qu' « il existe deux sortes d'impôts : le premier destiné à l'acquitte- « ment de la dette publique, le second destiné aux besoins journa-

[1] Séance de l'Assemblée nationale du 7 octobre 1789 présidée par Mounier.

« liers de l'administration. L'impôt de la première espèce ne peut « pas être suspendu ou renouvelé tous les ans, il doit durer tou- « jours. » — A quoi M. *Fréteau* répliqua : « De ce que la dette publi- « que est sacrée, s'en suit-il que nous devons voter un impôt perpé- « tuel ? mais la dette personnelle aux besoins de l'État nous est aussi « sacrée et toutes les sortes d'impôts sont sur la même ligne. Nous « devons à nos commettants de maintenir leur liberté, leur indépen- « dance et nous ne le pouvons qu'en déterminant que les impôts « pourront être suspendus et renouvelés à toutes ces législatures. » Alors intervient *Mirabeau* et sur-le-champ avec sa puissante intelli- gence il prend dans chacune des deux opinions émises la portion vraie et raisonnable. « J'appuie, dit-il, les réflexions des deux préo- « pinants. La dette publique ayant été solennellement avouée et con- « solidée, les fonds destinés à en acquitter les intérêts et à en rem- « bourser les capitaux ne doivent point être sujets aux variations, « aux caprices des législateurs ; ils doivent d'abord être fixés sans « cependant cesser d'être soumis à l'administration et à l'inspection « du Corps législatif. *Limiter à un an la durée des impôts sur lesquels « sera assurée la dette publique c'est donner au Corps législatif le « droit de mettre chaque année la nation en banqueroute.* »

...Mirabeau continue ; il fait le tableau de ces usages du Parle- ment d'Angleterre que nous avons retracés et par lesquels ont été conciliés les intérêts de la liberté et les exigences du crédit national, enfin, il arrive à la liste civile : « Qu'on se figure, s'écrie-t-il, ce que « serait un roi obligé chaque année de demander à ses peuples les « sommes nécessaires pour sa subsistance, pour son entretien et « comme particulier et comme roi ; si le pouvoir exécutif n'est qu'un « meuble d'ostentation, il est trop cher ; si ce pouvoir est nécessaire « au maintien de l'ordre, à la protection des citoyens, à la stabilité « de la Constitution, craignons de l'énerver par des précautions qui « décèlent plus de pusillanimité que de prudence. Messieurs, *si les « fonds de la liste civile ne sont pas fixés, le métier de roi est trop « dangereux.* »

Après Mirabeau parlent encore une foule d'orateurs. Tandis que l'o- pinion du duc de Mortemart est partagée par le duc de la Rochefoucault, Barnave, etc., celle de Fréteau est soutenue successivement par Ro- bespierre, par Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, Mgr Lubersac, évê- que de Chartres, par Pétion de Villeneuve, etc. Mais telle avait été pourtant la puissance des arguments présentés par Mirabeau que les débats aboutirent au vote d'un paragraphe additionnel dont les ter- mes obscurs, proposés par Lameth, étaient choisis de manière à concilier les deux opinions adverses. Voici ce paragraphe : « Chaque

« législature votera de la manière qui lui paraîtra la plus convenable les sommes destinées soit à l'acquittement des intérêts « de la dette, soit au payement de la liste civile. »

Quelques mois après, cette disposition reparaissait dans la Constitution de 1791, mais cette fois dans des termes parfaitement nets et à peu près conformes à la pensée du grand orateur[1]. « *Sous aucun pré-* « *texte*, lisons-nous, *les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette* « *nationale et au payement de la liste civile ne pourront être ni refu-* « *sés ni suspendus*[2].

Telle fut la solution que reçut le débat que nous venons de reproduire. Nos législateurs furent dominés par la crainte que l'introduction des usages anglais ne constituât un danger pour l'avenir des libertés publiques si récemment conquises, et ils préférèrent enchaîner leurs successeurs par une disposition constitutionnelle rendant obligatoire le vote des fonds nécessaires au payement de la dette publique et de la liste civile. Les événements allaient bientôt cruellement démentir leurs espérances.

La constitution de 1793 (art. 122) se borne à déclarer « que la dette publique est garantie, » mais la constitution suivante dite de l'an III et aussi les constitutions impériales restent muettes, ce qui ne s'explique que trop facilement par la détresse financière où se trouvait plongée la France au moment de leur confection.

Enfin arrive la Restauration, et alors se produit un phénomène dont M. le duc Decazes, dans un récent opuscule, signale la singularité en trop excellents termes pour que nous ne les reproduisions pas. « En histoire, » dit-il, « ces rentrées au suprême pouvoir de « races frappées d'ostracisme jouent un rôle singulier qu'il est inté- « ressant d'étudier. — L'idée première qui vient à la pensée, lors- « qu'on parle de Restauration, c'est l'idée d'un retour vers le ré- « gime détruit ; il semble, qu'avec les hommes du passé, doivent « revenir les vieilles institutions, que le pays vaincu, confessant « ses erreurs, les abjure et les abandonne. — Eh bien, ce que sem- « ble dire même le terme que l'on emploie, ce que la logique paraît « indiquer, l'histoire ne le confirme pas. C'est le résultat tout con-

[1] La rédaction proposée par Mirabeau était celle-ci : « Aucun impôt ne sera accordé « pour plus d'un an à l'exception de ceux qui seront particulièrement affectés à la « liste civile du Roi et au payement successif des intérêts et du capital de la dette « nationale. »

[2] Constitution des 3-14 septembre 1791 (titre 5, art. 2, § Ier). — L'article 2 comprenait encore le paragraphe suivant : « Le traitement des ministres du culte catho- « lique, pensionnés, conservés, élus ou nommés en vertu des décrets de l'Assemblée « nationale fait partie de la dette nationale. » A une époque où s'étudient les bases d'après lesquelles peut s'accomplir la séparation de l'Église et de l'État, il nous paraît utile de rappeler le caractère obligatoire des dépenses du budget des cultes.

« traire qui se produit. — En fait, les restaurations dressent et ar-
« rêtent le bilan des révolutions, les visent et les affirment. Elles « vont plus loin : si ces temps d'orages et d'enfantement désordon- « nés ont oublié quelques corollaires indispensables au jeu des insti- « tutions conquises, réparant l'oubli, les restaurations les complè- « tent[1]. » — Tel est bien, en effet, le spectacle que nous offrent, dans la question qui nous occupe, les premières années qui suivent 1814. Les auteurs de la Charte ne se bornent pas à y insérer (dans l'article 70) l'article 122 de la Constitution républicaine de 1793, portant « que la dette publique est garantie. » Pour ne laisser planer aucun doute sur leurs intentions, ils y joignent cette déclaration que « tout engagement pris par l'État avec ses créanciers est invio- « lable. » Peu de temps après, le comte Corvetto plaçait en tête du programme qu'il se traçait « le payement loyal des dettes du passé[2], » et, conformant aussitôt ses actes aux paroles, il proposait à la Chambre des députés l'adoption d'un ensemble de mesures dont il exposait les raisons et les avantages dans les termes suivants :

« L'exemple de ce qui se passe chez une nation voisine où le crédit « s'est élevé au plus haut degré, nous indique la route à suivre pour « obtenir des résultats semblables. La dotation de la caisse d'amor- « tissement, dans sa nouvelle consistance assure l'extinction gra- « duelle du capital de notre dette. Il n'est pas moins important de « donner aux créanciers de l'État toute sécurité pour le service des « arrérages. Je propose : 1° d'affecter un fonds spécial sous le titre « de *fonds consolidé* au service des intérêts de la dette perpétuelle « et à l'amortissement successif du capital ; 2° de faire verser direc- « tement ce fonds à la Banque de France qui serait désormais char- « gée d'acquitter ces dépenses. *En plaçant ainsi dans les mains d'une « administration indépendante l'exécution de ce service, en lui délé- « guant une portion déterminée du revenu public, un fonds qui ne pourra, « dans aucun cas, sous aucun prétexte, être détourné de sa destination « sans être remplacé par une portion égale de ce revenu et d'un recou- « vrement aussi certain, nous donnons aux créanciers de l'État une « nouvelle garantie de l'exactitude des payements, de l'efficacité de « l'amortissement ; et cette espèce de privilége* accordé à la dette pu- « blique ne sera pas sans utilité pour l'État, puisqu'il placera avec « plus d'avantage ses effets auxquels la confiance attachera plus de « valeur[3]. »

[1] *La liberté et les Conservateurs*, par le duc Decazes, p. 33 et 34, Paris, 1868.
[2] Discours du comte Corvetto, ministre des finances, à la Chambre des députés, séance du 14 novembre 1816.
[3] Rapport au roi sur le projet de budget de 1817 par le comte Corvetto.

Conformément à ces propositions, la Chambre des députés, par la loi du 25 mars 1817, affectait un revenu particulier à la dette publique et autorisait le ministre des finances à traiter avec la Banque pour le payement des arrérages[1]. Ainsi se trouvait réalisé, après un quart de siècle, le désir de Mirabeau!

En vertu de l'autorisation législative, le comte Corvetto concluait, trois mois plus tard, avec la Banque, un traité (11 juin 1817) qui fut bientôt suivi d'un second (21 août). En vertu de ces conventions, la Banque s'engageait à payer les arrérages des rentes en échange des produits fiscaux versés à ses caisses.

Bien que ces traités aient été renouvelés d'année en année jusqu'en 1830, cette dernière mesure, prise par le comte Corvetto, ne produisit pas les bons résultats qu'en espérait légitimement son auteur et qu'elle aurait dû produire. L'exécution en fut entravée par les bureaux d'alors qui n'avaient pas vu d'un œil favorable un arrangement réduisant l'importance de leur rôle. Ils retinrent les *états d'arrérages*, dressés pour chaque échéance par la direction de la dette inscrite, qui seuls permettent de constater la validité des titres et qui auraient dû par suite être remis à la Banque. Il en résulta que les rentiers durent continuer à se rendre au ministère des finances où on leur délivrait un mandat de payement qu'ils devaient aller toucher ensuite à l'hôtel de la Banque. Ces lenteurs excitèrent naturellement les plaintes des rentiers, et, au lieu de chercher un remède à celles-ci, on s'en servit pour attaquer une mesure réellement conforme à l'intérêt public. Aussi en 1830, cette organisation, au lieu d'être complétée par le transport des *états d'arrérages* à la Banque, fut supprimée et les caisses du Trésor restèrent seules chargées du payement des rentes. En même temps, disparaissait sans

[1] Voici les termes de la loi.

Titre 10. *Affectation d'un revenu particulier à la dette publique.*

Art. 139. Les produits nets de l'enregistrement du timbre et des domaines et ceux des administrations des postes et de la loterie sont affectés au payement des intérêts de la dette perpétuelle et au service de la caisse d'amortissement. — La portion attribuée à cette caisse dans lesdits produits est fixée à la somme de quarante millions.

Art. 140. Le ministre des finances est autorisé à traiter soit avec la Banque de France, soit avec la Caisse des dépôts et consignations pour le payement des intérêts de la dette perpétuelle et le service de l'amortissement au moyen de l'assignation des produits ci-dessus affectés.

Art. 141....

Art. 142. Le budget et le compte du revenu affecté au payement de la dette perpétuelle et du fonds d'amortissement seront distraits du budget et du compte ordinaire de chaque exercice et présentés séparément aux Chambres.

Nota. La loi de finances de 1819 substitua aux produits des postes et de la loterie les produits nets des forêts, douanes et sels.

bruit cette affectation d'un revenu particulier à la dette publique[1]. Les auteurs de la charte de 1830, ceux de la constitution de 1848 se sont contentés de reproduire l'article 70 de la charte de 1814, que nous avons reproduit plus haut. Cette disposition constitutionnelle elle-même n'a pas reparu dans la constitution de 1852, qui est absolument muette sur ce point. Au contraire, elle se montre fort riche en dispositions relatives aux institutions impériales; ce que nous ne songeons nullement à critiquer.

En effet, sous nos diverses constitutions monarchiques, des mesures spéciales ont toujours été prises pour garantir le payement de la liste civile et des dotations de la famille du souverain, quelquefois même celui de quelques traitements de hauts dignitaires et fonctionnaires[2]. Aujourd'hui des dispositions constitutionnelles règlent : la liste civile de l'Empereur, les dotations des membres de la famille impériale, les indemnités des députés, les traitements des sénateurs et des membres du Conseil d'État[3].

Pour résumer la situation actuelle, nous pouvons dire que si les mesures financières, relatives à la sûreté des institutions impériales, ont été prises dans la constitution de 1852 et dans ses annexes, rien n'a été fait pour la sécurité des créanciers de l'État en ce qui concerne la dette publique. Pour nous servir des expressions énergiques de Mirabeau, *le Corps législatif a aujourd'hui le droit de mettre chaque année la France en banqueroute*. C'est là pourtant une situation à laquelle il conviendrait d'aviser. Nous sommes intimement convaincu que la nation française ne répudiera jamais sa dette ; nous en avons pour preuve la loyauté dont nos gouvernements antérieurs, malgré la diversité de leur origine, ont fait preuve vis-à-vis des créanciers de l'État, alors qu'on se trouvait placé dans la situation financière la plus critique, en 1814 et en 1848 par exemple. Les ministres qui, au milieu de ces crises, ont dirigé nos finances : le baron Louis, le comte Corvetto, M. Garnier-Pagès, ont su remplir fidèlement les

[1] Nous n'avons trouvé dans le projet de budget de 1831 nulle mention des motifs de cette disparition, et le *Rapport au roi* reste aussi absolument muet malgré cette infraction aux dispositions formelles de la loi du 25 mars 1817.

[2] La liste civile de Louis XVI et les dotations de la famille royale ont été réglées par les décrets des 21 décembre 1790, 6 avril et 26 mai-1er juin 1791. — Les dispositions de ces décrets ont servi de base à la liste civile et aux dotations du premier Empire (article 15 du sénatus-consulte du 28 floréal, an XII). — Les chartes de 1814 (art. 22) et de 1830 (art. 19) stipulent que « la liste civile sera fixée pour « toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avéne- « ment du roi. »

[3] Sénatus-consulte des 12-17 décembre 1852; décret organique du 25 janvier-18 février 1852; décret organique du 24-30 octobre 1852 ; sénatus-consulte des 25-30 décembre 1852 (art. 11 et 14), etc.

obligations contractées antérieurement par l'État, et ils ont même eu le courage de sacrifier des désirs bien naturels de popularité au maintien ou à l'établissement d'impôts pesants, mais nécessaires.

Le passé nous donne donc confiance en l'avenir. Mais aucun passé, si honorable qu'il ait été, ne saurait faire dédaigner les mesures de prévoyance. Les pertes subies par les créanciers de l'Italie et de l'Autriche, les dangers courus par ceux des États-Unis sont un avertissement. Il faut craindre les surprises de l'opinion publique, et dans les moments de crise essayer de gagner du temps.

Tel est le seul mais excellent effet qui s'attache à l'insertion dans la constitution d'une disposition garantissant certaines dépenses ; tel est aussi le résultat que produirait le vote d'une loi qui, comme celle de 1817, affecterait pour un temps indéfini certains revenus au payement de la dette publique. Dès lors les intérêts des créanciers de l'État seraient dégagés des complications politiques auxquelles peut donner lieu le vote du budget. Dès lors, en outre, le Corps législatif cesserait d'être seul compétent comme quand il s'agit de simples lois de finances. Il lui faudrait dorénavant obtenir le concours du Sénat et la sanction du chef de l'État, pour toute modification soit à la constitution soit à la loi d'affectation. Peu importerait ici que le Sénat fût dépourvu d'autorité morale dans le pays, sa participation nécessaire entraînerait des lenteurs ; quelques semaines s'écouleraient pendant lesquelles, selon toute probabilité, on aurait le temps de combattre et de calmer les passions aveugles.

Faudrait-il aller plus loin, rompre complétement nos traditions et adopter tous les usages anglais ? nous ne le croyons pas. Ceux-ci sont beaucoup plus l'œuvre du temps et d'un hasard heureux que le produit d'une pensée préconçue. Comme le fait très-bien ressortir le baron de Czœrnig, ils sont l'indice d'un régime « beaucoup plus « solide au point de vue politique qu'au point de vue financier[1]. » Il serait à craindre qu'en France l'adoption du système anglais dans son ensemble, ne fournît au pouvoir exécutif une nouvelle tentation de porter atteinte aux prérogatives essentielles de la représentation nationale. Il y a lieu seulement de souhaiter qu'une nouvelle disposition constitutionnelle vienne garantir la dette publique en même temps qu'une loi spéciale affecterait de nouveau des revenus particuliers au payement des arrérages. En un mot il serait bon de rétablir en les complétant les excellentes mesures adoptées sous la Restauration.

Deuxième cas. *Faut-il autoriser par un vote spécial dans la loi budgétaire, les dépenses relatives aux régies financières, à la perception des*

[1] Baron de Czœrnig, *Darstellung der Einrichtungen*, etc., p. 150.

impôts ainsi qu'aux remboursements et restitutions auxquels ils donnent lieu ?

L'affirmative n'est pas douteuse et cependant ce n'est que depuis les budgets de 1818 et de 1820 que la Chambre ouvre au ministre des finances des crédits pour ces sortes de dépenses. Auparavant le produit net des impôts et autres recettes de l'État figurait seul au budget et le ministre ou plutôt les directeurs généraux placés sous ses ordres à la tête de chaque régie financière avaient toute liberté pour ordonnancer les dépenses auxquelles leurs services pouvaient donner naissance. Ce fait n'était d'ailleurs lui-même qu'un dernier vestige des anciennes coutumes. — « Primitivement » dit le baron de Czœrnig, « tous les budgets étaient des « budgets *au net* (netto budgets) ; on considérait l'administra- « tion d'un État comme on eût considéré celle d'un grand établisse- « ment de commerce ou d'industrie chargé de nombreuses affaires. « Chaque nature d'opérations a pour but un bénéfice, mais elle en- « traîne des frais; aussi ne peut-elle fournir, pour subvenir aux « dépenses du gouvernement que les excédants des recettes qui ont « été réalisées : *les recettes nettes.* — Dans les États du centre de « l'Allemagne, lesquels sont jusqu'ici restés fidèles à cette forme « primitive et patriarcale, dans la Saxe, la Bavière et le Wurtem- « berg, le budget au net est encore en usage. Toutefois il est juste « d'ajouter que le montant des frais de perception est indiqué, « ainsi que le montant brut des recettes, sur des tableaux spéciaux « annexés au budget. Celui-ci est par suite soumis en fait à la con- « naissance et au vote des Chambres[1]. »

Si l'emploi de ces formes anciennes est encore possible dans un petit gouvernement où chaque député peut se rendre compte de tous les détails de la gestion administrative, il est impraticable dans de grands États. C'est ce que reconnaît également M. de Czœrnig : « Ce « mode de procéder, » ajoute-t-il, « ne permet jamais d'examiner « en détail l'administration des finances publiques; il est en contra- « diction avec les enseignements de la science financière; aussi « l'usage s'est-il établi successivement dans les grands États de con- « sidérer séparément les opérations relatives aux recettes et celles « qui ont trait aux dépenses publiques. Par suite, on a présenté, « groupées ensemble, toutes les dépenses; on les a distinguées les « unes des autres au moyen de divisions spéciales, mais sans consi- « dérer s'il s'agissait des dépenses proprement dites de l'État ou « simplement des frais afférents à la perception des recettes et à

[1] Baron de Czœrnig, *Darstellung der Einrichtungen*, etc., p. 149 et 150.

« l'administration des diverses branches de revenus. Ainsi procède-« t-on en Autriche, en Russie, dans le grand-duché de Bade, en « France et en Belgique[1]. »

Troisième cas. *Faut-il autoriser par un vote la perception de toutes les recettes ?*

La réponse est ici encore facile si l'on se rappelle les distinctions que nous avons établies entre les recettes d'après leur origine[2]. Oui, la perception doit nécessairement être l'objet d'une autorisation s'il s'agit d'une recette ayant l'impôt pour origine. Oui encore, s'il s'agit de ressources obtenues au prix d'engagements contractés au nom de l'État, tels que des emprunts temporaires ou perpétuels, car ces engagements eux-mêmes doivent être autorisés par la Chambre. Mais cette autorisation législative de perception devient inutile quand il ne s'agit que des recettes que l'État perçoit en quelque sorte à titre privé comme personne morale. Cette distinction est parfaitement établie en Angleterre où s'est maintenue la fiction féodale d'après laquelle l'État s'absorbe dans la personne du souverain. C'est ainsi que nous y voyons désigner par le nom de « *revenus extraordinaires* » les produits des impôts que la Chambre des communes accorde à la reine pour la mettre en mesure de pourvoir aux besoins du royaume. Au contraire on appelle « *revenus ordinaires de la reine* » certains produits étrangers à l'impôt. Le plus important est celui des domaines qui s'élève à sept millions et demi de francs (300,000 livres sterling); les autres sont de valeur nulle ou médiocre. Les revenus, dits *ordinaires*, ne sont pas soumis au vote de la Chambre.

De même, en France, nulle autorisation de perception ne s'applique aux revenus des forêts et des domaines non plus qu'à quelques autres produits tels que : les restitutions anonymes, le produit de la rente de l'Inde payé par le gouvernement anglais[3], les recouvrements des prêts faits en 1830, 1848 et 1860 au commerce, à l'industrie et aux associations ouvrières, etc. Citons encore les fonds qui sont versés par des départements, des communes ou des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à des dépenses d'intérêt

[1] Baron de Czœrnig, *Darstellung der Einrichtungen*, etc., p. 149 et 150.

[2] Voir notre article sur la préparation du budget, *Correspondant* du 25 juin dernier, p. 1019 et 1020.

[3] Cette recette représente l'indemnité de quatre lacs de roupies *sicca* (1,040,000 fr.) que la Compagnie des Indes, à laquelle s'est substituée aujourd'hui le gouvernement anglais, était tenue de payer à la France pour prix de l'abandon de certains droits que nous possédions au Bengale. Le payement de cette indemnité a été stipulé, croyons-nous, dans le traité d'Amiens.

public. Leur emploi est autorisé par décrets impériaux[1]. Tous ces revenus peuvent s'élever ensemble à environ soixante-dix millions. Nous ne précisons pas le chiffre à cause de la confusion qui règne dans nos documents financiers entre la masse des produits dont la perception est autorisée et ceux dont le Corps législatif se borne à évaluer le montant parmi les voies et moyens du budget. Les uns et les autres sont entièrement confondus et c'est là même un fait regrettable que nous devions signaler à l'attention de nos législateurs.

QUATRIÈME CAS. *Les recettes et dépenses qui ont été autorisées par une loi budgétaire, mais n'ont pas été réalisées dans les délais d'exécution fixés, doivent-elles être autorisées de nouveau?*

En principe une nouvelle autorisation est nécessaire et l'établissement d'une telle règle était indispensable pour faire circuler la lumière dans les opérations budgétaires. Toutefois il existe des circonstances fort nombreuses où le gouvernement ne peut équitablement se refuser à acquitter une dépense, par exemple quand il s'agit des arrérages d'une rente ou d'une pension ou bien encore d'une créance bien et dûment constatée dont le propriétaire n'a pu pour certains motifs se présenter en temps opportun. Dans ces occasions et dans d'autres encore, que nous négligeons à dessein de citer, le payement peut être ordonné par le gouvernement, qui est seulement tenu de se conformer aux règles qui lui ont été tracées par diverses dispositions législatives[2].

Ici s'arrête l'examen auquel nous avons voulu soumettre les cas divers que soulève l'autorisation des recettes et des dépenses. Si, jetant un regard en arrière, nous cherchons un enseignement, nous sommes amenés à reconnaître que le plus souvent pour résoudre ces questions budgétaires parfois complexes et délicates, il faut que celui qui les étudie se pénètre profondément des conditions présentes de notre vie politique, il faut qu'il tienne compte avant tout du *milieu* d'habitudes dans lequel il veut apporter des réformes. « En matière de finances, » répétait souvent Napoléon Ier, « *l'imagination perd tout son empire.* » C'est là une maxime qui nous sert de guide dans le travail ardu que nous avons entrepris et c'est en la conservant toujours présente dans notre esprit que nous avons commencé et que nous poursuivrons prochainement ces études budgétaires.

G. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

[1] Loi du 6 juin 1843 (art. 13) et décret du 31 mai 1862 (art. 52).

[2] Loi du 23 mai 1834 (art. 8, 9 et 10). — Ordonnance du 10 février 1838, (art. 3, 4 et 10). — Décret impérial du 31 mai 1862 (art. 52, 125, 126, 130, 131, 132 et 133).

LES
CÉSARS DU TROISIÈME SIÈCLE

PAR LE COMTE DE CHAMPAGNY

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1].

M. de Champagny a eu l'heureuse fortune de mener à fin, « à travers les révolutions de la vie nationale et les peines de la vie privée,» une grande œuvre, l'œuvre de trente années d'études, l'histoire de l'Empire romain depuis César jusqu'à Constantin. Il m'a été donné de rendre compte en 1842 des deux premiers volumes de ce beau travail; je suis heureux d'avoir assez vécu pour voir le succès des trois derniers, et de tout l'ouvrage.

La dernière partie de ces *Études sur l'Empire romain* est celle peut-être qui fait le plus d'honneur à l'historien. Au début, il pouvait s'inspirer d'un grand peintre, Tacite; à la triste époque du troisième siècle, M. de Champagny ne peut s'appuyer que sur Hérodien, Spartien, Lampride, les deux Victor, Dion Cassius, Vopiscus, Eutrope.

Au deuxième siècle, les historiens font déjà défaut; mais l'intérêt du sujet soutient l'intérêt du récit : en lisant les *Antonins* de M. de Champagny, on sent, a dit M. de Sacy, quelque chose qui rafraîchit l'âme, et comme une gracieuse rosée après une journée brûlante. Il est triste que la dynastie antonine finisse par Commode. Faut-il s'en étonner pourtant? On n'y réfléchit pas assez : le polythéisme était en soi une religion sans morale; ses dieux, ses dieux même, étaient l'immoralité divinisée. C'est le christianisme (on l'oublie trop) qui a introduit dans le monde cette grande nouveauté, le catéchisme et la

[1] Paris, Bray et Retaux, édit. — 3 vol. in-8 et in-12.

chaire sacrée, c'est-à-dire un enseignement moral permanent, s'adressant à tous, ayant la religion pour base, et contre lequel, par conséquent, le vice ne saurait jamais prescrire. Les païens n'ont rien connu de semblable, ils n'étaient gouvernés que par la coutume, par l'exemple. Mais les bons exemples n'ont qu'un temps. Rome pauvre, la Rome de Fabricius, avait eu des mœurs dures, mais fortes. Au temps de César, qui ne le sait? ces mœurs n'étaient déjà plus qu'un souvenir lointain et sans puissance : que pouvait-ce être au temps de Commode? Sans doute il y avait au sein du paganisme, au troisième siècle, quelques hommes de bien, mais leurs vertus étaient toutes personnelles. Il y avait aussi des philosophes; mais quelle prise aura jamais la philosophie sur les mœurs publiques?

Commode d'ailleurs avait été mal élevé. Aussi fut-il débauché dès l'enfance, « et de cette débauche à la fois monstrueuse et triviale qui avait caractérisé Néron. » Les yeux de Marc-Aurèle étaient fermés sur la vie de son fils comme sur la conduite de sa femme : ç'avait été là une double faiblesse de cette grande âme, que M. de Champagny n'a voulu ni abaisser ni avilir, mais qu'il lui a bien fallu montrer tout entière. Comment la tête n'eût-elle pas tourné de très-bonne heure à Commode, à cet enfant qu'on déclarait Germanique, Sarmatique, *Imperator*, sans qu'il eût jamais vu la fumée d'un camp, et qu'avant seize ans on proclamait Auguste, c'est-à-dire, de pair avec Marc-Aurèle, le maître du monde? A la mort de son père il avait dix-neuf ans : tout à coup, sans transition, quatre-vingts ans après Domitius, voilà qu'on retrouvait Néron, un Néron complet. Le premier avait été un histrion modèle, le second fut un gladiateur accompli : « Le type était le même, si ce n'est que le fils de Marc-Aurèle était un Néron un peu moins lettré. »

« Rome, toutefois, poursuit M. de Champagny, dans son mariage avec Commode, avait eu sa lune de miel, comme elle l'avait eue dans tous ses mariages : Néron avait eu cinq années admirables, Commode paraît avoir eu quelques mois. » La bassesse pourtant paraît tout d'abord : il entre à Rome en triomphateur; mais, derrière lui, sur le char de triomphe, voici le véritable empereur, Antéros, un Grec, un comédien, ami de Commode, mais au degré le plus vil de l'amitié antique. » Ce premier favori est assassiné; Commode en prend un autre, et c'est l'assassin d'Antéros, Pérennis, préfet du prétoire. Tout passera désormais par Pérennis; « le fils de Marc-Aurèle devient un empereur de la Chine. » Par jalousie, Pérennis destitue les généraux de l'armée de Bretagne. Cette armée députe à l'empereur quinze cents hommes qui traversent les Gaules et l'Italie sans obstacle, indice frappant de la faiblesse du gouvernement. Commode va au-devant d'eux et leur livre son préfet du prétoire, qui est saisi

dans son lit et décapité. D'avance l'empereur s'était donné un autre favori, qui passa immédiatement premier ministre : c'était un esclave phrygien, Cléandre, devenu le valet de chambre de César. Cet homme lasse à son tour la patience romaine; le peuple se révolte, et aussitôt Commode sacrifie son Cléandre au peuple, comme il avait sacrifié son Pérennis aux soldats, sans hésitation et sans regret. Tout cela est ignoble.

Telle fut la vie publique de Commode. Que dire de sa vie privée, de ce double harem, chacun de trois cents victimes, triées une à une, pour leur beauté, parmi tout ce qu'il y avait dans l'empire de libres ou d'esclaves, de *patriciens* ou de plébéiens, de *matrones* ou de prostituées? « Toutes les corruptions, écrit éloquemment M. de Champagny, étaient réunies là, la polygamie de l'Orient et l'infamie de la Grèce. Je ne redis pas ici la moitié de ce que les historiens racontent, les mots me manqueraient pour les traduire. On peut cependant nommer l'inceste : Lucille, s'il faut en croire Lampride, avait été violée par son frère avant d'être mise à mort; les autres filles de Marc-Aurèle avaient subi ou accepté le même outrage. Du reste, en dehors de la morale chrétienne, et sous la morale indépendante du paganisme ou de l'athéisme, y a-t-il là rien d'étonnant? Qu'est-ce que l'homme? Un être terriblement dépravé. Qu'est-ce que le païen? Un homme doublement dépravé. Qu'est-ce que le despote païen? Un païen pire que les autres, parce qu'il a tout pouvoir pour se livrer au mal. Soyez sûr qu'à l'heure qu'il est, il y a, en fait de sultans, d'émirs, de rajahs, de fils du ciel, de mikado ou de taïcoun, vingt personnages qui ne valent pas mieux que le fils de Marc-Aurèle. »

La débauche et la cruauté sont sœurs. Le jour où Commode règne par lui-même, les proscriptions redoublent. Commode détestait Rome et les mœurs romaines; il a sa villa de Laurentum, comme Tibère avait eu son île de Caprée; mais combien il renchérit sur Tibère! Caligula avait dépassé ce dernier; Néron avait dépassé Caligula; Commode va dépasser Néron. Que lui sert sa toute-puissance? il s'ennuie. Or l'ennui romain était féroce; on ne pouvait le conjurer qu'avec du sang. Pour désennuyer Commode, il lui faut des boucheries de bêtes ou des boucheries d'hommes. « Quoi qu'on fasse, qu'on lui parle ou de ses dévotions, ou de ses orgies, ou de ses amours, ou de ses jeux, ou de sa politique, en lui l'homme de sang se retrouve toujours. »

Un jour, il faisait la sieste après avoir écrit sur ses tablettes de proscription les noms de Marcia, sa concubine, d'Électus, son chambellan, de Lætus, son préfet du prétoire. Marcia surprit les tablettes : elle prévint le supplice en affaiblissant Commode par le poison et en le faisant étrangler par un athlète.

Un homme de guerre honoré de l'amitié de Marc-Aurèle, et qui avait l'estime du sénat comme celle de l'armée, Pertinax, fut appelé à succéder à Commode. Il ne dura pas trois mois. Un jour, sans motifs sérieux, les prétoriens l'égorgèrent, sans bien savoir eux-mêmes ce qu'ils faisaient. On put croire un moment alors qu'il y avait encore un peuple romain. Les âmes s'étaient un peu relevées sous les Antonins, et, malgré la lâcheté du sénat, qui se cachait, l'indignation publique, à la nouvelle du meurtre de Pertinax, fut telle, que les prétoriens eurent peur et se barricadèrent dans leur camp. Mais il ne se trouva personne pour se mettre à la tête de l'émotion du peuple. Voyant qu'ils n'étaient pas attaqués, les soldats, du haut de leurs murailles, mirent l'Empire à l'encan. Voilà où était tombé le monde romain. L'Empire fut littéralement adjugé au plus offrant, à Didius Julianus. Le peuple proteste; mais les prétoriens, mieux armés et mieux commandés que l'émeute, la refoulent dans l'immense enceinte du cirque, où bientôt la faim réduisit les plus obstinés à se rendre.

Alors recommence le règne de la force. De Pertinax à Constantin, nous assistons à la monotone répétition d'un même fait, à la répétition de la bataille de Pharsale. Deux chefs d'armée se disputent l'Empire; le vaincu est invariablement mis à mort, le vainqueur devient le maître du monde. Ainsi régnèrent Septime-Sévère, Dèce, Émilien, Valérien, Aurélien, Probus, Constantin lui-même. Il y a toutefois une variante, c'est l'avénement au trône par l'assassinat militaire. On se rappelle Macrin, Alexandre Sévère, Maximin, le jeune Gordien, Philippe, Claude le Gothique, Carus, Dioclétien. Toujours néanmoins le triomphe, toujours l'apothéose de la force. « Les soldats, quand ils choisissaient, dit excellemment M. de Champagny, ne choisissaient pas toujours malheureusement, éclairés qu'ils étaient par le sentiment du péril commun et par le repentir de la veille (Alexandre Sévère, Probus, Carus, en sont autant d'exemples). Mais qu'importe, puisque les soldats ne respectaient pas leur propre choix; puisqu'ils brisaient le lendemain celui en qui, la veille, ils avaient reconnu un élu de la Providence; puisque le règne nouveau, quel que fût le mérite personnel du prince, était toujours maintenu dans l'impuissance de bien faire par la certitude de son peu de durée; puisque le glaive d'un légionnaire turbulent était toujours, comme l'épée de Damoclès, suspendu sur la tête de l'empereur et de l'Empire; puisque le vrai souverain était le poignard, et l'unique charte constitutionnelle l'omnipotence des assassins! »

Mais nous en sommes encore à l'avant-scène. C'est dans le livre si saisissant et si vrai de M. de Champagny qu'il faut lire ce triste prologue du drame qui va suivre, le règne de Julianus, « un des plus

humiliants pour la nature humaine, et dans lequel on peut dire que, depuis le commencement jusqu'à la fin, l'empereur, ses prétoriens et son sénat, luttèrent entre eux de lâcheté. » On ne sait comment s'expliquer, après quatre-vingts ans d'interruption de la tyrannie, cette bassesse incurable du sénat impérial, d'un sénat composé en grande partie des élus de Marc-Aurèle. Sans doute — et c'est l'explication de M. de Champagny — la responsabilité collective pèse sur la conscience d'un bien moindre poids que le sentiment de la responsabilité personnelle. Mais, en vérité, cela ne suffit pas pour faire comprendre tant de lâchetés, coup sur coup, sous Julianus. Quand on lit dans M. de Champagny les aveux, *dépouillés d'artifice*, du sénateur Dion Cassius, il y a là un abaissement du sens moral qui confond.

Ce que l'on comprend mieux, c'est que l'indignation du peuple, écrasé dans le cirque par les prétoriens meurtriers de Pertinax, en ait appelé aux légions éloignées de Rome. « On l'avait déjà vu, dit à cette occasion l'historien des Césars, lorsque, après la chute de Galba, les prétoriens, achetés, eurent donné la pourpre à Othon, les légions, on s'en souvient, les légions indignées, ou peut-être jalouses, s'étaient soulevées toutes à la fois : l'Afrique, la Syrie, la Germanie, l'Illyrie, s'étaient disputées à qui enverrait ses aigles envahir l'Italie, ce jour-là déjà livrée aux Barbares. Les révoltes des légionnaires étaient le seul remède possible aux émeutes payées des prétoriens, le seul salut possible pour l'Empire, la seule chance possible de restaurer une politique honnête... Ne médisons pas trop de ces insurrections des armées les unes contre les autres. Si Rome n'avait eu qu'une seule armée, une d'esprit, de discipline, d'obéissance, Rome eût été pour jamais rivée à la tyrannie. La prépondérance militaire partagée entre plusieurs armées rivales ouvrait au moins quelques chances à un gouvernement plus digne, plus humain, plus sensé. Il pouvait arriver aux légions (qui avaient, elles, conservé l'esprit militaire) de mettre sous la pourpre un général : les prétoriens ne devaient y mettre qu'un mannequin. » M. de Champagny abonde en traits de lumière semblables.

En apprenant le meurtre de Pertinax, les trois armées de Syrie, de Bretagne, d'Illyrie proclamèrent empereurs les trois généraux qui les commandaient : Niger, Albinus, Septime-Sévère. Celui-ci était le plus proche de Rome. Il ne perd point de temps, passe les Alpes, traverse l'Italie sans résistance, reçoit à Terni une députation de cent sénateurs porteurs du décret qui le faisait empereur et condamnait Julianus au supplice. Avant d'entrer dans Rome, il mande aux prétoriens de venir sans armes recevoir ses largesses ; il les fait entourer par ses soldats, les dépouille du vêtement militaire, et leur dé-

fend, sous peine de mort, d'approcher de Rome à une distance moindre de 100 milles. Le mode de procéder n'était pas loyal; mais qui peut nier que la sentence ne fût un acte de justice? A dater de ce jour, Rome eut derechef un maître. Niger et Albinus furent vaincus. Le monde avait-il à s'en féliciter? « On n'allait pas avoir un Néron, un Commode, c'est-à-dire une tyrannie jeune, voluptueuse, insensée; on allait avoir une tyrannie méthodique et réfléchie : au lieu de Néron, l'on allait avoir Tibère. Voilà à quel prix et dans quelles conditions on avait acquis ce grand bien, la stabilité du pouvoir. N'eût-on pas préféré revenir à ce moment où l'on voyait légion contre légion, César contre César; crainte d'un côté, mais du moins espérance de l'autre? L'instabilité du pouvoir est un mal sans doute, mais un moindre mal que la stabilité de la tyrannie. » M. de Champagny remarque que le règne de Tibère fut plus long que celui d'aucun des bons empereurs, et que le règne de Sévère compte au nombre des longs règnes de l'empire romain. Cela est triste.

Le tableau de la tyrannie de Sévère par l'historien des *Césars du troisième siècle* est un chef-d'œuvre. Sévère est vivant dans ce récit, qui a des ailes. Le lecteur voit à l'œuvre, de ses yeux, un égoïste avisé, laborieux, vigilant, un ancêtre de Pierre le Grand et de Frédéric II. Comme eux, Sévère ne prise que la force : « Payez bien le soldat, dit-il à ses fils, et moquez-vous de tout le reste. » Le prince et l'armée, voilà tout ce qui vit dans l'Empire, et tout ce qui a droit de vivre. Pour grandir son armée aux yeux du monde et pour se grandir lui-même aux yeux de son armée, Sévère chercha la guerre en Orient; il en rapporta le titre de Parthique. A l'importance croissante de son pouvoir répondait l'importance croissante de sa fortune : empereur cupide et financier intelligent, Sévère fut peut-être le plus riche de tous les empereurs, et cette richesse servait, entre autres choses, à satisfaire d'une façon digne d'elle cette plèbe romaine, peu capable d'ébranler le pouvoir, mais capable de l'importuner par ses murmures. Sévère lui jeta l'argent avec une prodigalité calculée et efficace. Sous ce règne, le pouvoir ne fut pas seulement maître de tout : en fait, il se mêla de tout. Qu'on ne s'étonne donc pas, dit très-bien M. de Champagny, qu'à partir de cette époque, ce qui avait commencé à décroître décroisse encore. Nulle autonomie désormais dans les cités de cet immense empire. La liberté du citoyen est plus anéantie encore. C'est ainsi que la dernière liberté humaine, l'exemption de la torture, avait péri : on voit sous Sévère des femmes nobles torturées, non pas même comme accusées, mais comme témoins; non par ordre de l'empereur, mais par celui d'un préfet du prétoire; non pour faire le procès à un criminel de lèse-majesté, mais pour mettre en accusation l'impératrice elle-même. Voici qui

est plus inouï encore. Écoutez. Plautianus, le Séjan de Sévère, en mariant sa fille, veut lui donner un cortége d'eunuques plus nombreux, plus distingué que n'en avait eu aucune Romaine. Cent citoyens romains d'une condition élevée, les uns enfants ou adolescents, d'autres mariés et pères de famille, sont choisis, enlevés de force, conduits chez Plautianus, livrés à ses bourreaux. « Cela, observe M. de Champagny, cela se faisait sans passion, sans haine, sans un intérêt politique quelconque, pour satisfaire un pur caprice; et le caprice, non du prince, mais du favori du prince. Que pensent de ce fait les apologistes actuels de l'empire romain? »

Or, poursuit l'historien, à cet abandon de la politique antonine qu'avait-on gagné? Un gouvernement qui, pour être puissant et inattaqué, n'avait pourtant pas été paisible, le règne d'un favori arrogant et tyrannique, peut-être conspirateur; beaucoup de cruautés inutiles exercées par lui ou par d'autres; des tentatives, ou du moins des craintes de parricide dans la famille impériale; la certitude d'une lutte abominable entre les deux fils de Sévère, dès le jour où ce dernier serait mort. Qu'avait-on gagné, encore une fois? Quand on fait le soldat prépondérant dans l'État, on le rend indiscipliné et mauvais soldat : quand on s'appuie sur l'armée seule, le moment vient où l'on n'est plus le maître de l'armée.

A la décadence matérielle (la population de Rome a baissé de moitié depuis Auguste) s'ajoute le progrès de la décadence morale. Sur les registres de la ville de Rome, Dion, pendant son consulat, trouva trois mille accusations d'adultère. La population diminue partout; il faut déjà demander aux Barbares des soldats et jusqu'à des laboureurs. Et en même temps, comme pour hâter l'appauvrissement de Rome et de l'Empire, les monstruosités du luxe redoublent chez le petit nombre de ceux qui sont en possession de la richesse. Tout s'affaiblissait, les corps et les âmes. Les mœurs ne s'adoucissent pas, bien s'en faut, mais elles s'amollissent et se dépravent. La femme se fait homme, l'homme se fait femme. Puis le pouvoir despotique est propice aux vices de son siècle; c'est un de ses moyens de popularité: les empereurs bâtissent des thermes (c'est-à-dire des établissements publics d'énervation) pour les désœuvrés et les voluptueux, comme dans les temps chrétiens on a bâti des hospices pour les vieillards et des hôpitaux pour les malades.

« Il y a ici, conclut admirablement M. de Champagny, une leçon instructive, et une leçon que nous verrons plus frappante d'époque en époque, pour servir de réponse aux panégyristes modernes de l'empire romain. Notre siècle est volontiers monarchique jusqu'à l'emportement. Nous avons vu grandir l'idée que l'humanité ne peut rien faire d'utile ni de bon si elle n'est, je ne dirai pas commandée,

mais absorbée par une seule volonté. Les peuples se laissent enseigner par de prétendus docteurs qu'ils ne peuvent être trop en tutelle; qu'à l'inverse de l'enfant qui, à mesure qu'il grandit, marche vers une émancipation plus complète, l'humanité, à mesure qu'elle *progresse* (il faut bien ici parler la langue de cette école), a plus besoin d'être gouvernée... Sévère fonda le césarisme exclusivement militaire du troisième siècle. Il le fonda non sans une certaine prévoyance, une certaine intelligence et même une certaine modération. On verra cependant quels ont été les fruits de ce césarisme renouvelé, pour la paix du monde, pour le salut des nations, pour la félicité même des empereurs. »

J'ai insisté sur cette première partie du beau travail de M. de Champagny, parce que la leçon qu'il renferme, et que l'historien met si bien en relief, est l'un des plus utiles enseignements qui puissent être donnés à un temps comme le nôtre. Dieu nous a fait vivre à une époque qui n'est pas sans analogie avec celle où s'établit le césarisme romain. Chez nous aussi, la simplicité des vieilles mœurs a depuis longtemps péri; le luxe, la recherche des jouissances physiques, envahissent et corrompent de plus en plus toutes les classes de la société. Toute aristocratie a disparu, comme dans la Rome des Césars : il n'y a plus que le prince et une multitude confuse qui n'a qu'une passion, celle du nivellement. Hier encore, au moment où M. de Champagny écrivait l'ouvrage dont je rends compte, la multitude, proclamée souveraine par la loi, avait brusquement abdiqué en faveur du prince. Et le prince mettait son habileté à caresser les penchants mauvais de cette multitude; il la flattait dans son amour de l'égalité et des jouissances d'un ordre inférieur; il cherchait à l'éblouir, en transformant les villes à vue d'œil par des travaux dignes des Césars. Qu'y a-t-il gagné? quelques années d'illusion, après lesquelles le gouffre du socialisme se montre plus menaçant que jamais. Et il se trouve que tous ceux qui ont résisté en 1848, tous ceux qui ont quelque chose à perdre ont désappris la lutte et les mœurs viriles qu'elle avait créées, et il ne s'est pas formé d'hommes pour lutter à leur place. On a raison de faire appel aux sentiments de liberté, mais on a malheureusement oublié les conditions auxquelles seules on peut établir une liberté durable. Au moment où j'écris, on touche à tout à la fois, comme aux jours de la première Assemblée constituante : même amour de l'utopie, même inexpérience du côté pratique des choses. Le passé est comme non avenu : dix-neuf ans de despotisme ont suffi pour le faire oublier. On propose comme des nouveautés des chimères qui ont été mises à l'essai (quelques-unes même plus d'une fois) dans les quatre-vingts dernières années; personne ne sait plus qu'elles ont fait le *fiasco* le plus

misérable le jour où l'on en a fait l'épreuve. C'est le malheur du pouvoir absolu d'avachir les âmes, de leur faire perdre tout souvenir du passé, tout souci de la chose publique, de telle sorte que, le jour où César vient à manquer, les citoyens sont hors d'état de se protéger eux-mêmes. Or, pour pouvoir, il faut à la fois savoir et vouloir.

Je passe rapidement sur la sanguinaire démence de Caracalla, sur la faiblesse de Macrin, sur cette orgie de quatre années qu'on appelle le règne d'Héliogabale. Ce règne est assurément le plus étrange et le plus infâme instant de cette triste histoire des Césars du troisième siècle. Celle d'Héliogabale est-elle croyable? se demande M. de Champagny. Et il est obligé de reconnaître qu'elle est certaine, et qu'elle s'accorde d'ailleurs avec tout le reste.

J'ai hâte de respirer un peu et d'arriver à cet empereur homme de bien, Alexandre Sévère. Celui-ci est l'antithèse de ses devanciers : il est sobre, il est chaste, il prie, il travaille, il est économe, il est bon justicier, il est guerrier, il est bienfaisant, il est aimable. On conçoit que M. de Champagny s'arrête avec complaisance sur cette domination d'Alexandre, la meilleure peut-être que l'empire romain idolâtre ait traversée. « Chez lui, dit-il à bon droit, toutes les vertus étaient sœurs, et elles étaient enseignées aux peuples par son exemple : épargne, sagesse domestique, simplicité de la vie, amour du travail, pureté des mœurs, douceur, bienfaisance. Rome faisait un pas dans toutes ces voies, uniquement parce qu'elle se rapprochait du principe qui en est la source, sous le règne de la chrétienne Mammée et d'Alexandre, à demi chrétien. »

Mais il y avait un point noir à l'horizon : c'étaient la prééminence et les exigences de l'armée. Elle avait fait Alexandre empereur; elle ne tarda pas à trouver qu'il tenait trop à la discipline et qu'il régnait trop longtemps. — Prince nouveau, largesses nouvelles ! — Ce sentiment d'ignoble cupidité devait en soixante-dix ans donner à Rome vingt-six révolutions; Alexandre en fut, non la première, mais la plus noble victime; l'empereur et sa mère, frappés par des soldats, moururent dans les bras l'un de l'autre, « tous deux faits pour régénérer l'Empire romain, si l'Empire romain eût pu être régénéré. »

Après ce double assassinat, la décadence se précipite : amoindrissement continu du sénat, abaissement du citoyen romain et de la dignité romaine, asservissement progressif de l'Italie et des provinces, où les dignités municipales sont imposées sous des peines comme des corvées. L'instabilité du pouvoir, observe M. de Champagny, le rendait par moments moins oppressif; ces princes, se sentant si mal affermis, seront parfois plus modérés. Mais cela ne les sauve point

de la brutale autocratie du poignard. « A vrai dire, poursuit l'historien des Césars du troisième siècle, il n'y a dans Rome, durant cette période, d'autres souverainetés que la souveraineté du meurtre. Voilà le merveilleux état de choses auquel une société se voit mener par le culte de la force, aujourd'hui tant prôné sous le nom euphémique de *fait accompli.* »

Maximin, un hercule du sang barbare, est la personnification naturelle de ce règne de la force militaire; eh bien! il dura trois ans et périt assassiné par ses soldats. Je ne veux que nommer en courant Balbinus, Pupiénus, les trois Gordiens, Philippe, Dèce, Gallus, Émilien, Valérien, Gallien. Sous ce dernier l'Empire se disloque. Ouvertes aux dévastations des Barbares et délaissées par Gallien, les provinces cherchent à pourvoir elles-mêmes à leur salut. De là ce qu'on a nommé les *trente tyrans.* Deux noms se détachent ici des autres, celui de l'Arabe Odénath, roi de Palmyre, et celui de Postumus, qui commande dans les Gaules. Un moment il y a trois empires :

Gallien règne à Rome, Odénath en Orient, Postumus en Occident (non-seulement sur la Gaule, mais sur l'Espagne et la Bretagne, ses deux satellites). Après Postumus et Odénath, assassinés tous deux, deux femmes, Victorine et Zénobie, commandent à l'Orient et à l'Occident. A Gallien, massacré à son tour, succède un Dalmate, Claude, illustre, à bon droit, par ses grandes victoires sur les Goths, et le premier empereur mort dans son lit depuis cent cinquante ans. Place au Dace Aurélien, énergique jusqu'à la rudesse, sévère jusqu'à la cruauté, mais ennemi des voluptés, ennemi du luxe, contempteur de toute gloire qui ne porte pas l'épée, soldat démocrate, (répétons ici le mot de M. Ampère) un paysan du Danube devenu empereur; moins un bon prince, dit Vopiscus, qu'un prince nécessaire? Il rétablit l'unité de l'Empire, et, s'il manqua de générosité envers Longin, il sut rehausser son triomphe sur Zénobie et sur Tétricus en les laissant vivre dans Rome libres et honorés. Toute cette gloire ne put le sauver du poignard. M. de Champagny se demande pourquoi cet homme, qui a fait de grandes choses, n'a pas laissé un plus grand renom. Et il se répond : « Qu'importe! Ce qui importe, et ce qui sera la tâche de l'histoire, quand elle cessera d'être le courtisan (ou plutôt la courtisane) de tout ce qui a eu la force entre les mains, c'est de montrer combien est faux, pernicieux, insensé, ce culte que le monde et l'histoire elle-même ont voué jusqu'à présent à la force aux dépens de la vertu. Cette force, je le sais bien, s'appelle grandeur, s'appelle énergie, s'appelle génie. Mais peu importe, ce ne sont jamais que des dons, et non des mérites : ce sont des instruments que Dieu a remis à un être humain pour qu'il fît un

plus grand bien et accrût la gloire de Dieu en ce monde. D'autant plus coupable sera-t-il si, au lieu de faire le bien, il fait le mal ; s'il travaille, non à la gloire de Dieu, mais uniquement à sa propre grandeur. Le plus grand homme n'est pas dispensé d'être honnête homme. Apprenons donc, s'il se peut, à bien placer nos admirations ; apprenons-le, non pour ceux que nous admirons, à qui nos admirations posthumes importent peu, mais pour nous mêmes. » Ce sont là de mémorables et utiles paroles.

A la mort d'Aurélien, il y eut une lueur de raison dans le monde romain ; entre l'armée et le sénat, ce fut à qui n'élirait pas le nouvel empereur. Le sénat finit par nommer Tacite, qui dura six mois. Un honnête homme, un prince digne de régner, Probus, subit la pourpre à sa place. Il remporta de nombreuses victoires ; mais l'Empire ne s'en mourait pas moins d'inanition. Les habitants lui manquaient et le pain manquait à ses habitants (preuve entre bien d'autres, dit M. de Champagny, de l'erreur de ceux qui cherchent la richesse d'un pays dans la diminution de leur peuple, comme si les hommes n'étaient pas une richesse). Probus chercha le remède. C'est aux Barbares, ces ennemis sans cesse vaincus et sans cesse en armes, qu'il demanda des laboureurs et des soldats. Il y avait là un danger palpable : mais, quoi qu'il en dût advenir, au siècle de Probus on ne pouvait faire autre chose. Ce prince employa les légions aux travaux publics ; il fut tué par ces soldats qu'il faisait travailler. Carus, son successeur, bat les Sarmates, prend Ctésiphon sur les Perses et disparaît dans un orage. Le Dalmate Dioclès, qui se faisait appeler Dioclétien pour avoir un nom plus romain, est proclamé Auguste ; il héritait, lui aussi, d'un assassinat, bien qu'il n'en fût pas complice. « On dit quelquefois, remarque à cette occasion M. de Champagny, que les assassins politiques manquent toujours leur coup et desservent la cause qu'ils veulent servir. Il en est ainsi quand les peuples sont honnêtes, quand, par suite, l'indignation surpasse la peur. Mais il en est autrement quand le sens moral est affaibli et que le parti des assassins paraît plus à craindre qu'à détester. » Triste mais incontestable vérité. C'est une honte pour l'humanité qu'il en soit ainsi, mais il en est ainsi. On l'a bien vu à Rome le jour de l'assassinat de Rossi, et on pourrait le voir ailleurs.

Toutefois, si l'Empire a été transféré à Dioclétien par un monstre, du moins n'est-il pas transféré au meurtrier ; il l'est, au contraire, au vengeur du meurtre. Aussi le cours des choses paraît changer et l'Empire semble se rasseoir. L'habileté du nouvel Auguste suspend cette domination de la force militaire qui, pendant près d'un siècle, a si lourdement pesé sur le monde romain ; les armées restent puissantes, mais non plus maîtresses absolues. Dioclétien tente la

reconstruction de l'Empire : mais tout d'abord il sent que cette agglomération de population est trop vaste, trop diverse, trop peu unie d'esprit et de race, que le lien en est trop faible pour que l'unité du gouvernement puisse demeurer absolue. Il ne fit que se conformer à la tendance du temps et que suivre les indications du passé (au temps de la crise des *trente tyrans*) en partageant son empire en deux, plus tard même en quatre parties, comptant sur la priorité de son pouvoir et sur la supériorité de son génie pour rester le nœud de ce quadruple empire et pour faire que le lien ne se rompît pas. Il était vraiment trop difficile que le monde romain, à cette époque, avant que le christianisme y eût prévalu, fût gouverné par un seul homme et défendu par une seule épée. C'est ainsi que Dioclétien, plus politique que guerrier, fut conduit à s'associer le soldat Maximien.

M. de Champagny fait parfaitement ressortir le caractère des empereurs qui ont précédé Constantin. La plupart sont nés en Pannonie, sur la frontière la plus menacée et la plus militante de l'Empire; ce sont de demi-barbares. Aussi sont-ils sans amour pour la patrie romaine ; ils ont même une sorte d'aversion du nom romain. Sous Dioclétien, Rome ne fut la résidence ni d'un Auguste, ni d'un César, ni même d'un préfet du prétoire ; elle fut celle d'un *Vicaire*, gouvernant la moitié de la péninsule; elle restait sans doute la capitale nominale du monde, mais, en fait, elle n'était même plus la capitale de l'Italie. Le jour viendra où elle sera supplantée par Milan. Le mouvement du siècle se dirige vers l'Orient; la Rome de Dioclétien, c'est la cité, secondaire jusque-là, de Nicomédie.

Rome donc est de plus en plus annulée. Partout, d'ailleurs, la vie municipale est éteinte. Plus d'élections. Les magistrats étant responsables envers l'empereur du recouvrement de l'impôt, on ne devient plus magistrat que par force. Le sénat romain lui-même ne se recrute plus que par la contrainte. C'est une suite de l'appauvrissement de l'Empire. L'empereur ne pouvait se passer d'argent et il ne savait où en prendre. Au fond, les hommes manquaient au sol et par suite le sol manquait aux hommes. Pour l'armée, pour le labour, pour l'industrie, pour les charges municipales, les hommes faisaient défaut. L'Empire se dépeuplait d'hommes libres, et il n'était plus assez victorieux ni assez conquérant pour se repeupler d'esclaves. Comme il arrive à tous les gouvernements, dit M. de Champagny, même aux plus sages, Dioclétien ne sut guère trouver de remède que dans l'extension de son propre pouvoir. Il prit pour types les rois déifiés de l'Orient. Il se déclara dieu, monarque par lui-même et par la vertu de sa propre divinité. On l'adora à la façon des Perses, on se prosterna à terre devant lui; le style officiel fut de dire : « les saintes

largesses, les lettres sacrées, la divine chambre à coucher de l'empereur. » Dioclétien essaya de remplacer le respect par l'étiquette, le prestige du patricien par celui de la hiérarchie. Il fit aux services salariés une grande place ; il donna au monde romain ce qu'il commençait à peine à connaître, des fonctionnaires publics, et pensa obtenir par la hiérarchie, par les honneurs, par les salaires, ce qu'il était triste d'obtenir et de n'obtenir qu'à moitié par le commandement et la menace.

Cependant la Bretagne, l'Égypte, l'Afrique se révoltent. Un nouveau partage de l'Empire devient nécessaire; il y a quatre empereurs. Bientôt Dioclétien vieilli est contraint à l'abdication par Galérius, qui devient le maître de l'Orient ; l'Occident, délivré de Maximien, demeurait le lot de Constance Chlore. En face de ces deux bouviers illyriens (l'Auguste Galérius et le César Daïa), Constance et après lui son fils Constantin offraient le contraste le plus frappant. Ils avaient, eux aussi, du sang barbare dans les veines ; ils en avaient l'énergie, mais ils y joignaient des qualités humaines, des mœurs chastes, une intelligente courtoisie pour les lettres, un sentiment de sage tolérance pour les chrétiens. Constance meurt ; Constantin est acclamé Auguste par l'armée et reconnu, mais sous le titre inférieur de César, par Galérius.

La hiérarchie allait être brisée. Maxence, fils de Maximien, soulève Rome et se fait empereur. Sévère, que Galérius s'est donné pour collègue en Occident, est abandonné par ses troupes et massacré. Galérius meurt après avoir proclamé Licinius Auguste. Maxence, jaloux de Constantin, lui déclare la guerre. On combat sous les murs de Rome et Maxence, mis en fuite, se noie dans le Tibre. Daïa, vaincu par Licinius, meurt désespéré. Licinius fait la guerre, à son tour, à Constantin ; il succombe et il est mis à mort. L'unité de l'Empire est rétablie (323). Là devait s'arrêter l'historien des Césars du troisième siècle.

J'ai voulu d'abord suivre d'un même regard, dans leur succession et leur enchaînement, tous les faits purement politiques de cette histoire. Sous le sagace et habile pinceau de M. de Champagny, la lumière y abonde, les figures y sont pleines de relief et de vie. Mais cette lumière est triste; elle révèle tant de turpitudes et elle éclaire tant de misères !

Heureusement la politique à elle seule n'est pas toute l'histoire. Au troisième siècle, il y avait, au sein de l'Empire, autre chose que l'Empire; il y avait l'Église chrétienne, et le cœur de l'historien était là. L'histoire de l'Église au troisième siècle, c'est évidemment la meilleure moitié du sujet qu'avait à traiter M. de Champagny, et c'est aussi la meilleure partie de son livre. M. de Sacy l'a dit avec plus

d'autorité que moi : « Beaucoup d'autres mérites recommandent cet ouvrage : une haute intelligence des faits et des hommes, des caractères dessinés d'une main ferme et sûre, un récit qui attache, même après Tacite et Suétone. A l'exposition des faits d'une époque, M. de Champagny joint toujours des considérations pleines d'intérêt sur les mœurs publiques et privées, sur la marche des lettres, des arts, de la législation et de la philosophie. Rien de ce qui constitue les ressorts et la vie d'un État, commerce, agriculture, organisation financière, militaire, administrative, n'échappe à son attention et à ses recherches. Mais son âme est ailleurs. Elle est dans cet attrait qui le ramène, presque malgré lui, vers ces chrétiens bafoués, honnis, persécutés, mais plus grands et plus forts que ceux qui les honnissent et les persécutent. Passion heureuse dans un pareil sujet, car M. de Champagny lui doit les deux qualités qu'on demande avant tout à l'historien : l'exactitude et la couleur. »

Il nous montre d'abord l'Église avant la persécution de Septime-Sévère : l'Orient depuis longtemps semé d'églises chrétiennes ; la conquête de l'Occident (plus laborieuse et plus lente parce que l'unité des peuples y était moindre et leur civilisation plus diverse) s'opérant néanmoins sous l'action principale de Rome, capitale de l'Empire et capitale du Christianisme. La Gaule, la Grande-Bretagne, l'Espagne, sont envahies par la bonne nouvelle. En Afrique, Tertullien s'écrie : « Nous remplissons vos villes, vos municipes, vos camps, le palais même et le sénat ; nous ne vous laissons que vos temples. »

Tertullien est un converti de Carthage. « Il a étudié Rome, la Grèce, les orateurs, les poëtes, les jurisconsultes, les médecins, les philosophes ; mais il n'a pris d'eux que la science, il a dédaigné leur style. Sa diction n'est pas romaine, elle a la dureté, l'incorrection, parfois l'obscurité de sa langue provinciale, à laquelle s'ajoute encore l'originalité propre à son génie, l'un des plus originaux que le monde ait vus... Sans exorde et sans préparation oratoire, il se précipite à travers son sujet avec une brusquerie que personne n'a poussée aussi loin. Il sait la philosophie, mais ne lui demandez pas à quelle école de philosophie il a étudié : il se sert de toutes et les sacrifie toutes. Il sait la jurisprudence, mais il a cessé de lui appartenir ; seulement il en fait usage au besoin, brièvement, soudainement ; il lui emprunte volontiers son langage exact, mais dur, et ses formules accusatrices. Mais, avant tout, il est chrétien... Il ne croit pouvoir être trop chrétien, ni chrétien trop absolu, ni chrétien trop rigide, ni surtout chrétien trop militant... Ne lui parlez ni d'atticisme, ni d'imitation cicéronienne : ce génie étrange est tout lui-même et tout chrétien. A vrai dire, il n'est ni orateur, ni écrivain,

ni philosophe, ni prêtre, ni prédicateur; il est soldat. Il ne harangue pas, il combat... Génie vraiment singulier qui n'a pas plus été imité qu'il n'a été imitateur. Trop heureux si la violence de son âme et l'intempérance de sa vertu ne l'eussent mené à la fin à trouver l'Église trop peu militante, les martyrs trop peu dévoués, la vertu chrétienne trop peu rigide, l'Évangile pas assez divin! »

Que dites-vous de ce portrait? Doutez-vous que celui qui l'a tracé ait su parler dignement de saint Irénée et de Clément d'Alexandrie, qui sont du même temps? Certes il ne parle pas moins compétemment des hérétiques de cet âge, des gnostiques, des montanistes, des sabelliens. M. de Champagny ne souffre pas qu'on méprise ces controverses. « Les questions qui ont rempli le troisième et le quatrième siècle, dit-il à bon droit, ces questions sur l'essence divine, sur l'Unité et la Trinité, sur la divinité et l'humanité du Christ, impliquaient en elles toute la vérité et toute l'efficacité du christianisme. Si la doctrine vraie n'eût triomphé, si les subtilités de l'hérésie n'eussent été vaincues par ce qu'on appelle les subtilités de la foi, la grande révolution chrétienne ne se serait pas faite dans les âmes telle qu'elle s'est faite; le monde n'eût été ni subjugué ni transformé; la barbarie n'eût pas rencontré de barrières, et nous serions aujourd'hui païens, d'une autre façon peut-être, mais tout aussi païens que nos ancêtres. »

Les récits des persécutions, par M. de Champagny, sont admirables. Le martyrologe chrétien offre, comme l'a dit M. de Sacy, des prodiges de courage sans arrogance, des morts pleines de confiance et d'allégresse, en regard de ces morts stoïciennes, souvent volontaires, toujours intrépides, mais sombres et sans espoir. La plus belle intelligence, je ne dis pas la plus sûre, qu'ait eue le christianisme avant saint Augustin, Origène, était le fils d'un martyr. L'étude de ce grand mais périlleux génie est l'un des meilleurs chapitres du livre de M. de Champagny. Son appréciation de saint Cyprien n'est pas moins remarquable. L'historien n'oublie pas les ennemis de l'Église, le philosophe alexandrin Porphyre et l'hérésiarque perse Manès, « triste auteur d'une des plus complètes et plus durables erreurs qui se soient enracinées dans les âmes humaines. » Les pages que consacre M. de Champagny à résumer le manichéisme, ne sont pas assurément les moins neuves ni les moins lumineuses de son ouvrage.

J'ai hâte d'arriver à la dernière persécution, celle de Dioclétien, qui finit par lasser les bourreaux, parce qu'elle me conduit à la conversion de Constantin et à la paix de l'Église. M. de Champagny fait très-bien voir que cette conversion a été nécessairement sincère, puisqu'elle était manifestement désintéressée. En effet, les chrétiens

appartenaient déjà tous à Constantin; sa tolérance lui avait acquis leur amour. A quoi bon dès lors s'aliéner, en se faisant chrétien, la majorité des Romains, qui était encore ouvertement païenne? Pourquoi dépouiller le pouvoir et la personne impériale du prestige, si affaibli qu'il fût, que pouvait leur donner le culte des faux dieux? Pourquoi exiler les idoles du palais, du sénat, des armées? La majorité païenne était-elle assez éclairée pour le permettre? En de telles circonstances, dit excellemment M. de Champagny, une conversion, si elle était un calcul politique, ne pouvait être qu'un mauvais calcul. La sincérité de celle de Constantin est donc inattaquable. Maintenant, « comparez ce qui a suivi à ce qui a précédé. Comparez à cet Empire idolâtre, corrompu et décrépit, cette société chrétienne si vivace et si puissante même au milieu de ses désordres et de ses souffrances. A cette antiquité païenne, illustrée sans doute par de grands génies, mais où la masse des hommes était placée si bas, si méprisée, si asservie, si ignorante, si corrompue, comparez le monde chrétien, auquel les beaux génies n'ont pas manqué, et qui de plus, tant qu'il a été chrétien, a toujours fait monter la masse du genre humain à une dignité, à une noblesse, à une liberté, à une science, à une pureté plus grande, et surtout à une plus intime alliance avec Dieu. Poussez jusqu'au bout ce parallèle, que je puis à peine indiquer ici, et vous jugerez peut-être que, si jamais révolution fut heureuse (il y en a si peu d'heureuses!), ce fut bien la révolution victorieuse au pont Milvius et qu'a glorifiée le pinceau de Raphaël. »

Telle est la pensée qui anime et vivifie toute cette histoire des Césars du troisième siècle. Ce livre est digne de ses aînés, digne aussi de faire pendant à un autre monument qui fait honneur à notre temps : *L'Église et l'Empire romain au quatrième siècle*, par M. de Broglie. Une même foi a inspiré les deux historiens; une même flamme échauffe leurs récits. Quoi de plus éloquent que la conclusion de M. de Champagny!

« En voyageant comme je l'ai fait du siècle de Jules César à celui de Constantin, j'ai vu passer devant moi douze générations humaines en présence desquelles s'est opérée la plus grande révolution intellectuelle, morale, sociale, que présente l'histoire du monde; une révolution qui n'a pas son égale dans le passé, qui n'aura jamais, je ne crains pas de l'affirmer, son égale dans l'avenir : la révolution qui a fait le monde chrétien. D'où est-elle venue? Comment s'est-elle faite?

« N'est-il pas clair que ce triomphe contre toutes les forces humaines ne peut être dû qu'à une force divine? La question des moyens qui ont opéré la victoire du christianisme résout la question de

son origine : il n'a vaincu ici-bas que parce qu'il était d'en haut.

« Mais je n'ai pas écrit seulement pour prouver le christianisme, j'ai écrit pour le faire aimer.

« Qu'on veuille bien y penser. Notre siècle décore du nom d'idées bien des intérêts et bien des passions ; du nom de questions de principes, bien des questions de fait. La plupart des choses qui l'occupent ne sont que des choses transitoires ; ce sont des institutions humaines, non des lois divines ; ce sont des faits qui passent, non des vérités qui restent. Mais la grande, l'éternelle question est celle qui se pose dans l'ordre des vérités supérieures. On les dédaigne, on affecte de les oublier, on les tient systématiquement dans l'ombre et dans le vague ; mais elles reviennent et elles s'imposent. On se réfugie alors dans la négation complète, brutale, absolue de Dieu, de la vérité, de soi-même, et l'on s'y réfugiera de plus en plus. Et de plus en plus, deux choses seront en présence, laissant dans l'ombre tous les intermédiaires ; d'un côté, l'athéisme le plus cyniquement radical ; de l'autre, le christianisme le plus littéralement pratique. Il faudra bien qu'on se décide à aller vers l'un ou vers l'autre ; les moyens termes ne seront plus tenables.

« Au milieu de cette grande lutte de notre siècle, comment, si faible et si obscur que l'on soit, ne pas apporter son humble concours ? Disons mieux. Au milieu du grand labeur de tous les siècles pour l'édification de la vérité dans le cœur de l'homme, malheur à celui qui, ayant la vérité dans le cœur, ne travaillerait pas pour elle et n'apporterait pas son grain de sable au monument que Dieu bâtit avec les pensées humaines ! Dans l'étroite mesure des forces qui ont été departies à mon intelligence et de la bonne volonté, si souvent chancelante, que mon cœur a pu entretenir, j'ai tâché de contribuer à ce labeur, il a à peu près rempli ma vie et je regrette qu'il ne l'ait pas remplie plus complétement encore. L'étude est une grande consolation et un grand appui au milieu des découragements de la vie humaine ; mais l'étude elle-même lasse, dégoûte, pèse à notre âme, lorsqu'elle n'est pas entreprise pour le bien, pour la vérité, pour Dieu. »

FOISSET.

MASCARON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

Les lettres de Mascaron sont infiniment moins rares que celles de ses heureux émules Bourdaloue et Massillon. Au reste, il était beaucoup plus répandu dans le monde, surtout dans le monde du bel esprit, que l'éloquent jésuite et que l'évêque de Clermont. Il correspondait avec les Scudéry et les Bussy-Rabutin. Dès son arrivée à Paris, le souvenir de son père et son propre mérite le firent admettre dans la bonne compagnie. Il dînait chez Colbert et chez madame de Sévigné. Il voyait le duc de Roannès et le cardinal de Bouillon. Sa liaison avec l'auteur du *Grand Cyrus* lui valut l'amitié de Pellisson, de madame Georges de Scudéry et du comte de Bussy. Parmi ses relations, il faut encore compter dom Côme Roger qui devint évêque de Lombez, les oratoriens Hubert et Laisné, et son compatriote le poëte latin Balthazar de Vias[1]. Mademoiselle de Montpensier le distinguait. Enfin Louis XIV et ses ministres lui adressaient les mots les plus gracieux. Selon Gui Patin, on songea même à le nommer précepteur du Dauphin[2]. Entraîné par ce brillant tourbillon, il aimait la gloire et la renommée littéraire, fort sensible d'ailleurs aux compliments, en cela moins humble, moins chrétiennement désintéressé que Bourdaloue ou que Massillon. Ainsi à M. de Harlay qui avait soutenu ses premiers pas dans Paris, il disait d'un ton quelque peu profane et qui sen-

[1] Voir sur Balthazar de Vias la notice biographique des *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence* (par le P. Bougerel), Paris 1752, p. 174.

[2] Lettres de Gui Patin, t. III, p. 402.

tait assez son Fléchier : *Aperuisti januam famæ*[1]. Ainsi encore dans une lettre restée inédite, il écrivait à celle que ses amis appelaient l'illustre Sapho : « Vous avez de la joie du succès qu'a eu l'oraison funèbre que j'ai prononcée ; et je vous en dois de la reconnaissance, car enfin la bonté que vous avez eue de me dire vos avis et de me procurer ceux de M. Pellisson, m'ont attiré tout ce que j'ai pu y acquérir de *gloire.* » Au surplus, dans son commerce avec celle qui, selon M. Cousin, eut la passion de la conversation et de la société polie, l'oratorien, devenant légèrement mondain, perd de sa gravité et de son sérieux ordinaires, ou du moins il descend de son élévation chrétienne. Même en matière de goût, il lui eût fallu quelque chose de plus mâle, de plus ample, d'une plus haute portée. C'est, comme l'a justement remarqué M. Sainte-Beuve, toujours un signe fâcheux qu'une relation trop suivie avec la charmante mais prétentieuse Scudéry. Cela me paraît particulièrement vrai pour un religieux et pour un prédicateur. L'intéressant recueil de l'*Isographie* renferme le *fac-simile* d'une de ces lettres aimables, finement flatteuses, mais où, bien entendu, il est encore question de gloire. « Tulle, le 5 de janvier 1673. — Je vous souhaite, mademoiselle, la plus glorieuse et la plus fortunée année que vous ayez passée de votre vie. Ce n'est pas faire un petit souhait pour une personne dont toute la vie n'a été qu'une suite de gloire. Aussi n'en puis-je point faire d'autre, ayant pour vous tout le respect et tout l'attachement dont je suis capable. Je me pare de cela comme de mon plus bel ornement, et je m'en pare encore avec plus d'amour-propre dans mon cœur qu'à la vue de tout le monde. Plaise à Dieu, mademoiselle, avoir des occasions de vous en donner des marques qui ne vous laissassent aucun lieu de doute d'une vérité qui me tient si fort à cœur! Je partirai dans quinze jours pour Bordeaux[2]; je serai étrangement mortifié si je ne trouve point M. le premier Président, comme on m'en menace. Je me propose de cultiver avec tant de soin l'honneur de son amitié, si je l'y trouve, que vous aurez le plaisir de voir l'accroissement d'une liaison dont vous avez fait les premiers nœuds. Je suis de tout mon cœur, et avec tout le respect possible, mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Jules de Tulle. » M. Feuillet de Conches a dans son curieux cabinet deux autres lettres de Mascaron à mademoiselle de Scudéry, une fort belle à mademoiselle de Montpensier, et le manuscrit autographe de l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre.

[1] Oui, et cependant il ne voulut pas faire son oraison funèbre, s'excusant par une maladie. « Ah ! monsieur, lui dit l'évêque de Noyon, ce n'est pas tant parce que vous êtes incommodé, que parce la matière est difficile. »

[2] Il prêcha le carême de cette année 1673 au parlement de Bordeaux.

Au reste, les amateurs gardent encore dans le fond le plus inviolable de leurs trésors un certain nombre de pièces écrites de la main du disert prélat. Entre autres, il y en a une datée du château de Montbran, près d'Agen, où il annonce à mademoiselle de Scudéry son retour au milieu de ses diocésains après huit mois d'absence, et où il parle de l'*enjouement* du troupeau en revoyant le pasteur. Il y en a une autre où il lui dit qu'en tournée pastorale, la première chose qu'il fera, rentré chez lui, sera de lire le bel ouvrage qu'elle lui a envoyé et de lui en témoigner son admiration. Le 15 juillet 1703 il écrit de sa campagne de Montbran, lieu qu'il affectionnait singulièrement, au fier cardinal de Bouillon, alors à Rome, pour le soutenir dans ses prétentions ou ses droits contre le P. Thévenin qui, avance-t-il, en attaquant Son Altesse, s'est laissé séduire « par quelque intérêt de moinerie. » Au moins, les rapports de Mascaron avec le fastueux prélat nous ont-ils valu son chef-d'œuvre, l'oraison funèbre de Turenne. M. Fossé d'Arcosse possédait enfin dans sa riche collection une lettre qu'il ne faut pas oublier : l'évêque d'Agen s'adresse le 21 décembre 1700, de sa ville épiscopale, à son collègue d'Alais, pour l'entretenir d'un *nouveau converti*, nommé Marcoux. Les années se font sentir. « Nous n'aurons M. l'intendant que vers la fin du mois prochain, parce qu'il aura l'honneur de suivre le roi d'Espagne, et NN. SS. de Bourgogne et de Berry, tant qu'ils seront dans son ressort. Dans un autre âge ou dans une autre saison, j'aurais eu l'honneur de leur aller faire ma cour à Bordeaux. »

Nous ne laisserons pas les amateurs et leur jardin des Hespérides sans détacher encore une pomme d'or. Fruit d'or, en vérité, que ce joli morceau, mais nous l'avons cueilli sans peine, car rien de plus prévenant que M. Chambry à qui il appartient. Sa magnifique collection à laquelle nous avons déjà emprunté des lettres de Massillon et de Bourdaloue est toute grande ouverte aux amis des lettres.

MASCARON AU CARDINAL DE BOUILLON.

A Tulle, le 17 de juillet.

Monseigneur,

Si je n'avais aussi bonne opinion de la bonté de Votre Altesse que j'ai de respect pour son élévation et d'estime pour son mérite, je ne me résoudrais jamais à vous tenir la parole que vous me fîtes l'honneur d'exiger de moi à Saint-Germain. Je vous envoie, monseigneur, les oraisons funèbres de M. de Beaufort et de M. le chancelier ; c'est-à-dire que je soumets à l'esprit du monde le plus pénétrant et le plus délicat deux ouvrages qui devraient appréhender une critique moins redoutable que la vôtre. Estimez

du moins, monseigneur, mon obéissance; et si Votre Éminence veut avoir la bonté d'y trouver quelque autre chose à estimer, je la supplie de faire pour ces deux pièces ce que l'on fait *pour les maisons et les jardins que l'on voit en hiver. Il faut que l'imagination supplée les défauts de la saison, qu'elle attache des feuilles aux arbres, des fleurs aux parterres et qu'elle fasse couler les eaux.* Ajoutez, s'il vous plaît, monseigneur, à ces deux discours la grâce de la prononciation. Votre Éminence en a tant dans tout ce qu'elle fait que ce ne sera pas pour elle un grand travail de se souvenir de ce qu'un orateur peut donner de beauté aux choses qu'il prononce. Plût à Dieu que ce fût la coutume de faire l'éloge des vivants! Votre Éminence, monseigneur, me fournirait un sujet si beau et si grand, et mon cœur animerait si bien mon esprit, que je deviendrais le plus éloquent de tous les hommes, parce que je serais plus que tous les hommes ensemble, monseigneur, de Votre Altesse, le très-humble et très-obéissant serviteur, Jules, évêque de Tulle.

Votre Altesse veut bien ici que je lui témoigne avec quelle joie j'apprends les conquêtes du roi; la gloire et les intérêts de Sa Majesté (sont) la principale cause de vos transports, mais en vérité la part que M. de Turenne y a m'y rend de beaucoup plus sensible.

L'âge viendra imposer quelques lois somptuaires à cette prodigue imagination, quoiqu'il y percera toujours je ne sais quoi de riant et comme un air de fête.

En dehors des cabinets des curieux, nous avons trouvé d'importants documents. D'abord les papiers de l'Oratoire, déposés aux Archives générales, contiennent dans les registres authentiques et les actes originaux de la Congrégation les premières et les plus sûres sources d'information. Ensuite la bibliothèque du nouvel Oratoire, où nous a introduit et guidé l'obligeante amitié du savant P. Trochon, renferme aussi beaucoup de manuscrits et de pièces de la compagnie à laquelle il se rattache si heureusement. Outre les renseignements généraux, on rencontre pour Mascaron de précieuses et amples notes recueillies par les laborieux PP. Bougerel et Batterel. Essayons donc avec tous ces secours, et en nous aidant des Mémoires ou des témoignages contemporains, de nous représenter nettement ce que fut ce Mascaron si célébré de son siècle et si négligé du nôtre. Les lettres que nous pourrons présenter seront vraiment une rareté, car si Mascaron écrivit beaucoup, une très-faible partie de sa correspondance a vu le jour, quoique sa plume, souvent délicate et ingénieuse, laisse parfois échapper des sentiments généreux et de nobles pensées [1].

[1] Voici, en dehors de la *Gallia christiana* et des dictionnaires biographiques, les plus importants documents qui sont imprimés : *Vie de messire Jules Mascaron,*

II

Mascaron vécut près de soixante-dix ans, du 14 mars 1634 au 16 novembre 1703. Sa famille, originaire du pays de Foix, est regardée par le savant Baluze comme ancienne et noble; son père, avocat au parlement d'Aix, passait en son temps pour un homme éloquent et presque illustre. On a de lui quelques pièces imprimées.

Jules Mascaron ou de Mascaron naquit à Marseille, sur la paroisse des Acoules, près des bords de cette poétique Méditerranée dont les lignes pures et radieuses semblent inspirer l'imagination. On le voit durant sa première jeunesse remplir les fonctions d'enfant de chœur à la collégiale de Saint-Martin. Il fit toutes ses études au collége oratorien de sa ville natale; à seize ans et demi, il entra dans la compagnie qui bientôt devait attirer un autre fils de la Provence dont la voix retentissante et harmonieuse couvrira et fera oublier celle de son devancier. Après son institution ou noviciat il régenta les humanités et les belles-lettres. C'était en effet le sage usage de la congrégation de perfectionner ses meilleurs sujets en les appliquant à l'enseignement. Ainsi plus tard on prépara par le professorat Massillon lui-même à la carrière oratoire. Les registres authentiques des délibérations de la congrégation nous le montrent au mois d'octobre 1654 désigné pour la troisième à Vendôme; un peu plus tard, on le voit à Montbrison; et à la Saint-Luc 1657 il est chargé de la chaire de rhétorique du Mans. M. de Lavardin l'ordonna prêtre en 1658. Costar demeurait alors à l'évêché du Mans; il se lia tendrement avec Mascaron dont il avait connu et aimé le père.

Il étudia la théologie à Saumur durant les années 1660, 1661 et 1662. Ce fut dans cette ville que se révélèrent ses heureux talents pour la prédication; et le savant père de madame Dacier, Tanneguy

évêque et comte d'Agen, en tête du recueil de ses cinq oraisons funèbres, 1704 (par le P. Bordes). — *Historia Tutelensis*, 1717, par E. Baluze. — Son oraison funèbre par le chanoine de Labénazie, Agen, 1703. — *Notes pour servir à la biographie de Mascaron écrites par lui-même*, publiées par M. Tamizey de Larroque, Paris, 1863. — Enfin le bel et savant ouvrage du P. A. Perraud, *l'Oratoire de France aux dix-septième et dix-neuvième siècles*, 1866.

Quant aux lettres déjà publiées de Mascaron, on en trouve une à Bussy dans la *Correspondance de Bussy-Rabutin*, édit. Lalanne, 1858, t. IV, p. 346, — une dans l'*Isographie*, — deux à Baluze dans la publication de M. de Larroque, outre les *notes* qui ne sont elles-mêmes qu'une sorte de lettre, — et enfin une à Colbert, dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. IV, p. 98.

le Fèvre, qui l'entendit au grand scandale de ses coreligionnaires, en faisait un éloge enthousiaste et écrivait à son ami Boherel : *Væ iterum atque iterum illis prædicatoribus qui post Mascaronum huc venient !*

Angers, Aix, Marseille, Nantes admirèrent aussi son éloquence naissante ; mais Paris et la cour l'envièrent à la province. L'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré où il débuta par la dominicale de 1656, Saint-André des Arts, puis les principales chaires de Paris jouirent de sa parole ingénieuse, hardie, où toujours les éclairs brillent à travers les nuages. Il prêcha plusieurs stations devant le roi ; et Louis XIV lui dit de ces mots charmants et délicatement flatteurs qui n'appartinrent qu'à lui, et qui mettaient du coup son homme en vue. Quelque habilement que le grand roi fût loué, il ne se montrait jamais en reste avec ses prédicateurs.

L'année 1666 fut particulièrement heureuse pour le jeune orateur : il prononça l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche et il donna l'Avent à la cour. Louis XIV, satisfait de ses sermons, le retint pour le carême suivant. On a souvent parlé, d'après la tradition, des marques d'estime que le roi témoignait au prédicateur. Mais nous avons retrouvé une lettre inédite où Mascaron raconte lui-même, avec une grande naïveté et un vif amour de renommée, l'entrevue qu'il eut avec Louis XIV à la fin de son carême de 1667 ; c'est un témoignage fort curieux à bien des titres.

LETTRE INÉDITE DE MASCARON AU P. MIGNOT.

28 mai 1667.

On ne peut pas avoir reçu plus d'honneur et de marques d'estime que j'en ai reçu du roi, de la reine et de toute la cour. Le bien que S. M. a si souvent dit de moi a donné lieu à tous ces bruits de bénéfices ; mais je ne sache pas qu'on ait jamais rien proposé d'effectif. Le roi pourra passer des belles paroles aux bons effets ; mais je doute si les effets seront d'un aussi grand prix que les paroles. Si la récompense suit, elle me sera commune avec beaucoup d'autres ; et les éloges ne sont que pour moi.

Voici en propres termes, et sans y changer une seule syllabe ce que le roi me dit lorsque j'eus l'honneur de prendre congé de lui : « C'est moi, mon père, qui vous dois des compliments et des remerciements réciproques. Si mon contentement fait le vôtre, vous devez être infiniment content, car je ne le fus jamais tant. Tous vos sermons m'ont charmé, et particulièrement ces derniers auxquels j'ai été plus appliqué qu'aux autres ; et vous êtes le seul homme de qui j'ai ouï des discours d'une égale force depuis le commencement jusqu'à la fin. » — Ensuite, après avoir prié Dieu, car c'était à son lever, il me prit le bras et ajouta : « Vous avez fait la chose

du monde la plus difficile qui est de contenter une cour aussi délicate que la nôtre : nous parlerons à jamais de ce que vous avez fait, et on en dit plus quand vous n'y êtes pas que quand vous y êtes. »

Après ces paroles, M. de la Feuillade, à cette heure duc de Roannez, qui est de mes bons amis, me dit fort haut : « Parbleu, mon père, avouez que le roi parle mieux que vous. » Et en effet s'il était permis de chercher la gloire du monde, j'en serais fort satisfait, ayant eu pour panégyriste le plus grand prince de la terre. — Les ministres me font l'honneur de m'aimer. M. le Tellier me dit encore l'autre jour quand je pris congé de lui : « Mon père, je suis votre serviteur, et du fond du cœur ; je me tiendrai heureux de vous servir. » M. Colbert m'a fait l'honneur de me donner à dîner ce carême avec mille marques de bonté et d'estime. Lisez cela à ma sœur à qui je ne l'écris point.

L'évêque de Périgueux en a pensé crever d'envie ; et parce que le hasard a fait que j'ai pris le même texte qu'il prit en 1651, il a eu l'imprudence d'avancer, sans m'avoir entendu, que c'était son sermon ; mais à mon retour l'ayant appris, j'ai fait chercher sa *passion* que je n'avais jamais vue ; et la confrontation de ces deux pièces a convaincu tous ceux qui savaient lire, que dans un discours de six quarts d'heure, il y avait six mots semblables. Cela le couvre de confusion. Il est parti pour son diocèse; Dieu l'y conserve !

Mascaron était donc très en faveur et très-répandu. Mais quoiqu'il aimât la conversation des honnêtes gens, il se plaisait cependant aussi dans la retraite ; ainsi on le voit à Saint-Magloire près de Thomassin, si éloquent à sa manière, c'est-à-dire en latin et comme un pur théologien. Durant la belle saison, il allait à Vendôme respirer un peu l'air salubre des champs.

Nommé à l'évêché de Tulle, il fut sacré à Saint-Magloire par M. de Harlay le 8 mai 1672. En 1679 Louis XIV le choisit pour Agen. Au mois de février, madame de Sévigné annonçait à son cousin, parmi plusieurs nominations ecclésiastiques, cette translation de Mascaron. Et Bussy lui répondait le 6 mars : « La distribution des bénéfices m'est assez indifférente, hormis celui de M. de Tulle qui est fort de mes amis. Je vais lui en faire compliment. » Voici ce compliment écrit deux jours après : « Je viens d'apprendre avec beaucoup de joie, monsieur, la grâce que le roi vous a faite, non-seulement par l'intérêt de mon ami, mais encore pour celui de mon maître. Je trouve qu'il est aussi beau au roi de vous faire du bien qu'à vous de le mériter. Je fus plusieurs fois à votre logis, monsieur, à mon dernier voyage de Paris, pour avoir l'honneur de vous voir ; vous étiez malade, et ne voyiez personne ; et la dernière fois que j'y retournai, vous étiez parti. J'en fus bien fâché, car il me semblait que je ne

vous avais pas dit assez combien je vous aimais et je vous estimais. » La réponse est sur le même ton : « A Paris, ce 16 avril 1679. Le roi m'a donné plus qu'il ne pense, monsieur : le compliment que la grâce qu'il m'a faite m'a attiré de votre part est pour moi un second bien presque aussi précieux que le premier. Toute la différence que j'y vois, c'est qu'il ne m'est pas permis de croire que je sois digne d'un grand évêché, et que mon cœur me dit que je mérite un peu de part dans l'honneur de votre amitié, monsieur, par les sentiments avec lesquels je suis votre, etc. » Comme, pour éviter toute réclamation au sujet de ses aumônes et de ses bonnes œuvres, Mascaron avait abandonné à sa famille sa petite fortune personnelle, c'était une grâce sensible au prince de le transférer de Tulle qui ne valait que onze mille livres, à un siége dont les revenus montaient trois fois plus haut. Avant tout, les pauvres profitèrent de cette justice ou de cette faveur royale. Agen lui doit son magnifique hôpital. Pour pouvoir donner davantage, le charitable évêque avait une vie modeste et frugale. Il se plaisait à l'étude ou aux travaux de son ministère, prêchant souvent, visitant avec assiduité ses paroisses, bâtissant un séminaire, s'occupant des pauvres et des malades, en tout un pasteur et un père. Il établit dans son diocèse l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, et s'efforça d'accroître la dévotion à Jésus crucifié. A Tulle il avait aussi construit un hospice; comme Massillon à Clermont, il supprima plusieurs coutumes ridiculement indécentes.

Les oratoriens remarquèrent fort qu'il fonda chez les jésuites une chaire de philosophie. C'est que ces sages et modérés esprits, les Mascaron et les Massillon, n'avaient rien d'exclusif ni d'étroit. On va voir dans une délicieuse page une nouvelle preuve du caractère large et conciliant de l'évêque de Clermont. J'emprunte ce curieux passage, qu'on sera bien aise de lire ici tout entier, aux importants papiers inédits du cardinal de Bernis, conservés au château de Saint-Marcel-d'Ardèche. Il est intéressant de comparer ainsi dans leur épiscopat les deux prédicateurs oratoriens, et de remarquer dans leur conduite le même tempérament et le même désir de tout pacifier.

DE MON VOYAGE EN AUVERGNE ET EN LANGUEDOC, EN 1739.

La vie agréable que je menais dans le monde m'avait procuré beaucoup d'amis et une assez grande célébrité ; mais la fortune que je négligeais n'avait pas cessé de me maltraiter ; je fus nommé en 1739 à un canonicat de Brioude...; je revins en Auvergne du préjugé qu'on ne peut vivre ailleurs qu'à Paris; je trouvai dans cette province des gens d'un esprit solide et quelquefois des gens aimables. J'y séjournai un an, et j'y fis la conquête

flatteuse de M. Massillon, évêque de Clermont. Cet homme respectable passait une partie de l'année à sa maison de campagne à Beauregard, ainsi nommée à cause de la beauté et de la singularité de sa situation. C'est dans cette retraite que Massillon remaniait les sermons admirables qui ont paru après sa mort. *Je n'ai point connu d'homme qui avec l'extérieur le plus simple inspire plus facilement que lui la vénération et l'amour.* Son esprit ne se développait que par degrés; mais quand il était animé, il se parait des couleurs les plus brillantes et les plus naturelles. Adoré dans son diocèse, il en avait banni toutes les disputes de religion. Clermont cependant était un des berceaux des jansénistes. Un jour qu'il montrait à un étranger son jardin de Beauregard, et que cet étranger se récriait sur la beauté et la richesse de la vue, « Venez, lui dit-il, dans cette allée, je vous montrerai quelque chose de plus singulier que tout cela. » — L'allée était fort sombre; l'étranger témoigna sa surprise en ne voyant rien de ce qu'on lui annonçait. — « Comment, lui dit Massillon, vous n'apercevez pas ce jésuite et ce père de l'Oratoire qui jouent à la boule ensemble? Voilà à quoi je les ai réduits. » — Je communiquai à l'évêque de Clermont les quatre premiers chants de mon poëme contre les incrédules; il m'exhorta d'étendre cet ouvrage et de le finir. Il voulait m'attacher à l'Église, me donner les ordres et me nommer son grand vicaire, en me disant : « Je n'ai pour moi que ma réputation; mais on a pour elle encore quelques égards à Versailles. Vous serez plutôt évêque en travaillant sous mes yeux que si vous étiez auprès de quelque grand seigneur. » — Je lui fis connaître dans un grand détail les motifs de religion et de probité qui me défendaient de prendre ce parti; il approuva ma délicatesse, m'en aima et m'en estima davantage. Alors il me conseilla de m'attacher aux affaires étrangères, et m'annonça que j'aurais de grands succès dans la carrière des négociations. Il me fit promettre de plus d'avoir à mon retour à Paris une explication avec le cardinal de Fleury. « Vous savez parler, me dit-il; votre candeur et votre franchise intéressent pour vous; les hommes les plus durs ne se défendent guère de cette séduction; peut-être ramènerez-vous le cardinal; du moins vous n'avez rien à perdre de le tenter. » Je lui promis de suivre son conseil, et j'exécutai ma promesse en 1742.

Ce qui ne doit donc jamais être oublié, quand on parle de Massillon ou de Mascaron, c'est leur souveraine mansuétude, leur douceur évangélique, leur ineffable amour pour la réunion des cœurs. La pieuse charité de Mascaron toucha plus les protestants que ses discours eux-mêmes, et en fit rentrer un nombre considérable dans le troupeau du bon pasteur. Le cœur de Massillon pénétra plus les jansénistes que tout son esprit. Après un long ministère, une vie pleinement appliquée au devoir, tous les deux, l'évêque d'Agen et l'évêque de Clermont, instituèrent les pauvres leurs héritiers universels.

Durant son épiscopat, Mascaron revint plusieurs fois à la cour. Sa dernière station y fut l'Avent de 1694. Depuis sa première prédication en présence du roi, vingt-huit années s'étaient écoulées, grand espace pour la vie et les choses humaines. Mais s'il trouva tout vieillissant, il eut la consolation d'entendre Louis XIV lui dire avec une grâce mélancolique : « Il n'y a que votre éloquence qui ne s'use et ne vieillisse point. »

Cependant, cet orateur alors si célèbre n'imprima pas ses sermons. Ainsi agirent Bourdaloue, Massillon, le grand Bossuet lui-même. Mais personne ne remplit pour Mascaron mort l'office que le P. Bretonneau et le P. Joseph rendirent à un confrère ou à un ordre, ou plutôt aux lettres et à la religion. Les manuscrits des sermons de Bossuet, pour la plupart conservés à la Bibliothèque impériale, attendent eux-mêmes, malgré de récentes et incomplètes tentatives, qu'une main scrupuleuse les donne à la France avec la pure et sévère intégrité dont ils sont si incomparablement dignes. Seulement, en 1704, un an après la mort de l'évêque d'Agen, un oratorien, le P. Bordes, recueillit en un petit in-douze, précédé d'une rapide notice biographique, les oraisons funèbres que, suivant l'usage, le prédicateur avait publiées séparément sous le solennel et officiel in-quarto. Voilà donc, avec cinq ou six lettres, son discours au clergé de France et ses actes épiscopaux [1] à peu près tout ce qui nous reste d'imprimé d'un homme dont la voix remplit les plus illustres chaires du dix-septième siècle.

III

Maintenant que cette éloquence est refroidie par le souffle glacé du temps et que nous lisons sans parti pris soit les cinq oraisons funèbres, soit les lambeaux de sermons cachés dans les archives ou dans les cabinets des curieux, nous y trouvons bien des traits bizarres, des images choquantes, et trop souvent une langue surannée qui semble remonter jusqu'aux premiers temps de Louis XIII et même à Henri IV plutôt qu'appartenir aux triomphantes journées de la chaire gallicane. Mais s'il a des hyperboles singulières et tout espagnoles, s'il se livre parfois à la déclamation et s'abandonne au mauvais goût, il laisse aussi sentir une poitrine qui frémit, et une âme naturelle-

[1] Il faut cependant ajouter l'éloge de M. de Ruffy dans la seconde édition de l'histoire de Marseille. — Ce M. de Ruffy, à une époque où le très-jeune Mascaron avait quitté l'Oratoire, l'encouragea vivement à y rentrer. Mais cette pièce ne porte pas le vrai nom de son auteur.

ment grande. Par là, il l'emporte de beaucoup sur Fléchier, sans doute plus délicat, mieux soutenu, plus également harmonieux, mais dans le fond moins énergique, moins pénétré et moins largement éloquent. Sous son manteau d'apparat, auquel est maladroitement rattaché quelque méchant morceau de pourpre qui éclate au loin, *late qui splendeat*, palpite un cœur généreux d'où sortent à flots les touchantes et fortes paroles. Quand Mascaron s'enflamme, son génie, en s'élevant, se purifie ; la fumée se dissipe ; et il répand une belle et puissante lumière. C'est alors que Rollin, un peu complaisant à son égard, avait raison de lui trouver beaucoup de noblesse et d'élégance. Voilà pourquoi le dix-septième siècle, dont il ne faut jamais méconnaître l'autorité, se montra si passionné pour lui. En somme, malgré leurs défauts, ses éloges sont de la bonne époque et de la vraie marque. Aussi, le lendemain du service durant lequel, en présence du parlement, il loua le duc de Beaufort, le premier président de Lamoignon n'était que juste en disant, dans une affaire où il s'agissait de l'enseignement de l'Oratoire, et en prononçant un arrêt favorable à la congrégation : « Je vous laisse à penser, messieurs, si le P. Mascaron, que nous entendîmes hier, n'est pas capable de professer la rhétorique. »

Ce serait une intéressante étude, même après le brillant et savant essai de M. Villemain sur l'oraison funèbre, de suivre en France un genre où domine le génie de Bossuet, mais où Mascaron se tient à un rang honorable. Rien de plus curieux au regard du bibliophile et du lettré qu'une collection de nos oraisons funèbres originales. D'abord, sous les deux premiers Bourbons, une impression vulgaire et une gravure commune répondent à une langue encore mal formée et à un art qui se dégrossit. Puis, tout à coup, un caractère magnifique et une ornementation pleine de goût accompagnent les incomparables chefs-d'œuvre. Alors succèdent au grand le délicat et le raffiné ; la recherche, la manière, l'affectation, se glissent partout. Bientôt, hélas ! arrive la décadence, on est entraîné par d'autres courants. Après quelques étincelants feux d'artifice, le genre de l'oraison funèbre semble s'éteindre, jusqu'à ce qu'un Lacordaire le rallume à une flamme nouvelle.

Mais Mascaron vivait à ses beaux jours. Après avoir loué Anne d'Autriche, il célèbre, à deux jours d'intervalle, Henriette d'Angleterre et ce duc de Beaufort qui, dit Bussy, avait bien réparé par ses services et par sa mort les fautes qu'il avait faites contre Sa Majesté sur le pavé de Paris. Comme on disait au roi que c'était le même orateur qui avait à parler dans deux circonstances si rapprochées : « C'est l'évêque de Tulle, répondit-il, à coup sûr il s'en tirera bien. » Deux ans après, il honora une mémoire moins illustre ; et devenant plus simple, plus naturel, il nous touche davantage.

Pierre Séguier, chancelier de France, mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 28 janvier 1672, à quatre-vingt-quatre ans, assisté de Mascaron même. Quoi de plus édifiant que ses derniers moments! Élève du frère de madame de Chantal, le chancelier avait la plus vive dévotion pour saint François de Sales. Nous le voyons, en 1664, à la grille de la Visitation de la rue Saint-Antoine, prosterné devant le cœur du bienheureux évêque de Genève; et, dit la petite-fille de sainte Jeanne de Chantal, il « fut plus d'un quart d'heure fondu en larmes, apostrophant ce cœur, lui demandant une étincelle du feu dont l'amour de Dieu l'avait consumé. » Au moment de sa mort, madame de Scudéry écrivait à Bussy : « M. le chancelier Séguier est mort fort chrétiennement avec toute sa raison, M. de Tulle, mon bon ami, l'a assisté à la mort et m'a conté tout cela. Il le chargea de ses derniers compliments au roi. Mais ce qui vous paraîtra extraordinaire, c'est qu'il est mort avec trente mille livres de rente, moins qu'il n'avait quand il fut fait chancelier, il y a trente-neuf ans[1]. » A son tour, madame de Sévigné, qui n'aimait pas Séguier à cause du rôle qu'il joua dans le procès de Fouquet, raconte pourtant sa mort de la manière la plus noble et la plus touchante. Sa lettre est sans contredit la plus belle des oraisons funèbres.

« Pour M. le chancelier, il est mort très-assurément, mais mort en grand homme. Son bel esprit, sa prodigieuse mémoire, sa naturelle éloquence, sa haute piété, se sont rassemblés aux derniers jours de sa vie. La comparaison du flambeau qui redouble sa lumière en finissant, est juste pour lui. Le Mascaron l'assistait, et se trouvait confondu par ses réponses et par ses citations. Il paraphrasait le *Miserere*, et faisait pleurer tout le monde; il citait la sainte Écriture et les Pères mieux que les évêques dont il était environné; enfin, sa mort est une des plus extraordinaires choses du monde. Ce qui l'est encore plus, c'est qu'il n'a point laissé de grands biens : il était aussi riche en entrant à la cour qu'il l'était en mourant... La mort découvre bien des choses[2]. » Voilà comme parle une ennemie. Certes,

[1] *Correspondance de Bussy-Rabutin*, éd. Lalanne, 1857, t. II, p. 66. M. Lalanne qui fait remarquer que cette mort eut lieu le 28 janvier date néanmoins du 15 janvier la lettre où Mme de Scudéry l'annonce. Il a de temps en temps de ces inadvertances. Voici la plus jolie (t. III, p. 298) : c'est à propos d'une citation du texte évangélique si connu : ce sont les violents qui emportent le ciel, *et violenti rapiunt illud* (Saint Matthieu, XI, 12). Bussy écrit au P. Rapin : « Il faut prendre patience, mon révérend père, et ne pas se rebuter, *Et violenti rapiunt illud.* » M. Lalanne met donc en note et cette singulière traduction et cette non moins singulière réflexion : « *Et ils l'enlèvent à l'audacieux.* Je ne sais d'où est tirée cette citation. » Allons, même pour éditer les lettres de Bussy, Horace tout seul ne suffit pas.

[2] *Madame de Sévigné*, éd. Regnier, tome II, p. 487.

un ami, un panégyriste, ne la surpassera pas. Mascaron prononça l'oraison funèbre de Séguier aux Carmélites de Pontoise, à la sollicitation de la famille du chancelier. Il dut raconter cette sainte mort, dont il fut témoin ; et on sent, en l'entendant, que s'il est éloquent, c'est surtout par le cœur.

J'eus l'honneur d'être appelé à sa mort, et j'apportai à ce triste ministère toute la douleur que peut inspirer une perte publique, et l'intérêt d'une maison à qui je dois tant de respect et de reconnaissance. Mais pardon, messieurs, si je vous dis, qu'en le voyant je ne pus plus donner que des larmes de joie à votre perte ; au lieu de trouver un malade affaibli qui eût besoin d'être aidé, je vis un homme plus admirable dans le lit de la mort qu'il n'avait jamais été sur son tribunal. Je m'oublierai moi-même avant d'oublier les grandes choses dont je suis le témoin. Combien à travers les ombres de la mort ce spectacle avait d'éclat et de grandeur! Le beau spectacle pour Dieu de voir ce cœur brisé de douleur, humilié dans la vue de ses péchés, mais soutenu par la confiance de ce Jésus qu'il nommait si souvent son bon, son doux, son aimable, son miséricordieux Jésus, *spectaculum Deo!* Le beau spectacle pour les anges de voir le brillant de cette grande âme qui, déjà dégagée des sens et de la matière, touchait, ce semble, aux vérités éternelles, et n'était remplie que de cette grandeur et de cette sainteté de Dieu que ces intelligences célèbrent dans toute l'éternité, *spectaculum angelis!* Le beau spectacle pour les hommes de voir l'exemple d'une résignation si entière à la volonté de Dieu, et ce choix si juste des passages les plus beaux et les plus affectifs de la sainte Écriture, qu'il semblait que le même esprit qui les a dictés aux Prophètes, les lui inspirât pour les dire et pour en tirer les plus tendres affections, *spectaculum hominibus!*

Assurément, un tel morceau, quand on se reporte aux circonstances, et mis en regard de la lettre de madame de Sévigné, dont il semble le commentaire, est vrai et beau par la simplicité et l'émotion contenue. Voilà de ces choses de l'âme que les critiques, que La Harpe surtout, si sévère pour la vieille rhétorique de Mascaron, n'auraient pas dû laisser dans l'ombre. S'il y a du Balzac chez Mascaron, il y aussi autre chose, et cette autre chose est mieux que du Fléchier.

La fin de ce morceau n'est pas moins éloquente : « Nous ne nous aperçûmes que ce grand homme avait cessé de vivre que lorsqu'il eut cessé de parler de Dieu. »

Le chancelier eut une autre oraison funèbre au service pompeux que fit faire à l'Oratoire l'Académie de peinture et de sculpture[1].

[1] *Gazettes* du 7 mai et du 14 mai 1672.

L'assemblée était grande et belle. Madame de Sévigné s'y trouvait près de Mascaron. Le P. Laisné, ami de l'évêque de Tulle, prit la parole. C'était un jeune oratorien de Lucques, dont le véritable nom est Vincent Léna, et non Charles, comme l'écrit le P. Lelong. Ce P. Laisné, né en 1633, entra en 1648 dans la congrégation à l'institution d'Aix, après avoir fait ses études au collége de Marseille. Il revint en 1650 à ce même collége de Marseille, pour y faire sa philosophie et y professer ensuite toutes les classes, jusqu'à la rhétoririque inclusivement. Puis on le trouve à Pézénas, à Montpellier, et enfin au séminaire de Laon[1]. Son mérite lui mérita l'amitié de l'académicien Esprit et la bienveillance de l'évêque de Laon, M. d'Estrées, depuis cardinal. Écoutons maintenant la spirituelle marquise : « Il est venu un jeune père de l'Oratoire pour faire l'oraison funèbre. J'ai dit à M. de Tulle de le faire descendre et de monter à sa place, et que rien ne pouvait soutenir la beauté du spectacle et la perfection de la musique que la force de son éloquence. Ma bonne, ce jeune homme a commencé en tremblant; tout le monde tremblait aussi. Il a débuté par un accent provençal; il est de Marseille; il s'appelle Laisné; mais en sortant de son trouble, il est entré dans un chemin lumineux. Il a si bien établi son discours; il a donné au défunt des louanges si mesurées; il a passé par tous les endroits délicats avec tant d'adresse; il a si bien mis dans son jour tout ce qui pouvait être admiré; il a fait des traits d'éloquence et des coups de maître si à propos, et de si bonne grâce, que tout le monde, je dis tout le monde sans exception, s'en est écrié, et chacun était charmé d'une action si parfaite et si achevée. C'est un homme de vingt-huit ans (il faut lire trente-huit), intime ami de M. de Tulle, qui s'en va avec lui. Nous le voulions nommer le chevalier Mascaron; mais je crois qu'il surpassera son aîné[2]. »

Le P. Laisné s'en alla en effet avec M. de Tulle. Nous avons trouvé dans les manuscrits du P. Bougerel la copie de la lettre que Mascaron écrivit au cardinal d'Estrées pour lui demander l'autorisation d'emmener à Tulle le P. Laisné.

Monseigneur,

Le P. Laisné est un homme d'un si grand mérite, que je ne suis pas surpris que Votre Éminence, qui a tant d'amour pour la vertu et tant de pénétration pour la connaître, l'ait arrêté dans son diocèse, et l'ait empêché de satisfaire au désir que j'avais depuis si longtemps qu'il fût compagnon de mes travaux, s'il plaisait à la Providence de me charger du faix de

[1] Mémoires inédits du P. Bougerel.
[2] *Madame de Sévigné,* éd. Regnier, t. III, p. 59.

l'épiscopat. Mais ce même mérite, monseigneur, doit vous porter à excuser les instances très-humbles et très-pressantes que je fais à Votre Éminence, de ne plus opposer à un engagement dont mon Église doit tirer de secours et moi tant de consolation. Dieu, qui proportionne le mérite aux emplois des personnes qu'il y élève, a donné à Votre Éminence un grand diocèse qui répond par son importance à l'étendue de vos vertus, de vos lumières et de votre zèle ; mais il vous y a fait trouver en même temps un grand nombre de personnes de mérite, et propres à seconder l'ardeur avec laquelle Votre Éminence travaille à la sanctification de son troupeau. Pour moi, monseigneur, je vais dans un pays où la moisson est grande, et où l'on trouve fort peu d'ouvriers. Cependant, quelque droit que j'eusse de l'avoir, je ne le veux tenir que de Votre Éminence ; je le regarderai toute ma vie comme un présent qu'elle me fait ; et tout le soulagement que le P. Laisné me donnera dans mes fonctions sera la matière de la reconnaissance éternelle que j'aurai pour Votre Éminence.

M. le duc d'Estrées vous a écrit lui-même, et si sa recommandation et mes prières ne peuvent rien obtenir de vous, je suis résolu, monseigneur, de poursuivre cette pointe jusqu'au bout, et d'employer des princes auxquels Votre Éminence ne voudrait pas refuser une demande aussi juste que celle que j'ai l'honneur de lui faire.

J'espère, monseigneur, que mes lettres suffiront pour obtenir le congé du P. Laisné, qui m'est plus nécessaire dans ce commencement que dans un autre temps ; que dans votre abondance vous aurez pitié de ma pauvreté ; et qu'ayant déjà tant de respect et de vénération pour vos vertus et votre mérite, vous m'obligerez d'être par reconnaissance,

Monseigneur,

de Votre Éminence le très-humble et très-obéissant serviteur.

MASCARON,

Nommé à l'évêché de Tulle.

M. de Laon accorda cet excellent homme au P. Mascaron. Arrivé à Tulle, le P. Laisné fit des conférences sur l'Écriture sainte. Il les reprit à Saint-Magloire, où on le retrouve un peu plus tard. Mais sa délicate santé le força d'interrompre ses discours, goûtés et applaudis, et il se retira dans la solitude de Notre-Dame-des-Anges. L'Oratoire ne voulut pas laisser improductif cet heureux talent, et on envoya le P. Laisné à Aix. Il y tint encore de nouvelles conférences avec une affluence prodigieuse. Après un de ses discours, au sortir de l'église, il se promena imprudemment dans une galerie exposée au vent, et il y gagna le mal qui l'enleva, au vif regret de toute la ville[1]. Le P. Laisné mourut le 28 mars 1677, dans sa quarante-qua-

[1] Mémoires manuscrits du P. Bougerel.

trième année, ne laissant d'imprimé que l'oraison funèbre de Séguier (in-4°, 1672) et celle du maréchal du Plessis-Praslin (1677).

Mais le chef-d'œuvre incontestable de Mascaron est son oraison funèbre de Turenne, prononcée en 1671 aux grandes Carmélites, où reposait le cœur du grand guerrier. Le prédicateur avait travaillé à la conversion du héros ; Turenne aimait à lire des copies de ses sermons, et il ne faut pas oublier que « Jules, nommé par Sa Majesté à l'évêché de Tulle, » est un des évêques qui approuva la première édition de l'*Exposition de la doctrine catholique* par Bossuet. Mais s'il coopéra, sous la direction et avec l'assentiment du grand prélat, à toucher le cœur de Turenne, sa modestie ne lui permit pas de dire un seul mot de ses relations avec un tel personnage. Cependant, lorsqu'on est averti, on sent quelque chose de l'homme qui a vu et qui a entendu.

Enfants du siècle, hommes nourris dans le mensonge et la vanité...., m'entendrez-vous et me croirez-vous, lorsque je vous parlerai des sentiments que la religion et la piété lui inspiraient ? Vous ne les avez pas entendus de sa bouche. M. de Turenne, content d'exposer aux yeux du siècle les dehors d'une vie sage et réglée, gardait pour les conversations qu'il avait avec les serviteurs de Jésus-Christ des sentiments dont le monde n'était pas digne, il n'avait garde d'exposer ces perles évangéliques à des profanes qui les eussent foulées aux pieds par leurs railleries sacriléges[1].

Madame de Sévigné a peint la mort de Turenne dans un tableau pittoresque, ému, éternellement vivant. Qui ne se rappelle, et la généreuse douleur de Saint-Hilaire, et ce canon, chargé de toute éternité, qui tue le grand guerrier ? Cependant, à côté de ces immortelles pages, Mascaron a encore sa place. Se plaçant dans un point de vue tout chrétien, il parle avec une sévère simplicité.

Notre héros avait été régénéré en Jésus-Christ par le baptême ; il s'était uni à lui par la participation des divins mystères, en mangeant au pied des autels ce pain des forts qui soutient l'âme, et lui donne la force d'arriver à la sainte montagne de Dieu. Il avait une foi vive, une confiance de fils en la bonté du Père céleste ; il sentait, comme il le disait lui-même *aux confidents de sa piété*[2] que l'amour de Dieu croissait en son cœur. Ses mœurs étaient pures ; ses intentions saintes ; il avait un extrême éloignement du péché ; il adorait Dieu en esprit et en vérité ; il le priait avec

[1] *Oraison funèbre*, 1676, p. 43.

[2] Aux confidents de sa piété 1676, *au confident* dans des éditions posthumes, 1745, p. 418. Sans doute on voulait par là indiquer Bossuet.

une charité ardente et une humilité sincère ; il est mort dans le devoir actuel d'un bon citoyen ; ses désirs les plus ardents étaient de contribuer par ses victoires à une paix qui lui donnât le moyen de vaquer dans la retraite à cet unique nécessaire que Jésus-Christ nous enseigne dans l'Évangile[1].

Cependant, à travers toute cette éloquence, un vide immense se fait sentir, un grand nom n'y retentit pas ; et, par un douloureux contraste, l'orateur qui laisse dans l'ombre Bossuet, quoique officiant, met en relief Bouillon, et félicite « ce cher et illustre neveu » d'avoir « contribué si efficacement à la conversion de ce grand homme. » C'était trop sacrifier à la bienveillance que lui accordait le fastueux et magnifique cardinal. Maury fait justement observer que le rival de Mascaron commit le même irréparable oubli. Au reste, l'importante réflexion à faire, c'est que, sur ce terrain glissant de l'oraison funèbre, le meilleur et le plus sévère esprit risque de tomber dans le théâtral et le déclamatoire, et même de sortir du droit chemin de la sincérité historique. Aussi Bossuet, que ce genre a tant servi, ne l'estimait guère, et, dit Le Dieu, « il n'aimait pas ce travail, qui est peu utile, quoiqu'il y répandît beaucoup d'édification. » Voilà pourquoi, en finissant de célébrer Condé, l'incomparable orateur renonçait à ces pompes un peu profanes et à ces triomphes trop éclatants, pour réserver les restes de sa voix à des labeurs moins glorieux, mais plus féconds et plus pleinement évangéliques.

Cette mauvaise langue de Bussy-Rabutin ne s'y trompait pas, et au moment où l'on s'occupait du succès oratoire de son ami, M. de Tulle, il écrivait, quoique en se vantant selon son habitude, des choses assez justes et assez fines à l'ingénieux Bouhours : « Je ne doute pas de ce que vous dites de mes Mémoires, mon révérend père : que s'ils paraissaient au jour, on ajouterait plus de foi à ce que j'ai dit qu'aux oraisons funèbres qu'on a faites de lui ; parce qu'on sait que ceux qui en font ne parlent que pour louer, et que je n'ai écrit que pour dire la vérité. Les auteurs des oraisons funèbres ne les font que sur des Mémoires qu'on leur donne, et moi sur ce que j'ai vu. Il y a plus d'apparence que mes portraits sont ressemblants que ceux des panégyristes, parce que je dis du bien et du mal des mêmes personnes, qu'eux ne disent que du bien, et que nul n'est parfait en ce monde. J'ai ouï dire que l'oraison funèbre qu'a faite M. de Tulle est admirable : le faste de l'orgueil et le faste de la modestie est un bel endroit ; mais je l'admirerais davantage s'il était véritable. » Il est certain qu'on trouve plus le vrai, mais aussi le petit

[1] *Oraison funèbre*, 1676, p. 51.

des choses au coin du feu et dans le familier que dans tous les discours de commande et d'apparat, même que dans la solennelle histoire.

Pour Mascaron, quoique Bussy, ennemi de Turenne, et d'ailleurs médisant par nature, jette des ombres sur sa sincérité oratoire, il a des endroits où le cœur, la vérité, la religion percent, et où par conséquent le grand goût paraît avec bonheur. Ainsi, rien de plus beau et de plus pur que le tableau qu'il nous trace du glorieux capitaine, s'échappant au bruit et au faste tumultueux des armées pour aller prier dans la solitude et le silence des bois, *la pluie sur la tête et les genoux dans la boue.* « M. de Turenne n'a jamais plus vivement senti qu'il y avait un Dieu au-dessus de sa tête, que dans ces occasions éclatantes où presque tous les autres l'oublient. C'était alors qu'il redoublait ses prières. On l'a vu même s'écarter dans les bois où, la pluie sur la tête et les genoux dans la boue, il adorait en cette humble posture ce Dieu devant qui les légions des anges tremblent et s'humilient[1]. »

D'ailleurs, tout balancé, l'image idéalisée d'un héros a son prix. Quand il s'agit des cœurs grands et généreux, ne vaut-il pas mieux peindre en beau qu'en laid? Un portrait transfiguré, un tableau qu'embellissent la reconnaissance, le patriotisme et l'admiration, a sa valeur morale, sa portée philosophique et chrétienne.

On sait qu'au moment même de l'oraison funèbre, madame de Sévigné, toujours enthousiaste sans réserve des grandes choses qu'elle vient d'entendre ou de lire, s'écrie que c'est « une action pour l'immortalité, » et qu' « il n'y a qu'un cri d'admiration. » Il lui semble « n'avoir jamais rien vu de si beau que cette pièce d'éloquence. On dit que l'abbé Fléchier veut la surpasser, mais je l'en défie; il pourra nous dépeindre un héros, mais ce ne sera pas M. de Turenne; et voilà ce que M. de Tulle a fait, à mon gré, divinement. La peinture de son cœur est un chef-d'œuvre, et cette droiture, cette naïveté, cette vérité dont il est pétri, cette solide modestie, enfin tout. Je vous avoue que j'en suis charmée ; et si les critiques ne l'estiment plus depuis qu'elle est imprimée,

Je rends grâces aux dieux de n'être point Romain. »

Non, on n'est point Romain ; mais attendez : Fléchier va l'emporter, quoiqu'on l'eût défié, quoiqu'on lui eût dit volontiers, avec le Tasse :

Uom di grand possa
Ma non già tal ch'a lui resister possa.

[1] p. 46.

En arrivant à Malicorne, on se fait donc lire le Fléchier, et « je demande mille et mille pardons à M. de Tulle, mais il me paraît que celle-ci est au-dessus ; je la trouve plus également belle partout. Je l'écoutai avec étonnement, ne croyant pas qu'il fût possible de trouver encore de nouvelles manières de dire les mêmes choses. En un mot, j'en fus charmée[1]. »

Mais plus tard encore, en 1690, dans un admirable morceau, où respire le goût et l'amour de ce qui est grand, de ce qui est beau, la charmante et noble femme, revenant à ce qu'elle adore, à Bossuet, à Bourdaloue, à Fléchier, n'oublie pas le Mascaron. Non, nous relisons « toutes les belles oraisons funèbres de M. de Meaux, de M. l'abbé Fléchier, de M. Mascaron, de Bourdaloue; nous repleurons M. de Turenne, M. de Montausier, Monsieur le Prince, feu Madame, la reine d'Angleterre; nous admirons ce portrait de Cromwell; ce sont des chefs-d'œuvre d'éloquence qui charment l'esprit. Il ne faut point dire : « Oh ! cela est vieux. » Non, cela n'est point vieux, cela « est divin[2]. » C'était avec Charles de Sévigné qu'elle relisait ces grandes choses; au reste, il s'était déjà prononcé en faveur de l'oraison funèbre de Mascaron, et il s'était « révolté » contre madame de la Fayette qui l'avait critiquée[3].

A ces jugements de la contemporaine et de l'amie, il est juste d'opposer l'appréciation d'un écrivain auquel il faut toujours laisser le dernier mot quand on se trouve sur le domaine de la littérature et du goût.

« L'ouvrage de Fléchier, dit M. Villemain, est le chef-d'œuvre d'un art qui s'élève quelquefois jusqu'au génie; celui de Mascaron semble l'ébauche brillante du génie, souvent égaré par un faux goût. » Cependant, M. de Féletz trouvait cet arrêt un peu sévère. « Le discours de Mascaron, écrivait-il, est mieux qu'une ébauche, même qu'une ébauche brillante; et si M. Villemain, après avoir fait une heureuse antithèse de pensées, ne dédaignait pas la petite antithèse de mots qui se trouve dans les deux adverbes *souvent* et *quelquefois*, je crois qu'il aurait fallu les déplacer, et dire que, dans le discours de Fléchier, l'art s'élevait souvent jusqu'au génie, et que, dans celui de Mascaron, le génie était *quelquefois* égaré par le mauvais goût[4]. » Oui, mais l'ingénieux M. de Féletz oublie de continuer la suite du morceau qui est achevée, et où M. Villemain accorde à Mascaron tout ce que le goût peut lui légitimement donner : « Mascaron donne plus de prise à la censure; il est moins soigné que

[1] IV, 393.
[2] IX, 409.
[3] IV, 337 et 342.
[4] *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*, par M. de Féletz, t. III, p. 177.

Fléchier, et, comme lui, il tombe dans l'affectation. Il a tous les défauts de son rival, et d'autres plus choquants, parce qu'ils sont bizarres. Mais quelquefois il s'élève, il s'anime; alors il est grand, et montre une âme éloquente; sa diction même s'épure, et paraît avoir quelque chose de naturel, d'énergique et de précis, qui n'exclut pas l'élégance, et vaut mieux que l'harmonie[1]. »

IV

Quelque importants que fussent les éloges funèbres dans la vie et dans la renommée de Mascaron, ce n'était cependant que des actions rares et séparées. Avant tout, le ministère évangélique remplit son existence. Longtemps il occupa les chaires de la cour et de la ville. On a dit que ses sermons n'étaient pas imprimés; mais en cherchant bien, il est possible d'en rencontrer quelques morceaux. On y trouve, avec plus d'envergure et de liberté, les qualités bonnes ou mauvaises de ses oraisons funèbres. Il ne faut pas oublier que tout le Paris du dix-septième siècle courait l'entendre, et qu'il satisfaisait la plus délicate des cours. Chose merveilleuse! le froid Dangeau rompt deux fois à son occasion avec sa sécheresse et son insignifiance ordinaires; d'abord, à l'entrée même de ses Mémoires, dès les premières lignes, au jour de Pâques 1684, on lit : « M. d'Agen, qui avait prêché tout le carême, acheva ses prédications par un des plus beaux sermons et un des plus beaux compliments au roi qu'on puisse faire. » Dix ans plus tard, l'orateur finit le jour de Noël sa dernière station à la cour. « Le roi, note Dangeau, alla l'après-dînée au sermon de M. d'Agen, dont il fut *très-content*[2]. » Il y a, dit-on, dans les Mémoires du marquis de Sourches, volumineuse collection dont les manuscrits sont précieusement conservés au château de Sourches, quelques mentions des prédications du P. Mascaron, mais, malgré les bienveillantes offres de leur propriétaire, M. le duc des Cars, nous n'avons encore pu les consulter[3].

[1] *Discours et mélanges littéraires* par M. Villemain, 1823, t. II, p. 109. Dans cette édition on ne trouve plus le *quelquefois*, mais il y a toujours le *souvent*, contre lesquels la malignité spirituelle de M. de Féletz cherchait à s'exercer, forcée d'ailleurs de se reposer, en présence d'un écrivain où il faut tant admirer.

[2] *Mémoires du marquis de Dangeau*, édit. Didot, t. V, p. 125.

[3] M. Bernier en a publié en 1836 une très-faible partie sous le titre de *Mémoires secrets et inédits de la cour de France sur la fin du règne de Louis XIV par le marquis de Sourches, grand prévôt de France.* En réalité M. Bernier n'a donné que les seules années 1685 et 1686.

Ces sermons trouvèrent dans madame de Sévigné une admiration plus expansive. Dans son estime, elle va jusqu'à l'égaler au P. Bourdaloue. Ainsi, en 1671, il prêchait le carême à Saint-Gervais, paroisse même de madame de Sévigné, tandis que Bourdaloue parlait à Notre-Dame; et, dès la première semaine, elle écrivait à madame de Grignan : « Je vais aux sermons des Mascaron et des Bourdaloue; ils se surpassent à l'envi[1]. » A la fin de la seconde semaine de cette même station, elle disait : « Mascaron, Bourdaloue me donnent tour à tour des plaisirs et des satisfactions qui doivent pour le moins me rendre sainte[2]. » Toujours dans ce carême de 1671, renchérissant d'enthousiasme, elle s'écrie tantôt qu'un demi-quart des merveilles qu'ils disent et qu'elle entend chaque matin, devrait faire une sainte[3], tantôt que la passion du Mascaron a été très-belle et très-touchante[4]. Dans son estime pour le prédicateur oratorien, elle lui donne un très-beau dîner en plein temps quadragésimal, dans sa maison de la rue de Thorigny. L'amitié de cette femme de vrai goût valait mieux que celle de mademoiselle de Scudéry, et sert mieux vis-à-vis de la postérité.

Les compliments de Mascaron au roi étaient fort goûtés du prince, et très-applaudis par les courtisans. Comme Massillon, tout à la fin du siècle, il eut son compliment de la Toussaint. Ce n'est pas l'exorde, mais la péroraison qui s'adresse à Louis XIV. Si l'on ne trouve pas la langue exquise et l'art accompli de l'évêque de Clermont, on admire quelque chose d'également ferme, d'également grand. L'évêque d'Agen le prononça en 1679, l'année même où le roi l'avait nommé son prédicateur.

« Si la gloire des saints n'était pas plus difficile à acquérir que celle des héros, je ne craindrais point de dire que le ciel ne coûterait à Votre Majesté ni effort, ni violence... Mais, Sire, il faut qu'il en coûte bien davantage à Votre Majesté pour se vaincre elle-même et pour faire son salut que pour vaincre tant de nations. Pour être le plus grand des hommes, il n'est pas besoin de sortir des bornes de l'humanité; mais pour être le dernier des saints, il faut être plus qu'homme, il faut être plus que héros, et s'élever par des efforts surnaturels à cette région supérieure des vérités chrétiennes que l'amour-propre rejette, que la vanité dédaigne et que la raison même ne connaît pas. » Puis, parlant de la paix et de ses bienfaits, il s'écriait avec une liberté tout évangélique : « Sire, il importerait peu devant Dieu que la paix cédât à la guerre, si la paix devait être encore

[1] Édition de M. Regnier, t. II, p. 67.
[2] *Ibid.*, p. 88.
[3] *Ibid.*, p. 100.
[4] *Ibid.*, p. 132.

plus criminelle par les délices et par l'oubli du Seigneur que la guerre ne l'est ordinairement par la violence et par les désordres. » Voilà certes de ces traits qui désormais doivent servir à l'honneur de Mascaron, et qui seuls montrent que ce n'était pas un vain rhéteur, mais un sincère et éloquent ministre de Jésus-Christ. La fin est également noble, hardie et belle, surtout lorsqu'on songe que le prédicateur parlait ainsi à un prince tout-puissant et au milieu du feu des passions : « La terre, sire, a eu des applaudissements et des fêtes pour célébrer les victoires publiques de Votre Majesté; elle a des inscriptions et des arcs de triomphe pour en laisser des monuments à la postérité la plus reculée; mais, pour les victoires secrètes qu'elle remportera sur elle-même et sur toutes ses passions, les anges et les saints méritent seuls d'en chanter les cantiques devant le trône de l'Agneau. Dieu lui-même dresse l'appareil du triomphe par la gloire immortelle qu'il a préparée à Votre Majesté[1]. »

Un autre mouvement du zèle chrétien de Mascaron est plus connu. A l'ouverture du carême de 1669, Mascaron parlait sur la parole de Dieu. Il ne craint pas, en face de Louis XIV plongé dans ses criminelles amours, de rappeler l'histoire du prophète Nathan chargé d'annoncer à David la punition de sa faute. Ce morceau, cependant, jusqu'ici, n'a pas été complétement produit au jour : le voici tel que le P. Bougerel l'a conservé :

Les grands et les rois de la terre entendent rarement la vérité. Comme on veut les convertir et non pas les aigrir, et que la même Écriture qui nous ordonne d'annoncer la vérité devant les princes de la terre nous commande aussi de les ménager; que Nathan, ayant à faire connaître à David son adultère et son homicide, prit des biais et des chemins par où l'Esprit de Dieu le mena; tout cela fait que la vérité ne se montre à eux qu'avec un ménagement dont il faut que les grands s'aperçoivent, et pour expliquer cela par les termes du grand saint Bernard, écrivant au souverain pontife ces livres si sages et si hardis qu'il a intitulés : *De la Considération*, il vaut mieux, dit-il, prêcher devant les grands avec un peu de timidité qu'avec trop de témérité : *mihi tutius judico apud majestatem timiditate quam temeritate periclitari*[2]; mais aussi, si le respect que j'ai pour vous fait que je ne vous dis la vérité que sous des enveloppes, que je vous la mets dans des jours plus enfoncés, il faut que vous ayez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse; que vous entendiez plus que je ne vous dis, et que vous compreniez que ne vous disant rien, je ne laisse pas de vous

[1] Copie du P. Juaret. Cette belle page a été déjà donnée par le P. Perraud.
[2] *De consideratione*, lib. I, cap. v, éd. Mabillon.

dire ce que vous ne voudriez pas qu'on vous dît. *Decet te scilicet abundantiorem quam me audaciorem esse*[1]. C'est-à-dire, messieurs, qu'il en est de la parole de Dieu à l'égard des grands comme d'une fenêtre qu'on leur ouvre : la vue ne s'arrête pas à l'objet le plus proche que cette fenêtre leur présente; elle va plus loin, et se porte à l'extrémité de l'horizon. De même il faut, messieurs, que les grands entendent plus de choses qu'on ne leur en dit, en voient plus qu'on ne leur en montre, en découvrent plus qu'on ne leur en présente. Que si, avec tous ces soins, toutes ces précautions et tous ces ménagements, la vérité ne peut plaire, craignez, messieurs, que cette parole ne vous soit ôtée; craignez que Jésus-Christ ne venge cette parole méprisée[2].

On imagine aisément que les courtisans se hâtèrent de remplir leur détestable office, en cherchant à irriter le royal auditeur contre le hardi religieux. Mais Louis XIV sut leur répondre : « Le prédicateur a fait son devoir, c'est à nous à faire le nôtre. » Heureux le prince qui mérite ainsi d'attirer la vérité qui ne s'approche guère des palais des grands! Le P. de la Rue a, dans la préface du recueil de ses sermons[3], généreusement loué ces efforts hardis du ministre de l'Évangile : « Le zèle, dit-il, d'un des prédicateurs les plus renommés de France, et des plus dignes de réputation, l'ayant porté à parler d'une manière que la considération de la jeunesse du roi et d'une cour alors dans les plaisirs aurait dû lui faire éviter, s'il eût suivi les règles de la prudence ordinaire, on fut alarmé jusqu'à faire craindre au prédicateur l'indignation du monarque. Le roi ne l'ignora pas; mais le prédicateur s'étant présenté devant lui, sa religion les prévint; et bien loin de marquer le moindre ressentiment, il le remercia du soin qu'il prenait de son salut, lui recommanda d'avoir toujours le même zèle à prêcher la vérité, et de l'aider par ses prières à obtenir bientôt de Dieu la victoire sur ses passions. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer ici, de la droiture du roi ou de celle de son prédicateur, à qui l'on appliqua dès lors dans Paris ces paroles du prophète. *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum, et non confundebar.* »

Des critiques, jadis célèbres et toujours estimables, ne consultant pas assez l'histoire et d'ailleurs ne pouvant rien connaître des sermons de Mascaron, se sont montrés souverainement sévères pour sa vieille et mauvaise rhétorique. Mais lorsque, comme Thomas, on emprunte si souvent son langage au dictionnaire des sciences méca-

[1] *Ibid.*
[2] V. *Dictionnaire des prédicateurs français*, p. 157, et le P. Perraud, p. 346.
[3] Avent, II[e] édit., Lyon.

niques et physiques, et qu'on fait une si belle apostrophe aux *cendres qui frissonnent*, on n'a pas trop le droit de se moquer des images que Mascaron tirait des grands phénomènes de la nature et de son apostrophe à l'épée flamboyante du Seigneur. Cela se vaut ou à peu près, disait M. de Féletz, opposant spirituellement les *chocs*, les *masses*, les *ressorts* et les *réactions* de Thomas aux *aigles*, aux *aiglons*, aux *éclairs* et aux *torrents* qu'il reprochait à l'évêque d'Agen. Ce même Thomas s'est même, par un curieux anachronisme relevé par Dussault[1], aventuré à déclarer que Mascaron annonça Bossuet, comme Rotrou avait annoncé Corneille. Ce n'est pas tout, on comparait Mascaron à Crébillon. Ce qui faisait encore dire au malicieux Féletz : « Bon! la littérature depuis longtemps possédait le Corneille et le Racine de l'éloquence sacrée; voici son Crébillon. Mais quand aurons-nous donc le Voltaire de la chaire? il nous manque encore. » Au surplus, Mascaron, loin d'annoncer Bossuet, est si bien son contemporain qu'il prononça aussi une oraison funèbre de Henriette d'Angleterre. Mais à leur tour ces sages ou charmants esprits, ces Dussault et ces Féletz, qui remarquaient si justement les excès de Thomas, trébuchaient et même tombaient lourdement. Eux qui reconnaissaient si bien la prodigieuse et incomparable supériorité de Bossuet dans l'oraison funèbre, regardaient, hélas! ses sermons comme au-dessous de ceux de Bourdaloue et de Massillon. La cardinal Maury les avait pourtant avertis. Voici donc ce qu'écrit M. Dussault : « Les sermons de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron, mis longtemps sur la même ligne, et placés à la même hauteur que ceux de Bourdaloue et de Massillon, sont tombés de ce rang où ils ne pouvaient se soutenir dans un oubli qui forme avec leur ancienne gloire le plus étonnant contraste. *C'est uniquement par leurs oraisons funèbres que ces orateurs* se sont maintenus au degré d'élévation où les plaça le suffrage de leurs contemporains[2]. » Dussault, d'abord, ne devait rien savoir des sermons de Mascaron qu'il n'avait pas vus, et ensuite quel prodigieux égarement de mettre Bossuet sur la même ligne que Fléchier et Mascaron pour le sacrifier à Massillon et à Bourdaloue! M. de Féletz ne sentait pas davantage cette suprême élévation d'où Bossuet domine tous nos orateurs ; et esclave du préjugé, il a la même opinion que son collaborateur Dussault : « Il (Bossuet) est certainement au-dessous de Bourdaloue et de Massillon dans le genre proprement dit de l'éloquence de la chaire. Cela est même si évident qu'il semble que cela n'ait pas besoin d'être dit[3]. » Le critique ne s'en tient pas là ; et lui qui aime tant à glisser légè-

[1] *Annales littéraires*, t. V, p. 461.
[2] *Annales*, t. V, p. 468.
[3] *Mélanges*, t. III, p. 165.

rement et à voler de fleur en fleur, s'échauffe, s'anime et appuie. Il est des paradoxes qu'il faut combattre, s'écrie-t-il; et il a deux grandes pages contre le *style trop inégal*, le langage *trop familier*, la *simplicité basse et triviale*, les raisonnements *obscurs et diffus*, les expressions *dures et choquantes* du génie qui fait l'immortelle gloire des lettres françaises. Voilà où en arrive ce bel esprit ; il va même jusqu'à prétendre que *presque tous ses discours*, *dépourvus d'onction, ne soutiennent ni l'intérêt ni l'attention du lecteur*. En vérité, ces gens de goût par profession sont difficiles et délicats. Au bout du compte, la malignité humaine n'est pas trop fâchée d'avoir une fois par hasard à rire de ces fins critiques qui ont tant ri et tant fait rire des autres.

« J'ai, dit Mascaron lui-même[1], prêché devant le roi trois carêmes et trois avents étant prêtre de l'Oratoire, et divers avents et carêmes dans les chaires les plus considérables de Paris. » Ces trois avents sont ceux de 1666, 1668 et 1671, et ces trois carêmes ceux de 1667, 1669 et 1670. Dans son dernier sermon de la station de 1671, le jour de l'Épiphanie, le prédicateur qui la veille avait été désigné pour l'évêché de Tulle, comparait les orateurs sacrés à l'étoile qui conduisit les mages à la crêche et disparut ensuite. Revenant sur cette image il déclara au roi en terminant qu'après avoir eu l'honneur de conduire Sa Majesté jusqu'au berceau du Sauveur, il allait se retirer là où la Providence l'appelait ; et que, puisque désormais il ne pourrait plus parler de Dieu à Sa Majesté, il ne cesserait du moins jamais de parler de Sa Majesté à Dieu dans ses prières et ses sacrifices. Le lendemain Louis XIV dit au nouvel évêque qui venait le saluer : « Dans vos autres sermons, vous nous aviez touché pour Dieu seul ; hier vous nous touchâtes pour Dieu et pour vous ; vous nous avez menacé d'un éloignement ; mais nous saurons bien vous faire revenir. » En effet, Mascaron revint prêcher à la cour les carêmes de 1675 et de 1684 et les avents de 1679, de 1683 et de 1694.

Ainsi l'infatigable pasteur répandait sans trêve le froment de la sainte parole. En 1673 et en 1674, il donnait encore la station quadragésimale aux parlements de Bordeaux et de Toulouse. Et en 1695 il prononçait le discours solennel de l'assemblée du clergé de France.

Ce fut dans le carême de 1675 que parlant de la médisance, il en peignit si vivement et avec tant de détail la malice et les subtiles insinuations que le roi s'écria quand le sermon finit : « Le prédicateur nous fait plus méchants que nous ne le sommes. » Ce à quoi un

[1] Notes envoyées par Mascaron à Baluze et publiées par M. de Larroque, 1863, p. 10.

prélat de la cour répondit : « Sire, il y en a encore plus qu'il n'en a dit. »

Maintenant, de quelle façon se faire une image de ce talent oratoire si mêlé d'ombres et de lumières? Faut-il se figurer Mascaron comme un peintre qui, sous des couleurs empâtées, laisse échapper un pur rayon de vie et de sentiment? Est-il semblable à ces vieux maîtres espagnols dont la rude brosse et les tons noirâtres arrivent à l'expression, à la réalité, à l'effet? Ou plutôt, par quelque matinée brumeuse, on se trouve au haut d'une montagne ; le brouillard épais et pesant dont on est enveloppé se déchire de temps en temps, et on jouit d'un magnifique point de vue. Bossuet, lui, quoi que disent Féletz ou Dussault, se tient en plein dans la lumière, sous l'ardeur triomphante d'un soleil de juillet, et tout resplendit au milieu du plus vaste horizon. Avec Massillon, on est parvenu aux belles journées de l'automne : la forêt a perdu le radieux éclat de l'été et le jour s'en va déjà ; mais quelle harmonie, quelle variété, quel charme mélancolique et quelle touchante poésie dans ces feuillages qui pâlissent ou dans ce ciel adouci et à demi voilé!

V

Mais les belles actions valent encore mieux que les belles paroles. Mascaron fut plus qu'un orateur : il se montra un évêque zélé, compatissant, charitable, sincèrement pieux. Il poussa même jusqu'au scrupule sa foi et sa religion. Ce M. de Lavardin dont il avait reçu au Mans les ordres sacrés s'avisa de déclarer en mourant qu'en faisant les cérémonies de l'Église pour les ordinations, il n'avait jamais eu l'intention de conférer le sacrement. Quelle conduite tenir? Malgré ce solennel aveu, fallait-il que les ecclésiastiques à qui l'étrange prélat avait imposé les mains, se considérassent encore comme prêtres? Les théologiens discutèrent ; et la Sorbonne, d'une autorité alors incontestée, se décida pour l'affirmative. Cependant, Mascaron peu rassuré se fit réordonner.

Il aima toujours, quoique sans esprit d'exclusion, la congrégation qui le nourrit de la séve sacerdotale ; il se plaisait à parler de l'Oratoire et des années tranquilles où il y vécut ; il était heureux, quand il le pouvait, de reprendre, comme aux jours de sa jeunesse, la vie commune avec ses anciens confrères. A la suite de la seizième assemblée générale de l'Oratoire, le P. Bahier, secrétaire, avait fait part à l'évêque de Tulle de tout ce qui s'y était passé. Mascaron lui

répondit par cette lettre d'une politesse si chrétienne, conservée dans les archives de la société.

LETTRE INÉDITE DE MASCARON AU P. BAHIER, SECRÉTAIRE DE L'ORATOIRE.

A Tulle, le 8 décembre 1678.

En devenant évêque, je n'ai point cessé d'être prêtre de l'Oratoire ; je me glorifierai toute cette vie de cette qualité ; et quand je n'aurais pas des vues de religion là-dessus, il suffirait, mon très-cher père, de la reconnaissance que je dois à la congrégation pour m'engager à me regarder comme un de ses membres. Je prends tout l'intérêt que je dois à cet illustre corps, et je remercie très-humblement les révérends pères du conseil du reproche qu'ils vous ont fait de ne m'avoir pas fait connaître ce que personne de la congrégation ne doit ignorer. Parmi tant d'honnêtes gens que j'honore et que j'aime dans l'Oratoire, vous me ferez bien la justice de croire que vous n'êtes pas des derniers. La longueur du temps n'a rien changé dans mes sentiments à votre sujet.

Mille amitiés au cher P. Hubert,

JULES, évêque de TULLE.

Ce P. Hubert, élève de Mascaron, devint à son tour un maître dans l'art de la parole publique. Il y a des traits de modestie de lui, qui ravissent. Massillon l'estimait et le goûtait. Nous avons sous les yeux l'original d'une autre lettre, également aimable, et même touchante qu'il adressa, par l'intermédiaire du P. Morel, à l'assemblée générale de l'Oratoire tenue en 1696. Le secrétaire fut chargé d'y répondre. Cette assemblée de 1696 était célèbre dans la congrégation : le P. de Sainte-Marthe y donna sa démission, et le P. de la Tour, si lié avec le cardinal de Noailles, se vit élire supérieur général par quarante-deux suffrages sur quarante-six députés[1].

LETTRE INÉDITE DE MASCARON A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORATOIRE.

Au château de Montbran, le 26 d'août 1696.

Mes révérends pères,

Je ne doute point que le R. P. Joseph Morel ne s'acquitte très-fidèlement de la promesse qu'il m'a faite de vous rapporter avec quelle sensibilité et quelle reconnaissance je lui ai parlé de la congrégation pendant les deux jours que j'ai eu le plaisir de le voir ici. Cependant cela ne me suffit pas, et les sentiments de vénération et d'amour que j'ai pour l'illustre

[1] Archives de l'Oratoire, *Histoire générale manuscrite*, t. II, n°s 347 et 348.

corps où j'ai eu le bonheur de passer les plus belles et les plus douces années de ma vie pressent trop vivement mon cœur pour ne pas vous dire par moi-même que je n'ai jamais été plus véritablement prêtre de l'Oratoire, par mon état, que je le suis encore par la disposition de mon cœur. L'épiscopat m'a éloigné de vous par l'obligation de la résidence, mes révérends pères; mais il ne m'en a point séparé. Bien loin de cela, les fonctions de mon ministère me ramènent sans cesse, par les réflexions et le souvenir, à cette source si sainte et si pure de l'esprit du sacerdoce, où j'ai puisé tout ce qui peut m'aider à soutenir le poids de l'auguste et terrible caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu. Il ne tiendra pas à moi, mes révérends pères, que je ne meure entre les bras de ma mère, et que je ne répare dans son sein tout ce qui n'a pas répondu dans ma conduite à la sainteté des maximes qu'elle m'a inspirées et des exemples qu'elle m'a donnés. *Hœc recordatus sum et effudi in me animam meam, quoniam transibo in locum tabernaculi admirabilis usque ad domum Dei*[1]. Je ne lis jamais ces paroles dans l'Écriture, je ne les récite jamais dans l'office que je n'en[2] fasse devant Dieu l'application que j'en fais dans cette lettre. Approuvez ces désirs, mes révérends et très-chers pères, secondez-les par les vôtres, donnez-moi le secours de vos prières, et soyez persuadés que l'on ne peut être avec plus de respect, d'estime et d'attachement que je le suis,

Mes révérends pères,

Votre très-humble

et très-obéissant serviteur;

JULES, évêque comte d'AGEN.

A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, le roi et le clergé de France ordonnèrent des missions en faveur des *nouveaux convertis ;* les oratoriens, on le sait, y prirent une large part ; en particulier ils furent désignés pour le diocèse d'Agen. Le zélé et pacifique évêque qui aimait tendrement l'unité de l'Église, mais qui répugnait aux moyens violents et injustes, écrivit au supérieur de l'Oratoire, le P. de Sainte-Marthe, pour se réjouir avec lui des ouvriers évangéliques destinés à ses ouailles ; la congrégation dut être ravie en lisant cette lettre ; on la déposa dans les archives de la société, comme elle le méritait bien ; c'est de là que nous la tirons afin de la mettre au jour pour la première fois.

Dans l'obligation générale que nous avons tous à Sa Majesté, je m'en fais une particulière de m'avoir destiné des ouvriers formés dans une école et nourris du lait d'une mère à qui je dois tout ce que je sais et tout ce que

[1] Ps. XLI, 5.
[2] *Je n'en*, original. *Je ne n'en*, copie mss. de 1744.

je suis. Je les recevrai, mon très-révérend père *tamquam viscera mea*[1]; je serai le conducteur de leurs travaux; et je remercierai M. l'archevêque de Paris d'avoir regardé dans cette rencontre non-seulement mes besoins, mais ma tendre et plus sensible consolation[2].

Les registres de l'Oratoire contiennent quelques détails sur cette mission; ils sont trop honorables à la mémoire de l'évêque d'Agen pour que nous ne soyons pas heureux de pouvoir les reproduire; on verra quel part édifiante prit aux religieux exercices le saint et sage pasteur :

Il nous destina la ville de Tonneins sur la Garonne, un des plus forts boulevards que l'hérésie eût en ces cantons-là. En attendant que tous les ouvriers destinés fussent réunis, il employa les premiers venus à la Sauvetat et à deux autres petites villes du diocèse à l'égard desquelles le P. Vitalis observe que quoiqu'ils eussent trouvé ces esprits gascons moins dociles et moins traitables qu'en Languedoc, presque tout à la Sauvetat s'était rendu d'assez bonne grâce, *sans le secours des dragons*, n'en ayant même plus sur les lieux, et continuant d'aller à la messe et aux autres exercices de religion avec assez d'édification, même depuis qu'il les avaient quittés; et il avoue avec assez de bonne foi qu'à la petite ville de Saint-Barthélemy, ils ne furent pas à beaucoup près aussi favorablement écoutés, attribuant, non sans fondement, ce peu de succès en partie au peu de séjour qu'ils y avaient fait, remarquant qu'il aurait fallu plus des trois semaines qu'ils y passèrent pour faire revenir de préventions aussi invétérées que celles-là des gens irrités autant qu'effrayés des voies de fait, qui avaient, comme on sait, été employées auparavant, dans tout le royaume, pour leur faire abjurer bon gré mal gré le huguenotisme.

Quant à la mission de Tonneins qui ne dura guère davantage, M. d'Agen, s'il faut s'en rapporter à ses compliments au P. de Sainte-Marthe, lui manda *que le succès avait été au delà de ses espérances, que de* 15 *ou* 1,600 *nouveaux convertis qu'il y avait,* 1,400 *s'étaient approchés des sacrements, de manière à lui persuader que c'était avec une sincérité religieuse qu'ils les avaient reçus.* Puis il finissait en lui disant : *La gloire à Dieu, qui peut seul remuer les cœurs; et la reconnaissance à vous, mon révérend père, ainsi qu'à vos chers et dignes enfants.*

Le P. Pelault, qui était à la tête de cette mission, raconte qu'après avoir fait un temps leurs exercices ordinaires, voyant l'assiduité et le goût du peuple pour la parole de Dieu, et l'ébranlement universel des esprits, ils se

[1] *Illum ut mea viscera suscipe,* Philémon, 12.

[2] Archives de l'Oratoire, *Histoire générale* (manuscrite), II, n° 231. Ce curieux recueil renferme l'intéressant récit des missions que donnèrent les oratoriens aux nouveaux convertis lors de la révocation de l'édit de Nantes.

partagèrent, de l'avis de M. d'Agen, la ville en quatre quartiers, entre lui P. Pelault, le P. de Cérillac, supérieur de Toulouse, le P. Vitalis et le P. Pièche, pour visiter tous les habitants, allant de maison en maison, entrant dans leurs peines, tâchant d'éclaircir leurs doutes qui roulaient presque toujours sur la réalité et le retranchement de la coupe; ce qui se fit avec tant de cordialité de notre part et tant de bonne foi de la leur, qu'ils se présentèrent, peu de temps après, en foule, à confesse, désirant qu'on les mît en état d'approcher de la sainte table.

M. d'Agen fut avec eux trois semaines, *vivant comme un de leurs confrères, disant avec eux l'office en commun, mangeant avec eux*, et trouvant bon qu'on lût à table matin et soir. Il prêcha aussi trois fois durant trois semaines avec son feu et son éloquence ordinaires [1].

Dans les notes que l'évêque d'Agen envoya au docte Baluze pour servir à l'*Historia Tutelensis* et dans les deux lettres qui les accompagnent, il parle du retour des protestants avec la plénitude d'un cœur touché. « J'étais en mission à Tonneins lorsque votre lettre me fut rendue, et j'ai différé d'y répondre parce que pour prendre exactement toutes les dates, il fallait que je fusse ici (à Agen)... Si vous jugez... à propos de faire une petite digression sur ce qui se passait à Agen dans le temps que vous m'avez demandé ce mémoire, vous aurez la bonté d'y ajouter le succès des conversions. Il a été si grand et si sincère dans mon diocèse que, sans faire le gascon, je doute qu'il y ait partout ailleurs de meilleurs convertis qu'ici. » Et dans ce mémoire ou dans ces notes malheureusement trop courtes et où la modestie de l'auteur n'a guère voulu mettre qu'une suite de dates bien sèches, Mascaron dit encore : « J'ai travaillé heureusement à la conversion générale des huguenots dans mon diocèse, qui étaient au nombre de plus de quarante mille quand j'y arrivai, et qui avait été réduit par mes soins et par mon application environ à trente mille dans le temps qu'il a plu au roi de faire rentrer dans le sein de l'Église ses sujets de la religion prétendue réformée [2]. » Mais que pensaient les protestants eux-mêmes de ce zèle prudent, plein de douceur et de générosité? Mascaron leur paraissait un prélat politique. Jurieu [3] lui reproche sa conduite conciliante et qui se ménage, citant pour preuve une lettre adressée à un moine dont les prédications imprudentes eussent mérité plus de sévérité. Mascaron écrivait en effet à ce religieux inconsidéré. « J'eusse souhaité que tout bon et tout catho-que que peut être votre sermon, comme je n'en doute pas, que vous

[1] *Histoire générale* (ms.) II, 231.
[2] M. T. de Larroque, p. 13 et 14.
[3] *Suite de l'accomplissement des prophéties*, R., 175.

ne l'eussiez point encore prêché. Il faut, pour le présent, s'en tenir aux barrières étroites que le concile nous a marquées sur l'invocation des saints, qu'il est bon et utile de les invoquer, qu'ils entendent nos prières, que nous recevons plusieurs grâces par leur intercession. Mais il faut s'en tenir là. Quand les nouveaux convertis seront bien affermis dans cette foi de l'Église, il ne s'effaroucheront point de certaines expressions qui leur font peur à présent. Finissez-les, mon père, et sans aucune affectation, tâchez de radoucir tout cela... Je viens d'apprendre que vous aviez dit qu'il fallait donner tout son cœur à Marie pour lui en faire un temple, que le Père éternel avait conféré avec elle pour le sacrifice de Jésus-Christ; que vous avez donné à entendre à votre auditoire que Marie était une quatrième personne dans la Trinité. Je sais qu'on peut donner un bon sens à tout cela; mais vous ne sauriez vous laver d'une grande imprudence d'avoir remué toutes ces questions parmi de nouveaux convertis qu'il faut traiter délicatement comme infirmes dans la foi... Je vous prie de vous rendre à la vérité, et de demander pardon à Dieu de votre imprudence, car elle est inexcusable. Parce que vous aviez ce sermon, il a fallu mettre toute une église en combustion. » Malgré cela, ou plutôt à cause de cette prudence, la résistance des protestants cédait; la douceur, la politesse, la sympathique physionomie, les manières charmantes, tout en Mascaron les attirait et les touchait.

Cependant, avec ce caractère plein de liant et d'action, et malgré le poids de l'âge et les fatigues de son pieux ministère, l'évêque d'Agen conservait son énergie et sa vigoureuse parole. Une grave et sereine majesté avait remplacé la brillante beauté de sa jeunesse et tempéré la vivacité de son regard. L'affluence et les applaudissements ne manquèrent pas au vénérable, mais toujours ardent prédicateur à son dernier avent; et un auditeur, l'abbé Bosquillon, s'écriait :

De ce torrent dans son rapide cours
Rien n'arrête la véhémence.

La vieillesse de Massillon fut aussi religieuse, aussi dévouée et aussi respectée; mais il n'avait plus à donner aux siens qu'une voix faible et tremblante. Tous deux visitaient avec assiduité leurs plus humbles curés et les villages les plus reculés; tous deux aimaient leurs pauvres et leurs malades, et s'occupaient de missions.

Cependant, le bon et fidèle serviteur de Jésus-Christ s'avançait vers le jour des éternelles couronnes, toujours occupé d'œuvres utiles et plein de mérite. Sentant qu'il touchait à l'inévitable terme, il désirait se retirer dans une maison de l'Oratoire pour finir sa vie comme il l'avait commencée, au milieu de la prière et de la médi-

tation. Appliqué à ses exercices religieux, animé de l'amour divin, il se soumettait doucement à la volonté du maître qui l'éprouvait par les plus cruelles infirmités, telle que celle de la pierre. Ministre du Sauveur, il accepta saintement l'annonce d'une mort à laquelle il avait si souvent disposé les autres. « Il fit paraître les sentiments d'une humble pénitence par une confession générale ; il fit une profession de foi vive quand il reçut le viatique; il parla d'une manière si chrétienne, si humble et si fervente, qu'il arracha les larmes des yeux de tous les assistants; il reçut l'extrême-onction avec la même fermeté qu'il reçut son Créateur [1]. »

Tels sont les renseignements que nous avons pu réunir et grouper autour du nom de Mascaron, mettant en relief les lignes essentielles de sa vie et laissant l'accessoire dans l'ombre. Maintenant il est aisé de se faire de lui une juste et suffisante idée. Religieux aimant son état et son devoir ; prédicateur armé du glaive évangélique, sans peur devant les grands; recherchant néanmoins la belle compagnie et ayant quelque faiblesse à l'égard de la renommée et du rang; orateur naturellement éloquent, mais se servant d'une langue vieillie et ne possédant pas la pleine pureté du goût; pasteur tout charitable, tout inspiré par la douceur et la piété, conservant à sa congrégation une inaltérable et filiale affection, sage et modéré avec les hétérodoxes ; irréprochable dans ses mœurs et dans sa vie ; en somme, vraiment exemplaire et fidèle à son œuvre. Voilà Mascaron, d'abord prêtre de l'Oratoire, puis évêque et vicomte de Tulle, enfin, évêque et comte d'Agen, et prédicateur ordinaire du roi, admiré de Louis XIV et de son siècle, applaudi par madame de Sévigné, regretté par ses amis, et pour tout dire pleuré par ses curés et par ses pauvres.

E. A. Blampignon.

[1] La Bénazie, *Oraison funèbre*, Agen, 1703.

LE SECRET DE GERTRUDE

V[1]

L'arrivée de Xavier opéra dans l'esprit de Gertrude une métamorphose. Elle commença à trouver la vie plus facile et plus souriante. Les journées lui semblèrent moins longues et ses nuits se peuplèrent de rêves couleur d'espérance. Le matin, en nouant ses cheveux, elle voyait de jolis nuages roses courir sur le ciel, et des hirondelles passer comme de noires flèches devant la croisée. Elle faisait sa toilette avec plus de plaisir, et le soir, lorsque le carillon de Saint-Etienne tintait sur la colline, elle était toute réjouie en songeant que Xavier demeurait à la ville haute et entendait en même temps qu'elle les joyeuses voix des cloches.

Xavier s'était arrangé de façon à passer avec sa cousine tous les dimanches : dans l'atelier, les jours de pluie ; au jardin des *Saules*, les jours de soleil. Tous deux attendaient ces bienheureux dimanches avec impatience ; ils comptaient les heures, et quand arrivait le samedi soir, ils respiraient plus librement et travaillaient avec un entrain fiévreux. Le lendemain matin, tous deux en s'habillant, se promettaient des moments délicieux et se répétaient d'avance tout ce qu'ils auraient à se dire, puis la journée passait comme une ombre, et ils se quittaient le soir, tout étonnés de s'être si peu parlé. Sans que Gertrude s'en rendît compte, ses manières avec Xavier étaient devenues plus réservées ; un certain embarras avait succédé à son enjouement habituel. Il s'en aperçut bientôt, et comme il était tout aussi farouche que par le passé, la réserve de Gertrude redoubla la sienne. Xavier avait une de ces natures timides et ombrageuses qui demandent à être fortement encouragées pour devenir expansives.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 avril 1870.

Aussi était-il rare qu'il se montrât complétement lui-même. Pour le mettre en train, il fallait un milieu bruyant et sympathique; pour le rendre joyeux, on devait commencer par rire aux éclats. Chez les demoiselles Pêche, il gardait souvent une attitude silencieuse qui ressemblait à de la bouderie, et il savait un gré infini à la personne qui se chargeait de rompre la glace et de le forcer à parler. On remarquait en lui une singularité toute spéciale aux gens timides : il prenait un biais pour exprimer certaines choses qu'il n'osait dire à sa cousine directement, et il les lançait volontiers dans une conversation avec un indifférent, pourvu que Gertrude fût à portée de les entendre. Il avait besoin que quelqu'un lui donnât la réplique, et par un malencontreux hasard, ce quelqu'un fut la grande Héloïse.

La *première ouvrière* avait un air bon enfant et un bavardage familier qui mettaient les gens à l'aise. La sauvagerie du jeune homme l'avait intriguée; elle le trouvait beau garçon, bien qu'un peu trop mélancolique et ténébreux, et elle résolut de l'apprivoiser. Xavier fut presque heureux de ce secours inattendu, et sans songer à mal, accueillit courtoisement les prévenances de la modiste. Il plaisantait volontiers avec elle; la bonne humeur d'Héloïse le mettait en verve, il devenait expansif et hasardait tout haut des demi-confidences destinées à Gertrude. Héloïse, qui était peu fine, ne se doutait guère du manége; elle écoutait Xavier bouche béante, sans trop comprendre le plus souvent. Elle voyait la réserve de Gertrude et ne se l'expliquait pas. Sans se mettre martel en tête pour en chercher la cause, elle trouva plus commode de supposer qu'elle s'était trompée, et que sans doute mademoiselle de Mauprié n'avait aucun goût pour son cousin. De là à tenter la conquête du cœur de Xavier, il n'y avait qu'un pas et elle l'eut bientôt fait. Fière d'avoir attiré l'attention du jeune sculpteur, elle avait sans cesse le nom de Mauprié à la bouche, et comme son imagination allait vite en besogne, elle se voyait déjà en robe de mariée, au bras d'un gentilhomme, et appelée par toutes ses amies — madame de Mauprié !

Xavier, lui, ne se doutait de rien. Il continuait à aimer silencieusement Gertrude sans s'apercevoir de la blessure de jour en jour plus profonde qui se creusait au cœur de sa cousine. Gertrude avait vu d'abord avec étonnement, puis avec tristesse, la familiarité qui s'était établie entre Xavier et la grande Héloïse. Elle avait peine à croire qu'avec sa réserve et sa sauvagerie, son cousin se fût si facilement laissé prendre aux grâces un peu vulgaires de la grisette; mais elle se sentait devenir jalouse, et la jalousie ne raisonne pas. Elle souffrait : seulement, comme elle était fière à l'excès, elle se serait plutôt laissée mourir à petit feu, que de montrer sa souffrance. Elle

prenait mille soins pour la dérober à tous les yeux et surtout à ceux de Xavier. Elle souriait toujours, — un peu plus tristement parfois, — et c'était tout. Mais le soir, dès qu'elle était rentrée dans sa chambre, ses yeux s'emplissaient de larmes et le petit bouquet d'anémones, seul confident de ses douleurs, était tout humide lorsqu'elle le replaçait au fond du coffret.

Cependant, Héloïse continuait ses coquetteries et les semaines se passaient. On était arrivé aux premiers jours de juillet, et le séjour de Xavier à B... touchait à sa fin. Ce moment de la saison a une importance extraordinaire à B.... C'est l'époque de la confection de ces fameuses confitures auxquelles cette bonne petite ville bourgeoise doit, hélas! sa seule célébrité. L'atelier des demoiselles Pêche s'était transformé; les chapeaux et les rubans avaient été mis de côté, et des paniers de groseilles rouges et blanches s'étalaient à la place où se dressaient auparavant les cartons et les *têtes à bonnet*. Autour de la table ronde, les apprenties munies de fins ciseaux, détachaient de la grappe les baies une par une, pour les livrer ensuite aux *épépineuses ;* celles-ci, à l'aide d'une plume au bec arrondi, enlevaient délicatement les pepins sans endommager la pulpe. Dans la cour et dans la cuisine, les demoiselles Pêche, revêtues de tabliers à bavette et armées de spatules, surveillaient la cuisson des sirops ; les réchauds flambaient, une odeur de fruits confits s'exhalait des bassines fumantes et se répandait dans toute la maison. — L'après-midi du premier dimanche de juillet fut tout entière consacrée à la cueillette des groseilles qui foisonnaient dans le petit jardin des *Saules*. Héloïse et Gertrude s'étaient chargées de dépouiller un groseiller ; la grisette appela Xavier à son aide, et bientôt entre elle et le jeune homme commença un échange de gais propos qui agaça singulièrement Gertrude. De temps en temps, Héloïse choisissait avec soin une belle grappe, la plus longue et la plus appétissante, puis, la soulevant du bout des doigts, elle la présentait aux lèvres de Xavier. Or, il arriva qu'une fois, tout en mordant à la grappe, le jeune homme effleura involontairement de ses lèvres les doigts de la modiste, qui poussa un cri et se plaignit très-haut de ce prétendu baiser dont elle était enchantée... C'en était trop pour Gertrude. Elle se leva brusquement, et quittant le groseillier, elle alla se réfugier sous le *chambret* de vigne-vierge, au bord de l'eau. Là, elle put pleurer tout à son aise, car elle avait le cœur plein de colère et les yeux gros de larmes.

Son départ avait été trop significatif, pour que, cette fois, Xavier ne s'aperçût de rien. Il reçut comme un choc en pleine poitrine, et sans écouter les récriminations d'Héloïse, il courut à la recherche de Gertrude. Il la découvrit bientôt sous la tonnelle où il entra si préci-

pitamment que la jeune fille n'eut pas le temps d'essuyer ses yeux. D'un bond il fut près d'elle.

— Tu pleures, Gertrude, qu'as-tu?...

— Rien! dit celle-ci en renfonçant ses larmes. Mais sa douleur, plus forte que sa volonté, fit de nouveau explosion.

— Gertrude, s'écria Xavier désespéré, parle! Est-ce moi qui suis cause de ton chagrin?

Les larmes étouffaient sa voix et elle restait silencieuse... Elle fit enfin un effort, et passant sa main sur ses yeux :

— Si tu aimes cette fille, murmura-t-elle entre deux sanglots, au moins, ne lui fais pas la cour devant moi!

La figure de Xavier, rembrunie par l'angoisse, s'éclaira tout à coup.

— Moi! répliqua-t-il, amoureux de mademoiselle Héloïse, quelle idée?

— N'essaye pas de me détromper, je vois bien qu'elle cherche à te plaire.

— Tu es jalouse d'elle?...

Pour toute réponse, Gertrude couvrit de nouveau sa figure de ses mains.

— Jalouse! s'écria Xavier tout joyeux... Mais alors tu m'aimes donc, toi, Gertrude?...

En même temps, il se rapprocha d'elle, écarta doucement ses mains humides, les prit dans les siennes et se mit à les baiser avec mille protestations passionnées. La glace était enfin brisée; tout son amour lui montait aux lèvres. Il révéla à Gertrude les trésors de tendresse qu'il tenait depuis si longtemps enfouis au fond de son âme, Il était devenu éloquent : il lui contait ses songes d'autrefois, il lui avouait qu'elle avait été son inspiratrice, sa bonne fée, sa seule espérance. C'était pour elle qu'il avait rompu avec l'oisiveté, pour elle qu'il avait travaillé, pour elle qu'il rêvait parfois de fortune et de renommée... Gertrude, ranimée et consolée, l'écoutait en souriant à travers ses dernières larmes. Elle ne fut tout à fait rassurée, cependant, que lorsqu'il lui eut promis de quitter B... sans reparler à Héloïse. — Quand vint le soir, le petit bouquet d'anémones reçut encore une rosée de larmes, mais, cette fois, ce furent des larmes de joie.

Huit jours après, Xavier quitta la ville haute, et Gertrude obtint la permission de l'accompagner jusqu'à la voiture. Avant de monter dans le courrier, Xavier prit la main de sa cousine :

— Gertrude, dit-il, aussitôt arrivé à Lachalade, je vais me construire un atelier et je travaillerai pour nous deux. Promets-moi d'a-

voir foi en moi comme j'ai confiance en toi, et d'attendre patiemment le jour où nous pourrons nous marier.

— Je t'aime, lui répondit-elle et je ne pense qu'à toi.

— Bien... maintenant embrassons-nous, Gertrude!

Et après avoir pris sur les beaux yeux verts un pur baiser de fiancé, il s'élança dans le courrier, qui disparut bientôt au milieu d'un nuage de poussière. . . . .

Le lendemain au soir, comme Héloïse et Gertrude étaient restées seules à l'atelier pour terminer une commande pressée, la *première ouvrière* dit d'un ton sec à sa compagne :

— Votre cousin est donc parti?

Gertrude répondit affirmativement et essaya de détourner la conversation.

— Il est parti... pour longtemps? reprit obstinément Héloïse.

— Il ne compte plus revenir, son travail ici est terminé et il a des occupations qui l'attendent à Lachalade.

— Ah! ah! fit Héloïse d'une voix un peu altérée. Elle se pinça les lèvres, tira silencieusement quelques aiguillées, poussa un petit soupir, puis, regardant fixement Gertrude :

— C'est égal, vous conviendrez, ma chère, qu'il aurait bien pu me dire adieu... Il ne sait guère vivre, pour un gentilhomme!

— Xavier était pressé, répondit Gertrude avec hauteur, et il m'a chargé de faire ses excuses.

— Vous n'étiez guère pressée de vous acquitter de sa commission, dans ce cas, murmura Héloïse en lançant à sa voisine un regard méfiant... N'importe, on ne m'ôtera pas de l'idée qu'il y a un mystère là-dessous... Car enfin, au point où nous en étions!...

Gertrude, un peu pâle, la regarda d'un air interrogateur.

— Quand vous me dévisagerez avec vos grands yeux étonnés, reprit Héloïse furieuse, chacun sait qu'il me faisait la cour, et que si j'avais voulu... Mais je ne suis ni une enjôleuse ni une sournoise, et je ne me dérangerais pas de ça pour accaparer un amoureux, fût-il noble comme le roi!

Elle fit claquer l'ongle de son pouce sous l'une de ses dents blanches et regarda Gertrude d'une façon provocante. Mais celle-ci était décidée à ne point entamer de querelle. Elle se contenta de sourire, et jetant négligemment les yeux sur le chapeau que façonnait Héloïse :

— Nous causons trop, dit-elle d'un ton un peu railleur, et notre besogne en pâtit... Tenez, voilà que sans vous en apercevoir, vous ourlez ce bavolet vert avec de la soie bleue!... Croyez-moi, ne plaisantons pas avec les choses sérieuses.

Elles se remirent à travailler en silence, et Gertrude ayant fini sa tâche la première, en profita pour se retirer, laissant son interlocutrice ébahie et tout affairée à défaufiler son bavolet.

— C'est égal, dit mademoiselle Héloïse, en agitant le doigt dans la direction de la porte qui venait de se refermer sur Gertrude, c'est égal, je lui revaudrai cela !

VI

Cependant, celui qui venait de jeter la discorde dans le paisible magasin des demoiselles Pêche, Xavier était rentré à Lachalade et y poursuivait ses projets. Son premier soin avait été de s'occuper de la construction d'un atelier. Un terrain en friche, situé sur la lisière du bois, à une portée de fusil du village, eut bientôt fixé son choix. Tout s'y rencontrait à souhait : un chemin d'exploitation partait de là pour s'enfoncer dans le bois, et un ruisseau descendant de la Gorge-aux-Couleuvres permettait d'y établir une scierie. Grâce à de nouvelles commandes, Xavier put traiter immédiatement avec un entrepreneur, et deux mois après, l'atelier élevait à l'entrée du bois, ses murs blanchis à la chaux et son toit de tuiles rouges. Il était vaste, bien éclairé et bien outillé. Au fond, on avait réservé une petite pièce où Xavier couchait, car il s'était décidé à quitter la maison de Lachalade, pour se livrer tout entier à son travail. — Madame de Mauprié avait vivement combattu la résolution de son fils cadet ; elle voyait avec peine un de ses enfants devenir « une sorte de menuisier. » Mais le jeune homme avait tenu bon, et comme, au demeurant, il trouvait de l'argent ailleurs que dans le coffre de la famille, on avait fini par le laisser faire ; — seulement, ses relations avec ses sœurs et sa mère étaient maintenant moins fréquentes et plus froides.

Ce refroidissement lui eût été pénible autrefois ; en ce moment, son esprit et son cœur étaient trop occupés pour en éprouver une grande souffrance. Il emportait avec lui, dans sa solitude, un trésor de pensées et de souvenirs consolants. L'amour de Gertrude lui faisait une compagnie toujours fidèle et toujours joyeuse. Il lui tenait lieu de tout : de parents et d'amis, de plaisirs et de bien-être. C'était un foyer toujours réchauffant et toujours illuminé ; un retrait intime et voilé, tout plein de fleurs printanières, d'où sortaient les rêves de la nuit et les premiers sourires des heures matinales ; — c'était son enchantement et son seul luxe, son soutien dans les jours de doute, son bon génie dans les moments d'inspiration. Au dedans

et au dehors de l'atelier, l'image de Gertrude était toujours présente. Elle se glissait avec les rayons lumineux sous les ramures de la futaie; elle dansait à la lueur des étoiles dans les vapeurs argentées qui s'élevaient du ruisseau; elle peuplait les recoins sombres du bâtiment, et quand Xavier sculptait dans un panneau une tête de nymphe ou de déesse, c'était toujours le visage de Gertrude aux cheveux crépelés qui souriait au milieu des entrelacs et des guirlandes. Ses lettres arrivaient tous les lundis et mettaient l'atelier en fête. Après avoir lu les huit pages d'écriture serrée, Xavier les cachait dans sa poitrine et travaillait ferme jusqu'au soir; puis, à l'heure du soleil couchant, il allait s'asseoir sur le seuil de sa porte et relisait lentement les pages où Gertrude lui racontait sa vie et ses pensées de chaque jour. Le soleil s'enfonçait derrière les bois des Hauts-Batis, la vallée était coupée de grandes ombres bleuâtres et le silence du soir s'y faisait peu à peu. On n'entendait plus guère que le susurrement du ruisseau et la chanson des rainettes au long des talus de la Biesme. C'était l'heure des châteaux en Espagne. Xavier se figurait Gertrude installée à Lachalade; il bâtissait en face de l'atelier un chalet en bois de sapin avec sa galerie extérieure et sa toiture en auvent; il voyait déjà sa mignonne Gertrude accoudée à la balustrade et lui souriant à travers les brins fleuris des plantes grimpantes, — et lui-même souriait à son rêve, sans s'apercevoir que la nuit était venue et que les étoiles fourmillaient dans le ciel.

Mais ses pensées n'étaient pas toujours aussi paisibles ni aussi joyeuses. Il avait aussi des heures moroses et découragées. Ce fut surtout à la fin de l'automne, pendant les longues soirées et les jours brumeux, que la mélancolie se mit à hanter l'atelier. Le vent de l'arrière-saison commença à pleurer dans les ramées, les pluies monotones grossirent la voix du ruisseau, les feuilles jaunies tourbillonnèrent sous les fenêtres de l'atelier, et Xavier se sentit envahi par la bande des pensées maussades et soupçonneuses. Puis, comme un malheur n'arrive jamais seul, un jour qu'il revenait de Sainte-Menehould, il monta jusqu'aux Islettes dans le cabriolet du courrier de B... Au moment où il mettait pied à terre, le conducteur lui dit :

— N'avez-vous pas de commission pour mademoiselle Gertrude? et comme il voyait la figure de Xavier s'animer : — Ah! continua-t-il, sans flatterie, c'est bien la plus avenante et la plus jolie fille de B..., les garçons de là-bas en sont quasiment fous, et je parle des plus huppés!... — Le conducteur cligna de l'œil et fit claquer sa langue. — Voyez-vous, vous pouvez être tranquille sur son compte, elle fera un beau mariage! — Il alluma sa pipe, fouetta ses chevaux et partit au trot.

Il n'en fallait pas davantage pour que Xavier eût la mort dans l'âme et martel en tête. Il revint au logis tout travaillé et tout époinçonné par la jalousie. — Le conducteur pouvait avoir raison. Gertrude était belle, jeune, sans expérience de la vie... Lui, se trouvait loin d'elle, et d'ailleurs n'étant point fat, il se rendait justice ; il ne s'abusait ni sur son mérite, ni sur sa beauté. Gertrude pouvait rencontrer là-bas quelque riche et beau fils de famille qui effaçât rapidement le souvenir de son maussade cousin... D'ailleurs, l'amour est le plus capricieux des oiseaux, il s'en va comme il est venu, sans raisons, et Xavier trouvait mille motifs pour que l'absence aliénât celui de Gertrude. — Il passa ainsi plusieurs jours à se forger des fantômes et à broyer du noir. La lettre de sa cousine le surprit dans ses terreurs jalouses et jeta un rayon de soleil à travers les brouillards qu'il avait amassés comme à plaisir. Il eut honte de ses soupçons, et, pour faire amende honorable, il s'en accusa très-humblement dans une longue épître à Gertrude.

Celle-ci non plus n'était pas heureuse. Outre qu'elle souffrait de l'absence de Xavier, elle se sentait de jour en jour plus isolée au milieu des modistes de B... Bien que les demoiselles Pêche se louassent fort de ses services, aucune intimité n'avait pu s'établir entre les patronnes et la nouvelle ouvrière. L'éducation et la culture d'esprit de Gertrude contrastaient trop avec les idées étroites et les manières communes de ces bonnes filles. Mademoiselle Hortense, qui était plus fine que sa sœur, se rendait vaguement compte de la supériorité de Gertrude, et cette seule pensée suffisait pour mettre une certaine gêne dans leurs relations. Mademoiselle Célénie, plus ronde et moins susceptible, aurait fort bien passé sur les minuties qui froissaient son aînée ; mais ce qui l'offusquait, c'était l'effet trop vif produit par Gertrude sur la partie masculine de la société de B... La grande Héloïse n'épargnait rien, du reste, pour exciter la susceptibilité des deux sœurs et pour ruiner petit à petit la faveur de sa rivale. Héloïse n'était pas méchante, mais elle n'était pas non plus magnanime. Elle ne pouvait pardonner à Gertrude ses succès, ses manières distinguées, et surtout la fameuse déconvenue du mois de juin. Elle ne lui voulait pas de mal au fond, mais elle l'eût volontiers trouvée en faute, sauf à lui tendre ensuite la main pour la tirer du mauvais pas où elle l'aurait jetée. Elle l'épiait, commentait ses moindres mots et ses moindres démarches, et ne laissait jamais perdre une occasion de lui être désagréable.

Gertrude sentait cette antipathie toujours croissante, et une certaine anxiété commençait à s'emparer de son esprit. Elle aurait voulu s'enfuir, se soustraire à un danger vaguement pressenti, et en même temps elle se disait qu'elle était obligée de vivre attachée au magasin

des demoiselles Pêche, qu'elle y resterait longtemps encore sans doute, que Xavier était loin et l'avenir incertain... Alors elle pleurait et s'effrayait. Ces larmes, ces agitations contenues, jointes à une vie renfermée et au défaut d'exercice, la rendirent souffrante. Elle pâlit, ses yeux se cernèrent et ses joues se creusèrent légèrement, le tout à la satisfaction de mademoiselle Héloïse, qui n'était pas fâchée de lui voir perdre la fraîcheur de son teint. Chaque fois qu'elle relevait la tête, elle trouvait les yeux noirs de la *première ouvrière* fixés sur sa figure, et étudiant curieusement les progrès de sa pâleur. Elle fut un jour souffrante au point de garder la chambre.

— Bah! ce ne sera rien, dit Héloïse à mademoiselle Célénie, qui s'en inquiétait; elle s'écoute et se dorlotte comme une princesse!

Cependant la mauvaise saison était revenue, et la vieille Scholastique avait rallumé le poêle de faïence. On avait recommencé à veiller dans l'atelier, et les demoiselles Pêche ne faisaient plus que de courtes apparitions à leur jardin des *Saules*, maintenant tout effeuillé et couvert de givre. Les dimanches se passaient à l'église. Parfois, après les vêpres, mademoiselle Célénie faisait faire à Gertrude un ou deux tours dans la rue de la Rochelle; puis, ennuyée de l'attention trop persistante et des œillades des jeunes gens, elle la ramenait tambour battant au magasin, où son indignation s'exhalait à son aise contre l'impertinence de la jeunesse. Les journées s'écoulaient monotones, et les seules bonnes heures de Gertrude étaient celles où arrivaient les lettres de Xavier. Alors ses yeux brillaient, une vive teinte rose colorait ses joues pâlies et son cœur battait. Une seule chose gâtait son bonheur : l'excitation produite en elle par l'arrivée hebdomadaire du facteur n'avait pas échappé à Héloïse; les grands yeux inquisiteurs de l'ouvrière suivaient les lettres jusque dans la poche de Gertrude, et semblaient vouloir percer l'enveloppe.

De longs mois se passèrent ainsi sans événement remarquable. Les lettres de Xavier arrivaient toujours ponctuellement, et Gertrude répondait avec la même exactitude. Le printemps et l'été fleurirent de nouveau le jardin des Saules; de nouveau on procéda à la fabrication des confitures; puis l'automne revint et les veillées recommencèrent.

Par un jour brumeux de décembre, Gertrude rangeait des cartons dans le magasin. Tout à coup la porte de la rue s'ouvrit, et la jeune fille poussa une exclamation en apercevant Pitois, le domestique de M. Renaudin.

— Comment va mon oncle? s'écria-t-elle.

— Pas trop bien, répondit Pitois. Il désire vous voir, et m'a recommandé de vous ramener aujourd'hui même.

Gertrude courut annoncer la nouvelle à mademoiselle Hortense;

puis, montant précipitamment dans sa chambre, se prépara pour le voyage et suivit Pitois, dont le cheval attendait tout attelé sous le porche de la *Rose-d'Or*. On partit, et, chemin faisant, le domestique expliqua à la jeune fille la maladie de l'oncle Renaudin.

— Voyez-vous, mademoiselle Gertrude, je crois que la lampe baisse. — Et il se frappa la tête. — M. Renaudin perd le fil de ses idées et rêve les yeux ouverts. Il reste des fois une heure d'horloge immobile et muet comme une souche; puis, crac! comme si un ressort partait, voilà que sa langue se dégourdit et qu'il nous conte des choses de l'autre monde... Hier, à travers ses rêvasseries, il n'avait que votre nom dans la bouche. A la brune, il a rattrapé son bon sens, et, me faisant signe d'approcher, il a tiré de dessous ses draps un papier sur lequel était votre adresse; puis il m'a commandé de courir à B... et de vous ramener vitement, sans rien en souffler à personne.

Pitois exécutait les ordres de son maître à la lettre; il fouaillait son cheval, et la voiture filait comme une flèche. Quand ils entrèrent dans la vallée de la Biesme, la nuit tombait. Gertrude était prise d'une émotion si violente, qu'elle ne pouvait plus parler. Ses yeux cherchaient à distinguer dans l'obscurité l'emplacement de l'atelier. Xavier le lui avait décrit trop souvent, pour qu'elle ne le reconnût pas, malgré la nuit. Elle distingua le toit de tuiles et vit de la lumière à travers les vitraux. — Il était là,... il travaillait en songeant à elle, peut-être! — Son cœur se gonfla, et, triste à la pensée de passer si près de lui sans le voir, elle était sur le point de prier Pitois de s'arrêter... Mais on eût dit que le vieux garde prévoyait sa demande, car il fouetta de plus belle la jument, et la voiture s'arrêta bientôt sous le porche de l'Abbatiale. Tout le village était enveloppé d'ombre, et personne ne fut témoin de l'arrivée de Gertrude.

Dès qu'elle se fut un peu restaurée et réchauffée au feu de la cuisine, Pitois la fit monter chez M. Renaudin. La disposition de la chambre à coucher n'avait pas changé depuis la dernière visite de Gertrude : c'étaient les mêmes rideaux jaunis aux fenêtres, le même foyer sombre où deux tisons se mouraient dans les cendres; seulement le lit était défait, et, dans les couvertures, Eustache Renaudin montrait son profil amaigri et mince comme une lame de couteau. Une chandelle posée sur la table éclairait vaguement la chambre. M. Renaudin, assis sur son séant, tenant les draps dans ses doigts crispés, demeurait immobile et semblait regarder dans le vide. Près de la cheminée, Fanchette le surveillait du coin de l'œil, tout en préparant une potion pour la nuit. Une odeur pharmaceutique imprégnait l'air.

Gertrude, poussée par Pitois, s'avança sur la pointe des pieds et

s'approcha du chevet du lit; mais le vieillard ne sembla pas la voir; ses yeux gris continuèrent à poursuivre dans les plis des rideaux leurs visions mystérieuses.

— Mon oncle! mon oncle Renaudin! dit Gertrude, me voici.

Le son de cette voix douce le tira de son immobilité, mais non de son rêve. Ses yeux se tournèrent vers la jeune fille et la contemplèrent avec une fixité effrayante; ses lèvres remuèrent.

— Toujours! murmura-t-il, je la vois maintenant toujours et partout. Ses yeux tristes ne me quittent pas, et le son de sa voix me secoue jusque dans la moelle des os... Mais, reprit-il en reculant vers le mur, jamais je ne l'avais vue si nettement que ce soir... Ses yeux sont pleins de reproches et son silence me donne la fièvre... Non, je ne veux plus qu'elle revienne me reprocher sa misère et son enfant abandonné... Je ferai un sacrifice, s'il le faut; j'achèterai le repos au poids de l'or... Vite, vite! A-t-on été chercher ma nièce Gertrude?

— Elle est près de vous, monsieur! cria Pitois.

— Me voici, mon oncle! répéta Gertrude toute tremblante.

Et surmontant sa peur, elle lui prit la main.

Le vieillard tressaillit, pencha la tête du côté de sa nièce, et parut s'éveiller en sursaut.

— Hein! hein! fit-il, qui a parlé?... Ah! te voilà, petite!... Je m'étais assoupi... Es-tu là depuis longtemps?

— Je viens d'arriver, mon oncle.

— Tu as bien fait de venir... Fanchette, mets du bois au feu et laisse-nous. J'ai à parler avec ma nièce.

Ses idées redevenaient lucides. Quand ils furent seuls, il dit à Gertrude de s'asseoir à son chevet, et, lui prenant affectueusement les mains:

— Je suis aise de te voir, commença-t-il. J'ai à t'entretenir de choses sérieuses... Mais ce sont des choses difficiles à dire, et il faudra que tu aies de la patience... Et puis, c'est un secret que tu devras me garder fidèlement. Je m'étais bien promis de le garder moi-même; mais il y a des secrets qu'on porte légèrement quand on est jeune, et qui deviennent trop lourds quand on se fait vieux... Et je vieillis, Gertrude, je m'affaiblis tous les jours, soupira-t-il en regardant ses longs doigts pâles et osseux. J'ai peut-être encore une dizaine d'années à vivre, tout au plus; puis il me faudra quitter ma maison de l'Abbatiale et mes beaux chênes... Dix ans! à peine dix ans! La vie est trop courte, on n'a pas le temps de jouir de ce qu'on a amassé!... Mais, vois-tu, je veux au moins passer ces années-là en paix, et pour cela il faut que je me décharge du poids que j'ai sur la poitrine... Il m'étouffe, il me gâte mes jours et mes nuits!

Il s'était mis sur son séant et respirait avec bruit, comme un homme oppressé.

— Tant que j'ai été dans les affaires, continua-t-il, je n'ai pas eu le loisir de penser à cette *chose-là*. J'allais, je venais, je courais les villages pour acheter de la laine à bon compte, les ballots roulaient dans ma remise, et puis les fabricants arrivaient. On discutait fin contre fin; moi, je leur donnais du fil à retordre et je faisais de beaux gains. Je spéculais, j'achetais pour rien et je revendais cher... Ah! c'était le bon temps!... Le secret était bien là, au fond de ma mémoire, mais si léger!... Il ne pesait pas plus gros qu'une plume, et c'était à peine si, de fois à autre, je le sentais sur ma conscience... Mais quand je suis venu me reposer ici, croyant y jouir tranquillement de ma fortune, je n'ai plus eu ni paix ni trêve... Toutes les choses d'autrefois se sont réveillées au fond de mon cerveau, et ce qui était léger comme une plume est devenu lourd comme un quintal de fer... Il faut que je traîne cela nuit et jour; je n'ai plus de sommeil!... A tout prix je veux me débarrasser de ce cauchemar qui m'écrase la poitrine! J'ai compté sur toi, Gertrude; j'ai confiance en toi, parce que tu es bonne et courageuse. Veux-tu me rendre un service?

— Oh! de tout mon cœur, mon oncle! s'écria Gertrude attendrie.

La figure altérée du vieillard se rasséréna un peu. Il serra les mains de sa nièce dans les siennes et reprit d'une voix plus calme :

— Écoute d'abord une histoire du temps de ma jeunesse,... car j'ai été jeune, moi aussi, et j'ai été amoureux tout comme un autre. C'était à B..., et celle qui m'aimait était modiste comme toi. Elle était jolie et fière de ses beaux cheveux, pareils aux tiens... C'est cette ressemblance qui m'a tout d'abord intéressé à toi. Elle avait vingt ans et j'en avais trente. Nous étions deux étourdis, et nous nous aimions sans songer à l'avenir... Bref, une faute fut commise, et je ne sais lequel de nous deux fut le plus imprudent... Pourtant, moi, je lui promis le mariage... et ce fut un tort.

Il s'arrêta, un peu embarrassé, en voyant l'expression de tristesse et de reproche qu'avait prise la figure de Gertrude. — L'histoire de M. Renaudin était la banale et navrante histoire des séductions vulgaires. La jeune fille séduite, étant devenue mère, l'avait conjuré de tout réparer par un mariage. Mais ils étaient pauvres tous deux; Renaudin était égoïste et ambitieux : un pareil mariage eût entravé son avenir et gâté sa situation. Il avait quitté B... et s'était établi à Reims. Là, par un soir d'hiver, sa victime était venue de nouveau le supplier. Il avait été sans pitié et lui avait fermé sa porte, la laissant errer, par la pluie et le vent, à travers les rues désertes d'une

ville étrangère... Depuis il n'avait jamais entendu parler d'elle, et il avait cru que tout était fini. Mais plus il avait pris d'âge, et plus ses remords étaient devenus violents.

— Je crois, disait-il à sa nièce, je crois la revoir à chaque instant... La nuit, quand je veux fermer les yeux, je l'aperçois tout d'un coup là! — et il montrait un coin du rideau. — Elle a la tête nue, et ses cheveux blonds sont soulevés par le vent; ses yeux sont tristes comme des fleurs mouillées... Je n'y tenais plus; j'ai voulu savoir ce qu'elle était devenue, et j'ai fait prendre en secret des renseignements...

— Vous l'avez retrouvée? interrompit Gertrude, dont le cœur battait.

— Elle est morte!... reprit-il d'un air sombre; mais l'enfant, sa fille, existe encore. Elle a grandi, elle vit à B... dans la misère, et c'est sur toi que je compte pour la secourir.

— Oh! mon oncle, parlez, je suis prête à tout faire pour vous!

— Bien! Jure-moi d'abord de me garder le secret le plus absolu, et d'exécuter les choses telles que je te les dirai.

— Je vous le promets, mon oncle!

— Bien!... Tu repartiras demain, avant le jour, avec Pitois. Sitôt arrivée à B..., tu te rendras dans la maison indiquée sur l'adresse que voici. — Il tira un papier de dessous son oreiller et le tendit à Gertrude. — C'est dans cette maison que demeure la fille de la morte... Elle est misérable... Tu lui remettras de l'argent, mais tu ne lui diras jamais de quelle part il vient... Tu comprends que si je me nommais, je serais à la merci de ces gens-là. Femme, enfants, mari, j'aurais toute la maisonnée sur les bras... Non, je veux faire du bien sans être connu... Et puis, si la famille de ta tante venait à savoir cette aventure, elle en ferait des gorges chaudes... Non, non, pas de mon vivant!... Après, on verra... Tu agiras prudemment, discrètement, n'est-ce pas, ma mie Gertrude?

— Oui, mon oncle.

— Je compte sur ta parole... Une parole, c'est sacré, petite!

De sa main tremblante il prit une clef sous le traversin et la donna à sa nièce.

— Ouvre le secrétaire et apporte-moi le premier tiroir à gauche!

Elle obéit, et revint avec le tiroir plein de pièces d'or. L'avare le vida avec précaution sur ses draps; puis ses yeux brillèrent, et il passa ses mains amoureusement à travers les louis. Gertrude le regardait ébahie : elle n'avait jamais tant vu de pièces d'or en toute sa vie. M. Renaudin les compta deux fois; puis, prenant trois rouleaux d'or, et geignant profondément, il les déposa dans un petit sac qu'il remit à Gertrude.

— Tiens, dit-il, voici mille écus : serre-les soigneusement... C'est une somme!... Hélas! c'est de bon or fin, gagné à la sueur de mon front... Mais je ne veux rien épargner pour tranquilliser mes vieux jours... Quand je saurai que *sa* fille est à l'abri du besoin, je serai soulagé et je retrouverai mon sommeil perdu. Écris-moi souvent, tiens-moi au courant de tout, et s'il faut encore de l'argent, eh bien, j'en enverrai encore!... Je veux dormir, dormir en paix!

Gertrude alla fermer le secrétaire et rendit la clef à son oncle.

— Tu es une brave fille, toi, murmura le vieillard. Viens que je t'embrasse!... Et maintenant, va te reposer deux ou trois heures. Dès le grand matin, Pitois te réveillera, et vous repartirez vitement.

Elle prit congé de lui, en lui promettant de faire de son mieux pour bien remplir sa mission. Comme elle allait fermer la porte, elle se retourna en entendant M. Renaudin qui l'appelait encore, et elle aperçut le vieillard soulevé sur son séant, pâle, décharné, et dardant vers elle ses yeux soupçonneux.

— Surtout, Gertrude, murmura-t-il en posant un long doigt maigre sur ses lèvres minces, garde-moi le secret!

VII

En promettant à son oncle de remplir jusqu'au bout la mission dont elle s'était chargée, Gertrude avait suivi la première impulsion de son cœur. Elle avait vu le vieillard malade et tourmenté; il s'agissait de rendre le calme à cette conscience troublée et en même temps de soulager une misère secrète; — sa bonté naturelle avait dicté sa réponse; émue jusqu'aux larmes, sans réfléchir plus longuement, elle avait promis tout ce qu'on lui demandait. Elle se conduisait ainsi toujours d'après les rapides mouvements de son cœur; le sentiment parlait et elle obéissait brusquement; la réflexion venait plus tard. — Ce fut le lendemain seulement, sur la route de B..., qu'elle commença de songer aux moyens d'exécution. Tout d'abord elle fut arrêtée par une première difficulté : son oncle avait exigé qu'elle tînt la chose secrète; elle se trouvait par conséquent obligée d'agir seule, et de plus, afin de prévenir des questions indiscrètes, elle devait s'acquitter de son mandat avant de rentrer chez les demoiselles Pêche. Il allait falloir prendre une chambre à l'auberge, ne sortir qu'à la nuit pour éviter les rencontres, en un mot s'entourer de précautions dont les apparences équivoques répugnaient à sa nature droite et ouverte. Toute dissimulation lui était odieuse, il lui semblait que Xavier n'eût pas été

satisfait de la voir engagée dans cette aventure. Si elle avait pu seulement s'arrêter à Lachalade et le consulter!... Mais elle avait promis le secret, et d'ailleurs Pitois et Fanchette ne l'avaient pas quittée un seul moment.

Tandis que le cheval trottait, elle relut l'adresse que son oncle lui avait remise. Les indications laconiques, griffonnées sur le papier, étaient ainsi conçues : — « Femme Finoël, — côte de Polval, la dernière maison à gauche en montant vers les bois. » — Heureusement l'endroit était peu fréquenté, et Gertrude en s'y rendant à la brune ne risquait pas d'être reconnue. Elle acheva de se rassurer en songeant qu'elle pourrait s'arrêter à une auberge peu éloignée de la côte de Polval, et que la voiture n'aurait pas à traverser la ville. « D'ailleurs, se disait-elle, dès que j'aurai remis de l'argent à cette pauvre femme ma tâche sera finie, et demain je pourrai rentrer chez mademoiselle Pêche.

Elle descendit dans le faubourg, au *Chêne-Vert*, et résolut de monter à Polval sur-le-champ. En décembre la nuit vient vite; dès quatre heures et demie, la jeune fille enveloppée dans sa mante et sa capeline, put s'acheminer vers la maison de la femme Finoël. Du reste, le ciel était sombre, le froid piquant, et la neige qui tombait menue ôtait aux passants tout désir de curiosité. Tandis qu'elle gravissait la rampe déserte et resserrée entre deux coteaux de vignes, Gertrude se demandait non sans une vague inquiétude, qui elle allait rencontrer dans cette maison isolée et comment elle y serait reçue. Elle n'était point peureuse et à Lachalade elle avait l'habitude de sortir seule à toute heure et par tous les temps. Dans la circonstance, ce qui la rendait anxieuse, c'était le mystère même dont elle était obligée de s'entourer, c'était l'inconnu... Elle frissonnait en apercevant à travers l'obscurité les petites maisons à mine lugubre, adossées aux vignes, et noires sur le fond neigeux de la colline.

Encore quelques pas dans la neige et le vent, et elle atteignit le terme de son voyage. Ce devait être là, car plus haut on ne distinguait aucune habitation, et les bois commençaient à une portée de fusil. Elle s'arrêta un moment pour considérer ce logis de pauvre apparence. Les murailles étaient faites de torchis et la toiture trop lourde pour elles les avait rendues toutes ventrues et menaçantes. A travers les volets clos de deux étroites fenêtres une faible lueur indiquait que la maison était habitée. Gertrude gravit un escalier aux marches branlantes et prêta l'oreille. Il lui semblait entendre un bruit plaintif, mais le vent soufflait si fort dans la gorge de Polval, qu'elle ne pouvait distinguer si ce gémissement venait de l'intérieur ou du dehors. Elle frappa; point de réponse. Elle appuya

alors sa main contre la porte qui céda, et le vent la poussa pour ainsi dire dans le couloir obscur... Les gémissements partaient réellement de la chambre contiguë, dont une ligne lumineuse révélait l'entrée. C'étaient des pleurs de femme mêlés à des cris d'enfants et cette double plainte remua si profondément Gertrude qu'elle oublia tout à coup sa peur. Elle ouvrit précipitamment la porte de la chambre et se trouva en face d'un spectacle navrant.

Une chandelle fumeuse, posée sur un poêle sans feu, éclairait misérablement la pièce nue et délabrée; entre les fenêtres un métier de tisserand, sur lequel s'enroulait une pièce de cotonnade inachevée, découpait sur le mur le squelette noir de ses barres et de ses leviers ; une chaise dépaillée et une table boiteuse étaient rangées le long de la muraille humide ; en face du métier, un lit de sangle étalait sa paillasse et sa couverture en lambeaux, et sur ce lit, agenouillée, les cheveux épars, pâle, effrayante, une femme d'une trentaine d'années serrait contre sa poitrine amaigrie un tout petit enfant qui ne poussait plus que des vagissements étouffés... Au bruit de la porte, la mère se tourna vivement vers la nouvelle venue, et avec des yeux démesurément ouverts :

— Vite, venez ! cria-t-elle, mon *petiot* s'en va!...

— Qu'a-t-il et que dois-je faire? demanda Gertrude en prenant l'enfant. La jeune femme montra avec un geste terrible son sein desséché.

— Je n'ai plus de lait, dit-elle, et mon pauvre petiot meurt de faim et de froid... Ah! il n'y a pas de pitié au monde!...

— Ne vous désolez pas ainsi ! reprit Gertrude, je vais querir de quoi vous ranimer tous deux... N'avez-vous pas une voisine que je puisse charger d'acheter ce qu'il faut?

— Oui... la mère Surloppe... Elle demeure en face ; mais je ne l'ai plus revue depuis hier... les pauvres gens sont plus sauvages que des loups affamés, ils se font peur...

— Attendez-moi, je vais l'appeler...

Gertrude enveloppa l'enfant dans sa capeline, le plaça près de la mère qu'elle couvrit de sa mante, et se mit en quête de la vieille voisine qu'elle trouva sommeillant près de son dévidoir. La vue d'une pièce d'or la réveilla et lui mit des ailes aux talons. Elle se chargea volontiers de trouver du lait, des vivres et du bois.

Gertrude retourna près de la malade. L'enfant s'était réchauffé et rendormi ; la mère regarda la jeune fille d'un air farouche et, sur ce visage altéré, mademoiselle de Mauprié crut reconnaître les principaux traits de la figure de son oncle et sentit sa pitié redoubler.

— Vous vous appelez madame Finoël? demanda-t-elle enfin d'une voix timide.

— Oui... Rose Finoël, murmura la jeune femme, venez-vous de la part du bureau de charité?

— Je suis envoyée par une personne qui connaît vos peines et veut les soulager.

La bouche de Rose Finoël prit une expression amère.

— Mes peines!... Et qui donc au monde peut avoir souci de mes peines?

Gertrude lui répondit évasivement que son bienfaiteur désirait ne pas être connu; alors la malade ferma les yeux d'un air de fatigue et d'indifférence.

— Après tout, murmura-t-elle, que me fait son nom... Tout m'est égal pourvu qu'on sauve mon petiot... Moi je suis lasse, oh! lasse!...

Elle renversa son front sur le traversin et tomba dans une sorte de torpeur. Gertrude assise près d'elle contemplait ses mains décharnées, son visage aux pommettes saillantes, aux yeux caves, encadré et pâli encore par des flots de cheveux noirs. A l'aspect de cette figure ravagée par la misère et la maladie, la jeune fille fut prise d'une pitié profonde; elle oubliait son isolement, ses craintes, ses souffrances, et comparant sa vie à celle de cette malheureuse, elle ne se trouvait plus à plaindre... Au bout d'une demi-heure, la mère Surloppe revint avec des provisions, on alluma le poêle, on fit chauffer du bouillon pour la mère et du lait pour l'enfant, puis Gertrude reprit sa mante et sa capeline.

— Vous partez!... vous me laissez? soupira la jeune femme en rouvrant les yeux.

— Non pas, je vais faire une course et je reviens.

Tout en disant cela, Gertrude songeait aux circonstances imprévues qui allaient rendre sa mission plus délicate et plus difficile. La maladie de Rose Finoël et l'existence d'un enfant compliquaient la situation et alourdissaient la responsabilité de l'orpheline. Elle se sentait solidaire de son oncle et songeait qu'il ne lui serait guère possible de reprendre ses occupations ordinaires, au moins avant que l'enfant fût confié à une nourrice. Elle chargea la vieille voisine de se procurer un matelas et des couvertures, et il fut convenu que Gertrude passerait la nuit près de la malade. Puis elle courut à l'auberge, écrivit à son oncle le récit de sa première visite et lui demanda de nouvelles instructions. Sur ses instances, Pitois reprit le soir même le chemin de Lachalade.

A son retour, Gertrude trouva la chambre de la côte Polval transformée; l'or de l'oncle Renaudin avait fait merveille. Sur la table une petite lampe à la lumière égale et douce remplaçait la chandelle fumeuse; le poêle réveillé d'un long sommeil bourdonnait gaiement et répandait une joyeuse chaleur; le lit avait été regarni, et l'enfant res-

tauré et réchauffé s'endormait sur les genoux de la vieille Surloppe, qui, d'une voix chevrotante, lui murmurait une antique chanson berceuse. La mère elle-même semblait moins malade, moins défaite. — Gertrude disposa dans un coin le matelas et les couvertures, posa l'enfant près de sa mère, puis congédia la vieille.

Elle marchait légèrement à travers la chambre, faisant ses préparatifs pour la nuit, ravitaillant le poêle, réchauffant le lait destiné au marmot... La malade ouvrant à demi ses yeux affaiblis, la regardait curieusement et suivait ses moindres gestes avec une surprise mêlée d'attendrissement. A la fin, Gertrude ayant achevé de tout préparer, vint s'asseoir au chevet du lit et vit Rose Finoël qui pleurait.

— Qu'avez-vous? lui demanda-t-elle.

Pour toute réponse, Rose Finoël prit l'une des mains de son interlocutrice et la couvrit de larmes et de baisers.

— Merci, dit-elle enfin, cela me fait du bien de pleurer. — Il y avait si longtemps que personne ne s'inquiétait plus de moi!

— Vous n'avez point d'amis?

— Je suis seule au monde.

— Mais... le père de cet enfant? hasarda timidement Gertrude.

La figure de la malade reprit une expression de tristesse poignante.

— Celui-là est loin!... Et pourtant, murmura-t-elle d'un air sombre, nous étions mariés, mariés à l'église et à la mairie... mais la misère l'a effrayé... Il est parti, il y a deux mois, et je n'ai plus entendu parler de lui.

Elle regarda Gertrude qui fit un geste de surprise.

— Il ne faut pas lui en vouloir, s'écria-t-elle vivement, j'ai été bien heureuse avec lui dans les premiers temps...

— Mais il vous a abandonnée, et c'est une lâcheté!

Rose Finoël haussa les épaules.

— Dans ma famille, c'est notre lot d'être abandonnées... Ma mère l'a été par son amant, moi, par mon mari... Je remercie le bon Dieu de m'avoir donné un garçon... les filles sont trop malheureuses!...

Elle jeta un regard plus doux sur l'enfant endormi à son côté.

— Voyez-vous, reprit-elle, il ressemble à son père... Quoique Finoël m'ait laissée là, je ne peux pas lui en vouloir... Je l'aime toujours!... Nous avons été si heureux ensemble dans les commencements! Nous autres, pauvres gens, il ne faut pas nous mesurer avec la même aune que les gens à l'aise... A quinze ans j'étais orpheline et je gagnais mon pain dans une filature, et si vous saviez ce que c'est que la vie de fabrique pour les filles!... Je m'étonne

de n'y être pas devenue plus mauvaise... Quand j'ai connu Finoël j'avais déjà vingt-sept ans et lui n'en avait que vingt-trois... J'étais trop vieille pour lui, mais alors je n'y pensais pas, je l'aimais comme une folle... Oh ! les premiers temps de notre mariage ! Nous allions, le dimanche, goûter dans les petits bois du Juré, et nous revenions bras dessus bras dessous par la route de Combles et la Ville-haute... Comme les tilleuls sentaient bon !... Voyez-vous, j'ai eu bien des maux depuis, mais j'oublie tout quand je pense à ces six mois-là. Six mois... et puis on l'a renvoyé de la fabrique, et le cabaret l'a pris. Alors sont arrivés les mauvais jours, les gros mots, les batteries... Je suis devenue grosse ; notre location finissait à Noël et on menaçait de nous mettre dehors... un matin il est parti... On dit qu'il est allé en Alsace... Je lui pardonne tout en pensant à nos six mois de bon temps !

Elle ferma les yeux et reposa sa tête sur le traversin. L'expression farouche de sa physionomie s'était adoucie, et Gertrude, la voyant s'assoupir, se jeta sur le matelas préparé par la voisine. Elle s'endormit profondément et ne s'éveilla le lendemain matin qu'aux cris de l'enfant qui demandait à boire...

Trois jours après, au moment où elle quittait son auberge pour se rendre chez Rose Finoël, le facteur apporta une lettre de l'oncle Renaudin. Le vieillard la priait de prendre soin de la mère et de mettre l'enfant en nourrice ; il lui indiquait en même temps l'adresse d'une femme de Beauzée, qui se chargerait volontiers du marmot et qui était déjà prévenue de sa prochaine arrivée; enfin il terminait en lui recommandant prudence et discrétion. — Le même jour, Gertrude, voyant Rose plus calme, lui parla de la nécessité de faire suivre à son enfant un régime plus salutaire et l'amena peu à peu à l'idée d'une séparation. La malade poussa un long soupir :

— Oui, vous avez raison, répondit-elle, il faut qu'une autre femme le nourrisse de son lait... Je ne veux pas qu'il souffre et je consens à tout... Laissez-le-moi seulement encore un jour ou deux... Je sens que je n'irai pas plus loin...

En effet elle s'affaiblissait visiblement ; heure par heure, la vie abandonnait son corps épuisé. Le lendemain, vers le soir, elle appela Gertrude et la pria de lui apporter l'enfant. Elle regarda le marmot de toute la force de ses yeux déjà voilés par l'agonie, puis elle dit :

— Promettez-moi de le porter vous-même à la nourrice... Pauvre petiot, je meurs trop tôt pour lui !... Je ne sais pas qui vous a poussée à me vouloir du bien, mais je vous en supplie, n'abandonnez pas mon enfant... Si je m'en vais avec l'idée que vous aurez soin de lui, je mourrai tranquille.

Gertrude la rassura et lui promit de veiller elle-même sur l'orphelin.

— Merci, reprit Rose Finoël en cherchant la main de la jeune fille et en essayant de la serrer dans sa main glacée, vous êtes bonne, vous!... Je souhaite que vous ayez une vie heureuse. Moi, je n'ai eu que six mois de bon... le reste n'a été que fatigue et misère... un cauchemar après six mois de beaux rêves... A cause de ce bon temps-là je pardonne à ceux qui m'ont mise au monde... Mais je suis lasse, bien lasse!... Donnez-moi encore le petiot que je l'embrasse... Et maintenant adieu à tout!...

Après une courte agonie, elle s'endormit du sommeil suprême...

Tandis que la vieille voisine veillait la morte, Gertrude courait au bureau de la voiture de Clermont et retenait une place pour Beauzée. On lui en promit une pour le lendemain au soir. Comme elle sortait du bureau, une femme surgit de l'ombre du porche et parut l'examiner. Gertrude hâta le pas, un secret pressentiment lui disait qu'elle était suivie; en effet, en tournant la tête, elle aperçut une forme vague qui marchait dans la même direction qu'elle. Alors la peur la prit, elle se mit à courir, et, s'engageant dans les petites rues qui avoisinent Polval, elle ne suspendit sa course qu'après avoir eu la certitude qu'on avait perdu sa trace. Cet incident redoubla son désir de partir au plus vite et de sortir enfin de la situation fausse où elle se trouvait.

L'enterrement eut lieu le lendemain : Gertrude n'y assista pas. Le soir venu, elle paya largement la vieille, et, n'emportant de cette maison qu'une boucle des cheveux de la morte, comme un souvenir pour le petit, elle partit avec l'orphelin, chaudement emmaillotté, qui se plaignait doucement et qui finit par s'endormir au roulis de la voiture.

Le trajet de B... à Beauzée n'est pas bien long, et la nuit n'était pas trop avancée quand Gertrude frappa à la porte de la nourrice. C'était une forte gaillarde, femme d'un rémouleur. Comme elle était prévenue, elle reçut l'enfant sans trop d'étonnement ni de questions. Elle avait l'air d'une brave femme, et elle promit de choyer le nourrisson comme s'il eût été à elle. Gertrude lui donna tout l'argent qu'elle demanda, et, après lui avoir indiqué son adresse à B... et lui avoir fait de minutieuses recommandations, elle repartit par le courrier du matin.

Il lui tardait de rentrer à son magasin. Pâlie et affaiblie par plusieurs nuits de veille, elle éprouvait néanmoins une certaine satisfaction en se sentant secouée par les cahots du courrier. Elle se disait qu'elle avait rempli jusqu'au bout et sans encombre sa triste mission, que son oncle serait content d'elle, qu'elle allait enfin pou-

voir reprendre sa vie régulière du magasin, et qu'elle pourrait penser librement et tout le jour à Xavier. Elle se sentait soulagée d'un poids énorme, et quand la voiture s'arrêta dans la rue de la Rochelle, ce fut avec bonheur qu'elle sauta sur le trottoir, courut prendre son paquet à l'auberge, et se dirigea vers la maison des demoiselles Pêche.

VIII

L'atelier était dans un état de sourde effervescence. La veille au soir, Héloïse, après avoir porté un chapeau à une pratique, était rentrée avec un air de consternation tragique où perçait néanmoins une certaine pointe de satisfaction. Elle s'était assise bruyamment et avait repris son ouvrage en poussant de gros soupirs.

— Qu'y a-t-il donc Héloïse? demanda mademoiselle Hortense qui savait les façons de son ouvrière et à qui cette mise en scène n'avait pas échappé.

— Ah! soupira de nouveau celle-ci, on a bien raison de dire que les apparences sont trompeuses... Les fruits qui ont meilleure mine sont les plus véreux, et il faut manger un boisseau de sel avec les gens avant de les connaître...

Intriguées par ce préambule, toutes les ouvrières avaient relevé la tête et regardaient Héloïse.

— Quant à moi, continua-t-elle, on conviendra au moins que je ne m'y suis pas laissé prendre et que je me suis tenue sur mes gardes.

Mademoiselle Célénie agita nerveusement son aune, et de sa voix la plus virile :

— Héloïse, s'écria-t-elle impatientée, vous avez une manière de dire les choses qui me fait bouillir le sang... Où voulez-vous en venir avec vos proverbes?

— Pardon, mademoiselle, laissez-moi un peu respirer... Je suis encore ahurie de ce que j'ai vu.

— Vu, quoi?... reprit mademoiselle Célénie.

Héloïse coiffa solennellement une tête de carton avec le chapeau qu'elle était en train de confectionner, puis regardant son auditoire :

— Eh bien! commença-t-elle enfin, que diriez-vous si vous appreniez que mademoiselle de Maupré n'a pas bougé de la ville et que son prétendu voyage à Lachalade n'était qu'une invention?

Elle secoua la tête et ses regards triomphants firent le tour de l'atelier.

— Qu'est-ce que vous nous contez là? s'écria mademoiselle Célénie en haussant ses robustes épaules.

— Je n'ai pas l'habitude de faire des contes, répliqua Héloïse piquée au vif, et je ne dis que ce que j'ai vu. Voici au surplus comment la chose est arrivée. Vous savez qu'hier j'ai été porter un chapeau à la diligence de Clermont; je m'en revenais et j'étais déjà sous le porche, quand j'ai entendu dans le bureau une voix qui ne m'était pas inconnue... La personne qui parlait au facteur des messageries retenait une place pour le lendemain dans le courrier qui passe à Beauzée. J'aurais juré que c'était la voix de Gertrude, et pour m'en assurer, j'ai attendu sous le porche. La personne est sortie. C'était une femme dont la tête était enveloppée dans une capeline et dont la tournure ressemblait à celle de mademoiselle de Mauprié. Intriguée, j'ai voulu voir où elle allait, mais elle s'est aperçue, sans doute, que je la suivais; elle a pris ses jambes à son cou et je l'ai perdue dans les petites ruelles qui montent à la Ville-haute... J'ai voulu en avoir le cœur net, et ce soir, à l'heure du courrier, je suis allée me camper derrière la grande porte des messageries; là j'ai vu, comme je vous vois, Gertrude revenir et monter en voiture, mais cette fois, elle n'était pas seule...

Héloïse fit une pause et poussa un nouveau soupir... Toutes les têtes se tournèrent de son côté.

— Elle portait dans ses bras, continua-t-elle, un petit enfant qui criait faiblement comme font les nouveau-nés.

Un murmure courut dans l'atelier, et il y eut un moment de silence.

— L'aventure est étrange, reprit enfin mademoiselle Hortense, mais, comme vous le disiez tout à l'heure, les apparences sont trompeuses, et je ne puis pas croire que Gertrude...

— Je ne suis pas médisante, répliqua Héloïse, mais dame! vous conviendrez, mademoiselle, que cela donne à penser... Une fille noble qui laisse sa famille et son pays pour se faire ouvrière; ce cousin qui arrive et s'en va, on ne sait pourquoi; ce prétendu départ, puis ce marmot qui tombe du ciel... Avez-vous remarqué comme Gertrude pâlissait et maigrissait depuis le printemps dernier?

— Ça, c'est un fait! murmurèrent les apprenties autour de la table ronde.

Mademoiselle Célénie rétablit le silence en frappant le parquet avec son aune.

— Héloïse, ma fille, s'écria-t-elle d'une voix sévère, je vous ai déjà dit que vous étiez trop prompte à juger votre prochain... Votre histoire est étrange, j'en conviens, mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, et, pour se prononcer, il faut attendre les ex-

plications de mademoiselle de Mauprié... D'ici là, mesdemoiselles, je désire qu'on garde le silence, et je renverrai la première péronnelle dont la mauvaise langue tournera de travers!

Cette menace énergique mit un terme aux bavardages, mais n'empêcha nullement toutes ces cervelles féminines de travailler. Quand, le lendemain, Gertrude entra dans l'atelier, tous les yeux épièrent ses moindres gestes. Les fillettes de la table ronde échangèrent des coups de coude significatifs et commentèrent en chuchotant la pâleur et l'air fatigué de la voyageuse. L'accueil fait à la jeune fille était trop froid pour qu'elle ne le remarquât pas; il était si différent de celui qu'elle avait reçu jadis à son arrivée dans ce même atelier. Le poêle de faïence bourdonnait pourtant encore comme autrefois, comme autrefois un clair soleil d'hiver, se glissant à travers les rideaux de mousseline, faisait miroiter les panneaux des armoires et chatoyer les vives couleurs des rubans et des fleurs artificielles; seules les figures penchées au-dessus des têtes de carton ne se déridaient pas. Toutes les bouches étaient pincées et tous les yeux baissés. Mademoiselle Hortense ne se leva pas pour baiser au front la nouvelle arrivante; mademoiselle Célénie demeura muette et sembla plus occupée que jamais à tailler des patrons de robe. Gertrude alla se débarrasser de son costume de voyage, et lorsque, après quelques instants passés dans sa chambre, elle reprit sa place près de l'estrade d'Héloïse, celle-ci, rassemblant précipitamment ses ciseaux, ses rubans et sa boîte à ouvrage, recula sa chaise et ramena les plis de sa jupe, comme si elle eût craint le contact d'une pestiférée.

Cependant Héloïse était démangée de l'envie de parler; il lui tardait de prendre sa revanche, de confondre sa rivale par une parole bien sentie et de lui prouver qu'elle n'était pas dupe. Dès qu'elle vit Gertrude installée, elle profita du plus beau moment de silence, et d'une voix ironiquement mordante :

— J'espère, dit-elle très-haut, que vous avez fait bon voyage, mademoiselle... Comment se porte votre cousin?...

— Héloïse! interrompit mademoiselle Célénie.

Jamais l'organe viril de mademoiselle Pêche cadette n'avait encore donné un volume de son aussi formidable. Ce fut comme un coup de tonnerre. La grande Héloïse obéit à cette foudroyante injonction et se renferma de nouveau dans un superbe silence. Quant à Gertrude, aussi étonnée de la colère de mademoiselle Pêche que de l'ironie de sa voisine, elle rougit et promena autour d'elle ses beaux yeux surpris. Mais tous les regards semblaient éviter les siens, et toutes les têtes se penchaient plus attentivement que jamais sur les coiffures et les nœuds de ruban. Un silence profond régna dans l'atelier. Consternée et ne comprenant rien à ces façons étranges, Gertrude

essayait en vain de se remettre à la besogne; ces démonstrations inexplicables l'avaient frappée au cœur. Ses mains tremblaient, et elle parvenait à grand'peine à enfoncer son aiguille dans la soie. Deux mortelles heures se passèrent ainsi, puis midi sonna, Héloïse descendit majestueusement de son estrade, les apprenties déposèrent leur ouvrage et toutes s'en allèrent dîner. Gertrude, restée seule avec les demoiselles Pêche, se leva à son tour, et ses yeux, où roulaient des larmes, interrogèrent les deux vieilles filles qui se tenaient devant elle et se regardaient d'un air grave.

Le moment d'une explication était venu.

— Mademoiselle... commença solennellement Hortense Pêche en quittant ses lunettes; mais elle fut interrompue par son impétueuse sœur.

— Hortense, dit mademoiselle Célénie, laisse-moi d'abord poser une question à mademoiselle de Mauprié... Gertrude, poursuivit-elle de sa voix la moins rude, ayez confiance en moi et parlez franchement : où êtes-vous allée en quittant la maison, la semaine dernière?

— A Lachalade, répondit Gertrude, non sans rougir.

— Ah!... Et vous y êtes restée tout le temps?

La jeune fille réfléchit un moment, puis répondit d'une voix ferme :

— Non, mademoiselle.

— A la bonne heure... On prétend que vous n'avez pas quitté la ville... Certes nous n'avons nul droit de nous mêler de vos affaires, mais nous sommes responsables de vous jusqu'à un certain point; c'est pourquoi je me permettrai d'insister... Pouvez-vous me rendre compte de l'emploi de votre temps?

La figure de Gertrude prit une expression plus inquiète. Elle commençait à comprendre dans quel embarras elle s'était jetée, et cependant elle hésitait encore à répondre d'une façon plus explicite.

— Non, répondit-elle d'une voix tremblante, je ne puis malheureusement entrer dans aucun détail... Il est vrai que je suis restée à B..., les affaires qui m'y ont retenue ne sont pas les miennes, et j'ai promis de me taire... Pardon, mademoiselle, je dois tenir ma promesse... Mais je vous jure que je n'ai rien à me reprocher.

Mademoiselle Hortense poussa un soupir et mademoiselle Célénie fronça les sourcils.

— Tant mieux pour vous, reprit celle-ci durement, si votre conscience est en repos, mais cela ne suffit pas aux yeux du monde et le scandale n'en existe pas moins.

— Le scandale! s'écria Gertrude.

ANDRÉ THEURIET.

La fin au prochain numéro.

M. AURÉLIEN DE SÈZE

. . . Cui Pudor et Justitiæ soror
Incorrupta Fides, nuda que Veritas,
Quando ullum inveniunt parem !
Horat. *Carmina* XXIV.

Quelque pressés et confus que soient les pas des vivants, dans les jours douteux que nous traversons, ne les laissons pas effacer sitôt les traces des morts, lorsque ce sont des traces d'honneur, de lumière et de vertu dont le haut exemple importe aux vivants eux-mêmes. Ne laissons pas la mort tranquille dans sa victoire, et si nous sommes forcés de lui faire sa part, toujours hélas ! trop grande ! disputons-lui du moins la nôtre, et tirons avantage, même de ses coups. Lorsque la mort s'attaque au juste, son œuvre, en effet, n'est pas toute de destruction : peu s'en faut que je ne dise que c'est plutôt pour lui une œuvre de gloire, et pour la société même qui le perd, une œuvre de restitution : car, en mettant un terme à la vie, elle la révèle ; en frappant le mortel, elle dégage l'immortel ; en rompant le vase, elle livre le parfum ; en brisant le moule, elle fait apparaître la figure, immatérielle, sereine, radieuse ; la personne véritable, dont l'existence sensible n'est que l'enveloppe et le creuset où elle se forme, s'épure, s'achève, et d'où, l'opération terminée, elle sort, pour recevoir les hommages auxquels son mérite même la dérobait de son vivant.

C'est cette figure de M. Aurélien de Sèze que je voudrais mettre ici dans une lumière digne d'elle. J'y ai été invité par le sentiment général de tous ceux qui l'ont connu, et pour qui les témoignages de deuil qui l'ont honoré à Bordeaux et à Paris, si unanimes, si profonds, si éloquemment exprimés qu'ils aient été, n'ont pu acquitter entièrement tout ce qui revient à sa mémoire. J'y suis sollicité surtout par mon cœur, et par tout ce qu'il m'a été donné de

connaître des trésors de cette riche nature, plus riche encore dans ce qu'elle renfermait que dans ce qui en a paru. M. Aurélien de Sèze était mon compatriote ; j'ai eu l'honneur d'être son ami ; nos destinées ont été longtemps mêlées : c'est dans son cabinet, il y a vingt-huit ans (qu'on pardonne à l'amitié ces souvenirs personnels), au sein d'un conseil d'amis qu'il présidait, que mes *Études philosophiques sur le christianisme*, manuscrites, ont reçu le premier baptême de la publicité ; c'est par son entremise que je fus attiré à Paris, à l'époque même où il y fut envoyé par le suffrage de nos concitoyens ; nos deux familles, composées d'un égal nombre d'enfants, se sont élevées ensemble, et multipliaient les nœuds de notre amitié par ceux qu'ils formaient entre eux, non-seulement dans la vie, mais à travers la tombe... Joies et douleurs ont été communes entre nous, et nos deux foyers étaient comme l'écho l'un de l'autre. J'ai été, en un mot, un témoin intime et pénétré de cette belle vie dont je vais essayer d'être l'historien.

Avant d'y pénétrer, je dois en signaler le caractère. Elle n'offrira rien d'éblouissant ni de dominant. Elle a été relativement modeste, en demi-jour et comme à mi-côte, si on la compare à ce qu'elle aurait pu devenir sous les stimulants ordinaires de l'ambition humaine. Mais elle sera pleine d'enseignement et d'intérêt, si on la prise en elle-même et dans ses trésors réservés, qui en font une rare et belle exception, en des temps où les réputations, comme les fortunes, sont toutes mobilisées et exploitées. C'est un diamant de la plus belle eau, qui n'a livré que quelques-unes de ses faces à la taille du lapidaire et à l'éclat du jour, et qui n'apparaîtra dans toute sa valeur, qu'en étant examiné dans sa transparence.

I

Le nom de de Sèze, d'une très-ancienne famille de Saint-Émilion, apparaît avec éclat, sans qu'il soit nécessaire de remonter plus haut[1], dans la personne de Jean de Sèze, grand-père d'Aurélien, avocat célèbre au parlement de Bordeaux en 1750, où il fut retenu et amené à

[1] L'origine des de Sèze se perd dans l'obscurité des anciennes archives de Saint-Émilion. Ce fut un de Sèze qui eut l'honneur de haranguer Louis XIII, en sa qualité de maire et gouverneur ; un autre était maire sous Henri IV ; un troisième sous François I[er]. Auparavant, plusieurs s'étaient succédé dans les fonctions de jurat, alors très-recherchées ; enfin, dès le treizième siècle, des documents authentiques nous montrent les de Sèze occupant des positions honorables dans l'administration unicipale où les jurisconsultes étaient appelés de préférence.

se fixer par l'admiration et la sympathie générales qu'excita sa parole dans une cause importante qu'il était venu y plaider, alors qu'il était avocat à Libourne. La profondeur et l'étendue de ses connaissances, la vigueur de sa dialectique, la vivacité d'un esprit ingénieux, le charme autant que la majesté de sa diction, la noblesse de sa prestance et la beauté de son organe faisaient de lui un rare assemblage de toutes les qualités de l'orateur. L'impression en a été si vive, que, à travers le chaos de la Révolution, et parmi les grandes voix qui s'y mêlèrent ou qui en sortirent, dans la Gironde, les échos de la sienne y retentissaient encore cent ans après. Ne négligeons pas d'ajouter que la fermeté de ses convictions religieuses résista à tous les dissolvants de l'époque, et que l'honnêteté de son caractère lui avait valu une telle considération que le maréchal de Richelieu, organe du sentiment public dans la Guyenne dont il était intendant, lui écrivait en ces termes de déférence et de prière, pour le déterminer à accepter les fonctions de jurat auxquelles sa modestie se dérobait : « Je pourrais m'excuser d'avoir été quel-
« ques jours sans répondre à votre lettre, par la difficulté de com-
« battre votre éloquence et vos lumières. Je n'entreprendrai point
« aussi de discuter avec vous, je tâcherai seulement de parler à votre
« cœur... Ne puis-je point espérer que vous serez touché de la gloire
« et de la douceur de remettre l'ordre dans votre patrie et de rendre
« à vos concitoyens le bonheur qu'une bonne administration peut
« procurer? Personne plus que vous ne réunit les qualités qui con-
« viennent. Personne n'est plus capable de rétablir l'harmonie avec
« les supérieurs, la considération des inférieurs, de rendre à la
« jurade son ancien lustre, et aux citoyens la tranquilité... Ne vous
« refusez pas à mes instances, monsieur, et croyez que personne
« ne vous estime et honore plus que moi. »

Je me suis arrêté dès l'abord à cette figure antique de Jean de Sèze, parce qu'elle contient pour ainsi dire tous les traits qui se sont répartis entre ses descendants, et qui nous permettront de dire en les y retrouvant :

Veteris agnoscunt ora parentis.

Jean de Sèze fut la souche de tous les hommes éminents ou distingués de ce nom qui ont marqué au commencement de ce siècle ou à la fin du précédent. Il fut le père de treize enfants, dont neuf garçons, qu'il fit élever chez les jésuites de la province où il avait été élevé lui-même et dont il était le conseil. Rappelons seulement Paul-Romain, d'abord conseiller au parlement et mort président de la cour royale de Bordeaux ; Raymond-Romain, avocat à Bordeaux, puis

à Paris où il est mort premier président de la cour suprême ; Constantin, vicaire général du diocèse de Bordeaux sous MMgrs Daviau et de Cheverus ; Casimir, premier président de la cour d'Aix ; et Victor, dont nous parlerons dans un instant et qui fut père d'Aurélien.

Le second de ceux que je viens de nommer et qui fut le quatrième de tous, Raymond-Romain, est celui qui a valu au nom de de Sèze une de ces immortalités qui défient le temps, en méritant à ce nom d'être inscrit et comme incrusté dans la Mémoire la plus auguste et la plus sacrée qu'ait jamais honorée et vengée la conscience humaine.

Cet héritage d'immortalité que Romain de Sèze laissait à ses fils et à ses neveux, Aurélien en a soutenu le poids. Son mérite a rempli toute la beauté de son nom.

De toute sa famille jusqu'à lui, il est le seul qui en ait perpétué l'illustration dans le barreau à qui elle revenait, par son caractère et ses talents auxquels il n'a manqué, pour atteindre à la grande célébrité dont il portait en lui les titres, que ce que le vrai mérite attend et ne poursuit pas, le hasard, ou plutôt le devoir des circonstances.

Jean-Pierre-Aurélien de Sèze naquit le 25 septembre 1799, au château d'Eyran, près Bordeaux, antique manoir maternel de sa famille.

Il apporta les plus riches dispositions, et se trouva placé dans le milieu le plus propre à les développer. Le foyer des de Sèze ne fut pas seulement un foyer d'esprit, de cet esprit vif, élégant, abondant, plein de sel tout à la fois attique et gaulois que, même dans ce pays privilégié de la Gironde, on a appelé *l'esprit des de Sèze*, il fut aussi un sanctuaire d'honneur, de noblesse et de foi, en même temps que de haute éducation intellectuelle. La nombreuse parenté dont il était le centre hospitalier en attisait la vie de relation, et y multipliait les expériences, les leçons et les émotions de la vie intime.

Mais surtout le père et la mère d'Aurélien versèrent sur lui les plus fécondantes influences.

M. et madame Victor de Sèze étaient deux êtres supérieurs que la Providence avait fait se rencontrer. Il importe à l'honneur du fils autant qu'à l'explication de sa vie que je les fasse un peu connaître.

M. Victor de Sèze, d'une intelligence des plus précoces (il avait brillamment terminé ses études à quatorze ans et était professeur de rhétorique à dix-neuf ans), donna les premières années de sa jeunesse aux études médicales, sans les séparer de celles de la philosophie et des lettres. Ses recherches physiologiques et philosophiques prirent corps dans un livre sur *la sensibilité*, qu'il composa à l'âge de vingt-trois ans, modèle de style, d'érudition, de

sagacité, de raisonnement, qui fixa l'opinion publique, et où il émit, sur la physiologie, des idées qui parurent alors bien hardies, mais qui sont maintenant celles de la science. Il ne descendit du domaine de la théorie à celui de la pratique que pour être secourable à l'humanité dans un service médical à l'Hôtel-Dieu où il se montra observateur habile autant que médecin compatissant et charitable. Député aux états généraux, il s'y signala par des discours qui furent très-remarqués. Après la tourmente révolutionnaire où il paya son tribut de patriotisme et de courage, il se voua aux lettres, qui ont fait la passion de toute sa vie. Lors de la création des écoles centrales, la chaire d'histoire lui fut confiée, et il la remplit avec éclat. Sur la désignation de M. Lainé, il fut appelé avec M. Guizot à faire partie d'une commission qui avait pour objet d'apporter des réformes importantes à l'instruction publique. Déjà, et très-jeune encore, il avait été nommé au rectorat de l'académie de Bordeaux, l'un des seize rectorats seulement qui fussent alors en France. Tous les Bordelais de ma génération se rappellent encore la noble et paternelle figure de M. de Sèze prononçant à la distribution des prix, d'une voix sympathique, ces discours si remarquables par l'élévation des pensées, la profondeur des vues, la sagacité des aperçus, la justesse des rapprochements, et par ce cachet de style qui les faisait sortir de la banalité académique, et charmait les attentions si difficiles à fixer dans ces solennités impatientes de leur objet, et surtout de leur issue. A la supériorité de l'esprit et à l'étendue des lumières, joignez une probité sévère et un caractère noble et élevé, sous l'extérieur le plus séduisant, et vous aurez l'idée de la considération qui entourait M. Victor de Sèze et de l'influence qu'il dut exercer sur son fils.

Mais la mère d'Aurélien, madame Victor de Sèze, qu'en dirai-je qui réponde à l'impression de ceux qui l'ont connue et qui n'étonne ceux à qui je dois la montrer? Fille du marquis de Raymond de Sallegourde, et par sa mère petite-fille de Lagrange Chancel, l'auteur des *Philippiques*, elle naquit en 1770, sous Louis XV, et est morte sous le présent régime en 1851. Mariée, une première fois, au comte de Raymond, baron d'Eyran, à l'âge de douze ans, elle devint mère, à quatorze, du comte de Raymond, devenu directeur des douanes, et qui a brillé par son esprit et par son caractère. Son enfance s'écoula à la campagne, sous la garde d'une vieille tante dépourvue de tout ce qui pouvait former l'esprit et le cœur d'une jeune fille. Suzanne-Caroline de Raymond fit son éducation toute seule, par des lectures livrées à son propre choix. Mais la nature l'avait dotée de facultés éminentes : une grande intelligence, une grande âme, un grand cœur. Grâce à un criterium admirable également composé du jugement le plus

sain et du sens moral le plus exquis, ces facultés furent préservées de tout écart et de toute méprise. Dans un temps où la société tout entière était comme affolée d'erreurs et où l'air même en était tout imprégné, cette simple enfant sut démêler les aliments des poisons, et changer ceux-ci mêmes en remèdes. Des divers régimes qu'elle traversa ensuite et des révolutions auxquelles elle échappa, elle ne prit que les leçons du malheur et l'expérience de la vie, sans les haines, les rancunes, les enivrements et les aveuglements des partis. Elle devint ce que nous l'avons vue et admirée : une puissance de bonté et de miséricorde, servie par un jugement, un art, je dirai presque un génie, auxquels ni la parole ni la plume ne faisaient défaut. En correspondance avec les hommes les plus éminents de son époque, elle aurait pu aussi bien tenir le sceptre de la conversation dans les salons les plus renommés ; mais, pratiquant ce qu'elle a si bien dit elle-même que « la femme qui mérite le plus une oraison « funèbre est celle sur laquelle on ne peut en faire, » elle tourna aux bonnes œuvres toute la virilité de son intelligence et toutes les tendresses de son cœur. Celles qu'elle fonda, qu'elle dirigea et présida sont innombrables. Elle était la solliciteuse en titre de tous les malheureux. L'ascendant et la fascination qu'elle exerçait pour eux auprès des grands tenaient du prodige. Un des premiers administrateurs de l'Empire, M. de Tournon, disait d'elle à ce propos : « Quand « madame de Sèze vient dans mon cabinet, ce n'est pas elle qui est « chez moi : c'est moi qui suis chez elle. » Son fils, le comte de Raymond, ayant encouru sa destitution de directeur des douanes à Bordeaux, pour un coup de caractère des plus hardis contre le gouvernement de Louis-Philippe, à l'occasion de la captivité de madame la duchesse de Berry, madame de Sèze écrivit sur-le-champ à la reine Marie-Amélie une lettre qui arriva au milieu de la famille royale, et qui, passant aussitôt de main en main par l'effet d'admiration et d'émotion qu'elle produisit sur ses lecteurs, enleva la réintégration de M. de Raymond par sa nomination à la direction de Brest, égale à celle de Bordeaux.

Nous allons voir ces grandes qualités de madame Victor de Sèze appliquées à la culture de son fils. J'avais à cœur, en les mettant de suite en lumière, de rendre à un si bon fils le plus sensible hommage, et de l'expliquer déjà lui-même dans sa mère, conformément au proverbe qui n'a jamais trouvé de plus heureuse application : *Filii matrizant.*

II

Je dois commencer cependant par un aveu qui honorera d'abord mon ami par cette sincérité qui lui était si chère, et qui relèvera bientôt son mérite.

Aurélien fit ses études au lycée de Bordeaux. On se représente complaisamment les succès qu'il dut y avoir, et le nom de de Sèze retentissant dans ces solennités académiques que le père présidait. Eh bien, il n'en est rien. Il a été un exemple de plus du peu d'augure qu'on peut tirer pour l'avenir d'un jeune homme de ces premiers lauriers qui échauffent souvent l'ambition aux dépens du caractère, et les facultés secondaires aux dépens du jugement. Je ne dis pas qu'il fit de mauvaises études : mais enfin il ne remporta pas de prix. Je me trompe, il en eut un, et ce fut le prix d'équitation. Je suis porté à croire qu'il ne fit qu'abuser en cela du droit des de Sèze d'avoir de l'esprit et de la supériorité sans se donner du mal, et ce qui m'y autorise, c'est que, à sa sortie même du collége, à dix-huit ans, nous le verrons tenir la plume aussi bien qu'il l'a fait depuis.

Il se prononça d'abord pour le métier des armes. Mais son père ne s'y laissa pas prendre. Avec la double autorité du jugement et du présage, et comme si l'esprit du vieux Jean de Sèze eût parlé en lui, il dit à son fils : « Tu seras avocat. » Aurélien insista ; il écrivit à son père une longue lettre où il plaida avec beaucoup d'esprit sa vocation pour les armes et son inaptitude au barreau. Mais son père tirant avantage de cette lettre même contre son auteur, lui dit : « Tu viens de me fournir la meilleure preuve que tu es réellement « fait pour être avocat, en plaidant avec beaucoup d'habileté la plus « détestable des causes. »

Il dut se résigner, et les armes cédèrent à la toge. Sa première année de droit, à Poitiers, se ressentit encore de ses premières dispositions. *Sa jeunesse lui faisait du bruit, et l'empêchait d'entendre.* Il ne prit pas goût au travail, et la négligence qu'il y apporta fut une sensible épreuve pour un père et une mère tels que les siens, si tendres pour lui, si justement jaloux de l'honneur de leur nom, et dont l'ambition, déjà si légitime, s'autorisait encore de la modicité à laquelle leur fortune avait été réduite par la Révolution.

Mais leur douleur devint bientôt une plus sensible épreuve pour la piété filiale d'Aurélien, pour sa soumission, pour sa parfaite docilité à racheter le temps perdu, et à répondre à tout ce qu'on avait droit d'attendre de son honnête et riche nature. Il n'est rien de plus noble,

de plus touchant et de mieux dit que les deux lettres des 24 mars et 18 avril 1819 qu'il leur écrivit à ce sujet et auxquelles il fut si fidèle.

Et ici on ne saurait trop admirer à quoi tient souvent la destinée morale et sociale d'un jeune homme, et avec quel discernement, quel tact, quelle réserve, quel à-propos il faut la diriger.

C'est ce que comprit merveilleusement madame de Sèze, et c'est ici qu'elle apparaît dans toute sa supériorité de sens, d'esprit et de cœur maternels.

Elle qui devait tant se préoccuper de ces retards de son fils, et qui avait tant le droit d'être exigeante, elle jugea devoir se fier à la réaction de sa bonne nature, lui en laisser le mérite, prendre sur lui le seul ascendant de la bonté, et le livrer aux plus efficaces de tous les reproches et de tous les aiguillons, ceux de sa propre conscience : et elle réussit à ce point qu'elle eut plutôt à en tempérer les excès.

Mais en même temps, elle en profita pour prendre en main, avec la plus intelligente et la plus tendre industrie, la direction qu'il lui remettait lui-même ; pour le calmer, le charmer, le dresser et l'assouplir au joug du travail; pour intéresser et aviver continuellement en lui les nobles résolutions, par une correspondance qu'elle entretint avec lui durant les deux années de droit qu'il fit à Toulouse, et où elle fut son bon génie.

Nous avons dans les mains ce double trésor, heureusement conservé, des lettres de la mère et du fils. Ainsi se représenterait-on la correspondance de Cornélie avec l'un des Gracques.

J'hésite à en livrer ici des extraits, partagé que je suis entre le respect de ces épanchements sacrés, et une admiration qui veut se communiquer. Je m'y détermine, cependant, pour l'honneur de ces deux mémoires, et le profit de ceux qui me liront :

... L'idée seule de te donner un état peut avoir engagé ton père à tant de sacrifices ; tu dois justifier et surpasser même nos espérances. Quel bonheur pour nous, mon Aurélien, si un jour nous te voyons briller au barreau parmi les orateurs dont Bordeaux s'honore. Ainsi tu soutiendras la gloire que ton grand-père a acquise, et que ses enfants ont accrue. Que ces idées soient toujours présentes à ton esprit...

... Le temps que tu as perdu, mon cher enfant, peut se réparer avec une résolution forte de tout sacrifier à cette nécessité. Tu as pris cette résolution, tu la tiendras et tu feras le bonheur de nous tous. Peut-être es-tu même destiné à en faire la gloire. Dieu le veuille ; mais mon ambition ne va pas jusque-là. Tu auras de la bonté, de l'obligeance, de l'esprit, de la gaieté, un honneur sévère ; ajoute à tout cela le goût du travail, et nous serons satisfaits.

Ce sont bien là les traits qui nous ont charmés dans Aurélien de

Sèze et nous savons maintenant à quelle sainte influence il faut les rapporter.

... Je reçois une lettre de ton père, et sais-tu de quoi ce bon père est occupé?... Il craint que tu ne sois pas assez bien. J'ai pardonné de bonne foi et dans le fond de l'âme à Aurélien, me dit-il, j'ai repris en lui toute confiance, et je ne veux pas qu'il souffre de torts qui sont pardonnés. Veille à ce que rien ne lui manque, et à ce qu'il ne souffre de rien : il faut que partout où il sera il sente qu'il est le fruit de notre amour... Mon enfant, je copie ces lignes paternelles, je ne les commente pas; et si tu avais besoin que je t'en fisse sentir le prix, tu ne le sentirais jamais.

... Tu ne me parles plus de la femme *bavarde*, crois-tu donc qu'elle ne m'intéresse pas? Et mademoiselle de M..., crois-tu que je ne veuille pas en savoir quelque chose? Et l'enfant de vingt-deux mois? ne veux-je pas le connaître?... N'y a-t-il pas aussi par le monde un jeune homme sur le compte duquel je ne veux rien ignorer? Et comment il mange, et comment il dort? Comment il se trouve de l'honnête homme chez lequel il travaille, et comment l'honnête homme se trouve de lui? S'il *dépouille* des dossiers? S'il sait à présent par quel bout les prendre? Enfin, je crois qu'un volume in-octavo n'épuiserait pas ma curiosité sur ce certain *quidam*. Tout ce que tu m'en écriras sera très-bien reçu... Adieu, mon fils, mon cher Aurélien, je te presse sur mon pauvre cœur.

Et que répondait le fils à ce cœur de mère?

... Maurice ne pourra peut-être pas vous répondre, il est accablé de travail... Je l'aime tous les jours davantage, parce qu'il est vraiment un bon jeune homme, et surtout qu'il me parle de vous comme quelqu'un qui vous apprécie, et non pas comme ceux qui vous disent : vous avez là une bonne mère, et voilà tout. Eh, qui est-ce qui n'a pas une bonne mère? Ne trouverais-je pas cela dans la classe commune? — Non, je veux qu'on me dise : vous avez une mère comme il n'y en a jamais eu, comme il n'y en a point, et comme il n'y en aura pas. Encore n'est-ce rien dire à mon avis.

Puis, écrivant le même jour à sa sœur, il disait :

La compagnie de Maurice est la seule que je préfère à la solitude, parce que toutes nos conversations sont pleines de vous ; que sans cesse nous sommes sur le chapitre de maman, et que je lui fais son histoire : comme elle a toujours été au-dessus des événements et des femmes ordinaires ; comme elle est devenue la femme la plus instruite, la plus aimable, la plus raisonnable de France, après avoir été élevée à la campagne, au milieu des bêtes, et avec une vieille tante qui ne savait rien ; et comme à tout cela elle joint la bonté par excellence et toutes les qualités possibles sans aucun défaut, etc.

Et comme l'industrieux amour de la mère savait profiter de cet

enchantement, de cet épanouissement du cœur de son fils, pour y verser les meilleurs encouragements, les meilleurs conseils et les meilleures leçons, et pour former en lui de bonne heure l'homme, l'avocat que nous avons apprécié et aimé.

Et moi aussi, mon bon ami, j'ai le meilleur fils qu'il y ait eu, le meilleur de ceux qui existent, et jamais il n'y en aura de tel. Voilà où j'en suis et jusqu'où tu me pousses. Mais être bon est assez ordinaire (c'est toujours chez toi que je puise mes principes). Qui n'a pas un bon fils ? Mais ce fils est appliqué, ce fils est travailleur, ce fils refuse des plaisirs pour être tout entier à l'étude ; ce fils se fait aimer de tout ce qui le connaît à Toulouse, et ce fils est aimable !... Il écrit bien, il a de l'esprit, de la grâce dans l'esprit, du naturel, de l'abandon : voilà ce qui compose mes richesses maternelles, et j'en suis à la fois heureuse et fière. Je voudrais que tu susses ce que m'écrit de toi ce bon M. Léon ; il t'aime comme un frère : c'est à ce titre qu'il te donnerait des conseils si tu en avais besoin ; mais ta conduite est telle, qu'il ne saurait quand et comment les placer... Il faudrait que tu visses ton père lire tes lettres, et lire celles de M. Ferrand!... Il vint hier sans que je l'attendisse : je dormais, et jamais réveil ne fut plus agréable ; il me remit ce gros paquet qu'avait apporté ce bon M. Laborie. Nous lûmes tous à la fois, et chacun se faisait passer ; quelquefois même nous lisions haut tel ou tel article, sans nous embarrasser d'interrompre les autres dans leur lecture personnelle; et plus nous lisions, plus nous étions contents de notre fils, de notre cher Aurélien. Ce n'est plus en espérance que nous jouissons de toi... Tu as connu les peines qui suivent la dissipation, la perte de temps, la légèreté qui ne pense à rien, mais sur laquelle les malheurs fondent comme si elle y pensait, et qui ne peut se les dissimuler une fois arrivés... Aujourd'hui tu jouis de la satisfaction que tu donnes et de celle que tu reçois, de la paix intérieure, de ces communications intimes qui trompent l'absence. Tel je te vois aujourd'hui, tel tu seras toujours. Tu seras étonné toi-même du charme que tu trouveras à l'étude faite *de bonne foi*, et non pour remplir une tâche. Déjà tu t'oublies avec *tes auteurs* et tes cahiers. Un jour viendra t'y arracher et te contraindre au repos. Alors, mon fils, pourquoi ne serais-tu pas un jour un avocat distingué ? Que te manque-t-il pour le devenir, ou plutôt pour soutenir un nom dont tu t'honores à tant de titres? Tu as de l'esprit, de l'imagination, une sorte de logique dans l'esprit, et tu écris avec pureté, facilité et élégance : que faut-il de plus ? Je dis une *sorte de logique*, parce que, comme les jeunes gens, tu ne regardes pas assez à ta première proposition, ce qui te jette, pour la soutenir, dans de faux arguments ; mais tu lies ces arguments faux avec autant d'apparence de raison que peut en avoir une mauvaise cause, et quand tu en soutiens une bonne, tu *groupes* fort bien autour d'elle tout ce qui peut l'appuyer. Ta raison, en se mûrissant, acquerra le premier coup d'œil qui lui manque encore pour distinguer, comme d'instinct, le vrai du faux. Tu apprendras, ce qu'on ne sait jamais à ton âge, à dire *je me suis trompé*, plutôt que de s'enfoncer dans le sophisme. Ce n'est qu'ainsi qu'on devient un grand orateur, un grand jurisconsulte, et mal-

heur à celui qui peut et veut soutenir le noir et le blanc. C'est ainsi que Ravez et Saget et tous nos grands avocats font bien préjuger d'une cause, dès qu'on les voit s'en charger.

Quel admirable et ingénieux mélange de caresses, de louanges, de reproches, de conseils et de leçons ! et comme cette main de mère s'entend à modeler l'âme de son fils !

Citons encore ces oracles de raison et de sagesse pratique : ils vont à l'adresse de plusieurs :

Je vois que tu te consolides dans tes bonnes résolutions ; elles deviendront habitude, et l'habitude se changera en goût : ce sera ta récompense. Rien n'est ennuyé et malheureux comme un homme qui n'a pas le goût et l'habitude du travail, tu peux en croire ma vieille expérience ; je ne connais pas d'exception à cette règle. Les gens actifs ont bien aussi leurs moments de dégoût, de surcharge, de fatigue : je connais bien cela, je t'assure, et ne peux te le dissimuler... La tête alors devient un chaos, et il semblerait, si on ne se rappelait qu'on est sorti déjà plusieurs fois de ces abîmes, qu'on ne verra jamais le bout de tout ce qu'on a devant soi. Mais néanmoins on arrive, et, après ces *encombrements,* on éprouve une jouissance que la paresse ne comprend pas et ne connut jamais.

... Toute notre société me parle de toi, me demande de tes nouvelles, et je te fais une réputation colossale de sagesse et de travail. Soutiens-la, je t'en conjure ; car nous tomberions l'un et l'autre de cent pieds : tiens-toi donc debout !... J'ai dit hier à M. de Martignac que tu recevais pour lui des compliments. Je te fais des amis, et je suis sûr que tu les garderas.

A ces ressorts de l'honneur, cette généreuse mère avait trop le sens de la logique du cœur pour ne pas joindre le souci des mœurs de son enfant et de leur véritable garantie. Un mot à cet égard, et quel mot! et toujours quel tact !

Je pardonne à Maurice parce que je l'aime, et que son excellent cœur me fait oublier sa mauvaise tête... Son ami V... est noir comme de l'encre. Je commence à craindre que tu ne perdes un peu de ta blancheur avec de tels compagnons, et ce serait pour moi un si violent chagrin, que rien ne pourrait m'en consoler. Je veux être mère de *lis purs*. Et, à propos de lis, mon bien-aimé fils, voilà le carême qui approche, et tu me combleras de joie si tu remplis tes devoirs. Madame Azaïs t'indiquerait un prêtre, et je me rappelle d'en avoir entendu vanter un à Maurice comme vertueux, instruit, aimant les jeunes gens, avec qui il est fort lié, et que tu pourrais te faire indiquer sans faire semblant de rien.

La charité, qui purifie le cœur en le sevrant de l'égoïsme, aliment de toute vile passion, a aussi sa part dans cette maternelle sollicitude :

Ne négliges pas Marianne. Que penserait M. Chauvet? Songe que cette Marianne a quatre-vingts ans, qu'elle est chez des maîtres pauvres qui ne peuvent lui donner de café au lait, seul aliment qu'elle aime, et que tu lui voles une jouissance qu'à son âge on ne répare pas, puisqu'on n'a plus d'avenir. M. Chauvet promet de lui donner ce café jusqu'à sa mort : ainsi, chaque jour que tu perds est un tort irréparable. A cet âge, dans cette classe, quel plaisir peut-elle mettre à la place d'une tasse de café au lait? A ton âge, cette commission m'eût remplie de joie. J'excuse le retard à cause de la catastrophe[1].

Tous ces enseignements et toutes ces industries ne tardèrent pas à porter les fruits qu'on devait en attendre. Les lettres d'Aurélien sont des chefs-d'œuvre de piété, je devrais dire de passion filiale, d'élan naïf de tous les bons sentiments, d'épanouissement de tous les nobles instincts, de gaieté, d'esprit et d'entrain, dans la vie la plus sérieusement assujettie au travail. Tout serait à citer parce que tout y est aimable. Le sentiment de ces anciens torts qui n'avaient été qu'un peu d'oisiveté et de dissipation, durant sa première année de droit à Poitiers, ne cesse de l'obséder, et témoigne de la délicatesse croissante de sa conscience. Désormais, il a mesuré tous ses efforts à la carrière résolûment envisagée de son avenir. Il écrit à son père :

Il faut que cette année je sache et ce que savent les élèves de deuxième année d'abord, et ce que savent ceux de la première, et ce que doivent voir ceux de la troisième... Du reste, chez M. de Saget, je tâcherai de me remettre au courant le plus possible ; car ce n'est pas seulement pour un jour ou un an que j'ai l'intention de travailler ; le droit me possède maintenant, et je ne le quitte plus ; je serai avocat, et non point obligé de demander une place de conseiller... Quand j'ai pris la résolution ferme, constante et réfléchie de passer cette année dans l'étude, et de l'employer uniquement à mes devoirs, c'est que j'ai bien senti que cela seul pouvait m'aider à réparer les années perdues dans l'oisiveté, et me rendre capable de mériter à Bordeaux, dans le barreau, la place que mon nom me force d'y occuper... Que si après cela, mon cher père, je ne puis me distinguer, nous pourrons dire : *La faute en est aux Dieux!* Et je ne resterai pas à végéter dans la foule des avocats inconnus... Vous pouvez compter sur tous mes efforts, mon excellent et cher papa, sur toute mon application, sur toute ma bonne conduite ; car tout cela dépend de moi. Cependant, et quoique telles soient, en effet, mes intentions bien décidées, je suis loin de trouver comme vous que vos réflexions sont inutiles. Ne m'en privez pas, je vous en prie; car elles m'affermissent, m'encouragent et sont la plus douce et la première récompense de mes travaux. Poussez-moi au contraire, papa ; parlez-moi sans cesse des avantages de l'application, des malheurs qu'entraîne après soi la légèreté et la vaine dissipation du temps; car j'ai besoin d'encoura

[1] L'assassinat du duc de Berry.

gement, et je le sens, malgré toutes mes résolutions. Peignez-moi surtout le plaisir que vous feront les éloges que mes professeurs vous feront de moi : ces idées me tiennent en haleine, et comme votre pensée et celle de maman sont celles que j'ai le plus souvent dans la tête (je pourrais presque dire toujours), j'ai besoin de vous savoir contents et heureux pour ne pas me ralentir...

Quel charmant cœur d'enfant ! Quelle sagesse dans ces aveux et cette défiance de sa faiblesse ! et quelle noblesse dans les sentiments dont il s'inspire pour la surmonter !

Surprenons, à travers sa correspondance, un trait qui le distinguera toujours dans sa longue carrière : c'est le désintéressement, et ce que j'appellerai la pudeur dans les questions d'argent.

Généreux outre mesure pour prêter, il lui arrivait, par suite, de se trouver lui-même dénué d'argent. En demander alors était pour lui un supplice auquel il ne pouvait se résigner.

Ce n'est pas, écrit-il, que je craigne de paraître pauvre, c'est un autre sentiment que je ne peux définir et qui me serre le cœur dès que je veux ouvrir la bouche pour en parler. Aussi je crois que je me suis mouillé (faute de parapluie) de manière à attraper vingt rhumes plutôt que d'oser. Cependant le jour de l'an est arrivé (il ne s'agit plus alors de se donner à lui-même le nécessaire, mais de donner aux autres ce superflu de convenance et d'usage qu'on appelle *étrennes*), je n'avais pas le quart d'un sou, et quoique j'eusse supporté depuis un mois *toutes les horreurs* d'une disette complète, je n'ai pu m'empêcher, pour ce jour-là, de m'adresser au père du mari (remarquez au *père*) et de lui conter mon embarras. Je ne pouvais pas, en effet, dire à mon décrotteur : je n'ai pas une pièce de vingt sols à vous donner pour vos étrennes, et ne pas apporter quelques joujoux et bonbons aux enfants. J'ai donc accepté vingt francs, qu'il m'a apportés ce matin, et j'ai été délivré d'un poids de cent livres que je portais depuis votre départ.

Et comme ce jour-là même on le pressait d'aller au spectacle.

J'ai tenu bon, écrit-il, dans mon refus, et me voilà. Ai-je bonnement des trois francs à aller mettre en spectacles, lorsque, pendant plus d'un mois, il m'a fallu refuser un sou à un pauvre !

Si quelqu'un trouvait que ces détails de caractère sont oiseux à relever dans la conduite d'un étudiant qui a pratiqué cela en grand toute sa vie, je me permettrai de le plaindre.

Enfin les examens les plus satisfaisants sont passés à Toulouse, et la thèse brillamment soutenue à Paris. Aurélien de Sèze est avocat. Il l'annonce ainsi à son père :

Depuis hier, mon cher père, vous avez pour fils un avocat. J'ai été reçu

à dix heures par cinq professeurs qui m'ont tous donné des boules blanches, excepté un cependant, M. Delvincourt, qui m'ayant embarrassé *une* fois, m'a donné non pas une boule noire, mais une boule rouge, qui veut dire que, quoiqu'on soit content de vous, on vous a prouvé que vous n'étiez pas également ferme sur tous les points. Au reste, mon cher papa, remarquez que je n'en ai qu'une de ce genre, que les quatre autres sont *toutes* blanches, et qu'il est rare de les emporter toutes les cinq, par la raison que, comme les professeurs en savent plus long que vous, il est difficile que, dans une heure, ils ne finissent pas par vous prouver, au moins une fois, qu'ils ont raison, lorsqu'il faudrait leur prouver toujours qu'ils ont tort.

Heureuse boule rouge qui se trouve rachetée par une telle explication!

Dans nos mœurs amoindries, il est difficile de se figurer l'effet que produisit, il y a cinquante ans, dans la famille de Sèze, la nouvelle que leur fils, leur Aurélien était avocat, et qu'en lui allait refleurir l'éclat de son nom, le vieil honneur de sa race. Pour en juger, qu'on se rappelle tout ce que nous avons vu jusqu'ici : la déception première dont on avait été menacé; la perte de cette première année de droit à Poitiers dans une oisiveté qui paraissait, en se prolongeant, devoir faire avorter tant de dons et tant d'espérances ; le bonheur qu'on avait eu de ressaisir cette généreuse nature échappée au travail, de l'y amener et de l'y assouplir avec un si consolant succès; tous les trésors qu'elle avait alors révélés, et, qui en chatouillant l'orgueil d'un tel père et d'une telle mère, excitaient à la fois l'ambition de les voir se développer et l'alarme de les voir languir et ne pas porter tous leurs fruits mesurés sur une exigence qui n'avait pas de bornes : tant de sollicitude, tant de jalousie, tant de vigilance, tant d'amour accumulés sur cette chère tête : et enfin, tout cela aboutir et revenir dans leurs bras à travers tant d'écueils, sauvé, conquis, possédé, pour grandir sous leurs yeux, et on comprendra cette explosion de joie maternelle, dans un si grand cœur que celui de madame de Sèze, se faisant issue en ces accents bibliques que ma main ne peut transcrire sans émotion :

« Je reçois ta lettre! Je m'abîme devant le Dieu de bonté qui me « comble de tant de joie! Je te bénis! ton père te bénit! Ah! que je « suis une heureuse mère!

« Tu ne connaîtras jamais, mon fils, ce qu'est l'amour maternel « dans le cœur d'une bonne mère. C'est un sentiment sur lequel « Dieu s'est reposé pour conserver le monde créé de ses puissantes « mains ; c'est à lui qu'il a confié la succession de toutes les espèces. « Il a donc fortifié ce lien d'amour de telle sorte que rien ne peut le « rompre. Si une mère a toujours été heureuse par son enfant, elle

« l'aime pour le bonheur qu'elle lui doit; si elle a souffert de ses « fautes et de ses erreurs, elle l'aime à proportion de ce qu'il lui a « coûté. Tout est ainsi pour elle une raison d'aimer plus, d'aimer « mieux l'enfant de sa joie ou l'enfant de ses douleurs. Tu pourrais « me faire mourir de chagrin; mais me détacher de toi, mais perdre « ma tendresse, voilà, mon cher fils, ce qui est au-dessus de ta puis- « sance, et je crois que tu ne t'affliges pas des bornes que j'y mets... « Tu peux juger alors de quelle joie tu me combles, quand je suis « contente de toi comme je le suis aujourd'hui! »

III

Nous sommes en 1820. Aurélien, qui avait travaillé pendant deux ans chez l'avoué en faisant son droit à Toulouse, entre comme secrétaire chez M. de Saget. M. de Saget a été une de ces grandes figures du barreau de Bordeaux que la Gironde a gardé dans son sein, et qui ne le cédaient pas aux grands caractères et aux grands talents qu'elle envoyait à la tribune nationale et au gouvernement de la France. C'était pour Aurélien un grand patron. Il s'était associé, dès l'origine, à la sollicitude de ses parents, l'appelant avec eux *notre fils*, et lui offrant la perspective d'une place dans son cabinet comme un noviciat de succès et de gloire qui devait encourager ses efforts en excitant son ambition.

Il se forma à cette haute école pendant deux ans; mais M. de Saget ayant été rejoindre son émule et son ami, M. Ravez, aux plus hauts rangs de la magistrature, y entraîna son secrétaire. Aurélien Sèze faisait infidélité à sa véritable vocation. Du moins n'entra-t-il pas dans la magistrature assise et ne démentit-il pas entièrement cette résolution : *Je serai avocat, et non point obligé de demander une place de conseiller*. Il lui fallait être debout et parler. Il fut nommé substitut au tribunal de Bordeaux en avril 1823, à l'âge de vingt-trois ans et demi, substitut du procureur général en novembre 1826, et avocat général en décembre 1827.

Cette ascension, assez rapide alors, ne fut pas due uniquement à son nom et à la sympathie qui l'entourait. Il ne tarda pas à la justifier. Si dans son premier réquisitoire, où il s'agissait d'une insulte à un prêtre (affaire Barthez), qui fit beaucoup de bruit à Bordeaux, et dans un second, aux assises, contre un crime de baraterie qui offrait des scènes horribles d'assassinats commis sur mer (affaire Sirbe),

il fit preuve de plus de rhétorique que d'éloquence[1], bientôt, dans deux affaires, entre autres l'affaire Bourg, qui présentait une grave et difficile question civile de viabilité d'enfant par rapport à la transmission d'hérédité, et dans l'affaire du *Mémorial bordelais*, où il s'agissait d'un délit de presse, il révéla deux qualités de son talent : dans celle-là une dialectique déjà savante, et dans celle-ci une grande élévation de pensée et une remarquable convenance de diction.

Il n'y révéla pas moins la modération et la dignité de son caractère. Il terminait son réquisitoire dans l'affaire Bourg par cette censure des avocats qui avaient plaidé et écrit dans cette cause : « Ce « dont nous devons gémir, messieurs, c'est que des avocats signent « de leur nom, couvrent de leur toge ces viles invectives de la haine « et de la vengeance ; c'est que les passions des plaideurs trouvent « un écho dans leur cœur ; c'est qu'ils oublient un instant que ce « sanctuaire est celui des lois ; que le langage qu'elles tolèrent est « un langage noble et grave comme celui de la vérité, également « éloigné d'une timidité qui n'ose la faire entendre, et de la passion « qui l'obscurcit. » Cette mesure qu'il traçait ainsi comme magistrat, il n'en est pas sorti une seule fois comme avocat, dans une carrière de quarante années.

Dans l'affaire du *Mémorial bordelais*, où il se trouvait placé entre le devoir et l'amitié, et, ce qui était plus délicat, entre son ministère officiel et ses tendances politiques, il disait avec une noble sincérité, à la veille de 1830 : « Pour obéir à ce double besoin de con- « science et de sentiment, nous dirons toute notre pensée, dussions- « nous être mal compris, dussent nos paroles ne trouver d'écho ni « auprès de ceux qui, trop oublieux du passé, ne voient de péril nulle « part, ni auprès de ceux qui, travaillés de vieux souvenirs, le veu- « lent voir partout : nous ne resterons pas en deçà de ce qui nous « semble la vérité, mais nous n'irons pas au delà. » Défendant ensuite le chef du parquet, dont il était l'organe, contre des accusations de servilisme *que l'intérêt blessé propage et que l'irréflexion pourrait accueillir*, il disait : « C'est dans sa conscience de magistrat « qu'il est habitué, comme nous-même, à puiser ses inspirations. La « livrée ministérielle (qu'on nous permette de rappeler ces expres- « sions insultantes pour les flétrir) n'est à l'usage de personne dans « le parquet à la tête duquel la confiance du roi l'a placé ; et la seule « qu'il veuille porter, dont nous nous honorons tous d'être revêtus, « c'est celle de la loi, sous la bannière de laquelle marchent tous les

[1] Dans cette affaire Sirbe, doublement émotionné par la peinture des crimes et par la rigueur de la répression, en requérant contre le coupable la peine capitale il s'évanouit.

« magistrats qui m'écoutent, et devant laquelle doivent se courber « tous les citoyens. » Admettant la liberté des remontrances au pouvoir, il louait l'usage qu'en avait fait un représentant des intérêts bordelais, et en tirait avantage contre l'abus qu'il avait à blâmer dans la poursuite, mais un avantage indulgent où se sentaient la modération du magistrat et l'ami du délinquant : « Ces représentations « même, ce langage respectueux et ferme à la fois, qui appartient « au sujet et au citoyen, viendraient, au besoin, nous apprendre com- « ment on sait concilier à la fois ces deux titres ; il nous montrerait, « s'il le faut, combien la modération donne à l'homme de forces mo- « rales. Mais la modération, cette utile et modeste vertu, quel homme « a su en user longtemps? Qui n'a pas bientôt oublié qu'à elle seule « appartiennent les triomphes sûrs et durables? Qui n'a pas cru, « dans sa folie, que son impatience devait presser le destin lui-même? « Qui n'a pas senti naître en soi l'irritation avec les obstacles, la co- « lère après les refus? Et l'irritation, la colère, viennent briser bien- « tôt l'œuvre de la modération. »

C'est un jeune magistrat de vingt-neuf ans qui parlait ce langage en des jours passionnés, et qui donnait ainsi la mesure de la sagesse et de la dignité de son caractère. On ne pouvait mieux donner à la fois le précepte et l'exemple.

Le coup de foudre de 1830 vint changer sa situation. Plus que tout autre, il aurait pu passer de l'un à l'autre bord. Ses tendances libérales, révélées dans les nombreux procès de presse qu'il avait eu à soutenir, lui avaient valu de hautes remontrances. Il avait été mandé à Paris par le garde des sceaux, M. de Peyronnet, pour les subir. L'écroulement du trône l'avait trop disculpé, et semblait du moins l'avoir affranchi du sort des naufragés. Il avait d'ailleurs à la tête de son parquet (dans celui-là même qu'il avait si libéralement couvert de sa parole contre le reproche de servilisme) un exemple trop malheureusement fait pour autoriser le souci de sa fortune. Mais il n'eût pas été lui-même s'il eût hésité. Fidèle autant que loyal, il se montra incorruptible dans le revers comme il avait été indépendant dans le succès. Aurélien de Sèze, jeune, sans fortune, sans appui désormais, refusa son nom à la dynastie nouvelle. Il se montra digne en tout de celle qui lui écrivait autrefois : « Je veux être mère de *lis purs.* » Il honora la robe rouge en la déposant, et la robe noire en la revêtant.

Il aurait pu ne pas la revêtir de sitôt. Comme un de ses oncles qui, tombé noblement, lui aussi, d'un des plus hauts postes de la magistrature, et retiré avec ses convictions dans le fond d'une campagne, disait spirituellement de la foule des courtisans du nouveau régime : *Je les isole*, il aurait pu bouder les événements, en nour-

rissant l'espoir amer de la justice qui tôt ou tard s'en dégage. Mais non, il se jeta bravement dans l'arène, et se mêla à tous en restant lui-même.

Aussi bien, il ne faisait que rentrer dans sa voie et qu'accomplir sa vocation première d'avocat. Mais les conditions en étaient difficiles. Son nom l'obligeait, et l'obligeait d'autant plus, que ce nom pouvait paraître avoir été pour lui jusque-là un titre de faveur qu'il devait racheter par la conquête. Il se trouvait en outre placé au barreau de Bordeaux entre de grands souvenirs et de grands avenirs, et aux prises avec de vigoureux athlètes. Il y avait alors, en effet, dans ce grand barreau deux genres d'exercice de la parole : l'ancien, qui avait été illustré par Ferrère, Lainé, Martignac, et autres, genre solennel, oratoire, majestueux, pathétique, mais dont le grand souffle s'était retiré, et qui n'offrait plus que des formes creuses ; et le nouveau, exclusivement logique, serré, nerveux, orné seulement de lumière, sorte de puritanisme qu'introduisait alors le grand talent, que nous admirons encore aujourd'hui, de M. Dufaure. Avec celui-ci, d'autres avocats semblaient barrer le passage : notamment Lacoste, que, pour son caractère et pour sa sobre et tranchante logique, on appelait *le Romain;* Louis Brochon, incomparable par l'invention des moyens et par la langue philosophique du droit ; et je peux dire aussi M. Ravez qui, après avoir illustré le barreau, la présidence de nos grandes assemblées politiques et la magistrature, plaidait encore, du fond de sa retraite, par ses savantes consultations, dans la personne des avocats qui les soutenaient, ou plutôt qu'elles soutenaient.

Il fallait, dis-je, qu'il se fît dans ce barreau-là la place que son nom et le haut poste de la magistrature qu'il quittait le forçaient d'occuper. D'abord, il parut fléchir sous l'abondance même de sa parole ; mais bientôt il se raffermit en se repliant, et ramassant ses forces et ses moyens, intéressant tout le monde à son succès, par la vaillance de ses efforts et la loyale et bonne confraternité de son caractère, il força les plus forts à compter avec lui, et les plus jaloux à l'aimer.

Il sut se faire un genre à lui. Il retint de l'ancienne manière l'élévation et la noblesse, sans la pompe et la phrase ; il prit de la nouvelle la simplicité et la rapidité pratique des affaires, sans la sécheresse et la négligence, et il fondit ces deux emprunts dans la personnalité propre de sa nature. Une facilité vive d'élocution dans laquelle on sentait la jeunesse du cœur et l'activité de l'esprit ; un art égal d'écrire et de parler, d'écrire naturellement comme s'il parlait, de parler correctement comme s'il écrivait, et de se servir tour à tour de ces deux formes sans être esclave d'aucune d'elles ; la fécondité des moyens et leur bonne ordonnance ; les ressources et la souplesse d'une logique ingénieuse ; l'ampleur sans la diffusion ; une certaine

fleur littéraire qui rachetait ce qui lui pouvait manquer de classique par le naturel et la fraîcheur du sentiment d'où elle sortait; une voix mâle et sympathique, une figure noble et heureuse, un comme-il-faut général tempéré de force et de douceur, de distinction et de simplicité : tel s'offrit bientôt maître de Sèze.

Mais ce qui le distingua surtout dès le début, et ce qui enrichit de plus en plus son talent de tous les trésors acquis ou éprouvés de son existence, c'est le rayonnement d'une honnête nature et le son d'une belle âme; c'est l'homme, l'homme honnête et l'homme bien élevé. Il n'avait pas une conscience d'emprunt pour les besoins de la cause, et celle avec laquelle il plaidait était la même que celle avec laquelle il vivait. Il disait de source les bonnes choses et les honnêtes sentiments, et ne les ornait que de la distinction et de la noblesse de son âme. On voyait qu'il savait la vie, qu'il avait été formé et élevé dans un milieu de saines et nobles affections qui les lui faisaient comprendre et juger chez les autres. On sentait palpiter sous sa toge, selon les affaires où ils pouvaient être en jeu, le fils, le père, l'époux, le citoyen, l'homme de bien, l'homme d'honneur, et on eût trouvé au besoin, dans le caractère de son âme et de son talent, l'étoffe royale du défenseur de Louis XVI. Cela établissait entre les juges et lui un courant de sentiments naturels, humains, équitables et droits, comme si c'eût été leur propre conscience qui se fût parlé à elle-même. C'était *l'honnête homme parlant bien*.

Je voudrais produire ici quelques exemples qui viendraient justifier ces appréciations et le faire entendre lui-même. Voici, entre autres, l'exorde d'une plaidoirie où il s'agissait d'un individu venant, après longues années, troubler, par sa réclamation d'état, les héritiers de celle dont il se prétendait le fils adultérin :

Les enfants du premier mariage de M. T... vivaient paisibles, obscurs et heureux.

L'un d'eux, M. Émilien T..., résidait auprès de son père et, comme lui, donnait tous ses loisirs aux travaux de l'agriculture. — M. C... s'y essayait lui-même, d'une main qui a longtemps porté l'épée, et sa femme consacrait sa vie aux soins qu'exigeaient d'elle et ses enfants et son époux.

Dans nos temps d'ambitions, d'agitations, de cupidité, c'était un spectacle reposant pour le cœur, que cette famille vivant ainsi loin des bruits du siècle, dans l'union la plus intime, et donnant, sans le savoir, l'exemple des plus utiles et des plus modestes vertus.

Satisfaits d'une position simple, mais aisée, ils ne croyaient pas que jamais leur repos pût être troublé; et, comme ils ne demandaient rien à l'avenir, ils s'étaient laissés aller à penser qu'ils n'avaient rien non plus à craindre.

Tout à coup une assignation leur est remise...

Leur étonnement fut grand, messieurs. — Quelle contestation pouvaient-

ils avoir? Éloignés des affaires et du bruit, en parfait accord avec leurs voisins, quel tort avaient-ils pu causer? Quelle réparation devaient-ils? Que demandait-on à la justice qu'ils ne fussent prêts à concéder d'eux-mêmes s'ils le devaient réellement? — Fallait-il rétablir, dans un champ, des limites dont la trace s'était perdue? Fallait-il restituer un sillon qu'ils avaient cultivé par erreur?... Vous leur pardonnerez, messieurs; leurs inquiétudes n'allaient pas plus loin...

Oh! messieurs, plût à Dieu, en effet, qu'on ne vînt jamais réclamer devant vous que ce que l'homme de repos et de paix pourrait abandonner sans regret et sans honte! Plût à Dieu qu'il pût toujours se libérer à prix d'argent de tous ces tourments de plaideur qu'il ne veut pas connaître! Plût à Dieu que les discussions des hommes vinssent toujours s'arrêter à ces intérêts misérables! Plût à Dieu qu'il ne fût pas permis de venir porter le trouble et la désolation au sein d'une famille qui vit heureuse et inoffensive dans le calme de sa retraite; de bouleverser subitement toutes ces existences ignorées et paisibles; de les contraindre à monter sur ce théâtre du monde, auquel elles veulent rester étrangères, pour s'y voir flétrir publiquement; de jeter tout à coup au milieu d'elles une de ces hontes qui tuent comme le fer et le feu, et vont frappant les générations!... Plût à Dieu que la mémoire d'une mère, morte depuis vingt années, ne pût être souillée en présence de ses enfants! qu'on ne pût pas torturer leur cœur dans ce qu'il a de plus intime et les forcer à une lutte dont, même vainqueurs, ils ne peuvent sortir que déchirés et sanglants!

C'était une de ces luttes cruelles qui se préparait pour les enfants T...

Le cartel qu'une main inconnue venait de leur lancer, cet orage qui grondait sur eux après des temps si riants et si sereins, engageait tout leur avenir, l'avenir de leurs enfants, l'honneur de leur nom, l'honneur de leur mère, messieurs... tout ce que le cœur a de cher!... Naguère si heureux, si confiants dans le sort, si insouciants de l'avenir, ils reconnurent que, pour l'homme, le passé même peut être brisé; car ce passé, qui ne leur offrait jusque-là que le souvenir des plus douces joies, on le leur présentait maintenant tout rempli de honte. On leur montrait leur mère, celle qui n'était plus depuis longtemps pour eux qu'un pieux souvenir, on la leur montrait brûlant des flammes de l'adultère et déposant, loin du toit conjugal, le fruit de ses criminelles amours dans les bras de son séducteur.

Ce douloureux récit était-il donc vrai? Leur pauvre mère, celle qu'ils avaient pleurée si jeune, était-elle tombée si bas pendant sa vie? Avait-elle ainsi flétri sa couronne d'épouse? Avait-elle imprimé cette tache sur leur front naissant?

En lisant ce fatal écrit, messieurs, M. T... fils n'osait interroger la douleur de son père. M. C... sentait, pour la première fois, la rougeur de la honte brûler ses joues, et sa femme, pressant ses enfants sur son cœur, croyait fermement que de tels malheurs n'étaient pas possibles.

Toute la plaidoirie est sur ce ton simple, élevé, vrai, rendu par un cœur qui vibre à tous les bons et honnêtes sentiments, parce qu'il les a nourris dans sa vie. On dirait une plaidoirie de Bellard.

Dans une autre affaire de séparation de corps, ayant à relever la froide indifférence du mari aux premières couches de sa femme, à laquelle il s'était borné de transmettre des vœux pour sa santé et celle de son enfant, l'homme se peint encore dans ce mouvement de l'avocat :

Voilà tout ce qui lui reste à faire !... mais les aller voir ! aller presser cette enfant dans ses bras! aller la regarder d'un œil humide ! aller couvrir de caresses et de baisers reconnaissants celle qui l'avait rendu père ! lui faire oublier dans ces étreintes les cruelles douleurs qu'elle venait de subir !... Oh non ! il n'a plus qu'à faire des vœux pour que leur santé *continue* à être satisfaisante; et il ne trouve pas une *heure* pour venir déposer une larme d'amour sur le front de cette enfant !

Dans une affaire en nullité de mariage, où la jeune fille avait cédé à la pression de la colère et de la rigueur de ses parents, dont elle avait été jusque-là adorée, répondant à l'objection que ce n'était pas là un mal considérable dont la crainte eût été de nature à vicier le consentement, il disait, avec autant de grâce de détails que de justesse dans l'ensemble de l'observation :

Ce n'est pas un mal *considérable* pour un enfant de seize ans ? Et où sera-t-il donc? Dans la perte de sa fortune ? Est-ce qu'à cet âge on en connaît le prix ? On l'apprécie d'autant moins qu'on en a plus joui depuis sa naissance et que le *besoin* s'est fait moins sentir. Le mal sera-t-il dans la douleur physique, dans la crainte de la mort? Mais il n'y a peut-être pas un cœur de seize ans qui n'ait rêvé avec quelques délices une mort héroïque, le privilége du martyr ! L'effroi de la mort nous gagne à mesure que le temps, l'inexorable temps, l'amène près de nous comme une loi nécessaire... A seize ans, c'est un accident, et l'enfant qui l'envisage lui fait un cortége des pleurs de ses proches, des regrets du monde, des fleurs qu'on répandra sur sa tombe, de la couronne blanche dont on doit l'orner... Le printemps ne craint pas l'orage ; l'enfance ne craint pas la mort !... — Là où est votre trésor, dit la Sagesse, là est votre cœur. Où est le trésor d'un enfant? Dans ses joies folâtres, dans les affections qui l'entourent, dans cette protection incessante dont il est l'objet et qui veille sur son bonheur et ses plaisirs, dans les caresses qu'il reçoit. Perdre ce trésor, c'est tout perdre.

Dans un procès où il s'agissait de rompre une intrigue odieuse de spoliation, avant même la discussion, et après avoir exposé seulement l'acte qui avait été le premier instrument de cette intrigue, et qui en portait toutes les marques, il foudroyait son adversaire de cet arrêt de sa conscience, précurseur de celui de la cour :

Qualifier cet acte me serait impossible ; je le livre à la conscience de nos juges. — Je suis *certain*, j'affirme maintenant à notre implacable adver-

saire que son procès est *jugé*, que son procès est *perdu* à l'heure qu'il est. J'affirme qu'il n'y a pas un des magistrats qui nous écoutent qui n'ait prononcé son arrêt. — Je sais que les esprits sont divers, qu'une question a souvent plusieurs faces, que l'homme le plus éclairé peut errer. — Mais en cherchant dans mes souvenirs, en me rappelant ces vingt ans pendant lesquels j'ai vu rendre ici des arrêts, je ne trouve pas un exemple — pas un seul — où l'iniquité — l'iniquité dévoilée — soit sortie triomphante de ce prétoire. — Votre procès est perdu maintenant !

Il mettait son âme dans chaque affaire qu'il en jugeait digne, et lui donnait le ton et la valeur de sa personnalité. C'est ce qui parut, entre autres, dans un mémoire présenté à la chambre d'accusation par M. Henri de Reignac, poursuivi pour complicité de duel. La correction des sentiments y est égale à celle du langage ; et la mâle sobriété de celui-ci, où pas un mot ne trahit l'emprunt d'une main autre que celle qui le signa, fait croire jusqu'au bout à une identité qui n'efface complétement l'avocat qu'en révélant l'homme d'honneur.

On parle encore à Bordeaux, après trente-cinq ans, de cette autre affaire de la Reynerie fils, accusé de parricide par complicité d'incendie, d'empoisonnement et d'assassinat, six ans après une ordonnance de non-lieu, où, pendant douze jours d'assises, l'émotion générale fut en suspens, et qui se résolut en un acquittement enlevé par la puissance de sa plaidoirie, et plus encore par l'autorité et la persuasion exercées sur le jury par sa personne.

Il est une multitude d'autres plaidoiries de lui dont je ne pourrais rien détacher, parce que tout y est excellent ; comme cette affaire Pons, par exemple, où il eut le beau succès de faire revenir la cour de cassation sur sa jurisprudence, touchant la question d'adoption de l'enfant naturel. On ne peut voir une discussion plus solide, en même temps que plus vive et plus animée, une dialectique plus éloquemment juridique, plus riche en aperçus légaux et moraux s'entre-croisant et se pénétrant pour composer un corps vivant de doctrine. Ce serait à admirer dans les plus beaux recueils.

Ces exemples et ces citations, que j'ai dû restreindre, ne peuvent donner qu'une idée bien imparfaite des plaidoiries de maître de Sèze, par une raison qui en faisait le principal mérite : c'est la juste distribution de sa parole appliquée à l'objet même du procès, et employée uniquement à éclairer la justice : ce que j'appellerai le *sérieux* de son talent. Il aurait pu comme un autre, et mieux qu'un autre, faire tourner à *l'effet* les sujets de ses plaidoiries ; mais sa parfaite droiture se refusait invinciblement à tout vain amour de la renommée et de ses réclames. Il laissait ses succès au palais avec sa robe, et n'en rapportait que le témoignage de sa conscience, sans se préoccuper des échos du dehors. Il en résultait une impression de

persuasion et de conviction à laquelle le magistrat se livrait sans réserve, et qui profitait à la cause, en honorant l'homme de tout ce que se refusait l'avocat. Son talent n'était ainsi moins connu du public que parce qu'il était plus digne de l'être des bons juges, et parce que son succès tenait de l'estime et du respect plus encore que de l'admiration. C'était mieux qu'une grande célébrité : c'était une grande *respectabilité.*

Cette influence de respect qu'il exerçait était aussi le juste fruit du respect qu'il avait lui-même pour ses juges et pour ce grand art de la parole devant eux. Il ne faisait jamais l'injure aux magistrats de spéculer en quelque sorte sur la faiblesse de leur jugement par des propositions fausses, ou sur la faiblesse de leur attention par des redites fastidieuses; mais, s'associant à leur exigence, il les honorait par la justesse, la rigueur et la sobriété de ses raisonnements, autant que par l'élévation et la convenance de son langage. Il s'y préparait avec un soin religieux. Lui qui avait une rapidité de conception et une facilité d'élocution des plus rares, il travaillait ses procès comme s'il n'eût dû tirer que de ses veilles la lumière qu'il y répandait. Il n'étudiait pas seulement ses dossiers à fond, il scrutait aussi ses clients. On a dit avec raison qu'il plaidait deux fois ses procès, l'une avec eux, dans son cabinet, pour se pénétrer de la bonté et des raisons de leur cause, et l'autre à l'audience. Il faisait plus : il écrivait le plus souvent ses plaidoiries, méthode qu'il avait gardée de l'ancien barreau de Bordeaux; qui ne gênait en rien l'aisance de ses improvisations, mais leur donnait un fond solide qui lui permettait de s'y livrer avec plus de confiance. De ce concours de la facilité et du travail, de la parole et de la plume, résultait chez lui une consciencieuse assurance qui lui faisait porter avec légèreté le poids des plus grandes causes, et qui imprimait à leur défense cette force animée et réglée qui naît de la plénitude de ce dont on doit parler.

A cette force venait se joindre celle du dévouement aux intérêts qui lui étaient confiés, une passion de patronage infatigable, qui ne connaissait ni négligence ni défaillance, quelque désespérée que parût la cause, quelques efforts et quelque persistance qu'elle demandât, et qui finissait par avoir raison de tous les obstacles de la chicane à force de lui opposer toutes les ressources du droit. Et cela, notons-le bien, sans jamais faire essuyer aux clients ces brusqueries, ces humeurs et ces ennuis que la prolongation, souvent immodérée de leur part, des rapports avec eux finit par autoriser.

Enfin ne négligeons pas de révéler en lui une vertu qui n'est pas commune dans la profession d'avocat, parce qu'elle y est exposée à la tentation des biens que cette profession a pour objet de disputer, et à celle de la justice même qui autorise une équitable rémunéra-

tion : la vertu du désintéressement. Fidèle toute sa vie à cette pudeur dans les questions d'argent *qu'il ne pouvait définir*, étant étudiant, *et qui lui serrait le cœur dès qu'il ouvrait la bouche pour en parler*, maître de Sèze s'honorait lui-même autant qu'il honorait ses clients, en leur laissant le mérite de la reconnaissance.

Tel fut Aurélien de Sèze pendant les dix-huit années d'exercice de sa profession au barreau de Bordeaux, de 1830 à 1848, déployant une activité de travail et une souplesse d'aptitude qui le rendaient également propre aux affaires civiles, criminelles et commerciales, aux consultations et aux arbitrages ; recherché par les plus grands intérêts, dont il couvrait la perte de l'honneur de son caractère, quand il ne parvenait pas à les sauver; rayonnant au loin par l'appel qui était fait à son talent devant d'autres tribunaux, comme celui qui lui fit porter la parole devant la cour de Bourges pour M. le comte de Mesnard, dans l'affaire de madame la duchesse de Berry; l'orgueil et la joie de sa mère, qui voyait se réaliser si pleinement les espérances qu'elle en avait conçues ; l'honneur enfin de ce grand barreau où il prolongeait la gloire de son nom, qui le nommait deux fois son bâtonnier, et qui était fier de lui comme de son enfant.

Nous le retrouverons plus tard avocat au barreau de Paris ; mais avant, il nous faut parler de sa carrière politique en revenant un peu en arrière sur sa vie privée.

IV

Aurélien de Sèze avait complété son existence en 1833, en prenant dans sa parenté une femme digne de lui, qui devait le faire revivre dans neuf enfants et qui, après avoir été la ferme et généreuse compagne de ses joies et de ses épreuves pendant trente-sept années, devait l'honorer d'un deuil à la hauteur de sa perte, et qui ne fait plus d'elle que l'ombre d'elle-même ici-bas.

Ce mariage, en lui créant un foyer, devait élargir son âme et y déployer les sentiments et les devoirs nouveaux auxquels il était si bien préparé par tous ceux qu'il avait jusque-là si dignement éprouvés et si fidèlement remplis.

Le premier enfant qui lui fit goûter les joies de la paternité fut une fille. Elle reçut le nom de *Marie-Thérèse*. Comment et par quelle circonstance ce nom lui fut donné, je vais laisser au lecteur le plaisir de l'apprendre d'Aurélien lui-même, dans un naïf récit où il a mis le plus tragique des événements de notre histoire, celui qui fait la gloire

de son nom, à la portée de l'intelligence d'une toute petite enfant qu'il initie à la connaissance de la vie humaine, et dans lequel on croit sentir la calme simplicité d'un récit antique s'élevant à l'impassible majesté d'un arrêt :

... Avant même qu'elle fût née, son papa et sa maman s'étaient occupés de lui trouver un parrain et une marraine. Il leur vint en pensée que si papa écrivait à notre jeune roi Henri V, que des méchants ont chassé de France il y a cinq ans, et qui s'est réfugié en Autriche en attendant des jours plus heureux, il consentirait à être le parrain de la petite fille. Ils pensèrent qu'il serait bien aise de voir qu'il y avait dans son pays des amis qui pensaient toujours à lui, et que, pour leur en témoigner sa reconnaissance, il consentirait à devenir le parrain de la petite fille. Cette idée fut examinée en famille ; elle fut trouvée bonne, et chacun s'en réjouissait. Ce n'est pas tout : ils voulurent qu'elle eût une marraine assortie à un parrain si illustre, et ils pensèrent que si papa écrivait à madame la Dauphine, elle consentirait aussi à être marraine...

La petite fille avait quelques droits à obtenir toutes ces faveurs, et voici pourquoi : Thérèse ne connaît pas beaucoup la politique jusqu'à présent, et papa ne désire pas qu'elle devienne jamais fort savante en cette matière ; mais elle saura un jour que la France a eu un roi bon et juste entre tous les rois justes et bons, et qui fut de tous les rois le plus malheureux. C'était Louis XVI. Il aimait son peuple ; il désirait vivement son bonheur, et cependant il se trouva des hommes qui firent croire à son peuple que c'était un tyran, et qui excitèrent contre lui les haines les plus violentes... Ces hommes commencèrent par déclarer qu'il ne méritait plus d'être roi, puis ils le mirent en prison et dirent qu'il fallait le juger... Ils avaient tellement abusé les esprits que leur parti était le plus nombreux et le plus fort, en sorte qu'ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient. Ils l'accusèrent donc de plusieurs crimes imaginaires et s'érigèrent en tribunal. C'était une chose bien horrible que de voir des sujets s'assembler pour juger leur roi, que de voir ceux qui étaient méchants se réunir pour juger celui qui était bon!... Tout le monde comprenait bien qu'il était condamné à l'avance et qu'il n'y avait aucun moyen de l'empêcher de mourir... Cependant on voulut lui permettre un simulacre de défense, et trois hommes furent choisis pour la présenter. Ces trois hommes s'appelaient Malesherbes, Tronchet et de Sèze.

Ce dernier, chargé de prononcer la défense, le fit avec autant de courage que de talent, et son nom restera immortel comme celui de son auguste client, comme le souvenir de cette terrible époque... Depuis ce temps, et lorsque, après bien des événements, les Bourbons, frères du roi Louis XVI, sont venus régner de nouveau sur le trône de France, M. de Sèze fut récompensé par eux de son courage et de sa fidélité à la mémoire de celui que ses efforts n'avaient pu sauver ; car il n'avait jamais voulu accepter d'emploi d'aucun des gouvernements qui s'étaient succédé, et il avait conservé comme un trésor ce titre et ces fonctions d'avocat qu'il avait illus-

trés. Les frères de Louis XVI le placèrent à la tête de la magistrature française et firent de lui un homme puissant et considérable.

Eh bien, ce M. de Sèze, le défenseur du roi — car en France et dans l'Europe on le connaît sous ce nom — était oncle du père de Thérèse et bisaïeul de sa mère. Voilà pourquoi ils avaient droit d'espérer que madame la Dauphine, fille de Louis XVI, et Henri V, son petit-neveu, consentiraient à tenir sur les fonts de baptême cette enfant, dont le nom est attaché au leur par des liens qui ne peuvent pas se briser...

Cet espoir ne fut pas trompé, et madame la Dauphine fit écrire qu'elle le voulait bien, pour donner une preuve du plaisir qu'elle aurait toujours à saisir toutes les occasions d'honorer le nom et la mémoire du défenseur de son père.

Le jeune duc de Bordeaux donna le même consentement.

Thérèse fut donc baptisée sous cet illustre patronage, le 11 juin 1834, par le bon curé de Saint-Pierre, M. Poyen.

C'est ainsi, sans fiel comme sans faste, mais avec un culte profond d'honneur et de fidélité, que se transmettaient les traditions de la gloire domestique dans la famille naissante d'Aurélien de Sèze.

Il ne fut pas attiré à Paris par l'ambition, que ne connut jamais son âme. Des circonstances toutes providentielles l'amenèrent à y transporter sa tente. La mort de M. Villeminot, son beau-père, l'y appela d'abord quelque temps pour liquider les intérêts auxquels elle donnait ouverture; le traitement, par un médecin spécialiste, de la maladie dont était atteint un de ses enfants, y réclama ensuite le séjour prolongé de madame de Sèze. La séparation qui en résultait pour lui de ce qu'il avait de plus cher, alors que sa clientèle le rappelait à Bordeaux, semblait créer une de ces impossibilités qui éprouvent le plus l'existence, lorsque cette impossibilité fut brisée par la révolution de Février. Son nom fut un des premiers qui se présentèrent à ses concitoyens pour la représentation. Il n'eut pas à se faire républicain pour avoir leurs suffrages : il fut pris pour ce qu'il avait toujours été, pour l'indépendance et la sagesse de son caractère, autant que pour son talent; et il fut envoyé au sein de nos discordes civiles, par la Gironde, comme un rameau d'olivier.

Ce fut bien là, en effet, la mission qu'il remplit avec autant de courage que de simplicité dans les journées de Juin, lorsque, du nombre de ceux qui furent délégués par l'Assemblée constituante pour parlementer avec les insurgés et appuyer le moral des troupes, il se porta jour et nuit sur tous les points périlleux du combat, pendant que sa femme et ses enfants étaient exposés aux plus grands dangers dans la maison qu'ils habitaient près de l'Hôtel de Ville et qui, à raison de son voisinage de celles occupées par les insurgés et

avec lesquelles elle fut un instant confondue, était criblée de balles et en butte au canon.

Ses travaux à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, où il fut envoyé de nouveau à une très-belle majorité, ne furent pas moins utiles. Un des membres les plus goûtés de la rue de Poitiers, il était de toutes les commissions, où il apportait l'influence de son caractère tout à la fois résolu et modéré, le liant de sa nature ouverte et franche, la sagacité de son esprit et la lumière de sa parole. Nommé plusieurs fois rapporteur, notamment de la loi du 31 mai et du projet de loi tendant à l'organisation de centres gouvernementaux dans les provinces au cas d'insurrection triomphante dans la capitale, il reçut de l'estime de l'Assemblée législative la fonction de vice-président.

Il était certainement fait pour en être un des orateurs les plus remarqués, si on en juge par son incontestable supériorité sur le nombre de ceux qui s'y distinguèrent. Cependant il n'en fut rien. Lui qui portait dans les luttes du barreau une parole si aisée, si vivante, souvent si puissante, et dont l'ampleur autant que l'élévation dépassait parfois la sphère des intérêts privés, il n'osa pas aborder la tribune. Ce fut une énigme pour ceux qui le connaissaient ou qui croyaient le connaître. Le mot de cette énigme est dans une qualité qui n'a pas cours en France dans le monde politique et dont il avait le défaut : la modestie; non cette modestie extérieure qui n'est souvent qu'une des formes de la vanité, mais cette modestie secrète et intime qui non-seulement cache les autres qualités, mais qui se cache elle-même sous les dehors d'une assurance qu'on n'a pas. Elle fut chez lui jusqu'à la timidité. Elle tenait à la grande idée qu'il avait de l'éloquence et de ceux qui alors la représentaient : MM. Thiers, Molé, de Montalembert, de Falloux, et surtout Berryer, l'orateur de ses convictions. Dominé par l'idéal de son admiration pour ces maîtres de la parole, il se tenait au rang de disciple, et, ne trouvant pas à parler mieux qu'ils ne le faisaient, il ne voyait pas à leur succéder cette utilité, encore moins cet impérieux devoir que le mobile de la vanité remplace chez tant d'autres. Ce n'est pas que, sous l'impulsion des sentiments qui l'agitaient et des grands intérêts qui se débattaient alors, il ne se soit jamais senti porté à quitter son banc pour se diriger vers la tribune ; mais son assurance n'était pas à l'épreuve de la distance qui les séparait. Il eût fallu que, comme M. Lainé, dont les jambes faiblissaient sous la même crainte, il se fût tenu sur les marches de la tribune, prêt à y monter comme sur le trépied de ses inspirations.

Il s'en est donc allé de la scène politique, comme tant d'esprits

supérieurs s'en vont de celle de ce monde, *sans déplier*, selon l'image de Montesquieu. Il y rendit des services relativement modestes, qui ne sont pas les moins utiles et qui, pour un homme de sa valeur, étaient des plus méritoires. Il porta cette valeur dans les commissions, dans les relations, dans les travaux pratiques des Assemblées. Il y eut le rôle de son mérite plus que celui de ses succès, et il y jouit d'une considération d'autant plus honorable qu'elle ne devait rien à la surprise, et qu'on lui tenait même compte de tout ce qu'il lui dérobait.

Le coup d'État du 2 décembre vint mettre un terme à sa vie politique. La conduite qu'il tint dans cet événement fut telle qu'on devait l'attendre de lui. Elle se compliqua d'un incident personnel qui vint en relever la fermeté. Le matin de cette journée, il était retenu au lit par un état de souffrance. Son domestique lui porta une lettre qui lui annonçait, pour le soir même, l'arrivée de sa femme, venant de Bordeaux avec ses neuf enfants, dont elle nourrissait le dernier, et sa belle-mère infirme. Il lui raconta ensuite, comme épisode, que le jardin des Tuileries était fermé, que des régiments couvraient le Carrousel, que la Chambre en était entourée, et qu'on parlait dans la rue de l'arrestation du général Changarnier. C'en était assez... Il se jeta à bas du lit, s'habilla au plus vite et demanda son chapeau.

— Mais, monsieur, vous allez vous faire arrêter ! lui dit le domestique.

— Mon cher ami, je ne suis ici que pour cela, répondit-il. Préparez les appartements pour ce soir, faites du feu partout, et que la cuisinière tienne le dîner prêt pour l'arrivée de nos voyageurs.

Il sortit et, se réunissant à ses collègues, il prit part à toutes leurs résolutions. Il était dans la cour de la mairie du Xe arrondissement, sur le point de se mettre en marche avec eux pour être conduit à la caserne du quai d'Orsay, lorsque lui parvint, transmise de main en main, la carte d'un de ses amis portant ces mots : « Nous irons recevoir votre famille à la gare. » Nous nous entendîmes plusieurs, en effet, pour recevoir madame de Sèze et ses enfants, non sans être préoccupés de la difficulté de calmer son émotion, surexcitée par l'imprévu pour elle de l'événement qui la privait de son mari et l'inconnu de ses suites, et de la crainte que son état de nourrice n'en fût fâcheusement affecté. Elle reçut nos explications et nos assurances tranquillisantes avec un calme apparent dont nous redoutâmes la réaction plus que l'émotion à laquelle nous avions lieu de nous attendre. Rendue chez elle, elle s'occupa d'abord du soin de ses enfants et de sa mère, puis elle nous dit : « Maintenant, je veux voir mon mari. » Nos représentations sur la difficulté de la faire pénétrer jus-

qu'à lui ne firent que provoquer davantage son énergique résolution, et il fallut tenter de la satisfaire. Nous nous rendîmes avec elle à la prison du quai d'Orsay. Il était nuit. Comme nous parlementions à travers le guichet pour obtenir que l'entrée lui fût permise, les portes s'ouvrirent tout à coup à deux battants, et un train de voitures cellulaires à la destination du Mont-Valérien en sortit aussitôt avec fracas. Une main tendue du dedans de la voiture lui ayant fait croire que c'était celle de son mari, elle l'appela de son nom d'Aurélien en se précipitant vers les roues, et elle aurait pu être écrasée si elle n'eût été enlevée à cet affreux péril. M. de la Myre-Mory reconnut heureusement dans l'officier qui commandait le poste un de ses anciens sous-lieutenants, lorsqu'il était lui-même aide de camp du général Bourmont à la première campagne d'Afrique, et il obtint bientôt de sa courtoisie des informations qui nous apprirent que M. de Sèze était encore dans la prison, et la permission pour sa femme de se jeter enfin dans ses bras.

Aurélien de Sèze, dans un écrit inédit, intitulé *Trente-huit heures de secret à Mazas*, a raconté cette incarcération. Cet écrit, plein de sel et d'esprit, fut sa seule vengeance, si ce mot put approcher jamais de la sérénité de son cœur.

V

Il se trouva, au sortir de la politique, comme un véritable naufragé. Il avait mis toute son existence sur cet océan et se trouvait, avec des charges considérables, au dépourvu de toute situation. A Bordeaux il avait, en effet, sacrifié sa clientèle et ne pouvait pas espérer de la regagner de sitôt ; le lien le plus sacré qui pouvait l'y rattacher — sa mère ! — venait de se rompre. Son installation à Paris, les intérêts qui l'y avaient amené, auxquels était venue se joindre l'éducation de ses enfants, devaient l'y retenir ; mais comment y prendre pied? Bien d'autres, aussi engagés que lui dans la politique brisée par le coup d'État, trouvèrent naturel de se prendre à la main même qui les avait culbutés. Lui, qui avait dans ses alliances un intermédiaire tout-puissant, n'eut aucun mérite à ne pas les imiter : il était trop au-dessus de la tentation. Il n'était pas moins au-dessus du ressentiment et de la rancune. Il lui restait le barreau, et son talent. Mais le talent et le barreau ne font pas toujours alliance sans cette dot qu'on appelle la clientèle, et, dans sa situation et avec ses antécédents, la sienne ne pouvait être ni tardive ni médiocre.

La Providence, à laquelle il subordonna toujours ses vues et ses

intérêts, ne pouvait pas ne pas venir à son aide, alors qu'il s'aidait lui-même en s'y confiant. Il plaida une première fois devant la cour de Paris, et dès ce début marqua sa place. « M. Aurélien de « Sèze, écrivait M. le premier président Troplong, a commencé hier « sa plaidoirie dans une affaire qui concerne M. Furne, et il doit la « continuer vendredi. La cour l'a écouté avec grand plaisir; elle a « goûté sa parole facile, claire, propre aux affaires et parfaitement « mesurée. Notre cour est difficile, elle en a le droit, elle qui entend « tous les jours ce que le barreau a de plus éminent : M. de Sèze est « de ceux qui désormais ont un nom devant elle et qu'elle sait dis- « tinguer. — Voilà mes impressions très-sincères, qui sont celles de « toute ma chambre. »

Sur ces entrefaites, M. Delangle, quittant le barreau pour la première présidence où il succédait à M. Troplong, fit un acte des plus honorables. Il fut trouver de Sèze et lui dit : « Monsieur, je viens vous offrir ma clientèle, autant qu'il dépendra de moi de diriger son choix. Ne vous croyez pas tenu envers moi à beaucoup de reconnaissance, car je suis heureux d'acquitter moi-même, en ce moment, envers vous, celle que je dois depuis longtemps à M. le président de Sèze, qui a patronné mes premiers débuts. »

A partir de ce jour, M. Aurélien de Sèze fut un des avocats les plus occupés au barreau de Paris. Il y plaida les plus grandes causes, et toujours avec autant d'intelligence des affaires que de distinction dans la manière de les présenter. Sans chercher l'éclat, il le trouva, et atteignit plusieurs fois à la plus vraie éloquence. Il suffit de rappeler, entre autres, les affaires Pelleport, Berryer, Clermont-Tonnerre, Thillet, la consultation Montmorency, etc. Il transforma sa méthode en se livrant plus exclusivement à l'improvisation : dans les affaires courantes, avec ce ton de causerie aisée qui est le genre moderne et plus particulièrement parisien; et, dans les grandes affaires, avec cette dignité et cette puissance qui sont de tous les temps et de tous les lieux où l'éloquence n'a pas perdu ses droits, et qu'il tenait de sa nature autant que de la grande école du barreau bordelais. Ce qui le distingua personnellement, c'est qu'il ne tomba jamais dans la vulgarité, qui est l'écueil du premier de ces genres, ni dans l'emphase, qui est celui du second, et qu'il porta dans tous les deux ce parfum de distinction et d'honnêteté qui émanait de l'homme même.

« M. Aurélien de Sèze, est-il dit dans un article au *Moniteur uni-* « *versel* du 30 janvier dernier intitulé *Échos du palais*, était l'avocat « gentilhomme par excellence : sa parole avait une dignité et une « distinction natives ; à la barre, il était toujours l'homme de haute « compagnie; jamais on ne rencontrait sur ses lèvres une expres-

« sion commune ou simplement familière ; il semblait avoir pris à « tâche de conserver le ton aristocratique et les grandes ma- « nières... »

Cela est vrai, si ce n'est qu'Aurélien de Sèze était simplement et naturellement ainsi, et que c'était les nobles sentiments qui faisaient en lui les grandes manières.

Je ne souscrirai pas de même à la conclusion de ce jugement, qui continue ainsi :

« Depuis trente ans la plaidoirie a subi de grandes transforma- « tions. Les avocats d'autrefois seraient bien étonnés s'ils revenaient « au palais : ils ne retrouveraient ni leur exorde pompeux, ni leurs « solennelles et prétentieuses péroraisons, ni toute leur rhétorique « savante. Le barreau actuel parle la langue rapide, pressée, cou- « rante des affaires ; il a les qualités et peut-être les défauts de son « temps. M. Aurélien de Sèze *n'avait pas suivi son époque : il était « resté un avocat distingué de l'ancien régime.* »

Ce portrait est-il exact ? J'en appelle au palais, dont les *échos*, cette fois, n'ont pas été fidèles. — « La cour a goûté sa parole *facile, « claire, propre aux affaires*, et parfaitement mesurée. » Ce jugement de M. Troplong est le vrai. Si les *exordes pompeux*, les *solennelles et prétentieuses péroraisons* et la *rhétorique savante* sont de l'ancien régime, il faut reconnaître que ce régime survit bien plus dans tel avocat qui ne se pique pas de lui appartenir, et en qui il sait très-bien se faire pardonner et même applaudir. Quant à Aurélien de Sèze, il fut toujours trop convaincu, trop inspiré, et jusqu'à la fin trop jeune pour qu'on puisse dire qu'il était resté un avocat de l'ancien régime ; s'il n'avait pas les défauts de son temps, il n'est pas juste de lui en refuser les qualités, et de lui faire payer sa distinction par cette marque.

Entendez-le plutôt lui-même dans ses improvisations, sténographiées par la *Tribune judiciaire*, et voyez l'impression qu'il faisait sur ses auditeurs. Je le prends dans l'affaire du commissaire-priseur Thillet, qu'il soutenait s'être suicidé dans une voiture, sur le boulevard, après des désastres de Bourse, et avoir affranchi par là la compagnie d'assurance *la Paternelle* du contrat qu'elle avait fait avec lui :

Comment cet abîme s'était-il creusé ?... Quel est le mot de ce désastre? Vous l'avez deviné, messieurs. Ce mot, c'est celui que prononce sans cesse et le monde des finances, et le monde politique, et le monde des affaires, et le monde des plaisirs ; ce mot, c'est celui qui retentit si souvent même à cette barre, pour y révéler ou des scandales ou des malheurs ! Le mot du procès, c'est la BOURSE !!!

Ah ! la Bourse ! Quand je pénètre par hasard sous les colonnes de ce tem-

ple consacré d'abord au commerce qui vivifie les empires, et dont on a fait le temple du veau d'or qui les épuise et les déshonore; quand j'entends ces cris discordants et sauvages qui ressemblent à des hurlements de bêtes fauves dans les forêts, il me semble quelquefois que c'est le cri de malédiction des victimes qui s'y sont perdues... C'est de là qu'elles partent pour courir après la mort et la chercher dans toutes ses voies... Il y en a que l'on trouve hideusement pendus sous les frais ombrages du bois de Boulogne; d'autres livrent leurs cadavres à la Seine... et si une voiture longe le boulevard... un matin; si vous entendez une détonation subite; si, vous approchant plein d'effroi, vous trouvez une tête horriblement broyée... c'est une victime des jeux de Bourse!!! Ce cadavre sanglant, c'est celui d'un joueur... c'est une question de hausse ou de baisse! (*Mouvement.*) Eh bien!... Thillet jouait à la Bourse!... Tout est expliqué!

Et encore :

Et maintenant comprenez-vous l'audacieux défi qu'on nous portait d'assigner un motif pour qu'il ait pu se donner la mort?... Et moi, je vous porte à mon tour le défi d'en trouver un pour qu'il eût pu vivre dans cette situation déshonorée!... Il n'y en a qu'un possible... le motif sublime et tout à fait surhumain qui saisit une âme humiliée sous le poids de ses fautes : le repentir!... le repentir chrétien, qui seul peut faire accepter humblement au cœur de l'homme jusqu'à la honte, jusqu'au mépris des hommes, quand l'âme transformée sent qu'elle se purifie ainsi sous le regard de Dieu, par la grande loi de la réparation! (*Mouvement.*)

Voilà les accents d'une vraie éloquence, qui n'a rien de suranné, franche, inspirée, toute de jet, et qui a, si l'on veut, l'élévation d'une autre époque, mais pour mieux juger les misères de la nôtre et les ramener aux sources de leur guérison.

Tel est le ton des plaidoiries de Me de Sèze au barreau de Paris, où il s'est fait entendre pendant quinze ans, après dix-huit ans de même éclat au barreau de Bordeaux; et on peut justement dire du neveu ce que Fontanes disait à l'oncle, que *deux barreaux célèbres l'ont compté longtemps au nombre de leurs premiers orateurs.*

Ajoutons qu'il ne s'y est pas moins fait aimer qu'honorer par la loyauté, l'ouverture, la bonne confraternité de ses relations, par le respect sévère de lui-même et l'indulgence pour les autres, par la belle intégrité de ses convictions dont il gardait le culte au dedans de lui-même, sans l'imposer ni même l'exposer au dehors, et qu'il ne témoignait que par l'indépendance de sa vie à travers tant de régimes auxquels il n'avait rien demandé ni rien sacrifié; par sa fidélité laborieuse à cette robe d'avocat à lui transmise par ses ancêtres, et sur laquelle l'un d'eux avait jeté un reflet immortel; en un mot, par ce nom de de Sèze, si dignement quoique si modestement porté, conservé si pur et si vivant, et modernisé, si j'ose ainsi dire,

sans déroger de la majesté du passé, comme un rayon qui, tout en tenant à son foyer, se prolonge à travers les nuages qui s'écartent devant lui, et vient se mêler sans se confondre aux choses de la vie. Tout cela faisait autour de lui comme une atmosphère d'honneur qui lui gagnait le respect en inspirant la sympathie, et qui se sentait mieux qu'il ne peut s'exprimer.

VI

Ces qualités publiques n'étaient que la logique de ses qualités privées. Tous les devoirs formaient en lui comme les anneaux d'une même chaîne. Ceux qui l'ont connu intimement n'ont pas d'expression pour rendre ce qu'il était au foyer de la famille et de l'amitié, et n'en ont pas besoin pour se rencontrer dans une admiration attendrie de cette exquise et charmante existence où toutes les qualités étaient éprouvées par tous les mérites. Les choses de la famille ont toujours eu une grande place dans sa vie. La bonté, qui était comme la substance de son âme, y prenait toutes les formes. C'était comme un bon terroir qui communiquait son goût à toutes ses productions. Ce qu'il avait été comme fils, nous l'avons entrevu dans sa vie d'étudiant ; ce qu'il a été ensuite comme époux, comme père, comme parent, comme maître, comme ami, comme homme enfin, n'a été que la multiplication de cette riche nature qui portait et répandait d'elle-même, ce semble, et comme avec une gracieuse négligence, les fleurs les plus aimables et les fruits les plus savoureux. C'était le patriarche des anciens jours, avec toute la culture de l'homme moderne et toute l'aménité de l'homme du monde. Il avait une facilité merveilleuse pour tout faire, et pour tout faire avec plaisir. Venait-on l'interrompre dans les travaux les plus importants de son cabinet, il posait la plume, et non-seulement sans préoccupation, mais avec bonne grâce, il causait avec vous des choses les plus superflues comme s'il eût été dans les délassements d'un salon. Le prenait-on au contraire dans ces délassements et dans ceux où il fuyait le plus les affaires, il s'y replongeait volontiers, dès qu'il pouvait y avoir pour vous quelque intérêt. Cette souplesse charmante d'esprit et de goût, en effaçant tous les angles et ne laissant paraître que l'agrément, le rendait heureux d'un bonheur qui rejaillissait sur tous ceux qui vivaient avec lui, parce que, non-seulement il ne le leur faisait pas payer, mais parce que cela paraissait ne lui rien coûter à lui-même. Et ce qui est plus admirable encore, c'est

que les grandes épreuves de la vie, qui ne lui ont pas été épargnées, et qu'il sentait avec une vivacité qui tenait à la délicatesse conservée de son âme, ne le trouvaient jamais, je ne dis pas révolté, mais même impatient, et rejetant sur ceux qui l'entouraient le fardeau de la souffrance. La modération était, avec la bonté, le tempérament moral de sa nature. Il n'a jamais connu la passion : je ne veux pas dire celle qui enflamme, mais celle qui blesse. L'humanité, avec toutes ses affections et ses émotions, ses joies et ses douleurs, ses succès et ses mécomptes, avait sur lui toutes ses prises, et cependant il n'en était jamais ni enivré, ni abattu, tant il savait s'y assouplir, ou la contenir sous la sérénité constante de son âme. Le travail le soulageait des difficultés de l'existence, et les douceurs de la famille le soulageaient du travail. Ces difficultés se compliquaient pour lui, et ces douceurs étaient éprouvées par le partage de sa situation entre Paris, où il avait son cabinet et son principal foyer, et Bordeaux, d'où il n'avait pu se déraciner entièrement, et où des raisons impérieuses d'intérêt ou de santé rappelaient souvent sa femme et ses enfants, le laissant à Paris comme exilé et séparé de lui-même.

Nul n'était si bien fait que lui pour la vie du monde, par toutes les grâces de son esprit, tout l'éclat de sa conversation et toute la distinction de ses manières : nul mieux que lui n'eût pu jouir de tous les avantages de la société et se passionner des merveilles de l'art et de l'industrie, par la délicatesse de son goût et la pénétration de son intelligence : mais il leur préférait les pures et saines émotions de la nature. Son âme, dès qu'elle était déliée des devoirs, se repliait aux champs, et s'envolait à ce domaine d'Eyran, manoir trois fois séculaire de sa famille, consacré par le souvenir de sa mère, où il avait eu son berceau, dont tous les arbres étaient pour lui, selon leur âge, ou des ancêtres, ou des frères, ou des enfants, et dont il respirait de loin, au-dessus des bruits de la capitale et des agitations du palais, le charme rustique, qu'il ne lui était donné d'aller goûter en famille qu'au temps des vacances. Du fond de son cabinet de la rue de Verneuil, et parmi ses dossiers, il dirigeait avec amour, dans des instructions qu'il adressait à ses serviteurs ou à ses enfants, la tige d'un jasmin ou les branches d'une glycine, dont il tapissait les murailles du vieux château. C'était chose grave autant que délicate pour lui, et jamais ministre, donnant à ses ambassadeurs des instructions diplomatiques, n'y mit tant de soins et de précautions.

Voici un fragment de lettre qui fera entrevoir ce qu'il y avait chez lui de jeunesse de cœur et de fraîcheur de sentiment, dans cet amour de la nature, témoignage de la simplicité et de la candeur de son âme :

... Maintenant que je me suis éveillé et que la séance n'est pas tout à fait engagée, je veux vous dire un mot de mes travaux de décentralisation. Hier j'en avais des cornes, et le mot même me portait sur les nerfs. Il est vrai que mes oreilles en ont été rebattues soixante fois par minute, et que le beau temps m'avait mis en mauvaise disposition de choses sérieuses. Ah! que la paresse est une douce chose! Est-ce que vous n'êtes pas comme moi? Est-ce que les beaux soleils de février n'ont pas pour vous ce charme d'attraction qui me dévore? Quand j'en sens les rayons, quand je vois sous leur douce influence les lilas bourgeonner, les ormeaux rougir, les tiges du marronnier s'humecter de la liqueur vivifiante qui va gommer ses jeunes pousses, je sens un immense besoin d'oublier tout ce qui préoccupe habituellement ma vie, les intérêts publics, les miens tout autant, et de courir à ce soleil qui porte dans ses rayons la chaleur, la lumière, la vie et l'éternelle jeunesse de la nature. Je ne connais plus au monde qu'Eyran, mes bois, mes prés, mes jeunes arbres... et mon cœur répète ce cri — qui est bien celui de l'homme : — *O rus, quando te aspiciam!...*

Telles étaient les qualités privées de l'homme dans Aurélien de Sèze, qualités qui étaient les sources cachées de ses inspirations d'orateur, et qui, pour ceux même qui ne le connaissaient qu'au barreau ou que dans le monde, transpiraient de toute sa personne et mettaient en lui et sur sa physionomie cette indéfinissable expression de dignité, de sérénité et de douceur qui lui faisait une figure à part, entre toutes.

Plusieurs, je n'en doute pas, seront portés à croire que j'ai mis dans ce portrait une complaisante partialité. Je le comprends. La nature humaine en effet comporte rarement une telle perfection. Et cependant je n'en ai pas tracé encore le trait supérieur. Mais, ce qui me reste à y ajouter, en rendant cette perfection plus admirable, la rendra en même temps plus croyable, parce qu'elle en donnera le secret.

VII

M. Sainte-Beuve, ce critique éminent, qui a passé au crible de son jugement, si sagace et si fin, toutes les renommées, avait dans son criterium une dominante, si je peux ainsi parler, qui était comme le diapason souverain sur lequel il les éprouvait. Selon lui, on ne pouvait avoir le dernier mot sur un homme, tant qu'on ne savait pas ce qu'il avait été par rapport à la religion. Et par religion, il entendait non la religiosité, mais le christianisme véritable, le culte pratique de Jésus-Christ. Jésus-Christ était finalement pour lui le *mètre* moral et intellectuel sur lequel il mesurait les hommes. Chose admirable et terrible! qui témoigne de la puissance et de la vengeance de la vé-

rité : cet homme qui, par l'abus des plus beaux dons, a fini par cette impiété sénile qui a été pour tous l'objet d'une immense pitié, avait tracé lui-même sa condamnation dans ces lignes que nous voudrions voir inscrites sur sa tombe comme une réparation et une espérance : « Quand on a à parler de Jésus-Christ, on entre dans une sorte de « resserrement involontaire. On craint, dès qu'on ne le prononce pas « à genoux et en l'adorant, de profaner, rien qu'à le répéter, ce nom « ineffable, et pour qui le plus profond des respects pourrait encore « être un blasphème... *Ceux qui le nient absolument en portent la « peine*. Prenez les plus grands des modernes antichrétiens, Frédé- « ric, La Place, Gœthe, quiconque a méconnu Jésus-Christ, regardez- « y bien, *dans l'esprit ou dans le cœur, il lui a manqué quelque chose*... « Faisons du moins un écho fidèle, en redisant, sans réserve et avec « abondance de cœur, ces paroles de M. de La Chaise dans sa pré- « face de Pascal : « Quand il n'y aurait point de prophéties pour « Jésus-Christ, et qu'il serait sans miracles, il y a quelque chose de « si divin dans sa doctrine et dans sa vie, qu'il en faut au moins « être charmé, et que comme *il n'y a ni véritable vertu, ni droiture « de cœur sans l'amour de* Jésus-Christ, *il n'y a non plus ni hauteur « d'intelligence, ni délicatesse de sentiment, sans l'admiration de* Jé- « sus-Christ[1]. »

Eh bien ! Aurélien de Sèze était chrétien : voilà l'explication et en même temps le couronnement de toutes ses qualités. Non que ces qualités ne fussent naturelles, mais leur préservation et leur perfection étaient surnaturelles. La foi était en lui l'arome de toutes ses facultés et la séve de tous ses mérites.

Il était chrétien ; mais qui est-ce qui n'est pas chrétien aujourd'hui, parmi les gens qui se respectent? Sans doute, d'une manière générale et à certains moments ; mais, foncièrement et vitalement, qui est-ce qui est chrétien ? De Sèze l'était ; ou plutôt, il n'était pas seulement chrétien : c'était *un Chrétien*.

Il ne l'avait pas toujours été : et cela même donnait à sa foi cette trempe de grâce qui, l'ayant saisi dans ses dissipations et dans ses objections, l'avait mis pour jamais à leur épreuve. C'était un converti. Jusqu'à son mariage, il avait été ce qu'on appelle *un homme du monde ;* charmant et charmé, séduisant et séduit, guerroyant Dieu de ses dons, et se faisant une sécurité de ses objections. Mais Dieu qui l'attendait avait disposé sur sa route ces deux instruments,

[1] *Port-Royal*, édition de 1867, t. III, p. 350. — Sainte-Beuve a appliqué ce jugement dans ses *Causeries* à plusieurs grands hommes. Il termine notamment ainsi son portrait de Fréderic le Grand : « Il ne manquait à Fréderic que le plus « haut degré de culture, la religion, qui accomplit l'humanité et humanise toute « grandeur. »

j'allais dire ces deux piéges ordinaires de sa miséricorde : une femme et un saint.

Cette femme, dont le charme virginal rompit tout autre charme, fut celle à laquelle il donna son nom ; et ce saint, au contact duquel toutes les illusions de son esprit s'évanouirent, et qui fut comme le saint Ambroise de ce nouvel Augustin, fut M. l'abbé Dupuch, depuis évêque fondateur du siége d'Alger, qui a expié les sublimes entraînements de sa charité par une humilité plus sublime encore, et dont la suave mémoire est restée en vénération à Bordeaux. Un serrement de main de Jésus-Christ, dans la personne de cet aimable prêtre, avait suffi pour anéantir tous ses doutes, en purifiant le cœur où ils se formaient. Il s'était agenouillé mondain et discuteur, il se releva pour jamais croyant et disciple. Quelques-uns de ses amis furent si frappés de ce changement subit, qu'ils osèrent l'attribuer à des considérations terrestres. Ils outrageaient, sans le vouloir et sans le savoir, deux grandes choses : la Nature et la Grâce : l'une dans son honneur, l'autre dans sa puissance. Aujourd'hui que trente-sept années de la plus admirable fidélité à ce changement sont données en preuve de sa sincérité, sa soudaineté même en devient l'explication ; car elle nous fait voir ce coup de la grâce qui a pu seul opérer un si constant miracle.

Ce miracle fut complet. Aurélien de Sèze, à partir de ce jour, fut pieux comme un enfant, et éclairé comme un docteur. La même foi qui l'humiliait l'illuminait. Peu de chrétiens ont eu à un tel degré la simplicité et l'intelligence. Sans doute il ne faisait pas montre de sa foi, il ne la mettait pas en démonstrations, et encore moins en anathèmes : il se contentait de la pratiquer, de la prêcher d'exemple, d'en exhaler, sans le savoir, le parfum. Mais qu'elle était profonde! Quel recueillement aux pieds des autels! quelle vénérable humilité, Saint-Thomas-d'Aquin l'a vu, lorsque un cierge à la main, il honorait Notre-Seigneur, en lui faisant cortége dans son temple, d'un pas si pénétré, et d'un visage si beau de foi et de simplicité dans sa noblesse! Quelle naïveté touchante lorsque mêlé aux flots du peuple de Paris, prenant dans ses bras le plus jeune de ses enfants, et suivi de tous les autres, il allait au tombeau de sainte Geneviève se mettre avec eux sous la protection de la céleste Bergère!

Surtout, quelles vertus et quelle lumière il en rapportait, et sa correspondance domestique nous révèle! On pourrait faire avec elle un cours complet de conduite et de considérations chrétiennes dans tous les grands événements de l'existence : la naissance, la mort, le mariage, la vocation religieuse, la soumission à la Providence, les difficultés de la vie, les intérêts publics de l'Église et de la société ; tout était vu, jugé, expliqué, déterminé en lui par les lumières de la

foi, avec une intelligence supérieure qui raisonnait tout ce qu'elle croyait et pratiquait.

Les traits distinctifs de son caractère ainsi trempé de foi, étaient, indépendamment de son amabilité et de sa douceur si connues, une humilité profonde qui croissait avec les années et avec les mérites, se croyant, mais bien sincèrement, un grand pécheur indigne de toutes les grâces de Dieu, et une modestie qui le rendait confus et étonné toutes les fois qu'il était l'objet d'une distinction quelconque : j'entends de celles qui pouvaient toucher son âme. Il n'a jamais été décoré. Si cette distinction-là lui fût venue par surprise, il aurait eu peut-être la modestie de la porter ; mais elle eût été mal sur sa poitrine : elle aurait dérangé la vraie distinction qui était répandue dans toute sa personne. Joignez à cela une naïveté de foi d'enfant qui faisait avec cette modestie et cette humilité le plus charmant accord dans un homme de sa valeur.

J'oserai en révéler un trait, qui fera peut-être sourire ; mais que je prends la responsabilité d'admirer. Il avait une Égérie : et qui est-ce qui n'en a pas dans le sanctuaire intérieur de son âme, parmi ces âmes vénérées et chéries dont les vertus ont inspiré les nôtres, et que nous canonisons en secret sur la foi de ces vertus rendues plus actives et plus puissantes depuis qu'elles sont remontées au foyer divin qui les engendrait ! La sienne au moins n'empruntait rien à la superstition, et était autorisée par une sainteté que toute une vie de miracles de charité fera monter un jour sur nos autels. Nommer mademoiselle de Lamouroux, cette femme, ou plutôt cet ange de miséricorde, fondatrice au commencement de ce siècle d'un établissement de refuge pour les victimes de la corruption qui a frappé d'admiration Napoléon Ier, et que son esprit dirige encore, c'est faire tomber tous les sourires et mouiller tous les yeux d'émotion à Bordeaux. Le souvenir de cette femme, dont le génie persuasif égalait la sainteté, se mêlait en outre, dans le cœur si filial d'Aurélien, à celui de sa propre mère dont elle fut l'amie, et justifiait doublement ce titre de *la bonne mère*, que lui donnaient les malheureuses qu'elle enfantait à la vertu. Eh bien, quand, pressé par le temps, il arrivait au moment d'une plaidoierie importante et difficile, il se recommandait à mademoiselle de Lamouroux. Puis revenant du palais, content de son succès, de l'effet qu'il avait obtenu, il racontait aux siens qu'il s'était senti inspiré pendant qu'il plaidait « et ce « n'est pas étonnant, disait-il, c'était *la bonne mère* qui parlait ! »

Je disais, il y a un instant, qu'il ne mettait pas sa foi en anathèmes : ce n'est pas qu'il fût insensible aux outrages qu'elle recevait, et que se bornant à sa destinée personnelle ou à celle des siens, il se désintéressât des grandes épreuves de l'Église et de la vérité : nulle

âme, au contraire, n'y prenait plus de part et n'en recevait plus de blessures. Il avait faim et soif de la justice et souffrait persécution pour elle, cette persécution intérieure des grands justes, que le monde ne connaît pas. C'était un martyr caché du droit et de la vérité. Les audaces et les triomphes de l'iniquité l'oppressaient et le torturaient. Il en était au supplice; mais il faut admirer en même temps par quels sentiments héroïques de foi, de charité, de haute confiance il dominait sa souffrance et la soumettait:

... Quand on voit, ma chère et bonne sœur, ce qui se passe sur cette triste terre, on se prend à ne pas regretter ceux qui se sont endormis dans le Seigneur, avant d'avoir vu la direction que prennent les choses; ils le voient sans doute, mais avec d'autres yeux que nous. Ils pénètrent les éternels desseins de Dieu mieux que nous ne pouvons le faire. La foi nous aide sans doute, et il faut s'y réfugier fermement; mais, ici-bas, il nous est difficile de nous dépouiller du vieil homme, de nous défendre de toute colère, de toute haine, de tout gémissement... Là haut, on se réjouit et rien que cela. La volonté de Dieu se fait! N'est-ce pas tout pour les saints? Ils voient, ils savent, ils admirent, ils bénissent : les épreuves des élus sont pour leurs yeux dessillés les fleurs de la couronne que tressent les anges. Ils chantent en chœur les paroles du Sauveur : Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, et ils comprennent mieux que nous, misérables exilés, cette grande vérité que le bonheur est vraiment là où le Christ a dit qu'il était. Laissons donc passer, ma chère amie, si nous le pouvons sans nous trop révolter, l'injustice de la terre que permet ou bien plutôt que *pousse* la justice du ciel. Admirons et bénissons, et attendons. Mettons-y une confiance surhumaine! Car vraiment nous verrons cette divine justice se manifester sur les bons et sur les méchants... Soyons même comme les Apôtres dans les tribulations, comme saint Paul, au milieu des chaînes, écrivant à ses fidèles que son cœur *surabondait* de joie, comme nous le dirions à la guérison d'un de nos enfants... Voilà, ma chère amie, ce qu'il nous faudrait, et ce que nous devons surtout demander dans ce temps-ci : la joie du Saint-Esprit, parce que, si douloureuse que soit l'opération, la volonté de Dieu se fait. Autre chose encore qu'il faut demander beaucoup, parce que nous l'avons très-peu (je parle pour moi), des sentiments fraternels pour ceux qui ne veulent pas être nos frères et qui le sont néanmoins! Mon sang bout tellement quand j'entends parler de Victor-Emmanuel et de ses suppôts que je ne peux plus prendre part à aucune conversation de ce genre, parce que je me sens toujours prêt à éclater ridiculement. Voilà ce qu'il faut étouffer sérieusement et sincèrement, si nous voulons être les disciples de Celui qui est mort pour tous. Ouf!! Que c'est difficile!... C'est vous dire, ma chère amie, pourquoi je ne vous parle pas des événements. On ne se contenterait pas d'en être malade, comme Amable, mais je crois qu'on en mourrait de honte, de douleur et surtout de stupéfaction, en voyant ces abominations se produire en plein soleil, si on ne faisait d'énormes efforts pour se jeter, soi, les siens, son pays et l'Europe dans les bras de la Providence, en lui disant : Faites, Seigneur, c'est vous, *vous seul*, qui portez

le sceptre et l'épée ; c'est vous qui régnez dans tous les siècles, et qui menez le monde comme il vous plaît ! *Fiat voluntas tua!*

Voilà l'âme d'un juste, et, sans vouloir diminuer le mérite de ceux qui luttent ouvertement pour la justice, mais qui mêlent trop souvent la passion au zèle, et desservent cette grande cause de toutes les satisfactions qu'ils s'accordent, je ne crains pas de dire, à un point de vue supérieur, qu'elle recevait plus d'avancement de toutes celles qu'il se refusait.

Il avait pour Pie IX une véritable passion. Mais, si exalté que fût son culte pour ce grand et incomparable pontife, qu'on ne saurait mettre trop haut dans l'admiration et le respect du monde, et, bien que dans les saillies de son admiration, il allât jusqu'à dire qu'il le tenait pour dirigé immédiatement par le Saint-Esprit, je dois dire cependant, en fidèle rapporteur de ses sentiments, que, sur la question générale de l'infaillibilité des papes, il se réservait entièrement pour l'*obéissance.* Mais il se réservait aussi, franchement, c'est-à-dire respectueusement. Dans son antipathie naturelle pour l'inconvenance et la violence, il blâmait et déplorait hautement les discussions qui avaient lieu sur cette croyance en dehors du concile, disant que des clients qui disputent et s'injurient avant que les juges soient sur leurs siéges ou pendant qu'ils délibèrent sont des fous. Son bon sens et sa bonne foi étaient également choqués qu'on déshonorât l'obéissance dont on faisait profession en décriant ce qui pouvait en devenir l'objet, en lui retirant à l'avance toute raison, toute sagesse et toute légitimité ; et en ne craignant pas d'aller pour cela jusqu'à ébranler le principe certain de la primauté du pape et de l'infaillibilité de l'Église elle-même dans l'autorité de son concile, au risque de toutes les révoltes qui pouvaient survivre chez ceux qu'on avait entraînés à la soumission dont on se flattait pour soi-même et dont on assumait gravement la responsabilité.

Tel était le chrétien. Il était, je ne dis pas caché, mais fondu pour ainsi parler, dans l'homme, comme l'homme l'était dans l'avocat ; et ces trois caractères n'en faisaient qu'un seul par la plus délicate harmonie.

Achevons de le peindre en traçant la dernière période de sa vie depuis son retour à Bordeaux.

VIII

Lorsque le blé s'est élancé de sa tige verte, puis qu'il a rempli son épi, en se pénétrant des sucs de la terre et se dorant des feux

du soleil, il incline sa tête chargée de grains vers le sol d'où il est sorti, comme pour y déposer ses trésors et y renaître de sa semence. Cette image exprime le sentiment qui au plus fort de sa maturité, de ses talents et de ses mérites inclinait Aurélien de Sèze vers Bordeaux. Il avait soixante-cinq ans. Sa position à Paris était des plus brillantes. Nommé du conseil de l'Ordre, aussitôt que le temps voulu pour en faire partie avait été résolu, il n'aurait pas tardé à être bâtonnier : tout le retenait ; mais outre qu'il aima toujours à descendre, il voulait, disait-il, *retourner là-bas, et venir mourir où il était né.*

Cependant ce ne fut pas là le motif principal de sa retraite. Celle-ci était si contraire à tout ce qui détermine ordinairement les hommes, l'éclat de la réputation, les succès, l'intérêt, les hautes relations, qu'on ne pouvait se l'expliquer, et que peu s'en fallut qu'on ne lui prêtât des motifs critiquables, faute de pouvoir s'élever à des motifs assez purs et assez désintéressés.

Ces motifs furent cependant pesés par lui dans les balances de la plus délicate responsabilité et de la plus religieuse sagesse, comme le témoigne une admirable lettre que j'ai sous les yeux, où il initie ses enfants à ce conseil tenu avec sa conscience, et qui est comme le testament de cette partie de son existence qu'il allait dépouiller. Il en écarte tout sentiment personnel, même cette inclination vers le sol natal qui était la seule ambition contre laquelle il eût à se défendre. Le devoir, reconnu à des signes indicateurs de la Providence, tel est l'unique objet de sa recherche. *Pour être bien sûr qu'il ne cède pas à un attrait secret, et à une séduction de son désir*, il se retrace toutes les déterminations antérieures de sa vie, à l'effet d'y ressaisir dans les événements qui l'ont marquée ce fil conducteur de la volonté de Dieu, qui a toujours dirigé ses pas; et enfin il croit la reconnaître dans ces circonstances que ses enfants, dont l'éducation avait été un des motifs de son séjour à Paris, étaient presque tous établis aux environs de Bordeaux, et que l'un d'eux surtout, établi à Bordeaux même, réclamait son patronage au barreau de cette ville.

Sa retraite du barreau de Paris, si inexpliquée qu'elle fût à tous ceux qui ne pouvaient en pénétrer les motifs, et à l'estime desquels il se dérobait, ne se fit pas sans des témoignages qui montrent à quel point il y était prisé : « Vous êtes l'objet des regrets sincères « du barreau tout entier, lui écrivait Berryer ; mais nul n'éprouve « plus que moi le chagrin de votre éloignement. Aux liens de con- « fraternité de convictions qui m'attachent plus particulièrement à « vous, et me rendaient si précieuse votre présence au milieu de « nous, s'unit étroitement pour moi le souvenir de l'amicale bonne « grâce et du zèle avec lequel vous avez soutenu ma belle-fille... »

— « Je n'ai pas besoin de vous dire, lui écrivait Me Nicolet, le re« gret que m'inspire votre résolution de retraite. Il est universel « parmi nous ; mais je puis affirmer que nul mieux que moi n'ap« préciait le talent, le caractère, la dignité simple et bienveillante « du confrère que nous perdons ainsi. — Sévère à lui, indulgent « aux autres, c'était un véritable avocat, digne d'être proposé comme « exemple à la génération qui nous suit et qui en a quelque besoin. « Nous tenons son départ comme un malheur pour l'Ordre... »

Je ne puis pas priver sa mémoire d'un témoignage d'un autre ordre, et qui sera un témoignage en même temps pour la gracieuse et aimable mémoire de celui qui le lui rendait : « Qu'il est donc « triste de vous perdre pour toujours ! lui écrivait M. de Beauvais, « curé de Saint-Thomas-d'Aquin. Rien ne pouvait m'affliger plus « sensiblement que cette nouvelle. Il y a de ces secrets de cœur « que l'occasion seule permet de laisser échapper : je vous suis plus « sensiblement attaché que je n'ai jamais pu vous le dire. L'édifica« tion que vous et votre chère famille donnez à notre paroisse, et le « respect aussi tendre et dévoué que discret qui m'attachait à vous « et aux vôtres, me font vivement sentir la perte que je fais : ces « sortes de séparations sont de véritables morts civiles dans l'ordre « des affections et on ne s'en consolerait pas, si l'on n'était chrétien, « et si, à ce titre, on ne pouvait toujours vous aimer devant Dieu... « Que Dieu donc vous bénisse, vous et madame de Sèze et tous vos « si bons enfants, *même celui qui vous enlève !* Je comprends votre « retour et votre attrait vers votre doux et glorieux berceau. Puis« siez-vous y être tous et toujours heureux, autant qu'on peut « l'être du bonheur provisoire et toujours si incomplet de ce monde ! « Mes vœux du moins, veuillez le croire, mes regrets et mon cœur « vous y suivront ! »

Au barreau de Bordeaux, il pouvait rencontrer un accueil moins sympathique de la part de ceux dont il venait plus ou moins déranger la position ; il pouvait craindre qu'on lui tînt un peu rigueur de l'avoir quitté, et qu'on ne réagît même, par une jalousie permise à un tel barreau, contre l'ascendant de réputation qu'il semblait apporter de celui de Paris. Mais jamais il ne s'arrêta à telles pensées. Un ascendant bien moins contesté lui assurait la meilleure réception : celui de son caractère. A son aspect, les cœurs s'ouvrirent, et l'honneur du bâtonnat ne tarda pas à lui être décerné. Il semblait n'avoir jamais quitté cette place qui fut tout de suite brillamment occupée. Son cabinet devint tout à fait et en peu de temps celui d'autrefois. Sa clientèle fut ce qu'elle a été toujours et partout, une clientèle personnelle, une clientèle d'amis, d'affaires toutes graves et diffi-

ciles, que lui attiraient son caractère, son désintéressement, son habileté bien connue.

La contagion de cette haute estime dont il était l'objet, autant que la ramification des affaires, le rappelèrent souvent à cette barre du barreau de Paris où il retrouvait toute la sympathie et tout le respect qu'il y avait laissés, augmentés encore par le regret qu'on avait eu de le perdre. Il était appelé, non moins souvent, à plaider devant d'autres tribunaux et d'autres cours de province, et la modestie de sa retraite à Bordeaux fut récompensée par une expansion plus grande de son renom.

Il en reçut un témoignage mémorable aux funérailles de Berryer. Délégué par le barreau de Bordeaux pour l'y représenter en sa qualité de bâtonnier, il s'y rendit, persuadé qu'il n'aurait à y prendre part que comme l'un des bâtonniers de province. Mais à sa première rencontre avec ceux-ci, à la gare du chemin de Paris à Augerville, tous le proclamèrent comme leur organe, comme la plus digne voix des barreaux de France. Cet honneur insigne le surprit tellement, qu'il ne s'y était pas préparé, et qu'il n'eut que le temps de crayonner, sur le coin d'une cheminée, ce discours que toutes les voix de la presse reproduisirent le lendemain, où il ne fut pas au-dessous de lui-même ni de l'illustre mort, et que lui seul, dans une lettre confidentielle que j'ai sous les yeux, jugea modestement en le considérant, à raison de la précipitation qu'il avait mise à le composer, sans pouvoir même le relire, comme une des plus grandes épreuves de son amour-propre. Berryer et de Sèze se rendirent là un témoignage réciproque et vraiment digne de tous deux. Le suprême honneur, et comme la couronne de de Sèze, fut de mener le deuil des barreaux de France à la tombe du grand orateur, du grand citoyen, du grand chrétien, et, en projetant sur elle cette gloire, d'en recevoir le premier reflet.

Tout le reste de sa vie fut partagé entre le travail et la famille, entre le palais et les champs. Il avait repris possession de cette maison patrimoniale de la rue des Remparts, qu'il avait quittée, même durant sa première carrière d'avocat à Bordeaux, où s'était écoulée sa première jeunesse, où sa mère avait vécu, où son père était mort, et que son illustre aïeul Jean de Sèze avait consacrée. Dès qu'un rayon de soleil et de loisir le lui permettait, il s'échappait pour aller passer à Eyran une ou deux journées, du samedi au lundi ; il s'empressait d'y revêtir sa blouse et ses sabots et d'arroser lui-même ses fleurs et râtisser ses allées. On l'eût pris, comme il arriva parfois à son voisin Montesquieu, pour son jardinier, si son grand air, et l'accent de paternelle bonté avec lequel il tutoyait, dans leur patois, non-seulement ses serviteurs, mais tous les paysans du pays

qui le révéraient comme leur oracle et l'affectionnaient comme leur ami, n'eussent trahi sa race. L'homme de la vie rurale faisait oublier l'homme des sérieuses pensées, et celui qui eût vu, dans ces délicieux moments, sa figure radieuse et sereine, n'eût jamais pensé que le lendemain il devait parler pendant cinq ou six heures, et qu'il saisissait cet éclair de bonheur comme un écolier jouit d'une récréation entre deux classes.

J'allais omettre une de ses vertus, tant elle se cachait parmi les autres, et c'est Eyran qui me la rappelle : la charité. *Elle était sortie avec lui du sein de sa mère, et elle avait crû avec son enfance*[1]. La tasse de café au lait de la pauvre vieille Marianne en avait été une des leçons. Elle s'en épancha toute sa vie, qui fut une aumône continuelle d'argent, autant qu'il le pouvait, mais surtout de temps, de paroles, de conseils. Il était prodigue pour les pauvres de l'or de son éloquence, et on ne distinguait pas les procès qu'il plaidait ainsi pour eux de ceux qui intéressaient les plus hautes situations, si ce n'est qu'ils paraissaient lui être plus personnels. Mais il était charitable d'un bien plus précieux encore pour l'homme excédé d'affaires : de ses loisirs. Ils lui étaient incessamment disputés à Eyran par tous les paysans des environs qui se succédaient sans trêve, venant mêler les épines de leurs différends aux charmes de sa liberté, et il répondait avec une aménité qui semblait rentrer dans son goût des affaires, et une délicatesse d'attention dont il se tenait largement rétribué par la paix qu'il rétablissait entre eux. Sa charité n'était pas encore satisfaite de ses réponses aux appels qui lui étaient faits. Il prenait l'initiative des œuvres qu'elle inspire. Il avait fondé à Eyran une école gratuite de garçons et de filles, dirigée par des sœurs agricoles. Et où croirait-on qu'il l'avait installée? dans son château; sous le toit même où il venait chercher le repos des champs et de la famille : et il n'en était pas plus importuné que si c'eussent été ses propres sœurs et ses propres enfants. Six ans se sont écoulés ainsi, et il a fallu que l'intérêt même de cette institution réclamât une installation plus définitive pour que sa demeure cessât d'être la ruche de cet essaim qui bourdonnera longtemps sa louange.

Son ambition, ramenée à cette simplicité de mœurs pour lui-même, avait dû se reporter naturellement sur ses enfants. Il avait très-bien jugé que si la fidélité à sa profession autant qu'à ses convictions avait autorisé son indépendance, il n'eût été ni de la sagesse du père de famille, ni du patriotisme du citoyen, de les condamner à une abstention qui eût pu être funeste à leur avenir, et

[1] Job, XXXI, 13.

priver le pays de leurs services. Il était d'ailleurs permis de croire que le nom de de Sèze ne serait pas un titre de défaveur pour de dignes fils, alors que sa valeur s'était accrue, s'il est possible, de toute la réserve que le père en avait faite pour lui-même.

Mais une ambition plus haute avait été satisfaite à l'égard d'un autre de ses enfants : satisfaction douloureuse, mais d'autant plus digne de la générosité de son cœur. Le sacrifice d'Abraham lui fut demandé, sinon par le couteau de l'ancienne Loi, du moins par *ce glaive à deux tranchants* de l'Évangile *qui atteint jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles*[1]. La vocation à la vie religieuse la plus austère était venue saisir un de ses fils au milieu de tous les succès et de tous les agréments de la vie. Ce fils avait été uni à l'un des miens par une de ces amitiés dont l'amour dévorant de la perfection est le nœud, et qui ont des conséquences effrayantes pour la nature, en liant ses victimes sur l'autel d'un amour qui ne fait sentir ses délices qu'à travers des déchirements. Le même glaive qui avait percé les deux enfants de cet amour devait percer les deux pères de cette douleur, et les unir dans un même sacrifice. Le mien fut sanglant, le sien faillit l'être, et ne resta que moral et spirituel. Mais aussi par quel héroïsme de foi et de généreuse soumission ne fut-il pas racheté !

« O mon Dieu ! s'était-il écrié dans un épanchement paternel, mon « cœur devrait surabonder de joie ; car il m'exauce dans le désir le « plus vif que j'aie jamais eu pour mes enfants. A chacune de vos « naissances, je lui ai dit : Sera-ce celui-ci, Seigneur? Oh ! nous vous « les offrons tous, ils sont tous à vous ; mais lequel acceptez-vous, « lequel voulez-vous? C'était toi, cher enfant ! C'est toi qu'il a mar« qué de son signe, et il nous l'a fait pressentir en te donnant le « saint évêque d'Alger pour parrain et pour représentant. Cette âme « bienheureuse, ainsi que tous nos autres saints amis du ciel, prie pour « toi et te bénit maintenant. Qu'ils t'assistent ! qu'ils te protégent ! « qu'ils te fortifient et nous aussi ! *Sursum corda !* L'étrange faiblesse « de notre nature nous fait souffrir de ce que notre âme accepte et « veut ; mais bénissons Dieu ! prions-le de nous secourir... Va, cher « enfant, vers cette terre qu'il doit te montrer ; réfugie-toi sous ses « ailes divines, et reçois ma bénédiction paternelle, pleine, abon« dante, partant d'un cœur déchiré, mais soumis... Adieu, cher fils « de mon cœur : je te remets à Dieu et à sa sainte Mère ! »

Ce fils, trop fortement éprouvé par la règle monastique dans son tempérament délicat, fut rejeté dans ses bras par une maladie qui faillit l'emporter. Mais Dieu le retint, jusque sous le toit paternel,

[1] Saint Paul aux Hébreux, ch. IV, 12.

pour son sacerdoce séculier. Après des études théologiques, retardées par les soins de sa santé, le moment de son ordination arriva. Une nouvelle crise du mal qu'il avait une première fois ressenti, causée par la sainte émotion de cet événement auquel il aspirait depuis si longtemps, faillit encore faire de ce moment celui de sa mort. Tout le monde hésitait entre la crainte qu'il ne pût en supporter la fatigue et celle d'un ajournement dont la douleur pouvait lui être plus funeste. Le père seul, animé d'une confiance surhumaine et d'un pressentiment surnaturel, insista pour qu'il fût passé outre. Il reçut l'ordination dans un fauteuil ; et la santé lui revint avec la joie du sacerdoce.

Dieu pressait les événements et les dirigeait vers la consolation de ce père, la dernière et la plus grande de sa vie qu'il dût éprouver. « Mon fils, disait-il au jeune lévite en le couvrant de baisers et de « larmes, tu ne peux pas comprendre ce que c'est que de voir son « fils devenir prêtre. *Je puis mourir maintenant, mes derniers mo-« ments sont assurés !...* »

Le jour de la première messe où devait s'opérer le mariage mystique de ce fils de bénédiction arriva. A Bordeaux, cette solennité est des plus touchantes. Son analogie avec les noces y est représentée par une jonchée de feuillage sur laquelle les jeunes prêtres, comme les époux, s'avancent vers l'autel. C'était dans cette chapelle de la Vierge du Mont-Carmel devenue un des bijoux de l'art religieux moderne. Une foule recueillie, dont la famille de Sèze était le centre sympathique, la remplissait. La musique de la psallette faisait entendre ses suaves mélodies. Tout respirait une fête du ciel sur la terre, lorsqu'on vit s'avancer, sur les pas de son fils, et s'agenouiller au pied de l'autel où il montait, ce père vénérable, inclinant la gloire de ses soixante-dix années pour se faire l'humble servant de messe de son enfant, ou plutôt relevant cette gloire par la sainte joie qui inondait son âme, et que sa figure si noble, si profondément recueillie et pénétrée laissait percer, à ce moment surtout où, le premier, il recevait le pain des anges, prémices de la consécration de son fils, pendant que tous ses autres enfants, en guirlande à la table sainte, l'attendaient.

L'impression de cette foi et de cette piété si digne dans sa simplicité, gagna toute la ville, et s'y répandit comme un parfum. L'événement ne tarda pas à lui donner un sens suprême. C'était là en effet le *Nunc dimittis* de ce patriarche. Encore plein de jours en apparence, et dans la même verdeur que nous lui avions connue à Paris, il fut pris à quelques jours de là d'une petite fièvre dont la bénignité insidieuse trompa d'abord sa famille et lui-même, jusqu'à lui permettre de se rendre au palais ; mais qui prit bientôt un caractère pernicieux

réfractaire à tout l'art des médecins. Un délire tranquille comme son âme, et dont il ne sortit qu'un instant à l'arrivée de son confesseur, comme si la mort se fût écartée par discrétion et par respect pour sa conscience, le mena en deux jours à sa fin. Les larmes de toute sa famille coulaient autour de lui sans qu'il pût en être le témoin. L'extrême sacrement des mourants dut lui être administré; et alors, comme en accomplissement de ces paroles prophétiques : *je puis mourir maintenant, mes derniers moments sont assurés!* celui sur lequel il les avait prononcées dut exercer pour la première fois sur son père ce ministère douloureux. Les sanglots du fils entrecoupaient les paroles du prêtre dans sa bouche, et c'était avec des mains tremblantes qu'il appliquait la force des onctions sacrées aux membres de ce père vénéré; fermant ainsi les portes de la vie sur celui de qui il l'avait reçue, ou plutôt lui ouvrant celles de l'Éternité!...

A ce moment, si on eût eu le regard assez pur pour discerner le monde invisible, on eût vu, sans doute, tous *ses saints amis du ciel*, comme il les appelait, Mgr Dupuch, Mlle de Lamouroux, ceux de ses enfants qu'il avait perdus ici-bas à l'âge des anges; sa mère, accompagnée de toutes les bonnes œuvres sur lesquelles elle avait été portée au sein de la divine Charité qui les lui inspira; le royal Client de son oncle devenu le patron de ses défenseurs et le miséricordieux avocat de la France, tous ses êtres aimés et vénérés avec lesquels son âme n'avait cessé de converser du fond de l'exil, on les eût vus, dis-je, venir au-devant de lui pour l'introduire aux demeures éternelles, par la communion des mérites et des sacrifices qui les y avaient eux-mêmes fait asseoir.

Cependant, sa famille et la société qui le perdaient ici-bas étaient en proie au deuil et aux regrets. Tout Bordeaux, qui venait de le voir dans l'exercice de sa profession, continuée, hélas! jusque dans son délire, fut frappé de sa mort comme d'un coup de foudre. Avec ce sens des grandes manifestations civiques dont cette ville éminemment sympathique a toujours eu le secret, elle lui fit des funérailles dont la douleur publique fut toute la pompe. La nef de la cathédrale, la plus spacieuse nef de toutes celles de France, mise à cette disposition, malgré les usages contraires, devint trop étroite pour contenir la multitude émue qui s'y pressait. Un nombreux cortége de parents, d'amis, de clients, d'avocats en robe, de magistrats de tous les ordres, de citoyens de tous les rangs, des orphelinats, des religieuses de diverses œuvres, et cette foule du peuple qui dans nos provinces se fond encore dans l'unanimité d'un grand sentiment public, et pour qui le nom de de Sèze était synonyme d'honneur, de fidélité, de talent, de patriotisme, de caractère, de foi, rendaient un haut hommage à l'homme aussi aimé qu'éminent qui les avaient

représentés dans deux grandes assemblées politiques, qui avait honoré la magistrature en la quittant, deux grands barreaux en s'y distinguant, le barreau de la Gironde en y revenant, et qui, à travers cette longue carrière où il n'avait laissé que des traces de désintéressement et d'honneur, n'avait rien perdu de lui-même et rien rapporté de la fortune et des distinctions humaines que cette simple robe d'avocat qu'aucun insigne ne venait déparer sur son cercueil. Un témoignage plus personnel à l'homme privé vint se mêler d'une manière émouvante à ces témoignages de la considération publique. La population rustique d'Eyran, surprise plus tard que les autres par cette mort inopinée, n'ayant pour se transporter à Bordeaux ni le chemin de fer dont les heures ne concordaient pas, ni tout autre moyen de transport dont la glace ne permettait pas l'usage, n'avait pas hésité à se mettre en route, à pied, par le froid le plus intense, dès quatre heures du matin, pour franchir dix-sept kilomètres, et on les vit s'avancer à l'offrande, souillés de la boue des chemins, et pleurant à sanglots le bon maître, le fidèle ami, l'homme excellent, qui était né au milieu d'eux, qui était revenu toujours s'y retremper, et dont le cœur, même des hautes régions de la politique et des affaires, n'avait cessé de tourner vers eux ses plus intimes aspirations.

Quelle oraison funèbre pouvait valoir de telles manifestations! Aussi, lorsque sur sa tombe entr'ouverte, M[e] Poumereau au nom de l'ordre dont il était bâtonnier, M[e] Princeteau au nom des amis du défunt, et M[e] Rendu délégué par le barreau de Paris, voulurent exprimer la douleur commune, ils n'eurent pour être éloquents qu'à en être les simples interprètes. Tous les organes de la presse du département s'accordèrent à redire, en termes qui n'avaient rien cette fois d'officiel ni de frondeur, ce témoignage dont nous prenons l'une des expressions dans le *Journal du Peuple :* « Peu de morts causeront « plus de larmes et de regrets : M[e] Aurélien de Sèze ne comptait que « des amis. Par une rare exception, en traversant les orageuses « sphères de la politique, séjour des passions aveugles, des colères « et des haines, il n'y avait excité que des sympathies et des affec- « tions... Esprit doux, charmant, cultivé, doué de ce que nous « appellerons toutes les grâces du terroir privilégié de la Gironde, « M[e] Aurélien de Sèze était un aimable parleur. On devinait à l'en- « tendre l'homme qui avait dû vivre au temps où l'on savait causer. « Conversation abondante, vive, animée, fleurie, sans piquants et « sans blessures, une rose sans épines... Mais M[e] Aurélien de Sèze « était mieux qu'un aimable esprit, c'était un caractère. Il a passé « à travers les agitations et les tourmentes de ce monde, inébranlable « dans le bien et dans le juste, fidèle à tous ses cultes, et on peut

« dire de lui qu'il n'a quitté le droit chemin sur cette terre que le « jour où il est entré dans le sein de Dieu. »

Quand l'homme de bien sort de ce monde, il se produit, dans la société qui le perd, un phénomène moral admirable. La conscience publique se contracte, en quelque sorte, sous l'impression de cette perte, comme si une vertu s'était retirée d'elle ; tous ses dissentiments se taisent un instant, un sûr et prompt instinct de justice résume d'un trait toute une longue et belle vie, et profère un de ces verdicts qui honorent ceux qui le rendent autant que celui qui en est l'objet, et qui est comme un reflet sur la terre de cette justice éternelle qui lui est rendue au même moment dans le ciel. Cela a lieu surtout lorsque les mérites qui sont ainsi reconnus ont été désintéressés, et n'ont eu pour mobiles que le devoir et que l'honneur, sans mélange de vaine gloire et de personnalité. La conscience humaine, alors, est d'autant plus jalouse de s'acquitter, qu'il semble qu'elle veuille opérer une restitution, et ne pas être en reste de noblesse et de générosité envers celui qui s'est montré si digne d'elle. Elle lui rend avec usure tout ce qu'il s'est refusé, tout ce qu'elle peut lui décerner d'honneur, alors que, l'épreuve terminée, elle n'est plus retenue par le respect de sa modestie, ni par la crainte de sa fragilité.

C'est ce que nous avons vu à la mort d'Aurélien de Sèze. A la nouvelle de cette mort, un nuage de douleur a passé sur les visages, et de toutes les bouches est sortie cette parole, plus expressive que les plus beaux discours parce qu'elle est le cri de la conscience : *C'est une vraie perte !*

C'est cette perte que j'ai voulu faire apprécier plus encore en déroulant cette belle vie, en la montrant dans tous ses replis, et, comme je me le proposais en commençant, dans toute sa transparence. Je ne peux mieux la résumer que par ce mot que j'aime à rappeler en terminant, parce qu'il relie la mémoire de la mère à celle du fils : ce fut un *lis pur ;* comme me le disait encore un saint prélat qui l'a connu mieux que personne, parce qu'il l'a connu intérieurement : c'est une belle figure de marbre blanc, sans aucune veine. Pour parler enfin sans image : ce fut un juste, dans un homme charmant.

Et maintenant, faut-il finir sans tirer aucun enseignement d'un tel exemple ? Le juste, ainsi jugé par nous, ne nous juge-t-il pas à son tour ?

En vérité, lorsqu'on voit la mort discerner, en quelque sorte, avec un choix cruel, ce qu'il y a de mieux parmi nous pour nous le ravir, pour découronner la société de ce qu'elle a de plus noble et de meilleur, on se sent presque honteux de vivre. On est amené à recon-

naître que ce n'est pas la durée, mais la qualité de la vie qui importe ; la qualité, plus encore que l'éclat et que le bruit, le dedans plus que le dehors. Sans doute, il faut faire cas de la renommée, qu'on pourrait appeler la conscience extérieure de l'homme ; mais il y en a deux : l'une, qui suit le mérite qui s'ignore, en l'honorant discrètement ; l'autre, qui le précède ou l'accompagne de ses louanges, et le repaît d'une récompense vaine alors comme lui. L'activité humaine est en raison de ces deux mobiles : l'une opère dans la modération et dans la douceur, et finit par posséder la terre en commençant par se posséder elle-même ; l'autre perd toute sa vertu par sa violence, dessert les meilleures causes de toutes les satisfactions qu'elle s'accorde, et ne contribue souvent à l'œuvre de la Providence que par le mal dont elle lui donne lieu seulement de tirer le bien, au prix de tous les scandales dont elle porte justement la responsabilité. Dieu nous a chargé avant tout du soin de nous-même et de notre propre perfectionnement ; que s'il nous admet ensuite à l'honneur de défendre sa vérité dans le monde, par les dons qu'il nous a faits et les circonstances où il nous a placés, ce ne peut être qu'au moyen de ce premier instrument de notre perfectionnement propre qu'aucun autre ne peut remplacer, et qui, tout seul, opère plus, dans l'obscurité de ses sacrifices, que tous les éclats d'un zèle qui sera toujours suspect, intéressé et funeste, tant qu'il ne commencera pas par nous.

C'est donc sur nous d'abord et sur la meilleure partie de nous-même qu'il faut exercer notre activité, comme pour l'y ajuster à cette perfection que nous voulons réaliser au dehors. Réservons et préservons notre âme. *Portons-la dans nos mains*, au-dessus des passions et des agitations humaines. Rappelons-nous ce grand cri de Berryer mourant, qui fut comme la dernière flamme de son éloquence retombant sur son foyer : *Mon âme! mon âme!!* N'oublions pas que la mort change toutes nos vues ; et ne louons, n'estimons, ne voulons que ce qu'elle ne détruit pas !

Voilà ce que semble nous dire la vie tout entière d'Aurélien de Sèze, par cette modération, cette douceur, cette sagesse et cette réserve qui en ont formé comme le tempérament, et qui ne se sont pas démenties un seul instant dans toutes les situations de sa longue carrière, justifiant en lui ce mot de Platon : *Les justes sont doux*.

Si j'ai pu laisser de lui cette impression et cette leçon, si j'ai pu, d'un trait un peu durable, le faire revivre dans ces pages, une des plus grandes douceurs de ma vie aura été de mettre au-dessous mon nom.

AUGUSTE NICOLAS.

CERCLE CATHOLIQUE DU LUXEMBOURG

LA RÈGLE ET LA LIBERTÉ

DANS LA LITTÉRATURE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC DE BROGLIE À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉMULATION, DANS LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1870.

Messieurs,

Quand la bienveillance des directeurs de cette association m'a fourni l'occasion précieuse de m'entretenir avec vous, j'ai hésité longtemps non pas précisément sur l'ordre d'idées que j'avais le projet de vous communiquer, mais sur le choix du titre, des termes, de l'étiquette, en quelque sorte que je mettrais à ces idées pour les recommander à votre bienveillante attention. Je pouvais choisir entre une phrase un peu obscure, un peu abstraite, presque inintelligible, comme celle dont je me suis servi, et de nature, j'en ai peur, à rebuter bien plus qu'à attirer votre intérêt, ou bien un rapprochement qui eût été piquant, mais plus piquant peut-être que juste, entre deux noms propres et deux grands noms. J'aurais pu intituler cette conférence : *Racine et Lamartine*, car c'est de Racine et de Lamartine, envisagés sous un point de vue commun, que j'ai le dessein de traiter avec vous. Un orateur classique du siècle dernier n'eût pas manqué cette bonne occasion d'établir ici un de ces parallèles, fort de mode dans l'ancienne littérature, qui se recommandaient des

grands exemples de Plutarque; tels que ce grand maître, à la fin de ses fameuses biographies, en a fait lui-même entre Alexandre et César, entre Brutus et Timoléon. Genre de littérature éminemment propre à faire jaillir, comme des étincelles, les antithèses de style de l'opposition des pensées; très-propre aussi à mettre en jeu toutes les ressources de la parole, toutes les gentillesses de l'esprit.

Je ne l'ai pas fait, parce que si j'avais excité ainsi votre curiosité, j'aurais couru le risque de ne pas la satisfaire. De tous les exercices littéraires, en effet, le parallèle est à mon sens un des plus puérils, des plus vains, des plus fatigants. Il y manque toujours ce qui devrait en faire la matière propre, c'est-à-dire la ressemblance. Les grands génies ne se ressemblent jamais : ce sont des fractions irréductibles qu'on ne peut ramener à un dénominateur commun. Inépuisable dans la variété de ses combinaisons, infinie dans la richesse de ses créations, la nature, depuis que l'humanité existe, n'a pas reproduit une seule fois, parmi tant de millions d'êtres qui se sont succédé, le même caractère ou le même visage. Elle ne s'amuse pas à se répéter dans ses œuvres de choix et de prédilection, c'est-à-dire dans les hommes de génie. Au contraire, elle marque le génie comme d'un sceau, par une inimitable originalité; cette originalité même exclut la ressemblance, et par suite la comparaison. Aussi les parallèles entre les grands hommes n'ont-ils, au fond, d'autre but que de faire ressortir les défauts de l'un par les qualités de l'autre. C'est une sorte de consolation que se donne la malignité de notre nature, en mêlant une légère dose de critique à l'admiration. Puérile consolation; car la part est toujours assez vite et assez grandement faite aux imperfections humaines, et quand on se trouve devant le génie, on a bien mieux à faire qu'à le regarder de droite ou de gauche, pour mesurer les coudées de sa taille. Le vrai critique se plaît à le contempler en face, pour l'admirer dans toute sa lumière. (*Applaudissements.*)

Ce n'est donc pas d'un parallèle proprement dit entre ces deux grands génies littéraires, Racine et Lamartine, que je vais vous entretenir; ce sont deux temps, et non deux hommes, et c'est l'effet de deux temps différents sur deux hommes que je vais analyser et mettre en balance devant vous. Voici le petit problème littéraire que je me suis posé à moi-même, pour avoir le plaisir de le traiter, sinon de le résoudre avec vous.

Je trouve deux hommes doués par la nature de facultés diverses, peut-être inégales, mais doués tous deux pourtant de cette flamme intérieure, de ce jet d'imagination et de verve qui constituent le tempérament poétique. L'un de ces hommes est placé par la Providence dans une société où tout est en règle autour de lui, dans une société où règne une règle impérieuse, souvent despotique, un ordre

sévère, quelquefois artificiel et gênant : l'autre est jeté dans une société où des révolutions successives ont ébranlé toutes les règles, et laissent par conséquent à son génie une liberté presque sans mesure d'action, de pensée et de parole. De ces deux écoles, de ces deux régimes, je dirais presque de ces deux milieux, si le mot n'était pas d'un français un peu douteux, et n'avait pas reçu de nos auteurs contemporains une acception morale plus douteuse encore, de ces éducations si différentes quels effets sont sortis? Comment ont agi la règle et ses excès sur l'un? quels effets ont produit sur l'autre la liberté et ses abus? La règle a-t-elle contenu l'un de ces génies en le fortifiant, ou l'a-t-elle énervé en l'asservissant? Et la liberté a-t-elle animé, enflammé l'autre de son souffle, ou l'a-t-elle entraîné à sa suite dans la licence de ses égarements? Voilà le problème que je me pose avec vous; et en le posant, je vous avertis d'avance que je n'ai pas dessein de le résoudre : je discuterai le pour et le contre; je dirai le bien et le mal de l'un et de l'autre régime; je dirai plus de mal que de bien de tous deux, car c'est l'ordinaire de la condition humaine de prêter plutôt à la critique qu'à l'éloge, et je vous laisserai conclure; ou bien je tirerai peut-être quelque morale à l'adresse de ceux — s'il y en a ici — qui ne sont pas poëtes, et s'il n'y en a pas au moins de ceux qui n'ont pas de génie. (*Applaudissements.*)

Vous m'entendez bien, quand je dis que la société où Racine a pris naissance peut passer pour être celle où régnaient par excellence le culte, la superstition de la règle. Je ne crois pas que jamais une société dans le monde ait eu la prétention d'assujettir à une règle aussi sévère, aussi étroite, tous les actes, toutes les passions, tous les sentiments de ceux qui la composaient, d'étendre sa règle sur les plis les plus intimes de leurs âmes comme sur les détails les plus minutieux de leur vie, autant que la société brillante et solide qui a compté Racine parmi ses enfants. De quelque côté de l'horizon moral qu'un Français du temps de Louis XIV tournât ses regards, il le trouvait limité, borné par une règle qui arrêtait sa vue en même temps qu'elle s'imposait à ses actes. En politique, en religion, en littérature, c'était partout le même spectacle : une règle tantôt sévère et saine, tantôt excessive et étroite, tantôt puérile, frivole, quelquefois même cruelle par sa frivolité même.

Dans l'ordre politique, par exemple, quelle puissance que cette règle de l'unité monarchique qui dominait l'intérieur même des consciences, qui supprimait jusqu'au fond des esprits toute idée d'insubordination et de révolte, qui était le principe incontesté de tout l'ordre social, et devant laquelle s'arrêtait, dans les commotions populaires, une foule soulevée, mais contenue par l'aspect du berceau de Louis XIV endormi! Quelle force une telle règle donnait à la

société dont elle était la base! Mais en même temps quelle intolérance, quels caprices, et souvent quelle violence dans la volonté toute-puissante en qui cette règle s'incarnait! Quelle puérilité aussi, quelle mesquinerie même, dans cette étiquette royale, toute-puissante autour de Louis XIV, qui mettait le cérémonial de la cour au même niveau et souvent plus haut que les lois les plus fondamentales de l'État!

De même en religion, quelle majesté, quelle sainteté dans cette règle de l'unité catholique, qui était le point de départ de toutes les vérités philosophiques et morales, qui subjuguait toutes les consciences, et qui étouffait dans le fond des esprits tout germe d'incrédulité et de doute! Quelle grandeur, quand cette règle s'exprimait du haut de la chaire chrétienne, quand elle tombait, comme le décalogue du Sinaï, de la bouche de cet autre Moïse qu'on appelle Bossuet! Mais aussi, comme elle était exagérée et étroite, quand elle venait à être dénaturée par quelques docteurs fanatiques, ou seulement par cette grande mais sèche école de Port-Royal, dont l'influence se projette sur tout le christianisme du dix-septième siècle! Et comme elle était empreinte d'hypocrisie et de formalisme, quand elle se traduisait dans la dévotion calculée de courtisans venant recevoir le sacrement de vie dans la chapelle de Versailles, pour être vus de madame de Maintenon et se mettre bien dans l'esprit du maître! Même spectacle dans l'ordre littéraire : là aussi règnent à la fois une règle saine et forte, et des préjugés étroits; c'est ce mélange de bon goût et de pédanterie qui constitue le genre classique; c'est l'alliance des principes les plus élevés de l'art et du goût avec les sottes et systématiques conventions de l'école. L'horizon moral a donc, comme je le disais, partout les mêmes limites. Partout la règle : l'unité monarchique, l'unité religieuse, les trois unités dramatiques : Louis XIV, l'Église et Aristote. Il y a une règle pour vivre; il y en a une pour mourir; une règle pour danser un menuet, une règle pour composer un sonnet, enfin une règle pour faire sa fortune à la cour et son salut dans le paradis. (*Applaudissements.*)

Notez-bien, messieurs, que le moment où Racine est venu au monde était celui où tous ces jougs étaient portés à la plus extrême rigueur, et où la pression était arrivée à sa plus haute puissance. Les grands génies du même siècle, qui ont brillé dans la poésie, Corneille, la Fontaine, Molière, avaient devancé Racine de quelques années : ils s'étaient formés dans des temps plus agités, sinon plus libres, dans l'enfance de Louis XIV, au milieu des troubles de la Fronde, alors qu'un peu plus d'air et de jeu étaient donnés aux caprices de la liberté individuelle.

Mais Racine arrive au moment où Louis XIV est tout-puissant, au

moment où il a garrotté la société par des chaînes de fer qui l'empêchent complétement de se mouvoir. Si, comme on le dit, le génie, surtout le génie poétique est, par sa nature, un enfant rebelle, mutin, indépendant, s'il aime à se frayer des voies inconnues, à soulever tous les voiles des conventions sociales, cette société si bien réglée n'était pas celle qui pouvait permettre à un poëte de respirer le plus à l'aise. Et c'est ce qu'exprimait avec finesse et discrétion un écrivain du temps, qui ne brille pas pourtant par la hardiesse, et n'aimait pas à se brouiller avec les puissants, le prudent la Bruyère, quand il disait : « Un homme né Français et chrétien (chrétien à la mode du dix-septième siècle) est assez gêné pour écrire : la plupart des grands sujets lui sont interdits. »

A première vue, j'en conviens, on ne remarque guère cette gêne dans les écrits de Racine ; et s'il a porté des chaînes, c'est avec tant de grâce, tant de force, tant de souplesse, qu'il semble qu'il n'en ait pas ressenti le poids, et qu'elles n'aient meurtri nulle part ses membres délicats. En y regardant de plus près cependant, en étudiant séparément les incidents de sa vie, en recueillant dans ses œuvres des soupirs échappés et des plaintes poussées discrètement et dans l'ombre, on s'aperçoit qu'il a constamment lutté contre les règles excessives de son temps, et que cette lutte, si elle n'a pas éteint son génie, a attristé, a assombri son existence, et peut-être hâté sa fin. Sa nature, frêle et ardente, a supporté trop de fardeaux, résisté à trop de passions, elle s'est usée dans cette résistance et a fini par succomber.

C'est d'abord avec la règle religieuse de son temps qu'il a eu affaire. Vous m'entendez encore ici. Ce n'est pas de la vraie règle de l'Église que je parle, de cette autorité maternelle et intelligente qui accueille les penchants les plus légitimes du cœur humain pour les élever et les épurer, qui sourit aux plus nobles aspirations de l'intelligence, et s'en sert comme d'autant d'ailes pour porter l'homme vers le ciel, qui sait cueillir dans le jardin de la poésie les fleurs de l'imagination pour orner l'autel de Dieu et du Christ. Je ne parle pas de cette religion sereine qui brille dans les charmants écrits de saint François de Sales et se mêle chez Fénelon aux tendres élans du mysticisme. Non. C'est la règle froide, dure, dont Port-Royal était l'image. C'est celle-là qui étend sa main sur Racine enfant. Il est élevé à Port-Royal par les célèbres docteurs de cette grande école : ce sont eux qui aussitôt qu'ils aperçoivent un germe de poésie dans son âme, se mettent en tête de l'en extirper. Cela était naturel. Comme dans leur système ils damnaient les trois quarts du genre humain, il était simple qu'ils voulussent passer aussi condamnation sur tous les plus beaux dons de l'intelligence et de l'âme. Une lutte

s'engage alors entre le noble enfant et ses rudes précepteurs. L'enfant défend la poésie qui l'agite et fermente en lui contre la discipline étroite qui veut l'étouffer.

Vous vous rappelez tous une petite anecdote pleine de charmes, qui se trouve dans toutes les biographies de Racine. Vous vous rappelez cet enfant qui dérobe dans la bibliothèque de son maître un roman grec. — Je souhaite que tous les jeunes auditeurs qui m'écoutent n'aient jamais lu de romans qu'en grec ; car j'imagine que le grec est à lui seul un contre-poison suffisant contre le venin de tous les romans du monde ; — mais ce n'était pas l'avis de Messieurs de Port-Royal. L'imagination de Racine se monte à la lecture de ce livre : le maître le lui enlève et lui défend de le reprendre ; le lendemain, le livre a disparu de nouveau de la bibliothèque : nouvelle recherche et nouvelle réprimande. L'enfant rapporte alors le volume à son maître et lui dit : « Vous pouvez maintenant le garder, je le sais par cœur. »

Voilà la première résistance de Racine contre la règle étroite et outrée de la religion du dix-septième siècle. Ce n'est certes pas à vingt ans qu'une règle ainsi faite peut apaiser les bouillonnements d'une âme jeune et enthousiaste. La vraie règle de la vraie religion a déjà assez de peine à la maintenir en la captivant, en faisant de la pureté virginale la plus belle des poésies, et en lui présentant, pour la soustraire aux appâts trompeurs des beautés humaines, l'attrait supérieur, lumineux et vainqueur de la beauté divine.

Aussi la religion de Port-Royal ne peut garder Racine : il s'échappe et enjambe du même coup et la sacristie de Port-Royal et les murs de l'église elle-même. Le voilà lancé dans ce monde d'auteurs et d'acteurs dramatiques qui, dans aucun temps, ne se pique de beaucoup de fidélité à l'orthodoxie religieuse et aux convenances sociales. Le voilà en plein dans la bohême de l'époque, bohême un peu tempérée, il faut en convenir, puisque les productions qui y avaient du succès étaient les *Frères ennemis*, *Alexandre* et *Andromaque*. Les bohémiens de nos jours nous ont accoutumés à des excursions plus aventureuses en dehors de la morale et des bienséances. Quoi qu'il en soit, le voilà dans ce monde littéraire et léger : il y marche de succès en succès. Mais à chaque succès, à chaque triomphe, s'élève dans son âme un remords ; c'est le souvenir des anathèmes qu'il a laissés derrière lui à Port-Royal ; c'est l'image de ses pieuses tantes, de ses dévotes sœurs, qui, pendant qu'on le couvre de lauriers sur la scène, demandent, du fond de leur cellule, pardon à Dieu de sa gloire. Cette pensée empoisonne tous ses triomphes, et tempère par une secrète amertume l'ivresse de la renommée. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, lorsque arrivent le retour de l'âge, les dé-

goûts de la vie littéraire, les échecs, les cabales, et le changement d'humeur si naturel à une âme de poëte, on le voit tout d'un coup retourner sur ses pas et se soumettre, dans un accès de pénitence, au joug même qu'il a secoué dans sa jeunesse. Il revient tout contrit à Port-Royal, et Port-Royal use et abuse de son autorité reconquise : il obtient de Racine, à quarante ans, ce que la verve et la fougue de ses vingt ans avaient refusé, et il condamne Racine, pendant quatorze années, à un silence absolu.

Messieurs, on a élevé bien des griefs contre Port-Royal : on pourrait former un dossier bien considérable de tous les torts que leurs célèbres adversaires leur ont imputés contre les dogmes ou contre la morale; on les a accusés de mauvaise foi et d'orgueil. A mes yeux la pièce la plus grave de ce procès, ce sont précisément les quatorze années de silence auxquelles Port-Royal a condamné Racine : ces dix, ces vingt chefs-d'œuvre peut-être dont il a privé l'esprit humain. Je ne connais pas de meilleure preuve que Port-Royal n'a jamais bien compris l'esprit de l'Évangile. Non, la vraie religion ne peut prendre plaisir à stériliser ainsi le champ où Dieu a répandu les plus précieuses semences et a fait pleuvoir la rosée du ciel. Non, le Dieu de l'Évangile ne peut prendre plaisir à étouffer les plus beaux dons du Dieu de la nature.

Le silence de Racine est donc un vrai grief contre Port-Royal. Mais peut-on penser que Racine lui-même n'en ait pas souffert; que, pendant ces quatorze années de silence, tous les concerts intérieurs de la poésie qui s'élevaient en lui-même n'aient jamais troublé le calme de ses nuits et le recueillement de ses oraisons? Toute son âme a-t-elle pu se renfermer entre les rigueurs de la pénitence et les douceurs de la vie bourgeoise? La fièvre poétique ne l'a-t-elle pas troublé plus d'une fois dans sa retraite de la rue Saint-Jacques? Toutes ces nobles visions qui attendaient de lui la vie avec le charme et la grâce, n'ont-elles pas hanté son sommeil? Chassées par la porte, ne rentraient-elles pas par la fenêtre? Je crois, quant à moi, qu'aucune mortification des saints anachorètes du désert n'a été plus cruelle que celle de Racine condamné, dans le feu de l'âge et du génie, à quatorze années de prose et d'inaction.

Vous voyez, messieurs, quel fut, dans la vie de Racine, l'effet de ses luttes contre la règle religieuse de son temps : elle a troublé sa jeunesse et condamné au néant son âge mûr. Mais au moins, pendant ces années d'émancipation si périlleuse pour sa foi, et si utiles pour sa gloire, dont il a tiré tant de renommée et fait tant de pénitence, son génie a-t-il joui de toute sa liberté d'allures? A-t-il retrouvé, aux dépens de sa conscience, toute la franchise de sa marche? Non, en vérité; car, à peine échappé des mains d'Arnaud, il était

tombé dans des mains tout aussi rigides, dans celles de Boileau. Il n'avait pas quitté les savants et sévères docteurs de Port-Royal, qu'il était déjà sous le joug de son savant et non moins sévère ami, « si prompt à le censurer. » Vous savez ce que Boileau disait de lui-même en faisant allusion à son extrême exigence en fait de correction dans le style poétique : « Je suis un janséniste pour la rime. » Il l'était encore pour bien d'autres choses. C'était un vrai janséniste littéraire, et il est certain qu'entre la littérature de Boileau et la religion d'Arnaud il y a des affinités, des ressemblances qui expliquent l'affection que ces deux grands hommes ont ressentie toujours l'un pour l'autre. Chez tous les deux se trouve la même noblesse de sentiments, la même force de pensée, mais aussi la même sobriété dans l'expression de ces pensées et la même contrainte dans l'expansion de ces sentiments, la même roideur dans la doctrine, la même nudité dans la parole ; en un mot, c'est une religion et c'est une littérature qui se refusent tant de choses, qu'un mauvais plaisant pourrait dire qu'elles ne vivent que de mortifications et ne se nourrissent que de pénitence. (*Applaudissements.*)

Telle est la règle littéraire qui succède, pour Racine, à la règle religieuse de Port-Royal. Sans doute cette règle lui a été utile pour contenir les écarts de pensée naturels aux poëtes, pour tempérer sa verve et châtier son style. Boileau s'en vantait ; il disait que Racine avait appris de lui « à faire difficilement ses tragédies. » Difficilement, je le crois sans peine ; car il lui posait un problème qui ne pouvait être résolu que par un génie de la force et de l'étendue de celui de Racine. Il lui demandait de renfermer tout le développement d'un caractère, tout le cours d'une passion, toutes les péripéties d'une aventure tragique, dans l'enceinte d'un seul lieu, dans l'espace d'une heure ; c'était la règle de l'unité classique. Et cependant il lui demandait de laisser à ce caractère, à cette passion, à ces péripéties leur naturel, leur vérité et leur vraisemblance ; puis il lui demandait de faire parler à ses personnages un langage aussi naturel, aussi vrai, aussi vraisemblable, et cependant de leur faire parler toujours une langue noble et soutenue, se refusant non-seulement le mot bas ou trivial, mais le mot vif et souvent le mot vrai, mot naturel. Bref, il lui demandait de rester conforme à la nature tout en manquant à ses conditions essentielles, de danser gracieusement en portant aux pieds des entraves, et de déployer toute la rapidité de sa course dans un préau, enfermé entre des murailles. Certes il n'y avait que Racine qui pût résoudre ce problème ; il l'a résolu, si bien qu'il est presque impossible de s'apercevoir de la peine qu'il lui en a coûté. Mais, avec quelque art qu'il se soit tiré de la difficulté, il est difficile de croire que Racine n'ait pas perdu un peu

de son génie à chercher la solution de cette équation si compliquée. Il est permis de croire qu'il a soupçonné quelquefois qu'il pouvait y avoir des horizons plus vastes que ceux qui bornaient l'étroite enceinte du théâtre français, ces larges horizons de l'histoire et de la nature où se joue le génie des Shakespeare et des Schiller. Lorsque, par exemple, dans ce drame étonnant mais imparfait de *Bajazet*, on le voit, du milieu de la cour polie de Louis XIV, deviner par l'instinct du génie tout ce qui peut se cacher de sensualité féroce et de volupté sanglante dans les mystères d'un harem, descendre au fond de l'âme effrénée et ardente d'une esclave couronnée comme Roxane, il est difficile de croire qu'il n'eût pas aimé à placer ces caractères dans leur cadre large et naturel, à nous faire pénétrer dans ces repaires de brutalité et de convoitise, dût-il nous faire passer, pour en arriver là, sous le sabre des spahis et sous les regards fauves des eunuques, au lieu de nous faire rester décemment dans cette antichambre au péristyle grec et au fronton corinthien qui est la décoration uniforme de la scène classique.

Il est difficile de croire qu'il n'eût pas mieux aimé prêter à ses personnages dont il avait si bien pénétré la nature et l'esprit, un langage plus conforme à leurs sentiments, dût-il être un peu trop coloré et un peu trop crû, au lieu de répandre sur eux comme un voile de gaze brillant, cette harmonie délicieuse qui charme toujours l'oreille, mais qui la fatigue quelquefois précisément parce qu'elle ne la choque jamais. (*Applaudissements.*)

Encore, messieurs, s'il n'y eût eu pour imposer une règle à Racine d'autre docteur que le pur, le classique, l'intelligent Boileau ! si la société de Louis XIV n'avait eu que ce maître littéraire ! Mais elle en avait d'autres qui avaient encore le ton plus haut. Ceux-là Boileau lui-même s'en est moqué et Molière dans sa *Critique de l'École des femmes* a ridiculisé pour jamais leurs prétentions. C'étaient les marquis, les vicomtes, les petits-maîtres de la cour de Louis XIV, ceux qui venaient s'asseoir sur la scène en face du public avant même que les acteurs y fussent entrés ; qui se tenaient sur le théâtre même pendant la tragédie, frôlant de leurs habits dorés la toge du sénateur romain ou la tunique de matrone grecque, et qui s'écriaient : *Voilà qui est beau, devant que les chandelles fussent allumées.* Ces grands juges qui se piquaient de *faire le « ah ! » aux beaux endroits ;* ils avaient leur code de littérature, très-impérieux, et pas un poëte dramatique n'aurait osé manquer de s'y conformer. Au premier rang parmi ces règles figurait celle-ci : quel que fût le sujet d'une tragédie, fût-elle empruntée aux plus sombres annales de l'histoire, il devait toujours y avoir une partie réservée à la galanterie et aux pays du Tendre. A côté des héros les plus grands et les plus terribles

de l'antiquité il fallait qu'il y eût toujours un couple d'amoureux à la mode de la cour de Louis XIV, pour roucouler des propos doucereux. Cette loi était sans rémission, et c'est pour s'y conformer que Racine a mis dans chacune de ses pièces ces jeunes cavaliers si bien élevés, ces Xipharès, ces Bajazet, *tous amoureux doux et discrets* dont Voltaire disait plus tard :

> Que l'amour qui marche à leur suite
> Les croit des courtisans français.

Racine, en subissant ce joug, le déplorait du fond du cœur. Et quand il lui fallait dénaturer par exemple, le caractère d'Hippolyte, ce fidèle et chaste serviteur de Diane, ce type de la pudeur virile, ce chrétien anticipé, ce « héros fier et farouche » comme il le dit lui-même, en lui prêtant un fade amour pour une insignifiante Aricie, il soupirait, mais il s'exécutait en disant : « Que diraient nos petits-maîtres ? » Ce n'était donc pas assez que Boileau lui eût imposé de ne mettre sur la scène que des statues grecques ou romaines ; il fallait encore qu'il les habillât à la mode de son temps et qu'il consentît à faire porter perruque à Néron et à charger le front désolé de Phèdre de boucles à la Sévigné. (*Hilarité.*)

Tels sont, messieurs, les rapports de Racine avec les règles littéraires de son époque et le mal qu'elles ont fait à son génie. Naturellement, il avait moins affaire avec la règle politique ; car cette règle elle-même l'excluait de toute part dans les affaires de l'État. Il ne convenait pas qu'un bourgeois et un poëte, qu'un homme de sa condition et de sa profession entrât dans les régions élevées où se jouaient les drames politiques. Tout historiographe, tout gentilhomme de la chambre qu'était Racine, il n'a jamais pénétré à Versailles que par les portes basses ; il n'était admis auprès de Louis XIV que quand il était appelé pour faire les panégyriques officiels et rédiger les inscriptions de médailles commandées par l'Académie des belles-lettres. On n'est pas poëte cependant, on n'a pas du génie, sans s'émouvoir involontairement au récit des maux et de la gloire de sa patrie. Tous les grands événements politiques ont, quelque sourdine que la prudence y mette, leur écho dans ces âmes profondes et sonores. Racine contint habituellement ces sentiments : il ne lui arriva qu'une fois de les exprimer. Il y eut un jour, un seul où Racine, témoin de la misère écrasante où était réduite la France par le despotisme et la manie belliqueuse de Louis XIV, crut pouvoir, comme Vauban, comme Fénelon et quelques rares esprits de cette époque, faire un plan pour l'allégement des maux de l'État ; puis il crut pouvoir pro-

fiter de l'amitié et de l'influence de madame de Maintenon, pour faire passer son plan sous les yeux de Louis XIV. On sait quel accueil reçut cette incursion du poëte dans le domaine de la politique : « Que me veut Racine, dit brusquement Louis XIV, que ne fait-il des vers, et que ne me laisse-t-il faire des lois. » C'était commode de l'envoyer faire des vers quand Arnaud le lui défendait. Cette réponse de Louis XIV pénétra Racine d'une telle douleur qu'elle hâta, dit-on, la mort du grand homme. J'ai lu à ce propos quelque part des plaisanteries fort peu convenables, sur l'effet de cette disgrâce de Louis XIV transperçant l'âme d'un poëte, comme celle d'un courtisan et d'un ambitieux. Pour moi, je ne croirai jamais que Racine soit mort seulement du déplaisir de Louis XIV ; son mal venait de plus loin ; c'était la conséquence de cette longue lutte contre la gêne qui régnait de toute part autour de lui et qui pesait sur tous ses mouvements ; il s'était usé et miné tantôt à repousser le joug, tantôt à contenir et à comprimer ses propres élans : il est mort de trop de sentiments renfermés, de trop d'imagination rentrée, de trop d'ardeur glacée par le froid du dehors et qui a fini par remonter par une atteinte mortelle jusqu'à son cœur. (*Applaudissements.*)

Vous voyez, messieurs, que j'ai dit bien du mal de la règle excessive de l'époque de Louis XIV : je prendrai tout à l'heure ma revanche sur l'autre siècle. Cependant, pour être juste, il faut dire de cette règle aussi le bien qu'elle mérite ; il faut reconnaître que non-seulement elle a contenu, purifié le génie de Racine ; mais que peut-être, par ses excès même, elle a contribué à faire sortir comme de ses entrailles le plus beau chef-d'œuvre de son génie et de tous les génies du monde, à lui faire concentrer tout le suc, toute la moelle de son talent dans l'immortelle tragédie d'*Athalie.*

Athalie me semble une revanche glorieuse prise par Racine contre toutes les taquineries fanatiques, littéraires et politiques qu'il a subies de tous côtés. Il s'est réfugié dans le sanctuaire du temple de Jéhovah, comme dans un asile où aucun tyran n'oserait le suivre. Devenu prophète avec Joad, Arnaud n'a pu l'empêcher de répandre sur le cantique du grand prêtre toutes les splendeurs de cette imagination, que dans tout autre emploi, il traitait de profane et de sacrilége. A l'abri derrière les textes sacrés, il a défendu contre Boileau la simplicité et même la rudesse du langage biblique, et Boileau a dû consentir à lui laisser mettre le mot *chien* dans un vers :

Que des *chiens* dévorants se disputaient entre eux,

ce que certainement il n'aurait souffert nulle part ailleurs. Intimi-

dés par la sainteté du lieu, les petits-maîtres n'ont pas osé lui demander d'y faire entrer l'amour; enfin, dans la bouche de Joad, il a pu mettre des vers sur les droits des peuples et les devoirs des rois, que Louis XIV eût traités partout ailleurs de séditieux.

Ainsi la liberté de Racine a pris sa revanche dans Athalie. On dirait une source abondante qui, chassée dans des canaux étroits et ne pouvant s'échapper que par un seul orifice, s'élève par une colonne lumineuse vers le ciel, et vient s'y empreindre de toutes les splendeurs du prisme solaire. (*Applaudissements.*)

J'ai insisté bien longtemps, messieurs, sur le mal que l'excès de la règle a pu faire au génie de Racine, si longtemps peut-être qu'il me reste bien peu de temps, et à vous sans doute moins d'attention encore pour le tableau tout opposé. Je voudrais vous peindre dans cette seconde partie un écrivain tout différent aux prises avec une société toute contraire. Je ne toucherai ici que les points principaux : votre perspicacité suppléera à ce que je pourrai omettre.

Je ne crois pas faire tort à la société où nous vivons en disant, qu'en fait de principes et de règles, elle a pris le contre-pied de la société de Louis XIV. Tandis que la société de Louis XIV prétendait tout régler, tout assujettir, sentiments, actes, idées, opinions, mœurs, à une loi unique et sévère, notre société paraît avoir pour principe de n'en professer et surtout de n'en imposer aucun, et pour règle de ne prêter à aucune une force impérative. C'est là son caractère distinctif, c'est là son danger; mais c'est aussi le titre de gloire dont elle se vante; car elle y voit les fruits de la liberté d'examen et de conscience à laquelle elle ne veut pas renoncer. Étant bien décidée à n'imposer par la force ses convictions à personne, elle a fini par prendre elle-même le parti de n'avoir pas plus dans ses lois que dans ses mœurs aucune conviction ni aucune doctrine arrêtée.

Veuillez, en effet, me dire quelle est la règle politique d'une nation qui a fait dix révolutions successives suivies chacune d'une constitution nouvelle (*hilarité*), et faisant partir chaque constitution des points de départ les plus opposés, et les déduisant tantôt de la légitimité monarchique et tantôt de la souveraineté populaire, et tantôt de la dictature militaire? qui, lorsqu'elle inscrit la monarchie dans ses lois, change trois ou quatre fois de dynastie, et qui, lorsqu'elle grave les mots de république sur ses monuments, laisse chasser par des soldats ses assemblées souveraines, et veuillez me dire quelle est la règle religieuse d'une société qui consacre légalement trois ou quatre cultes, et reconnaît à tous ses membres le droit légal aussi de n'en professer aucun.

Enfin dans le naufrage des anciennes règles classiques détruites par de hardis novateurs, peut-on trouver une règle littéraire qui ait surnagé? et quelque maître s'est-il placé sur le trône vacant d'Aristote et de Boileau? Si on peut trouver une règle d'art et de goût dans la littérature contemporaine, ceux qui l'auront découverte rendront service à la critique de lui en indiquer l'adresse ou les éléments.

C'est donc l'absence de principe et de règle en toute matière qui est le trait dominant de notre époque. Il suit de là que si le bonheur d'une telle société fait naître un homme de génie dans son sein, il ne trouve devant lui ni les entraves, ni les soutiens, ni les gênes, ni les guides, que rencontraient ses pareils dans la société précédente. Rien ne l'appuie, rien ne le soutient, la carrière est ouverte devant lui sans obstacles pour arrêter ses pas, sans barrière pour contenir ses écarts. Tel a été le sort, en particulier, du grand homme dont j'ai opposé le nom à celui de Racine, et qui est peut-être le plus grand génie de ce siècle, de M. de Lamartine. Celui-là ne peut pas se plaindre d'une destinée qui l'ait mis aux prises avec aucun préjugé ni aucune convention systématique ; il n'a rencontré rien sur sa route pour arrêter sa marche triomphante. Toutes ces grandes puissances, si difficiles pour Racine, qui lui avaient montré un visage si sévère, fait sentir une férule souvent si rude, la politique, la religion, la littérature, ont été, pour Lamartine, d'humeur facile, complaisante, presque adulatrice.

Point de Louis XIV pour lui interdire l'entrée de la politique, et pour refuser à son génie de traiter ces grands sujets si bien faits pour l'enflammer. Des trois gouvernements qui se sont succédé devant lui, chacun s'est disputé l'honneur de l'avoir pour serviteur, pour défenseur et pour fondateur. La monarchie légitime comble sa jeunesse, le gouvernement de Juillet courtise son âge mûr; la République le prend dans ses bras et le porte sur le pavois. Point d'Arnaud pour excommunier ses premiers vers, la religion du dix-neuvième siècle, devenue plus douce et plus tolérante par l'épreuve du malheur, n'a eu pour le jeune poëte que des encouragements et des bénédictions ; elle lui a su gré d'avoir mêlé à ses premiers vers le nom du Christ et du Crucifix, sans regarder si ce nom et ce symbole sacrés n'étaient pas bien rapprochés de souvenirs brûlants et des tendres repentirs de l'amour ; elle lui a su gré d'élever ses méditations vers l'auteur de la nature, sans se demander si le Dieu qu'il célébrait, dans son infinité nuageuse et dans son mysticisme brillant, ne ressemblait pas plus au Dieu-tout, au Dieu-nature de Spinosa et de Gœthe, qu'au Dieu vivant de la Bible et de l'Évangile. Quant à la critique littéraire, vous savez vous-mêmes si elle a eu des rigueurs pour lui, et s'il a rencontré des

Boileau, des amis dont la censure lui ait rendu la vie incommode. Vous savez si ses amis ont été prompts à l'avertir que sa versification, un peu lâche dès l'origine, se relâchait chaque jour, et que sa prose avait trop de rhythme et de couleur, pour convenir tout à fait à l'histoire et à la politique. Ces avertissements ont été bien tardifs, et donnés bien à voix basse. Je ne sais même s'il les a jamais entendus. Il s'est avancé dès le premier jour et presque jusqu'au dernier, au milieu d'une foule enthousiaste qui saluait de ses acclamations ses moindres fautes et ses moindres gestes.

Ce qui a produit un régime si différent de celui auquel Racine avait été soumis, un contraste tout matériel suffit pour le faire saisir : Posez les quarante volumes in-4° dont les œuvres de Lamartine chargent les rayons des bibliothèques, à côté des cinq maigres volumes qui contiennent toutes les confidences que Racine a faites à la postérité ; dans cette différence matérielle, on saisit déjà toutes les différences des deux existences. Au lieu de cette existence humble, pénible, tourmentée de Racine, passée entre des déceptions et des dégoûts, travaillée par les scrupules et les pénitences, et les remords de la poésie, entre la nudité d'un couvent, et les murs d'une petite maison du quartier latin, quelle splendeur, quel éclat, quelle lumière, quel souffle, quels orages, dans la vie de Lamartine ! quel aiguillon le stimule ! Quel vent puissant enfle toutes les voiles de sa pensée ! Aujourd'hui poëte, demain, il est historien, puis, polémiste ardent, puis, maître de la tribune, puis, tribun de la foule, et enfin dictateur de la populace. Tour à tour, il charme, calme et soulève un peuple ; aussi puissant pour plaire aux intelligences raffinées que pour soulever les passions populaires, aussi habile à faire un poëme qu'une révolution. Voilà l'existence ardente, brillante, aventureuse de Lamartine. Aussi si l'on ne s'en tenait qu'au nombre des œuvres et à l'intensité de l'action produite, tout l'avantage serait pour la liberté, même pour la liberté sans limites ; car cette liberté sans limites a autant fécondé et développé le génie de Lamartine que la règle excessive avait attristé et appauvri celui de Racine. La règle avait rendu Racine avare de ses richesses, la liberté, messieurs, a rendu Lamartine prodigue de ses trésors. (*Applaudissements.*)

Mais voilà la compensation des avantages ; voici l'ombre sur le tableau. Il est trop vrai que si Lamartine a usé de la liberté de notre âge dans toute son étendue, il en a aussi abusé dans tous ses excès. Parce que la société dont il était la gloire n'avait en rien ni principe ni règle arrêtés, il a cru que l'individu, le poëte, l'homme de génie, pouvait aussi lui-même n'avoir, pour son compte, ni principe ni doctrine ; il a

cru qu'il pouvait successivement passer à travers tous les principes, toutes les doctrines, à travers tous les partis et tous les genres de littératures, qu'il pouvait faire tour à tour de la prose, de l'histoire, de l'éloquence, il a cru qu'il pouvait se promener, voguer, voler partout sans jamais s'arrêter, comme un météore qui laisse derrière lui une trace fugitive, jamais comme un astre dont la lumière éclaire et féconde. Trouvez donc un principe et, hélas! même une conviction dans les œuvres de Lamartine. Il a détruit une monarchie et fondé une république, et ceux qui lisent ses œuvres ne peuvent dire s'il était royaliste ou républicain. Tour à tour croyant et philosophe, une moitié de ses œuvres réfute l'autre. En fait d'œuvres littéraires, où s'est-il concentré tout entier? Sur lequelle de ses conceptions a-t-il imprimé ce cachet de la maturité de la pensée et de la perfection qui fait les chefs-d'œuvre? Laquelle de ses improvisations, qui se jouaient du temps, par la rapidité de leur apparition, défiera plus tard ses atteintes et s'élèvera aux yeux de la postérité, comme un monument de la nature et de l'art, d'autant plus visible que la perspective s'éloigne, et qu'autour d'eux, tous les autres objets s'abaissent et s'effacent? (*Applaudissements.*) Où est en un mot l'*Athalie* de M. de Lamartine, devant laquelle toutes les générations s'inclineront et que tous les hommes mettront au nombre des trésors de leur mémoire? Ne pourrait-on pas dire que si j'ai comparé le génie de Racine à une source poussée vers le ciel par un jet étroit et puissant, celui de Lamartine ressemble souvent à une nappe d'eau qui, épanchée sur un sol trop uni, finit par perdre à la fois son courant, sa pureté et sa profondeur.

Avais-je raison de dire, messieurs, que tout compte fait et le mal comme le bien mis en balance, nous aurions peine à choisir, entre les deux époques et les deux systèmes. Aussi j'aime mieux ne pas tirer la conclusion : peut-être si je devais en tirer une serait-ce en faveur de la règle et contre la liberté. Car enfin Racine a fait *Athalie* et n'a pas fait les *Girondins*. (*Applaudissements.*)

Mais j'aime trop la liberté pour m'accommoder de cette conclusion là. La seule morale donc que je voudrai faire sortir de cet entretien ce sera celle-ci : c'est que si la règle sans la liberté opprime et étouffe le génie, la liberté aussi se perd sans la règle. C'est que, en littérature comme en toute chose, la règle véritable est celle qui s'impose librement à l'homme, et la liberté sérieuse, celle qui subit spontanément la règle ; c'est la règle acceptée par la liberté, et la liberté tempérée volontairement par la règle. C'est la seule conclusion aussi qui convienne à notre génération ; car elle ne reverra plus la règle imposée par la contrainte ou par l'opinion ; elle ne

reverra plus les temps où la règle se faisait respecter soit par la force, soit par le préjugé. Elle ne reverra plus les règles politiques à l'abri des contestations révolutionnaires ; elles ne reverra plus les règles religieuses si puissamment ancrées dans les mœurs qu'elles ne soient pas troublées par le doute et le scepticisme ; elle ne reverra plus les règles littéraires dictant impérieusement des modèles au génie ; elle ne reverra plus la règle venue de la sorte, pour ainsi dire du dehors. Si elle ne veut pas rester sans règle, elle n'a qu'une ressource, c'est de la retrouver et de la puiser en elle-même par la réflexion courageuse, par l'étude ; et par la raison.

C'est sur cette pensée que je voudrais laisser les jeunes auditeurs qui m'écoutent ; je leur souhaite à tous d'être des Lamartines et des Racines, mais des Lamartines qui n'abusent pas de la liberté ; je suis tranquille : il ne seront pas des Racine opprimé par l'excès de la règle. (*Applaudissements prolongés.*)

REVUE SCIENTIFIQUE

Les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences. — Insuffisance et inexactitude de ce bulletin. — Un mémoire de M. Boissier sur le *pyrogène*, le feu cristallisé, la lumière solidifiée, etc. — Ce qu'on trouve aux *Comptes rendus* et ce qu'on n'y trouve pas. — Le dépouillement de la correspondance par M. Élie de Beaumont. — Absence de tribune. — Un lecteur que l'on voit peu et qu'on entend encore moins. — Ressource illusoire. — Les incidents. — Comme quoi MM. les secrétaires perpétuels aiment le travail tout fait. — On demande un sténographe. — Séance du 4 avril. — Communication de M. Bouley, relative aux cas de rage constatés en France dans la période de 1863 à 1868. — Discussion à ce sujet. — Silence du *Compte rendu*. — L'enquête sur la rage. — Pauvres résultats. — Zèle négatif des magistrats et des fonctionnaires. — Il y a autre chose à faire. — Quelques chiffres. — Ce qu'ils signifient. — Quels sont les animaux qui deviennent enragés. — Influence de la saison sensiblement nulle. — Impuissance de la police sanitaire. — Quels sont les chiens les plus dangereux. — Morsures à domicile. — Que la rage est en grande partie un produit de la civilisation. — La question du sexe. — Les animaux libres et les animaux esclaves. — Immunité relative des loups, des chats et des chiens errants. — Observations de M. d'Abbadie, de M. le baron Larrey et de M. le maréchal Vaillant. — La rage importée par nous en Algérie. — Utilité de séquestrer et d'observer les animaux mordus. — Observations démontrant que, deux fois sur trois, la morsure rabique ne détermine pas la rage. — Ignorance générale des vrais caractères de la rage. — Les victimes innocentes. — Ce qu'on savait, il y a quinze ans, à l'École d'Afort. — Progrès accomplis. — Vulgarisation des connaissances relatives à la rage. — Le *meilleur préservatif*, de M. A. Sanson. Une conférence de M. Bouley à la Sorbonne. — « Cela ne sera rien ! » — L'*hydrophobie*. — Opinion de M. Bouley. — La grande soif du chien enragé. — Ouvrages à consulter. — La prudence de chacun préférable à la prudence administrative. — Persistance de la routine. — Résultat de la taxe municipale. — Conclusions. — Égalité entre le chien et le chat. — Instruction populaire. — Apologie de l'infanticide. — Mise en pratique du précepte de Malthus.

L'Académie des sciences publie chaque semaine, sous forme de brochure in-4°, un Bulletin qui porte le titre de *Compte rendu hebdomadaire* de ses séances. Mais ceux qui prendraient ce titre au sérieux et croiraient trouver dans le bulletin dont je parle quelque chose d'analogue aux comptes rendus *in extenso*, ou seulement aux comptes rendus analytiques des débats du Corps législatif et du Sénat, se tromperaient grandement. Les comptes rendus de l'Académie des sciences ne répondent, en réalité, ni à leur titre, ni au but qu'une publication de ce genre semble devoir atteindre. Ils ne

rendent nullement compte des séances de la docte compagnie. MM. les secrétaires perpétuels chargés de les rédiger trouvent plus expéditif de ne rien rédiger du tout. Ils se contentent de livrer à l'impression les manuscrits mêmes des lettres, mémoires et rapports présentés à l'Académie, ou simplement des extraits de ces pièces : extraits qui leur sont également donnés tout faits par les auteurs. Encore faut-il remarquer que beaucoup de ces pièces, même de celles qui ont été lues en séance, ne sont pas imprimées. C'est ce qui est arrivé dernièrement pour une communication de M. Boissier, que le compte rendu de la séance du 28 mars mentionne simplement en ces termes : « M. Boissier donne lecture d'un mémoire intitulé : Du pyrogène ou esprit du feu. »

Le mémoire, je le veux bien, méritait l'exclusion dont il a été l'objet. C'était le développement d'une doctrine de haute fantaisie sur l'essence du feu, du calorique, de la lumière et du mouvement. Il y était parlé de feu cristallisé, de lumière solidifiée, de particules ignées prenant la forme de fers de flèche pour pénétrer les molécules matérielles, et celle de disques pour en sortir, mais conservant toujours la figure d'un dodécagone. Il y était dit que ces particules de feu tournent d'occident en orient, qu'elles sont douées d'intelligence et commandent à la matière, etc., etc. Tout cela a bien pu paraître à MM. les secrétaires trop peu scientifique pour figurer dans les *Comptes rendus*. Mais alors pourquoi en avoir permis la lecture ? L'Académie a-t-elle tant de temps à perdre, que le premier amateur venu puisse sans inconvénient lui débiter ses élucubrations extra-scientifiques ? N'est pas qui veut, d'ordinaire, admis à cet honneur ; mais il serait fort malaisé de dire en vertu de quelles règles sont accordées ou refusées les autorisations de lecture et les insertions aux *Comptes rendus*. Ce qui est certain, c'est qu'en dehors des communications de ses membres et de ses correspondants, lesquelles naturellement sont admises de droit, l'Académie ne se fait pas faute d'écarter de l'ordre du jour de ses séances et d'exclure de ses *Comptes rendus* un très-grand nombre de mémoires qui pourraient cependant offrir de l'intérêt, tandis que, par un bizarre caprice, elle y admet souvent des productions peu dignes de cet honneur ; d'où il ressort que les choix ne sont pas faits avec beaucoup de soin et de discernement.

Le *Compte rendu*, par exemple, supprime toujours une notable partie de la correspondance, et cela est d'autant plus fâcheux que le dépouillement, qui se fait au début de chaque séance après la lecture du procès-verbal, passe généralement *inentendu* au moins de deux lundis l'un, c'est-à-dire chaque fois que ce travail incombe à M. E. de Beaumont. Ce savant géologue est, en effet, si mal partagé sous le rapport de la puissance vocale, qu'il est impossible de l'entendre à deux mètres de distance. Tout se borne donc à une conversation à voix basse entre lui et ses plus proches voisins, c'est-à-dire son collègue M. Dumas et le président de l'Académie,

qui siégent à côté de lui au bureau. Pour ce qui est des autres membres de l'Académie, et à plus forte raison des simples auditeurs, ils ont dès longtemps renoncé à rien saisir de ce qu'il dit. On attend donc, en causant entre voisins ou en songeant chacun à ses petites affaires, que la voix du président avertisse l'assistance que M. le secrétaire perpétuel a cessé de parler. Il est vrai qu'on n'est pas toujours beaucoup plus heureux avec les autres orateurs. En effet les choses paraissent avoir été disposées intentionnellement à l'Académie, de façon à ce que les personnes douées d'une finesse toute particulière de l'organe auditif puissent seules entendre ce qui se dit. Partout ailleurs l'orateur parle d'une tribune élevée (*toro ab alto*), située immédiatement en avant ou à côté du bureau, et faisant face à la plus grande partie possible de l'auditoire. A l'Académie il n'y a pas de tribune. Le lecteur s'assied à une petite table placée au centre de la salle, laquelle est un long rectangle meublé de longues tables avec des chaises pour les académiciens, et de longues banquettes pour le public. L'estrade où siégent le président, le vice-président et les secrétaires perpétuels occupe le milieu d'un des plus grands côtés. C'est vers cette estrade que le lecteur doit se tourner; en sorte qu'il n'est vu que de profil ou de dos par l'immense majorité des assistants, que les membres du bureau seuls le voient de face, et que, grâce à l'adjuvant efficace des conversations particulières qui ne s'arrêtent guère, si ce n'est dans certaines circonstances d'une gravité exceptionnelle, il est à peu près impossible, quelque attention qu'on y apporte, de suivre la lecture d'un bout à l'autre. Or un travail scientifique dont on ne saisit que des lambeaux épars devient aisément inintelligible. On se console avec l'espoir de le lire soi-même à tête reposée dans le *Compte rendu ;* mais cet espoir, je le répète, est souvent déçu.

Les *incidents* sont assez rares à l'Académie des sciences. D'ordinaire, lorsqu'un savant y vient énoncer des opinions ou des faits susceptibles d'être contestés ou complétés, les académiciens, comme il convient à d'aussi graves personnages, prennent pour cela leur temps, et ce n'est qu'à la séance suivante qu'ils apportent leurs remarques ou leurs objections. Cependant il arrive aussi que le débat s'engage immédiatement; on ne fait pas de discours : c'est une simple conversation ; mais cette conversation est souvent la partie la plus intéressante et la plus instructive de la séance. Eh bien ! à moins que chacun de ceux qui y ont pris part n'ait soin de consigner aussitôt ses paroles dans une note qu'il remet aux secrétaires, le *Compte rendu* ne dit mot de l'incident, et ceux-là seuls qui ont eu la bonne fortune d'assister à la séance peuvent en faire leur profit. De telles omissions s'expliquent lorsque par hasard la discussion a pris un caractère personnel et acrimonieux. On conçoit alors que l'Académie ne se soucie point de divulguer ses petites querelles intestines ; mais pourquoi priver le public des enseignements qu'il peut tirer d'une controverse toute scientifique? Qui

empêche l'Académie de s'attacher un sténographe chargé de recueillir ses débats, sauf à laisser MM. les secrétaires perpétuels juges de l'opportunité de la publication?

Voici justement une occasion où le service sténographique dont je parle eût été d'une grande utilité. Le 4 avril dernier, M. Bouley, membre de l'Académie et professeur à l'école d'Alfort, a donné lecture d'un travail statistique relatif aux cas de rage constatés en France dans la période de 1863 à 1868, d'après l'enquête instituée, il y a plus de vingt ans, par M. Dumas, alors ministre de l'agriculture. Cette communication a paru tellement intéressante, que l'Académie a décidé non-seulement qu'elle serait insérée en entier aux *Comptes rendus*, bien qu'elle dépasse les limites fixées par le règlement, mais qu'il en serait tiré à part cinq cents exemplaires pour être distribués aux personnes les plus à même de faire bon usage de ce document. C'est à merveille. Mais le mémoire de M. Bouley a donné lieu, de la part de MM. Abbadie, le docteur Larrey et le maréchal Vaillant, à des remarques fort instructives et fort judicieuses, qui ne sont point mentionnées aux *Comptes rendus*, et qui évidemment ne le seront pas davantage dans la publication spéciale ordonnée par l'Académie. Il est donc entendu qu'une communication ne peut avoir de valeur aux yeux de l'illustre assemblée, qu'autant qu'elle se présente sous la forme d'un mémoire ou d'une note écrite, et que tout discours improvisé, fût-il le meilleur du monde, est considéré par elle comme nul et non avenu. Cet usage peut être très-académique, mais il ne me paraît conforme ni à la justice, ni aux intérêts de la science, ni à la mission que l'Académie est censée remplir vis-à-vis du public.

Parlons maintenant du mémoire de M. Bouley, et voyons quelle lumière il jette sur cette grave et sinistre question de la rage.

Constatons d'abord que, de l'aveu même du savant professeur, l'enquête n'a donné que des résultats très-vagues et très-incomplets. Ainsi M. Bouley déclare que, sur les 89 départements de l'empire, 81 seulement figurent au dossier de l'enquête; c'est-à-dire qu'il y en a huit dont il a été impossible d'obtenir aucun renseignement. Sur les 81 départements qui ont bien voulu répondre plus ou moins aux questions de l'enquête, il n'y en a que 9 qui, dans cette période de six années, aient envoyé des rapports annuels. Les 72 autres ont mis si peu d'empressement à seconder l'administration centrale, que le chiffre de leurs abstentions s'élève à 186; c'est-à-dire qu'en moyenne, 2 fois et 1/2 sur 6, leurs réponses font défaut. 10 départements n'ont envoyé respectivement que 1 seul rapport; 9 n'en ont envoyé que 2; 11 n'en ont envoyé que 3. Quant aux 42 autres, 24 se sont abstenus 2 fois sur 6 de répondre, et 18 n'ont commis qu'une seule fois cette infraction aux règles élémentaires de la civilité. On serait porté à croire que les départements dont les rapports manquent au dossier sont tous des départements arriérés, éloignés, encore à demi sauvages, comme ceux de la

basse Bretagne ou de la Savoie. Qu'on se détrompe : parmi les départements muets, refractaires à l'enquête, figurent ceux du Rhône, de Seine-et Oise... DE LA SEINE ! ! Or ces départements sont précisément de ceux où, de notoriété publique, il se produit chaque année un grand nombre d'accidents rabiques.

L'enquête, on le voit, a été peu fructueuse, quant au nombre des renseignements obtenus. M. Bouley reconnaît qu'elle ne l'a pas été beaucoup plus en ce qui concerne leur valeur, et le degré de confiance qu'il est permis de leur accorder ; qu'ainsi les déclarations fournies par l'enquête ne prouvent rien relativement au plus ou moins de fréquence de la rage dans les départements dont elles émanent, et que « la déclaration d'immunité absolue ne veut probablement dire qu'une seule chose : c'est que l'autorité du département auquel cette déclaration correspond, n'a reçu aucune communication sur la manifestation de la rage dans sa circonscription ; mais qu'on n'est pas autorisé à en conclure que cette manifestation n'a pas eu lieu, attendu que les faits de cette nature peuvent échapper et échappent en effe facilement à une enquête administrative, poursuivie avec mollesse et indifférence par des agents qui, ne comprenant pas l'importance de la mission qui leur est confiée, ne savent pas mettre à son accomplissement tout le zèle qu'elle exige. »

M. Bouley pense, en somme, « qu'il y a autre chose à faire que ce qui a été fait. » Et sur ce point je suis entièrement de son avis ; mais je regrette qu'il ne dise pas ce qu'à son avis il conviendrait de faire et de quelle façon l'enquête devrait être conduite pour devenir réellement instructive. Quoi qu'il en soit, il faut bien, pour le moment, la prendre telle qu'elle est et faire en sorte d'en tirer au moins quelques enseignements. Voyons d'abord les chiffres.

A. — De 1863 à 1868, dans les 49 départements où la rage a été dénoncée, le nombre total des personnes mordues par des animaux enragés a été de 320, dont 206 désignés comme appartenant au sexe masculin, 81 au sexe féminin, et 33 dont le sexe n'est pas indiqué.

B. — Pour ce qui est de l'âge des personnes mordues, il n'est connu que dans 274 cas, dont 94 se rapportent à des enfants de 5 à 15 ans.

C. — Au point de vue des saisons, auxquelles on a coutume d'attribuer une si grande influence sur le développement de la rage, les accidents se répartissent ainsi qu'il suit : Pour les trois mois de printemps, 89 ; pour les mois d'été, 74 ; pour l'automne, 64 ; pour l'hiver, 75.

D. — Enfin, parmi les 320 animaux qui ont infligé les morsures, on en compte 310 appartenant à l'espèce canine, et dans ce nombre, 284 chiens et 26 chiennes seulement. D'ailleurs, 5 morsures ont été faites par des chats et 5 par des loups ou louves. On ne signale aucune morsure faite par des animaux herbivores.

Les conséquences qu'il est permis de tirer des chiffres indiqués aux pa-

ragraphes *A* et *B*, relatifs au sexe et à l'âge des personnes mordues, sont sans importance. Il est inutile de nous y arrêter.

Les chiffres du paragraphe *C* établissent de nouveau ce que des statistiques précédentes avaient déjà démontré, à savoir, que l'opinion qui représente l'époque des grandes chaleurs, et notamment la *canicule*, comme particulièrement favorable au développement de la rage est un préjugé ; ce qui n'empêche pas les autorités municipales et autres de déployer partout pendant l'été, contre les chiens, un luxe de précautions et une sévérité qui, remarquons-le, ne diminue pas le nombre des accidents, et qui fait place, dans les autres saisons, et surtout en hiver, à une tolérance incomparablement plus grande. M. Bouley, toutefois, pense que c'est peut-être la rigueur avec laquelle on fait observer les règlements de police sanitaire pendant l'été qui rétablit l'équilibre entre cette saison et les autres, et que sans cela les accidents seraient réellement plus fréquents pendant les mois les plus chauds de l'année que pendant les autres. Je n'en crois rien. En effet, en quoi consistent les précautions prises par la police? A exiger que les chiens soient muselés. Or, je demanderai à tous ceux qui ont l'habitude de lire les *faits divers* des journaux, s'il leur est quelquefois arrivé d'y voir une nouvelle ainsi conçue : « Tel jour, un chien enragé a parcouru tel quartier, tel canton. Heureusement cet animal était muselé et n'a pu causer aucun accident. » Quant à moi, je n'ai jamais rien lu, rien entendu de semblable. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'un chien qui se promène muselé avec son maître ou devant la maison de son maître est toujours un chien bien portant et inoffensif. Quand un chien est malade, on ne le sort pas, on ne lui met pas sa muselière ; et alors, s'il est enragé, de deux choses l'une : ou bien il mord *à domicile*, ou bien il s'échappe et s'en va assouvir sa rage sur les autres chiens et sur les personnes qu'il rencontre dehors, sans que les sévérités préventives de la police puissent l'en empêcher.

Les chiffres du paragraphe *D* ont une importance que M. Bouley ne me semble pas avoir fait suffisamment ressortir. Ils fournissent sur l'étiologie de la rage spontanée des indices dont il est impossible de méconnaître la signification, et sur lesquels MM. d'Abbadie, le maréchal Vaillant et le baron Larrey ont appelé avec raison l'attention de l'Académie. Il est établi depuis longtemps que la rage se déclare spontanément chez le chat et chez le loup aussi bien que chez le chien. Pourquoi donc, dans nos pays civilisés, le chien, notre fidèle compagnon et docile serviteur, a-t-il presque seul le triste privilége d'entretenir et de propager ce terrible fléau? et pourquoi les individus mâles en sont-ils beaucoup plus fréquemment atteints que les femelles? Évidemment la disproportion énorme qu'on observe entre les cas de rage chez le chien et chez la chienne tient à la différence idiosyncrasique des deux sexes. Quelques auteurs ont même été jusqu'à affirmer — non sans vraisemblance — que la rage ne se développe jamais spontanément chez la chienne. A cet égard, la statistique de M. Bouley ne nous apprend absolument rien,

car elle ne dit pas si les animaux par lesquels les accidents ont été produits avaient contracté spontanément la rage ou s'ils avaient eux-mêmes été mordus par des chiens enragés, et il serait très-possible que les 26 chiennes qu'on y voit figurer fussent dans ce dernier cas. Quoi qu'il en soit, et en laissant de côté la question du sexe, comment n'être pas frappé de ce fait, que des trois espèces susceptibles de contracter la rage, celle que nous avons asservie, que nous soumettons à des contraintes de toute sorte, est la seule qui, en dépit et en raison même de ces contraintes, de cet asservissement tyrannique, nous menace continuellement de graves dangers. Non-seulement la rage se montre chez le chien domestique et *civilisé* avec une fréquence désastreuse, mais elle y acquiert aussi une malignité et une puissance contagieuse qu'elle n'a évidemment pas chez les espèces libres : chez le loup, que nous n'avons pas voulu ou que nous n'avons pas su réduire en domesticité ; chez le chat, qui a eu l'habileté de conserver son indépendance sous le simulacre de la soumission, et qui se sert de nous beaucoup plus que nous ne nous servons de lui ; enfin chez le chien indiscipliné de l'Orient et des contrées sauvages. Car s'il en était autrement, si le chien errant et le loup, qui vivent en troupes nombreuses, si le chat, qui, comme on sait, a de fréquents rapports avec ses pareils, étaient, dans l'état rabique, en proie aux mêmes fureurs que notre chien esclave, et si la maladie avait chez eux la même aptitude à se transmettre par inoculation, il suffirait d'un seul individu enragé pour en infecter une foule d'autres qui, à leur tour, deviendraient les agents de propagation du fléau ; et à ce compte il y a longtemps que les loups, les chiens sauvages et les chats se seraient entre-détruits, et que ces espèces auraient disparu. Elles se sont cependant conservées et multipliées en dépit des autres causes de mortalité, partout où l'homme n'est pas venu leur faire la guerre ; ce qui prouve péremptoirement que, dans l'état de nature et de liberté, la rage n'est qu'une maladie sporadique très-rare et très-peu transmissible.

Ce que je dis là est confirmé par tous ceux qui ont pu observer les chiens dans les pays où ces animaux ne sont pas soumis aux règlements draconiens d'une police ignorante et tracassière, notamment par MM. d'Abbadie, Vaillant et Larrey, qui ont pris la parole, le 4 avril, à l'Académie des sciences, à la suite de la communication de M. Bouley. M. d'Abbadie a longtemps exploré l'Abyssinie et la côte orientale d'Afrique. Il a constaté que la rage est extrêmement rare dans ces contrées. M. le maréchal Vaillant a affirmé que ce fléau était inconnu, ou à peu près, en Algérie, jusqu'à l'époque où nous y avons amené nos chiens : un joli présent dont nous avons gratifié ces pauvres Arabes, et qui doit contribuer à leur faire bénir la civilisation ! M. le maréchal Vaillant a cité en outre une ville de France, dont je regrette vivement de ne pas me rappeler le nom, et dans laquelle aucun cas de rage ne s'est produit depuis plusieurs années, grâce à ce que la municipalité a pris le sage parti de laisser tranquilles les chiens et leurs

maîtres. M. le baron Larrey a signalé des faits de même nature ayant eu les mêmes effets.

Que la police prenne des mesures nécessaires pour mettre hors d'état de nuire les animaux atteints ou suspects de rage, ou ayant été mordus par un chien enragé, rien de plus légitime. Mais en pareil cas, au lieu de tuer l'animal, comme on fait le plus souvent, il est toujours préférable de l'interner chez un vétérinaire et de le soumettre à une observation attentive. C'est une occasion d'étude qu'il est bon de ne pas laisser perdre, et qui peut d'ailleurs tourner au profit de la pauvre bête; car le nombre des chiens chez lesquels la rage se développe à la suite de morsures virulentes est beaucoup moins grand qu'on ne le croit communément. Parmi les chiens mordus dont il est question dans la dernière enquête, 25 ont été séquestrés et mis en observation; la rage ne s'est manifestée que chez 13 de ces animaux. Le chien mordu a donc une chance sur deux de ne pas contracter la maladie. L'homme est-il plus ou moins favorisé à cet égard que le chien? C'est une question sur laquelle il est difficile de se prononcer.

M. Bouley nous dit bien, d'une part, que sur les 320 personnes qui ont été mordues de 1863 à 1868 dans 49 départements, 129 ont succombé aux atteintes de la rage; d'autre part, que sur 134 blessures cautérisées, l'innocuité se mesure par le chiffre 92; mais il ne dit pas si ces 92 personnes, qui ont échappé à la mort grâce à la cautérisation immédiate de leurs blessures, sont comprises ou non dans les 129 cas d'immunité précédemment cités. S'il en était ainsi, l'immunité réelle, c'est-à-dire l'inaptitude physiologique à contracter la rage par l'innoculation se réduirait à fort peu de chose. Par bonheur, les statistiques antérieures et les recherches de plusieurs savants médecins et vétérinaires fournissent sur ce point si important des données plus précises, et je m'empresse d'ajouter, plus rassurantes, puisqu'elles établissent que *les deux tiers environ des individus mordus par des chiens de rue enragés ou supposés tels ne contractent pas la rage.* A ce résultat, que j'emprunte à l'excellent opuscule de M. André Sanson, *Le meilleur préservatif de la rage*[1], il y a bien un fâcheux correctif: ce sont les mots *ou supposés tels,* qui font entendre que pas mal de chiens supposés enragés ne le sont réellement pas, et qu'en conséquence il est tout naturel que leurs morsures ne soient suivies d'aucun accident sérieux: *Nemo dat quod non habet.* Hélas! c'est précisément là que réside le vice radical de toutes les enquêtes sur la rage, et c'est ce qui empêchera longtemps encore qu'on en puisse tirer des inductions positives: la plupart des gens qui prétendent avoir vu des chiens enragés ou en avoir été mordus, n'ayant aucune idée des symptômes de la maladie.

Que de méchants polissons aperçoivent dans une rue ou sur une

[1] Brochure in-8, chez Savy, 24, rue Hautefeuille.

route un chien qui marche la tête baissée, la langue pendante : ils se mettent à sa poursuite en criant au chien enragé, et la pauvre bête sera bien heureuse si elle échappe à la mort. Le plus souvent, ce n'est qu'un chien qui a perdu son maître et qui, fatigué, haletant, cherche à retrouver sa trace. Se voyant menacé, harcelé, il prend peur, il devient hagard, il peut même devenir furieux et, en se défendant, administrer quelques bons coups de dents à ses persécuteurs. Ceux-ci ne manqueront pas de croire et de dire qu'ils ont été mordus par un animal enragé, et si le maire de l'endroit est un agent zélé de l'enquête, il les signalera comme tels au comité consultatif d'hygiène, qui acceptera pour bonne cette déclaration.

Rien de moins rare que des faits de ce genre. M. le maréchal Vaillant en a rapporté deux ou trois arrivés dans les fermes de la couronne. Il n'est presque personne de nous qui n'en ait été témoin.

L'ignorance où l'on est généralement des caractères de la rage est féconde en conséquences déplorables, et c'est surtout cette ignorance qu'il faudrait combattre, car elle se retrouve non-seulement dans la masse du public, mais chez les magistrats chargés de veiller à la sécurité publique, et jusque chez les médecins, — que dis-je? jusque chez les maîtres de l'art vétérinaire. Je pourrais citer à ce propos un exemple qui m'est personnel, et qui prouve que messieurs les professeurs de l'école vétérinaire d'Alfort ne savaient pas, il y a une quinzaine d'années, distinguer un chien enragé d'un chien qui ne l'était point. Mais depuis lors, ces messieurs ont bien voulu prendre la peine d'étudier la question, et j'aime à croire qu'ils ne commettraient plus aujourd'hui l'erreur dont ma pauvre *Fanchette* a été l'innocente victime. Je dois même dire que de louables efforts ont été faits récemment pour vulgariser, en ce qui concerne la rage, les connaissances que M. André Sanson recommande judicieusement comme le meilleur préservatif contre ce redoutable fléau. M. Bouley lui-même en a fait le sujet d'une très-intéressante conférence à l'une des dernières soirées scientifiques de la Sorbonne.

Il est hors de doute qu'un grand nombre d'accidents funestes seraient évités, si le public et l'administration n'étaient pas imbus des idées les plus fausses relativement aux symptômes de la rage et aux causes présumées de son développement; si les possesseurs de chiens avaient la précaution de séquestrer et d'observer avec discernement l'animal malade, au lieu de continuer à le laisser aller et venir dans la maison, à le caresser, à l'exciter même, et de répéter avec insouciance : « Cela ne sera rien. » — Rien ! — Ce sera peut-être la mort, une mort affreuse, inévitable pour vous, pour votre femme ou pour vos enfants ! — Rien ! — Et qu'en savez-vous? à quoi croyez-vous reconnaître que votre chien n'est pas enragé? — *Il boit,* dites-vous? Donc, il n'est pas *hydrophobe.* Ah! l'*hydrophobie*, demandez à M. Bouley, demandez au savant W. Youatt ce qu'ils en pensent. « Le préjugé de l'hydrophobie,

vous répondront-ils, est l'un des plus dangereux qui règnent à l'égard de la race canine ; et l'on peut dire que le mot *hydrophobie*, qui s'est peu à peu substitué, même dans le langage usuel, à celui de rage, est une des plus détestables inventions du néologisme, parce que cette invention a été fertile pour l'espèce humaine en une multitude de désastres.

« C'est que, en effet, ce mot implique une idée aujourd'hui profondément enracinée dans l'opinion du public, bien qu'elle soit radicalement fausse et démontrée fausse par les faits de tous les jours. De par le nom grec imposé à la rage, un chien enragé doit *avoir horreur de l'eau*. Donc, s'il boit, il n'est pas enragé, et partant de ce raisonnement on ne peut plus logique, un très-grand nombre de personnes s'endorment dans une sécurité trompeuse, à côté de chiens enragés qui vivent avec elles et couchent même sur leur lit. Jamais erreur ne fut plus funeste. Le chien enragé n'est pas hydrophobe; il n'a pas horreur de l'eau; quand on lui offre à boire, il ne recule pas épouvanté. Loin de là, il s'approche du vase; il lappe le liquide avec sa langue ; il le déglutit souvent, surtout dans les premières périodes de sa maladie ; et lorsque la constriction de sa gorge rend la déglutition difficile, il n'en essaye pas moins de boire, et alors ses lappements sont d'autant plus répétés et prolongés qu'ils demeurent plus inefficaces. Souvent même, en désespoir de cause, on le voit plonger le museau tout entier dans le vase, et mordre, pour ainsi dire, l'eau qu'il ne peut plus avaler[1]. »

Mais, me demandera-t-on, à quels signes peut-on reconnaître qu'un chien est enragé? Que ceux de mes lecteurs qui m'adresseraient cette question veuillent bien me permettre de les renvoyer, soit à la brochure de M. André Sanson, soit à celle du regrettable docteur Blatin[2], soit enfin au rapport précité de M. Bouley, reproduit en entier dans l'ouvrage de M. Brehm, la *Vie des animaux illustrée*[3], t. Ier, p. 353, et suivantes. Ils trouveront là, sur le mode de développement de la rage et sur les précautions à prendre pour en éviter les atteintes, tous les renseignements qu'ils peuvent désirer.

Qu'il me suffise d'insister ici sur un point important, et de répéter qu'en cette matière ainsi qu'en tant d'autres, la prudence éclairée de chacun est infiniment plus efficace que les mesures soi-disant préventives et protectrices de l'administration. Ces mesures, presque toujours prises à contre temps et dictées par une routine étroite, manquent constamment leur but, pour n'aboutir qu'à des vexations arbitraires, et souvent à des actes révoltants de brutalité et de cruauté. On déclare de temps à autre, dans les villes et dans les campagnes, une guerre acharnée aux chiens errants, qui sont peut-être de

[1] H. Bouley, *Rapport sur la rage* (*Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XXVIII, et *Annales d'hygiène*, 2e série, t. XX).

[2] *De la rage chez le chien et des mesures préservatrices*, chez Dentu, galerie d'Orléans, au Palais-Royal, et chez J.-B. Baillière, rue Hautefeuille.

[3] Nous avons rendu compte de cette ouvrage, en cours de publication chez les éditeurs J.-B. Baillière et fils, et dont deux volumes, renfermant l'histoire naturelle des mammifères, ont déjà paru.

tous les moins dangereux. On oblige les particuliers à ne laisser sortir leurs chiens que muselés. Mais la muselière n'est le plus souvent qu'un vain simulacre; et encore conserve-t-on toujours, malgré les démentis répétés de la science et de la statistique, l'habitude traditionnelle de ne faire exécuter les règlements que pendant les mois les plus chauds de l'été. Il est et demeure entendu pour l'administration et pour tout le monde que c'est alors seulement que la rage est à craindre. D'autre part, l'expérience a démontré, mais sans qu'on en tienne plus de compte, que les mesures fiscales sont loin d'avoir donné, au point de vue de la sécurité publique, les résultats qu'on en attendait. Le nombre des accidents rabiques, au lieu de diminuer depuis l'établissement de la taxe municipale sur les chiens, semble avoir suivi au contraire une marche ascendante. Si la statistique présentée l'autre jour à l'Académie des sciences par M. Bouley est exacte, les chiffres de 320 personnes mordues et de 130 morts causées par la rage en 6 années, dans 49 départements, représentent, pour les 89 départements, une moyenne d'environ 89 accidents et 39 décès par an pour toute la France : chiffres qui certes ne prouvent pas en faveur des lois restrictives et de la réglementation, si l'on songe surtout qu'ils se réduisent presque à zéro dans les pays où les chiens, placés dans les plus mauvaises conditions hygiéniques et exposés aux plus cruelles privations, sont, en revanche, exempts de toute contrainte et ne connaissent ni la muselière, ni la fourière, ni les razzias administratives ni les massacres périodiques.

Et maintenant, concluons : il en est temps. Le chat, ainsi que le chien, est sujet, nous l'avons vu, à contracter spontanément la rage. On ne musèle point les chats, on ne les frappe d'aucune taxe, ils jouissent, en un mot d'une entière liberté ; pourtant le nombre des accidents qu'ils occasionnent est à peu près nul. Il y a donc lieu de suivre, à l'égard des chiens, le même système qu'à l'égard des chats. Mais en même temps il importe de répandre partout la connaissance essentielle des symptômes caractéristiques de la rage, tant chez le chien que chez le chat. Une instruction en quelques lignes, rédigée avec clarté et simplicité, affichée et distribuée deux ou trois fois par an dans toute la France, atteindrait facilement ce but. Il convient, en outre, de supprimer la taxe sur les chiens, inutile, nuisible même au point de vue hygiénique, et, au point de vue économique, aussi peu soutenable que le serait une taxe sur les chats, les serins ou les perroquets. Mais il y a lieu, en même temps, de limiter dans une certaine mesure la multiplication de l'espèce canine, et je n'hésite pas à dire que le meilleur procédé pour arriver à ce résultat me paraît être l'infanticide, et l'infanticide appliqué de préférence aux individus mâles. En un mot, c'est ici le cas de mettre en pratique le précepte de Malthus, et de dire aux citoyens français : N'ayez des petits chiens qu'autant que vous pouvez les élever convenablement et leur assurer dans l'avenir une position honorable et aisée.

ARTHUR MANGIN.

MÉLANGES

L'EMPIRISME ET LE NATURALISME CONTEMPORAINS

Exposition et réfutation du système philosophique de M. H. Taine, par l'abbé L. Empart, chanoine honoraire d'Orléans, professeur de philosophie du petit séminaire d'Orléans, à la chapelle Saint-Mesmin[1].

« L'empirisme a la prétention de montrer que toutes nos connaissances procèdent des facultés expérimentales. Le naturalisme s'efforce de prouver que la cause première des phénomènes de la nature se trouve dans la nature elle-même. L'un méconnaît la plus noble de nos facultés, la raison; l'autre rejette la plus nécessaire de toutes les causes, Dieu. »

En caractérisant ainsi, dans son introduction, les doctrines qu'il entreprend de combattre, l'auteur démontre assez l'importance et l'utilité de la tâche qu'il s'est imposée, et le renom philosophique et littéraire de M. Taine explique bien aussi qu'il en ait cherché dans ses ouvrages l'expression la plus éclatante et la plus complète pour les atteindre sûrement et les aborder de front. Aussi engage-t-il l'action sur toute la ligne et ne laisse-t-il passer aucune proposition suspecte sans la sonder et la percer à jour. Un lecteur superficiel pourrait même peut-être lui en faire un reproche et trouver qu'il s'attache trop à certains détails qui semblent n'avoir qu'un intérêt de curiosité scolastique, et que, dans le premier chapitre surtout, l'analyse minutieuse des mouvements par lesquels le *moi* se porte vers l'objet qui lui cause une impression de plaisir et s'éloigne de l'objet qui lui cause une impression de douleur, occupe une trop large place. Mais un examen plus attentif conduit à reconnaître, avec le lien qui unit entre elles toutes les vérités et toutes les erreurs, la légitimité et l'avantage de la méthode qui ne fait grâce d'aucune réfutation, même sur des points plus ou moins secondaires, à l'adversaire qu'on veut convaincre d'avoir méconnu ou faussé des principes essentiels.

Je ne suivrai pas M. l'abbé Empart dans la série des questions qu'il traite successivement après M. Taine, et j'essayerai moins encore d'esquisser la

[1] 1 vol. in-12. Paris, Régis-Buffet et Cᵉ, 1870.

contexture de son argumentation sur chacune d'elles. La trame en est trop serrée, les éléments qu'elle emprunte tour à tour à la métaphysique et aux mathématiques lui donnent un caractère trop abstrait pour qu'il soit possible d'en rendre compte en l'abrégeant, et ce n'est pas trop, pour en bien saisir toute la portée, que d'y appliquer, dans une lecture entière et réfléchie, toutes les puissances de son esprit. Je signalerai seulement comme trait général la rigueur inexorable et judicieuse avec laquelle l'auteur relève les confusions d'idées que M. Taine se permet fréquemment, tout en ne se faisant pas faute d'en accuser ses contradicteurs, et rétablit la distinction effacée, tantôt entre les notions d'*infini* et d'*indéfini*, tantôt entre le *moins imparfait* et *le parfait absolu*, ailleurs entre la *cause* et la *fin*, entre la *fin* et l'*essence*, entre les fins *partielles et secondaires* d'un être et sa fin *générale et ultérieure*. Ces simples rectifications lui suffisent souvent pour faire tomber des paradoxes échafaudés avec art et proclamés sur un ton triomphant.

On doit remarquer aussi le soin consciencieux qu'il prend de citer textuellement et en entier les passages où se trouvent énoncées les opinions qu'il discute ; acte de loyauté qui parfois est en même temps un procédé de bonne polémique. On aurait peine à croire, en effet, si on ne le voyait écrit en toutes lettres et encadré de telle sorte qu'on ne puisse supposer un malentendu qu'expliquerait ce qui précède ou ce qui suit, qu'un philosophe ait donné pour principe à l'existence du monde, soit la *quantité pure* qui appelle la *quantité déterminée*, laquelle appelle à son tour la *quantité supprimée*, soit *l'axiome éternel qui se prononce au suprême sommet des choses, au plus haut de l'éther lumineux et inaccessible, la formule créatrice dont le retentissement prolongé compose, par ses ondulations inépuisables, l'immensité de l'univers*. Et quand on a lu cela, on n'attend pas les raisonnements en forme que M. Empart n'a pas dédaigné d'y opposer pour dire avec lui : « Permettez-moi de m'en tenir à la vieille théorie de Moïse : *In principio creavit Deus cœlum et terram*. Je préfère le mystérieux à l'absurde. »

Constatons encore l'esprit de modération et d'impartialité qui lui fait accueillir comme de loyaux auxiliaires tous les penseurs qui, sur un point donné, professent la saine doctrine, ceux-là même avec lesquels, s'il les rencontrait sur un autre champ de bataille, il aurait à croiser le fer. A côté de Bossuet, de Fénelon, de Balmès, il cite Cousin et même M. Vacherot, et l'un des noms qui reviennent le plus souvent et avec le plus d'honneur sous sa plume est celui de Jouffroy, pris pour point de mire des attaques de M. Taine, et franchement défendu par le philosophe chrétien.

C'est, je l'ai déjà dit, aux abstractions de la science pure que celui-ci demande ses principales armes, et il s'attache avant tout à établir que les systèmes qu'il combat ne peuvent se soutenir devant la froide raison. Mais

il n'a pas renoncé pour cela à en envisager les conséquences pratiques, et il apprécie ces conséquences en finissant avec une sévérité qui a d'autant plus de poids qu'elle est exempte de toute passion et que la réfutation des prémisses considérées en elles-mêmes l'a justifiée d'avance. Après avoir démontré logiquement l'inanité des prétendus fondements assignés à la morale par une philosophie qui définit le *bien* pour chaque être toute chose que cet être désire *pour elle-même*, la conscience une *manière de regarder*, la vertu tout sentiment ou tout acte produit par le *jugement universel* à l'encontre du *jugement particulier*, il a bien le droit de demander si de pareils non-sens inspireront à l'homme affranchi de la foi, au législateur suprême et à sa justice rémunératrice ou vengeresse, la force dont il a besoin pour observer une règle morale quelconque, nécessairement en opposition dans un moment ou dans un autre avec ses instincts et ses passions. Les négations formelles ou implicites de Dieu, du libre arbitre, de toute réalité, de toute certitude, que son analyse a fait voir ne reposant que sur de fausses définitions, des assertions gratuites ou des pétitions de principe, nul ne lui reprochera de les flétrir comme avilissant l'humanité, et M. Taine y sera moins recevable que personne, lui qui s'est complu à tracer lui-même de notre condition le plus pitoyable et le plus repoussant tableau. L'*à priori* et l'*à posteriori* se confirment ainsi mutuellement, et l'on peut dire, en somme, que M. l'abbé Empart vient de faire, contre un des ennemis les plus déclarés du spiritualisme, une vigoureuse et utile campagne, telle qu'on devait l'attendre d'un des hommes d'élite groupés autour d'un éminent évêque et si heureusement associés aux efforts de son zèle pour le développement dans les jeunes intelligences de la connaissance et de l'amour de la vérité et du bien.

E. de Fontette.

Parmi les hommages qu'a reçus et que continue à recevoir la mémoire M. de Montalembert, il en est un dont nous n'avons point parlé encore et qui a une importance et un caractère à part. C'est celui que lui a rendu dans sa dernière réunion générale l'*Institut des provinces*, dont M. de Montalembert était l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués. Le jour même de l'ouverture de sa session annuelle, il y a un mois, l'Institut des provinces lui paya par la bouche de son président, M. Calemard de la Fayette, un solennel tribut de regrets. Après le discours du président, un des membres les plus anciens et les plus considérés, M. le comte de Mellet prenant la parole, rappela de nouveau, en termes chaleureux, l'ardeur avec laquelle M. de Montalembert s'était toujours associé aux travaux de l'Institut historique ainsi que les services éminents qu'il lui avait rendus, et émit le vœu qu'une médaille, produit d'une souscription ouverte parmi ses collègues, fût frappée à son effigie et offerte à sa veuve et à ses enfants.

Cette proposition fut accueillie par une acclamation unanime, et une commission fut nommée pour s'en occuper immédiatement. Confiée à un graveur habile, cette œuvre d'art est aujourd'hui en voie d'exécution.

P. Douhaire.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 9 mai.

C'est fini! nous voilà dehors de la bagarre, et la première impression que l'on ressent est celle du soulagement, comme on éprouve, au réveil, la satisfaction d'être allégé des cauchemars de la nuit. Quelle mêlée nous venons de traverser! Et combien le plébiscite a justifié les reproches de ceux qui l'accusaient d'être par essence un instrument de désorganisation politique et sociale! En quelques jours, il a tout disloqué, tout dispersé, les opinions, les groupes, les partis. Le centre gauche a momentanément disparu; conservateurs et libéraux, divisés et désorientés, ont tiré les uns sur les autres comme les soldats d'une même armée égarés dans les ténèbres. On cherchait ses guides; on ne les trouvait plus : M. Thiers et M. Guizot, M. Dufaure et M. Laboulaye, M. Kolb-Bernard et M. Keller, votaient en sens opposé; peu s'en est fallu même que nous ne vissions, dans la même semaine, quelques évêques voter en France comme citoyens les principes de 89, et les condamner à Rome au sein du Concile! Jamais confusion ne fut plus étrange; et comment en eût-il été autrement avec la formule équivoque tendue à la nation? Emprisonnés dans un silence arbitraire et jugulatoire, les hommes les plus droits ont hésité sur la conduite à tenir; et nous avons eu ce spectacle incohérent et triste de libéraux repoussant le progrès, d'absolutistes sanctionnant le régime parlementaire, de parlementaires acceptant les articles 13 et 44 de la constitution nouvelle, de *oui* voulant dire *non*, de *non* voulant dire *oui*, d'abstentions affligées de se désintéresser de la chose publique! N'y a-t-il pas eu là plus qu'une violence faite à la conscience des électeurs et comme une immoralité imposée par calcul à l'âme déconcertée d'un peuple?

Pour mettre le comble au désarroi, la découverte d'un complot est venue brusquement agiter les esprits et faire appel à l'émotion de ceux qui flottaient encore dans le trouble et l'incertitude. Avons-nous besoin de dire notre répulsion pour des moyens pareils? La politique de la bombe et du révolver sera toujours exécrée des honnêtes gens, et à défaut de la loi morale qui la condamne, les défenseurs de la liberté n'auraient, pour la flétrir et la détester, qu'à se souvenir du mal profond qu'elle a fait à leur cause. Mais pourquoi mêler le picrate de potasse aux problèmes constitutionnels, au risque de transformer une machine infernale en machine électorale? C'est un verdict politique et non un arrêt judiciaire qu'avait à rendre le pays, et s'il eût eu davantage le temps de la réflexion, les projets d'attentat, soumis comme un épouvantail à sa droiture indignée, l'eussent plutôt éloigné que rapproché d'un vote capable de consolider le pouvoir personnel. Ce ne sont pas, en effet, les émeutes et les complots qui rendent impossible ou dangereux l'établissement d'institutions libres : ce sont au contraire les institutions libres qui frappent d'impuissance les tentatives criminelles et les complots. La concentration même du pouvoir devient un encouragement pour les sectaires, attirés par l'espoir d'atteindre en une seule vie la société tout entière ; tandis qu'une société solidement organisée, en forte possession d'elle-même et garantie par ses institutions contre les hasards et les secousses, n'a rien à redouter d'un crime ou d'une surprise. Les conspirateurs et les fous peuvent encore s'agiter dans quelque coin obscur ; ils ne sauraient plus créer aucun péril La Rome impériale a vu presque autant de meurtres que de Césars ; a-t-on jamais tiré sur la reine d'Angleterre? C'est qu'en tuant l'empereur on prenait l'empire, tandis qu'en changeant le souverain constitutionnel des Trois-Royaumes, on ferait à peine osciller le cours des consolidés!

Quoi qu'il en soit, l'affaire avortée de Roussel et de Beaury est venue malencontreusement se joindre à la question plébiscitaire, et si bien amalgamer deux éléments étrangers l'un à l'autre, le sentiment et la politique, que le principal organe de nos voisins a pu demander combien de suffrages, en cette confusion des choses, il faudrait attribuer *ad terrorem*, et combien *ad misericordiam?* Ne cherchons point à le démêler, tant il est difficile de dégager d'un vote aussi complexe et ténébreux une signification claire et précise. Aussi bien, le plébiscite se juge par ce fait même que, d'avance et quel qu'il fût, il était assuré du succès, et les historiens futurs trouveront dans cette certitude anticipée, incontestable, absolue, la critique décisive et la satire amère de ce mode étonnant d'interroger la souveraineté du peuple.

Pour le moment, nous n'avons qu'à nous féliciter encore une fois d'être sortis de l'aventure, et à porter nos yeux en avant pour sonder l'avenir. Le plébiscite avait jeté le pays dans cette humiliante alternative où M. de Morny lui-même a reconnu que la représentation nationale avait été jadis et longtemps acculée, « entre un acte insensé et une soumission regrettable. » La raison reprend aujourd'hui tous ses droits, et la France, un instant détournée de ses affaires, revient aux graves problèmes de sa fortune et de sa grandeur. Le scrutin du 8 mai n'a rien mûri, rien tranché : il a simplement suspendu les questions, qui se représentent au lendemain avec leurs difficultés et leurs exigences. Si le plébiscite eût été une solution, peut-être lui pardonnerait-on quelque chose en faveur du résultat; mais il n'est qu'un entr'acte, un intermède à la suite duquel le drame ou la comédie reprend son cours. Nous nous retrouvons au même point qu'avant l'agitation et le délire, avec cette différence que le gouvernement s'est affaibli par le seul fait qu'il a constaté lui-même la menaçante progression des hostilités et des haines; que l'opposition s'est fortifiée, en s'élevant des 253,000 voix recrutées avec peine il y a vingt ans, à une minorité considérable; que le ministère du 2 janvier, investi d'une si grande puissance morale il y a quelques semaines encore, entamé depuis et dévoyé, n'a plus la confiance et les sympathies qui facilitaient sa mission. On pourra disserter à loisir sur le scrutin, tourner et interpréter les chiffres de toutes les manières : il sera impossible de ne pas aboutir au moins à cette conclusion, qu'en réalité le pays ne renouvelle pas le blanc-seing qu'il avait jadis, dans un moment de lassitude, aveuglément et presque unanimement consenti. Si les radicaux s'illusionnent en attribuant à leur cause tous les *non* trouvés dans les urnes, le régime, à son tour, ne commettrait pas une erreur inégale en prenant tous les *oui* pour une approbation complète et sans réserve. La vérité est qu'un grand nombre de *non* s'adressent aussi bien à la révolution qu'à l'empire autoritaire, et que la plupart des *oui* n'ont été accordés qu'à la partie libérale de la formule. Toutes les déclarations, toutes les circulaires, depuis celles des ministres et des comités jusqu'aux lettres individuelles des députés, ont été catégoriques à cet égard. Tout le monde, à la droite comme au centre gauche, au sein des officieux comme parmi les indépendants, a stipulé formellement en faveur de la liberté. *Ni réaction, ni révolution : la liberté !* Tel a été le cri du combat; telle est l'idée générale et supérieure, la seule à nos yeux qu'on en puisse tirer sûrement, qui se dégage de la manifestation disparate et embrouillée à laquelle nous venons d'assister. Sans doute la réaction ne voudra pas avouer sa défaite, et quelques ultras ne manqueront pas de chanter sa victoire pour s'en adjuger les profits.

Mais nous cherchons vainement sa part dans un scrutin où elle demeure étouffée entre l'éclatante et double aspiration d'ordre légal et de progrès régulier. Encore une fois, les *oui*, les *non*, les abstentions la repoussent de concert, et le plus fanatique de ses coryphées s'écriait hier : « La réaction ! Personne n'en veut, personne[1] ! »

Quelle doit être la conduite du pouvoir, quelle doit être celle du parti libéral, en présence de cette situation? L'un doit accepter franchement la liberté que la nation réclame, l'autre soutenir loyalement les efforts tentés dans ce but.

Nous avons une constitution nouvelle. Elle est loin d'être parfaite, et nous n'avons pas dissimulé notre sentiment sur les articles césariens qui la dominent. Mais s'il est vrai, comme l'a dit Daunou, que la meilleure constitution est celle que l'on possède, sauf à corriger dans l'application les défauts qui la déparent, la sagesse conseille aux esprits impartiaux et sincères de se mettre courageusement à l'œuvre pour tirer le meilleur parti possible des conquêtes réalisées, et annuler dans la pratique les dispositions vicieuses ou menaçantes du pacte nouveau. Nous avons la liberté de la presse, que va compléter une loi sur le jury, la liberté de réunion, une tribune libre, la responsabilité ministérielle, le droit d'initiative et d'amendement : ce sont là des instruments précieux, des moyens incontestablement efficaces d'émancipation définitive et d'incessant progrès.

Il y a, de plus, une opinion publique éveillée, puissante, irrésistible, avec laquelle le gouvernement est désormais obligé de compter. Elle a fait, malgre lui, l'interpellation des 116, elle l'a contraint au sénatus-consulte de septembre, et aux transformations qui ont suivi. C'est elle qu'il faut constituer gardienne de nos droits. Elle saura bien les surveiller d'un œil jaloux et en assurer avec le temps les développements nécessaires. Si nous avons conquis avec ou plutôt malgré la constitution autoritaire de 1852 tout ce que nous possédons aujourd'hui, à plus forte raison, ce semble, pourrons-nous, en y mettant du courage, de la patience et de l'union, obtenir pacifiquement ce qui nous manque encore.

Aussi bien, le gouvernement n'est-il pas intéressé tout le premier à nous satisfaire? Il reconnaît forcément aujourd'hui combien ceux qui le détournaient du plébiscite avaient raison.

« Quel profit, disait jadis un prince, puis-je avoir à montrer le nombre de mes ennemis ! » — Quel bénéfice a le régime d'avoir montré solennellement que la capitale et toutes les grandes villes, c'est-à-dire tout ce qui pense, lit, médite, lui est contraire? Plus le chiffre de ses adversaires est considérable, plus s'accuse leur valeur

[1] *Le Pays*, article de M. Paul de Cassagnac.

intellectuelle et politique, et plus il doit sentir l'impérieuse urgence de les désarmer, de reconquérir, par des actes expressifs, la confiance ébranlée ou perdue. C'est la défiance dans ses intentions libérales qui a fait les bulletins négatifs et les abstentions : il n'a qu'un moyen de démontrer l'injustice des soupçons avant le vote, c'est de ne pas les justifier après; et plus on a pu l'accuser, le commentaire de M. de Persigny à la main, de chercher la prolongation déguisée du pouvoir personnel, plus il est tenu de prouver sa résolution d'accepter la liberté.

M. Émile Ollivier ne saurait se méprendre sur cette nécessité pressante, lui dont la clairvoyance a si bien opposé aux velléités rétrogrades du Sénat la force irrésistible des choses qui a brisé le moule étroit où le législateur de 1852 avait prétendu enfermer nos destinées. Qu'il revienne franchement au programme du 2 janvier, en s'appuyant pour l'accomplir sur les hommes consciencieux et indépendants qui l'avaient inspiré. Là est le salut, la force, la durée; et si le jeune ministre qui a rêvé le grand rôle d'un Casimir Périer en saisit bien les nobles conditions, il peut se relever d'une impopularité passagère et rendre les utiles et glorieux services auxquels il aspire.

Quant au parti libéral, si tristement dispersé dans la bourrasque, c'est pour lui, nous le répétons, un patriotique devoir de se reconstituer, comme au lendemain d'une bataille se rapprochent et se groupent les lambeaux des régiments débandés. L'œuvre commune a été durement traversée; il faut la reprendre sans découragement, et, barrant le passage au désordre comme à la réaction, offrir une seconde fois l'appui sincère et désintéressé des gens de bien.

Le premier acte qui va faire juger des intentions du pouvoir est la réorganisation du cabinet. Quels hommes vont être appelés à inaugurer le nouveau régime? Le parti qui n'a cessé de honnir le système représentatif, prétendant avoir la majorité dans le pays, va réclamer peut-être, au nom même des règles parlementaires, la direction du gouvernement. Mais ce parti infime et désavoué n'est plus que le *bois mort* de l'ancienne constitution, et c'est à une tige nouvelle qu'il faut demander la séve et la vie. Est-ce lui qui pousserait aux réformes qu'attend le pays avec une légitime impatience : loi municipale accordant aux communes une autonomie sérieuse, avec la désignation des maires, loi électorale assurant la complète et sincère représentation des groupes naturels, abolition de l'article 75, tout ce qui doit précéder une rapide dissolution de l'assemblée actuelle ?

Oui, une dissolution. Elle est devenue plus que jamais nécessaire; elle apparaît invinciblement comme la condition *sine qua non* d'un

prochain avenir. La Chambre actuelle, produit véreux des anceinnes candidatures officielles, ne représente plus qu'un système disparu, une constitution effacée, des principes désavoués, des circonscriptions anéanties. Issue du ministère à poigne de M. de Forcade, elle se trouve impuissante et dépaysée dans une situation qui la dépasse, et le gouvernement ne saurait se procurer que dans une Chambre nouvelle la force morale et les instruments indispensables au succès de l'œuvre entreprise. Comment! le Sénat lui-même va être rajeuni; du sang nouveau sera demain infusé dans ses veines épuisées; et le Corps législatif, bien autrement capital dans le jeu des institutions, resterait frappé de la caducité qu'il doit au vice de son origine! C'est impossible. Tout l'empire autoritaire a tenu à son système électoral; si l'on veut sérieusement fonder l'empire libéral, il faut avant tout changer le mécanisme électif et la représentation. Voilà ce que la France attend, et la composition du cabinet nouveau devra constituer le gage du gouvernement à ces pressantes aspirations du pays. La réaction ne serait pas seulement ici une erreur et un péril dans les choses; elle serait encore une faute et un danger dans les personnes. Le pays ne pourrait croire au libéralisme des idées, s'il voyait l'exécution remise aux anciens instruments du pouvoir personnel, aux hommes discrédités qui depuis dix-huit ans blasphèment la liberté, et ne sont que des vaincus altérés de revanche. Il veut des garanties dans le choix des hommes, et l'accueil qu'il avait fait au *cabinet des honnêtes gens* indique assez la force qu'il prêterait encore à une administration sympathique à ses besoins et entourée de sa confiante estime.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

LES
PREMIERS CANONS DU CONCILE
DU VATICAN

Pendant que la France tout entière absorbée par le pénible enfantement de sa nouvelle constitution politique ne prête qu'une attention distraite à tous les bruits du dehors, une voix vient de se faire entendre, qui, pour les cœurs chrétiens, domine toutes les rumeurs assourdissantes de la politique, et dont les échos retentiront à travers les âges bien longtemps après que des constitutions, des sénatus-consultes, des plébiscites, des empereurs et des dynasties, il ne restera plus dans la mémoire des hommes qu'un vague souvenir.

Après six mois écoulés de méditations et de délibérations intérieures, l'Église, par l'organe du pape et du concile œcuménique vient de rendre la première sentence dogmatique qui ait été promulguée sous les voûtes élevées par Michel-Ange à la gloire du chef des Apôtres.

Le 24 avril dernier, le saint-père, dans une session publique, a d'abord recueilli l'unanimité des suffrages des évêques présents, puis confirmant ce vote unanime par sa suprême autorité, a fait connaître à l'Église entière la vraie doctrine chrétienne sur les points les plus délicats et les plus élevés que débat autour de nous, et où s'égare trop souvent la philosophie contemporaine. Ces canons ont pour objet : 1° *Dieu créateur de toutes choses ; 2° la Révélation ; 3° la Foi; 4° la foi et la raison.*

D'autres, d'après les récits de témoins oculaires, ont raconté les splendeurs et la touchante majesté de cette cérémonie, dépeint la sainteté du lieu, l'éclat de l'auguste assemblée, le frémissement de

l'émotion universelle. Pour nous, moins heureux que ces spectateurs privilégiés, c'est le résultat seul, c'est le texte des décrets, c'est leur lettre morte et figée sur le papier, mais toute pénétrée pourtant encore de la plus vivante éloquence qui nous pénètre nous-mêmes à la fois d'admiration et de reconnaissance.

On sait tout ce qu'avaient publié, rédit et répété à satieté depuis cinq mois tous les journaux d'Europe sur les orages, les péripéties secrètes ou cachées des délibérations du concile du Vatican. Aucun sujet n'a alimenté plus abondamment le chronique anecdotique de la presse du monde entier. Quel tableau chargé de ridicules et parfois odieuses révélations les correspondants du *Times* ou de la *Gazette d'Augsbourg* ne nous ont-ils pas tracé de l'intérieur de cette grande assemblée ! Et, pour dire toute la vérité, quelle peinture aussi peu honorable pour la raison que pour la dignité des Pères ne nous en a pas faite à plus d'une reprise, le zèle outré, fanatique et maladroit d'une certaine presse religieuse !

Nos lecteurs nous rendront la justice qu'au risque de tromper souvent leur curiosité et de rester au-dessous de leur attente, nous nous sommes soigneusement abstenus de laisser pénétrer dans les pages du *Correspondant* le moindre écho d'aucune rumeur suspecte. Non sans doute que nous ayons les oreilles ou les yeux moins ouverts que nos confrères de la presse quotidienne, et que nous prétendions que rien n'est vrai dans les bruits divers qui ont circulé ; — non que nous soyons insensibles aux inconvénients de certaines dispositions de règlement conciliaire, et de la gêne pénible qui en résulte pour la liberté de la discussion ; — non que nous nous croyons obligés de soutenir obstinément et de croire aveuglément que tout, dans les délibérations d'un concile œcuménique, est toujours calme, grave, irréprochable : — nous laissons à d'autres ces puériles adulations que dément l'histoire et que contredit l'évidence. Nous savons parfaitement qu'un concile, pour être composé d'évêques et présidé par des légats, n'en est pas moins une assemblée d'hommes : *omnis pontifex ex hominibus assumptus*. Nous savons que les passions, les faiblesses, les misères humaines ont assiégé plus d'une fois la porte et même pénétré dans l'enceinte de ces hautes assemblées ; et ce n'est pas nous qui commettrons jamais la risible bévue théologique de confondre l'infaillibilité qui préserve de l'erreur des décisions conciliaires avec l'inspiration qui a parfois élevé, pour un moment, les prophètes et les écrivains sacrés au-dessus de la condition humaine.

Mais nous savions que des évêques de toutes les nations, courageux, savants, infatigables, étaient résolus à faire entrer le travail, la discussion et la lumière dans des débats que des conseils funestes en-

gageaient à précipiter. Nous savions que si les faiblesses de l'humanité ont souvent accès dans l'intérieur des conciles, elles ne prévalent pourtant jamais dans leurs décisions régulières. La barque de l'Église semble souvent prête à sombrer; les flots cependant ne l'ont jamais couverte : la liberté de l'Église s'est jouée, depuis des siècles, de plus d'une conspiration ouverte ou déguisée, et nous avons toujours attendu dans le calme le résultat authentique, officiel, dogmatique, de ces longues et souvent orageuses discussions.

Notre attente n'a pas été trompée : l'Église parle, et c'est bien le langage et la voix de notre mère. Des orages qui ont pu agiter la discussion, pas la moindre trace n'a passé, pas le moindre souffle ne se fait sentir dans les décisions imposées à notre foi. Tout y est calme, serein, empreint de cette modération qui fait la force et la lumière de la vérité, exprimé avec cette sobriété qui naît de la plénitude même de la pensée. Point d'exagération, point d'emphase, point de vaine redondance, point de violence inutile contre les erreurs condamnées : tout va au fait et marche au but. C'est bien le langage qui surprenait dans la bouche de Jésus-Christ les maîtres de la synagogue, et leur faisait dire : Il parle comme ayant autorité.

Dans le fond même de la doctrine, quelle mesure, quel soin à ne condamner que ce qui est nécessaire et à ne pas étendre inutilement l'anathème! Le point le plus important assurément de cette grande constitution est, pour notre siècle de rationalisme, celui qui règle les rapports mutuels de la foi et de la raison. Nous prions tous les philosophes sérieux de lire sans esprit de prévention le titre de la constitution qui traite de ce sujet délicat entre tous. A entendre le langage méprisant et injurieux que le parti qui se dit maître du concile tient chaque jour sur la raison humaine, le plaisir qu'il semble prendre à l'humilier jusqu'à la faire désespérer d'elle-même, se serait-on attendu que le concile se montrerait empressé de faire si grande et si large la part de la raison dans la recherche et la découverte des hautes vérités de la religion naturelle? qu'on le verrait jaloux de constater les droits de cette raison si souvent rebelle, avant même de lui tracer ses limites et de réprimer ses égarements? Ce chapitre, bien que ne contenant rien de nouveau dans la doctrine de l'Église, paraîtra, nous en sommes sûrs, une innovation, tant il tranche avec le ton ordinaire des publications courantes sur le même sujet. Le concile du Vatican aura ainsi tracé la ligne de démarcation de la foi et de la raison, d'une main aussi ferme et aussi sûre qu'autrefois le concile de Trente a fait la part de la nature et de la grâce. N'eût-il fait que cela, cela suffirait à sa renommée.

On nous assure, et nous sommes très-portés à le croire, que l'ensemble de ce beau *schema de fide* diffère sensiblement, sinon pour le

fond des idées, au moins pour la forme et l'expression dont elles sont revêtues, du texte primitivement proposé au concile par la congrégation chargée de le préparer ; qu'il a été remanié à plusieurs reprises et jusqu'à la dernière heure, d'après les observations et par les soins des Pères du concile. Si le fait est vrai (et il est affirmé de trop de côtés et par de trop bonnes sources pour que nous en puissions douter), c'est une preuve, écrite une fois de plus dans l'histoire et que nous enregistrons avec plaisir, de l'incontestable utilité que présente le concours de l'épiscopat du monde entier avec le saint-siége pour l'exercice de la haute autorité dans l'Église. Nous nous sommes permis naguère de nous féliciter de ce concours qui nous paraissait avoir l'avantage de faire connaître de plus près au chef de l'Église les besoins, les sentiments, l'état d'esprit de la chrétienté tout entière ; nous avons souhaité que ces rapports devinssent plus fréquents que par le passé et même habituels. On a fait mine de beaucoup s'indigner de cette pensée pourtant si naturelle, et d'y voir l'idée ridicule d'un projet de concile en permanence. Ces fausses interprétations volontaires n'ôtent rien à la justesse comme à la légitimité de notre désir, et la première épreuve qui vient d'être faite d'un contact plus intime entre l'épiscopat et la papauté, n'est pas de nature à nous prouver que nos vœux fussent mal adressés.

Nous savons, il est vrai, qu'aucune des questions vraiment épineuses et brûlantes que le concile peut être forcé d'aborder, aucune de celles qui ont le triste privilége d'éveiller vivement les passions et de diviser les catholiques par de profonds et trop âpres dissentiments, n'est encore, quoi qu'on en ait dit, même effleurée dans cette première constitution dogmatique. Toutefois cette première confirmation de nos espérances nous permet de renouveler ici, avec plus d'autorité encore, l'expression de la même confiance que nous éprouvions il y a six mois, et d'attendre avec le même mélange de patience, de tranquillité et de soumission, le complément de l'œuvre du concile.

Nous n'avons, par exemple, rien de nouveau ni à penser ni à dire à l'égard de la question principale de celle sur laquelle on est malheureusement parvenu à concentrer toute l'attention publique, bien qu'elle ne figurât pas dans le plan primitif du concile, tel que le saint-père l'avait tracé. Notre incompétence sur le fond même du point contesté, — humblement reconnue par nous dès le premier jour, et justement fondée sur notre qualité de laïques non théologiens, — n'a pas changé, et la vivacité des discussions dogmatiques ou historiques, engagées, sous nos yeux, dans des sens contradictoires, entre de grandes autorités ecclésiastiques et de grands noms théologiques, nous inspire moins que jamais la présomption d'intervenir personnellement et pour notre compte dans le débat. Nous avions seule-

ment émis deux vœux, ou plutôt formé deux prévisions. L'une de ces espérances est déjà réalisée. Depuis cinq mois que le concile est réuni, il ne paraît pas avoir encore songé à proclamer l'infaillibilité personnelle du souverain pontife par cet étrange mode d'acclamation enthousiaste, fruit de l'imagination de *la Civiltà cattolica*, et adopté, comme une idée de génie, par les grands théologiens de *l'Univers*. C'est ce que nous nous étions permis d'annoncer, et ce que le fait a vérifié. Nous espérons que nous serons confirmés jusqu'au bout dans nos pressentiments, et que la décision, quelle qu'elle soit, s'il y en a une, qui sera présentée à la croyance des fidèles, leur apparaîtra avec cette auréole lumineuse de l'unanimité qui vient de couronner la première constitution du concile, qui n'a jamais manqué aux sentences solennelles de l'Église, et qui est aujourd'hui plus importante que jamais pour constater aux yeux du monde qui la regarde, la pleine liberté de ses décisions.

Notre situation d'esprit est encore plus simple et plus tranquille relativement aux questions qui, en notre qualité de journalistes politiques, engagés dans la vie publique, nous touchent plus directement et de plus près, nous voulons parler de celles qui naissent des rapports de l'Église et de l'État. Les propositions soumises à ce sujet au concile, livrées à la publicité par les indiscrétions de la presse, ont déjà été commentées dans des sens bien divers, et ont vivement ému, nous dit-on, la plupart des gouvernements d'Europe qui s'inquiètent de les trouver contraires aux règles du droit public inscrites dans leurs constitutions. Le texte qui a donné lieu à ces débats s'il est authentique, n'était, en tout cas, ni complet, ni définitif. C'est un projet rédigé par une commission de théologiens, et qui n'a subi l'épreuve d'aucune discussion publique et d'aucune contradiction. Il n'a pas passé sous les yeux des vrais juges de la foi, de ceux qui sont en même temps, chacun pour leur compte, au point de vue du pays qui les a vus naître, des troupeaux qu'ils régissent, et des lois civiles qu'ils doivent observer, les meilleurs appréciateurs de la portée de certaines déclarations mi-partie politiques et mi-partie religieuses. Si les observations des évêques français, anglais, allemands, américains, n'ont point été inutiles, pour modifier les termes dans lesquels sont énoncées des vérités de l'ordre purement philosophique, n'ayant trait qu'aux éternels problèmes et aux immuables solutions de la métaphysique religieuse, il est permis de penser que le concile en tiendra plus de compte encore quand il s'agira de régler les relations de l'Église avec les formes essentiellement mobiles et variables des sociétés politiques.

En tout cas, il n'en saurait résulter pour nous catholiques français, et nous dirions volontiers pour nous catholiques européens,

ou même catholiques des deux mondes (car le monde entier, nous l'avons dit plus d'une fois, commence en fait d'état social à ressembler à la France) aucun changement essentiel dans les devoirs pratiques qui nous sont imposés, et dans l'unique ligne de conduite que nous puissions tenir. Aucun de nous, que je sache, n'a jamais prétendu que les rapports de l'Église et de l'État, tels qu'ils existent en France et dans la plupart des sociétés modernes, soient l'idéal d'une société chrétienne, l'expression de la vérité parfaite, et la règle imposée par la justice absolue. En ce qui nous touche, nous avons toujours répudié pour notre temps et notre pays cette prétention présomptueuse. La question plus modeste que nous nous sommes toujours posée était celle-ci : quelle est, dans une société comme la nôtre, que nous n'avons ni créée ni choisie, — société très-mélangée de bien et de mal, comme toutes les sociétés humaines, mais dont le bien n'est pas absent, et où le mal n'est pas incorrigible, — quelle est la ligne tracée aux catholiques à la fois par la prudence et par l'honneur, par la loyauté et par le bon sens? A cette question, notre réponse a toujours été la même : à savoir que cette conduite ne pourrait être autre que la pratique, la poursuite, la revendication de toutes les libertés publiques au profit de tous nos concitoyens, sans distinction, et la liberté de l'Église mise sous la protection du droit commun. La réponse que nous faisions hier, nous ne voyons pas ce qui pourrait nous empêcher de la faire encore demain.

Cette réponse est assurément quelquefois difficile à faire entendre; il est désirable, sans doute, que les malentendus s'éclaircissent, que les obstacles élevés entre l'Église et la société s'aplanissent. Mais enfin, quoi que décide le concile, sa décision ne changera pas l'état social qui nous environne, n'en fera cesser ni les périls, ni les ressources; il ne nous enlèvera pas non plus la seule arme que nous trouvions dans la législation de notre pays, pour défendre contre ces menaces de toute nature notre foi et notre honneur. Le privilége ne pouvant renaître dans les sociétés actuelles, pas plus celui de l'Église qu'aucun autre, accepter franchement l'égalité dans la liberté demeurera toujours, de gré ou de force, pour les catholiques, la seule conduite sensée, le seul espoir raisonnable, la seule résolution virile.

Peut-être même pourrait-on dire que le temps approche où cette revendication de la liberté sous le droit commun sera pour l'Église, contre des chances imminentes de ruine et d'oppression, l'unique et dernière ressource. On ne peut se dissimuler en effet que les discussions religieuses si vivement engagées pendant ces derniers temps, et surtout l'imprudence des provocations lancées à la société moderne par un parti qui se croit le droit de parler au nom

de l'Église, ont fait faire un chemin rapide dans les esprits à une théorie que nous n'avons jamais défendue, mais dont les progrès sont aussi visibles que redoutables. La séparation absolue de l'Église et de l'État, l'abolition des concordats, la suppression du budget des cultes, toutes ces mesures radicales que M. de Lamennais et *l'Avenir* appelaient seuls de leur cœur il y a trente ans, constituent aujourd'hui le programme de toute une école politique qui attend, et trouvera probablement un jour dans nos agitations successives, le moment de réaliser sa doctrine. Si cette révolution s'accomplit, quelle ressource restera-t-il à l'Église dépouillée, réduite à vivre du dévouement de ses prêtres et de ses fidèles? Quelle protection pourra-t-elle attendre, sinon du droit commun de la liberté religieuse? Ce n'est qu'au droit commun et à la liberté qu'elle pourra, dans cette formidable épreuve, devoir une ombre de sécurité et un moyen précaire de subsistance.

Plus que jamais, par conséquent, en présence de cette éventualité menaçante, c'est défendre l'Église que défendre la liberté.

C'est la tâche à laquelle, quoi qu'il arrive, nous ne faillirons jamais.

Pour le Conseil de rédaction,

P. Douhaire.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA NOMINATION DES MAIRES

DANS L'ANCIENNE FRANCE

Le parti libéral se demande comment doivent être nommés les maires. Cette question a toujours été importante ; elle offre aujourd'hui un intérêt particulier. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'une vraie et large décentralisation ; une telle entreprise doit commencer par la commune. La commune est le groupe le plus simple et le plus nécessaire en même temps de tous ceux qui se superposent les uns aux autres pour former l'État. Ses intérêts ne laissent personne indifférent ; dirons-nous qu'ils sont à la portée de tout le monde? Les questions municipales sont souvent complexes et difficiles, surtout dans les villes de quelque importance ; cependant le grand nombre les saisit avec moins de peine que les questions de politique étrangère, d'administration générale et de législation. Si tous les citoyens doivent participer au gouvernement, soit par le choix intelligent de mandataires dont ils connaissent les principes, soit par la manifestation de leurs sentiments au moyen des réunions publiques ou des pétitions, c'est dans la commune qu'ils peuvent faire leur éducation politique, c'est sur ses intérêts qu'ils peuvent d'abord réfléchir et se former une opinion pour l'exprimer, pour l'imposer. Le gouvernement de la commune par la commune est, sous la forme élémentaire, le gouvernement du pays par le pays. Pour que la commune se gouverne elle-même, il faut qu'elle ait un chef accepté par la majorité des habitants, un conseil librement élu et fréquemment renouvelé, de manière à être toujours en communauté d'opinions avec cette majorité ; il faut que l'un et l'autre aient des attributions assez larges pour faire prédominer leur volonté sur toute volonté étrangère, quelle qu'elle soit. La décentralisation doit avant tout

donner à la commune une vie propre et indépendante au moyen d'une forte organisation.

Deux causes particulières ont discrédité, dans ces derniers temps, le mode actuel de nomination des maires. L'un est propre aux grandes villes, l'autre aux villages. Les grandes villes ont été trop souvent régies par les hommes dont elles ne voulaient pas dans leurs conseils municipaux, qui n'y fussent pas arrivés, le nombre des conseillers eût il été double, qui n'osaient même pas se présenter au scrutin! Ces hommes, maintenus d'ordinaire par le pouvoir avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'ils étaient condamnés par leurs compatriotes avec plus d'énergie, ont naturellement servi les desseins de qui les nommait et pouvait les révoquer. De là ces immenses travaux qu'une même pensée a fait exécuter dans tant de villes, qui ont sans doute contribué à les embellir et à les assainir, mais qui ont obéré, sinon ruiné, la plupart, et dont elles auront toujours le droit de se plaindre, puisqu'ils leur ont été imposés. Dans les campagnes, le mal a été différent; les maires ont été trop facilement transformés en agents électoraux; ils ont eu toutes les faiblesses de ce rôle; la passion, l'intérêt, l'interprétation peu intelligente d'ordres peu discrets en eux-mêmes s'en mêlant, ils ont méconnu leur dignité et compromis la loi en vertu de laquelle ils avaient reçu leurs pouvoirs.

Nous ne voulons pas chercher comment les maires doivent être nommés dans l'avenir; nous allons examiner comment ils l'ont été dans le passé. Cette étude ne peut guère avoir qu'un intérêt historique. En politique, les Français ne consultent pas le passé. La liberté avait dès longtemps disparu de leurs mœurs, quand ils conçurent l'idée et formèrent le désir d'être libres; pour la retrouver, il leur eût fallu, par un effort scientifique dont une nation est incapable, remonter bien haut, dans un temps mal connu et mal jugé encore; ils demandèrent à la seule raison de la leur faire connaître, à la seule force de la leur faire acquérir. Sans doute ils se félicitèrent d'avoir rompu avec le passé, de pouvoir, sans aucun embarras, organiser la société nouvelle d'après leur idéal; mais leur œuvre ne fut pas complétement bonne, parce qu'il n'est pas plus possible à une génération qu'à un individu de tout savoir et de tout prévoir; elle ne fut pas durable, parce que le pays perdit le respect du présent en même temps que celui du passé. Depuis notre révolution, les institutions libérales n'ont pas inspiré cet attachement qu'on a pour un bien héréditaire; on s'en est lassé; on en a senti les inconvénients aussi vivement que les bienfaits; les inévitables imperfections qui s'y étaient mêlées n'étaient ni corrigées par la pratique ni excusées par l'ancienneté. Quand est venu le jour du pouvoir absolu, il

a pu s'établir sans rencontrer dans les mœurs aucun obstacle sérieux. La France souffre encore autrement de sa rupture avec le passé. A propos d'une réorganisation municipale, nous avons entendu exprimer le vœu que toutes nos communes ne fussent pas nécessairement placées sous le même régime. Est-il indispensable de constituer de même la municipalité de Paris, de Lyon ou de Marseille, et celle de tel village qui n'a pas cent habitants? Ici la population est agglomérée, là elle est disséminée. Que de différences naturelles desquelles il serait sage de tenir compte en établissant des différences légales! oui, mais la chose est-elle possible? Le législateur est condamné à l'uniformité, quand il cherche à reproduire dans la loi un type idéal révélé par la raison. De quel droit réserver aux grands et refuser aux petits, ou, par une contradiction plus bizarre, refuser aux grands et réserver aux petits le bénéfice des principes rationnels qu'il s'engage à suivre, de l'élection, par exemple? C'est la tradition seule qui consacre la diversité. Là où les institutions se sont formées lentement et d'elles-mêmes, au fur et à mesure des besoins qui se manifestaient, différents et inégaux selon les pays, par l'effet de concessions, à la suite de luttes qui n'ont pas abouti partout au même résultat, la diversité n'étonne et ne blesse personne; chaque bourg a ce qui lui a convenu, ce qu'il a demandé; ce qui choquerait, ce serait le sacrifice des coutumes propres et antiques, ce serait l'établissement de l'uniformité.

I

Il est peu d'histoires qui aient été plus soigneusement étudiées et qui aient donné lieu à plus de controverses que celle du régime municipal en Gaule, sous l'empire romain. Se rattachait-il aux anciennes coutumes du pays[1] ou avait-il été organisé par les conquérants? Mais qu'avaient fait ceux-ci? Avaient-ils donné à leur province les institutions dont jouissait l'Italie, les vraies institutions municipales, ou en avaient-ils placé les membres dans une condition abaissée et dépendante? y avait-il notamment dans ces villes des magistrats élus? Cette question est une de celles sur lesquelles se sont concentrées les recherches et la discussion, car c'est à la présence d'une magistrature élective, comme à un signe presque infaillible, que se reconnaît le municipe proprement dit, tel qu'il existait en Italie.

Selon M. de Savigny[2], l'Italie seule avait une organisation munici-

[1] M. Chambellan, *Études sur l'histoire du droit français*, t. I, n. 199.
[2] *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. I, ch. II, §§ 19-22.

pale, les villes italiennes et celles qui leur étaient expressément assimilées élisaient seules des magistrats, les *duumvirs*, chargés à la fois de rendre la justice et de gérer les affaires locales. Quant aux villes des provinces, de la Gaule en particulier, elles étaient administrées par les agents du pouvoir central, et les seules fonctions dont pussent être investis les citoyens consistaient à transmettre ou à exécuter les ordres de ces agents. Ces fonctions sans importance n'étaient même pas conférées par l'élection; elles appartenaient au président de la curie par rang d'ancienneté, au *principalis*, pour sa vie entière. On ne recourait à l'élection que le moins possible.

M. Raynouard a soutenu énergiquement et l'existence du régime municipal en Gaule et surtout l'antiquité du principe d'après lequel les communes doivent choisir leurs chefs. Il n'a écrit son *Histoire du droit municipal en France* que pour revendiquer les droits de l'élection. C'était en 1829. La lutte était engagée entre la dynastie et les idées libérales. M. Raynouard désirait faire adopter celles-ci par un parti qui les repoussait au nom de l'histoire, et c'était l'histoire que le savant auteur appelait à son secours. Il tenait à convaincre la monarchie bien plus qu'à la vaincre; il comptait lui démontrer qu'elle se trompait sur son propre passé, que le libéralisme était pour elle une tradition, non pas une innovation. Aussi cherchait-il à prouver la légitimité des élections communales par l'histoire plus encore que par le raisonnement: « En France, disait-il[1], le droit d'élire les magistrats de la cité, celui de se réunir en assemblée générale remontent jusqu'aux Gaulois. » Mais, si l'affirmation est précise, la démonstration n'est pas sûre. L'esprit de système a plus d'une fois égaré M. Raynouard, il n'a pas poussé assez loin ses recherches, il a trop vite accepté des explications et proposé des conclusions qui s'accordaient avec son idée préconçue.

MM. Guizot[2] et Giraud[3] ont soutenu la même opinion en historiens; leurs travaux ont été faits avec le vif mais unique désir de trouver la vérité et, sur les points où manquait la certitude, la vraisemblance. Aussi leurs conclusions, en grandes parties identiques à celles de M. Raynouard, sont-elles beaucoup plus solides. Il faut admettre avec eux que l'organisation municipale fut commune à l'Italie et aux provinces, notamment à la Gaule. Nous nous bornerons à en signaler deux traits, essentiels pour nous : l'existence de la curie et celle des magistratures électives. La curie était composée de certaines familles, à titre héréditaire, dont le nombre variait de cent à

[1] *Introduction*, p. IV. Cf. p. III, XL, etc.
[2] *Hist. de la civ. en France*, t. I, 2e leçon; t. IV, 16e leçon.
[3] *Essai sur l'hist. du droit français au moyen âge*, t. I, p. 125 et suiv.

deux cents; elle se complétait, quand il y avait lieu, en appelant dans son sein des propriétaires fonciers qui avaient plus de vingt-cinq arpents; enfin elle choisissait parmi ses membres les divers magistrats. L'élection était en vigueur, mais avec un suffrage restreint.

On connaît les causes qui amenèrent la décadence de l'organisation et des élections municipales. On sait quelle était la déplorable condition des *curiales*, chargés de recouvrer l'impôt et responsables de l'entier payement. Une lutte acharnée s'engagea entre ces prétendus privilégiés, qui ne cherchaient qu'à sortir de la curie, et le pouvoir central, qui ne cherchait qu'à les y retenir : tous les subterfuges furent employés d'une part, les moyens les plus tyranniques d'autre part. Ceux qui étaient si empressés de quitter leur titre ne devaient pas l'être d'en exercer les droits. Le nombre des *curiales* diminua sensiblement; c'est ce qu'attestent les mesures de tout genre prises pour assurer le renouvellement de la curie. Leur fortune fut épuisée par les exigences légales du fisc, et leur indépendance détruite par le contrôle des agents impériaux sur leurs personnes. Enfin, tous les hommes considérables étant dispensés de la curie, il ne resta pas même à celle-ci la force d'emprunt que donne à un corps la haute position de quelques-uns de ses membres. Comment attendre des élections sérieuses d'un collége qui détestait ses fonctions, amoindri, ruiné, abaissé? Les magistratures qu'il conférait cessèrent d'être sérieuses elles-mêmes. L'autorité réelle passa dans les mains des agents impériaux, placés au centre de l'empire ou de la province plutôt que dans les villes mêmes[1]. Ce fut encore une cause de ruine pour le régime municipal; la cité n'avait plus qu'un titre à donner, non une autorité à déléguer; or si le pouvoir central redoute les élections sérieuses, le peuple déserte les élections illusoires.

Un témoignage remarquable fut alors rendu à l'utilité, à la nécessité du principe électif. Les empereurs eux-mêmes reconnurent qu'il était indispensable de protéger contre les vexations croissantes de leurs officiers les villes d'Italie ou de province, qui ne trouvaient plus de garanties dans leurs institutions municipales effacées. Autrefois, les plébéiens de Rome avaient eu des tribuns; au sixième siècle de

[1] M. Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, 8e éd., 1847, p.33-35 : « Leur élection (celle des magistrats municipaux) est sans valeur, car le délégué impérial dans la province peut l'annuler, et ils ont le plus grand intérêt à obtenir de lui cette faveur. Par là encore ils sont dans sa main. — ...Comme le despotisme s'aperçoit chaque jour plus clairement de leur mauvaise volonté ou de leur impuissance, chaque jour il pénètre plus avant par lui-même et par ses délégués directs dans le domaine de leurs attributions. »

l'ère chrétienne, les villes eurent des *défenseurs*. La charge nouvelle fut municipale, elle fut élective.

Elle fut municipale. A l'origine, elle n'eut pas d'attributions administratives. Le défenseur devait « remplir le rôle de père à l'égard du peuple, » le protéger contre les exactions des agents fiscaux, contre l'insolence des officiers impériaux ou des juges [1]. Son immixtion continuelle et obligatoire dans l'administration de la justice et dans la perception des impôts finit par lui procurer un pouvoir direct et personnel. Une juridiction civile et même criminelle lui fut attribuée. Rien ne lui manqua de ce qui avait appartenu aux anciens magistrats des cités. Son droit originaire de contrôle sur les représentants de l'autorité impériale mit ses attributions ainsi étendues à l'abri des empiétements sous lesquels d'autres avaient succombé. Sa charge devint ainsi, « par la force des circonstances, le plus considérable des emplois municipaux, » dit M. Giraud [2].

Elle fut élective. Les empereurs comprirent que l'élection seule offrait une garantie sérieuse aux peuples opprimés, mais ils ne recoururent pas au système discrédité des anciens municipes. Le choix put ou dut être fait en dehors de la curie, et il ne lui fut point laissé. La classe des *curiales* était elle-même au nombre de celles qu'il fallait protéger. En permettant ou en prescrivant de nommer des défenseurs étrangers à la curie [3], les empereurs ne songeaient pas à ceux qui étaient au-dessous, mais à ceux qui étaient au-dessus. Ils n'étaient nullement inspirés par cette pensée démocratique qu'il fallait un plébéien pour représenter et défendre les plébéiens; ils croyaient au contraire que les classes malheureuses avaient besoin d'un protecteur puissant, d'un patron, et celui-ci devait être pris parmi ceux que leur rang élevé faisait dispenser de la curie. L'institution parut dénaturée quand des hommes de rien furent choisis; l'administration fut accusée par l'autorité impériale elle-même de les avoir poussés, pour les effacer ou les écarter ensuite à sa guise; des prescriptions nouvelles furent établies pour rendre la charge obligatoire, pour y faire parvenir les plus nobles habitants des cités [4]. L'élection ne fut pas non plus confiée à la curie : se fit-elle au suffrage universel? Tantôt les empereurs appellent le peuple tout entier [5], tantôt ils ne font mention que de la curie et des classes supé

[1] *Cod.* de Just., l. 4, *de Defensoribus civitatum*, liv. I, tit. 55; — de Gratien, Valentinien II et Théodose I.

[2] *Essai*, p. 159.

[3] *Cod.* de Just., loi 4, de Valentinien I et de Valens.

[4] Justinien, *Novelle* 15, *préf.* et ch. I.

[5] Majorien, *Nov.* 5, et Justinien, *Nov.* 15, *Épilogue*.

rieures[1]. Le suffrage universel était sans doute établi en principe, mais, dans la pratique, l'influence devait appartenir aux gens les plus riches et les mieux posés. Du reste, l'intention des empereurs est claire, c'est l'élection qui doit communiquer au défenseur la force dont il aura besoin pour remplir sa tâche ; il faut qu'elle soit faite par un corps où se trouve un élément de force quelconque ; le suffrage universel a le nombre, qui est toujours imposant ; les classes supérieures jointes à la curie ont la position que respectent nécessairement les fonctionnaires.

Les empereurs songèrent à l'intérêt de l'administration en instituant les défenseurs. Ils espérèrent que ceux-ci feraient rentrer dans les villes désertées les anciens habitants, qui se réfugiaient dans les campagnes, qu'ils empêcheraient l'abandon des curies et des corporations. Un pouvoir électif devenait nécessaire, même pour soutenir l'administration, pour réparer ses fautes et les tristes effets de son oppression.

Les villes seules eurent des défenseurs : *défenseurs des cités*, tel était leur nom. Si un défenseur avait des habitants de la campagne à protéger[2], c'était sans doute dans la banlieue de la ville. Tout élément de force eût manqué à un défenseur nommé par la campagne, le nombre, puisque la population y était disséminée, la position, puisqu'il ne s'y pouvait former de classe supérieure. D'ailleurs, les paysans excitaient peu d'intérêt, à cause de leur condition et de leur origine serviles.

En Orient, les fonctionnaires continuèrent contre les défenseurs la lutte qu'ils avaient autrefois soutenue contre les magistrats élus ; leurs efforts pour réduire à néant cette charge, plus importante encore, puisqu'elle était spécialement instituée contre eux et donnait sur eux un droit de contrôle, ne furent pas inutiles. Justinien dut intervenir en faveur des cités ; il prit des mesures minutieuses pour s'assurer qu'il y aurait toujours des défenseurs et qu'ils rempliraient réellement leurs fonctions ; il réduisit notamment la durée de celles-ci de cinq ans à deux et ne permit qu'une seule réélection. En Occident, l'institution eut une destinée bien différente, quoiqu'elle rencontrât aussi des difficultés[3] ; le pouvoir impérial s'affaiblit trop vite et trop complétement pour que ses agents eussent longtemps l'audace et la force de la combattre. Presque partout elle se

[1] Honorius et Théodose II, au *Cod.* de Justinien, *ib.*, loi 8.—Dans la *Nov.* 15 de Justinien, où il est question du suffrage universel, il est dit que l'élection doit être faite par l'évêque, le clergé *et aliis in civitate bonæ opinioni studentibus.* Ces expressions ne peuvent guère s'entendre du suffrage universel.

[2] *Rusticos urbanosque*, dit la loi de Gratien, Valentinien II et Théodose.

[3] La *Nov.* 5 de Majorien est destinée à lui rendre sa force compromise.

confondit avec l'épiscopat, lui communiquant et en recevant une force de plus; dans les pays où se maintenait l'unité de la foi, les évêques étaient les supérieurs communs et les protecteurs naturels; pendant longtemps leur caractère sacré leur avait suffi pour rendre de grands services; ils durent à la reconnaissance et à la confiance du peuple ce titre officiel de défenseurs qui semblait leur convenir si bien, et leur intervention dans toutes les affaires locales ne put devenir régulière et tout à fait légale sans devenir plus efficace encore[1].

II

Les institutions romaines survécurent à l'empire romain. Les villes qui avaient eu un régime municipal avant la conquête purent le conserver. Dans le Midi, Alaric II, roi des Visigoths, promulgua un recueil de droit romain, accompagné d'une *Interprétation* qu'il avait fait faire par ses propres jurisconsultes : « Le régime municipal, dit M. Guizot[2], occupe dans l'*Interprétation* du *Breviarium* une place immense ; la curie et ses magistrats, les *duumvirs*, les *défenseurs*, etc, y reviennent à chaque instant et attestent que la municipalité romaine subsiste et agit. » Alaric succomba, vaincu par Clovis; les Visigoths furent refoulés en Espagne; mais leurs sujets romains ne firent que changer de maîtres et non de condition; ils gardèrent les lois, anciennes et nouvelles, sous lesquelles ils avaient vécu; en fait, le pouvoir des Francs ne se fit pas sentir d'une manière régulière et durable entre la Loire et les Pyrénées. Dans les pays qui leur étaient plus directement et plus anciennement soumis, ils ne songèrent pas, comme les Wisigoths, à consacrer le droit privé ou public des vaincus par une promulgation spéciale, mais ils ne s'opposèrent nullement à ce qu'il fût suivi, pourvu qu'il ne gênât point l'exercice de leur pouvoir ou ne fût pas nuisible à leurs intérêts.

Si la liberté municipale avait jadis succombé dans sa lutte avec les agents de l'empire, elle devait être bien exposée en présence des

[1] La plupart des historiens admettent comme un fait incontestable cette réunion de la charge de défenseur à l'épiscopat. M. Aug. Thierry semble être en désaccord avec eux: « Par suite de la haute influence que, dès l'époque romaine, les dignitaires de l'Église possédaient sur les affaires intérieures des villes, le défenseur, magistrat suprême, était tombé sous la dépendance de l'évêque, il était devenu à son égard un subalterne ou avait disparu devant lui. » (*Essai sur l'histoire du tiers état*, ch. I.)

[2] *Hist. de la civ. en France*, l. I, 11e leçon.

conquérants et de la nouvelle monarchie, qui cherchait à ressusciter l'ancienne. Les villes qui avaient le droit d'administrer elles-mêmes leurs affaires et d'élire leurs chefs pouvaient-elles l'exercer librement? Les rois barbares, les Mérovingiens en particulier, plaçaient des comtes à la tête des cités importantes. Il y en avait à Auxerre, à Meaux, à Angers, à Tours, à Poitiers[1]. Ces comtes étaient fort jaloux de leur autorité; Grégoire de Tours montre ceux de Tours et de Poitiers se coalisant pour faire tomber un duc, leur supérieur commun. Leurs places étaient avantageuses; un des chefs les plus fameux dans l'histoire mérovingienne, Mummolus, commença sa carrière en supplantant son père Péonius dans le comté d'Auxerre. Enfin les populations ne les aimaient pas, et ceux qu'envoyait le roi avaient quelquefois besoin de la force pour entrer dans les cités. Ces comtes, doublement puissants, et comme chefs de bandes, et comme délégués du roi, devaient être de rudes adversaires pour la liberté municipale; les villes qui les recevaient, malgré elles, trouvaient en eux des maîtres et même des tyrans.

M. Guizot croit cependant que la municipalité acquit plus d'importance et d'indépendance à la chute de l'empire. La substitution des comtes aux anciens gouverneurs de province lui aurait été avantageuse, parce que les attributions des premiers auraient été moins étendues. Mais ce que perdirent les nouveaux représentants de l'autorité souveraine fut insignifiant, et ils furent plus redoutables, parce qu'ils furent préposés aux villes même et non plus aux provinces. Du reste, l'illustre historien ne parle sans doute que des pays soumis aux Wisigoths, et ces pays furent doublement privilégiés; ils eurent d'abord les meilleurs maîtres; après l'expulsion de ceux-ci, ils en eurent qui étaient trop éloignés pour prétendre à les gouverner; le pouvoir central ne gêna point l'exercice et le développement de la liberté municipale.

Le temps vint où les charges de comte se transformèrent en seigneuries héréditaires, féodales. Ceux à qui elles avaient été confiées avaient ainsi remporté un double triomphe, sur les rois, de qui ils tenaient leur pouvoir, sur les villes qu'ils avaient été chargés d'administrer et qu'ils n'auraient pas dû asservir. Le principe d'élection avait encore succombé[2].

La charge de défenseur ne fut point supprimée par les Francs et il est prouvé que le titre en existait encore des siècles après la conquête[3]. Cette institution, toute romaine, donnait sans doute alors le

[1] Grégoire de Tours, liv IV, ch. XLII; liv. VII, ch. XVIII; liv. IX, ch. VII.
[2] La transformation s'opéra même dans le Midi. Voir dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, Paris, 1730, t. I, p. 589.
[3] M. Giraud, p. 326 et note 2.

droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la cité, plutôt que le moyen d'agir sur les barbares qui avaient désormais le pouvoir souverain. Mais ces barbares respectaient le caractère sacré de ceux qui la représentaient ordinairement, les évêques[1]. On ne peut affirmer, il n'est même pas vraisemblable que, pour conférer à ceux-ci la charge de défenseurs, les villes aient recouru à des élections régulières, périodiques. Mais les évêques n'étaient nommés qu'avec l'assentiment du peuple. Le droit et la force que donne aux magistrats le suffrage populaire ne leur manquait donc pas.

Ils devinrent, eux aussi, des seigneurs dans les villes qu'ils avaient d'abord gouvernées et défendues sur la demande des habitants. On finit par être puissant, quand on commence par être utile. Rome accepta ses papes pour souverains, parce qu'ils l'avaient protégée contre les invasions des barbares et contre les vexations des empereurs grecs; les villes mirent à leur tête ceux à qui elles devaient un peu d'ordre et de paix. Mais l'élection disparut; le peuple cessa d'avoir part à la nomination de l'évêque, comme il avait cessé de lui conférer par un vote exprès des fonctions municipales. Aussi, quand les villes voulurent recouvrer leur indépendance, se soulevèrent-elles contre les successeurs de ceux qui avaient été leurs chefs librement élus. L'élection, qui avait établi le pouvoir municipal des évêques, vint ruiner leur pouvoir féodal.

III

S'il est difficile de retrouver l'histoire du régime municipal sous les derniers Romains et sous les premiers conquérants, il est impossible de la suivre du sixième siècle au douzième. Il est cependant quelques faits que l'on peut regarder comme prouvés.

Le mouvement du douzième siècle n'eut pas le même caractère dans les deux parties de la France. Sans doute, tous les bourgeois éprouvèrent à la même époque un égal besoin de s'émanciper, de recouvrer la plénitude des droits civils et d'acquérir des droits politiques, de diminuer les charges qui pesaient sur eux et de gouverner eux-mêmes leurs cités. Mais ceux du Midi n'eurent pas à créer; ils eurent, soit à restaurer ce qu'ils avaient eu, soit à conserver et à développer ce qu'ils avaient encore; les libertés, qui parurent nou-

[1] Contrairement à l'opinion de M. Giraud, M. Laferrière pense que les évêques abandonnèrent la charge de défenseur après l'invasion germanique, que cette charge devint subalterne et perdit toute puissance effective. (*Hist. du droit civil de Rome et du droit français*, t. III, p. 295 et 296.)

velles, parce qu'elles s'exercèrent avec plus d'éclat et d'énergie, trouvèrent leurs droits, leurs formes et leurs règles dans l'ancienne constitution municipale, heureusement soustraite à l'action oppressive et prolongée des conquérants[1]. Il est probable que cette constitution n'avait jamais été aussi généralement répandue dans le Nord; là où elle avait existé, elle avait péri; dans ces villes qui, pour la plupart, ne connaissaient plus depuis longtemps les traditions romaines, la commune prit spontanément une forme nouvelle, conforme, du reste, aux anciens usages germaniques, celle de la confédération sous serment.

La distinction entre le Nord et le Midi ne dut pas être si absolue, si nettement tranchée dans la pratique. Les historiens qui, sans en tenir compte, considéreraient le droit de commune, conquête du moyen âge, comme s'étant partout superposé au régime municipal, legs de l'empire romain, pour en combler les lacunes, commettraient une grave erreur[2]. Mais c'en est une aussi que d'opposer aux villes du Languedoc, qui seraient rentrées dans leurs anciens droits, « les villes du Nord de la France, qui n'avoient jamais joui d'une pareille liberté avant le douzième siècle[3]. » Le régime municipal avait été connu anciennement dans tous les pays dont se forma la France; il est vrai seulement qu'il était resté en vigueur ou du moins en honneur au sud de la Loire, quand il allait s'affaiblissant et même tombant dans l'oubli au Nord[4]. D'un autre côté, eût-il été possible que l'influence des mœurs barbares ne pénétrât point dans les provinces conquises successivement par les deux races de Goths, par les Burgondes ou par les Francs? M. Augustin Thierry a pu signaler avec raison, antérieurement au douzième siècle, « un droit commun, des coutumes municipales, composées à différents degrés, suivant les zones du territoire, d'éléments de tradition romaine et de débris des anciens codes barbares[5]. »

En restreignant dans de justes limites la distinction que nous avons indiquée, il faut l'admettre comme le principe incontestable et primordial de notre histoire communale. Nous allons en faire ressortir d'importantes conséquences; ce que nous savons du sixième siècle et du douzième nous peut apprendre ou nous permet de sup-

[1] Sur la persistance des institutions municipales romaines, voir M. Aug. Thierry, *Essai...*, *Tableau de l'ancienne France municipale*, V et VI. — M. Béchard, *Droit municipal au moyen âge*, liv. I, ch. v; liv. VII, ch. I.

[2] M. Raynouard ne semble pas y avoir échappé : *Introd.*, p. XL–XLIII.

[3] Dom Vaissète, t. II, p. 515, liv. XVIII.

[4] M. Serrigny, *Droit public et administratif romain*. — *Appendice* : *Des anciennes communautés villageoises*, n. 1203-1206.

[5] *Essai*, ch. I.

poser ce qui s'est passé dans les siècles intermédiaires. Ces suppositions ou ces enseignements sont du reste confirmés par les documents trop rares ou trop obscurs que l'on possède sur cette époque.

Lorsque les villes du Midi firent de nouveau reconnaître leur droit d'avoir des magistrats propres et de les nommer elles-mêmes, elles n'exhumèrent point des titres oubliés depuis des siècles : on ne s'insurge pas pour un souvenir historique, surtout dans un âge d'ignorance générale, surtout quand l'insurrection éclate presque en même temps sur beaucoup de points et sans mot d'ordre. Ce mode de gouvernement, pour lequel les bourgeois voulaient obtenir la sanction des pouvoirs féodaux, était resté dans leurs habitudes. En bien des villes, il avait dû être, il avait été altéré, restreint, même supprimé; mais altérations, restrictions, suppressions, n'étaient pas de date assez ancienne pour que les traditions fussent passées à l'état de simple souvenir.

Les magistratures, les noms d'autrefois, la curie et les curiaux, les consuls, les duumvirs, les édiles sont presque partout conservés avec soin et sans interruption[1]. On peut se demander si le consulat, en particulier, est d'origine romaine ou si ce n'est pas l'influence des villes italiennes qui l'a soit introduit, soit propagé. Cette influence sur le mouvement communal du Midi au douzième siècle n'est pas douteuse[2]. M. Giraud rattache le consulat à l'ancien duumvirat municipal : « L'imitation des communes italiennes, dit-il[3], n'aurait pas suffi pour produire spontanément ce phénomène dans toute la partie municipale de la France, si l'ancienne Gaule n'avait point transmis au moyen âge, à ce sujet, les mêmes traditions que l'Italie. Ainsi le consulat d'Arles n'est point emprunté à l'Italie. J'en dis autant des autres villes du Midi. Nous avons même dans les *curiaux* des coutumes de la Bresse, la plus curieuse et la plus importante des traditions à ce sujet. « Pour ceux qui admettent l'origine romaine, il n'est pas douteux que le Midi n'ait eu, même avant le douzième siècle, des magistratures et des élections.

C'est à la persistance du régime municipal et des magistratures électives que les villes du Midi doivent d'avoir joué un rôle considérable dès le dixième siècle, peut-être dès le neuvième, quand on ne parlait pas encore de celles du Nord[4].

[1] M. Guizot, *Hist.*, t. II, 30e leçon; t. IV, 16e et 17e leçons. — M. Aug. Thierry, (*Essai*, ch. I) retrouve dans les anciennes villes municipales le vieux titre de citoyen.

[2] M. Aug. Thierry, *ib.*, et *Tableau de l'ancienne France municipale*, V.

[3] *Essai*, p. 131.

[4] M. Guizot, t. IV, 17e leçon.

Au Nord, les anciennes traditions étaient trop affaiblies pour donner naissance à un régime complet. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles exercèrent une influence latente sur les dispositions et les habitudes des bourgeois[1]. Mais une forme nouvelle s'établit au douzième siècle dans les villes et même dans les campagnes, la commune. Les siècles précédents avaient préparé les éléments dont elle devait se former. Ce qui le prouve, c'est le silence d'un grand nombre de chartes, parmi les plus anciennes, sur des points importants, notamment sur l'organisation des magistratures et l'élection des magistrats. On n'organisait pas ce qui était déjà organisé par des habitudes peut-être anciennes; les seigneurs traitaient avec des pouvoirs déjà établis, en les reconnaissant comme tels.

Il est impossible que des villes, des bourgs, naissent, existent, se développent, sans que les habitants éprouvent la nécessité et trouvent le moyen de s'entendre sur leurs intérêts communs. Les conversations deviennent à la longue des délibérations; les réunions, d'abord fortuites ou rares, sont ensuite régulières et périodiques; les hommes les plus capables, les plus riches, les plus éloquents, sont choisis par les autres, au moins pour exprimer des vœux, peut-être pour gérer des intérêts; ils sont des conseillers, des représentants, des chefs. Ce mouvement naturel pourrait être arrêté par un pouvoir central à la fois soupçonneux et minutieux, qui pressentirait l'émancipation de la commune et ne laisserait rien à faire aux habitants. Mais les seigneurs du moyen âge n'avaient ni tant de prévoyance, ni tant d'activité; pourvu que les devoirs féodaux fussent remplis, ils ne s'inquiétaient pas de ce qui se passait dans les villes et dans les bourgs, de ce qui intéressait exclusivement les bourgeois et les paysans.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que certains bourgs aient eu des magistrats élus avant d'avoir une commune. Montreuil, en Picardie, n'eut de commune qu'en 1188, et en 1173, peut-être dès 1144, on y élisait un mayeur et des échevins[2].

[1] M. Aug. Thierry, *Essai*, ch. I : « Quels étaient au dixième siècle, dans les cités gallofrankes, la puissance et le caractère du régime municipal? — La population urbaine joignait à sa liberté civile immémoriale une administration intérieure qui, depuis les temps romains et par différentes causes, avait subi de grands changements. »

[2] *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, 2e série, t. X, 1865, p. 246 : *Les seigneurs de Maintenay, essai historique*, par Albéric de Calonne.

IV

Avant de passer à l'établissement des communes, nous devons dire quelques mots de ce titre de *maire*, *major*, *majeur*, *mayeur*, qui désigne, au moins dans le Nord, le premier des magistrats élus.

Le mot *major* n'a point par lui-même un sens absolu; il indique une primauté, soit dans un certain lieu, soit dans un certain ordre de fonctions, et cette primauté peut n'être qu'un premier degré de subordination.

Celui que notre histoire appelle le maire du palais était *major domus*, le premier officier de la maison royale; la charge et le titre survécurent à la dynastie mérovingienne, et, jusque dans les premiers temps de la troisième race, le sénéchal de France fut nommé *major domus regis*[1]. On retrouvait des *majores* chez d'autres souverains que les nôtres, et même chez d'autres personnes que les souverains[2].

On donna indifféremment les noms de *major* et de *villicus* à celui qui gouvernait une propriété foncière, la *villa* des temps mérovingiens et carlovingiens[3]. L'administrateur de la propriété devint un officier, principalement chargé de fonctions judiciaires, quand des villages se furent formés alentour. Ainsi s'établirent des mairies royales ou seigneuriales, dont l'existence se prolongea jusque dans les temps modernes, à côté des mairies communales. Une ville, qui fait confirmer, en 1381, des priviléges accordés par Louis VI ou par Louis VII, est gouvernée par des maires communs au roi et à une abbaye[4]. En 1403, Charles VI dit de la ville de Pontoise : « *Nos* maire, prévôt et voyer[5]. » La grande ordonnance de 1413 rappelle les plaintes qui se sont élevées, parce que les prévôtés, *mairies* et jugeries ont été données à ferme et porte qu'elles seront désormais données à garde[6]. Les seigneurs[7], même les plus humbles[8], les ab-

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 415.

[2] Du Cange, *Major domus*. — Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon*, Prolégomènes, p. 442, note 3.

[3] Du Cange, *Majores Villarum*. — M. Guérard, p. 443.

[4] *Ord.*, t. VI, p. 703.

[5] *Ibid.*, t. VIII, p. 629.

[6] *Ibid.*, t. X, p. 114.

[7] Voir sur le maire seigneurial de Couchey, en 1252, M. Serrigny, n. 1222.

[8] Le concierge du Palais à Paris, a une moyenne et basse justice en seigneurie censuelle sur treize maisons, « et peut avoir maire et seigneur, pour garder la dite justice et seigneurie. » (*Ord.*, t. III, p. 314.)

bayes[1] ont aussi leurs maires. Quelques-unes des coutumes, rédigées au seizième siècle, font encore mention de mairies, droits seigneuriaux, susceptibles d'être aliénés[2].

Dans bien des endroits, cet office est converti en fief; il devient héréditaire ; il peut passer même à des femmes[3].

Les maires royaux ou seigneuriaux sont de redoutables ennemis pour les libertés locales, au lieu d'en être les représentants ou les défenseurs. Les ordonnances de nos rois nous montrent qu'il était nécessaire de prendre des précautions contre eux[4].

Le nom de *villicus* tombe presque entièrement en désuétude. On le trouve cependant employé quelquefois pour désigner un magistrat d'ordre inférieur, analogue au maire royal ou seigneurial[5]. Il sert à attester l'ancienne et humble origine de ces mairies devenues des offices ou des fiefs.

Enfin les chefs des colléges électifs[6], des corporations[7] sont souvent, surtout dans le Nord, appelés *majeurs*. Quelquefois, c'est à un de leurs officiers, investi des fonctions judiciaires, qu'est donné ce titre[8].

On voit que le maire n'est pas toujours le chef d'une commune, les divers sens des mots peuvent amener une confusion, dont il n'est pas facile de se garder. Mais on voit aussi comment ce mot a pénétré dans le droit municipal ; il a naturellement désigné la personne

[1] M. Guérard, *ibid.* — *Ord.*, t. VII, p. 389. Le chapitre de Saint-Germain d'Auxerre affranchit les habitants d'un village. Il est, dans la charte, question d'un maire qui a des attributions fiscales et est chargé de la police.

[2] Richebourg, *Coutumier général*, t. II, p. 7.0 et 714 ; t. III, p. 297 299.

[3] Du Cange, *Majores Villarum*, *Majorissa*. — M. Guérard, p. 452 et 453.

[4] En 1355, Jean, cédant au comte de Brienne tous les droits qu'il pouvait avoir sur ceux qui s'étaient avoués bourgeois du roi dans le comté, rapporte les maux causés par ceux qui se disaient *nostros majores*. (*Ord.*, t. IV, p. 721.) — En 1371, Charles V confirme les priviléges de la Bruyère-lez-Catenoy, en Beauvoisis, dont le maire royal de Brouville ne tenait aucun compte (*Ord*, t. V, p. 712.)

[5] Voir *Coutumes de la ville de Medebach*, art. 3, 1165. M. Giraud, *Essai, Preuves*, t. I, p. 43, et la charte de Clermont en Bassigny, art. 4, en 1372. (*Ord.*, t. V, p. 60.)

[6] Il y a des mayeurs des échevins à Tournai. (Charles V, 1370, art. 1. — *Ord.*, t. IV, p. 653.)

[7] Les tisserands de draperie, venant de Flandre, en la ville de Tournai, ont un maire et treize hommes ordonnés en la halle (Charles V, 1365. — *Ord.*, t. IV, p. 619.) — En 1374, Charles V permet aux boulangers d'Arras d'élire tous les ans un majeur et les échevins. (*Ord.*, t. V, p. 508.) — Toutes les jurandes d'Amiens, sauf deux, ont des syndics ou maïeurs de bannières. (M Bouthors, *Coutumes locales*, t. I, p. 38.)

[8] La communauté des bouchers de Paris a un officier judiciaire qui s'appelle maire. (*Règlement* de 1381, art. 9. — *Ord.*, t. VI, p. 593.) — Voir sur ce maire M. Bouthors, *ib.*, p. 14 et 15.

que la cité plaçait à sa tête, comme il désignait celui que les rois ou les seigneurs préposaient au gouvernement d'un bourg ou d'un village, celui dont une corporation faisait son chef.

V

C'est dans les douzième, treizième et quatorzième siècles que les communes ont une histoire distincte, au milieu de la grande histoire de France.

Le mouvement auquel elles durent leur naissance fut général. Il ne fut pas limité à une partie de notre pays, pas même à notre pays. Les villes d'Italie avaient déjà la liberté, quand celles de France la réclamèrent. Les populations opprimées n'auraient pu s'entendre, mais elles n'en eurent pas besoin. Leurs vœux étaient partout les mêmes. C'est à peine s'il était nécessaire que les unes donnassent l'exemple aux autres.

Mais il n'en fut pas du grand mouvement communal comme d'une loi qui viendrait aujourd'hui organiser notre administration municipale. Toutes les communes ne reçurent point la même constitution; il n'y eut point partout des communes.

Toutes les communes ne reçurent point la même constitution. La diversité la plus grande règne en cette matière, comme en toutes celles de notre ancien droit, surtout de notre ancien droit public: « Les noms, les rangs, les pouvoirs, les magistrats..., variaient à l'infini... Les droits attachés aux mêmes noms n'étoient pas toujours de la même étendue [1]. »

S'il était vrai, comme on l'a enseigné longtemps, que l'émancipation des communes eût été une œuvre systématique et directe de l'autorité royale, soit dans toute la France, soit au moins dans le Nord [2], l'unité pourrait, devrait se retrouver dans leur législation. Mais cette erreur est dissipée. Le grand écrivain qui l'a combattue avec le plus de vivacité nous dit : « L'histoire est là pour attester que, dans le grand mouvement d'où sortirent les communes ou les républiques du moyen âge, pensée et exécution, tout fut l'ouvrage des marchands et des artisans qui formaient la population des villes [3]. » Peut-être ne suffit-il pas d'attribuer seulement aux rois, soit la confirmation des chartes, quand ils réunissaient à leur domaine une

[1] Bréquigny, *Ord.*, t. XI, *Préface*, p. XXXVII.
[2] Dom Vaissète, t. II, p. 515, liv. XVIII.
[3] M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, lettre XIII.

ville de commune, soit la signature du protocole et l'apposition du sceau, quand une commune nouvelle se fondait dans l'étendue de leur suzeraineté. Du moins, cette signature royale, cette apposition du grand sceau étaient-elles tout autre chose qu'une formalité dans la pensée de ceux qui les réclamaient; ils y trouvaient une garantie. Les communes ne furent pas crées, mais la plupart tinrent à être protégées par les rois[1].

Les communes ne se constituèrent ni au même moment ni dans les mêmes circonstances. Les unes durent leurs chartes à des concessions qui furent rarement gratuites, les autres les arrachèrent par la violence[2]. Celles-ci remportèrent une victoire complète. Celles-là n'obtinrent qu'un demi-triomphe. Il y avait une analogie générale, mais non une complète identité entre les désirs et les besoins de tous. Les habitudes, les souvenirs variaient avec les pays.

Rappelons seulement qu'au Nord il y eut des maires, au Midi, des consuls. Le maire était ordinairement[3] un magistrat unique; il y avait toujours plusieurs consuls.

Les villes, bourgs et villages n'eurent point tous des communes. C'est ce que l'on comprend sans peine, en considérant, d'une part, les idées sous l'empire desquelles se produisit l'émancipation communale, d'autre part, les conditions où étaient placées beaucoup de villes ou de localités.

C'était une simple émancipation que poursuivaient les bourgeois en réclamant le droit de commune, civile, judiciaire, politique. L'émancipation civile était peut-être le besoin le plus généralement ressenti, parce que la servitude civile est la plus pénible de toutes. Le peuple du moyen âge voulait avoir le droit de se marier à son

[1] C'est ce que paraît reconnaître M. Aug. Thierry lui-même à propos de Lyon, qui avait, à défaut de commune, des droits municipaux très-étendus : « Ces droits, violés et contestés au treizième siècle, ne triomphèrent qu'à l'aide d'un grand secours, celui des rois de France, qui s'en firent les protecteurs et les gardiens. » (*Tableau*... V.)

[2] Un historien distingué a dit : « Ce qui caractérise la commune, c'est qu'elle est née de l'insurrection. » (M. Dareste de la Chavanne, *Hist. de l'administration en France et des progrès du pouvoir royal*, t. I, p. 177). Nous croyons plus exacte l'opinion d'un autre écrivain, M. Tailliar, qui « assigne aux communes au moins six origines ou causes distinctes, » dont deux principales, l'insurrection et les concessions : « Parmi les communes, dit-il, les unes, *quoique ce soit le plus petit nombre*, furent le produit de soulèvements populaires; les autres, *en très-grande majorité*, résultèrent de sages concessions émanées des princes et des seigneurs. » (*Recueil d'actes des douzième et treizième siècles en langue romane wallonne*, Introduction, p. CLVII, note, et p. CLVIII.) — M. Aug. Thierry (lettre XV) avait fait remarquer l'établissement pacifique de la commune de Noyon. — Voir aussi M. Béchard, t. II, ch. III.

[3] A Beauvais, il pouvait y avoir deux maires.

gré, celui d'aller et venir, de fixer son domicile où bon lui semblait, celui de négocier sans trop d'entraves ; il ne pouvait plus supporter le servage et la mainmorte. L'émancipation judiciaire était la conséquence naturelle de la première ; les droits sont illusoires, quand ils ne sont pas garantis. C'était une terrible chose que d'avoir un seigneur pour juge au civil et surtout au criminel. Nulle impartialité. Les droits de justice lui appartenaient. Il avait tout profit à prononcer les amendes, la confiscation, même des peines corporelles qui pouvaient se racheter avec de l'argent. L'appel n'existait pas encore. Il fallait obtenir l'indépendance de la juridiction. Peut-être le caractère de juge est-il celui qui domine chez les magistrats communaux ou municipaux du moyen âge [1] ; nous en avons à peine un dernier trait, presque effacé, dans la compétence de simple police attribuée aux maires modernes. C'est sur la juridiction communale que les chartes contiennent le plus grand nombre de dispositions. Enfin les bourgeois aspiraient à l'émancipation politique, comprenant, mais dépassant de beaucoup ce que nous appelons l'administration municipale. Ils désiraient échapper au pouvoir absolu des seigneurs en matière d'impôts et de service militaire. On a souvent dit que les communes du moyen âge avaient été de vraies républiques investies du droit de paix et de guerre [2]. Ainsi tous leurs intérêts relevaient d'elles seules. L'émancipation politique était du reste le moyen le plus efficace de garantir contre toute entreprise les deux autres émancipations, civile et judiciaire.

Mais il y avait un nombre considérable de villes et de bourgs pour lesquels ces réformes étaient soit inutiles, soit inaccessibles.

Elles étaient inutiles, quand les droits antiques des habitants et le régime municipal n'étaient pas complétement tombés en désuétude ; on n'avait qu'à les faire reconnaître et compléter ; c'est ce qui arriva, dans le centre, à Chartres, à Bourges, dans le Sud-Est, à Lyon, à Vienne. Elles étaient inaccessibles pour ceux qui n'avaient pas la force à leur disposition ; la commune ne prit point partout naissance dans l'insurrection, mais les seigneurs n'en accordèrent ordinairement qu'à ceux qui auraient pu se révolter; c'est aux forts qu'on fait des concessions ; les seigneurs écoutaient les plaintes et pouvaient même devancer les réclamations d'une ville populeuse, énergique ; ils ne devaient tenir nul compte de celles d'un village, à moins qu'aux

[1] Les statuts d'Arles établissent 12 consuls, « per quos illi qui fuerint in consulatu regentur et gubernabuntur ; et accepto regimine consulatus, habebunt potestatem judicandi, et quod judicatum fuerit exequendi. » (M. Giraud, *Essai, Preuves*, t. II, p. 3).

[2] M. Aug. Thierry, *Lettres, lettre* XIII ; — et *Essai, Monographie de la constitution communale d'Amiens*, sect. II. — Voir aussi dom Vaissète, t. II, p. 515, l. XVIII.

demandes ne fussent jointes des offres propres à les séduire; les gens qui n'étaient ni assez forts pour combattre, ni assez riches pour payer, n'obtenaient rien. Peut-être enfin y avait-il des cités à qui ne manquaient ni les trésors ni la puissance, mais qui se trouvaient en face d'un maître beaucoup plus puissant encore, qui n'avaient pas de constitution municipale, mais dont l'administration était satisfaisante et les priviléges étendus; elles ne songeaient pas à tenter un effort dont le succès eût été trop incertain pour un résultat qui n'eût pas sensiblement amélioré leur condition; c'est dans cette classe qu'il faudrait ranger Paris[1] et Orléans, villes qui étaient directement soumises à l'autorité royale, mais qui ne devaient pas avoir à se plaindre d'elle.

Toutes ces villes ou localités qui, pour divers motifs, n'avaient pas de commune, n'en avaient pas moins une administration, le plus grand nombre n'en prenait pas moins une part active et directe à ses affaires par l'élection. Cette participation ne pouvait souffrir aucune difficulté dans les villes municipales; il n'était pas rare que celles-ci eussent le droit exclusif de se gouverner elles-mêmes[2]. Quant à celles qui ne pouvaient invoquer des souvenirs aussi anciens et des droits aussi respectables, elles se contentaient d'un partage: « Cette ville (Alais), dit M. Beugnot[3], était régie, comme toutes celles du treizième siècle qui n'avaient pas obtenu le bienfait de l'indépendance communale, par une administration mixte, c'est-à-dire en partie seigneuriale et en partie populaire. » Il n'était pas jusqu'aux bourgs les moins importants qui n'eussent obtenu des avantages du même genre. Aux communes proprement dites, M. Bouthors oppose les *villes de loi*, villages qui, par priviléges, « nomment des échevins chargés de faire exécuter les règlements de police, » et les *échevinages*, villages ayant, sans priviléges, une administration propre, des échevins qui sont les hommes du seigneur, nommés tantôt par les officiers de celui-ci, tantôt par les habitants eux-mêmes[4].

En général, ce n'est pas une seule personne qui est chargée de présider ou de participer à l'administration locale; les habitants

[1] « Paris, avec sa municipalité immémoriale, offre un caractère à part, où la tradition romaine subsiste sous des formes nées au moyen âge, où la liberté, complète quant au droit civil, est peu de chose quant au droit politique. » (M. Aug. Thierry, *Essai*, *Tableau*, I.)

[2] *Ib.*, sur Lyon.

[3] *Bibl. de l'éc. des Chartes*, 2e série, t. II, p. 112. *Anciennes coutumes inédites d'Alais.* — Voir sur Alais, M. Béchard, liv. VI, ch. VII.

[4] M. Bouthors, t. II, p. 20. — Voir sur l'origine et l'organisation des communes rurales, M. Tailliar, p. CXCV et suiv. — Le mémoire de M. Serrigny est consacré aux *anciennes communautés villageoises*.

nomment plusieurs représentants et en nombre pair. Cependant nous avons trouvé un maire dans une ville de Picardie, à un moment où celle-ci n'avait pas encore de commune[1].

Il ne faut donc pas affirmer sans réserve que l'élection des magistrats municipaux est un trait essentiel et caractéristique de la commune. Celle-ci ne saurait exister sans l'élection, mais là où elle n'existe pas, il peut y avoir des magistrats électifs.

Comment se faisaient les nominations, surtout dans les villes qui avaient une commune? Il faut séparer comme en deux moitiés les trois siècles dont nous nous occupons en ce moment. Le douzième et la première moitié du treizième voient les libertés municipales renaître, les communes se former, les priviléges du peuple s'étendre en tous lieux : le principe électif domine alors. La décadence du régime communal commence dès la seconde moitié du treizième siècle pour se prolonger pendant tout le quatorzième; les libertés locales s'effacent peu à peu devant l'autorité centrale restaurée ; le principe électif s'affaiblit en même temps.

L'histoire de la période durant laquelle a dominé le principe électif dans toute sa pureté offre elle-même deux périodes bien distinctes. Dans la première, les chartes sont presque toutes muettes sur les élections, comme sur l'organisation des pouvoirs ; dans la seconde, elles règlent avec détail ces deux sujets si importants.

Il semble que les villes auraient dû avant tout faire reconnaître et régler le droit de nommer un ou plusieurs magistrats. Ne tenaient-elles pas à se donner des chefs élus, qui pussent défendre les priviléges récemment conquis ou obtenus, rendre la justice, gérer les intérêts de tous conformément au désir de tous ? Cependant le principe et le mode d'élection sont complétement passés sous silence dans les chartes octroyées aux villes du Nord, vers les premières années du douzième siècle, Beauvais, Noyon, Saint-Quentin, Amiens, Laon[2], comme dans la plupart de celles que Philippe Auguste a concédées ou confirmées en si grand nombre[3]. Le silence des chartes sur ce point essentiel s'expliquerait sans difficulté, si les villes qui les obtinrent avaient été en possession d'un ancien régime municipal,

[1] Il est aussi parlé d'un *major* dans une charte donnée à Asnière, qui n'a pourtant pas de commune, en 1223 (*Ord.*, t. XII, p. 312).

[2] M. Aug. Thierry n'aurait pas dû faire figurer dans l'accord des bourgeois et des chevaliers antérieur à 1112, cette clause que « l'administration de la justice et de la police publique était confiée à un *majeur* ou maire, et à des jurés électifs » (*lettre* XVI). Il reconstituait cet accord, que l'on ne connaît plus, d'après la charte de 1128, qui ne contient aucune disposition sur la constitution municipale, comme l'a remarqué M. Guizot (t. IV, 17e leçon).

[3] Voir le t. XI des *Ord.*

qu'elles auraient eu seulement à garantir et à développer. Mais les noms que nous avons cités, ceux auxquels nous pourrions renvoyer encore appartiennent à des communes de création entièrement nouvelle.

Dans ces villes même, il y avait, avant la concession, un régime de fait, n'eût-il été établi qu'en vue de la lutte, et l'on pouvait s'y reporter. De plus, les chartes avaient le caractère de traités; les dispositions qu'elles renfermaient touchaient aux points sur lesquels des conflits avaient pu ou pouvaient s'élever à l'avenir ; la commune restait maîtresse de son régime intérieur, comme un État qui traite avec un autre État ; à elle seule il appartenait de fixer le nombre, les attributions de ses magistrats, de déterminer la manière dont ils devaient être désignés. Enfin toutes ces questions offraient peu d'intérêt aux seigneurs ; ils savaient qu'on leur enlevait des droits, à leur grand regret ; ils ne croyaient pas avoir à s'informer de la manière dont serait exercée, par exemple, la juridiction, une fois qu'ils en seraient privés, dont serait administrée la ville, soustraite à leur autorité directe.

M. Guizot observe que la charte concédée à Laon par Louis le Gros, en 1128, « ne crée point la constitution municipale et n'ordonne rien sur la formation des magistratures locales qui en sont le nerf et la garantie. Vous y rencontrez les noms de *maire* et de *juré*, vous y reconnaissez l'indépendance de leur juridiction ; vous y démêlez le mouvement de la vie politique, les élections..., mais sans qu'aucun article les institue formellement. Ce sont des faits admis, incontestés, qui se révèlent par leur action, mais qu'on enregistre pour ainsi dire en passant, plutôt qu'on ne les institue. » M. Aug. Thierry ne tient pas un autre langage en parlant de la charte d'Amiens, dont la confirmation est de 1190, et dont la concession est certainement de beaucoup antérieure.

Ce n'est pas dans la charte que se trouveront, pour la commune d'Amiens, les « arrangements d'ordre intérieur; » c'est dans les *Anciens usages d'Amiens*, dans la rédaction qui constate les règles et les habitudes volontairement suivies par la commune elle-même[1]. Les villes ne s'en tenaient pas toujours à des coutumes ; elles faisaient aussi des règlements écrits, comme si elles avaient eu le pouvoir législatif. Rouen s'en donna un de ce genre[2]. C'est sans doute en ce

[1] *Ancien coutumier inédit de Picardie*, publié par M. Marnier. — Voir M. Bouthors, qui parle de cet ouvrage, t. I, p. 38 et le reproduit, p. 76. D'après ce dernier, p. 115, note 38, ces usages ont été rédigés vers 1280. M. Marnier les place dans les premières années du quatorzième siècle.

[2] *Ord.*, t. V, p. 671. Sur le caractère de ce règlement, voir p. 671, note *b*, p. 674, note *y*, p. 73, note *h*.

sens que le pouvoir législatif fut expressément reconnu à certaines villes, par exemple, à Die [1], en 1246.

Il y a un petit nombre de chartes qui font exception. Nous citerons les statuts du consulat d'Arles, établis au milieu du douzième siècle, entre 1142 et 1155, par l'archevêque Raymond [2], la charte de Beaumont-en-Argonne, accordée par l'archevêque de Reims, Guillaume-aux-Blanches-Mains, en 1182 [3]. Mais celle-ci peut être rattachée à une seconde série de chartes, où le droit d'élection est à la fois consacré et réglé.

Peut-être les seigneurs s'en occupèrent-ils d'abord dans les endroits où, sans constituer de commune proprement dite, ils permirent à leurs vassaux de participer à certaines affaires par l'intermédiaire de représentants élus. Là où l'élection était un privilége unique, il fallait bien que l'acte de concession en fît une mention expresse.

La seconde série de chartes commence dès la fin du douzième siècle, dès le règne de Philippe Auguste. Ce ne sont plus seulement les bourgs et les villes sans commune qui font préciser leur droit isolé, entièrement nouveau, d'élection, et le nombre en est alors considérable. Ce sont encore les communes nouvelles; ce sont même les communes confirmées. Les chartes qui se taisaient sur l'élection des magistrats municipaux reçoivent, quand elles sont renouvelées, des clauses qui s'y rapportent. Il en est ainsi dans la commune de Beauvais, l'une des plus importantes pour l'histoire, soit à cause de l'importance de la ville même, soit à cause de ses vicissitudes et des actes nombreux auxquels elles ont donné lieu. Ni Louis VI, de qui elle tint sa première charte, ni Louis VII, qui lui en accorde une seconde, ne s'occupent des élections; elles ne sont réglées que par un article introduit dans une troisième, obtenue de Philippe Auguste, en 1182 [4]. Aussi, quand les chartes originales ne nous sont point parvenues, faut-il penser que les confirmations contiennent des innovations; si l'acte le plus récent traite des élections, il n'est nullement certain qu'il reproduise une disposition ancienne.

Le changement que nous signalons est tout naturel; ce droit d'élection, qu'il avait paru aux bourgeois inutile de faire reconnaître, aux seigneurs inutile de régler, les uns et les autres finirent par comprendre combien il était important. La commune n'était que par ses chefs; c'était par eux qu'elle pouvait agir, négocier, résister,

[1] M. Aug. Thierry, *Tableau*, VI.
[2] M. Giraud, *Essai*, *Preuves*, t. II, p. 3.
[3] *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, t. II, *Loi de Beaumont*, par M. d'Arbois de Jubainville.
[4] *Ord.*, t. VII, p. 625. — M. Guizot, t. IV, *Documents relatifs à Beauvais*.

combattre. Les seigneurs se dirent qu'il fallait aussi l'atteindre en eux; ils avaient d'abord vu la masse sous l'effort de laquelle ils avaient cédé; ils aperçurent ensuite ceux qui la conduisaient. L'exercice régulier du droit d'élection, qui n'était autre chose que l'exercice même des libertés communales et qui semblait une menace périodiquement jetée aux seigneurs, fut contesté par ceux-ci; les bourgeois cherchèrent à le maintenir. Un règlement en assura le respect, mais permit aussi de le restreindre.

Le changement fut marqué et consommé en 1256, quand saint Louis rendit une ordonnance générale sur l'élection des maires dans toute la France proprement dite[1].

Nous avons cru trouver deux parties distinctes dans cette première période qui va du commencement du douzième siècle au milieu du treizième. Est-il nécessaire de dire qu'en réalité l'histoire ne présente pas une distinction nettement tranchée par les dates? Dès les premières années du règne de Philippe Auguste, le système électoral est le sujet de dispositions expresses dans un grand nombre de chartes, et, à l'inverse, jusque sous saint Louis, on trouve des actes où il n'en est pas fait mention[2].

On pourrait s'étonner de ce que nous prétendons savoir comment les magistrats étaient nommés, à une époque où les chartes de concession passaient les nominations sous silence. Mais ces chartes ne sont pas les seuls documents que nous possédions sur les communes; leur histoire nous fait connaître leur législation; à côté des chartes qui sont muettes, nous rencontrons des usages ou des règlements qui nous donnent des détails précis; enfin les dispositions qui ont été rédigées n'ont fait d'abord que reproduire en général les règles jusqu'alors suivies; le premier droit écrit nous apprend quel avait été le droit non écrit.

L'élection se faisait ordinairement de la manière la plus démocratique, au suffrage universel, aussi bien dans les villes qui avaient la commune que dans celles auxquelles elle était refusée. Les premières, disposant de leur propre constitution, au moins à l'origine, ne pouvaient faire autrement que de reconnaître un droit égal à tous ceux qui avaient prêté le même serment, qui avaient lutté avec la même énergie. La garantie accordée aux secondes par le moyen d'une repré-

[1] *Ord.*, t. I, p. 82.

[2] M. Serrigny (n. 1221) cite la charte de Montbard, en 1231, comme supposant l'existence antérieure du maire et des jurés. — M. Eug. de Rozière vient de publier une ancienne coutume de Thégra en Quercy, de 1266; l'art. 4 institue 4 prud'hommes, pour veiller aux intérêts de la ville et aux droits du seigneur. Il n'est dit ni par qui, ni comment ces prud'hommes sont nommés. (*Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, 1870, p. 43 *et suiv.*)

sentation n'eût pas été efficace ou du moins n'eût pas inspiré assez de confiance, si tous ceux qui avaient besoin d'être représentés et protégés n'eussent pris part aux nominations.

« Les magistrats étoient élus tous les ans par les communes et les corps des villes, » dit dom Vaissète, en parlant des villes du Languedoc[1]. L'histoire des communes du Nord atteste que la même règle y était suivie ; la charte de Beaumont-en-Argonne la mentionne expressément[2]. Elle avait cette force d'un principe naturel qui finit par triompher des dispositions arbitraires. Les villes du Sud-Ouest reçurent de la Normandie le régime communal, mais plusieurs d'entre elles, Poitiers et Niort, par exemple, le rétablirent dans sa pureté en s'attribuant le droit de nommer directement leurs maires[3]. Dans les anciennes villes municipales, « l'élection directe par le corps entier des bourgeois était de règle générale pour les magistratures[4]. » Quant à ces bourgs, qui n'avaient ni hérité du régime romain ni obtenu le régime nouveau, ce mode de nomination était également usité ; le plus souvent les chartes le consacraient en termes exprès[5].

L'élection était donc en vigueur au moyen âge, dans le régime communal ou municipal, comme autrefois dans l'administration des municipes romains. Mais, si le principe était le même, l'organisation en était très-différente. Les Romains avaient donné le droit d'élire, comme celui de gouverner la cité, à une aristocratie héréditaire, fondée sur la fortune, choisissant elle-même parmi les plus riches ceux à qui elle ouvrirait ses rangs, quand des vides la forçaient de les ouvrir, à l'*ordo* ou curie. Au moyen âge, ce fut la masse des habitants qui nomma elle-même ses magistrats, parce que ce fut elle qui composa la cité, qui eut le pouvoir de l'administrer librement et souverainement, parce que des droits furent reconnus à tous ceux qui avaient des intérêts[6].

Mais plusieurs dérogations furent apportées à la règle du suffrage universel. Sans doute, dès sa première apparition il excita des défiances. On craignit et le tumulte et les mauvais choix, peut-être la trop grande autorité qu'il devait donner ou à la partie la

[1] T. II, p. 515, liv. XVIII.

[2] « Assensu omnium vestrum jurati constituentur et major similiter, » art. 9.— (M. d'Arbois de Jubainville, p. 249.)

[3] M. Aug. Thierry, *Tableau*, IV. — Voir, sur Poitiers, lettres de Philippe Auguste, art. 19, 1222. *Ord.* t. XII, p. 502.

[4] M. Aug. Thierry, *ib.*, V.

[5] Alais (M. Beugnot) — En Bourgogne, Talent (1216, *Ord.*, t. IV, p, 400), Saint-Jean (1227, *Ord.*, t. IV, p. 386), Auxonne (1229, *Ord.*, t. IV, p. 395). — Dans le comté de Clermont, Creil (1197. — *Société académique de l'Oise*, t. IV, p. 624. *Notice historique sur la ville de Creil et son ancien château*, par M. Mathon).

[6] M. Guizot, t. IV, 18e leçon.

plus nombreuse et la moins haut placée de la population ou à ceux qui, directement nommés par elle, trouveraient en elle un appui. Les dérogations peuvent se ramener à deux idées. Tantôt on imagine quelque combinaison plus ou moins artificielle et compliquée, pour empêcher que la masse entière des habitants n'ait à porter les voix sur une seule personne, tantôt elle vote, mais elle ne désigne que des candidats, le choix définitif est fait par une autorité étrangère et supérieure.

Le suffrage à deux ou plusieurs degrés est l'application la plus simple de la première idée. Les statuts du consulat d'Arles ne font que poser la règle, sans entrer dans le détail[1]. A Beauvais, la commune commence par choisir les pairs, puis un ou deux maires sont élus, sur l'avis des pairs et du conseil de la ville[2]. Souvent on fait désigner, soit par les diverses industries, soit par les divers quartiers ceux qui nommeront le chef de la cité : la commune de Péronne renchérit encore sur cette combinaison; les deux corps ou *majories* des métiers élisent vingt-quatre personnes, deux de chaque métier, les vingt-quatre doivent en choisir dix autres, les plus honnêtes gens de la ville; ces dix s'en adjoignent dix à leur tour; à eux vingt, ils en choisissent encore dix; arrivés au nombre de trente, ils nomment enfin un maire et des échevins[3]. Ces détours interminables, qu'on a souvent tort de prendre pour des garanties, sont très-usités, surtout dans le Nord. D'autres fois on remet l'élection tout entière, ou l'on donne dans l'élection une part importante aux magistrats municipaux qui sortent de charge; sans doute on pense que, connaissant bien la nature et les difficultés des fonctions qu'ils viennent de remplir, ils sauront discerner les gens capables de leur succéder. Dans la ville d'Amiens, « l'échevinage sortant choisit, soit dans son sein, soit hors de son sein, trois candidats, parmi lesquels les chefs élus des corporations sont obligés d'élire le grand maïeur[4]. » Les échevins d'Arras nomment, en sortant de charge, quatre prud'hommes, qui en choisissent quatre autres; les huit en désignent encore quatre; ces douze personnes sont échevins[5]. A Montpellier, les consuls sortants s'adjoignent sept personnes, une de chaque *scala*, pour nommer les nouveaux consuls[6].

[1] 1146, M. Giraud, *Preuves*, t. II, p. 3. — et *Statuta sive leges municipales Arelatis*, 1162-1202, art. 61, *ib.*, p. 209.

[2] 1182, *Ord.*, t. VII, p. 625, art. 18 : « Tredecim pares in communia eligentur de quibus si Pares et illi qui consilium juraverunt consilium dederunt unus major fiet vel duo. »

[3] 1207 et 1209, charte confirmée en 1368, art. 25, *Ord.*, t. V, p. 162.

[4] M. Bouthors, t. I, p. 38.

[5] Charte de 1211, M. Tailliar, p. 42.

[6] 1205. — M. Giraud, *Preuves*, t. I, p. 76. *Coutumes de Montpellier*, art. 9. —

Ce qui rend ces combinaisons dignes d'attention, c'est qu'on ne peut les attribuer à une pensée perfide du pouvoir, qui aurait cherché à détruire la vigueur et l'autorité du suffrage universel. Les chartes dont nous venons de parler appartiennent à une époque où les communes savaient faire respecter leurs droits, où beaucoup d'entre elles ne laissaient à personne le soin de régler leur système électoral, et c'était bien d'elles-mêmes que venait l'idée de se donner des garanties contre la toute-puissance du nombre.

Il y avait plus d'un pays où le pouvoir était arrivé à se faire une part dans les nominations. Le règlement rédigé pour la commune de Rouen avant la réunion de la Normandie à la couronne porte que les cent pairs éliront trois personnes parmi lesquelles le roi choisira un maire. Les anciens ducs de Normandie, rois d'Angleterre, avaient été assez puissants pour limiter les concessions qu'ils faisaient à leurs bonnes villes. Après la conquête, nos rois respectèrent les concessions, mais eurent grand soin de faire respecter les limites. Le règlement de Rouen était suivi à Falaise. Il doit représenter le droit commun de la Normandie, car, en 1256, saint Louis rend une ordonnance concernant l'élection des maires dans cette province ; il y est dit que, le lendemain de la fête de saint Simon et de saint Jude, le maire sortant et les notables de chaque ville choisiront trois prud'hommes, pour les présenter au roi à Paris, et que le roi choisira les maires sur ces listes[1]. Le même régime s'étendit naturellement à la plupart des villes du Sud-Ouest, placées comme les cités normandes, sous la domination des rois d'Angleterre, et les rois de France eux-mêmes appliquèrent le règlement de Rouen à celles qui rentrèrent sous leur autorité[2]. Il n'était pas nécessaire d'être un roi pour se réserver le droit de désigner le chef de la commune parmi plusieurs candidats. La charte de Gamaches, octroyée par un Bernard de Saint-Valery dans le courant du douzième siècle, confirmée dans le treizième, et instituant une « communauté semblable au jugement commun de Saint-Quentin, » fait choisir le maire par le seigneur sur une liste de trois personnes que dressent le maire sortant et les échevins[3].

La plupart des chartes, celles même qui s'occupent du système

Ces sept personnes, une de chaque *scala*, sont celles-mêmes tirées au sort parmi trente-cinq, nommées par chaque *scala*, M. Béchard, liv. VI, ch. VII.

[1] *Ord.*, t. I, p. 83.

[2] Statuts accordés à Angoulême et à Saint-Jean d'Angely, *Ord.* t. V, p. 667.

[3] *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 2e série, t. III, 1854. *Gamaches et ses seigneurs*, par M. Darsy, p. 170 et 171. — La charte de Saint-Quentin, même la charte de confirmation ne contiennent pas cependant une disposition de ce genre.

électoral, n'indiquent aucune condition spéciale d'éligibilité. Il est évident qu'il faut faire partie de la commune pour en devenir le chef, et, si la condition est ordinairement passée sous silence, c'est qu'elle est trop naturelle. Mais elle est encore exprimée dans un assez grand nombre d'actes pour ne pouvoir être l'objet d'aucun doute.

Dans le Midi, le pouvoir exécutif étant attribué à plusieurs consuls, des mesures étaient prises pour que chaque classe, chaque quartier fussent représentés. Un certain nombre de places leur était assigné d'avance[1].

Toutes les élections se faisaient pour un an. Les élus auraient été trop puissants, si les fonctions leur avaient été conférées pour un temps plus long ou même pour un temps indéfini, ils se seraient rendus également redoutables aux seigneurs et aux villes elles-mêmes. Ce qui les empêchait d'abuser de leur puissance, c'était le temps si court dont elle était bornée. La règle se retrouve dans toutes les chartes qui traitent du système électoral. Saint Louis en reconnaît le caractère général, quand il fixe le jour des élections annuelles pour toutes les villes de France proprement dite, celui des présentations pour toutes celles de la Normandie, en 1256.

Saint Louis, en réglant la manière dont les comptes des maires sortants devaient être rendus et assurés, montrait qu'il ne concevait même pas la possibilité d'une réélection. A cette première règle, que les magistrats sont élus annuellement, il faut en ajouter une seconde : ceux qui sortent de charge ne peuvent pas être réélus immédiatement. On rencontre moins fréquemment encore celle-ci dans les chartes écrites[2]; elle est tout au plus contenue d'une manière implicite dans les clauses qui s'expliquent positivement sur le re-

[1] Statuts d'Arles, p. 3 : IV milites, IV de Burgo, II de mercato, II de Borriano. — Cout. de Montpellier : « In quibus predictis non ponantur nisi unus solus de uno albergio. » A Montcuq, ville de Quercy, dont on croit pouvoir faire remonter la charte jusqu'à 1224, il y avait douze consuls, six pour la part des nobles, six pour celle du populaire (*Anciennes coutumes de Montcuq. — Revue historique de droit français et étranger*, 1861, p. 102 et 103, art. 3). — M. Aug. Thierry (*Tableau*, II) et M. Béchard (liv. VI, ch. II) montrent en Provence les diverses classes concourant aux élections dans une mesure déterminée, après avoir travaillé ensemble à la révolution communale. — Un peu plus loin (III), M. Aug .Thierry dit : « Généralement le nombre de quatre, pour les officiers municipaux, quel que soit leur pouvoir, est de règle dans les villes grandes ou petites du Berry, du Nivernais et du Bourbonnais, et il s'y rapporte à une division en 4 quartiers qui remonte très-haut et semble appartenir au *castrum* des temps romains. »

[2] Cependant voir *statuta sive leges municipales Arelatis*, art. 60 : « Et quod infra quinquennium dicti consules non possint creari iterum consules. » (M. Giraud, t. II, p. 209). — En 1220, à la demande du maire et des jurés de Montdidier, Philippe Auguste permet de renouveler annuellement les échevins. (*Ord.*, t. XII, p. 297.)

nouvellement périodique[1], mais elle est consacrée par les mœurs[2] et nul ne songe à la contester. Il suffisait, pour la rendre inviolable, de cette jalousie où se laissent conduire trop souvent les démocraties, de l'ambition que devaient avoir plusieurs citoyens puissants d'arriver à leur tour. Les seigneurs, qui ne manquaient ni d'intelligences ni d'influence dans ces communes nées souvent de la révolte et formées pour la lutte, devaient tout faire pour diminuer la force des chefs par la courte durée des fonctions[3]. Cependant on trouve telle charte, comme celle de Beaumont en Argonne, qui, par exception, réserve aux bourgeois la faculté de renouveler les pouvoirs du maire et des jurés[4].

Du reste, ce qui limitait encore le pouvoir du chef ou des chefs de la commune, c'est qu'autour et au-dessous d'eux veillaient d'autres mandataires également élus, échevins, jurés, conseillers, sous des noms divers, avec des attributions à peu près semblables, chargés d'aider et de contrôler en même temps.

Les magistratures étaient ordinairement recherchées, soit par sentiment du devoir, soit par ambition; quelquefois, comme l'exercice en était embarrassant et même périlleux, il arrivait que ceux à qui elles étaient confiées les déclinassent. La commune d'Amiens s'était prémunie contre des refus qui marquaient trop peu d'attachement pour la chose publique, trop peu de respect pour la volonté de tous : elle avait rendu obligatoires les fonctions de maire et d'échevin, et porté des peines sévères contre ceux qui cherchaient à s'y soustraire[5].

Selon le savant M. Guérard, c'est au quatorzième siècle que les communes commencent à déchoir ; elles perdent alors « leur juridiction, leur système propre d'administration et de police, et généralement les franchises qui pouvaient leur conserver quelque indépendance[6]. » Mais, dès la seconde moitié du treizième siècle, l'affaiblissement du principe électif, sans lequel il n'y a pas de libertés locales, est très-sensible.

Le système démocratique, qui avait en général prévalu pendant un siècle et demi, est battu en brèche de toute manière. Les déci-

[1] Montpellier : « Qui *non* stent in eo officio et administratione *nisi* per annum. »

[2] *Les anciens usages d'Amiens*, art. 1.

[3] Quelquefois, au lieu d'un an, on trouve 14 mois, à Arras, pour les échevins (charte de 1211, art. 47 et 50 — M. Tailliar, p. 42), à Bapaume (1196, *Ord.*, t. XI, p. 275).

[4] Art. 9.

[5] M. Aug. Thierry, *Monographie, ib.* — M. Bouthors, *ib.*

[6] *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, t. II, p. 32. *De la formation de l'état social, politique et administratif de la France.*

sions qui intéressent les villes sont prises en beaucoup d'endroits, non plus à la simple majorité, mais par les *meilleurs*, par les plus *suffisants*. Beaumanoir combine ces deux éléments, le nombre et la position, pour les villes de communes, comme pour les villes sans communes[1]. La royauté règle, abolit, restaure les établissements municipaux conformément au désir de la plus nombreuse et de la plus saine partie des habitants[2]. On sait quelle a été de tout temps la partie considérée comme la plus saine; dans les cités du moyen âge, une aristocratie se forme, celle des bourgeois. Comment la limite est-elle tracée? Nous n'en savons rien. Ce qui est certain, c'est qu'il y a deux classes, dont l'une cherche à écarter l'autre, mais rencontre une vive résistance[3]. On prend quelquefois un moyen différent pour restreindre le suffrage universel. Le droit de voter n'est accordé qu'aux chefs de famille, comme à Tournai[4] et à Bordeaux.

L'égalité disparaît au sein de la cité; la liberté n'est pas assez forte pour résister au pouvoir royal, qui s'accroît de jour en jour. Dès 1232, on voit le jeune Louis IX intervenir à Beauvais d'une manière irrégulière et violente. Deux partis s'étaient formés dans la ville, celui des *changeurs*, c'est-à-dire de la riche bourgeoisie, d'une part, celui des gens de métier, d'autre part; ils ne purent s'entendre sur le choix d'un maire, et un maire fut envoyé par le roi. Cet acte arbitraire, par lequel étaient violés les priviléges de la commune et peut-être en même temps les droits de l'évêque, souleva une insurrection; de longs troubles suivirent[5]. La paix fut rétablie avec peine, mais la liberté de la commune était frappée pour toujours. Si la royauté ne réclama point la nomination pour elle-même, il arriva qu'elle fit défense aux électeurs d'y procéder sans son congé[6].

Les actes d'intervention, irréguliers et arbitraires en eux-mêmes, finissent par produire une doctrine nouvelle à l'avantage du pou-

[1] *Cout. de Beauvoisis*, éd. de M. le comte Beugnot, ch. IV, n. 34; ch. XXI, n. 28.

[2] *Lettres* portant règlement pour le consulat et les affaires communes de Lavaur, 1357, art. 1, *Ord.*, t. III, p. 189. — *Lettres* portant le rétablissement de la commune de Tournai, 1370, *Ord.*, t. V, p. 373.

[3] Dès 1127, à Laon, on distinguait deux classes de bourgeois. Mais cette distinction reste à l'état de fait isolé dans la première période de l'histoire communale.

[4] En 1340, *Ord.*, t. XII, p. 54, art. 1, et en 1370, *Ord.*, t. V, p. 373, art. 1.

[5] M. Aug. Thierry, *Lettres* XXI. — M. Guizot, *Documents relatifs à Beauvais*.

[6] *Mémoires de la Soc. des antiq. de Picardie*, 2e série, t. V, 1858 : *Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis*, p. 611 : « Et furent en la mairie les dits Pierre et Jehan jusques en l'an de l'Incarnation 1260,.. parce qu'on leur défendit qu'ils ne fissent mie nouvel mayèur sans le congé de la cour. »

voir royal, et sa force lui fait acquérir un droit. Au siècle précédent, « c'était à chaque seigneur, quand il se trouvait dans ses domaines quelque bourg ou ville, qu'il appartenait d'en régler les destinées ou les droits[1]. » Sous le règne de saint Louis, la faculté de concéder une commune devient un droit régalien. Cette doctrine est professée par Beaumanoir[2], reconnue par la jurisprudence du parlement, érigée en règle constitutionnelle par les ordonnances elles-mêmes[3]. Le roi n'est plus seulement un seigneur féodal et le suzerain de tous les seigneurs, il est vraiment le souverain politique. Bréquigny expose ainsi le principe et les conséquences : « Les souverains qui accordoient les coutumes n'épuisoient pas leur autorité à cet égard par une première concession : ils demeuroient toujours les maîtres d'y faire les changements qu'ils croyoient convenables. Leur qualité de législateurs attachoit à leur personne le pouvoir inaliénable d'exercer leur autorité sur cette portion du droit public de leur royaume[4]. »

ALBERT DESJARDINS.

La fin prochainement.

[1] M. Guizot, t. IV, 16e leçon. — V. Statuts de Bérenger, comte de Provence (M. Giraud, t. II, p. 11), *Capitulum de consulatibus* : « Statuimus ut neque dominus comes, neque barones, neque milites consulatum dent aliquibus rusticis vel alicui universitati, vel aliquid quod loco consulatus habeatur. » Ces statuts sont l'œuvre d'arbitres choisis par le comte et ses barons; ils datent de 1235. Tous ceux à qui appartenait le droit d'accorder les consulats, jusqu'aux simples chevaliers, *milites*, n'en pourront plus user ; ils ne faut pas qu'ils se nuisent les uns aux autres ; c'est comme une ligue aristocratique.

[2] Beaumanoir, ch. L, n. 2.

[3] *Lettres* pour le rétablissement de la commune de Laon, 1328 (*Ord.*, t. XII, p. 4). — *Sauvegarde royale* pour la commune et les consuls de la ville de Limoges, 1358 (*Ord.*, t. III, p. 305).

[4] *Ord.*, t. XI, *Préf.*, p. XLVI.

LES ŒUVRES DE GOETHE

EXPLIQUÉES PAR SA VIE

III[1]

WETZLAR ET WERTHER

I

Aucune œuvre de Gœthe n'est plus connue, plus répandue que *Werther;* aucune ne peut non plus nous servir davantage à étudier chez lui, à saisir en quelque sorte sur le fait le travail de la composition, à observer de près par quel effort ou par quel don cette imagination puissante parvient à transformer la réalité en poésie. Si *Werther* était sorti tout entier du cerveau de Gœthe, ou si nous ne connaissions pas le fond réel du roman, cette étude aurait pour nous moins d'intérêt. Mais heureusement nous connaissons en détail l'épisode de la vie de Gœthe qui a donné naissance à *Werther*, et nous possédons tous les éléments d'information nécessaires pour comparer ce qui s'est passé à ce qui a été écrit.

C'est à Wetzlar, au printemps et pendant l'été de 1772, que se passent les événements d'où *Werther* est sorti. Gœthe y séjournait momentanément, pour se fortifier dans la connaissance du droit, et y trouvait, en effet, quelques occasions d'étudier certaines parties de la jurisprudence. Là se tenait la cour de justice de l'empire, institution ancienne, plus vénérable qu'active. Dix-sept assesseurs y remplissaient les fonctions de juges suprêmes, au nom des différents États de l'empire germanique. Seulement, la besogne imposée aux

[1] Voir le *Correspondant* des 25 février et 25 mars 1870.

juges ne s'y faisait que fort lentement et fort imparfaitement. Le nombre des assesseurs ne répondait pas au nombre des procès. Vingt mille affaires étaient en retard, on n'en terminait guère qu'une soixantaine par année, et chaque année il s'en présentait le double. Il y avait là des procès en suspens depuis un siècle et demi. Joseph II, qui voulait sincèrement remédier aux vices de l'empire, fut effrayé de cette situation et envoya à Wetzlar des inspecteurs qui devaient lui rendre compte de l'état des choses. Gœthe arrivait au moment où les envoyés de l'empereur faisaient leur enquête et découvraient des abus inattendus, notamment les malversations de quelques assesseurs. Cette découverte avait divisé la société de la ville, et y répandait une sorte de tristesse qui convenait peu à l'humeur de Gœthe. Il s'en dédommageait dans le commerce de quelques jeunes gens attachés aux différentes légations, avec lesquels il prenait ses repas et qui cherchaient à se consoler des ennuis d'un long séjour à Wetzlar, en parodiant les mœurs chevaleresques, en formant une société où l'on avait adopté, pour l'usage journalier de la vie, les manières aussi bien que le langage de la vieille féodalité allemande. Chaque convive prenait le nom d'un chevalier, et Gœthe fut immédiatement baptisé de celui de son héros, Gœtz de Berlichingen. Sur les lèvres des initiés, les objets et les personnes dont ils s'entretenaient prenaient immédiatement un air noble et un aspect chevaleresque. Dans leurs conversations il n'y avait pas de moulin qui ne se transformât en château, pas de meunier qui ne fût traité de châtelain. Dans les grandes occasions, on lisait solennellement des extraits de l'*Histoire des quatre fils Aymon*, qu'on avait érigée en livre canonique. Gœthe se prêta de bonne grâce à cette plaisanterie, qui répondait d'ailleurs à son goût naturel pour les mystifications. Mais ce n'était, après tout, qu'une plaisanterie; il n'y avait pas là de quoi remplir la vie, et il s'en lassa vite.

Un intérêt plus puissant, un intérêt de cœur l'absorba bientôt et donna naissance à *Werther*. Parmi les jeunes gens qui séjournaient à Wetzlar, se trouvait un secrétaire de légation hanovrien, du nom de Kestner, très-sage et très-rangé, épris d'une jeune fille qu'il devait épouser, et qu'à cause de cela on appelait le *fiancé*, quoiqu'il fût simplement engagé de cœur, sans que la cérémonie des fiançailles eût consacré ce sentiment. Gœthe connut Kestner et l'amie de Kestner, Charlotte Buff, seconde fille de l'intendant de l'ordre Teutonique, qui habitait à Wetzlar une maison célèbre, sous le nom de la Maison allemande. Charlotte Buff, l'original de la Charlotte de *Werther*, était une personne courageuse, d'une raison solide, en même temps pleine de charme et d'agrément, mais nullement romanesque. Ayant perdu sa mère de bonne heure, elle avait pris la direc-

tion de la maison paternelle, et, occupée comme elle l'était des travaux du ménage, des soins que nécessitait l'éducation de ses frères et de ses sœurs, elle n'avait guère de temps à donner aux rêveries sentimentales. Femme pratique avant tout, elle remplissait ses devoirs avec sérénité, avec bonne humeur, et elle attendait tranquillement l'époque où elle pourrait épouser l'honnête Kestner. Gœthe savait qu'elle aimait Kestner ; il n'eut donc ni l'espérance ni même la pensée de se faire aimer d'elle ; mais il était isolé à Wetzlar, le cœur vide, il s'occupa d'elle, et comme il n'avait point de travail régulier, tandis que Kestner était, au contraire, fort souvent retenu par ses fonctions, il passa tout l'été à Wetzlar dans une étroite intimité avec Charlotte. Il l'accompagnait lorsqu'elle vaquait aux soins du jardinage, ou que, dans la campagne, elle surveillait les travailleurs. Il avait pris peu à peu une telle place dans la famille, que tous les enfants de la maison, avec lesquels il aimait à jouer, qu'il amusait par ses contes, le considéraient et le chérissaient comme un frère aîné.

Il se forma ainsi entre Kestner, Charlotte et Gœthe, un lien de la nature la plus délicate, qui mettait en présence et en relations quotidiennes deux hommes et une jeune fille, les deux hommes aimant à la fois la jeune fille, celle-ci n'aimant que l'un des deux, et néanmoins acceptant la société de l'autre, avec la permission de son futur mari. Dans une société corrompue, dans les salons de Florence ou de Paris, au dix-huitième siècle, c'eût été une situation presque scandaleuse. Il eût paru difficile que la jeune fille résistât à la tentation du fruit défendu, et que le jeune homme s'abstînt de songer à se faire aimer. Mais nous sommes en Allemagne, dans une petite ville, au milieu d'une population honnête, et quoique Gœthe, à vingt-trois ans, ne soit rien moins qu'un amoureux naïf, il ne troubla par aucune tentative de séduction l'innocence inquiétante de ces rapports à trois. Sur ce point on peut en croire le principal intéressé, Kestner, qui raconte à un de ses amis, dans une lettre fort curieuse, tout ce qui s'est passé, sans aucune récrimination ni aucune amertume contre Wolfgang.

« Il ne pouvait pas ignorer, dit-il en parlant de Gœthe, qu'elle (Charlotte) ne pouvait lui donner que de l'amitié, et sa conduite envers lui devint encore un modèle. Ce goût identique forma entre nous, quand nous fîmes plus ample connaissance, un lien solide d'amitié, de sorte que je le place immédiatement après mon cher Hennings. Cependant, bien qu'il dût renoncer, et renonçât par le fait, à toute espérance relativement à Lotte, il ne put pas, malgré toute sa philosophie et son amour propre naturel, prendre sur lui de dompter entièrement sa passion, et il a des qualités qui peuvent le rendre dangereux à une femme qui sent et qui a du goût.

Mais Lotte sut le traiter de manière qu'aucune espérance ne pût germer chez lui et que lui-même dût admirer sa manière d'agir. Son repos en souffrait beaucoup, il y eut bien des scènes mémorables, à la suite desquelles Lotte monta encore dans mon estime, et lui me devint encore plus cher comme ami[1]. »

Quelle que fût la résolution de Gœthe, la confiance de Kestner et la vertu de Charlotte, il y avait cependant quelque danger dans la prolongation de cette vie commune. Gœthe le sentait et, tout en jouissant des charmes d'une société qui lui était chère, au bout de plusieurs mois, il craignit peut-être de faiblir ; il s'effraya surtout de l'agitation de ses pensées et du trouble dangereux qui pénétrait dans son cœur. Il ne s'appartenait plus, il ne se gouvernait plus ; une idée unique l'obsédait et le torturait. Un tel état chez lui ne pouvait durer. Il avait besoin de ressaisir les rênes de sa volonté et de reprendre possession de lui-même. Son ami Merck qui, à ce moment de sa vie, joue auprès de lui le rôle d'un bon génie, vint le voir à Wetzlar et lui fit toucher du doigt les inconvénients, les périls de sa conduite. Il le railla sur son rôle de *patito* transi, il lui rappela que tous les soucis de cet amour étaient du temps perdu; il affecta même de rabaisser devant lui Charlotte, et de lui préférer la beauté opulente d'une autre jeune fille. Ém11 de ces conseils, averti par sa propre conscience, Gœthe partit de Wetzlar précipitamment, sans dire adieu à personne, et suivit le cours de la Lahn, qui l'éloignait de Charlotte. Le lendemain d'une soirée où il avait eu avec ses deux amis une conversation mélancolique, il s'arma de son grand courage et les quitta pour toujours. Le journal de Kestner témoigne des chagrins que lui et Charlotte éprouvèrent de ce départ, et quelques billets de Gœthe montrent ce que lui coûtait la résolution qu'il venait de prendre.

Kestner écrit, à la date du 11 septembre : « Ce matin, vers sept heures, Gœthe est parti, sans prendre congé. Il m'a envoyé un billet avec des livres : il avait dit longtemps auparavant qu'il ferait, vers cette époque, un voyage à Coblentz, où le payeur militaire Merck l'attendait, et qu'il ne ferait pas d'adieux, mais partirait brusquement. Je m'y attendais donc; cependant, je n'y étais nullement préparé; je l'ai senti, senti profondément. Je me suis rendu le matin de la chancellerie à la Maison allemande. On m'a dit : « M. le docteur Gœthe a envoyé ceci vers dix heures. » J'ai regardé les livres et les billets, et en lisant ces mots : Il est parti ! j'ai été consterné... Dans l'après midi, j'ai apporté les billets de Gœthe à Lotte. Elle a été émue de son départ; en lisant, les larmes lui sont venues aux yeux. Néanmoins, elle était contente qu'il fût parti, puisqu'elle ne pouvait

[1] Kestner à M. de Hennings. Wetzlar, 18 novembre 1772.

lui donner ce qu'il désirait. Nous n'avons causé que de lui, je n'avais de pensée que pour lui. »

Voici quels étaient les trois billets de Gœthe qui faisaient pleurer Charlotte. Le premier, adressé à Kestner, ne contenait que quelques lignes : « Il est parti! Kestner. Lorsque vous recevrez ces mots, il sera parti. Donnez à Lotte les lignes ci-jointes. J'étais très-raffermi, mais votre conversation m'a ôté toute ma force d'âme : dans ce moment, je ne puis vous dire qu'un adieu. Si j'étais resté un instant de plus chez vous, je n'y aurais pas tenu. Maintenant je suis seul et je partirai demain. O ma pauvre tête! » Dans ce premier billet se trouvait le second, adressé à Charlotte : « J'espère bien revenir, mais Dieu sait quand. Oh, Lotte! que mon cœur était oppressé lorsque *tu* parlais, car je savais que c'était la dernière fois que je *vous* voyais. Non pas la dernière fois, et cependant je pars demain. Il est parti! Quel esprit vous portait à parler ainsi que vous le fîtes? J'avais besoin de dire tout ce que je sentais : je ne pensais qu'à ma vie ici-bas, qu'à la main que je baisais pour la dernière fois! La chambre où je ne reviendrai plus! Le bon père qui, pour la dernière fois, m'a reconduit! Je suis seul maintenant et je puis pleurer ; je vous laisse tous heureux et je ne sors pas de vos cœurs. Et je vous reverrai; mais c'est comme jamais, puisque ce n'est pas demain! Dites à mes chers garçons (les frères de Lotte) que je suis parti. Je ne puis continuer. » Un troisième billet, écrit le matin même du départ, le 11 septembre 1772, était inclus dans le précédent : « Lotte, les paquets sont faits, le jour paraît ; encore un quart d'heure et je serai parti. Ayant oublié de partager entre les enfants les images, je prends ce prétexte pour vous écrire et vous prier de le faire pour moi, car je n'ai rien à vous écrire. Vous savez tout, vous savez combien j'étais heureux tous ces jours-ci, et je pars; je vais auprès des personnes les meilleures et qui me sont le plus chères ; mais pourquoi loin de vous? C'est ainsi. C'est mon sort de ne pouvoir ajouter un demain et un après-demain à ce jour, ce que j'ai fait bien souvent en riant. Le cœur toujours heureux, chère Lotte, vous êtes plus heureuse que cent autres ; seulement, ne soyez pas indifférente. Moi, chère Lotte, je suis heureux de pouvoir lire dans vos yeux la confiance que je ne changerai jamais. »

Dans la réalité, le roman s'arrête à peu près ici. Gœthe retourna une fois à Wetzlar, mais très-rapidement, pour quelques jours seulement, avant le mariage de Charlotte, et il n'entra pas un instant dans son esprit la pensée de reprendre les anciennes relations. Il continue néanmoins à correspondre avec ses deux amis. Dans cette correspondance, qu'a publiée en 1854 le quatrième fils de Charlotte, Gœthe professe une grande affection pour la jeune femme ; mais il

ne témoigne pas moins d'amitié à Kestner, et quoique la nature de ce double lien soit étrange, il ne se dit rien néanmoins entre Charlotte et Gœthe que le futur mari ne lise et ne puisse lire sans se plaindre. On s'envoie des deux côtés d'aimables souvenirs. Charlotte adresse à Gœthe le nœud de ruban rose qu'elle portait à son corsage le jour où il la vit pour la première fois. Gœthe envoie quelques objets de toilette, quelques menus cadeaux pour les frères de Charlotte. Quand le mariage approche, c'est lui qui se charge d'acheter et d'envoyer les alliances, c'est lui qui demande à devenir le parrain du premier enfant, auquel il donne son nom. Très-fréquente et très-affectueuse pendant deux ans, cette correspondance s'espace peu à peu et se refroidit avec les années, à mesure qu'on vieillit et que chacun est livré à des soins différents. La dernière lettre conservée de Gœthe à Kestner, postérieure à *Werther* de vingt-quatre ans, porte la date du 16 juillet 1798. Quelques années plus tard, le 23 novembre 1803, Gœthe écrivait encore à l'amie de sa jeunesse, que l'occupation française avait chassée du Hanovre et qui rentrait à Wetzlar : « J'aime à me transporter de nouveau à côté de vous, près de la belle rivière de la Lahn, et je regrette en même temps qu'une dure nécessité vous y ramène. Heureusement, votre lettre, où se manifeste de nouveau et vivement votre esprit actif, me console. »

Rien de mieux qu'une telle conclusion dans la réalité. Mais c'est un dénoûment bien simple pour un roman. On sait que *Werther* finit d'une manière plus tragique. C'est que *Werther*, qui ressemble par certains côtés à l'histoire vraie que nous venons de raconter, en diffère aussi par d'autres. Suivant son habitude, Gœthe, avant d'écrire, porta longtemps dans son esprit le souvenir de ses relations avec Charlotte et avec Kestner ; il le savoura lentement, ou plutôt il le laissa agir sur lui à loisir, attendant l'heure de l'inspiration, et ce n'est qu'au bout de deux ans, quand Charlotte eut épousé Kestner, quand lui-même fut calmé, qu'il se décida à transformer en œuvre d'art son émotion première, en composant *Werther*. Il y ajouta tous les sentiments qui avaient agi sur lui dans cette période orageuse de sa jeunesse, sentiments qu'il a éprouvés, qu'il a subis, mais dont il ne porte plus le joug au moment où il écrit, et qu'il domine désormais de toute la hauteur, de toute la fermeté de sa raison triomphante. S'il en reste encore en lui quelque chose, il s'en soulage à mesure qu'il écrit, et quand *Werther* est terminé, il a chassé loin de lui jusqu'au dernier vestige de la sentimentalité mélancolique et maladive qu'il vient de décrire si fortement.

D'où vient cette sentimentalité qui déborde en Allemagne avec *Werther* et dont Gœthe était déjà délivré au moment où il la répandait à travers le monde? Au témoignage du poëte lui-même, de trois

sources distinctes : d'une source anglaise, d'une source française, et enfin du fonds national, d'une certaine disposition naturelle des Allemands à la mélancolie et à la tristesse. La littérature anglaise, fort admirée et fort répandue par l'école de Zurich, renferme plus d'un motif douloureux. Les romans de Richardson sont pleins de larmes ; *les Nuits* d'Young ne parlent que de tombeaux et de désespoir. Shakspeare lui-même, qui connaît si bien les côtés gais et humoristiques de la nature humaine, en présente dans *Hamlet* le côté le plus triste, et de tous ses héros, c'est Hamlet qui séduit le plus l'imagination rêveuse des Allemands. On répète en Allemagne ces poignants monologues où Hamlet se pose avec tant d'angoisses la question du suicide, où son âme fatiguée aspire à la paix du tombeau, où il médite de se réfugier dans la mort pour échapper à des devoirs supérieurs à son courage. Enfin, les brumes d'Ossian jettent un voile mélancolique sur la vie et assombrissent l'horizon de la jeunesse qui se nourrit de cette poésie nuageuse. La mort de Jérusalem, que Gœthe avait connu à Wetzlar et qui se tira un coup de pistolet, après avoir lu beaucoup de poésies et de romans anglais, servit en quelque sorte de commentaire et comme d'illustration à cette littérature désolée.

En même temps régnait en Allemagne l'influence prépondérante de Rousseau, qui sans doute ne poussait pas au suicide, mais qui écartait les hommes de la vie sociale et qui, en peignant avec force tous les vices de la société, travaillait à en dissoudre les liens. On connaît son thème favori, la pensée qu'il a si éloquemment développée dans la *Nouvelle Héloïse* et dans l'*Émile :* Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses, tout ce que produit la nature est parfait ; l'homme seul a gâté l'œuvre de Dieu. Tous ses personnages aspirent à la solitude, à la contemplation immédiate des phénomènes naturels, à la vie rustique et simple. Ils cherchent à se consoler dans des lieux déserts du mal que leur fait l'humanité. Lui-même, semblable à eux, évite la société humaine et s'enferme, tantôt dans l'île de Saint-Pierre, sur le lac de Bienne, tantôt à l'Ermitage ou à Ermenonville. Il répand ainsi le goût des sentiments exaltés. Après la lecture de la *Nouvelle Héloïse*, toute l'Allemagne s'efforça de sentir comme lui, comme Julie et Saint-Preux. Quelques-unes des personnes que Gœthe a le plus connues, auprès desquelles il a vécu, dans les années qui précèdent *Werther*, vivent de la vie du sentiment et en affichent les exagérations. Une demoiselle de Ziegler qu'il vit, dont il fut même un peu amoureux à Darmstadt, était une jeune fille « *d'un sentiment extraordinaire*, » au témoignage de mademoiselle Flachsland, la fiancée de Herder. Elle se fait bâtir dans son jardin un tombeau qu'elle entoure de rosiers ; elle élève un petit agneau, qui

mange et boit avec elle, et quand son agneau meurt, elle le remplace par un petit chien. C'est une si bonne âme et si tendre, qu'elle manque de s'engager avec un homme qu'elle n'aime pas, quoiqu'elle en aime un autre, uniquement par charité et par débordement de sensibilité. Mademoiselle Flachsland, la future madame Herder, qui deviendra plus tard une femme très-positive et qui mettra beaucoup de prose dans sa vie, commence aussi par le sentiment. Elle écrit à Herder, son fiancé, qu'un soir, au fond des bois, elle est tombée à genoux en regardant la lune qui brillait à travers les arbres; qu'elle a trouvé des vers luisants et qu'elle les a mis dans ses cheveux, en ayant soin de les associer par couples, pour ne pas troubler leurs amours. Madame de la Roche, la mère de Maximiliane Brentano, la grand'mère de Bettina, vogua toute sa vie sur les eaux du sentiment. C'étaient chez elle des attendrissements continuels; on s'embrassait, on versait des pleurs. Quand Wieland, son premier adorateur, la retrouvait après de longues séparations, le trouble de leur visage, l'altération de leurs voix, les sanglots qui s'échappaient de leurs poitrines, arrachaient des larmes à tous les assistants. Gœthe a assisté à une partie de ces scènes, il en a vu beaucoup de semblables; lui-même a traversé des périodes d'émotion exagérée et d'attendrissement excessif. Mais il ne se laisse pas entraîner par ce flot de la sentimentalité qui submerge un si grand nombre de ses contemporains. Il y résiste, il lutte contre le courant. S'il la peint en traits ineffaçables, cela ne veut pas dire qu'il y cède au moment où il la décrit, cela nous montre simplement qu'il la connaît, qu'il la comprend et qu'il travaille à se délivrer de ce qui lui en reste encore, en distinguant le sentiment vrai du sentiment faux, en substituant surtout aux émotions énervantes de l'homme les libres conceptions de l'artiste.

La sentimentalité qui sortait de quelques poésies, de quelques romans anglais, des œuvres de Rousseau, trouvait en Allemagne une terre féconde et s'y épanchait sur un sol bien préparé. Elle y devenait en même temps plus tendre et plus naïve; elle s'y fondait dans une sorte d'ingénuité et de candeur germaniques. Le grand art de Gœthe est d'avoir fait de *Werther* un roman où se reconnaissaient toutes les âmes sentimentales de l'Europe, mais où se reconnaissaient plus particulièrement les âmes allemandes. Il y a chez lui un goût de terroir, comme une nouveauté, une sincérité et une fraîcheur d'émotions par lesquelles il rajeunit le thème déjà ancien de l'amour de l'homme pour la nature. Il ne se contente pas d'aimer celle-ci d'une manière générale, dans ses grandes manifestations, comme Thomson et Milton, encore moins comme Saint-Preux, uniquement en haine des hommes; il en poétise les détails les plus

humbles et les plus modestes. Il embrasse de son amour le brin d'herbe qu'il foule aux pieds, le vermisseau qui s'y cache et l'insecte qui y bourdonne, aussi bien que le chêne le plus puissant et le paysage le plus vaste. Il entre en étroite communication avec la nature, il vit de la même vie qu'elle, il en fait le cadre de son existence, la confidente de ses pensées. Il semble qu'il éprouve auprès d'elle quelque chose de l'affection que l'homme primitif devait éprouver pour la terre qui le nourrissait, pour l'arbre qui ombrageait sa tête, pour le ruisseau qui le désaltérait. L'Allemand aime la nature avec infiniment de tendresse et de poésie. Ce sentiment national, cette passion des vieux Germains, habitant les forêts, qui vivait encore dans le cœur de leurs descendants, sans avoir pu trouver ni son expression, ni sa forme, Gœthe l'exprime le premier dans la prose colorée, ardente de *Werther*, et l'Allemagne reconnaît, en lisant ce livre, ce qu'elle sentait confusément depuis des siècles, mais ce que jusque-là elle n'avait pu encore faire sortir de la région vague du rêve.

II

Quand on rapproche *Werther* de l'épisode de Wetzlar, qui en est la source, il faut avant tout comparer les dates, il faut se rappeler que deux ans séparent la réalité du roman. On se rend mieux compte ainsi de la composition de l'ouvrage ; on suit le travail qui s'opère dans l'esprit de Gœthe entre le moment de la passion et celui où l'amoureux se transforme en écrivain. Car, il est important de le redire, *Werther* ne naît pas d'une impression soudaine et irrésistible. C'est, au contraire, une œuvre sérieuse et réfléchie, postérieure à la crise d'amour que Gœthe a traversée. Gœthe a déjà triomphé de la passion, il est entré dans une période plus calme, il a appris, sans trop de chagrin, le mariage de Charlotte; il vient de demander à tenir sur les fonts de baptême le premier-né de son amie, lorsqu'il met la main à la plume et compose *Werther*. Aussi les angoisses et les agitations de l'homme ne sont-elles plus assez fortes pour troubler la liberté de l'artiste. Les impressions de l'amant restent jeunes et fraîches, mais déjà l'écrivain s'en empare et les dispose au nom de l'art dans un ordre savant ; il y mêle en même temps un élément supérieur, idéal, afin de ne pas copier la réalité toute nue et de la relever en la poétisant.

Quand Gœthe compose son œuvre, il est encore ému, il écrit lui-même à Charlotte qu'il pense à elle, que le souvenir des jours heureux de Wetzlar le poursuit, mais il n'est pas ému de la même

manière qu'au moment où il vivait auprès d'elle, où il la voyait tous les jours ; il ne conserve de l'émotion que ce qui est nécessaire à la composition d'une œuvre de sentiment. Un auteur froid ferait un mauvais roman. Gœthe n'est pas froid, mais il n'est pas non plus aussi passionné que Werther lui-même. Celui-ci ne sait pas se distraire ; absorbé par une idée fixe, il ne voit que Charlotte, il ne pense qu'à Charlotte. En dehors d'elle, il semble que le monde n'existe plus. Gœthe ne s'attache pas avec la même opiniâtreté à une pensée unique; avec la souplesse ordinaire de son esprit, il se dérobe sans peine à l'obsession du souvenir. Dès l'instant même où il se sépare de Charlotte, il est déjà capable de ne plus penser uniquement à elle. En quittant Wetzlar, à Ehrenbreitstein, chez la romanesque madame de la Roche, il rencontre une société intéressante, et il se trouve tout de suite assez maître de lui pour observer les types qui défilent sous ses yeux, pour retenir la physionomie de l'un d'eux, et ridiculiser, plus tard, dans *Pater Brey*, l'important et obligeant Leuchsenring. Il réussit même à se distraire assez pour apprécier le mérite d'une des filles de madame de la Roche, de Maximiliane, et lui adresser de tendres hommages. Lorsqu'il retourne à Francfort, plus d'une personne occupe sa pensée en même temps que Charlotte, à laquelle il ne le dissimule pas. C'est d'abord une des demoiselles Gerock, peut-être une autre jeune fille, qu'un jeu de société lui attribue plusieurs fois de suite pour compagne, et avec laquelle il déclare qu'il unirait volontiers sa destinée. C'est surtout Maximiliane, son amie d'Ehrenbreitstein, que madame de la Roche marie brusquement avec un négociant de Francfort, avec Brentano, Italien d'origine, homme sensé et honnête, mais peu lettré, très-positif, veuf d'ailleurs et chargé d'enfants, peu fait pour réaliser l'idéal du mari que rêve d'ordinaire une jeune fille romanesque et sentimentale. On voit par les lettres de Merck que Gœthe console la jeune mariée, et lui-même avoue qu'il éprouve pour elle des sentiments dont un mari n'aurait pas lieu de se féliciter. Il recommence ainsi une nouvelle vie à trois, avec cette différence qu'il trouve, sans doute, moins d'amitié chez le mari, plus de complicité chez la femme, et, lorsqu'il peint cette situation étrange, s'il pense beaucoup à Wetzlar, il emprunte aussi plus d'un trait à ses relations de Francfort, à son intimité avec le ménage Brentano.

En définitive cependant Werther ressemble à Gœthe, suivant le témoignage même de Kestner, c'est-à-dire qu'on retrouve dans Werther quelque chose du caractère et des opinions de Gœthe. Mais Gœthe se contient beaucoup mieux que Werther. Werther est un Gœthe qui va jusqu'au bout de sa passion, et que sa passion conduit au suicide, tandis que le véritable Gœthe modère la sienne et, en

dernier lieu, la domine. Il y a aussi dans Werther bien des traits qui ne sont pas précisément de Gœthe, qui appartiennent à toute la jeune génération allemande de cette époque, où beaucoup de ses contemporains se reconnaîtraient aussi bien que lui-même. *Werther* est plein de souvenirs de Diderot et de Rousseau. Qui ne les avait lus alors en Allemagne? Quel jeune homme ne les connaissait, ne les admirait et ne s'appropriait une partie de leurs idées? On pourrait, dans le roman de Gœthe, désigner les pages qui portent la marque de ces deux grands esprits. Tout ce que Werther dit contre les règles littéraires, contre les préceptes trop étroits qui font obstacle au libre développement du génie, toute la jeune Allemagne le pense avec lui et l'a trouvé dans Diderot. Qui donc aspire plus que celui-ci à sortir enfin des formes convenues et solennelles de la vieille littérature classique? Qui est plus affamé que lui de vérité et de naturel? N'est-ce pas lui qui, avant Lessing, demande le premier au théâtre « des habits vrais, des discours vrais? » Les manifestes révolutionnaires de la période de *Sturm und Drang* renferment-ils beaucoup de choses que ne contiennent déjà les *Entretiens sur le fils naturel* et le *Discours sur l'art dramatique* qui suit le *Père de famille?* Certains passages de Werther ressemblent à un développement orné et poétique des idées favorites de Diderot. Diderot dira, par exemple, lourdement, prosaïquement : « O faiseurs de règles générales, que vous ne connaissez guère l'art et que vous avez peu de ce génie qui a produit les modèles sur lesquels vous avez étudié ces règles, qu'il est le maître d'enfreindre quand il lui plaît ! » Werther reprend la même pensée en style poétique, imagé, avec plus d'éclat et de couleur : « O mes amis ! Pourquoi le torrent du génie déborde-t-il si rarement ? Pourquoi si rarement soulève-t-il ses flots et vient-il secouer vos âmes léthargiques ! Mes chers amis, c'est que là-bas, sur les deux rives, habitent des hommes graves et réfléchis, dont les maisonnettes, les petits bosquets, les planches de tulipes et les potagers seraient inondés; à force d'opposer des digues au torrent et de lui faire des saignées, ils savent prévenir le danger qui les menace. »

Il passe également dans l'esprit de Werther un souffle des idées d'égalité sociale que Rousseau propage en France et qui annoncent une époque révolutionnaire. Il aime et il honore le peuple, il trouve en lui des vertus simples qu'il préfère aux artifices et aux mensonges de la civilisation. Il s'entretient avec les travailleurs, avec les paysans, il s'intéresse à leur sort. Il sera ému par les confidences amoureuses d'un garçon de ferme; il verra à la fontaine une jeune fille, qui vient de puiser de l'eau, embarrassée de replacer sa cruche sur ses épaules et il lui offrira amicalement de l'aider. Mais il ne fera point, comme Rousseau, de ses rapports avec les classes inférieures un

prétexte continuel de déclamation et de théorie sociale. Il parle du peuple plus simplement, en homme habitué, depuis l'enfance, comme Gœthe, à voir le spectacle des mœurs populaires, à vivre dans le voisinage des artisans et à leur témoigner de la sympathie. Il se souvient surtout de Rousseau lorsqu'il rencontre sur sa route quelques nobles orgueilleux, entichés de leurs titres, qui refusent de le traiter en égal, et contre lesquels il revendique, avec l'accent amer et indigné d'un précurseur de la Révolution, les droits de l'esprit et du savoir.

Il se rapproche encore des écrivains français par son amour passionné pour la nature. La nature, ce grand mot que Rousseau a tant prononcé, qu'il invoquait encore lorsqu'il se renfermait dans une île solitaire du lac de Bienne, la nature, que Diderot, avant Rousseau, peignit en traits de feu dans les *Entretiens sur le fils naturel*, est l'amie préférée de Werther. C'est auprès d'elle qu'il se réfugie, comme Saint-Preux, pour échapper aux tristesses qui l'obsèdent, aux injustices et aux violences dont il est le témoin. La nature le console et le dédommage de la méchanceté des hommes. Il n'a même pas besoin, pour l'aimer, qu'elle lui offre les sites imposants du lac de Genève, la magnifique végétation de Clarens ni les rochers de Meillerie. Le moindre paysage l'enchante. Des enfants qui jouent sous des tilleuls, avec une maison de ferme dans le fond, avec quelques charrues et quelques haies, forment un tableau champêtre qu'il regarde pendant des heures entières et qu'il s'exerce à reproduire par le dessin. Ici le tempérament germanique reparaît avec sa sensibilité et sa poésie natives, sous l'imitation de Rousseau. Dans *Werther*, il y a quelque chose de plus que dans la *Nouvelle Héloïse*, un attendrissement plus profond et plus pénétrant, un désir ardent de s'identifier avec la nature, de s'unir à elle, la faculté de la comprendre et de l'aimer jusque dans ses plus humbles manifestations. Certaines pages un peu vagues et un peu mystiques de *Werther* ne seraient jamais sorties de la plume de Rousseau, et ce sont précisément celles qui charment le plus les imaginations rêveuses de l'Allemagne. Qu'on lise, par exemple, les phrases suivantes, à côté des plus belles descriptions de Rousseau, on reconnaîtra tout de suite la différence du ton et la nouveauté du sentiment : « Quand les vapeurs de la vallée, dit Werther, s'élèvent devant moi, qu'au-dessus de ma tête le soleil lance d'aplomb ses feux sur l'impénétrable voûte de l'obscure forêt et que quelques rayons épais se glissent seulement au fond du sanctuaire; que, couché sur la terre dans les hautes herbes, près d'un ruisseau, je découvre dans l'épaisseur du gazon mille petites plantes inconnues, que mon cœur sonde de plus près l'existence de ce petit monde qui fourmille parmi

les herbes, de cette multitude innombrable de vermisseaux et d'insectes de toutes formes; que je sens la présence du Tout-Puissant qui nous a créés à son image, et le souffle du Tout-Aimant qui nous porte et nous soutient flottants sur une mer d'éternelles délices : mon ami, quand le monde infini commence ainsi à poindre devant mes yeux et que je réfléchis le ciel dans mon cœur, comme l'image d'une bien-aimée, alors je soupire et m'écrie en moi-même : « Ah! « si tu pouvais exprimer ce que tu éprouves! Si tu pouvais exhaler « et fixer sur le papier cette vie qui coule en toi avec tant d'abon- « dance et de chaleur, en sorte que le papier devienne le miroir de « ton âme, comme ton âme est le miroir d'un Dieu infini!... » Mon ami... mais je sens que je succombe sous la puissance et la majesté de ces apparitions. »

Sensibilité, imagination, tout Werther est dans ces quelques lignes. Sa sensibilité maladive lui prépare les souffrances que connaissent seuls ceux qui savent aimer. Son imagination exaltée embrasse le monde dans ses rêves et retombe ensuite sur elle-même avec tristesse, lorsqu'elle rencontre un désaccord trop grand entre ce qu'elle a rêvé et ce qu'elle voit. Il aspire à trop de choses; il veut la nature trop belle, l'humanité trop parfaite. Il a plus de désirs que de volonté, plus de besoins que de puissance, et c'est ce qui le tue. En cela il diffère absolument de Gœthe, qui peut bien quelquefois se laisser entraîner par un accès d'imagination, mais sur lequel la raison reprend tout de suite ses droits. « Il est ardent dans toutes ses affections, nous dit Kestner dans un portrait qu'il a laissé de lui, mais il a beaucoup de pouvoir sur lui-même. » On ne saurait mieux dire ni porter un jugement plus vrai sur l'auteur de *Werther*, à l'époque même où *Werther* allait éclore dans sa pensée. Gœthe, en effet, se gouverne et se corrige, tandis que son héros ne se gouvernera ni ne se corrigera jamais.

Le caractère de Charlotte est aussi, comme celui de Werther, le résultat d'un compromis poétique entre la réalité et la fiction. Tantôt on y retrouve la véritable Charlotte de Wetzlar, tantôt une Charlotte de convention. Au témoignage de Kestner, la vraie Charlotte n'avait rien de romanesque; c'était au contraire une excellente ménagère, très-positive, très-pratique, pleine de raison et de calme. On n'en dira pas tout à fait autant de celle du roman. Dès que Werther parle d'elle dans cette lettre si admirable et si touchante où il annonce à son ami l'explosion de sa passion, on pourrait distinguer presque à coup sûr ce que Gœthe invente et imagine de ce qu'il emprunte à ses souvenirs. La première scène où Charlotte paraît ressemble à un tableau copié sur la nature. Cette jeune fille en robe blanche qui distribue le goûter à ses frères et à ses sœurs, vers laquelle se ten-

dent des mains joyeuses et empressées, Gœthe l'a vue telle qu'il la décrit dans une de ses visites à la *Maison allemande.* Il emporte cette image dans sa mémoire et il la fait revivre avec une fraîcheur, avec une grâce de pinceau qui lui restituent tout le coloris de la réalité. En quelques traits charmants il ressuscite une des scènes les plus aimables auxquelles il ait réellement assisté. Pendant toute la promenade en voiture, la conversation de Charlotte, la sagesse de son goût, la justesse d'esprit qui lui fait préférer les lectures appropriées à ses devoirs aux romans les plus pathétiques, nous rappellent la fiancée de Kestner. La vraie Charlotte aussi devait aimer la danse et se permettre sans scrupules ce plaisir innocent de la jeunesse allemande. Quand on la voit emportée par son cavalier dans le tourbillon de la valse, il semble qu'on assiste à une de ces aimables réunions des petites villes de l'Allemagne où les jeunes filles les plus honnêtes, les plus occupées, vont se distraire un instant des travaux de la semaine. Ce qui est moins vraisemblable, moins près de la réalité, c'est que la Charlotte de Kestner se soit jamais assez occupée de son danseur pour qu'une de ses amies lui rappelle en riant, sous forme de menace et de reproche amical, qu'elle a un fiancé ; ce qui lui ressemble moins encore, ce qui donne même à l'héroïne du roman une teinte de coquetterie, c'est qu'elle s'interrompe tout à coup au milieu de la danse pour dire à Werther : Pourquoi ne vous le dirais-je pas ? Albert est un galant homme auquel je suis promise. Pour une première entrevue, cela est un peu vif. Il n'y a guère que les coquettes qui soient attaquées si vite et qui se mettent si vite sur la défensive.

Dans la scène qui suit, au moment où l'orage éclate sur la salle de bal et trouble les danseurs, il y a des incidents qui paraissent réels, d'autres purement romanesques. La présence d'esprit de Charlotte, sa sérénité, son courage nous font penser à la fiancée de Kestner. Elle a dû, elle aussi, telle que son mari nous la représente, rassurer plus d'une fois et distraire, pendant que le tonnerre grondait, ses compagnes plus peureuses. Kestner cependant réclame contre les soufflets qu'elle distribue à droite et à gauche, dans le jeu qu'elle organise pour donner le change à ses amis, et prétend qu'elle n'aurait jamais pris une telle liberté avec des hommes. Sauf ce détail matériellement inexact, il y a bien du vrai dans l'attitude que Gœthe lui prête, tant que l'orage dure. Mais ce qui ne lui ressemble plus, ce qui devient tout à fait romanesque, c'est la fin de la scène, lorsque le tonnerre s'éloigne, qu'une pluie douce tombe dans la campagne et que Charlotte s'approchant de la fenêtre avec Werther regarde le ciel, ramène sur son danseur ses yeux mouillés de larmes et pose la main sur la sienne en s'écriant : ô Klopstock !

La vraie Charlotte n'était point si sentimentale. Cette mise en scène larmoyante et cette exclamation nous étonneraient moins de la part de Caroline Flachsland, la fiancée de Herder qui en se promenant avec son futur mari dans la faisanderie de Darmstadt, se faisait réciter par lui des odes de Klopstock. Gœthe qui le savait s'en est peut-être souvenu. Peut-être aussi pensait-il, en écrivant cette scène, à la romanesque mademoiselle de Ziegler ou à Maximiliane de la Roche, lorsqu'au milieu des tonnes de hareng de son mari et des détails prosaïques du ménage, elle soupirait après l'idéal, en compagnie de l'auteur de *Werther*. Ce n'est pas non plus la vraie Charlotte qui aurait regardé Gœthe de manière à lui laisser croire qu'il pouvait être aimé, et inspiré des phrases telles que celle-ci : « Non, je ne me trompe pas ! Je lis dans ses yeux noirs le sincère intérêt qu'elle prend à moi et à mon sort. Oui je sens, et là-dessus je puis m'en rapporter à mon cœur, je sens qu'elle... Oh ! l'oserai-je? Oserai-je prononcer ce mot qui vaut le ciel?... Elle m'aime ! » Gœthe ne dut jamais se faire une semblable illusion. Kestner rendait pleine justice à la conduite de sa femme et reconnaissait qu'elle n'avait jamais accordé le moindre encouragement à la passion de son ami. Il y a aussi bien de l'arrangement et de l'art dans la scène des adieux entre Albert, Charlotte et Werther, à la veille du premier départ de Werther. A cette date, il s'était passé quelque chose de semblable, nous dit Kestner, entre lui, Gœthe et Charlotte. Ils avaient eu ensemble une conversation touchante sur la vie future et sur les chances que les hommes ont de se revoir dans l'autre monde. Mais l'imagination de l'écrivain donne à cet entretien un cadre romanesque et dramatise en quelque sorte, par une mise en scène habile, les idées très-simples qui y furent exprimées.

Nous voyons ainsi, dans le détail, la réalité se transformer sous la baguette de Gœthe ; nous assistons à la métamorphose des événements réels en une œuvre d'art. Le véritable artiste ne peut procéder autrement. La réalité toute nue eût paru ici trop raisonnable, presque froide. La vraie Charlotte, malgré sa dignité, sa réserve, tous ses mérites, eût excité moins d'intérêt que la Charlotte imaginaire. On l'eût trouvée trop raisonnable et trop maîtresse d'elle-même. Gœthe aussi eût paru trop facilement se résigner, renoncer trop facilement à la possession de celle qu'il aimait. Le roman demande et demandait surtout alors des émotions plus fortes, plus de pathétique. Les idées sentimentales débordaient dans la littérature et dans la vie sociale de l'Allemagne. Les imaginations allemandes voyaient flotter devant elles les fantômes passionnés de Julie et de Saint-Preux. Il fallait, pour les émouvoir, pour répondre à l'excitation générale des sentiments, leur présenter des scènes où se déchaîneraient, comme

dans la *Nouvelle Héloïse*, l'emportement et la toute-puissance de la passion. C'est à cette ardeur, à ces transports qu'on reconnaît que Werther est l'œuvre d'un jeune homme dans une littérature jeune. Gœthe composera des œuvres plus profondes. Il n'en écrira aucune qui réponde mieux aux sentiments de ses contemporains, qui marque plus une date que *Werther*. C'est encore là que l'Allemagne ira toujours chercher la trace des émotions qui l'agitaient alors, de l'orageuse période qu'elle a traversée, à la fin du dernier siècle. C'est là aussi qu'on ira toujours chercher le premier modèle de ce qu'on pourrait appeler le style dans la prose germanique. Aucun prosateur allemand, ni Lessing, ni Herder, n'avait encore écrit ainsi, avec cette puissance, cette abondance d'images, cette variété de tons, cette richesse de développements, cette force et cette sincérité d'émotion.

La jeune Allemagne dut ressentir alors quelque chose d'analogue à ce qu'éprouvèrent les contemporains de Richelieu, les personnages héroïques et romanesques de la cour de France, lorsque Corneille leur parla la langue du *Cid*, et traduisit en si beaux vers les sentiments qu'ils estimaient le plus, le courage, l'honneur chevaleresque, l'amour. Des deux côtés, c'était une littérature à son aurore, comme le premier rayon du soleil levant, comme la promesse d'un beau jour.

III

Les rapprochements qu'on peut faire entre l'épisode de Wetzlar et le roman de Gœthe ne portent que sur la première partie de *Werther*. Dans la seconde partie, Gœthe substitue à Charlotte et à lui-même deux personnages nouveaux, Jérusalem et la femme que celui-ci aimait, ou plutôt encore un être de convention, une héroïne purement imaginaire. La mort de Jérusalem émut toute l'Allemagne et fournit à Gœthe un dénoûment qui sans cela n'aurait peut-être pas été aussi tragique. Peut-être même le roman n'aurait-il pas été écrit, si Jérusalem ne s'était pas tiré un coup de pistolet. Cet événement se passa à Wetzlar, lorsque Gœthe en était déjà parti, mais il en fut très-touché, et il écrivit immédiatement à Kestner pour lui demander des renseignements sur la mort de ce malheureux. Kestner lui répondit par une lettre longue et détaillée que nous possédons, et qui explique les causes du suicide. D'après ce témoignage, le jeune Jérusalem, fils d'un prédicateur renommé, esprit cultivé lui-même, mais d'une humeur sombre et mélancolique, se nourrissait habituellement d'idées tristes et entretenait sa mélancolie par

des lectures romanesques. « Il dévorait beaucoup de romans, dit Kestner, et il avouait lui-même qu'il n'y en avait presque pas qu'il n'eût lu. » Il témoignait aussi une grande préférence pour les tragédies les plus lugubres. Attaché à la légation de Brunswick près la cour impériale de justice, il avait éprouvé dans sa carrière quelques désagréments. Les salons aristocratiques de Wetzlar lui avaient fermé leurs portes. Il vivait en mauvaise intelligence avec l'envoyé de son gouvernement, son chef direct. Enfin, il aimait la femme d'un de ses collègues, du secrétaire palatinal H..., et cet amour lui causait de nouveaux soucis; car la maison de sa maîtresse venait de lui être interdite la veille du jour où il se tua. Kestner ajoute même que ce chagrin précipita sans doute la catastrophe. Il était impossible au moins de ne pas remarquer la coïncidence des deux événements.

Gœthe conserve tous ces détails et introduit dans son roman des fragments textuels de la lettre de Kestner. C'est évidemment en souvenir des mésaventures de Jérusalem, que Werther éprouve quelques difficultés dans ses relations avec son ambassadeur, et qu'il subit l'humiliation d'être chassé d'une réunion aristocratique, où les nobles s'étonnent de rencontrer un roturier.

Au moment où Gœthe changeait en quelque sorte de modèles, en peignant sous les mêmes noms des personnages différents, en faisant apparaître sur la scène, à sa place, à la place de Charlotte, Jérusalem et une héroïne nouvelle, il lui fallait beaucoup d'art pour ménager la transition. Il opère, en effet, ce changement avec infiniment d'adresse, et il réussit à composer des physionomies très-harmonieuses avec des traits empruntés à des personnes différentes. L'idée de suicide, par exemple, qui était fort étrangère à ses propres sentiments, à laquelle, pour son compte, il ne s'est jamais sérieusement arrêté, mais qui doit devenir le terme et la conclusion inévitable du roman, il l'annonce et il la prépare de loin, de telle manière que, dès la première partie, alors que Gœthe parle davantage en son propre nom, il emprunte déjà quelque chose au caractère de Jérusalem. Quand Werther ne connaît pas encore Charlotte et ne peut par conséquent être malheureux par elle, il souffre déjà cependant, et il se console d'avance des misères de la vie par la certitude de pouvoir s'en affranchir. Si la vie devient trop lourde, il songe déjà qu'il y a un moyen de rejeter ce fardeau. A peine Albert paraît-il à l'horizon — car dans le roman Albert n'assiste pas, comme Kestner, à la naissance de la passion; il n'arrive plus tard — que Werther se demande s'il ne sera pas de trop entre le mari et la femme, et s'il ne fera pas bien de mourir pour ne pas troubler la vie de ses amis. Cette pensée amène une scène caractéristique entre lui et Albert. Un jour il emprunte à celui-ci ses pistolets pour un voyage et, tout en

causant, il applique sur son front une des deux armes. Albert lui reproche ce mouvement et, avec son bon sens flegmatique, prononce la condamnation du suicide. Werther, au contraire, le défend avec une sorte de fureur, il traite de lieux communs tous les arguments qu'on lui oppose, et il finit par déclarer que l'homme qui se tue doit être considéré par la société comme un malade, incapable de résister à l'excès de ses souffrances et autorisé naturellement à s'en délivrer. L'excitation de sa parole, la véhémence avec laquelle il exprime son opinion nous préparent à la catastrophe du dénoûment :

« La nature a ses bornes, s'écrie-t-il ; elle peut jusqu'à un certain point supporter la joie, la peine, la douleur ; ce point passé, elle succombe. La question n'est donc pas de savoir si un homme est faible ou s'il est fort, mais s'il peut soutenir le poids de ses souffrances, qu'elles soient morales ou physiques ; et je trouve aussi étonnant que l'on nomme lâche le malheureux qui se prive de la vie, que si l'on donnait ce nom au malheureux qui succombe à une fièvre maligne... Vainement un homme raisonnable et de sang-froid, qui contemplera l'état de ce malade, lui donnera-t-il de beaux conseils ; il ne lui sera pas plus utile que l'homme sain ne l'est au malade, à qui il ne saurait communiquer la moindre partie de ses forces. »

Ce sont là les premiers germes de la maladie du suicide, comme les symptômes précurseurs de la crise aiguë qui terminera le roman. Pendant que Werther vit en pays étranger, dans la diplomatie, les mêmes idées reparaissent chez lui chaque fois qu'il rencontre sur sa route un obstacle ou une déception. Vient-il d'être repoussé et humilié par la société aristocratique, se figure-t-il que toute la ville connaît son aventure, et que tous les passants le regardent avec ironie, il écrit aussitôt qu'en pareil cas on se donnerait volontiers d'un couteau dans le cœur. Peu à peu, par un effet de l'art du romancier, nous voyons la pensée du suicide, vague d'abord et indécise, se préciser davantage et s'emparer de l'imagination de Werther. Tout lui manque à la fois. La carrière diplomatique, dans laquelle sa famille espérait pour lui quelques succès, qui eût été en tout cas une occupation active, une distraction à ses chagrins, lui est fermée par l'affront qu'il vient de recevoir. S'il rentre en lui-même, ou s'il se tourne du côté de Charlotte, que lui reste-t-il ? Pendant son absence, Charlotte a épousé Albert ; un obstacle invincible, insurmontable, s'élève désormais entre elle et lui. D'autres circonstances encore le portent à la tristesse et le désespèrent. Il a connu Charlotte et la patrie de Charlotte, pendant les plus beaux jours de l'année, sous les rayons d'un brillant soleil. Il revoit maintenant cet aimable pays, pendant la saison rigoureuse, sous la neige, sous le souffle dessé-

chant d'un vent d'hiver. Les jours courts, les nuits longues remplissent son âme de pensées noires. La nature qui autrefois éveillait en lui une foule de sentiments joyeux semble maintenant privée de la vie et ne lui parle plus qu'un langage lugubre. De pénibles incidents lui retirent l'une après l'autre ses moindres joies ou le livrent sans défense au désespoir. Un jeune enfant, le fils d'une paysanne, qu'il prenait plaisir à caresser et à voir courir, est mort pendant son absence ; il trouve l'image du deuil dans la maison jadis riante et heureuse. Les beaux arbres qui ombrageaient la cour du presbytère ont été abattus. Un garçon de ferme, avec lequel il s'était quelquefois entretenu, dont il avait reçu les confidences, vient d'assassiner un rival dans un accès de jalousie, et il apprend avec effroi que son propre témoignage sera peut-être invoqué contre le coupable. Enfin, sur le bord de la rivière, il rencontre un homme vêtu d'un costume étrange, qui cherche des fleurs au cœur de l'hiver, et il découvre dans ce malheureux un ancien commis du père de Charlotte, auquel la beauté de celle-ci a inspiré une passion insensée, qui a osé le lui dire, et qui a perdu, du même coup, sa place et sa raison.

Ainsi, par une gradation savante, admirablement calculée pour préparer le dénoûment, toutes les consolations se retirent de la vie de Werther. Plus l'on approche du terme, plus le cercle des idées tristes se resserre autour de lui. Mais sa grande douleur, la cause réelle et déterminante de sa fatale résolution, c'est de voir Charlotte mariée, appartenant à une autre. Gœthe a exprimé avec beaucoup de force ce sentiment d'inévitable jalousie qu'il avait dû éprouver lui-même, par lequel il avait certainement passé, lorsqu'il vivait entre Charlotte Buff et Kestner, entre Maximiliane de la Roche et Brentano. Dans le roman, il pousse jusqu'au bout, avec la logique inflexible de l'art, les conséquences d'une situation d'où, en réalité, il était sorti à son honneur et d'une manière beaucoup moins tragique, mais dont il sentait tous les périls. Était-il possible qu'entre deux hommes aimant la même femme, quelle que fût leur amitié et leur loyauté, il ne se produisît pas quelque embarras d'abord, plus tard une sourde irritation, presque de la haine? Werther et Albert, qui ont commencé par vivre en bonne intelligence, comme Gœthe lui-même vivait avec Kestner et Brentano, finissent par ne plus se voir sans embarras et sans déplaisir. Albert ne se sent plus libre chez lui; il se lasse de rencontrer sans cesse sur son chemin l'amant de sa femme ; il craint que le monde ne blâme cette liaison équivoque et il voudrait éloigner Werther. De son côté, Werther épie d'un œil jaloux tout ce qui peut ressembler à un désaccord entre le mari et la femme ; il trouve Albert très-froid, très-sec, presque dur; il est

volontiers tenté de considérer Charlotte comme une victime et de croire qu'il l'aurait rendue plus heureuse.

La seule personne qui puisse, par sa raison et par sa prudence, dénouer cette situation, c'est Charlotte. La Charlotte réelle, la Charlotte de Kestner le fait ; elle sait tenir Gœthe à distance et se conduire de telle manière qu'elle inspire à son mari la plus profonde estime. L'héroïne du roman n'agit pas tout à fait avec la même réserve. Plus on approche du dénoûment, plus la conception romanesque s'éloigne du type primitif. La Charlotte de *Werther* est plus sentimentale que son modèle, moins prudente, moins raisonnable et par cela même plus attachante ; sa condition d'héroïne de roman l'y oblige en quelque sorte ; elle ne peut tenir sa place dans un roman qu'à ce prix, en perdant quelque chose de sa sagesse primitive. Elle n'a pas le courage de renvoyer Werther ; elle sent cependant qu'il le faut, mais elle n'ose pas prononcer le mot fatal. Au fond, tout en se défendant contre son amour, elle se laisse aller à l'aimer ; elle songe quelquefois vaguement à lui faire épouser une de ses amies, mais elle n'en trouve aucune qui soit digne de lui, et, quand elle sonde cette pensée, elle s'aperçoit avec terreur qu'elle voudrait le garder pour elle-même. Enfin ses sentiments comprimés et longtemps contenus se font jour malgré elle et la trahissent dans cette scène mémorable où, en l'absence de son mari, Werther vient la voir pour la dernière fois, où il la trouve seule et agitée, où il lui lit un passage d'*Ossian*, où leurs pleurs coulent ensemble sur les infortunes du héros du Nord, et où, sous l'empire d'une émotion indicible, leurs lèvres se rencontrent.

Peu de pages de roman égalent en pathétique les dernières scènes de *Werther*. Le dénoûment de Clarisse Harlowe, si douloureux, arrache à peine plus de larmes. La résolution de Werther d'en finir avec la vie, résolution déjà prise auparavant, mais confirmée par le danger de la situation ; l'idée qui le séduit de demander les pistolets d'Albert, de les recevoir essuyés de la main de Charlotte et de se tuer en quelque sorte avec le souvenir de son amie ; cette dernière course fiévreuse dans la campagne, sous la pluie ; cette nuit passée à écrire, à minuit l'explosion du pistolet entendue par une seule personne, le lendemain matin la découverte de ce corps où il reste encore quelques traces de vie, mais déjà mutilé et défiguré par la mort, la douleur de toute la famille du bailli, la consternation d'Albert, le désespoir de Charlotte, tout cela compose un tableau admirable, digne du plus grand art et qui se grave dans toutes les mémoires.

L'œuvre de l'artiste était complète. Ce petit livre, qui exprimait si bien les sentiments d'une époque, où respirait l'amour de la na-

ture, si chère au dix-huitième siècle, où la passion se peignait en traits de feu, où grondait un écho de l'agitation révolutionnaire qui remuait l'Europe; ce roman, dont le héros, jeune, bon, sensible, tranchait lui-même sa destinée et laissait une ineffaçable impression de regrets et de pathétique, se répandit avec une merveilleuse rapidité à travers les deux mondes. On le traduisit aussitôt dans toutes les langues, même en chinois. Le moins sentimental, le moins romanesque des hommes, Bonaparte, l'emportait en Égypte dans son bagage de campagne. Il faisait couler des larmes des plus beaux yeux et excitait un attendrissement universel.

Au jugement même des critiques difficiles, les mérites les plus divers s'y rencontraient et y éclataient à la fois. La poésie qui y déborde y baigne toutes les scènes d'une lumière idéale. Les objets les plus simples s'y colorent de teintes lumineuses et s'y disposent harmonieusement en tableaux pittoresques. Les plus modestes éléments d'un paysage, quelques tilleuls, une prairie, les bords d'une rivière, y forment une de ces peintures que l'œil croit avoir vues, mais qui parlent à l'imagination mieux que la réalité. Des plus petits détails le sentiment poétique sort et s'exhale comme un parfum précieux. En même temps la vie réelle, aussi bien la vie domestique de l'homme que le travail mystérieux de la nature, y est observée et rendue avec une fidélité frappante. Quoi de plus exact, quoi de plus semblable à un honnête intérieur allemand égayé et comme rafraîchi par la présence d'une jeune fille, que la scène où Charlotte, remplaçant la mère disparue, distribue elle-même à ses frères et à ses sœurs les tartines du goûter! Ce sont là de ces tableaux qu'un peuple n'oublie pas, parce qu'ils lui présentent, dans les limites de la vérité, l'image la plus aimable de lui-même. Il sait bien que les traits en sont choisis, mais il se félicite de les avoir fournis au peintre. Une autre beauté durable de *Werther*, c'est la langue forte et sincère qu'y parle la passion, passion plus vraie, plus vivante que celle de la *Nouvelle Héloïse*, si admirée cependant à cette époque. Il y a dans l'ouvrage allemand moins de rhétorique, moins de déclamation, moins d'emphase, moins de pédantisme surtout que dans le livre de Rousseau. L'intérêt n'y est point à chaque instant refroidi par ces longues dissertations philosophiques et par ces descriptions étrangères au sujet que l'écrivain français introduit dans son roman. Ici, au contraire, tout est enchaîné fortement et solidement : rien n'y paraît inutile; les plus petits incidents servent à mieux peindre, à mieux accuser les caractères. Aussi *Werther* a-t-il moins vieilli que les amours de Julie et de Saint-Preux. L'excès de la sentimentalité, l'abus de la mélancolie qui y marquent le goût du temps et qui sont comme le tribut payé à la mode, n'y altèrent pas l'impression

profonde que produisent sur tous les esprits l'accent jeune et passionné de l'amour, l'instinct vrai de la poésie, qui se mêle à toutes choses, et le sentiment attendri des beautés de la nature.

IV

Au point de vue littéraire, il n'y a donc aucune réserve à faire en lisant *Werther*. L'écrivain a réalisé les conditions les plus élevées de l'art, puisqu'il s'adresse à la fois à son temps et à la postérité, puisqu'il trace des portraits qui, d'un côté, représentent une époque, un pays déterminés et répondent, de l'autre, aux sentiments éternels de la nature humaine. Mais, à propos de ce livre se pose nécessairement la question de morale. Que faut-il penser de la moralité de *Werther?* La conception et l'achèvement de l'ouvrage révèlent-ils chez le jeune romancier un sens moral très-net? Il ne s'agit point ici, bien entendu, de rétrécir le domaine de l'imagination ni de méconnaître les droits de l'art. L'artiste ne prêche ni ne moralise, il ne se propose pas de donner aux hommes des leçons de vertu; il poursuit la beauté idéale, et, lorsqu'il la réalise, il atteint le seul but que son esprit se soit fixé. Mais lorsque l'impression que produit son œuvre est en même temps saine et bienfaisante, on peut dire qu'en poursuivant le beau il a rencontré le bien sans le chercher. Shakspeare, assurément, ne compose pas ses drames avec l'intention déterminée de faire sortir de chaque pièce un enseignement moral: il se préoccupe avant tout de l'intérêt dramatique. Et cependant son théâtre révèle chez lui un sentiment très-énergique de la moralité. Il n'y a pas une de ses pièces où il ait diminué le respect que nous devons avoir pour la vertu; il n'y en a pas une non plus où il ait paré le vice de couleurs séduisantes. Il ne cherche à embellir par aucun paradoxe, à atténuer par aucun sophisme ni par aucun artifice de langage les crimes de Goneril, d'Iago, d'Edmond de Gloster, de Richard III, de Macbeth; il ne laisse non plus ni amoindrir ni ridiculiser aucun des sentiments honnêtes qui inspirent ses héroïnes; ni l'innocence ni l'honneur ne souffrent chez lui aucun échec dans la personne d'Imogène, de Desdémone, de Cordélie. En lisant les œuvres de Corneille et de Racine, personne ne doutera non plus du sens moral de ces deux écrivains. La lutte que Corneille institue, dans ses tragédies, entre le devoir et la passion, aboutit inévitablement au triomphe du devoir, à la défaite de la passion. Si, dans Racine, la passion triomphe, au contraire, elle entraîne avec elle le châtiment du coupable et apprend aux spectateurs que nul

ne se dérobe aux conséquences de ses fautes. Des meilleurs romans anglais se dégage toujours une conclusion analogue. Après avoir lu le roman de Richardson, qui ne préférera la destinée de Clarisse Harlowe, avec tous ses malheurs, à celle de Lovelace, avec tous ses succès?

Chez Gœthe, l'artiste est-il aussi doublé d'un moraliste inconscient? Le sentiment énergique de la moralité se retrouve-t-il au fond de son œuvre, sans qu'il y ait pensé, uniquement par l'effet de la culture morale de l'homme et de la direction inévitable qu'elle donne à ses pensées? Ici il faut bien reconnaître que l'auteur de *Werther* ne se sent retenu par aucune de ces règles sévères que s'imposent les consciences timorées. L'histoire même de la composition du roman et des matériaux qu'il y emploie en est la preuve. Un esprit très-scrupuleux se fût-il permis de disposer ainsi des sentiments de la vie intime de ses amis et de les faire comparaître devant le public, sans les prévenir, en empruntant assez de traits à leurs physionomies pour qu'on les reconnaisse, en les modifiant cependant assez pour qu'eux-mêmes ne veuillent pas se reconnaître? Ne profane-t-il pas un peu l'innocent souvenir de son séjour à Wetzlar, de sa pure affection pour Charlotte, de son amitié pour Kestner, lorsqu'il prête à Charlotte un caractère romanesque qu'elle n'avait point en réalité, et qu'il mêle à la fiction assez de vérité pour qu'on croie la fiction vraie, alors même qu'elle ne l'est pas? Le sens droit de Kestner ne s'y trompe pas. Il éprouve un vif chagrin en se voyant traîner, lui et sa femme, devant le public, en reconnaissant surtout ce que Gœthe a ajouté de surcharge sentimentale au caractère si pur de Charlotte. Il faut lire la lettre que, dans le premier moment de sa surprise et de son mécontentement, il écrit à Gœthe. Ce qu'il dit éclaire la situation et nous apprend tout de suite en quoi Gœthe a paru manquer aux lois de l'amitié, aux égards délicats qu'on doit à ceux qu'on aime.

« Votre *Werther*, écrit-il après avoir reçu un exemplaire de l'ouvrage, serait de nature à me faire grand plaisir en me rappelant bien des scènes et des événements intéressants ; mais, tel qu'il est, il m'a peu édifié à certains égards. Vous savez que j'aime à parler franchement. Vous avez prêté, il est vrai, à chaque personnage, quelques traits étrangers, ou bien vous en avez fondu plusieurs en un seul. Je ne désapprouve pas cela, mais, en fondant et en empruntant ainsi, si vous aviez tant soit peu consulté votre cœur, les personnes véritables auxquelles vous avez emprunté des traits se trouveraient moins prostituées. Vous avez voulu dessiner d'après nature pour donner des tons vrais à votre tableau ; mais vous avez réuni tant de choses disparates que vous avez manqué tout à fait votre but. Monsieur

l'auteur se fâchera peut-être, mais je m'appuie sur la réalité et la vérité, quand je prétends que le peintre s'est trompé. La véritable Lotte serait bien fâchée si elle ressemblait à la Lotte peinte par vous. Je sais bien que c'est une composition. Mais, même madame H... (la maîtresse de Jérusalem), que vous y avez mêlée un peu, n'aurait pas été capable de ce que vous dites de votre héroïne. Le but de votre œuvre, la nature et la vérité n'auraient pas exigé tant de frais d'invention, car Jérusalem se serait brûlé la cervelle sans la conduite de votre héroïne, qui serait toujours déshonorante pour une femme et surtout pour une femme distinguée. La véritable Lotte, dont vous voulez être l'ami, est, dans votre peinture, suffisamment indiquée pour qu'on la reconnaisse. Je ne veux pas continuer; cette pensée seule me cause déjà trop de douleur. Et le mari de Lotte, que vous appeliez votre ami, et qui l'était, Dieu le sait, il est avec elle... Et ce misérable Albert! Alors même qu'il ne serait pas une copie, il a emprunté tant de traits à l'original qu'on peut aisément deviner le véritable Albert. La ressemblance ne porte, il est vrai, que sur le côté extérieur, et, grâce à Dieu, seulement sur l'extérieur. Mais si vous teniez à l'y introduire, était-il donc nécessaire de faire de lui un être aussi apathique? Peut-être était-ce dans l'intention de vous placer fièrement à côté de lui et de pouvoir dire : « Voyez quel « homme je suis, moi! »

Mais, enfin, ces reproches ne pouvaient être faits à Gœthe que par Kestner et par sa femme. Le grand public ignorait la faute commise envers l'amitié. C'est à un autre point de vue qu'une partie de l'opinion fit le procès à *Werther*, tout en l'admirant beaucoup. On accusa tout de suite l'ouvrage d'exprimer des tendances immorales et de contenir l'apologie du suicide. Dans différents pays, on considéra le livre comme dangereux et on chercha à empêcher qu'il se répandît. A Leipzig, où se tenait la grande école de morale de l'Allemagne du Nord, les magistrats municipaux proposèrent une amende de cent thalers contre quiconque vendrait et colporterait le roman de Gœthe. A Milan, l'archevêque, plus habile, ayant vu annoncer dans son diocèse une traduction de *Werther*, en fit acheter tous les exemplaires par des ecclésiastiques et détruisit l'édition. Protestants et catholiques s'entendaient pour condamner l'œuvre. L'Allemagne du Sud et l'Allemagne du Nord rivalisaient d'énergie dans leurs attaques contre Gœthe. Pendant que le pasteur Gœze, de Hambourg, l'adversaire de Lessing, se gardait bien de laisser échapper cette occasion de signaler son zèle et son intolérance, un professeur de sciences politiques de Calsruhe publiait une violente philippique contre l'ouvrage et contre l'auteur. Ailleurs on publiait, sans ménagements, *Werther en Enfer*.

De son côté, ce qui indique que les attaques venaient de bien des points à la fois, l'ami de Lessing, Nicolaï, composa une parodie du roman. C'est à peu près le seul souvenir qui soit resté de cette polémique, le seul en tout cas que Gœthe eût conservé lorsqu'il écrivait ses *Mémoires*. Nicolaï, qui intitule son œuvre: *Les joies du jeune Werther*, suppose que Werther ne se tue pas, qu'il se tire simplement un coup de pistolet, mais que le sage Albert, prévoyant ce qui allait arriver, a eu soin de ne charger son arme qu'avec du sang de poulet. Au lieu de se loger une balle dans la tête, Werther s'inonde de sang et se croit blessé à mort. On le détrompe, on lui apprend qu'il n'a pu se faire aucun mal ; on exige de lui la promesse qu'il ne recommencera pas, et Albert, qui n'est point encore marié, se sacrifie pour lui, le réconcilie avec la vie en lui cédant Charlotte. Après le mariage, la parodie continue sous ce titre nouveau : *Souffrances et joies de Werther marié*. Les deux époux traversent une lune de miel délicieuse, et, au bout de dix mois, la naissance d'un enfant complète leur bonheur. Mais, à partir de ce moment commencent les épreuves de Werther : d'abord les couches de Charlotte mettent la vie de la jeune femme en danger ; puis, l'enfant qu'elle n'a pas pu nourrir, qu'elle est obligée de confier à une nourrice, contracte sur le sein de celle-ci une maladie qui l'emporte. D'autre part, Werther, habitué jusqu'alors à la vie oisive, perd sa fortune ; il travaille alors et il cherche à gagner son pain et celui de sa femme à la sueur de son front ; mais il paraît quelquefois négliger Charlotte pour ses affaires. Charlotte, qu'il entourait autrefois de l'amour le plus attentif, se plaint de ce changement, et, pour conserver son mari à ses pieds, elle fait semblant d'écouter les propos d'un jeune homme qui la courtise. Werther s'en irrite, les esprits s'aigrissent, et ces amants incomparables, ces époux qui s'étaient juré une affection éternelle en viennent à une séparation de corps. Il faut qu'Albert, qui a fait une absence, revienne pour les raccommoder, leur montre qu'ils s'aiment toujours et réunisse ce ménage séparé. Ils recommencent leur vie commune, ils en apprécient désormais toute la douceur et ils n'aspirent plus qu'à jouir de leur réunion. Ils vivent ainsi jusqu'à un âge avancé, laissant une famille de huit enfants.

L'œuvre de Nicolaï, platement écrite, n'a rien de poétique ni de spirituel. Gœthe y répondit par une pièce de vers où il montra plus de mauvaise humeur que d'esprit; pièce tellement grossière, d'ailleurs, qu'il serait impossible de la traduire en français. Les amis de Gœthe se mirent également en campagne. Lui-même revint à la charge. Ce qu'il écrivit de plus piquant fut une espèce de dialogue où Werther, aveuglé par le sang de poulet que renfermait l'arme

d'Albert, se plaignait d'avoir été réduit à ce triste état par la sotte invention de Nicolaï. Quoique celui-ci fût un esprit étroit, un véritable Philistin, comme disent les Allemands, son œuvre renfermait néanmoins, une part de vérité. Il rétablissait l'idée du devoir complétement supprimée par le roman; à la passion qui absorbait et entraînait Werther, il opposait le sentiment d'une obligation sociale, la notion d'une morale supérieure à laquelle Werther paraissait n'avoir pas songé. En un mot, au lieu de concentrer tout l'intérêt sur les personnages passionnés, sur Charlotte et Werther, il le reportait sur le représentant de la raison, sur le sage et flegmatique Albert.

Le grand défaut du roman, en effet, au point de vue de la morale, c'est que plus les personnages y montrent de raison, moins ils paraissent intéressants. Plus ils sont passionnés au contraire, plus l'auteur embellit leurs portraits. Le mariage y est sacrifié à la passion, l'honnêteté et l'accomplissement du devoir à la poésie de l'amour. Albert, le seul qui soit absolument raisonnable, y joue un assez vilain rôle. Il a pour lui des mérites rares, beaucoup d'honnêteté, de droiture, de loyauté, et cependant il paraît inférieur aux deux autres, malgré les qualités solides dont il fait preuve. Charlotte qui pèche au moins par imprudence et qui, à la fin même, succombe à une tentation plus forte que son courage, nous intéresse infiniment plus que son mari. La raison toute nue représentée par Albert ne nous séduit point, tandis qu'elle nous inspire la plus vive sympathie, lorsque nous la voyons, chez Charlotte, à demi vaincue par la passion. Mais c'est surtout sur Werther que l'intérêt se concentre. Gœthe nous le présente sous les couleurs les plus aimables et les plus séduisantes. Il est par ses qualités, le héros du roman, comme l'indique d'avance le titre même de l'ouvrage. Il aime le bien, il professe le plus grand enthousiasme pour la vertu; toute apparence de mal l'indigne; il prend énergiquement parti en toute occasion pour le droit et pour la justice; il s'intéresse aux faibles, aux opprimés, aux pauvres, il est plein de générosité et de noblesse. Et cependant ses principes ne l'empêchent point d'attenter à ses jours.

Il y a déjà un certain inconvénient moral à faire de celui qui va donner l'exemple du suicide, le personnage le meilleur et le plus séduisant de l'ouvrage. Le roman va plus loin encore. Non-seulement le suicide est précédé d'actes vertueux qui ressemblent à des excuses anticipées, tout au moins à des circonstances atténuantes. Mais il est présenté en lui-même sous des couleurs favorables, comme un moyen de salut dans certaines conditions, comme un droit que l'homme exerce, lorsqu'il se débarrasse d'un fardeau trop lourd pour ses épaules. Quand Albert et Werther discutent d'une manière

générale, en théorie, la question de principe, l'avantage reste à Werther. Il paraît plus persuasif, plus éloquent, que son adversaire dans le dialogue dont j'ai cité un fragment et où il assimile le suicide à une maladie, où il semble croire que celui qui se tue trouvera certainement grâce devant Dieu, une grâce d'autant plus assurée qu'il est plus sérieusement malade. C'est là l'idée dangereuse qui se dégage de la seconde partie du roman. Non-seulement Werther y excite le plus vif intérêt, mais il y paraît assuré de l'indulgence divine et du bon accueil qui lui sera fait dans l'autre monde. Cet argument, présenté d'ailleurs avec beaucoup de force et de pathétique, ne tendrait à rien moins qu'à détruire la grande objection que de tout temps les moralistes opposent au suicide. Si Dieu ne le défend pas, si Dieu le voit même d'un œil indulgent et attendri, il n'y a plus de raisons très-fortes pour que le malheureux reste dans ce monde, lorsqu'il s'y trouvera trop affligé, lorsqu'il se sentira hors d'état de supporter le poids de la vie. Certaines pages de *Werther* sont de nature à inspirer à ceux qui les lisent d'étranges illusions sur la gravité du suicide et à nourrir des espérances dans l'esprit de ceux qui se tuent. J'en pourrais citer plusieurs, je n'en citerai qu'une, une sorte de prière que Werther adresse à Dieu, avant de se décider à quitter la vie.

« O père que je ne connais pas, s'écrie-t-il, père qui remplissais autrefois toute mon âme, et qui depuis as détourné ta face de moi appelle-moi vers toi! Ne te tais pas plus longtemps; ton silence n'arrêtera pas mon âme altérée... Un homme, un père pourrait-il s'irriter de voir son fils, qu'il n'attendait pas, lui sauter au cou en s'écriant : Me voici revenu, mon père; ne vous fâchez point si j'interromps un voyage que je devais supporter plus longtemps pour vous obéir. Le monde est le même partout; partout peine et travail, récompense et plaisir; mais que me fait tout cela? Je ne suis bien qu'où vous êtes, je veux souffrir et jouir en votre présence. Et toi, père céleste et miséricordieux, pourrais-tu repousser ton fils? »

De telles paroles sont dangereuses. Merck en signalait déjà les inconvénients lorsqu'avec son bon sens accoutumé il disait que le suicide était présenté dans *Werther* sous de si belles apparences que les esprits disposés à l'hypocondrie pouvaient se laisser égarer par cette lecture. De son côté madame de Staël écrivait : *Werther* a causé plus de suicides que les plus belles femmes. Cela est malheureusement vrai. On connaît quelques-unes des victimes de *Werther*, on ne les connaît pas toutes. Une femme de lettres, madame de Hohenhausen, dont le fils s'était tiré à Bonn un coup de pistolet, après avoir lu *Werther* et souligné quelques passages du livre, écrivait dans son désespoir : « O hommes que Dieu a doués de génie, hommes qui deviez être les instituteurs de la race humaine, Dieu vous demandera

compte de l'emploi que vous aurez fait de vos talents. » A Halle, un apprenti cordonnier qui se jeta dans la rue par la fenêtre de son galetas portait un *Werther* dans sa poche. De toutes les morts volontaires la plus lamentable fut celle de mademoiselle de Lasberg, jeune personne de Weimar, qui se crut abandonnée par son amant, le Suédois Wrangel, qui se précipita dans l'Ilm à l'extrémité du jardin de Gœthe et dont le corps fut retiré de l'eau presque devant lui. On trouva sur elle un exemplaire de *Werther*. Malgré la fermeté et la sérénité de Gœthe, il n'est pas bien sûr que les spectres de ces victimes, particulièrement de la dernière, n'aient pas quelquefois flotté devant ses yeux pendant son sommeil, et troublé le calme de ses rêves.

Ce qui le troubla certainement, ce qui lui fit plus d'une fois regretter son œuvre, ce fut la littérature mélancolique et sentimentale, à laquelle *Werther* donna naissance et qui inonda l'Allemagne pendant plusieurs années. Pour sa part, il s'était déjà débarrassé du trop-plein de sensibilité qui débordait en lui, il avait traversé le *werthérisme*, il en était sorti, lorsque le *werthérisme* commença à fleurir. Il raconte à plusieurs reprises tout ce que ses imitateurs et ses continuateurs allemands lui avaient fait souffrir. La légitime descendance de *Werther* ne se trouve point, en effet, en Allemagne. On la trouverait plutôt dans les pays voisins, dans le *Jacopo Ortiz* d'Ugo Foscolo, dans le *René* de Chateaubriand, dans les œuvres de Byron, dans les romans de George Sand. Partout où la passion est divinisée, où l'on invoque en sa faveur des droits supérieurs à toutes les lois, où des esprits passionnés se déchaînent contre la société et, au lieu de s'en prendre à eux-mêmes de leurs propres malheurs, en accusent les conventions sociales, on reconnaît le souvenir et l'inspiration de *Werther*. Mais de même que la source d'un fleuve est toujours la partie la plus pure de son cours, au milieu de ce débordement de la littérature sentimentale, *Werther* reste encore ce qu'il y a de plus jeune et de plus vivant. Il y a là un tel accent de candeur, une telle sincérité, une telle vivacité de sentiments que ce roman ne vieillit pas, comme la plupart des imitations qui en ont été faites. *Werther* demeurera toujours le livre de la jeunesse sensible. Il est peu de jeunes gens d'un caractère mélancolique qui ne traversent une crise analogue, au début de leur jeunesse, et qui ne puissent croire à certaines heures de leur vie que le livre de Gœthe a été écrit pour eux.

A. Mézières.

La suite prochainement.

LE SECRET DE GERTRUDE

VIII

— SUITE[1] —

Mademoiselle Célénie dardant ses yeux gris sur la figure de la jeune fille, se tenait devant l'image des Vierges sages et des Vierges folles que le soleil éclairait en ce moment de sa pleine lumière, et la terrible demoiselle Pêche avait l'air de commenter avec son aune la parabole évangélique; ou plutôt elle semblait elle-même une des triomphantes vierges sages, descendue de la vieille image d'Épinal...

— Le scandale ! répéta Gertrude atterrée... Elle frémissait de la tête aux pieds et la voix lui manqua. Le scandale !.. Ce seul mot avait révolté toute sa fierté, mais sa consternation était si grande que pas une parole ne pouvait sortir de sa gorge étranglée par l'émotion. Enfin ses dents se desserrèrent et elle dit en relevant les yeux vers la vieille fille :

— Que me reproche-t-on et qu'a le monde à faire avec ce qui s'est passé ?

— A tort ou à raison, répliqua mademoiselle Célénie, le monde jase... Tout se sait. On a appris que vous étiez restée à B... clandestinement, on vous a surprise portant en cachette un enfant nouveau-né dans vos bras... Est-ce vrai?

— C'est vrai... Mais je ne comprends pas...

— Vous ne comprenez pas ! s'écria mademoiselle Célénie. Comment, vous êtes jeune, vous êtes jolie... Vos manières distinguées, coquettes même, — n'ont que trop attiré l'attention sur vous... Vous vous absentez mystérieusement, puis on vous rencontre la nuit avec un enfant sur les bras, et vous ne comprenez pas qu'on va dire que cet enfant est à vous?...

[1] Voir *le Correspondant* des 25 avril et 10 mars 1870.

— A moi ! fit Gertrude indignée.

Elle était pâle comme une morte et elle fut obligée de s'appuyer contre la table. Ses yeux étincelants allaient de mademoiselle Hortense à mademoiselle Célénie, qui toutes deux la regardaient en secouant la tête.

— Mais c'est une calomnie, dit-elle enfin, cela n'est pas !... Vous ne le croyez pas, vous ne pouvez pas croire une chose pareille !

Il y avait un tel accent de sincérité dans cette protestation, qu'elle ébranla la conviction grandissante de la sœur aînée.

— Certainement, commença-t-elle, nous avons toujours eu de l'estime pour vous et nous ne demandons pas mieux que d'être convaincues de votre innocence, mais le monde est méchant, il croit le mal facilement, et les apparences sont contre vous, Gertrude !

— Où est la mère de cet enfant ? reprit mademoiselle Célénie.

— Elle est morte.

— Et le père ?

— Il a quitté la ville.

— Mais, vous, comment vous êtes-vous occupée de cette affaire et qui vous a jetée dans une pareille aventure ?

— Cela, je ne puis le dire, répondit Gertrude accablée ; je le répète, j'ai promis le secret.

— Comment voulez-vous qu'on se contente d'une réponse semblable ? reprit mademoiselle Célénie brusquement, vous le voyez, tout vous accuse...

Gertrude commençait en effet à reconnaître que la vieille fille avait raison, et des sanglots agitaient convulsivement ses lèvres.

— Mais, s'écria-t-elle en joignant les mains avec désespoir, je ne mens pas, moi !... D'ailleurs, il y a des témoins qui peuvent affirmer la vérité de ce que je dis... Il y a une vieille femme qui a vu naître l'enfant et mourir la mère... Elle demeure à Polval et s'appelle la mère Surloppe...

En entendant ce nom, les deux sœurs échangèrent de nouveau un regard attristé, puis mademoiselle Hortense répliqua froidement :

— Ce témoignage-là vous serait plus nuisible qu'utile, ma chère. La vieille femme dont vous parlez a une mauvaise réputation et personne n'ajouterait foi à ses propos... D'ailleurs, il vous resterait à expliquer comment vous avez été mêlée à de pareilles gens... Pouvez-vous le faire ?

Gertrude resta muette.

— Non... Eh bien ! j'en suis désolée, mais dans la circonstance, nous sommes obligées de prendre une décision sévère... Il y a eu scandale...

— Et notre maison ne doit pas même être soupçonnée, acheva

d'une voix mâle mademoiselle Célénie, sans se douter qu'elle répétait le mot de César.

Mademoiselle Hortense poussa un profond soupir.

— Nous ne pouvons pas vous garder, mon enfant, vous le voyez.

— Je vois que je suis perdue! murmura Gertrude, et en même temps son visage fut inondé de larmes. Les sanglots secouaient sa poitrine, elle se tordait les mains; tout à coup sa tête se pencha en arrière, ses genoux ployèrent et elle tomba sur le parquet. La fatigue du voyage et la secousse violente produite par cette dernière scène venaient de déterminer une crise nerveuse.

— Ah ! mon Dieu, elle se trouve mal ! s'écria mademoiselle Célénie, nous avons été trop dures aussi... Hortense, cours vite chercher le *vinaigre des quatre voleurs*.

En même temps elle s'agenouilla près de Gertrude, la soutint dans ses bras, déboutonna sa robe, et finalement se mit à lui baiser affectueusement le front en lui prodiguant de doux noms enfantins.— Sous ses manières de gendarme, mademoiselle Célénie cachait des trésors de tendresse maternelle. — Elle transporta Gertrude dans sa propre chambre et la mit au lit, puis elle la confia à la garde de la vieille Scholastique et courut chez le pharmacien... En revenant à elle la jeune fille vit la vieille bonne à son chevet. Elle était encore trop faible pour pouvoir parler ; on lui fit avaler un cordial et elle s'endormit profondément, quand elle se réveilla, il faisait nuit et la tranquillité de la rue indiquait une heure avancée. Une veilleuse éclairait la chambre, et dans un grand fauteuil mademoiselle Célénie, tout habillée, sommeillait bruyamment. Gertrude passa les mains sur son front, se rappela la scène de la matinée et se sentit prise d'un nouvel accès de désespoir. — Elle, si pure et si fière de sa pureté, se trouvait soupçonnée d'une faute dont la seule pensée la faisait frémir d'indignation ; les demoiselles Pêche la croyaient coupable et tout l'atelier sans doute partageait cette conviction..... Et demain son nom,— le nom de Mauprié!— courrait la ville escorté de bruits calomnieux, et cette rumeur honteuse parviendrait jusqu'à Xavier... A cette idée son cœur fut déchiré et elle se remit à pleurer... Certes, Xavier avait l'esprit trop élevé et trop de confiance en elle pour croire aussi facilement une calomnie ; mais il était jaloux et soupçonneux... Un doute pouvait se glisser dans son esprit, un doute n'était-ce pas déjà trop?... Rien qu'en y songeant, Gertrude sentait toute sa fierté se soulever... Elle se disait qu'un soupçon de la part de Xavier suffirait pour creuser entre eux un abîme, — et elle pleurait sur son amour, sur son seul bonheur cruellement menacé...

— Non, pensait-elle, je ne veux pas être soupçonnée ; il faut que

celui qui a fait le mal le répare... J'irai trouver mon oncle, je lui dirai ce qui arrive et je le supplierai de parler...

Toute la nuit se passa de la sorte. Enfin l'aube grise d'un jour de décembre commença d'éclairer les vitres des fenêtres... Le froid du matin réveilla mademoiselle Célénie, qui étira un moment ses grands bras, courut au chevet de la jeune fille, et lui demanda comment elle se trouvait.

— Mieux, mademoiselle, merci! répondit Gertrude.

Puis essuyant ses larmes :

— Mademoiselle, je ne suis pas coupable, je vous le jure... Il y a une personne qui peut d'un mot éclaircir tout ce qui paraît équivoque dans ma conduite, et me justifier aux yeux du monde... Je veux aller trouver cette personne, elle ne refusera pas de me dégager de mon serment, et je serai lavée de ces soupçons calomnieux... Ayez la bonté de me procurer une voiture de louage.

— Mais vous êtes trop faible pour vous mettre en route ce matin! s'écria mademoiselle Célénie.

— Il le faut, et je me sens plus forte... Je ne puis supporter les doutes qui pèsent sur moi... J'en mourrais!

Mademoiselle Célénie se laissa convaincre, et Gertrude s'habilla. Vers midi une vieille calèche s'arrêta devant le magasin, et la jeune fille, encore un peu faible et très-pâle, y monta après avoir embrassé les demoiselles Pêche.

Le cheval de louage était vieux et assez mauvais trotteur ; le conducteur assoupi sur son siége le fouettait mollement ; aussi huit heures sonnaient quand on entra à Lachalade. A cette heure, tout le monde devait être couché dans la maison de l'oncle Renaudin, et Gertrude pensa qu'il était préférable de remettre au lendemain la démarche qu'elle se proposait de faire. Bien qu'il lui coûtât, elle résolut de demander l'hospitalité à sa tante et dit au conducteur d'arrêter son cheval devant le logis de Mauprié. Une lumière brillait entre les fentes des volets du rez-de-chaussée ; Gertrude frappa timidement et attendit toute frissonnante.

Au bout de quelques instants la porte s'entr'ouvrit et Honorine parut sur le seuil. Elle poussa une exclamation en voyant Gertrude ; celle-ci prit son paquet des mains du conducteur et suivit silencieusement sa cousine jusque dans la salle à manger.

La salle avait toujours le même aspect, et les mêmes figures entouraient la table de toile cirée ; —Xavier était seul absent.— Madame de Mauprié, son mouchoir à la main, lisait gravement son livre d'heures ; Gaspard frottait son fusil et sifflait d'un air triomphant, tandis que Phanor sommeillait devant l'âtre, et que Reine, debout devant la vieille glace, essayait un bonnet de crêpe noir.

— C'est Gertrude ! dit Honorine, en poussant sa cousine devant elle.

La veuve se leva d'un air solennel. Reine fit une légère exclamation, et Gaspard regarda la jeune fille d'un air ironique.

— C'est affaire à toi, s'écria-t-il, et tu n'as pas perdu de temps !

Gertrude ne lui répondit pas et s'avançant vers madame de Maupré :

— Je suis venue, ma tante, vous demander l'hospitalité pour cette nuit ; je désire avoir demain un entretien avec mon oncle Renaudin.

Gaspard haussa les épaules et madame de Maupré passa son mouchoir sur ses yeux.

— Tu viens trop tard ! soupira Honorine.

Gertrude les regardait tous sans bien comprendre de quoi il s'agissait.

— Qu'y a-t-il donc ? murmura-t-elle enfin.

— Votre oncle est mort la nuit dernière, ma nièce.

— Il a rendu sa vieille âme à Dieu ! continua Gaspard d'un ton qui n'avait rien d'attristé.

— Nous héritons, ma chère ! s'écria Reine.

— Mort ! dit Gertrude accablée... Elle s'assit sur une chaise et s'évanouit.

IX

Le lendemain les cloches de Lachalade se mirent à sonner *en mort* dès le matin et réveillèrent Gertrude qui s'habilla rapidement et descendit encore endolorie par les secousses de la veille. En entrant dans la salle, elle fut prise de violentes palpitations ; elle venait d'apercevoir Xavier, seul, assis tout rêveur près du feu.

Bien des fois, pendant de longues journées de travail ou, le soir, dans sa petite chambre, elle avait rêvé à ce moment du retour et au bonheur de revoir le bien-aimé. Cette réunion tant souhaitée lui était souvent apparue comme une fête merveilleuse, pleine de lumière, de musique et de joyeuses effusions ; et voilà qu'elle avait lieu dans cette sombre chambre du logis Maupré, par un jour de deuil et sous une impression d'angoisse et de terreur. Gertrude portait dans son cœur, encore saignant des douleurs de la veille, un secret pesant que la mort de M. Renaudin venait d'y sceller à jamais. Ce pénible fardeau paralysait tout élan et arrêtait toute effusion.

Xavier s'élança vers elle et lui prit les mains :

— Chère Gertrude, dit-il, j'aurais voulu que notre réunion fût amenée par un moins lugubre événement!

— Moi aussi, murmura-t-elle en secouant la tête.

— Tes mains sont glacées, continua Xavier, et tu es toute pâle?

Gertrude répondit avec embarras qu'elle avait été un peu souffrante dans les derniers temps.

— L'air de la campagne te fera du bien, poursuivit-il, tu reprendras tes couleurs, car tu ne retourneras plus à ton magasin... Te voilà riche maintenant, Gertrude!... Ma mère et toi, vous étiez les deux plus proches parentes de l'oncle Renaudin, et il n'y a pas apparence que le bonhomme ait déshérité sa famille.

Gertrude demeurait silencieuse.

— A-t-il beaucoup souffert pour mourir? demanda-t-elle enfin.

— Non, il s'est éteint doucement... Quand ma mère a été appelée à l'Abbatiale, il venait de rendre le dernier soupir.

L'entretien fut interrompu par l'entrée de madame de Mauprié suivie de Gaspard en grand deuil. Pour la première fois, depuis longtemps, le farouche chasseur avait endossé une redingote noire; aussi paraissait-il fort mal à son aise dans ce vêtement qui gênait la liberté de ses mouvements brusques. Cette gêne donnait seule à sa figure une expression un peu attristée, car, bien qu'il fît des efforts pour prendre un air grave et recueilli, on devinait au fond de lui une joie qui ne demandait qu'à déborder. L'hypocrisie n'était pas son défaut, et il avait grand'peine à ne pas siffler son air favori, tandis que Phanor tournait autour de lui et semblait déconcerté à la vue de son maître ainsi accoutré. Bientôt Reine et Honorine firent leur apparition dans un nuage de crêpe noir, et après un rapide déjeuner, toute la famille prit silencieusement le chemin de la maison mortuaire.

L'Abbatiale avait ce jour-là l'air plus désolé que d'ordinaire. Le brouillard de décembre l'enveloppait, et, à travers la brume, les voix traînantes et plaintives des cloches ajoutaient encore à la tristesse de son aspect. Dans une chambre du rez-de-chaussée le cercueil d'Eustache Renaudin, sous un poêle de deuil, entre quatre cierges mélancoliques, attendaient les porteurs. En entrant, chaque nouveau venu aspergeait la bière avec le goupillon bénit, puis les hommes se réunissaient autour de Gaspard, et les femmes montaient au premier étage, près de madame de Mauprié. Bien que le défunt fût peu aimé dans le pays où il avait vécu comme un ours, néanmoins tout le village était là. A la campagne, l'esprit de communauté subsiste encore assez pour qu'en certaines circonstances solennelles, tous les habitants du même bourg se considèrent comme ne formant qu'une famille. Quelques gentilshommes verriers du voisinage étaient venus

aussi avec leurs femmes et leurs filles; la veuve de Maupríé recevait ses dernières comme des personnes de marque. A leur arrivée, elle se levait à demi, se laissait embrasser, puis retombait sur son siége en poussant un sanglot étouffé, auquel répondaient deux profonds soupirs modulés par Reine et Honorine. Gertrude seule restait silencieuse et immobile, absorbée par ses préoccupations et aussi par le souvenir de sa dernière visite dans cette chambre, maintenant remplie d'indifférents.

Le chant des prêtres résonna dans la cour et le convoi se mit en marche ; chemin faisant, le cortége grossissait, chaque porte du village s'ouvrant pour laisser passer une femme ou deux. Aussi l'église était-elle presque pleine, et quand on se dirigea vers le cimetière, plus de deux cents personnes formaient la procession de l'enterrement. Il pleuvait et l'on voyait deux longues files de parapluies trancher avec leurs couleurs crues sur les vêtements noirs des gens en deuil. « Les vivants n'aiment pas à être mouillés, » se dit philosophiquement Gaspard en considérant le cortége et en sentant la pluie sur sa tête nue.— Le convoi longeait de larges pièces de terre labourée, contiguës à l'Abbatiale et achetées l'année d'avant par le bonhomme Renaudin. Gaspard regardait cette bonne terre grasse et bien fumée ; d'un coup d'œil il arpentait le champ et supputait le nombre de verges... « Il n'aura pas eu le temps de voir son blé pousser, » songeait-il, puis sa pensée distraite, suivant cette nouvelle pente, il se voyait, lui, chassant le long des sillons, avec Phanor à ses côtés et un bon fusil sous son bras. « J'achèterai un Lefaucheux, se disait-il, et je ferai bâtir un chenil à l'Abbatiale... Car j'aurai une meute : deux bassets et deux vendéens pour le bois ; deux chiens d'arrêts pour tenir compagnie à Phanor, plus un épagneul pour le marais. J'affermerai la chasse du bois des Hauts-Bâtis, et alors on verra de belles parties et de beaux coups de fusil... Mon Lefaucheux aura une garniture en argent, et sur la crosse je ferai graver les armes de notre famille ; car maintenant c'est mon devoir de relever le nom de Maupríé... Eh ! eh ! qui sait? — Je remonterai peut-être la verrerie des Bas-Bruaux ?... Alors les des Encherins et les du Houx n'auront qu'à se bien tenir !... » Il n'interrompit son rêve qu'en apercevant la grille du cimetière.

On entendait le bourdonnement des psaumes, et entre les branches des sapins on voyait flotter les surplis blancs des prêtres. Les hommes s'étaient éparpillés autour des tombes ; les femmes formaient au milieu de l'allée un groupe sombre en tête duquel se tenaient Gertrude, madame de Maupríé et ses filles. La veuve était à demi affaissée dans une attitude douloureuse... « *Si iniquitates observaveris...* » psalmodiait le prêtre. « Mon Dieu, que votre volonté soit faite, son-

geait madame de Mauprié, vous n'avez pas voulu nous voir souffrir plus longtemps dans la pauvreté et l'humiliation. Maintenant, que vous avez rappelé à vous mon pauvre frère, nous aurons enfin de meilleurs jours ; je reprendrai dans le monde la position qui nous appartient; je trouverai un mari pour Reine, et qui sait?... peut-être aussi pour Honorine... Nous nous installerons à l'Abbatiale, la maison est assez bien montée pour que l'installation soit peu coûteuse... Il est vrai qu'il faudra tout partager avec Gertrude; mais elle est encore mineure, nous administrerons sa part, et puis..., il y aurait peut-être moyen de tout arranger en la mariant à Gaspard... C'est un projet à mûrir et j'y réfléchirai... »

Les porteurs avaient étendu le poêle sur la terre humide et les fossoyeurs faisaient glisser la bière dans la fosse. Les sanglots retentirent plus forts dans le groupe des femmes. Reine et Honorine y allaient de tout cœur, et tout en s'essuyant les yeux, elles pensaient à l'héritage, aux armoires pleines de linge, aux coffres pleins d'argenterie, et aux nouvelles perspectives que leur avaient ouvertes l'oncle Renaudin en partant pour l'autre monde. Reine se disait que le deuil d'un oncle ne se porte que trois mois, et songeait déjà aux robes de demi-deuil; elle combinait des toilettes triomphantes, destinées à conquérir le mari de ses rêves... « Tout cela sera trop beau pour Lachalade, pensait-elle, mais je déciderai ma mère à passer une saison aux eaux de Plombières... »

Gertrude agenouillée sur la pierre d'une tombe écoutait le bruit sourd de la bière et songeait aux derniers moments du mort. L'idée de la réparation tentée au logis de Polval avait-elle au moins adouci les souffrances de l'heure suprême? Le vieillard s'était-il endormi avec une conscience apaisée?... Du moins lui, il en avait fini avec les tourments de cette vie; pour elle, au contraire, les épreuves allaient commencer seulement. Cette promesse dont elle avait espéré se faire relever par l'oncle Renaudin, cette promesse la liait pour toujours désormais. Déjà sa réputation était menacée... Quelles autres souffrances lui réservait l'avenir? Courberait-elle silencieusement la tête devant toutes ces accusations injurieuses? Était-elle à ce point liée par un serment imprudemment fait? Ne devait-elle pas au contraire préserver avant tout la pureté de sa réputation?... Alors elle revoyait le vieux Renaudin se dressant à demi sur son lit, mettant un doigt sur ses lèvres blêmes et lui répétant : « Une promesse, c'est sacré! » — Et elle frissonnait, en écoutant les paroles latines murmurées au-dessus de la fosse, et en songeant aux châtiments réservés aux parjures...

Pendant ce temps Xavier contemplait sa cousine agenouillée auprès d'un grand sapin et la trouvait plus charmante que jamais

dans ses vêtements noirs. Les épais bandeaux de cheveux blonds crépelés se laissaient voir à demi sous le voile, et le profil pensif de la jeune fille se détachait doucement du fond sombre des sapins. Le jeune homme savourait délicieusement le bonheur de l'admirer et la joie de songer qu'il pourrait maintenant jouir de ce bonheur-là tous les jours. Il sentait que l'absence avait doublé sa passion, qu'il aimait Gertrude plus violemment encore que l'an passé, et qu'il avait mis toute sa vie en elle. Elle était si belle et si aimante !... Il l'avait trouvée, à la vérité, un peu froide, avant l'enterrement, mais il expliquait son air préoccupé et contraint par l'émotion et la fatigue, et il l'excusait volontiers de ne pas s'être montrée plus expansive.

— « *Requiescat in pace !* » dit une dernière fois le curé, en secouant l'aspersoir au-dessus de la fosse ; il le passa à Gaspard et s'éloigna. Les assistants défilèrent près de la fosse et agitèrent tour à tour le goupillon humide, puis la foule se dispersa. Madame de Mauprié suivit avec son fils et ses filles le chemin de l'Abbatiale ; il lui tardait de prendre possession du logis avant l'arrivée du juge de paix de Varennes qui avait été mandé la veille. Les mains lui démangeaient ; elle aurait déjà voulu sentir entre ses doigts le trousseau des clés de la maison. Gaspard et ses sœurs avaient la même préoccupation, et tous hâtaient le pas de telle sorte que Xavier et Gertrude restèrent seuls sur le chemin du cimetière. Xavier mit le bras de sa cousine sur le sien, et tous deux s'acheminèrent vers l'Abbatiale, en longeant les haies brillantes de gouttelettes argentées. Le pluie avait cessé et le soleil hasardait quelques pâles rayons entre deux nuées. Cette éclaircie suffisait néanmoins pour égayer un peu l'austérité de la campagne environnante. Les prés jaunis et mouillés scintillaient ; les terres de labour les entouraient de leurs bruns et gras sillons où verdoyait le blé semé en octobre ; et tout au fond, les grandes futaies sombres fumaient à l'horizon.

Gertrude avait rejeté son voile en arrière et Xavier admirait ses bandeaux semés de gouttes de pluie, ses yeux verts encore humides et ses joues d'un rose pâle :

— Tu m'aimes toujours, n'est-ce pas, Gertrude ? murmura-t-il brusquement.

La jeune fille releva vers lui ses yeux mélancoliques.

— Est-ce que tu as pu en douter, Xavier ?

— Non, mais tu es si belle et je me sens si indigne de toi, que parfois j'ai peur... Je tremble que tu ne t'aperçoives de mon obscurité, que le prisme ne se brise et que tu ne songes à aimer quelqu'un de plus brillant que moi.

Gertrude secoua pensivement la tête :

— N'est-ce pas toi plutôt qui me vois à travers un prisme ?... et qui

sait si un jour ce ne sera pas toi qui me trouveras indigne de ton amour ?

Xavier souriait d'un air incrédule, sa cousine reprit sur un ton plus grave :

— Xavier, tu auras toujours confiance en moi, n'est-ce pas?

Le jeune homme saisit la main de Gertrude et la serrant :

— Cette petite main, dit-il, est celle d'une amie qui ne sait pas tromper ; je crois sentir en elle les moindres mouvements de ton cœur loyal. — Pourquoi me méfierais-je de toi ?

— N'importe, si un jour quelqu'un m'accusait, promets de ne pas douter de moi un seul moment, de ne pas me juger avant de m'avoir entendue...

Xavier la regarda d'un air inquiet.

— Je te le promets, reprit-il enfin... mais à quel propos ?...

Gertrude baissait les yeux et gardait le silence... On était arrivé devant la porte de l'Abbatiale.

— Entrons ! dit Xavier, on va procéder sans doute à quelque formalité judiciaire, et ta présence est indispensable.

Devant l'âtre de la cuisine Fanchette et Pitois se chauffaient, chacun dans un coin, regardant le brasier sans souffler mot. Xavier s'étant informé de la présence de sa mère :

— Ils sont tous là-haut, dans la chambre de *réserve*, murmura Pitois.

— Ils n'ont pas perdu de temps, grogna Fanchette ; c'est comme une bande de moineaux dans un champ de colza... Il faut les voir fouiller les armoires; rien que ça serait capable de faire sortir notre pauvre monsieur du cercueil !

La chambre de *réserve* semblait en effet livrée au pillage. Toutes les armoires étaient ouvertes, et chacun des membres de la famille de Maupríé y furetait avidement en poussant des exclamations. La veuve, montée sur une chaise, comptait les piles de linge ; Gaspard soupesait l'argenterie, et les deux sœurs visitaient les tiroirs des commodes.

— Tout est par douzaine, disait la veuve, et presque rien n'a servi... Ah ! mon pauvre frère était économe et il avait du beau... Voyez-moi ces serviettes de toile des Vosges, comme c'est ouvré et comme la damassure est fine !

— L'argenterie est à l'ancien titre et elle pèse lourd, reprit Gaspard en frottant les couverts avec le pan de sa redingote, je suis d'avis que nous la conservions, après y avoir fait graver notre chiffre...

Il fut interrompu par une exclamation joyeuse de Reine.

— Venez voir ma trouvaille ! s'écriait la jeune fille, tenez, voici

des pièces de dentelles... Est-ce beau?... Voici des crêpes de Chine, et puis dans ces petits écrins... Oh ! des colliers de perles et des pendants d'oreille en pierres fines!

Madame de Mauprié était descendue rapidement, Gaspard s'était rapproché et Honorine ouvrait de grands yeux. Ils étaient tellement affairés, qu'aucun d'eux ne s'aperçut de l'arrivée de Gertrude et de Xavier. Les deux jeunes gens, debout près de la porte d'entrée, contemplaient cette scène avec tristesse, et Xavier fronçait les sourcils d'un air de désapprobation.

— Voyez un peu ! dit Honorine en joignant les mains, qui aurait jamais soupçonné notre oncle de posséder de si belles choses?

— Oh ! moi, fit Gaspard, j'ai toujours pensé que le vieux ladre prêtait sur gages!

— Fi ! Gaspard, pouvez-vous avoir de pareilles idées? s'écria la veuve en examinant à son tour un crêpe de Chine, je crois plutôt que mon frère avait autrefois ruminé quelque projet de mariage, et que ces bijoux étaient destinés à sa future.

— On n'aura pas voulu de lui, répliqua Gaspard, et c'est fort heureux... Si au lieu d'être laid comme une chenille, M. Renaudin eût été un Adonis, nous ne viderions pas aujourd'hui ses tiroirs !

— Comme ces émeraudes me vont bien ! dit Reine en essayant des pendants d'oreille devant un grand miroir, j'ai envie de les garder !...

— Malheureusement, mademoiselle, cela n'est pas possible pour le moment ! soupira une voix flûtée qui partait de l'entrée de la chambre.

Ils se retournèrent tous stupéfaits et aperçurent le notaire de Lachalade dont la grosse figure souriante s'encadrait dans le chambranle de la porte entre-bâillée. Derrière lui on distinguait la tête pointue et chauve du juge de paix et la face enluminée de son greffier. — A l'aspect de ce trio, les traits de madame de Mauprié s'étaient allongés, et Gaspard avait fait un geste d'impatience.

— Nous sommes en affaires, monsieur, dit-il au notaire de son ton le plus hautain, et à moins de choses urgentes, nous aimerions à ne pas être dérangés.

— Je vous demande mille pardons, reprit le tabellion sans s'émouvoir, mais il s'agit de formalités qui ne souffrent aucun délai, et qui auraient été remplies dès hier, sans l'éloignement de M. le juge de paix.

Le juge, long et maigre comme un fil, s'inclina silencieusement, Gaspard toisait le notaire des pieds à la tête et se mordait les lèvres.

— De quelles formalités parlez-vous ? demanda-t-il sèchement.

— Oh ! de simples mesures conservatoires... dans l'intérêt de

l'héritière mineure, car si je ne me trompe, il y a minorité de l'une des héritières présomptives... Je dis présomptives, ajouta-t-il, en passant en revue les assistants avec ses gros yeux ronds, parce que nous ne connaissons pas encore les dernières volontés du défunt.

— Ses dernières volontés ! répéta madame de Mauprié interdite, supposeriez-vous, monsieur, l'existence d'un testament ?

— Je ne la suppose pas, madame, répondit le notaire en s'inclinant, je l'affirme...

— Un testament ! grommela Gaspard, à quoi bon ?

— Je l'ignore, monsieur, mais si vous le permettez, nous allons vous donner lecture de l'acte.

Il tira de son portefeuille une enveloppe cachetée.

— Ceci est un testament olographe, déposé en mon étude par feu M. Renaudin, mon client.

Il promena un moment l'enveloppe sous les yeux des héritiers, puis il la décacheta et remit au juge de paix une feuille de papier timbré, en le priant d'en prendre connaissance.

— Le testament est en bonne forme, murmura le juge.

Le notaire avait toussé et avait mis ses lunettes. Madame de Mauprié, pâle et crispée, s'était appuyée à un fauteuil ; Gaspard se tenait debout, les bras croisés, Reine et Honorine contemplaient les gens de justice d'un air effaré sans trop comprendre de quoi il s'agissait. Quant à Xavier et à Gertrude, ils étaient assis l'un près de l'autre et se regardaient avec une expression de tristesse attendrie.

Le notaire, d'une voix claire, se mit à lire ce document qui était un simple codicile révélant l'existence d'un testement caché dans le sécretaire du défunt.

En outre, afin de prévenir toute difficulté, « Eustache Renaudin ordonnait que l'ouverture de ce testament n'eût pas lieu avant la majorité de sa nièce Gertrude de Mauprié. Il nommait pour exécuteur testamentaire et administrateur provisoire, son notaire, Me Péchenart. Enfin, il exprimait le désir que Gertrude habitât l'Abbatiale et jouît des revenus de la succession, « à l'exclusion de tous « autres, » jusqu'au jour où elle serait majeure. »

Après avoir soigneusement replié le papier timbré, Me Péchenart parcourut de nouveau l'auditoire avec son regard éveillé : la surprise était peinte sur tous les visages.

— Peste soit du ladre vert ! s'écria enfin Gaspard, et il accompagna ces paroles d'un juron énergique.

— Si vous le voulez bien, dit le notaire sans s'inquiéter autrement de la colère de l'aîné des Mauprié, nous allons pratiquer les recherches nécessaires dans le meuble désigné par le défunt.

On passa dans la chambre à coucher. La veuve lançait à sa nièce des regards méfiants ; quant à Gertrude, rougissante et interdite, elle assistait à cette scène sans trop se rendre compte encore de ce qu'elle signifiait. Xavier considérait sa cousine d'un air embarrassé ; Reine et Honorine chuchotaient avec Gaspard qui leur expliquait sans doute les conséquences probables de l'acte qu'on venait de lire, car elles dardaient à leur tour à Gertrude des œillades foudroyantes.

La recherche du notaire ne fut pas longue, et le testament fut trouvé à l'endroit indiqué. Le notaire en fit parapher l'enveloppe cachetée par le juge de paix, puis se tournant vers Gertrude, il lui demanda quel était son âge.

— J'ai eu vingt ans le quinze mai dernier, murmura la jeune fille.

— Fort bien, le quinze mai prochain, à midi, nous procéderons à l'ouverture du testament qui restera déposé au nombre de mes minutes. D'ici là, rien ne s'opposera à ce que nous nous occupions de l'inventaire... Monsieur le juge, vous penserez sans doute qu'il convient d'apposer les scellés...

Le greffier avait déjà préparé la cire et les bandes de toile ; le notaire s'avança galamment vers Reine, et tout en souriant, désigna les pendants d'émeraude qui se balançaient encore à ses oreilles.

— Désolé ! mademoiselle, lui dit-il, mais nous serons obligés de réintégrer ces bagatelles parmi les objets mobiliers de la succession.

Reine détacha les boucles d'oreille et les jeta avec dépit sur la table, puis n'y tenant plus, elle s'élança vers sa mère et se mit à fondre en larmes.

— C'est une indignité ! s'écria madame de Mauprié suffoquée.

— Le testament est un nouveau tour de ce fesse-mathieu, et toutes ces précautions sont injurieuses ! hurla Gaspard, rouge de fureur.

Le notaire plia les épaules et sourit d'un air indifférent.

— Ma tante, dit Gertrude en tendant la main à madame de Mauprié, je ne comprends rien à tout ce qui se passe... Je suis désolée de l'ennui qui vous arrive, et je donnerais beaucoup pour que les choses fussent arrangées autrement.

— Laissez-moi, ma nièce ! répliqua la veuve en la repoussant avec un geste sévère, je ne vois pas bien clair dans tout ceci, mais je me doute de quelque intrigue... Vous êtes ici chez vous et nous n'avons plus qu'à vous céder la place... Adieu, ma nièce !

Elle s'éloigna d'un air superbe.

— Ma tante, reprit Gertrude désespérée, ne m'abandonnez pas ainsi!... Cousine Reine, cousin Gaspard, vous ne me croyez pas capable...

— Moi! fit Gaspard en éclatant, je te crois capable de tout, avec tes façons de sainte nitouche... Ah! ah! il y a longtemps que je l'ai dit; tu es fine, toi, sans en avoir l'air!... Tu es une embobelineuse, et quand je t'ai vue arriver hier à la nuit sans que nous t'ayons écrit, je me suis bien douté de quelque aventure...

— Tu te trompes, Gaspard, interrompit soudain Xavier, Gertrude avait été prévenue... Je lui avais écrit la maladie de notre oncle.

En même temps il regardait tristement sa cousine qui se troublait de plus en plus et devenait vermeille. Gaspard resta un moment interdit, puis faisant un geste d'impatience :

— Suffit, dit-il, assez parlé!... Nous ne sommes plus rien ici, détalons et laissons ces messieurs griffonner leur grimoire... Si j'avais su tout cela, je n'aurais même pas mis les pieds dans cette maison... Ma mère, votre bras, et décampons!

Sans plus regarder Gertrude et les gens de loi, il saisit le bras de sa mère et se dirigea vers la porte, suivi de ses deux sœurs.

— Mauvaise parente! murmura Reine en passant près de sa cousine.

Xavier était demeuré le dernier, il était sombre et préoccupé.

— Xavier! fit Gertrude.

Il alla vers elle et lui tendit la main.

— Xavier, répéta-t-elle avec des larmes plein la voix, j'ai besoin de te parler, reste demain à ton atelier.

Madame de Mauprié reparut sur le seuil de la chambre.

— Xavier! dit-elle d'une voix sévère, nous t'attendons!

Xavier serra la main de sa cousine et s'éloigna à son tour.

X

La santé de Gertrude, déjà altérée depuis quelque temps, ne résista pas aux secousses produites par cette pénible scène. Le soir même, la jeune fille fut prise d'une fièvre violente, et Fanchette fut obligée de l'aider à se mettre au lit. Le lendemain, le mal au lieu de diminuer s'aggrava; le médecin que Pitois était allé chercher en toute hâte, reconnut les symptômes d'une fièvre muqueuse et déclara que l'état de Gertrude réclamait les soins les plus assidus, ainsi que les plus grandes précautions. On se procura une garde, et Pitois fit

sentinelle dans la cour, bien résolu à jeter à la porte le premier Maupré qui s'aviserait de venir troubler la malade.

Pendant ce temps Xavier se promenait à travers son atelier, attendant la visite promise, et jetant à chaque minute un coup d'œil sur la route. Les événements de la veille l'avaient profondément bouleversé. Toujours dans ses châteaux en Espagne, lorsqu'il bâtissait en l'air l'avenir de sa cousine et le sien, il avait distribué les rôles autrement. Il avait rêvé de subvenir seul aux charges du mariage, de gagner une fortune à l'aide de sa sculpture, puis de courir à B... et de dire à Gertrude : « Maintenant me voilà riche, laisse-là ton magasin et sois ma femme ! » — La mort de l'oncle Renaudin et le singulier testament du vieillard venait d'intervertir les rôles. Il était probable que les dernières dispositions du défunt ne seraient que la confirmation de ce premier testament, et que Gertrude serait instituée légataire universelle... Elle deviendrait riche et lui resterait pauvre... Il aimait trop sa cousine pour lui en vouloir à cause de ce brusque changement, mais il n'en éprouvait pas moins une déception douloureuse. Il ne pouvait plus offrir sa main à Gertrude ; il aurait eu l'air de réclamer l'exécution d'un engagement devenu avantageux pour lui ; il se croyait obligé d'attendre que la jeune fille vînt spontanément lui rappeler sa promesse, et il se disait que, même dans ce cas, il aurait encore l'air de faire un mariage intéressé.

Il songeait à tout cela et sentait son agitation s'accroître à mesure que s'approchait l'heure probable de la visite attendue. Il avait disposé son atelier avec une certaine coquetterie, afin que les moindres objets eussent l'air de fêter la bienvenue de Gertrude. Les grands vases de faïence, qui se dressaient aux quatre coins, avaient été garnis de branches de houx aux baies rouges. Les panneaux sculptés les mieux réussis avaient été placés aux endroits les mieux éclairés ; le grand dressoir avait été épousseté et frotté dès le matin, et un bon feu faisait bourdonner le poêle... Cependant l'après-midi s'avançait, le coucou rustique avait déjà sonné deux heures, puis trois, puis quatre, et personne ne venait. Xavier se promenait fiévreusement à travers l'atelier, puis collant son front au vitrage du châssis, parcourait d'un regard inquiet la route déserte... Personne ! Il prêtait l'oreille et n'entendait que le bruit du vent dans la futaie voisine ou le murmure grossissant du ruisseau de la Gorge-aux-couleuvres. Enfin la nuit vint et l'atelier s'emplit d'obscurité ; seule, la flamme du brasier qu'on apercevait par la petite porte du poêle, jetait encore çà et là de mourantes lueurs. Le jeune homme commença alors à désespérer. « Elle ne viendra plus maintenant, se disait-il, est-ce qu'elle serait déjà embarrassée de tenir sa promesse ?... Sa nouvelle fortune l'aurait-elle changée à ce point ?... Non, non, c'est impossible !... »

Et il recommençait sa promenade agitée autour des établis silencieux...

Quand la femme chargée de son ménage lui apporta à souper, elle le trouva assis tout morose près du poêle éteint. Il ne mangea pas et ne put dormir. Sitôt le jour levé, il courut frapper à la porte de l'Abbatiale. Pitois lui répondit par le guichet :

— Mademoiselle de Mauprié est très-malade...

Là-dessus le guichet se referma impitoyablement, et Xavier plus tourmenté que jamais résolut de passer chez sa mère.

Honorine préparait le café du matin, tandis que Gaspard bouclait ses guêtres et que la veuve dévidait un écheveau de laine.

— Savez-vous que Gertrude est malade? dit Xavier en entrant.

— Je l'ai appris hier, répliqua madame de Mauprié, et comme je ne transige jamais avec un devoir de famille, je suis allée à l'Abbatiale avec Reine offrir mes services, mais nous avons été reçues par ce manant de Pitois qui ne nous a même pas laissées entrer dans la cour.

— Parbleu! elle est fine, l'enjôleuse!... s'écria Gaspard, cette maladie est un prétexte pour éviter les explications et se rendre intéressante. Vous avez été bien bonne de vous déranger, ma mère, surtout après ce que nous avons su hier soir au sujet de notre gracieuse cousine!

— Qu'y a-t-il donc? demanda Xavier.

— Il y a, reprit Honorine, que huit jours avant la mort de notre oncle, mademoiselle Gertrude est venue ici en cachette et a passé toute une nuit au chevet du bonhomme.

— Quel conte! fit Xavier en haussant les épaules.

— C'est l'exacte vérité, dit madame de Mauprié, je tiens le détail de la propre cousine de Fanchette...

— C'est tout bonnement une captation, reprit Gaspard en ricanant, mais patience! tout n'est pas dit et je ferai casser le testament!

— Déjeunes-tu avec nous? demanda Honorine.

— Merci!... Et Xavier s'enfuit désolé à son atelier.

Il ne pouvait croire à une pareille trahison. Gertrude était certainement calomniée. Il se rappela alors ce que sa cousine lui avait dit en sortant du cimetière : « Si quelqu'un m'accusait, ne me juge pas avant de m'avoir entendue. » — Oui, pensa-t-il, je veux avoir confiance et j'attendrai qu'elle puisse s'expliquer. Mais en me faisant cette recommandation, elle prévoyait donc qu'on pourrait l'accuser?... — Il avait beau lutter, les soupçons revenaient toujours, et son inquiétude grandissait. Il n'avait plus de goût pour le travail, passait la plupart de ses journées accoudé sur son établi, et ne reprenait un peu d'animation que le soir, à l'heure où il montait à

l'Abbatiale pour avoir des nouvelles. La réponse que lui faisait l'inflexible Pitois variait peu et n'était guère encourageante. Cependant un matin de la fin de janvier, la figure du vieux garde parut moins farouche. « Il y a du mieux, » répondit-il à Xavier en refermant la porte plus doucement que d'habitude.

La fièvre en effet avait disparu, et Gertrude commençait à entrer en convalescence. Elle était encore très-faible et ne pouvait se lever, mais sa tête était redevenue libre. Sa première pensée fut pour Xavier. « Comment doit-il me juger? » se demandait-elle en soulevant sur l'oreiller sa figure pâle comme une fleur de narcisse. Il lui tardait de le voir, et chaque jour elle questionnait le médecin sur l'époque où elle pourrait sortir. Celui-ci l'exhortait à la patience, puis il recommandait à Pitois de tenir ferme et d'éviter à la convalescente toute espèce d'émotion.

Les Mauprié ne s'étaient plus représentés à l'Abbatiale, mais ils n'épargnaient guère Gertrude, et un nouvel incident avait encore alimenté leurs médisances. Un beau matin, le commissionnaire des Islettes avait envoyé la malle que Gertrude avait laissée chez les demoiselles Pêche, et cet envoi était accompagné d'une lettre fort sèche de mademoiselle Hortense, adressée à madame de Mauprié. Dans cette épître peu bienveillante mademoiselle Pêche aînée annonçait que « les absences trop fréquentes » de Gertrude avaient déterminé le remplacement de la jeune fille, « le premier devoir des ouvrières de la maison étant, avec la moralité, la plus ponctuelle exactitude. »

Le jour même de la réception de cette missive, Reine et sa sœur daignèrent honorer d'une visite l'atelier de leur frère. Leur instinct féminin ne les avait pas trompées sur l'intérêt que Xavier portait à Gertrude, et elles lui communiquèrent triomphalement la lettre de mademoiselle Hortense Pêche.

— Tu vois, dit Honorine, la modiste parle des absences *fréquentes* de Gertrude... Mademoiselle voyageait pour ses intérêts.

— Pourquoi ne lui avez-vous pas donné connaissance de cette lettre?

— Est-ce qu'on peut entrer chez elle? reprit Reine ironiquement, elle fait défendre sa porte.

— Elle est malade, objecta Xavier.

— Oh! malade... reprit Honorine en hochant la tête, je ne crois guère à cette maladie; d'ailleurs son mal ne l'empêche pas de se lever, car on l'a vue aller et venir dans la maison...

Cette visite laissa Xavier dans un état de sourde irritation. La lecture de la lettre avait exaspéré tous ses soupçons. Il se rappelait avec amertume la froide attitude de sa cousine le jour de l'enterrement,

l'embarras avec lequel elle avait accueilli certaines questions, puis il se souvenait des propos échappés un jour au courrier de Sainte-Menehould, et dans tous ces menus détails il trouvait un aliment pour sa jalousie naissante. Il avait cessé d'aller chaque soir à l'Abbatiale, et vivait de plus en plus solitaire, évitant avec le même soin la maison de sa mère et celle de sa cousine...

Cependant, avec le mois de février, de plus claires journées étaient venues. L'air s'était attiédi, la neige s'était fondue dans les prés; un doux vent avait balayé les nuages, et le ciel était bleu par places. Au bord des haies, les chatons des noisetiers commençaient à jaunir, et les fleurs des cornouillers ouvraient leurs étamines d'or aux nœuds des branches nues. Un après-midi, le vent du sud envoyait de si caressantes brises, que Xavier entre-bâilla les vitres du châssis, et par cette ouverture les rayons du soleil envahirent l'atelier. Xavier, rêveur, avait déposé son maillet et son ciseau, et s'accoudant à l'établi, il s'était mis à songer au temps passé, — à la soirée où il avait dit adieu à Gertrude tandis que les chevaux piaffaient devant l'auberge des Islettes, — à la journée d'été où il lui avait déclaré son amour sous la tonnelle des demoiselles Pêche... Il repassait avec mélancolie tous ces souvenirs si lumineux, il regardait à travers les vitres les nuages blancs fuir sur le bleu du ciel, et il se demandait si ce n'était point là l'image de son bonheur évanoui, quand tout à coup le loquet s'agita, la porte de l'atelier s'ouvrit timidement, et une svelte figure de jeune fille apparut dans un rayon de soleil.

— Gertrude! s'écria Xavier.

C'était elle en effet, enveloppée dans une longue mante de drap noir; elle était encore pâle, mais elle souriait. D'un bond il fut près d'elle, et en un instant ses rancunes, ses soupçons, ses pensées mauvaises se dissipèrent comme une fumée. Il lui prit les mains et la fit asseoir.

— J'ai voulu te donner ma première sortie, dit-elle de sa jolie voix sympathique, car tu sais, j'ai été bien malade depuis le jour de l'enterrement!

— Ma pauvre Gertrude... Je suis allé souvent à l'Abbatiale, mais on n'a pas voulu me laisser entrer... Voyons, si tu es bien changée?

Il examina ses mains amaigries, son visage un peu allongé, ses beaux yeux verts de mer, et reprit en souriant :

— Tu es toujours la même charmante Gertrude!... Seulement tu es un peu pâlie; ton teint ressemble aux anémones sauvages : il est blanc avec une légère nuance rose...

— A propos d'anémones, répliqua Gertrude en écartant les plis de sa mante, je veux payer mes dettes. Il y a deux ans, tu m'as donné

un bouquet aux Islettes; je t'apporte les premières fleurs de l'Abbatiale.

Elle lui offrit son bouquet composé de primevères et de ces hépatiques bleues qu'on nomme dans le pays des *fils-avant-le-père*, parce qu'elles poussent avant les feuilles.

— Tu es bonne, Gertrude, tu vaux mieux que moi! s'écria Xavier en rougissant... Maintenant reste un peu enveloppée dans ta mante, tandis que je vais rallumer le poêle.

— A quoi bon? ne vois-tu pas le soleil?... On se sent revivre!

— Non, non, je ne veux pas que tu te refroidisses... Ce sera bon d'entendre le poêle ronfler tandis que nous causerons près des vitres ouvertes.

Il se mit à fendre du menu bois et à bourrer le poêle. Quand une jolie flamme commença de flamber :

— A présent, reprit Gertrude, montre-moi toutes les belles choses que tu as faites.

Il la promena autour de l'atelier, lui montrant les panneaux sculptés, expliquant les motifs, les emblèmes, les feuillages... Gertrude se récriait et ne cessait de le questionner.

— Sais-tu que tu es maintenant un grand artiste? s'écria-t-elle en le regardant avec ses beaux yeux pleins d'admiration.

— Flatteuse! tu as entendu dire que les artistes sont avides de compliments, comme les mouches sont friandes de lait, et tu essayes de me prendre par mon faible.

— Je ne mens jamais, monsieur!

Il enfonça ses sombres regards dans les yeux profonds de la jeune fille qui s'arrêta et rougit... Après un moment de silence, elle reprit :

— Du reste, j'ai toujours eu confiance en ton talent. Chaque fois que je regardais le coffret que tu me donnas aux Islettes, je me sentais rassurée et j'avais bon espoir pour ton avenir.

— Tu l'as donc encore, ma première œuvre?... demanda-t-il en riant.

— Certainement... J'ai pensé au coffret pendant toute ma maladie... Je m'imaginais l'avoir perdu... Heureusement les demoiselles Pêche me l'ont renvoyé...

Elle s'interrompit brusquement... Elle était sur le point de tout raconter à Xavier, puis au moment de commencer, elle sentit qu'elle n'oserait jamais. Il lui coûtait de gâter cette première heure de tendresse par des explications pénibles. Elle, si courageuse d'ordinaire, devint lâche en songeant que tout son bonheur à venir était suspendu aux conséquences d'un aveu qui serait peut-être mal compris. « Non,

se dit-elle, pas encore aujourd'hui... goûtons paisiblement cette première entrevue... La prochaine fois je lui dirai mon secret. »

Xavier, de son côté, avait été retenu par une timidité farouche et n'avait osé questionner Gertrude. Tous deux résolurent tacitement d'ajourner toute explication et se livrèrent sans arrière-pensée au bonheur de se revoir... Cet après-midi de février leur apparaissait comme un lac pur, sans une ride, sans une tache, et ils ne voulaient pour rien au monde troubler la calme et limpide surface sur laquelle ils glissaient ensemble.

Ils revinrent s'asseoir sur le petit banc adossé à l'établi et se remirent à causer du passé, tandis que le soleil souriait au dehors, que le poêle chantait mélodieusement, et que le tic-tac du coucou rhythmait familièrement les rapides instants de leur bonheur. Ainsi s'écoulèrent les heures, et ils furent tout étonnés en relevant la tête, de voir que le soleil avait disparu et que l'ombre commençait à envahir l'atelier. Jusque-là ils avaient d'un commun accord évité de parler des derniers événements et des éventualités des semaines à venir. Il fallut bien cependant toucher aux choses actuelles.

— Quand nous reverrons-nous? demanda Xavier à Gertrude qui se levait pour partir, ton cerbère me laissera-t-il jamais entrer à l'Abbatiale?

Gertrude resta un moment pensive.

— Écoute, reprit-elle enfin, puisque ma tante a cessé de me voir, notre situation devient plus difficile et nous devons éviter les commérages... Soyons patients; le quinze mai prochain je serai majeure et je pourrai disposer de moi-même... Ce jour-là nous nous prononcerons ouvertement, mais jusqu'à cette époque nous ferons bien de ne nous voir que rarement... Il faut être sage, mon pauvre Xavier!

Elle lui serra la main; il était devenu rêveur.

— Mais, dit-il, ce jour-là, selon toute apparence, tu seras l'unique héritière de l'oncle Renaudin; tu seras riche... et j'aurai l'air d'un coureur de dot!

Elle se mit à rire.

— Si mon oncle avait fait la folie de déshériter sa sœur, je te jure que je n'accepterais rien, plutôt que de priver ma tante de sa part légitime... Ainsi, rassure-toi, orgueilleux gentilhomme! ta dignité ne sera pas humiliée.

— Je dois, dit Xavier en lui tendant la main, m'absenter pendant une quinzaine pour aller poser des panneaux dans un château de la vallée de la Meuse; je serai de retour de dimanche en quinze et j'irai te voir... D'ici là, pense à moi!

— Et toi, travaille bien!... Mon petit bouquet te parlera de moi... Il te donnera courage et patience.

En même temps, et par un de ces gestes enfantins qui lui étaient familiers, elle prit le verre où trempait le bouquet et posa un baiser sur les fleurettes ; puis s'enveloppant dans sa mante, elle s'enfuit légèrement et disparut.

Elle s'en revint d'un pas lent à l'Abbatiale, tandis que Xavier émerveillé et transporté de joie, prenait à son tour le bouquet d'hépatiques et meurtrissait les fleurs en les pressant sur ses lèvres...

Dès le lendemain, Gertrude dont les forces étaient revenues, commença de s'installer à l'Abbatiale. Les scellés venaient d'être levés et l'inventaire était clos, elle put arranger à son gré la chambre qu'elle avait choisie. C'était une petite pièce assez gaie, située au midi, et dont l'unique fenêtre s'ouvrait sur le jardin et les bois. Elle y fit transporter quelques meubles, mit des rideaux à la fenêtre, des fleurs dans les vases, sur la cheminée le coffret de Xavier, et finit par donner un air de gaieté à cette partie de la vieille maison. Cet arrangement lui prit huit jours. Elle songeait déjà au dimanche où elle devait revoir Xavier, quand un incident nouveau vint bouleverser la tranquillité de sa vie. Un matin, tandis qu'elle était occupée à coudre, Fanchette monta précipitamment dans sa chambre et lui annonça d'une mine effarouchée qu'une femme la demandait en bas.

— Ne peut-elle monter? dit Gertrude.

— C'est moi qui l'en ai empêchée, elle a avec elle un enfant qui braille comme un petit sauvage.

— Un enfant!

Gertrude descendit précipitamment et se trouva face à face avec la nourrice de Beauzée, portant l'enfant de Rose Finoël. Le marmot menait grand bruit, en effet, et la paysanne, pour l'apaiser, se promenait de long en large en chantant à tue-tête une chanson patoise. Les cris de l'enfant et la complainte de la nourrice faisaient un duo si discordant et si comique, que Gertrude, malgré la contrariété qu'elle éprouvait, ne put retenir un éclat de rire.

— Bonjour donc, madame, s'écria la nourrice en s'arrêtant tout court, j'ai eu bien des maux à vous trouver !... Pourquoi ne m'avez-vous pas dit que vous demeuriez à Lachalade, je ne serais pas allée me casser le nez à B...?

— Vous êtes allée chez les demoiselles Pêche? demanda Gertrude.

— Oui-da... J'ai même été assez mal reçue par une grande femme qui brandissait à chaque instant son aune, comme pour prendre mesure de mes épaules... Elle a fini par me donner votre adresse, et me voici... Je vous rapporte le *petiot*.

— Ne pouvez-vous le garder plus longtemps? dit la jeune fille en rougissant.

— Nenni, car je quitte le pays...

Elle expliqua alors à Gertrude que son mari, le rémouleur, à l'imitation de beaucoup de ses compatriotes, avait résolu d'aller chercher fortune à Paris, et qu'il emmenait avec lui toute sa maisonnée...

— Vous comprenez que j'ai déjà assez de ma petite famille, ajouta-t-elle, et que je ne peux pas encore me charger d'un marmot étranger... D'ailleurs le pauvre petiot en pâtirait tout le premier... C'est pourquoi je vous le rends.

Elle lui présenta l'enfant qui avait cessé de pleurer et qui, la regardant avec des yeux noirs étonnés, agitait vers elle ses petites mains rosées. Gertrude se sentit toute remuée, et bien que la brusque arrivée de ce marmot inattendu compliquât encore l'embarras de sa position, les mines attendrissantes du pauvre abandonné touchèrent cette fibre maternelle qui dort au sein de chaque jeune fille, et la firent vibrer. Elle ne songea plus qu'à choyer l'orphelin comme on réchauffe un oiseau tombé du nid; elle se dit qu'il se trouvait justement dans la maison de son aïeul; qu'après tout, cette maison était la sienne, et qu'il avait le droit d'y être bien accueilli... Elle le prit donc courageusement et tendrement dans ses bras, et comme il s'était remis à pleurer, elle le berça à son tour en murmurant un air villageois.

— Mais, s'écria-t-elle, il va falloir une nouvelle nourrice, comment ferons-nous?

— Bah! reprit la paysanne, il a déjà près de six mois et mange de la soupe comme un petit homme... D'ailleurs vous trouverez bien dans le village une femme qui pourra l'allaiter.

Gertrude, fort embarrassée, consulta Fanchette qui était restée pour écouter et qui se tenait debout près de la cheminée.

— Dame! dit froidement la servante, il y a la fille du vannier, qui a eu un malheur et qui...

— C'est bien! interrompit Gertrude dont les joues s'empourprèrent, priez-la de passer à l'Abbatiale.

La fille du vannier vint, en effet, et le marché fut vite conclu. Elle s'engagea même à rester à l'Abbatiale pendant un mois ou deux, afin d'aider Gertrude. La femme du rémouleur prit congé le même soir, et la jeune fille se trouva seule avec l'orphelin auquel on avait improvisé un lit dans un cabinet contigu à la chambre à coucher. Le marmot venait de prendre le sein de sa nouvelle nourrice, et réconforté par cette opération, réchauffé par les caresses de Gertrude, il s'était doucement endormi, les lèvres encore blanches de lait... Près du lit, à la lueur de la lampe, mademoiselle de Mauprié contemplait ce calme sommeil d'enfant, et plongée dans ses ressouvenirs, songeait aux confidences de l'oncle Renaudin ainsi qu'à la mort de Rose Finoël...

Pendant ce temps, Fanchette, tout ébaubie de l'événement, s'était glissée hors de l'Abbatiale, et d'un pied leste était allée avec sa quenouille et son rouet frapper à la porte d'une voisine. Elle grillait de conter la nouvelle et de la commenter. Tandis que les rouets tournaient, les langues tournèrent plus vite encore, et les deux commères, poussant des ah! et des hélas! égrenèrent tout du long un joli chàpelet de médisances.

XI

La nouvelle se répandit à petit bruit dans le village, comme une pluie qui filtre à travers la feuillée épaisse d'un bois. Ce ne furent d'abord que des chuchotements épars, semblables aux gouttes d'eau roulant de feuille en feuille, puis les rumeurs grossirent en passant d'une rue à l'autre, et bientôt une tumultueuse averse de commérages ruissela de tous côtés. La famille de Gertrude fut instruite l'une des premières, et l'une des premières aussi fit éclater son indignation.

— Oh! oh! dit Gaspard après avoir lancé un juron formidable, on apprend du nouveau tous les jours... Où cela s'arrêtera-t-il, bonté divine?...

— C'est une abomination! s'écria Honorine.

— Pour l'honneur de la famille, ajouta sévèrement madame de Maupríé, il faut que ce scandale soit éclairci au plus vite... Dès demain, Honorine, tu te rendras à B..., près de ces modistes, chez lesquelles Gertrude a travaillé...

Le surlendemain matin, Honorine arrivait au magasin des demoiselles Pêche. Elle y fut reçue par la grande Héloïse qui saisit avidement l'occasion de raconter tout ce qu'elle savait ou du moins tout ce qu'elle soupçonnait; de sorte que la sœur de Reine revint à Lachalade complétement édifiée sur ce qu'elle nommait déjà la *faute* de sa malheureuse parente. Lorsqu'au repas du soir, en rougissant vertueusement, elle fit connaître le résultat de son enquête, la veuve poussa de longs gémissements. Elle se fût volontiers couvert la tête d'un sac, comme les Juifs de l'ancien Testament.

— Quelle honte! s'écria-t-elle en marchant avec vivacité à travers la salle, et qui se serait attendu à une pareille affliction?

— Moi, rien ne m'étonne plus! grommela Gaspard.

Reine ne disait rien, mais intérieurement elle regrettait fort l'absence de Xavier. Elle songeait à la figure que ferait son frère en apprenant cet esclandre, et se promettait d'être la première à l'en informer à son retour. En attendant, bien que la veuve eût recommandé avec

affectation de jeter un voile sur ce désastre de famille, elle ne laissait échapper aucune occasion de répandre les nouvelles rapportées de B... par Honorine. Madame de Mauprié, du reste, y aidait elle-même. Elle se gardait de dire la chose ouvertement, mais lorsqu'on lui parlait de Gertrude, elle avait une mine si mélancolique, elle poussait de tels hélas! et se servait de si perfides insinuations, que la culpabilité de sa nièce n'en devenait que plus évidente pour l'auditoire.

Bientôt le village entier ne douta plus de la faute de Gertrude.

Celle-ci, confinée dans sa solitude de l'Abbatiale, ignorait tout ce bruit. Très-occupée de l'installation de l'enfant, elle avait à peine mis les pieds dehors depuis huit jours. L'orphelin était arrivé nu comme un ver, et il avait tout d'abord fallu s'occuper d'un trousseau. Grâce à la fille du vannier, Gertrude avait mené cette tâche à bonne fin. Maintenant le marmot avait le nécessaire; il était chaudement emmailloté, tendrement choyé par ceux qui l'entouraient, aussi sa figure s'était épanouie ; il ne pleurait presque plus, gazouillait comme un jeune merle et se prélassait comme un petit roi dans sa barcelonnette. Sa voix argentine, ses mignonnes façons d'enfant réjouissaient Gertrude et l'empêchaient de penser trop souvent à la confidence embarrassante qu'il faudrait faire à Xavier. Elle tremblait que cette aventure ne lui fût contée par une autre personne, et qu'il n'arrivât à l'Abbatiale déjà prévenu. Elle ne doutait pas un moment qu'il n'acceptât ses sincères explications, mais elle était si fière qu'elle aurait voulu être devinée, sans avoir à s'expliquer. La seule pensée du premier étonnement de Xavier était déjà pénible pour elle, et la seule idée d'un soupçon pouvant traverser le cerveau du bien-aimé, même avec la rapidité de l'éclair, suffisait pour la mettre hors d'elle-même. Elle regrettait maintenant de ne pas lui avoir tout dit lors de sa visite à l'atelier, et elle attendait son retour avec une impatience fiévreuse.

Sachant qu'il devait rentrer le samedi dans la nuit, elle comptait le voir dès le dimanche matin; aussi les cloches de Lachalade n'avaient pas sonné la première messe que sa toilette était déjà faite. L'enfant sommeillait encore dans sa barcelonnette masquée par un grand rideau, et Gertrude achevait de mettre la chambre en ordre, lorsqu'elle entendit tout à coup le bruit d'un pas rapide dans l'escalier... Son cœur battait avec violence. On frappa brusquement à la porte, et, avant qu'elle eût pris le temps de répondre, Xavier s'élança dans la chambre. Il était si pâle et paraissait si agité, que Gertrude poussa un cri de surprise.

— Qu'est-il arrivé? demanda-t-elle avec inquiétude.

— Avant tout, dit Xavier d'une voix assourdie par l'émotion, réponds-moi... Est-il vrai que tu caches ici un enfant?

Gertrude tressaillit, et regardant son cousin fixement :

— Je ne le cache pas... Le voici !

Elle souleva le rideau et montra l'enfant endormi. Xavier détourna la tête, et faisant un geste de colère :

— Assez! murmura-t-il, cela me suffit.

Puis il marcha dans la chambre, les lèvres serrées. Le regard attristé de Gertrude ne le quittait pas.

— Au moins, reprit-il avec une amère et subite violence, que ne parliez-vous plus tôt? A quoi bon vous jouer de ma tendresse et mentir?...

— Moi, j'ai menti! s'écria la jeune fille indignée.

— Cet enfant n'est-il pas le vôtre!...

— Gertrude pâlit d'abord extrêmement, puis une vive rougeur lui remonta au front, toute sa fierté se révolta.

— Vous l'avez cru... et vous osez venir me le dire!

— Je ne suis pas le seul... Les demoiselles Pêche, ma mère et tout le village vous accusent.

— Vous l'avez cru? répéta-t-elle atterrée.

— Ah! je voudrais ne pas le croire! D'où sort cet enfant?... Expliquez-vous; j'ai le droit de savoir la vérité... Je l'exige!

— Vous exigez maintenant!...

Elle sourit amèrement, puis faisant un effort pour se contenir, elle ajouta :

— Je n'ai rien à vous dire.

— Quoi, vous refusez de répondre aux accusations répandues contre vous?

— Je les méprise.

— Mais votre famille... mais moi!... nous méprisez-vous aussi?

— Je n'ai qu'une réponse à vous faire, répliqua-t-elle avec fierté. c'est que je ne suis pas la mère de cet enfant.

— Mais enfin vous savez d'où il vient. Vous pouvez prouver votre innocence?...

Elle se tenait debout, les bras croisés, les lèvres serrées. Ses yeux étincelaient, ses narines étaient agitées par un léger tremblement et on devinait les souffrances de son cœur aux mouvements de son corsage... La douleur qu'elle éprouvait était inexprimable : c'était un mélange de honte, de tristesse et d'indignation. Il lui semblait qu'un affreux déchirement venait de se faire en elle, qu'un abîme venait de se creuser sous ses pieds, et que son amour y avait roulé... Tout à coup ses regards sombres se relevèrent et rencontrèrent les regards soupçonneux de Xavier, le sang lui remonta au front et elle eut un nouvel accès d'emportement.

— Vous me demandez des preuves quand je vous donne ma parole... Vous vous oubliez, mon cousin!

— Je vous en supplie, Gertrude, répondez-moi!

Elle frappa du pied avec colère :

— Laissez-moi... Je n'ai rien de plus à vous dire!

— Gertrude, reprit-il, avant que je repasse le seuil de cette porte, songez aux conséquences du silence que vous vous obstinez à garder... Je voudrais au prix de mon sang avoir une certitude et pouvoir confondre les mauvaises langues... Mais pour cela, il faut des preuves... Ne comprenez-vous pas que vos refus, au lieu de détruire mes doutes, les enfoncent plus douloureusement dans mon cœur?... Je vous en conjure, au nom de notre amour, au nom de votre père, répondez-moi afin que je puisse vous défendre!...

— Chacune de vos paroles est une nouvelle offense, répondit-elle, nous ne pouvons pas nous comprendre... Adieu!

— Vous l'avez voulu! murmura Xavier profondément blessé, eh bien! soit! Adieu pour toujours!

Il s'élança dehors et bientôt elle entendit son pas s'éloigner et s'affaiblir. Alors la douleur de Gertrude, violemment contenue par son orgueilleuse volonté, put faire explosion. Elle tomba à genoux, sa poitrine se dégonfla, les larmes qui l'étouffaient commencèrent à jaillir, et bientôt ses joues furent inondées de larmes. Elle se disait que tout était fini... Dans les jours ternes et tristes de sa jeunesse, le seul coin de ciel bleu, le seul rayon de soleil était l'amour de Xavier, et voilà que les nuages s'épaississaient et que le coin d'azur disparaissait pour toujours. Un vent mortel venait de souffler sur ses rêves; l'avenir ne lui apparaissait plus que comme une plaine nue, désolée et glaciale, et elle avait froid au cœur. Le souvenir cuisant de ce qui venait de se passer faisait frémir tout son corps. Elle se reprochait par moments d'avoir été trop emportée et trop fière; elle aurait voulu courir après Xavier, mettre ses mains dans les siennes, appuyer son front à son épaule, et tout lui conter doucement, humblement... Puis tout d'un coup, l'air accusateur, les paroles brèves de son cousin lui revenaient à la mémoire, et son orgueil se réveillait.

— J'ai fait ce que je devais, se disait-elle, s'il a pu me soupçonner un instant, c'est qu'il ne m'estimait pas assez. Si son amour avait été violent comme le mien, aurait-il pu croire à de simples apparences? Il aurait dû tout nier d'abord et me défendre. Il aurait dû accourir vers moi comme un consolateur, et non comme un juge plein de défiance. C'est ce que j'aurais fait moi, si on l'eût calomnié... Je l'aurais soutenu contre les accusations du monde entier... Lui, au

contraire, n'a pas même cru à mes affirmations. Il s'est montré plus sensible aux calomnies de mes ennemis qu'à mes protestations énergiques... Non, il ne m'aime pas, il ne m'a jamais aimée!

De nouvelles larmes plus amères ruisselèrent le long de ses joues, et elle tomba dans un profond désespoir. Elle ne fut tirée des préoccupations de sa douleur que par les cris du marmot qui demandait sa nourrice. Elle courut à lui, le prit dans ses bras et le couvrit de caresses et de larmes.

— Pauvret! lui disait-elle, tu es la cause innocente de mes chagrins, mais je ne t'en veux pas... La promesse que j'ai faite à ton grand-père et à ta mère est le seul lien qui me rattache maintenant à la vie... Va, je ne t'abandonnerai pas... Tu seras ma seule consolation!

Xavier, pendant ce temps, rentrait chez lui dans un état à faire pitié. Il était à la fois irrité et désespéré. En franchissant le seuil de l'atelier, il vit les vases de faïence encore garnis des branches de houx dont il les avait parés pour fêter Gertrude. Il arracha les rameaux verts et les foula aux pieds; puis il jeta un marteau tout au travers du panneau qu'il était en train de sculpter.

— Plus de travail! murmurait-il, plus de rêves, plus rien!

Et, ne pouvant plus supporter la vue de l'atelier qui lui rappelait tout ce qu'il voulait oublier, il s'enfuit dans les bois.

Il allait comme un fou, cherchant à ne plus penser, ou du moins à secouer et à confondre ses pensées par l'agitation d'une course fiévreuse. Il plongeait au plus épais du fourré; les branches mortes craquaient sous ses pieds; il brisait les ronces tendues d'arbre en arbre, il heurtait le tronc des bouleaux endormis dans la brume et se déchirait les mains aux buissons de houx. Rien ne ralentissait sa marche, il aurait voulu ne s'arrêter jamais. Le taillis fit place à la futaie; les grands hêtres dressèrent autour de lui leurs longues files de piliers gris et silencieux; leurs ramures, décharnées par le vent du nord, s'étendirent comme une voûte au-dessus de sa tête. Il s'enfonça dans cette ombre, espérant n'en jamais voir la fin. La futaie avait l'aspect désolé que donnent aux bois les journées pluvieuses de l'hiver : un sol jonché de feuilles mortes, des cimes noyées dans le brouillard, pas une herbe, pas un oiseau... Il allait toujours, glissant le long des ravins, franchissant les ruisseaux grossis par les pluies; rien ne le lassait.

— Plus loin! plus loin! se disait-il.

Il finit par atteindre la lisière de la futaie, et aperçut devant lui un plateau nu, solitaire, horriblement triste. Tout à coup les branches d'un roncier s'écartèrent, et Xavier vit bondir dans la bruyère un

chevreuil que le bruit de ses pas avait effrayé. Il fut pris d'une sorte de vertige :

— Hallo ! s'écria-t-il avec un rire sauvage. Moi aussi, je veux devenir chasseur!

Et il se mit follement à la poursuite du gibier.

— Assez de rêves, assez de bois gâté! poursuivait-il, à demi grisé par la course et le grand air. Je veux faire comme Gaspard : je montrerai aux gens que je suis un verrier, que je sais tenir un fusil et vider un verre... Hallo! à moi la forêt et la vie des libres chasseurs!

— Ohé! maître Xavier, cria brusquement une voix rude, quelle mouche vous pique? Un peu plus, vous vous jetiez tête baissée dans mes fournaises!

Xavier s'arrêta comme réveillé en sursaut, et reconnut le maître charbonnier de la Poirière... Puis il pâlit, poussa une faible plainte et tomba évanoui sur le gazon. Au bout d'un quart d'heure, les soins de la charbonnière le rappelèrent à lui; mais il semblait si épuisé, que le charbonnier ordonna à un de ses apprentis de le reconduire à l'atelier. Xavier s'y enferma et resta une semaine entière sans sortir. . . . .

Dans le village, la malignité publique commençait à s'exercer aux dépens de Gertrude. Le feu, qui couvait d'abord sous la cendre, ayant été attisé soigneusement par la veuve et ses filles, était devenu un incendie. Tous les paysans, qui détestaient les verriers, et englobaient Gertrude dans la haine qu'ils portaient à sa caste, toutes les femmes laides envieuses de sa beauté, toutes les vieilles filles jalouses de sa jeunesse, ne cachaient guère leur indignation, et ne se gênaient plus pour parler haut et dru. En se rendant à la messe le dimanche d'après, Gertrude put facilement s'apercevoir de l'irritation des esprits. Tous les yeux courroucés se dirigeaient vers son banc, et quand, après l'office, elle traversa lentement la place, on évita de la saluer, et derrière elle des groupes se formèrent. On se la montrait par gestes et on ricanait. Elle n'en continua pas moins d'assister à la messe chaque dimanche, et cette attitude, qu'on taxa d'effronterie et qu'on prit pour une provocation, acheva d'allumer la colère des bonnes âmes :

— Elle n'a pas froid aux yeux ! disaient les hommes.

— C'est une honte, reprenaient en chœur les femmes et les filles. Les garçons devraient aller lui faire un charivari !

Parmi les plus scandalisées se montrait la propre servante de l'Abbatiale, la revêche et inflexible Fanchette. Elle n'avait jamais pu souffrir Gertrude, et rien qu'à la voir installée dans la maison de son maître, elle ne sentait plus de bornes à son courroux. Un soir, n'y

tenant plus, elle vint trouver la jeune fille et lui demanda sèchement son compte.

— Pourquoi voulez-vous quitter l'Abbatiale? dit Gertrude.

Et comme entre ses dents la vieille grommelait qu'elle aurait trop à dire, si elle voulait répondre :

— Parlez! je le veux! s'écria mademoiselle de Mauprié.

— Eh bien! je ne me soucie plus de rester à votre service, ni à celui de votre enfant!

Gertrude la chassa, et le soir même fit prier le notaire et le curé de passer à l'Abbatiale. Quand ils furent tous deux assis dans le salon, elle fit entrer Pitois et la nourrice avec le marmot; puis, s'adressant aux deux notables du village :

— Messieurs, dit-elle d'une voix ferme, vous connaissez les bruits qui circulent dans le pays : on prétend que je suis la mère de cet enfant... L'avez-vous cru, monsieur le curé?

— Moi? s'écria le curé en levant les mains, me préserve le ciel de me laisser surprendre par des jugements téméraires!

— Et vous, monsieur Péchenart, l'avez-vous cru?

Le petit notaire la regarda avec ses yeux perçants.

— Mademoiselle, répondit-il, mes fonctions m'ont appris depuis longtemps à ne rien croire que preuves en main... Dans les jugements humains il y a une bonne moitié qui est fausse, et une autre moitié qui est contestable... Voilà mon opinion.

— Messieurs, poursuivit Gertrude, je ne puis vous dire dans quelles circonstances cet enfant m'a été confié, mais je vous affirme que le public se trompe.

Son livre d'Heures était posé sur la table; elle étendit la main sur les pages ouvertes et reprit :

— Par les saints Évangiles et le nom de mon père, je vous jure que je ne suis pas la mère de cet enfant!

Ils la regardaient d'un air à la fois surpris et subjugué. Tous deux avaient été remués par l'accent de sincérité de ses paroles et par l'éloquence puissante de sa beauté : ils s'inclinèrent silencieusement. Gertrude alors les remercia d'être venus, et après quelques minutes ils se retirèrent.

Quand elle fut seule, elle prit l'enfant des bras de la nourrice et le baisa au front.

— Et maintenant, pauvre petiot, pensa-t-elle, nous voilà liés l'un à l'autre, et je te consacrerai toutes les heures de ma vie.

Elle était plus calme, et se sentait satisfaite d'avoir soulagé son cœur. Elle avait agi comme elle le devait; c'était aux autres maintenant à croire ce qui leur semblerait juste et vrai. Elle avait jugé inutile de pousser plus loin ses confidences et de révéler à des étrangers

le secret de ce vieillard maintenant étendu sous la terre humide du cimetière. Que lui importait à présent l'opinion du village? Pour un seul être au monde elle aurait consenti à trahir ce secret, et celui-là justement lui avait retiré le premier sa confiance... A cette heure elle avait sa conscience pour elle, et dans le naufrage de son amour cet appui lui suffisait.

— Je t'aimerai et je te servirai de mère, disait-elle à l'orphelin en le pressant contre sa poitrine.

Et elle songeait à ces vieilles demoiselles, filles ou sœurs de verriers, dont elle avait vu parfois les portraits, ou dont son père lui avait conté l'histoire, — pieuses et nobles filles qui gardaient le célibat et sacrifiaient leur jeunesse par dévouement pour leur maison.

— Je ferai comme elles, pensait-elle tout bas. Quel que soit le testament de mon oncle, je n'abandonnerai jamais cet enfant.

Ce soir-là elle ne voulut pas le quitter, et elle fit porter le berceau de l'orphelin près de son propre lit.

XII

Cependant, à travers ces épreuves et ces désillusions, les jours passaient; le printemps commençait à poindre, et l'époque de la majorité de Gertrude se rapprochait. Dans les vergers du village, les pommiers et les cerisiers en fleurs secouaient au vent d'avril leur neige parfumée; à la lisière des bois les hêtres verdoyaient; — de l'herbe humide des prés, de la jeune feuillée des clos ensoleillés, et des profondeurs sonores de l'Argonne sortait une suave haleine de renouveau qui réconfortait et ragaillardissait toutes choses.

Les esprits eux-mêmes subissaient cette salutaire influence du printemps. Il y avait plus d'activité et plus de bonne humeur dans le village, plus de bienveillance dans les cœurs et moins d'âpreté dans les discours. Les rancunes s'étaient adoucies, les colères s'étaient apaisées, et il s'était opéré une réaction en faveur de Gertrude. L'estime dans laquelle le curé et le notaire continuaient à la tenir avait d'abord agi sur les esprits les moins prévenus. Puis, la conduite réservée de la jeune fille, sa bonté, jointe à une grande dignité de manières, imposèrent peu à peu à ceux mêmes qui avaient crié le plus fort. On lui savait gré du dévouement qu'elle montrait pour son enfant adoptif.

— Dans tous les cas, s'il est à elle, disait-on, il faut lui rendre cette justice qu'elle aime bien ce petiot, et qu'elle l'élève avec toute sorte de soin et de tendresse.

Les Mauprié sentirent à leur tour le contre-coup de cette réaction : on les plaignait moins fort et on écoutait moins patiemment leurs doléances. La veuve s'en aperçut la première, et elle cessa ses sourdes attaques contre sa nièce. Quant à Xavier, il était d'autant plus malheureux qu'il se reprochait d'avoir été trop violent avec Gertrude, et qu'il l'aimait toujours avec passion. Il avait d'abord essayé de l'oublier, en se jetant dans les distractions chères à son frère Gaspard; mais il avait bien vite reconnu qu'il n'était pas fait pour ce genre de vie, et il était revenu à son atelier un moment abandonné. Il n'avait plus de courage à rien. Ne se sentant ni assez de calme pour reprendre son travail, ni assez de force pour quitter Lachalade, il restait oisif, se desséchait de tristesse, et vaguait çà et là comme une âme en peine.

Quelques jours avant le 15 mai, le notaire lui envoya, ainsi qu'à madame de Mauprié, une lettre indiquant le jour et l'heure de l'ouverture du testament, et les invitant à assister à cette formalité. Quand madame de Mauprié eut fini de lire cette lettre, elle déposa ses lunettes et coula un regard interrogatif du côté de Gaspard, qui fumait, les pieds sur les chenets.

— C'est pour le 15, dit-elle, à midi... On se réunit à l'Abbatiale.

— Je n'y mettrai pas les pieds, s'écria Gaspard entre deux bouffées, et si vous êtes sages, vous ferez comme moi.

— Je suis de l'avis de mon frère, ajouta Honorine. Si nous sommes avantagés par le testament, on nous en préviendra, et si nous sommes déshérités, nous n'aurons pas du moins à subir les grands airs de mademoiselle Gertrude.

— D'ailleurs, fit Reine en rougissant, après la faute commise par notre cousine, nous ne pouvons plus avoir de rapports avec elle.

— Certes, reprit la veuve en poussant un soupir, si je n'écoutais que mes sentiments, je refuserais de me rencontrer avec cette malheureuse fille; mais il s'agit de la dignité de la famille... Pour l'honneur du nom et le respect de la mémoire de mon frère, il est convenable que j'assiste à cette cérémonie... Seulement, j'y assisterai seule.

Gaspard n'objecta rien ; mais la moue d'Honorine et de Reine sembla indiquer qu'elles se repentaient déjà de s'être prononcées d'une façon aussi prompte et aussi absolue.

La veille du 15 mai, Gaspard resta muet toute la soirée. Il avait l'air absorbé, et il tourmentait sa barbe comme s'il eût voulu en faire sortir l'idée qui le tracassait. Le lendemain, après le déjeuner, il annonça très-haut qu'il partait en forêt, et sortit en sifflant Phanor. Madame de Mauprié alla faire un peu de toilette, et les deux sœurs res-

tèrent seules dans la salle. Honorine, penchée à la fenêtre, regardait Gaspard s'éloigner.

— Hum ! dit-elle à Reine, mon frère s'est fait bien beau pour courir les bois !... Il a mis son feutre neuf, et ses bottes sont cirées.

L'aîné des Mauprié semblait en effet avoir mieux soigné sa tenue que de coutume. Sa veste de chasse avait été brossée, et il avait peigné sa barbe. Quand il fut dans la campagne, il fit un brusque crochet, et, tournant le dos au bois, il prit doucement le chemin de l'Abbatiale.

— Il va être onze heures, murmura-t-il en regardant sa montre, elle doit avoir déjeuné, et nous aurons une heure pour causer tranquillement.

Cinq minutes après, il sonnait à la porte de Gertrude et priait Pitois de l'introduire. La jeune fille achevait de disposer le salon où devait se faire la lecture du testament, et comme les grandes pièces de l'Abbatiale étaient humides, elle venait d'allumer du feu, quand Pitois annonça Gaspard. Elle tressaillit, rougit, et salua froidement.

— Cousine, dit celui-ci après avoir posé son feutre sur la cheminée et fait signe à Phanor de se coucher à ses pieds, vous allez sans doute trouver ma visite un peu matinale; mais je désirais arriver avant les autres, afin de causer un moment à cœur ouvert.

— Je vous écoute, répondit Gertrude en lui montrant un fauteuil.

Gaspard s'assit, toussa, se tira la barbe, puis reprit d'un air embarrassé :

— Cousine, j'ai d'abord à vous faire des excuses au sujet de certaines paroles un peu vives qui ont pu m'échapper... Je suis parfois un peu... brusque, je le reconnais, mais au fond je suis bon diable, et si j'ai la tête près du bonnet, j'ai aussi le cœur sur la main.

Gertrude l'écoutait, et attendait d'un air impassible la conclusion de son discours. En présence de cette attitude silencieuse, l'embarras du farouche chasseur redoublait.

— Tenez, reprit-il tout à coup, je vais vous parler franchement et sans barguigner, car je ne sais pas tourner de compliments, et je vais droit au but. J'ignore ce que peut contenir le grimoire qu'on va nous lire tout à l'heure, et je m'en soucie comme d'un fétu... Aussi, avant qu'on ne puisse dire que j'ai agi par intérêt, je viens vous faire sérieusement une proposition.

Gertrude le regardait d'un air étonné. Gaspard se leva, et, rajustant les revers de sa veste :

— Cousine Gertrude, j'ai trente-neuf ans, j'ai bon pied, bon œil, et ne suis pas trop dévasté, que vous en semble?

— Vous paraissez en effet très-bien portant, répondit-elle en réprimant à grand'peine une envie de rire; mais...

— Eh bien, cousine, sans tant de cérémonie, si vous me croyez assez bon pour faire un mari, je me crois de mine et de force à vous rendre heureuse, et je viens tout carrément vous demander votre main.

Elle eut d'abord un mouvement de stupeur; puis un léger sourire courut sur ses lèvres. Enfin elle retrouva tout son sang-froid, et levant ses grands yeux limpides vers Gaspard, qui attendait sa réponse en se mordant la moustache :

— Merci, mon cousin,... mais j'ai résolu de rester fille.

Gaspard haussa les épaules et sa figure prit un air de compassion.

— Vous avez là, dit-il sur un ton de condoléance, des scrupules et une délicatesse qui vous honorent; mais si de sottes gens pourraient s'offusquer de ce que votre position a... de singulier, soyez persuadée que tout le monde ne partage pas ces faiblesses-là... Quant à moi, je suis prêt à vous épouser, en dépit de cette ridicule histoire d'enfant.

A chaque mot qu'il prononçait, Gertrude devenait de plus en plus pâle. A la fin, elle l'arrêta d'un geste énergique :

— Assez! s'écria-t-elle d'une voix vibrante, ne comprenez-vous pas que vous m'insultez?

Gaspard, effrayé de l'expression de colère et de dégoût que prenaient les traits de sa cousine, essayait de balbutier des excuses, lorsqu'il fut brusquement interrompu par l'arrivée de madame de Maupré.

A la vue de son fils aîné en tête-à-tête avec sa nièce, la veuve poussa une exclamation, et un sourire ironique passa sur ses lèvres minces :

— Je te croyais au bois! dit-elle d'un ton sarcastique.

— J'ai changé d'avis, grommela Gaspard en reprenant sa place près de la cheminée.

— Ma nièce, commença madame de Maupré en s'approchant doucement de Gertrude, au moment où des circonstances douloureuses et solennelles réunissent la famille, je ne veux pas laisser place dans mon cœur à un sentiment de rancune, et je viens vous prier de faire la paix... Je n'ai jamais voulu prêter l'oreille aux mauvais propos, je tiens à vous l'affirmer. Quelles que soient les dispositions du testament qu'on va nous lire, croyez, Gertrude, que vous trouverez toujours en moi la même affection, et que ma maison vous sera toujours ouverte.

— Merci, ma tante, répondit Gertrude. Je ne compte pas rester à Lachalade. Dès que ma tâche ici sera remplie, je quitterai le pays... Mais en quelque lieu que j'aille, je me souviendrai de vos bons offices et de vos bonnes intentions...

Le petit notaire, qui entra au même moment, mit heureusement fin à cet entretien embarrassant pour les deux parties. Ce jour-là, Pitois qui se tenait cérémonieusement sur le palier, devait introduire encore plus d'un visiteur, et il était dit que tous les membres de la famille de Maupré passeraient bon gré mal gré le seuil de l'Abbatiale. — Bien que Xavier rejetât loin de lui l'idée de reparaître dans cette maison d'où il était sorti avec le désespoir au cœur, il ne se sentait pas la force de rester à son atelier, et vers onze heures il partit et se mit à errer comme une âme en peine autour des murs de l'Abbatiale. Tout en marchant, il songeait que Gertrude était là-bas dans cette chambre, dont il apercevait les rideaux blancs soigneusement tirés, qu'ils étaient séparés par une centaine de pas à peine, et que peut-être ils ne se reverraient plus. « Pourtant, murmurait en lui une voix insinuante, tu as là une belle occasion de la voir une dernière fois, sans paraître chercher une rencontre... Tu as le droit d'assister à cette réunion puisqu'on t'y a convoqué. »

Au moment où il écoutait les arguments de cette voix tentatrice, il se trouva face à face avec ses deux sœurs qui n'avaient pu demeurer cloîtrées au logis et qui rôdaient autour de l'Abbatiale en s'encourageant mutuellement à braver un moment de fausse honte et à entrer.

— Pourquoi ne serions-nous pas là comme les autres ? disait Reine, le bonhomme était si bizarre... Qui sait ? Il a pu nous laisser au moins un souvenir...

— Tu penses aux pendants d'émeraude ! murmurait Honorine d'un air désillusionné. Au même moment elle reconnut Xavier et courant à lui :

— Tu vas à l'Abbatiale, toi ? s'écria-t-elle.

Xavier surpris hésitait à répondre.

— Tant mieux ! dit Reine, tu nous y accompagneras, nous avions peur d'entrer seules...

En même temps, elles prirent leur frère par le bras et l'entraînèrent. Le jeune homme se disait qu'il était lâche, qu'il aurait dû résister, que c'était une question de dignité, — et en dépit de tout cela, il traversait la cour, il montait les degrés de l'escalier, et Pitois ouvrait devant les nouveaux arrivants la porte du salon... Le notaire, qui mettait ses besicles et dépliait ses papiers, s'arrêta d'un air narquois, la veuve grimaça un sourire de pitié ; Gertrude rougit jusqu'au front, puis pâlit brusquement :

— Ah ! ah ! grogna Gaspard, chambrée complète !

Reine et Honorine avaient fait une révérence et s'étaient assises près de leur frère aîné ; Xavier, pâle et embarrassé, se tint debout,

à demi masqué par le grand fauteuil où s'était installée sa sœur cadette.

— Maintenant que tous les ayants droit sont réunis, dit le notaire, je crois que nous pouvons commencer.

Il prit délicatement l'enveloppe cachetée, montra le cachet intact et le brisa. Un silence solennel régnait dans le salon où Pitois s'était glissé. Tous les yeux étaient fixés sur le notaire, et pour la première fois depuis de longues années madame de Mauprié sentit battre son cœur desséché et refroidi.

— Hum ! murmura le notaire, le testament est long.

L'attention redoubla et Mᵉ Péchenart commença de sa voix la plus claire :

« Je soussigné Jean-Eustache Renaudin, malade de corps et sain d'esprit, ayant l'intention de consigner au présent acte mes dernières volontés, crois devoir préalablement donner quelques explications au sujet de ma vie passée.

« Ma jeunesse n'a pas été exempte de fautes... J'en ai commis une surtout dont je suis cruellement puni par les remords qui tourmentent ma vieillesse. Pendant que j'étais à B..., j'ai eu une liaison avec une ouvrière qui se nommait Rose et que j'ai abandonnée après l'avoir rendue mère... »

En cet endroit madame de Mauprié joignit les mains et poussa un profond soupir, tandis que Gaspard se récriait.

— Silence ! fit le notaire et il reprit :

« L'enfant de Rose était une fille. Elle a grandi à son tour et je ne l'ai pas connue ; j'avais quitté le pays ; plus tard j'ai su qu'elle était mariée à B... et qu'elle n'était pas heureuse ; c'est pourquoi j'ai chargé ma nièce, Gertrude, de s'enquérir de toutes choses et de venir au secours de cette femme... »

Le testateur entrait ensuite dans les détails de la mission confiée à sa nièce, il racontait la naissance de l'enfant de Rose Finoël, la mort de la mère et le dévouement de Gertrude. La plus vive émotion était peinte sur tous les visages. Madame de Mauprié semblait atterrée, Gaspard tordait sa moustache avec furie ; Reine et Honorine, ouvrant de grands yeux, chuchotaient en dévisageant Gertrude assise près du notaire. Celle-ci, pâle et toute palpitante, était restée immobile, les yeux baissés, pendant que Mᵉ Péchenart proclamait à haute voix sa justification. Elle écoutait avec bonheur les dernières paroles du vieillard, et tout bas elle bénissait la mémoire de M. Renaudin. Une seule fois elle releva la tête et ses yeux contemplèrent rapidement Xavier. — Debout et très-pâle, le jeune homme serrait le dossier du fauteuil de sa sœur dans ses mains crispées ; il se mordait les lèvres comme pour empêcher un sanglot d'éclater, et de grosses larmes

roulaient sur ses joues amaigries. Gertrude ne l'avait jamais vu pleurer. Cette muette et matérielle manifestation de la douleur dans une nature aussi concentrée, aussi peu expansive que celle de Xavier, remua violemment les fibres les plus aimantes du cœur de Gertrude, et fit tomber sa colère. Elle sentit les blessures de son orgueil se cicatriser comme par miracle, et elle oublia sa rancune pour ne plus se souvenir que de l'ancien et persistant amour.

Cependant Me Péchenart continuait sa lecture. Après avoir expliqué que l'enfant de Rose Finoël avait été confié aux soins de la jeune fille et mis en nourrice, le testament se terminait ainsi :

« J'ai la plus grande confiance dans ma nièce Gertrude, et j'ai eu la preuve de son affection pour moi. Si son dévouement doit lui causer plus tard quelque embarras, il est juste qu'elle ait au moins les moyens de remplir sa mission et d'assurer l'avenir de l'enfant. Seule d'ailleurs de toute ma famille, elle possède les qualités nécessaires pour faire bon emploi de la fortune que j'ai si péniblement acquise. — En conséquence, j'institue pour ma légataire unique et universelle Marie-Antoinette Gertrude de Mauprié. J'entends qu'à partir de sa majorité elle ait la pleine et entière disposition de tous mes biens meubles et immeubles, à charge par elle de servir une rente annuelle et viagère de cinq cents francs à mes domestiques Fanchette et Pitois, et de faire dire chaque année, dans l'église de Lachalade, une messe pour le repos de mon âme.

« Lachalade, le 8 décembre 184...

« EUSTACHE RENAUDIN. »

Le notaire parcourut le salon d'un regard souriant et contempla, non sans une certaine satisfaction les mines allongées des Mauprié, puis il remit galamment le testament entre les mains de Gertrude et la félicita de tout son cœur.

— M. Renaudin, dit-il, a sagement et honnêtement agi en minutant de la sorte son testament.

— Mon frère ne m'a pas même nommée ! s'écria madame de Mauprié avec amertume... Il n'avait pas le respect de la famille... Cela se voit, du reste, à la façon dont il s'est conduit avec ses bâtards...

— A quoi bon tant de paroles ? reprit Gaspard en ricanant, il nous a déshérités, voilà tout... Allons, ma mère, nous n'avons plus rien à faire céans... Prenez mon bras, et partons ! Ici Phanor !

— Attendez un instant, ma tante ! dit Gertrude à madame de Mauprié...

Puis se tournant vers le notaire et lui montrant le testament :

— Dites-moi, Me Péchenart, quels droits aurait eus l'orphelin qui m'est confié, dans le cas où ce testament n'aurait pas existé ?

— Aucun, répondit le notaire, car sa mère n'avait pas été reconnue... Si M. Renaudin fût mort intestat, sa fortune aurait été partagée par moitié entre vous et madame votre tante.

— Mais aujourd'hui ce testament équivaut à une reconnaissance?...

— C'est douteux, mademoiselle... Du reste, même si Rose Finoël eût été reconnue, son fils n'aurait droit qu'à la moitié de l'héritage. Le reste reviendrait aux héritiers légitimes.

— C'est bien ! dit Gertrude... Mon oncle a obéi à une injuste rancune en déshéritant sa propre sœur ; il le reconnaît lui-même sans doute là-haut ; je crois donc agir selon Dieu et selon la justice en anéantissant ce testament...

Par un brusque mouvement elle déchira le papier timbré et en jeta les morceaux dans la cheminée.

Gaspard lâcha un juron et madame de Mauprié poussa un cri de joie...

— C'est de la folie ! s'écria le notaire stupéfait, et, au risque de se brûler, il plongea sa main dans l'âtre et en retira les chiffons enflammés.

— L'animal ! grommela Gaspard.

— Il n'y a plus que des lambeaux..., murmura la veuve.

— Les morceaux en sont bons, reprit le petit notaire en secouant les doigts et en faisant la grimace... Mais sa mine s'allongea de nouveau lorsqu'il parcourut les fragments noircis.

— Il en manque un, dit-il, et c'est l'essentiel ! Tout ceci n'est relatif qu'à l'histoire du marmot...

La veuve et Gaspard respirèrent. — Le notaire replia rageusement son portefeuille.

— Vous avez fait là une imprudence, mademoiselle, et vous vous en mordrez les doigts... On ne badine pas avec un testament en forme, et dans ce monde il faut voir les choses plus sérieusement.

— Ne vous fâchez pas, lui répondit Gertrude en riant, vous le savez, Me Péchenart, nous autres verriers, nous avons une manière à nous de voir les choses...

— Elle a raison, fit Gaspard, qui avait reprit son assurance, nos poules chantent un autre air que celles des bourgeois, et nous ne mettons pas, comme on dit, nos œufs dans les mêmes paniers...

— Oui, répliqua le notaire, les vôtres sont percés...

— Plus un mot, Me Péchenart, dit Gertrude avec fermeté, j'ai agi comme eût fait mon père, et cela me suffit.

— Ma nièce, ajouta madame de Maupriè de sa voix la plus veloutée, vous avez agi comme j'aurais fait moi-même, et vous êtes digne de la famille... Quant à cet orphelin, croyez bien que nous ne souffrirons pas qu'il reste à votre charge... Nous supporterons notre part des embarras qu'il pourra vous causer.

Gertrude sourit :

— Ne vous inquiétez pas de cela, ma tante, cet enfant est une joie et non un embarras... D'ailleurs, je sais quelqu'un qui m'aidera volontiers à l'élever...

Elle alla droit vers Xavier qui était resté cloué derrière son fauteuil, et lui tendant la main :

— Cousin Xavier, lui dit-elle d'une voix légèrement tremblante, ne vous souvient-il plus de la promesse que nous nous sommes faite, à B..., et ne voulez-vous plus de ma main ?

Il releva la tête, et regardant Gertrude, il vit ses beaux yeux verts, pleins de pardon et de tendresse ; d'un bond il s'élança vers elle, la serra dans ses bras et éclata en sanglots...

Alors vinrent les étonnements et les questions. Quand Gertrude eut expliqué à sa tante que Xavier était son fiancé depuis près de deux ans, il fallut subir les compliments de la veuve et les félicitations hypocrites de Reine et d'Honorine.

— Tu sais, lui murmura Reine en l'embrassant, nous n'avons jamais cru un mot des mauvais propos, et nous t'avons vertement défendue, va! . . . .

Enfin Xavier et Gertrude restèrent seuls. Ils s'enfuirent au jardin. L'enclos, couronné de grands arbres et bordé de charmilles, était plein de soleil, de bourdonnements d'insectes et de gazouillements de fauvettes. Les poiriers et les cerisiers secouaient en l'air leur blanche floraison, et des papillons couleur de soufre volaient au long des plates-bandes parfumées de giroflées et de lilas. Dans la grande allée, la nourrice promenait l'enfant de Rose Finoël en fredonnant une chanson berceuse, et sa voix claire s'harmonisait avec les épanouissements et les joies du mois de mai. L'enfant tendit les bras vers Gertrude. Xavier le prit dans ses mains, le baisa, et le passant à la jeune fille :

— Il sera à nous deux ! dit-il en souriant...

Ils l'ont adopté tous deux en effet, mais il n'a pas été seul à remplir de son bruit joyeux la maison des nouveaux mariés. D'autres enfants sont venus ensuite, plus chers au jeune couple, sinon plus choyés. Xavier, qui n'a pas voulu abandonner ses travaux de sculp-

ture, a pu réaliser son rêve, et un an après les noces, installer Gertrude dans un confortable chalet bâti en face de l'atelier. On a laissé à madame de Maupríé la maison de l'Abbatiale, dont la mine austère s'accorde mieux avec les manières et les habitudes de la veuve. Gaspard s'est piqué d'honneur et s'est remis au travail. Il a remonté la verrerie des Bas-Bruaux et marié sa sœur Reine avec un jeune gentilhomme verrier qui est devenu son associé. Quant à lui, il se trouve trop vieux pour tenter la grande aventure du mariage, et il reste garçon. Lorsqu'on le pousse sur ce chapitre, il se contente de siffler entre ses dents, et il ajoute malicieusement, en regardant d'un air narquois sa sœur Honorine qui est venue tenir son ménage :

— Que voulez-vous?... Ma sœur et moi nous avons la vocation du célibat.

André Theuriet.

ÉTIENNE-DENIS PASQUIER

CHANCELIER DE FRANCE

Lorsqu'on parcourt la biographie des hommes politiques qui ont, dans ces temps modernes, occupé la scène du monde, on se sent pris d'un vague sentiment de tristesse; cette lecture a le plus souvent pour effet de nous représenter la nature humaine sous d'assez douloureux aspects. Il est si déplorable de voir ceux que la destinée devait faire grands sortir rapetissés de la vie publique, et parfois méprisés. Nous nous demandons alors comment les gouvernements qu'ils ont servis ont cependant brillé d'un certain éclat. Sans doute, leurs défaillances morales ne s'expliquent que trop par les nombreuses tentations qu'ils ont rencontrées sur leur route, et l'on se sent tenté de les plaindre et de leur pardonner, en songeant quelle droiture de caractère, quelle fermeté d'esprit, quel vif amour du bien leur auraient été nécessaires pour savoir y résister. Ils sont rares, comme l'a dit M. Joubert, « ces esprits actifs, quoique songeurs, qui ne peuvent se reposer que sur des vérités solides. » Cependant, ce qui doit un peu nous consoler, c'est qu'il nous a été donné de rencontrer parfois des natures d'élite qui ont fait servir au bien de la patrie leurs nobles qualités. Ces types vénérés demeurent facilement vivants dans la mémoire de leurs contemporains, et leur prestige va parfois grandissant jusqu'à la postérité. N'est-ce pas M. Guizot, dont le nom vient ici tout naturellement, qui, à propos de M. de Barante, écrivait naguère : « Il y a toujours eu en France, depuis la fin du dix-huitième et dans tout le cours du dix-neuvième siècle, un vrai et constant sentiment public, un désir et un effort continu vers un but permanent et légitime. Sous tous les régimes, en dehors de tous les partis, il y a eu un parti du bon sens et du sens moral, un parti des

honnêtes gens et des esprits modérés, voulant le respect de tous les droits divers et le développement à la fois libre et régulier de toutes les forces saines de l'humanité. »

M. Pasquier est sans contredit du petit nombre de ceux qui furent toujours animés de ces généreux sentiments. Le personnage éminent que ses amis, jusqu'au dernier jour de sa vie, n'ont jamais cessé d'appeler *M. le Chancelier*, n'est pas indigne de fixer l'attention du public. Comme homme politique, il a sous tous les régimes exercé une légitime influence sur les gouvernements qu'il a servis, et l'on peut dire de lui qu'il a toute sa vie fait preuve d'une irrécusable honnêteté d'intention. Comme homme privé, doué d'une énergique vitalité que l'âge même n'a point affaiblie, il a fait admirer à plusieurs générations successives un ensemble de qualités dont la réunion est bien rare.

Le volume que M. Favre vient de publier[1], et qui est parvenu si rapidement à sa seconde édition, nous servira surtout de guide dans cette étude. N'ayant pas un instant quitté, pendant dix années, le poste de confiance où l'avait appelé M. Pasquier, admis à recueillir ses confidences, écrivant chaque jour sous sa dictée, M. Favre a pu mieux que personne nous représenter les traits variés de cette intéressante figure historique. Profondément dévoué à son noble protecteur, il s'est, de préférence, attaché à nous raconter les dernières années de cette carrière si longue et si glorieusement fournie, et nous allons nous-même imiter son exemple.

Il est rare qu'un homme qui s'est montré dans sa jeunesse intrépide et généreux ne conserve pas dans un âge avancé ces mêmes qualités morales, relevées par un jugement plus sûr, par une expérience plus complète, et par les réflexions que lui ont suggérées les grands événements accomplis sous ses yeux. Les occasions d'exercer son remarquable esprit d'observation ont été de bonne heure offertes à M. Pasquier. En 1787, n'ayant encore que vingt ans, il assistait déjà avec émotion, en sa qualité de conseiller, aux séances du parlement de Paris, au moment où cette fameuse assemblée repoussait, au nom des vieilles traditions nationales, les expédients financiers de MM. de Calonne et de Brienne. Échauffé par les brûlantes paroles de ses jeunes collègues, après chacune de ces orageuses discussions, il sentait redoubler son patriotisme et croître chez lui le désir des réformes utiles. Mais lorsque la royauté fut en péril, lorsque Louis XVI fut abandonné par ceux-là même qui auraient dû se serrer plus que jamais autour de leur prince menacé, M. Pasquier ne songea pas un

[1] *Le chancelier Pasquier. Souvenirs de son dernier secrétaire*, par M. L. Favre 1 vol. in-8. Didier.

instant à suivre un si fâcheux exemple. Nous croyons que les fils des soldats de l'armée de Condé, sans blâmer leurs pères, et profitant des leçons de l'histoire, sont aujourd'hui de son avis. Il est probable, en effet, qu'au moment le plus critique de l'année 1792, quand Louis XVI était devenu le jouet de quelques hommes qui dépendaient eux-mêmes d'un groupe de forcenés, si les gens honnêtes, loyaux et attachés à la monarchie s'étaient joints à ces Suisses héroïques qui préférèrent la mort à l'abandon de leur poste, la France n'aurait pas eu à rougir des excès de 1793, et qu'une honte éternelle nous eût été épargnée.

A l'époque dont nous parlons, M. Pasquier, qui suivait d'un œil attentif les progrès de la Révolution, et qui fréquentait les clubs afin d'en connaître les desseins, apprit par des voies détournées l'attaque qui se préparait pour le 10 août contre les Tuileries. Sa première pensée fut d'aller en prévenir le roi; mais ne pouvant pénétrer auprès de sa personne, faute d'un moyen d'introduction, il se vit, à son grand désespoir, réduit à l'inaction. Faut-il le regretter aujourd'hui? Un défenseur de plus n'eût pas été d'un bien utile secours au monarque assiégé par l'émeute triomphante, et M. Pasquier eût probablement perdu la vie au milieu de l'affreux massacre qui suivit la prise du château. Il n'abandonna cependant pas la place, et resta le témoin consterné de tous les actes de cette affreuse journée.

Quelquefois on voit pourtant, au milieu de l'effervescence populaire, de nobles sentiments surgir du sein de cette plèbe qui ne semble plus guidée que par le génie du mal. Le 11 août, le lendemain du massacre des Suisses, M. Pasquier fut assailli dans la rue par une troupe de deux ou trois cents hommes du peuple, qui déjà l'entraînaient vers la place Vendôme, où ces furieux mettaient à mort tous les malheureux qu'ils soupçonnaient d'avoir pris la défense du roi. Par bonheur, « un jeune tambour de sa section, nous dit M. Favre, le reconnaît, vole à son secours, et se porte courageusement sa caution. Il proclame bien haut les sentiments républicains de M. Pasquier. Il l'arrache littéralement aux mains des assassins, et, après bien des efforts, il parvient à l'entraîner dans une rue écartée et à le mettre en sûreté. » M. Pasquier, vivement touché par une si belle action, interrogea son sauveur, pour savoir de quelle façon il pouvait reconnaître un tel service. Pour toute récompense, celui-ci lui demande un uniforme et un cheval pour courir à la frontière. Ainsi, non content d'avoir sauvé la vie à l'un de ses concitoyens, l'héroïque enfant ne songeait qu'à donner la sienne pour son pays. Peut-être il n'y réussit que trop, car M. Pasquier, malgré toutes ses recherches, ne put jamais retrouver ses traces. Des exemples semblables ne sont pas rares dans nos annales militaires. Sans compter Barra et Viala,

dont un chant populaire a consacré les noms, que de jeunes Français sont volontairement partis, durant ces longues guerres de la Révolution, pour aller combattre en héros et mourir inconnus sur quelque glorieux champ de bataille!

Toujours poursuivi de l'idée de porter secours au malheureux Louis XVI, M. Pasquier ne se laisse pas un instant décourager par l'impuissance à laquelle il est forcément condamné. Il assiste avec anxiété à toutes les séances de la Convention pendant qu'elle délibérait sur le sort réservé au roi. Quelle ne fut pas son horreur en apprenant le résultat du vote! Même alors il ne désespère point : n'écoutant que son courage, décidé à épuiser jusqu'au bout les dernières chances, il suivit pas à pas l'auguste victime jusqu'au lieu du supplice. Quand tout fut accompli, quand il eut perdu tout espoir de sauver cette tête royale, alors seulement M. Pasquier songea à sa propre sûreté. Mais, heureux privilége de la jeunesse, qui peut sans trouble associer les plus étranges contrastes! ce fut à l'époque la plus agitée de la tourmente révolutionnaire, pendant qu'il était réfugié dans un petit village des environs de Paris, que M. Pasquier eut le bonheur d'épouser la personne qu'il aimait, mademoiselle de Saint-Roman, veuve de M. de Rochefort. Pour le nouveau ménage les temps étaient dangereux. Durant plusieurs mois il lui fallut errer de ville en ville, afin de dérouter les recherches des commissaires républicains. Il n'était pas aisé, à cette époque, d'échapper au sort commun des honnêtes gens. Peu de temps après leur mariage, M. et madame Pasquier furent arrêtés à Amiens et conduits ensemble à la prison de Saint-Lazare. Cependant ils n'étaient ni l'un ni l'autre destinés à mourir victimes de la Terreur, qui avait déjà fait périr M. Pasquier père et beaucoup de membres de leur famille : le 9 thermidor arriva juste à temps pour les rendre à la liberté. Les amis de M. Pasquier ont pu remarquer un tableau singulier qu'il a jusqu'à son dernier jour gardé dans sa chambre à coucher. Ce tableau représentait l'escalier de cette prison que M. et madame Pasquier croyaient tous deux ne devoir quitter que pour aller à la mort.

Personne ne s'étonnera qu'un homme qui a traversé des temps aussi épouvantables ait toujours professé l'opinion que les bons citoyens sont tenus de consacrer au service de leur pays les facultés dont la Providence les a doués. M. Pasquier était un exemple frappant de cette abnégation, et c'est le conseil qu'il a continuellement donné à ceux qui, pleins de confiance dans son jugement, sont venus si souvent invoquer sa vieille expérience. Il ne faudrait pas toutefois oublier qu'il était bien loin de blâmer ceux qui s'abstenaient de servir un gouvernement dont ils désapprou-

vaient l'origine, ou dont les actes répugnaient à leur conscience. M. Pasquier s'est constamment appliqué à faire vivre dans un commun accord, tout au moins dans un commerce de bienveillance réciproque, les hommes distingués que trop souvent la politique divise. Cet esprit de conciliation lui a valu d'être, pendant sa longue vieillesse, recherché par les représentants des opinions les plus diverses. Nous trouvons une curieuse exposition des doctrines de M. Pasquier à ce sujet dans la lettre qu'il adressa en 1852 à M. de Montalembert. Déplorant, avec une vivacité d'amertume qui ne fut que passagère, le système d'absolutisme adopté par le second empire, M. Pasquier commence par se plaindre de la disparition récente des libertés publiques; puis, afin de consoler son ami, dont la carrière venait d'être tout à coup suspendue, il lui offre des consolations tirées de son propre exemple, et sa lettre se termine par une sorte de confession touchante assurément dans la bouche de celui qui n'a jamais eu pour objet que le bien de sa patrie.

« Il faut, disait-il, savoir prendre sa part de tout dans les misères comme dans les prospérités de son pays. Cette résignation a sans doute des côtés fort pénibles; mais si je vous faisais l'histoire de ma vie, vous verriez que celle à laquelle je me suis condamné en 1806, le jour où je suis entré dans le Conseil d'État, où siégeaient des régicides, était pour le moins aussi douloureuse que celle qui vous est imposée aujourd'hui. Vous ne pouvez pas savoir combien de soucis m'ont assailli lorsque j'ai pris ce parti, dont je ne me repens pas cependant; combien il m'a fallu rompre de liens au sein de ma famille même; enfin les dégoûts de toute sorte dont j'ai été accablé. Je vais aller plus loin en prononçant le mot de remords! Oui, j'ai eu des remords à cette époque si mémorable de ma vie, et j'en devais avoir, car l'assassinat du duc d'Enghien avait eu lieu moins de deux ans auparavant! Eh bien, de la situation *si déplorable* que je me suis faite alors est sortie cependant celle où je me trouve aujourd'hui, et où j'ai la consolation de pouvoir me dire, dans mes derniers jours, que je n'ai pas traversé la vie sans rendre à mon pays quelques services qui ont bien eu leur importance. »

M. Pasquier avait raison de se glorifier des services qu'avec son esprit net et son bon sens pratique il a rendus au premier empire. Entré comme maître des requêtes au Conseil d'État, par la protection de Cambacérès, il y avait tout d'abord fait preuve d'une remarquable capacité.

L'empereur Napoléon le distingua, pour la première fois, à l'une des séances où, selon son habitude, il était venu à l'improviste. M. Favre raconte avec beaucoup d'agrément la scène curieuse où le jeune maître des requêtes produisit, par sa prompte intelligence des

affaires, une vive impression sur le souverain, qui, peu de jours après, le créait conseiller d'État. Cette nomination ne fut elle-même que le prélude d'une faveur plus grande. Voulant en 1810 ôter à la préfecture de police de Paris ses attributions politiques, et lui donner le caractère d'une véritable magistrature, Napoléon l'offrit à M. Pasquier, qui ne l'eût point acceptée à d'autres conditions. Tout le monde sait avec quelle sagesse et quels ménagements pour les personnes il s'acquitta de ces difficiles fonctions. Les hommes du temps ont particulièrement rendu justice à sa conduite pendant les derniers moments de l'empire, et tous se sont accordés à louer la rare énergie et la prudence consommée dont il fit preuve lorsque les armées coalisées envahirent la capitale. Le roi Louis XVIII avait trop la connaissance des difficultés qu'allait rencontrer le rétablissement de l'ancienne royauté, pour ne pas comprendre la valeur des services qu'il pouvait attendre d'un personnage politique qui connaissait aussi bien que M. Pasquier tous les rouages de la nouvelle administration. Il le fit rentrer au Conseil d'État, et le nomma presque aussitôt à la direction des ponts et chaussées.

Pendant les Cent-Jours, M. Pasquier ne suivit pas l'exemple donné par la plupart des anciens fonctionnaires de l'empire. Il préféra se retirer dans ses terres, fermement résolu qu'il était à préserver de toute atteinte la dignité de son caractère. Après la seconde restauration, il remplit les charges les plus importantes. Sous le ministère de M. de Talleyrand, nommé garde des sceaux, il fit en même temps l'intérim du ministère de l'intérieur. Le cabinet dont il faisait partie ayant donné sa démission, M. Pasquier se présenta à la députation. Élu à Paris, il devint président de la Chambre. En 1817, le roi l'appela pour la seconde fois au ministère de la justice. Il occupa enfin dans le ministère de 1819 le département des affaires étrangères. « Ce fut le moment le plus brillant de son existence d'orateur parlementaire, nous dit M. Favre. Il ne possédait pas un de ces talents de tribune qui ont la faculté de faire vibrer les cordes de l'enthousiasme, et qui entraînent par élan ou par surprise les opinions et les votes : il était l'homme du fait, des chiffres et de la raison. Dans la session de 1820, qui fut une des plus belles époques du régime représentatif, il témoigna constamment de la plus rare facilité de parole ; il parlait sur tout, répondait à tout : il était enfin, sur toutes les questions, l'orateur du cabinet dont il faisait partie. Et quels hommes étaient en face de lui, quels talents n'avait-il pas à combattre ! La précision et la lucidité n'étaient pas ses seules qualités : il était aussi un improvisateur. Comme l'a dit M. Sainte-Beuve, « M. Pasquier marqua, dès les premières discussions, par un genre de talent fort rare, celui d'une improvisation

réelle, d'une faculté de réplique immédiate, abondante et juste. » Le recueil de ses discours, formant quatre volumes in-8°, vient à l'appui des éloges que lui donne ici M. Sainte-Beuve.

Tous les gouvernements qui se sont rapidement succédé en France ont eu besoin de réclamer les services de M. Pasquier. A peine arrivé au trône, le roi Louis-Philippe ne crut pas pouvoir mieux faire que de lui offrir la présidence de la Chambre des pairs, dont il faisait déjà partie sous le dernier règne. M. Pasquier accepta avec plaisir une charge pour laquelle il était naturellement désigné par le triomphe des idées libérales qu'il avait toujours professées. Dans le courant de l'année 1837, le roi lui annonçait, par une lettre écrite tout entière de sa main, qu'il l'avait élevé à la dignité de chancelier de France. Sept ans après, il recevait le titre de duc. Ces flatteuses distinctions, obtenues sous le règne d'un prince si habile à discerner les mérites des hommes de son temps, montrent assez dans quelle estime on tenait la personne et le talent de M. Pasquier.

En 1842, lorsqu'il reçut M. Pasquier à l'Académie française, M. Mignet, toujours habile à rendre dans un noble langage les impressions du public, lui adressait ces paroles : « C'est, monsieur, sur ce siége élevé du législateur et du magistrat, d'où vous dirigez les délibérations difficiles avec tant d'aisance et d'autorité, qu'après plus d'un demi-siècle consacré aux affaires de votre pays, se repose, dans une dignité utile, la sagesse de vos vieux ans. »

I

Arrêtons-nous au milieu de cette nomenclature de places, de titres et d'honneurs, pour parler enfin des vertus privées et des affections de M. Pasquier. Sans cesse occupé d'affaires importantes, chargé de tant de responsabilité, ayant tant de devoirs impérieux à remplir, on pourrait croire qu'il ne lui restait que peu de temps pour goûter les joies de l'intérieur et s'adonner au commerce de l'amitié. Il en était tout autrement. Après les terribles fatigues de la journée, rien n'était plus doux à M. Pasquier que de venir chercher du repos dans sa famille ou dans la société de ses amis intimes. Deux femmes dignes de tout respect s'étaient donné la mission de l'entourer de leurs soins. Immédiatement après la Terreur, une sœur de M. Pasquier, qui ne s'est jamais mariée, était venue partager le foyer du jeune ménage, et l'année 1845 la retrouva encore au Luxembourg, compagne toujours fidèle et dévouée de son frère. Jusqu'à son dernier jour, de concert avec sa belle-sœur, devenue fort âgée, mademoiselle Pasquier

s'occupait sans cesse de secourir les pauvres, et prenait la part la plus active à toutes sortes de bonnes œuvres. Ce fut à cette époque de sa vie, alors qu'il était plus que jamais entouré de la considération publique, que M. Pasquier eut la douleur de perdre ces deux vertueuses femmes, et bientôt après, un frère tendrement aimé. N'ayant jamais eu d'enfants, M. Pasquier songea alors à se choisir un héritier. Ses yeux se portèrent naturellement sur M. d'Audiffret, le petit-fils de ce frère que la mort venait de lui enlever, et cet heureux choix eut l'avantage de grouper près de lui, dans ses vieux jours, une jeune et charmante famille.

La révolution de 1848 vint surprendre M. Pasquier, comme elle surprit tous les politiques de ce temps. Il lui fut alors donné de montrer au public un exemple frappant de la sereine dignité que des hommes d'une certaine trempe savent garder au lendemain des plus terribles catastrophes. Facilement indifférents à la perte des honneurs, de la puissance, privés de tout, sauf de l'estime de leurs contemporains, ils reprennent avec calme le paisible courant d'une modeste existence.

M. Pasquier n'avait jamais été effrayé pour son compte des dangers de la guerre civile ; mais, cédant aux instances de ses enfants adoptifs, qui craignaient pour l'ancien président de la Cour des pairs les vengeances des vainqueurs du jour, il se retira à Tours, avec l'espoir de n'y rester que peu de mois. Bien malgré lui, il fut toutefois obligé d'y prolonger son séjour. On le vit, dès ce moment, adopter la manière de vivre qu'il continua jusqu'à la fin de sa vie, donnant ainsi raison à cette pensée si juste de Pascal : « Quand je me suis mis quelquefois à considérer les diverses agitations des hommes, et les périls et les peines où ils s'exposent dans la cour, dans la guerre, d'où naissent tant de querelles, de passions, d'entreprises hardies et souvent mauvaises, j'ai dit souvent que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre. »

A coup sûr, lorsqu'il écrivait ces lignes, Pascal n'entendait pas vanter l'oisiveté dans la reclusion. Non, il faisait allusion au travail de la pensée, aux sérieuses conversations, à l'étude, à la lecture, à toutes ces choses que M. Pasquier n'a cessé de pratiquer avec une sorte d'entrain bien rare chez un homme déjà âgé de plus de quatre-vingts ans, et que l'on aurait pu croire usé par les agitations de sa longue carrière politique.

Partout où il demeurait, M. Pasquier se voyait immédiatement recherché par les personnes distinguées qui se trouvaient dans son voisinage. A Tours comme à Paris, il avait su attirer autour de lui une société choisie. A sa famille adoptive était bientôt venue se joindre

sa meilleure et sa plus fidèle amie, madame la comtesse de Boigne. Il ne tarda pas à se lier avec l'archevêque de Tours, Mgr Morlot, dont la parfaite bonté et l'humilité vraie étaient généralement appréciées, et qui, plus tard, nommé à l'archevêché de Paris, renoua avec plaisir cette relation commencée dans son ancien diocèse.

La province la mieux habitée et même la plus intelligente ne pouvait longtemps satisfaire l'esprit curieux et le besoin de mouvement de M. Pasquier. La séparation d'avec ses amis et la rupture de ses habitudes étaient une privation trop grande pour qu'il pût la supporter longtemps. Il revint donc après un an habiter à Paris, dans sa maison rue Royale, un appartement dont l'installation le satisfit complétement. On n'y voyait pas les dorures qu'il avait eues sous les yeux dans les palais de l'État, ni tous les étalages de notre luxe moderne : une chambre à coucher et un cabinet de travail, un peu bas de plafond, étaient les pièces où le chancelier se tenait habituellement dans la journée. C'est là qu'il lisait, qu'il dictait et qu'il avait d'intimes et journalières conversations avec ses fidèles habitués. Le soir, il recevait à l'étage supérieur dans un modeste salon attenant à une longue galerie toute garnie de beaux livres et de quelques objets d'art.

On pouvait croire, qu'après le temps passé en province, M. Pasquier, arrivant à Paris, aurait eu besoin de se remettre au courant des affaires politiques, et de tous ces bruits de société qui naissent et meurent dans l'espace d'une journée. Il n'en était rien. Pendant son séjour à Tours, M. Pasquier avait maintenu une correspondance active; il avait lu toutes les publications un peu sérieuses et s'était tenu au courant des meilleurs articles parus dans les revues; aussi son esprit était-il tout prêt à rentrer immédiatement en communication avec les personnes qui n'avaient pas cessé de se trouver à la source des nouveautés. Et quelle époque fut jamais plus intéressante pour les Français? C'était le moment où d'une sorte de chaos allait sortir un gouvernement éphémère, composé d'hommes à peu près inconnus la veille, ayant tous des instincts opposés et qui s'essayaient chaque jour à quelque entreprise nouvelle.

Il est difficile d'aller plus avant sans dire quelques mots de la femme distinguée qui a tenu une place si considérable dans l'existence du chancelier. Madame de Boigne avait plus d'un rapport avec M. Pasquier; un peu de froideur plus apparente, peut-être, que réelle, la rectitude et la netteté de son jugement, une grande expérience de la vie, acquise au contact des épreuves, la rendaient très-capable de vivre en communication intime avec un esprit aussi bien fait que celui du chancelier pour goûter chez elle de semblables qualités. C'est de madame de Boigne que M. Guizot a dit : « Sans

être le moins du monde ce qu'on appelle une femme politique, elle prenait aux conversations politiques un intérêt aussi intelligent que discret. On venait causer de toutes choses avec elle et autour d'elle sans gêne et sans bruit. » Sa correspondance, dont M. Favre nous donne de nombreux extraits, indique du mouvement dans les idées, et son style épistolaire témoigne d'une assez grande habitude d'écrire. Le fond naturellement sérieux de son caractère ne l'empêchait pas d'attacher du prix aux élégances de la vie, et ce ne serait pas la peindre en entier que de passer sous silence le côté gracieux de ses goûts; elle aimait les jolies étoffes, les dentelles, les fleurs, tous ces mille riens qui sont du domaine de la femme et dont aucune ne saurait se passer sans paraître incomplète.

La principale occupation de madame de Boigne fut toute sa vie de se composer un salon. Les salons ont tenu, dans des temps encore voisins de nous, mais dont les traditions tendent à s'effacer, une place plus importante que nous ne pouvons l'imaginer de nos jours. Madame de Boigne, fille de M. le comte d'Osmond, ambassadeur du roi Louis XVIII en Angleterre, avait, jeune encore, accompagné son père à Londres et fait les honneurs de sa maison. « En 1819, nous dit M. Guizot, son père, vieux et malade, donna sa démission... Madame de Boigne reprit alors à Paris sa vie de spirituelle et attrayante maîtresse de maison. Elle en retrouva sans peine les agréments. Des femmes du monde élégant, des hommes d'esprit et de rang, diplomates, militaires, administrateurs, lettrés, se réunissaient dans son salon, divers d'opinions comme de situations, mais acceptant mutuellement leur libre langage sur les événements, les questions, les discours, les écrits qui occupaient vivement alors la société française délivrée des fardeaux du pouvoir absolu et de la guerre, et empressée à jouir dans toutes les voies de sa propre activité et de ses féconds loisirs. Madame de Boigne était ainsi, et on était chez elle au courant de toutes choses, des petits incidents du monde comme des bruits confidentiels, du mouvement intellectuel comme des affaires publiques, et on s'entretenait de toutes choses avec cette liberté intelligente et polie qui fait le charme de la vie sociale. »

Tel était bien, en effet, le cachet particulier du salon de madame de Boigne; mais si madame de Boigne était une aimable et accueillante maîtresse de maison, les personnes qui lui étaient récemment présentées ne laissaient pas que d'éprouver, chez elle, une certaine gêne, qui provenait surtout de ce qu'elles se sentaient observées et jugées avec une extrême finesse. Cette légère contrainte ne pesait pas, dit-on, au même degré dans l'atmosphère plus libre du salon rival et plus brillant, peut-être, auquel présidait alors madame de Castellane. Pour celle-ci, le soin de plaire était sa principale étude,

et avec une sorte d'art délicat, elle y mettait toutes les grâces de son esprit; aussi étendait-elle l'empire de cette coquetterie permise non-seulement à l'élite de la société parisienne, mais à celle des étrangers que captivait cette séduction toute française. Que de choses sont nécessaires pour être une parfaite maîtresse de maison! Une naturelle bienveillance est, croyons-nous, la première des conditions; il faut qu'elle y ajoute l'art d'apercevoir, presque de deviner, ce qui se passe autour d'elle. Il faut que, sans les oublier, elle laisse à ses habitués une liberté complète. C'est elle qui doit servir de lien entre les personnes qui ont envie de se connaître. Elle est tenue à susciter, au besoin, les sujets de conversation. Il importe qu'elle se garde cependant de vouloir y briller. Elle n'a pas non plus le droit de se laisser absorber dans des entretiens intimes. Pour elle, il s'agit à la fois d'être et de ne pas être, ou plutôt, dans ce salon où sa présence doit à peine se sentir, il faut que sans paraître se mêler de rien, elle reste cependant l'âme de tout. Ce sont là des règles que n'acceptait guère madame de Staël. Son esprit supérieur et sa vive imagination l'emportaient, le plus souvent, au delà des limites habituelles d'une causerie familière. Les rayons qui s'échappaient de cet astre éblouissant, tout en charmant ses hôtes, les rejetaient forcément dans une sorte d'obscurité. A vrai dire, elle ne conversait point, elle improvisait. Ainsi que le dit M. de Barante : « On voyait les impressions les plus fugitives se traduire, chez elle, en un langage qui avait autant de mouvement et de force que les sentiments les plus réellement passionnés et les pensées les plus profondément méditées. »

La complète abnégation de madame Récamier offrait le plus saisissant contraste avec les procédés de son illustre amie. Madame Récamier s'efforçait surtout de faire adroitement servir à l'agrément de M. de Chateaubriand le mouvement intellectuel de ceux que ses charmes et sa bonté attiraient à l'Abbaye-aux-Bois. Tout sensibles qu'ils étaient au plaisir d'être mis en valeur devant le chef de la littérature française, les amis de madame Récamier n'en souffraient pas moins, en même temps, d'un certain manque de liberté.

M. Pasquier, qui fréquenta successivement ces différents salons, y fut toujours accueilli avec le plus vif empressement. Lorsqu'il se rencontrait avec M. de Chateaubriand, on était tout d'abord frappé de voir combien ces deux vieillards se ressemblaient peu. Tandis que M. Pasquier mettait à toutes choses une extrême ardeur et faisait preuve d'une intelligence pleine d'entrain, causant avec vivacité, se tenant ferme sur ses jambes et paraissant dominer, par sa taille élevée, la plupart des personnes qui l'entouraient, on découvrait à l'écart, plongé dans son fauteuil, un homme à cheveux blancs, les

épaules courbées, la physionomie triste et faisant à peine un léger effort pour suivre les conversations qui se tenaient à côté de lui et pour lui. On comprend, d'après cette légère esquisse, quel était l'agrément particulier de la société de M. Pasquier et de madame de Boigne. C'était presque un brevet de capacité ou d'esprit que d'être admis à en faire partie.

Madame de Boigne passait l'été dans une maison modeste d'apparence, placée au milieu d'un parterre de fleurs sur la plage de Trouville. Elle y recevait habituellement quelques amis, et le chancelier ne manquait jamais de s'y rendre tous les ans, quoiqu'il souffrît quelquefois du vent de la mer, qui raffermissait, au contraire, la santé de madame de Boigne. Il était même souvent obligé de s'enfermer dans sa chambre afin d'éviter la bise qui pénétrait un peu partout et dont le bruit seul lui était insupportable.

Il y avait quelque chose de vraiment touchant dans l'intimité qui régnait entre M. Pasquier et madame de Boigne, et que l'âge n'avait fait qu'accroître. En quelque lieu qu'il se trouvât, la première occupation de M. Pasquier, après son déjeuner, était d'écrire un billet à cette vieille amie, qui elle-même ne manquait jamais d'y répondre. C'est ainsi qu'ils se tenaient compagnie sans se voir, qu'ils se racontaient leurs soucis et leurs plaisirs, qu'ils se rendaient compte de leurs lectures et se donnaient de mutuels conseils; c'est ainsi que, se retrouvant le soir, ils ne s'apercevaient pas qu'ils se fussent un seul instant quittés. En songeant à ce commerce régulier, dont les preuves multiples nous sont fournies par le livre de M. Favre, on s'étonne qu'il soit possible de comprendre autrement la véritable amitié. Quoi de plus naturel, en effet, que ce continuel échange de sentiments établi entre les personnes qu'une longue intimité a rapprochées les unes des autres. L'éloignement ne relâcherait plus alors aucun lien, tandis qu'après la plus courte absence, ils semblent presque rompus. Qu'aurait-il fallu cependant pour avoir toujours quelque chose à se dire? Il eût le plus souvent suffi de l'un de ces petits billets comme M. Pasquier et madame de Boigne s'en écrivaient tous les jours.

Ce n'était pas seulement avec madame de Boigne que M. Pasquier entretenait une correspondance assidue. Il s'était fait une loi de répondre immédiatement à toutes les lettres qui lui étaient adressées. La première infirmité que les années amenèrent à M. Pasquier fut l'affaiblissement de sa vue; cette infirmité elle-même qui le priva du plaisir de sortir le soir, ne ralentit en rien ses habitudes de correspondance. Tous les matins on entrait de bonne heure chez lui, et, après qu'une personne, chargée de ce soin, lui avait fait la lecture de plusieurs journaux, son secrétaire commençait à écrire,

sous sa dictée, de nombreuses lettres. Les plus fréquentes étaient adressées à M. de Circourt, dont le savoir prodigieux embrassait les sujets les plus divers. Il s'était fait une loi de tenir le chancelier au courant des livres nouvellement parus, des changements survenus dans l'existence de tous les personnages jouissant d'une certaine notoriété, non-seulement en Francee, mais dans les pays étrangers. La politique extérieure occupait aussi une grande place dans les lettres échangées entre le chancelier et M. de Circourt, elles avaient parfois la valeur d'une petite brochure.

Sa correspondance finie, M. Pasquier dictait plusieurs pages de ses Mémoires, déjà préparées dans sa pensée pendant ses fréquentes insomnies. M. Favre raconte que le chancelier avait contracté depuis de longues années l'habitude de ne pas se coucher avant minuit. Il se relevait quant le sommeil venait à lui manquer ; il se promenait alors au milieu de sa chambre en se débitant à haute voix à lui-même le récit des faits contemporains dont il avait été le témoin et que pour plus de sûreté, il avait pris la peine de se remettre en mémoire, en relisant, la veille, les livres qui en faisaient mention. Son premier sommeil ne durait guère plus d'une heure, si la fatigue le gagnait, il s'étendait dans son fauteuil en s'enveloppant de couvertures ; puis se recouchait un peu vers le matin et se levait ensuite parfaitement bien reposé ayant conservé dans son esprit avec une admirable netteté toute la portion de Mémoires qu'il devait dicter dans la journée. « Si le style de M. Pasquier laissait à désirer comme auteur de Mémoires, il avait de premières qualités. Quand il avançait un fait, nous dit avec raison M. Favre, une opinion, c'est que sa conscience lui en avait montré la vérité. Il ne se prononçait jamais sur une première impression, il s'en défiait, au contraire. Il avait besoin d'un arsenal de preuves, de témoignages. Même quand il avait vu, entendu, il consultait, il lisait, il étudiait pour être bien assuré qu'il n'avait pas mal vu et mal entendu, il procédait vis-à-vis de lui-même en vrai magistrat et on reconnaissait à la rigidité de cette enquête le descendant des parlementaires. Il ne connaissait qu'un chemin, le vrai, et nous pouvons dire que s'il s'en est parfois écarté, ce qui est toujours du ressort de la faillibilité humaine, la faute ne peut pas en être imputée à son manque de précautions. Nous ne l'avons jamais vu passer par-dessus le doute et quand il avait tort, hésiter à se condamner lui-même. »

Reconnaître ses torts est pour tout le monde une chose difficile, mais combien plus difficile de la part d'un homme qui a occupé pendant longtemps les premières places de son pays, et qui n'a pas craint d'assumer de grandes responsabilités. M. Pasquier a possédé à un haut degré cette rare qualité ; et la postérité, nous le croyons, la lui

reconnaîtra en lisant ses ouvrages. Mais ce que ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher ne sauraient oublier, c'est à quel point il était prompt à se reprocher les vivacités auxquelles il lui arrivait parfois de se laisser emporter, soit dans ses jugements sur les gens, soit dans la chaleur des discussions politiques. On a même pu remarquer que cette consciencieuse préoccupation n'a fait que s'accroître à mesure que sa longue carrière approchait de son terme. Dans les derniers temps de sa vie, il ne laissait même plus s'écouler une seule journée sans faire porter d'obligeantes paroles à ceux qu'il craignait d'avoir affligés ou blessés. Il leur écrivait alors quelque gracieux billet qui lui attirait toujours de la part de celui à qui il était adressé un redoublement d'estime et d'amitié. Il ne se permettait d'ailleurs ces mouvements de vivacité qu'avec ses plus intimes relations. Dans son salon, où tant d'hommes d'opinions diverses étaient chaque soir confondus, il ne se serait jamais laissé aller à soulever d'ardentes controverses au milieu desquelles quelques-uns de ses hôtes n'auraient peut-être pas su s'arrêter à temps.

Les amis de M. Pasquier étaient si nombreux qu'on aurait pu croire à première vue qu'il ne leur accordait qu'une banale bienveillance. Chacun d'eux lui était pourtant cher par le côté vraiment sérieux de son caractère. Le chancelier savait jouir de tous d'une manière différente, suivant leurs qualités et leur âge. Avec les compagnons de sa jeunesse, il parlait des grands événements qu'ils avaient traversés ensemble. Il discutait les fautes qu'il aurait fallu éviter et que le plus souvent on ne découvre que lorsqu'il est trop tard pour les réparer.

Parmi ces relations d'autrefois, M. le comte Molé tenait la première place. Le chancelier lui portait une véritable amitié. Leur carrière, à tous deux, avait marché de front et c'est au milieu des affaires que s'était cimentée leur mutuelle estime. Le duc Decazes, le baron de Barante, le comte Portalis avaient parcouru à peu près les mêmes chemins, quoique la nature diverse de leur esprit les ait, dans quelques rares circonstances, amenés à suivre des lignes de conduite légèrement différentes. Le duc de Broglie, récemment enlevé aux amis des libertés publiques, était du nombre de ceux dont la conversation fine et sérieuse avait le plus de charme pour M. Pasquier. Malgré la supériorité de son âge, le chancelier se plaisait à faire preuve envers lui d'un véritable respect; plus que personne il professait une sincère admiration pour l'homme d'État qui toujours inébranlable dans ses opinions, s'il a compté plus d'un adversaire, a joui du moins chez nous du rare privilége de ne rencontrer jamais d'ennemis.

C'était un noble spectacle pour la génération nouvelle que de voir à la fin de leur carrière groupés autour du foyer du chancelier, tous ces anciens ministres du premier Empire, de la Restauration et de

la monarchie de Juillet. Peu à peu le vide se faisait parmi ces grandes figures de notre histoire contemporaine. Lorsque l'une d'elle disparaissait de la scène du monde, le chancelier en ressentait non-seulement un chagrin de cœur, mais aussi une sorte de chagrin d'esprit. De combien de plaisirs intellectuels n'était-il pas en effet privé par la perte de ces hommes qui avaient comme lui été mêlés aux événements les plus dramatiques? Ce qui frappe, peut-être, le plus dans le caractère du chancelier, c'est l'admirable force d'âme avec laquelle ce vieillard plus qu'octogénaire envisageait, sans faire aucun retour amer sur lui-même, ces morts qui venaient attrister le déclin de sa vie.

Tous les membres de l'Académie française, quelle que fût leur couleur politique, rencontraient chez lui le plus gracieux accueil. Aucune distraction ne lui paraissait préférable à l'entretien varié des poëtes, des critiques et des historiens auxquels son salon était ouvert; tout le monde s'accorde à dire qu'il savait mieux que personne prendre une part brillante à ce rapide échange d'idées où se joue si naturellement l'esprit français. Sans goûter beaucoup les romans modernes, M. Pasquier se tenait, cependant, au courant de tous les ouvrages de ce genre quand ils possédaient quelque mérite. Il savait même les analyser avec finesse et une grande sûreté de jugement. Sa mémoire s'étant merveilleusement conservée, il aimait à comparer les productions de nos jours avec celles qui avaient jadis charmé sa jeunesse. Sa prédilection pour la *Nouvelle Héloïse*, qu'il trouvait incomparable, pour les œuvres de Walter Scott qu'il a plus tard vivement admirées, ne l'empêchaient en aucune manière de rendre justice au talent de madame Sand, à celui de M. Mérimée et à d'autres auteurs contemporains qu'il se faisait parfois relire.

Un des membres de l'Académie française dont le chancelier goûtait le plus l'esprit resté toujours si jeune, était M. Lebrun. Il se sentait pour lui un attrait particulier. Un fragment de lettre, que nous cite M. Favre, témoigne que madame de Boigne ne trouvait pas un moins grand charme à la société de ce poëte aimable et plein de verve, au cœur chaleureux, au jugement si délicat et si sûr. « Vous voulez donc me prendre *mon* Lebrun pour votre dîner de jeudi, » écrivait-elle un jour à M. Pasquier, et M. Pasquier de répondre aussitôt plaisamment. « Je le prends et je le garde! Tenez pour certain que Lebrun n'est pas plus à vous qu'à moi. » Il le considérait tellement comme sien que le chancelier ne faisait pas de longues absences sans échanger avec M. Lebrun nombre de lettres amicales. C'est ainsi qu'il lui écrivait de Trouville au mois d'août 1854.

« Mon cher confrère et excellent collègue, oui sans doute, je connais les Pyrénées, non pas comme vous le dites, parce que je connais

toutes choses, ce qui, dit par tout autre que vous, sentirait un peu l'ironie, mais parce que le soin de ma santé et le besoin de secouer quelque peu les rhumatismes m'y a conduit. C'est un délicieux séjour! Le grandiose des Alpes, excepté à Gavarni, ne s'y rencontre guère; mais la nature y est si belle et si fraîche, les eaux sont d'une limpidité qui leur donne un grand avantage sur les eaux presque toujours jaunâtres qui descendent des glaciers alpestres. J'espère que vous ne regagnerez pas les plaines de la Gascogne et du Languedoc sans avoir été visiter ce site de Gavarni, dont je viens de prononcer le nom. C'est une des plus curieuses choses qu'on puisse voir en quelque contrée que ce soit. On ne saurait dire que la saison ait été fort belle sur la belle plage de Trouville, mais du moins, elle et la Normandie dont elle fait partie ont été jusqu'ici exemptes de cet affreux choléra qui cette année cause sur tant de points de l'Europe de si nombreuses, de si grandes et de si profondes misères. Sur une phrase où vous avez dit que vous alliez vous rapprocher de la mer, madame de Boigne s'est plu à espérer que de rivages en rivages, vous pourriez arriver jusqu'à celui qui borde son jardin. Cette illusion, je ne la partage pas et cependant qui sait? qui peut savoir jusqu'où vont les navigations d'un voyageur aussi alerte que vous! »

Nous citons cette lettre parce qu'elle nous semble empreinte d'un léger mouvement d'imagination qu'il est rare de rencontrer dans le style de M. Pasquier. Il abordait volontiers dans sa correspondance les sujets sérieux et les discussions propres à l'éclairer sur certains détails historiques, mais ses goûts ne le portaient guère à s'étendre sur les descriptions de la nature. Il ne fallait donc rien moins que le souvenir des grands paysages des Pyrénées, pour le faire sortir de ses habitudes. Il fallait surtout qu'il eût devant lui, à Trouville, l'immensité de la mer dont le sublime spectacle a rarement laissé tout à fait insensibles les esprits les moins poétiques.

Sans cesse occupé d'affaires, retenu par les fonctions importantes qu'il avait continuellement exercées, M. Pasquier n'avait jamais trouvé assez de loisir pour aller à Coulans revoir le domaine de sa famille. Vers le milieu de 1854, il se mit en route avec son secrétaire pour accomplir enfin ce pèlerinage au lieu où s'étaient écoulées les plus belles années de sa jeunesse. Le bruit de son arrivée s'étant répandu dans le pays, il vit, en s'approchant du château, tous les paysans des environs échelonnés sur la route par laquelle il devait passer. La plupart de ces braves gens avaient gagné leur petite fortune au service de la famille de M. Pasquier, et ils mettaient un empressement bien naturel, à venir saluer l'un des descendants de leurs anciens seigneurs.

D'un aspect riche mais nullement aristocratique, Coulans s'élevait au milieu de grandes prairies et de belles futaies. C'est là que vivait, avec ses enfants, M. Jules Pasquier, frère cadet du chancelier, sa paisible existence se passait à faire le bien autour de lui, aidé plutôt que servi par de vieux domestiques assurés d'achever leurs jours dans cette patriarcale demeure. Nous croyons être agréable au lecteur en citant ici un passage du livre de M. Favre où la réception faite à M. Pasquier le jour qui suivit son arrivée est racontée d'une manière vive et pittoresque : « Les fermiers voulurent lui être présentés ; ils vinrent au nombre de soixante pour le moins, gens de tout âge et de tout sexe, portant un poulet ou un canard à la main. On les fit ranger en ligne de bataille autour de la salle à manger et M. Pasquier fut prévenu. Avant son arrivée, le verbiage et le piétinement allaient bon train ; quand il parut, le plus profond silence s'établit; tous les yeux se dirigèrent sur lui. Il traversa la pièce souriant à chacun, distribuant des paroles de remercîment, puis trouvant, sans doute, cet accueil insuffisant, il appela son frère, le prit par le bras, le pria de lui nommer tous ces braves gens les uns après les autres et de lui dire à quelle ferme ils appartenaient; ce fut alors vraiment un touchant spectacle de voir ces deux vieillards serrés l'un contre l'autre et se soutenant mutuellement, s'approcher ensemble de chaque groupe, l'un appelant les noms, les services, les mérites des présentés, l'autre tendant affectueusement sa main au chef des familles et les remerciant d'être venus à ce rendez-vous. . . . .

« ...L'inspection terminée, M. Pasquier se retourna et voyant que ces honnêtes visages ne bougeaient pas et semblaient attendre encore, il chercha quelques paroles à leur adresser. Mais pour la première fois de sa vie, ses lèvres se refusèrent à transmettre ses pensées. Il s'était cru aguerri à toutes les émotions, il avait bravé sans pâlir les orages parlementaires ; il avait su en toutes occasions dominer ses impressions et devant ces bons paysans il resta muet. Atterré sous la violence des battements de son cœur, sa respiration devint hâletante, puis, tout à coup, se tournant brusquement : « Adieu, mes amis, « s'écria-t-il, adieu et merci. » . . . .

« ...M. Pasquier avait fait apporter du vin ; on avait mis un verre entre les mains de chacun des assistants et tandis que le chancelier rouvrait la porte pour se retirer, le noble vieillard découvrant sa tête blanche et levant au ciel ses deux mains, s'écria : « A la santé « de mon frère, mes amis ! et que Dieu nous le conserve. » Un formidable hourra répondit à ces paroles, et chacun ensuite se retira. »

En quittant Coulans, M. Pasquier se rendit au château de Sassy,

habité par ses enfants, et de là à Trouville où il rejoignit madame de Boigne. Peu de temps après il était de retour à Paris. Ces déplacements qui auraient peut-être paru fatigants à quelqu'un de plus jeune, lui firent plutôt l'effet d'une partie de plaisir. Malgré ses quatre-vingt-sept ans, le chancelier s'était transporté d'un lieu à l'autre, tantôt en chemin de fer, tantôt en chaise de poste, sans que sa santé en parût un instant ébranlée; jamais elle n'avait entravé ses habitudes d'activité. D'ailleurs, retrouver Paris et ses agréments de société, était pour le chancelier, nous dit M. Favre, un plaisir toujours nouveau.

II

Quand on songe à l'ensemble des habitudes de M. Pasquier, on ne laisse pas que d'être un peu surpris en voyant un personnage dont l'intelligence était continuellement occupée témoigner dans les dernières années de sa vie une si grande horreur de la solitude et redouter avant tout l'isolement. Pour lui, l'absence de mouvement d'idées, le manque de conversation, c'était la mort anticipée. Il lui fallait entendre des voix amies, il lui fallait surtout, serrer les mains qui depuis tant d'années pressaient les siennes. Pendant sa longue carrière, il avait été en si fréquent contact avec ses semblables, la place qu'il avait tenue dans les conseils de la nation avait été si grande, qu'il redoutait plus que personne d'être délaissé dans ses vieux jours. Les infirmités qui l'atteignaient peu à peu lui étaient d'autant plus sensibles qu'elles lui inspiraient l'effroi d'être bientôt négligées. Il se sentait troublé à la seule pensée que de plus jeunes que lui allaient peut-être trouver moins de charme à son commerce. Ce n'était pas toutefois par des vues purement égoïstes qu'il s'appliquait à redoubler d'amabilité. Il savait que l'amitié vit d'échange et que pour recevoir, il faut donner. Quoi de plus triste, en effet, et de plus décourageant que d'offrir aux autres la meilleure part de soi-même et de ne rencontrer en retour qu'indifférence et froideur.

Le chancelier constatait avec une singulière fermeté, les ravages que les années apportaient avec elles. On eût dit qu'il voulait faire le calcul des jours qui lui restaient à vivre. Il demeurait en pleine possession des facultés de son esprit. Il travaillait incessamment à étendre le domaine de ses connaissances, il mettait surtout le plus grand soin à se tenir au courant de l'histoire contée par ses contemporains. En vain la maladie était là qui l'obligeait à restreindre ses plai-

sirs. Il s'efforçait de les prolonger en invitant chaque jour à dîner des amis, dont l'habituelle société remplaçait ses brillantes réceptions d'autrefois. Sa plus grande jouissance était alors de voir se succéder chez lui dans la journée un certain nombre de personnes dévouées qui venaient lui rendre compte de ce qui se passait dans le monde politique. Sa vue s'était peu à peu affaiblie à tel point que la distraction qu'apportent avec eux les objets extérieurs, lui était même refusée; il sut s'en passer sans murmurer sinon sans en souffrir. Surmontant avec patience et sans effort apparent le cortége d'épreuves que la vieillesse amène toujours à sa suite, il n'offrait jamais à ses amis qu'un visage aimable et les faisait jouir jusqu'au bout des grâces de son vaillant esprit.

Un mois avant sa mort, M. Favre écrivait sous sa dictée un de ces billets par lesquels M. Pasquier avait depuis si longtemps l'habitude de communiquer chaque jour avec son excellente amie madame de Boigne. Ne pouvant plus la voir il lui dépeignit ainsi son état : « Rassurez-vous ! les soins les plus assidus et les plus dévoués ne me manquent d'aucune part, pas plus dans mon intérieur que dans le monde de mes amis. Si je ne vais pas mieux, il n'y a faute à personne, si ce n'est à mes quatre-vingt-seize années qui ne me laissent plus ni force ni ressort. *Il n'y a plus, voyez-vous, que ma pauvre tête, qui vit encore. Tout le reste est en désarroi.* »

Même à ce moment, M. Pasquier continuait à réunir le soir à dîner chez lui les quelques habitués qui depuis tant d'années avaient coutume de lui apporter quotidiennement les distractions dont il avait tant besoin. Souvent il ne pouvait se joindre à ses convives, son secrétaire alors tenait sa place à table et l'on descendait après le dîner dans son cabinet de travail.

Depuis quelque temps déjà, craignant une mort subite, M. Pasquier avait complété ses arrangements de succession. Il avait classé tous ses papiers et indiqué l'usage que l'on devait en faire et brûlé les lettres qu'il ne voulait pas laisser après lui. Ces préparatifs terminés, on l'entendit parler souvent de sa fin comme d'une chose prochaine à laquelle il était complétement résigné. Ce n'était pourtant pas sans regret qu'il prenait congé de ce monde où il avait rencontré tant d'affections, où il s'était senti entouré de tant de respect, et qui l'avait comblé de tant d'honneur. Toujours curieux, toujours appliqué à pénétrer l'avenir, son esprit, qui n'avait jamais été porté au découragement, était bien loin d'entrevoir de mauvais jours pour la France, et, chose singulière, cet homme, qui avait vu la chute de tant de régimes servis par lui, était seulement un peu triste en songeant qu'il ne lui serait probablement pas donné d'être l'heureux té-

moin des grandes destinées que la Providence réservait à son pays.

Nous empruntons à M. Favre qui ne l'a pas quitté un instant, le récit touchant des derniers jours du chancelier. « Le lendemain, 5 juillet 1862, j'entrai de bonne heure chez lui. Je le trouvai déjà levé et installé dans son fauteuil à sa place habituelle. « Ah! mon « cher ami, me dit-il à mon entrée, arrivez vite; le temps presse et les heures sont comptées. Il me donna alors ses instructions dernières. Il essaya ensuite une lecture, mais son esprit ne pouvait se fixer sur aucun sujet. Il en changeait toutes les cinq minutes. L'intelligence luttait avec une énergie sans nom contre la déperdition physique. Toutes les forces étaient employées à concentrer la vie dans le cerveau. Vers une heure, perdu de faiblesse, M. Pasquier se décida, pour obéir à ses médecins à regagner son lit. Il jeta un dernier regard sur son cabinet, sur sa bibliothèque qu'il ne devait plus revoir et il s'achemina vers sa chambre à coucher. Il n'y fut pas longtemps tranquille, il voulut recevoir ; il s'entretint avec ses enfants, et, le croirait-on, il se fit encore lire! Mais la crise d'agitation devenant plus pénible d'heure en heure, il m'appela auprès de lui, et du ton le plus calme il me dit : « L'heure s'avance, « mon cher ami, et je crois qu'elle ne tardera pas à sonner. Dites que « la voiture reste attelée dans ma cour et à votre disposition. Vous « en aurez peut-être besoin, et vous savez ce qui vous reste à faire.» Puis il donna l'ordre de tirer son lit au milieu de la chambre, afin de rendre plus commode *tout ce qui allait se passer.* Ces préparatifs terminés, il jeta autour de lui un regard de satisfaction, et assis sur son lit, suivant son habitude, les bras croisés sur sa poitrine, il *attendit...* » Quoi de plus beau que le calme de cette âme se préparant sans effroi à ce redoutable moment et de sa part quelle présence d'esprit et quelle simplicité pleine de grandeur!

A six heures, M. Pasquier reçut dans sa chambre quelques amis qui ce jour-là devaient dîner chez lui. Il leur adressa même, comme à son ordinaire, des paroles affectueuses, restant ainsi le même jusqu'à sa dernière heure. Quelques moments après, sentant son état devenir de plus en plus pénible, il fit appeler M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis-d'Antin, et se fit administrer les sacrements en présence de sa famille et de toute sa maison rassemblée. Fidèle à ses habitudes de politesse, et toujours plein de respect pour l'habit ecclésiastique, quand la cérémonie fut accomplie, il pria l'un de ses amis les plus dévoués, M. X. Marmier, de prendre sa voiture et reconduire M. de Noirlieu.

Comme la plupart des hommes qui ont traversé la révolution de 1789, M. Pasquier avait perdu l'habitude des pratiques religieuses.

Les nombreuses occupations de sa vie publique l'avaient empêché de songer aux sérieux enseignements qu'avait reçus son enfance. Rentré dans le calme et la retraite, ses réflexions s'étaient naturellement portées sur ces graves sujets, et c'était la foi qui l'aidait à envisager la mort avec calme. Dans le temps même où ces pensées avaient pris sur lui le plus d'empire, il s'était toujours interdit à lui-même d'en entretenir les autres.

Après avoir reçu l'extrême-onction, M. Pasquier trouva la force de causer un instant avec son fils, jusqu'au moment où une sorte de torpeur vint paralyser tout son être. Cet état dura encore quelques heures, et vers le milieu de la nuit il rendit sans effort le dernier soupir.

Il désirait être transporté à Sassy, terre de ses enfants, où il avait passé de si doux moments avec eux, et c'est là que ses restes furent déposés dans le monument qui avait déjà reçu les dépouilles mortelles de sa femme et de sa sœur.

On a peine à se défendre d'une sorte de surprise en lisant la vie du chancelier. Tant de régimes divers ont passé sous ses yeux, qui ont laissé après eux des souvenirs si épouvantables, si glorieux ou si paisibles; il a vu naître et mourir tant de personnages fameux, qu'en parcourant l'intéressant volume de M. Favre, le lecteur est parfois tenté de se demander s'il est vraiment possible qu'un même témoin ait assisté à de si prodigieux événements. C'est pourtant d'une simple biographie qu'il s'agit, mais quelle biographie! Membre de l'ancien parlement de Paris, M. Pasquier s'est efforcé de se rendre jusqu'au dernier jour utile à l'infortuné monarque qui a si tragiquement péri sur l'échafaud du 21 janvier. Il a traversé sans faiblir l'affreux régime de la Terreur et les saturnales du Directoire, pour saluer enfin, avec la joie d'un honnête homme, le retour de l'ordre sous le Consulat. Puis viennent, dans le récit fidèle de M. Favre, le règne de Napoléon, avec tout son prestige; la Restauration, et toutes les espérances qu'elle fit naître; les Cent jours, qui jetèrent partout la consternation; le retour de Louis XVIII, l'avénement de Charles X, et la catastrophe qui emporta son trône; la monarchie de 1830, la révolution de 1848 et le second empire. Le cours d'histoire contemporaine est, on le voit, des plus complets.

Un jour, nous le croyons — et puisse ce jour n'être pas trop éloigné — la famille de M. Pasquier fera imprimer les Mémoires laissés par cet homme d'État. Les personnes qui ont eu le privilége d'en lire par occasion quelques fragments savent seules quel trésor d'informations sûr et précieux le public trouvera dans ces pages, écrites avec la plus consciencieuse bonne foi. Beaucoup plus attentif à in-

struire ses lecteurs qu'à se mettre lui-même en scène, M. Pasquier a plutôt fui que recherché l'occasion de faire valoir les services considérables qu'il a maintes fois rendus à son pays. Mais si grande qu'ait été sa modestie, il ne lui a pas toujours été possible de ne pas laisser voir, pour ainsi dire malgré lui, avec quelle habileté et quelle présence d'esprit il s'est parfois tiré des circonstances les plus difficiles. En attendant que nous puissions faire ainsi connaissance intime avec la vie entière du chancelier, c'est un précieux avantage d'en voir les traits principaux reproduits par un auteur intelligent auquel est échue l'heureuse chance d'entendre le récit de ces grands drames de la bouche même de l'un des acteurs qui s'y est parfois trouvé le plus activement mêlé. M. Pasquier ne s'est pas contenté de confier à M. Favre nombre de détails fort curieux sur la plupart des événements de son temps, il n'a pas hésité à lui faire part avec une égale ouverture des impressions qu'il en avait reçues. C'est pourquoi, outre l'intérêt qui lui est propre, le livre consciencieux dont nous avons essayé de rendre compte a le mérite de montrer sous son véritable jour le caractère de M. Pasquier. On se prend, en le lisant, d'un goût involontaire pour cet homme de bien, si foncièrement sérieux dans ses opinions comme dans ses sentiments, qu'on ne le surprend, pour ainsi dire, jamais à considérer les choses par le côté plaisant qui se mêle parfois si étrangement aux faits les plus considérables de ce monde. On sent que, dès sa première jeunesse, M. Pasquier était curieux et pénétrant, mais avant tout grave et réfléchi. La politique l'absorba de bonne heure, et s'il fréquentait les salons à la mode, s'il passait volontiers ses soirées au foyer du Théâtre-Français, il était facile de s'apercevoir qu'il n'y cherchait qu'un passe-temps. Le plaisir des conversations politiques ou littéraires lui servait de distraction favorite; il se faisait volontiers illusion sur son goût et sa connaissance des arts : à vrai dire, il n'aimait ni la musique ni la peinture. La nature elle-même, à moins qu'elle n'eût à lui offrir des spectacles d'une beauté exceptionnelle, ne parlait guère à son imagination. D'un abord un peu froid et hautain à l'époque brillante et occupée de sa vie, il devint à la fois plus sensible à l'affection des autres et plus communicatif alors que, retiré des affaires, il trouva plus de loisir pour s'adonner au commerce de l'amitié et goûter les douceurs qu'elle apporte avec elle. Les nombreuses lettres citées par M. Favre nous font voir avec quelle constante et délicate sollicitude il s'occupait des intérêts de ceux auxquels il avait donné quelque part dans ses affections. Sa façon particulière de comprendre et de pratiquer les devoirs du cœur nous semble surtout mise en relief par l'attachement inaltérable qu'il n'a

jamais cessé de ressentir pour madame de Boigne. Cette amitié, commencée au milieu des distractions du monde, si soigneusement cultivée pendant le cours de la vie la plus active, et qui s'est prolongée intacte jusqu'au dernier soupir, est un exemple frappant de la profondeur des sentiments qui reposent sur la base solide d'une parfaite et réciproque estime.

De toutes ces dignités dont M. Pasquier a été comblé pendant sa longue vie, des faveurs que la fortune lui a prodiguées, de ces recherches intelligentes où il a dépensé sa merveilleuse activité, des affections dévouées dont il a été l'objet, de celles qu'il a lui-même éprouvées, que reste-t-il? Une grande croix de pierre qui s'élève dans le cimetière de Sassy et domine au loin de vastes campagnes. Elle indique la place où la piété des héritiers du chancelier a enseveli les restes de celui qui a paré d'un nouvel éclat la gloire déjà si grande de leur nom. Mais s'il repose dignement aujourd'hui dans le domaine de ses enfants, entre sa femme et sa sœur, le chancelier s'est élevé à lui-même un monument plus noble encore : c'est, avec ses Mémoires, dont nous avons parlé tout à l'heure, le souvenir qui demeurera dans le cœur de ses amis.

Louis Régis.

LES

VACANCES D'UN JOURNALISTE

NOTES DE VOYAGE — DE PARIS A CONSTANTINOPLE[1]

A peine arrivés à l'hôtel de Missirieh, notre drogman vient nous annoncer que le sultan se rend en grande pompe, aujourd'hui vendredi, du palais de Dolma-Baghtché à la mosquée d'Abd-ul-Medjid. Sans prendre le temps de déjeuner, nous nous empressons de le suivre.

L'avenue qui conduit du palais à la mosquée est couverte de monde. Les soldats font la haie. Quelques officiers galopent sur la chaussée, que sillonnent au petit trot quatre ou cinq telekas[1]. A travers les fleurs et les papillons dessinés sur le cristal des portières, j'aperçois de jeunes hanums[1], curieuses comme nous de voir le sultan, et dont le voile ne m'empêche de distinguer ni les lèvres teintes de carmin, ni les joues fardées, ni les cils noircis par le cobalt. Tout à coup le clairon résonne et les tambours battent aux champs. Au commandement de leurs chefs, les soldats s'alignent sous les armes. Les zaptiés — qui sont les sergents de ville de Constantinople — refoulent les spectateurs sur les deux côtés de l'avenue; toutes les têtes se découvrent : le cortége s'avance, musique en tête.

Derrière un piquet de cavalerie, on me montre les ministres de la guerre et de la police; puis, au milieu de son état-major, le généralissime Omer-Pacha, vieillard vert et robuste, aux cheveux blancs, à

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 avril 1870.
[2] Voitures légères, dont les vitres et les panneaux sont coloriés.
[3] Dames turques.

la taille élevée, au teint coloré, à la physionomie sceptique et hautaine, vrai type — au physique, bien entendu : je n'ai pas le droit de sonder sa conscience — du vieux reître allemand ou du condottiere italien. A califourchon sur un admirable cheval noir, comme Sancho Pança sur son âne, le Commandeur des croyants, tout à la fois engraissé et pâli, suit d'un air ennuyé ses grands dignitaires. Bien que la couronne revienne au membre le plus âgé de la famille impériale, c'est-à-dire presque toujours à l'un des frères du sultan, Abd-ul-Aziz est accompagné de son fils, enfant de quatorze ou quinze ans, pâle comme son père, mais aussi maigre et aussi souffreteux que celui-ci est replet. Le jeune prince monte un poney noir d'une exquise finesse de formes et d'une merveilleuse pureté de sang. Dans leurs éblouissants costumes brodés d'or, sous leurs armes étincelantes, des Tcherkesses, des Albanais, des représentants de tous les peuples tributaires, ferment la marche triomphale. Au moment où passe le petit-fils du prophète, les fronts s'inclinent; les soldats, à la voix de leurs officiers, font entendre un vivat... Tous les cortéges impériaux se ressemblent, — il n'y a que les uniformes de changés — mais les plus beaux, décidément, sont encore ceux du Châtelet et de l'Hippodrome.

Le vendredi est, comme on sait, le dimanche des musulmans. Nous regagnons rapidement l'hôtel et, après avoir accordé à notre estomac la satisfaction qu'il est impossible de lui refuser après un jeûne de quarante-deux heures, nous nous dirigeons vers le téké de Péra, voisin de notre auberge, pour assister aux exercices religieux des derviches tourneurs.

Même à la mosquée, on se sent à Péra en pays chrétien. On ne vous force pas d'y quitter vos bottes; on se contente d'en secouer la poussière ou d'en ôter la boue. Les fidèles de l'Islam sont seuls obligés de laisser leurs chaussures à la porte du couvent ou de les tenir à la main. Niez donc le progrès, — même à Constantinople!

Les prières sont déjà commencées au moment où nous prenons place dans les galeries latérales. Par ses tribunes et ses colonnettes, cet intérieur coquet rappelle une salle de concert, et par son parquet glissant, une salle de danse, plutôt qu'une église ou un temple. Un grillage de bois doré indique, à l'étage supérieur, la place réservée aux femmes. L'orchestre est situé au-dessus de la porte d'entrée. Il ne se compose guère que d'une sorte de flûte ou de hautbois aux sons aigus et grêles, et d'une tarbouka dont les notes étouffées marquent sourdement la cadence de la valse. A travers la large fenêtre par où le soleil nous envoie ses rayons, je vois scintiller dans le lointain les eaux bleues du Bosphore. Si la pièce vaut le décor, nous n'aurons pas perdu notre journée.

La tête coiffée du kaouck, sorte de bonnet pointu en feutre brun, le corps enveloppé d'une sombre houppelande, les derviches, pendant la prière, restent tour à tour assis en cercle autour de la rotonde ou prosternés le front contre terre. A l'angle de la salle qui fait face au couchant, un vieillard à turban vert, ridé, cassé, santon vénéré qui a fait plusieurs fois le pèlerinage de la Mecque, bien que la sainteté même des *mewelevis*[1] les dispense du pieux voyage, préside aux dévotions et récite le Coran. Ces monotones invocations terminées, les derviches se lèvent et, un par un, en procession, par rang d'âge, les vieillards en tête, ils défilent à pas lents devant leur supérieur, qui les encourage de l'œil et du geste. A mesure qu'ils passent devant lui, chacun d'entre eux s'incline dans la direction du tombeau du Prophète; puis, par un gracieux demi-tour sur lui-même, se retournant vers celui qui le suit, il échange avec ce dernier une salutation affectueuse et grave. Trois fois, au son d'une musique qui ressemble au bourdonnement d'une abeille, la même évolution recommence. Ils vont ainsi, avec une impassible régularité qui vous fait d'abord sourire et finit par vous faire rêver, se suivant, s'arrêtant invariablement à la même place, s'inclinant toujours devant le mirah, se faisant successivement vis-à-vis l'un à l'autre dans une révérence où se reflètent toute la mollesse, la langueur, la majesté orientales. Leur procession silencieuse ne s'interrompt pas un instant. Peu à peu l'orchestre s'anime; il accélère ses accords nasillards; la valse, lente au début, voluptueuse, cadencée, accentue et précipite sa mesure. Les derviches, laissant tomber leurs manteaux, apparaissent alors dans leurs grandes robes de laine blanche, la taille serrée par une écharpe, et se divisent dans la salle de manière à pouvoir y tourner sur eux-mêmes sans se gêner l'un l'autre. Les bras étendus, les coudes arrondis avec grâce, la tête légèrement renversée en arrière, les yeux à demi clos dans une sorte d'extase, ils tournent lentement, gravement, puis plus vite, plus vite, mais toujours gravement; leurs jupes s'enflent, se soulèvent, volent autour d'eux; leur bonnet de feutre, dans sa rotation vertigineuse, a l'immobilité apparente d'une toupie en mouvement; le vieux santon à la tête branlante, aux yeux vifs et perçants sous ses blancs sourcils, circule, avec un sourire de satisfaction, au milieu de ces haies de danseurs qui semblent n'appartenir plus à la terre et valser dans un monde aérien avec des houris invisibles. Il y a dans cette valse qui finit, en se prolongeant, par tourner au fantastique, dans cette musique grêle, mais d'un rhythme singulièrement excitant, quelque chose qui vous énerve, vous grise, vous attire : on se sentirait volontiers tenté d'al-

[1] Nom commun à tous les ordres de derviches.

ler s'y mêler. La cérémonie finit, comme elle a commencé, par des prières qui rappellent nos litanies et par une accolade fraternelle.

Ces derviches offrent les types les plus divers : les uns, vulgaires, grossiers, hébétés, dont l'extase ressemble à l'engourdissement de l'ivrogne ; d'autres, secs, aux lèvres minces, au front plissé, au regard dur et froid jusque dans leur exaltation, maîtres d'eux-mêmes jusque dans leur ivresse, physionomies de fanatiques condamnés à l'hypocrisie; quelques-uns, jeunes, vigoureux, mieux faits pour la vie des camps que pour l'oisiveté du téké. Un d'eux surtout m'a frappé par sa beauté de Christ, ses formes sculpturales, son profil digne d'un Raphaël. La marche est fermée par un enfant d'une quinzaine d'années, au regard doux et clair, au visage amaigri, aux allures presque féminines. Sa ferveur extatique et ses fiévreux tournoiements expliquent son air fatigué et sa pâleur intéressante. L'impression que m'a laissée cette visite a été un peu gâtée, je le confesse, par l'attitude des derviches après la cérémonie. Répandus dans la cour du téké, dans la rue, riant aux éclats, ils m'ont plutôt fait l'effet de comédiens après la pièce que de moines après la prière. Les photographies de plusieurs d'entre eux, notamment celle du plus jeune et celle du plus beau, étalées au vitrage d'un libraire voisin, m'ont rendu plus sceptique encore. Cette scène de piété musulmane ne serait-elle donc qu'une comédie dont la représentation est donnée uniquement en vue de la recette, c'est-à-dire de l'offrande qu'il est d'usage de déposer à la porte du couvent?

Je serais en vérité enclin à le penser, si le respect que la population musulmane témoigne aux derviches ne m'empêchait pas de croire à une mystification. Qu'ils exploitent à leur profit la superstition orientale; que la pauvreté dont ils ont fait vœu, l'humilité dont ils font preuve et leur réputation de sainteté leur servent à s'attirer les dons des fidèles, à se mettre au-dessus des gênantes prescriptions du Coran et à vivre à leur guise, ce n'est pas douteux. Mais que la religion n'ait rien à voir dans leurs pratiques; qu'il faille voir en eux de simples baladins, s'amusant et tirant profit de la crédulité des voyageurs européens, ils sont trop populaires parmi les Turcs pour qu'il soit permis d'admettre ce soupçon. Les derviches ne font, en définitive, que continuer sur le même rivage la tradition des dactyles et des corybantes. Cette sorte d'illuminisme est tout à la fois dans les souvenirs, les mœurs et l'esprit du pays.

Les derviches sont très-aimés du peuple. Pauvres comme lui — *darvech* veut dire pauvre — ils lui plaisent par la douceur de leur caractère et par leur morale, plus facile que celle des imans et des mollahs, qui les accusent de panthéisme. C'est Orchan, le second sultan des Turcs, qui leur a accordé les priviléges dont ils jouissent

encore, au moins en partie. Ils n'en ont perdu que les plus exorbitants, cette sorte de *droit du seigneur*, par exemple, dont les plus respectés d'entre eux pouvaient user en toute occasion, pourvu qu'ils ne fissent que rencontrer cette occasion sans la chercher. Ils ont toujours le droit de manger du lièvre et du porc, de boire du vin et des liqueurs : il faut seulement que ces liqueurs et ce vin leur aient été offerts gratuitement, ce qui n'ôte rien au plaisir qu'ils y trouvent, au contraire. En renonçant à tout, ils se sont rendus dignes de tout posséder.

Les derviches se partagent en trois principales croyances : spiritualistes ou illuminés; panthéistes ou matérialistes croyant à la métempsycose; — par là s'explique le respect du peuple pour certains animaux ; — indifférents, enfin, ou sceptiques. En cela ils représentent les trois grands courants de l'esprit humain et ressemblent à tous les hommes. Ils en diffèrent en ceci, que ce désaccord, inhérent à notre nature, ne dégénère jamais parmi eux en discussions, en querelles ou en guerre, et qu'ils vivent toujours en paix les uns avec les autres. Au fond, je vois en eux de joyeux philosophes, arrangeant leur vie de leur mieux, croyant en Dieu qui leur donne le pain, et en son prophète qui leur donne le ragoût quotidien ; jugeant tout à fait commode de gagner le paradis en quelques tours de valse et ne croyant pas indispensable, pour éviter l'enfer dans l'autre monde, de s'en faire un de celui-ci.

De longtemps cette première journée de mon séjour à Constantinople ne s'effacera de mon esprit. Je me trouvais encore, il y a deux jours, en pleine Europe, ne connaissant les Turcs que par les types effacés que j'en avais rencontrés à Paris dans les salons, dans les coulisses ou dans les clubs. En quarante-huit heures, la vapeur m'a jeté en pleine civilisation, ou plutôt, hélas! en pleine barbarie musulmane. Il y a pour l'esprit, dans ce brusque déplacement, dans ce choc violent des impressions et des idées, quelque chose de la sensation que produirait sur le corps la transition soudaine d'un pôle à l'autre. Autrefois on avait le temps, avant d'arriver à Constantinople, de se préparer au changement. La transformation s'opérait par degrés successifs, par gradations insensibles. Le rapprochement des distances fait ressortir aujourd'hui le contraste. C'est comme une métamorphose soudaine qui vous jette en pleine féerie. Que sera-ce après l'établissement des chemins de fer, lorsqu'on pourra, sans changer de wagon, sans se douter, pour ainsi dire, qu'on a changé de place, se trouver tout à coup transporté du boulevard Montmartre sur le Bosphore, de notre Chambre des députés à la mosquée des derviches tourneurs?

25 septembre. — « Il y a tant de relations de Constantinople, dit Chateaubriand dans son *Itinéraire*, que ce serait folie à moi de prétendre encore en parler. » Après tous les écrivains qui en ont décrit les étroites et populeuses galeries, multiplier les détails sur le bazar où j'ai passé aujourd'hui la journée, ce serait m'exposer à d'inutiles redites. Mal éclairé par des ouvertures pratiquées de distance en distance dans ses voûtes en ogive, il ne rappelle, ni par le luxe de ses étalages, ni par l'élégance de ses magasins, nos passages européens. C'est dans de sombres boutiques, dont un savetier parisien ne voudrait pas pour échoppe, que les marchands grecs ou arméniens étalent nonchalamment, en vous offrant le chibouk et le café, leurs éblouissants trésors, tapis, cachemires, diamants, étoffes de Brousse, bijoux de toute époque, de toute forme, de tout prix. Chaque industrie a son allée spéciale. Ici, les pantoufles brodées, scintillantes de paillettes d'argent, sous leur nœud de ruban retenu par une perle ou par une turquoise, les miroirs doublés de velours, au couvercle tissé d'or; là, les *feredjehs*[1], les écharpes rayées d'azur ou de pourpre ; plus loin, les marchands de parfums, les flacons d'eau de rose, les chapelets en bois odorant et sculpté ; ailleurs, les narguilehs d'argent niellé, les bouquins d'ambre jaune, gris ou noir, garnis de rubis, de brillants ou d'émeraudes, les petits bahuts incrustés de nacre et d'ébène. Une porte massive donne accès dans le *Bezestin* (bazar aux armes), immense assortiment de curiosités où sont exposés pêle-mêle les pistolets plaqués d'argent, les vieux mousquets à roue, les casques circassiens, les boucliers cosaques, les poignards ciselés, les peignes de la Mecque en bois de santal, tous les meubles, tous les instruments, toutes les armes de l'antique Orient et de l'Orient moderne. A l'extrémité de l'inextricable labyrinthe, j'ai retrouvé notre vieux Temple. C'est le *bazar aux poux*, expression énergique qui peint bien ce détritus hideux des harems de Stamboul et des mobiliers de Péra. Les jolies hanums de la ville musulmane et les grandes dames du quartier franc s'aventurent rarement dans cette cour des miracles; mais les vrais fureteurs de bric-à-brac en savent le chemin et y ont trouvé plus d'une fois l'occasion d'une rare et précieuse emplette.

En tout cas, si le hasard ne vous ménage pas une heureuse trouvaille au bazar aux poux, ne comptez pas sur une acquisition avantageuse au grand bazar. Les Grecs seront toujours plus fins que vous. A l'air de somnolente indifférence avec lequel ils déploient devant vous leurs richesses, après vous avoir arrêté au passage et vous

[1] Manteaux des femmes turques.

avoir en quelque sorte fait entrer de vive force dans leur *duhkian*[1], vous devez comprendre à quel point ils sont maîtres d'eux-mêmes et renoncer à l'espoir d'une surprise ou d'une concession. Ils ne lâcheront qu'à bon escient, soyez-en sûr, la marchandise qu'ils offrent avec tant d'empressement et dont ils sont si peu pressés de se défaire. Après avoir aiguillonné le désir, opposer la résistance, c'est la coquetterie des femmes : c'est la rouerie de tous ces Levantins au regard humble et au parler insinuant. Observateurs d'une perspicacité merveilleuse, ils vous ont pénétré du premier coup d'œil. Faible, ils auront raison de vous avec un peu d'insistance; récalcitrant, ils vous mettront dans l'embarras à force d'obséquiosité. A tout hasard, ils commencent par estimer dix fois plus qu'il ne vaut l'objet que vous paraissez désirer. Que dis-je? S'ils vous demandent cent piastres, gardez-vous de leur en offrir dix : vous risqueriez d'être pris au mot. Toute affaire médiocre, pour eux, est une mauvaise affaire. La meilleure qu'on puisse faire avec eux est donc de n'en faire aucune.

Si le pavé du bazar est glissant pour les acheteurs, la promenade y est pittoresque. Hanums nonchalantes sous leur feredjeh, marchant par petits groupes; sultanes en babouches jaunes, suivies de leurs eunuques ; femmes de Trébizonde, au voile noir; élégantes de Péra; négresses au nez épaté, aux dents blanches ; Juives au mouchoir de mousseline roulé dans les cheveux; Européennes en voyage, tous les types féminins se rencontrent dans ces galeries, se pressent devant ces boutiques. Le flot agité, mais silencieux, des curieux, des chalands, vous enveloppe, vous pousse malgré vous. Les marchands de jujubes, de raisins, de châtaignes, de melons, de pastèques, se croisent dans tous les sens, leur éventaire au cou ; les *cavedji*[1], un plateau à la main, vont d'un *duhkian* à l'autre; les vieux Turcs à turban se promènent, pensifs, au milieu des fez victorieux et des yachmachts de jour en jour plus transparents. Ces physionomies si diverses, ces types si variés, le mouvement régulier de cette multitude bariolée, offrent un spectacle qu'on ne peut voir que là.

Pour compléter la journée, un ami qui parle parfaitement le turc et qui connaît Constantinople, qu'il habite depuis vingt ans, aussi bien que je connais Paris, m'a proposé, après dîner, une promenade nocturne dans Stamboul. Avec lui, j'ai franchi le pont, et nous nous sommes aventurés dans les rues étroites, noires et désertes que la jeune Turquie se propose d'éclairer au gaz. En attendant cette désirable réforme, les réverbères y sont remplacés par

[1] Magasin.
[2] Garçons de café.

les lanternes emmanchées d'un bâton que les passants sont obligés de tenir à la main, sous peine d'être arrêtés par les zaptiés ou dévorés par les chiens.

L'aspect de la ville musulmane, à cette heure tardive, est sinistre. A travers les ténèbres scintillent à peine quelques lumières, derrière les *moucharabiehs*[1] des harems ; à peine, çà et là, dans l'ombre, s'entr'ouvre un café où deux ou trois Turcs fument le chibouk ou le narguileh, à la clarté rougeâtre d'une lampe. Le silence de la nuit n'est troublé, dans Stamboul et au Phanar, que par le pas sourd des patrouilles et les longs hurlements des chiens errants. Les lanternes des rares passants vous font de loin, dans cette ville morte, l'effet de feux follets voltigeant dans un cimetière. J'ai traversé seul, à une heure du matin, les rues les plus mal famées de la cité de Londres ; je me suis aventuré, à Venise, au milieu de la nuit, dans ces sombres ruelles dont les dalles sont trop étroites pour laisser passer deux hommes de front et au bout desquelles un faux pas ou la main d'un bandit peut vous précipiter dans le canal ouvert tout à coup sous vos pieds : nulle part je n'ai ressentie l'impression de vague terreur que j'ai rapportée de ma première promenade de nuit à travers cette morne Stamboul.

Nous voici, après avoir franchi de nouveau le pont, dans Galata, la vieille ville génoise. Nous errons un moment dans ses rues infectes et grimpantes, au milieu des mêmes troupeaux de chiens vagabonds. C'est dans ce quartier que les banquiers, les armateurs et le grand commerce ont leurs comptoirs. Le soir, en hiver, ils montent à Péra ; en été, ils vont coucher dans leur villa — dans leur *yali*, disent les Turcs, — du Bosphore ou des îles des Princes, laissant leurs trésors sous la garde du fidèle Croate. Ces Croates sont les hommes de confiance de Constantinople, les portiers à qui l'on remet les clefs de la maison. Ils y couchent seuls, armés jusqu'aux dents. Quelles que soient les richesses que le maître y abandonne, — quelques-uns de ces comptoirs renferment des millions — il peut dormir tranquille. La terreur qu'inspire aux voleurs la courageuse fidélité du gardien suffit pour protéger le toit désert.

Tout à coup, dans une rue voisine, nous entendons un bruit de voix. Il se rapproche, grondant, menaçant. On se querelle, on se bat; un cri sinistre, rendu plus effrayant encore par le silence et l'obscurité de la nuit, retentit dans la direction de la Corne-d'Or. Nous accourons : tout s'est tu ; tout a disparu. Deux zaptiés se trouvent seuls sur le lieu où a dû se passer la scène dont les terrifiants éclats sont arrivés jusqu'à nous.

[1] Fenêtres grillées.

— Oh ! répond tranquillement l'un d'eux aux questions de mon compagnon de promenade, rien : un petit coup de couteau donné par un matelot maltais à un camarade; histoire d'amoureux. Amour et coup de couteau, ça guérit vite...

Et il continue sa ronde, de l'air le plus calme du monde.

Si ce sont des émotions que nous sommes venus chercher dans notre promenade, nous aurions tort de nous plaindre ; elles ne nous ont pas manqué. Ces maisons de bois lézardées, ces toits à forme bizarre, à demi effondrés, ces chiens qui vous regardent passer en grognant ou qui aboient à la lune, ces passants dont la face rougie par les lueurs de leur lanterne prend des aspects patibulaires, ces zaptiés rasant mystérieusement les murailles, font courir dans nos veines je ne sais quels frissons.

Au moment où nous allons sortir de ce coupe-gorge, de nouvelles et lointaines rumeurs frappent mes oreilles. Le bruit semble descendre de la grande rue de Péra. Ce sont des cris inarticulés, des bruits précipités de pas. Tout à coup nous voyons déboucher de la grande rue de Galata une troupe d'hommes nus de la tête à la ceinture, armés de torches, courant, vociférant, hurlant : *Atech ! Atech !* Ils passent près de nous avec la rapidité d'une trombe. Quatre de ces sauvages portent sur leurs épaules une espèce de boîte dont je ne distingue ni la forme ni la nature au milieu de l'obscurité. Cette première bande est suivie presque aussitôt d'une autre, puis d'une autre, se dirigeant toutes vers le même point, du côté de Tophané. Ce sont toujours les mêmes hurlements de loups affamés : — *Atech ! Atech ! Atech !* (Feu !) — C'est toujours la même course folle, haletante, furieuse.

Je demande à mon compagnon de promenade :

— Où vont ces hommes ?

— A l'incendie. Ce sont les *Touloumbadji*[1].

En effet, le ciel s'éclaire, au loin, de reflets rougeâtres ; les flammes s'élèvent dans les airs en gerbes lumineuses.

— Arriveront-ils à temps ? Le feu doit promptement changer en cendres ces masures de bois vermoulu.

— Peuh !... me répond mon ami avec un sourire.

— S'ils laissent l'incendie gagner du terrain, ils n'en seront plus les maîtres. Le quartier tout entier va brûler...

— Eh bien ! la partie du vieux Stamboul qui fut dévorée par les flammes, il y a quelques années, n'est-elle pas en train de devenir aujourd'hui le faubourg le mieux aéré et le mieux bâti de Constantinople ? Laissez faire. L'expropriation pour cause d'utilité publique,

[1] Sapeurs-pompiers de Constantinople.

ici, c'est l'incendie — sans indemnité ! Constantinople ne sera habitable qu'après avoir été reconstruite. Elle ne sera reconstruite qu'après avoir été brûlée.

— L'administration prend-elle, au moins, des mesures pour prévenir ou circonscrire les désastres ?

Pour le coup, mon ami s'est mis à rire franchement.

— Jugez-en vous-même, m'a-t-il dit. Voici comment est organisé le service. Dès qu'un incendie est signalé, un vieux mendiant à turban va paisiblement par les rues, frappant le sol de son bâton. C'est signe qu'il y a le feu sur un point quelconque de la ville. Si on lui jette, quand il passe, quelques pièces de monnaie par la fenêtre, il indique exactement l'endroit où sévit la flamme. Si on ne lui donne rien, il continue avec tranquillité sa promenade mélancolique. De leur côté, les pompiers, prévenus par les fanaux de la tour du séraskier ou de la tour de Galata, et habillés — c'est-à-dire, déshabillés comme vous l'avez vu — courent au feu. Il dépend du propriétaire de la maison d'arrêter l'incendie. Ces messieurs ont l'habitude, en effet, comme tout le monde à Constantinople, de mesurer leur zèle au backchich. Il s'agit uniquement pour eux de savoir ce qui leur offre le plus d'avantage, du pillage espéré ou du salaire promis. C'est donc au maître du logis de juger, par ce qu'il a à perdre, de ce qu'ils ont à gagner et de ce qu'il a, par conséquent, à leur donner pour sauver sa maison.

...L'incendie a pris d'immenses proportions. L'horizon est en feu. Une fumée noire, poussée par le vent, se balance comme un nuage au-dessus de nos têtes. Nous montons à Péra, et, d'une des fenêtres de l'hôtel, je contemple ce magnifique et terrible spectacle, sans que personne, autour de moi, semble se préoccuper de cet accident passé ici dans les habitudes de la vie. Ce n'est rien ; c'est une femme qui se noie. Ce n'est rien ; c'est une maison qui brûle. Le caractère turc est tout entier dans ces deux mots-là.

Dimanche 26 septembre. — Les derviches tourneurs m'ont inspiré l'envie de voir les derviches hurleurs. Je ne veux pas aller à Scutari où ils ont leur principal couvent. Tout y semble trop arrangé, ainsi qu'au *téké* de Péra, en vue du spectacle à offrir aux curieux. On m'apprend justement qu'à Constantinople même, au fond du faubourg de Cassim-Pacha, dans un quartier habité par quelques musulmans fanatiques, une petite mosquée s'ouvre, tous les dimanches, aux exercices de leur bruyante dévotion. Je suis mon drogman à travers un labyrinthe d'étroites ruelles qui ressemblent, au cœur de la ville, à des chemins ruraux, et que les pluies de la semaine ont transformées en autant de petits torrents. Après avoir longé ou franchi deux

ou trois fossés remplis d'eau, nous arrivons devant un poste de zaptiés qui nous renseignent sur le chemin à suivre. A l'empressement avec lequel le chef du détachement nous offre de nous faire accompagner par un de ses hommes, je comprends que la police turque a placé ce corps de garde près de la mosquée populaire, afin de prévenir tout choc entre la curiosité européenne et le fanatisme musulman.

A gauche, dans le vestibule du *téké*, se dresse une sorte d'échelle qui sert d'escalier. C'est par là qu'on monte à la mosquée. A droite, est ouverte une petite salle, entourée de divans et garnie de nattes, où l'on me fait entrer, après que j'ai retiré mes chaussures. La règle, comme on voit, est plus strictement observée ici qu'au couvent des tourneurs. Un vieux Turc m'apporte un chibouk et une tasse de café. Comme je manifeste quelque hésitation à accepter cette politesse inattendue, un regard et un signe expressifs de mon guide me rappellènt qu'un refus pourrait être regardé comme une offense, et je me résigne, en dissimulant de mon mieux une grimace, à avaler l'épaisse et noire liqueur. Bientôt on vient nous annoncer que les prières commencent.

En face de la tribune grillée des femmes, les étrangers prennent place dans une galerie disposée tout exprès pour eux. La mosquée est en planches. Si le *téké* de Péra ressemble à une salle de danse et de concert plutôt qu'à une église, celui-ci rappelle une écurie plutôt qu'un temple. Les fenêtres ne donnent pas, comme celles des derviches tourneurs, sur le panorama magnifique qu'offrent, à la jonction du Bosphore et de la mer de Marmara, la pointe du sérail et cette forêt de minarets et de cyprès qui s'appelle Scutari. J'ai seulement sous les yeux la verdure d'immenses vergers dont un vent léger courbe les cimes verdoyantes. Aux boiseries des tribunes sont suspendus les tamtams et les tambours des grandes solennités. Dans un coin sont déposés les instruments de torture et de macération, poignards, tenailles, crochets, sabres, couperets, dont les derniers sultans ont interdit l'usage. En bas, dans les galeries circulaires ainsi que dans l'enceinte, viennent s'agenouiller des cavahs, des soldats, des hommes du peuple. Dans cette foule en haillons je distingue un homme d'une quarantaine d'années, prosterné le front contre terre. Il appartient évidemment à la classe la plus élevée de la population musulmane. Sa physionomie intelligente et fière, la distinction de sa tournure, l'irréprochable élégance de sa toilette, la richesse de ses fourrures, ne permettent pas d'en douter. Un vieillard, au doux et fin visage, au sourire discret, aux manières exquises, enveloppé, comme un diplomate du bon temps, dans la classique douillette de soie puce, traverse à son tour la mosquée. Il va nonchalamment s'é-

tendre, dans la galerie qui fait face à la porte d'entrée, sur un lit de peaux et de matelas, et s'y met en prières. Deux jeunes gens qu'on croirait habillés par Richard ou par Dusautoy, coquets pantalons de couleur, gilet noir, redingote légère, cravate de fantaisie, deux de ces Turcs petits-maîtres que nous avons tous rencontrés, à Paris, dans les salons officiels, dans les coulisses à la mode, dans les boudoirs capitonnés, viennent aussi prendre place parmi les fidèles. Mendiants déguenillés, pachas, officiers de l'armée, nègres, derviches à kaouk, osmanlis en fez ou en turban, tous les rangs sont confondus, toutes les conditions mêlées. Ce n'est plus, ainsi qu'à Péra, un couvent de moines disciplinés ; c'est le spectacle, infiniment plus curieux et plus instructif, du fanatisme mahométan à tous les degrés de l'échelle sociale.

Pendant les prières, le vieux santon qui préside à toutes les cérémonies des derviches reste assis à l'angle oriental de la mosquée, comme chez les tourneurs, tandis que les vieux croyants à turban caressent à pleine main leur longue barbe blanche avec une affectation qui doit cacher quelque pieux symbole. L'oraison terminée, tous les fidèles se lèvent et vont se ranger en ligne contre le mur, au-dessous des tribunes grillées. Le supérieur s'approche des deux jeunes gens qui m'ont frappé par le goût parisien de leur mise et leur dit quelques mots à voix basse. Il les a sans doute engagés à s'associer aux dévotions de la confrérie, car ils vont aussitôt, d'un air soumis, se mêler aux hurleurs. Ils prennent place entre un soldat et un nègre gigantesque, aux cheveux crépus, au nez épaté, au regard hébété et féroce. A côté de ces deux enfants, ce colosse lippu est hideux et fait peur à voir.

Sur un signe du santon, les exercices commencent. Pied contre pied, épaule contre épaule, la masse des dévots, rangée contre la muraille, s'ébranle comme un mur vivant, à droite, à gauche, en avant, en arrière, dans une espèce de balancement dont l'égalité monotone fait involontairement songer à la danse de l'ours. Un cri sourd, rauque, en marque, par son éternelle répétition, l'énervante cadence. — Allah! Allah! Ouh! Allah! Allah! Ouh! — Peu à peu les voix s'animent; le mouvement se précipite; les cris deviennent des hurlements. — Allah! Allah! Ouh! Allah! Allah! Ouh! — Tous ces pieds frappent le sol, tous ces corps s'agitent, tous ces visages se contractent. Chez l'un, le regard se vitrifie et s'éteint comme celui d'un cadavre; chez l'autre, l'œil, injecté de sang, semble sortir de son orbite; les têtes, dodelinantes, inertes, ballottent sur les épaules, comme si elles ne tenaient plus au cou; les plus effroyables contorsions défigurent ces épileptiques; chacune de ces physionomies prend une expression différente : fureur, abrutissement,

extase. Le géant nègre écume; il tourne au vert : il est effrayant de laideur idiote et féroce.

Tout à coup je vois un des deux jeunes gens dont j'ai parlé pâlir et chanceler. Livide comme un mort, il tombe : les hurleurs serrent leurs rangs pour combler le vide. Lorsqu'un de ceux-ci laisse voir trop de fatigue, les imans s'approchent de lui et lui ôtent son fez ou son turban, qu'ils remplacent par une calotte de toile blanche. Sous ce bonnet de nuit grotesque le nègre est sinistre. Pendant cette scène, qui a fait revivre pour moi les hallucinés des Cévennes et les convulsionnaires de Saint-Médard, un derviche, les bras étendus, la tête penchée en arrière, n'a pas cessé de tourner sur lui-même, seul au milieu de la salle, dans l'attitude séraphique des mewelevis de Péra. Le vieux santon, immobile, tient sous son froid regard tous ces possédés. Plus hideuses sont leurs grimaces, plus lugubres leurs hurlements, plus la houle grossit, monte et se déchaîne en tempête, plus il paraît satisfait. Du geste il encourage ces fureurs, qu'il excite et maîtrise à son gré. Il bat de la main droite la mesure, avec le souriant entrain d'un chef d'orchestre à son pupitre.

Ces malheureux, pâles comme la mort ou rouges comme le sang, sont épuisés de fatigue; leurs membres brisés n'obéissent plus qu'à une impulsion mécanique; leur voix faiblit et s'éteint. Debout entre deux derviches, un iman récite alors ces longues prières où sont tour à tour invoqués les noms de tous les califes et de tous les sultans, comme ceux des saints dans nos litanies. Ne croyez pas pourtant que la cérémonie soit terminée : nous allons assister à un spectacle plus surprenant encore que celui qui vient de finir.

Une porte de la galerie s'est ouverte et a donné passage à un homme tenant dans ses bras un enfant dont les traits sont décomposés par la souffrance. L'enfant est déposé sur un tapis devant le santon, qui promène légèrement son pied sur la partie malade et qui, soutenu par deux imans, marche ou plutôt glisse sur le corps du pauvre petit. Tour à tour, un vieux musulman à turban, pauvre diable qui n'a que la peau et le souffle; un gros et joufflu effendi, malade imaginaire, à coup sûr, si j'en juge à son air de santé; des soldats, des hommes du peuple, viennent demander au même miracle la guérison de leurs maux. Le santon leur marche consciencieusement sur les jambes, l'estomac, le ventre. Ce qui m'a le plus frappé dans cette singulière thérapeutique, c'est — il ne pouvait y avoir ici de comédie — le soudain changement de physionomie d'un enfant de huit ou dix mois qui se tordait dans des convulsions affreuses, et qui s'est tu tout à coup et s'est mis à sourire comme s'il se sentait subitement soulagé, lorsque le vieillard, s'approchant avec bonté, lui a soufflé doucement sur le front.

Ces cérémonies bizarres ont produit sur moi une impression dont je n'ai pas su me défendre, indéfinissable mélange d'étonnement, de terreur, de pitié, de tristesse. Quel progrès politique et social attendre d'un peuple en qui le sentiment religieux se traduit, jusque dans les classes les plus éclairées, par ces superstitions étranges? Quelles surprises me réserve encore Constantinople? Peut-être, à mesure que je pénétrerai plus profondément dans les mœurs de ce pays bizarre et que je l'étudierai de plus près, ces apparentes contradictions entre l'urbanité, l'éducation, l'esprit éclairé des musulmans que j'ai connus à Paris, et la barbarie de ceux que je vois ici, me seront-elles expliquées. Je verrai bien sans doute, en allant les visiter chez eux, si ce sont les Turcs de Stamboul ou de Paris, ceux de nos clubs ou ceux des *tékés*, qui constituent la véritable Turquie. Après tout, si un étranger nous jugeait, nous aussi, sur nos *hurleurs*, il risquerait fort d'emporter de notre civilisation une idée singulière.

En retournant à Péra, j'ai traversé le faubourg de Cassim-Pacha. Le quartier était en fête. Dans les cafés, des jeunes gens en costume européen ou en veste grecque et en fustanelle dansaient deux par deux, entre hommes, je ne sais quelle danse de caractère qui m'a fait involontairement songer à l'ancienne pyrrhique. Dans les rues circulait gaiement une foule animée; devant les portes entr'ouvertes stationnaient, assis ou debout, rieurs ou sérieux, des groupes babillards de belles jeunes filles. C'est l'Europe chrétienne que je retrouvais à côté de l'Asie ou de l'Afrique musulmanes, — Arles et ses jolies femmes à côté de la Mecque et de ses farouches imans. Mais si vive était l'impression produite sur moi par la scène de la mosquée, que ce riant tableau ne l'a pas effacée et que je suis rentré à l'hôtel plus impatient que jamais d'aller étudier dans les intérieurs turcs cette civilisation dont les manifestations extérieures me jettent dans de si grands étonnements.

27 septembre. — Qui n'a connu à Paris le mondain, l'élégant Khalil-Bey, le joueur le plus hardi, et si longtemps le plus heureux, du club de la rue Royale et du Cercle impérial? Ses écuries étaient célèbres comme ses dîners. S'il n'avait pas de harem, l'Opéra, le Palais-Royal, le Vaudeville peuplaient sa maison de leurs odalisques. Il aimait les tableaux en artiste et les payait en nabab : sa galerie valait un musée. Un jour, fatigué de plaisirs, il a cherché le repos dans le travail. L'ancien diplomate s'est réveillé sous le viveur; le démon de l'ambition a mis en fuite le démon du jeu ; les coulisses et les clubs parisiens ont rendu à la Porte-Ottomane un de ses plus intelligents conseillers. Khalil-Bey est aujourd'hui mustechar des affaires étran-

gères à Constantinople, ce qui veut dire, en modeste français, sous-secrétaire d'État. A vrai dire, il remplit les fonctions de ministre sans en porter le nom, le grand-vizir s'étant réservé la haute direction de ce département, qui aujourd'hui n'a point de titulaire.

Il occupe à Buyukdéré, sur le Bosphore même, une maison qui m'a rappelé par sa façade les villas du lac d'Enghien. Elle est abritée, du côté du couchant, par une colline où s'étage en terrasses superposées l'une à l'autre un joli jardin. A quelques pas de là, le platane célèbre de Godefroy de Bouillon étale son tronc colossal et sa gigantesque couronne de feuillage. De son salon, le spirituel mustechar aperçoit au bout du Bosphore l'entrée de la mer Noire, et son œil plonge dans l'infini. Ce spectacle-là vaut bien sans doute un appartement dans la rue Taitbout, même avec une fenêtre sur le boulevard des Italiens. Khalil-Bey, qui apporte dans ses fonctions l'infatigable entrain qu'il apportait à Paris dans ses plaisirs, passe toutes ses journées à la Porte, à l'exception d'un jour ou deux de la semaine, et supporte gaiement l'écrasant fardeau de ses occupations. A l'exemple des habitants de Constantinople, qui tous, pendant l'été, Turcs, Francs ou Grecs, montent, une fois leurs affaires terminées, sur un des innombrables bateaux à vapeur du Bosphore ou de la mer de Marmara et vont coucher à la campagne, il regagne chaque soir sa maison de Buyukdéré, où quatre ou cinq amis prennent toujours place à sa table. Quelle table! Il a amené de Paris le premier cuisinier de Bignon. Dans son yali, où il vit tout à fait à l'européenne, il s'est fait en quelque sorte un autre Paris à mille lieues du vrai, du regretté. Cette existence toute parisienne, en pays musulman, d'un musulman grand dignitaire de la Sublime-Porte, me prouve que la Turquie n'est pas seulement habitée par des fanatiques et qu'il serait aussi injuste de la juger sur ses *tékés* de hurleurs qu'il le serait de nous juger nous-mêmes sur nos clubs de libres-penseurs.

De Buyukdéré je me fais conduire en caïque à Térapia, chez notre ambassadeur, pour qui j'ai une lettre de recommandation. Toutes les promenades sur l'eau, à mon avis, sont désagréables; mais de toutes, la plus désagréable, la plus agaçante, au moins pour moi, est bien certainement celle en caïque. Si vous n'avez pas fait une étude à fond des lois de l'équilibre, gardez-vous de vous aventurer sur ces canots perfides. Il vous suffirait, en y descendant, d'appuyer le pied, une ligne à droite, une ligne à gauche, hors du centre de gravité, pour le déplacer et pour faire chavirer l'étroit bateau. Si vous avez le malheur de vous y jeter trop lourdement, autre affaire : vous risquez de déchirer la feuille de peuplier qui en fait le fond et de passer au

travers, comme un clown à travers un cerceau de papier. En chemin, qu'une crampe vous prenne, que le flot vous mouille, ne bougez pas : le moindre mouvement pourrait vous envoyer en pleine eau, au milieu du cortége de marsouins que vous voyez folâtrer autour de vous, comme les dauphins de la fable autour d'Amphitrite. Tout cela n'empêche pas certaines personnes de trouver que le caïque est un plaisir délicieux. A Constantinople, il sert tout à la fois, comme la gondole à Venise, de fiacre, de coupé de remise, de fringant équipage et de carrosse de gala. A chaque échelle vous en trouvez une station. Tous les palais du Bosphore ont leur bassin à caïques, comme un château de France ou d'Angleterre a ses remises et ses écuries. Le sultan se promène à vingt-quatre rameurs, comme nos rois d'Europe à huit chevaux.

Du yali de Khalil-Bey à l'échelle de l'ambassade de France la distance est courte. On m'introduit dans le palais, don du sultan Sélim III, vaste et vieille maison de bois blanc confisquée autrefois aux Ypsilanti, qui n'offre, ainsi que toutes les constructions du Bosphore,—les palais impériaux exceptés,—aucun aspect architectural, mais dont les jardins, plantés d'arbres centenaires, sont magnifiques de verdure et d'étendue. Ils dominent le détroit, et, de certains points on y a la vue de la mer Noire dans le lointain. L'ambassade de France se transporte en été à Térapia. Un bateau à vapeur français s'y tient constamment à sa disposition. L'ambassadeur russe, l'ambassadeur autrichien et l'ambassadeur anglais possèdent aussi leur palais et leur yacht sur le Bosphore. C'est là en effet que se réfugie toute la vie de Constantinople pendant la saison des chaleurs. Avec ses ruelles infectes, ses détritus d'immondices, sa population épaisse et grouillante, ses troupeaux de chiens couverts de plaies ou couturés de cicatrices, Péra devient à cette époque aussi inhabitable que Stamboul. Comment la peste n'y sévit-elle pas en permanence? Comment la santé publique résiste-t-elle à ces influences délétères? Comment la ville aux cimetières n'est-elle pas depuis longtemps transformée tout entière en champ des morts? C'est là un phénomène qui ne peut s'expliquer que par l'immense puissance d'assainissement de ce ventilateur colossal dont la mer Noire et la mer de Marmara sont les deux embouchures. Par le détroit, il s'établit entre les deux mers un courant d'air formidable qui renouvelle incessamment l'atmosphère et emporte tous les miasmes. Autour de ce courant salubre, devant ces flots d'un bleu si transparent, sur ces rives bénies du soleil, viennent se grouper tous ceux que leur profession ne retient pas dans la ville et à qui leur fortune permet le luxe d'un yali.

M. Bourée, notre ambassadeur à Constantinople, est un des hom-

mes de France qui connaissent le mieux l'Orient. Consul ou ministre, il y a toujours vécu; c'est sur place qu'il en a étudié l'histoire, les passions et les intérêts; il s'est mêlé à ses populations, il en a vu de près tous les grands personnages. Esprit vif, œil pétillant, parole facile et piquante, obligeance inépuisable comme son érudition, deux heures de conversation avec lui vous en apprennent plus sur cette grande question que la lecture des cent mille dépêches et des cinq cent mille brochures qui ont été écrites à ce sujet. M. Bourée est le partisan convaincu de la politique traditionnelle de la France dans le Levant, politique dont l'expédition de Crimée fut le retentissant écho, mais qui a reçu depuis cette époque un si violent démenti de la guerre d'Italie, cette justification anticipée des futures annexions russes. Il croit à la nécessité de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, en même temps qu'à la possibilité d'y introduire la civilisation européenne.

Toutefois, autant il est juste, selon lui, de rendre hommage aux rares qualités de la race turque, à son honnêteté, à sa sobriété, qui lui permet de supporter avec insouciance tous les changements de fortune, autant il serait périlleux, si l'on veut la régénérer pour s'en faire un point d'appui contre d'inévitables éventualités, de fermer les yeux sur ses défauts.

Le Turc puise dans son fatalisme une résignation qui le rend supérieur à toutes les épreuves. Toujours prêt à tous les coups du sort, il ne lui faut qu'un instant pour rouler les quelques couvertures qui composent son mobilier, accrocher sa marmite à l'arçon de sa selle et emporter avec lui son harem dans son *araba*[1]. Jusque dans ses palais il campe. Ces mœurs de nomade et de soldat ont fait la force des Osmanlis à une époque de guerre perpétuelle et de vie à cheval. Dans notre société moderne elles font leur faiblesse et leur infériorité, en supprimant chez eux toute émulation et tout esprit d'industrie, en développant l'apathie dont ils ont puisé le germe dans leur religion.

Le Koran répond à un tout autre ordre d'idées que les nôtres; il est la négation même de cet esprit d'activité qui est l'esprit nouveau. Empruntant à l'Ancien et au Nouveau Testament les formules juives ou chrétiennes qui convenaient le mieux au génie tout à la fois rêveur et passionné de l'Orient, retranchant de ces deux religions tous les éléments auxquels les races laborieuses de l'Europe ont dû leur vitalité, c'est surtout en vue des peuples du désert que le Prophète a construit son système. Savant mélange de grossier sensualisme et de contemplation mystique, son succès dans toute une par-

[1] Sorte de char à roues basses, abrité par une tente et conduit par des bœufs.

tie du monde s'explique par son adaptation parfaite aux instincts orientaux.

Les Turcs valent mieux que cette religion qui, après avoir été l'instrument de leur conquête et de leur domination, devient aujourd'hui l'agent de leur ruine. Malheureusement, l'orgueil de race se complique en eux d'un fanatisme habilement entretenu par la théocratie dont il est l'appui. Le fanatisme et l'orgueil se sont toujours révoltés et se révolteront toujours en Turquie contre toute tentative d'assimilation religieuse. C'est par une autre brèche que la civilisation occidentale doit essayer de forcer la citadelle. L'industrie, le progrès matériel, le développement du bien-être et du sentiment des beaux-arts, proscrits jusqu'à ces derniers temps de la société musulmane, auront peut-être raison de cette immobilité, rebelle à tous les efforts de la religion et de la philosophie chrétiennes. Au moment où la vapeur rapproche toutes les distances, où s'abaissent toutes les barrières, il est impossible qu'une race tranchant aussi fortement que la race turque sur l'uniformité de l'Europe s'y maintienne avec ses mœurs et ses lois, défis jetés à nos lois et à nos mœurs qui flétrissent la polygamie, proscrivent l'esclavage et punissent la mutilation. La civilisation, une fois en marche, ne peut pas plus rétrograder que le soleil. L'empire ottoman est condamné, maintenant qu'il s'est ouvert au progrès, à compléter sa transformation commencée ou à achever de mourir. C'est à la France, fidèle aux traditions de sa politique, de l'encourager dans la voie de réforme où il est entré, en le protégeant contre la Russie de plus en plus menaçante.

Sous l'influence d'une parole qui m'a tenu pendant une heure sous le charme, voilà mon humble carnet de touriste qui tourne au sérieux. Il n'a pourtant pas la prétention, Dieu l'en garde! d'être un écho ou un reflet. Si mes notes se sont inspirées, à mon insu, de l'intéressante conversation que je viens d'entendre, c'est bien vaguement, bien inexactement peut-être. Qu'importe? Je viens de les relire : elles rendent ma pensée avec trop de fidélité pour que je les sacrifie à la crainte de n'être pas l'organe assez fidèle de la pensée d'autrui.

J'ai passé la soirée chez des amis à Térapia, et la nuit à l'hôtel Pétala. Il n'a pas grand aspect, cet hôtel ; plus d'une de nos villes de province le classerait au second rang parmi les siens. Mais quelle vue, quel panorama magnifique, quel air vivifiant et salubre! Le Bosphore seul offre ces effets de lumière, ces contrastes de couleurs, cette harmonie de tons. Quitter en été sa mansarde du boulevard des Italiens et venir passer quinze jours à Térapia ou à Buyukdéré, dans une petite chambre de l'hôtel Pétala ou de l'hôtel Lapierre, quel rêve de poëte! Ce rêve, avant cinq ans, la fée Vapeur l'aura réalisé d'un

coup de sa baguette. Il suffit pour cela que les gouvernements européens veuillent aussi sincèrement que le gouvernement turc l'achèvement des chemins de fer qui relieront l'Occident au Levant de l'Europe.

28 septembre. — Chez Mustapha-Fazyl-Pacha, à Candilly, côte d'Asie. — Si j'ai reconnu en Khalil-Bey le type du musulman vivant en vieux garçon de la vie parisienne, le Turc opulent et cosmopolite, accoutumé à toutes les délicatesses de notre civilisation et de notre cuisine, et n'ayant gardé de son origine que le fez qu'il porte et la religion qu'il ne pratique pas, je trouve en Mustapha-Pacha l'expression la plus parfaite de l'Osmanli grand seigneur, sachant se plier à nos mœurs tant qu'il est parmi nous, mais redevenant prince mahométan dès qu'il met le pied sur le sol du prophète, de qui il tient son titre et son rang parmi les princes de la terre. Ce qui m'a le plus frappé en lui, c'est ce mélange de naturel et de finesse où se reconnaissent le véritable aristocrate et le paysan, c'est-à-dire les hommes qui, placés aux deux extrémités de l'échelle, se laissent le moins tromper, pour juger leurs semblables, par les mensonges, les préjugés et les passions du milieu social.

Les eaux du Bosphore baignent les murs du palais. Aux heures de tempête, la lame bat de son écume les fenêtres du cabinet où se tient habituellement le pacha et celles de la vaste salle où se réunissent autour des boîtes à tric-trac les solliciteurs ou les familiers de la maison. D'innombrables caïques, amenant au harem du prince les femmes des grands harems voisins ou venant déposer les visiteurs à l'échelle du yali, remontent et descendent incessamment le courant, très-rapide en cet endroit. En face, les tours ruinées du vieux château d'Europe dessinent dans l'azur du ciel et sur la verdure de la montagne leurs noires silhouettes. Le pétrel, au blanc duvet, se laisse bercer sur les eaux dont les *âmes en peine* rasent la surface d'un vol précipité. De ce tableau, qu'éclaire le soleil d'Orient, se dégage une impression de calme et de bien-être à laquelle je n'ai pas échappé. Étendu, un chibouk aux lèvres, au milieu des joueurs d'échec silencieux, sur un des larges divans qui entourent le salon du rez-de-chaussée, les yeux fixés sur ce grandiose et paisible spectacle, l'oreille doucement charmée par le bruissement monotone des vagues qui venaient mourir à mes pieds, j'ai senti mes paupières se clore et le *kief* me gagner. Pendant une heure, plongé dans une invincible rêverie, j'ai perdu, pour ainsi dire, avec la notion du temps, la conscience de moi-même. Il suffit d'avoir éprouvé une sensation pareille pour s'expliquer, par la mollesse et l'apathie des Turcs, l'état de leur civilisation.

Les jardins, séparés du palais par une ruelle, s'élèvent en amphithéâtre sur la montagne et dominent de leurs pins-parasols et de leurs rares palmiers toute l'étendue du détroit. C'est un Italien qui les a créés et qui est chargé de les cultiver. Le harem, défendu contre les regards curieux par une muraille de cinquante mètres de haut, a son entrée spéciale sur le Bosphore ; il communique avec le selamlik[1] par une porte particulière qui s'ouvre sur le vestibule. Derrière cette porte veillent les eunuques noirs. Comme, d'une terrasse du jardin, j'observais avec un peu d'étonnement ce mur gigantesque, le jeune fils du prince s'est approché de moi et me montrant les fenêtres à moucharabiehs de cette maison qui ressemble à un séminaire ou à une caserne :

— Ceci, monsieur, m'a-t-il dit en souriant, est l'appartement des dames...

On reconnaît vite, en arrivant chez Mustapha-Fazyl, qu'on entre chez un grand seigneur — grand seigneur dans le sens le plus large de ce mot difficile à appliquer et même à comprendre dans notre société bourgeoise. Des esclaves remplissent le vestibule, ouvert sur une sorte de cour plantée qui donne d'un côté sur le Bosphore et de l'autre sur la rue. A gauche, dans ce grand vestibule, se trouvent la salle d'attente et les appartements privés du prince ; en face, la porte du harem et l'escalier qui conduit à l'étage supérieur du selamlik ; à droite, la salle à manger. Les visiteurs de courtoisie, les solliciteurs intéressés, affluent dans la maison. C'est un mouvement, un bourdonnement qui vous ramènent au temps des patriciens romains et de leurs clients. Tout ce monde-là prend familièrement place à une table splendidement servie, vers onze heures du matin, et où ne s'assoient jamais moins de quinze ou vingt personnes. En général, Mustapha-Pacha déjeune seul et sobrement sur un petit guéridon, dans son cabinet ; mais si Lucullus ne mange pas chez Lucullus, ses convives ne s'en aperçoivent pas à la chère qu'ils font chez lui. Le repas, préparé moitié à la française, moitié à l'orientale, m'a permis d'apprécier l'analogie de la cuisine turque avec notre cuisine provençale. J'y ai goûté notamment d'une fricassée de poule aux aubergines qui m'a rappelé certains ragoûts de nos paysans du Midi, dont les rostbeafs parisiens ne m'ôteront jamais la mémoire. Au surplus, ce n'est pas seulement à Candilly que j'ai remarqué cette frappante ressemblance entre les assaisonnements, le gibier, les fruits turcs et les fruits, les assaisonnements et le gibier de nos pays à olives. Il suffit de traverser les rues de Constantinople pour s'y croire transporté au marché de Marseille, de Nîmes ou de Toulon, à la vue des marchands

[1] Habitation des hommes.

qui vous offrent des grenades, des jujubes, des raisins, des châtaignes, des perdrix rouges, des cailles, des melons blancs, des pastèques. Si le prince ne déjeune pas toujours avec ses visiteurs, il dîne tous les soirs avec ses invités, plus personnellement priés que le matin.

Pendant toute la journée, lorsqu'il ne se rend pas à la Porte ou ne va pas faire, en caïque ou en voiture, quelques visites dans les harems du voisinage, chez ses tantes, la femme de Kiammïl ou celle d'Halim-Pacha, il reçoit indistinctement tous ceux qui viennent au yali lui offrir leurs hommages ou lui parler d'affaires. Cet accueil affable, qu'on retrouve jusque chez le grand-vizir et dont j'excepte seul le sultan, confiné dans sa majesté solitaire, est le caractère distinctif de l'hospitalité turque. Il semble que le puissant se sente obligé par sa puissance même, sur cette terre d'esclavage, à plus d'égards envers l'humble et le faible.

Tous les pachas n'ont pas la fortune et l'esprit de Mustapha-Fazyl ; ils n'ont pas tous, ainsi que lui, une maison de sept cents bouches partagée en trois ou quatre habitations ; ils n'ont pas tous son caractere tolérant, sa pénétrante et narquoise finesse sous un air de franchise bourrue, sa simplicité dans le luxe ; ils ne sont pas tous, en un mot, *princes* autant que lui. Mais tous, toute proportion gardée, ont le même abord facile, les mêmes habitudes, le même genre de vie.

Nous nous faisons, en Occident, les idées les plus fausses sur les mœurs de la société musulmane. Elle est en quelque sorte, par le yachmacht des femmes et par les goûts sédentaires des hommes, tout à la fois voilée et cloîtrée. Le Turc vit plus dans sa famille, sans contredit, que le chrétien. Exclu de tout harem qui n'est pas celui de sa femme, de sa mère ou de quelque vieille et proche parente, il n'a d'autre distraction que le sien. Les plaisirs et les dangers du monde n'existent pas pour lui. Ni bals, ni théâtres, ni clubs. Après une journée de *kief*, d'affaires ou de visites, il dîne au selamlik avec ses fils et ses familiers, fume son chibouk ou son narguileh et rentre de bonne heure chez sa femme. S'il ne tenait pas de la loi de Mahomet le droit de répudiation ; si les jeunes esclaves de *madame* n'étaient pas pour lui un permanent sujet de tentation, il serait le modèle des maris ; le harem deviendrait le dernier asile des bons ménages. « La vertu seule est grasse, » a dit un de nos poëtes comique. Eh bien ! voyez un Turc à quarante ans. Sa vertu déjà tourne à l'obésité ! Le petit vieillard sec et ratatiné, peint et pommadé, babillard et pétulant, qui peuple nos salons parisiens, est un monstre inconnu en Turquie, où l'inaction épaissit l'homme avant l'âge.

Après déjeuner, je causais gaiement avec Mustapha-Pacha, de Paris et des plaisirs parisiens qu'il a connus mieux que personne, lo s-

qu'un esclave, accourant à la hâte d'un air effaré, est venu lui dire quelques mots en turc. Aussitôt le prince, visiblement troublé, s'est levé en sursaut, et, se tournant vers moi :

— Veuillez, je vous en prie, m'a-t-il dit d'une voix que l'émotion rendait presque tremblante, entrer un instant dans la pièce voisine et m'y attendre en fumant un cigare. Excusez-moi... une visite grave, inattendue... un grand, grand personnage!

Stupéfait de ce brusque changement de physionomie, de ce trouble soudain, je me dirigeais, sans mot dire, vers la porte d'entrée. Tout à coup, sur le seuil même de cette porte, en face de moi, me barrant en quelque sorte le passage, m'est apparu un homme de haute stature, en turban et en robe noire. Sa fière physionomie, son allure hautaine, sa personne tout entière, respiraient je ne sais quel air de supériorité et de commandement. Son teint bronzé et l'austère régularité de son visage ovale offraient le plus magnifique des types arabes. Il entrait, non comme un étranger qui a besoin de se faire annoncer, mais comme un maître qui se sent chez lui. A sa vue, le prince, s'approchant rapidement, s'est incliné jusqu'à terre, et, effleurant tour à tour de la main droite le sol, ses lèvres et son front, murmurant à mi-voix quelques mots inarticulés qui ressemblaient à une prière, il a renouvelé à deux ou trois reprises, avec toutes les formules de l'humilité orientale, cette révérence, pleine de gravité et de grâce, qui cache un symbole : « Je prends la poussière qui est à tes pieds pour a porter à mes lèvres en signe d'affection, à mon front en signe de soumission. »

Tout confus de me sentir importun, je me suis promptement esquivé. Un officier de la maison du prince se trouvait dans la pièce où je suis entré. Comme je lui demandais quel était le personnage à qui son maître rendait tous ces honneurs, il m'a répondu simplement :

— Le fils du shérif de la Mecque.

Le shérif de la Mecque! Que d'horizons lointains ouverts par ce seul mot! Cette arrivée soudaine du pontife vénéré de l'Islam, du chef religieux du désert, chez un prince musulman, au moment où ce dernier était en train de causer, en Parisien qu'il est, de Paris, des coulisses de l'Opéra, du Cercle impérial ou du Jockey-club, a produit sur moi un effet étrange. Il m'a semblé que la situation nouvelle de la Turquie se résumait tout entière dans le contraste de cet iman, forçant, par sa seule présence, le grand seigneur sceptique, amoureux de nos arts et de notre civilisation, à s'incliner devant son fanatisme et sa puissance. C'est qu'en effet nous ne voyons du monde musulman que le premier plan, la tête de pont, pour ainsi dire. Derrière la Turquie, en pleine voie de transformation, se groupent

d'immenses populations que la religion seule rattache au peuple conquérant. C'est de ces populations que les princes mahométans tirent leur puissance; c'est à leur empire sur elles qu'ils doivent les titres mêmes dont leur vanité aime à se parer parmi nous. On n'est un prince, ils le savent, qu'à la condition de personnifier en soi un principe, c'est-à-dire une somme quelconque d'intérêts sociaux, politiques ou religieux. Leur force à eux, la raison de leur influence, c'est l'islamisme. C'est pourquoi, si sincère et si vif que soit leur amour du progrès, si français qu'ils se montrent en France, ils redeviendront toujours musulmans, souvent fanatiques, à Constantinople, et s'y courberont longtemps encore devant les ulémas et les imans, qui disposent des masses populaires. Mustapha-Fazyl se dit sans doute que l'Égypte vaut bien une révérence au fils du shérif de la Mecque.

A Péra, où je suis venu passer la soirée, on m'a conduit dans deux petits jardins qui sont le concert Musard et le Volksgarten de Constantinople. Triste verdure! triste musique! On dirait que les orchestres sont arrivés tout droit d'une baraque de nos foires. En revanche, on ne cesse d'y tirer des pétards, des soleils, des feux tournants, feu d'artifice primitif qui vous envoie ses fusées dans les yeux. Il n'est pas un de nos chef-lieux d'arrondissement qui ne possède un café chantant de meilleur air. Si près du Bosphore, une ville si maussade et si sale; à côté de cette poésie, cette prose, quel contraste!

A Péra, ainsi qu'à Pesth, c'est chez les confiseurs qu'on va prendre des glaces. Elles y sont exquises et m'ont rappelé celles de Florence et de Naples. Dans la grand'rue, quelques cafés sont ouverts. Le plus vaste et le plus fréquenté de tous, celui du Luxembourg, qui est en même temps le premier restaurant du pays, se compose d'une salle assez sombre et mal éclairée et d'une arrière-salle qui contient deux billards en acajou. Il est le rendez-vous des voyageurs français. Le restaurant et le café dépendent de l'hôtel qui porte le même nom et qui est célèbre par sa cuisine, la meilleure de Constantinople. Tous ces cafés, ces magasins, ces restaurants n'égalent pas les auberges, les boutiques et les estaminets d'Uzès ou d'Yvetot. Décidément, en dépit de ses ambassadeurs et de ses banquiers dix fois millionnaires, malgré le mouvement de ses rues, Péra n'est qu'une ville de province — mal bâtie, mal pavée et mal balayée.

29 septembre. — Je sors de ce labyrinthe de corridors et de galeries qui s'appelle la Sublime-Porte. Figurez-vous, sur une étendue double ou triple, les couloirs de notre ministère des finances, plus larges et surtout mieux éclairés, mais tout en bois. Au milieu d'un étourdissant brouhaha, la foule bigarrée des drogmans, des em-

ployés, des curieux, des solliciteurs, va, vient, entre, sort, se croise en tous sens. Vous voyez passer, d'un air affairé, mais d'un pas toujours calme, une serviette à la main, des esclaves apportant à leur maître des plateaux chargés de pâtisseries, de mignonnes tasses de café, de sirops, de friandises de toutes sortes. Dans ces corridors enchevêtrés, liberté absolue : chacun y est chez soi. Je soulève en passant un rideau, et j'aperçois, derrière cette tapisserie, un honnête Turc qui se fait tranquillement savonner et raser par un barbier qui m'invite du geste à m'en laisser faire autant. Un tapis de couleur sombre et faisant portière dissimule l'entrée de chaque bureau, dont l'accès, d'ailleurs, est très-facile. Ministres, *mustechars* (sous-secrétaires d'État), chefs de division et de bureau, ils ont constamment tous la porte ouverte, comme l'oreille, à toutes les plaintes, à toutes les réclamations, à toutes les sollicitations. Le grand-vizir lui-même — lui surtout ! — est toujours prêt à recevoir ceux qui demandent à lui parler. Un pâtre venant demander justice contre le maraudeur qui lui a volé sa chèvre est aussi attentivement écouté qu'un général d'armée ou un gouverneur de province faisant son rapport. C'est une sorte de justice populaire, comme au temps du fameux chêne de saint Louis. Seulement saint Louis n'avait pas d'esclaves prélevant le backchich, pour permettre d'arriver jusqu'à lui. Le backchich est le fléau de l'administration turque, l'obstacle invincible entre l'intention et le fait, entre le projet fécond et le résultat rapide.

Aali-Pacha, le grand-vizir actuel, est une des plus intéressantes physionomies politiques de notre temps. Prodigieusement instruit, diplomate d'une habileté rare (les affaires de Crète et d'Égypte l'ont prouvé), homme d'État de premier ordre, il vous étonne et vous déconcerte, au premier abord, par son air timide et presque craintif. Le contraste de cette réserve dans la toute-puissance, de ces dehors de séminariste chez l'*alter ego* du Grand-Turc, de cette modestie unie à tant d'intelligence, produit sur vous une singulière impression. Comme ses prédécesseurs Reschid et Fuad-Pachas, il est profondément dévoué à la cause du progrès en Turquie. La bonne volonté est ce qui manque le moins aujourd'hui chez les Turcs. Ce qui leur manque, c'est l'esprit d'initiative et de résolution. On m'a raconté aujourd'hui même, à la Porte, une anecdote qui peint bien le pays.

Constantinople foisonne, comme on sait, en chiens sans maîtres, dont le moindre inconvénient est de vous réveiller la nuit par leurs hurlements et d'obstruer, pendant le jour, les rues sales où ils dorment couchés en tas au soleil. L'administration a songé à débarrasser la ville de ces hôtes hargneux et malsains, et le conseil des ministres

s'est réuni pour délibérer sur cet objet, plus grave qu'il n'en a l'air d'abord, à cause de la superstition musulmane qui protége ces bêtes immondes. Trois projets ont été présentés. Le premier consistait à livrer ces animaux à un équarisseur, qui en offrait huit piastres par tête (environ deux francs). Le second avait pour but d'anéantir la race en isolant chacun des deux sexes dans une île séparée. Le troisième, enfin, proposait de réunir tous les chiens de Constantinople sur des bateaux à soupape et de les noyer dans la mer de Marmara. La discussion a duré trois jours. Savez-vous quelle en a été la conclusion?... Il a été décidé qu'on ne prendrait aucune décision avant que la commission municipale — projetée ! — fût définitivement installée...

Ce qui s'est passé à ce sujet se renouvelle à propos de toutes les réformes, même les plus urgentes. Le Turc a des aspirations vers le mieux ; il n'a pas l'énergie de les réaliser. La question d'argent explique, il est vrai, jusqu'à un certain point cette lenteur en toute chose. Mais cette lenteur même n'est-elle pas la principale cause des embarras d'argent? Ce ne sont pas les ressources qui manquent à la Turquie : elles n'y sont pas exploitées, voilà tout. La propriété y est mal organisée, ou plutôt elle n'y existe pas ; le cadastre, il y a quelques années encore, n'y était pas connu. Celui qu'on a récemment esquissé est trop vague encore et trop incomplet pour assurer d'une manière régulière et définitive la transmission des biens. Partant, peu de mutations et le risque de réclamations sans fin, lorsqu'une terre change de maître. Aux portes mêmes de la ville, jusque dans la Bulgarie, la plus fertile et la mieux cultivée des provinces de la Turquie d'Europe, vous rencontrez d'immenses espaces sans culture. C'est le sultan qui en est l'unique propriétaire. Une famille vient s'y établir, laboure un champ, l'ensemence et abandonne au trésor le dixième de la récolte en nature. L'impôt foncier, solidement constitué et réparti sur de vrais propriétaires, serait moins lourd pour le maître réel du sol que la dîme pour le simple tenancier, et plus avantageux pour l'État que ces sortes de redevances qui ne constituent en quelque sorte qu'un droit passager de fermage. L'incertitude du lendemain ajoute encore à l'apathie naturelle du paysan. Il travaille au jour le jour, arrachant à la terre son fruit quotidien, sans se préoccuper de l'améliorer pour un avenir qui ne lui appartient pas. C'est ainsi que l'engrais est un élément d'agriculture à peu près inconnu dans la Turquie d'Europe. Les immondices de Péra qui échappent à la voracité des chiens sont jetées dans la mer Noire, au double détriment du budget de la ville et de la fertilité des campagnes voisines. L'État ne trouvant pas dans l'impôt des ressources d'autant

plus nécessaires pour lui que la voie de transformation où il entre exige plus de dépenses, l'État se voit forcé de les demander au crédit. Par là s'expliquent les emprunts successifs qui grèvent tour à tour ses revenus indirects et spéciaux, seules garanties des prêteurs.

L'industrie n'est pas plus florissante que l'agriculture. La fabrication de quelques tapis, de quelques tissus et de quelques métaux ne suffit pas pour enrichir un pays. A Constantinople, on ne connaît guère que le commerce d'échange. C'est un immense magasin d'entrepôt et non un atelier de production. Le commerce le plus actif y est assurément celui de l'argent. Sans parler des innombrables changeurs dont on rencontre à chaque porte les petits étalages vitrés, la banque y exerce une action considérable. C'est dans les affaires de finances que les grandes maisons grecques et arméniennes ont fait pour la plupart leur colossale fortune. Seuls, les Occidentaux commencent à importer l'industrie en Turquie; mais s'ils sont encouragés avec plus ou moins de vigueur et de sincérité par le gouvernement, ils ne rencontrent qu'une sympathie médiocre et un appui douteux dans la population levantine. Les Grecs sont certainement plus hostiles que les Turcs à l'élément européen. « Que les Européens continuent à pulluler ici, me disait aujourd'hui même un opulent banquier de Galata, et tout l'argent finira par passer dans leurs mains... » Ce mot explique la sourde résistance que le progrès industriel rencontre au Phanar et même à Péra. Les Grecs se considèrent ici comme les propriétaires exclusifs de la fortune mobilière, au même titre que les Turcs s'y considèrent comme les seuls propriétaires du sol. Ils ne se rendent pas compte du développement indéfini de la fortune publique par le crédit appliqué à l'intelligence et à l'activité. A leurs yeux, la richesse mobilière représente une valeur purement métallique, une sorte de tout dont les fractions diminuent à mesure que les prenants deviennent plus nombreux. Ils n'ont pas même l'air de se douter que le travail et le génie, même en multipliant le nombre des parts, augmentent celle de chacun.

Quant à la colonie européenne, elle offre, sauf quelques exceptions honorables dont le nombre, il faut le dire, augmente tous les jours, le même mélange d'aventuriers, de réfugiés tarés, de commerçants faillis, de spéculateurs décavés, que certaines villes de l'Amérique du Sud. Il semble d'ailleurs que le gouvernement turc prenne plaisir à encourager les intrigants qui l'exploitent le plus effrontément. Comme le corbeau de la fable, il ouvre son large bec, je veux dire sa caisse, devant le premier renard qui le trouve beau. Tout conseiller sincère est son ennemi; tout flatteur sans vergogne est assuré d'avance d'une pension de la Sublime-Porte. Ce qu'elle

subventionne d'écrivains besoigneux, de correspondants faméliques, est inimaginable. En voulant tromper l'Europe sur leur état réel, à l'aide de leurs menteurs à gages, les Turcs finissent par se tromper eux-mêmes sur la véritable situation de l'empire ottoman. La Turquie est devenue la proie d'une nuée de vautours. Entrez chez un changeur, chez un homme de loi, chez un marchand, chez un épicier italien, allemand ou français : ils vous diront tous qu'ils sont en train de conclure une immense affaire avec le gouvernement et qu'ils n'attendent plus que la signature du grand-vizir!...

Au milieu de ces difficultés, la tâche des hommes d'État de la Sublime-Porte est extrêmement délicate. Ce n'est pas seulement contre les convoitises et l'influence de jour en jour croissantes de la Russie qu'ils ont à défendre la Turquie, c'est contre la Turquie elle-même, contre le caractère de ses peuples, contre le fatalisme du Turc, la rapacité du Phanariote, la duplicité de l'Hellène et les escroqueries de l'Européen. L'empire ottoman ne trouvera son salut que dans une régénération complète. Il a besoin, comme autrefois la Russie, d'un Pierre le Grand qui la transforme radicalement d'État asiatique en État européen.

.....Ce soir, le théâtre italien a rouvert ses portes. On y donnai *l'Ébrea*. Troupe de province ; salle grise et maussade ; loges étroites, que les abonnés doivent meubler eux-mêmes s'ils ne veulent pas passer la soirée sur des tabourets rembourrés avec des noyaux de pêche. Le théâtre français ressemble au théâtre Naüm. Qu'il avait raison cet Anglais qui disait : « Arrivez par la mer Noire, traversez le Bosphore dans toute sa longueur et allez coucher dans la mer de Marmara, aux îles des Princes ; le lendemain, en sens inverse, renouvelez le trajet et partez vite : vous aurez eu les splendeurs du rêve, sans la désillusion du réveil! »

30septembre. — Je me fais conduire aux Eaux-Douces d'Europe. Bercé par le caïque que j'ai pris au pont de Galata, comme un enfant dans son berceau, je dépasse tour à tour le Phanar, l'arsenal, la caserne des bombardiers, le cimetière d'Eyoub et ses tombeaux cachés sous un tapis de verdure. Au milieu des cyprès, des figuiers, des acacias, dont le feuillage abrite la ville de la mort, se dressent, comme des fantômes, les longues pierres à turbans; je vois, à travers les arbres, quelques imans en robe blanche passer au loin comme des ombres. Déjà la Corne-d'Or se recourbe vers l'Est ; le canal se resserre ; la rive se dépeuple ; le désert découvre sa morne aridité. Le paysage, par la sévérité de ses lignes et la finesse de ses tons, me rappelle tout à la fois l'austérité de l'Orient biblique et la grâce de

l'Orient païen. Remontant le courant, nous trouvons bientôt les saules et les platanes qui nous annoncent les Eaux-Douces, et nous mettons pied à terre devant le premier kiosque pour suivre en marchant le cours de la rivière. Hélas! les jardins sont jaunis; leur aspect désolé ajoute encore au sentiment de mélancolie que je rapporte de cette promenade. C'est au printemps qu'il faut voir les Eaux-Douces d'Europe, ainsi que le *Prater* de Vienne. Tout alors, me dit-on, y est bruit et gaieté, fleurs épanouies, bondissantes cascades, jolies hanums et belles de Péra : tout aujourd'hui y est solitude, silence et tristesse.

1er octobre. — Aujourd'hui vendredi, promenade aux Eaux-Douces d'Asie. Au bord même du Bosphore, à l'embouchure du ruisseau qui descend des collines et serpente à travers la pelouse, se découpent sur les teintes vives du rivage la grille dorée et la blancheur de marbre d'un kiosque élégant. C'est dans l'espace verdoyant compris entre ce kiosque et les hauteurs qui couronnent cette sorte de cirque, que les riches harems de Constantinople et des environs se donnent rendez-vous tous les vendredis. Figurez-vous notre ancien Longchamp transporté en Anatolie. A côté du classique *araba*, ce char des anciens, bas de roues et traîné par des bœufs aux cornes dorées; à côté de la *teleka* coloriée, enguirlandée, fleurie sur ses panneaux et sur ses glaces, fragile bombonnière à la portière de laquelle vous vous attendez toujours à voir apparaître la tête poudrée de quelque mignonne marquise de la Régence, roulent légèrement la calèche à huit ressorts et le coupé de Vienne ou de Paris. Sur le gazon, le takum [1] étend des tapis de Perse où viennent gracieusement se grouper, autour de la mère indolente, les enfants au visage découvert et les amies voilées, tandis que l'eunuque noir veille sur ce petit cercle de famille. Les sukerdji [2], les cavedji [3], les hekmedji [4], circulent dans la foule, offrant leurs sirops et leurs friandises. Les jolies hanums croquent les bonbons ou savourent les *serbetts* [5] tout en baissant coquettement la pointe de leur yachmacht ou en rajustant leur toilette devant le petit miroir brodé d'or et d'argent que leur présente une esclave à genoux. Les feredjehs de toutes nuances font de loin l'effet de corbeilles de fleurs. A côté des voitures dans les-

[1] La domesticité.
[2] Confiseurs.
[3] Cafetiers.
[4] Pâtissiers.
[5] Sorbets.

quelles se prélassent les sultanes, l'eunuque court à pied, la main sur la portière, ou caracole à cheval.

Ne demandez aux femmes turques ni élégance de tournure, ni finesse d'attaches. Gênées par leurs pantalons flottants, les pieds perdus dans l'ampleur de ces babouches jaunes que le sultan Abd-ul-Aziz leur a interdit de remplacer par nos légers brodequins, elles marchent en se dandinant sur elles-mêmes, comme des poupées à bascule. En revanche, la plénitude provoquante de leurs formes s'accuse sous leur manteau qui s'entr'ouvre pour laisser entrevoir des seins à peine couverts. A travers le yachmacht, leur chair blanche et rose semble emprunter à la gaze sa transparence, et leurs yeux, agrandis par le cobalt, prennent, sous leurs sourcils peints, je ne sais quelle indéfinissable expression d'ardeur concentrée et rêveuse. Si elles sont, en général, épaisses de taille et un peu gauches d'allures, la régularité de leurs traits et l'idéale pureté des lignes de leur visage, autant que la douceur enfantine de leur physionomie, font parfois songer aux madones de Raphaël.

FRÉDÉRIC BÉCHARD.

La fin prochainement.

LA LEÇON DU PLÉBISCITE

I

Qui songerait à se plaindre, ou même à s'étonner, si le nouveau ministre des sciences, lettres et beaux-arts, voulant perpétuer la mémoire d'un des plus grands faits du règne de Napoléon III, mettait au concours, comme œuvre de peinture nationale, le plébiscite de 1870? Personne, croyons-nous, excepté peut-être les artistes eux-mêmes. On nous dira que l'allégorie en a bien fait d'autres, et que la symbolique est capable de tout. Soit! mais au moins faut-il que le sujet proposé soit un sujet, c'est-à-dire puisse se traduire à tous les yeux par des scènes qui s'expliquent d'elles-mêmes ou par des attributs de convention. Tout le monde peut reconnaître au Salon de cette année, la vérité dans son puits, et, avec l'aide du livret, l'Amérique dans sa gloire. Mais sous quels traits désignerait-on le plébiscite, qui, soit dit le plus sérieusement du monde, n'a pas grand'chose de commun avec la vérité ni avec l'Amérique, et qui ne se désigne lui-même par aucun acte fait pour séduire le pinceau et le public?

Qu'est-ce, en effet, qu'un plébiscite? Ce n'est pas, comme on l'a dit de l'histoire :

La vaste tragédie aux cent actes divers!

c'est tout vulgairement une comédie à deux personnages, le gouvernement et le pays, qui échangent entre eux un dialogue aussi éloigné de l'héroïsme que de l'éloquence. *Consentez-vous à me voir rester à votre tête!* demande le gouvernement d'un air contrit. — *Oui, puisque vous y êtes!* répond le pays par sept voix sur dix. Et tout est dit, et la toile tombe sur la pièce principale, sauf à se relever le lendemain sur un décor nouveau.

Or, dans quelle attitude représenter ce gouvernement qui se résigne pendant un mois à n'être plus un gouvernement, et qui devient un candidat? Quelle figure donner à ce peuple qu'on interroge comme un maître, et qui répond comme un écho? Faudra-t-il prendre la scène au moment où le souverain écrit autant de circulaires personnelles qu'il y a d'électeurs, et montrer l'électeur rural recevant avec ahurissement une lettre signée de son empereur, et terminée par ces mots : *Votez pour moi?* La belle toile vraiment à mettre à Versailles, à côté des plus grandes pages de notre histoire!

Essayera-t-on d'être vrai, ou réaliste, comme on dit aujourd'hui? Sous la feinte humilité du gouvernement, qui déclare se retirer pour laisser paraître le peuple seul, osera-t-on traduire en traits vivants l'activité dévorante de l'administration, c'est-à-dire les marches et contre-marches d'une armée de fonctionnaires mêlés à toutes les classes de la population, agissant par la crainte ou par les promesses sur les masses effrayées ou séduites? Mais ce tableau, qui ne serait pas évidemment celui qu'on attendait, risquerait de n'être pas reçu à la prochaine exposition.

Sauf meilleur avis, nous pensons que la plus exacte représentation officielle du dernier plébiscite serait une urne colossale sur les flancs de laquelle rayonnerait le chiffre fatidique, le chiffre énorme, le chiffre unanime de 7 millions trois cent mille *Oui*. Sans doute, ce ne serait pas là une œuvre d'art, surtout si l'artiste ne parvenait pas, dans le dessin de son urne, à s'isoler absolument des souvenirs de la dernière vérification des pouvoirs; mais le chiffre suffit, le chiffre seul dit tout! Le chiffre figurerait là comme ce bank-note d'un million placé, dit-on, par un grand seigneur anglais au milieu d'une collection de tableaux. Le bank-note tient la place d'un chef-d'œuvre; le chiffre de 7 millions trois cent mille *Oui* tiendra la place d'une raison, et au besoin de toute raison.

II

Un gros chiffre, un chiffre exorbitant comme un chiffre de budget, un chiffre sans phrase comme le monosyllabe jeté dans l'urne, un chiffre sans commentaires, ou avec commentaires contradictoires, voilà donc ce qui va rester du plébiscite. Nous avions déjà les chiffres plus gros encore du 20 décembre 1851 et du 20 novembre 1852, il y en aura désormais un de plus, le chiffre du 8 mai 1870. A quoi ont servi les gros chiffres d'il y a dix-huit ans? Question du

passé, mais qui contient malheureusement la réponse à cette question du présent : A quoi va servir le gros chiffre de cette année?

Constatons d'abord, et non sans une patriotique satisfaction, qu'aujourd'hui, comme jadis, la France a crié sept à huit millions de fois *Non* à la révolution, à la démagogie, aux fauteurs d'émeute et d'assassinat. L'ordre avant tout est une devise à laquelle nous n'avons pas besoin de nous rallier, car elle n'a jamais cessé d'être la nôtre. Lasse de changements et de systèmes, l'opinion publique paraît disposée à croire que le meilleur gouvernement est encore celui que l'on a, par la raison très-bourgeoise que celui qu'on a n'est pas à faire, et que réformer vaut mieux que détruire. Sous ce rapport, le parti conservateur aurait tort de répudier absolument les résultats des trois plébiscites, car ces résultats sont en grande partie son œuvre. Seulement là se borne sa responsabilité, et rien ne doit, suivant nous, l'empêcher de déclarer qu'il n'est pour rien ni dans l'idée de résoudre les difficultés de la politique par un appel aux masses, ni dans les conséquences qu'on en peut vouloir tirer.

La première chose qui frappe, quand on se remet en face des événements qui ont fondé le second empire, c'est la préoccupation du nouveau gouvernement d'effacer son péché d'origine et de remplacer par un titre légal le titre sanglant de l'usurpation et de la force. Ce but a-t-il été atteint? Le souvenir du 2 décembre a-t-il été non-seulement amnistié, mais effacé par le verdict populaire? Qui ne l'aurait cru lorsqu'on entendit, il y a dix-huit ans, le président de la république répondre aux sénateurs qui venaient lui porter la couronne impériale : « Le nouveau règne n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, *la violence, la conquête ou la ruse...* » C'était le 1er décembre 1852, juste un an après le coup d'État!

Longtemps le silence s'est fait autour de cette date, à peine interrompu de loin en loin par de courageuses protestations qui répondaient, au sein du Corps législatif, à de rares essais de panégyrique. Mais aussitôt que la presse a pu échapper par la loi à la mortelle étreinte de l'administration, on se rappelle quelle explosion! La responsabilité de ses premiers actes a été revendiquée avec fureur contre l'empire, et chaque victoire de l'opposition aux élections générales de 1869 a été demandée et obtenue comme une revanche du 2 décembre. Ainsi deux plébiscites consécutifs n'avaient pas même eu la vertu d'absoudre le nouveau 18 brumaire, et, devant huit millions de voix deux fois consultées et deux fois favorables, la conscience publique n'avait abdiqué aucun de ses droits.

Peut-on croire, après un tel exemple, que le plébiscite du 8 mai sera pris comme une approbation en masse des actes de tout un règne, et va suffire pour effacer tous les points noirs, tous les mal-

heurs, toutes les fautes du gouvernement personnel? Nous prévenons charitablement les journaux où nous voyons s'étaler cette prétention, qu'elle n'est pas de force à résister à huit jours de session parlementaire, et qu'ils feront sagement de la retirer avec le plus de hâte et le moins de bruit possible. Il est trop évident que rien n'est changé et ne peut être changé dans les choses du passé; il n'y a qu'un plébiscite de plus, voilà tout. Nous n'avons jamais été et nous nous sentons aujourd'hui moins que jamais épris de polémique personnelle et de récriminations : mais il est impossible de se dissimuler que la guerre d'Italie restera, après comme avant le plébiscite, une campagne faite au profit de Garibaldi; le Mexique, où nous n'avions que faire, une catastrophe; Sadowa, où nous aurions dû être, une bataille perdue par la France; le traité de commerce, une violence coupable faite, au nom de théories absolues, aux intérêts industriels et agricoles du pays; le budget de deux milliards trois cents millions, une expropriation lente mais sûre, de toute fortune privée par la fortune publique; les travaux improductifs de Paris et des grandes villes, une cause permanente de renchérissement, de grèves et de révolution ; la nouvelle loi militaire, une aggravation de la loi ancienne, déjà si lourde; les candidatures officielles, la triple confiscation de la liberté de l'électeur, du candidat et trop souvent du député.

Voilà, sauf omission, ce qui se disait il y a un mois et ce qu'en dépit du plébiscite, on va continuer à dire. Ce ne sont pas là, en effet, de ces questions constitutionnelles dont, suivant la promesse du discours impérial, nous allons être débarrassés, — ce sont les questions, ce sont les affaires de la politique d'hier et de demain :

Mais demain, c'est la grande affaire,
De quoi demain sera-t-il fait ?

Sans être sorcier ni poëte, on peut répondre que demain sera fait d'aujourd'hui, et que tous les plébiscites du monde n'y changeront rien. Est-ce qu'il peut dépendre du suffrage, même universel, même unanime, que ce qui est arrivé ne soit pas arrivé, que l'injuste devienne juste, et que le faux s'impose comme vrai? Il y a plus; si, par la grâce des sept millions de voix, les fautes tant reprochées au gouvernement personnel ne sont plus des fautes, comme c'est uniquement à cause d'elles que l'empire libéral a été demandé et concédé, et à cause de l'empire libéral que le plébiscite a été proposé, il s'ensuivrait que le plébiscite aurait conclu contre la raison d'être du plébiscite.

Ceux qui ont rêvé une ère nouvelle en avant ou à reculons en seront donc pour une illusion perdue; la politique libérale va rester

ce qu'elle était, et déployer de toutes parts ses branches un moment affolées sous la bourrasque du 8 mai. Soyez sûr que ce n'est pas avec le plébiscite que les ministres anciens et nouveaux vont défendre leur budget dans quelques semaines !

Mais à quoi servirait de le dissimuler ? Il y a aujourd'hui un ennemi de plus à combattre, et un ennemi redoutable. Cet ennemi, c'est l'exemple qui vient d'être donné ; c'est le procédé plébiscitaire. Loin de nous la prétention d'engager nul autre que nous-même dans ce jugement. Loin de nous surtout de rechercher, pour en faire un sujet de querelle, aucun des votes qui viennent d'être émis. Un certain nombre de nos amis ont cru pouvoir répondre *Oui ;* d'autres n'ont pas hésité devant le *Non ;* le plus grand nombre s'est abstenu. Nous sommes certain non-seulement que tous ont fait une chose consciencieuse, mais que tous ont prétendu faire une chose libérale. Notre sentiment, quant à nous, a été dès le début, et reste encore, de ne considérer en première ligne ni la durée du ministère, qui serait bien vite remplacé, ni l'existence du gouvernement, qui n'a jamais été et qui sera moins que jamais en cause. La France n'a pas encore été mise à mal pour avoir manqué de gens qui aient voulu consentir à s'occuper de ses affaires. Que de fois au contraire aurait-elle pu dire comme Adrien, mourant au milieu d'une troupe de médecins : *Turba medicorum regem interfecit !*

Sans faire plus d'emprunt hors des deux Chambres que n'en a fait le ministère du 15 mai, il serait facile de désigner tout de suite au moins deux combinaisons sérieuses, qui seraient chaudement acceptées par le pays. Le Corps legislatif s'en accommoderait ou résisterait : s'il s'en accommodait, tout irait pour le mieux ; sinon, ce serait la dissolution, avec la certitude cette fois d'avoir enfin une Chambre et un ministère parfaitement homogènes.

Ainsi, la crainte de compromettre le sort du ministère ne nous toucherait que médiocrement, et, quant à l'empire, nous ne commencerions à prendre quelque inquiétude sur sa durée que le jour où il cesserait d'être servi, comme il l'a toujours été, par ses ennemis les plus acharnés. Reste donc le plébiscite, c'est-à-dire la faculté laissée au souverain de soumettre directement au scrutin populaire telle modification constitutionnelle qu'il voudra. Nous le répétons, là pour nous est le danger, là seulement est l'ennemi. Eh bien, il nous semblait que la forme nécessaire du plébiscite étant l'interrogation, ne pas répondre était le vrai moyen de mettre fin à ce jeu renouvelé des tribuns de l'ancienne Rome et de la France du Directoire. Entre les *oui* qui, pour le plus grand nombre, ne se rapportaient pas exactement à la formule proposée, et les *non*, qui voulaient dire sans phrase : Allez-vous-en ! les abstentions voulaient

simplement dire : « Ne nous interrogez pas, ou interrogez-nous sérieusement ! Vous venez me demander mon avis sur une constitution qui n'a pas moins de 45 articles. Donnez-moi une rame de papier, et j'essayerai de vous répondre. Au lieu de cela, vous m'offrez un bulletin *oui* ou un bulletin *non*, et vous voulez me forcer à jeter dans l'urne l'un ou l'autre. Ni l'un, ni l'autre ! car je vois bien qu'on se moque de moi, car mon vote *oui* qui ratifierait avec joie les réformes libérales, devrait se changer en *non* au bas des articles 13 et 44. »

Ainsi, par l'abstention seule, le plébiscite ou plutôt l'institution plébiscitaire pouvait recevoir une de ces atteintes dont on ne se relève pas. Mais nous savions bien, et le gouvernement savait mieux que nous, que ne rien faire n'est pas une doctrine à prêcher aux masses, et surtout aux masses françaises, et que le débat allait se poser nettement entre les *oui* et les *non*.

III

Peu de mois avant la catastrophe qui devait mettre fin à son règne, le roi Charles X disait à un de ses rares amis bien inspirés qui lui montrait de l'autre côté du détroit le spectacle de la libre et monarchique Angleterre : « Il ne faut pas confondre les deux pays : en Angleterre, ce sont les Chambres qui ont fait la part du roi ; en France, au contraire, c'est le roi qui a fait la part des Chambres. »

Ce mot, qui contenait en germe les ordonnances, peint au naturel la différence qui existe, et dont nous nous plaignons, entre la situation avant et après le plébiscite. Avant le plébiscite, le Corps législatif, sorti, lui aussi, d'un appel au peuple, avait réclamé, par l'organe de 116 députés, les prérogatives nécessaires sans lesquelles une Chambre, même élective, n'est plus qu'une Chambre d'enregistrement. Poussée du dehors par toutes les forces enfin réunies du parti libéral, servie au dedans par des ministres honnêtes et fermes, une majorité parlementaire était en train de se former, qui s'était donnée ouvertement pour programme de retirer peu à peu des mains du pouvoir exécutif les attributions qui appartiennent au pays, et dont ses représentants avaient été dépouillés en un jour de crise. Après le plébiscite, au contraire, c'est l'empereur qui, remis en possession de la pleine et entière autorité, en abandonne quelques fragments à l'assemblée législative, en lui disant, comme le poëte de la *Curée* :

Voilà ta part de royauté !

Au fond, la différence est donc du tout au tout, puisqu'elle est entre donner et recevoir.

Eh bien ! nous sommes de ceux qui pensent que cette situation si brusquement retournée n'est bonne ni pour la liberté, qu'elle tient en échec, ni pour le pouvoir, qu'elle condamne à vivre sous le coup de la suspicion universelle. On se préoccupe étrangement, d'un certain côté de la presse, du danger que viendrait à courir un souverain qui serait livré sans défense aux exigences d'un parlement ; on nous permettra de nous préoccuper un peu plus du danger d'un pays forcé de s'en remettre au souverain pour la garde de ses droits les plus chers. Peu importe ici le souverain ! Qu'il soit de race césarienne ou de race libérale, qu'il porte en lui le génie de Cromwell ou l'âme de Washington ; que ses précédents, ses amis, sa renommée l'engagent dans le parti de la réaction ou dans le parti du progrès, le vrai péril n'est pas là ou seulement là ! Le péril est dans le principe, le péril est dans la situation d'un homme placé à perpétuité entre la pratique toujours difficile du gouvernement partagé et la tentation toujours si puissante du gouvernement personnel. Un philosophe, un sage mûri jusque sur le trône par les leçons de l'adversité, pourra bien fermer ses oreilles aux conseils de l'ambition ; un jeune empereur, enivré de sa gloire naissante, ne le pourra pas. S'il parvenait à se résister à lui-même, comment résisterait-il aux autres, aux flatteurs, aux événements, aux prétextes, aux occasions qu'on ne manquera pas de faire naître ?

Alors, au milieu de complications du dedans ou du dehors imprévues ou préparées, en face de malheurs réels ou supposés, au lendemain peut-être d'une lutte contre le parti des journées de Juin, on verra se lever le dernier plébiscite, le plébiscite de la chute, le plébiscite de l'abdication. Le suffrage universel le repoussera ! vous écriez-vous. Madame de Staël disait, il y a soixante ans, que l'histoire n'avait enregistré qu'un seul exemple d'un peuple votant lui-même sa propre déchéance, et elle citait un trait pris dans les annales de la Suède. L'illustre écrivain n'aurait pas besoin aujourd'hui d'aller aussi loin. La France a eu sa charte de servitude, il y a vingt ans, et Napoléon III a pu dire au début de son règne, comme Napoléon Ier à la fin du sien : « Je n'ai pas pris autant de pouvoir que la nation m'engageait à en prendre... »

Encore ne voulons-nous pas évoquer l'image d'un souverain se liguant contre les libertés honnêtes avec les appétits socialistes et livrant sans pudeur l'ordre et la richesse nationale pour s'assurer quelques jours de pleine autorité !

Voilà pour nous le vrai danger de tout plébiscite, voilà pourquoi, tout en reconnaissant que celui de 1870 est en grand progrès sur celui de 1851, nous n'hésitons pas à signaler en lui l'ennemi latent et le vainqueur possible des institutions libérales. Tout est permis, tout

est livré d'avance au pouvoir qui agit en vertu d'une délégation directe du peuple. Là où suffisait peut-être une dictature de quelques mois, on voit s'établir un règne de vingt ans. Le plébiscite donne au manque de raison une raison d'être, à l'exception monstrueuse la force et le droit d'une règle permanente. A Rome, tant que le choix du dictateur fut réservé au sénat et aux consuls en exercice, on eut des Camille et des Fabius; quand l'élection fut tombée dans les comices, on eut des Sylla et des César. Par la dictature déférée pour dix ans au vainqueur de Pompée, la république s'achemina tristement vers l'empire. Ainsi finiront, ainsi méritent de finir toutes les constitutions qui sacrifient la loi de justice à la loi du nombre et qui demandent aux masses si elles jugent opportun de conserver des garanties dont l'État profite, il est vrai, mais dont les classes dirigeantes, les classes jalousées, tirent leur éclat et leur influence. De tous les biens de ce monde, a-t-on dit fort éloquemment l'autre jour à l'Académie, celui dont le peuple prend la plus large part, c'est la gloire. Pourquoi ne peut-on pas en dire autant des libertés politiques? Pourquoi le contraire est-il si cruellement démontré par l'histoire de notre temps et de tous les temps?

Si ces observations sont fondées, si ces hypothèses ne semblent pas absolument irréalisables, un signe funeste ne tardera pas d'en avertir le gouvernement. Ce signe c'est la méfiance des classes instruites, des seules qui tiennent réellement aux conditions d'un gouvernement libre. Quelque démocratique, en effet, que soit une constitution, quelque universel et direct que soit le suffrage, il sera toujours facile de signaler dans le classement des citoyens et dans la valeur des votes, d'assez larges intervalles et des degrés assez marqués pour maintenir aux yeux de tous ce qu'on appelait jadis le pays légal et ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui le pays politique. Et de quoi se compose le pays politique? Tout simplement de l'ensemble des esprits éclairés, indépendants, soucieux des choses publiques et capables de s'en occuper. C'est là, c'est dans cette élite d'une démocratie qui prend au sérieux son avénement, que le gouvernement, quel qu'il soit, va chercher ses fonctionnaires et le suffrage universel ses élus. Tant pis pour les énergumènes qui essayeraient de réveiller à ce propos d'anciennes et toujours vives préventions contre l'inégalité des conditions! Le jour où la société deviendrait leur proie, ne seraient-ils pas forcés, tout comme les autres, de prendre des ministres sachant lire, écrire et même parler? Ce sont là, en effet, toutes les preuves qu'il s'agit de faire pour entrer de plain-pied dans la nouvelle aristocratie. Elle ne reconnaît pas d'autres priviléges que ceux de l'intelligence et du savoir; elle

n'a ni droits ni titres, si ce n'est les droits de l'esprit et les titres du travail.

C'est donc un intérêt de premier ordre pour tout pouvoir de notre temps que de vivre en bonne intelligence avec cette minorité prépondérante au milieu de laquelle il est campé et au moyen de laquelle il doit gouverner. Sans reculer bien loin dans le passé, on pourrait même affirmer que l'avoir pour soi ou contre soi, c'est en politique la question d'être ou de n'être pas. Eh bien! nous ne craignons pas de dire qu'un plébiscite, même libéral, est la négation radicale de ce gouvernement de droit naturel, de ce gouvernement des capacités qui est, en dépit de toutes les dissidences, le vrai gouvernement de 89. A tort ou à raison, les classes moyennes, pour les appeler par leur vrai nom, croient volontiers que toute politique faite sans elles est faite contre elles. Cette main du pouvoir tendue aux masses par-dessus leur tête, leur paraît lourde de promesses et de menaces. Et d'ailleurs, ce qu'un plébiscite a fait, est-ce qu'un autre plébiscite ne peut pas le défaire? La formule aura beau varier, on sait que la réponse ne variera pas : elle sera toujours celle qui sera demandée par l'administration, imposée par la situation ou par les intérêts.

Quelqu'un parmi nous songeait-il à un appel au peuple, il y a peu de semaines? Qu'on se rappelle l'explosion d'étonnement et de moqueries qui a salué la première révélation de ce projet. Qui de nous n'a recueilli les gémissements des fonctionnaires chargés de mettre en mouvement cette machine de Marly de la vieille politique, à laquelle on n'avait pas touché depuis vingt ans? Quant aux membres des comités plébiscitaires, qu'ils veuillent bien ne pas prendre aujourd'hui des airs si victorieux ; nous les avons vus non-seulement découragés, mais consternés au début de leur aventureuse campagne. Dans le pays, et à toutes les profondeurs du pays, c'était la même surprise, le même trouble, le même mécontentement, le même universel : *Je ne comprends pas !*

Et cependant le plébiscite a réuni, en quinze jours, sept millions trois cent mille votes affirmatifs. Comment cela et par quel miracle? Tout simplement parce que l'administration a su intéresser dans sa cause ce sentiment populaire et providentiel de conservation, d'ordre, de ferme bon sens qui est le salut, mais qui pourrait être la perte du pays, suivant l'usage qui en serait fait. Cette fois encore on a choisi entre le gouvernement et pas de gouvernement, entre la sécurité présente et l'anarchie inévitable. Du moment où l'interrogation était ainsi comprise, comment s'étonner, et surtout comment s'attrister de la réponse?

Mais, reconnaissons-le en même temps, du pouvoir constituant et de la responsabilité des ministres, de l'initiative rendue à la Chambre élective et du rôle attribué au Sénat, de l'empire personnel ou de l'empire libéral, de tout le programme parlementaire à appliquer ou à repousser, il a été malheureusement très-peu parlé. Tant de millions de gens occupés, et qui vivent sans trop de souci des problèmes de la haute politique, ne vont pas se déranger pour si peu. La plupart des votants du 8 mai seraient bien étonnés s'ils pouvaient jamais apprendre tout ce qu'ils ont décidé par leur *oui*. En tout cas, on doit être assuré d'avance qn'ils n'ont rien changé à l'opinion publique, à celle qui est toujours assurée de la dernière victoire.

Ainsi, la solution de nos difficultés anciennes et présentes, ou, ce qui est la même chose, l'établissement d'un régime libéral, n'a pas fait, par le plébiscite du 8 mai, un pas définitif, un de ces pas sur lesquels on ne revient jamais. Au contraire, le bon état de conservation et la facilité de mise en train de la machine plébiscitaire ont été une fois de plus prouvés avec éclat. C'est pour ces deux raisons que le parti libéral s'est sagement abstenu de chanter victoire, et qu'il y a lieu de craindre que le résultat le plus probable du vote du 8 mai ne soit d'augmenter encore les malentendus et les suspicions entre les classes gouvernantes et le gouvernement.

IV

Prenons tout de même la situation pour ce qu'elle est, ou du moins pour ce qu'elle était avant l'épreuve du plébiscite. Après comme avant, nous restons en face d'une constitution nouvelle qu'il n'est plus temps de discuter, mais dont il est urgent de tirer le meilleur parti, c'est-à-dire le plus de liberté possible. Il y a deux points de vue sous lesquels cette constitution doit être considérée. Elle est d'une part une critique à fond, une démolition raisonnée de la constitution de 1852, et sous ce rapport elle est assurée de l'assentiment universel. Elle est d'autre part un inventaire des droits nouveaux dont nous sommes dès aujourd'hui mis en jouissance, et sous ce rapport aussi elle mérite sinon d'être toujours vantée, au moins d'être complétement connue.

Voici, d'après un tableau publié par le *Peuple français*, pendant la période plébiscitaire, le résumé des réformes et innovations imposées par la constitution de 1870 à la constitution de 1852. Autrefois l'empereur avait seul l'initiative des lois, pouvait, en cas de dissolu-

tion du Corps législatif, faire voter les impôts par le Sénat, en vertu de l'article 57, choisir les maires en dehors des conseils municipaux, et faisait seul les traités de commerce ; pour les Chambres, ni droit d'interpellation, ni droit complet d'amendement, ni responsabilité ministérielle, ni droit pour les députés d'être ministres, ni droit de nommer leur président et vice-présidents ; l'Algérie et les colonies étaient soumises au régime des sénatus-consultes ; la loi de sûreté générale menaçait toute une catégorie de citoyens ; les pétitions ne devaient être adressées qu'au Sénat ; toute réunion publique était interdite ; toute liberté de la presse était proscrite. Tel est le régime qu'on n'a cessé de nous vanter depuis dix-sept ans et qu'on a défendu contre nous jusqu'au dernier jour en nous accusant d'être des ennemis de l'ordre et même du progrès !

Aujourd'hui, continue le journal de M. Duvernois, l'initiative des lois appartient à l'empereur et aux deux Chambres ; les impôts ne peuvent plus être établis sans le consentement des élus du suffrage universel ; les maires doivent être pris au sein des conseils municipaux, et c'est aux Chambres qu'est rendu le droit de faire les traités de commerce ; le droit d'interpellation appartient à chaque député et le droit d'amendement n'a plus de limites ; la responsabilité ministérielle est rétablie ; les députés peuvent être ministres ; les Chambres ont recouvré la prérogative de nommer elles-mêmes leurs présidents et vice-présidents ; l'Algérie et les colonies ne connaîtront que les lois de la métropole ; la loi de sûreté générale est entièrement abolie ; tout citoyen peut s'adresser directement aux députés du pays ; le droit de réunion est consacré par une loi, et le jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse, est à la veille d'être restitué au jury.

Tels sont les droits et prérogatives conquis par l'intraitable opposition du parti libéral et dont nous sommes assurés de jouir désormais, tout au moins jusqu'au plébiscite qui viendrait anéantir celui du 8 mai. Eh bien ! sauf cette très-fâcheuse réserve, il y a là, chacun le reconnaîtra, l'ensemble complet des garanties et des moyens qui forment la législation des peuples libres. Le gouvernement parlementaire essayé le 2 janvier et si malheureusement compromis et contredit par l'explosion du plébiscite, peut désormais reprendre son cours. Les ministres actuels ou des ministres nouveaux auront l'honneur de mener à bonne fin cette difficile entreprise. Ce qu'il y a de sûr, ce qu'il faut répéter partout, c'est que son succès immédiat, son succès de demain dépend entièrement de nous.

Quant à son avenir éloigné, il serait inutile de nous montrer sur ce point plus exigeants que l'opinion publique. S'il est une époque qui doit être guérie de la manie de légiférer pour l'éternité,

cette époque est assurément la nôtre. Que d'institutions n'avons-nous pas vu périr auxquelles les siècles étaient promis et qui avaient cru à cette promesse ! La plus sûre façon d'éviter les plébiscites, sera toujours de pratiquer avec une ténacité toute anglaise et une loyauté toute française, le gouvernement parlementaire. Qu'est-il au fond, ce gouvernement tant dénigré par les prétendus amis d'une liberté plus complète, si ce n'est un incessant appel au peuple sur toutes les questions nationales, mais au peuple qui sait et qui discute, au peuple organisé, au peuple représenté. Un pays qui aurait su vivre quelques années dans la pleine et paisible liberté des élections, de la tribune et de la presse, n'aurait plus besoin d'être prémuni contre l'artifice du plébiscite, car il ne comprendrait plus ni cette chose étrange ni ce mot étranger.

Si donc on nous demandait quelle est, à notre avis, la vraie leçon du plébiscite, nous répondrions que cette leçon est double, et que toutes les deux s'adressent au pays, plutôt qu'au gouvernement. La première leçon du plébiscite, c'est qu'il ne faut plus de plébiscite ; la seconde, c'est qu'il nous faut remettre tous à la besogne libérale, comme si le plébiscite n'avait pas eu lieu.

Léopold de Gaillard.

MÉLANGES

M. le comte de Montalivet, ancien ministre, a adressé à M. Augustin Cochin, à l'occasion de son discours sur le comte de Montalembert, une lettre que nous sommes heureux de reproduire en la faisant suivre de la réponse.

« Monsieur,

« Personne plus que moi n'a donné de sincères et profonds regrets à la perte du grand et illustre citoyen dont vous venez de retracer la vie.

« Les vivacités de la lutte soutenue en 1831 par le jeune comte de Montalembert contre le ministre d'alors, jeune, ardent, mais sincère comme lui, ne l'avaient pas empêché de me témoigner, bien peu d'années après, une sympathie dont j'ai le droit d'être fier, comme ancien pair de France et comme ancien ministre.

« J'avais donc plus d'un motif pour m'attacher à la lecture d'un discours que votre nom, comme votre talent, eussent suffi d'avance à me recommander, indépendamment de la noble mémoire à laquelle il était consacré.

« J'ai trouvé dans l'hommage que vous avez rendu au comte de Montalembert tout ce que l'éloquence de l'esprit et du cœur pouvait y mettre, et je n'aurais eu qu'à partager l'émotion que vos paroles ont justement excitée dans votre auditoire de la Société générale d'éducation, si j'y avais rencontré en même temps une partie de la justice que le comte de Montalembert a plus d'une fois rendue à la monarchie de Juillet, tout en critiquant plusieurs de ses actes.

« C'est sur ce point, monsieur, que je fais appel à votre impartialité.

« Vers la fin de la première partie de votre discours, vous jetez un coup d'œil général sur le règne de Louis-Philippe ; et pour l'apprécier, vous vous bornez à retourner contre lui ce que vous appelez la formule à la mode. « Le « roi règne et ne gouverne pas. » Le roi gouvernait, dites-vous, il administrait, mais il ne régnait pas. Ceux qui régnaient, c'étaient : « Lamartine

« sur les républicains, Lacordaire sur les catholiques, Berryer sur les légi-« timistes, Victor Hugo sur les romantiques, et tant d'autres. » Ce tableau est-il dans votre pensée l'expression d'une ironique condamnation? je le crains, si je m'en rapporte à l'impression qu'il semble avoir produit sur votre auditoire. Pour moi, je ne saurais m'empêcher de m'en emparer comme d'un éloge implicite de la politique libérale du gouvernement de Juillet. Toutes ces royautés de l'intelligence, qu'étaient-elles, en effet, si ce n'est le témoignage éclatant du règne incontesté de la liberté de conscience en politique, en religion, en littérature et en philosophie, sous l'égide tutélaire et tolérante d'un gouvernement qui se contentait de maintenir l'ordre dans la société?

« Vous ajoutez que la royauté de Juillet est tombée « parce qu'elle n'était pas défendue. » Dites, monsieur, qu'elle ne s'est pas défendue; cela seul est vrai. Certes, je ne suis pas de ceux qui ont approuvé une retraite qui était à mes yeux l'abandon d'une mission patriotique et nationale; mais ne m'est-il pas permis de demander au sentiment chrétien d'un orateur catholique de s'arrêter avec respect devant cette horreur du sang et de la guerre civile, devant cette passion d'humanité qui faisait tomber des mains du chef de l'État la puissante épée de toute une armée fidèle et dévouée.

« Plus loin en constatant les heureux progrès de la religion catholique, de 1830 à 1848, vous mettez à la charge de la monarchie de Juillet le pillage de l'archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois, sans tenir compte de la réaction de l'opinion publique contre la complicité d'une trop grande partie du clergé dans le coup d'État de 1830 et dans les violentes attaques de chaque jour à l'adresse du gouvernement issu de la révolution de Juillet, réaction aveugle qui poussait la plus mauvaise partie de la population à de sauvages excès, pendant qu'elle paralysait jusque dans les rangs de la garde nationale les seules forces efficaces dont ce gouvernement pouvait disposer.

« C'est du plus profond de mon âme, monsieur, que je me joins à vous pour flétrir cette journée que j'ai plus que personne le droit d'appeler cruelle, puisque, ministre alors, j'ai été, malgré tous mes efforts, aussi impuissant à en réprimer qu'à en prévenir les violences. — Mais vous oubliez que, presque au même moment, le gouvernement, plus heureux sur un terrain où les ruines eussent été plus irréparables, obtenait de la Chambre des députés, après une discussion aussi vive que passionnée, un vote favorable à l'institution du chapitre de Saint-Denis et au maintien des circonscriptions épiscopales que l'opposition voulait ramener au nombre restreint du concordat de 1801; vous oubliez que bientôt après le gouvernement déclarait, également par mon organe, que la France ne permettrait pas à la révolution italienne de porter la main sur le saint-siége. N'ai-je pas lieu d'espérer que le souvenir seul de cette déclaration vous inspirera

une appréciation plus bienveillante de la politique du gouvernement de 1830 à l'égard de la religion catholique ; c'est ce qu'en pensa du moins le pape Grégoire XVI qui fit parvenir ses remercîments au gouvernement et de précieuses félicitations à l'auteur du discours que j'ai dû rappeler. — Quant à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois qui, dites-vous, « ne pouvait pas être rendue au culte, » sa réouverture suivit de près la cessation des luttes civiles dont elle avait été l'une des premières victimes. L'église fut alors rendue au culte, restaurée et embellie par plusieurs de nos plus célèbres artistes.

« J'aurais un trop grand nombre d'actes à citer, si je devais faire appel à tous ceux qui pourraient démontrer l'erreur grave et involontaire dans laquelle vous êtes tombé en affirmant que les progrès de la religion catholique, de 1830 à 1848, ont eu lieu « sans obtenir du pouvoir une seule faveur, ni des assemblées un seul vote. »

« Je me bornerai à rappeler que, dans cet espace de temps, une somme de près de 100 millions a été affectée aux édifices religieux par l'État, les départements et les communes en dehors du budget ordinaire, qu'une première augmentation de traitement a été accordée à tous les desservants et que la création de plus de 4,300 succursales et chapelles vicariales a mis la parole de Dieu à la portée des populations qui jusque-là en avaient été déshéritées. — Un dernier souvenir enfin, bien propre à toucher l'auteur du discours qui rend un si juste hommage à l'excellent général Cavaignac « faisant partir pour Rome le loyal et généreux M. de Corcelles, et « lui disant : Il faut voler au secours du Pape... » : L'armée, qui donnait toute leur signification à ces paroles, avait été déjà rassemblée en Provence avec cette destination éventuelle, par les ordres du dernier ministère de la monarchie de Juillet.

« Mais je ne saurais trouver une explication suffisante des progrès de la religion catholique et du respect qui a éclaté autour d'elle en 1848, ni dans les actes plus ou moins nombreux de la bienveillance des pouvoirs publics, ni dans l'usage énergique et persévérant que d'éminents catholiques ont su faire de la liberté que la royauté de Juillet garantissait à la tribune et à la presse. Cette explication est tout entière, pour moi, dans la séparation pratique de la religion et de la politique dont le gouvernement de 1830 a fait le premier essai, autant que le lui ont permis le devoir d'exécuter les lois et le soin d'une défense légitime : séparation qui sera complétée tôt ou tard au grand profit de l'Église et de l'État. Avant 1830, on voyait ou l'on croyait voir le prêtre mêlé partout à la politique et dominant jusqu'à un certain point la société laïque. De là l'impopularité du clergé de la Restauration qui rejaillissait sur la religion. De là encore la réaction trop souvent ingouvernable des premières années du gouvernement de Juillet.

« A partir de 1830, le prêtre est rendu à l'Église, à la chaire, à la

prière : la société civile est affranchie des craintes d'une domination qu'elle repousse énergiquement, et les âmes s'ouvrent de nouveau avec sécurité à des enseignements qui soutiennent, consolent et élèvent.

« Il est une justice que tous les catholiques doivent rendre à la monar-« chie de Juillet, » me disait un jour le grand et vénérable évêque d'Orléans, « c'est qu'elle ne faisait entrer la politique pour rien dans le choix « des évêques et qu'elle se bornait à consulter les vertus et la capacité du « prêtre. »

« Si je ne me trompe, monsieur, l'autorité des faits ne m'a pas manqué pour signaler ce qu'il y a d'inexact, d'insuffisant et, permettez-moi de l'ajouter, de très-involontairement injuste dans la part historique que votre discours semble faire à la monarchie de Juillet. Mais il est une autorité plus grave que je suis en droit d'invoquer auprès de vous; l'autorité même de l'homme illustre dont vous avez si bien parlé et qui fait l'objet de nos communs regrets. L'ardente poursuite des questions qui intéressaient sa conscience catholique n'a pas empêché M. de Montalembert d'être juste envers le gouvernement que vous jugez si sévèrement. J'ai entre les mains un précieux écrit qui l'atteste, et dont je ne donnerais pas le texte à cause des éloges personnels que je dois à une affectueuse estime, si ces éloges ne remontaient pas plus haut que moi, jusqu'au gouvernement que je défendais.

« Voici ce que M. de Montalembert m'écrivait à l'occasion de ma réponse à M. Rouher pour la défense du règne de Louis-Philippe, publiée sous le titre de : *Rien ! Dix-huit années de gouvernement parlementaire* :

« Maîche (Doubs), ce 7 juillet 1864.

« Mon cher confrère et ancien collègue,

« Vous m'avez fait grand honneur et grand plaisir en m'envoyant votre « réponse à l'insolente calomnie de M. Rouher.

« J'ose dire que j'étais digne de cette marque de votre sympathie et j'a-« joute que nul n'a pu jouir plus que moi de cet hommage rendu à la « vérité, à la justice, à l'honneur par une main si intègre, avec une mo-« dération si éloquente, une simplicité si digne, une équité si souve-« raine.

« L'histoire placera cette belle page à côté de celle que vous avez écrite « le jour où vous avez inauguré le triomphe de la clémence politique et « les beaux temps du règne, en conduisant les ministres condamnés du « Luxembourg à Vincennes.

« Agréez, etc.

« Signé : le comte DE MONTALEMBERT. »

« Permettez-moi, monsieur, de placer avant tout sous la protection de

votre impartialité la prière que je vous adresse d'obtenir l'insertion de ma lettre dans le plus prochain numéro du *Correspondant*.

« Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« MONT   ET.

« Nice, 20 avril 1870. »

---

ris, 3 mai 1870.

Monsieur le comte,

Après avoir lu le discours que j'ai prononcé récemment sur la vie de mon ami le comte de Montalembert, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire une lettre qui me touche beaucoup et me surprend un peu.

Je suis extrêmement reconnaissant de l'attention que vous avez accordée à ces pages imparfaites, des éloges précieux que vous m'adressez, et je vous remercie d'un témoignage que je dois d'ailleurs beaucoup moins à mes paroles qu'au souvenir glorieux et cher de cet ami que vous teniez en si haute estime.

Mais vous mêlez à votre approbation des réserves, et vous me reprochez d'avoir manqué d'équité envers le gouvernement de 1830. Parmi les hommes politiques qui ont, comme vous, servi avec honneur ce gouvernement, je compte beaucoup d'amis, et plusieurs ont bien voulu m'écouter ou me lire. Je dois dire, monsieur le comte, que pas un seul n'a partagé votre impression, pas un seul ne m'a adressé cette plainte, à l'abri de laquelle je croyais sincèrement m'être mis. Ayant en effet à apprécier sommairement les époques traversées par le comte de Montalembert dans le cours de sa vie publique, j'avais cru demeurer fidèle à deux sentiments qui sont très-profondément gravés dans mon âme.

Je crois, et j'aime à dire qu'aucune époque de notre histoire n'a été entièrement dénuée de gloire. Sur le front de la France, à toutes les époques, la main de Dieu a toujours semé quelques rayons éclatants, et j'éprouve une joie patriotique à signaler cette persistance de la grandeur à travers l'infortune, qui est un des beaux caractères de notre histoire nationale. Tout particulièrement depuis le commencement de ce siècle, et surtout depuis vingt ans, l'affaiblissement moral qui résulte du spectacle de nos variations politiques a eu pour contre-poids le noble exemple de fidélité, de travail, d'abnégation, de confiance dans l'avenir, donné aux jeunes générations par les partisans les plus éminents des causes méconnues. C'est ce que j'ai appelé la gloire des vaincus.

Je n'ai pas abandonné ce double point de vue, monsieur le comte, quand j'ai parlé de ce gouvernement de 1830, « servi par des hommes si intelli- « gents et si honnêtes,... qui a porté une si belle couronne oratoire et mi- « litaire, » et j'ai compris parmi les glorieux vaincus, en en nommant

même quelques-uns, les grands citoyens de cette époque. Vous êtes assurément l'un d'entre eux.

Il est vrai, j'ai dit qu'en 1848 le roi n'était vraiment plus le maître de la nation, et j'ai dit aussi que, de 1830 à 1848, la religion avait grandi dans l'opinion publique, « sans aucune faveur du pouvoir, et par les armes que je préfère, la liberté, la parole, le dévouement. »

Vous niez ces faits. Voulez-vous me permettre de vous dire que, sans le vouloir, vous les confirmez par vos réponses? En les recevant, en effet, je constatais une fois de plus à quel point les hommes les plus éminents de l'État étaient alors étrangers à ce qui se passait en dehors du monde officiel, et quelle idée singulière ils se faisaient des devoirs du gouvernement envers la religion!

C'est Washington, je crois, qui a écrit dans une de ses lettres cette parole profonde : « L'influence n'est pas la même chose que le gouvernement. » Or j'étais bien jeune en 1847, et je n'ai rien vu de ce qui a précédé; mais j'affirme qu'à ce moment du moins, le gouvernement, malgré ses actes, malgré les intentions de ses éloquents serviteurs, n'exerçait vraiment aucune influence profonde sur les esprits. Séparé par la fidélité des souvenirs d'une grande fraction du parti conservateur, sans popularité parmi les ouvriers et les cultivateurs, sans action sur la jeunesse, enfermé dans le pays légal, comme on disait alors, des élus, des électeurs et des fonctionnaires, il paraissait, pour ainsi dire, posé au-dessus de la nation, sans faire corps avec elle. Ces dispositions du public étaient assurément injustes : l'événement a trop prouvé, hélas! qu'elles étaient réelles.

Quant à la religion, l'énumération des crédits votés au budget me paraît la plus faible des réponses que vous puissiez opposer à mes affirmations. C'est traiter un peu trop les prêtres comme des fonctionnaires, et les églises comme des édifices municipaux. La religion n'a pas tant besoin d'être payée que d'être libre. Or les libertés de l'enseignement et de l'association, essentielles à la religion — aussi bien aux juifs et aux protestants qu'aux catholiques — elles ont été, pendant dix-huit ans, contestées, ou rétrécies, ou refusées. Ces faits sont certains. Je suis loin de m'en plaindre; car, en les rappelant, j'ai voulu précisément démontrer que ces rigueurs avaient eu pour heureuse conséquence d'amener les catholiques sur cet excellent terrain des libertés publiques pour lesquelles j'aimerais tant à les voir abandonner partout et à jamais les faveurs et les priviléges. Condamnons ensemble, monsieur le comte, la funeste confusion de la religion et de la politique; mais condamnons aussi le système qui consiste à dépouiller l'Église des anciens avantages sans la délivrer des anciennes entraves. Votre esprit si équitable et si élevé adopte évidemment cette conclusion, et nous nous retrouvons ici d'accord.

Quant aux événements de 1831, dont je n'ai pas été témoin, je les ai cités comme une date, comme un point de départ pour mesurer le chemin

parcouru depuis, mais sans en rendre personne responsable, et j'accepte avec bonheur les explications que vous voulez bien me donner à cet égard. J'ai dû justifier seulement les deux allégations de mon discours que vous avez trouvées contestables. Ai-je besoin d'ajouter que si quelque mot, une épithète, un tour de langage, ont pu exciter votre susceptibilité, je désavoue bien volontiers ces formes improvisées, sans changer le fond de mes appréciations?

J'admire d'ailleurs votre susceptibilité, monsieur le comte, parce qu'elle naît de la plus noble fidélité, et je n'ai pas à m'en plaindre, puisqu'elle m'a valu l'honneur d'entrer avec vous dans cette courtoise discussion.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

A. Cochin.

CHANT DU BOCAGE VENDÉEN

Par Émile Grimaud, avec sept eaux-fortes, par octave de Rochebrune.
Paris, Lemerre, éditeur.

Les races héroïques sont toujours des races de poëtes ; la Bretagne française nous en a donné depuis 89 des preuves éclatantes. Elle a fait, avec sa sœur la Vendée, les plus nobles guerres de notre histoire, elle a présidé par Chateaubriand à la Renaissance de la littérature et de l'imagination modernes, et, depuis lors, elle n'a pas cessé de porter dans son sein plus d'amis de la poésie et plus de poëtes qu'aucune autre de nos provinces. Nous en faisions l'incomplète énumération ici même il y a quelques mois, à l'occasion du poëme le plus considérable qu'ait produit la terre armoricaine, depuis ceux du cher Brizeux, la *Jeanne de Belleville*, d'Émile Pehant, une des tentatives épiques les plus heureuses que nous ayons dans notre langue. Parmi ces écrivains déjà notables dans nos départements de l'Ouest, nous citions M. Émile Grimaud, Vendéen de naissance et celui qui, dans tout le groupe breton, s'est le plus particulièrement inspiré du souvenir de cette *guerre de géants*, de cette guerre sainte, dont l'admiration grandira dans l'avenir à mesure que les guerres impies, que les guerres de conquêtes deviendront plus rares.

Au moment où nous écrivons pour la première fois le nom de M. Émile Grimaud, il avait déjà publié trois volumes de vers : *Fleurs de Vendée*, *Scènes poétiques* et *les Vendéens ;* il était l'auteur, avec M. Edmond Biré, un de nos meilleurs critiques, d'un ouvrage fort intéressant pour l'histoire littéraire : *Les poëtes lauréats de l'Académie française*, recueil des poëmes couronnés depuis 1800, avec une introduction et des notices biographiques. Son dernier livre, *les Chants du Bocage vendéen*, marque, à notre avis, un

progrès considérable sur ses premières œuvres et les amis de la vraie poésie ne peuvent plus se dispenser de le connaître.

Il y a sans doute chez M. Émile Grimaud, comme chez presque tous les poëtes bretons du même âge, de nombreuses traces de Brizeux. Peut-on dire que ce soit seulement de l'imitation ? Ne serait-ce pas plutôt une sorte de tradition littéraire née spontanément des mêmes lieux, des mêmes mœurs, des mêmes impressions. Le sentiment de la nature associé au sentiment religieux, aux tableaux de la vie et du travail rustiques, en composent le fonds commun ; la forme s'en distingue par une certaine sobriété de développement, par ce langage nerveux qu'excluent la facilité et l'abondance de nos poëtes méridionaux. Qu'il ait ou n'ait pas servi de modèle aux bardes de son pays qui lui ont succédé, Brizeux reste le type de leur poésie. On trouve chez lui cette poésie dans ce qu'elle a de plus particulier à la Bretagne, mais à une Bretagne un peu idéale et trop exclusivement poétique, trop séparée des passions, des souvenirs politiques et religieux qui lui ont donné sa moderne physionomie. En créant l'idylle bretonne, une idylle qui s'élève souvent à l'épopée, l'auteur de *Marie* et des *Bretons*, malgré sa tendre nature chrétienne, s'est trop détaché de la foi ; il est trop philosophe pour peindre autrement qu'en artiste les fortes et naïves croyances des paysans qu'il met en scène. Selon nous, il perd un peu d'originalité, d'éloquence, d'émotion et de vraie poésie à n'avoir pas pour son propre compte, toutes les idées de ses compatriotes rustiques. Il est trop penseur éclectique et libéral de 1830, trop athénien et florentin pour écrire la véritable épopée, ou même la franche églogue de la Bretagne. Il n'ose pas toucher aux souvenirs de la *chouanerie ;* son patriotisme local se refuserait à les dénigrer, sa politique de Juillet ne lui permet pas de les glorifier, et son tempérament n'est pas capable de s'élever à cette hauteur de vue, à cette impartialité sereine des grands inspirés qui savent entrer profondément dans les passions et dans les croyances qu'ils ne partagent pas.

Pour écrire ses poëmes vendéens, M. Émile Grimaud, à défaut de l'art exquis et de la fibre grecque de Brizeux, possède, avec un vrai talent de poëte, la vraie foi de la Vendée et s'inspire des souvenirs qui font la grandeur de ce nom héroïque. Il fait plus qu'une œuvre d'art en nous peignant les héros bretons et vendéens, il fait une œuvre de conviction et d'amour. On le sent à la chaleur communicative, à l'émotion de ses récits. Il est juste pour tout le monde et parle noblement de l'héroïsme républicain ; mais il est franchement du côté des persécutés et des vaincus ; les petits-fils des *bleus* ne sauraient éprouver en le lisant les mêmes émotions que les héritiers des douleurs royalistes et chrétiennes de 93.

Son nouveau volume, *Chants du Bocage*, est d'un art plus expérimenté, d'un style plus parfait que les anciens ; le choix des scènes indique un vrai sentiment dramatique. On nous saura gré de la citation suivante :

UNE CHRÉTIENNE

1794

A M. A. DE BREM

Les premiers traits de l'aube éclairent la vallée.
Une âpre bise siffle et la terre est gelée.
Pendant toute la nuit, dans son *refuge* étroit,
Une pauvre famille a grelotté de froid.
Chambre nue et sans jour et sous le sol creusée,
Qu'aux recherches dérobe, habilement posée,
Une claie où verdoie un tapis de gazon,
Pour rester libre il faut vivre en cette prison.

Lentement un jeune homme a soulevé la porte :
Il examine au loin s'il est prudent qu'on sorte.
Bientôt on voit monter deux vieillards, — les aïeux, —
Dont le travail usa les bras laborieux ;
Puis une jeune fille, au pâle et doux visage ;
Une femme, un mari, dans la séve de l'âge ;
Leurs quatre enfants, dont l'un a six mois et qu'au sein
Tient la mère.

Animés par un même dessein,
Tous s'en vont, pas à pas et la tête penchée,
Parmi l'herbe glanant quelque branche séchée.

Sous un roc, abrités contre le vent du nord,
Ils entassent enfin leurs fagots de bois mort.
Autour de ce bûcher la famille est assise.
On tend ses doigts transis à la flamme indécise,
Qui tout à coup s'éveille et lance un jet ardent.

O chaleur ravivante !... O bien-être imprudent !

La fumée à flots gris dans l'air pur tourbillonne..
Et vers les pauvres gens attire une *colonne*.

Ils sont cernés !

— « A mort ! »

Et les Bleus, triomphants,
Assaillent à l'envi les vieillards, les enfants,
La vierge au doux visage, et l'époux au front mâle.

Or, tandis que chacun près d'elle tombe et râle,
La mère est là, debout, pressant son nouveau-né,
Que jusque sur son cœur frappe un sabre acharné.

Pour qu'ils gagnent le ciel, — au milieu du carnage,
La chrétienne redit : « Courage, amis ! courage ! »
Les soldats, furieux : — « Paix, brigande ! »

— « Non ! non !
« Je les exhorterais sous le feu d'un canon ! »
Et joignant les deux mains, et les yeux pleins de flammes;
— « Vendéens ! songez-y, chères âmes !
« Votre Roi, votre Dieu, — criait-elle bien haut, —
« Sont morts sur une croix et sur un échafaud !... »

Puis on n'entendit plus ses paroles sublimes :
— La terre en paix buvait le sang des neuf victimes.

Je ne sais comment jugeront cette page les critiques de l'art pour l'art, les amateurs de raretés, d'orfévrerie et de chinoiseries poétiques, ceux aussi qui, sur une idée fausse de l'art grec, veulent imposer au poëte le désintéressement absolu de son sujet, l'absence d'émotion personnelle et la froideur marmoréenne du bas-relief; pour notre compte, nous aimons à être émus et attendris plus qu'à être étonnés. Nous ne trouvons pas que la poésie ait manqué à sa mission quand elle nous a proposé un noble exemple et inspiré une vertu. Nous préférons la nature vivante, fût-ce la basse-cour d'une ferme pourvu que le fermier s'y montre, au plus riche magasin de bric à brac. Or la poésie de l'heure présente, avec de très-grandes ressources d'imagination et de langage, tend par trop, néanmoins, à n'être plus qu'un simple musée de curiosités et de raretés exotiques.

Le méchant goût du siècle en cela me fait peur ;
Nos pères, tout grossiers, l'avaient beaucoup meilleur.
Et je prise bien moins tout ce que l'on admire,
que *la* vieille chanson *que je viens de vous dire.*

En voici une autre que l'on nous permettra de citer encore, malgré l'émotion personnelle qu'elle reproduit ou à cause de cette émotion, nous croyons que le lecteur la partagera :

UN BAISER

A M. VICTOR DE LAPRADE

Le soleil sur Paris brillait ; tout le matin,
Nous avions parcouru le vieux Quartier latin,
Mon bras à votre bras, sans souci de la foule
Qui sur nos pas rêveurs grondait, vivante houle :
Nous n'eussions pas été plus seuls au fond des champs.

Tour à tour, notre siècle et ses honteux penchants,
La force qui nous rive à son joug implacable,

La muse et le dédain si profond qui l'accable,
Le foyer d'où s'en vont et la paix et l'amour.

La foi que dans les cœurs on sape chaque jour;
Tout ce que l'avenir cache de noirs présages,
S'amassant sous nos yeux, attristait nos visages.
Enfin, nous remontions vers ce temps odieux,
Où coula par ruisseaux le sang de nos aïeux :
Je disais mon pays révolté, mon Bocage,
Qu'une *armée infernale* écrase, brûle, outrage;
Et vous me répondiez en peignant à grands traits
La Terreur imposée à votre cher Forez.

Or, sans quitter le fil de notre causerie,
J'avais guidé nos pas vers la Conciergerie.
Je sonnai : du guichet roulèrent les verrous.
Vous, reculant : — « Où donc, ami, nous menez-vous? »
— « Poëte! n'a-t-il pas, le palais où vous êtes,
« Enfermé les martyrs de nos causes défaites?...
« Une fois en sa vie il faut les voir, ces murs,
« Où le Crime vainqueur n'admit que des fronts purs. »

Au dehors, le printemps et ses parfums salubres;
Là, de fades odeurs et des couloirs lugubres.
Sur les fleurs, au dehors, les doux rayons de mai;
Là, le gaz à midi sous la voûte allumé.

Pas d'autres bruits que ceux de nos pieds sur la dalle.
Nous nous taisions; parler nous semblait un scandale.
Dans l'église on se tait, par respect pour l'autel :
Ce lieu! c'était un temple, un marchepied du ciel!...

— « Entrez, » dit le geôlier au chantre de *Pernette :*
Il ouvrait le cachot de Marie-Antoinette!...

Nous entrâmes, fronts nus et cœurs battant d'effroi,
Dans ce bouge où vécut la compagne d'un Roi!...
Oui! ce sol but le flot de ses larmes amères!
Quand son cri : « J'en appelle à vous toutes, ô mères! »
Eut tonné comme un coup d'éloquence vengeur,
La mère ici voila sa sublime rougeur...

Lampe encor suspendue, oh! que je vous envie!
Vous avez contemplé de cette noble vie
L'instant le plus cruel, mais l'instant le plus beau :
La Vertu s'achevant pour entrer au tombeau!...

C'est vous, croix, aliment de sa force secrète,
Qu'elle embrassa, quand vint la hideuse charrette;
Bois auguste à ce point, à ce point précieux,
Que les anges devraient vous emporter aux cieux!...

Ce Christ, pieusement tous deux nous l'effleurâmes
D'un baiser plein du feu qui brûlait dans nos âmes.

Faites, ô saint baiser, que vivant sans remord,
Nous égalions la Reine en face de la mort!

Voilà des vers qui pour exprimer de nobles et touchantes pensées n'en sont pas écrits avec moins d'art et d'un moins bon style. Nous pourrions citer grand nombre de pièces pareilles dans les *Chants du Bocage vendéen.* L'attrait de ce charmant petit volume, imprimé à Nantes, chez l'auteur, avec un goût qui rappelle la typographie du lyonnais Louis Perrin, n'est pas tout entier dans la poésie. Sept eaux-fortes, de M. Octave de Rochebrune, représentent d'après nature les principaux sites où se développent les poëmes. Le graveur a dignement servi le poëte. Tous les deux sentent, pensent et dessinent de même. Le nom de M. Octave de Rochebrune est déjà notable dans les arts. Les eaux-fortes des *Chants du Bocage* sont l'œuvre d'un très-remarquable talent. Qu'on nous permette un autre souvenir lyonnais : elles nous rappellent la manière du graveur Boissieu, le premier peut-être des aquafortistes que nous ayons eu en France, et dont les œuvres sont aujourd'hui très-rares et très-recherchées. Nous croyons que le triple talent du poëte, du graveur et du typographe, fera de ce volume, tiré à un trop petit nombre d'exemplaires, un livre que les bibliophiles se disputeront après qu'il aura charmé les amis de la saine poésie.

VICTOR DE LAPRADE.

LA MÉDECINE A ROME

Par le Dr RENÉ BRIAU.

Du service de santé militaire chez les Romains (1866); *l'Assistance médicale chez les Romains* (1869), par le docteur René Briau, bibliothécaire de l'Académie de médecine[1].

I

Une découverte ! Une vraie découverte ! Voilà de quoi émouvoir tous les amis de l'histoire, à une époque où nous ne voyons guère que des livres critiques, heureux encore quand ce ne sont point des critiques de critiques. Oui, c'est une trouvaille, un trésor jusqu'alors enfoui ; et celui qui le met au jour à force de patience et de sagacité, peut dire avec assurance : « Je n'ai point à nommer les auteurs qui m'ont précédé dans la voie que je me

[1] 2 broch. in-8, Victor Masson.

propose de parcourir et qui auraient laissé quelques écrits sur le même sujet : je n'en ai découvert aucun. » D'autres auraient composé de gros volumes avec *le Service de santé militaire* et *l'Assistance médicale* à Rome : l'auteur n'en a fait que deux brochures ; en quoi il s'est montré homme d'esprit comme Alfred de Musset :

« Croyez-vous donc,
Quand on n'a qu'une page en tête,
Qu'il en faille chercher si long
Et que tant parler soit honnête?
Qui des deux est stérilité,
Ou l'antique sobriété
Qui n'écrit que ce qu'elle pense,
Ou la moderne intempérance
Qui croit penser dès qu'elle écrit? »

Les deux brochures de M. René Briau, qui sont les premiers chapitres d'un ouvrage complet sur *la Médecine à Rome,* se présentent, dans leur sobriété, si nourries de science et de faits, qu'on n'en saurait retrancher un mot : elles se développent devant l'esprit avec la force, la netteté, la concision d'une démonstration mathématique.

Les auteurs latins ne fournissent point de textes propres à faire connaître l'organisation médicale dans les armées romaines. Avant l'empire et l'établissement des armées permanentes, un service médical régulier n'était pas d'une nécessité absolue ; à chaque expédition, on adjoignait sans doute aux esclaves de divers genres qui suivaient les cohortes un certain nombre d'esclaves ou d'affranchis médecins et chirurgiens. Mais quand les armées furent permanentes et établies dans les camps, il fallut nécessairement un service de santé, comme un service d'intendance. Tout homme intelligent comprend quelle part dans les victoires doit être attribuée au service de santé, qui soigne l'hygiène de l'armée pendant les marches, qui lutte contre les infections des campements, qui surveille la nourriture, qui installe les ambulances et les hôpitaux ; qui, par des prodiges de zèle ingénieux, fait arriver sains devant l'ennemi des milliers d'hommes exposés aux conditions de vie les plus désastreuses ; et, aussitôt après le combat, les recueille, les panse, les guérit. En Crimée, le cinquième du corps médical et pharmaceutique de l'armée française est mort à la peine pour entretenir, en dépit de circonstances terribles, cette santé de l'armée sans laquelle la victoire était impossible. Sans un service médical organisé, jamais les légions romaines ne fussent revenues de Bretagne, de Sarmatie, d'Asie.

En l'absence de documents écrits, M. René Briau en a cherché de plus irrécusables que les livres : les tombeaux. C'est par les tombeaux que nous ressuscitons l'Égypte, par les tombeaux des catacombes que nous établissons la population chrétienne de Rome au troisième siècle, par les tombeaux que nous retrouvons les vestiges de la civilisation celtique. M. René Briau

a transcrit et savamment commenté une trentaine d'inscriptions mortuaires ou votives, contenant des noms de médecins ou d'infirmiers, noms accompagnés de titres militaires. Je n'entrerai point dans le détail des ingénieuses recherches sur le sens des inscriptions, des interprétations souvent fort délicates auxquelles il parvient, des déductions qu'il en tire légitimement; mais je citerai ses conclusions, qui sont péremptoires :

« 1° Le service de santé militaire chez les Romains n'existait pas sous la république comme service public. Il a commencé en même temps que l'établissement des armées permanentes.

« 2° Sous les premiers empereurs, on établit dans les camps permanents des infirmeries ou hôpitaux pour les soldats malades ou blessés.

« 3° Ces hôpitaux étaient administrés, sous la direction du préfet du camp, par des médecins, des aides-intendants et des infirmiers chargés de subvenir à tous les besoins des malades hospitalisés.

« 4° Les troupes ayant des attributions et une destination spéciales, comme les cohortes de *vigiles*, les prétoriens, la garde urbaine, possédaient un service de santé confié à des médecins au nombre de quatre pour chaque cohorte.

« 5° Les médecins de ces cohortes portaient tous le même titre de *Medicus cohortis*, avaient tous le même grade, les mêmes fonctions, sans qu'on puisse établir entre eux aucune hiérarchie, et étaient rangés parmi les *principales* ou sous-officiers.

« 6° Les légions étaient pourvues également d'un service de santé dirigé par des médecins et des *deputati* ou aides. Le nombre de ces médecins est inconnu, mais l'analogie et l'induction permettent de conjecturer qu'il était de vingt et un environ par légion.

« 7° Ces médecins portaient tous le titre de *Medicus legionis;* ils avaient le même grade et les mêmes fonctions, sans aucune hiérarchie, et étaient aussi inscrits parmi les *principales*.

« 8° Les ailes de cavalerie et les cohortes auxiliaires étaient également munies d'un service médical.

« 9° Enfin la marine militaire avait aussi un service de santé, dont on ne connaît pas encore l'organisation dans ses principaux détails. »

II

Si chez les Romains, une fois les armées et les flottes permanentes établies, s'institua un service médical pour le salut de ces flottes et armées, n'en dut-il pas être de même, à plus forte raison, au sein de la société romaine de l'empire? En somme, dans les plus grands empires, l'armée, si exagérée qu'elle devienne, n'est que la part d'assurance

mise en jeu par l'État pour sauver le tout. Or, s'il y avait une si complète organisation médicale pour la conservation de l'armée assurante, n'était-il pas nécessaire que cette organisation fût bien plus considérable pour le service de l'État assuré ?

Sans doute, nous savons que la médecine, qui est d'origine orientale et qui a été honorée chez les Juifs, passa successivement de Grèce à Rome, puis chez toutes les nations européennes, comme une des nécessités de la vie civilisée ; sans doute nous savons en grand l'histoire de la médecine dont Hippocrate est le père, et à laquelle aujourd'hui nous devons certainement une diminution dans la mortalité moyenne des populations. Mais, jusqu'à ce jour, nous ignorions absolument ce que fut à Rome *l'Assistance médicale :* M. René Briau est parvenu à nous l'apprendre.

Hélas ! cette grande civilisation romaine, si grande qu'elle fût, ne connaissait pas Jésus ; cet empire absolu, avec son administration inimitable, sa puissance invincible, sa richesse immense, ses infranchissables frontières ; cet empire que nous avons encore la naïveté de prendre pour modèle avec sa terminologie sonore de *sénateurs*, de *préfets*, de *questeurs*, d'*aigles* et de *citoyens*, cet empire-là ignorait une chose : la *charité !* M. René Briau, qui est un médecin français et chrétien, le déclare : il n'y avait pas même de *philanthropie* dans cette société uniquement enrichie par le pillage et l'esclavage du monde ; la vie humaine, à tout degré, était méprisée ; le mot *caritas* n'avait pas encore le sens inconnu de *charité !* En effet, bien que Cicéron l'ait employé quelquefois dans le sens d'*amour* pour la patrie ou les hommes en général ; bien qu'il ait prononcé platoniquement le précepte d'aimer son prochain comme soi-même, les ennemis exceptés ; bien que l'hospitalité ait été une forme de *charité* pratiquée par les Grecs et même par les vieux Romains, il n'en est pas moins vrai que la *charité* n'existait pas à l'état pratique dans la Rome glorieuse et pompeuse d'Auguste. Mais à la place de la charité, il y avait l'*intérêt ;* car le seul dieu que les Romains aient vraiment adoré, c'est l'argent : avares envers Jupiter même, ils lui marchandaient les vœux ; et Cicéron, en confondant l'*honnête* avec l'*utile*, donnait l'*intérêt* seul pour sanction à sa morale.

Pour les administrateurs de cet immense État, comme pour les moindres entrepreneurs de commerce, de culture, de plaisirs publics, il n'y avait pas de petits profits à négliger : donc, dans cette société où la machine à gain était l'esclave, pas d'esclave à perdre ; on soignait cette force malade, comme le laboureur soigne le bœuf fatigué, comme la compagnie de chemins de fer répare la locomotive usée ; on avait des médecins et des infirmiers, comme les gros fermiers ont des vétérinaires, comme les chemins de fer ont des mécaniciens.

Dans ce monde avide de lucre, l'*association* était un moyen universellement employé pour augmenter la richesse : il y avait des associations de toute sorte, et M. Mommsen n'a fait qu'effleurer cette intéressante matière

dans son savant traité *de Collegiis et sodaliciis Romanorum*. Eh bien, partout où il y a *association*, partout où il y a *famille* d'esclaves, M. René Briau, armé de ses inscriptions, nous montre le médecin, nous fait toucher du doigt son rôle, son utilité, ses fonctions, non point de *charité*, mais d'*intérêt*.

Rien n'est plus instructif, plus curieux, plus nouveau que ce travail très-savant, et pourtant très-attrayant. Voici d'abord les compagnies qui ont l'entreprise des *factions* dans les jeux du cirque. Ces compagnies possédaient un personnel très-nombreux de cochers, palfreniers, dresseurs, conducteurs, etc. ; elles les soignaient avec autant d'amour qu'une grande écurie soigne aujourd'hui ses entraîneurs ou ses jockeys ; elles avaient des médecins toujours en service. Les entrepreneurs de gladiature faisaient de même : car quelle perte, quand un gladiateur précieux succombait ! Aussi le médecin était-il toujours là, à l'école de gladiature comme sur l'arène ; chaque école, chaque compagnie avait ses médecins tant pour l'hygiène habituelle que pour les soins accidentels indispensables au lutteur, au bestiaire, à tout le personnel des jeux sanglants dont s'amusait le peuple-roi.

Dans un autre ordre, *la Maison de l'Empereur*, devenue un ministère immense, et propriétaire de milliers d'esclaves, avait ses médecins ; et M. Briau arrive à démontrer qu'elle avait un service médical spécial à chacune de ses administrations, et des médecins en chef, et des décurions de médecins : les uns étaient esclaves, d'autres affranchis ; il y avait des chirurgiens, des oculistes, des infirmiers ; il y avait des sages-femmes, des garde-malades, et même sans doute des femmes-médecins pour le service de la *famille femelle* des esclaves impériaux. L'administration des bibliothèques avait ses médecins ; l'administration des *Jardins de Salluste*, les siens. Le médecin d'ailleurs pouvait grandir dans la faveur du maître, et en restant esclave impérial, parvenir à de hautes positions, comme celle de caissier-payeur d'une province.

Il n'y avait pas d'humble association d'artisans qui n'eût son médecin : M. René Briau en trouve même un pour la société des fripiers de la petite ville de Sassina.

Quant aux indigents, aux esclaves abandonnés, usés, ils n'avaient qu'à mourir : nul n'était intéressé à ce qu'ils fussent soignés ; donc, pas de médecins, pas d'hôpitaux pour eux. Le premier hospice pour les pauvres fut fondé par la chrétienne Fabiola vers 380 ; et le premier médecin que les inscriptions signalent comme ayant secouru gratuitement les pauvres, est un chrétien : *Obtulit ægrotis venientibus omnia gratis*.

En sorte que de ces curieuses recherches, outre des conclusions scientifiques de la plus haute valeur et absolument inédites, on peut tirer aussi une conclusion morale : la religion chrétienne, en régénérant le monde, a si bien pénétré toute notre société moderne, que ceux mêmes qui se nient

chrétiens de foi, le sont de charité; parmi les médecins qui se prétendent athées, il ne s'en trouverait pas aujourd'hui un seul qui refusât aux pauvres le secours chrétien de l'assistance gratuite.

Je le répète en finissant cette rapide analyse : les deux mémoires du docteur René Briau sont une vraie découverte dans le domaine de l'histoire : il n'est pas étonnant que l'Académie des inscriptions et belles-lettres ait inséré *l'Assistance médicale à Rome* dans ses *Mémoires;* et tous les savants applaudiraient au choix qui mettrait parmi ses membres un épigraphiste et un écrivain de cette valeur.

C. J. Jeannel.

LES NOUVELLES ÉTUDES SUR LES CATACOMBES ROMAINES

Par le comte Desbassayns de Richemont. — 1 vol. in-8. Paris. Poussielgue.

Notre siècle aura un mérite, c'est d'avoir plus qu'aucun autre étudié les siècles passés, de s'être beaucoup plus identifié à eux et d'avoir mieux que jamais compris leurs œuvres en dehors des goûts et des prédilections contemporaines. Ce n'est certes pas que le culte du passé soit populaire ; les masses sont ignorantes et dédaigneuses de ce qui les a précédées; nos révolutions se font en général au rebours de l'histoire. Mais, à l'encontre de cette indifférence des masses et de cette action toute opposée des événements, les hommes qui étudient, peut-être parce que le siècle où ils vivent ne leur inspire qu'une satisfaction et une admiration modérée, portent dans l'intelligence du passé une ardeur bien plus vive qu'autrefois, une vue bien plus libre, une investigation tout autrement consciencieuse. Maintenant que nous avons démoli le passé dans les institutions et les monuments, nous le refaisons dans les livres. La pioche continue son œuvre en même temps que la plume et le burin font la leur ; un jour viendra où, pendant que les maçons d'un khédive quelconque soulèveront les dernières assises de la grande pyramide, les érudits et les artistes européens se réuniront pour composer une splendide monographie de la grande pyramide.

Il n'y avait guère de plus digne objet de ces investigations que les antiquités chrétiennes des premiers siècles ; et là aussi, il faut l'avouer, l'esprit de destruction joue son rôle à côté de l'esprit d'investigation. A Rome même, les catacombes ont subi de cruelles vicissitudes, et jusque dans les siècles de paix, une piété trop oublieuse des intérêts de la science, a dépouillé ces cimetières, dispersé çà et là leurs richesses, sans penser seulement (les académies elles-mêmes n'y pensaient pas) qu'il eût fallu au moins noter l'origine des précieuses reliques que l'on se distribuait. Hors de Rome, c'est bien pis; les chemins de fer, les routes, les canaux, fouillent le sol

qu'ont habité nos pères, font sortir des entrailles de la terre de précieux débris, mais trop souvent, le moment d'après, les enfouissent ou les détruisent. Les pauvres antiquaires font de leur mieux; ils courent sur les pas du maçon et de l'ingénieur, pour entrevoir au moins ce que ceux-ci découvrent, et, s'il se peut, pour le sauver. Soyons justes, ils y réussissent parfois.

Tout le monde connaît le nom de M. de Rossi; mais trop peu d'hommes encore connaissent ses travaux. Ses trois immenses *in-folio* (deux volumes de *Rome souterraine* et un volume des *Inscriptions chrétiennes*) font l'ornement et la gloire d'un nombre assez peu considérable de bibliothèques publiques, mais figurent, je crois, dans bien peu de bibliothèques privées. Nous n'avons pas, en ce genre, la libéralité des Anglais, chez qui un livre de cette nature est d'autant plus assuré du succès qu'il coûte plus cher. Chez nous, les journaux tuent les bibliothèques; il est si commode, au prix de cinq centimes, de lire un petit journal qui ne vous apprend rien du tout. Les lettrés eux-mêmes ne savent pas, ou du moins ne savent pas assez, que M. de Rossi a donné à l'étude des antiquités chrétiennes une impulsion et une méthode toute nouvelle; qu'il a senti le premier la nécessité de mettre fin, autant qu'il est possible, à cette dispersion des monuments chrétiens qui ne permettait pas d'assigner à chacun son lieu ni par suite son temps; que, les replaçant par la pensée au point exact où ils ont été trouvés, rapprochant avec une patience admirable les documents de tout genre, qu'ils fussent écrits sur le bronze, la pierre ou le parchemin, fragments de marbre ou fragments de pensée humaine, il a donné ainsi à chaque cimetière, à chaque tombe, à chaque monument, son nom et sa date. Il a fait une science historique de ce qui était ou une science purement esthétique, ou un pur objet de contemplation religieuse. Il a donné à l'archéologie chrétienne sa chronologie et son histoire. Il a permis d'en étudier les époques diverses et d'en signaler les variations. Il a rapproché les phases de l'histoire sacrée des phases de l'histoire profane, et il a donné ainsi une nouvelle preuve de leur certitude.

Ce sont ces labeurs dont M. de Richemont nous donne aujourd'hui une idée. En m'exprimant ainsi, je ne caractérise pas son travail comme il mériterait d'être caractérisé. Mais M. de Richemont n'eût-il fait que *vulgariser*, comme on dit aujourd'hui, les études de M. de Rossi, il eût déjà accompli une œuvre d'une haute importance. En effet, le labeur de M. de Rossi n'est pas seulement une lecture de longue haleine, et (puisqu'il faut entrer dans cet ordre de considérations) un livre d'un prix élevé; c'est de plus un livre où nécessairement, comme le dit l'auteur dans sa lettre à M. de Richemont, l'analyse menace d'étouffer la synthèse. Il faut tant de rapprochements, des études si minutieuses, tant de détails d'érudition; il y a à résoudre tant de questions de topographie, d'esthétique, de linguistique, de paléographie, que les conclusions définitives, si importantes et si bien dédui-

tes qu'elles soient, peuvent paraître au lecteur inattentif achetées par un trop long labeur et ne tenir dans le livre qu'une place comparativement exiguë. M. de Rossi est certainement trop modeste lorsqu'il dit de son livre : « La série chronologique et historique des faits, le système d'expression des croyances religieuses par les symboles, par les images, par les moyens et les ressorts de l'art,... peuvent être saisis d'une manière générale et par leurs grands contours dans nos volumes ; mais ils ne peuvent être surpris et clairement compris dans leurs détails. » Oui, sans doute, M. de Rossi est ici trop modeste ; il est vrai, toutefois, que, pour le lecteur vulgaire, pour le lecteur qui n'étudie point, il y avait lieu de souhaiter un livre qui, négligeant ces prémisses ou les tenant pour assurées, courût aux conclusions définitives et les présentât dégagées d'une partie de leurs preuves, sauf à renvoyer à M. de Rossi lui-même ceux qui chercheront une démonstration plus complète ; c'est ce que M. de Richemont a fait, mais il a fait mieux encore.

En effet, dans le livre que nous tenons entre les mains, le disciple, M. de Richemont nous permettra de lui donner ce nom, n'a pas craint de s'aventurer en allant plus loin que le maître. Le champ de l'inconnu est bien vaste encore, et, si M. de Rossi ne veut s'y avancer qu'avec le fil d'Ariane d'une patiente et savante analyse, M. de Richemont ne craint pas de marcher dans ces régions inexplorées, guidé seulement par la synthèse. « Vous êtes remonté, lui dit son illustre ami, au delà de ce qui est enregistré dans mes pages, à des origines de la science symbolique où vos recherches et vos méditations propres vous ont servi de guides... Vous avez votre part d'originalité et de responsabilité, et je vous en félicite. » Si quelqu'un avait le droit de devancer ainsi, par l'intuition historique, les résultats de l'érudition positive, c'était bien le docte et généreux Français qui s'est fait depuis quelques années le digne compagnon des explorations de l'antiquaire romain, et qui, par ses largesses envers la science, s'est pour ainsi dire approprié un des monuments de l'ancienne Rome chrétienne des plus intéressants et des moins explorés, la catacombe de Domitilla.

Je ne prétends pas résumer ici le livre de M. de Richemont, qui est lui-même en partie un résumé. Notons seulement trois choses. — D'abord, la distinction de périodes différentes dans l'art chrétien des premiers âges : la période de liberté relative au premier et au second siècle ; la période de persécution plus générale et plus acharnée, par suite d'occultation plus profonde du dogme chrétien, au troisième siècle, sous les règnes entre autres de Dèce, de Valérien et de Dioclétien ; et enfin, la période de liberté. Chacune a son caractère, chacune a ses signes artistiques analogues à celles de l'art païen contemporain ; chacune a ses signes symboliques, plus ou moins mystérieux selon que la liberté est plus ou moins grande ; et on peut dire aujourd'hui que les marques auxquelles M. de Rossi nous a appris à distinguer ces périodes sont devenues, à force d'être vérifiées, d'une certitude presque

infaillible. — Notons ensuite les explications ingénieuses que donnent M. de Rossi et M. de Richemont du langage symbolique qu'emploient le ciseau et le pinceau chrétiens; ces explications, qui, au premier abord, ont pu passer pour conjecturales et que la multiplicité des exemples a amenées à l'évidence. Ce sont des peintures de la nature inanimées, ce sont des scènes de la vie champêtre, ce sont des traits de l'Ancien Testament, plus rarement du Nouveau, parce que là le christianisme se serait montré plus à découvert; c'est même une fois au moins un souvenir mythologique, Orphée, sujet facilement explicable par le souvenir de ces vers orphiques ou censés tels, que M. de Richemont oublie de mentionner, et qui contenaient, dès avant l'ère chrétienne, une si belle expression de sa foi à l'unité divine. — Notons enfin que toutes ces explications aboutissent à une confirmation des dogmes chrétiens, et en particulier des dogmes qui ont été contestés dans les temps modernes, surtout du dogme de l'Eucharistie qui nous apparaît comme le centre et le point culminant de tout ce symbolisme.

Est-ce à dire que le livre de M. de Richemont soit sans défaut? Non; puisqu'il a entrepris, tout en y ajoutant une autre tâche, la tâche de *vulgarisateur*, je dirais volontiers qu'il n'est pas assez vulgaire pour être *vulgarisateur*. Il oublie trop combien le public, même le public semi-lettré, est peu expert en matière d'archéologie, et surtout d'archéologie chrétienne; il ne se fait pas assez maître d'école. Une certaine précision qu'on appelle peut-être pédantesque, lui manque parfois. M. de Rossi, lui, au contraire, est parfaitement précis. Il ne saurait être bref, et il ne saurait être d'une lecture facile à cause de cet inévitable inconvénient dont il nous parlait tout à l'heure, la multitude des matériaux scientifiques qu'il doit soumettre à l'examen du lecteur avant de les employer à la construction de son édifice. Mais, dans la mesure que la nature de son travail lui impose, son style est aussi positif que possible. M. de Richemont aura, dans une édition nouvelle, un effort à faire en ce sens. Élaguant comme il le fait les détails trop minutieusement érudits et renvoyant le lecteur qui voudrait les connaître aux glorieux in-folio de son devancier, M. de Richemont se trouve à même de satisfaire complétement le lecteur français, qui veut de la précision d'autant qu'il est moins attentif. Que les divisions de son travail soient plus nettement tracées; que les idées dominantes soient toujours mises en saillie; que son expression, un peu entraînée par le mauvais langage d'aujourd'hui, évite désormais de se perdre dans le vague; et son œuvre sera une révélation de plus en plus claire de ce que le public presque tout entier ignore. Nous sommes ainsi faits, nous, public français, nous ne comprenons que ce qu'on prend la peine de souligner. Nous ne nous donnons pas la fatigue de réfléchir, et par suite nous exigeons d'autant plus de clarté chez les écrivains que nos idées propres sont moins claires. Ce sont des exigences auxquelles il faut que la science se soumette si elle veut se populariser, et le zèle de M. de Richemont pour le progrès de la

science archéologique chrétienne est trop grand pour qu'il ne comprenne pas le but et ne nous sache pas bon gré de nos critiques.

Cette science, d'ailleurs, a besoin du zèle de tous ses adeptes. Elle a encore des pas immenses à faire, et des découvertes bien inattendues surprendront sans doute nos neveux. Les catacombes de Rome sont loin d'avoir été soit étudiées, soit explorées, soit fouillées même dans leur entier. Les travaux de MM. de Rossi (car l'antiquaire que nous connaissons tous est secondé par son digne frère le géologue) sont bien loin d'être terminés. Leur *Rome souterraine* n'est pas sortie encore de la catacombe de Calliste. Et de plus, hors de Rome, que de recherches à faire encore! Combien de sépultures et de monuments des premiers âges de la foi attendent encore leur de Rossi! « Déjà plusieurs contrées de l'Occident, l'Italie, la France, la Belgique, l'Allemagne, donnent de précieuses moissons. Mais il y a en Sicile, à Malte, dans les îles de l'Archipel, des catacombes qui dorment ignorées ; les cryptes sépulcrales de Crimée sont encore fermées au monde savant, et les richesses chrétiennes de l'Orient viennent à peine de trouver leur révélateur » Nous ne sommes donc qu'au début, et si les révolutions politiques le permettent, les hommes de cœur ne manqueront pas à la science chrétienne ; cet *Orbis christianus* que M. de Rossi appelle de ses vœux finira par se faire, et cette exploration des vestiges du christianisme primitif, accompli par la science des temps modernes, sera une grande démonstration de l'unité, de la perpétuité, de la divinité de la foi chrétienne.

Mais nous ne cesserons de dire que ce zèle des savants et ces espérances de la science ont besoin d'être encouragés par l'attention et l'intérêt du public, surtout du public chrétien. C'est une chose étonnante et humiliante de voir comment, en notre temps et dans notre pays, les plus grandes et les plus belles choses se font dans l'ombre et en dehors de la faveur populaire. Est-ce que, dans un pays où le zèle de la science chrétienne serait plus éveillé et, hâtons-nous d'ajouter, où les ressources pécuniaires du clergé seraient plus grandes, toute bibliothèque de séminaire ne posséderait pas et la *Rome souterraine* de M. de Rossi et son volume d'*Inscriptions chrétiennes*, et le livre de M. Leblant (*les Inscriptions chrétiennes de la Gaule*) si digne d'être mis en parallèle avec les travaux de M. de Rossi et dont l'accord avec lui est si parfait? Sans rabaisser la science d'autrefois, on peut dire que nuls travaux antérieurs ne peuvent équivaloir à ceux-là; sachons donc aimer, de notre temps et de notre pays, ce qu'ils ont de véritablement bon et précieux.

C'est dans cette voie de science intelligente et de sage critique que nous pousse M. de Richemont, et nous ne saurions trop l'en remercier.

F. de Champagny.

LA MORALE DANS LES CAMPAGNES

Par A. Audiganne[1].

« Pour réussir dans la rude carrière du travail, il ne suffit pas de dérober ses secrets à la nature, de scruter à l'aide de la science les lois qui gouvernent le monde physique. Il est indispensable que l'homme apprenne de plus en plus à se gouverner lui-même. Voilà comment l'idée de la règle morale forme l'inséparable support de toute doctrine économique. » Ces sages paroles, que nous lisions nagnère dans l'un des derniers ouvrages de M. Audiganne[2], sont comme l'idée mère de son nouveau livre. Chez M. Audiganne, en effet, l'économiste se soutient et se rehausse du penseur et du moraliste. Fort du bon sens et de l'expérience, il n'estime durables les améliorations dans la vie matérielle d'une société qu'autant qu'elles supposent un accroissement de la valeur intime de l'individu. Le point de vue noble et généreux auquel se place ici l'auteur ne demande plus d'éloges. Ses nombreux et savants ouvrages les lui ont acquis de longue date. Nous voudrions seulement aujourd'hui dire quelques mots de sa nouvelle étude, qui nous semble mériter l'attention sérieuse et sympathique de tous ceux qu'intéressent les destinées sociales de notre pays.

Lorsque l'on considère les transformations prodigieuses que, sous l'action des engins du progrès matériel, notre sol a subies depuis moins d'un demi-siècle, quand on réfléchit à la révolution accomplie dans les conditions de la vie rurale, on s'interroge parfois non sans inquiétude : Ce chemin de fer, ce télégraphe aujourd'hui à portée du dernier village de Bretagne où nos grands-pères ne connaissaient pas le facteur rural, qui offrent au paysan mille ressources nouvelles, mille facilités de vie matérielle, n'ont-ils pas développé chez lui des désirs, créé des besoins sans lui apporter en même temps un frein moral qui domine et qui règle ? Nos institutions politiques fondées sur le suffrage universel ont encore accru l'importance des transformations opérées dans la vie rurale. Nos campagnes, on l'a dit, sont le cœur de la France : Quel sang s'échappe de ce cœur ? Est-ce un sang vicié ou bien au contraire un sang plus pur et plus riche en principes de vie ? — A cette question l'ouvrage de M. Audiganne vient répondre ; et, j'ai hâte de le dire, la lecture de son livre ne peut que fortifier les convictions de ceux qui, affranchis de tout préjugé d'école ou de parti, sont aussi pleins d'espoir dans le progrès moderne qu'ils sont confiants dans la liberté.

Pour étudier parallèlement l'état moral et l'état matériel des campagnes il importe avant tout de déterminer les milieux où l'on doit observer ; puis il faut pénétrer dans la vie journalière et dans les mœurs des familles. Mais qu'étudiera-t-on? des individualités ou des groupes ? Ici se place la question de méthode : « Nous ne sommes pas, dit M. Audiganne, pour ce mode d'observation qui consiste à prendre arbitrairement dans la masse quelques individualités éparpillées en vue de soumettre à une analyse pleine de minuties leurs dépenses quotidiennes. Les chiffres accumulés dans des budgets sans nombre et sans fin, eussent-ils été toujours exacts, auraient cessé de l'être avant de pouvoir se manifester au grand jour. En vain on cherche l'absolu par la voie de l'éparpillement indéfini, on n'arrive qu'à des généralisations plus ou moins aventureuses... Le résultat ne se calcule pas sur le nombre d'hommes de bonne volonté acquiesçant à l'idée

[1] Librairie académique de Didier, 35, quai des Grands-Augustins. 1 vol. in-18, 1870.
[2] *La Lutte industrielle des peuples.*

du but poursuivi. Les conquêtes qu'on réalise, les enseignements qu'on fait fructifier dans le sein des masses, en voilà l'indice et la mesure. »

Sans nous prononcer sur les mérites divers de ces deux méthodes, nous devons dire que M. Audiganne a su faire valoir la sienne avec un plein succès dans ses études sur les populations industrielles. Il s'agit aujourd'hui d'appliquer son système aux populations rurales. A cet effet, l'auteur s'est proposé d'observer trois groupes différents de ces populations où tous les traits de la physionomie des campagnes semblent avoir un reflet fidèle.

« Le premier de ces groupes appartient à la vie exclusivement agricole ;

« Dans le second, un essai d'association industrielle, tout en laissant les individus au milieu des champs, modifie profondément pour eux les conditions journalières du travail.

« Le voisinage de la mer et l'exercice d'industries maritimes prête au troisième groupe un caractère singulier et une originalité fort accentuée. »

Les limites restreintes de cette notice ne nous permettent point de suivre ici l'auteur dans le détail de ses observations. Il faut lire. Vous le trouvez d'abord installé dans le domaine de Michel Montaigne, en plein Périgord. C'est là qu'il étudie le premier groupe de population. Et vous pénétrez avec lui dans les mœurs intimes de familles exclusivement agricoles et placées sous le régime du métayage. Cette circonstance fournit à l'auteur l'occasion d'étudier d'une manière très-complète et très-approfondie ce curieux régime du métayage « qui intéresse un tiers environ du territoire national et embrasse plus de la moitié de l'Europe, en laissant la Russie à l'écart. » Il en signale les vices, indique les remèdes; et à ce point de vue seul son livre offre un intérêt pratique très-précieux à ceux que leurs études ou leurs entreprises rattachent à ce mode de culture.

Traversant la France de l'ouest à l'est, quittant les rives de la Dordogne pour nous rendre au bord du Rhône, nous suivrons maintenant l'auteur dans les montagnes du Bugey pour observer avec lui un deuxième groupe de travailleurs ruraux, chez qui l'industrie des carrières de pierres a donné naissance à un essai de l'idée des sociétés coopératives. Ce curieux exemple fait souscrire au vœu de M. Audiganne, quand, frappé de l'isolement qui a caractérisé tout le passé de l'agriculture, il souhaite que l'esprit d'association se développe dans nos campagnes. « Dans ses diverses applications, dit-il, l'association remédierait aux quelques inconvénients qu'offre la petite culture, à côté des incontestables avantages inhérents à la division du sol. »

Nous reviendrons enfin, pour étudier les populations du troisième groupe, dans les régions du bord de la Loire, où l'industrie salicole, la pêche, l'exploitation des terrains tourbiers de la Grande-Brière-Mottière, et plus récemment la création du port et la formation de la cité de Saint-Nazaire, exercent une si grande influence sur les mœurs et les caractères de la population rurale et maritime.

Pour réussir à nous donner de milieux si divers une physionomie complète et vivante, l'auteur devait se faire « cette âme » dont parle Montaigne, « à divers estages, qui sçache et se tendre et desmonter, qui soit bien partout où sa fortune la porte, qui puisse deviser avecques son voisin de son bastiment, de sa chasse et de sa querelle, entretenir avecques plaisir un charpentier et un jardinier. J'envie ceux qui sçavent s'apprivoiser au moindre de leur suitte, et dresser de l'entretien en leur propre train... » L'éloge est tout mérité par M. Audiganne. On dirait même que, durant le

séjour qu'il a fait à Montaigne, dans le château et le domaine de Périgord, où a vécu l'illustre penseur, il s'est pénétré de son esprit d'observation, de finesse et de tact. Ajoutons le charme du style. Que, le livre des *Essais* à la main, l'auteur, visitant la demeure de Michel Montaigne, nous trace une originale et piquante esquisse de son ancien maître, ou que, décrivant les pittoresques ondulations des coteaux du Périgord, les riches et riantes vallées de la Dordogne, les rochers du Bourg-de-Batz en Bretagne, M. Audiganne laisse bien voir qu'en lui la science économique n'a rien coûté au sentiment de l'art et de la poésie.

Mais venons à conclure. Dans un dernier chapitre, l'auteur résume ce qu'il a vu : Il signale d'abord « un travail d'assimilation qui se poursuit entre les différentes régions de la France et dont les intérêts économiques deviennent chaque jour de plus en plus les victorieux promoteurs..., mouvement qui, toutefois, n'entraîne pas la disparition absolue des types locaux et le complet effacement des traditions particulières. » Puis, il ajoute à la louange du progrès économique, que « toute application nouvelle, tout nouveau genre d'activité, toute extension de travail, ont eu pour résultat d'imposer immédiatement à l'homme plus d'efforts, plus d'étude, de calcul et de prévoyance... Où donc, dit-il encore, avons-nous trouvé que les habitudes laborieuses, les mœurs traditionnelles, se sont le mieux conservées? N'est-ce pas dans les régions où le développement de l'aisance a été le plus notable?... L'abus des boissons enivrantes, par exemple, ne se retrouve-t-il pas dans les campagnes en raison directe de la gêne existante? Celui qui n'est pas à l'aise pour avoir sa provision de vin, y est communément plus exposé qu'un autre, les jours de marché ou de foire, où il s'éloigne de son logis. »

Le foyer, la famille, si nécessaires au perfectionnement moral de l'homme, loin de trouver un obstacle dans le mouvement économique, en reçoivent une consécration nouvelle. L'homme, aidé dans sa tâche par des appareils mécaniques et par d'excellents outils, voit décupler son travail et son gain; il peut décharger la femme et la mère de ces travaux qui la flétrissent et l'épuisent avant l'âge, et qui, sans conjurer la misère, souvent sont une cause de démoralisation.

On se préoccupe, à bon droit, de la tendance qui pousse vers les villes une partie des familles champêtres. Appuyé sur de nouveaux faits, l'auteur de *la Morale dans les campagnes* peut, avec une satisfaction légitime, nous citer aujourd'hui comme confirmée d'une manière péremptoire, une opinion qu'il exprimait il y a plusieurs années déjà : « C'est en rendant de plus en plus féconde l'exploitation des ressources locales, qu'on pourra créer un contre-poids à l'appât qui attire dans les villes une partie de la population des campagnes. »

A côté des bienfaisants résultats du progrès économique, l'auteur constate encore ceux qui viennent de l'essor de l'instruction primaire, puis de l'éducation politique. En face du suffrage universel, « le bon sens, dit-il, s'est souvenu de ses inaliénables prérogatives. Si l'on n'a pas encore suffisamment appris surtout à user de la liberté du suffrage, on a du moins conçu le sentiment de son droit. » L'auteur parle aussi du patronat, mais de ce patronat moral du propriétaire qui tient exclusivement aux bons exemples qu'il donne, aux améliorations qu'il introduit, aux services qu'il rend dans la contrée qu'il habite. Plus de ces interventions, de ces tutelles, qui « de nos jours et avec nos mœurs sont superflues ou funestes. » Nous ne pouvons que nous féliciter de voir encore ici M. Audiganne conclure à la liberté. C'est d'ailleurs la conclusion générale à tirer de son livre.

ROBERT DUFRESNE.

REVUE CRITIQUE

I. *Titus et sa dynastie*, par M. Beulé. 1 vol. — II. *Une abbesse de Fontevrault*, par M. P. Clément. 1 vol. — III. *Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV*, par M. l'abbé Duclos. 1 vol. — IV. *De la lecture des vieux romans par Chapelain*, publié par M. Feillet. 1 vol. — V. *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par Mgr l'évêque d'Orléans. 1 vol. — *Harmodius*, tragédie par M. de Laprade. 1 vol. — *Nouveaux samedis*, par M. de Pontmartin. 1 vol.

I

M. Beulé a voulu, comme Suétone, nous donner ses douze Césars. Voici, en effet, après *Auguste et sa famille*, après *Tibère et l'héritage d'Auguste*, après *le Sang de Germanicus*, un quatrième volume ayant pour titre : *Titus et sa dynastie*[1], commençant à Galba et finissant avec Domitien. C'est bien le même cadre avec les mêmes figures que chez le biographe latin. La différence est dans le tableau. Au lieu de maigres silhouettes, nous avons ici de vrais portraits, et à la place d'une froide compilation, une œuvre littéraire brillante et passionnée.

Nous nous sommes demandé quelquefois, sans pouvoir nous bien répondre à nous-même, dans quelle catégorie il convenait de placer ces improvisations pleines d'érudition et de verve, mais trop mêlées de politique pour être de l'esthétique pure, et trop émues pour rentrer véritablement dans l'histoire. M. Beulé vient lui-même à notre aide aujourd'hui ; cette galerie peinte au picrate, et dont nous avions peine à trouver la place entre les genres reçus, il l'appelle *le Procès des Césars*. Nommons-la leur acte d'accusation, et nous serons plus dans le vrai.

Cela devra se dire de ce dernier volume surtout, où le parti pris, voire la fantaisie, apparaît même dans le titre. *Titus et sa dynastie!* Qu'est-ce à dire? Le vainqueur de Jérusalem a-t-il fondé une famille de princes? Il n'a pas eu d'enfants, d'abord, et il n'est pas le premier de sa race qui

[1] *Titus e sa dynastie*, par M. Beulé, de l'Institut. 1 vol. in-8. Michel Lévy, éditeur.

ait porté la pourpre impériale. Vespasien passait jusqu'ici pour avoir inauguré la dynastie des Flaviens. M. Beulé n'est pas homme à le contester, mais il nous dira que « Vespasien est l'œuvre de son fils; » que si ce vieux bourgeois romain, Gaulois d'origine, usurier d'instinct, fonctionnaire d'inclination et par tempérament, plus administrateur encore que général, est arrivé au gouvernement de l'empire, c'est presque malgré lui et par le fait des manœuvres de son fils aîné qui, dans l'élévation de son père, préparait la sienne propre. Vespasien en effet, selon M. Beulé, était un de ces hommes qui, soit par crainte de s'éclipser au premier rang ou par tout autre motif, se contentent volontiers de briller au second. Subalterne par goût ou par calcul, le dixième des Césars se montra, sous le rapport de l'ambition, l'opposé du premier, lequel, même né et confiné dans une bicoque des Alpes, eût intrigué et combattu pour avoir la plus haute magistrature et le commandement en chef. Vespasien aimait le pouvoir et s'en sentait capable, mais le pouvoir utile, lucratif, et qui n'expose pas aux grandes catastrophes. Il en avait tant vu passer, d'empereurs! On ne durait pas longtemps à Rome sur ces hauteurs fatales; tandis que dans un bon commandement de province on pouvait se maintenir longtemps et refaire sa fortune. Il était né pauvre, n'avait jamais été riche et cependant avait connu les revers, car il y en a pour toutes les fortunes et toutes les conditions. De là sa prudence. La vulgarité de son origine se traduisit toute sa vie dans une incurable mesquinerie de goûts. Général et gouverneur, il fut ce qu'il avait été bourgeois; empereur, il resta ce qu'il avait été général et gouverneur, c'est-à-dire bourgeois encore, bourgeois romain s'entend, occupé de lucre et d'usure, comme l'avait été le vieux Caton. « Appliqué, exact, modéré, Vespasien, dit M. Beulé, était un administrateur à son poste plutôt qu'un César; il était le modèle d'un préfet de Rome et se croyait encore un gouverneur de province... Il aimait à faire le plaisant jusqu'à la bouffonnerie; ses propos de table étaient grossiers jusqu'à l'obscénité. Par là se trahissait sa mauvaise éducation et sa nature vulgaire. Aussi n'avait-il aucun mérite à rester insensible aux flatteurs ou à rire des généalogistes qui voulaient le rattacher aux dieux. Il se vantait même de sa basse origine. En vrai parvenu, il ne pouvait s'asservir aux convenances... Le vice de Vespasien était la cupidité. Il n'était pas avare, il était insatiable, défaut royal, fréquent surtout chez les princes qui ont manqué de tout en voulant s'assurer de l'avenir. »

Son grand souci donc, après la tranquillité et l'ordre, c'était la rentrée des impôts. A ceux qui existaient avant lui, il en avait ajouté d'autres; il en avait mis sur tout, même sur ces pudiques récipients, trop rares, mais du moins gratuits, que l'édilité parisienne a baptisés de son nom.

Le véritable empereur, l'empereur qui gouvernait et représentait, c'était Titus. Même du fond de la Judée, où il achevait la guerre et la ruine de Jérusalem, il menait son père et l'empire. Ce fut bien autre chose quand,

à son retour, il fut officiellement associé au gouvernement. L'empire retrouva en lui, sous beaucoup de rapports, le César normal, le César auquel on était habitué depuis Tibère. La dureté, la cruauté gratuite qu'il avait montrée vis-à-vis des Juifs, il la porta à Rome. Sa pensée dominante était de frapper les esprits, d'imposer par le prestige de la résolution et de la fermeté, afin d'inculquer aux âmes le principe de la soumission. L'histoire sait qu'il n'épargna pas le sang pour arriver à ce but, pas même, insinue M. Beulé, le talent, qu'il possédait à un haut degré, de contrefaire les écritures.

Titus, « les délices du genre humain, » fut donc d'abord un prince cruel, et le fut d'autant moins noblement que, couvert par l'autorité paternelle, il l'était sans responsabilité. Comment changea-t-il tout à coup et complétement? Voilà le problème que se pose M. Beulé, — problème curieux et piquant, s'il en fut; car, ainsi qu'il le remarque, « d'ordinaire les princes qui se préparent à hériter de la toute-puissance ressemblent aux amoureux qui ne laissent voir que leurs beaux côtés. » Or Titus avait renversé le rôle. Peu de princes sont parvenus au trône plus haïs et plus craints, et il n'en est pas qui aient été plus promptement chéris. Mais d'abord y a-t-il eu dans le fait de son changement conversion réelle? On peut en douter. Du jour où il a régné en son nom, n'a-t-il pas en effet commencé ou cessé de feindre? N'y a-t-il pas eu chez lui calcul ou de bonté, ou de cruauté? D'un homme si habile, on peut tout supposer. M. Beulé appliquant aux images très-authentiques qui nous restent de ce prince le procédé de Lavater, incline à croire que c'est la cruauté et non la bonté qu'il a jouée. « Il est évident d'après ses traits, dit-il, que l'âme de Titus était douce, qu'elle ne s'est tendue que par l'action de la volonté, forcée au mal que par calcul, résolue au crime que sous l'étreinte d'un puissant intérêt. » Bon par nature, Titus se serait fait méchant par ambition; il aurait pris l'idée de son rôle chez Auguste, qui fut d'autant plus aimé qu'il s'était plus fait haïr. Ce jeu lui aurait paru à la fois sans inconvénient et plein d'avantages : sans inconvénient, parce que les rigueurs étaient sous le couvert de Vespasien, et que le bénéfice des bienfaits devait revenir tout entier à celui qui les répandrait. Et c'est ainsi qu'il se serait plu à faire croître autour de lui la peur, prévoyant et attendant avec patience le jour des compensations, où il pourrait répandre la joie.

Quoi qu'il en soit de cette explication, qui nous semble bien un peu ingénieuse, ce jour bienheureux des compensations arriva. Ce fut un coup de théâtre. Cette joie de Rome s'accrut de toute l'étendue de la peur que l'on avait eue, quand, le voile tombant, on vit dans le même homme apparaître un prince nouveau; quand les pervers dans le gouvernement firent place aux gens de bien, quand aux orgies dans le palais succédèrent les festins modestes, aux désordres les vertus, à la sévérité l'indulgence sans bornes, aux supplices les faveurs. La détente, dans l'âme de Titus, alla

tout de suite à l'excès ; du jour au lendemain, l'empereur n'eut plus ni mesure, ni défense, ni souci. « Ce fut une orgie perpétuelle de munificence et de bonté. »

Ce fait, que M. Beulé signale lui-même, aurait dû l'éclairer, ce semble, sur le vrai caractère de Titus et le mettre en défiance contre les symptômes de bonté native qu'il a cru découvrir dans les images qui nous restent de lui. Les prodigalités de cœur que les historiens nous rapportent ne sont pas d'un homme réellement bon; il n'y a là, selon nous, d'autres symptômes que ceux de l'ivresse d'un orgueil satisfait. Aussi n'hésitons-nous pas à croire que si Titus eût vécu quelques années de plus, après avoir fait répandre à Rome des larmes d'attendrissement, il eût bien pu lui faire verser des larmes de sang. D'autant que les largesses auxquelles il habituait le peuple n'auraient pu, par suite de leur excès même, se continuer bien longtemps, et que celui-ci n'eût pas manqué de se mutiner, comme déjà il l'avait fait aux plus beaux jours de la lune de miel politique en exigeant le renvoi de Bérénice. Cette expulsion, caprice singulier d'une foule qui avait supporté d'autres mortifications est, soit dit en passant, une preuve de l'impuissance de l'autorité, quelque et si forte qu'elle soit, devant l'opinion publique.

Nous hésitons donc à admettre, avec M. Beulé, que Titus ait été plutôt un grand comédien qu'un grand homme. A notre avis, il ne fut ni l'un ni l'autre. Un grand comédien ne se fût oublié dans son rôle de bon prince pas plus que dans celui de prince cruel. Or Titus, qui s'était bien tenu dans celui-ci, manqua l'autre. Une sensibilité nerveuse le prit là au milieu de son jeu. On le vit en plein Colisée saisi on ne sait de quelle componction sénile et pleurer sans cause explicable ni pour lui ni pour personne, — effet purement nerveux, réaction pleine de menaces en ce que, à la crise extrême qu'elle accusait, en pouvait, en devait même succéder une autre d'un caractère entièrement opposé. Bref, comme tous, ou presque tous les Césars, comme Caligula, comme Héliogabale, Titus tournait à la folie.

C'est par la folie aussi, une folie furieuse, celle-là, que finit après lui son frère Domitien, autre exemple des dangers du pouvoir sans contrôle même pour ceux qui l'exercent. Les pages que M. Beulé consacre à ce vrai tyran, à cet enragé, né homme de tête et d'esprit cependant, mais à qui la toute-puissance a troublé la raison, sont un peu courtes peut-être, mais elles viennent bien ici, d'ailleurs, comme couronnement de ces quatre savants, spirituels et brillants *factums* que l'auteur, après les avoir donnés d'abord sous les divers titres que nous avons rappelés en commençant, relie aujourd'hui sous le titre collectif de *Procès des Césars*. Ce procès est-il clos, dans la pensée de M. Beulé? Assurément, c'en est assez pour l'objet qu'il s'est proposé en commençant : la condamnation des Césars et du césarisme. Mais, pour une telle cause, un supplément de plaidoirie ne

sera jamais de trop. M. Beulé reprendra-t-il la plume? Nous l'espérons un peu, car il n'a pas dit en terminant, comme l'athlète antique :

...Hic victor cæstus artemque repono.

II

Aux nombreuses et savantes études qu'il nous a déjà données sur le dix-septième siècle, ses finances, sa police, son commerce, ses hommes d'État, ses ministres, M. Pierre Clément en a tout récemment ajouté une qui n'est pas des moins curieuses et des moins intéressantes, quoique le personnage qui en est l'objet ne soit ni un Colbert, ni un de Lyonne, ni un d'Argenson. Et d'abord, la personne dont il s'agit n'est pas un homme : c'est une femme, et cette femme n'a pas gouverné sous main l'État, comme madame de Maintenon, ou le chef de l'État, comme madame de la Vallière et madame de Montespan. Elle ne vivait pas même dans le monde : c'était une religieuse. Cette religieuse il est vrai, était, dans sa sphère, une reine; elle régissait en effet soixante couvents et plus de cent cinquante prieurés de femmes et d'hommes... On voit que nous voulons parler d'une abbesse de Fontevrault, car il n'y avait que cet ordre singulier où des hommes fussent placés sous la houlette pastorale d'une femme.

Il s'agit en effet, dans le nouvel ouvrage de l'historien de Colbert, de la célèbre abbesse de Fontevrault[1], dont toutes les correspondances et tous les Mémoires du temps de Louis XIV vantent la beauté, l'esprit, le savoir et la sagesse, — de Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, sœur puînée de madame de Thianges qui, sous sa visière de taffetas vert et avec ses hardiesses de langage, égayait tant le grand roi, et de madame de Montespan qui avait, comme on sait une autre façon de l'amuser. Aussi spirituelle que la première et aussi séduisante que la seconde, madame de Fontevrault était moins méchante que toutes deux. C'est pour les charmes de son esprit et la bonté de son cœur qu'elle fut en effet principalement renommée parmi ses contemporaines. « On parlait de ses lettres au temps même où madame de Sévigné devenait illustre et classique en se jouant, dit M. Pierre Clément; on s'extasiait à ses conférences et à ses sermons; on allait en foule à ses discours de vêture ou de profession; on s'entretenait des ouvrages d'esprit, de morale et de piété auxquels elle consacrait ses rares loisirs. Amie de mesdames de Sablé et de la Fayette, de Daniel Huet, de Segrais, du P. Rapin, de Racine, elle partageait leur admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité et des temps modernes;

[1] *Une abbesse de Fontevrault au dix-septième siècle*, par M. Pierre Clément. 1 vol. in-8. Didier et Cie, éditeurs.

elle avait aussi leurs goûts et leurs instincts. Ce qui ne lui permit pas de s'y livrer comme eux, ce fut, outre le sentiment étroit du devoir et la nécessité de donner presque tout son temps à la grande abbaye qu'elle administrait, sa modestie excessive. Bien différente de ceux qui croiraient tout perdu si une ligne sortie de leur plume manquait à la postérité, elle mettait un soin particulier à dérober ses productions au public. »

Aussi ne nous reste-t-il presque rien de ce qu'elle a écrit ; nous n'avons plus ni ces sermons, ni ces discours de vêture, ni ces conférences tant courues et tant admirées. Quelques lettres d'affaires et d'amitié, quelques mémoires contentieux et sa traduction du *Banquet* de Platon (qui est bien son œuvre). Voilà tout ce que nous avons d'elle. Est-ce assez pour la faire admettre, comme le voudrait et comme dit M. Pierre Clément, «dans la pléiade des écrivains d'une époque aussi féconde en grands génies que le siècle de Louis XIV ? » Cela suffit-il pour lui donner droit de prendre rang, sinon parmi les hommes avec qui elle fut en relation ou en commerce de lettres, du moins à côté de mesdames de Sévigné, de la Fayette et de Maintenon ? M. Pierre Clément le croit. Nous n'en sommes pas aussi convaincu que lui. Outre que sa correspondance n'a pas l'intérêt historique des lettres de la première, étant généralement intime par le caractère autant que par le sujet, elle manque de vivacité, de couleur et de mouvement. Ce n'est point cette causerie qui va par bonds et bride sur le cou, tantôt lente et tantôt impétueuse, s'élevant au ton de l'éloquence et de l'histoire et passant le moment d'après à celui de l'épigramme et de la comédie, toujours animée et jamais semblable à elle-même ; ici c'est l'uniformité gracieuse, sereine et correcte d'une existence monastique ; le style a l'allure de la grande abbesse hors du chœur, ne comptant plus ses pas, mais ne se permettant jamais de courir, bien moins encore de folâtrer. Çà et là seulement on retrouve la langue des ruelles de bon ton et du salon de l'hôtel de Rambouillet :

« Avouez, madame, que Votre Révérence paresseuse voudrait bien que je l'oubliasse tout à fait, afin d'avoir une raison de ne plus vous souvenir de moi...

« Je meurs de peur que vous n'ayez mal jugé de moi et que vous n'ayez cru que je ne vous écrivais point parce que vous m'aviez témoigné être dans des sentiments contraires aux miens. Si vous avez cette pensée, je vous avertis, monsieur, que vous m'avez fait une grande injustice, car j'aime que mes amis m'avertissent de mes fautes...

« J'ai une sensible joie de ce que le gain de vos procès vous met en état de vivre commodément où vous vous plairez. Mon intérêt, pourtant, serait que vos affaires ne fussent pas en si bon état, parce que, peut-être, votre mauvaise fortune vous ferait réfugier auprès de moi. »

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Même quand la note s'élève un peu, ce qui est rare, cette recherche de l'esprit se trahit encore, témoin ce passage sur la mort du prince de Condé dans une lettre au P. Rapin : « Sa naissance et son mérite lui faisaient occuper tant de place dans le monde qu'on s'imaginait naturellement qu'il y tenait plus fort que les autres. »

Il y a loin aussi de l'intérêt des lettres de l'abbesse de Fontevrault à celles de ses rivales d'esprit et de beauté. Le siècle ne s'y montre que par quelques étroites échappées. Cela honore la personne qui les a écrites, puisque, par état, elle devait s'en tenir éloignée, mais ne fait pas le compte de l'histoire qui aimerait à y trouver plus amplement à glaner. Maigre, en effet, est la récolte qu'on peut y faire, même au point de vue des choses de l'Église. On y voit seulement, mais d'une manière un peu vague, que, dans les maisons de Fontevrault, comme dans les autres maisons religieuses, la discipline laissait à désirer, et que, si les religieuses répondaient aux remontrances de leur abbesse « en termes assez soumis », de l'aveu de celle-ci, elles ne paraissaient guère avoir ni la conscience, ni le repentir de leurs fautes. (Voy. p. 207.) Nous ne savons des sermons qu'elle leur faisait que ce que nous en disent les contemporains. Quant aux lettres et instructions qu'elle leur écrivait, il nous en reste plusieurs. Elles n'effacent pas celles de madame de Maintenon aux dames de Saint-Cyr. Son célèbre morceau sur *la Politesse* reste donc le principal, comme le premier de ses titres littéraires. De l'aveu de M. Pierre Clément, il est léger : « Le mérite de cette composition, qui compte à peine quelques pages, ainsi qu'il convient pour un sujet de ce genre, et qu'elle (l'abbesse de Fontevrault) était loin de surfaire, consiste dans les nuances, les demi-tons. Aussi bien est-elle de celles qui veulent être lues, comme les ouvrages faits pour les salons, sans y attacher d'importance, et dont le charme s'évaporerait à l'analyse. »

Mais que M. Pierre Clément soit ou non parvenu à faire admettre l'abbesse de Fontevrault dans la pléiade des écrivains du grand siècle, toujours est-il que, grâce à lui, le nom de cette femme remarquable est aujourd'hui sorti de l'injuste oubli où il était tombé et que sa réputation d'esprit, d'habileté, de grâce et de vertu est historiquement consacrée. Non, sous tous ces rapports, la renommée de Gabrielle de Rochechouart n'était point surfaite. C'était bien le cœur fort, la haute intelligence, la piété large et solide qui firent l'admiration d'un siècle qui se connaissait en tout cela. Ce n'est pas à dire que nous admettions pour autant, que sa vocation religieuse ait été spontanée, comme les siens voulurent le faire croire ; il dut y avoir là quelques-unes de ces comédies de famille comme il s'en jouait en ces temps déplorables où les biens de l'Église servaient de supplément au patrimoine des classes nobles. Ce qui paraît établi, c'est que Gabrielle de Rochechouart accepta son rôle avec une générosité peu commune et le remplit avec une perfection à laquelle tout le monde fut pris. Qu'elle se soit livrée à l'étude des lettres anciennes comme à un

amusement plus conforme à son état que tout autre, ainsi que l'a dit madame de Caylus, c'est ce que nous croyons sincèrement pour notre compte. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que les excursions aventureuses qu'elle y fit. Sa traduction du *Banquet* de Platon ne nous scandalise pas — c'est le fait de ces curiosités d'honnêtes femmes dont le cloître et le monde ont offert des exemples dans tous les temps — mais elle nous autorise à croire que la personne qui l'écrivit n'était pas précisément entrée en religion dans le même esprit que sainte Thérèse. Du reste, cette traduction fut une distraction privée qui ne prit rien sur les occupations obligées de la digne abbesse, et pas plus que ses autres études, ne se trahit en quoi que ce fût dans sa conduite extérieure. Le sentiment des convenances est ce qui a peut-être le plus distingué la société du dix-septième siècle, et ce sentiment, l'abbesse de Fontevrault le possédait à un haut degré.

Malheureusement, cette religion du *decorum* cédait, chez elle, comme chez la plupart de ses contemporains, devant une autre plus puissante, la religion de la royauté. Non-seulement l'abbesse de Fontevrault n'eut pas le courage de refuser au roi la dignité qui lui vint de la scandaleuse faveur de sa sœur, madame de Montespan, mais elle traita toujours avec de singuliers honneurs les enfants nés du royal adultère où vécut si longtemps cette sœur et sanctionna en quelque sorte sa liaison coupable en recevant l'épouse souillée sous son toit abbatial et en se montrant à Versailles entre elle et le roi sous les yeux de la reine outragée. Certes, nous ne croyons pas aux bruits qui coururent sur ses rapports avec l'abbé Testu, mais, franchement, n'autorisait-elle pas un peu les malveillants à douter de sa sévérité? Nous sommes fâché que, pour la défendre contre les insinuations propagées à cet égard par madame de Sévigné, M. P. Clément ait cru pouvoir prêter à la pure et noble veuve, à la tendre et digne mère des sentiments et des regrets honteux que rien ne porte et n'autorise à lui prêter. Pour venger la réputation de l'une, il n'était pas nécessaire de répandre des suspicions injurieuses et dénuées de preuves sur la mémoire de l'autre. Les lignes que M. P. Clément a écrites là sont de trop dans son livre. Nous en dirons ce que l'équitable cardinal Fleury disait de la présence de l'abbesse de Fontevrault aux conversations du roi et de madame de Montespan : « C'est la seule chose que j'eusse désiré qui manquât à sa vie. »

III

Sur ce même théâtre de la cour de Versailles, où la sœur de l'abbesse de Fontevrault joua un rôle si coupable et où l'abbesse elle-même se montra plus et autrement qu'il n'aurait fallu, il y avait à la même époque une autre

femme aussi oubliée pour le moins aujourd'hui et qui, malgré le rang suprême qu'elle occupait, n'eut pas, comme celle que M. P. Clément remet en lumière, le plaisir de se voir entourée et recherchée; une femme autour de qui tout devait se grouper, et qui, dans son palais, vécut plus solitaire que l'autre dans son cloître. On voit que nous voulons parler de la reine, de la femme du grand sultan d'Occident, de cette belle, douce et pieuse Marie-Thérèse d'Autriche, qui vint en France sous de si heureux auspices et qui y fut si malheureuse. C'est une des figures les plus négligées de l'histoire; la postérité ne s'en est pas plus occupée que les contemporains. C'est que la postérité ne va non plus qu'à ce qui brille ou fait bruit. Or Marie-Thérèse, loin de chercher à relever l'éclat qui l'entourait, se laissa modestement effacer, et au lieu de se plaindre de l'outrage conjugal qui lui fut tant de fois infligé par son superbe époux, le subit avec une chrétienne et muette résignation. Le monde s'accommode avec un singulier empressement des gens qui ne revendiquent rien et leur fait large mesure de l'oubli qu'ils acceptent, et, à cet égard, l'histoire agit comme le monde. Marie-Thérèse n'a point réclamé et elle n'a rien eu.

Tant de désintéressement, tant d'abnégation devait toucher un jour. Il ne se pouvait pas qu'une voix ne s'élevât pour venger cette pure et sainte mémoire de l'incroyable abandon où elle est restée jusqu'ici. L'ample et savant travail publié il y a quelques mois sur Marie-Thérèse d'Autriche [1] ne nous surprend donc nullement; il ne nous étonne pas surtout qu'il soit sorti d'une plume ecclésiastique. S'il appartenait à quelqu'un de réhabiliter une femme qui a souffert l'humiliation et l'oubli par esprit chrétien, c'était à un prêtre assurément. Qui peut mieux comprendre des douleurs comme celles qu'éprouva l'épouse de Louis XIV, que ceux qui ont chaque jour à en consoler de pareilles?

Aussi, le premier sentiment qui frappe dans l'ouvrage de M. l'abbé Duclos est-il celui d'une compassion profonde; il ne prononce jamais le nom de l'infortunée reine sans une vive émotion. Là, s'il en avait besoin, serait l'excuse de la longueur du mémoire en réhabilitation qu'il a écrit en sa faveur. Ce travail n'est pas loin, en effet, d'avoir mille pages. Nous l'avons appelé un mémoire : c'est le titre qu'il mérite, plutôt que celui d'histoire. Il ressemble à ces recueils de documents et de pièces que, dans les grands procès, on remet entre les mains des juges pour les préparer à écouter avec intérêt les avocats, et à juger en pleine connaissance de cause. On ne saurait, sur un sujet donné, offrir rien de plus complet. M. Duclos a rassemblé tout ce qui peut contribuer à mettre Marie-Thérèse d'Autriche, non-seulement en lumière, mais sous son véritable jour, et, dans son zèle, il a préféré encourir le reproche de se répéter plutôt que de s'exposer à celui d'avoir négligé ou omis quelque chose. Il

[1] *Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV*, par M. l'abbé Duclos, premier vicaire de Saint-Eugène, à Paris. 1 vol. in-8. Didier, éditeur.

a suivi la méthode de ces doctes et honnêtes Allemands qui, au lieu de laisser macérer les matériaux d'un livre et d'en décanter la liqueur avant de l'offrir, servent naïvement et dans sa forme première le résultat de leurs fécondes recherches.

Il serait toutefois injuste de laisser croire au lecteur que l'ouvrage de M. Duclos n'est qu'une sorte de portefeuille bourré de notes. Sans doute les matériaux venus de tous côtés et recueillis de toute main y sont souvent accumulés sans art, mais ils n'en constituent pas moins un récit agréable et qui, pour marcher souvent avec trop de lenteur et revenir parfois sur lui-même sans raison apparente, comme la Seine au-dessous de Paris, ne laisse pas d'avoir, comme elle, son charme et son utilité réelle. Seulement, pour le goûter, il faut, ainsi que l'honnête excursionniste qui prend le bateau, n'être pas trop pressé. Ce n'est qu'à l'*Appendice* que le volume devient ce que nous avons dit, un portefeuille, un répertoire de pièces inédites ou rares et toutes souverainement curieuses. Même après M. Cousin, M. Duclos a exploré avec fruit les archives des maisons de sainte Thérèse. Après une minutieuse et curieuse description de l'ancien premier monastère des Carmélites et de ce qui en reste, on trouvera là un sermon inédit destiné à être prononcé lors de la vêture de madame de la Vallière et qui dut être retiré parce qu'il y avait des allusions trop crues aux événements qui l'avaient amenée au cloître. On y trouvera encore une lettre inédite de l'illustre pénitente des recherches neuves sur son livre des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu ;* une lettre de madame de Maintenon encore inconnue du public; la liste généalogique des descendants de madame de la Vallière; des notes sur l'histoire du couvent des carmélites de l'avenue de Saxe et sur les richesses historiques que conserve leur pieux trésor; des lettres inédites de Marie-Thérèse, ainsi que le catalogue de tous les ouvrages publiés sur elle, etc., etc.

Une chose paraîtra étrange peut-être, c'est de voir, dans le titre même de l'ouvrage, le nom de madame de la Vallière associé à celui de Marie-Thérèse, et d'y rencontrer partout la favorite face à face avec la femme légitime! Mais quand on réfléchit à la conduite de la reine vis-à-vis de sa rivale, on trouve dans ce rapprochement une idée toute chrétienne. Ces deux femmes ont exercé l'une sur l'autre une action qu'on n'a pas assez remarquée. Madame de la Vallière en enlevant à Marie-Thérèse, dès le lendemain de son mariage, le cœur de son infidèle époux, a été pour elle l'occasion de montrer un héroïsme de résignation et de charité qui n'a point son pareil dans l'histoire des reines; Marie-Thérèse, en traitant avec une magnanimité toute chrétienne madame de la Vallière, a développé dans son cœur le germe des remords qu'y avaient jeté ses fautes et a puissamment aidé à sa conversion. Il y a donc dans le plan du livre de M. l'abbé Duclos quelque chose de grand, de dramatique même, qui frappe jusque sous les développements excessifs dont il l'a surchargé.

IV

Quant à ce pauvre Chapelain qui réapparaît aujourd'hui sous un jour tout nouveau[1], nous ne saurions dire qu'il est du nombre des oubliés, lui : Boileau lui a assuré une célébrité indéfectible ; mais si, grâce au satirique, nous le connaissons comme poëte et en avons une opinion que la lecture de *la Pucelle* n'est pas, hélas ! de nature à changer, comme prosateur, il nous est à peu près inconnu. Or, à cet égard, et de l'aveu même de son implacable critique, Chapelain n'était pas sans valeur :

Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose !

Quand Boileau parlait ainsi, connaissait-il de lui le dialogue que vient de découvrir et de publier le savant et ingénieux auteur de *la Misère au temps de saint Vincent de Paul?* Nous inclinons à le croire, et nous ne serions pas même étonné que cet écrit et les idées que Chapelain y professe ne fussent contre lui un des griefs secrets du futur auteur de l'*Art poétique*. En effet, il y a là, au fond, une théorie littéraire que Boileau repoussait dès lors et contre laquelle il devait, plus tard, en ériger une autre toute opposée. Chapelain n'était pas — comment dirons-nous? — *classique*. Il avait du goût pour nos poëtes du moyen âge que Boileau ne sentait et probablement ne connaissait pas. C'est à les défendre contre les dédains de ceux qui étaient, comme il le dit de Ménage, « toujours dans les anciens grecs et latins » que le dialogue est consacré. Il ne s'y agit toutefois que des auteurs des romans de chevalerie, les seuls dont, en sa qualité de confrère en épopée, le chantre de Jeanne d'Arc croyait de son devoir de se constituer l'avocat. Qu'il connût et aimât les autres aussi, les conteurs de fabliaux et compositeurs de mystères, cela n'est pas douteux, car il était lié (lui-même nous le dit) avec le groupe des demeurants de notre vieille littérature, — des romantiques, dirions-nous aujourd'hui — avec Sarasin, Trilport, le président Fauchet et vraisemblablement la Fontaine. Son plaidoyer pour les épopées chevaleresques s'applique d'ailleurs à toute la littérature du moyen âge, qu'il savait et appréciait en dépit de la nouvelle école pour qui les temps antérieurs au seizième siècle étaient non avenus. « Sans oser secouer complétement, dit M. Feillet, le joug de cette malheureuse *Poétique* d'Aristote, que les pédants d'alors, les Mesnardière, les d'Aubignac, louaient d'autant plus qu'ils la comprenaient moins, cette poétique qu'on voulait imposer à l'Europe et qui fit dérailler la tragédie, Chapelain montre excellemment qu'elle est étrangère à nos mœurs, à nos idées et faite pour une

[1] *De la lecture des vieux romans*, par Jean Chapelain, de l'Académie française, publié pour la première fois avec notes par M. Alphonse Feillet. In-8. Aug. Aubry, éditeur.

civilisation autre que la nôtre; enfin la question importante en littérature, le *merveilleux* dans l'épopée est aussi traité avec des vues neuves. »

La forme de cette apologie pour nos épopées nationales est d'ailleurs agréable. L'auteur y feint une conversation fortuite avec le chef redouté des classiques du temps, l'impétueux Vadius qui défiait ses adversaires « en vers, prose, grec et latin », Ménage enfin, qui l'étant venu voir avec leur ami commun, Sarasin, le trouva sur *Lancelot du Lac*, un des romans de la *Table ronde*, dans lequel apparemment Chapelain cherchait des inspirations pour sa *Pucelle*. — « Quoi, s'écrie Ménage d'un ton moqueur, c'est donc là le Virgile que vous avez pris pour modèle, et Lancelot est le héros sur lequel vous formez le comte de Dunois! »

Avant que Chapelain ait pu répondre, Sarasin venant à la *rescousse*, s'écrie que Lancelot n'est pas pour le chantre de Jeanne d'Arc un Virgile, mais un Ennius, du fumier de qui il cherche à extraire des perles. Mais, bien qu'il ne le dise pas en propres termes, ce système de défense ne satisfait pas Chapelain, et trouvant que son ami fait trop bon marché du mérite de l'auteur sur lequel il s'est laissé surprendre, il le paoclame et soutient franchement, catégoriquement, en défendant successivement le langage, l'art, la moralité, l'esthétique même, si, en parlant d'une discussion du dix-septième siècle, nous osons nous servir d'un des mots les plus nouveaux de la langue du dix-neuvième. Si bien des termes et des expressions de ce poëme ont passé, nous y en rencontrons, dit-il, qui sont venus jusqu'à nous, « non-seulement dans leur pureté, mais encore dans leur élégance, en telle sorte qu'elles sont de nos plus agréables expressions, et qu'elles n'ont de cours qu'entre les personnes les mieux disertes. Vous y observerez, ajoute-t-il, par la comparaison de ce vieux style et le nouveau, quels changements a soufferts notre langage, comment il a dépouillé peu à peu sa rusticité première et par quels chemins il a passé pour venir à la douceur et à la majesté, à la politesse et à l'abondance où nous le voyons maintenant. »

Mais, comme il le dit encore d'une façon très-piquante, pour qui, sait voir par-dessous les paroles, il y a dans ces poëmes du temps passé quelque chose de plus à étudier que les révolutions de la langue française; il y a les sentiments, les croyances, les mœurs, la civilisation enfin, comme nous dirions de nos jours, civilisation qui, dans sa rudesse, avait bien du bon. Ces poëmes en sont un excellent diagnostic; car, « comme les médecins jugent de l'humeur peccante des malades par leurs songes, on peut, dit Chapelain, par la même raison, juger des mœurs et des nations de ce vieux siècle par les rêveries de ces écrits. » Chapelain va plus loin, il soutient que, dans ces poëmes, il y a tout un système littéraire : « Si Aristote revenait, dit-il en effet, et qu'il se mît en tête de trouver une matière d'*Art poétique* en *Lancelot*, je ne doute pas qu'il n'y réussît aussi bien qu'en l'*Iliade* et qu'en l'*Odyssée*. »

Et il avait raison, l'étude approfondie qu'on en a fait depuis l'a démontré. Mais qu'en pense le lecteur? N'est-il pas singulièrement remarquable de trouver au commencement du dix-septième siècle, avant l'épanouissement complet des grands génies de cet âge, un homme entendant la critique littéraire de cette façon large et élevée, et cherchant dans les ouvrages d'une époque, à côté du style dont on devait pendant si longtemps se préoccuper exclusivement chez nous, le caractère, les idées, l'esprit de la société? Ne devons-nous pas être un peu humiliés, nous qui nous flattons d'avoir inventé cela, de nous voir, sur ce point, devancés par Chapelain. Apprenons par ce fait à être un peu plus modestes que nous ne le sommes, ou du moins à rendre plus de justice que nous ne le faisons à l'auteur de la *Pucelle*, poëte malencontreux, sans doute, mais critique éminent. M. Cousin avait commencé sa réhabilitation à cet égard, M. Feillet vient de l'achever. Ce que l'un avait affirmé, l'autre vient de le démontrer. La publication de M. Feillet, publication faite avec tout le soin qu'on met aujourd'hui à ces sortes de travaux, rend à la fois service à la mémoire de Chapelain qu'elle relève d'une condamnation trop absolue, et à l'histoire des idées littéraires en France à la chaîne desquelles elle restitue un anneau perdu, et dont l'existence même était à peine soupçonnée.

V

Pendant que l'illustre évêque d'Orléans lutte avec une vigueur et un éclat incomparables à Rome, à côté des Ketteler, des Strosmayer, etc., le beau livre qu'il nous a laissé en partant, son *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*[1], fait ici tout seul son œuvre d'apostolat et d'édification, en se répandant dans les écoles et les familles où, grâce au charme du texte autant qu'à la beauté de l'impression, il devient la récompense enviée de la sagesse et de l'assiduité au travail. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage à son apparition; mais au moment où il s'en fait un tirage nouveau, nous avons pensé que les parents chrétiens, en faveur desquels il a été tout particulièrement écrit, nous sauraient gré de le leur faire plus complétement connaître.

L'*Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ* diffère, à beaucoup d'égards, des ouvrages qui portent un titre analogue. Elle est née de la considération des différentes apologies que nous avons de la religion chrétienne. L'auteur s'est demandé si ces livres, forts de science et de dialectique, étaient bien les plus propres à atteindre le but qu'on s'y propose, c'est-à-dire à

[1] *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 1 vol. grand in-8 avec douze compositions d'Overbeck et des dessins gravés par Langlois, Reibert, etc. H. Plon, éditeur.

opérer la conviction dans les esprits et la persuasion dans les cœurs. Il s'est dit qu'il y a des choses dont la vraie nature se révèle à leur seule apparition :

Et vera incessu patuit dea ;

que tels sont les Évangiles, et qu'il suffit de les mettre dans leur vrai jour pour en faire reconnaître et saisir le divin caractère. Une histoire du Sauveur où seraient coordonnés et fondus tous les faits, tous les discours, tous les traits de physionomie que nous offrent, à l'état de dissémination, les divers récits que nous ont laissés les apôtres, ferait, pour gagner les cœurs, a pensé Mgr Dupanloup, plus que les plus savantes discussions; car le mot de Rousseau sera toujours vrai, quelles que soient d'ailleurs les erreurs sorties de la plume qui l'a écrit : « Si la vie et la mort de Socrate « sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. » Mgr l'évêque d'Orléans, qui le rappelle, y a pris la pensée de son livre.

Ce livre est, en effet, une vie de Jésus-Christ, mais une vie *évangélique*, si nous osons ainsi parler; c'est-à-dire un récit composé des seuls textes sacrés, sans additions, mélange ni complément d'aucune sorte, et où l'écrivain n'est entré que pour l'assemblage et la traduction des matériaux fournis par les apôtres.

Mais, pour n'avoir rien d'original, dans le sens ordinaire du mot, le travail de Mgr l'évêque d'Orléans n'en a pas moins une individualité rare et une considérable valeur. Sans doute, il y a dans les quatre évangiles une véritable histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais la dégager seulement de ces documents est déjà un effort prodigieusement difficile, témoins les nombreux essais de *concorde* que nous connaissons : qu'est-ce donc lorsqu'il est question de donner à une œuvre de ce genre, et en s'en tenant à ces ressources, la forme et le mouvement d'un récit régulier et suivi? Personne jusqu'ici ne l'avait regardé comme possible, et, de tous les écrivains qui ont fait des vies de Jésus-Christ, nul n'avait cru pouvoir se renfermer d'une manière rigoureuse dans la lettre du Nouveau Testament. Or, c'est là ce que s'est imposé Mgr l'évêque d'Orléans, et de là vient tout d'abord le caractère particulier de son livre. C'est des Évangiles, et des Évangiles seuls, que le prélat a voulu tirer les pierres précieuses dont se compose sa belle mosaïque. A peine un imperceptible ciment s'y mêle-t-il par endroits; tout s'y coordonne et s'y lie par l'habile juxtaposition des morceaux, si parcellaires qu'ils soient. Que, çà et là, quelques raccordements accusent l'effort, cela est possible, mais l'ensemble ne s'en ressent point; les faits se déroulent avec beaucoup de naturel et de suite, et, n'était l'indication des sources au bas des pages, on ne soupçonnerait pas la diversité des pièces dont souvent les moindres phrases sont formées. Jamais l'éminent prélat n'a déployé plus d'art que dans ce livre. Aussi, même à ne la considérer qu'au point de vue littéraire, l'*Histoire de Notre-*

Seigneur Jésus-Christ est-elle une œuvre remarquable entre celles de l'auteur; elle a, dans des conditions d'exécution exceptionnelles, toutes les qualités d'une bonne biographie, l'ordre, la clarté, le trait, la couleur.

Mais le but d'un Plutarque n'est pas le seul que se soit proposé Mgr l'évêque d'Orléans; il a voulu que cette vie de Jésus-Christ fût aussi une prédication. Voilà pourquoi il l'a fait précéder d'un discours qui dispose l'âme à la sentir et à la goûter. L'âme, disons-nous. C'est en effet à l'âme, selon Mgr Dupanloup, que l'Évangile s'adresse plus particulièrement; c'est le cœur de l'homme que le christianisme est venu changer,... ou plutôt ouvrir. « Qui nous dira, s'écrie-t-il, ce qu'est en son dernier fond le cœur de l'homme? Qui pourra entrer dans ce sanctuaire et peindre en langage digne de ce cœur, et digne du Dieu qui l'a fait, ce que Dieu a déposé là? » L'Évangile, répond Mgr Dupanloup. Et, après avoir montré l'étendue et la profondeur de révélation que le Nouveau Testament contient à cet égard, il explique comment Jésus-Christ est venu relever dans l'homme cette puissance du cœur, la purifier, la rassainir, la ramener, la refaire enfin. Cet éloquent aperçu sur l'objet de l'œuvre de Jésus-Christ est tout ce qu'il y a de plus propre à en faire rechercher et lire l'histoire. Nulle part, pour ceux qui ne peuvent la lire dans l'original, elle n'est plus attrayante que dans le livre de Mgr l'évêque d'Orléans. Aussi, malgré notre goût pour les beaux livres, en appelons-nous de tous nos vœux une édition de moins de luxe, plus accessible à tous.

P. Douhaire.

L'*Harmodius* de M. de Laprade, cette curieuse étude d'après l'antique, dont les lecteurs du *Correspondant* ont eu, il y quelques mois, la primeur, paraît aujourd'hui en volume avec une préface inédite[1]. Il faut relire dans sa suite, et d'un trait, pour en bien comprendre la pensée et en bien saisir la beauté sereine, ce drame écrit dans un esprit entièrement opposé à celui qui a toujours régné et qui plus que jamais domine sur notre scène, cette tragédie où l'auteur s'est affranchi de toutes les combinaisons artificielles imposées par la tradition moderne, et en est revenu aux éléments primitifs du poëme dramatique, tel qu'on en voit l'idéal dans Sophocle. Il n'est personne qui n'ait entendu parler d'un essai de restauration de la Minerve de Phidias, exécuté par un artiste habile, sous la direction d'un Mécène érudit. C'est une tentative de ce genre qu'a faite M. de Laprade. A-t-il été plus heureux que M. Simard? Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Aux lecteurs qui ont fait une première lecture d'*Harmodius* à vérifier par eux-mêmes les impressions qui leur en sont restées.

[1] *Harmodius*, tragédie, par V. de Laprade. In-12, librairie Didier.

En même temps que sa tragédie grecque d'*Harmodius*, M. de Laprade donne, à la librairie Didier, une seconde édition (2 vol. in-12) de ses études d'esthétique littéraire qui, malgré leur gravité et leur titre à la fois trop abstrait et trop vague (*Du sentiment de la nature avant le christianisme et chez les modernes*) n'en ont pas moins, comme on le voit, fait leur chemin, et dont la place est aujourd'hui marquée entre les ouvrages de ce temps destinés à rester.

Un nouveau volume des *Nouveaux samedis* de M. de Pontmartin a paru depuis quelques jours à la librairie de Michel Lévy. C'est le septième de la série et le dix-huitième de cette suite de causeries célèbres sur les lettres et les arts, toujours aussi fines, aussi alertes, aussi mutines que le premier jour, et distribuant avec la même dextérité, selon l'occasion, l'épigramme et le compliment. Tous les articles que renferme ce volume sont datés de 1869. Leur ensemble forme en réalité l'histoire littéraire de cette année, non cette histoire matérielle comme la font certains annalistes de ce temps, en enregistrant à leur date et à leur rang les livres nouveaux jetés sur la place, mais cette histoire d'un ordre plus élevé qui, du capharnaum des livres, dégage et juge les idées qui les ont produits. Les noms nouveaux tiennent peu de place dans ce volume : trois, quatre au plus, mais qu'on a retenus : celui de l'auteur de l'*Histoire des princes de Condé*, celui du *Masque de fer*, et l'anonyme des *Mémoires d'un page de l'empereur Nicolas*. Quant au reste, ce sont gloires depuis longtemps consacrées, mais qu'on retrouve ici sans surprise, habitué que l'on est à les voir, comme le critique lui-même, se rajeunir et refleurir chaque année.

En relisant cette suite d'appréciations littéraires et morales si justes, si fines, et relevées d'un sel si attique, nous nous sommes démandé, comme du reste l'ont fait d'autres avant nous, comment il se fait que l'Académie française ne compte point encore M. de Pontmartin dans ses rangs. Ce n'est pas à une noble fille comme elle à faire des avances, il est vrai; espérons que ces préliminaires obligés viendront d'où ils auraient dû déjà venir, de la part du spirituel prétendant lui-même.

P. D.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 mai.

Il y a juste un an, à la date même où nous écrivons, une manifestation solennelle avait lieu : les élections de mai affirmaient avec éclat les aspirations libérales du pays, et peu après l'interpellation historique des 116 donnait la formule des revendications nationales. Le scrutin du 8 mai 1870 est-il le désaveu du vote législatif de 1869 ? Personne ne le pense, et le discours que l'empereur vient de prononcer témoigne que le gouvernement lui-même ne se méprend pas sur le caractère et la portée de ces deux grandes manifestations du sentiment public. Aux deux époques, c'est au nom de la liberté pacifique et régulière qu'a été sollicitée l'adhésion du pays ; dans les deux circonstances, c'est en faveur de l'ordre et du progrès légal que le pays s'est universellement prononcé. Pas un candidat, l'année dernière, ne s'est présenté sous le drapeau de la réaction ; pas un comité, cette année, n'a invoqué les idées d'ancien régime. Tous ont proclamé la nécessité des réformes ; et tandis que le cri de 1869 était : *Plus de pouvoir personnel ; la liberté !* la devise de 1870, composée par le gouvernement lui-même, disait explicitement : *Ni révolution, ni réaction : la liberté !* La pensée était donc bien identique, et le pays, dans ses deux décisions, est resté complétement fidèle à lui-même.

Nous regrettons que la vérification des votes plébiscitaires, sommairement faite au Corps législatif, n'ait pas mis davantage en saillie le sens intime et la vraie portée du scrutin. Il y avait là, non de vaines récriminations à ressasser, mais une importante leçon à dégager de ses ombres, et peut-être n'eût-il pas été indigne de quelque voix autorisée de s'en faire l'interprète. Au fond, nous avons

glissé du régime parlementaire dans le régime plébiscitaire, et tandis que la loi avait minutieusement et jalousement prévu tous les mouvements de l'un, elle n'a rien réglé du mécanisme et de l'action de l'autre. C'est un simple décret qui a limité la réponse, emprisonné dans un obscur et étroit monosyllabe la pensée, le vœu, les *desiderata* de dix millions d'hommes. La masse, docile à regret, s'est résignée à la formule arbitraire, après avoir essayé de dire, dans les réunions, dans les journaux, de toutes les façons extralégales, ses scrupules et ses réserves. Mais 112,000 électeurs n'ont pu se contraindre à répondre d'un seul mot à une question complexe, et ils ont stipulé sur leur bulletin même les conditions de leur assentiment ou les causes de leur refus. Ces bulletins, écrits par des mains souveraines, devaient-ils être annulés ou respectés? Nous ne l'examinons pas, bien qu'il semble difficile de leur opposer un texte victorieux. Mais les annotations qu'ils portaient n'en ont pas moins un caractère expressif et qui accentue avec netteté la pensée nationale. La plupart sont affirmatifs, et sans changer le résultat matériel du vote, ils lui donnent toute sa couleur et toute sa lumière. — « *Oui*, sans les articles 13 et 44, » disent beaucoup de ces bulletins. « *Oui*, pour les réformes libérales, » proclament un assez grand nombre d'autres. Et puis ces variations véritablement instructives : « *Oui*, avec une réduction des impôts, — *oui*, mais à bas le maire! — *oui*, mais pas pour le prince Napoléon; — *oui*, avec un bon conseil municipal; — *non*, à cause des gros traitements; — *non*, les impôts sont trop forts; *non* au pouvoir personnel; — enfin *oui* et *non* à la fois, s'appliquant à la première et à la seconde partie de la formule plébiscitaire. — Sauf quelques excentricités, n'y a-t-il pas là, comme en raccourci et sous une forme parfois naïve et saisissante, tout l'ensemble des désirs et des réserves du pays? Ce que 112,000 citoyens, laissant échapper le cri de leur conscience, ont risqué malgré l'interdiction légale, des millions d'électeurs l'eussent fait à leur exemple, sans le décret frappant de nullité tout bulletin explicatif, et la pensée générale eût acquis une expression précise et grandiose qui, tout en assurant au pouvoir la même force contre le désordre, eût sûrement éclairé sa marche en lui traçant le plus autorisé des programmes. Quoi qu'il en soit, on peut trouver dans le commentaire des 112,000 l'instinct et l'aspiration de l'immense majorité du pays. Ils ont parlé pour les timides, pour les résignés, pour tous ceux qu'enchaînait le respect de la loi, et le gouvernement fera bien de chercher, dans leurs restrictions et leurs désirs, le sentiment intime et persistant de la France.

La démocratie, habituellement plus rebelle aux leçons, paraît avoir compris cette fois l'enseignement du scrutin, et loin de dissi-

muler l'échec des doctrines révolutionnaires, elle avoue qu'elle a commis la faute de ne pas séparer sa cause de celle des « énergumènes » et des orateurs de clubs qui l'ont compromise. « Cette faute, nous l'expions durement, dit un de ses principaux organes; mais il faut la réparer, il faut repousser en toute occasion toute solidarité avec les doctrines insensées et avec les extravagants qui les professent; il faut éviter tout ce qui peut blesser des opinions respectables, alarmer les intérêts et ressembler à de l'ingratitude pour les services rendus à la cause commune[1]. » *Le Siècle* ne reconnaît pas moins le tort fait à sa cause par les folies du radicalisme, et la nécessité, pour se réconcilier avec la France, de répudier ouvertement des procédés et des théories qu'elle condamne. Enfin, la gauche parlementaire, se modérant à son tour, semble décidée à choisir un terrain moins stérile que celui de « l'implacable revendication » et des irritants souvenirs. Elle voit, avec un de ses membres les plus judicieux, que sa déroute a été causée par « l'action bruyante qui, depuis un an, a été si étourdiment substituée à l'œuvre sérieuse d'une politique prévoyante et sensée[2]; » et se conformant aux vraies dispositions du pays, elle tend sagement à remplacer l'agitation et le défi par une opposition pratique et constitutionnelle.

En atténuation des nombreux griefs qu'il a soulevés, le plébiscite aura du moins rendu ce service d'avoir ramené les partis à une exacte appréciation des choses, et en les éclairant sur leurs fautes passées, de les avoir pliés aux moyens légaux et pacifiques pour le triomphe de leurs opinions. C'est incontestablement là un résultat précieux et qui, sans compromettre l'avenir d'aucune idée ni d'aucune espérance, assure aux efforts de la nation la paix et la sécurité sans lesquelles tout progrès est irréalisable.

Pour connaître l'interprétation du pouvoir sur le scrutin du 8 mai, on attendait curieusement la reconstitution du ministère. Si les portefeuilles étaient remis aux chefs de la droite, aux agents *dévorants* du comité plébiscitaire, la réaction l'emportait et nous entrions dans l'ère aventureuse des innovations économiques. Si le gouvernement inclinait à maintenir la couleur libérale et conciliatrice de l'ancien cabinet, il ne lui était pas facile de trouver dans une assemblée restreinte et épuisée l'équivalent des ministres démissionnaires. Sur quels noms, sur quelle nuance allait-il arrêter son choix? Avec un sens et une habileté impossibles à méconnaître, il a écarté des amis dignes peut-être de récompense et des auxiliaires éminents, mais étrangers à la représentation nationale, pour aller prendre dans le

[1] Peyrat, *Avenir national.*
[2] M. Ernest Picard, *Électeur libre.*

parlement deux signataires des programmes libéraux du centre droit et du centre gauche, deux députés entourés d'une estime incontestée et attachés sincèrement au régime constitutionnel et parlementaire. Il s'agit moins ici de comparer les nouveaux ministres à leurs prédécesseurs que de discerner la pensée de leur élévation, que de méditer sur les autres préférences possibles et, dans une certaine mesure, légitimes. L'opinion ne s'y est pas trompée, et, dans son impartialité, elle a reconnu que, s'il était à peu près impossible de refaire le cabinet *introuvable* du 2 janvier, il était extrêmement aisé de nous donner beaucoup moins bien que l'administration du 15 mai ; — solution moyenne, à égale distance de ce qu'on pouvait craindre et de ce qu'il est permis de rêver, mais offrant en somme aux amis de la liberté plus de sérieuses garanties que de causes de défiance.

Toutefois le pays, inquiété par de vagues rumeurs, appelait une interprétation plus catégorique, et c'est de la bouche même de l'empereur qu'il attendait le suprême et dernier commentaire du scrutin. Il vient de l'entendre, et si ce commentaire ne dissipe pas toutes les obscurités, au moins reste-t-il conforme à l'esprit général de la situation. Si le chef de l'État dit résolûment aux perturbateurs qu'il fera respecter la volonté nationale, il ajoute aussitôt, à l'adresse des réactionnaires, que « le gouvernement ne déviera pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée : » et tout en montrant « l'empire affermi sur sa base, » il proclame le désir de « rallier les honnêtes gens de tous les partis » et de grouper « toutes les intelligences » pour travailler à la grandeur et à la prospérité communes. Ce sont là des intentions louables et auxquelles il convient d'applaudir, alors même que les moyens employés pour atteindre le but ne paraîtraient pas des plus efficaces. Suivant nous, c'est par une série de réformes politiques, s'étendant de la commune au parlement, que la stabilité peut être assurée, tandis que le discours du Louvre semble donner la préférence au programme administratif et économique vers lequel a toujours trop penché le second empire. Certes, c'est là un domaine important, et le peuple qui négligerait ces grands problèmes de la répartition des charges, de la production, de la richesse, attristerait bientôt les regards de la civilisation. Mais les sociétés n'ont pas que des intérêts matériels, et l'on peut affirmer que la satisfaction des besoins d'un autre ordre les prépare mieux que tout le reste à résoudre avec fruit les réformes sociales. Quelle assemblée aurait plus d'autorité pour le faire qu'une Chambre issue d'un franc système électoral, représentant les groupes naturels, les influences légitimes et les aspirations des localités ? Quelle force ne communiquerait pas au gouvernement désireux de mieux régler les rapports délicats du

capital et du travail une décentralisation sincère, appuyée sur le libre choix des maires et débarrassée des entraves de l'article 75? Ainsi que le disait dernièrement aux électeurs de la Vendée la voix expérimentée d'un illustre homme d'État : « Les révolutions ne sont désarmées et vaincues que par des principes, des institutions et des libertés. » Et quelles secousses plus redoutables à conjurer, quelles révolutions plus terribles à vaincre que celles qui peuvent naître des appétits soulevés et des convoitises égarées? La prudence conseille donc de préluder aux améliorations sociales par les progrès politiques et de désarmer les intelligences, d'adoucir les cœurs avant de toucher à la partie bestiale des sociétés.

Et quelle est la première des réformes préservatrices à accomplir? Nous l'avons dit bien des fois et nous ne nous lasserons pas de le redire : c'est la réforme électorale, parce qu'elle est la source de toutes les autres[1]. Certains réactionnaires du parlement, craignant par-dessus tout un appel au pays, affectent de trouver, dans quelques expressions vagues et courtoises du discours impérial, un affermissement à long terme de leurs pouvoirs. L'interprétation nous paraît abusive, car le chef de l'État, même sans nourrir aucun projet actuel de dissolution, peut se trouver demain dans la nécessité de recourir à cette mesure, et ne saurait dès lors aliéner d'avance et imprudemment sa liberté d'action. Avec le droit plébiscitaire, dont l'emploi se restreint par la gravité même du résultat, la faculté de dissoudre est la plus importante prérogative de la couronne; comment l'empereur, qui a sacrifié au maintien de l'un l'harmonie des esprits et l'existence d'un cabinet, abandonnerait-il l'autre avec une si facile insouciance? La vérité est que le plébiscite, loin d'avoir affermi le principe représentatif et parlementaire, l'a tout au contraire affaibli, énervé; et que ce principe salutaire ne retrouvera sa force et sa fécondité que le jour où il aura pu se retremper dans l'urne électorale. Si l'on veut dissiper toute confusion et finir promptement le trouble où nous a mis le plébiscite, il n'y a pas à hésiter. La révision de la procédure criminelle peut être utile, urgente même; la procédure électorale presse bien plus encore, et tout l'impose à la sollicitude active du pouvoir. Quoi! la Constitution est changée, les conseils municipaux, les conseils généraux et ceux d'arrondissement vont se renouveler; le Sénat lui-même reçoit du sang nouveau;

[1] Nous signalons avec empressement un remarquable travail que vient de publier M. le duc d'Ayen sous ce titre : *De la représentation des Minorités.* L'éminent auteur s'y prononce pour le système de l'élection double par circonscription. On pourra ne pas se rallier à ses théories, mais ce qu'il sera impossible de méconnaître, c'est le libéralisme élevé qui l'inspire et le talent élégant et solide avec lequel il expose et défend ses idées.

toutes les assemblées de France, depuis la plus modeste jusqu'à la plus haute, sont modifiées, transformées, rajeunies, et le Corps législatif, c'est-à-dire l'assemblée par excellence, celle qui a le plus besoin de ne pas vieillir et de rester en communication intime et incessante avec l'esprit public, le Corps législatif seul, issu d'un régime évanoui, resterait pendant cinq années encore debout et isolé dans nos institutions, comme la colonne en ruine d'un temple disparu? C'est impossible, et, quoi qu'il fasse, le gouvernement n'échappera pas à la logique invincible qui le poursuit. Hercule, dit la fable, vit s'ouvrir au début devant lui deux chemins; il prit le bon, celui du travail et de l'effort, qui le conduisit à l'immortalité. Sans être Hercule, le gouvernement a puisé dans le plébiscite une force incontestable : il la gardera longtemps intacte et féconde, s'il l'applique au travail de la liberté; mais elle se retournerait bientôt contre lui s'il oubliait la condition à laquelle il l'a reçue.

Le télégraphe annonçait hier qu'une insurrection venait d'éclater à Lisbonne, et que le vieux duc de Saldanha, forçant le palais de *Las Necessidades*, dictait au souverain humilié les lois de la révolution triomphante. De nos jours, toutes les demeures des rois deviennent autant de palais des Nécessités ; on n'y reste et surtout on n'y transmet le sceptre qu'en s'inspirant du besoin des peuples et en donnant une satisfaction de plus en plus large à cet idéal religieux, moral et politique, que la civilisation chrétienne fera toujours passer avant les questions secondaires de fortune et de bien-être.

La mort frappe autour de nous chaque jour les plus vaillants soutiens de cette civilisation, trop souvent minée par ceux-là mêmes qui seraient le plus intéressés à la défendre. Aux pertes cruelles qui nous ont récemment désolés et affaiblis, est venue s'ajouter celle de M. Villemain, un des plus anciens et des plus glorieux témoins de la liberté parmi nous. Nous ne saurions oublier que l'illustre apologiste de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle a honoré ce recueil de sa collaboration, et que, au nom de l'indépendance de l'esprit humain, il défendit les droits opprimés du Saint-Siége de la même plume qui venait de soutenir contre un pouvoir arbitraire la cause de la presse libre en France. Parlementaire et croyant, M. Villemain ne sépara jamais sa foi de ses convictions, et on l'a vu, jusqu'au bout, fidèle à la devise qu'il s'était faite : Catholique en religion, anglican en politique.

Qu'eût dit l'auteur de *Lascaris*, l'admirateur pénétré des Grecs polis et lettrés du quinzième siècle, s'il eût eu la douleur de contempler cette tragédie sauvage de Marathon qui désenchante si cruellement les enthousiasmes, et ne montre pour ainsi dire plus, dans l'antique et rayonnant berceau de la civilisation, qu'un

vil repaire de bandits ! Comme par un jeu amer de la destinée, tous les beaux noms, tous les poétiques et immortels souvenirs se trouvent unis et humiliés dans ce drame lugubre : un des scélérats s'appelle Périclès, c'est de l'Hymette que la bande est descendue, c'est sur le glorieux théâtre des exploits de Miltiade que l'acte de brigandage s'accomplit, c'est enfin sur le Pentélique que sont traînées les victimes ! On s'attriste peut-être encore plus qu'on ne s'indigne de cette chute immense, et la colère a moins de part que la compassion dans le sentiment qu'inspire une décadence aussi profonde !

Mais l'Europe, justement émue, n'a-t-elle aucune part dans ces incidents douloureux, et après avoir généreusement ressuscité la Grèce, lui a-t-elle bien toujours montré l'exemple des vertus et des lois qui font la dignité comme la sécurité des nations ? Hélas ! il faut le dire : quand certains gouvernements ont mis le brigandage dans la politique, ils ont ouvert les grands chemins à de subalternes imitateurs, et ceux qui ont effrontément déchiré le droit public enseignaient assez mal le respect du droit privé. Comment en effet respecter encore des moulins, quand on voit voler impunément tant de provinces ? L'Italie, qui se plaint de compter un de ses enfants dans le massacre de Marathon, n'a-t-elle pas elle-même consommé l'acte de brigandage le plus scandaleux du siècle et odieusement égorgé des enfants héroïques, au mépris des menaces de la France et sous les yeux même du diplomate qui vient de prendre la direction de nos affaires étrangères ? Aujourd'hui, le brigandage envahit la péninsule entière ; des Calabres à la frontière helvétique, il inquiète ceux qui le fomentaient jadis, il menace l'édifice qu'il a construit ! Voilà comment se venge la justice, en retournant contre ceux qui l'ont blessée les armes employées à la meurtrir, et en montrant au monde que le droit seul constitue le fondement durable des États.

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES

QUESTIONS MONÉTAIRES

AVANT 1789

ET SPÉCIALEMENT SOUS LE MINISTÈRE DE COLBERT

Un ancien ministre du premier Empire, justement estimé et doué d'un esprit d'initiative qui n'eût demandé qu'à s'affirmer, le comte Mollien, disait en 1829 à la Chambre des pairs, dans une discussion relative à la refonte des anciennes espèces, que la monnaie ne remplissait jamais mieux son rôle que lorsqu'elle ne faisait pas parler d'elle. On put croire, après la loi constitutive du 7 germinal an XI (28 mars 1803), que les questions monétaires qui avaient, pendant une longue série de siècles, causé tant d'embarras au gouvernement et de mécomptes aux particuliers, n'auraient plus qu'une gravité secondaire. Loin de là, on les voit aujourd'hui se représenter sous des formes nouvelles et susciter des problèmes dont la solution divise les meilleurs esprits. En présence de ces difficultés sans cesse renaissantes, on comprend la prodigieuse quantité d'édits, de déclarations et d'arrêts contraires, la plupart aussitôt rapportés que rendus, de l'ancienne monarchie. Le lecteur s'en fera une idée par ce fait que, pendant le ministère de Colbert seulement, c'est-à-dire de 1661 à 1683, on compte plus de sept cents actes concernant le monnayage, l'affinage, l'orfévrerie, les excès somptuaires, les mines, tout ce qui se rattachait enfin, de près ou de loin, à Paris comme dans les provinces, à la recherche ou à la mise en œuvre des métaux précieux. Naturellement, un assez grand nombre d'ouvrages ont été consacrés à la question des monnaies. Le plus ancien et l'un des plus remarquables au point de vue théorique, est le traité de Ni-

cole Oresme, dont M. Wolowski a donné en 1864 une très-bonne édition[1]. Viennent ensuite les Traités de Le Blanc, de Boizard, d'Henri Poulain, l'Essai de Dupré de Saint-Maur, le Dictionnaire d'Abot de Bazinghem, simple compilation alphabétique des travaux antérieurs. Cependant aucun de ces auteurs n'a fait, à proprement parler, l'histoire de l'administration des monnaies en France. MM. de Wailly et Mantellier ont récemment élucidé, dans de savants mémoires[2], divers côtés de cet important sujet ; mais l'ensemble est encore à traiter.

Quelles furent sur les monnaies les idées du grand administrateur du dix-septième siècle ? et d'abord, Colbert eut-il, sur ce point, des principes arrêtés, un système ? En 1681, il écrivait à l'intendant de Provence : « Rien ne marque plus la dignité et la grandeur des Estats que l'uniformité dans les monnoyes, et aussytost que cette grandeur et cette dignité viennent à baisser, la première marque se trouve dans l'abaissement des monnoyes et la différence des prix dans les différentes provinces. » On voit par là que les dommages causés à l'État, au commerce, aux particuliers, par l'instabilité de la valeur des espèces, n'avaient pas échappé à l'illustre ministre. Comment chercha-t-il à y remédier ? en quoi consistèrent ses moyens d'action ? eurent-ils les résultats désirés ? Ces questions auraient, si elles pouvaient être suffisamment éclairées, un véritable intérêt. Par malheur, ses lettres, si nombreuses qu'elles soient, en parlent rarement, et comme il s'en est nécessairement beaucoup occupé (le nombre des édits spéciaux rendus sous son ministère en est la preuve), on doit craindre que sa correspondance avec la Cour des monnaies ne se soit égarée[3]. Force sera donc de rechercher les principes qui l'ont guidé dans la multitude de ces édits, rendus pour la plupart sur son rapport et contre-signés par lui. Mais auparavant il importe

[1] Avant Nicole Oresme, un recteur de l'Université de Paris en 1327, le fameux Jean Buridan, avait émis sur les monnaies des vues ingénieuses et très-nettement formulées pour le temps. M. Jourdain, de l'Institut, les a résumées dans un curieux mémoire, *Les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge*.

[2] En voici les titres :

1° *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, par M. N. de Wailly, de l'Institut ; in-4, 1857 ;

2° *Recherches sur le système monétaire de saint Louis*, par le même ; in-4, 1857 ;

3° *De l'exposition des monnaies étrangères en France. — De la contrefaçon des espèces françaises et du faux monnayage du onzième au dix-huitième siècle*, par M. P. Mantellier ; Paris, 1867, in-8, 68 pages.

[3] Il n'en existe aucune trace ni aux Archives de l'Empire, ni à celles des finances, ni à la Commission des Monnaies.

d'examiner quelles avaient été les principales mesures adoptées par quelques-uns de ses prédécesseurs, notamment par le plus illustre d'entre eux, Sully. On saura ainsi quelle était au juste la situation lorsqu'il arriva au pouvoir, et il sera plus facile de faire la part d'éloge ou de blâme qui lui revient pour les actes auxquels il a attaché son nom. Un résumé rapide des principales mesures adoptées par ses successeurs jusqu'au moment où la Révolution brisa tous les vieux cadres et inaugura l'ère des grandes réformes, servira en quelque sorte d'épilogue à cette étude.

I

Deux causes graves de perturbation ont pesé longtemps sur nos monnaies. Il faut placer au premier rang, à raison de son ancienneté et du dommage particulier qui en résultait, l'altération qu'elles subirent durant des siècles par l'abaissement du titre. Que cette altération fût clandestinement pratiquée, comme cela arrivait le plus souvent ; qu'on l'opérât le front levé et en plein soleil, dans un prétendu intérêt général, elle n'en était pas moins contraire à la morale et à la bonne administration. Dans le premier cas, c'était un vol ; dans le second, une faute qui, tout en paraissant utile au roi lui était presque aussi nuisible qu'à ses sujets. On sait le surnom énergique infligé par Dante à Philippe le Bel. Vingt-deux variations dans la valeur des monnaies, pendant les dix-neuf dernières années de son règne seulement, avaient exaspéré les esprits. De toutes parts, à Paris, dans les provinces, on demandait le rétablissement de la monnaie de saint Louis ; mais cela même n'était pas facile, et Philippe le Bel en fit l'épreuve. Écoutons M. de Vailly : « Les petits locataires, qui s'étaient facilement habitués à voir décroître successivement les loyers jusqu'au-dessous du tiers de leur valeur primitive, refusèrent de les acquitter en bonne monnaie. Une émeute terrible éclata dans Paris ; des maisons furent pillées et brûlées ; le roi fut bloqué dans le Temple, et la foule empêcha même d'y introduire des vivres. Il fallut livrer bataille et pendre les plus mutins [1]. » Les choses restèrent en l'état ; mais à la mort du roi, une réaction impitoyable eut lieu, et Enguerrand de Marigny, son âme damnée, fut sacrifié à l'irritation du peuple et des grands. Moins connu sous ce rapport que Philippe le Bel, le roi Jean ne lui cède en rien ; et des écrivains impartiaux ont relevé que, de 1351 à 1360, la livre tour-

[1] *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, p. 34.

nois changea soixante et onze fois de valeur[1]. « Le mal, dit-on, fut d'autant plus grave qu'au lieu d'une altération progressive, il se produisit des changements en sens inverse, et que la hausse succéda onze fois à autant de baisses différentes. Il serait peut-être difficile de décider si le régime des assignats fut plus désastreux pour la France que les pratiques déplorables du roi Jean[2]. » Plus tard, pendant la minorité de Charles VII, il y eut un moment où les monnaies furent affaiblies à tel point, que leur valeur réelle se trouva au-dessous de la valeur nominale de 271 livres 10 sous sur le marc d'argent, et de 2,527 livres sur le marc d'or[3]. Ajoutons que la France ne suivait pas seule, comme on se le figure toujours dans les cas analogues, ces détestables errements ; l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Allemagne, la Savoie et Naples n'étaient pas en reste, et cela dura ainsi plusieurs siècles. Vainement dénoncée par les papes, par les écrivains, par les états généraux ; objet incessant des malédictions des peuples, qui en souffraient le plus, la falsification des monnaies, œuvre de ceux dont le devoir était de les préserver de toute atteinte, avait un nom significatif : on l'appelait, en l'assimilant à une sorte de peste, *morbus numericus*[4]. Mais il est juste de constater que si le mal dura trop longtemps, il finit aussi plus tôt qu'on ne croit. A dater de Louis XI, les rois de France renoncèrent aux altérations frauduleuses[5]. S'il y eut encore depuis des gains illicites sur les monnaies, ce fut ostensiblement ; nous en aurons un exemple célèbre sous Colbert même, par la fabrication excessive du billon, et d'autres,

[1] Durant cette courte période de temps, le prix du marc d'argent fin tomba à 4 livres 4 sous et s'éleva jusqu'à 102 livres. Les variations étaient si brusques, qu'après avoir atteint ce maximum extravagant le 21 mars 1359, il retombait le 31 du même mois à 11 livres. (Le Blanc, *Traité historique des monnoies*, p. 268 et 408.)

[2] M. de Wailly, *loc. cit.*, p. 31 et 64.

[3] M. Mantellier, *loc. cit.*, p. 22. — D'après Le Blanc, *loc. cit.*, p. 246 : « Le marc d'argent dont on payoit aux Monnoyes 90 livres s'exposoit, étant converty en monnoye, pour 361 livres 10 sols... Le marc d'or fin qui étoit taxé à 320 livres valoit, étant converty en monnoye, près de 2,847 livres. »

Voici, suivant M. de Wailly, *loc. cit.*, p. 43, les moyens employés en pareil cas :

« Quand on voulait réaliser un bénéfice par une émission nouvelle, on démonétisait toutes les espèces qui avaient cours et l'on enjoignait aux détenteurs de les porter aux ateliers monétaires et chez les changeurs, où chacun recevait en échange une monnaie plus mauvaise, il est vrai, *mais qui était indispensable pour se procurer la subsistance de chaque jour; car, en pareille circonstance, les halles et les boutiques étaient surveillées par des agents intéressés à s'enrichir, en confisquant tout ce qui était prohibé.* »

[4] M. Wolowski, *Traité des monnaies* de Nicole Oresme; *Introduction*, p. XI.

[5] M. Mantellier, *loc. cit.*, p. 23.

vers la fin du règne, quand, pour sortir d'une crise redoutable, Pontchartrain, Chamillart et Desmarest émirent des pièces ne représentant guère plus de la moitié de leur valeur nominale.

La circulation des monnaies étrangères amena des difficultés moins graves peut-être que l'altération du titre, mais nombreuses et longtemps inextricables. Prohibées jusqu'à Charles VI qui, le premier, autorisa l'entrée dans le royaume de celles de Bourgogne, de Flandre et d'Angleterre, elles s'imposèrent, une fois la digue rompue, au point qu'il fallut deux siècles et demi pour s'en débarrasser. « Depuis lors, disait la Cour des monnaies, en 1676, n'avons eu que désordres et confusions. » Ce qui avait motivé les admissions autorisées par Charles VI, c'était l'élévation relative du titre. Quand Louis XI fut revenu aux espèces de bon aloi, on crut qu'il serait aisé d'exclure les pièces étrangères, mais la voie était frayée, l'habitude prise, et ce qui avait paru facile se trouva impossible. On fixa un délai pour leur expulsion, on menaça de les décrier, puis le moment arrivé, on recula de peur de jeter un trouble trop grand dans les transactions. Les conditions économiques avaient d'ailleurs bien changé depuis l'introduction en Espagne, et de là dans l'Europe entière, des métaux précieux du nouveau monde. D'autre part, bien des monnaies étrangères surpassaient les nôtres par la beauté des empreintes ; enfin, une activité aujourd'hui à peine soupçonnée régnait dans l'Europe occidentale, et le nombre des marchands, des étudiants, des curieux circulant d'un royaume à l'autre, était considérable. Par sa position centrale, par son luxe, par ses écoles et son industrie, la France exerçait une puissante attraction ; aussi les espèces de tous les pays y affluaient-elles. Plus recherchées à raison de leur exécution que les monnaies françaises, dont quelques-unes avaient cependant plus de valeur réelle, elles les refoulaient à l'étranger pour y être fondues avec bénéfice. On comprend que, fatiguée de cette subordination humiliante et de ce trafic ruineux, la France dut finir par les décrier. Ce moyen étant insuffisant, les ministres surhaussaient arbitrairement les monnaies françaises, mais aussitôt le public, entiché des espèces étrangères, rétablissait l'équilibre. On a constaté qu'une fois entre autres, au seizième siècle, par suite de cette concurrence l'écu d'or s'éleva de 15 sous dans l'espace de sept ans. Si bien que, d'après un écrivain spécial, une personne qui avait emprunté en 1568 une somme de 1,000 livres et avait reçu cette somme en 378 écus d'or, se libérait en 1575 en remboursant 294 écus. En quinze ans, le prêteur avait perdu 84 écus sur 378 ; son capital s'était amoindri de près d'un quart[1].

[1] M. Mantellier, *loc. cit.*, p. 32.

Le surhaussement arbitraire des monnaies indigènes par l'État, et des monnaies étrangères par le public, était-il la vraie cause du mal? N'était-elle pas plutôt dans l'accroissement continu des métaux précieux que le nouveau monde envoyait à l'ancien? En 1577, la Cour des monnaies, persuadée que le malaise venait de l'abondance des espèces étrangères, proposa de les décrier toutes; elle demandait en même temps que le compte en sous et livres, essentiellement variable, fût remplacé par le compte en écus, monnaie fixe, réelle, et que le cours de l'écu fût ramené à 60 sols, en attendant de le remettre à 50. Approuvées, sauf en ce qui concernait les monnaies espagnoles, auxquelles on ne voulut pas fermer le royaume, qu'elles approvisionnaient d'or et d'argent, ces dispositions donnèrent lieu à des complications contre lesquelles Sully et les surintendants qui lui succédèrent se débattirent vainement.

Le ministre de Henri IV eut surtout fort à faire. La solution d'un grave problème s'était d'abord imposée à lui. La proportion de la valeur entre l'or et l'argent, qui est aujourd'hui en France de un à quinze et demi, se trouvait, quand il arriva aux affaires, de un à onze, tandis qu'elle était de un à douze et demi en Allemagne, et de un à treize un tiers environ en Espagne, en Angleterre, en Flandre. On croira sans peine que cette inégalité avait pour la circulation intérieure et internationale les plus fâcheuses conséquences. Que fit le surintendant? Un édit du 30 mars 1594, renouvelé le 2 décembre 1596, défendit de recevoir les écus d'or pour plus de 60 sous, le franc d'argent pour plus de 20, et le quart d'écu pour plus de 15. C'était une consécration nouvelle du fameux édit de septembre 1577, rendu sur les doléances de la Cour. Mais les difficultés ne disparurent pas pour cela; elles n'étaient qu'ajournées, et le 16 septembre 1602 la matière dut être réglée une fois de plus. Sur ce que le compte par écus aurait occasionné le renchérissement de toutes choses, Sully fit décréter, contrairement à l'édit de 1577, qu'à l'avenir on ne compterait plus que par livres, comme autrefois. Il haussa ensuite le prix légal des diverses monnaies et releva, dans une mesure d'ailleurs très-restreinte et insuffisante relativement à l'étranger, le rapport entre l'or et l'argent. « Le désordre des monnoies, dit un économiste du dix-huitième siècle, provenoit de la proportion basse de l'or à l'argent, c'est-à-dire de ce qu'un trop petit nombre de marcs d'argent fin équivaloit à un marc d'or fin. » Et, après avoir fait remarquer que sous Louis XIII, la proportion, élevée d'abord de 1 à 13 1/11, fut portée en 1636 de 1 à 14 37/52, il ajoute : « Ce qu'on vient de voir sur la proportion des monnoies d'or et d'argent confirme le sentiment de M. Law, que les États ne doivent point fixer la proportion entre les métaux, parce qu'elle varie sans cesse, et ce

changement occasionne dans l'intervalle des transports ruineux, ou nuit à certains commerces. Il suffit que le prix du marc d'argent soit fixé; le commerce fixera suivant ses besoins le prix du marc d'or[1].»

L'édit de 1602 sur les monnaies avait soulevé, malgré la droiture des intentions, une vive opposition dans le public. De son côté, le parlement fit des remontrances et ne céda qu'à deux jussions royales. Enfin les prévisions du ministre ne se réalisèrent pas, car la valeur des monnaies ne fit qu'augmenter. « Ceux qui avoient conseillé au roy de faire l'édit de 1602, a-t-on dit à ce sujet, furent bien surpris quand ils virent un tel désordre. Alors ils commencèrent à demander des avis. On fit une infinité d'assemblées à Paris et à Fontainebleau, même en présence du roy; mais les opinions furent si partagées qu'on ne put prendre aucune résolution certaine. Tout le monde convenoit qu'il falloit défendre le cours des monnoies étrangères, et que tant qu'elles seroient reçues dans le royaume l'on ne pourroit jamais empêcher le surhaussement des monnoies. La mort du roy interrompit les conférences[2]... » L'auteur, qui ne parle que des mesures réalisées, ne mentionne pas un incident où la Cour des monnaies lutta avec Henri IV, et finit par l'emporter. Il s'agissait d'un sieur de Bagarris qui demandait à faire frapper 820,000 livres en espèces de cuivre ou de billon, sur lesquelles il aurait gravé, par un procédé nouveau, les exploits du roi. Séduit par les droits de seigneuriage à percevoir et par le côté pittoresque du projet, Henri IV hésitait; mais la Cour protesta par le motif que les monnaies de cuivre et de billon, déjà trop abondantes, et n'ayant pas le tiers de leur valeur courante, tomberaient à rien si l'on en émettait de nouvelles. On connaît l'humeur gasconne du prince. Il demandait un jour à Bagarris de quel pays il était : « De Périgord, sire. — Ventre saint-gris, répliqua Henri IV, je m'en suis toujours douté, car en ce pays-là ce sont tous faux-monnoyeurs[3]. »

Deux édits de 1609 ne furent pas mieux accueillis que celui de

[1] Forbonnais, *Recherches sur les finances*, édit. in-4, t. I, p. 52 et 53. — Il est à remarquer que la question ainsi tranchée par Law et par Forbonnais est précisément la plus importante de celles qui sont aujourd'hui discutées. C'est, au fond, l'unique problème à résoudre. On sait combien la controverse est vive sur ce point.

[2] Le Blanc, *loc. cit.*, p. 374. — Il y a de Henri IV, sur l'impôt de la monnaie, une réflexion caractéristique qu'on ne sera pas fâché de retrouver ici :

« Les rois mes prédécesseurs tenoient à déshonneur de sçavoir ce que valoit un teston; mais quant à moy, je voudrois sçavoir ce que vaut une *pite* (le quart d'un denier) et combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée...» (Mathieu, *Histoire de Henri IV*, livre IV, p. 832.)

[3] *Journal de L'Estoile*; Henri Poulain, *loc. cit.*, p. 85.

perd plus qu'eux, puisqu'ils sont les plus riches de l'État[1]. » Qu'on ajoute à ces complications et à ces éléments de désordre l'importation incessante des monnaies étrangères faibles de poids ou altérées, qu'il fallait décrier à chaque instant, l'exportation, malgré les peines les plus sévères, des monnaies françaises d'un titre plus élevé, et l'on s'expliquera cette multitude d'abus, résultant en partie de la force des choses, en partie de fausses mesures et du défaut d'entente des gouvernements; on comprendra enfin les réclamations continuelles et les récriminations que ces abus soulevaient.

Pendant que les ministres, la Cour des monnaies et le parlement s'évertuaient à trouver la solution de ces difficultés, la fabrication des espèces faisait en France un pas immense. La mise en pratique, après quelques obstacles heureusement surmontés, de procédés nouvellement découverts, coïncidant avec les chefs-d'œuvre de Guillaume Dupré et de Jean Warin, fait du règne de Louis XIII, au point de vue de l'art monétaire, une époque privilégiée. Né à Liége en 1604, formé à l'école de Dupré, le plus habile graveur en médailles que la France ait possédé[2], connu dès 1629 par quelques pièces justement remarquées, Jean Warin, qui était aussi un sculpteur distingué, devenait successivement garde et conducteur général, puis contrôleur et enfin tailleur ou graveur général des monnaies. Plus tard, il fut nommé conseiller secrétaire du roi et intendant de ses bâtiments[3]. Un habile mécanicien vint à point le seconder. Les lames de métal destinées à former les disques monétaires étaient jusqu'alors réduites à l'épaisseur voulue au moyen du marteau, procédé rudimentaire qui ne permettait pas d'atteindre la précision et l'uniformité indispensables. Nicolas Briot, graveur général des monnaies, montra qu'on pouvait fabriquer ces disques à moins de frais, plus vite et mieux, à l'aide de presses, balanciers, découpoirs et laminoirs. C'était, comme cela se voit depuis l'origine des sociétés, l'outil, la machine, détrônant le travail à la main. Naturellement, Nicolas Briot rencontra des

[1] *Traité*, etc., p. 376 et 386.

[2] On peut voir dans les vitrines du musée de la Monnaie, à Paris, une série de médailles de Guillaume Dupré, d'une grande beauté ; elles représentent Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIII, le maréchal de Toiras, etc.

[3] Le célèbre graveur passait pour fort avare, et, s'il faut en croire Gui Patin (lettre du 22 décembre 1651), sa fille aînée, qu'il avait forcée d'épouser un correcteur des comptes, boiteux, bossu, plein d'écrouelles, s'était empoisonnée de chagrin. Un de ses fils, Henri Warin, dont l'inconduite lui causa de grands soucis, fut mis à la Bastille le 28 janvier 1661, pour sa dissipation. Jean Warin mourut le 26 août 1672. (Voir les *Lettres de Gui Patin*, le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, de M. Jal ; les *Archives de la Bastille*, par M. François Ravaisson, I, 263 ; les *Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France*, par M. Albert Barre, 1867, in-4, p. 9.)

opposants. « Tout ce que la cabale et la malice peuvent inventer fut mis en usage, » dit un contemporain[1]. Le malheur voulut que, sur l'avis d'un de ses conseillers, trop attaché aux vieilles méthodes[2], la Cour des monnaies repoussât l'invention de Briot, qui la porta en Angleterre, où l'on eut hâte de l'utiliser. Il s'y fixa et y mourut vers 1646[3]. Déjà, au surplus, grâce à la protection du chancelier Séguier, les machines nouvelles avaient été introduites à la Monnaie de Paris, et elles fonctionnèrent si bien, qu'en 1645 la fabrication au marteau y était interdite. La légende d'une monnaie gravée par Warin : *Ludovico XIII restitutori monetæ*, consacra ces heureux changements[4].

Mais si les procédés se perfectionnaient, il s'en faut de beaucoup qu'au point de vue économique les difficultés fondamentales fussent vaincues. Loin de là, des surhaussements et des abaissements alternatifs amenaient fréquemment des perturbations dont tout le monde souffrait, hors les changeurs que ces bouleversements continuels enrichissaient. Les expédients commandés par la constante pénurie du Trésor et les tâtonnements incessants sur la marche à suivre ne pouvaient que perpétuer le mal. On en eut la preuve sous Louis XIII et dans la première partie du règne de Louis XIV. Un édit de 1639 avait autorisé l'émission de monnaies d'argent d'une épaisseur inusitée et d'un titre très-bas, double motif pour qu'elles fussent fourrées ou contrefaites, ce qui ne manqua pas. Il avait été décidé, en outre, que toutes les espèces circulant dans le royaume seraient reçues sans être pesées. Les rogneurs et les faux-monnayeurs trouvèrent seuls leur compte à cette mesure; aussi fut-elle abandonnée en 1640. On statua que les espèces d'or légères seraient décriées et converties en louis; de plus, comme les pistoles d'Espagne, que le nouvel édit atteignait principalement, étaient d'un titre inférieur aux pièces françaises, on adopta ce titre afin d'éviter les frais d'affinage[5]. Les troubles de la Fronde avaient, cela va sans dire, occasionné une grande rareté de numéraire, et, par suite, la valeur de toutes les monnaies s'était accrue. Qu'imagina-t-on pour remplir les

[1] Le Blanc, *loc. cit.*, p. 376 et 384.

[2] Henri Poulain, *Traité des monnoies*, p. 274. — La prétendue supériorité de l'ancienne fabrication y est soutenue dans deux longs mémoires.

[3] M. Albert Barre, *loc. cit.*, p. 9.

[4] Le Blanc, *loc. cit.*, p. 385. — La légende de cette monnaie n'existe que sur le pied-fort. — Le pied-fort est le type pesant quatre fois le poids d'une monnaie. Il n'en était frappé qu'un très-petit nombre, dix à douze. Aussi ces spécimens sont-ils très-recherchés par les collectionneurs.

[5] Les espèces d'argent, les seules susceptibles alors d'être altérées, furent décriées à leur tour en 1641.

vides du Trésor? Un édit de 1653 décréta la diminution graduelle d'un sixième sur les monnaies et la constitution de 400,000 livres de rentes sur la ville. Comme on s'y attendait, les prêteurs accoururent, et le surintendant fit un véritable coup de filet[1]. En même temps, on décria toutes les monnaies étrangères, à l'exception des pistoles d'Espagne dont le cours fut fixé à 10 livres. En 1655, lorsqu'on voulut relever le titre des monnaies, il y eut une protestation des plus vives. Les adversaires de l'édit objectèrent que ce qui *travailloit le plus le pauvre peuple*, c'était le changement continuel du cours de la monnaie; que l'incertitude de sa valeur pesait sur les contrats, les gages, pensions, rentes, etc.; qu'en 1535, Charles-Quint ayant abaissé le titre de la monnaie d'or à 22 carats, les divers États de l'Europe l'avaient imité *pour conserver une correspondance si nécessaire dans le trafic;* que le nouvel édit ne profiterait qu'à l'adjudicataire, et qu'il en résulterait pour les détenteurs des pièces décriées une perte d'un dixième sur l'or et de trois dixièmes sur l'argent. Le gouvernement s'empressa de donner à toutes ces assertions un démenti catégorique, formel[2]; puis, peu de temps après, comme par une illumination soudaine, l'édit de décembre 1655 fut annulé et un nouvel édit porta qu'à dater du 1er février 1657 on reviendrait à l'ancien titre[3].

Nous touchons à l'administration de Colbert. Une lettre qu'il écrivit à Mazarin, le 24 mai 1657, jette un singulier jour sur un genre d'opérations plus que suspectes du cardinal; elle nous initie en outre à certains procédés du temps pour augmenter les ressources du Trésor. Il faut savoir qu'à cette époque Mazarin s'était chargé de la fourniture du pain de munition pour l'armée de Catalogne. De la part d'un premier ministre, ce n'était guère convenable; mais la question n'est pas là. Voici quelques détails instructifs, tirés de la missive de Colbert à Mazarin : « M. le procureur général (c'était alors

[1] Voici comment Fouquet, un des auteurs de l'opération, en parle dans ses *Défenses*, édit. de 1665, t. II, p. 63 :

« Ces deux années (1653 et 1654), on ne manqua pas d'argent... La raison de cette facilité provenoit du rabais des monnoies; les pistoles ayant été réduites de douze livres à dix, l'argent blanc à proportion, et la réduction ne s'en faisant que peu à peu en divers termes, de trois mois en trois mois, *tous ceux qui vouloient éviter la perte apportoient leur argent avant le terme ou le prêtoient aux traitans de leur connoissance*. Ainsi, tout le monde avoit alors du crédit... Les monnoies étant réduites à leur prix, le crédit manqua tout à coup. » On le croit sans peine; mais quel nom donner à l'opération?

[2] Arch. des Monnaies, *La vérité descouverte sur le sujet de la nouvelle monnoie*, 6 pages in-4 sur 2 colonnes. — (*Édits, déclarations, de décembre* 1655 *à novembre* 1661.)

[3] Le Blanc, *loc. cit.*, p. 387 et 392.

Fouquet, qui par un étrange abus cumulait ces fonctions avec la surintendance) m'ayant dit qu'il assigneroit la dépense du pain de munition sur une fabrique de menue monnoye que l'on va faire dans tout le royaume, il est impossible d'empescher que les traitans ne connoissent que ces assignations auront esté données pour le remboursement de Vostre Éminence, et qu'ils ne disent ensuite dans toutes les provinces, que cette fabrique est pour elle[1]. » L'opération dont il s'agit avait d'autres conséquences que dévoile un mémoire anonyme remis à Fouquet vers la même époque. « La France, y est-il dit, est épuisée d'argent pour la fabrication de ces basses monnoies qui consistent en pièces de cinq sous. Faute de billon étranger, on refond pour les fabriquer, dans les hôtels des monnoies, tous les écus blancs et les autres espèces d'argent. Comme ces pièces de cinq sous passent avec un bénéfice un peu considérable au Levant, on y en porte quantité, sans espoir de retour. Mais le profit n'est qu'apparent, car les marchandises qu'on reçoit en échange sont augmentées à proportion, ce qui est contraire au commerce et l'a détruit... Le trafic des pièces de cinq sous n'est avantageux que pour quelques personnes qui ont intelligence et commerce avec les maîtres des monnoies[2]. »

Les crises dont je me suis proposé d'esquisser le tableau approchent enfin de leur terme. A l'époque où Colbert succéda à Fouquet, les diverses monnaies étrangères qui, depuis des siècles, s'étaient comme substituées à celles du royaume, avaient en grande partie disparu, à l'exception de la pistole d'Espagne, assimilée aux meilleures espèces françaises, au point que la Cour des monnaies proposait d'en interdire l'exportation. En même temps, une sécurité jusqu'alors inconnue faisait sentir son influence : le crédit s'élargissait, et le papier de banque remplaçant les envois de numéraire à destination, non-seulement de l'intérieur, mais encore de l'étranger, simplifiait singulièrement les transactions commerciales. Un grand règne commençait. Réglée par des nécessités réciproques, la législation sur le monnayage avait alors atteint chez les diverses nations de l'Europe une stabilité relative ; le rapport de l'or à l'argent était devenu à peu près uniforme, et cet équilibre général rendait chaque État maître de sa police monétaire[3]. C'est dans ces circonstances que Colbert arriva au ministère ; nous allons voir, autant qu'il sera possible à l'aide de ses trop rares dépêches sur la matière

[1] M. Chéruel, *Mémoires de Fouquet*, I, 324.
[2] *Ibid.*, I, 312.
[3] M. Mantellier, *loc. cit.*, p. 44.

et des édits et arrêts du temps, quels furent, dans cette branche si importante de l'administration, ses principes, ses idées, ses actes.

II

Un des coryphées du dix-huitième siècle, Condorcet, a dit avec une assurance qui a pu imposer : « *Je me rappelle avec tremblement que Colbert commença son ministère par une banqueroute et le finit par de la fausse monnaie*[1]. »

J'ai raconté ailleurs l'histoire de la banqueroute. Sous la Fronde et pendant les années qui suivirent, les rentes sur l'hôtel de ville, tombées à vil prix, furent rachetées en grande partie par des spéculateurs qui comptaient bien réaliser de gros bénéfices. L'État devait-il continuer de payer intégralement l'intérêt? Aujourd'hui, grâce aux progrès de la morale publique, pareille question ne serait plus même posée. Faut-il s'étonner qu'il en ait été autrement il y a deux cents ans? Déjà Fouquet avait entrepris de réduire les rentes d'un tiers. Colbert entra hardiment dans cette voie, la seule où il l'ait suivi, et fit décider par le Conseil qu'on rembourserait aux porteurs de titres la somme payée par eux au moment de l'achat, déduction faite des arrérages touchés depuis lors. Certes le remède était violent, mais les circonstances lui servent peut-être d'excuse. Il est certain que l'abus avait été scandaleux et le profit des spéculateurs excessif. Un administrateur du dernier siècle a fait, au sujet de cette réduction, la remarque suivante : « Nous voyons ce même projet dans le *Testament politique* du cardinal de Richelieu; la paix en facilita l'exécution à Colbert qui ne mérite pas moins de gloire... Il faut convenir que la conjoncture étoit heureuse pour la libération de l'État par des retranchemens sur des parties dont la finance avoit été si foible et les arrérages considérables[2]. »

Le reproche d'avoir fabriqué de la fausse monnaie est-il plus fondé? L'opération à laquelle Condorcet fait allusion n'ayant été autorisée qu'en 1674, nous l'examinerons plus loin. Une des premières mesures du ministre avait été de décider que toutes les fermes seraient mises aux enchères. C'était d'ailleurs, en ce qui concerne les monnaies, l'usage déjà établi, car une adjudication avait été

[1] *Œuvres*, édit. Arago, I, 134; lettre à Voltaire du 13 novembre 1776.

[2] Arch. des Finances, *Administration des recettes et dépenses du royaume;* manuscrit in-folio, sans nom d'auteur.

faite en 1659, pour trois ans, moyennant le payement annuel de 60,000 livres. Une nouvelle adjudication eut lieu en 1662, pour neuf années, et la ferme monta cette fois à 102,000 livres, preuve évidente de la reprise des affaires et de la confiance qu'inspirait le remplaçant de Fouquet. D'anciens arrêts du conseil avaient dans des moments d'aberration, défendu le transport des matières d'or et d'argent et des espèces étrangères *dans l'intérieur même du royaume*, sous peine de confiscation et d'emprisonnement. Ces dispositions avaient, il est vrai, été abolies, mais la crainte était restée, et le commerce des métaux précieux à l'intérieur était à peu près nul. Un arrêt du 10 septembre 1663 déclara que le gouvernement laisserait désormais à ce commerce la liberté la plus complète, tout en maintenant l'interdiction d'exporter. La Cour des monnaies protesta en ce qui touchait les espèces décriées de France et de l'étranger, dont elle sollicitait la refonte immédiate ; mais Colbert tint bon dans l'intérêt de l'industrie, et la Cour fut forcée d'obéir[1].

Deux arrêts de 1663 et 1665, ordonnant chacun la fabrication de 100,000 livres d'espèces d'argent et de cuivre pour nos possessions des Indes occidentales, révèlent des faits économiques intéressants. Les gens de journée étaient payés, dans nos colonies avec du sucre et du tabac dont ils n'avaient le débit qu'en France. Par suite, ils les quittaient, préférant travailler dans celles où ils étaient payés en espèces. Un pareil état de choses portait le plus grand tort à la colonisation. On eut l'idée d'y remédier par l'émission d'une monnaie locale. « Comme la monnoye au titre de France ne demeureroit pas sur les lieux, dit l'arrêt adopté sur la proposition de Colbert, ceux qui négocient dans lesdits pays ou qui en reviennent aimant toujours mieux rapporter de l'argent que du sucre ou du tabac, les directeurs généraux auroient supplié Sa Majesté de faire fabriquer quelques nouvelles espèces d'argent, billon et cuivre, *d'un moindre titre que celles qui ont cours dans le royaume, et dont le prix soit augmenté*

[1] Il y a bien du vague, faute de lettres et de documents précis, dans cet historique de l'administration de Colbert au point de vue monétaire. Voici ce qu'on lit dans la relation de Marc-Antoine Giustiniani, ambassadeur de Venise en France, de 1665 à 1668 :

« Autant il (Colbert) est charmé de voir passer l'or des autres dans ce royaume, autant il est jaloux et soigneux de l'empêcher de sortir, et, à cet effet, les ordres les plus sévères sont donnés partout. De l'or étranger, qui consiste en pistoles d'Espagne, et des écus d'or de France, qui sont de très-bon aloi, le roi retire un avantage très-considérable en refondant le tout en louis d'or courants. Pour les attirer dans les caisses de la Monnaie, on défend aux particuliers de les recevoir s'ils ne sont pas trébuchants, de sorte que tout ce qui se trouve dans ce cas passe nécessairement à la Monnaie qui les refrappe en louis et en tire un double profit. » (*Le relazioni dagli ambasciatori Veneti*, t. III, p. 183.)

au-dessus de la valeur, tant pour les frais et l'avance que fera la compagnie, que pour les risques de l'envoyer audit pays, ce qui est le seul moyen d'y faire demeurer lesdites monnoyes. » On se demande si ces difficultés légitimaient des monnaies d'un moindre titre que celles de la métropole, et l'on a peine à se rendre, malgré les raisonnements de l'intendant de la Martinique. Suivant une lettre qu'il écrivit à Colbert le 21 juillet 1670, l'augmentation un peu forte du prix de la monnaie des îles (les pièces de 15 sous y valaient 21 sous) avait été l'unique expédient capable d'en empêcher l'exportation ; et, bien qu'il semblât que la compagnie dût trouver là un grand profit au détriment du public, comme, en fin de compte, elle s'obligeait à reprendre ces pièces, cela équivalait à un simple dépôt. Un règlement admettait, en effet, ceux qui voulaient retourner en France à changer préalablement leur monnaie soit pour du sucre, au prix courant, soit pour un mandat où la pièce valant aux îles 21 sous serait ramenée à sa valeur réelle (15 sous de France) sans frais d'intérêt ni de change. Un article de ce règlement portait que nulle autre monnaie française ou étrangère n'aurait cours aux îles françaises d'Amérique.

Que s'était-il passé depuis que, par le bail de 1662 dont j'ai parlé, la fabrication des monnaies avait été adjugée à Denis Genisseau, bourgeois de Paris ? Un arrêt du conseil du 28 janvier 1666, portant qu'à l'avenir les monnaies seraient fabriquées *aux frais et dépens du roi* et révoquant le bail Genisseau, supplée en partie à l'absence des dépêches. D'après cet arrêt évidemment inspiré par Colbert, le roi avait reconnu qu'il était « du bien de l'Estat et de l'utilité de ses sujets de faire travailler ses monnoyes par ses propres officiers. » Il avait donc révoqué le bail de 1662, « *aimant mieux*, disait l'arrêt, *employer le revenu qu'il pourroit tirer de la ferme générale des monnoyes que de le laisser entre les mains des fermiers qui, au lieu de travailler à la conversion et fabrication des espèces, ne songeoient qu'à billonner et transporter hors du royaume celles qui estoient décriées.* » En conséquence, il instituait un directeur des monnaies, Claude Thomas, chargé de se procurer l'or et l'argent existant dans le royaume ou arrivant de l'étranger, et de le faire monnayer par des commis à ses ordres. C'était, on le voit, un changement de système complet. Un second arrêt du 27 mai suivant désigna provisoirement neuf villes (Paris, Rennes, Nantes, Bayonne, Rouen, Lyon, Montpellier, Aix, Pau) où la fabrication aurait lieu, régla le prix du marc d'or et du marc d'argent, la proportion des louis et doubles louis d'or et d'argent à fabriquer, et disposa que le titulaire ne pourrait être recherché pour sa régie, « *attendu qu'il ne l'acceptoit que par ordre du Roy, et sans aucune condition que de recevoir ce qu'il luy plai-*

roit d'ordonner pour ses appointements... » Divers arrêts du conseil prouvent que cet essai de régie, plusieurs fois tenté, abandonné, repris, du vivant même de Colbert, ne fut pas heureux. Quant à Claude Thomas, sa gestion avait si mal tourné, qu'un arrêt du conseil de juillet 1673 le traduisit devant la Chambre des comptes; mais la Cour des monnaies revendiqua l'affaire et prononça contre lui des condamnations dont il fut d'ailleurs exonéré neuf ans plus tard. On aurait pu croire alors que la régie serait définitivement abandonnée. En effet Vincent Fortier, qui avait succédé, le 1er octobre 1672, à Claude Thomas en qualité de fermier général avec un bail de six années, moyennant 200,000 livres par an, fut à son tour remplacé, le 4 septembre 1674, par un fermier général. Et cependant, trois ans après, un autre arrêt (6 novembre 1677) rétablissait la régie sous les ordres du sieur La Live. Cette nouvelle expérience dura cinq ans, pendant lesquels il fut fabriqué, principalement avec des monnaies décriées, pour 67 millions d'espèces qui occasionnèrent une dépense de plus de 800,000 livres. Pour quel motif renonça-t-on encore une fois, quand Colbert fut mort, à la régie pour revenir à l'entreprise? Deux arrêts du 18 décembre 1683 portent : l'un, que le roi veut faire dorénavant de ses monnaies *une ferme certaine;* l'autre, que le sieur La Live, le dernier régisseur, ayant été constitué prisonnier, il y a lieu de le remplacer jusqu'au moment où le nouveau fermier sera connu. Les condamnations prononcées par la Cour des monnaies contre Claude Thomas et l'emprisonnement de La Live prouvent que le système de la régie avait eu plus d'inconvénients que d'avantages. On voudrait connaître les raisons pour lesquelles Colbert, qui s'était d'abord prononcé pour l'entreprise, était ensuite, après diverses expériences, revenu à la régie; mais, ici encore, la correspondance et les documents officiels font défaut.

La législation moderne a restitué enfin au faux-monnayage, après de longs siècles d'une répression excessive, son véritable caractère. Il n'y a pas quarante ans que ce crime était puni de mort, comme au dix-septième siècle, et l'excès de la peine ne décourageait pas les malfaiteurs. De 1663 à 1680, vingt arrêts de condamnations capitales furent prononcés contre de faux-monnayeurs, tant à Paris que dans les provinces. Ce serait peu sans doute, mais ce relevé est loin d'avoir la précision des statistiques modernes, et d'ailleurs plusieurs arrêts comprenaient trois ou quatre coupables. A Paris comme à Lyon, les faux-monnayeurs étaient jugés par la Cour des monnaies qui siégeait dans chacune de ces villes. S'agissait-il d'autres provinces, l'intendant ou un lieutenant criminel délégué jugeait sans appel. Dès 1663, Colbert se préoccupait de la fabrication des espèces fausses et prescrivait à la Cour de Lyon *de réprimer ces désordres par*

toutes sortes de moyens. Trois ans plus tard, le 13 décembre 1666, il écrit de sa main au procureur général du parlement de Paris : « On m'a donné avis que le sieur de la Grée, gentilhomme breton, qui est un insigne faux-monnoyeur, et qui ayant esté condamné aux galères, au lieu de la peine de mort qu'il méritoit, fut détaché de la chaisne par celuy qui en avoit la conduite, a esté depuis peu repris à Paris et constitué de nouveau prisonnier dans Saint-Martin-des-Champs, d'où je ne sçais pas s'il n'a pas esté transféré. Quoy qu'il en soit, estant important de purger le public de ceux qui se meslent de ce misérable métier, je crois que vous pouvez employer vostre zèle, en tenant la main que ce particulier n'échappe pas une seconde fois à la punition qui n'est que trop douce, eu égard à son crime. » Une autre fois, le 22 mai 1681, il trouve que la question même n'est pas de trop pour les crimes de ce genre, et il écrit à l'intendant de Caen, au sujet d'un moine de Cherbourg qui vient d'être condamné à mort par le parlement de Normandie : « Comme il paroist, par tout ce qui s'est passé dans cette procédure, qu'il y a beaucoup de faux-monnoyeurs dans la basse Normandie, l'intention du roy est que vous donniez une attention toute particulière à découvrir tous les auteurs de ce crime et à tenir la main à ce qu'ils soyent sévèrement punis. *Ce moine doit avoir la question ; ne manquez pas de donner bien vos ordres à ce qu'elle soit bien donnée*, et faire suivre toutes les déclarations qu'il fera dans cette question. Si vous avez besoin de quelques secours du roy ou du conseil pour la recherche et punition de ce crime, ne manquez pas de me le faire sçavoir. » On aurait préféré un peu plus de mansuétude pour des crimes où la vie des personnes n'était pas en jeu ; mais l'école de Pussort triomphait, et les idées de Lamoignon avaient partout le dessous[1].

Il y avait enfin, à côté des faux-monnayeurs, les billonneurs, les rogneurs et ceux qui faisaient le trafic des espèces étrangères et des monnaies décriées. Indulgent pour ces derniers, le ministre voulait

[1] Il y eut plus tard, en ce qui concerne le faux-monnayage des époques sinistres. De 1710 à 1713, notamment, c'est-à-dire au plus fort de nos désastres, on compta, à la suite d'une longue et minutieuse enquête faite dans plusieurs provinces du Midi et à l'étranger, jusqu'à 1,120 inculpés renvoyés devant les tribunaux français pour ce crime.

Cette recrudescence du faux-monnayage correspondait, on le voit, à l'époque de la plus grande misère où la France se soit jamais trouvée. Ajoutons que la plupart des coupables faisaient partie de la classe moyenne. C'étaient des gens de loi, des marchands, des prêtres, des orfévres, des médecins, etc. ; il y avait aussi des gentilshommes. Cela seul donnerait une idée de la détresse publique.

84 accusés furent pendus (on les eût fait bouillir sous François Ier), 62 condamnés aux galères, 557 punis d'une amende, 188 pendus en effigie, etc. (M. Mantellier, *loc. cit.*, p. 84.)

tout en prescrivant aux intendants d'empêcher leur commerce, qu'on ne les punît que dans les occasions importantes, sans quoi il faudrait punir tout le monde, surtout les marchands. Comme il importait d'attirer le plus d'argent possible dans le royaume, on s'était, disait-il, toujours montré tolérant pour ces sortes de délits; mais il n'en était pas de même quand il s'agissait de rogneurs ou de faux-monnayeurs. Le 18 juin 1681, il recommandait à l'intendant de Provence de proscrire sévèrement la circulation des monnaies altérées, si contraire à la dignité de l'État. Les monnaies de toutes les provinces enclavées dans le royaume ou limitrophes étaient, il est vrai, dans ce cas; mais l'incommodité prétendue que leur interdiction pourrait causer ne devait pas être un obstacle aux poursuites. La preuve que les hôtels des monnaies des petites souverainetés ne pouvaient travailler honnêtement, c'est que *le roi dépensait tous les ans* 100,000 *écus pour se procurer l'or et l'argent nécessaires*; aussi les détenteurs de lingots préféraient-ils les vendre à la France. Le 28 août suivant, il écrivait au même intendant, au sujet de pistoles dont les Marseillais voulaient forcer le cours de trois sous, cette lettre que j'ai citée en commençant, où il dit que rien ne marque mieux la dignité et la grandeur des États que l'uniformité dans le cours des monnaies. Enfin, à l'occasion de la mise en circulation de liards fabriqués en quantité considérable dans une principauté limitrophe, celle de Dombes, il avait écrit en 1679 au président de la Cour de Lyon cette lettre significative :

« J'ay esté surpris d'apprendre, seulement depuis peu de jours, que la Monnoye de Dombes fabrique des liards qui ont cours dans le Lyonnois, Auvergne et autres provinces voisines, sur lesquels il y a plus d'un tiers à perdre pour les peuples, et que ce désordre continue depuis plusieurs années avec un tel excès qu'il y a présentement pour plus de 7 à 8 millions de livres de cette meschante monnoye dans les provinces, en sorte que c'est un vol manifeste sur les sujets du Roy de plus de 2 à 3 millions de livres.

« Ce qui a esté trouvé le plus extraordinaire dans le conseil du Roy, c'est que, estant actuellement à Lyon résidant, comme vous estes, et de plus président de la Cour des monnoyes et commissaire pour tout ce qui regarde la compétence de cette compagnie, vous n'ayez jamais donné avis d'un désordre d'une aussy grande considération que celuy-là. Le Roy m'ordonne de sçavoir de vous quelles raisons vous avez eues de souffrir ce désordre sous vos yeux sans en donner aucun avis; et je ne sçais si vous pourrez satisfaire Sa Majesté sur un point aussy important que celuy-là. »

Les saines idées exposées dans cette lettre sur les inconvénients de la monnaie de billon n'avaient pas toujours été, par malheur,

celles de Colbert, ou, si ses opinions à cet égard furent constamment les mêmes, il s'en écarta une fois dans la pratique de la manière la plus fâcheuse. C'était en 1674, au plus fort des embarras suscités par la prolongation de la guerre de Hollande, prolongation si facile à éviter et qui constitue une des grandes fautes de Louvois. Un édit du 8 avril où l'on reconnaît le style et la main de Colbert, contient à ce sujet de curieux renseignements. Le roi, y est-il dit, avait plusieurs fois reçu des plaintes sur la disette des menues monnaies en Languedoc, Guienne, Provence, Dauphiné, « et bien que les petites espèces fussent presque absolument nécessaires pour la commodité publique et la facilité du commerce, il n'avoit pas néanmoins estimé à propos de faire fabriquer les sols ni d'autres espèces de bas aloy, à cause de la perte qui s'y trouvoit et qui se répandoit sur les plus pauvres du peuple. » — « Cependant, disait Louis XIV, la nécessité de pourvoir au besoin que nos sujets de plusieurs provinces ont de menue monnoye, nous ayant obligé de rechercher les moyens de le faire utilement pour eux, nous avons écouté volontiers la proposition qui nous a esté faite de fabriquer des espèces de 2, 3 et 4 sols au titre de 10 deniers de fin[1], laquelle nous avons trouvée d'autant plus raisonnable que le titre estant à peu près égal à celui de nos espèces d'argent, il est certain que nos sujets n'en souffriront aucune perte considérable. D'ailleurs, *les avantages que nous pouvons tirer de son exécution pour soutenir les dépenses de la guerre* et faire travailler nos Monnoyes, nous convient à permettre la fabrication de ces espèces et leur donner cours dans nostre royaume... » L'édit spécifiait ensuite que des pièces de 2, 3 et 4 sous seraient fabriquées pendant trois ans à Paris et à Lyon ; il déterminait le nombre de balanciers qui seraient employés et la quantité d'heures qu'ils travailleraient chaque jour ; il ordonnait enfin que la nouvelle monnaie aurait cours dans tout le royaume et défendait la circulation de pièces d'égale valeur des pays étrangers. L'édit n'oubliait qu'un détail, le plus important : il ne fixait pas la quantité de pièces que l'entrepreneur, un sieur Lucot, qui obtint quelques mois après la ferme générale des monnaies en portant le bail de 200,000 à 630,000 livres[2], était autorisé à fabriquer.

On a là, si je puis ainsi parler, la façade de l'édit du 8 avril 1674 et ce que le public devait savoir ; mais c'est dans les appréciations contemporaines et dans quelques arrêts subséquents qu'il faut chercher la portée et les tristes conséquences de la mesure. On se heurte ici aux sévères qualifications de Condorcet, et force est de

[1] C'est-à-dire avec deux douzièmes d'alliage.

[2] Boizard, *Traité des monnoies*, p. 116.

reconnaître qu'elles ne sont pas complétement imméritées. Un historien spécial, Le Blanc, a résumé les griefs contre le trop célèbre édit de 1674, et ce qui donne un grand poids à ses critiques, c'est qu'elles parurent du vivant même de Louis XIV et sept ans seulement après la mort de Colbert, avec l'approbation royale. Suivant lui, à peine ébruitée, l'opération aurait provoqué de la part de la Cour des monnaies, des négociants, de tout le monde, de nombreuses objections qui furent de véritables prophéties, mais on passa outre. « Le rabais qu'on a été obligé de faire de cette monnoye, dit-il, marque assez qu'elle a été ruineuse pour le public. En effet, il y avoit *six livres de perte sur chaque marc* pour ceux qui en étoient chargés [1]. » Les opposants à la mesure alléguaient en vain, d'après Le Blanc, qu'on ferait impunément à l'intérieur et à l'extérieur de la fausse monnaie, que la proportion d'alliage entre les monnaies françaises et les monnaies étrangères se trouvant détruite par les pièces de 4 sous inférieures d'un denier de fin, les étrangers refuseraient les nouvelles espèces qui seraient non-seulement inutiles pour le commerce international, mais à charge aux Français par le motif que le royaume était suffisamment fourni de monnaies de billon. Qui pouvait dire, en outre, si les spéculateurs français et étrangers ne fondraient pas nos écus d'argent, assurés qu'ils étaient de gagner cinq livres par marc [2] en les convertissant en pièces de 4 sous? Il y aurait enfin de fortes perturbations dans le change, car les banquiers étrangers domiciliés en France feraient leurs payements au dehors en louis d'or et d'argent, et la France se trouverait dégarnie en peu de temps de toutes ses bonnes monnaies [3]. Déjà sur la seule annonce des pièces nouvelles, on stipulait que les payements seraient faits en louis d'or et d'argent. Enfin, les affaires du roi recevraient un dommage bien supérieur au bénéfice présumé de l'opération. « Ces considérations, ajoute Le Blanc, quoique très-puissantes, n'eurent aucun effet, *par des raisons qui sont connues de*

[1] Le Blanc, *Traité*, etc., p. 393. — Un économiste du dix-huitième siècle, Melon, a dit dans son *Essai politique sur le commerce :* « La différence des pièces de 4 sous avec les écus était de plus d'un cinquième d'*alliage* *, en sorte que celui qui recevoit un payement en cette monnoie recevoit un cinquième de moins en poids d'argent que s'il l'avoit reçu en écus. »

[2] Le Blanc parle plus haut de six livres : il déduit ici les frais de l'opération.

[3] Cela prouve que les édits contre l'exportation des monnaies étaient la plupart du temps inefficaces.

* Melon se trompe ici: c'est la différence totale qui était de plus d'un cinquième, savoir : 1/12 sur l'alliage et 1/8 environ sur le poids. — 30 livres en 150 pièces de 4 sous pesant un marc coûtaient à peine 24 livres. Profit net, 6 livres.

tout le monde[1]. La fabrication de cette nouvelle monnoie fut résolue, et on permit de la fabriquer pendant trois ans avec cinq balanciers. Les traitans, qui ne cherchent qu'à gagner par toutes sortes de voies, excédèrent le nombre des heures qui leur étoit prescrit pour travailler; ils employèrent même plus de cinq balanciers et travaillèrent les festes, de manière que, par toutes ces contraventions, ils fabriquèrent plus de 300,000 marcs de monnoie au delà de ce qu'ils auroient pu faire, s'ils avoient travaillé conformément à leur bail. *Cela obligea la justice de Sa Majesté de les taxer à de grandes sommes, mais moindres que les profits qu'ils avoient faits, quoi qu'ils aient pu dire*[2]. »

En quoi consista *la justice du roi?* La correspondance n'en dit rien, et l'on n'y trouve pas une seule lettre relative à l'opération des pièces de 4 sous[3]; mais un arrêt du conseil du 7 mars 1679, rendu sur le rapport de Colbert, reconnaît que l'entrepreneur avait forcé la fabrication de ces pièces et règle à nouveau la quantité qu'on en pourrait donner en payement. Le 29 avril suivant, on ordonna qu'à dater du 1er mai elles ne circuleraient plus que pour 3 sous 6 deniers. Un nouvel arrêt plus significatif, rendu trois mois après la mort du ministre, porte que l'entrepreneur « *payera un million au trésor royal, à compte des restitutions qu'il doit faire pour les grands gains qu'il a faits en ladite fabrication, et qu'il sera informé des abus et malversations commis au fait desdites monnoies par ledit Lucot.* » Enfin, le 28 juin 1684, un arrêt de la Cour des monnaies condamna « les intéressés à la fabrication des pièces de 4 sous à restituer 529,040 livres, outre le million porté par arrêt du conseil du 4 décembre 1683[4]. »

Ce sont là des faits certains, avérés. D'après Saint-Simon, dont le témoignage est confirmé en ceci par des pièces officielles, le propre

[1] Est-ce une allusion à ce fait très-réel (on le verra plus loin) qu'un neveu de Colbert, Desmarest, qui était aussi son premier commis, fut intéressé à l'opération? L'intention de Le Blanc ne paraît pas douteuse, mais l'injustice de son accusation sur ce point est évidente. Ce qui détermina le ministre, c'est le bénéfice que l'opération devait procurer à l'État, alors à bout de ressources. J'ai établi la pénurie du Trésor à ce moment dans une introduction des *Lettres de Colbert*, t. II, 1re partie, p. LXXXIV; *Affaires extraordinaires*.

Il résulte d'une note autographe de Colbert se rapportant à l'année 1674, qu'il comptait retirer environ 4 millions d'une affaire sur les monnaies. D'après Forbonnais (I, 483), celle des pièces de 4 sous n'en aurait rapporté qu'un.

[2] *Traité*, etc., p. 397.

[3] Il est vrai que les registres pour les affaires de finances de 1675 à 1678 inclusivement manquent.

[4] Archives de l'Empire; Cour des monnaies, Z. — Je dois ce renseignement à M. Arthur de Boislisle.

neveu de Colbert, Desmarest, avait accepté un pot-de-vin dans l'affaire des pièces de 4 sous. L'impitoyable chroniqueur ajoute que Louvois le dénonça à Louis XIV et prouva que les traitants avaient réalisé un bénéfice excédant de 1,200,000 livres celui qu'ils auraient pu faire loyalement. Saint-Simon raconte encore qu'à la suite de cette dénonciation, Colbert demanda au roi de faire juger Desmarest et ses complices avec la dernière rigueur et de les faire pendre, s'il y avait lieu. L'affaire fut étouffée, dit-il, et quelques fermiers des monnaies furent seuls compromis. Son oncle mort, Desmarest aurait été révoqué de ses emplois, traité publiquement de fripon par le nouveau contrôleur général et exilé dans ses terres[1]. Ces derniers détails sont-ils vrais? Rien, jusqu'à présent, n'en démontre l'exactitude. Il résulte au contraire de pièces authentiques, que Desmarest conserva ses fonctions plusieurs mois encore après Colbert. Or, si la dénonciation de cette friponnerie avait eu lieu lui vivant et que l'affaire eût été étouffée par son crédit, il est évident que Louvois, à qui tout le pouvoir alla immédiatement, aurait fait renvoyer aussitôt l'agent prévaricateur[2]. Ce qui est hors de contestation, c'est qu'un agent intime, une créature de Colbert, François Bellinzani, inspecteur général des manufactures, fut impliqué dans l'affaire des pièces de 4 sous. Arrêté, enfermé au château de Vincennes où il mourut de maladie, Bellinzani confessa qu'il avait reçu pendant cinq ans des gratifications s'élevant à 40,000 francs par an, *qu'il partageait avec Desmarest*[3].

Rien assurément n'aurait pu rendre plus sensible à Colbert la faute qu'il avait commise en autorisant cette fabrication, que l'indigne conduite de Desmarest. Même en admettant que ce chagrin lui ait été épargné, comme il devait lui tarder de réparer le mal qu'il avait fait lui-même et de revenir aux vrais principes! Il en chercha l'occasion, la fit naître, on peut le dire, et prit enfin une brillante revanche par une opération qui obtint l'entière approbation de ceux

[1] *Mémoires*, etc., édit. Chéruel, t. II, p. 447.

[2] D'après une pièce des Archives de l'Empire, pièce *non datée* qui m'a également été indiquée par M. Arthur de Boislisle, l'intendant de Lyon, d'Ormesson aurait été prévenu en 1683 (sans doute après le 6 septembre, date de la mort de Colbert) des fraudes commises dans la fabrication des pièces de 4 sous, et il aurait expédié immédiatement un courrier pour en donner avis au roi.

[3] Cabinet de M. le duc de Luynes; Mss. n° 93, carton 3; *Procès des pièces de 4 sols; copie des interrogatoires.*

La capacité reconnue de Desmarest et l'extrême besoin qu'on eut de lui firent bien vite oublier ses torts. Rattaché quelques années après à l'administration des finances, il fut nommé contrôleur général en 1709 et contribua, par ses expédients, à sauver la France. Sans lui, le génie de Villars n'eût servi de rien, et le royaume était démembré.

qui avaient le plus vivement blâmé celle que je viens d'exposer. Une déclaration du 28 mars 1679, restée célèbre dans nos annales monétaires, décria les dernières pièces étrangères faibles de poids qui circulaient encore dans le royaume. Elle annonçait en même temps, et c'est ce qui valut au ministre des louanges unanimes, que tous ceux qui porteraient aux hôtels des monnaies les espèces étrangères décriées seraient remboursés poids pour poids, titre pour titre, sans avoir rien à payer pour droits de seigneuriage et de fabrication. « L'expérience a fai[illegible]r, dit Le Blanc au sujet de cette mesure, qu'on n'a jamais ri[illegible]ratiqué en France de plus utile pour y attirer abondamment l'or [illegible]gent. » Philippe de Valois, Jean Ier, Louis XIII avaient quelquefo[illegible]ncé, ajoute-t-il, à leur droit de seigneuriage, mais Louis XIV é[illegible]remier qui eût fait fabriquer les monnaies aux frais de l'État[1].

Il est heureux pour Colbert, après la faute énorme qu'il avait commise d'autoriser, fût-ce pour le plus impérieux des motifs, la fabrication d'une monnaie de bas aloi, d'avoir vécu assez longtemps pour reconnaître son erreur, et surtout d'avoir fait rendre cet arrêt de 1679, objet de si justes éloges. Il en avait, au mois de juillet 1677, provoqué un autre ordonnant la saisie de sequins altérés dont la Provence faisait de grandes expéditions dans le Levant et investissant l'intendant de pleins pouvoirs à l'effet de juger en dernier ressort les fabricateurs de ces fausses monnaies qui discréditaient la nation française en Orient. Quelques années après, il revenait avec insistance sur ce sujet et sur l'exportation des monnaies par la voie de Marseille, dans plusieurs lettres à l'intendant qui prouvent le vif intérêt que ces questions lui inspiraient :

3 *mars* 1679. — « La source de tous les abus qui se commettent dans les monnoyes, dans tout le royaume, vient de Marseille, parce que les marchands ne voulant pas chercher les moyens d'envoyer en Levant des marchandises et trouvant plus de facilité d'y envoyer de l'argent en espèces, ils les surachètent. Comme ce commerce consomme de très-grandes sommes, il est certain que c'est l'endroit du royaume par où s'écoule dans les pays estrangers une bonne partie de l'argent que l'industrie des artisans et marchands de toutes les provinces y attire. Aussy on ne pourroit rendre un service plus considérable à l'Estat que celuy de rendre ce transport d'ar-

[1] *Traité*, etc., p. 398. — Un autre arrêt du conseil du 27 juin 1679 supprima formellement les droits de seigneuriage et de fabrication ; puis, le 30 mars 1680, l'immunité fut étendue aux barres et lingots d'or et d'argent portés aux hôtels des monnaies.

Les droits furent rétablis en 1689 comme expédient. Les grandes guerres de la coalition commençaient.

gent plus difficile et *de porter les marchands de Marseille et autres à aiguiser leur industrie pour porter des marchandises dans le Levant, d'autant plus que les Anglois et les Hollandois n'y portent pas d'argent...* »

16 *octobre* 1681. — « J'apprends par vostre lettre tout ce que vous avez fait jusqu'à présent sur les médins faux (*petite monnoie d'argent valant 18 deniers*) que les Marseillois ont commencé d'envoyer en Levant; et comme vous sçavez de quelle estendue est le préjudice que ces fausses monnoyes peuvent faire au commerce de Levant, et par conséquent à l'Estat et à la ville de Marseille, je vous prie de donner une application tout entière à découvrir tous ceux qui se sont meslés de ce mauvais trafic et en faire une punition exemplaire, en telle sorte que la crainte que vous donnerez par l'exemple empesche la mauvaise foy des Marseillois, qui mettent dès longtemps en pratique ces moyens, qui tendent entièrement à leur ruine.

« Comme la quantité d'argent que les Marseillois envoyent au Levant pour ce trafic est la première et la principale cause de toutes ces fabrications de fausse monnoye, il seroit bien nécessaire de rechercher tous les moyens possibles pour diminuer cet argent comptant et de substituer au lieu les marchandises et manufactures du royaume. »

2 *janvier* 1682. — « Je rendray compte au Roy de la saisie qui a esté faite de 3,500 ou 3,600 piastres et vous feray savoir sa résolution[1]; mais je vous avoue que mon sentiment sera d'en confisquer quelque partie pour obliger ces marchands de Marseille de chercher les moyens de porter en Levant des manufactures, ce qu'ils peuvent faire assez facilement. »

12 *février* 1682. — « Je n'ay rien à ajouter à ce que je vous ay écrit, qui consiste en ce que les officiers de l'Amirauté doivent confisquer sans difficulté, parce que la sortie de l'argent du royaume est défendue par toutes les ordonnances anciennes et nouvelles, *sous peine de la vie;* et lorsque cette confiscation sera prononcée, le Roy en fera ce qu'il luy plaira. Les raisons des marchands de Marseille sont toutes mauvaises; c'est à eux de chercher les moyens d'envoyer plus de manufactures du royaume et moins d'argent. »

On ne saurait trop déplorer tant de sévérité dans les ordonnances pour une simple exportation de monnaies françaises, et cela aux dernières années d'un siècle qui avait donné à la France Descartes, Corneille, Molière, Bossuet, Fénelon, la Bruyère et tant d'autres grands génies dont il semble que l'influence civilisatrice aurait dû être plus immédiate. Cette dure pénalité restait, il est vrai, à l'état

[1] Dans une circonstance analogue, Henri IV avait attribué à Sully, sur une saisie de 144,000 livres, une somme de 47,000 livres ; 25,000 livres furent données au dénonciateur, et le roi garda le reste.

Plus juste, Louis XIV décida la mainlevée de la confiscation des 3,600 piastres, à l'exception d'un dixième qui fut donné à l'hôpital des forçats à Marseille. Les idées avaient marché.

comminatoire; c'était encore trop, et il aurait fallu la rayer des codes. Quant aux recommandations de Colbert à l'intendant de Provence, elles n'avaient d'autre mobile que son désir ardent, persévérant, de voir s'accroître les débouchés des industries qu'il avait relevées ou fondées, et à ce point de vue, la science moderne elle-même n'a rien à y blâmer.

Il avait, bien avant le fâcheux édit de 1674, introduit dans les diverses parties de la législation monétaire des améliorations dont il serait injuste de ne pas lui tenir compte. Ainsi, une déclaration du mois d'avril 1667 avait interdit l'usage dans les comptes de la livre parisis, inférieure d'un quart à la livre tournois, et ordonné (simplification excellente) que tous les actes fussent libellés en livres tournois[1]. Quelques années après (1672), le droit de marque sur les objets et d'argent était réglementé à nouveau; il est vrai qu'on profita de l'occasion pour l'augmenter, mais ici le mal n'était pas grand, et il n'y avait pas à craindre de nuire à une fabrication intéressante, le goût de la nation pour les bijoux étant trop développé pour reculer devant une élévation de tarif qui ne fut, du reste, pas la dernière, car on l'éleva encore bientôt après. Est-il besoin de dire que de 1662 à 1679 divers arrêts augmentèrent ou diminuèrent la valeur nominale des monnaies françaises et étrangères? Un arrêt du 11 avril 1673 autorisa l'entrée et la circulation des réaux d'Espagne, par le motif qu'il était sorti beaucoup d'argent du royaume, et que les provinces limitrophes de l'Espagne pourraient difficilement sans cela continuer leur commerce. Voltaire a dit très-justement que Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies, et qu'il eût mieux fait encore de ne pas la changer du tout[2]. Mais c'était une vieille maladie, les meilleurs tempéraments n'y échappaient pas.

[1] Cette ordonnance mentionnée dans Le Blanc, sans date (p. 190), dans Boizard (p. 8) et dans le *Manuel monétaire* de Bonnet (p. 29) comme étant du mois d'avril 1667, ne se retrouve ni aux archives de l'Empire, ni à celles de la Commission des monnaies, ni aux Finances, ni dans les grandes collections du Louvre. Boizard et Bonnet l'analysent même un peu différemment. Le conservateur du musée de la Monnaie, M. Clérot, estime, et je suis tout à fait de son avis, qu'elle eut pour but d'interdire les comptes par livre parisis. Par suite, la livre tournois a été seule en usage jusqu'à l'adoption du système décimal, lequel, à raison de la ténacité des vieilles habitudes, n'a reçu son application complète qu'à partir du 1[er] janvier 1840, conformément à la loi du 4 juillet 1837.

On lit, au sujet de l'ordonnance d'avril 1667, dans le *Manuel monétaire* de Bonnet :

« Le poids de cinq grammes d'argent, au titre de nos monnoies (à 900 millièmes) et au prix réglé par nos tarifs, valait intrinsèquement une livre tournois, plus une fraction de 1/80 ou de 1 1/4 pour 100; ainsi 80 francs font 81 livres tournois, comme 100 francs font 101 livres et un quart. »

[2] *Siècle de Louis XIV*, chap. XXX.

Un spirituel médecin du temps, bon à entendre quand il ne parle pas médecine, Gui Patin, mentionne un de ses arrêts qui ne lui fut pas désagréable, car il augmentait le prix de ses visites. « On vient, écrit-il le 17 septembre 1666 à un de ses confrères, de publier à cris publics par les trompettes jurés que le roi rétablit les louis d'or à 11 livres, les écus blancs à 60 sols et le reste à proportion ; plusieurs s'en réjouissent de deçà : *les médecins n'y perdront rien.* » Le digne homme ! Mais ici encore l'expérience éclaira Colbert. On a sa pensée intime sur l'instabilité du cours des monnaies et ses inconvénients dans une lettre qu'il adressa le 28 août 1681 à l'intendant de Provence. L'argument qu'il fait valoir à cet égard est caractéristique, et l'on ne saurait trop y applaudir. « Si l'on admet, dit-il, des raisons pour augmenter le prix des pistoles de 3 sols au-dessus du prix réglé par le roy, *les mesmes raisons serviront pour les augmenter à l'infiny et pour renverser tout...* »

Quoi qu'il en soit, l'édit de 1679 qui avait décrié les dernières monnaies étrangères et ordonné que les porteurs seraient remboursés en espèces neuves, sans prélèvement des frais de fabrication, inaugura véritablement une ère nouvelle. On vient de voir, par une lettre de Colbert de 1682, qu'il circulait toujours en Provence quelques espèces étrangères ; mais le coup était porté, et à cette époque où elles étaient généralement inférieures de poids et de titre aux monnaies françaises, c'était un point capital. Il n'est que juste de dire de cet édit qu'il fit succéder l'ordre au chaos. A un autre point de vue, la lettre suivante du ministre à l'ambassadeur de France à Londres, sur un sujet non moins important, mérite d'être signalée. Elle est des dernières années de son ministère :

20 *février* 1679. — « Pour réponse à la lettre que vous m'avez écrite, nous avons icy le secret de marquer les monnoyes autour, comme il se pratique en Angleterre ; mais jusqu'à présent je n'ay pas estimé à propos de nous en servir, parce que, *dans un Estat aussy bien réglé qu'est celuy du Roy nostre maistre, le principal consiste à diminuer les frais de la fabrication, estant nécessaire de donner au public le prix de la valeur de l'argent.* Néanmoins, j'examineray cette proposition encore plus exactement et vous feray sçavoir ce qu'il y aura à faire. »

La même année, il écrit aux intendants :

« Le grand ouvrage de la paix universelle, que nous voyons presque entièrement achevé, donnant lieu au Roy d'examiner avec soin tout ce qui peut estre avantageux aux peuples, et ce qui concerne les monnoyes estant de cette nature, Sa Majesté veut estre informée de tout ce qui se pratique dans toutes les provinces de son royaume contraire à ses édits, déclarations et arrests. Elle m'ordonne de vous faire sçavoir qu'elle veut que vous

examiniez avec soin toutes les espèces qui ont cours dans vostre généralité et qu'en mesme temps vous me donniez votre avis sur tout ce qui est à faire pour faire observer les déclarations, édits et arrests, et mesme pour les changemens que vous estimerez nécessaire d'y apporter pour le bien général de l'Estat. Et en cas qu'il y ayt quelques espèces estrangères ou de mauvais aloy qui eussent un grand cours dans vostre généralité, le Roy veut que vous m'en envoyiez le poids d'une once pour faire faire les essais de leur poids et titre. »

Le lecteur sait maintenant, d'après les actes mêmes, à quoi s'en tenir sur le reproche qu'a fait Condorcet à Colbert d'avoir commencé par une banqueroute et *fini par de la fausse monnaie.* Je n'excuserai certes pas l'opération de 1674 sur les pièces de 4 sous, opération malencontreuse à tous égards, imposée d'ailleurs par les charges de la guerre, et dont le ministre tâcha d'atténuer plus tard les mauvais effets en faisant décider que ces pièces ne circuleraient que pour 3 sous et demi, ce qui, il faut bien le dire, laissait toujours la perte totale à la charge des détenteurs. Cette part faite au blâme, on doit reconnaître que, de 1674 à sa mort, c'est-à-dire pendant près de neuf ans, Colbert ne négligea rien pour réparer le mal que Louvois l'avait obligé de faire. A une mesure funeste, mais d'un effet passager, il est juste d'opposer la déclaration du 28 mars 1679, une des plus utiles parmi toutes celles, et le nombre en est grand, dont la France lui est redevable. La guerre persévérante faite aux mauvaises pièces étrangères qui encombraient nos marchés et la proclamation de ce principe salutaire qu'il fallait, dans la fabrication des monnaies, *donner au public le prix de la valeur de l'argent*, sont des services de premier ordre qui commandent l'indulgence pour une faute accidentelle. Évaluant à 150 millions le numéraire qui circulait de son temps dans le royaume, à 10 ou 12 millions ce qui s'en consommait par an en ouvrages de toute nature et en achat de marchandises étrangères, il estimait que pour accroître cette masse, résultat essentiellement désirable à ses yeux, il fallait s'attacher avec plus de force et de soin que jamais à soutenir les établissements commencés, à encourager les compagnies. « Le moyen d'augmenter les revenus du roy, ajoutait-il, est d'augmenter l'argent monnoyé. » L'axiome était peut-être risqué; on peut dire néanmoins que les espèces monnayées, quand leur quantité n'est pas exagérée (et les 150 millions en circulation sous Louis XIV étaient évidemment insuffisants), constituent un instrument d'échange des plus utiles pour la multiplication du travail et l'accroissement de la richesse publique et privée [1].

[1] C'est aussi l'avis de M. de Lavelaye, dans son ouvrage intitulé : *Le marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans.* — « Il est utile à toute nation, dit l'au-

Les oscillations de l'entreprise à la régie et de la régie à l'entreprise qu'on peut relever dans la série des ordonnances rendues sous le ministère de Colbert sont regrettables, et l'on s'étonne qu'avec ses dispositions bien connues il ne se soit pas arrêté, en admettant même quelques mécomptes dans les premières années, à l'exploitation par entreprise, bien préférable dans une industrie où l'œil du maître, si vigilant qu'il soit, suffit à peine pour neutraliser les chances de perte toujours menaçantes. On peut déplorer encore, dans un autre ordre d'idées, qu'il ait ordonné d'épuiser contre les faux-monnayeurs toutes les barbaries de la question. On se plaint enfin, mais cette remarque porte sur tout le règne, que les types des monnaies s'y soient multipliés à l'infini et que des pièces nouvelles aient été frappées concurremment avec d'autres pièces de même valeur, au risque d'une confusion qu'il eût été bon d'éviter [1]. L'administration de Colbert n'en eut pas moins, dans son ensemble, au point de vue spécial qui nous occupe, des résultats dont il faut lui savoir gré. Tenons compte enfin, pour être justes, des temps et des circonstances. Il est certain, n'en déplaise à Condorcet, qu'elle fit moins de mal et surtout beaucoup plus de bien qu'il ne l'a dit.

Sans doute, toutes les difficultés n'étaient pas levées, toutes les mauvaises pratiques conjurées, et les monnaies subirent encore de nombreuses altérations ; mais tandis qu'auparavant on ne s'en faisait pas faute au moindre embarras, il ne faut, au temps où nous sommes venus, voir dans ces bouleversements que des expédients suprêmes, triste conséquence de la guerre avec l'Europe coalisée. Le *Journal* de Dangeau, si avare qu'il soit d'explications [2], donne une idée des troubles qu'ils occasionnèrent sous le contrôle général de Pontchartrain (1689-1700). Un autre témoin, Racine, confirme Dangeau : « On croit tous les jours ici, écrit-il à son fils, le 13 février 1698, être à la veille d'un décri, et cela cause le plus grand désordre du monde, les marchands ne voulant presque rien vendre ou vendant extrêmement cher. » Chamillart et Desmarest, qui succédèrent à Pontchartrain, furent entraînés aux mêmes extrémités. Jamais, il est vrai, les circonstances n'avaient été aussi critiques. Les défaites se

teur, p. 140, d'être abondamment pourvue de la quantité de numéraire dont elle a besoin pour opérer ses échanges avec sécurité et facilité. Quand il y en a moins, il y a gêne, parce que, faute de véhicules monétaires, le mouvement des échanges est entravé. »

M. Alphonse de Rothschild a exprimé la même opinion dans l'enquête monétaire de 1870.

[1] *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, par M. Berry, II, 528.

[2] Voir aux mois de décembre 1689 et 1691, d'août, septembre et octobre 1693.

succédaient. L'ennemi était aux portes, Paris menacé et affolé. Que faire? On abaissa le titre des monnaies. Des contemporains ont estimé à 40 millions les ressources que se procura Chamillart, notamment en faisant frapper des pièces de 20 sous valant en réalité 12 sous 6 deniers. Certes, la mesure était désastreuse pour les particuliers, pour le commerce, pour l'État lui-même; mais elle aidait à vivre. Deux ans après, Desmarest se procurait à grand'peine, par les mêmes moyens, une somme de 11 millions [1]. Enfin, on atteignit la journée de Denain, et la France fut sauvée. Par malheur, elle tombe après quelques années seulement, et cette fois sans excuse, dans les folies du système. On sait la crise monétaire qui s'en suivit, et combien elle était inévitable. Laissons de côté ces extravagances qui ont leur histoire à part et pendant lesquelles on vit l'or et l'argent chassés des caisses publiques, conspués en quelque sorte et sacrifiés aux billets par d'aveugles spéculateurs, en attendant que les billets, objet des plus ardentes convoitises, passassent à l'état de chiffons. Il faut arriver à l'édit de janvier 1726 pour sortir des derniers embarras de cette grande orgie financière. Cet édit, justement célèbre, ordonna la fabrication de louis d'or de 40, de 20, de 10 livres, et d'écus d'argent de 5 livres et de 2 livres et demie. Des pièces d'une livre, d'une demi-livre et d'un sou complétaient la série [2]. C'était, on le voit, un premier essai du système décimal, innovation féconde dont le monde entier reconnaîtra un jour les bienfaits. Le même édit décria toutes les anciennes espèces d'or et d'argent françaises ou étrangères et fixa à 37 livres le prix du marc d'argent que Law avait trouvé à 34 livres et poussé follement jusqu'à 120 [3]. Est-il besoin d'insister sur la

[1] *Recherches historiques sur le système de Law*, par M. E. Levasseur, p. 341 et 346.

[2] Un édit du mois d'octobre 1738 ordonna la fabrication des pièces de 2 sous.

La proposition de décimaliser les poids, les mesures, les monnaies, paraît remonter à la fin du seizième siècle. C'est un mathématicien de Bruges, Simon Stévin, qui aurait eu le premier cette belle idée. (*Revue de la numismatique belge*, 5e série, I, 340 : *La question de l'uniformité internationale des monnaies considérée au point de vue historique*, par le comte Maurice Nahuys.)

Vers la même époque, un Italien, Scaruffi, proposait le système duodécimal par le motif que le nombre 12 était, suivant lui, le nombre parfait. (*De l'uniformité monétaire*, par M. de Parieu ; *Journal des économistes*, juin 1867.)

[3] Par la même occasion, on réduisit la proportion entre l'or et l'argent à

	1 = 14 1/2,
au lieu de	1 = 15 1/4.
Colbert l'avait trouvée à	1 = 14 15/16,

et n'y avait pas touché. (A. Bonnet, *loc. cit.*, p. 41.)

portée d'un pareil ensemble de dispositions? La coupure seule des pièces nouvelles était une révolution des plus heureuses. A partir de ce moment, on peut le dire, les grandes crises monétaires de l'ancien régime sont finies. Il y eut bien encore de l'arbitraire, notamment, au mois de mai suivant, une augmentation dans le cours des louis de 20 livres qui circulèrent pour 24 et les demi-louis en proportion. Ce surhaussement excessif était motivé par un récent édit du roi d'Espagne qui, « pour empêcher la sortie continuelle de l'argent, » venait d'augmenter la valeur des espèces. C'est ainsi que les deux pays se disputaient les métaux précieux.

Nous franchissons une période de soixante ans, que ne marque aucun incident monétaire particulier, pour arriver à une opération de Calonne qui fit quelque bruit à une époque où déjà les questions générales absorbaient tous les esprits. Le 30 octobre 1785, une déclaration, rendue sur sa proposition, statua qu'à l'avenir le marc d'or fin vaudrait quinze marcs et demi d'argent fin, proportion actuelle ; la déclaration constatait que les louis de 20 livres frappés en 1726 circulaient alors pour 25 livres, parce que, le rapport légal du marc d'or au marc d'argent étant resté le même et n'étant plus en harmonie avec celui des autres pays, les monnaies d'or françaises avaient une valeur métallique supérieure à leur dénomination ; il en résultait qu'elles étaient vendues à l'étranger ou fondues au mépris des ordonnances. « La nouvelle monnoie d'or, faisait dire Calonne à Louis XVI, aura la même valeur numéraire que la monnoie actuelle, elle aura aussi le même titre de fin ; il n'y aura de différence que dans la quantité de la matière qui y sera réduite à sa juste proportion, et il sera tenu compte de cette différence aux possesseurs d'espèces d'or, lorsqu'ils les rapporteront à nos hôtels des monnoies, notre intention étant qu'ils profitent du bénéfice de l'augmentation sur le prix de l'or. Par une opération dirigée aussi équitablement, le rapport de nos monnoies d'or aux monnoies d'argent se trouvera rétabli dans la mesure qu'exige ce qui a lieu chez les autres nations; l'intérêt de les exporter disparoîtra, la tentation de les fondre ne sera plus excitée par l'appât du gain, notre royaume ne sera plus lésé dans l'échange des métaux. » La déclaration portait en outre qu'il n'y avait à craindre ni trouble d'aucune sorte dans la circulation, ni changement dans le prix des marchandises, par le motif que toutes les valeurs se réglaient relativement à celle de l'argent, dont le cours serait toujours le même.

Les opérations de ce genre ont de tout temps été l'objet de critiques plus ou moins vives. Celle de Calonne eut le sort commun et

subit le contre-coup de sa réputation déjà fort ébranlée[1] ; elle était pourtant fort sage, car outre qu'elle procurait au Trésor quelques ressources dont il avait le plus grand besoin, elle régularisait la situation en donnant aux monnaies d'or françaises une valeur de circulation conforme à leur valeur réelle, et en prévenant l'exportation, cause incessante de dommage pour le royaume qui, loin d'avoir le superflu, n'avait pas de quoi satisfaire aux besoins d'une population toujours croissante. Un autre avantage de la mesure, c'est que, par suite, la proportion entre les deux métaux s'égalisait de plus en plus dans les grands États de l'Europe. Le tort de Calonne fut de faire frapper des louis de 24 livres et de renoncer au système décimal inauguré en 1726. Quoi qu'il en soit, ce système avait fonctionné, il était connu, apprécié, et la science n'avait plus qu'à y apposer son cachet.

Au moment où nous sommes parvenus, le but principal du gouvernement et des particuliers en matière de monnaies était donc atteint[2]. On a vu au prix de quels efforts et après combien de vicissitudes, de fausses et injustes mesures, tant il est difficile en administration comme en toutes choses de trouver la simplicité. Sans doute, rien n'était définitif, les affaires humaines ne comportent pas ce mot, et bien des questions secondaires pouvaient surgir encore à mesure que des faits nouveaux se produiraient ; mais on avait l'essentiel, c'est-à-dire la loyauté de la fabrication, la fixité, et ni les classes laborieuses, ni les propriétaires, ni les industriels et les commerçants n'étaient plus exposés à ces crises qui mettaient en question toutes les fortunes et troublaient tous les intérêts, aussi bien ceux du public que ceux de l'État, auteur inconscient du mal qu'il faisait et dont il souffrait. Enfin, une différence capitale entre les temps anciens et les nôtres, c'est que la préoccupation du passé avait toujours été de remédier à des maux réels, à des embarras urgents, considérables, tandis que le présent et l'avenir n'ont ou n'auront à poursuivre que des améliorations plus ou moins sujettes à controverse,

[1] M. de Montyon, qui loue la mesure, dit à ce sujet : « Les monnoies d'or étaient extraites de France parce que la proportion entre l'or et l'argent était plus forte en France que dans la plupart des autres États européens; la refonte et l'exhaussement du taux des monnoies d'or a empêché cette exportation. » (*Particularités sur les ministres des finances célèbres*, 295.)

[2] Je constate en terminant, d'après M. de Wailly (*loc. cit.*, p. 30), que, du règne de saint Louis aux dernières années de Louis XVI, c'est-à-dire dans l'espace de cinq siècles et demi, la livre tournois avait perdu plus des dix-neuf vingtièmes de sa valeur *intrinsèque*, de sorte qu'une rente de cent livres tournois, qui représentait du temps de saint Louis 2,026 francs 38 centimes, n'aurait plus représenté en 1785, en la supposant transmise héréditairement jusqu'à cette époque, que 98 fr. 94 c.

mais toujours généreuses et ne touchant aux affaires humaines que par leurs grands côtés. N'est-ce pas ce qui se passe aujourd'hui? Je n'ai point à m'occuper des questions actuelles; mais, de même que les mesures d'étendue, de pesanteur et de capacité serviront un jour par toute la terre de base uniforme aux transactions et aux calculs, de même on peut dire que le moment viendra où, par l'accord réciproque des gouvernements, une monnaie universelle circulera librement et sans diminution de valeur dans l'univers entier. Le monde antérieur au christianisme avait, dit-on, vu cet accord. A plus forte raison, est-on autorisé à croire qu'il s'établira dans les sociétés modernes où l'imprimerie, la vapeur, l'électricité, ont si merveilleusement multiplié les points de contact et rendu les communications d'idées et d'intérêts si actives. C'est là une mission réservée à un prochain avenir, et nul doute que le dix-neuvième siècle ne soit appelé à la voir s'accomplir.

PIERRE CLÉMENT.

LA MANDARINE

« Comment expliquez-vous la *dualité* ou la *duplicité* de notre nature?... Je crois que, si toutes vos pensées, monsieur le professeur, étaient écrites, elles formeraient un volume d'après lequel il n'y a pas de juge qui ne vous mît en prison ou dans une maison de fous... »

PROSPER MÉRIMÉE. (*Lokis*).

« Je veux encore me détacher de ce poëme d'horreur, qui, avant que ma voix le chantât, troublait ma raison obscurcie, et qui, tandis que je le chantais, retentissait à mes propres oreilles, comme le cri des orfraies... »

(Z. WERNER. — *Prologue du 24 février*.)

Si vous êtes allé à Cauterets, aux Eaux-Bonnes ou à Luchon, vous connaissez le docteur Béruel, une des plus curieuses figures que l'on puisse rencontrer. Jugez quel trésor d'anecdotes ! Né à Lodève vers 1790, il a été chirurgien-major pendant les grandes guerres de l'Empire; plus tard, professeur à la faculté de Montpellier; puis chargé d'étudier les établissements d'aliénés en Allemagne et en Prusse; et enfin retiré pour ses vieux jours, dans les Pyrénées; l'hiver, à Pau, l'été, dans un de ces jolis chalets des environs de Luchon, qui donnent à cette charmante vallée une physionomie helvétique. Il ne cesse d'y être visité et consulté par des malades venus de tous les points de l'Europe.

Un après-midi, nous étions chez la princesse Lab... Il y avait, dans ce salon hospitalier, un nombre à peu près égal de Russes et de Français. On parlait du *Lokis* de M. Prosper Mérimée, qui venait de paraître. Nos imaginations étaient vivement préoccupées de cette légende lithuanienne, racontée avec un art infini. Depuis que l'éminent auteur de *Colomba* s'est inspiré de Nicolas Gogol et de Pouchskine, il est devenu l'auteur favori du dilettantisme russe.

— Docteur! dit la comtesse de C..., vous qui savez tout, — le docteur s'inclina, — croyez-vous qu'un homme, un mari, même quand sa mère a failli être dévorée par un ours, puisse être assez féroce pour mordre sa femme jusqu'à ce que mort s'ensuive? Croyez-vous que le comte Szémioth ou son trop spirituel interprète ait eu raison d'émettre cette doctrine effrayante, qu'il peut y avoir en chacun de nous l'étoffe d'un fou ou d'un scélérat, et que nos pensées, si on les connaissait toutes, pourraient nous mener à Charenton ou à la cour d'assises?...

— Hé! hé! fit le vieux docteur avec un sourire narquois.

Monosyllabe, geste, sourire et pantomime signifiaient évidemment : j'ai une histoire, mais ne me la demandez pas.

Un quart d'heure après, je sortais avec lui. Pour regagner son chalet, nous avions à passer devant une élégante chapelle méthodiste, que lord D... a fait bâtir près de la promenade des quinconces. La vue de ce petit monument confortable, froid et propret, rappela-t-elle au docteur l'histoire que *Lokis* avait un moment ranimée dans sa prodigieuse mémoire? Il s'arrêta, me regarda en dessous, et murmura les dents serrées.

— Ce diable de *Lokis !* Hé ! hé ! le comte Szémioth avait peut-être raison !... la *dualité !* la *duplicité !* c'est bien cela ! Ces idées d'honnête homme ou homme sage, faites pour conduire tout droit au juge d'instruction ou au docteur Blanche ! je suis assez de cet avis...

A mon tour, je le regardai d'un air suppliant :

— Il y a une histoire, n'est-ce pas?

Il ne me répondit pas; mais l'expression de son visage répondait pour lui. Nous étions arrivés. Je suivis M. Béruel jusque dans son cabinet de travail, où l'on jouissait d'une vue magnifique. Il ouvrit un tiroir de son bureau, fouilla un instant dans de vieux papiers, et me présenta un journal, déchiré et jauni, qui paraissait dater d'une quinzaine d'années.

C'était un numéro du *Mémorial de l'Hérault*, du 17 novembre 185... Voici ce que j'y lus, à l'article des *Faits divers :*

« Un des hommes les plus distingués de notre département, le marquis Albéric de Sernhac, vient d'être cruellement frappé dans ses affections les plus chères. Mardi dernier, 13 novembre, vers dix heures du matin, il était dans son salon, au rez-de-chaussée du château de Sernhac, avec madame la marquise, sa digne épouse. Un feu de sarments très-vif brûlait dans l'âtre. La marquise, habituée à se lever de grand matin pour visiter ses pauvres et surveiller ses ouvriers, s'était assoupie au coin du feu en lisant le journal.

« En ce moment, M. de Sernhac, regardant par la fenêtre, vit pas-

ser son jardinier à qui il voulut donner un ordre. Il sortit précipitamment. Il s'agissait de quelques réparations à faire au mur de clôture du parc. Une fois là, le marquis, séduit par un de ces beaux soleils d'automne qui suivent nos gelées blanches, continua sa promenade, et ne rentra qu'au bout d'une heure. Un affreux spectacle l'attendait.

« Le journal, que la marquise tenait sur ses genoux, avait-il glissé dans le feu pendant son sommeil, et le papier enflammé avait-il incendié la robe? Un sarment était-il tombé jusqu'au bas de la jupe renflée par la crinoline? Hélas! ce détail importe peu. La vérité, l'horrible vérité, c'est que madame de Sernhac, réveillée en sursaut, s'est vue enveloppée par les flammes. La malheureuse femme a couru jusqu'à la porte en criant de toutes les forces qui lui restaient encore. Ce mouvement, cette course, ont achevé de tout perdre. Quand les domestiques, affolés d'épouvante, sont arrivés, il était trop tard. La marquise a succombé le 14 au soir, après trente-six heures d'inexprimables souffrances.

« Que dire du désespoir de son mari, de la douleur de son fils unique, le comte Paul, absent du château au moment de la catastrophe et rappelé par dépêche? Nous renonçons à peindre de pareils déchirements. Puissent les sympathies universelles arriver jusques au cœur des deux nobles affligés! etc., etc... »

I

J'aurai, me dit alors le docteur Béruel, peu de chose à ajouter à ce bulletin, qui, à travers la nuance d'emphase habituelle à ces sortes d'articles, ne renfermait rien que d'exact. Ce que le journaliste provincial avait le moins exagéré, c'était la douleur de M. de Sernhac. Lorsque, rentrant après sa promenade, il avait entendu les cris de terreur des domestiques; lorsque, malgré leurs efforts pour le retenir, il s'était précipité dans la chambre de sa femme que l'on venait de mettre dans un bain et dont le corps n'était plus qu'une plaie, les témoins de cette scène poignante crurent qu'il allait devenir fou. Telle était l'intensité de ce désespoir, que Mariette, vieille cuisinière, qui pleurait comme les autres, mais qui avait son franc-parler dans la maison, interrompit ses sanglots à deux ou trois reprises pour dire à demi-voix en s'essuyant les yeux :

— Mon Dieu, que notre monsieur est bon!... c'est trop!... Monsieur est trop bon!

Pendant tout le temps — bien court et bien long — que dura l'agonie de madame de Sernhac, son mari se tint agenouillé au pied de son lit, qu'on pouvait déjà regarder comme un lit de mort. Il repoussait avec une violence fébrile ceux qui essayaient de l'arracher à ce navrant spectacle. Il y eut un instant, un seul, où l'agonisante parut reprendre ses sens. Elle promena autour d'elle ses yeux agrandis par la fièvre, puis les fixa sur le marquis avec une expression de tendresse que rendait plus touchante l'atrocité de ses souffrances. Ses lèvres remuèrent, et il en sortit un vague murmure. Le marquis se rapprocha de ce pâle visage que les flammes avaient respecté, et il entendit ou crut entendre ces mots, exhalés comme un souffle :

— Albéric!... pardonne-moi... Je n'ai pas su... te rendre heureux...

Ce fut tout. Le délire et la mort s'emparèrent de leur proie, et, quelques heures après, la marquise rendait le dernier soupir.

A ces paroles qu'il fut seul à entendre, M. de Sernhac avait répondu par un cri étouffé, suivi d'un spasme nerveux si effrayant, que les angoisses des assistants en redoublèrent. On fit une nouvelle tentative pour l'entraîner hors de la chambre; mais on dut y renoncer; il se cramponnait au lit funèbre avec un surcroît d'énergie, surprenant chez un homme plus remarquable par la vivacité de son imagination que par la vigueur de son caractère. On le laissa retomber à genoux, et il y resta jusqu'à la fin du lugubre drame.

La marquise était protestante. Mais ses obsèques n'en attirèrent pas moins, sans distinction de culte ou d'opinion, une foule considérable, empressée de s'associer au deuil d'une famille qu'entouraient la sympathie et l'estime publique. Cette mort si soudaine et si horrible eût d'ailleurs désarmé toutes les dissidences, et donnait un caractère de douloureuse franchise aux manifestations un peu banales qui se produisent en pareille circonstance.

Il n'y eut qu'une légère dissidence, qui passa inaperçue. Deux des assistants, M. Frégier, conseiller à la cour impériale, et maître Tarillon, notaire fort accrédité, se rencontrèrent dans la cour du château, après l'enterrement. M. Frégier était un excellent homme à qui l'habitude de présider les sessions de cour d'assises, cet écueil des esprits fins, avait donné, à la longue, le ton et le geste quelque peu déclamatoires. Maître Tarillon, lui, pouvait servir de type ou de modèle à ces provinciaux que nous connaissons tous, qui élèvent jusqu'au génie l'art d'être offensants en restant complimenteurs et de tremper des morceaux de sucre dans des cuillerées de verjus.

— Hé bien, cher maître, dit le conseiller en levant les yeux au ciel, que pensez-vous de cet épouvantable malheur? Bon nombre de nos catholiques auraient pu envier les vertus chrétiennes de la respectable défunte. Vraiment les desseins de la divine Providence sont impénétrables. Elle laisse vivre des êtres dangereux ou coupables, honte et fléau de la société qui est forcée de les rejeter de son sein, et elle coupe brusquement le fil d'une vie précieuse, recommandée à nos hommages et à nos regrets par une série de bons exemples et de bonnes œuvres; calamité d'autant plus déplorable que nous assistons au spectacle d'une décomposition sociale, et que les mœurs publiques et privées sont sans cesse menacées par des influences délétères... Encore une fois, quel malheur! quel affreux malheur!...

— Oui, grommela M. Tarillon en aspirant une large prise de tabac; un malheur, un malheur effroyable... QUI ARRANGE BIEN DES CHOSES!... Mon cher conseiller, voulez-vous que je vous ramène?... J'ai une place à vous offrir...

Cette phrase singulière, jetée au milieu de ce deuil unanime, exige une explication.

II

Albéric de Sernhac était alors âgé d'environ quarante-cinq ans. Il appartenait à cette génération qui est venue au monde pendant les dernières années de l'Empire, et qui a donné ses premiers signes de vie vers la fin de la Restauration. Elle s'est révélée, on le sait, dans des œuvres où se racontaient ses enthousiasmes, ses espérances, ses rêves, ses mécomptes et ses fautes. Elle a eu d'illustres ou séduisants interprètes. Mais, au-dessous de ceux-là, que de natures incomplètes ont été vaguement pénétrées de ses influences! Que d'inconnus, sollicités par ce souffle de poésie qui courait dans l'air, et réduits au silence, faute de pouvoir exprimer au dehors leurs tressaillements et leurs songes! Eux aussi, ils avaient un idéal qui ne s'est jamais fixé sur le papier, ni sur la toile. Des images confuses, de blanches visions glissaient devant leurs regards; ils essayaient de les arrêter au passage... Vains efforts! Elles s'enfuyaient à l'horizon, et, pour les retrouver, ces belles et douces chimères, ils étaient forcés de recourir aux livres de leurs poëtes préférés. Ils s'y reconnaissaient, comme dans des portraits embellis par le peintre; ils y découvraient avec ivresse quelque chose d'eux-mêmes. Il leur semblait qu'ils avaient vécu de cette vie, souffert de ces douleurs, palpité de ces joies, pris leur part de ces confidences, et quelques-uns se sont

consolés de rester dans l'ombre par cette communauté de biens et de maux imaginaires entre les forts et les faibles.

Tel fut, dès sa sortie du collége, Albéric de Sernhac. Ramené en province, après la Révolution de juillet, par des convictions ou plutôt des sentiments de famille, il accepta le désœuvrement aristocratique qui était alors à la mode, mais en se réservant de le diriger à sa guise et de suppléer à la réalité par la rêverie. Il se fit en idée le héros d'aventures qui n'existaient pas, l'auteur de poëmes dont il n'écrivit jamais une ligne. La Bruyère a dit de Lauzun : « On ne rêve pas comme il a vécu. » Albéric aurait aimé à dire de lui-même :

— On ne vit pas comme j'ai rêvé.

Il fut poétique, moins la poésie; romanesque, moins le roman; dramatique, moins le théâtre. Dans ses longues promenades, il se proposait une situation, une scène, un épisode, qu'il poursuivait jusqu'au bout en s'y attribuant le premier rôle. Il se figurait tour à tour aimé de madame Malibran, émule de Bellini, compagnon d'Alfred de Musset, chantant comme Rubini, parcourant les âpres sentiers du Tyrol avec George Sand, retrouvant sur le sable du Lido la trace de lord Byron, ou bien, couché au fond d'une gondole, contemplant les splendeurs nocturnes du ciel de Venise et se laissant bercer par les vagues assoupies de l'Adriatique. D'autres fois, c'est à ses auteurs de prédilection qu'il demandait une identité de quelques heures. Il était alors Conrad, René, Lara, Werther, Oberman, Amaury, Bénédict, Adolphe, Rolla, Sténio, Beppo, Valentin, Octave, Fortunio, de Marsay, Vandenesse; telle fut cette étrange faculté d'assimilation, que, le soir, en rentrant, il avait quelque peine à se séparer de son personnage factice pour redevenir simplement le marquis de Sernhac, gentilhomme campagnard et grand propriétaire.

Cette façon de vivre en parties doubles, d'écrire sans cesse en marge de la vie réelle une histoire tout idéale, eut ses avantages et ses périls. Il y gagna de demeurer étranger aux folles équipées qui aidèrent la jeunesse d'alors à se donner le change sur son oisiveté volontaire. Il eut des chevaux pour le traîner, mais sans en parler dans le langage spécial d'un jockey ou d'un maquignon. L'élégance naturelle de son esprit et la hauteur où il élevait ses songes le préservèrent des plaisirs grossiers et des amours faciles. Les émotions du jeu lui eussent paru bien fades auprès de celles dont il disposait dans un monde invisible. Ayant à ses ordres un genre d'ivresse plus pure que celle du vin ou de l'absinthe, il garda des habitudes de sobriété qui le maintinrent longtemps jeune de corps et d'esprit. Ce n'est pas tout. Il exerça autour de lui ce charme particulier aux imaginations incomplètes, qui, ne donnant pas leur mesure et ne livrant pas leurs secrets, recueillent les bénéfices du mystère et de l'inconnu.

Les plus sévères le traitèrent d'original; le plus grand nombre, sans trop se douter de ce qui se passait dans son for intérieur, en subit le vague prestige, et lui sut gré de consentir à vivre comme tout le monde, lui qui ne ressemblait à personne. Quelques femmes, lectrices de romans et visant au bel esprit, prirent un plaisir d'amour-propre à le deviner, et décidèrent que, pour conquérir une place parmi les illustres, il ne lui manquait qu'un milieu plus favorable et une volonté plus forte.

Bien qu'Albéric fût, au fond, un égoïste sans le savoir, son détachement des intérêts matériels, si rare en province, ajoutait encore à son prestige. Quelque peu grugé par ses hommes d'affaires, constamment dupé dans ses ventes et ses achats, ouvrant sa bourse à cette race d'emprunteurs que chaque révolution multiplie, il passait, à dix lieues à la ronde, pour un type de générosité, d'amabilité et de bonté. Ses domestiques l'adoraient, comme le contraire d'un maître *regardant*.

— On le servirait pour rien! disait Mariette.

Bref, on l'aimait pour ce qu'il faisait, et on l'admirait de confiance pour ce qu'il aurait pu faire.

Mais la médaille avait des revers. Nul ne bouleverse impunément les éléments de l'activité humaine. Les deux grands ressorts de la vie morale, la volonté et la conscience, souffrent également de ces perpétuels sacrifices de la réalité à la chimère. A force de faire de sa pensée un théâtre dont il était l'*impresario*, à force de se raconter à lui-même des romans et des drames où l'honnêteté cédait le pas à l'héroïsme, M. de Sernhac acheva de s'assimiler ces poétiques *outlaws*, qui parlent à l'imagination, mais n'obéissent qu'à leur orgueil, à leur passion ou à leur caprice. Il s'accoutuma peu à peu à perdre le sentiment de la proportion et de la mesure entre le mobile personnel et l'intérêt social. Il se familiarisa avec une sorte de héros anonyme, sans responsabilité et sans devoirs, aux prises avec les lois et les méfiances du monde réel. Dans ces sphères radieuses, mais confuses, où s'effacent les distinctions positives du bien et du mal, il s'éprit du superflu aux dépens du nécessaire, et retrancha au sens moral tout ce qu'il prodiguait au sens romanesque. Un sophisme éloquent, un assassinat grandiose, un adultère magnifique, lui apparaissaient comme des curiosités qu'il fallait regarder avec un étonnement respectueux avant de les condamner.

Heureusement, grâce à son éducation, à ses bons instincts, à cette honnête et saine existence de province et de campagne où la ligne droite est seule possible et qui ne se prête guère aux paradoxes en action, cette prédisposition singulière restait à l'état latent. Albéric ignorait les effets de ce dissolvant qu'il portait en lui-même. Nous

le comparerions volontiers, dans l'ordre moral, à ce que sont, en métaphysique, ces braves professeurs, ces bons ministres allemands, dont les systèmes, s'ils étaient appliqués, supprimeraient Dieu, anéantiraient l'âme et créeraient le chaos, et qui, dans la vie pratique, soignent leurs enfants, prêchent leurs ouailles et lisent la Bible.

Albéric ne tarda pas d'ailleurs à donner à la *folle du logis* un correctif et un contre-poids. Si j'ai réussi à vous donner une juste idée de son caractère, vous comprendrez que le mariage ne pouvait être pour lui qu'un chapitre de roman. Le hasard le servit à souhait. Resté, à vingt et un ans, seul au monde, maître de sa fortune et libre de ses actions, il avait loué une partie de son hôtel à la comtesse d'Herbert, Anglaise d'origine, veuve d'un diplomate français, venue à Montpellier, avec sa fille Emmeline, pour jouir des douceurs de notre climat et consulter les médecins. La comtesse était atteinte d'une maladie de langueur, compliquée d'une menace d'anévrisme. Sa fille la soignait avec un dévouement admirable. C'est moi qu'elle avait appelé à son chevet, et je ne pouvais me défendre d'une émotion profonde en assistant à cet échange de tendresses et de tristesses entre ces deux femmes, étrangères à notre ville où elles ne connaissaient personne, et assaillies déjà de funèbres pressentiments. La mère ne se faisait aucune illusion sur son état, et la fille ne cessait pas de m'interroger du regard. Elle m'intéressait d'autant plus qu'il fallait presque la deviner. Elle était peu expansive, et sa physionomie austère, sa beauté noble et froide, contrastaient avec l'ardente expression de ses angoisses filiales.

Une nuit, toute la maison fut réveillée par des gémissements et des cris. La comtesse d'Herbert se mourait; je fus mandé à la hâte; après bien des années, je n'ai pas oublié cette douloureuse scène. Emmeline, blanche et pâle comme un marbre, les yeux fixés sur le lit, pressait entre ses mains la main glacée de l'agonisante. Celle-ci semblait bien moins effrayée des approches de la mort que de l'idée de se séparer de sa fille.

— Pauvre enfant! Seule! Je vais te laisser seule! murmuraient ses lèvres livides.

Puis elle ajoutait avec effort :

— Moi partie, qui te protégera, qui t'aimera sur la terre?...

Depuis quelques instants, Albéric était entré dans la chambre. Je le regardai. Je le connaissais depuis son enfance, et j'avais étudié avec une curiosité de psychologiste cette âme singulière. Aussi, lorsque, deux ou trois mois après la mort de la comtesse d'Herbert, j'appris qu'il épousait Emmeline, je ne fus pas étonné. Cette rencontre, cette nuit de deuil, l'aspect de cette belle jeune fille frappée

au cœur, les paroles murmurées sur ce lit de mort, tout cet ensemble avait agi puissamment sur son imagination romanesque et décidé de sa destinée.

Emmeline était de la religion de sa mère, rigide méthodiste, descendant en ligne directe d'un des frères du célèbre John Wesley. Le jeune marquis de Sernhac, religieux à la façon des *romantiques* de 1830, c'est-à-dire enclin à traduire ses croyances en rêveries, ne s'arrêta pas à cette différence de culte. Peut-être même y trouvait-il le piquant attrait du contraste et de l'imprévu; mais ses amis, ses proches, tous ceux — et le nombre en était grand à cette époque — qu'agitait ou irritait encore le souvenir des querelles religieuses dans le Midi, tous ceux-là montrèrent moins de tolérance, et, dès l'abord, Emmeline eut à lutter contre des préventions redoutables. Elle n'avait malheureusement rien de ce qu'il fallait pour en triompher, et son mari ne tarda pas à reconnaître deux vérités également accablantes pour son bonheur personnel et pour son amour-propre; l'incompatibilité de goûts, de sentiments, d'idées, d'habitudes, de caractère, qui le séparait d'Emmeline, et les antipathies invincibles qu'elle rencontrait dans son entourage.

Lorsque, dans leurs premières causeries du soir, Albéric essaya de l'intéresser à ses souvenirs de Paris, au mouvement littéraire et poétique dont il avait été le témoin, aux magiques soirées des Italiens, aux luttes d'*Hernani*, au merveilleux épanouissement de la musique, de la poésie et de la peinture, il s'aperçut vite qu'il lui parlait une langue qu'elle ignorait et qu'elle était bien décidée à ne pas apprendre. Quand il voulut lui lire quelques pages de ses poëtes, de Gœthe et de lord Byron, de Lamartine et de Musset, ce fut bien pis. L'oreille écoutait avec distraction et par pure complaisance; l'intelligence s'effrayait et refusait de s'ouvrir. Emmeline semblait éprouver une impression analogue à celle qu'ont ressentie les personnes très-peureuses, la première fois qu'elles sont montées en chemin de fer. M. de Sernhac sentit comme un mur de glace s'élever entre elle et lui. A sa voix émue, à ses inspirations entraînantes elle opposait un mélange d'appréhension, de malaise et d'ennui.

L'obstination n'était nullement au nombre des défauts d'Albéric. Ce fut pour lui un désappointement assez vif d'être obligé de renoncer au plaisir, si délicieux pour un homme distingué, d'initier une jeune âme à des jouissances idéales, d'éclairer pour elle le monde invisible en allumant la lampe de Psyché. Mais, au lieu d'insister, il se replia sur lui-même, ou plutôt il se remit en campagne et chercha de nouveau dans la rêverie un refuge contre les frimats de son ménage. Il ne songea pas même à s'indemniser à l'aide d'infidélités vulgaires. Non : si Emmeline fut sacrifiée à des rivales, elle ne put ni s'en

douter ni s'en plaindre; car ces rivales se nommaient Ophélia, Juliette, Amélie, Charlotte, Marguerite, dona Julia, Valentine, Lavinia, Kitty Bell, Bernerette, Geneviève, Eugénie Grandet, Marianna, Rosette, Barberine, madame de Mortsauf.

Albéric se résignait plus difficilement à l'espèce de *fiasco* qui signala l'installation de sa femme et ses débuts dans le monde. Tout concourut à rendre le désastre plus complet. La froideur d'Emmeline, ses manières à la fois timides et hautaines, achevèrent ce que sa qualité de protestante avait commencé. Elle s'imagina que deux ou trois vieilles parentes ou amies de son mari se proposaient *in petto* d'essayer de la convertir, et sa méfiance en redoubla. Le désaccord s'accentua de plus en plus entre cette rigide nature et cette vivacité méridionale qui ne conçoit pas la religion sans fêtes, sans fleurs et sans sourires. Bientôt on ne l'appela plus, d'un bout du département à l'autre, que la *quakeresse* ou la *huguenote*.

Avant le mariage d'Albéric, il n'avait pas manqué de gens pour lui dire : « Mariez-vous; vous serez le roi du pays; votre maison, déjà si agréable, deviendra charmante. S'il est vrai que la province soit un désert, vous nous offrirez du moins une *oasis*. » — Hélas ! il fallut en rabattre. Bien différent du sexagénaire de l'*École des vieillards*, le marquis dut s'avouer qu'il avait cent fois moins d'amis depuis son mariage. En pareil cas, la société provinciale, dans le Midi surtout, ne connaît pas de milieu. Elle exagère le bien et le mal dans des proportions colossales. Quand un mari, mis en évidence par son nom, son esprit, sa fortune et ses alliances, présente sa femme à l'élite et à la foule — corvée comparable au gril de saint Laurent — c'est la grande nouvelle du jour. Le début est décisif. La curiosité surexcitée n'admet point de nuances. Il lui faut une idole ou une victime. Le succès va jusqu'à l'engouement, la critique jusqu'à l'anathème.

Cette épreuve fut une vraie déroute pour la marquise de Sernhac. Si peu clairvoyante, si peu coquette que soit une femme, si insouciante qu'elle puisse être de l'opinion du public, elle s'aperçoit toujours de l'effet qu'elle produit. Selon que cet effet est bon ou mauvais, elle devient aussitôt plus aimable ou plus maussade. La pauvre Emmeline ne put s'abuser sur son naufrage. Sa physionomie s'assombrit; son visage noble et pur se contracta. Sa bouche eut une moue dédaigneuse qui glaçait les plus hardis visiteurs : on ne pouvait la voir sans répéter tout bas :

« O ciel! que de vertus vous me faites haïr ! »

sans songer à une *jettatura*, ou bien à ces fées qui, pour se venger

de n'être pas invitées à un baptême, venaient gâter par un maléfice les plus heureux dons de la naissance et de la fortune.

Cette maligne influence, cette unanimité de dénigrement prit, chez les inférieurs, des formes plus grossières et plus vives. Les fermiers, les ouvriers, les domestiques, habitués au laisser aller d'Albéric, qui, redoutant l'ennui plus que tout, fermait les yeux sur les abus et préférait un gaspillage de cent francs à une discussion de dix minutes, s'empressèrent de déclarer que la marquise de Sernhac avait un mauvais caractère parce qu'elle avait de bons yeux. Les servantes, prises tout à coup d'un accès de dévotion, affectaient de se signer en la regardant. Plus on paraissait enclin à la haïr et désireux de la tromper, plus elle se montrait minutieuse et sévère. Ce qu'il y eut de pire, c'est que le service intérieur n'y gagna rien et que la dépense n'en fut pas moindre. Tous les ressorts de la machine crièrent, et le mécanisme ne fonctionna que plus mal. Ce fut, dans la maison, une vraie lanterne magique. Sauf Mariette qui tint bon tout en maugréant et qui se défendait le poing sur la hanche, les domestiques restaient, en moyenne, quinze jours. S'ils clabaudaient en sortant, je vous laisse à le penser.

Grâce aux révolutions et au progrès, ce sont eux maintenant qui prennent des renseignements sur les maîtres. Le château de Sernhac fut mis à l'*index*. Un cocher venu de Paris et reparti le lendemain, avait dit d'un ton de prince : « C'est une barraque ! » — Le mot fit fortune. Les antichambres, les écuries et les cuisines donnaient, à leur façon, la réplique aux sarcasmes des salons et des châteaux. Tout ce monde, petit et grand, s'accordait à plaindre Albéric : — « Notre pauvre monsieur !... Pauvre marquis !... ce pauvre Albéric ! » — répétait-on de toutes parts, suivant le rang ou le degré d'intimité. En plaignant M. de Sernhac, on l'aima davantage. Ceux qui, à l'insu d'eux-mêmes, lui en voulaient de sa supériorité, se rattrapèrent sur son infortune.

Fut-il vraiment aussi malheureux que le public se plaisait à le répéter ? Je ne le crois pas. Cette nature ondoyante et mobile n'offrait pas de prise aux douleurs profondes. Albéric avait plus d'imagination que de cœur, et son imagination possédait les propriétés de la lance d'Achille. Elle se jouait à travers ces idées terribles de l'irréparable et de l'indissoluble comme un oiseau qui glisse à travers les mailles d'un filet. Il passa un nouveau bail avec ses songeries et ses chimères. Quand un incident quelconque le ramenait à la réalité, il se disait après les premiers moments de mauvaise humeur ou de bourrasque : — Allons, c'est clair ! Je n'ai pas eu la main heureuse !... Ah ! nous sommes loin de Juliette et de Geneviève ! — et il se récitait à lui-même une page d'*André* ou la scène du balcon.

Il y avait aussi pour cet esprit léger des heures où il rentrait en possession de toutes ses qualités d'instinct, d'éducation et de race ; élévation, loyauté, sentiment délicat de l'équité et de l'honneur. Dans ces moments, la droiture et la pureté d'Emmeline le désarmaient. Se refusant à tout condamner en elle sous l'unique prétexte qu'elle était protestante, il se sentait parfois attiré et attendri par cette réprobation même qui pesait sur sa femme, et dont il comprenait l'injustice.

— Elle est froide, sévère, maussade, se disait-il; elle a toute l'austérité puritaine; vaudrait-il mieux qu'elle fût frivole, coquette ou quelque chose de pis? Au moins je puis dormir sur les deux oreilles.... Distrait et rêveur comme je suis, je ne me serais aperçu de rien, et j'aurais été ridicule... Ou bien, sachant à quoi m'en tenir, qu'aurais-je fait?.. Je me serais supprimé comme Jacques, ou j'aurais rugi comme Othello... Othello !... Mon Dieu ! que madame Malibran était belle dans le troisième acte !

Et il fredonnait la romance du Saule.

Bientôt Albéric eut un sujet plus sérieux de consolation et d'espérance. Un an après son mariage, Emmeline lui donna un fils. La naissance de cet enfant fut une date heureuse dans l'histoire de ce triste ménage. La maternité embellit et adoucit presque madame de Sernhac. Sans rien changer à l'austérité de son caractère et de ses idées, elle détendit, pour ainsi dire, ce qu'il y avait de trop rigide dans les habitudes de son esprit et dans l'expression de son visage.

Au dehors, le pli était pris et l'opinion resta la même; mais le marquis s'aperçut d'une différence, et plusieurs fois, en regardant son petit Paul sur les genoux de sa femme, il éprouva une émotion de bon aloi, qui ressemblait à de la tendresse. Un nouveau travail s'opéra dans son imagination et dans son âme. Cette faculté d'assimilation, de confusion volontaire entre l'idéal et la réalité, qu'il dépensait au profit de personnages et de drames chimériques, il la concentra tout entière sur son fils, qui représentait à ses yeux l'avenir.

Paul devint le centre et le but de toutes ses rêveries. Il mit une impatience fébrile à devancer le temps, à abréger mentalement les années, pour se figurer son cher enfant heureux de tout le bonheur qui lui avait manqué à lui-même. Un grain d'égoïsme se mêlait à ces hallucinations paternelles. Albéric était trop étranger au positif de la vie et surtout aux intrigues et aux ambitions de ce monde pour souhaiter d'avance à son fils une carrière brillante, des épaulettes de général, une mitre d'archevêque ou un portefeuille de ministre. Son idée fixe fut d'un autre genre. Voici le thème sur lequel

il broda des variations infinies avec un redoublement de promenades et de chasses qui ne furent pour rien dans la diminution du gibier en France: — Faire, de Paul, un diplomate, un militaire, un député!... Pour qu'il me soit enlevé par les chancelleries, la politique ou la guerre!... Pas si bête!... Je le marierai de bonne heure. Riche, distingué, un beau nom, il n'aura que l'embarras du choix... Pour moi, c'est manqué; je suis allé trop vite... c'est une vingtaine d'années à passer, puis une revanche à prendre, dont Paul aura le bénéfice... Oh! quand il s'agira de lui, comme je vais choisir!... je veux pour lui une femme aimable, douce, gracieuse, sympathique... La joie de la maison... Une joie dont je prendrai ma part... Musicienne... c'est pour moi une dure privation de ne plus entendre une note de musique... il me semble que je la vois déjà, blanche et rose, un doux sourire sur les lèvres... Nous nous entendrons à merveille... comme je vais me faire cajoler, dorlotter, mettre dans du coton!... Voyons!... Je ne serai pas encore bien vieux... Quarante-cinq ou quarante-six ans! ce sera comme la campagne, dans notre Midi, où l'arrière-saison est plus agréable que le printemps!...

Paul, en grandissant, parut justifier de point en point ces prévisions optimistes. Non pas qu'il eût la vivacité d'imagination de son père, ni cette grâce des esprits légers qui vivent du suc des fleurs comme les abeilles! Il tenait plutôt de sa mère, mais en corrigeant ses vertus, ou, si l'on veut, en donnant des qualités pour envers à ses défauts. On pouvait deviner déjà que l'entêtement d'Emmeline serait chez lui de la fermeté, sa minutie de l'exactitude, son humeur rigide une gravité précoce, son manque absolu d'expansion une sensibilité profonde et contenue. Il n'était pas moins facile de prévoir que ce cœur, qui ne battait pas encore, ne se donnerait qu'une fois et se mettrait tout entier dans un seul enjeu. Si l'on eût observé l'un près de l'autre M. de Sernhac et son fils, le premier eût fait songer à ces fleuves qui reflètent dans leurs cours rapide les paysages variés et les scènes pittoresques de leurs rives: le second à ces beaux lacs, transparents et calmes, que le ciel teint de son azur, mais dont nos regards cherchent vainement le fond.

III

Les années s'écoulèrent, ces années que, dans la pensée d'Albéric, il suffisait de franchir pour arriver au terme de sa longue pénitence. Un beau jour, Paul atteignit sa majorité. C'était le moment que son père avait fixé, non pas encore pour faire des démarches trop signi-

ficatives, mais pour commencer à dresser ses batteries et se tenir prêt à tout événement. Ce jour-là, M. de Sernhac dit à Paul, qu'il n'avait jamais pu amener à être tout à fait son camarade et dont le caractère sérieux et réfléchi lui inspirait presque du respect :

— Hé ! bien, cher enfant, te voilà majeur... Nous t'avons élevé, ta mère et moi, pour nous plutôt que pour toi. Ton intelligence, ton éducation, ton nom, auraient pu t'ouvrir bien des carrières... Nous n'avons pas eu le courage de te séparer de nous... Ne regrettes-tu rien ?

— Non, mon père ; vous avez dit un jour, devant moi, un mot que je ne puis oublier, et dont j'ai fait mon profit...

— Un mot !... Je ne m'en souviens pas... et lequel ?

— Que, si notre pauvre pays continuait de ce train-là, il y aurait bientôt une ambition plus haute et plus superbe que toutes les autres ; l'ambition de n'être rien....

— Je ne m'en dédis pas ; mais, mon cher Paul, ce n'est pas à toi que je puis apprendre que la vie a un but et des devoirs... Le mariage te répugnerait-il ?

— Nullement.

Le jeune homme fit cette réponse d'un ton simple et ferme qui prouvait que son cœur était libre, mais qu'il était prêt.

Trois mois plus tard, il fut question, pour Paul, d'un mariage qui paraissait réunir toutes les conditions désirables. Mademoiselle Laure d'Estéran était, disait-on, une jeune personne accomplie ; sa dot ne gâterait rien à ses perfections physiques et morales, et sa famille remontait aux croisades. Les choses marchèrent d'abord à souhait ; M. de Sernhac avait recommandé aux intermédiaires d être de composition très-facile sur les questions d'argent. Mais tout à coup, au moment où Paul allait partir pour l'entrevue obligée, on reçut une lettre évasive d'où il résultait que Laure était trop jeune et que ses parents désiraient attendre.

— Tu ne l'aimais pas ? dit M. de Sernhac à son fils.

— Moi ?.. je ne l'avais jamais vue.

L'affaire en resta là. Trois autres mois se passèrent ; nouvelle proposition, suivie d'incidents analogues. Il s'agissait cette fois de mademoiselle Blanche de Tiphaïne, non moins accomplie, non moins noble et aussi bien dotée que mademoiselle Laure. Mêmes avances au début ; même mouvement de retraite à l'approche des explications finales.

Cette seconde épreuve fut un peu moins indifférente que la première à M. de Sernhac et à Paul. Celui-ci parut pendant quelques jours, sinon affligé, au moins préoccupé. Son père, lisant sur sa figure cette expression de vague anxiété, lui demanda s'il avait eu un commencement d'inclination pour Blanche. La réponse fut aussi né-

il broda des variations infinies avec un redoublement de promenades et de chasses qui ne furent pour rien dans la diminution du gibier en France: — Faire, de Paul, un diplomate, un militaire, un député!... Pour qu'il me soit enlevé par les chancelleries, la politique ou la guerre!... Pas si bête!... Je le marierai de bonne heure. Riche, distingué, un beau nom, il n'aura que l'embarras du choix... Pour moi, c'est manqué; je suis allé trop vite... c'est une vingtaine d'années à passer, puis une revanche à prendre, dont Paul aura le bénéfice... Oh! quand il s'agira de lui, comme je vais choisir!... je veux pour lui une femme aimable, douce, gracieuse, sympathique... La joie de la maison... Une joie dont je prendrai ma part... Musicienne... c'est pour moi une dure privation de ne plus entendre une note de musique... il me semble que je la vois déjà, blanche et rose, un doux sourire sur les lèvres... Nous nous entendrons à merveille... comme je vais me faire cajoler, dorlotter, mettre dans du coton!... Voyons!... Je ne serai pas encore bien vieux... Quarante-cinq ou quarante-six ans! ce sera comme la campagne, dans notre Midi, où l'arrière-saison est plus agréable que le printemps!...

Paul, en grandissant, parut justifier de point en point ces prévisions optimistes. Non pas qu'il eût la vivacité d'imagination de son père, ni cette grâce des esprits légers qui vivent du suc des fleurs comme les abeilles! Il tenait plutôt de sa mère, mais en corrigeant ses vertus, ou, si l'on veut, en donnant des qualités pour envers à ses défauts. On pouvait deviner déjà que l'entêtement d'Emmeline serait chez lui de la fermeté, sa minutie de l'exactitude, son humeur rigide une gravité précoce, son manque absolu d'expansion une sensibilité profonde et contenue. Il n'était pas moins facile de prévoir que ce cœur, qui ne battait pas encore, ne se donnerait qu'une fois et se mettrait tout entier dans un seul enjeu. Si l'on eût observé l'un près de l'autre M. de Sernhac et son fils, le premier eût fait songer à ces fleuves qui reflètent dans leurs cours rapide les paysages variés et les scènes pittoresques de leurs rives: le second à ces beaux lacs, transparents et calmes, que le ciel teint de son azur, mais dont nos regards cherchent vainement le fond.

III

Les années s'écoulèrent, ces années que, dans la pensée d'Albéric, il suffisait de franchir pour arriver au terme de sa longue pénitence. Un beau jour, Paul atteignit sa majorité. C'était le moment que son père avait fixé, non pas encore pour faire des démarches trop signi-

ficatives, mais pour commencer à dresser ses batteries et se tenir prêt à tout événement. Ce jour-là, M. de Sernhac dit à Paul, qu'il n'avait jamais pu amener à être tout à fait son camarade et dont le caractère sérieux et réfléchi lui inspirait presque du respect :

— Hé ! bien, cher enfant, te voilà majeur... Nous t'avons élevé, ta mère et moi, pour nous plutôt que pour toi. Ton intelligence, ton éducation, ton nom, auraient pu t'ouvrir bien des carrières... Nous n'avons pas eu le courage de te séparer de nous... Ne regrettes-tu rien ?

— Non, mon père; vous avez dit un jour, devant moi, un mot que je ne puis oublier, et dont j'ai fait mon profit...

— Un mot !... Je ne m'en souviens pas... et lequel ?

— Que, si notre pauvre pays continuait de ce train-là, il y aurait bientôt une ambition plus haute et plus superbe que toutes les autres ; l'ambition de n'être rien....

— Je ne m'en dédis pas ; mais, mon cher Paul, ce n'est pas à toi que je puis apprendre que la vie a un but et des devoirs... Le mariage te répugnerait-il ?

— Nullement.

Le jeune homme fit cette réponse d'un ton simple et ferme qui prouvait que son cœur était libre, mais qu'il était prêt.

Trois mois plus tard, il fut question, pour Paul, d'un mariage qui paraissait réunir toutes les conditions désirables. Mademoiselle Laure d'Estéran était, disait-on, une jeune personne accomplie ; sa dot ne gâterait rien à ses perfections physiques et morales, et sa famille remontait aux croisades. Les choses marchèrent d'abord à souhait ; M. de Sernhac avait recommandé aux intermédiaires d être de composition très-facile sur les questions d'argent. Mais tout à coup, au moment où Paul allait partir pour l'entrevue obligée, on reçut une lettre évasive d'où il résultait que Laure était trop jeune et que ses parents désiraient attendre.

— Tu ne l'aimais pas? dit M. de Sernhac à son fils.

— Moi ?.. je ne l'avais jamais vue.

L'affaire en resta là. Trois autres mois se passèrent ; nouvelle proposition, suivie d'incidents analogues. Il s'agissait cette fois de mademoiselle Blanche de Tiphaïne, non moins accomplie, non moins noble et aussi bien dotée que mademoiselle Laure. Mêmes avances au début ; même mouvement de retraite à l'approche des explications finales.

Cette seconde épreuve fut un peu moins indifférente que la première à M. de Sernhac et à Paul. Celui-ci parut pendant quelques jours, sinon affligé, au moins préoccupé. Son père, lisant sur sa figure cette expression de vague anxiété, lui demanda s'il avait eu un commencement d'inclination pour Blanche. La réponse fut aussi né-

gative et aussi nette que pour mademoiselle d'Estéran. N'importe, l'éveil était donné. Le marquis se promit de pénétrer cette double énigme. Il sut que M. Tarillon s'était mêlé de ces préliminaires et avait été consulté. M. Tarillon était, de père en fils, le notaire de la famille : « Je trouverai bien, se disait Albéric, une occasion de faire jaser ce diable d'homme, d'autant plus que, suivant toute apparence, il ne demande pas mieux. Je connais sa spécialité ; s'il y a une pilule amère à avaler, il me la servira proprement après l'avoir saupoudrée de sucre.... »

A quelque temps de là, Paul reçut une invitation du baron de Roybel, qui, chaque année, dans la belle saison, réunissait au château d'Espanières, la meilleure compagnie du pays. On devait chasser, pêcher, sauter au piano, jouer des charades et des proverbes. Paul avait envie de refuser : son père voulu qu'il acceptât :

— Dans ta position, lui dit-il, et avec ta réputation de sagesse, il ne faut pas te singulariser. Va chez cet excellent baron, qui est de nos amis et même un peu de nos parents. On ne sait pas ce qui peut arriver. Peut-être trouveras-tu à Espanières le trésor que nous cherchons, la femme de ton choix et de mes rêves, la jeune fille que j'aimerai tant, si elle te rend heureux !...

Paul revint au bout d'une quinzaine : ce n'était plus le même homme. Sa figure, son attitude, sa voix, son langage, ses réticences, trahissaient une de ces émotions d'autant plus décisives, que celui qui les éprouve est habituellement peu expansif. Depuis longtemps, M. de Sernhac observait son fils. Accoutumé à exprimer plus qu'il ne ressentait, il savait que Paul penchait vers l'excès contraire, et qu'au moment critique il faudrait presque le deviner. Son attention redoubla, et le doute ne lui fut possible. Jusque dans les petits détails se révélait la métamorphose, ou, comme disent les romans, le *coup de foudre*. Le jeune sage à qui son père reprochait parfois de s'habiller comme un quadragénaire, montra tout à coup, dans sa mise, des velléités d'élégance et de recherche. Il parla de renouveler une paire de chevaux hors d'âge et une calèche de forme trop patriarcale. Son père le laissa discourir ; puis, l'arrêtant d'un geste amical :

— Cher enfant, lui dit-il avec un mélange de gaieté et de tendresse, je mets à ta disposition Chevreuil, Binder, Stephen Drake et Devédeux... mais à condition que tu me diras ton secret....

Paul rougit comme une jeune fille, mais n'hésita pas :

— Oui, répliqua-t-il, j'ai rencontré, au château d'Espanières, une jeune personne...

— Que tu aimes ?.. Ce mot dit tout ! s'écria M. de Sernhac radieux.

— Je l'aime, et je ne crois pas être dupe d'un enthousiasme pas-

sager... Sans qu'elle y prît garde, je l'ai observée, suivie du regard et du cœur, et je crois fermement que, si une femme doit nous rendre heureux, c'est celle-là... gracieuse, enjouée, toujours de bonne humeur, toujours prête à se sacrifier aux plaisirs de ses compagnes, touchant du piano pour les faire danser, attentive auprès des vieilles gens... Je lui crois, et c'est le plus essentiel pour nous, un caractère admirable...

Il s'arrêta et rougit encore, comme s'il eût craint d'en avoir trop dit.

Mais son père ne l'écoutait plus.

— Tu l'aimes! répétait-il avec ravissement; oh! comme je vais l'aimer!... Son nom?...

— Gasparine de Blerzy.

— Bravo! excellente famille, fortune un peu inférieure à la nôtre, mais très-suffisante... D'ailleurs c'est le moindre de mes soucis... Ah! voilà le plus vif mouvement de joie que j'aie ressenti depuis ta naissance... Il faut cette fois mener l'affaire à grandes guides et ne pas s'attarder aux préliminaires... Mais j'y pense! mademoiselle de Blerzy est la propre nièce du baron de Roybel... Je vais écrire au baron.

La lettre d'Albéric, fort peu diplomatique, respirait la joie et la confiance. Il parlait simplement des bonnes qualités de son fils, de l'impression qu'avait produite sur Paul mademoiselle Gasparine. Quant aux affaires d'intérêt, pas de difficulté possible, puisqu'il donnait carte blanche au baron et acceptait d'avance toutes les conditions de la famille de Blerzy. Il ajoutait en guise de post-scriptum : « Il est bien entendu que le jeune couple sera défrayé de tout et vivra chez nous, à Sernhac; nous ferons ménage ensemble, etc., etc. »

La réponse se fit attendre, et fut beaucoup moins explicite qu'on ne devait l'espérer. Mademoiselle Gasparine était bien jeune... Ses parents n'avaient pas songé encore à la marier... Et puis, ils avaient reçu, d'un autre côté, des propositions qu'il fallait éclaircir avant de se décider... On verrait... on demandait six mois de réflexion, etc., etc...

Le marquis fut atterré, et la douleur de son fils, bien qu'elle n'éclatât pas au dehors, lui parut si profonde, qu'il prit à l'instant son parti. M. Tarillon était un peu chasseur. M. de Sernhac lui décocha une invitation à déjeuner, et lui promit, pour le décider, de lui faire tuer lièvres et perdreaux. Le notaire fut exact. Par malheur, madame de Sernhac avait renvoyé, la veille, tous ses domestiques, sauf Mariette qui passait sa vie à demander son congé et qui ne s'en allait jamais.

Le déjeuner marcha tout de travers; la cuisinière était d'une

humeur de dogue ; les œufs durs, le rôti brûlé, la marquise inquiète, Albéric sur les épines, Paul en proie à une tristesse qu'il s'efforçait vainement de cacher. Seul, M. Tarillon semblait dans son élément. Jamais il n'avait été si complimenteur.

— Ah ! disait-il, je ne me lasse pas de le répéter à madame Tarillon. Il n'y a, dans ce pays-ci, rien de comparable au château de Sernhac... C'est là qu'il faut aller pour voir l'image de la vertu sur la terre sous les traits de madame la marquise... car, vous le savez, je ne partage pas les intolérances religieuses de nos ultrà-catholiques... un bon notaire doit prendre pour devise cet hémistiche du Cygne de Mantoue... *Tros Rutulusve fuat*... — Et il saluait en buvant un verre de médoc... — Parmi les jeunes gens nous n'en avons pas un qui aille à la cheville du comte Paul... Quant à vous, monsieur le marquis, — nouveau salut, — nous savons tous que, si vous n'êtes pas de l'Académie française, c'est que vous avez préféré aux jouissances de la vanité littéraire les douceurs du foyer domestique...

— Va toujours, mon bonhomme ! se disait tout bas le marquis ; avant que nous nous séparions, j'en aurai le cœur net.

Le déjeuner fini, chacun s'équipa de son mieux, et les chasseurs partirent. On était à la mi-octobre. C'est la plus belle saison dans le midi de la France. Dans la nuit, une légère ondée avait rafraîchi l'atmosphère. Les rayons du soleil, encore voilés de brume, caressaient doucement la cime des grands arbres dont l'ombre commençait à s'allonger sur les prairies. Les arbres, les peupliers, les ormeaux, les aulnes, les érables, offraient toutes les variétés de cette riche palette d'automne, si chère aux paysagistes. D'un tronc à l'autre serpentaient ou s'élançaient d'immenses fouillis de vignes sauvages d'où s'échappaient avec de petits cris de frayeur des merles, des geais et des grives. Au loin, au delà des clôtures du parc, on apercevait une jolie rivière tapissée de joncs et d'oseraies ; puis de vastes champs de sainfoin et de luzerne surmontés d'un amphithéâtre de collines où s'étageaient en pentes douces des vergers de figuiers, d'abricotiers, d'amandiers et des vignes en pleine vendange.

Dans cette atmosphère balsamique, au milieu de ces scènes agrestes et charmantes, nos chasseurs éprouvèrent une sensation de bien-être, dont maître Tarillon se fit le complaisant interprète.

— Qu'on est bien ici ! s'écria-t-il avec onction : ah ! c'est le paradis !... mais, hélas ! la perfection n'est pas de ce monde ; ou du moins elle y est si rare, si extraordinaire, qu'elle fait peur...

— Que voulez-vous dire, cher maître? demanda M. de Sernhac.

— Que madame la marquise est trop parfaite, et que nos jeunes

personnes sont effrayées de l'idée de vivre avec elle... elles redoutent la comparaison....

Albéric tressaillit. Paul semblait moins étonné qu'attristé. Bientôt l'on entra en chasse. Un quart d'heure après, quand les chiens firent lever une compagnie de perdrix, Albéric, au lieu de viser les perdrix qu'il manqua, fut violemment tenté d'envoyer toute sa charge dans les jambes du notaire.

La chasse finie, quand on eut remis en voiture M. Tarillon qui s'extasiait sur les plaisirs de cette journée enchanteresse, M. de Sernhac dit à son fils :

— Tu as entendu ce vilain homme?...

— Oui, mon père.

— Et qu'en penses-tu?

Paul hésita un instant; puis, s'armant de courage :

— Mon père, reprit-il, il y a, à 3 kilomètres de Sernhac, une jolie petite maison de campagne, qui s'appelle la Plantade, et qui est à vendre....

— Eh bien?

— Nous pourrions l'acheter... je l'habiterais avec ma femme... dans les premiers temps... Nous nous verrions tous les jours...

— Ah! tu l'aimes donc bien? s'écria le marquis avec un horrible serrement de cœur.

— Oui, mon père.

Il y eut un silence : M. de Sernhac paraissait en proie à des angoisses telles qu'il n'en avait jamais ressenti peut-être. Il finit par recouvrer assez de sang-froid pour dire à son fils avec une expression de douceur mélancolique :

— Tu as raison, toujours raison... L'essentiel, c'est que le nom de ta mère ne soit pas même prononcé... Tu peux être tranquille, les Blerzy ne se presseront pas; c'est à nous de nous hâter; il faut que la Plantade soit achetée avant que je fasse une nouvelle démarche... Puis, je m'arrangerai pour que tout le monde sache dans le pays — à commencer par Tarillon et ses collègues, — que je te donne la Plantade en te mariant, que tu y installeras ta femme et que vous y aurez votre ménage... Sais-tu quel jour la vente doit avoir lieu?...

— Le 15 novembre.

— Juste dans un mois... c'est très-bien... j'aurai soin qu'il n'y ait pas de surenchère.

Quoique peu démonstratif d'habitude, Paul se jeta au cou de son père. M. de Sernhac répondit à son étreinte, mais en se détournant pour cacher une larme.

Hélas! il n'eut pas le temps d'accomplir son sacrifice. L'avant

veille du jour fixé pour la vente de la Plantade, tous ses projets furent renversés par le tragique événement qui a ouvert notre récit.

IV

Pendant un an, le château de Sernhac ne fut que solitude et que deuil. La douleur du marquis se traduisait en alternatives d'exaltation et d'abattement ; celle de Paul, plus égale, était tout intérieure. Ils résistèrent tous deux aux tentatives de leurs amis qui les engageaient, suivant les formules d'usage, à *se raisonner*, à se distraire.

C'est à l'insu de son fils qu'Albéric prit quelques informations au dehors. Il sut d'abord que les Blerzy s'étaient bien gardés de marier leur fille ; un peu plus tard, qu'ils mouraient d'envie de renouer les négociations à peine entamées. L'année du deuil n'était pas encore finie, que les parties intéressées avaient changé de rôle. C'est le baron de Roybel qui écrivait lettres sur lettres pour offrir son intervention en laissant entrevoir que le succès lui semblait certain. M. Tarillon donnait clairement à entendre qu'il avait les pleins pouvoirs de la famille, qui serait très-flattée d'une alliance avec les Sernhac. Il désirait si vivement que l'*affaire* réussît et que le contrat fût rédigé dans son étude, qu'il fit trois visites au château sans mêler au miel de ses compliments le moindre filet de vinaigre.

Quand un dénoûment aussi légitime est aussi ardemment souhaité par tous les personnages, il suffit qu'un d'entre eux se charge de rompre la glace. Cette tâche revenait de droit au marquis de Sernhac. Il passait pour original, et on lui accordait, à ce titre, certaines licences qui, d'ailleurs, étaient toujours de bon goût. Un matin, Albéric força son fils de quitter ses vêtements de deuil ; il le fit monter en voiture ; ils couchèrent à Montpellier, et, le lendemain, de bonne heure, ils arrivaient à Blerzy. Gasparine était dans le salon avec son père et sa mère. En entrant, M. de Sernhac alla droit à elle, et, lui présentant Paul dont le cœur battait bien fort :

— Mademoiselle, lui dit-il avec grâce, voici un fiancé que je vous amène.

Cette improvisation romanesque réussit à merveille ; les Blerzy étaient de braves gens, médiocrement riches ; Gasparine, questionnée par sa mère, avait avoué en rougissant que Paul ne lui déplaisait pas ; tous les bras s'ouvrirent en même temps ; et telle est la puissance d'un sentiment vrai dans des âmes d'élite, qu'au bout de quelques heures les deux jeunes gens se connaissaient comme s'ils avaient

grandi ensemble. Ils goûtèrent, à l'allemande, cette jolie saison des fiançailles que nous abrégeons beaucoup trop en France, et qui s'accorde admirablement avec notre faible nature, plus capable de rêver le bonheur que de le pratiquer. Paul, fier et timide, sérieux et passionné, était, pour ainsi dire, complété par l'esprit parisien et la verve brillante de son père, dont la joie ressemblait parfois à de la fièvre. Albéric, avec un tact exquis, animait son fils sans l'effacer et amusait Gasparine sans chercher à l'éblouir. Aucune de ces nuances n'était perdue pour l'esprit délicat de la jeune fille. Plus à l'aise avec son futur beau-père qu'avec son fiancé, elle savait faire de ses innocentes coquetteries avec l'un une expression de sa tendresse pour l'autre.

Cette douce vie dura six mois : après quoi, le mariage fut célébré à Blerzy, sans éclat, sans bruit, en famille. Le deuil encore récent des Sernhac, le souvenir de l'horrible catastrophe, justifiaient surabondamment ce demi-jour discret qui répondait d'ailleurs aux plus intimes sentiments de Gasparine, de Paul et de son père. Il n'y eut de magnificence que pour les pauvres ; il n'y eut de fête que pour les cœurs qui se donnaient dans toute la plénitude de leur confiance, de leur jeunesse et de leur amour.

On resta encore une quinzaine à Blerzy pour ménager la sensibilité des parents de Gasparine; puis le marquis emmena *son* jeune ménage à Sernhac, où tout était préparé pour les recevoir.

Il est bien rare que la réalité ne fasse pas tort à l'idéal, que la terre donnée ressemble à la terre promise, que les *anges*, les *perles*, les jeunes personnes accomplies, qui font l'ornement de leur famille et des préambules de mariage, ne redeviennent pas, après le sacrement, de simples filles d'Ève. Mais la Providence réservait sans doute un dédommagement à Paul et à son père, si cruellement éprouvés. Gasparine dépassa tout ce qu'avait deviné l'amour de Paul, tout ce qu'avait rêvé l'imagination d'Albéric. Ce fut comme un enchantement, une magie. Chaque jour, on lui découvrait une qualité nouvelle, embellie d'une grâce de plus. Elle était mieux que jolie; elle était charmante. Sans la moindre coquetterie, elle avait le don de plaire à tout le monde. Sa tendresse pour son mari, son bonheur intérieur, au lieu de la rendre égoïste, semblaient rayonner sur la création tout entière. On éprouvait auprès d'elle une de ces sensations exquises d'apaisement et de bien-être, où se fond tout ce que nous avons de mauvais, où se réveillent toutes nos aspirations vers le beau et vers le bien. Dire qu'on l'aimait, ce serait exprimer bien faiblement l'espèce d'adoration dont elle fut entourée au bout de quelques semaines. Cette vivacité méridionale que nous avons vu exagérer jusqu'à l'injustice les antipathies soulevées par la pauvre

défunte, se rattrapa cette fois en sens contraire, mais sans aller au delà de la vérité. Depuis l'évêque jusqu'au plus humble curé de village, depuis les élégants châtelains du voisinage jusqu'aux mendiants qu'elle servait de ses blanches mains, depuis le majordome jusqu'aux laveuses de vaisselle, il n'y avait qu'une voix pour chanter ses louanges : « Elle fait de la vertu une séduction et de la séduction une vertu, » dit un des grands vicaires.

Sa charité était sans bornes : souvent, dans les premiers temps de son mariage, Paul, en se promenant avec elle dans les environs du château, se voyait tout à coup abordé par des femmes, des vieillards, des ouvriers infirmes qui, des larmes dans les yeux et des bénédictions sur les lèvres, le remerciaient de les avoir sauvés. Il sentait alors le bras de Gasparine trembler sous le sien, tout près de son cœur, et, se retournant vers ce frais et doux visage, il disait avec ivresse :

— Tu as donc des secrets pour moi?

D'autres fois il apprenait que de pauvres jeunes gens tombés au sort avaient été exonérés, ou que des cultivateurs insolvables que l'on allait saisir gardaient leur maison et leur champ à l'abri du papier timbré. L'huissier du chef-lieu de canton, réduit à l'état de sinécuriste, fut obligé de quitter le pays. « Madame la comtesse, dit-il en s'en allant, a rendu mon métier impossible. » Paul comprit alors pourquoi Gasparine, avant de se marier, avait demandé qu'au lieu de cette stupide corbeille, affaire de vanité qui souvent inflige à un jeune ménage plusieurs années de gêne, on lui donnât une somme d'argent dont elle n'aurait pas à rendre compte.

Et Albéric? Jamais le pauvre marquis ne s'était trouvé à pareille fête. De tous ceux qui subissaient le charme ineffable de sa belle-fille, c'était lui qui devait en être le plus délicieusement pénétré. Il la savourait, pour ainsi dire. Cette finesse d'organes, cette jeunesse d'imagination, cette gourmandise de sentiments et d'idées, qui caractérisent les natures artistes et rêveuses, l'avaient prédisposé à ressentir cette balsamique influence en y ajoutant ses propres raffinements. Mortifié par un long jeûne, il ne pouvait se lasser de ces idéales friandises. Il lui semblait que le sourire et le regard de Gasparine éclairaient toute la maison. Quand elle descendait, le matin, pour le déjeuner, fraîche et pimpante dans sa robe de mousseline blanche rayée de bleu ou de rose, lorsqu'elle se haussait sur la pointe de ses petits pieds pour présenter au marquis son front à baiser, c'était pour Albéric comme une apparition séraphique, comme la réalisation vivante de ces figures imaginaires qu'il avait si souvent poursuivies dans ses promenades et dans ses lectures. C'était comme si une aurore toujours nouvelle, faite de rayons, de mélodies et de

parfums, se fût tout à coup levée en lui pour dissiper les dernières ombres du passé.

Peu de jours avant le mariage, il avait dit en plaisantant, devant Gasparine, qu'il espérait bien être *gâté* par sa belle-fille. Elle le prit au mot, sans y mettre cette affectation ou cette minutie de petits soins qui agace les gens d'esprit. Toutes ces gâteries arrivaient d'inspiration, par une sorte de communication magnétique. D'abord, la plus vulgaire de toutes, mais non pas la moins agréable, ce fut le changement absolu du service intérieur. Plus de bruit, plus de tiraillements, plus de gronderies, plus de domestiques avec cet air morne et sournois qui signifie qu'ils n'obéissent que pour ne pas être renvoyés. On eût dit que l'aimable jeune femme portait en elle et avec elle la bonne humeur, la prévenance et l'enjouement. Elle avait cette honnête joie qui, d'après un écrivain moderne, est une des grâces du génie de madame de Sévigné. On la servait avec plaisir, condition qui les vaut toutes et que nulle autre ne remplace. Sa bonté, sa douceur, son affabilité avaient fait un miracle : elle renouvelait, en plein dix-neuvième siècle, la race perdue de ces serviteurs qui s'identifiaient avec les affections et les intérêts de leurs maîtres. On ne voyait plus dans la maison que figures épanouies et gens de bonne volonté. Mariette piquée au jeu, heureuse du bonheur d'Albéric et de Paul, cuisinait des dîners exquis.

— Ma chère fille, disait le marquis à Gasparine, savez-vous ce dont vous êtes cause ? Je suis en train de me créer des vices ; vous allez faire de moi un sybarite.

Mais, Dieu merci ! toutes ces charmantes gâteries ne s'adressaient qu'à la *guenille* de Chrysale. Gasparine réservait à M. de Sernhac des jouissances plus dignes de lui. Elle était artiste, elle aussi, dans la plus suave acception du mot, et si elle ne possédait pas tous les secrets du métier, elle y suppléait par la sincérité et la délicatesse du sentiment. La poésie et la musique vibraient en elle, comme si une main divine eût parcouru les touches d'un invisible clavier. Les soirées du château devinrent délicieuses. Albéric lisait admirablement : il reprenait un à un ses chers poëmes qui avaient jadis trouvé auprès de la marquise un accueil si glacial. C'était pour lui une joie inépuisable de voir Gasparine s'associer aux inspirations du poëte, aux émotions du lecteur, s'attendrir, sourire, s'émouvoir, frémir, pleurer, juste aux endroits où il avait rencontré lui-même l'attendrissement, le sourire, le frémissement et les larmes. Après cette lecture, il lui demandait gaiement sa récompense. Alors elle se mettait au piano et jouait du Mozart, du Chopin ou du Weber ; ou bien elle chantait avec une justesse exquise quelques-uns des morceaux favoris de M. de Sernhac. Elle avait adroitement interrogé Paul sur les

prédilections musicales de son père. Quand celui-ci rappelait, au courant de la causerie, quelques-unes des mélodies qui avaient charmé ses jeunes années :

— N'est-ce pas cela ? lui disait-elle.

Et, en quelques minutes, elle faisait revivre pour lui ces fugitives images.

— Oh ! c'est le ciel ! c'est le ciel ! murmurait-il.

Et il pressait tour à tour de ses mains brûlantes les mains de Paul et de Gasparine.

V

Ce bonheur durait depuis un an. Paul, naturellement réfléchi, avait hérité de sa mère ce penchant à la tristesse chrétienne, tribut payé à la fragilité des joies de ce monde. Il avait eu quelque peine à s'acclimater à son bonheur, et parfois il se demandait si, en le savourant avec trop d'abandon, il ne commettait pas une faute et ne s'attirerait pas une expiation. Le second anniversaire de l'affreux accident du 13 novembre vint donner plus de force à ses souvenirs et y ajouter de vagues pressentiments.

Ce jour-là, ne croyant pas que la différence des religions dût les empêcher de prier pour une morte, Albéric et son fils firent célébrer une messe à l'église du village. Gasparine priait et pleurait, quoiqu'elle n'eût pas connu madame de Sernhac. Paul, tout entier à ses regrets, se sentait en proie à un indéfinissable malaise, lorsqu'il leva les yeux sur son père agenouillé à ses côtés. Aussitôt son inquiétude et son angoisse changèrent d'objet.

Le marquis était pâle et livide. On eût dit un homme brusquement réveillé d'une longue ivresse et se retrouvant en face de réalités navrantes ou terribles qu'il aurait oubliées en s'enivrant. Son front baigné d'une sueur froide, ses yeux secs, comparables à deux sources taries, sa bouche crispée de contractions nerveuses, accusaient une de ces crises où se paye en un moment tout un arriéré de souffrances. Paul devina ou crut deviner que son père, après ces journées si douces, violemment secoué par cette date néfaste, se reprochait comme son fils d'avoir été trop heureux, et apportait dans ces reproches toute l'ardeur de son imagination, toute l'intensité de ses sentiments.

En sortant de l'église, le marquis repoussa presque le bras que lui offrait sa belle-fille, et se dirigea à grands pas du côté du parc. Paul et Gasparine le virent franchir la grille et disparaître dans un sentier qui conduisait en plein bois.

— Qu'a donc ton père? dit la jeune femme dont les yeux étaient encore mouillés de larmes.

— Ne le comprends-tu pas, toi dont le cœur sait tout comprendre? répliqua Paul avec un accent d'affectueuse tristesse. Cette date du 13 novembre a ravivé sa douleur ; il a revu en idée cette scène dont tu ne peux pas te figurer l'horreur, et...

— Et quoi ?

— Et, comme moi, il s'accuse d'avoir trop oublié... il trouve un sujet de remords dans le bonheur que tu nous donnes...

— Pauvre père ! dit Gasparine en se serrant contre son mari. Comme il est bon !... il faudra donc l'aimer encore plus !...

Albéric ne rentra que fort avant dans la soirée, et regagna précipitamment sa chambre sans passer par le salon, sans revoir ses enfants. Jusqu'après minuit, ils entendirent le bruit de ses pas sur le plancher. Les lendemains furent sombres comme ce mois de novembre que les Bretons appellent le mois noir, et que nous pouvons tous nommer le mois des morts. Le charme était rompu. La physionomie et les allures de M. de Sernhac offraient d'incroyables alternatives d'agitation nerveuse, de gaieté factice, de sensibilité excessive et d'humeur morose. Jamais, au temps de ses plus pénibles épreuves, on ne l'avait vu aussi irritable, aussi enclin à ces accès de violence qui, chez les hommes d'une imagination vive et d'un caractère faible, sont toujours au delà du ton. Gasparine elle-même ne réussissait plus que rarement à ramener la sérénité sur son front, le sourire sur ses lèvres. Non pas qu'il lui témoignât de l'indifférence ! Il y avait, au contraire, des moments où il semblait vouloir la presser sur sa poitrine, comme les ascètes pressent sur leur cœur l'image du Dieu crucifié. C'est auprès d'elle que se produisaient avec le plus de bizarreries et de caprices ces inégalités d'humeur qui présentaient parfois les symptômes d'une maladie morale. Il avait essayé de reprendre ses charmantes habitudes du soir, entremêlées de causeries, de lectures et de musique. Mais tantôt, après avoir lu une page avec une animation effrayante, il s'interrompait tout à coup, jetait le livre et sortait du salon ; tantôt la musique agissait si violemment sur ses nerfs, que Gasparine s'alarmait et cessait de chanter ou de jouer. Souvent il la contemplait avec une expression passionnée qui ressemblait à de la colère ou de l'effroi ; souvent aussi, quand elle lui offrait son front à baiser, il se reculait avec épouvante, comme si un spectre lui était apparu plein de courroux et de menace.

Après chacune de ces crises, il recommençait ses éternelles promenades et disparaissait pendant des journées entières, puis rentrait haletant, fiévreux, couvert de poussière ou trempé de pluie ; il refu-

sait de se mettre à table et courait s'enfermer dans son appartement.

Cet état, en se prolongeant, consternait Gasparine et devenait pour Paul un sujet de douloureuse surprise. Il était observateur, comme le sont les gens peu démonstratifs. Sans doute il s'était attendu à voir l'anniversaire de la mort de sa mère amener dans l'esprit mobile du marquis une réaction de tristesse et de regrets. Mais que, au bout de deux ans, cette réaction opérât de tels désordres; que la blessure, en se rouvrant, fût devenue une incurable plaie; que le bonheur acheté si cher fût à jamais perdu; que son père, si facile à distraire, fît désormais de sa douleur un abîme sans fond, Paul s'en étonnait de plus en plus, à mesure que la crise prenait des proportions indéfinies. Il éprouvait, en y songeant, une de ces vagues inquiétudes qui, ne pouvant se fixer sur rien, se débattent contre l'inconnu.

Il s'apercevait d'ailleurs que son étonnement était partagé par les domestiques, et leurs commentaires, entendus ou devinés, ajoutaient à son malaise.

— C'est bien extraordinaire! murmuraient les plus hardis: du vivant de madame, M. le marquis n'avait pas l'air heureux... et aujourd'hui voilà qu'il la pleure, comme s'il l'eût adorée ou comme si c'était sa faute!...

Un soir, Gasparine avait été si charmante, elle s'y était prise si adroitement pour distraire et amuser M. de Sernhac, qu'il paraissait plus calme. La soirée s'annonçait bien. La jeune femme en profita pour s'approcher du piano, et feuilleter une partition. C'était *la Sonnambula.* Albéric aimait cette douce élégie musicale, qu'il nommait sa contemporaine et qui lui rappelait les joies lointaines de ses jeunes années.

Gasparine, encouragée par un regard de son beau-père, se mit à chanter *mezza voce* la page délicieuse où Elvino se déclare jaloux de tout ce qui lui dispute sa chère Amina; l'air qu'elle respire, la rose qu'elle porte à ses lèvres, le vent qui glisse dans ses cheveux, l'onde limpide qui lui sert de miroir... Quelques fleurs rares, groupées dans les jardinières, remplissaient le salon d'un parfum vague, discret, qui semblait s'exhaler de ces amoureuses mélodies. Au dehors, un silence profond, le silence de la campagne à onze heures du soir. Il y avait dans la voix émue de Gasparine je ne sais quelle langueur caressante, qui s'harmonisait admirablement avec cette heure nocturne, cette musique romanesque, ces vagues senteurs, avec les pâles clartés de la lampe emprisonnée sous l'albâtre. M. de Sernhac, debout près du piano, dévorait Gasparine du regard et paraissait avoir complétement perdu le sens de la réalité.

Tout à coup Paul tressaillit; une idée atroce, un épouvantable soupçon, venaient de le frapper à la fois au cerveau et au cœur. Il regarda plus attentivement son père; le marquis avait quarante-sept ans à peine; sa maigreur aristocratique, l'élégance de sa taille, la vivacité de sa physionomie, ses cheveux encore noirs, lui donnaient l'air beaucoup plus jeune. Son fils le connaissait mieux qu'Albéric ne se connaissait lui-même. Il savait que cette imagination ardente ne s'était jamais dépensée en de vulgaires amours, qu'il n'avait rencontré dans le mariage que déception et que froideur. En un instant plus rapide que l'éclair, il se rappela toutes les circonstances; la joie fiévreuse de son père après les premières démarches des parents de Gasparine; ses ivresses, ses extases à mesure que se découvraient les perfections et les grâces de sa belle-fille; ses démonstrations plus passionnées que paternelles; puis la réaction soudaine; l'excès de cette douleur rétrospective, presque oubliée pendant un an, et revenant brusquement avec tous les caractères d'un remords; ces inégalités d'humeur, cette agitation, ces orages intérieurs, succédant aux jours de bonheur et de soleil; ces alternatives de tendresse désordonnée et de trouble inexplicable; cette attitude bizarre vis-à-vis d'une femme qu'il était si simple d'aimer; ces retours subits, suivis de ces fuites rapides, de ces longues courses à travers champs, sans motif et sans but; ces moments où le marquis repoussait avec effroi les filiales caresses de Gasparine... « C'est clair!... malheureux que nous sommes!... » se dit Paul, la rougeur au front, osant à peine fixer sa pensée.

Il se fit dans cette âme ferme et droite un déchirement affreux. Après avoir embrassé d'un regard ce passé qui ne l'éclairait que trop, Paul considérait l'avenir, plus effroyable encore. La situation lui apparaissait dans toute son horreur, sans ménagement et sans issue. Il savait que son père mourrait plutôt que d'avouer un sentiment que, sans doute, il ne s'avouait pas à lui-même. Mais combien de temps durerait cette tragédie domestique, ce drame à trois, dont le dénoûment, quel qu'il fût, ne pouvait être que la ruine de tout repos et de tout bonheur? Comment avertir, interroger, apaiser, éloigner le marquis, sans lui manquer de respect? Comment cacher à Gasparine un secret que cette imagination si tendre et si délicate devait ignorer toujours? L'intimité même, la vie en commun, devenaient une occasion permanente de souffrances, d'étonnements, de méfiances et de périls. Un frisson de désespoir glaçait les veines de cet infortuné, à qui les deux affections les plus légitimes où puisse se reposer le cœur de l'homme, préparaient une série de tortures. Mais, au lieu de maudire son père, c'est lui qui s'accusait : « Ah! pensait-il, j'ai mérité d'être châtié... je m'étais trop livré à ce

bonheur... j'ai été un égoïste, un mauvais fils... je n'ai pas assez pleuré ma mère!... »

Horribles furent les jours qui suivirent cette fatale découverte. Ces trois êtres d'élite, tous trois dignes du bonheur, ressemblaient à des condamnés qui ne sauraient ni quel a été leur crime, ni quelle sentence ils vont subir. Plus de joie, plus d'abandon, plus de confiance, plus de causeries. Le marquis et Paul, en face l'un de l'autre, paraissaient s'observer mutuellement, l'un se sentant peut-être deviné, l'autre luttant contre l'évidence et cherchant parfois à se convaincre qu'il se trompait. Hélas! Était-ce possible? chaque détail, chaque incident aggravait son premier soupçon. Ce soupçon se changea presque en certitude, un soir où, M. de Sernhac s'étant retiré de bonne heure, Paul, plus inquiet encore que de coutume, vint sur la pointe du pied écouter à sa porte, et entendit ces mots, murmurés d'une voix sinistre, comme dans un accès de fièvre : Malheur! malheur!... un crime!... ah! je suis un misérable!...

La pauvre Gasparine, désespérée de voir si tristes et si sombres ces deux hommes qu'elle avait promis de rendre heureux et qu'elle ne séparait pas dans les chastes effusions de son cœur, se demandait avec angoisse quel souffle funeste venait de passer tout à coup sur cette maison où elle avait cru apporter le sourire et la paix. Se souvenant des joies charmantes de la première année, elle essayait vainement de comprendre comment, à mesure que s'éloignait la date de la mort tragique d'Emmeline, l'image de la malheureuse femme devenait plus présente et plus poignante à son mari et à son fils. A elle aussi la gradation contraire eût semblé plus explicable.

Le marquis ne répondait plus à ses témoignages d'affection que par des éclairs de gaieté convulsive, entrecoupée d'exaspération et de frayeur. Alors elle questionnait Paul dont la pâleur, les traits amaigris, la tristesse et le trouble l'étonnaient et l'inquiétaient encore plus. La réponse ne variait pas : — « il était, disait-il, profondément préoccupé de l'état de son père; cette ardente imagination ne connaissait que les extrêmes; il savait, lui, il était seul à savoir que M. de Sernhac, lors de la catastrophe du 13 novembre, avait eu un accès de désespoir qui touchait de très-près à la folie. Plus tard, en voyant son fils heureux, en s'abandonnant au charme de cette douce vie, il avait oublié... A présent, le souvenir lui était revenu d'autant plus impitoyable que l'oubli avait été plus complet et lui paraissait plus coupable. »

Il bégayait ces réponses d'une voix tremblante; le malheureux n'osait plus même embrasser sa femme!

La situation n'était plus tenable. Un matin, M. de Sernhac demanda à son fils quelques minutes d'entretien : ils sortirent ensemble

et se dirigèrent au hasard à travers les allées du parc. L'hiver finissait : déjà quelques bourgeons rougissaient les branches des tilleuls et des érables. Déjà, sous la couche de feuilles sèches que foulaient les promeneurs, on voyait poindre des germes de végétation et de verdure.

— Paul, dit le marquis en s'efforçant d'affermir sa voix, j'ai envie de faire un voyage.

Paul eut un frémissement de joie qu'il réprima aussitôt ; il ne pouvait pas, il ne devait pas peser sur les résolutions de son père ; il se tut.

— Oui, reprit M. de Sernhac avec un accent de fausse gaieté qui faisait mal ; tu sais que dans le temps, bien des années avant ton mariage, je me plaignais d'avoir tout manqué dans ma vie, même le voyage traditionnel en Italie... Voici donc quel serait mon itinéraire... Je commencerais par Rome, puis Venise, puis le Tyrol, que je remonterais jusqu'en Allemagne ; puis les bords du Rhin, la Forêt-Noire et la Suisse : nous sommes aux premiers jours de mars ; ce voyage me conduirait jusqu'à la fin de l'été... et je vous reviendrais en octobre... qu'en dis-tu ?...

Paul fût mort plutôt que de manquer de respect à son père ; mais il avait, dans l'esprit, trop de droiture et de sagesse pour ne pas saisir cette planche de salut ; il répondit d'un ton ferme :

— Mon père, vous faites bien.

— Ah ! tu m'approuves ? dit M. de Sernhac avec un regard interrogateur, qui, dans la pensée de son fils, signifiait : « Tu t'applaudis de mon départ !... Tu m'as donc deviné ?... »

Il rentrèrent. Paul annonça à sa femme le projet du marquis. Quelques mois auparavant, elle eût été désolée de voir s'éloigner l'homme qu'elle aimait tant à entourer de prévenances et de gâteries ; elle eût regretté cette intimité délicieuse où son beau-père avait son rôle comme son mari. Mais, sans se rendre un compte exact de la situation, Gasparine avait deviné qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, que le marquis n'était plus capable de goûter ces jouissances d'intérieur, et que, pour le repos de tous les trois, il valait mieux qu'il s'en allât. Accoutumée d'ailleurs, comme toutes les femmes aimantes dont les maris sont peu expansifs, à pénétrer dans leurs moindres nuances les secrètes pensées de Paul, elle comprenait qu'il était content de ce départ. Un petit détail acheva de le lui prouver.

En lui donnant cette nouvelle, Paul lui avait dit : « Mon père part demain.

— Je n'ai pas dit demain ! répliqua M. de Sernhac avec une sombre amertume.

— Ah ! pardon, mon père, j'avais cru entendre...

— Mais au fait, tu as raison ; c'est demain que je pars.

On n'ajouta pas, de part et d'autre, une syllabe.

Ce que fut cette dernière soirée, vous pouvez aisément le penser. Tous les efforts de Gasparine pour ranimer la conversation échouaient devant la morne attitude de Paul et le muet désespoir du marquis. Pour faire diversion à cette taciturnité sinistre, elle s'approcha du piano : « Oh ! non, pas ce soir ! pas ce soir ! » s'écria M. de Sernhac, retenant à grand'peine un sanglot. Les mots tombaient un à un et s'engouffraient dans un silence de mort, comme ces pierres qui se détachent sous nos pieds dans les sentiers de montagnes et roulent au fond des précipices.

Le temps s'écoulait avec une désespérante lenteur. Quand la pendule sonna onze heures, les trois acteurs de cette scène se levèrent comme poussés par un ressort. Le marquis prit la main de son fils, qui répondit à son étreinte. Puis, il s'avança vers sa belle-fille, qui tremblait et frissonnait sans savoir pourquoi. Au moment où il l'attirait à lui pour l'embrasser, il se rejeta violemment en arrière, et ses yeux eurent presque une expression de haine. Paul fit un mouvement rapide pour se placer entre sa femme et son père :

— Ce ne sont pas ici des adieux, dit-il d'une voix brève... Nous nous reverrons demain matin...

M. de Sernhac sortit à reculons ; on eût dit qu'il obéissait à une impulsion machinale. Mais, avant de sortir, il enveloppa Gasparine d'un de ces ardents regards que Paul avait déjà surpris. Si celui-ci eût pu garder encore quelques doutes, cette heure les aurait dissipés.

Le lendemain matin, lorsque Gasparine et son mari descendirent, on leur dit que le marquis était parti avant l'aube en défendant de les réveiller. Il avait passé la nuit, seul, à préparer ses bagages, qu'un garçon de ferme s'était chargé de porter à la station voisine.

Dans la journée, ce garçon revint et remit à Paul une lettre de la part du marquis de Sernhac.

Paul l'ouvrit, poussa un cri terrible, et s'évanouit.

La lettre ne renfermait que deux lignes : les voici :

— « Adieu, Paul ! Adieu, cher enfant !... embrasse pour moi ta femme... Vous ne me reverrez plus... c'est moi qui ai tué ta mère !... »

— Impossible ! Impossible ! n'est-ce pas, docteur ? dis-je à M. Béruel après le premier moment de stupeur.

— Attendez donc! reprit-il d'un ton bourru, comme si je lui gâtais son effet.

— Mais enfin, qu'en pensez-vous?

— Ce que j'en pense, ou plutôt ce que l'on doit en penser? Parbleu! je le sais mieux que personne, et voici pourquoi : M. de Sernhac était arrivé tout d'une traite jusqu'à Marseille, où il comptait sans doute s'embarquer pour Civita-Vecchia. Mais ses forces le trahirent; il se mit au lit... hélas! pour ne plus se relever. Par le plus grand des hasards, j'étais, moi aussi, à Marseille, à l'hôtel de Noailles, avec un Anglais qui se croyait poitrinaire, et qui, ne se tenant pas pour guéri, m'avait forcé de l'accompagner. Jugez de ma surprise, quand le maître de l'hôtel vint me chercher pour un malade de distinction arrivé dans la nuit, et quand je reconnus, dans ce malade, le marquis Albéric de Sernhac!... Lui, il ne me reconnut pas d'abord... Oh! monsieur, quel sujet magnifique!.. Un cas des plus curieux... On eût dit que son cerveau avait deux cases, l'une pour la raison, l'autre pour le délire.. Des divagations de fou et des lucidités de somnambule, alternant à intervalles égaux et à doses égales... Sans mon respect pour cette noble et malheureuse famille, j'en aurais fait l'objet d'un bien beau rapport à l'Académie de médecine... C'était deux fois plus qu'il ne m'en fallait pour tout savoir et tout comprendre...

— Mais alors?

— Rien de plus simple : La défunte marquise avait, dans toutes ses habitudes, une régularité de chronomètre. Elle se levait tous les matins au petit jour, lisait la Bible, visitait ses pauvres et allait surveiller ses ouvriers. Puis elle rentrait, déjeunait, ouvrait le journal, et, avant d'arriver à la vingtième ligne, s'endormait au coin du feu...

— Hé! bien?...

— Hé! bien, dix fois, cent fois peut-être, le marquis l'avait réveillée en lui disant : « Prenez garde, ma chère Emmeline!... Un malheur est si vite arrivé!... Ce feu de sarments vous jouera un mauvais tour! » Ou bien, s'il ne la réveillait pas, il mettait le garde-feu...

— Et ce jour-là?..

— Ce jour-là, — le 13 novembre — il ne la réveilla pas, il ne mit pas le garde-feu, et il sortit du salon sans s'assurer si le feu de sarments ne risquait pas de se communiquer à la robe.

— Et c'est fini? s'écrièrent tout d'une voix cinq ou six charmantes filles d'Ève à qui je racontais, le surlendemain, cette histoire, chez la duchesse de B...

— Oui, mesdames.

— Mais pourquoi nous l'annoncer sous ce titre qui n'a pas de sens : *la Mandarine?* on n'y voit pas la moindre mandarine... C'est, vous le savez, une espèce d'orange...

— Oui ; mais ce peut être aussi la femme d'un mandarin...

— Ah ! bah ?

— Et si, comme je le crains, vous savez votre Balzac par cœur, vous aurez lu, dans *le Père Goriot*, une page significative : « Te souviens-tu du passage où Rousseau demande à son lecteur ce qu'il ferait au cas où il pourrait s'enrichir en tuant en Chine par sa seule volonté un vieux mandarin, sans bouger de Paris ?...

— C'est cela ! reprit la princesse Dolg... Pendant un instant plus rapide que l'éclair — le temps qu'il faut pour avoir une mauvaise pensée — le pauvre marquis Albéric de Sernhac, homme d'imagination, avait tué sa mandarine.

Gustave de Bray.

LA NOMINATION DES MAIRES

DANS L'ANCIENNE FRANCE [1]

M. Raynouard voulait démontrer que nos rois avaient soutenu et développé le principe d'élection. M. Aug. Thierry, qui n'est point suspect de partialité en leur faveur disait « qu'ils ne détruisirent point les communes dans les villes seigneuriales qu'ils ajoutèrent successivement à leur domaine, surtout avant le quatorzième siècle[2]. » Nous affirmerons sans hésiter que les rois redoutèrent les élections et cherchèrent à les ruiner. Peut-être avaient-ils eu quelque intérêt à soutenir les communes, quand leur politique était toute concentrée dans l'Ile-de-France, que leurs plus formidables ennemis étaient leurs plus proches voisins, les maîtres d'un château ou d'une ville forte ; mais cette politique finit par embrasser la France tout entière, la lutte s'engagea entre la royauté et ses grands vassaux, qui disposaient de vastes et riches provinces, dont le plus puissant était roi d'Angleterre : la royauté ne songea qu'à réunir toutes les forces dans ses mains, ce ne fut pas sur la liberté, ce fut sur l'obéissance qu'elle s'appuya. Elle eut en particulier besoin de disposer à son gré de l'argent des villes et ne se soucia point de conserver des institutions qui pouvaient la priver de ses ressources les plus indispensables[3].

Les villes, qui voyaient grandir le pouvoir politique de la royauté, continuaient à subir aussi le pouvoir féodal des seigneurs ; ceux-ci parvenaient quelquefois à reprendre indirectement ce qu'ils avaient été contraints d'abandonner. Beaumanoir leur reconnaissait le droit

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mai 1870.
[2] *Lettres*, XIII.
[3] Voir *Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis.*

de nommer eux-mêmes « le majeur ou autres personnes convenables à la ville garder, » en cas de désaccord sur l'élection, à la seule condition qu'ils fissent choix de personnes « convenables en l'office[1]. » Qui pouvait apprécier le mérite des personnes ainsi choisies, si ce n'est les seigneurs, et ne leur était-il pas facile de faire naître le désaccord à leur gré? Ils prétendaient aussi que les élections ne pouvaient se faire en leur absence ou sans leur permission[2].

Loin de combattre les prétentions des seigneurs, la royauté devait être disposée à faire cause commune avec eux. Elle ne les redoutait plus, et tout accroissement de leur autorité devait tourner à son profit. Ce qu'elle craignait, c'était le désordre de l'esprit démocratique. Le souvenir des insurrections dirigées autrefois contre le comte ou l'évêque l'inquiétait pour elle-même. Ceux qui ont le pouvoir n'aiment pas les anciens insurgés.

Sous l'influence des causes que nous venons d'exposer, le système électoral se modifia sensiblement : l'élection directe au suffrage universel tendit à disparaître devant les modes plus ou moins compliqués, qui n'avaient été d'abord admis que par exception et dans quelques bourgs.

Désormais une part plus ou moins large fut faite au pouvoir supérieur dans la désignation des magistrats municipaux. Par exemple, à Limoges, cinq consuls furent nommés par les habitants, cinq par le vicomte, d'après un accord fait en 1275[3]. Dans certains endroits, la nomination fut purement et simplement déférée, soit au seigneur[4], soit surtout au roi[5] ou à leurs officiers. Tout au moins la confirmation de l'un ou de l'autre fut-elle nécessaire, leur reconnut-on le droit d'écarter ceux qui leur paraîtraient tout à fait incapables de remplir les fonctions municipales[6]. Quelquefois ce fut à l'inverse,

[1] Ch. I, n. 5.

[2] Telle était la prétention qu'avaient élevée les vicomtes de Lautrec, et à laquelle ils renoncèrent en 1327 (*Ord.*, t. VIII, p. 41, art. 1).

[3] *Ord.*, t. III, p. 51, art. 9.

[4] Charte de Neufchâteau, en 1256 (*Ord.*, t. VII, p. 365, art. 59). — Voir, pour les nominations de prud'hommes, d'échevins, de majeurs dans des villes sans communes, des chartes de 1311, 1319, 1333, indiquées par M. Serrigny, n. 1224-1226, la charte d'affranchissement des habitants de Perrusse par le seigneur de Clermont (*Ord.*, t. VII, p. 35, art. 15). — En 1245, les bourgeois de Moissac, réunis en assemblée, accordent au comte et à ses successeurs le droit de créer et de restituer à leur gré les consuls de la ville (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, t. I, p. 125 et 126. — L'*Abbaye de Moissac*, par M. J. Marion).

[5] C'est le juge royal de Lauraguais qui nomme les consuls de Montesquiou. (*Ord.*, t. II, p. 426, 1351.) Les rois d'Angleterre suivent dans leurs possessions la même politique que les rois de France. En 1260, ils se font céder par la ville de Bordeaux le droit de nommer son maire.

[6] *Lettres* de Philippe le Hardi touchant l'élection des capitouls de Toulouse, 1283, art. 1 et 2. — Voir également Limoges et Lautrec.

le seigneur qui dut faire la désignation avec le consentement des habitants[1].

Un autre système, moins choquant en apparence pour l'indépendance des cités, devint presque général ; ce fut celui qui consistait à faire nommer les nouveaux magistrats par les magistrats sortants[2]. L'ordonnance qui l'établit à Cuxac, près de Narbonne, en 1257, est instructive. Le dauphin rapporte que l'élection était jusqu'alors faite chaque année par l'*université*, par tous les habitants : « Mais, comme cette convocation de toute l'*université* et d'un peuple si nombreux pour l'élection produit des rixes, et que l'on ne peut s'entendre facilement sur la personne des consuls, à cause des dissentiments, l'élection est quelquefois différée, les rixes, le tumulte et les discussions s'augmentent, une matière est fournie aux coups et l'occasion de commettre des délits se présente, d'après ce qui nous est rapporté. Pour ces motifs, les habitants nous ont supplié de leur accorder, à eux et à leur *université* sus-mentionnée, par grâce spéciale et de notre autorité royale, que les consuls, avec leurs susdits conseillers ou avec la plus nombreuse et la plus saine partie d'entre eux, puissent élire et créer chaque année les nouveaux consuls[3]. »

En général, au commencement de ce nouveau régime, les premiers magistrats, qui devaient avoir et transmettre à d'autres le droit de désigner des successeurs, étaient nommés par les habitants, soit au suffrage universel direct ou à deux degrés[4], soit au suffrage restreint[5]. Il arrivait aussi qu'on donnât ce pouvoir aux magistrats qui étaient en charge au moment où le nouveau régime était établi[6].

Le régime se modifiait, du reste, selon les pays. A Figeac, les consuls ne devaient désigner leurs successeurs qu'en présence des

[1] Le comte de Champagne, acquérant la moitié des seigneuries d'Aure et de Saint-Myard, y établira un majeur du consentement des habitants (*Ord.*, t. V, p. 390). — En juin 1268, le roi mit Étienne de Perron en la mairie de Crépy-en-Valois à la requête des bourgeois (*Situation financière*, etc., p. 640).

[2] Figeac, 1318 (*Ord.*, t. VII, p. 660, art. 2). Lautrec, 1327 (*Ord.*, t. II, p. 477, art. 13). Puy-Salguier, 1353 (*Ord.*, t. IV, p. 281, art. 1-3). Guiole, 1351 (*Ord.*, t. II, p. 477, art. 1-3). Marvejols, 1366 (*Ord.*, t. IV, p. 675. art. 1), comme dans toute la sénéchaussée de Beaucaire, dit la charte. — Saint-Geniès, 1354 (*Ord.*, t. III, p. 155 et 157). Alby, 1405 (*Ord.*, t. IX, p. 101). Voir aussi Larroque-Timbaud, 1270 (M. Moullié, *Revue hist. de droit français et étranger*, 1864, p. 147 et 154).

[3] *Ord.*, t. III, p. 174. Le dauphin dit que, d'après le témoignage des habitants, les élections se font ainsi dans toute la sénéchaussée.

[4] Le suffrage direct se trouve à Saint-Geniès. A Puy-Salguier, la première élection doit être faite, soit par tous les habitants du lieu, soit par 25 ou 14 personnes qu'ils auront choisies.

[5] A Marvejols, la première élection est faite par les notables.

[6] A Cuxac.

habitants. Dans beaucoup d'endroits, ils s'associaient les conseillers de la ville pour faire l'élection.

La plupart des combinaisons avaient pour objet, non de donner des garanties à la liberté communale, mais de faire intervenir le pouvoir supérieur dans les nominations, même de les mettre à sa discrétion. D'après un grand nombre de chartes, quand les magistrats sortants avaient laissé passer le temps fixé pour la désignation de leurs successeurs, ils restaient en charge jusqu'à ce qu'il plût au roi ou au seigneur de permettre qu'ils se fissent remplacer. Il était naturel que les magistrats désirassent garder leurs fonctions le plus longtemps possible, que le roi et le seigneur désirassent avoir en leur main les chefs des cités. Certaines chartes allaient plus loin et transportaient au roi, au seigneur, le droit de nommer les nouveaux magistrats, quand les anciens n'en avaient pas usé[1]. Enfin l'on réunissait souvent les deux systèmes qui supprimaient le principe électif; la cité n'avait plus qu'un droit de présentation, et ce droit était exercé par les magistrats sortants[2].

Ces savantes combinaisons appartiennent en général au Midi. Le Nord en fournit cependant quelques exemples : on en trouve à Béthune[3], et dans la commune d'Amiens, déchue de son ancienne splendeur[4].

Les inconvénients de la désignation par les magistrats sortants étaient quelquefois si sensibles que l'autorité royale consentait à l'abandonner. A Lavaur, l'usage était que les anciens consuls présentassent douze personnes au juge royal, qui en choisissait six, après enquête sur leur capacité ; en 1357, le dauphin rétablit l'élection directe et déclara que le juge royal serait toujours tenu de confirmer les consuls élus[5].

L'élection directe par le peuple était devenue si rare qu'en certains endroits on l'appelait « la voix du Saint-Esprit. » C'est dire assez qu'on ne la regardait pas comme étant d'une application fréquente. A Beaune, les habitants pouvaient suivre un système très-compliqué à plusieurs degrés, ou nommer directement et d'une voix le maire et

[1] Anciens priviléges de la ville de Grenade sur la Garonne en 1291, art. 33 (*Ord.*, t. IV, p. 23). — *Lettres* du comte d'Armagnac en faveur de Fleurance, 1339 (*Ord.*, t. VIII, p. 81).

[2] Anciens (art. 33) et nouveaux (art. 42) priviléges de Grenade. — Villefranche de Périgord (Art. 13, *Ord.*, t. III, p. 206). — Saint-Sardos en génois, 1328 (art. 13, *Ord.*, t. XII, p. 507). — La Bastide-l'évêque près Rodez, 1280 (M. Béchard, liv. VII, ch. II).

[3] *Lettres* du comte de Namur confirmées par Charles VI, en 1409 (*Ord.*, t. IX, p. 480).

[4] En 1382, M. Bouthors, t. I, p. 44.

[5] *Ord.*, t. III, p. 189, art. 1 et 4.

les six échevins, « et appelle-t-on cette élection du Saint-Esprit[1]. » Le même nom se retrouve dans une tout autre partie du royaume, à Angoulême; trois modes différents étaient offerts aux habitants, qui avaient trois candidats à présenter au roi : la nomination par les magistrats sortants, auxquels on adjoignait un certain nombre de pairs, la nomination par huit électeurs désignés eux-mêmes au moyen de trois opérations successives, enfin la voix du Saint-Esprit; le respect pour un tel nom voulait que le dernier mode eût la préférence sur les autres : « S'il y a aucun prud'homme qui, de la volonté de Dieu et de son esmouvement, dit : *Beaux seigneurs, s'il vous sembloit à tous que bien soit, le Saint-Esprit m'a donné la volonté de vous nommer trois personnes pour être de trois l'un maire ; c'est à savoir tel, tel et tel, et si ayez avis sur ceci, et, s'il agrée à tous, plaise le vous savoir*. Si alors de la volonté de Dieu n'y a nul contredisant, ceux trois demeureront élus[2]. » C'est faire jouer au Saint-Esprit un bien petit rôle que de le réduire à dresser une liste de candidats, et l'on aurait pu lui laisser le soin de nommer lui-même le maire. Mais on n'eût pas osé le faire passer avant le roi comme avant les magistrats sortants et les pairs de la cité.

C'est quand les élections échappent aux bourgeois, qu'il devient nécessaire de leur donner une garantie en fixant les conditions de l'éligibilité. Toutes ces chartes qui augmentent le pouvoir de la royauté, même celui des seigneurs, au détriment des libertés locales, limitent soigneusement le choix des magistrats municipaux aux membres de la cité. La cité, alors même qu'elle ne doit plus avoir un chef de son choix, ne peut avoir pour chef qu'un des siens. Ce privilége la distingue encore des villes où les rois et les seigneurs peuvent envoyer tel prévôt qui leur convient.

Le pouvoir des magistrats s'affaiblit en même temps que les libertés des villes. On sent qu'ils n'ont plus un peuple derrière eux : aussi personne ne craint-il plus de leur voir acquérir trop de puissance, s'ils conservent trop longtemps leurs fonctions. Dans les villes où le droit municipal subsiste, se réveille encore, l'ancienne règle de la durée annuelle est étroitement observée[3]. Mais elle tombe en désuétude là où un pouvoir étranger est le maître, dans les villes qui relèvent directement de la royauté. Tantôt celle-ci permet aux habitants

[1] *Coutumes anciennes de la ville de Beaune*, art. 33 (M. Giraud, t. II, p. 334). Ces coutumes sont rédigées à la fin du quatorzième siècle, mais remontent certainement plus haut, d'après M. Giraud.

[2] *Ord.*, t. V, p. 679, art. 3.

[3] Larroque-Timbaud, 1270. — Lautrec, 1327.

de réélire les mêmes personnes[1], tantôt elle prolonge la durée des fonctions, par la désignation nouvelle des magistrats en place, en défendant ou en ne permettant pas de leur nommer des successeurs.

Il n'est plus nécessaire de placer auprès des chefs de la commune des conseillers, élus comme lui, qui l'aident et qui le contrôlent. Le maire, les consuls reçoivent en beaucoup de pays le droit de choisir eux-mêmes leurs conseillers[2], même d'en fixer le nombre[3]. C'est encore une élection de moins. Les conseillers ainsi nommés prendront à la fin de l'année part à la nomination du nouveau maire ou des nouveaux consuls. On voit avec quel soin est écarté le suffrage populaire.

Certes, les magistratures municipales exposent à moins de dangers, dans le quatorzième siècle, que dans les siècles précédents ; elles sont conférées pour un temps plus long, et semblent dégagées de leurs anciennes entraves ; mais elles ont perdu ce qui faisait leur force réelle et leur plus grand honneur. On ne les recherche plus, on veut s'y soustraire. Les dispositions qui contraignent à les accepter, rares autrefois, se multiplient désormais.

Du moins, les différentes mesures que nous venons de rapporter laissent subsister l'apparence des libertés locales et une administration municipale affaiblie. La royauté va souvent plus loin : elle supprime un grand nombre de communes, et se charge d'administrer elle-même les villes les plus importantes. L'histoire des communes est pleine de vicissitudes. Dès le lendemain du jour où eurent lieu les premières concessions, les rétractations se produisirent; les seigneurs cherchèrent à reprendre ce qu'ils avaient donné, les rois permirent d'anéantir ce qu'ils avaient confirmé. Les suppressions, dans le plus beau temps de la liberté communale, ne furent pas toutes temporaires, comme à Laon en 1190; il y en eut de définitives, comme à Vézelay en 1155. Mais les unes et les autres furent isolées; elles ne se rattachèrent pas à un système général. Le système appartient au quatorzième siècle, au temps où la royauté est devenue puissante, et veut l'être encore plus.

[1] Charte de Péronne, confirmée en 1368 par Charles V (*Ord.*, t, V, p. 163, art. 5).

[2] 1252, sentence arbitrale entre les seigneurs de Simiane et les consuls d'Apt, (M. Giraud, t. II, p. 134). — 1351, *Lettres* du roi Jean créant des consuls à Guiole (*Ord.*, t. II, p. 478, art. 2). — A Saint-Geniès, ce sont les consuls sortants qui élisent les conseillers en même temps que les consuls de l'année suivante (*Ord.*, t. II, p. 154, art. 1-1355).

[3] A Figeac, 1318 (*Ord.*, t. VII, p. 660, art. 5).

Il y a des consulats qui cessent d'exister; dans le Midi, par exemple, celui d'Embrun, dès 1257[1]; mais c'est principalement dans le Nord que les communes sont supprimées. La royauté s'attaque aux villes les plus voisines, à celles dont les troubles l'inquiéteraient le plus et qu'il lui est le plus facile de réduire complétement, à celles qui concentrent le pouvoir dans les mains d'un chef unique. Elle suit le même dessein au Midi et au Nord; mais dans le Midi elle modifie les élections, et dans le Nord elle détruit le régime tout entier.

Ces suppressions furent en grand nombre demandées par les habitants eux-mêmes, s'il faut en croire les ordonnances qui les prononcent[2]. Il est probable que cette demande ne fut pas toujours sincère et unanime; l'abdication des libertés publiques, dont le pouvoir absolu cherche à couvrir et à légitimer son origine, n'est ordinairement pas libre elle-même. Cependant il ne manqua pas de pays où les habitants renoncèrent spontanément à leur organisation communale, non par fanatisme pour l'autorité royale, mais par désir de la paix, et pour se soustraire à des charges intolérables. La plupart des biens après lesquels ils avaient soupiré leur étaient définitivement acquis : l'émancipation civile était complète sur beaucoup de points; une meilleure administration de la justice était assurée par le développement de la juridiction royale. La lutte avait été trop longue pour qu'on n'en fût pas lassé; elle devenait plus difficile et présentait moins de chances favorables que jamais, s'il fallait la soutenir avec les rois. On n'avait pas la paix au dehors, on ne la trouvait même pas au dedans de la cité; les passions politiques, excitées par les haines domestiques et particulières, s'y déployaient dans toute leur violence, et, comme elles ne pouvaient s'étendre sur un grand théâtre, se rencontraient pour se choquer à chaque instant. D'un autre côté, bien des communes étaient ruinées, soit par le malheur des temps, soit par une mauvaise administration, et ne trouvaient d'autre moyen d'éviter la banqueroute que de s'abandonner au pouvoir suprême, qui les tenait quittes de leurs dettes envers lui ou prenait à sa charge celles dont elles étaient tenues envers d'autres.

Mais le plus souvent c'était en invoquant l'ordre public, incessamment troublé par les agitations de la liberté, par les élections, que la royauté abolissait l'établissement communal. Sa tâche n'était-elle pas de faire régner en tous lieux la sécurité et la paix? Elle représentait la tranquillité profonde et la situation prospère des villes placées sous le régime prévotal; pouvait-elle faire mieux que d'étendre

[1] M. Aug. Thierry, *Tableau*, VI.

[2] Soissons, en 1255 (*Ord.*, t. XI, p. 500), la Neuville-le-Roy, en Beauvoisis, en 1370 (*Ord.*, t. V, p. 333), Roye en Vermandois, en 1373 (*Ord.*, t. V, p. 662), etc.

un régime si fécond en heureuses conséquences[1]? Un autre désir s'ajoutait, sans qu'on l'avouât, à celui de maintenir ou de rétablir l'ordre : on pensait que la suppression des communes augmenterait les revenus du Trésor, soit parce que de nouveaux droits seraient attribués au roi, soit parce que les droits anciens seraient plus exactement perçus[2].

Même en ces temps si peu favorables pour le régime municipal, on rencontre et des confirmations innombrables et quelques créations. Les confirmations ne doivent pas nous étonner : le plus souvent, le prétexte eût manqué pour les refuser, quand on ne pouvait reprocher aux communes une indépendance trop remuante, et la royauté, qui les faisait payer, était intéressée à les accorder. En les demandant, les villes se conformaient à l'usage général du moyen âge au sujet des concessions de toute nature ; par là même elles reconnaissaient le caractère un peu précaire de celles qui leur avaient été faites. Les créations nouvelles et les restaurations paraissent plus surprenantes. Il en est que l'intérêt fiscal explique encore ; Charles V rétablit la commune de Tournay quatre ans après l'avoir supprimée, « moyennant certaine aide que lesdits bourgeois et habitants nous en feront[3]. » D'autres fois, le régime communal est accordé à des cités que la royauté favorise, par exemple à la ville d'Aigues-Mortes[4], ou à des lieux de trop peu d'importance pour devenir redoutables[5] ; la concession ne touche pas la royauté, parce qu'elle est faite par un seigneur

[1] Charles V, en supprimant la commune de Tournay à cause des troubles, en 1366, dit : « Plusieurs autres grandes et notables cités et villes de notre royaume sont tout seulement gouvernées par nous et nos officiers, qui ont été et sont bien, honorablement et sûrement, à leur grand profit, tenues et gouvernées sans avoir aucunes commotions ni discords » (*Ord.*, t. IV, p. 706). Voir aussi l'ordonnance qui supprime la commune de Laon, en 1331 (*Ord.*, t. II, p. 77), et celle de Charles VI sur le gouvernement de la ville de Compiègne, en 1414 (*Ord.*, t. X, p. 211). Charles VI y traite avec la dernière sévérité les assemblées de gens du commun peuple. — Les insurrections qui eurent lieu dans plusieurs grandes villes peu après l'avénement de Charles VI amenèrent la suppression temporaire pour les unes, définitive pour les autres, des élections municipales.

[2] M. Dufour (*Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis*, p. 668) a publié un exposé fait à Philippe le Bel par son chancelier, pour signaler les avantages que procurerait au trésor royal l'abolition de la commune de Laon.

[3] *Ord.*, t. V, p. 373.

[4] En 1350, les habitants reçoivent la permission d'élire quatre consuls ou moins, sans le consentement préalable de la cour du roi. Ils sont nommés pour un an. Dans les dix premières années, on ne peut être consul deux ans de suite. Plus tard il faudra un intervalle de deux ans au moins entre une première et une seconde élection. Les anciennes règles reparaissent avec une véritable commune (*Ord.*, t. IV, p. 46, art. 5 ; p. 48, art. 10).

[5] M. Aug. Thierry, *Lettre* XIII.

et n'a besoin que d'une confirmation[1]. D'ailleurs, il y a loin de ces communes sans vie propre et sans indépendance politique aux grandes communes de l'âge précédent : « On n'y doit voir, dit M. Dareste de la Chavanne[2], que des villes privilégiées qui stipulent des garanties pour l'indépendance de leur administration municipale. »

La royauté, organisant la France et dans l'intérêt de sa propre administration, était forcée d'établir partout des institutions quelconques, et il lui était difficile de se passer d'élections[3]. Moins de dix ans après la suppression de la commune de Soissons, les députés de la ville représentèrent au roi « que, n'y ayant point de corps de ville à Soissons, personne n'y prenait soin des affaires publiques, et que, toutes choses étant négligées, on devait s'attendre à une perte totale des édifices et des revenus. Le roi maintint son prévôt, mais permit aux bourgeois d'élire chaque année quatre personnes qui, sous le titre d'échevins, assisteraient le prévôt dans sa justice et prendraient soin des affaires municipales[4]. » A Auxerre, vers la fin du quatorzième siècle, « les élus sur le fait de la communauté civile commencèrent à être connus un peu plus qu'ils ne l'étoient auparavant. C'est ce qu'on appela ensuite les gouverneurs du fait commun, et depuis, du nom d'échevins[5]. » Quelquefois la royauté déclare que les institutions n'ont rien de commun avec le régime communal : « Toutefois n'est-il mie notre entente que pour ce ils aient ou doivent avoir autre corps ou commune, ni juridiction ordinaire, » dit Philippe de Valois des bourgeois de Mâcon[6]. Mais l'intérêt même d'une bonne organisation fait d'autres fois aller jusqu'à l'octroi d'un consulat. Les habitants de Marvejols, qui avaient des syndics, veulent être gouvernés sous un nom plus sûr et plus honorable ; le roi lui-même pense que « le peuple lui sera plus obéissant, que les droits, les honneurs royaux, la vraie obéissance s'augmenteront, » et déclare que les consulats établis dans beaucoup de lieux, notables ou non, de la langue d'oc, procurent un meilleur gouvernement de la

[1] En 1357, les habitants de Busency obtiennent de leur seigneur les libertés de Beaumont en Argonne, et en 1361, le roi Jean confirme cette concession (*Ord.*, t. IV, p. 368).

[2] T. I, p. 187.

[3] Id., *ib.* : « Tandis que les communes jurées, en perdant leur indépendance, se rapprochaient des villes de privilége, les villes de privilége se rapprochaient à leur tour des communes jurées, et les bourgeois entraient presque partout en partage de l'administration avec les officiers royaux. »

[4] M. Aug. Thierry, *lettre* XIX, d'après Dormay, *Hist. de Soissons*.

[5] L'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'hist. civile et ecclésiastique d'Auxerre*, t. III, p. 259.

[6] *Ord.*, t. III, p. 451.

chose publique, une soumission plus complète au pouvoir royal[1].

Les considérations contenues dans cette dernière ordonnance font comprendre la transformation, tout au moins la modification des magistratures municipales. Elles deviennent des offices, des instruments de l'administration générale. Il faut à la royauté des agents en grand nombre; elle trouve à sa disposition, elle emploie pour la transmission et l'exécution de ses ordres ceux qui représentaient autrefois l'indépendance locale. En 1356, quand il s'agit de lever un subside, le nombre des feux doit être indiqué par « les maires, échevins, prévôts et souverains des villes de loi, et les curés des villes du plat pays èsquelles il n'y a commune ou collége, appelées avec eux deux bonnes personnes desdites villes[2]. » Ils interviennent aussi, deux ans après, dans la répartition du subside voté par les états de Languedoc, mais peut-être pour contrôler plutôt que pour agir[3]. La transformation des magistratures et la décadence du régime sont bien marquées par une ordonnance de 1389. Charles VI envoie trois réformateurs en Languedoc et en Guienne; il veut qu'ils aillent « savoir et enquérir l'état, le nombre et gouvernement des capitouls, consuls, conseillers, syndics, échevins, procureurs ou gouverneurs des cités, villes et lieux dessus dits,... les corriger et punir par suspension, privation ou autrement, selon qu'ils seront trouvés coupables, et les muer et changer, et le nombre d'iceux, si bon semble auxdits réformateurs et le cas le requiert, modérer et amoindrir, et les récuser et mettre à tel nombre comme bon leur semblera[4]. »

VI

Dès la première moitié du quinzième siècle, l'œuvre de la royauté est accomplie; elle ne fait que se développer, que produire ses conséquences jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il y a encore, il y a plus que jamais peut-être une organisation, des institutions municipales; il y a même des communes. Mais la doctrine du pouvoir absolu est appliquée et reconnue; rien n'existe, en dehors de la royauté, que par sa concession, toujours révocable, que dans sa dépendance, sou-

[1] 1366, *Ord.*, t. IV, p. 675. Dans de très-anciennes chartes, il est quelquefois dit que les habitants *doivent* élire un maire, des échevins. Le pouvoir, qui paraît leur en faire une obligation en même temps qu'il leur accorde le droit, a sans doute en vue la nécessité d'assurer l'administration.

[2] *Ord.*, t. IV, p. 184.

[3] *Ord.*, t. III, p. 232.

[4] *Ord.*, t. VII, p. 330.

vent accablante. Les temps féodaux ne sont plus; sans doute, les hommes y avaient beaucoup souffert, et, à mesure qu'ils s'en éloignaient, la condition de chacun devenait plus supportable; mais les droits y avaient eu un caractère différent et plus noble, quoiqu'ils fussent souvent violés de la manière la plus arbitraire. Celui qui les accordait, quel qu'il fût, faisait un contrat avec ceux qui les obtenaient; il se liait lui-même, il fortifiait son engagement par les serments les plus solennels. Quand les temps modernes commencèrent, la royauté, transformant sa suzeraineté féodale en souveraineté politique, réclama, essaya le droit de créer, de détruire, de modifier à son gré le régime municipal comme l'organisation tout entière du royaume, sans être enchaîné par aucune loi, par aucun engagement antérieur. Tantôt elle statua pour l'avenir et fit des règlements généraux, tantôt elle intervint dans des cas particuliers, pour enfreindre les règles qu'elle-même avait posées.

Un exemple suffit pour montrer quelle étendue elle donnait à son pouvoir, et quel usage elle en faisait. La ville d'Amiens avait depuis 1382 besoin d'un mandement royal pour renouveler son échevinage. Il arriva souvent que, le mandement n'étant pas donné, les fonctions municipales restassent plusieurs années de suite dans les mêmes mains. En 1464, Louis XI nomma lui-même un maire, et fixa la durée de ses pouvoirs à trois ans, en s'exprimant ainsi : « Comme, à cause de notre souveraineté et majesté royale, nous compète et appartient le général gouvernement et administration de notre royaume, soit en office, juridiction ou autrement, et aussi en toutes nos bonnes villes, et cités, et mairies, lois et échevinages; lesquelles mairies, lois et échevinages nous puissions renouveler, créer et ordonner à notre bon plaisir et volonté, sans que nuls y aient que voir ni que connaître. » Les échevins crurent sauver les dernières libertés de leur ville, et ne sauvèrent qu'une vaine apparence, en faisant élire suivant les règles ordinaires le maire déjà nommé par le roi[1].

Le même pouvoir appartenait à ces derniers des grands vassaux, qui étaient de vrais rois dans leurs États. Ils réclamaient aussi pour eux, contre les communes en décadence, une autorité absolue. En 1443, puis en 1447, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, institua de vraies commissions municipales, la première pour quatre ans, la seconde pour dix ans, dans la ville de Hesdin, afin de liquider son énorme dette[2]. C'était le même principe de la souveraineté politique

[1] M. Bouthors, t. I, p. 115.

[2] *Ord.*, t. XIX, p. 240. — Charles VIII, en 1483, confirme une charte donnée par le duc Philippe en 1447. La première commission était composée de sept personnes dont un maire; mais, nommée pour « mettre en bon état » la ville qui « étoit fort endettée, » elle la laissa « plus endettée que devant. »

qui dominait partout au commencement du quinzième siècle ; mais à la fin il ne s'exerça plus qu'au profit des rois.

Ceux-ci, après avoir abattu les grands vassaux ou recueilli leur héritage, laissèrent subsister quelque temps les apparences innocentes de l'ancienne féodalité. Dans les dernières années du quinzième siècle[1], dans le courant du seizième[2], on trouve encore des chartes accordées à des communes par des seigneurs.

La royauté, investie d'un immense pouvoir que ne gênaient pas ces dernières traces du droit féodal sans importance politique, n'avait nul intérêt à détruire les formes anciennes du droit municipal, déjà si peu redoutables pour elle, et si souples en sa main. Pendant le quinzième et le seizième siècle, il n'y a pas de changement considérable et général à signaler. Il faut une raison particulière pour qu'une ville demande ou subisse des institutions nouvelles. Nous avons une collection très-complète des coutumes de Picardie, rédigées en 1507[3] ; les divers modes d'élection qui avaient été usités au quatorzième siècle s'y retrouvent, sans différence sensible, avec les chartes des fils de Philippe le Bel ou des premiers Valois, et des seigneurs leurs contemporains.

La royauté était si peu hostile à la constitution communale, qu'elle profita souvent de son immense pouvoir pour l'étendre, pour l'introduire là où les bourgeois ne l'avaient jamais connue. C'était le désir d'organiser l'administration, de la soumettre en tous lieux à des principes à peu près uniformes qui la faisaient agir. Ce que dit Charles VII, en accordant aux habitants de Langres d'élire quatre échevins, pouvait s'appliquer à toutes les villes dont s'occupèrent ce prince et ses successeurs : « Comme en toutes les bonnes villes de notre royaume est accoutumé avoir certain nombre de gens qui ont la charge, gouvernement et administration du fait commun desdites villes, toutes fois que le cas le requiert ; et soit ainsi que, en notre ville et cité de Langres,... n'ait ne n'eut oncques échevins ni autres gens élus au gouvernement, ni autres qui se soient entremis du fait commun de ladite ville et cité de Langres, pourquoi ladite ville est tournée à toute pauvreté, et tellement que, quand aucune nécessité survient, convient à chacune fois mettre sus une taille ou aide pour pourvoir auxdites nécessités et affaires,... et nous ait été remontré que si, en icelle ville, avoit aucuns qui s'entremissent dudit fait commun

[1] En 1471, le duc d'Orléans, comte de Périgord, accorde un consulat aux habitants de Montignac (M. Béchard, liv. VII, ch. III).

[2] En 1535 la comtesse douairière de Saint-Pol accorda une charte à la commune de Pernes, pour permettre l'élection de non-bourgeois aux fonctions municipales (M. Bouthors, t. II, p. 542).

[3] C'est l'ouvrage de M. Bouthors.

et police d'icelles, nosdits droits et affaires et la police d'icelle ville en seroient mieux entretenus et gardés, et seroit le bien et utilité d'icelle[1]. » Tels sont les motifs qu'on retrouve indiqués ou développés dans toutes les ordonnances faites pour accorder à telle ou telle ville un régime communal.

Les concessions de ce genre sont nombreuses sous le règne de Charles VII, qui reconstitua la monarchie, et dut donner ou rendre aux provinces, quand elles s'y venaient réunir, des institutions conformes aux traditions du passé, comme aux besoins du présent[2]. Elles le sont plus encore sous le règne de Louis XI, qui n'avait certes pas la pensée d'affaiblir l'autorité royale, mais qui tenait à établir partout l'ordre et la régularité, qui d'ailleurs « étoit naturellement ami des gens de moyen état[3]. » Ce politique habile ne craignait pas de concéder soit une commune, soit un consulat, aux villes les plus remuantes ou les plus importantes[4]. Il avait fait beaucoup et ses successeurs firent moins que lui, on leur demanda surtout des confirmations, suivant l'ancien usage féodal ; les apparences du moyen âge entouraient encore la monarchie moderne. Cependant la nécessité de la politique ou de l'administration amena des créations jusque dans le seizième siècle. Quand nos rois réunirent à la couronne le duché de Bretagne, où n'avait point pénétré le régime communal, ils durent établir des institutions dans les grandes villes, qui se plaignaient de n'en avoir pas, à Rennes, à Nantes[5].

Charles VII et ses successeurs ne craignaient plus d'employer les expressions qui avaient paru si redoutables aux seigneurs et même aux rois dans les siècles précédents. Ils accordaient expressément un consulat, une commune, le droit d'avoir une maison commune, un sceau[6].

C'était précisément à ces noms respectés, à ces formes antiques,

[1] *Ord.*, t. XIII, p. 455. — Charles VII, 1445.

[2] La Rochelle, 1422 (*Ord.*, t. XIII, p. 11). — Boussac, 1447 (*ib.*, p. 522). — Montreuil-sur-Mer, 1451 (*Ord.*, t. XIV, p. 178). — Bordeaux, 1453 (*Ord.*, *ib.*, p. 270). — Bayonne, 1451 (*ib.*, p. 174).

[3] Commynes, liv. I, ch x.

[4] Tours, 1461 (*Ord.*, t. XV, p. 332). — Mende, 1469 (*Ord.*, t. XVI, p. 275). — Aurillac, 1470 (*Ord* , *ib.*, p. 348). — Troyes, 1471 (*ib.*, p. 426). — Blaye, 1472, (*ib.*, p. 509). — Bourges, 1474 (*Ord.*, t. XVIII, p. 10). — Sens, 1474(*ib.*, p. 16). — Saintes, 1476 (*ib.*, p. 200). — Clermont en Auvergne, 1480 (*ib.*, p. 566). — Sancerre, 1480 (*ib.*, p. 598). — Voir sur Tours, le Mans, Angers, Bourges, M. Aug. Thierry, *Tableau*, III. — Sur Montélimar, M. Béchard, liv. VI, ch. II. M. Béchard fait ailleurs ressortir le dessein de Louis XI (liv. IX, ch. XI).

[5] M. Aug. Thierry, *Tableau*, IV.

[6] Voir notamment Troyes et Clermont sous Louis XI, Brioude sous Charles VIII, en 1492 (*Ord.*, t. XX, p. 377).

où restait un souvenir et où se produisait une illusion d'indépendance, que les populations tenaient le plus : « Les bourgs de la Provence et du Languedoc, dit M. Aug. Thierry[1], tenaient à honneur d'être autorisés légalement à changer le nom de leurs syndics ou celui de consuls ; des demandes à cet effet eurent lieu jusqu'au dix-huitième siècle. » Les honneurs les plus grands étaient rendus à ceux qui remplissaient les charges municipales ; le peuple était honoré et s'honorait lui-même dans ses représentants[2].

Mais ce régime communal, que les rois ne battaient plus en brèche et que les populations auraient dû soutenir, puisqu'elles tenaient à l'acquérir ou à le conserver, tombait de lui-même en ruine. La vie et la force propres lui faisaient défaut. Louis XI, qui l'établissait dans bien des villes, ne rencontrait pas plus de résistance qu'il n'éprouvait de scrupules, quand il le violait là où il le trouvait établi.

Les principes anciens s'effaçaient ; à l'origine du régime communal, nous avons rencontré le suffrage universel et direct. Charles VII et Louis XI lui font encore une certaine part[3] ; peut-être ne le redoutaient-ils pas parce qu'ils étaient sûrs d'être toujours les maîtres quand ils voudraient. Mais, sous différents prétextes[4] et quelquefois sans prétexte aucun, cette institution, jadis essentielle, finit par être supprimée partout.

Ce n'était pas qu'il y eût un parti pris d'attribuer les nominations à l'autorité royale ; il fallait une grave raison pour qu'elle se les réservât[5] ; mais tantôt elle ne laissait aux bourgeois qu'un droit de présen-

[1] *Tableau*, VI. — En 1496, la qualification consulaire fut accordée aux magistrats municipaux d'Aix sur leur demande (M. Béchard, liv. VI, ch. V).

[2] Voir M. Alph. Grün, la *Vie publique de Montaigne*, ch. VIII : *Montaigne, maire de Bordeaux*.

[3] Sous Charles VII, Langres, Boussac, sous Louis XI, Sens, Clermont, Mende, Troyes. Voir aussi l'élection accordée à titre de privilége, à Beauvais, après le siége de 1472 (*Ord.*, t. XVI, p. 529).

[4] A Bourges, en 1492, Louis XII remplace l'élection en assemblée générale par la nomination à deux degrés avec le concours des officiers du roi et de la ville, pour obvier aux subordinations et abus (*Ord.*, t. XXI, p. 155).

[5] Charles VII ne donne à Bayonne, ville récemment réunie et située à l'extrémité du royaume, qu'un maire « tel qu'il nous plaira, lequel sera par nous créé et de par nous institué, qui ne sera muable, sinon à notre volonté » (*Ord.*, t. XIV, p. 174, art. 1, 1450). Tout le reste est à l'avenant. — En 1453, le même roi pardonne aux Bordelais leur rébellion et confirme leurs priviléges, mais retient l'usage qui lui donnait la nomination des maires (*Ord.*, *ib.*, p. 274, art. 5). A Bourges, à la suite d'une « commotion, » en 1474, Louis XI remplaça les quatre prud'hommes par un maire et douze échevins dont il se réserva la nomination. Le nombre de quatre fut rétabli et le titre d'échevin maintenu en 1483 ; le maire, supprimé alors, fut redemandé par la ville en 1498, mais l'élection n'appartint plus au roi.

tation[1], tantôt elle réduisait singulièrement le nombre des électeurs[2], tantôt enfin elle appliquait le système qui remettait aux magistrats sortants le pouvoir de désigner leurs successeurs. Ce qui montre bien que, dès le milieu du seizième siècle, le suffrage universel n'était plus nulle part en vigueur, c'est une ordonnance de 1547, faite pour toutes les villes du royaume, qui défend d'élire les officiers royaux pour maires, échevins, etc., sous peine de deux cents écus d'or d'amende « contre chacun des élisants[3]. » Cette peine ne peut s'appliquer à tout un peuple.

En même temps que le droit de suffrage se restreignait, l'autorité administrative se concentrait. Le nombre des magistrats municipaux était constamment réduit. Il avait de tout temps subi des diminutions, quand une raison importante, la dépopulation de la ville, par exemple, les avait rendues nécessaires. Mais, depuis Charles VI, qui avait pris sur ce point des mesures communes à tout le Languedoc[4], cette raison ne fut que rarement invoquée[5], c'était la disposition de la royauté que d'affaiblir le caractère démocratique des fonctions en les conférant à un moins grand nombre de personnes. A Bordeaux, les jurats furent vingt-quatre, après avoir été cinquante, puis douze, puis six ; les prud'hommes, après avoir été trente, furent vingt-quatre ; les trois cents, qui formaient un grand conseil pour les affaires les plus importantes, tombèrent à cent, et cela pendant que la population de la ville s'élevait au delà du double. Les dernières réductions furent ordonnées par le même acte qui rendit aux citoyens l'élection du maire.

Cette ancienne règle, que les mêmes personnes ne devaient pas exercer plus d'un an les fonctions municipales, était tombée en désuétude. La royauté, pénétrée du besoin d'assurer partout une administration régulière, devait désirer des changements moins fréquents. Elle avait toujours la ressource d'interdire ou tout au moins de ne pas permettre la réélection, et elle en usait souvent. Les ordonnances même prouvent qu'on s'était relâché en droit de l'ancienne rigueur. Les magistrats de Langres « se changeront d'an en an, ou à tel autre temps qu'ils (les bourgeois) verront être à faire. » Ceux de Boussac nommeront des consuls chaque année ou de deux en deux ans. A Bayonne, le maire nommé par le roi garde sa place

[1] Bergerac, 1450 (*Ord.*, t. XIV, p. 112).
[2] En 1520, François Ier réserve le vote, dans Amiens, aux chefs de postes, aux gentilshommes, aux officiers du roi et aux compagnies privilégiées (M. Bouthors, t. I, p. 115).
[3] Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 34.
[4] Dom Vaissète, t. IV, p. 395, liv. XXXIV.
[5] Voir cependant Bergerac.

tant qu'elle ne lui est pas retirée. A Troyes, Louis XI introduit dans l'administration des fonctions perpétuelles. Les élections se font tous les deux ans à Sens, tous les ans ou tous les deux ans, à Clermont en Auvergne. Louis XII, rendant un maire à Bourges, en 1498, décide que ce magistrat « pourra être continué dudit office, » mais pendant deux années au plus. Dans la seconde moitié du seizième siècle, Montaigne fut élu maire de Bordeaux pour deux ans, puis réélu ; il resta quatre ans en place.

Les anciennes idées sont tellement abandonnées que les habitants non bourgeois deviennent en certains lieux électeurs, ou même éligibles.

On voit quelle était la décadence du régime communal. Les rois ne cherchaient pas à la précipiter ; ils ne supprimaient ce régime que dans les villes dont ils avaient à se plaindre, qui venaient de se révolter, pour leur infliger un châtiment autant que pour rétablir l'ordre dans une partie, momentanément troublée, du royaume : encore n'était-il pas rare qu'ils le rétablissent après quelque temps. Ils le suspendaient plutôt qu'ils ne le détruisaient.

Le silence complet que gardent en général les coutumes françaises, rédigées dans le courant du seizième siècle, sur l'administration des villes et des bourgs suffit pour faire voir que leurs institutions municipales n'étaient plus ce qu'elles avaient été autrefois, qu'elles n'étaient pas désormais regardées comme leur appartenant en vertu d'un droit ancien, peut-être que les habitants avaient cessé de s'y attacher comme à une précieuse conquête. Par ce silence, nos coutumes contrastent avec celles des Pays-Bas espagnols, rédigées cependant un peu plus tard, au commencement du dix-septième siècle, sous l'administration de l'archiduc Albert et de cette infante Isabelle-Claire-Eugénie, qui avait failli être reine de France. Les villes de Flandre, qui jouissaient de franchises communales aussi anciennes qu'elles-mêmes[1], n'avaient été en rapport direct avec les rois de France que dans un temps où ceux-ci étaient, soit disposés à développer, soit contraints de respecter les libertés locales ; elles avaient échappé à l'envahissement progressif du pouvoir royal ; quand elles rédigèrent leurs coutumes, elles y firent consigner les règles antiques, mais encore subsistantes, d'après lesquelles il était pourvu à leur gouvernement intérieur.

Les populations ne réclamaient pas non plus avec énergie leur ancienne indépendance, quand la royauté convoquait les états généraux. L'organisation et la régularité les satisfaisaient ; ce qu'elles avaient de liberté leur paraissait suffisant. Leurs vœux avaient

[1] M. Tailliar, p. CLX.

d'autres objets, une bonne administration de la justice, un sensible adoucissement et une meilleure répartition des impôts, un plus sage emploi de la fortune publique, des réformes dans la législation civile et criminelle; au seizième siècle, leurs pensées furent absorbées par les intérêts religieux. Les questions municipales, rejetées au dernier plan, n'obtinrent que peu d'attention. Cependant la royauté fit, aux états d'Orléans, en 1560, des promesses générales, dont se prévalurent les habitants d'Auxerre pour se faire donner un maire[1], et l'article 363 en dernier de l'ordonnance de Blois, en 1577, porta que « toutes élections de prévôts des marchands, maires, échevins, capitouls, jurats, consuls, conseillers et gouverneurs des villes se feroient librement. » Mais le mode d'élection n'était pas réglé d'une manière uniforme, chaque ville gardait le sien.

Les grandes ordonnances, promulguées à la suite des états généraux, appartiennent à la monarchie vraiment moderne. La monarchie féodale ne pouvait prendre que rarement des mesures générales, elle faisait des concessions isolées ; il y avait autant de lois différentes que de chartes et autant de chartes que de villes. C'est seulement à la fin du quinzième siècle que l'uniformité est désirée et peut s'établir dans toutes les parties de la législation, dans le droit municipal comme dans le droit civil ou criminel. En même temps que la royauté devient toute-puissante, son autorité s'étendant sur la France entière, elle commence à rendre des ordonnances applicables aux villes et aux bourgs, quels qu'ils soient, sans distinction. L'histoire du régime communal entre ainsi dans sa dernière période.

Cette période a été fort exactement étudiée par M. Raynouard, qui en a donné tous les documents législatifs[2] et fort éloquemment exposée par M. Aug. Thierry[3]. Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, les rois ne semblent avoir d'autre objet que de protéger la liberté des communes et la sincérité des élections. Depuis 1692, ils ne se proposent que d'exploiter au profit de leur trésor les institutions municipales.

[1] L'abbé Lebeuf, t. III, p. 409. — Aux états d'Orléans, la plupart des députés du tiers demandèrent qu'il n'y eût plus qu'un juge royal par ville. Quelques-uns s'opposèrent à cette demande en invoquant les droits des seigneurs, « aussi les droits et priviléges des villes ayant maires, échevins et procureurs, qui ont connaissance de tous faits et police en première instance. » (*Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des états généraux*, Paris, 1789, Barrois, t. I.) Six ans après, l'ordonnance de Moulins enlevait aux maires, etc., la juridiction civile, et sa disposition ne resta sans exécution que pour « les vieux municipes antérieurs à toute charte de commune, » qui réclamèrent avec succès (M. Aug. Thierry, *Essai*, ch. v).

[2] Liv. IV, ch. xii.

[3] *Essai*, ch. x.

L'édit de Crémieu, en 1536, charge les baillis et sénéchaux de veiller aux élections des maires, échevins, consuls, et de recevoir leurs comptes. L'ordonnance de 1547 remédie à un singulier abus, provenant du pouvoir donné aux officiers royaux sur les affaires municipales; ceux-ci en profitaient pour se faire conférer les fonctions même dont ils devaient contrôler l'exercice. L'ordonnance représente combien il est nécessaire de laisser aux « bourgeois et notables marchands des villes, » l'administration des deniers communs, à laquelle ils sont plus propres et dont ils ont le temps de s'occuper. L'élection des officiers royaux, avocats, procureurs, est interdite sous des peines sévères, qui frappent et les élus et les électeurs. En 1555, Henri II porte atteinte à l'indépendance municipale, en créant, dans chacune des dix-sept généralités, un surintendant de l'administration des deniers des villes ; il insiste longuement sur le devoir imposé aux princes de veiller à la bonne gestion des intérêts locaux et dit que les deniers communs ne sont pas employés par les maires selon leur destination, que les villes ne sont pas entretenues comme elles devraient l'être[1]. L'article 94 de l'ordonnance de janvier 1560 supprime cette institution comme contraire aux droits des communes. Nous avons déjà rapporté l'article 363 de l'ordonnance de Blois, fait pour assurer la liberté des élections. Enfin l'ordonnance de 1629, œuvre de Marillac, confirme cet article 363 dans son article 412, et y ajoute, en condamnant les « brigues et monopoles, » en imposant aux élus l'obligation de résider, en leur refusant le droit de résigner leurs fonctions. Cette ordonnance contient même une idée hardie ; elle porte que « les corps et maisons de ville et la manière de leurs assemblées et administration soient autant que faire se pourra réduites à la forme et manière de celle de notre bonne ville de Paris, ou le plus approchant d'icelle qu'il se pourra, ainsi qu'il a été déjà pratiqué en celles de Lyon, Limoges et autres. » Il n'était pas encore temps d'établir partout une telle uniformité. Une autre réforme fut plus sérieuse et plus durable : «Des édits de Louis XIII, juillet 1622, mai 1663 et mai 1635, créèrent, à titre d'officiers royaux, des greffiers héréditaires dans toutes les villes et communautés des provinces méridionales et un autre édit du même roi, juin 1635, institua, outre ces officiers, des procureurs de ville héréditaires dans les municipalités du ressort du parlement et de la chambre des comptes de Paris[2]. » Ce roi se proposait, comme Henri II avant lui, de soumettre à un contrôle continuel l'adminis-

[1] Cette ordonnance se trouve dans la collection de M. Isambert, au t. XIII, p. 448 (1828). En note, on lit : « Henri II, sous prétexte de protéger les communes, s'empara de leurs deniers, comme Napoléon Bonaparte. »

[2] M. Aug. Thierry, *Essai*, ch. x, *note*.

tration des magistrats électifs; mais il ne pensait pas encore à convertir en offices les magistratures elles-mêmes.

La royauté dut faire usage de son pouvoir pour régler les élections dans les villes où avait pénétré la réforme. Dès 1565, des commissaires royaux parcouraient le Languedoc avec des pouvoirs très-étendus, soit sur les magistrats, soit sur l'organisation des villes[1]. Damville, tant qu'il gouverna cette province, prit à tâche d'établir dans toutes les cités des consulats mi-partie[2], mais ses successeurs n'eurent pas moins de peine à les maintenir jusque dans le cours du dix-septième siècle[3] qu'il n'en aurait eu à les installer, s'il n'avait pas eu la force en main.

Les dispositions favorables de la royauté pour le régime communal n'empêchèrent pas la suppression des libertés quand celles-ci parurent menaçantes pour la sécurité ou le bon ordre du royaume. Henri IV, ayant appris à ses dépens quelle importance avait la ville d'Amiens, ne lui laissa que sept échevins, dont un, choisi par lui, dut porter le titre modeste de premier échevin[4]. Richelieu dut retirer à la Rochelle les institutions dont elle avait abusé.

Ce fut en outre une conséquence naturelle du pouvoir absolu qui s'étendait sur toute la monarchie que, malgré des droits reconnus, malgré l'apparence de la liberté, les élections et les affaires des cités furent soumises à un contrôle, donnèrent lieu à une immixtion continuelle de l'autorité centrale. La centralisation se développait.

En 1692, le coup mortel est porté au régime communal tout entier. Par un édit du mois d'août, Louis XIV crée des maires et assesseurs perpétuels, à titre d'office, en chaque ville et communauté du royaume. Des édits postérieurs complètent et aggravent cette mesure, en créant des lieutenants de prévôts des marchands, des syndics perpétuels pour les paroisses où il n'y a pas de maires, en 1702, des lieutenants de maires alternatifs et mi-triennaux, en 1706.

Ce n'était pas que Louis XIV voulût détruire ce qui restait d'indépendance communale; il prétendait bien qu'il voulait empêcher les cabales et les brigues, une mauvaise administration et une répartition injuste des charges publiques; en réalité, il avait besoin d'argent. Au moyen âge, ses ancêtres avaient fait payer aux communes la concession, aux seigneurs la révocation des chartes. Il imitait leur exemple; il établissait des offices pour les vendre, sans s'inquiéter des droits que lésait cet établissement, du danger que présentait la vénalité substituée au principe électif.

[1] Dom Vaissète, t. V, *Preuves*, p. 181.
[2] *Id.*, *Histoire*, t. V, p. 336 et 340, liv. XL, 1574 et 1575
[3] *Id.*, *ib.*, p. 546, liv. XLII, 1623.
[4] M. Bouthors, t. I, p. 115.

La mesure fiscale réussit, moins par l'empressement des particuliers à se porter acquéreurs des charges nouvellement créées que par celui des villes à racheter leur droit d'élection. Ce rachat ne déplut nullement au pouvoir qui ne demandait pas mieux que de maintenir les anciennes institutions, dès que le profit attendu ne lui manquait pas. L'édit qui avait créé les offices de lieutenants porta cependant qu'ils ne pourraient être acquis par les villes, mais, l'année suivante, cette interdiction fut levée, et, en 1714, les communautés qui n'avaient point procédé au rachat, lors de sa création, obtinrent l'autorisation de rembourser et déposséder les acquéreurs.

Il n'en est pas moins vrai que les villes avaient dû payer pour conserver le régime sur lequel elles avaient un droit incontestable, que celles qui n'avaient pu ou voulu payer avaient été dépouillées des priviléges qui leur appartenaient. Le mécontentement des unes et des autres fut aussi vif que légitime, mais il ne pouvait produire que des plaintes, non se manifester par une résistance.

Dans tout le cours du dix-huitième siècle, les villes et communautés passèrent sans cesse du régime électif à celui des offices. Quand le gouvernement voulait se concilier l'opinion publique, il rétablissait le premier ; mais il ne tardait pas à revenir au second, quand le mauvais état des finances le contraignait à prendre des expédients, et que la conscience de sa force lui faisait perdre le souci de sa popularité.

Les charges vénales et héréditaires furent abolies par le régent, en 1716, par le duc de Bourbon, en 1724. Les hommes qui arrivent au pouvoir font toujours quelque chose pour l'opinion. Le duc de Choiseul, en 1764, alla plus loin encore : l'édit qui supprima les charges avec remboursement porta qu'elles ne pourraient être rétablies sous aucun prétexte. Cette mesure, prise pour les villes de 4,500 habitants et au-dessus, fut étendue l'année suivante à toutes les villes et à tous les bourgs ayant des officiers municipaux[1].

Les ducs d'Orléans et de Bourbon n'avaient fait que rendre aux villes leurs anciennes institutions, essentiellement diverses ; Choiseul entreprit une œuvre plus considérable, espérant peut-être qu'elle serait plus solide. L'édit de mai 1765, mettant à exécution une promesse contenue dans l'édit de 1764[2], donna à toutes les

[1] Édit de mai 1765 : « La liberté d'élire les officiers municipaux, la nécessité de les changer, celle de faire délibérer les notables dans les cas qui intéressent la commune, et la forme de compter toutes les recettes et dépenses, nous ont paru les voies les plus propres à faire fructifier les revenus, à diminuer les dépenses, et à rappeler l'ordre et l'économie nécessaires dans toutes les administrations publiques » (*Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 434).

[2] Dès le 31 août 1764, des lettres patentes avaient organisé l'administration de Lyon.

cités la même organisation. Dans les villes de 4,500 habitants et au-dessus, il dut y avoir un maire, nommé pour trois ans et n'étant pas immédiatement rééligible. La nomination appartenait au roi[1], mais il avait à choisir sur une liste de trois candidats, dressée par les notables. Ces notables eux-mêmes, au nombre de quatorze, appartenaient, dans une proportion déterminée, à divers groupes, entre lesquels étaient réparties, soit les diverses classes, soit les diverses corporations. La majorité appartenait nécessairement à la haute bourgeoisie. Les classes et les corporations se réunissaient elles-mêmes pour nommer les députés qui devaient désigner les notables. A ceux-ci était confiée l'élection des échevins, des conseillers de ville, des trois candidats à la mairie. Mais les candidats ne pouvaient être choisis que parmi les anciens maires et parmi les échevins actuellement en exercice ou sortis de fonctions. Dans les ville, de 2,000 habitants à 4,500, les règles étaient les mêmes, mais le nombre des notables était réduit à dix. Enfin, au-dessous de 2,000 habitants, le maire était supprimé ; il n'y avait plus que six notables, deux échevins et des conseillers de ville.

Mais ni les institutions rendues aux populations par les ducs d'Orléans et de Bourbon, ni les règles nouvelles et générales posées sous le ministère de Choiseul, n'eurent de durée. Les offices furent rétablis en 1722, puis en 1733, enfin en 1771. La cause unique de ces mesures fut la nécessité financière; le duc d'Orléans l'avoua en 1722. En 1771, Terray et Maupeou voulurent faire illusion, comme autrefois les ministres de Louis XIV. Ils prétendirent que l'indépendance « devenoit dans toutes les villes une source d'inimitié et de divisions, sur le désir que les gens, souvent incapables, avoient de participer à l'administration, et par la cabale et les brigues qui s'introduisoient dans les élections, et qui donnoient souvent lieu à des procès ruineux pour lesdites villes, retardoient l'expédition de leurs affaires communes, et jetoient le trouble et la confusion dans leur administration[2]. »

On comprend quels sacrifices furent imposés aux pays qui tenaient à leurs institutions municipales, quelle irritation durent exciter des mesures fiscales qui plaçaient les villes dans cette triste alternative de renoncer à leur indépendance, ou de se ruiner pour en obtenir le maintien toujours précaire. Avant 1771, le rachat des libertés avait

[1] « Nous avons jugé qu'il seroit aussi honorable pour nos dites villes et bourgs qu'intéressant pour notre service que leur premier officier fût connu et approuvé de nous; nous nous sommes en conséquence réservé la nomination des maires. » Les articles 6 à 8 contiennent de curieuses restrictions apportées à la nomination royale dans l'intérêt des seigneurs, des états de Bourgogne et du duc d'Orléans.

[2] Isambert, t. XXII, p. 539.

coûté à la Provence 12,500,000 livres. Mais la ruine des cités ne semblait pas toucher le gouvernement, et il regardait l'irritation comme impuissante. La Provence obtint cependant que l'édit de 1771 ne lui fût pas appliqué[1].

On peut dire qu'à la fin de l'ancien régime, à la veille de la Révolution, l'indépendance communale n'existait plus. Il en restait peut-être encore une vaine apparence dans les cités qui n'avaient pas reculé devant des sacrifices réitérés pour conserver le droit de nommer leurs magistrats; mais le nombre en devait être singulièrement restreint. Les exigences fiscales s'étaient trop souvent renouvelées pour n'avoir pas lassé la patience ou épuisé les ressources du plus grand nombre.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les institutions municipales n'avaient jamais été généralisées. De tout temps elles avaient manqué soit à des localités qui pouvaient avoir une certaine importance, mais sur lesquelles le roi ou le seigneur avait gardé toute son autorité, soit à la plupart des villages, des *paroisses*. Les paroisses ne nommaient que des massiers, viguiers et forestiers pour la garde des champs, tout au plus des échevins ou procureurs, avec des pouvoirs très-restreints[2], un collecteur et un syndic; encore les choix étaient-ils bien souvent, ou imposés d'avance, ou cassés après coup par l'intendant[3].

Aussi trouvait-on des provinces entières desquelles on pouvait dire : « A la tête de chaque ville et de chaque village il y avait une administration municipale; mais nulle part elle n'émanait de l'élection[4]. »

M. de Tocqueville résume avec autant de clarté que de profondeur

[1] M. Raynouard, liv. IV, ch. XII. — Voir M. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, liv. II, ch. III. « *Je suis frappé de l'énormité des finances qui ont été payées dans tous les temps pour racheter les offices municipaux*, écrit un intendant au contrôleur général en 1764 : *Le montant de cette finance employé en ouvrages utiles aurait tourné au profit de la ville, qui, au contraire, n'a senti que le poids de l'autorité et les priviléges de ces offices.* Je n'aperçois pas de trait plus honteux dans toute la physionomie de l'ancien régime. »

[2] M. Serrigny, n. 1248.

[3] M. de Tocqueville, liv. II, ch. III.

[4] M. Louis Legrand, *Sénac de Meilhan et l'intendance du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI*, 1868. L'auteur expose en quelques pages pleines d'intérêt (p. 105 à 109) l'administration municipale de cette intendance, avec la diversité infinie qu'elle avait gardée malgré une soumission uniforme à un pouvoir extérieur. On remarquera dans ce passage la part que conservent encore les seigneurs à la nomination des mayeurs, prévôts, échevins. A la fin de l'ancien régime, il reste des apparences féodales comme des apparences libérales. Mais le pouvoir réel des seigneurs est bien peu de chose, quand celui des gouvernements est si grand (M. de Tocqueville, liv. II, ch. I).

l'histoire du régime municipal en France, dans le dernier siècle de notre ancienne monarchie. Il montre ce qu'ont de menteur les formes libérales, même démocratiques, qui se sont perpétuées comme pour dissimuler la dépendance et l'abaissement, cette variété dans les noms, dans les institutions, dans les modes d'élection; variété toute superficielle qui n'empêche pas un regard pénétrant d'apercevoir partout une égale subordination au pouvoir central, et il termine son admirable chapitre par ces mots : « Sous l'ancien régime, comme de nos jours, il n'y avait ville, bourg, village, ni si petit hameau en France, hôpital, fabrique, couvent ni collége, qui pût avoir une volonté indépendante dans ses affaires particulières, ni administrer à sa volonté ses propres biens. Alors comme aujourd'hui, l'administration tenait donc tous les Français en tutelle, et, si l'insolence du mot ne s'était pas encore produite, on avait du moins déjà la chose[1]. »

Un des vœux les plus généralement exprimés en 1789 fut pour l'élection des magistrats municipaux par les communes. Mais tous les vœux allaient bientôt être dépassés. Les droits anciens étaient destinés à périr : l'uniformité, que la monarchie sur son déclin avait essayé d'établir, allait devenir une règle absolue, peut-être la plus inviolable de toutes les règles; une histoire nouvelle commençait pour le régime municipal. Cette histoire, aujourd'hui, n'embrasse encore que quatre-vingts ans, et cependant le principe électif y a éprouvé des vicissitudes aussi nombreuses que dans les dix-huit siècles précédents. Nous ne pouvons savoir quel sort lui réserve l'avenir.

VII

N'y a-t-il aucun enseignement à tirer de ce long passé que nous avons essayé de résumer? Personne ne songerait à reproduire les formes qu'ont revêtues jadis ces institutions municipales, indispensables dans tous les âges et dans tous les pays. Le régime du moyen âge, celui du Nord comme celui du Midi, les consuls, les échevins, les jurés, les pairs, sont aussi loin de nous que le régime municipal des Romains, que la curie contemporaine des Césars, que les défenseurs contemporains des empereurs chrétiens. Le système qui est encore le plus étrange, le plus contraire aux idées actuelles et aux meilleures, c'est celui qui est le plus voisin de nous dans l'ordre des temps, celui qui change les fonctions municipales en offices. Peut-

[1] Liv. II, ch. III.

être y a-t-il dans quelques parties de notre histoire un esprit dont nous pouvons nous inspirer; il n'y a nulle part une législation que nous puissions nous approprier.

Mais ce que prouve l'histoire des institutions municipales, c'est que l'administration d'une ville ou d'un bourg ne peut être bonne si l'on n'y fait une part, et la plus grande, à l'élection. Il n'est pas possible qu'un administrateur qui tient son autorité du dehors se conforme exactement aux désirs des habitants, qu'il connaisse toujours leurs besoins, qu'il sache ou veuille respecter leurs droits. Il n'est pas plus dévoué qu'il n'est soumis à la cité; il subit un autre ascendant, celui du pouvoir central; il cherche un autre avantage, celui de l'État, peut-être celui des hommes qui gouvernent; la grandeur vraie ou prétendue de desseins qui embrassent la nation tout entière lui fait perdre de vue les intérêts plus modestes, et souvent plus sérieux, dont il devrait avoir le soin exclusif; l'éclat lui fait oublier l'ordre et l'économie. La cité n'a pas toujours le moyen de contrôler des pratiques qui lui peuvent être préjudiciables; elle n'a jamais celui de les faire cesser, lors même qu'elle les soupçonne. Comme la bonne gestion des intérêts locaux intéresse l'État, celui-ci est lésé aussi bien que chaque commune : les parties sont malades, le tout ne peut être sain.

Aussi finit-on par rétablir le principe électif, après l'avoir abandonné. Tantôt c'est la commune qui l'impose, tantôt c'est l'État qui en reconnaît les avantages. Les Romains, maîtres de la Gaule, le maintiennent dans les cités gauloises, ou l'introduisent avec la curie dans leurs colonies. Pour remédier aux maux qu'entraînait la ruine de cette curie, les empereurs instituent les défenseurs. Dans notre histoire, à une époque où l'on peut dire qu'il n'y avait point d'État, les communes se forment, obtiennent ou arrachent des chartes, se donnent des chefs. La royauté, qui se prête d'abord à un mouvement dirigé contre ses principaux adversaires, les seigneurs, craint ensuite d'avoir elle-même à en souffrir, et use de son pouvoir, chaque jour plus étendu, pour restreindre cette indépendance, à l'établissement de laquelle elle a concouru, pour supprimer le droit d'élection, qui en est le signe le plus manifeste, la garantie la plus efficace, qui en peut devenir l'arme la plus redoutable. Mais toute crainte finit par disparaître : ce n'est plus que le besoin d'une administration régulière qui préoccupe la royauté; elle recourt aux élections, sans lesquelles l'ordre ne peut être durable; elle les rétablit, elle cherche à en assurer la sincérité et la durée. Par malheur, elle n'a pas toujours, elle finit par perdre complétement l'énergie nécessaire pour lutter contre elle-même; les sains principes de gouvernement et le respect des droits s'effacent devant la nécessité de trouver des res-

sources pour un trésor épuisé. Mais nos rois n'ont pas à se féliciter, soit d'avoir accru démesurément leur pouvoir, soit d'en avoir usé sans sagesse. De toutes les institutions antiques, la monarchie seule reste debout, et elle finit par s'écrouler sur les ruines qu'elle a faites elle-même.

Mais si l'histoire dépose en faveur du principe électif, elle dépose aussi contre l'élection directe des maires par le suffrage universel. Au moyen âge, un grand nombre de communes commencèrent par adopter ce mode, qui paraissait le plus simple et le plus légitime de tous. Mais celles qui l'avaient obtenu, ou qui se l'étaient donné, se le virent retirer, ou l'abandonnèrent d'elles-mêmes. Il rendait le maire trop puissant, et cette puissance offrait un double péril pour la cité et pour l'autorité supérieure ou centrale. Dans la cité, la constitution mettait en présence, exposait à entrer en lutte le maire, d'une part, les conseillers, pairs, échevins, jurés, d'autre part, tous élus par le suffrage universel. Quand deux pouvoirs ont la même origine, il est très-difficile, en droit, de subordonner l'un à l'autre; en fait, l'avantage est toujours à celui qui est personnifié dans un homme et qui est chargé de l'exécution, sur celui qui est représenté par une assemblée et qui n'a qu'à délibérer. Ainsi se produit un déplacement de puissance qui est contraire à la constitution, et qui est fâcheux en lui-même. Dans une assemblée, la minorité se fait nécessairement entendre, et elle obtient d'ordinaire des concessions; un chef unique n'a rien à ménager; il est tantôt suivi, tantôt poussé par la plus grande partie des citoyens; elle lui donne la force, elle peut lui inspirer la violence. L'autorité supérieure, surtout quand elle est en même temps l'autorité centrale, comme dans l'État moderne, ne doit pas rencontrer dans la cité une opposition systématique et invincible qui nuirait et à l'administration locale et à l'intérêt général : c'est ce qui arriverait, si le maire était élu de la même manière et pour les mêmes raisons qu'un député, en vue de la politique et non de l'administration, comme chef de parti et non comme magistrat, sous l'empire d'opinions et de passions qu'il partagerait ou qu'il flatterait, qu'il saurait exploiter ou qu'il devrait servir, s'il avait derrière lui une population entière. Il est souvent dangereux de se rendre redoutable : au moyen âge, le suffrage direct, et même, en beaucoup d'endroits, la liberté communale succombèrent à cause d'une immixtion continuelle et peut-être inévitable, dans la politique d'alors. Tout mode d'élection qui entraînerait une immixtion du même genre dans la politique d'aujourd'hui pourrait être fatal à cette même liberté.

ALBERT DESJARDINS.

JUVÉNAL

ET LA HAUTE SATIRE

Juvénal et ses satires, études littéraires et morales, par Auguste Widal, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. — Librairie académique Didier et Cᵉ, quai des Augustins, 35.

La satire est le plus tard venu des genres de poésie; elle serait, sans aucun doute, le moins noble, si elle n'était le plus difficile et le plus dangereux à cultiver honnêtement. Il s'agit ici du danger intérieur et moral et non pas des inconvénients d'un autre ordre qui peuvent résulter pour un écrivain de la critique sévère appliquée par lui aux choses et aux hommes de son temps. On a besoin d'un grand fond de sincérité, de droiture, de respect et d'enthousiasme pour n'être pas aigri, envenimé, dépravé même quelquefois par la contemplation habituelle du mal et l'exercice fréquent de l'ironie. Les railleurs illustres ont tous été médiocrement honorables; qu'il nous suffise de citer les patrons du genre, deux hommes de génie cependant, Rabelais et Voltaire. C'est donc une figure précieuse et sympathique, parce qu'elle est rare, que celle d'un satirique honnête homme.

Le talent de la satire n'est pas plus commun que la noblesse de cœur qui peut rendre ce talent respectable. Rien n'abonde plus, en France du moins, que les faiseurs de chansons caustiques, d'épigrammes, d'épîtres violentes ou bouffonnes. La saine gaieté, la plaisanterie fine, élégante et sans fiel vivent encore aussi, quelque peu, malgré l'avénement des mœurs démocratiques. Tout cela ne suffit pas pour créer la vraie satire; car tous ces dons réunis ne supposent pas nécessairement un vrai poëte.

Il n'y a eu de grands auteurs de satires que des poëtes doués du

génie lyrique. Le talent comique ne tient pas lieu du don de la satire, pas plus que celui de l'épigramme et de la chanson.

Toutes les époques ne se prêtent pas non plus à la haute satire. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, la liberté politique dont elle a le plus besoin. Le poëte sait trouver dans son indignation et dans son courage la liberté qui manque à d'autres écrivains. Mais certaines époques sont au-dessus, d'autres sont au-dessous de la satire. Quand règnent l'ordre public, l'apaisement, la prospérité, un pouvoir sans rival et sans contradicteurs, lors même que cette paix tiendrait plus de la lassitude, que d'un amour et d'une foi sincères, il n'y a pas lieu à ces explosions de la poésie indignée. D'un autre côté, quand la dissolution sociale est complète, quand plus une croyance, plus un espoir, plus une conscience ne restent debout, quel principe pourrait susciter ces colères généreuses, quel homme pourrait les ressentir? Les intérêts eux-mêmes qui dirigent, à ce que l'on prétend, le cours de l'histoire, les intérêts ne sauraient engendrer un défenseur de cette sorte. L'intérêt peut nous mettre au cœur toutes les passions belliqueuses et toutes les armes à la main, jamais il n'a suscité la poésie, à peine l'éloquence.

Il faut donc, pour faire éclore le génie satirique, qu'il subsiste dans une société autre chose que des intérêts, des besoins et des terreurs; il faut qu'il y survive quelques nobles enthousiasmes, quelques souvenirs d'un passé glorieux, quelques espérances généreuses, quelques-uns de ces principes d'action qui sont fondés sur la foi religieuse et patriotique, ou sur une forte conviction morale. Un peuple qui produit de hautes satires n'est pas encore à la veille de mourir. Il a autant de vitalité peut-être, et pas plus de misères réelles que certains règnes éblouissants où l'adhésion presque universelle étouffe la critique et surtout la critique indignée.

Les deux grands siècles littéraires qui ont produit les deux modèles de satires classiques proposés aux rhétoriciens, n'ont pas eu de véritables poëtes satiriques. Les satires d'Horace et de Boileau sont plutôt des dissertations morales ou littéraires entremêlées d'allusions et de railleries, que des fustigations sanglantes, comme il convient d'en infliger aux vices véritables et aux vrais malhonnêtes gens. Il faut qu'un poëte ait bien du temps à perdre et bien peu de choses à penser pour s'amuser aux ridicules de l'abbé Cottin ou des victimes de l'ami de Mécènes. En quoi des satires comme le *Voyage à Brindes* ou les *Embarras de Paris* diffèrent-elles d'une épître?

Hâtons-nous de réserver entre les satires d'Horace et celle de Boileau, la distance qui sépare leurs autres œuvres, le *Carmen seculare* de l'*Ode sur la prise de Namur*, un poëte enfin de ce

Correct auteur de quelques bons écrits,

beaucoup plus poëte, il est vrai, que Voltaire ne veut bien le dire, beaucoup plus que Voltaire lui-même, mais infiniment moins que ce charmant génie d'Horace, le plus grec parmi les poëtes latins.

Boileau, qu'on doit toujours étudier pour l'excellente versification et le bon langage, qu'on doit consulter souvent sur les préceptes généraux du style et de l'art lui-même, et qu'il ne faut jamais croire que sous bénéfice d'inventaire; comme juge et historien de la littérature, Boileau est certainement le moins satirique de nos poëtes. Le tendre Racine aurait pu lui en remontrer sur ce chapitre, s'ils n'eussent pas vécu tous deux dans une époque disciplinée et croyante et sous le soleil du grand roi. Mais, sous Louis XIV, la société française n'offrait rien qui pût provoquer des éclats de verve indignée chez les grands esprits du temps; ses misères et ses vices les plus sérieux n'apparaissaient pas aux lettrés, ou leur semblaient très-pardonnables; la gloire du souverain effaçait ou embellissait tout. La nation était encore croyante à sa religion et à ses lois. Enfin, à tort ou à raison, les poëtes de ce règne étaient tous des *satisfaits*. Ni les mœurs, ni les idées ne permettaient d'ailleurs la critique sérieuse des véritables infirmités de l'époque. La mauvaise humeur ou la jalousie des lettrés ne pouvait se donner toute carrière que sur les ridicules mondains, ou sur la violation de la grammaire et de l'art poétique.

Il faut pénétrer en des époques autrement agitées, ardentes et passionnées que le dix-septième siècle, pour y rencontrer la haute satire. Elle n'apparaît, chez nous, avec vigueur, qu'à l'occasion des luttes religieuses, ou à partir de la période révolutionnaire.

L'élément satirique circule en abondance avec le vieil esprit gaulois dans la littérature du moyen âge, mais il n'éclate en véritable poésie que chez les troubadours, chez ces populations du Midi, écrasées, sous prétexte de religion, par le fanatisme et la rapacité de la France du Nord pendant les guerres des Albigeois.

Les fabliaux populaires ne contiennent, la plupart du temps, qu'une critique narquoise et détournée contre les moines et les seigneurs. C'est presque toujours sous la forme du conte et de l'apologue que la satire se produit alors; le fameux roman du *Renart* nous en fournit le type le plus élevé et le plus complet. C'est la fable agrandie jusqu'aux proportions de l'épopée; mais c'est toujours sous le couvert de l'allégorie que la critique s'attaque dans ce poëme aux vices et aux puissances du monde, et que se trahit la sourde haine des plébéiens contre la noblesse. La satire se montre là sous sa forme primitive et originelle, l'apologue. Protestation des faibles et des opprimés, elle est astreinte, dès ses débuts, à une grande prudence. Elle a commencé chez toutes les nations par la fable, par l'allégorie

et par des auteurs d'extraction servile. Si Ésope n'a pas existé, comme on le prétend de lui ainsi que d'Homère, la légende d'Ésope n'en est que plus caractéristique des origines de la satire allégorique ; ce genre poétique a pour premier patron un déshérité, une victime de la société et de la nature, un esclave bossu.

C'est seulement lorsqu'une grande haine religieuse et nationale lui donnent des principes tout à fait nobles et impersonnels, et mélangent la critique d'un véritable enthousiasme, que la satire se produit sans masque et travaille en pleine poésie. Elle atteint chez les troubadours de l'époque albigeoise les plus hauts accents de l'ode et du dithyrambe.

Les vigoureux *sirventes* de Bertrand de Born, malgré les objurgations et les apostrophes véhémentes adressées à la félonie, à la lâcheté, à l'ambition des princes et barons ses ennemis, sont plutôt des chants de guerre que des satires. Mais quand on arrive à l'effroyable époque de la croisade des Français du Nord contre les Méridionaux, l'éloquente et juste colère des troubadours atteint dans la satire tout ce qu'a produit de plus violent notre époque révolutionnaire.

On en peut juger par les extraits suivants de Pierre Cardinal choisis dans les pièces que notre chaste langue française ne se refuse pas à traduire. Je n'ai pas besoin de dire combien la traduction leur fait perdre de leur vigueur et de leur poésie.

« Qui veut ouïr un sirvente tissu de douleur, brodé de colère? Il n'a qu'à me le demander : je l'ai filé, et le saurait bien ourdir et tramer. Je sais discerner le bien du mal ; j'aime les bons et les preux, j'abhorre les faux et les pervers.

« Je hais ces déloyaux clercs qui ont amassé pour eux tout l'orgueil, toutes les fraudes et toute la cupidité du monde ; ils ont accaparé la trahison. A force d'indulgences ils nous ont extorqué tous les biens qui nous restaient. Et ce qu'ils tiennent une fois, ils le gardent bien. Ni Dieu, ni les hommes n'ont plus rien à y voir.

« Ne songez pas à les corriger : à mesure qu'ils sont de plus haut rang, il y a en eux moins de foi et plus de fraude, moins d'amour et plus de cruauté.

« Qu'on donne la sépulture à tous les chevaliers et qu'il ne soit plus parlé d'eux. Ils sont désormais si honnis, que leur vie est pire que la mort. Ils se laissent fouler par les prêtres, dépouiller par les rois ; au train dont on y va, ils n'ont pas longtemps à durer.

« A force de spolier les églises et d'envahir tout le reste, à force de mentir et de tromper, les méchants clercs sont devenus les rois du monde et ont mis sous leurs pieds ceux qui devraient gouverner.

Charles Martel sut leur mettre un frein ; mais ils voient bien que les rois d'aujourd'hui sont des rois stupides ; ils les prennent pour exécuteurs de leurs caprices ; ils leur font honorer tout ce qui est à honnir.

« Se trouve-t-il un homme qui renie Dieu, qui n'ait souci que de son ventre ? C'est celui-là qui prospère. Quiconque aime la justice et s'indigne des mauvaises actions sera maltraité, mais tout trompeur réussira dans ses desseins.

« Tout à l'heure nous sont venus, avec ces ivrognes de France, maints usages nouveaux de n'estimer que ceux qui ont de quoi boire et manger largement et de dédaigner le plus noble et le plus courtois s'il est pauvre ; d'être riche et puissant et de ne rien donner ; de faire un magistrat d'un brocanteur ; d'élever les traîtres et d'abaisser les hommes de bien.

« Les prêtres réclament l'obéissance ; ils exigent la croyance, mais à la condition que l'œuvre n'y sera pas. Ne vous inquiétez pas d'épier les moments où ils pèchent ; c'est tout le jour, c'est toute la nuit. Hors de là, ils ne haïssent personne ; ils ne commettent point de simonie, ils aiment à donner et ne prennent rien que justement.

« Je vois les prêtres travailler de toutes mains à s'emparer du monde, et ils s'en empareront, n'importe qui doive s'en trouver mal. Ils l'auront d'une manière ou d'autre, par des indulgences ou par des hypocrisies, à force d'absoudre ou de manger et de boire, en prêchant ou en lançant des pierres ; de par Dieu ou de par le diable.

« Ce qu'ils osent faire, moi je n'ose pas le dire... »

Et l'on ne saurait imaginer tout ce qu'ose dire Pierre Cardinal. La satire réaliste de notre temps dans certaines pièces telles que *l'Égout de Rome* de V. Hugo, n'atteint pas la couleur et l'âpreté de cette poésie provençale.

Pour retrouver dans notre littérature la haute satire à la façon de Juvénal, la satire sans masque et sans voile, dégagée de toute allégorie, la vraie colère de l'honnête homme, l'indignation lyrique des troubadours, en un mot la satire en pleine poésie, il faut passer des luttes religieuses du treizième siècle à celle du seizième, et de Pierre Cardinal au calviniste Agrippa d'Aubigné. La vue des mêmes cruautés et d'une corruption plus grande inspire au satirique des Valois, nourri de la Bible et des prophètes, des tableaux qui dépassent en crudité les libres peintures des poëtes méridionaux ; elle suscite en lui une colère plus profonde et plus religieuse et des apostrophes autrement éloquentes. Ce poëte trop longtemps négligé et que vient de nous rendre un érudit éminent, M. L. Lalanne dans sa belle édition des *Tragiques*, mérite une place considérable dans l'histoire de la satire française, la première place peut-être avant

celle qui a été prise récemment par un grand poëte dramatique et lyrique.

Il est presque impossible de trouver dans les *Tragiques* des citations qui n'offensent pas la pudeur la moins sévère. D'Aubigné devient facilement cynique dès qu'il cesse d'être obscur et confus. Mais on trouve chez lui des demi-pages dignes de Juvénal. Il a, du reste, pour expliquer les horreurs qu'il entasse une excuse bien légitime :

Si quelqu'un me reprend que mes vers échauffés
Ne sont rien que de meurtre et de sang étoffés,
Qu'on n'y lit que fureur, que massacre et que rage,
Qu'horreur, malheur, poison, trahison et carnage,
Je lui réponds : Ami, ces mots que tu reprends
Sont les vocables d'art de ce que j'entreprends.
Les flatteurs de l'amour ne chantent que leurs vices,
Que vocables choisis à peindre les délices,
Que miel, que ris, que jeux, amour et passe-temps,
Une heureuse folie à consumer son temps...
Je fleurissais comme eux en ces mêmes propos,
Quand par l'oisiveté je perdais mon repos...
Ce siècle autre en ces mœurs demande un autre style;
Cueillons des fruits amers desquels il est fertile.

C'est le même sentiment qu'exprime sous une forme plus concise et en plus beaux vers l'auteur des *Iambes*, un autre émule de Juvénal, notre grand poëte Auguste Barbier :

Si mon vers est trop cru, si sa bouche est sans frein,
C'est qu'il sonne aujourd'hui dans un siècle d'airain;
Le cynisme des mœurs doit salir la parole,
Et la haine du mal enfante l'hyperbole.
Or donc, je puis braver le regard pudibond,
Mon vers rude et grossier est honnête homme au fond.

Mais les vivacités pour lesquelles notre contemporain demande grâce en termes si excellents, n'ont rien que de très-acceptable à côté des peintures d'Agrippa d'Aubigné et du grand poëte latin. Il est vrai que, sans être indulgent pour notre époque, on la trouve honnête et chaste à côté de celle des Césars ou même des derniers Valois, de cet immonde Henri III dont voici le portrait, d'après Agrippa :

Ce douteux animal
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal :
De cordons emperlés sa chevelure pleine,
Sous un bonnet sans bords fait à l'italienne,
Faisait deux arcs voûtés ; son menton pinceté,
Son visage de blanc et de rouge empâté,
Son chef tout empoudré nous firent voir l'idée,

En la place d'un roi, d'une p... fardée.
Pensez quel beau spectacle et comme il fit beau voir
Ce prince avec un busc, un corps de satin noir
Coupé à l'espagnole, où des déchiquetures
Sortaient des passements et des blanches tirures.
. . . . Il porta tout ce jour
Cet habit monstrueux pareil à son amour;
Si qu'au premier abord chacun était en peine
S'il voyait un roi femme ou bien un homme reine.

Malgré son talent et sa verve satirique si véhémente, Agrippa d'Aubigné n'a guère de rang sur la liste officielle de nos poëtes, et c'est un autre nom que le sien qu'on prononce à propos de la satire au seizième siècle. Mathurin Régnier est en effet, malgré sa licence et ses négligences, un poëte de franche séve et de premier ordre; bien autrement poëte et satirique que tous ses successeurs dans la satire, et surtout que l'estimable Boileau. Mais la satire de Régnier n'appartient pas à cette histoire des colères généreuses et des grandes âmes indignées où se range celle d'Agrippa, et dont Juvénal est resté le type. Mathurin Régnier fait plutôt de la comédie que de la satire; c'est un railleur bon enfant, sceptique sans le moindre fiel, qui ne saurait s'indigner sérieusement de rien, car il n'est pas un ennemi du vice. Il n'en est pas non plus le fanfaron; on a pu dire très-justement de lui : « Semblable au bon la Fontaine, il porte dans la luxure de ses tableaux plus d'oubli que de calcul. On croirait qu'il brave l'honnêteté, et seulement il l'ignore. »

Or il faut connaître l'honnêteté, il faut l'aimer et s'irriter des offenses qu'elle reçoit, pour devenir un satirique de haut vol. Mathurin Régnier n'est donc jamais un Juvénal, même quand Juvénal s'abaisse à des peintures trop cyniques; mais il a pénétré autrement qu'Horace et que Boileau dans la veine satirique. Pour sa façon de sentir nos vices et nos ridicules, de les peindre tantôt avec bonhomie, tantôt avec une verve incisive, il se place entre la Fontaine et Molière, en gardant la saveur particulière à la langue et au génie du seizième siècle.

Depuis la fin des grandes guerres religieuses jusqu'aux approches de la Révolution, le génie de la satire a sommeillé. Le dix-huitième siècle n'a produit de vraie poésie en ce genre que la fameuse pièce de Gilbert contre les Encyclopédistes, et enfin les ïambes d'André Chénier contre les exécuteurs de leurs hautes pensées. Il y avait là ce qu'il faut pour la satire : de justes causes d'indignation, et deux poëtes honnêtes gens pour s'indigner.

Mais, me dira-t-on, que faites-vous de Voltaire dans cette revue de la satire? N'est-il pas le génie même et le prince de l'ironie, le roi du persiflage, de la colère, des railleries envenimées? — Je répon-

drai d'abord que j'ai mis cet homme hors de cause en parlant de justice et d'honnêteté. J'ajoute que si son œuvre tout entière n'est qu'une immense satire, il n'a nulle part condensé ses ricanements et ses fureurs sous la forme propre à la poésie satirique. Enfin, si Voltaire possède réellement quelque chose de cette universalité qu'il aimait à s'attribuer, il faut reconnaître que ce génie, si étonnant lorsqu'on le considère dans son ensemble, rentre parmi les médiocres aussitôt qu'on l'étudie dans un genre spécial. En exceptant deux genres inférieurs la poésie badine et le conte prétendu philosophique, où il est sans rival, que reste-t-il d'excellent, d'original et de durable dans les écrits de Voltaire? Il a fait de la science, de l'érudition, de la philosophie, de l'histoire, de la tragédie, de la comédie, de l'ode et de l'épopée : est-il permis de le prendre au sérieux comme savant, comme érudit, comme philosophe, comme poëte lyrique ou poëte comique? A-t-il quelque autorité comme historien, malgré son *Charles XII* et son *Siècle de Louis XIV?* Quoiqu'il ait fait *Zaïre* et *Mérope*, a-t-on jamais pu reprendre au théâtre une seule de ses tragédies, alors que Racine et Corneille revenaient triomphants sur notre scène. Serait-ce par hasard un poëte épique, parce qu'il a écrit *la Henriade?* Certainement non, quoi qu'on en ait dit au Sénat conservateur. Voltaire n'est donc rien de tout cela : il est ce quelque chose de prodigieux, de terrible, d'éternellement vivant en France qui s'appelle Voltaire. Nous n'avons pas ici à définir ce quelque chose, mais nous le tenons, au fond du cœur, pour très-haïssable. Si Voltaire est tout entier quelque part dans une œuvre à lui, s'il s'est montré véritablement poëte, oserons-nous dire dans quel poëme? C'est dans celui que l'honorable M. de Sacy flétrissait avec tant de justice, dans son rapport sur le projet de statue à Voltaire, c'est dans l'infâme poëme de *la Pucelle.* Mais pour un crime comme *la Pucelle*, est-ce bien une rançon suffisante que *la Henriade*, comme l'a prétendu l'éloquent rapporteur? Certes, *la Pucelle* est une abominable action; mais n'en déplaise à tout le Sénat, j'ajouterais presque à tout l'Institut, *la Henriade* est un abominable poëme, tout ce qu'il y a de plus lourd et de plus faux; un poëme postiche, de carton et de laiton, et qui ressemble à une épopée comme ces chevaux à balançoire des bazars d'étrennes ressemblent à un cheval de guerre, comme une perruque peut ressembler à la chevelure d'Apollon. L'honnêteté proscrit la lecture de *la Pucelle*, mais quel devoir peut contraindre un mortel à lire jusqu'au bout *la Henriade?* Je préfère pour mon compte *la Franciade* de ce bon M. Viennet : le genre n'est pas plus faux, et je crois vraiment que les vers sont meilleurs.

Qu'on élève donc vite une statue à Voltaire, puisque c'est le goût du Sénat et du peuple français; qu'on la pose même en face de

l'Institut, pour narguer les cléricaux de l'Académie, mais que la mesure soit franche et que le monument soit complet. On ne fera croire à personne que les souscripteurs à dix sous recrutés dans les cabarets ou les clubs aient eu grand souci d'honorer *la Henriade*, *Mérope*, *Zaïre*, *le Siècle de Louis XIV* et *Charles XII*. Il s'agit donc seulement et très-exclusivement d'une démonstration révolutionnaire et antichrétienne. Osez le dire, puisque c'est votre pensée, et que le pouvoir s'y associe en pleine connaissance de cause! Je propose donc, pour éclaircir tous les doutes, et pour marquer loyalement aux yeux de la France et du monde le sens de cet honneur accordé à Voltaire, plutôt qu'à Corneille, à Racine, à Descartes, à Bossuet, et à tant d'autres, je demande qu'une simple et courte inscription soit gravée sur le piédestal de la statue, à côté du nom de cet homme : *Écrasons l'infâme!* Cela suffit : le vrai génie de Voltaire et tout l'esprit de ses souscripteurs tiennent dans ces deux mots.

Qu'on nous pardonne cette trop longue digression; mais il était impossible de parler du génie satirique sans prononcer le nom de Voltaire; et puisqu'on veut aujourd'hui tirer ce nom de l'histoire de la littérature, pour le faire rentrer dans la polémique et s'en faire une arme contre Dieu, contre la pudeur et contre la liberté, nous avons repris le droit de siffler les mauvais vers de cet homme et de flétrir toute son œuvre de haine et de calomnie. Nous nous en remettons, du reste, pour cette exécution, à deux poëtes qu'on ne récusera pas comme cléricaux, à l'auteur de *Rolla* et à celui des *Châtiments*; ils ont peint tous les deux, avec une vivacité que notre prose décolorée ne saurait atteindre, le *hideux sourire*[1] de

Ce singe de génie,
Chez l'homme en mission par le diable envoyé[2].

Nous venons de prononcer le nom du dernier livre éclatant qu'ait produit en France le génie de la satire. Mais s'il est aujourd'hui permis, dans cette éclaircie libérale, de dire qu'on a lu *les Châtiments*, mille convenances interdisent encore de les juger. Ce serait toucher à la politique brûlante. L'histoire littéraire de la satire s'arrête pour nous aux *Iambes* d'Auguste Barbier.

Si jamais satire fut écrite par un poëte honnête homme et bon citoyen, par une main loyale au service d'un esprit sensé et d'un cœur droit, c'est le livre qui contient *la Curée*, *la Popularité*, *l'Idole*, *Melpomène*.

Quelle hauteur de raison et de sens moral, quelle vigueur, quel

[1] De Musset.
[2] Victor Hugo.

éclat, quelle nouveauté de poésie ! Si la satire française a quelques pièces à mettre à côté de Juvénal, ce sont les belles pages d'Auguste Barbier. Le public lettré paraît en juger comme nous. Ce livre des *Iambes*, qui flatte si peu les mauvaises passions démagogiques de notre temps, qui n'attaque aucune des choses respectables que l'on insulte aujourd'hui, qui défend les mœurs, les lois, la famille et l'idée de Dieu, ce livre en est à sa vingt-deuxième édition. Il n'y a guère de livre contemporain — même les plus mauvais — qui aient été aussi souvent réimprimés que ce volume de haute et saine poésie.

Nous n'avons essayé ici qu'une simple énumération, et non pas une histoire de la satire française, et cependant nous devons la laisser fort incomplète. La France est si riche en poésie satirique ! Nous ne connaissons pas assez les littératures étrangères pour avoir le droit d'affirmer que notre pays est le plus fertile en ce genre, mais nous sommes très-portés à le croire. Faut-il attribuer notre supériorité dans la satire à l'esprit railleur et subversif, au manque absolu de respect, à la gaieté cynique, à l'insouciance narquoise qu'il est convenu d'appeler le tempérament gaulois? Et je ne sais trop pour quelle cause on le nomme ainsi — car nos aïeux celtes n'étaient guère des ricaneurs, à les juger par leurs vrais enfants, nos rudes Bretons armoricains ! — Est-ce donc parce que nous sommes un peu trop portés à rire de tout, que nous avons excellé dans la satire? Je crois le contraire.

Dans cette promptitude de l'esprit français à la satire, dans la verve tantôt rieuse, tantôt passionnée, qu'il y déploie, on doit reconnaître beaucoup de l'ardeur généreuse, du désintéressement, de l'héroïque témérité de notre caractère, beaucoup, enfin, de notre amour pour la justice, de la clairvoyance et du bon sens de notre race. Le mal, ou ce qui nous semble tel, inspire à notre cœur militant autre chose que ces haines platoniques des Allemands, qui n'apportent de véritables colères que dans les questions d'intérêt et de personnes. Ils restent les champions de leur propre cause ; nous nous faisons à tout propos, et contre nous-mêmes, les champions de l'humanité. Voilà pourquoi nous dénonçons le vice, et nos propres vices, avec tant de vivacité et d'imprudence, nous exposant à périr plutôt que de refuser notre témoignage à la vérité et au droit. Si c'est là un défaut, il est rare, et je ne crois pas qu'à travers toute l'histoire on puisse en accuser un autre pays que la France. Jusque dans la haine de Voltaire pour les institutions religieuses et l'ordre surnaturel, il y a quelque peu de cette justice, de ce bon sens et même de ce courage. Car nous n'avons tant rabaissé Voltaire que parce qu'on veut trop l'élever. Qu'on le laisse à sa place, et nous n'y toucherons pas ; mais si l'on vote le Panthéon pour l'insulteur de Jésus-Christ, nous vote-

rons les gémonies. Il a eu tous nos vices les plus grands, tout notre génie révolutionnaire, irréligieux, prosaïque, toutes nos témérités profanes; mais il a aussi quelquefois l'idée de la justice, le sentiment de l'humanité et l'audace généreuse. Tout n'est pas chez lui affaire de calcul, il y a aussi du tempérament chevaleresque; et l'on s'explique très-bien comment les fils des croisés sont devenus, à une certaine heure, les enfants de Voltaire.

Avant nous, les Romains ont été les maîtres de la satire. Sans admettre tout d'un mot l'assertion de Victor Hugo dans son *Shakespeare :* « Le grand Latin, c'est Juvénal, » il faut reconnaître que Juvénal est un des génies les plus originaux et les plus romains de la vieille Rome. La satire, dans son esprit et sous sa forme persistante, est une création latine, la seule création littéraire qui soit propre au génie latin. La satire est une œuvre de justice, de châtiment, de direction morale; elle rentre, en quelque sorte, dans le programme tracé par Virgile à l'intelligence romaine :

Tu regere imperio populos Romane memento
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, et debellare superbos.

L'esprit sérieux, juridique, austère, de l'ancienne Rome, le même qui, dans l'ordre politique, avait créé sous le nom de *censeur* un magistrat préposé à la surveillance des mœurs publiques et privées, ce génie romain, précurseur de l'inquisition, s'exprima dans l'ordre littéraire par l'invention de la satire.

C'est à tort qu'on en a fait l'honneur aux Grecs, quoiqu'ils aient été les inventeurs par excellence, et que tous les genres littéraires relèvent d'eux, comme tous les arts, comme toutes les sciences et toutes les philosophies. Sans doute, les Grecs ont possédé les premiers cette liberté d'esprit qui s'atteste par la critique et par l'ironie, et qui leur a permis de philosopher en face de leurs dieux; mais ils avaient à la fois trop de légèreté et trop d'amour de l'idéal, trop d'insouciance morale et un trop grand sens poétique, ils étaient trop artistes, en un mot, pour introduire dans la poésie ce genre spécial destiné à peindre la laideur du vice et à prêcher la vertu. Le génie de la Grèce répugnait à ce mélange de la caricature et du sermon qui produit la satire comme on la trouve de bonne heure chez les Romains. Leur façon de faire aimer la beauté et la vertu, c'était de les peindre, sans éprouver autant que nous le besoin d'en faire ressortir les charmes par des antithèses et par le contraste des difformités.

Contrairement aux Latins, les Grecs étaient des peuples joyeux et peu sermonneurs; ils avaient plus de jeunesse. La colère était dans leur tempérament comme la raillerie, mais une colère et une ironie

également fugitives. Ils ont eu des accès de cruauté — je voudrais bien savoir quel peuple n'a pas eu les siens — mais jamais rien de cette cruauté froide, de cet implacable égoïsme du peuple romain, la race la plus froidement féroce qui ait ensanglanté l'histoire. Les Grecs ont créé, pour leurs plaisirs et le culte de leurs dieux, le théâtre d'Eschyle et de Sophocle; les Romains ont imaginé les combats de gladiateurs et le cirque de Néron:

Hæ tibi erunt artes !

Dans l'ordre littéraire, mais toujours aussi dans l'ordre violent, ils ont imaginé la satire, que les Grecs n'ont même pas connue par son nom. Archiloque, à qui on attribue cette invention,

Archiloquum rapido rabies armavit iambo.

était un poëte lyrique d'un grand talent, peu sévère dans ses mœurs et assez vindicatif, à ce qu'on prétend ; il maltraita si fort dans ses vers un citoyen de Paros qui lui avait refusé la main de sa fille et la fille elle-même, que tous deux se pendirent de désespoir. Il créa ou du moins il perfectionna le vers ïambique ; mais il ne créa pas la satire. La mauvaise humeur et les injures d'un amoureux éconduit ne sauraient fonder un genre poétique; on ne trouverait pas une seule satire dans toute l'histoire de la littérature grecque.

La satire commença à Rome ; non pas dans la Rome des Césars et de la décadence, mais dans la vraie Rome, dans celle des Scipions; elle débute avec la plus ancienne poésie latine qui nous soit connue, avec Ennius avec Lucilius; elle a été trouvée dans le berceau même du génie littéraire des Romains; elle a grandi avec ce génie, avec les misères et les vices de la nation, pour atteindre dans Juvénal toute sa hauteur, toute sa force, toute la sombre, amère et navrante beauté qui lui est permise.

Faut-il bien bien compter parmi les satriqiues un poëte dont le nom et les écrits sont ordinairement associés à ceux de Juvénal; celui dont Boileau, cette fois très-exact, a donné ainsi le portrait :

Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressants,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Perse est un poëte moraliste, plutôt qu'un satirique véritable. Né dix ans avant Juvénal, mort très-jeune et longtemps avant lui, la huitième année du règne de Néron, Perse fut témoin de la même corruption et des mêmes excès. Sa muse, plus chaste, répugne à les peindre sous des couleurs aussi crues; son âme plus paisible, plus rêveuse, l'âme d'un philosophe stoïque, ne s'en indigne pas avec

autant de verve; son imagination plus froide ne saurait atteindre l'accent lyrique auquel s'élève souvent Juvénal. Mais c'est un penseur chez qui la philosophie du Portique revêt toute l'énergie d'une foi religieuse. Il abonde en sentences morales plus qu'en traits de mœurs et de caractère. Son livre ne reproduit que très-imparfaitement l'image de ce temps que Juvénal fait revivre dans ses tableaux enflammés. Il est impossible de refuser son estime à cet écrivain; mais il n'a jamais soulevé les admirations et les colères, l'enthousiasme et le dénigrement qu'excite encore de nos jours la *mordante hyperbole de Juvénal.*

La vie de Juvénal est peu connue. Sa biographie a été depuis quelques années, comme une foule d'autres parties de l'histoire, fort éclaircie, ou fort obscurcie — je ne sais lequel des deux — mais, dans tous les cas, fort travaillée par l'érudition allemande. Ses dernières satires sont devenues suspectes d'être apocryphes. On admet qu'il mourut en exil, victime de sa témérité. Il ressort de sa première satire qu'il avait quarante ans, au moins, quand l'indignation le fit poëte, et que jusque-là il s'était adonné à la déclamation, complément de l'éducation littéraire d'alors, et, il faut le reconnaître, exercice très-médiocre pour former la raison et le goût :

Juvénal élevé dans les cris de l'école.

Son livre est le seul portrait authentique, la seule biographie incontestable que nous ayons de lui, et c'est le portrait d'un honnête homme et d'un bon citoyen.

On a voulu, dans ces dernières années, amoindrir cette grande figure, comme on l'a fait pour une figure plus grande et plus noble encore, celle de Tacite : je n'ai pas besoin de dire dans quel intérêt. Mais quelle maladresse de la part de ceux qui revendiquaient ainsi la solidarité du césarisme romain, affectant de ne voir dans le grand historien et dans le grand poëte que des justiciables de la sixième chambre! Ces deux noms vengeurs n'ont pas besoin de nos apologies; ils se défendent assez eux-mêmes, et subsisteront tant que le sens moral, tant que l'âme humaine resteront debout :

Mole sua stat.

Je ne puis comprendre cet indigne besoin de flétrir ce que tant de siècles avaient honoré, et d'honorer ce qu'ils avaient flétri; ces prétentions de refaire l'histoire pour les besoins de la politique du jour, quand il s'agit surtout de porter atteinte au plus noble des sentiments, au respect pour les causes vaincues. Malgré leurs modernes détracteurs, Tacite et Juvénal brillent aux yeux de l'histoire la plus

sévère, de l'érudition la plus scrupuleuse, comme deux grands noms d'honnêtes gens. Mais je n'ai pas besoin du secours de l'érudition et de la critique pour croire à la noblesse de leur âme. Ils sont tels que l'admiration et la reconnaissance des hommes les a consacrés jusqu'ici, en vertu d'un droit plus puissant que le droit même de l'histoire et de la réalité, en vertu de la poésie, en vertu de l'idéal. Rien n'est véritable, rien n'est réel, rien n'est éternel en ce monde que l'idéal, et partout où je le rencontre je le défends avec acharnement contre les démolisseurs et les mensonges de la critique.

Pour moi, ces deux grands hommes font partie de l'idéal qui ne cesse jamais d'apparaître et que j'ai besoin de retrouver dans les époques les plus abjectes. Loin de consentir à rien rabattre de la gloire de leur vie, je l'inventerais plutôt si elle n'existait pas; et cela faisant, je n'aurai pas menti; car c'est dans leurs livres eux-mêmes, c'est dans les généreux sentiments qui nous viennent d'eux, que nous avons recueilli tous les traits des nobles figures qui portent leurs noms. Le portrait de leur âme, leur biographie morale, tout ce qui importe de leur existence à la postérité, à l'éducation de l'esprit humain, tout cela existe dans leurs ouvrages immortels. Supprimez dans le passé, effacez dans l'histoire quelques-uns de ces types de vertu et de courage, vous les rendrez plus rares dans le présent et dans l'avenir. Je m'explique donc la guerre déclarée à Tacite et à Juvénal depuis vingt ans. C'était une précaution prise contre l'inflexible jugement de l'avenir. Mais, malgré tout, ces deux morts ont survécu; ils n'ont pas cessé de faire leur œuvre, même de nos jours; et parmi les âmes qui se sont tenues debout quand tout le reste se prosternait, qui ont attendu, inébranlables dans leur espoir, l'aurore renaissante de la liberté, si le plus grand nombre a dû sa constance à la foi chrétienne, combien d'autres ont puisé leur force dans les mâles conseils de la poésie et de l'histoire, dans l'exemple de ces grands esprits qui furent, dans le domaine des lettres, les deux derniers Romains, Juvénal et Tacite.

Je ne veux pas calomnier notre temps, jusqu'à dire qu'il a mérité jamais les sanglantes objurgations de Juvénal. J'avouerai même une chose; c'est que, dans mon respect pour la nature humaine, je suis porté à croire que Juvénal a exagéré, et que même dans cette ville monstrueuse, même dans la Rome des gladiateurs et des Césars, la dégradation n'était pas aussi générale que son livre le fait supposer. La satire, et c'est là un de ses dangers, pousse l'esprit à l'exagération, quelquefois même à une certaine injustice; nous en avons d'illustres exemples plus voisins que Juvénal. Rien n'est trop sévère contre les corruptions et les violences du césarisme; mais rien n'est plus coupable que d'englober, comme on l'a fait de nos

jours, des noms innocents, des noms de victimes, dans les injures adressées aux bourreaux.

Sur ce point, nous n'accusons pas Juvénal ; il n'a point attaqué d'honnêtes gens ; mais il a trop négligé d'apercevoir ce qui restait de vertu et de noblesse à la société romaine; sans compter ces germes encore invisibles d'une vertu et d'une société plus parfaites, qui ont échappé au poëte avec le christianisme au berceau. Je suis tenté de croire aussi, que les mœurs d'une nation, même en décadence, sont toujours meilleures qu'elles ne le paraissent. Un peuple ne subsisterait pas vingt ans, chez qui les types de Juvénal ou ceux de nos réalistes modernes seraient autre chose que des exceptions. Ce n'est donc point par la peinture des mœurs que Juvénal est applicable à notre temps et qu'il est éternel. Les monstruosités qu'il décrit, avec trop d'insistance, sont particulières à cette abominable Rome des Césars. On reproche avec raison à Juvénal la fréquence de ces peintures, révoltante même chez un auteur païen, et qui rendent un bon nombre de ses vers absolument intraduisibles.

C'est de sa part une erreur littéraire en même temps qu'un travers moral. Il aurait atteint plus sûrement et non moins énergiquement son but, celui de flétrir le vice, en le désignant sans le décrire, avec cette effroyable crudité.

Dans cette œuvre si vaste et si variée du grand satirique, on rencontre plusieurs pièces auxquelles on pourrait reprocher d'être trop générales et trop dogmatiques comme on reproche à maint autre passage d'être trop cynique et trop exceptionnel. Tel est le caractère que présentent les deux derniers livres de son recueil.

L'érudition allemande est partie de cette diversité pour faire subir à Juvénal le sort qu'elle aime à infliger à tous les livres, à toutes les figures historiques. Elle veut bien accorder encore que Juvénal a existé ; mais elle le dépouille d'une grande partie de son œuvre. Elle a essayé de prouver que sur les seize satires que nous attribuons à Juvénal, onze seulement sont de lui ; encore sont-elles surchargées de nombreuses interpolations, viciées par des lacunes, des transpositions et des altérations de texte.

La critique allemande pourrait s'épargner une grande partie de ses frais, et ne nous affligerait pas de toutes ces démolitions, si elle voulait bien reconnaître cette vérité du sens commun et de la vieille critique littéraire : c'est qu'un auteur n'est pas partout égal et conséquent à lui-même, qu'il peut y avoir chez lui des défaillances, comme il y en a chez tout homme, sans qu'il perde pour cela son identité.

Aliquando bonus
Dormitat Homerus.

Cela ne prouve pas qu'il y ait eu plusieurs Homère, pas plus que le ton reposé et dogmatique des dernières satires ne prouve qu'il y ait deux Juvénal.

Juvénal s'est adouci : il a perdu un peu de verve et gagné plus de sagesse en vieillissant; voilà tout ce qu'on en peut conclure. Mais il est certain que la satire, transformée en épître morale, en sermon, en énumération générale des vieux ridicules et des éternelles faiblesses de la nature humaine, cette sorte de satire qui est de tous les temps et de tous les lieux, sans être d'aucun siècle et d'aucun pays, cesse de nous intéresser vivement, lors même qu'elle est revêtue du grand style de Juvénal ou de l'excellente versification de Boileau. On ne conquiert pas le titre de satirique, pas plus que celui de poëte, avec des sentences aussi neuves, aussi mordantes, aussi courageuses que celle-ci ;

> De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
> Qui marchent sur la terrre ou nagent dans la mer,
> De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
> Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

Nous n'avons pas besoin de dire que Juvénal ne tombe jamais dans cet excès d'innocence; il s'agit de faire comprendre que la satire perd toute sa valeur quand elle se lance dans les extrêmes généralités. Plus Juvénal est Romain, plus il est de son temps — quand il n'insiste pas trop sur les choses qui de son temps même étaient des exceptions — plus il nous émeut, plus il nous passionne; alors, j'oserai le dire, il devient pour nous plus actuel; il est presque notre contemporain.

On a beaucoup disserté, depuis vingt ans, pour ou contre la ressemblance de notre époque avec l'empire romain, en nous supposant sous le règne d'Auguste. Je remarque, sans pouvoir le comprendre, que ce sont les hommes dont la politique aurait le plus d'intérêt à repousser toute assimilation de ce genre, qui ont revendiqué le plus fortement ce parallèle, en prenant la défense des Césars, de leurs œuvres sociales et même de leurs personnes. A défaut du sens moral, on ne peut pas refuser le courage à ces nouveaux historiens. Il y a, certes, de l'héroïsme à se faire aujourd'hui l'avocat de Néron contre Tacite et Thraséas. L'héroïsme serait moins méritoire si, comme on l'a prétendu dans la même école, la société moderne était entrée à son tour, et à tout jamais, dans l'ère des Césars. Qu'elle y soit entrée, je ne le nierai pas ; mais on peut affirmer qu'elle en sortira, si déjà elle n'en est sortie. Je suis de ceux cependant qui admettent une très-grande analogie entre les temps que nous avons vus et ceux qu'a flétris Juvénal. La ressemblance me frappe surtout dans

l'ordre social, plus malade et plus difficile à guérir que l'ordre politique. On m'objectera cet effroyable désordre de mœurs qu'atteste la satire de Juvénal, et qui n'est pas possible dans une société chrétienne. Mais les mœurs contemporaines, les mœurs de Paris, celles qu'attestent le théâtre, le roman, le journalisme, la peinture, la sculpture, la musique, la poésie elle-même, et enfin la *Gazette des Tribunaux*, seraient-ce par hasard des mœurs chrétiennes? Il ne faut donc pas nous croire à l'abri de la décadence, et du césarisme, et des hontes de la Rome impériale, par cette raison que nos pères ont été chrétiens, que nous sommes sortis d'un sang très-noble et très-libéral, et que nous avons connu l'indépendance. Les Romains de Juvénal avaient, eux aussi, des ancêtres très-nobles, très-fiers, très-dévoués à la liberté, et profondément religieux. Leur religion était imparfaite, était fausse, je n'en disconviens pas; mais qu'importe la vérité de la religion, quand une société l'abandonne! Sommes-nous bien sûrs que la société où nous vivons soit beaucoup plus fidèle à la pratique et à la foi chrétienne que la Rome de Juvénal n'était restée fidèle au paganisme de Régulus et des Scipions? Telle est la question que nous devons examiner avec terreur, avant de soutenir que nos quinze siècles de christianisme nous mettent à l'abri de la décadence.

En réservant cette action divine du christianisme qui porte avec elle le salut, mais à la condition que le salut soit accepté, la société démocratique où nous vivons est-elle bien exempte des périls et des vices de la cité plébéienne et autoritaire, sceptique et superstitieuse, épicurienne et famélique, orgueilleuse et poltronne, somptueuse et misérable que nous dépeignent les satires de Juvénal?

Nos vices sont moindres, je l'admets sans peine, et sans essayer une comparaison qui rendrait nécessaire des citations et des traductions impossibles : j'ai dit d'ailleurs que les monstruosités racontées par Juvénal ne devaient être que des exceptions, même dans la Rome des Césars. Cette effroyable corruption était particulière à la ville impériale; mais nos vices à nous — si peu que nous en ayons — ne se répandent-ils pas avec une déplorable vitesse, du foyer de la maladie jusqu'aux extrémités du corps social? Les mœurs privées valent mieux chez nous; la société est-elle beaucoup plus saine et plus solide?

Il existait à l'insu de Juvénal, dans le monde antique, une cause de salut et une cause de ruine qui était aussi un principe de renouvellement : le christianisme et les Barbares. La société moderne porte sans doute en elle, outre le christianisme, quelque germe de salut que nous ignorons; mais, pour le moment, les ruines sont nombreuses et l'édifice de l'avenir ne semble pas beaucoup plus

avancé que ne l'était, du temps de Juvénal, la future société chrétienne.

Le poëte latin nous montre les débris dispersés et souillés de toutes les grandes choses qui avaient fait la force et la splendeur de Rome. Ce vieux patriciat romain, la plus énergique peut-être des familles humaines, l'institution la plus admirable de l'histoire, il a perdu toute puissance, toute existence politique, et par malheur ses noms les plus glorieux subsistent encore; ils sont portés dans la misère, dans l'abjection, dans les métiers les plus vils, et jusque parmi les affranchis, les eunuques et les prostituées qui forment la cour de Néron ou de Domitien. Les héritiers des Scipions sont coudoyés dans le sénat par des fils d'histrions grecs et de parfumeurs syriens. Le petit nombre d'entre eux qui a conservé le prestige de la race et les restes d'un patrimoine déshonore l'un et dissipe l'autre dans les jeux du cirque et dans les tripots, avec des cochers, des gladiateurs et des courtisanes. Ils sont évincés de toutes les magistratures par les suffrages du peuple ou du prince, au profit des parvenus de l'usure, de l'agiotage, de la concussion. Devenus eux-mêmes les clients des petits-fils de leurs esclaves, ils mendient la sportule sur le seuil de leurs anciens hôtels. Un affranchi leur fait partout céder la place: « Eh bien, oui, je suis né sur les bords de l'Euphrate; j'aurais beau le nier, les trous que les anneaux de mon pays ont fait dans mes oreilles déposeraient contre moi. Mais qu'importe! Mes cinq boutiques au Forum me rapportent quatre cent mille sesterces. Le bel avantage d'avoir droit aux bandes de pourpre des sénateurs, quand on voit dans les champs de Laurente un descendant de Corvinus garder les troupeaux d'autrui! Je possède, moi, plus que Pallas et Licinius... Donc, que les tribuns attendent. Place aux écus! Honorables magistrats, cédez le pas à ce parvenu qui, quand il vint à Rome, avait les pieds marqués de craie. Aussi bien, pour vous, ce qu'il y a de plus sacré au monde, c'est la sainte majesté de l'argent. Il faut en convenir pourtant : métal funeste, nous ne lui avons pas encore élevé de temple; le dieu Argent n'a pas encore ses autels, comme la Paix, la Bonne Foi, la Victoire, la Concorde, ce vieux nid de cigognes que le passant salue encore par habitude. »

Je cite Juvénal, et il est question de Rome, car s'il s'agissait de nous, je n'aurais pas le droit de dire que nous n'avons pas élevé de temple à l'argent. Aujourd'hui, chaque bonne ville de France a bâti son temple à ce dieu tout-puissant, un temple où sont immolées chaque jour des milliers de victimes, où l'honneur, la sécurité, le pain des familles, la raison et la vie des individus sont sacrifiés à l'idole, un temple qui peuple en foule de ses lévites malheureux les prisons et les hospices d'aliénés. Oui, l'argent est dieu, un dieu

adoré avec autrement de conviction, de passion et de fureur que dans le siècle de Juvénal.

En ce temps-là, comme dans tous les temps, le culte du dieu Argent avait produit son infaillible conséquence, la misère, le paupérisme. Luxe et misère : ces deux fléaux ne marchent pas l'un sans l'autre. La misère était grande à l'époque de Juvénal ; plus affreuse encore que celle des citoyens, il y avait celle des esclaves. Toutes ces misères, Juvénal les a retracées sous de vives couleurs ; ajoutons, à l'éloge de son caractère et de son âme, qu'il en parle avec une sympathie sincère et une profonde compassion. Au milieu de ses plus âpres colères, des cris de charité s'échappent de son cœur ; il fait entendre une plainte en faveur de l'esclave, « pétri du même limon que nous » :

> Animas servorum et corpora nostra
> Materia constare putat, paribusque elementis.

Il plaide la cause du pauvre. Il a chanté les larmes, témoignage d'un cœur compatissant, le plus beau présent que la nature ait fait à l'homme, la meilleure partie de notre âme :

> Mollissima corda
> Humano generi dare se natura fatetur,
> Quæ lacrymas dedit ; hæc nostri pars optima sensus.

Pour toutes les corruptions dont Juvénal s'indigne, pour toutes les misères qu'il déplore, la société moderne, hâtons-nous de le dire, a des remèdes plus efficaces que la colère ou les larmes du poëte. Qu'est-ce que l'honnêteté de Juvénal à côté de la morale du christianisme, et le vague sentiment d'humanité qui traverse son cœur, à côté de la charité chrétienne? Mais, hélas! si efficaces qu'ils soient en eux-mêmes, ces remèdes ont-ils guéri le mal? Depuis un demi-siècle, s'aperçoit-on, à quelques signes, que la corruption et la misère aient diminué? Que d'efforts n'ont pas tentés la charité, la politique et la science pour guérir les vices et les souffrances du plus grand nombre? Avec quelle ardeur et quelle sollicitude le zèle religieux s'est déployé sur toutes les classes de la société, pour les rendre plus chrétiennes? Et cependant, quels sujets de satires un Juvénal ne trouverait-il pas dans les mœurs, dans les passions, dans les préjugés des grands et des petits? Quels sujets d'innombrables déclamations dans les souffrances de tous!

Ces sujets éternels de tristesse et de crainte, qui nous font croire par moment que l'ordre social est à la veille de sa ruine, ne semblent pas avoir excité de pareilles alarmes chez le satirique latin. De son temps, comme dans notre ancien régime, la corruption était un pri-

vilége aristocratique ; l'égalité ne s'était pas faite dans le vice comme dans tout le reste, et de plus, la pauvreté, la servitude, toutes les misères, étaient silencieuses, je dirai même résignées. Les misérables criaient souvent à l'injustice du sort, à l'injustice des hommes, jamais à l'injustice des lois et de l'ordre social.

Le monde si dépravé, si malade, si délabré, que nous peint Juvénal avait-il la conscience et la terreur d'une ruine prochaine? Je ne le crois pas. Quels formidables accents eussent tirés de la lyre d'airain du poëte les échos des lamentations, des haines, des menaces, des folles promesses, des abominables espérances, des fureurs sauvages qui grondent autour de nous, et qui deviennent plus violentes et plus terribles à chaque effort que l'on fait pour assouvir les légitimes besoins? Voilà des sujets de consternation et d'amertume que n'a pas connus Juvénal, et qui appellent aujourd'hui les âmes de poëtes vraiment courageuses, celles qui méprisent la fausse popularité à l'égal des fausses grandeurs ! La corruption des mœurs et l'impiété des esprits descendues jusque dans les dernières couches de la nation, l'envie et l'orgueil, le goût du luxe et des frivolités, l'appétit effréné des jouissances matérielles, se prenant pour des besoins légitimes, et cherchant à se satisfaire par le bouleversement de tous les intérêts et de tous les droits ; la stupidité des multitudes qui rejettent l'espérance d'un bonheur immortel et qui attendent pour demain l'âge d'or; l'hypocrisie des tribuns qui lui promettent ce paradis sur la terre au prix des ruines et des vengeances ; l'insolence de ces baladins de la parole, de ces malfaiteurs de la pensée qui s'érigent en apôtres et en prophètes : toutes ces causes d'affliction et de terreur, toutes ces folies et ces bassesses, elles n'existaient pas au temps de Juvénal ; il les eût pleurées en larmes de sang et châtiées avec une verge de fer.

Je ne veux pas dire que notre temps ne vaille mieux que l'ère des Césars. D'abord ce serait faux et injuste ; et puis c'est une chose interdite par une puissance plus irrésistible que la raison et les lois : par l'opinion. Il est permis de nier Dieu, il est permis de nier l'âme, mais il n'est pas permis de nier le progrès. Si l'on ne croit pas, avant toute démonstration, que le dix-neuvième siècle est plus parfait que ses devanciers, par cela seul qu'il est venu après, on est anathème.

La supériorité de notre temps sur celui de Juvénal n'est pourtant pas contestable. Eussions-nous les mêmes misères et les défauts pires, nous avons de moins le plus épouvantable des ulcères, l'esclavage ; nous avons de plus le seul remède infaillible, le christianisme. Il s'agit de savoir si cette époque, exempte des plaies les plus hideuses et les plus apparentes de la société romaine, n'a pas des maladies aussi dangereuses, et qui nous sont particulières ; de savoir enfin si l'accroissement de ces maladies progressives n'aurait pas pour

premier effet de soustraire les nations à la puissance réparatrice de la religion chrétienne. Nous valons mieux que les Romains de Juvénal, si nous sommes restés chrétiens; si nous avons cessé de l'être, je n'ose pas prévoir ce que nous pouvons devenir.

La satire de Juvénal nous inspire pour la société qu'elle représente des terreurs que cette société ne connaissait pas. Nous jugeons de ses destinées après l'événement. Le poëte s'abstenait de prédire et même de menacer. Juvénal entrevit sans doute un idéal très-élevé de justice, d'honnêteté, d'humanité même, l'idéal de tous les grands esprits du stoïcisme et du platonisme; les nobles conseils, les sages exhortations ne manquent point à son œuvre. Il a connu, il a pratiqué le devoir du satirique homme de bien, le devoir d'affirmer, d'enseigner la vertu, en même temps qu'on flétrit le vice. Mais ces images de la vertu sont reléguées par lui dans une ombre qui les efface. Il ne sait pas exciter notre enthousiasme pour la beauté morale comme il sait nous inspirer la haine de la laideur. On peut dire que sa poésie est un tableau de ruines sans perspective, sans ciel et sans lumière. Or la mission de la poésie, même lorsqu'elle menace et qu'elle flagelle, c'est de nous faire entrevoir un horizon meilleur, un rayon de soleil. La terrible peinture des monstruosités morales n'est pas mêlée, dans Juvénal, de ces menaces, de ces prédictions sinistres qui l'accompagnent dans la Bible ou dans les poëtes chrétiens; mais aussi elle n'est tempérée par aucune consolation, par aucune promesse. Nous tous, poëtes, moralistes, publicistes modernes, nous avons un refuge contre les misères, contre les vices avec qui nous sommes en lutte; nous avons un argument irrésistible contre toutes nos craintes : c'est l'avenir, c'est cette croyance chrétienne : *Deus fecit gentes sanabiles.*

Rien de pareil chez les poëtes et les historiens témoins de la décadence romaine. Le cercle des abominations et des douleurs qu'ils nous représentent n'a pas d'issue; ils nous y tiennent renfermés et murés, ainsi que dans les arènes, au milieu des bêtes féroces. Il ne s'agit même pas d'y combattre et d'y vendre sa vie à la façon des gladiateurs : toutes les armes nous sont ôtées; il faut se résigner et mourir. C'est dans ce sombre fatalisme, ou dans l'insouciance, que s'est écroulée la Rome païenne.

L'histoire de Tacite et la poésie de Juvénal nous font voir, répandus à profusion sur la société romaine, tous les maux sortis de la boîte de Pandore; mais rien ne trahit chez eux la présence de cette divinité que la noble imagination des Grecs avait placée au fond de l'urne, au fond de la vie. Nous sommes plus heureux que ces grands esprits; notre siècle est mieux partagé que leur siècle, lors même qu'il ne serait pas meilleur. A travers les vices qui nous indignent, à travers les misères dont nous gémissons, nous avons conservé la

vision charmante qui berça les poëtes de l'âge d'or; nous possédons intact, et plus ardent chaque jour, ce sentiment propice dont le christianisme a fait un devoir et une vertu, l'Espérance.

L'occasion de relire, de mieux comprendre et d'admirer encore plus Juvénal nous a été offerte par l'excellent livre que vient de publier M. Auguste Widal, professeur à la faculté des lettres de Besançon, *Juvénal et ses satires*. Ce livre peut tenir lieu d'une traduction, et même de l'original, à tous ceux qui ne lisent pas le latin, ou qui redoutent justement de salir leurs regards à certains passages du poëte. Les jeunes gens, les femmes, les gens du monde, prendront une idée juste et suffisamment complète de ce grand auteur, sans en rien connaître de plus que ce qui est cité et parfaitement traduit par M. Widal. Les commentaires moraux, historiques et littéraires qui encadrent le texte sont d'un érudit, d'un véritable critique, et d'une âme très-honnête et très-élevée. L'auteur possède tout ce que la philologie, l'érudition et l'imagination allemandes ont entassé de découvertes et d'hypothèses ingénieuses au sujet de Juvénal; mais il réduit tous ces miracles de la critique d'outre-Rhin aux justes proportions du bon sens français. Vraiment, si l'Allemagne n'était pas doublée de la France dans le travail de ce qu'on appelle la *critique moderne*, il ne survivrait pas un seul poëte, un seul écrivain, une seule grande figure de l'antiquité; toutes les œuvres de la poésie ancienne s'en iraient en feuilles éparses ou se répandraient en brouillards. Juvénal lui-même serait mis en morceaux par M. Ribbeck et les autres, sans la sagacité de nos professeurs français, qui paraît être de la naïveté au lourd scepticisme de la science germanique.

M. Widal a profité de toutes ces recherches pour nous donner le meilleur travail que nous ayons encore en France sur Juvénal. Nous devons lui savoir un gré tout particulier de ce que son érudition ne se borne pas à l'antiquité et aux recherches allemandes : il connaît aussi notre littérature contemporaine, que veulent trop ignorer la plupart des érudits qui s'occupent de littérature ancienne. Il mentionne, à propos de Juvénal et des Latins, le théâtre, la poésie, le roman et la presse moderne, qu'il est dangereux de dédaigner, quand on veut juger en pleine connaissance de cause les monuments des siècles antérieurs. Vis-à-vis de ces travaux de notre littérature légère, M. Widal procède avec la même sagesse qu'en face des pesantes dissertations de la science germanique : il prend le meilleur et réduit toute chose à sa juste mesure. Il glane chez nos peintres, nos poëtes, nos journalistes, comme chez les grands érudits de l'Italie et de l'Allemagne, et il trouve ainsi moyen de faire d'un livre très-savant un livre très-agréable.

VICTOR DE LAPRADE.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

ET LE DROIT DES MINORITÉS

I

La France a toujours eu la noble prétention de marcher la première des nations dans la voie du progrès et de la civilisation. Nous devons cependant reconnaître avec humilité que les dix-sept années que nous venons de subir, ont été un temps d'arrêt dans notre marche. La tactique du gouvernement, entre les mains duquel la France avait abandonné sans réserve ses destinées, a été de la désintéresser de ses propres affaires, et le pays, ce qui ne s'était encore jamais vu dans notre histoire, a assisté presque impassible et comme s'il ne s'était pas agi des conditions essentielles de son honneur et de sa prospérité, à la formation des unités italienne et allemande, à la suppression violente de ce qui restait de la Pologne, à l'expédition du Mexique, à la prodigalité ruineuse avec laquelle était administrée la fortune publique. Ce n'est qu'après tant de fautes, après la nécessité d'augmenter les charges si lourdes déjà de l'armée permanente, que le pays a ressenti enfin ces *angoisses patriotiques* que le gouvernement personnel a bien voulu reconnaître, sans cependant consentir à avouer qu'il en était responsable.

Pendant ces dix-sept années, ni le pays, ni le gouvernement n'ont travaillé au perfectionnement social. Nous avions, il est vrai, le suffrage universel, mais avec les candidatures officielles; nous avions une chambre de députés nommés par le pays, mais cette chambre des élus de la nation n'avait ni l'initiative parlementaire, ni le pouvoir constituant. Tout était faux, on ne cherchait qu'à en imposer à l'Europe, et à tromper le pays par l'apparence seulement des libertés ont il était censé jouir. De même que dans ce voyage devenu fa-

meux, Potemkin faisait passer sa souveraine à travers des villages de carton pour lui faire croire à la prospérité de son empire.

Nous n'avons donc pas avancé, et on peut dire d'une nation que quand elle n'avance pas elle recule. Rien dans les institutions humaines ne peut avoir la prétention d'être immuable ; gouvernés et gouvernants doivent sans cesse travailler au perfectionnement de toutes les institutions : c'est ce perfectionnement incessant qui s'appelle du beau nom de *progrès*.

Au nombre des institutions qui réclament le plus impérieusement perfectionnement et progrès, la première peut-être est *le suffrage universel*.

Né en France, le soir d'une révolution, le suffrage universel a été acclamé d'enthousiasme, noblement proclamé, mais imparfaitement pratiqué. Il est devenu d'un seul bond, mais on peut le dire sans avoir été étudié, la force immense et nécessaire de la société moderne. La France a été une fois de plus la première dans le principe et l'application ; mais elle l'a été, comme cela lui est si souvent arrivé avec plus de passion que de discernement, et depuis février 1848 nous la voyons se contenter d'inscrire fièrement en tête de ses constitutions le nom du suffrage universel, sans avoir songé ni à l'étudier ni à le perfectionner.

II

Depuis cette époque, en Angleterre, en Amérique, en Australie même, en Danemark, et surtout en Suisse, les hommes d'État, les publicistes, les économistes étudient et discutent tous les systèmes et tous les perfectionnements à appliquer au suffrage universel. Ce sont ces divers systèmes que nous allons essayer de faire connaître, et dont nous allons tâcher de discuter les avantages et les inconvénients.

Il est un premier point, sur lequel tout le monde est d'accord, qui est en dehors de toute discussion, c'est la nécessité absolue du suffrage universel ; il n'est plus question ni de cens, ni d'adjonction de capacité, ni même de suffrage à deux degrés. Le suffrage doit être universel, c'est-à-dire comprendre tous les citoyens, avec seulement les conditions d'âge et de résidence nécessaire, et direct, c'est-à-dire que le député émane directement du vote de l'électeur, sans intermédiaire, sans listes d'indication sur lesquelles le pouvoir pourrait choisir. Ce que l'on a étudié, ce sont les moyens d'arriver à diriger cette force, à modérer la brutalité de son expansion, et à

rendre son expression aussi sincère et vraie que possible. Nous ne pouvons avoir la prétention que les deux expériences de 1848 et de 1852 soient la perfection du principe, et qu'après elles il n'y ait plus rien à étudier et à essayer.

Le premier inconvénient qui a frappé l'esprit de tous ceux qui ont vu de près le suffrage universel, a été l'oppression fatale de la minorité par la majorité. Il n'y a dans l'exercice du suffrage tel qu'il existe aujourd'hui, aucun ménagement possible, aucune concession à faire. Sur un nombre, quelque petit ou quelque grand qu'il soit, d'électeurs, une majorité, quand elle ne serait composée que de la moitié plus un, triomphe d'autant plus brutalement que les opinions en lutte sont plus opposées, et on en arrive légalement à priver de toute espèce de représentation des opinions et des intérêts qui, numériquement, ont la même importance que ceux de la majorité. Or une minorité aussi considérable, systématiquement écartée, et privée de représentation, quand elle sent sa force et son impuissance devant le scrutin, est bien près de devenir factieuse. Sa revendication alors c'est la révolution ! Tous les systèmes proposés ont donc eu pour but une représentation quelconque des minorités, ou pour parler plus exactement des opinions diverses existant dans le pays. Car il peut même arriver, en décomposant et en chiffrant ces opinions, que la majorité qui triomphe le jour du scrutin, ne soit en réalité qu'une fraction compacte, n'égalant pas la moitié plus une des opinions diverses divisées, et par cela même battues. Nous pouvons donc affirmer que, pour que la représentation nationale soit l'expression sincère du suffrage universel, il faut d'abord que tous les intérêts un peu importants et que toutes les opinions un peu sérieuses puissent avoir un nombre de représentants en rapport avec leur valeur numérique, dans le total des électeurs. Il faut que cette part dans la représentation soit la soupape de sûreté de la chaudière électorale. C'est cette part qu'il s'agit d'arriver à fixer.

III

Les divers systèmes proposés jusqu'à ce jour sont : *le vote accumulé*, *la liste incomplète* et *le quotient électoral*.

De ces trois systèmes, le *vote accumulé* est sans contredit le plus simple et le plus pratique. Le corps électoral est divisé en circonscriptions, ayant chacune trois députés à nommer au scrutin de liste. Chaque électeur a donc le droit d'inscrire trois noms sur son bulletin de vote, son droit est de nommer trois députés, mais il peut re-

noncer à ce droit, le restreindre et réunir ses trois voix sur un seul nom. En agissant ainsi, une opinion représentée par même un peu moins du tiers des électeurs de la circonscription, est certaine, sur un scrutin de liste de trois noms, d'en nommer un, et cela nous semble être une juste proportion.

Supposons la circonscription composée de 45,000 électeurs, sur ces 45,000 électeurs, 33,000 sont partisans de la monarchie, et 12,000 (un peu moins du tiers par conséquent) républicains. Les 33,000 inscrivent trois noms sur leur bulletin de vote, les 12,000 n'en inscrivent qu'un seul trois fois, et le résultat du scrutin donne deux représentants du parti monarchique nommés chacun par 33,000 suffrages, et un député du parti républicain nommé par 37,000 voix. Ces 12,000 électeurs, qui n'auraient eu aucune part dans la représentation nationale avec le système actuel, sont donc certains avec le vote accumulé d'obtenir un représentant de leur opinion. Il est cependant un cas, dans ce système, où une minorité pourrait ne pas être représentée, ce serait celui où, après les opérations du scrutin, le député nommé par elle viendrait à mourir. Il est certain, à moins toutefois, ce qui nous paraît impossible, de recommencer complétement le vote en annulant les deux élections déjà faites, que la majorité ferait passer un de ses représentants ; mais dans ce cas la minorité ne serait privée de son droit que pendant les cinq ou six années au plus de la durée de la législature. Ce cas serait porté au bénéfice de la majorité[1].

Il est un autre système qui arrive à peu près au même résultat, c'est celui de la *liste incomplète*.

Dans la même circonscription que celle dont nous parlions pour le vote accumulé, ayant également trois députés à nommer, chaque électeur n'a le droit de voter que pour deux députés. Il se trouve donc forcément une place pour la minorité[2]. C'est ce système de la liste incomplète qui a été adopté en Angleterre, pour un petit nom-

[1] *A letter to the lord John Russel m. p., on the parliamentary reform*, by James Garth Marshall. — *On the cumulative vote*, by M. Garth Marshall, 1857.

[2] M. Hare cherche à démontrer que, dans ce système de la liste incomplète, la minorité peut être encore frustrée de représentation. Supposons, dit-il, 84 votants : sur ces 84, 51 sont ministériels et 33 de l'opposition, il y a quatre candidats A, B et C ministériels et D de l'opposition. Les 51 électeurs de la majorité, obéissant à une tactique savante, se divisent en trois groupes de 17 chacun et votent, le premier pour A et B, le second pour B et C, le troisième pour A et C, chacun des trois candidats ministériels obtiendrait de la sorte 34 voix, et les 33 voix de l'opposition seraient comptées pour rien. Une pareille organisation est-elle chose possible dans une circonscription composée de plusieurs milliers d'électeurs? Nous ne le pensons pas, et la majorité, si elle osait essayer une pareille tactique, risquerait fort de laisser passer les représentants de la minorité.

bre, il est vrai, de colléges ; il a passé en 1867, à la Chambre des lords, à une majorité de 142 voix contre 51, et à la Chambre des communes, à une majorité de 275 voix contre 204, malgré l'opposition du gouvernement. La discussion à la Chambre des lords et à la Chambre des communes, à laquelle ont pris part des hommes éminents, tels que M. Stuart Mill, lord Craineborne, M. Gaselee, lord Cairns, lord Roussel[1], etc., a une immense importance. Dans ces grandes assemblées du gouvernement parlementaire par excellence, le droit des minorités a été noblement pesé et hardiment soutenu. Il a maintenant son acte de naissance, il ne peut que grandir et se développer, et il est nécessairement un des progrès de l'avenir.

Malgré ce vote des Chambres anglaises, nous préférons le système du vote accumulé à celui de la liste incomplète ; nous pensons que le vote accumulé offre plus de ressources et se prête à plus de combinaisons favorables à l'expression sincère de l'opinion publique. Ce système paraîtra, nous n'en pouvons douter, à tous ceux qui voudront bien l'étudier parfaitement clair et parfaitement pratique. Un des avantages que de plus nous lui trouvons, c'est que, avec le nombre de députés que la France doit forcément avoir, les circonscriptions ne seraient ni trop grandes ni trop petites, et correspondraient à bien peu de chose près à notre arrondissement actuel.

Même en vue de perfectionnements, il faut changer et détruire le moins possible ; cependant, en présence du suffrage universel, c'est l'arrondissement qui doit être remanié en vue de la circonscription électorale, plutôt que la circonscription en vue du maintien de l'arrondissement. Comme nous l'avons déjà dit, le progrès doit être constant, mais il peut être lent : il vaut même peut-être mieux qu'il ne soit pas trop précipité. Nous considérons que la reconnaissance du droit des minorités à être représentées serait une amélioration décisive de notre situation politique. Voilà pourquoi nous sommes avec tant d'ardeur les partisans du système du vote accumulé, qui nous paraît le plus simple. L'avenir a la mission de perfectionner encore, de perfectionner toujours. Ainsi la valeur du vote du représentant ne pourrait-elle pas être en rapport mathématique avec le nombre des suffrages qu'il aurait obtenus ? Nous ne sommes pas

[1] Il est à remarquer que le bill de réforme fut tout d'abord accueilli par les sarcasmes de la Chambre; il fut rejeté une première fois par une majorité de 243 voix sur 486 votants, et une seconde fois par l'éclatante majorité de 314 voix contre 173. C'est la Chambre des lords qui reprit le *reform bill*, qui l'adopta et le renvoya à la Chambre des communes qui alors le vota à une majorité de 253 voix sur 453 votants. Quelle différence entre cette initiative et ces discussions de la Chambre des lords et le Sénat français discutant trois jours seulement une constitution de 46 articles et la votant à l'unanimité.

encore assez avancés dans les perfectionnements dont est susceptible l'exercice du suffrage universel, pour lui poser cette question. Nous la léguons aux méditations de la génération qui nous succédera[1].

Que le suffrage universel soit exercé par circonscriptions ayant un seul député à nommer, ou par scrutin de liste, comme en 1848, dans les deux cas c'est toujours la majorité seule qui impose sa volonté et qui triomphe. Voilà ce que l'on commence à trouver injuste. On comprendrait que, si le corps électoral n'avait qu'un seul député à nommer, la majorité devrait forcément décider quel serait ce député; mais, quand il y en a plusieurs à nommer, pourquoi, pouvant faire autrement, remettre le choix à la majorité seule? Si c'est une justice de force majeure que la majorité choisisse un député unique, il est souverainement injuste que la moitié des électeurs, plus un, nomme tous les députés, et que la moitié des électeurs, moins un, n'en nomme pas un seul et ne soit pas représentée. Le scrutin de liste, tel qu'il a été pratiqué en 1848, était une inconséquence et, de plus, un nouvel abus du pouvoir de la majorité. En effet, suivant la population des départements, le droit variait, et tandis que l'électeur du département de la Seine avait à nommer trente-six députés, l'électeur de départements moins peuplés n'avait le droit que d'en nommer douze ou quinze. Avec le système du vote accumulé, chaque circonscription serait égale et chaque électeur aurait le même droit de nommer trois députés au scrutin de liste. Les partis se trouveraient encore, il est vrai, en présence : la majorité serait toujours certaine d'avoir le bénéfice du nombre; mais les minorités seraient au moins certaines de paraître, et elles ne seraient pas livrées à ce découragement profond de se sentir battues avant même de lutter. Nous n'hésitons donc pas à affirmer que la représentation des minorités est le problème capital de la politique moderne.

[1] M. Stuart Mill, avec ses vastes connaissances et en même temps son esprit pratique, pose une autre question qu'il laisse à l'avenir à résoudre : *But ought every one to have an equal voice?* Le vote de chaque électeur doit-il avoir la même valeur? Il répond franchement non, et sur cette question il se sépare complétement des réformateurs démocrates. Tout ce paragraphe est à lire, il se termine ainsi : *Reading, writing, and arithmetic are but a low standard of educational qualification : yet even this would probably have sufficed to save France from her present degradation. The millions of voters, who, in opposition to nearly every educated person in the country, made L. Napoleon president, were chiefly peasants who could neither read nor write, and whose knowledge of public men, even by name, was limited to oral tradition.* (*Thoughs on parliamentary reform*, by Stuart Mill)

IV

Voici, à l'appui de ce que nous venons de dire, les observations de trois hommes d'opinions bien différentes, mais tous les trois tellement d'accord sur la question de la nécessité de réformer le suffrage universel, que ces trois opinions semblent signées de la même main.

Une majorité d'électeurs devrait toujours avoir une majorité de représentants, mais une minorité d'électeurs devrait toujours avoir une minorité de représentants. Homme pour homme, la minorité devrait être représentée aussi complétement que la majorité. Sans cela il n'y a pas d'égalité dans le gouvernement, mais bien privilége : une partie du peuple gouverne le reste; il y a une portion à qui l'on refuse la part d'influence qui lui revient de droit dans la représentation, et cela contre toute justice sociale, et surtout contre le principe de la démocratie, qui proclame l'égalité comme étant sa racine même et son fondement. Le pouvoir de l'habitude fait que l'idée la plus simple, si elle n'est pas devenue familière, se fait comprendre aussi péniblement que l'idée la plus compliquée. La minorité doit céder à la majorité, le plus petit nombre au plus grand, voilà l'idée familière : en conséquence, les hommes croient qu'il n'y a pas à s'inquiéter d'autre chose, et il ne leur vient pas à l'esprit qu'il peut y avoir un milieu entre donner au plus petit nombre le même pouvoir qu'au plus grand, ou bien effacer complétement le plus petit nombre. Dans un corps représentatif qui délibère réellement, la minorité doit nécessairement avoir le dessous, et, dans une démocratie où existe l'égalité, la majorité du peuple au moyen de ses représentants, prévaudra et l'emportera à la pluralité des voix sur la minorité et ses représentants ; mais s'ensuit-il que la minorité ne devrait pas avoir de représentants du tout? Parce que la majorité doit prévaloir sur la minorité, faut-il que la majorité ait tous les votes, que la minorité n'en ait aucun? Est-il nécessaire que la minorité ne soit pas même entendue? Dans une démocratie réellement égale, tout parti, quel qu'il soit, ne devrait-il pas être représenté dans une proportion non pas supérieure, mais identique à ce qu'il est[1].

La majorité doit avoir plus de représentants que la minorité ; fort bien; mais s'ensuit-il que la minorité n'en doive pas avoir du tout? C'est pourtant le contraire qui est réglé par nos lois, et dont nous

[1] Stuart Mill : *Gouvernement représentatif.*

ne songeons pas à nous plaindre. Le représentant élu pour un collége est celui de la majorité, et le vote de la minorité se trouve n'avoir pas plus de valeur, l'élection faite, que si la minorité n'existait pas. J'admire ceux qui définissent le règne absolu de la majorité : *gouvernement du peuple par lui-même*, et qui, cela fait, se croient de grands démocrates. J'affirme, moi, au nom de l'évidence, que c'est là tout simplement *le gouvernement du plus petit nombre par le plus grand nombre*. Or, que le plus grand nombre l'emporte sur le plus petit, soit; mais que le plus petit nombre soit compté pour rien, voilà ce qui est injuste! Il est des cas où la majorité n'est que la minorité plus un, et la minorité la majorité moins un; prétendra-t-on qu'il suffit d'une voix de différence pour que l'une des deux fractions soit le *peuple*, et que l'autre soit le néant? De ce qu'il est juste que la majorité fasse pencher la balance, faut-il conclure que, dans l'un des plateaux, la minorité ne doive pas peser son poids?... Partout où la voix des minorités est étouffée, que dis-je? partout où elles n'ont pas leur influence *proportionnelle* sur la direction des affaires publiques, le gouvernement n'est qu'un gouvernement de privilége au profit du plus grand nombre, et n'oublions pas que la tyrannie germe dans tout privilége[1].

C'est au profit de tous les partis que les minorités électorales, aujourd'hui exclues de la représentation, seraient douées désormais de l'existence législative et de la parole. Il s'agit du sort des minorités sous le régime du suffrage universel, c'est-à-dire qu'il s'agit de tout le monde, car nul ne peut se flatter de ne pas être un jour en minorité. Que résulte-t-il du système suivi jusqu'ici? Ce qui en résulte, on le sait par expérience, c'est qu'un nombre considérable de citoyens, habitués à se voir en minorité, se dégoûtent des affaires publiques, et s'abstiennent de prendre part à des élections dont le résultat est connu d'avance et dans lesquelles ils savent qu'ils seront comptés pour rien. C'est encore de la même manière que peuvent se former ces assemblées animées d'un esprit étroit et exclusif, poussant à l'excès le mouvement d'opinion dont elles sont sorties, dénuées de tout contre-poids dans leur propre sein, et, ce qui est plus fâcheux encore pour la dignité du pays, privées d'hommes éminents auxquels une majorité intolérante aura pu, en tout lieu, fermer sans peine l'accès de la représentation nationale. Mettez en regard de ce tableau les avantages du nouveau système qui, en tenant compte des minorités, constituera enfin, dans la force du terme, *une vraie représentation nationale*[2].

[1] Louis Blanc, ancien membre du gouvernement provisoire.
[2] Prévost-Paradol, de l'Acad. franç.

V

Nous arrivons maintenant au système appelé jusqu'à présent *quotient électoral.*

C'est à un publiciste anglais, M. Thomas Hare, qu'en revient l'honneur. Et nous devons tout d'abord déclarer que c'est à ce système que se sont ralliés presque tous ceux qui, ayant étudié le suffrage universel, sont convaincus de la nécessité de le réformer. Ce sont les travaux de M. Hare qui ont été le point de départ et l'origine de tout ce qui a été dit et écrit en Europe et en Amérique ; c'est M. Hare qui le premier a proclamé le principe nouveau, qui est non-seulement la reconnaissance du droit des minorités, mais encore la représentation de tous les électeurs.

M. Hare commence par diviser le nombre total des électeurs par celui des députés à nommer ; ce chiffre ainsi obtenu, *ce quotient électoral*, est le nombre de voix qu'il faut qu'un candidat obtienne pour être nommé député. Aujourd'hui le quotient électoral serait en France 35,000[1]. L'idée abstraite, dans toute sa rigueur, est donc que, pour être nommé député, il faut d'abord obtenir 35,000 voix.

[1] Aux élections de 1869, si la France n'avait formé qu'un seul collége, le partage des voix aurait donné, en chiffres ronds, 4,400,000 voix aux candidats officiels et 3,600,000 voix aux candidats de l'opposition. Avec la loi de la majorité telle qu'elle est comprise, les 292 députés auraient été les candidats officiels et 3,600,000 bulletins auraient été jetés dans le panier comme non avenus. Le résultat aurait soulevé trop de justes colères. Avec le système des circonscriptions électorales, l'opération unique a été remplacée par 292 opérations semblables, et grâce au hasard uniquement, il s'est fait une sorte de compensation aléatoire. Quelques résultats cependant sont curieux et sont eux-mêmes un enseignement. Dans le Gard, par exemple :

	Inscrits.	Votants.	Voix données aux candidats — Officiels.	Voix données aux candidats — Opposition.
1re circonscription. . . .	35,216	25,939	11,465	14,774
2e —	30,801	21,472	7,953	13,519
3e —	41,001	28,776	16,702	12,074
4e —	45,838	21,193	11,824	9,369
	152,856	97,380	47,944	49,436

Eh bien, grâce aux remaniements arbitraires et à la savante coupure des circonscriptions, *tous* les candidats officiels ont passé. Et une majorité de 49,436 électeurs n'a pas été représentée du tout ! A Paris, au contraire, *tous* les députés de l'opposition ont passé, et une minorité composée de 75,439 électeurs n'a pas eu de représentants.

Toutes les fois que 35,000 électeurs inscrivent le même nom sur leur bulletin de vote, ce nom est celui d'un député. Dans l'idée première de M. Hare, il n'y a pas de circonscriptions territoriales et il ne doit pas en exister. La première fois que l'on étudie ce système, on demeure confondu, on est effrayé, on le considère comme impossible. Comment? les électeurs de Marseille et du Havre peuvent nommer au même scrutin le même député? Mais cela est absurde! Quelle confusion et dans le vote et dans le dépouillement du vote! Peu à peu cependant on s'habitue à cette idée; et il est de fait que ce système est théoriquement le plus juste, celui qui donne véritablement la réalité la plus complète aux droits électoraux de la minorité. Il n'y a plus aucune oppression des majorités, puisque chaque groupe représentant le quotient électoral arrive à la représentation. Tous les autres systèmes ne sont, comparés à celui de M. Hare, que la représentation approximative des minorités.

M. Hare comprend, du reste, que l'unité du vote, qui serait possible dans un très-petit pays, est impossible en Angleterre ou en France; il ne la demande pas : il lui suffirait que le pays soit divisé en circonscriptions aussi vastes que possible. Il n'y a plus alors ni majorité ni minorité, et par conséquent plus de lutte électorale possible; il n'y a qu'un nombre de voix fixé d'avance, qu'il faut obtenir pour être nommé député. Le vrai quotient électoral doit même être le nombre des électeurs votants divisé par le nombre des députés à nommer, et, un groupe d'électeurs votant librement obtenant autant de députés qu'il renferme de fois le quotient électoral, il n'y a plus de minorités vaincues, plus de suffrages perdus, sauf ceux qui se disperseraient au-dessous du chiffre du quotient. La valeur représentative serait aussi doublée, parce que la règle posée pour l'élection serait d'obtenir non plus comme aujourd'hui la majorité du quotient électoral, majorité qui peut n'être que d'une seule voix, mais sa totalité. La question semble se compliquer quand on en arrive aux suffrages superflus. Il est, en effet, évident que plusieurs candidats obtiendront plusieurs fois le quotient électoral. Il a bien été proposé en Amérique, je crois, que le député ait autant de votes qu'il aurait obtenu de fois le quotient; mais M. Hare ne parle pas de cette solution, et il a imaginé un système assez compliqué pour obvier aux votes superflus. Chaque électeur ne doit voter que pour un candidat, et cependant il doit déposer une liste composée d'un certain nombre de noms inscrits selon l'ordre de ses préférences. Avant tout, quel que soit le nombre de suffrages qui auraient été absorbés par un candidat populaire, il ne lui en serait compté que la quantité voulue pour sa nomination. Les suffrages superflus, toujours d'après M. Hare, devraient être comptés, classés, cotés par

catégories, et serviraient, selon leur rang, à parfaire les quantités insuffisantes obtenues par d'autres candidats, et cela jusqu'à ce que l'on soit arrivé à compléter le nombre total des députés. Il y a certes là, malgré tout le talent de M. Hare et toutes les règles qu'il s'est donné le grand travail de poser[1], une complication qui nuit à la grandeur de l'idée.

Le tort de M. Hare est d'avoir voulu donner tout de suite quelque chose de trop complet. Il suffisait à sa gloire d'avoir le premier conçu l'idée d'un système de représentation basé sur *la justice*, *la liberté*, *l'apaisement* et *la vérité;* il a voulu entrer dans trop de détails, à la lecture desquels on se perd. Il aurait dû laisser à d'autres la simplification pratique de sa grande idée. Ce travail a, en effet, été de suite entrepris. Il est maintenant inutile de lire le livre de M. Hare, il suffit de consulter ceux de ses commentateurs[2]. Malgré tout, le système de M. Hare a rallié de suite à lui presque tous ceux qui cherchent le perfectionnement du suffrage universel et son expression sincère et vraie.

VI

Un des hommes les plus éminents qui a consacré sa vie à l'étude du suffrage universel et de ses *réformes nécessaires*, a essayé avec le talent, qu'il a le bonheur de mettre au service de ses convictions, d'appliquer à la France la pratique du système de M. Hare[3]. Le vote au collége unique étant une pure théorie, dont la réalisation pratique soulève des objections péremptoires, chaque département provisoirement formerait une circonscription ; car, pour que la réforme porte tous ses fruits, il faut que chaque circonscription soit assez étendue, pour que tous les groupes vraiment distincts puissent parvenir à la représentation. Des colléges nommant de 15 à 20 députés répondraient à cette exigence.

Candidatures. Dans chaque circonscription l'administration publie la liste des candidats, rangés par ordre alphabétique. Pour être inscrit sur le tableau des candidats, il faut, afin d'éviter l'encombre-

[1] *The election of representatives parliamentary and municipal,* by Thomas Hare.

[2] *Hare's reform bill simplified and explained,* by Henry Fawcett. *Parliamentary government considered with reference to reform,* by earl Grey.

[3] J'ai la bonne fortune de pouvoir donner aux lecteurs du *Correspondant* un aperçu de cette étude jusqu'à présent inédite de M. Ernest Naville. Qu'il me permette de lui exprimer ici de nouveau mes remerciements sincères et ma reconnaissance.

ment des candidatures, être présenté par un nombre déterminé d'électeurs. Le candidat dépose au moment de son inscription sur le tableau, et en regard de son nom, une liste portant un nombre de noms égal au nombre de députés à nommer dans la circonscription, et désignant, d'après le classement numérique, les hommes auxquels, d'après sa préférence, il veut attribuer les suffrages superflus qu'il pourrait obtenir.

Vote. Ce n'est plus l'électeur qui indique les noms, sur lesquels il entend utiliser les votes superflus. L'électeur dépose dans l'urne son bulletin, ne portant, comme aujourd'hui, que le nom d'un seul candidat. En votant pour le candidat qu'il préfère, il sait d'avance, par la liste déposée par le candidat, l'usage qui sera fait de son suffrage. Cette liste doit être même un des éléments servant à l'appréciation de sa candidature. L'inégalité qui existe alors entre les députés, dont les uns peuvent devenir comme une sorte d'électeurs au second degré, et non pas les autres, est la conséquence de la diversité du nombre des suffrages qu'ils ont obtenus. Elle rétablit l'égalité entre les électeurs, qui disparaît lorsqu'il y a des suffrages qui restent sans effet. Certes, le maximum de droit de l'électeur est de désigner lui-même l'emploi qu'il entend faire des suffrages superflus, mais les divers systèmes qui, de la théorie, arrivent à la réglementation de ce droit, offrent tous, on ne saurait le nier, un certain degré de complication relative.

Dépouillement du vote. On constate et on proclame :

1° Le nombre des suffrages valables ;

2° Le quotient électoral, qui résulte de la division du nombre des suffrages par le nombre des députés à élire ;

3° Le nombre de suffrages obtenus par chaque candidat ;

4° Le nombre des députés directement élus, c'est-à-dire des candidats qui ont obtenu un nombre de suffrages égal, ou supérieur au quotient électoral ;

5° Si cela est nécessaire, le nom des suppléants qui se trouvent élus par l'attribution d'un nombre de suffrage égal, ou supérieur au quotient électoral.

L'opération est parfaitement simple à saisir, quoique les calculs nécessaires pour obtenir la proportionnalité soient moins simples que ceux qui se bornent à constater une majorité.

Dans les cas où un député serait élu dans plusieurs circonscriptions différentes, dans le cas de démission ou de mort, le député qui manque pourrait être remplacé par le candidat dont le nom suivrait le sien sur la liste qui l'avait fait élire. Ce procédé simple de remplacement est la conséquence naturelle de la désignation éventuelle faite par le candidat, désignation ratifiée par le vote des électeurs. Une

seule opération suffirait ainsi pour toute la durée d'une législature.

« Il est à remarquer, dit en terminant M. Naville, que lorsque le corps élu ne variera que dans la même proportion que l'opinion vraie du pays, lorsque le déplacement d'un nombre relativement restreint de suffrages ne risquera pas, comme aujourd'hui, de modifier brusquement la représentation, lorsque le principe calmant de la justice distributive aura remplacé la lutte électorale, la durée des législatures pourrait être abrégée sans inconvénients pour la marche des affaires, et sans danger pour la paix de l'État. La France serait beaucoup plus paisible avec des élections fréquentes, sous le principe de la représentation vraie, qu'avec des élections à la majorité simple faites à longs intervalles. Les électeurs n'étant plus jetés bon gré mal gré dans les rangs de deux partis seuls en présence, et des opinions diverses pouvant se produire, il est à prévoir que les abstentions seraient moins nombreuses. A l'ardeur de la lutte succéderait le zèle pour obtenir sa juste part de représentation. Les élections seraient moins passionnées, et les variations du personnel du Corps législatif seraient faibles et graduelles.

Tel est le système, bien succinctement résumé, que M. Ernest Naville propose pour la France. Ce système, on le voit, n'est qu'une modification apportée au plan de M. Hare, auquel revient l'honneur d'avoir proclamé le principe nouveau dans ce qu'il a de plus grand et de plus étendu, et qui reste le chef des réformateurs du suffrage universel[1].

VII

Nous ne pensons pas que le suffrage universel puisse arriver d'un seul bond, à ce qui sera bien probablement l'expression de son perfectionnement dans l'avenir. Voilà pourquoi tout en admettant la justice et la nécessité du principe, qui est la représentation des minorités, nous cherchons l'expression la plus simple de ce principe, celle qui doit le moins effrayer, celle enfin qui nécessite le moins de transformations radicales, et nous pensons que le vote accumulé

[1] M. Stuart Mill, qui avait tout d'abord adopté le vote accumulé, s'est immédiatement rallié au système proportionnel de M. Hare dès qu'il en eut connaissance. — *Thoughts on parliamentary reform*, by J. Stuart Mill, 1859. — *Personal representation*, speech of J. S. Mill, m. p., delivered in the house of Commens, may 1867. With an appendix countaining notices of reports, discussions and publications on the system in France, Geneva, Germany, Belgium, Denmark, Swiden, the Australian colonies and the United States, 1867.

peut être la transition naturelle et facile du principe ancien au principe nouveau.

En Angleterre même, les idées de M. Hare ont été saluées tout d'abord par les railleries de la presse, avant d'en arriver aux sérieuses discussions du parlement. Que serait-ce chez nous, qui, nous devons le reconnaître, sommes si en arrière dans la connaissance et la discussion de ces réformes[1]. Sachons profiter modestement de si nombreuses et si consciencieuses études déjà faites en dehors de nous. Ne fermons pas les yeux à la lumière.

Un fait qui a passé presque inaperçu, même en Angleterre, où la discussion du principe nouveau est déjà ancienne, est ce qui a eu lieu en Danemark en 1855. M. Andræ, ministre des finances, président du conseil, reconnut, avant la publicité des grands travaux de M. Hare et de M. Stuart Mill, les vices du système de la domination des majorités électorales, et il introduisit la réforme par le quotient électoral pour l'élection du tiers environ des membres composant le Landsthing, une des assemblées du Rigsdag[2].

Aux États-Unis d'Amérique, dans ce vaste pays d'élections la pratique du suffrage universel et la domination de la majorité sur la minorité devait amener aussi la discussion de la nécessité et de la justice du principe nouveau. Le scrutin de liste qui existait, a déjà été remplacé par des colléges n'ayant qu'un seul député à nommer. Le résultat a été meilleur ; mais cependant, à l'une des dernières élections du congrès américain, deux millions d'électeurs ont obtenu, grâce au système ancien de la domination brutale de la majorité, 128 députés, tandis que la minorité, composée de 1,600,000 électeurs, n'est parvenue à en faire nommer que 30 ; la disproportion était trop

[1] Il serait injuste cependant de ne pas reconnaître que l'on commence en France à s'occuper de la grave question de la représentation des minorités. Le journal *la Décentralisation*, de Lyon, a publié sur ce sujet une suite d'articles très-remarquables et il a paru plusieurs brochures : *Les minorités et le suffrage universel*, par M. de Layne ; *Représentation proportionnelle de la majorité et des minorités*, par M. Borely. Il vient enfin de paraître une étude de M. le duc d'Ayen sur la même question. M. d'Ayen expose un système fort ingénieux et on ne peut plus simple : La circonscription nommerait deux députés, et l'électeur n'en nommerait qu'un. A l'appui de son raisonnement, il donne le relevé des candidats qui, aux dernières élections, auraient été nommés. Il est certain, d'après ce relevé, que les minorités auraient eu un commencement de juste satisfaction.

Que toutes les idées se produisent : ce que nous demandons, c'est une discussion sérieuse. Quand elle sera éclairée, ce sera à l'opinion publique à prononcer. Plus la cause sera entendue, plus le jugement sera motivé.

[2] La loi électorale a été refaite et promulguée le 12 juillet 1867 ; elle maintient l'élection proportionnelle et l'étend à tous les membres du *landsthing* (12 membres seulement sont au choix du roi). Cette loi électorale renferme d'excellents articles dont nous ferions très-bien de nous inspirer.

énorme, et un sénateur, M. Bukalew, a proposé l'adoption du système du vote accumulé *pour empêcher le triomphe absolu des majorités et assurer des représentants à toute opinion ayant un nombre un peu considérable d'adhérents.* Qui oserait affirmer que si ce système avait été en vigueur, que si les minorités avaient pu être représentées, l'effroyable guerre de la sécession n'aurait pas été peut-être évitée !

En Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud (dans des assemblées organisées à peu de chose près sur le modèle de celles de la mère-patrie) l'excellence du principe nouveau a été discutée et reconnue nécessaire dès l'année 1862.

En Belgique, en Allemagne, les écrivains les plus sérieux étudient et discutent le principe nouveau ; mais la Suisse surtout nous donne un grand exemple. Là, les élections au grand conseil ont été périodiquement la source de troubles profonds. Les bons citoyens de ce petit pays se sont émus, et il s'est formé sous leur initiative toute privée une vaste association dont le but est d'arriver à la réforme électorale par tous les moyens possibles. Cette association s'est ralliée au système du quotient électoral. Plusieurs de ses membres ont bien inventé une autre modification au suffrage universel, nommée *la liste libre*[1] ; mais ce système ne nous semble guère praticable, et il n'est en réalité qu'un terme moyen pour faire passer la Suisse du régime actuel au régime nouveau. Cette association étudie et discute tous les perfectionnements dont le suffrage universel est susceptible. Elle publie ses travaux, elle organise des pétitions au grand conseil, et grâce à elle, grâce surtout à son honorable président, M. Ernest Naville[2], qui s'est fait l'apôtre de la réforme électorale, qui y consacre sa vie et qui y use ses forces, la lumière se fait chaque jour davantage. Nous n'avons qu'à profiter des études déjà faites. Sachons imiter l'élan patriotique dont nos voisins nous donnent le bel exemple.

La France a été malheureusement jusqu'aujourd'hui, parmi les nations civilisées, la dernière à s'intéresser à ces grandes questions de sincérité électorale. La faute ne doit peut-être pas lui en être entièrement imputée. Ne récriminons pas ; mais sachons réparer le temps perdu, et que le grand principe nouveau de la sincérité électorale par la représentation des minorités prenne la place qu'il mé-

[1] *Exposition et défense du système de la liste libre*, publiées par le bureau de l'association réformiste. Genève, 1867.

[2] *La question électorale en Europe et en Amérique*, rapport présenté à l'association réformiste de Genève par Ernest Naville, président du conseil de l'association. — *La Patrie et les partis*, etc.; Genève, 1865. — *Le fond du sac*, lettre sur la question électorale, 1870. — Conseil de l'association réformiste, séance du 21 novembre 1865, réforme du système électoral. — Rapport présenté au grand conseil de Genève au nom de la majorité de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Roget sur la représentation proportionnelle. Genève, 1870.

rite dans nos préoccupations nationales. Nos gouvernements sont, hélas ! opposés systématiquement à toute innovation, adressons-nous au pays. Sachons nous unir pour propager une idée, si cette idée est grande et juste. Pourquoi n'organiserions-nous pas, comme en Amérique, comme en Suisse[1], une grande association dont le but serait la réforme du suffrage universel? Les hommes indépendants de tous les partis peuvent se tendre la main sur le terrain de la sincérité électorale, et nous appelons de tous nos vœux leur réunion dans ce commun et patriotique effort. Nous ne voudrions pas donner, comme en Amérique et en Suisse, à notre association le nom de réforme électorale : une révolution s'est faite avec ce mot, et nous ne voulons pas de révolution. La réforme électorale, telle qu'elle était demandée en 1847, était juste : le pays avait grandement le droi de la réclamer et d'organiser des banquets en son nom. Le gouvernement a voulu résister en s'appuyant sur une majorité qui ne représentait plus le pays, et il est tombé.

Que tous les hommes sincèrement indépendants et sincèrement libéraux se réunissent donc au nom de la *sincérité électorale, du perfectionnement du suffrage universel;* le nom importe peu, le but est tout[2].

[1] Articles fondamentaux du statut de l'association réformiste :

1. L'association réformiste est une société libre ayant pour but d'éclairer l'opinion publique sur la nécessité d'une réforme électorale, et d'étudier les principes de cette réforme et leur application pratique.

2. Elle se compose de tous les citoyens suisses, électeurs cantonaux à Genève, qui adhèrent à son programme.

3. Les membres de l'association ne prennent aucun engagement autre que celui de défendre et de propager, autant qu'ils le pourront, les principes qu'ils acceptent en commun.

4. Chacun est libre, en tout temps, de se retirer de l'association et de faire effacer son nom de la liste des membres.

5. Sont interdites dans les assemblées de l'association :

a. Toute proposition relative à des mesures d'administration publique, à des candidatures politiques ou à des objets de législation autres que le système électoral ;

b. Toute tentative de déverser le blâme ou le mépris sur les autorités légalement établies dans le canton ;

c. Toute récrimination contre les personnes, les classes de citoyens et les partis ;

d. L'association est placée momentanément sous la direction d'un conseil provisoire.

Lorsqu'elle sera devenue trop nombreuse pour pouvoir délibérer dans des réunions générales, elle élira, par une élection régulière, ses représentants définitifs.

[2] Pourquoi cette association, pour la formation de laquelle nous réclamons le concours de tous les amis de la liberté, n'étudierait-elle pas aussi quel serait le meilleur mode d'élection pour la composition du Sénat ? M. le garde des sceaux a eu

Le ministère du 2 janvier, qui avait hautement et noblement déclaré qu'il voulait rétablir en France un régime de liberté, n'est arrivé jusqu'à présent qu'à rétablir le régime plébiscitaire des mauvais jours de notre histoire. Et M. le garde des sceaux répond aux justes impatiences de l'opinion publique en ajournant à cinq ans la loi électorale. Nous ne croyons pas que cet ajournement soit possible. Sachons néanmoins utiliser les loisirs forcés que nous fait la politique plébiscitaire.

Si la cause de la sincérité électorale par la représentation des minorités est prise en main par tous les vrais amis de la liberté, nos gouvernants quels qu'ils soient, malgré leur opposition systématique à tout changement, seront bien forcés de la prendre en considération, et le jour où sera enfin discutée la loi électorale, le principe nouveau saura bien se faire place.

C'est ce jour, c'est cette discussion, qu'au nom du progrès, qu'au nom des destinées de notre pays, nous appelons de tous nos vœux !

Marquis de Biencourt.

beau déclarer que le *choix des sénateurs était un des attributs de la royauté, que ce droit avait été délégué par le peuple au souverain.* Cette question, malgré l'affirmation inopportune de M. le garde des sceaux et malgré la constitution soumise à la ratification plébiscitaire, n'en reste pas moins tout entière à l'ordre du jour de l'opinion publique.

LA BRETAGNE AVANT 1790

Le vendredi 8 janvier 1790, douze membres du parlement de Bretagne, obéissant à l'ordre qui leur en avait été donné, se présentaient à la barre de l'Assemblée constituante. L'abbé de Montesquiou, président de l'Assemblée, après avoir lu le décret qui mandait devant elle les magistrats bretons, leur rappela que malgré l'injonction, adressée à toutes les cours du royaume, de transcrire sur leurs registres, sans retard ni remontrance, toutes les lois qui leur seraient transmises, ils s'étaient refusés formellement à enregistrer le décret prononçant la suspension indéfinie du parlement de Bretagne. « L'Assemblée, étonnée de ce refus, ajouta Montesquiou, vous a mandés pour en savoir les motifs. Comment les lois se trouvent-elles arrêtées dans leur exécution? Comment des magistrats ont-ils cessé de donner l'exemple de l'obéissance? Parlez. L'Assemblée, juste dans les moindres détails comme sur les plus grands objets, veut vous entendre, et, si la présence du corps législateur vous rappelle l'inflexibilité de ses principes, n'oubliez pas que vous paraissez aussi devant les pères de la patrie, toujours heureux de pouvoir en excuser les enfants et de ne trouver dans leurs torts que les égarements de leur esprit et de simples erreurs. » M. de la Houssaye, président de la députation de Bretagne, fut ensuite invité à prendre la parole. Vénérable par son âge et par la dignité de son attitude, M. de la Houssaye s'exprima au milieu du plus profond silence, et sa voix ferme fit entendre à tous les membres de l'Assemblée les hautes raisons qui avaient inspiré la conduite des magistrats bretons. Il rappela succinctement que lorsque Anne de Bretagne épousa Charles VIII, et plus tard Louis XII, lorsque les Bretons, assemblés à Vannes en 1532, consentirent à l'union de leur duché à la couronne de France, le maintien de leur antique constitution fut garanti par des contrats solennels, renouvelés tous les deux ans, toujours en-

registrés au parlement de Rennes en vertu de lettres patentes dont les dernières étaient de 1789. « Ces contrats, dit la Houssaye, ces contrats que des ministres audacieux ont quelquefois enfreints, mais dont la justice de nos rois a toujours rétabli l'exécution, portent que non-seulement les impôts, mais encore tout changement dans l'ordre public de Bretagne, doivent être consentis par les États de cette province...Nos franchises sont des droits et non pas des priviléges. Les corps ont des priviléges; les nations ont des droits. Pour autoriser le parlement de Rennes à enregistrer, sans le consentement des États de la province, les lois qui sanctionnent vos décrets, il faudrait, messieurs, qu'elle eût renoncé à ses franchises et libertés, et vous savez que, dans les assemblées qui ont précédé la vôtre, tous les suffrages se sont réunis pour le maintien de ces droits inviolables, que nos pères ont défendu et que nous avons nous-mêmes réclamé avec un zèle si persévérant. » Puis il exposa que, parmi les vœux contenus dans les cahiers des deux premiers ordres réunis à Saint-Brieuc, était exprimé le désir de voir consacrer les droits et franchises de la Bretagne, et notamment son droit de consentir, dans ses États, la loi, l'impôt et tout changement dans l'ordre public de cette province. « Ces cahiers, messieurs, dont vous êtes les dépositaires, nous ont tracé la route que nous avons suivie, et nous ne craignons pas de le dire aux représentants d'une nation loyale et généreuse, ils fixent immuablement les bornes de votre pouvoir, jusqu'à ce que les États de la Bretagne légalement assemblés aient renoncé expressément au droit de consentir les lois nouvelles. Vouloir les contraindre à les accepter ce serait une infraction à la foi publique. » La Houssaye termina en jetant à l'Assemblée constituante de fières paroles, en exprimant l'espoir que la postérité, plus dégagée de passions que ne pouvait l'être la génération contemporaine pendant la fièvre d'une révolution, rendrait justice à ces magistrats auxquels les lois de leur pays avaient été commises en garde, et qui, parvenus pour la plupart au terme de leur vie, n'entendaient pas s'exposer, en abandonnant un pareil dépôt, à charger leur conscience, d'un reproche, et leur honneur, d'une souillure.

Ce langage un peu hautain était aussi nouveau que la résistance qu'il prétendait justifier. Jusqu'à ce jour les actes de l'Assemblée n'avaient jamais provoqué une protestation ainsi solennelle et publique. Au silence de la surprise succéda bientôt dans l'Assemblée le tumulte de la colère. La séance fut levée au milieu d'une agitation extrême, et bien que les dernières paroles de la Houssaye eussent été supprimées dans le compte rendu, elles provoquèrent le lendemain les réclamations les plus vives, et furent qualifiées d'*outrage à la nation*. Peu à peu cependant l'Assemblée recouvra le calme et

la dignité qui convenaient à sa mission, et elle assista à l'un des plus beaux débats qui aient illustré la tribune française. Attaqués vivement par Chapelier et Barnave, les magistrats bretons trouvèrent d'énergiques défenseurs en d'Espreménil, et surtout en Cazalès et l'abbé Maury. Ces deux orateurs mirent au service de cette cause l'un son esprit prompt, son caractère ardent, sa parole rapide et animée, l'autre une parfaite connaissance du sujet, son langage académique et élégant, en un mot tout ce qui séduit l'esprit, à défaut de ce qui touche le cœur. L'abbé Maury, qui restait trop souvent prédicateur à la tribune, et dont les discours se prolongeaient en interminables oraisons, fut cette fois assez net et précis, quoique long, et il sut découvrir dans la question son véritable aspect. Il montra habilement que le vœu indispensable de la province ne pouvait être remplacé par les adresses des villes. « J'ose avancer, dit-il, comme une vérité incontestable, une proposition qui semble d'abord un paradoxe. Si tous les Bretons, sans aucune exception, avaient souscrit séparément l'acte d'abandon de leurs priviléges, sans aucune assemblée commune, sans discussion, sans délibération, sans concert, cette renonciation partielle, quelque unanime qu'elle fût, ne suffirait pas pour abroger les droits de la Bretagne, et n'exprimerait point la résolution légale de cette province. Non l'unanimité de ces vœux individuels ne saurait jamais former un vœu collectif, parce que les contrats doivent être révoqués de la même manière qu'ils ont été sanctionnés. Ce principe de droit public nous indique le degré d'autorité de toutes les adresses que nous recevons des provinces. »

L'Assemblée était hésitante. Le droit ancien paraissait, en un point important, triompher du droit nouveau. Le parlement de Bretagne pouvait dans sa résistance susciter des imitateurs. Ce débris du passé se dressait comme un obstacle inattendu et redoutable contre des ordres jusque-là exécutés sans apparente contradiction et qu'il était d'autant plus dangereux de voir enfreindre aussi solennellement.

C'est ce que comprit l'incomparable orateur de l'Assemblée, le plus puissant tribun qu'ait eu la France, celui dont l'ascendant était déjà souverain, et qui défie et défiera à jamais toute comparaison dans notre histoire, parce qu'en supposant qu'il se rencontre un homme aussi supérieurement doué, jamais ne se reproduiront d'aussi grands événements au milieu desquels seuls peut aisément se déployer un tel génie. Avec son intuition rapide, Mirabeau vit le danger, et, se précipitant à la tribune, il y montra une fois de plus tout ce que la nature lui avait donné si abondamment et ce qui lui assurait la domination de la parole : les mouvements

impétueux de l'âme, la véhémence de l'expression, l'énergie de la voix et du geste, tour à tour la familiarité et le dédain superbe de la force, tantôt la fougue irrésistible qui entraîne, tantôt la supériorité et l'élévation qui maîtrisent et contiennent une assemblée. « Lorsque dans la séance d'hier, s'écria-t-il, mes oreilles étaient frappées de ces mots que vous avez désappris aux Français, *ordres privilégiés ;* lorsqu'une corporation particulière de l'une des provinces de cet empire vous parlait de l'impossibilité de consentir à l'exécution de vos décrets sanctionnés par le roi ; lorsque des magistrats vous déclaraient que leur conscience et leur honneur leur défendent d'obéir à vos lois, je me disais : sont-ce là des souverains détrônés qui, dans un élan de fierté imprudente mais généreuse parlent à d'heureux usurpateurs? Non ce sont des hommes dont les prétentions ont insulté longtemps à toute idée d'ordre social ; c'est une section de ces corps qui, après s'être placés par eux-mêmes entre le monarque et les sujets pour asservir le peuple en dominant le prince, ont juré, menacé, trahi tour à tour l'un et l'autre au gré de leurs vues ambitieuses et retardé de plusieurs siècles le jour de la raison et de la liberté. C'est enfin une poignée de magistrats qui, sans caractère, sans titre, sans prétexte, vient dire aux représentants du souverain : Nous avons désobéi et nous avons dû désobéir ; nous avons désobéi et notre rébellion nous sera un titre de gloire ; nous avons désobéi et cette désobéissance honorera nos noms ; la postérité nous en tiendra compte ; notre résistance sera l'objet de son attendrissement et de son respect. Non, messieurs, le souvenir d'une telle démence ne passera pas à la postérité. Eh! que sont tous ces efforts de pygmées qui se roidissent pour faire avorter la plus belle, la plus grande des révolutions, celle qui changera infailliblement la face du globe, le sort de l'espèce humaine? » Les contrats de mariage d'Anne de Bretagne avec deux rois de France, Mirabeau les nomma « de vieilles transactions où la ruse s'est combinée avec la force pour enchaîner les hommes à quelques maîtres orgueilleux. » — « Les testaments, les contrats de mariage lèguent des possessions et des troupeaux, mais les hommes s'associent. Les hommes de la Bretagne se sont associés à l'empire français ; ils n'ont pas cessé d'être à lui, parce qu'il ne leur a retiré ni dénié sa protection. Chacune des parties qui composent ce superbe royaume est sujette du tout, quoique leur collection et l'agrégation de leurs représentants soient souveraines. S'il est vrai qu'une des divisions du corps politique voulût s'en isoler, ce serait à nous de savoir s'il importe à la sûreté de nos commettants de la retenir, et dans ce cas, nous y emploierions la force publique, sûrs de la faire bientôt chérir, même aux vaincus, par l'influence des lois nouvelles. Si, au contraire,

cette séparation nous semblait indifférente et qu'une sensibilité compatissante ne nous retînt pas, nous déclarerions déchus de la protection des lois les fils ingrats qui méconnaîtraient la mère-patrie et qui trouveraient ainsi dans leur propre folie sa trop juste punition. » Jamais Mirabeau n'a eu plus d'éloquence que lorsque, interpellant les magistrats bretons : « Vous n'avez pas dû enregistrer, dites-vous! Eh! qui parle d'enregistrer? inscrivez, transcrivez, copiez, choisissez parmi ces mots ceux qui plaisent le plus à vos habitudes, à votre orgueil féodal, à votre vanité nobiliaire, mais obéissez à la nation quand elle intime ses ordres sanctionnés par son roi! Êtes-vous Bretons? Les Français commandent. N'êtes-vous que des nobles de Bretagne? Les Bretons ordonnent. Oui, les Bretons, les hommes, les communes, ce que vous nommez tiers état... car, ajouta Mirabeau en s'adressant alors à l'Assemblée, sur ce point, messieurs, comme sur tous les autres, vos décrets sont annulés par les deux premiers ordres de Bretagne. On nous les rappelle comme existant; on veut nous faire entendre ce mot de tiers état, mot absurde dans tous les temps aux yeux de la raison, maintenant rejeté par la loi et déjà même proscrit par l'usage. On vient, dans la victoire de l'humanité sur ses antiques oppresseurs, dans la nature de la raison publique sur les préjugés de l'ignorance, on vient nous présenter en opposition au bonheur des peuples et comme un garant sacré de leur éternelle servitude, le contrat de mariage de Charles VIII et de Louis XII!... On vous parle sérieusement des deux nations, la nation française et la nation bretonne; on ose vous parler du grand nombre des opposants de plusieurs des villes de la province... Ah! tremblez, dit-il en se tournant vers la droite à laquelle il jeta cette terrible et foudroyante apostrophe, tremblez que le peuple ne vérifie vos calculs et ne fasse un redoutable dénombrement!... Êtes-vous justes? comptez les voix. N'êtes-vous que prudents? comptez les hommes. Mais ne parlez plus de ces cahiers qui fixent *immuablement* nos pouvoirs. *Immuablement!* Oh! comme ce mot dévoile le fond de leurs pensées! Comme ils voudraient que les abus fussent immuables sur la terre, que le mal y fût éternel! Que manque-t-il en effet à leur félicité, si ce n'est la perpétuité d'un fléau féodal qui, par malheur, n'a duré que six siècles! Mais c'est en vain qu'ils frémissent. Tout est changé. Il n'y a plus rien d'immuable que la raison, que la souveraineté du peuple et l'inviolabilité de ses décrets sanctionnés par son roi. La nation bretonne ne doit pas, pour obéir à la teneur du contrat de mariage d'Anne de Bretagne, rester jusqu'à la consommation des siècles esclave des privilégiés de Bretagne, puisqu'il y a encore, comme nous l'apprenons, des *privilégiés* en Bretagne. Privilégiés! cessez de vous porter pour représen-

tants de la province dont vous êtes les oppresseurs, et ne parlez plus de ses franchises pour l'enchaîner, de ses libertés pour l'asservir! » Admirable mélange de menaces, de dédain, d'ironie, de saillies pénétrantes, d'âcre véhémence, d'audace et de force! Magnifique et incomparable langage de l'homme dans lequel la révolution était comme incarnée, du plus éclatant interprète et en même temps du dominateur de l'esprit nouveau! Nous verrons tout à l'heure, et c'est par là que nous finirons, quel effet il produisit sur l'Assemblée et quelle fut l'issue de ce débat mémorable. Mais auparavant résistons à l'entraînement qu'exerce l'éloquence, et revenons un instant en arrière. Quelle était cette province dont les destinées se discutaient ainsi? Quel rôle avaient joué sous la monarchie les deux premiers ordres de Bretagne si dédaigneusement traités par Mirabeau? La noblesse et le clergé avaient-ils été toujours oppresseurs? Les membres du parlement devaient-ils courber la tête sous la condamnation de leur accusateurs, ou avaient-ils le droit et le devoir de maintenir devant l'Assemblée constituante les fières paroles qu'ils avaient prononcées?

II

Au commencement du seizième siècle, la monarchie française avait accompli la première partie, la plus essentielle de son importante et glorieuse mission. Sur les débris de l'ordre social du moyen âge, elle avait fondé un ordre politique nouveau. Peu à peu la royauté, que Louis le Gros avait rendue suzeraine, était devenue conquérante. D'un territoire divisé, elle avait fait un État compacte, et, sur bien des points, elle atteignait déjà les frontières actuelles de la France. Mais, si considérables que fussent les progrès obtenus, l'homogénéité n'existait pas encore. Sans doute à la décomposition avait succédé l'unité territoriale; sans doute les dynasties apanagées avaient disparu, et ces rameaux trop puissants et trop redoutables, qu'on avait vus s'étendre d'une manière menaçante sur une grande partie du territoire, avaient été abattus ou s'étaient desséchés au profit du tronc royal. Mais que de causes de division, que d'obstacles à une fusion complète subsistèrent encore! Chaque contrée croyait avoir toujours son intérêt propre dans le royaume. Le pouvoir central, quoique déjà puissant, ne l'était point assez pour faire pénétrer partout son esprit, sa régularité et l'ordre. Les provinces, bien que réunies sous le même sceptre, étaient encore profondément séparées entre elles par des mœurs et des usages particuliers, des priviléges distincts, des prétentions excessives, des idiomes divers,

des lois différentes. Si, au lieu de devenir de plus en plus concentré et fort jusqu'à Louis XIV, le pouvoir royal s'était affaibli, bien des provinces auraient tenté de s'en affranchir, et réussi à dénouer un lien peu solide. En un mot, le gouvernement général n'était point fondé ; les diverses parties du sol, bien que soumises, restaient isolées ; les différentes races n'étaient point fondues dans la masse nationale, et, si la formation territoriale était à peu près achevée, il n'y avait point encore de nation française.

De toutes les provinces récemment réunies à la couronne de France, au milieu du seizième siècle, la Bretagne était et devait se maintenir jusqu'en 1790 la moins assimilée, la plus distincte, la plus rebelle à l'homogénéité et à la fusion. Tout y contribuait : sa conformation géographique, une persistante vitalité du génie breton, et surtout la façon dont elle était entrée dans la monarchie française.

Quelle est la contrée, en effet, mieux placée pour conserver son indépendance, et plus prédestinée à sauver sa nationalité, que cette longue presqu'île jetée à l'ouest de la France, et y prolongeant au loin le continent européen, aux vastes forêts, aux landes marécageuses, aux grèves immenses, aux côtes tantôt hérissées de rochers, tantôt coupées par des baies profondes, où la nature a multiplié les moyens de défense et les lieux de refuge, et sur laquelle les siècles ont passé sans rien changer de la sévérité de son aspect et de la rudesse de son paysage ? Le caractère des peuples s'est façonné surtout d'après les lieux qu'ils habitent. C'est une loi universelle et logique, qu'il est excessif de vouloir trop étendre aux productions littéraires et artistiques, mais qui ne rencontre aucune exception dans l'ordre moral, car il est naturel de voir l'homme acquérir plus spécialement les qualités propres à triompher des difficultés particulières que lui oppose la région où il se trouve. Nulle part, cette loi n'a reçu comme dans la Bretagne une éclatante confirmation. Les deux mers qui la baignent ont fait de ses habitants les plus habiles navigateurs. La dureté du sol les a maintenus laborieux et infatigables. La profondeur de leurs forêts, mystérieux théâtre de leur culte, et les gigantesques souvenirs du passé, qui se dressent imposants à chaque pas sur cette terre de la légende, ont frappé de bonne heure leur imagination, l'ont tournée vers la rêverie et les ont rendus croyants parfois jusqu'à la superstition. Enfin, leur isolement péninsulaire, en les privant du contact fréquent des autres peuples, les a soustraits à ce mouvement perpétuel d'action et d'idées, à cette activité incessante de l'esprit qui en sont les conséquences inévitables.

Sous l'empire de ces influences et de ces besoins, s'est formé le caractère du Breton, plus persévérant que remuant, peu accessible

à des doctrines nouvelles, mais ferme dans la défense de ses droits anciens, austère et simple comme la nature qui l'entoure, patient plutôt que résigné, sobre autant que courageux, mais peu enclin aux conclusions promptes, aux déterminations rapides, aux choses hardies, et moins tourné vers les téméraires entreprises que disposé à défendre avec opiniâtreté ce qu'il a de tout temps aimé et défendu, son indépendance et sa religion. Telles ont été en effet les plus chères, les plus constantes préoccupations du peuple breton. Contraints de subir la domination romaine, les Celtes ont cédé à la force, mais sans fléchir sous la pression du vainqueur, et, tandis que, partout ailleurs dans la Gaule, les légionnaires avaient imprimé des traces durables de leur passage, tandis qu'ailleurs Rome triomphait par ses institutions plus encore que par ses armées, la langue de la péninsule armoricaine, avec ses sons gutturaux et rudes, demeurait intacte, ses mœurs, ses coutumes restaient immobiles, et ses peuplades étaient vaincues, mais indomptées. Malgré la présence du vainqueur, elles descendaient des chaumières suspendues aux flancs des rochers, et se pressaient, la nuit, dans le silence, au milieu des forêts, autour des pierres ensanglantées par les sacrifices. La fidélité à leurs rites séculaires était telle, que, pendant longtemps, les missionnaires catholiques conservèrent du druidisme quelques-unes de ses pratiques. La croix fut placée au sommet des *menhirs*. Pendant que l'on invoquait la Vierge, la faucille d'or continua à détacher le gui sacré, à la clarté mystérieuse de la lune, et c'est à la source des fontaines, c'est dans tous les lieux vénérés par les ancêtres, c'est sur le théâtre même du culte ancien que l'on adora le Dieu nouveau. Tant la forme saisissante des choses était puissante sur ces imaginations rêveuses et tendres, et les racines du passé solidement attachées au plus profond de ces cœurs fidèles !

Mais, si la conformation géographique de la Bretagne, si le caractère de ses habitants semblaient lui assurer l'indépendance et l'autonomie, son extrême voisinage de deux grandes monarchies rivales la condamnait à devenir l'objet de leur ambition, le théâtre de leurs luttes, et à n'éviter d'être absorbée par l'une d'elles, qu'en acceptant l'onéreuse tutelle de l'autre. Dans la mouvance de l'Angleterre, lorsque les ducs de Normandie montèrent sur le trône anglais, le duché de Bretagne devint un grand fief de la couronne de France, après le meurtre d'Arthur et l'extinction de sa première maison ducale. En donnant pour époux à l'héritière de Bretagne Pierre Mauclerc, membre de la famille capétienne, Philippe Auguste appliqua à cette province le système des apanages, si excellent dans ses débuts et si conforme du reste à la législation féodale alors dans toute sa vigueur. Remplacer dans les provinces les dynasties particulières

et locales par des dynasties capétiennes; établir ainsi entre le centre et les extrémités un lien de famille, une certaine subordination, des rapports fréquents; essayer par ce moyen de transporter partout les mêmes usages, les mêmes mœurs, et de rendre moins étrangères les unes aux autres les diverses populations de la France; fournir à la dynastie principale, si elle venait à s'éteindre, une source naturelle de renouvellements; dans tous les cas, être pour la monarchie française une cause certaine d'accroissement par l'incorporation des provinces apanagées, soit lorsque les dynasties particulières s'y éteindraient, soit lorsque l'une d'elles, branche collatérale, monterait sur le trône, à défaut de la ligne directe, ce qui s'est présenté quatre fois[1]; enfin introduire dans des pays éloignés, divers, hétérogènes, les traditions et l'esprit d'une même famille appelée un jour à les gouverner tous, telle a été la politique des apanages. Cette forme de conquête fut d'une utilité extrême, car au treizième siècle le pouvoir royal n'était point assez fort pour conserver toutes les acquisitions faites par Philippe Auguste et par Louis VIII. Ne pouvant se résigner à les perdre, il eut recours à ce moyen intermédiaire qui n'était ni l'aliénation définitive, ni la conservation de la souveraineté directe. Les princes apanagés furent à la fois des dépositaires momentanés d'une partie du territoire, et des rejetons précieux. Grâce à eux, l'accroissement territorial de la monarchie fut graduel et continu, et, en perpétuant la dynastie capétienne, ils rendirent possible l'achèvement de cette œuvre grandiose que l'on n'admire point assez de notre temps, la formation d'un vaste pays poursuivie et accomplie par la même famille durant sept siècles.

Si de grands rois, de profonds politiques, si Philippe Auguste, saint Louis, Charles V, Charles VII et Louis XI se montrèrent actifs, intelligents artisans de cette œuvre, il faut reconnaître que les princes apanagés n'en furent le plus souvent que les agents inconscients, et que, dans leurs provinces, ils en compromirent quelquefois le succès par de turbulentes ambitions et de sanglantes discordes. La Providence tantôt fait concourir à ses fins le génie ou les passions des hommes, tantôt les laisse contrecarrer momentanément ses plus grands desseins. Si tout devait tendre nécessairement à leur exécution dans les actes de l'homme, celui-ci ne serait point libre. Il a la faculté soit, grâce à une profonde pénétration, grâce à un don qui l'élève alors bien au-dessus de ses semblables, d'entrevoir la pensée

[1] En 1328, lorsque Philippe VI de Valois a remplacé Charles IV le Bel. — En 1498, quand Louis XII d'Orléans a succédé à Charles VIII. — En 1515, avec François Ier Valois-d'Angoulême. — En 1589, au moment où la branche de Bourbon est venue continuer la dynastie capétienne.

de la Providence, soit de l'exécuter sans en calculer la portée, soit encore d'en retarder pour un temps l'accomplissement. Opposition toujours vaine, quand même toute une génération s'y associerait, car ce qui est borné et passager, comme la vie de l'homme, ne peut triompher de ce qui a la durée et la force d'une incontestable nécessité. C'est ainsi qu'en Bretagne Pierre de Dreux, au lieu d'entrer dans les voies de la France, s'en détourna, d'abord en cabalant contre la régence de Blanche de Castille, puis en s'attachant au roi d'Angleterre. C'est ainsi que Jean II, petit-fils de Pierre de Dreux, alla en 1294 commander l'armée anglaise en Gascogne, et que Jean III fit déclarer, par acte authentique, qu'il suivait le roi de France à la guerre à titre d'allié, et non comme vassal. C'est ainsi encore que Jean IV demeura constamment soumis au gouvernement britannique et ne craignit pas d'appeler une flotte anglaise à Saint-Malo. Jean V, son fils, continue à subir l'influence anglaise, et il se joint aux plus dangereux ennemis de la France dans ces années désastreuses qui faillirent être si fatales à la dynastie capétienne, représentée à Paris par un roi fou et une reine dénaturée. Mais l'étoile de la maison de France, un moment éclipsée, brille d'un nouvel éclat grâce à Jeanne d'Arc, à Charles VII et à l'illustre connétable Arthur de Richemont. Celui-ci, du moins, appelé soudainement à la couronne ducale de Bretagne par la mort du duc François Ier, son neveu, et l'extinction de la branche directe, va-t-il enfin porter sur le trône et faire prévaloir dans la péninsule les sentiments d'un petit-fils de Louis le Gros? Point encore. Arthur III refuse l'hommage-lige à Charles VII, et, mandé comme pair de France à Montargis, il répond « que de tout temps il a servi le roi et son royaume ; qu'il est connétable de France; qu'en cette qualité il est tenu de se rendre aux ordres du roi et qu'il est disposé à le faire ; mais que, en qualité de duc, il ne dépend de la couronne que dans le cas de l'appel du parlement de Bretagne à celui de Paris, ou dans le cas de déni de justice ; *que son duché n'a jamais fait partie du royaume de France, et qu'il n'en est pas un démembrement ;* qu'il est très-déterminé à ne point violer le serment qu'il a fait de conserver les prérogatives de son duché ; qu'il n'est pas pair de France et qu'il ne veut point comparaître en cette qualité à Montargis ou ailleurs[1]. » François II, successeur d'Arthur III, persiste dans le refus de l'hommage-lige, et c'est debout, l'épée au côté, sans s'incliner, sans prêter serment, qu'il se présente devant le roi de France.

Ainsi l'établissement d'une dynastie capétienne n'a amené en Bretagne aucun des résultats qu'il a produits ailleurs. Le rameau dé-

[1] Lettre du 11 mai 1458.

taché ne s'est plus nourri de la même séve que le tronc dont il était sorti, et il lui est resté étranger au point même de devenir pour lui un dangereux voisin. C'est qu'il a trouvé des forces vivifiantes et un souffle d'air libre sur cette terre de tout temps habituée à l'indépendance. C'est que le peuple breton demeurait, et avec raison, trop attaché à ses institutions libérales pour être disposé à accepter le gouvernement de l'Angleterre ou de la France. Cet heureux pays possédait, en effet, déjà depuis le douzième siècle un droit fondamental et universellement reconnu, en vertu duquel tout acte politique devait être ratifié par la représentation nationale. Aucun de ses ducs n'aurait osé, sans le concours des États, lever des impôts, déclarer la guerre, changer la condition des personnes. Aucun d'eux n'aurait songé à s'attribuer le pouvoir de réformer par voie d'appel les jugements rendus par les juridictions seigneuriales, pouvoir exercé d'abord par les États eux-mêmes, puis par des commissaires choisis parmi les membres des États, et enfin par le parlement de Bretagne. Issus du système féodal, ces États avaient été d'abord composés uniquement des feudataires terriens, à qui incombait le devoir de suivre à l'armée le duc souverain, et aussi, comme un dédommagement naturel, appartenait le droit de voter les subsides et de rendre la justice. Mais peu à peu, en s'éloignant de leur origine féodale, les États de Bretagne s'étaient ouverts à une représentation moins exclusive, plus complète et bientôt tout à fait nationale. Les évêques et abbés, qui y avaient d'abord pénétré comme feudataires, y prirent séance en formant un ordre particulier et puissant. En outre, on ne tarda pas à comprendre que, si le consentement des seigneurs avait d'abord suffi pour imposer les terres, il était insuffisant pour frapper de l'impôt ces villes, comme Nantes et Saint-Malo, que soit l'industrie, soit le commerce maritime avaient déjà faites fortes, grandes et prospères. Les bourgeois de trente-neuf villes de Bretagne eurent bientôt le droit de siéger dans ces assemblées où ils formèrent un troisième ordre, modeste mais non silencieux, respectueux mais fort indépendant, et dont l'assentiment était aussi nécessaire que celui des deux autres ordres pour assurer la validité d'une résolution. Enfin, par une dernière modification du principe exclusif de son origine, tout gentilhomme breton fut admis dans les États, ce qui substituait le droit personnel au droit de propriété, et anéantissait dans le second ordre la prépondérance dangereuse des possesseurs de fiefs, en leur adjoignant, en très-grand nombre, des nobles souvent turbulents et excessifs, mais moins étroitement attachés aux traditions féodales, et qui furent souvent les plus fermes gardiens de l'indépendance des États. Convoqués à Rennes, à Vannes, à Redon ou à Nantes, ils étaient réunis chaque année, et tandis qu'en France les états généraux, as-

semblés à des intervalles de plusieurs siècles, ne furent jamais que des expédients employés par la royauté aux abois, les États de la Bretagne constituèrent pour elle une des formes régulières et légales du gouvernement, et opposèrent une barrière assurée et permanente aux empiétements de ses ducs. Ces réunions périodiques multiplièrent les rapports entre les trois ordres que rapprochaient d'ailleurs des habitudes semblables, la communauté des croyances, des goûts simples et modérés, et un égal attachement à la religion et aux intérêts généraux de la péninsule. Sans doute les discussions étaient souvent bruyantes et animées, et les très-nombreux gentilshommes de Bretagne, en affluant dans les États et en introduisant dans les délibérations l'obstination de leur caractère et parfois des prétentions excessives, leur donnaient l'aspect agité des diétines de Pologne; mais, au-déssus des dissentiments de personnes et des rivalités de classes, prévalaient un sentiment universel d'indépendance, un attachement séculaire au sol, qui avaient toujours le pouvoir de faire disparaître les inimitiés, et de rallier l'unanimité des opinions.

Tel était ce petit pays, qui formait depuis longtemps et aurait mérité de rester un des États les plus heureux, les mieux constitués de l'Europe, mais qu'une nécessité souveraine destinait à être réuni à la couronne de France.

Cette réunion, comment s'opéra-t-elle? Eut-elle lieu par la conquête, par un achat, par une donation, par un héritage? La Bretagne a-t-elle été acquise à prix d'argent, comme les villes de Picardie sous Louis XI, ou conquise par les armes, comme le Valentinois, ou l'objet d'un acte de donation, comme la Provence et le Maine? Point. Un de ses princes l'a-t-il incorporée en montant sur le trône de France et en y venant continuer la dynastie capétienne? Point encore. La Bretagne s'est réunie volontairement à la France, et, en renonçant librement à son droit d'avoir un souverain particulier, elle a imposé des conditions qui, longtemps discutées, puis acceptées par la royauté française, ont été formulées dans un acte synallagmatique, véritable charte de cette province.

Les droits des Bretons d'imposer leurs conditions, qui peut les nier? Charles VIII mort sans postérité, en 1498, sa femme, la duchesse Anne, dernière héritière de la maison ducale, reprit, aux termes de son contrat de mariage, possession de son duché, car la loi salique n'a jamais existé dans la péninsule armoricaine. En épousant pour la seconde fois un roi de France et en autorisant ce mariage, la princesse Anne et les Bretons avaient donc le pouvoir très-légitime d'organiser l'administration du duché et de disposer de sa succession future. C'est ce qu'ils firent, avec l'assentiment formel de Louis XII. Celui-ci ne fut que l'usufruitier de cette province, et il s'engagea à

en respecter toutes les lois et les usages, et à n'y lever aucun impôt, sous quelque forme que ce pût être, sans le consentement des États. Mais on ne se contenta point d'assurer l'indépendance présente : on voulut préparer l'autonomie future en stipulant que, à la mort du dernier survivant des époux, la souveraineté de la Bretagne appartiendrait non au premier, mais au second de leurs fils, aux filles à défaut de mâles, et, *à défaut d'enfants, aux héritiers collatéraux de la princesse Anne.* C'était rendre momentanée la réunion de cette province à la couronne de France, et y constituer pour l'avenir une nouvelle dynastie capétienne. En effet, Claude, fille aînée de la duchesse Anne et de Louis XII, et femme de François Ier, successeur de celui-ci, devait, en vertu de l'acte de 1498, transmettre le duché au second de ses fils ; mais, bien au contraire, elle se crut autorisée à céder, par son testament, la couronne ducale à l'aîné, déjà héritier de la couronne de France. Ce testament était évidemment nul, parce que, acte unilatéral, il dérogeait à la disposition principale d'un acte synallagmatique, et que d'ailleurs il lui manquait la ratification nécessaire, indispensable, des États de Bretagne. François Ier le comprit si bien, qu'il envoya dans toute cette province de nombreux agents chargés d'y répandre les idées favorables à l'union, et qu'il s'y transporta lui-même avec son fils aîné, afin de fortifier l'éloquence de ses négociateurs par la séduction qu'exerçait sa personne. Les États étaient alors assemblés à Vannes. La résolution qu'ils prirent, d'unir définitivement leur province à la France, était-elle inévitable et la seule à laquelle ils pussent se résoudre ? En ce cas, il faut le reconnaître, la validité des conditions qu'ils imposèrent et des réserves qu'ils firent serait fort amoindrie. Mais il n'en est rien. Ils pouvaient — ce qui aurait été une grande faute, mais une faute possible — ils pouvaient proclamer duc le second fils de François Ier, ou, à son défaut, reconnaître les droits de la princesse Marguerite, duchesse de Savoie et deuxième fille de la princesse Anne, en invoquant le secours de l'Angleterre qui ne leur aurait certainement pas été refusé. Charles-Quint, à qui, en 1504, la main de la princesse Claude, et par conséquent la possession de la Bretagne, avaient été promises[1] par Louis XII, Charles-Quint, l'adversaire heureux de François Ier, n'aurait pas manqué d'encourager cette province dans une détermination tout à fait conforme, du reste, à ses droits séculaires et incontestés. Ainsi donc, en demandant l'union de la Breta-

[1] Par le traité de Blois, conclu à l'instigation de la duchesse Anne, qui, détestant la comtesse d'Angoulême, ne voulut pas recevoir son fils (le futur François Ier) pour gendre. Les états généraux de France, assemblés à Tours en 1506, demandèrent et obtinrent l'annulation de ce traité si désastreux pour la France, puisqu'il assurait la Bretagne à celui qui devait être Charles-Quint.

gne à la couronne de France, les États ont pris la décision la plus sage, la plus conforme à leur intérêt, mais aussi une décision libre, spontanée, et qu'ils étaient parfaitement en droit de ne pas prendre. C'est pourquoi ils exigèrent de François Ier, le 4 août 1532, ce que celui-ci accepta par des lettres patentes, que le roi s'engagerait à conserver tous les priviléges et libertés de la province ; que la puissance législative continuerait à appartenir aux États, et la puissance judiciaire au parlement ; que les trois ordres, assemblés tous les deux ans, pourraient seuls lever des impôts ; que les gentilshommes bretons demeureraient libres de ne pas suivre le roi à la guerre au delà des frontières, et que les bénéfices ecclésiastiques de la province ne pourraient être conférés qu'à des sujets bretons.

On le voit, la Bretagne ne s'est pas soumise aux rois de France. Elle a associé son sort à la monarchie française. Non par un privilége, mais en vertu d'un droit précieux et fondé, elle a conservé tout ce qui caractérise les nations libres, en s'unissant à un État où le despotisme allait atteindre son extrême limite, et c'est dans ses annales que l'on trouve les plus anciens, les plus fortifiants exemples de la participation de tous au gouvernement du pays.

III

Si le lecteur s'est intéressé au sort de la Bretagne avant la réunion, on conçoit aisément quel intérêt, au moins aussi grand, offre, depuis son incorporation à la couronne de France, l'histoire de cette province qui bien plus encore que la Provence, le Dauphiné et le Languedoc, avait eu le droit, dont elle avait usé, d'imposer des conditions, qui seule possédait entièrement les lois dont l'exécution garantit la liberté politique, qui plus que tout autre enfin avait la faculté de vivre d'une vie propre, de faire entendre sa voix dans l'universel silence et de tenir tête au despotisme au milieu de l'asservissement général.

C'est cette histoire que M. le comte de Carné nous retrace dans deux volumes excellents[1], dont nous nous reprocherions de venir parler ici bien tard, si les œuvres de ce genre n'avaient pas une utilité durable. Elles ne sont pas en effet d'un moment. Elles appartiennent à tous les temps, car on y trouve la peinture saisissante de passions qui ne changent jamais, des enseignements patriotiques

[1] *Les États de Bretagne et l'administration de cette province.* Paris, 2 vol. in-8, chez Didier, quai des Augustins, 35.

dont chaque génération peut tirer profit, et des leçons d'expérience toujours également opportunes, mais aussi, hélas ! presque toujours aussi peu efficaces. Il en est de l'histoire comme du théâtre. L'une nous montre, avec de plus grands développements et dans un grave récit, les travers de conduite des hommes réunis en nations, tandis que l'autre décrit, sous la forme du dialogue, les ridicules propres à certains hommes. Mais ni l'historien, avec ses tableaux animés et exacts, ni l'auteur dramatique, avec ses peintures fidèles et vives, ne parviennent à diminuer le nombre soit des fautes politiques que l'un raconte, soit des vices que l'autre flagelle. Il y a eu des despotes depuis Tacite, de stériles factieux postérieurement aux Mémoires de Retz, des avares après Molière, et des joueurs malgré Regnard. L'histoire est la reproduction constante de fautes analogues conduisant aux mêmes catastrophes, comme le théâtre est le tableau des mêmes vices le plus souvent suivis de châtiments semblables. Est-ce à dire que l'œuvre de l'historien et celle de l'auteur dramatique soient inutiles, parce qu'ils ne corrigent ni les peuples, ni les individus ? S'ils ne réussissent pas à supprimer les fautes et les ridicules, ils confirment dans le bien qu'ils honorent au moins indirectement. Tout en riant beaucoup d'Alceste, on s'attache à Philinte, et, si l'exemple des turbulentes agitations et de l'asservissement de la Grèce n'a pas empêché celui de la Pologne, si le souvenir de la chute des Stuarts n'a pas préservé d'autres familles royales, si tant de leçons, données de si haut et saisissantes par leur continuité, n'ont pas fait éviter le retour des mêmes erreurs et des mêmes expiations, du moins on peut être certain que l'historien, en rattachant les générations les unes aux autres, leur permet de se connaître et de s'estimer, que le récit des actions viriles en produit ainsi de nouvelles, et que l'histoire des peuples fermes dans le maintien de leurs droits, sensés et modérés dans leur conduite, dispose à l'imitation ceux qui les étudient.

A ce titre, l'ouvrage de M. de Carné est une fortifiante et salutaire lecture. « Depuis 1532, dit-il, la Bretagne posséda cet ensemble d'institutions que nous appellerions aujourd'hui une charte constitutionnelle. A partir de cette époque jusqu'à la révolution de 1789, son histoire se résume dans celle de ses longs efforts pour faire respecter des lois très-imparfaites sans doute, mais qui, à tout prendre, consacraient la plupart des principes dont la proclamation garantit la liberté politique. Un tel spectacle, si modeste que soit le théâtre sur lequel il se déroule, ne saurait demeurer indifférent à quiconque croit encore au droit et à la justice[1]. » Nul, mieux que M. de Carné,

[1] *États de Bretagne*, t. I, p. VI.

ne pouvait nous faire assister à ce spectacle. Appartenant lui-même à la contrée dont il raconte une partie de l'histoire, il ressent, pour l'énergie, pour les souffrances, pour les efforts de ce pays, des sympathies naturelles et profondes. La plupart des lieux qu'il décrit, il les a vus. La longue lutte, qui y a été soutenue en faveur de droits légitimes, il en a recueilli dès son enfance les traditions glorieuses. Rien ne lui est étranger des mœurs, du caractère, du génie de ce peuple breton qui est venu se mêler à un autre peuple sans s'y confondre. Aussi l'intérêt déjà très-vif d'un tel sujet s'est-il accru de la prédilection qu'a eue pour lui l'écrivain, et dont on trouve à chaque pas la preuve. Non pas que l'émotion de l'historien altère son jugement, et que l'esprit breton l'ait dominé au point de le rendre injuste envers ce travail admirable accompli par la royauté capétienne entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Rien de semblable n'était à craindre chez l'auteur des *Fondateurs de l'unité française*. Il sait, et il a exposé avec éloquence, les titres impérissables de Suger, saint Louis, Duguesclin, Louis XI, Henri IV, Richelieu et Mazarin. Mais il sait aussi « qu'en venant se fondre dans le creuset où les jetèrent le sort des batailles et le hasard des successions princières, quelques-unes de nos provinces, et surtout la Bretagne, ont supporté des souffrances trop dédaignées par l'histoire comme le sont presque toujours les souffrances des vaincus... L'étude de ces temps, tont pleins des combats engagés par nos pères pour la liberté et pour le droit, est digne d'attention. Rien de plus fortifiant que de suivre à travers les transformations des mœurs et des intérêts la trace des idées qui leur survivent. Il est bon de savoir que d'autres générations ont eu l'instinct confus de nos besoins et qu'elles ont poursuivi à leur manière la solution des problèmes qui nous tourmentent. On est plus juste envers elles ; on les respecte davantage, lorsqu'on les voit succomber en recherchant les garanties politiques auxquelles nous aspirons nous-mêmes. On reprend espérance et courage en entendant sortir de la tombe des aïeux des paroles oubliées, quand ces paroles constatent qu'ils nous approuveraient dans nos poursuites et que leur esprit est avec leur postérité[1]. »

De cette pensée est sorti le livre de M. de Carné. Dieu nous garde d'en retracer après lui les émouvantes péripéties. Nous avons tenté tout à l'heure d'esquisser rapidement ce qui en est comme la préparation. Mais cette curieuse période qui s'étend de 1532 à 1789, qui comprend la ligue, les agitations de la Fronde, les mesures arbitraires de Louis XIV, les répressions de Louis XV, les efforts infructueux du gouvernement de Louis XVI, cette période de résistance

[1] *États de Bretagne*, t. I, p. xv.

contre la monarchie, qui aboutit à une catastrophe où succombent à la fois les deux adversaires, nul ne doit désormais essayer de la raconter, et, après en avoir lu l'attachante histoire, un seul désir est naturel, c'est de la relire. On y voit, en effet, les Bretons défendant avec énergie non pas toutes les prérogatives qui leur avaient été garanties par le traité d'union, mais celles qui les préservaient du despotisme, et laissant avec raison tomber en désuétude le droit, reconnu à leurs États, d'empêcher la noblesse et les milices de combattre hors de la Bretagne, ce qui aurait répugné à l'honneur breton, et eût été inconciliable avec l'intérêt de la monarchie. On y suit, en s'y intéressant vivement, les phases diverses de cette lutte entre une province constamment fidèle aux rois de France, même au milieu des tentations offertes pendant deux minorités, et le pouvoir royal usant d'abord de ménagements habiles, éludant plus tard les réclamations, repoussant les principes sur lesquels elles étaient fondées, et allant jusqu'à cesser de comprendre le sens des demandes les plus légitimes.

Il serait superflu de louer dans ce recueil le style de M. de Carné. Ses opinions sagement libérales, on les connaît aussi. Il est du nombre de ces esprits modérés et impartiaux qui, pour être attachés à leur religion, n'en flétrissent pas avec moins d'énergie les violences commises parfois en son nom [1], et qui sont d'autant plus capables d'apprécier sainement les temps antérieurs à 1789 qu'ils n'hésitent pas à dire que « l'école révolutionnaire a prêté trop souvent à l'ancien régime des torts qu'il n'eut pas, et l'école monarchique des mérites qu'il n'eut pas davantage [2]. » L'impartialité en de telles matières est un mérite trop rare pour n'être pas signalé, surtout à une époque et dans un pays où la concession, même la plus juste, faite à ses adversaires est souvent considérée comme un abandon coupable, et où il semble qu'être d'un parti, c'est moins encore en soutenir les grands principes, qu'en partager les petites rancunes et en accepter les injustes exagérations.

Les jugements, que porte M. de Carné sur les garanties d'indépendance, sur les conditions de liberté, sur tant de matières toujours si présentes, ne sont pas seulement remarquables parce qu'il s'est affranchi de l'influence des systèmes et de l'esprit de parti. Ils ont aussi le mérite d'être exprimés avec une précision nette et vive qui les grave profondément dans la mémoire. Les pensées concises autant que justes abondent dans ce récit, et, quoiqu'elles s'y adaptent parfaitement, elles ont une valeur essentielle suffisante pour pouvoir en

[1] *États de Bretagne*, t. I, p. 125-129.
[2] *Idem*, t. I, p. XVI.

être détachées et citées isolément. C'est là une épreuve souvent dangereuse pour bien des maximes qui, motivées par ce qui les précède et ce qui les suit, sont acceptées trop aisément par le lecteur qu'entraîne la marche de la narration. Qu'on les retire du cadre qui les entoure, elles apparaissent le plus fréquemment ternes et vagues, vulgaires et banales. Rien de semblable chez M. de Carné, et les exemples de la justesse substantielle de ses jugements sont très-nombreux dans ses deux intéressants volumes. — « Mieux vaudrait pour une grande nation de mauvaises lois corrigées par la hauteur des caractères, que des lois excellentes rendues inutiles par leur abaissement[1]. » — « Il est rare qu'aux heures solennelles de leur vie, les peuples ne disent pas ce qu'ils pensent, ou qu'ils pensent autre chose que ce qu'ils disent. La dissimulation, qui est le tort des individus, n'est jamais celui des masses[2]. » — « Le despotisme profite des craintes qu'inspire toujours aux gens timides la revendication bruyante de la liberté[3]. » — « On a dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Le mot serait plus vrai des peuples découragés[4]. » Voilà des choses excellentes qui, dites à propos de la Bretagne et des deux derniers siècles, sont applicables à tous les temps et à tous les pays.

La valeur scientifique de cet ouvrage en égale la portée philosophique et morale. Il a été composé presque entièrement d'après des documents inédits et authentiques que nous regrettons de ne pas voir relatés plus souvent dans les notes beaucoup trop abrégées et rares. La savante introduction, par laquelle M. de Carné prépare le lecteur à son récit, serait irréprochable, si une erreur ne s'y était glissée. «Pierre de Dreux était à peine installé dans son duché, dit M. de Carné, qu'il traitait avec Henri III, et que, non content de faire hommage de la Bretagne à un Plantagenet, il déclarait le reconnaître pour roi de France. De son côté, Louis VIII avait espéré rencontrer un allié et un soutien dans un prince de son sang doué d'éminentes qualités politiques et militaires, et son fils (Louis IX) n'avait pas encore commencé à régner que le souverain de la Bretagne se faisait l'instigateur de toutes les machinations, sous lesquelles faillit succomber la régence de Blanche de Castille[5]. » Pierre de Dreux fut reconnu duc de Bretagne en 1213, et c'est seulement en 1229, le 9 octobre, seize années après son installation, qu'à Portsmouth il fit hommage de son duché au roi Henri III. Ses cabales

[1] *États de Bretagne*, t. II, p. 200.
[2] *Idem*, t. I, p. 153.
[3] *Idem*, t. II, p. 72.
[4] *Idem*, t. II, p. 73.
[5] *États de Bretagne*, t. I, p. 16-17.

contre la régence de Blanche de Castille, commencée en 1226, furent antérieures à cet hommage rendu au roi d'Angleterre.

Nous ne partageons pas davantage l'opinion émise par M. de Carné sur l'arrestation de Fouquet à Nantes. « Louis XIV, dit-il, avait pris beaucoup plus au sérieux qu'elles ne le méritaient, les extravagantes imaginations d'un parvenu rêvant le rôle d'un prince apanagé au quinzième siècle. » Et, plus loin, M. de Carné parle « des tentatives de résistance maritime ou militaire dont Fouquet s'était complu à écrire dans ses loisirs de Saint-Mandé le périlleux *roman*. » Le roman était devenu une réalité, car les projets de Fouquet recevaient partout leur exécution. Comment Louis XIV n'aurait-il pas pris au sérieux ce que M. de Carné appelle les *extravagantes imaginations d'un parvenu*, lorsque ce parvenu était maître des flottes de la Méditerranée par le marquis de Créqui, et de celles de l'Océan, par l'amiral de Neuchèse, lorsqu'il avait fait de la Bretagne son royaume, quand la plupart des commandants des places du Nord étaient ses créatures, quand il dominait une partie du clergé par le coadjuteur de Narbonne et l'évêque d'Agde, et le parlement par la plupart de ses membres, lorsque enfin il disposait seul d'immenses richesses, comptait des amis dévoués jusque dans l'entourage du roi, et s'était assuré les secours de l'Espagne et de la Lorraine? Ce n'est pas seulement de discrétion, comme le dit M. de Carné, mais aussi de dissimulation que fit preuve Louis XIV, en préparant les moyens d'abattre l'audacieux surintendant, et le roi eut raison, car le danger était réel, redoutable et imminent.

Mais ces divergences, sur des points d'ailleurs fort secondaires, s'effacent et disparaissent dans le constant accord sur tout le reste, dans la confiance soutenue et légitime qu'inspire le savant historien à ses lecteurs. Il serait à souhaiter que, pour chaque province de France, on possédât un tel ouvrage permettant de pénétrer aussi profondément dans les mœurs et les institutions d'une contrée. Il est vrai que toutes nos provinces n'ont pas dans leur histoire des épisodes aussi émouvants que ceux de la Bretagne. La révolte du papier-timbré, sous Louis XIV, et la conspiration de Pontcallec, sous la régence, offrent le plus grand intérêt, et, dans le livre de M. de Carné, sont présentées avec le mouvement et la vie d'un drame. Mais qu'on ne croie pas que ces épisodes, si séduisants cependant, aient retenu l'écrivain au point de détruire l'unité du livre. Cette unité si précieuse, elle existe non-seulement grâce à de sages procédés de composition, grâce au soin incessant de l'auteur d'embrasser son sujet tout entier, mais elle est due aussi, elle est due surtout à l'unité de caractère du peuple breton, à la persistante vitalité de son génie national, à la constance de ses aspirations et de ses atta-

chements. Sous la monarchie, comme dans les premiers siècles de son existence, c'est le même dévouement pour la religion catholique[1], la même fermeté à défendre le maintien de ses droits. L'unité du livre est la conséquence de l'unité des sentiments de ce peuple toujours semblable à lui-même, et qui n'a pas plus été atteint par l'incrédulité du dix-huitième siècle, qu'il ne s'était laissé corrompre par le paganisme de l'ère impériale.

Mais si, au moment où la révolution française éclata, la Bretagne avait conservé un indestructible attachement à sa foi et à la liberté politique, les trois ordres ne se trouvaient plus à l'égard les uns des autres dans la même situation. Un souffle de l'esprit nouveau avait agité la péninsule armoricaine, ou plutôt la force invincible des choses avait produit là comme ailleurs les mêmes inévitables résultats. Ce changement progressif, conséquence nécessaire d'une situation fausse, est supérieurement exposé par M. de Carné, et est une des sources les plus fécondes de l'intérêt de son livre. On y voit peu à peu s'introduire, à côté du goût persistant de l'indépendance, un autre besoin, celui de l'égalité. On y voit peu à peu se développer, grandir, parler, puis gronder ce troisième ordre, autrefois gardien vigilant des seuls intérêts généraux de la péninsule, mais de jour en jour moins timide, plus affirmatif non plus seulement dans le maintien du pacte fondamental de la province, mais aussi dans la revendication d'un droit spécial qui élève le tiers à la hauteur des deux premiers ordres et lui ouvre des perspectives toutes nouvelles. Des incidents de plus en plus significatifs se produisent dans les États. Un jour, au moment où la noblesse propose de voter, selon l'usage, un présent de quinze mille livres pour la duchesse de Rohan, femme du président du second ordre, le tiers déclare qu'il acceptera cette proposition, mais dans le cas seulement où un don d'égale valeur serait offert à la femme de son président. Quelques années plus tard, après une session, pendant laquelle la rivalité des classes s'était manifestée par de violentes objurgations, le président de la noblesse, s'adressant au tiers, lui jette ces paroles : « Messieurs, à la manière dont vous y allez, bientôt vous demanderez nos têtes ! »

Ce lugubre pressentiment n'était que trop réel, et la guerre civile devait être le terme de tant de grandes et justes choses demandées en commun, souvent refusées, toujours revendiquées avec énergie et de concert. Dénoûment désastreux dont la responsabilité pèse en grande partie, il faut bien le dire, sur la noblesse bretonne. Elle se montra en effet exclusive et méfiante à l'égard de la bourgeoisie au moment même où commençait à gronder l'orage, et elle exhaussa

[1] On sait que la Réforme ne fit en Bretagne de progrès que parmi la noblesse.

les barrières qui séparaient les trois ordres, alors qu'il aurait fallu les détruire, ou tout au moins paraître les oublier. Par un secret accord, les membres du parlement de Bretagne en défendirent l'accès à quiconque ne pouvait justifier de quatre partages nobles. A la même époque on interdisait presque absolument l'épiscopat à la bourgeoisie, et une ordonnance des plus intempestives ne permettait de porter l'épaulette qu'à ceux qui prouveraient quatre degrés de noblesse. Malgré les efforts de quelques grands esprits, malgré les désirs généreux de Louis XVI, les vices de l'ancien régime demeuraient incurables, et presque rien n'était changé des priviléges, soutenus comme une nécessité par le parlement, et de l'inégalité, revendiquée comme un devoir par la noblesse. Que l'invincible opiniâtreté des privilégiés et les justes exigences du tiers état aient produit dans la France entière une lutte terrible, on ne saurait s'en étonner. Mais le spectacle de cette lutte est tout particulièrement triste en Bretagne. Là en effet, sur cette terre de l'indépendance où l'on a combattu ensemble contre le despotisme, les anciens alliés, les anciens défenseurs de la même cause se retournent l'un contre l'autre, et, unies pendant des siècles soit en faveur de la liberté, soit contre l'étranger, soit pour la religion, les épées se croisent au seul mot d'égalité qui est une menace pour les uns, et plus qu'une espérance, un droit incontesté pour les autres. Nous sommes de ceux qui croient que la Révolution française ne pouvait pas être prévenue, parce que la cour, la noblesse, le clergé étaient restés trop obstinément attachés à l'arbitraire, aux priviléges et à l'intolérance. Mais il faut reconnaître qu'il est un pays où la conformité des caractères, la similitude des goûts, le long usage de la liberté défendue en commun, l'existence, depuis huit siècles, d'États où étaient exercés les mêmes droits politiques par les trois ordres, semblaient rendre faciles les réformes, et permettre la fusion des classes sans bouleversement. Il n'en a rien été. La noblesse bretonne commit la faute déplorable de décider qu'aucun de ses membres ne paraîtrait aux États-généraux réunis à Versailles ; les États de Saint-Brieuc protestèrent contre les décisions royales des 27 décembre 1788 et 3 janvier 1789[1], et le parlement de Bretagne refusa d'enregistrer le décret de l'Assemblée constituante qui avait prononcé sa suspension. Ceci nous ramène à la séance de l'Assemblée constituante que nous avons résumée au commencement de cette étude.

[1] La première de ces décisions concédait le doublement du tiers, et la seconde prenait le chiffre de la population pour base des circonscriptions électorales.

IV

De tout ce qui précède, le lecteur aura sans doute conclu qu'en refusant d'enregistrer les décrets de l'Assemblée constituante, et en proclamant les États de Bretagne seuls capables de prendre une détermination sur les destinées de cette province, le parlement breton était dans le droit strict. Il est indubitable, en effet, que les conditions, auxquelles avait été librement souscrit le traité d'union, étant inobservées, aux États seuls appartenait légalement le droit d'accepter ou de repousser une situation nouvelle. Ajoutons, pour être équitable envers la noblesse de Bretagne, qu'elle ne se retrancha pas dans une résistance passive, et ne se condamna point au silence de la désapprobation. Un de ses membres, le chevalier de Guer, combattit avec vigueur et habileté les réformes proposées. Dans une série de *lettres au peuple de Rennes*, il distingua, dans le troisième ordre, le haut et le bas tiers, le premier fort peu nombreux et renfermant quelques ambitieux que leur intérêt personnel poussait vers le changement, le second comprenant le véritable peuple que ces factieux voulaient entraîner, et sacrifier à leur vanité mesquine. Il montra ensuite que remplacer, par le droit commun de la monarchie française, les avantages particuliers dont jouissait la Bretagne depuis des siècles, serait naturellement et moralement un désastre pour les quelques millions de Bretons qui formaient le tiers véritable. Le droit commun accepté en Bretagne, qu'était-ce, en effet, si ce n'est l'introduction de certains impôts, tels que la gabelle, dont elle avait été jusque-là affranchie, la substitution à douze francs d'impôts par tête, du chiffre de vingt-deux francs qui représentait alors la moyenne pour toute la France, et surtout la perte du privilége précieux de faire ses lois, pour subir désormais celles d'une majorité étrangère à la Bretagne? Ainsi, en défendant le régime ancien, la noblesse protestait de son attachement au troisième ordre et semblait convaincue qu'elle prenait en main l'intérêt réel du tiers état, bien mieux que les turbulents et les ambitieux qui l'entraînaient vers des innovations désastreuses. Voilà ce qu'il était essentiel de rappeler non-seulement pour exposer d'une manière complète tout ce qui peut tendre à la justification du second ordre en Bretagne, mais aussi pour montrer que la façon spéciale dont cette province s'était unie à la monarchie, et avait vécu avec elle, lui faisait une situation particulière, distincte, tout à fait propre, et dont il est impos-

sible de ne pas tenir compte, si l'on veut apprécier sainement la conduite de ses divers ordres.

Le parlement de Bretagne avait donc eu légalement raison, et la noblesse bretonne, que l'on avait vue constamment défendre sur tous les champs de bataille le drapeau français, avec la même énergie déployée dans les États pour le maintien de l'indépendance de la province, la noblesse retonne, qui s'était montrée aussi fidèle aux rois de France qu'ennemie acharnée du despotisme de leur gouvernement, ne méritait pas les reproches dont l'accabla Mirabeau le 9 janvier 1790. Mais si le trop sévère orateur eut le tort d'oublier ou d'ignorer, dans le jugement qu'il émit, la situation particulière de la Bretagne et les titres glorieux de ses États, hâtons-nous de dire qu'au fond, et en repoussant les prétentions, si légales qu'elles fussent, de cette province, il soutint l'intérêt, supérieur à tout, de la France entière. Non fondées sur le droit strict, ses conclusions reposaient sur une nécessité impérieuse et souveraine. Pour défendre le maintien de l'organisation particulière de la Bretagne, l'abbé Maury avait dit : « Nous ne connaissons aucune puissance du premier ordre dont les sujets soient soumis à des lois uniformes. L'Irlande et l'Écosse ne jouissent pas des mêmes droits que l'Angleterre. L'Autriche, la Hongrie et la Bohême diffèrent, autant par la législation que par la langue, des peuples qui les habitent. Quelque désirable que soit l'unité de gouvernement, aucune monarchie en Europe n'a pu parvenir encore à cette identité de droit public dans toutes ses provinces. » C'était vrai alors ; mais, quelques années après, la France atteignait la première cette précieuse unité, et cela grâce à la révolution dont l'abbé Sieyès fut le théoricien, et Mirabeau, l'orateur. Ce changement fut-il un bien? Qui peut en douter aujourd'hui? Qui peut admettre que les diverses parties d'une nation contribuent inégalement à ses charges et jouissent d'avantages distincts? Le profond penseur de la Révolution, l'abbé Sieyès, comprit qu'il fallait avant tout, par une nouvelle division du territoire, anéantir les anciennes provinces dont l'existence séparée, les rivalités persistantes, les priviléges particuliers auraient été un obstacle permanent à une homogénéité complète. « Une nouvelle division territoriale par espaces égaux, dit-il, tel est le moyen, et il n'y en a pas de plus puissant, de faire, sans trouble, de toutes les parties de la France, un seul corps, et, de tous les pays qui la divisent, une seule nation[1]. » Cette transformation admirable, à laquelle la France doit la merveilleuse rapidité de son action politique, la prompte concen-

[1] *Plan de délibérations à prendre par les assemblées de bailliage. — Opinions politiques et vie de Siéyès.* Paris, Goujon, an VIII; in-8, p. 103.

tration de ses forces et la multiplicité de ses ressources, a, il faut le reconnaître, rendu parfois plus dangereux le despotisme en facilitant son action, tandis qu'elle divisait et par conséquent affaiblissait les résistances. Mais le despotisme ne peut être que passager en France, et les inconvénients momentanés, qu'a produits cette transformation territoriale, ne sauraient l'emporter sur les avantages perpétuels et considérables qui ont fait notre nation la plus homogène du monde.

La Bretagne forma cinq départements dans la division nouvelle, et, le 5 février 1790, le lendemain du jour où Louis XVI vint lui-même, dans l'Assemblée constituante, consacrer cette mesure par sa présence et ses paroles, on statua sur le sort des magistrats bretons. Tandis qu'ils étaient privés de leurs droits civiques jusqu'au jour où ils prêteraient serment à la constitution, une *cour supérieure provisoire* était instituée à Rennes pour y remplacer le parlement. Elle devait se composer de M. le président de Talhouet qui, seul des anciens magistrats, avait été « fidèle à la nation, » et de dix-huit officiers, dont huit choisis, deux par deux, dans les bailliages de Rennes, Vannes, Nantes et Quimper, et dix pris parmi les plus anciens avocats de ces quatre villes.

C'est ainsi que la Bretagne a été fondue définitivement dans l'État auquel elle avait seulement associé son sort en 1532. Mais si, depuis ce jour, elle a cessé d'avoir une vie propre et une histoire distincte, les souvenirs glorieux de son passé n'ont pas disparu. Remercions M. de Carné de les avoir fait revivre, et de nous avoir fourni l'occasion de les rappeler à notre tour. Autrefois, et jusqu'en 1790, ces titres précieux étaient le patrimoine des Bretons, comme les grandes choses accomplies soit en Normandie, soit en Provence, soit en Lorraine, excitaient la fierté surtout des Normands, des Provençaux ou des Lorrains. Aujourd'hui ces diverses petites patries sont venues se mêler dans la grande, et, à quelque point de la France que l'on appartienne, chacun prend sa part de la gloire commune. En supposant qu'il eût pu rester dans quelques cœurs certains regrets de l'autonomie ancienne, ils ont été refoulés depuis longtemps, et l'union a été rendue indissoluble par les enivrements de la victoire, les larmes de la défaite, la lutte contre l'étranger, par tant de joies éprouvées, par tant de maux subis en commun.

MARIUS TOPIN.

LE SALON DE 1870

Le Salon de 1870 comptera parmi les meilleurs qu'il y ait eu depuis plusieurs années. Je tiens à l'affirmer dès les premiers mots de cette étude, afin de prémunir le lecteur contre l'impression fausse qu'aurait pu lui laisser une première visite à l'exposition. En effet, la patience dont il faut faire provision pour chercher les bons tableaux, très-nombreux pourtant, au milieu de tant d'œuvres médiocres ou mauvaises, la difficulté de les découvrir, la fatigue inévitable qui en résulte, disposent mal l'esprit, et le portent à se montrer de prime abord mécontent et sévère.

Il serait injuste de rendre les artistes victimes de cette prédisposition, dont le jury, par son excessive indulgence, est seul responsable. La facilité avec laquelle il donne accès au Salon à des toiles sans valeur, est inexplicable et abusive. On en vient à douter de l'utilité d'une institution qui semble, en définitive, ne s'attacher qu'à admettre le plus grand nombre possible de tableaux médiocres. Les vrais amis de l'art peuvent prendre leur parti de l'immense confusion qui résulte de ce système, et lutter contre la fatigue et l'ennui d'explorations réitérées à travers le Salon, mais combien d'autres reculent, découragés dès le début, pour revenir ensuite sur une première impression défavorable. Dans le temps où nous vivons, toutes les questions artistiques prennent une importance inaccoutumée ; le public s'y intéresse et ne demande qu'à y être sérieusement initié. Loin de lui en fournir les moyens, la complaisance du jury retarde son éducation? Nous oserons dire qu'à ce point de vue elle est coupable. Mais ne l'est-elle pas aussi en ce sens qu'elle est loin de profiter aux artistes, et qu'elle déconsidère le jury lui-même ?

Je le répète, cette année, l'exposition est riche en bons tableaux ; aussi ne perdrons-nous pas notre temps devant des œuvres mauvaises, si grandes et prétentieuses qu'elles puissent être. Ainsi nous n'étu-

dierons pas l'immense toile de M. Yvon. Jamais composition plus compliquée, plus fade et plus confuse ne s'est produite avec pareille confiance! Les figures sont sans expression et sans beauté, les draperies roides manquent d'élégance, et la peinture, sans consistance et creuse, donne à cette œuvre l'aspect d'une immense chromolithographie. M. Yvon vient de porter un coup terrible à sa réputation.

Un autre artiste a commis aussi une grosse erreur : c'est M. Victor Giraud. Ce jeune peintre, entraîné par l'idée de créer une œuvre originale et savante, a entrepris de nous faire assister à une fête égyptienne. Malgré son désir de nous intéresser, il y a peu réussi. La société la plus distinguée de l'époque se trouve réunie sur une terrasse toute tapissée de fleurs et de verdure, et regarde sans le moindre enthousiasme les différents exercices d'adresse qu'exécute devant elle un personnage maigre et disloqué. Je ne m'en prendrai pas à M. V. Giraud de la manière dont les spectateurs sont habillés, car il a dû puiser aux meilleures sources tous ses renseignements. S'il était dans le goût de ce temps de se vêtir d'étoffes aussi criardes, de blesser la vue par des couleurs aussi dures, aussi heurtées, quel effet déplorable ne résulte-t-il pas d'un tel assemblage dans une œuvre d'art ! Il y a pourtant bien du talent dans cette grande toile, malgré l'impression choquante qu'elle produit ; le dessin est souvent heureux, la peinture est solide et très-adroite, surtout dans les étoffes et les accessoires. Pour n'en donner qu'un exemple, voyez cette jeune femme vêtue de bleu et tournée vers l'homme qui tient et caresse un oiseau. La pose et l'arrangement ne sont-ils pas pleins de charme.

Mais les têtes sont presque toutes trop noires et trop modernes ; elles manquent d'expression, et c'est un grave défaut dans une œuvre où les personnages sont si nombreux. A l'imitation de certains chanteurs qui n'ont d'autre puissance que celle des cris, M. Giraud a cru faire acte de coloriste en demandant à sa palette les tons les plus bruyants ; il a confondu la violence avec la véritable force, et son tableau sans harmonie ne profitera pas à sa jeune renommée.

Je ne dirai rien du grand tableau de M. G. Doré, qui ne veut pas, malheureusement, renoncer à la peinture, et avant de parler des tableaux de MM. Tony Robert-Fleury et Matejko, je ne ferai que jeter un coup d'œil sur les peintures religieuses qui, pour être en fort petit nombre, ne sont pas pour cela plus remarquables. J'y suis amené par le grand tableau de M. Romain Cazes : *la Mission des Apôtres*. Debout au milieu de ses disciples, le Christ, étendant les mains pour les bénir une dernière fois, leur ordonne de se disperser dans le monde entier, et d'enseigner toutes les nations. M. Cazes n'a

pas tenté de donner une forme nouvelle à ce sujet si souvent traité. Fervent disciple d'Ingres, il a cherché surtout la simplicité des lignes, la correction du dessin, et il a réussi à faire une œuvre recommandable.

La Mort de la Vierge, par M. Bin, n'offre aucune qualité saillante, et *la Pentecôte* de M. Giacomotti n'enrichira pas beaucoup l'église de Saint-Etienne du Mont. Je n'ai pas retrouvé dans cette pâle toile, le pinceau habile et chaud parfois, d'un artiste qui nous a donné tant de jolis portraits.

M. Laurens n'a pas réussi davantage dans le tableau qu'il intitule: *le Christ chassé de la synagogue*. L'artiste a choisi le moment où le Christ prononce ces paroles : « En vérité je vous le dis, aucun prophète n'est accueilli dans sa patrie. » Et il nous le montre descendant en toute hâte les marches de la synagogue. Or, si le Christ a voulu subir l'humiliation d'être méconnu et chassé du temple, il n'a pas perdu pour cela cette dignité suprême qui doit rester en toute circonstance l'apanage de la divinité. M. Laurens n'a pas compris que la fuite même ne pouvait la lui faire perdre. Je dois reconnaître pourtant que certaines parties de ce tableau sont bien dessinées, et que la peinture, dans les nus surtout, est d'une vigueur très-remarquable. Citons encore, sans nous y arrêter, *la Voie Douloureuse*, de M. Chazal, *la Charité*, de M. Maison, *le Serpent d'airain*, de M. Maillard, qui a entrepris une tâche au-dessus de ses moyens, et *la Décollation de saint Jean-Baptiste*, par M. Puvis de Chavannes, qui dissimule les qualités de son dessin sous un archaïsme de convention. Un tout petit tableau, seul, cette année, me paraît conçu dans un sentiment vraiment religieux. Je dis trop en l'appelant un tableau; c'est à peine une ébauche de quelques centimètres, et je me hâte d'ajouter combien il est regrettable que M. Delaunay n'en ait pas fait une œuvre plus importante et terminée. Elle représente le Calvaire, non, comme il arrive trop souvent, un Calvaire de convention, où l'artiste a mis sa propre imagination à la place de la vérité historique, mais le Calvaire de l'Évangile dans toute sa sublime simplicité. Le grand drame de la croix est fini; le Golgotha est désert. Seules, Madeleine et Marie sont demeurées au pied de la croix, la première brisée sous le poids de ses fautes et de son désespoir, Marie affaissée et succombant à sa douleur de mère sans doute, mais en même temps relevée et soutenue par un sentiment plus puissant encore et tout divin qui lui donne à cette heure de désolation, la sublime énergie de se tenir debout, selon la parole de l'Église : *Stabat Mater dolorosa*. Ce double sentiment a été bien compris et heureusement rendu par M. Delaunay. Toute sa petite toile est empreinte d'un caractère touchant et vraiment religieux, trop rare à notre

époque pour n'être pas signalé. Hâtons-nous d'arriver aux grandes toiles de MM. Robert-Fleury fils et Matejko.

Nul de nous n'a oublié les débuts si brillants de M. Tony Robert-Fleury, dont *les Massacres à Varsovie* avaient si fort impressionné le public et les artistes : le public, par l'émotion vraie et sans emphase du sujet; les artistes, par l'audace de la peinture largement exécutée.

Cette année, le jeune peintre reparaît avec une œuvre colossale, qu'il intitule : *le Dernier jour de Corinthe*. Le sujet lui-même manque de cet intérêt tout moderne qui avait tant aidé au succès du précédent tableau. Nos cœurs avaient été soulevés d'indignation à la vue de cette multitude de victimes sans défense attendant la mort avec résignation. L'horreur du sujet, la pensée que de telles infamies avaient lieu de nos jours, presque sous nos yeux, et que l'artiste retraçait, sans l'exagérer, une des grandes hontes de l'histoire contemporaine, toutes ces conditions avaient puissamment contribué à l'effet produit par cette composition. Il n'en est pas de même cette fois. Si terribles qu'elles aient pu être, les suites de la bataille de Leucopetra ne sauraient nous passionner au même degré. Examinons néanmoins comment l'artiste a compris l'interprétation qu'il pouvait leur donner. Je lis au livret : « Le troisième jour après la bataille de Leucopetra, le consul Mummius entra dans Corinthe évacuée et privée de défenseurs... Les femmes et les enfants furent vendus comme esclaves. Plusieurs habitants périrent dans les flammes, pendant que la ville, après avoir subi un horrible pillage, était détruite au son de la trompette. Le feu ayant été mis aux édifices, tout l'espace compris entre les murs s'embrasa. » Or, le drame, si je ne me trompe, c'est l'incendie de la ville, l'enlèvement des femmes et des enfants, l'ardeur des soldats au pillage. — M. Tony Robert-Fleury ne l'entend pas ainsi. — Il s'était promis de nous prouver qu'il sait rendre les grâces et les beautés d'un corps de femme ; aussi qu'a-t-il fait? Il nous a transportés sur une place publique, aux pieds de la statue de Pallas. Là, toutes les femmes et les jeunes filles de Corinthe se sont réunies pour demander aide et protection à la déesse. Dès lors il ne dépend plus que de l'artiste de les montrer drapées ou nues, couchées ou debout, vues de dos ou de face. A peu de frais, ce tableau pourrait se transformer en une scène de peste, ou en un marché d'esclaves ; il n'y perdrait aucune de ses qualités. Mais je ne veux pas insister plus longtemps sur les côtés défectueux de la composition. Depuis 1866, M. Tony Robert-Fleury a beaucoup étudié, il a beaucoup appris, et, il faut bien l'ajouter, il a beaucoup retenu. Le dessin, sauf certain dos d'homme à droite du tableau, est presque toujours correct et élégant ; les mouvements sont heureusement

compris, et l'on sent que l'artiste a mis tous ses soins à parfaire son œuvre. Le modelé est très-heureusement accentué, la couleur, chaude parfois, toujours harmonieuse. Il y a dans ce tableau une somme très-grande de talent dépensée; ce qui manque, c'est la jeunesse. En l'étudiant, on se sent comme poursuivi par de vagues réminiscences, par un souvenir de Lethière et de Chassériau que l'on voudrait éloigner, et l'on regrette chez un si jeune homme l'absence d'originalité. Quoi qu'il en soit de mes critiques, il faut savoir gré à M. Tony Robert-Fleury d'avoir entrepris et mené jusqu'au bout avec autant de conscience une œuvre de cette importance, et la médaille d'honneur que le jury lui a décernée vient justement récompenser tant d'efforts consacrés à un travail sérieux, à un art élevé.

En face de ce tableau, se trouve celui de M. Matejko. Nous assistons à la *Diète de Lublin* : Dans une vaste salle aux riches tentures, se trouvent réunis les plus grands seigneurs de la Pologne et de la Lithuanie. En présence du vieux roi Sigismond, déjà presque perclus, sénateurs et nonces viennent tour à tour s'agenouiller et consacrer, par un serment prêté sur l'Évangile, l'union définitive des deux peuples. — Cette œuvre est de tous points très-remarquable. La couleur est extrêmement riche ; l'artiste a su varier les mouvements et donner aux personnages de fières expressions ; les vêtements et les étoffes, peints avec une grande recherche de détail et un fini très-minutieux, ne nuisent en rien à l'unité du tableau. Je ne trouve à reprendre que la figure du jeune page agenouillé dans le coin à droite : elle est inutile et prétentieuse. M. Matejko, dont le nom n'est pas nouveau pour nous, a fait une belle œuvre, la meilleure de toutes celles dont j'aie parlé jusqu'ici.

Passons maintenant à des tableaux de moindres dimensions, et arrêtons-nous tout d'abord devant la *Francesca* de M. Cabanel. — Francesca est étendue sur un lit de repos, la tête renversée sur le bras gauche qui tombe le long de la couche funèbre. A terre, la main sur son cœur, Paolo mourant tourne les yeux une dernière fois vers celle qu'il a tant aimée. Dans le fond, un homme soulève une draperie, et contemple les deux assistants : c'est Lanciotto, le meurtrier. Scène terrible ! Mais non, M. Cabanel sait trop ce qu'il doit aux délicatesses modernes, et il leur épargne les émotions violentes. On se demande si Francesca est morte ou endormie? La douleur, en tout cas, n'a laissé aucune trace de son passage sur son visage, et sa jolie bouche semble murmurer encore des paroles d'amour. — Paolo, si prétentieusement étendu à terre, n'impressionne pas davantage ; les quelques gouttes de sang qu'on aperçoit sous sa main gauche permettent seules de deviner le terrible drame auquel on assiste. Les vêtements des deux amants sont intacts de toute souillure et de tout

froissement ; pas un pli n'a été dérangé, et c'est merveille de voir avec quelle propreté on peut faire deux victimes.

M. Cabanel qui, en dehors de ses portraits, nous a donné de si jolis tableaux de genre, se laisse de temps à autre entraîner à des tentatives malheureuses dans le domaine de l'histoire. Son talent très-fin, très-élégant (il vient de le prouver une fois de plus), mais sans puissance, n'a pas les qualités viriles nécessaires pour s'attaquer à des sujets où la passion joue un si grand rôle. Le sentiment dramatique lui fait défaut ; son dessin perd tout accent, son modelé est insuffisant. Le soin toujours égal avec lequel il peint les chairs, les draperies et les accessoires, nuit à l'effet et n'arrive à nous donner qu'une imitation de Delaroche incolore et molle.

Avec combien plus de plaisir nous nous arrêterons en temps et lieu devant le portrait de madame la duchesse de V..., un des meilleurs que M. Cabanel ait jamais signés !

Dans cette manière lisse et soignée, je citerai, sans m'y arrêter, *le Boudoir* de M. Perrault, la *Velléda* de M. Landelle, *la Baigneuse* de M. Merle, autant d'œuvres qui semblent dues au même pinceau, et la *Graziella* de M. Sellier, fade et grise, et dont l'artiste a fait une sorte de Mignon vêtue à l'italienne, et j'arriverai à quelques œuvres moins perfectionnées, mais plus énergiquement peintes. Le *Persée* de M. Blanc, par exemple, est une œuvre virile, d'un dessin fier et déjà savant, qui permet de beaucoup espérer de ce jeune pensionnaire de la villa Medici. La *Fête juive à Tanger* de M. Dehodencq n'est pas irréprochable ; la toile est trop grande pour un sujet aussi peu intéressant, et on se souvient malgré soi de la *Noce juive* de E. Delacroix. Il y a pourtant des qualités de premier ordre dans ce tableau, et la couleur y arrive souvent à une vraie puissance. Si les musiciens accroupis à terre sont plongés dans une obscurité regrettable, en revanche, la jeune femme juive qui assiste debout à la fête est d'un mouvement charmant, et se détache en lumière du reste du tableau. Je conseillerai seulement à M. Dehodencq d'apporter plus de soin à son dessin, de se défier de la fougue de son pinceau lorsqu'il peint un visage, et d'atténuer la crudité de certains rouges criards auxquels il semble avoir voué une affection toute particulière.

Regardez maintenant la *Femme fellah* qu'expose M. Bonnat. Elle s'avance portant son enfant sur ses épaules, et elle le soutient de ses deux bras. Ce n'est là qu'une étude, et l'on pourrait trouver un peu de confusion dans l'enchevêtrement des jambes et des bras autour de la tête. Mais qui ne voit la vigueur de cette peinture, le merveilleux relief du modelé et l'élégance du dessin? A coup sûr, M. Bonnat lui-même doit préférer cette œuvre toute simple à sa grande *Assomption* de l'année dernière.

Le pinceau de M. Hébert n'a pas des accents aussi énergiques. Qu'elle est fière et belle pourtant, malgré ses lèvres épaisses, cette brune fille de l'Italie, la main gauche appuyée sur la hanche. Ce n'est plus le type mélancolique et maladif que tant de fois nous avons vu déjà; l'ardent soleil du Midi a donné des tons chauds à ces chairs, la vie bat largement dans cette poitrine qui semble se soulever. Un critique sévère pourrait bien découvrir quelques mollesses dans les pieds et dans le bras gauche ; le dessin de la vieille femme accroupie lui paraîtrait surtout insuffisant. Mais ce sont là de légers défauts ; oublions-les pour admirer l'heureux effet du bras droit qui, vu en raccourci, se perd dans l'ombre du paysage, la douce et pénétrante expression des yeux noirs et le style élevé que l'artiste a su mettre dans cette figure. La peinture est plus ferme que d'habitude, le modelé plus accentué, les draperies, d'une teinte rosée toute suave, sont ajustées avec un art exquis. Je ne crois pas me tromper en disant que M. Hébert n'a jamais mieux fait.

Rendu célèbre par une étude de femme exposée il y a deux ans, M. Lefebvre a cherché un nouveau succès dans une nouvelle étude. *La Vérité* est représentée debout, la jambe droite pliée; la main droite, élevée au-dessus de la tête, tient un miroir sur lequel viennent vivement frapper les rayons du jour. Je ne demanderai pas à M. Lefebvre de m'expliquer comment il a compris et distribué la lumière dans cette toile : je la prends telle qu'il me l'offre. La tête est laide et commune; le nez surtout, qui ne suit pas le mouvement de la bouche, est particulièrement disgracieux. Mais tout le corps, depuis le cou jusqu'aux genoux, est rendu de la manière la plus remarquable; il est impossible d'arriver à un dessin plus correct, à un modelé plus sobre et plus vrai. L'art de la peinture est poussé aussi loin que possible, sans fatigue, sans maigreur, et tout ce morceau est un chef-d'œuvre d'exécution. Pourquoi faut-il que les jambes laissent tant à désirer, la droite surtout qui, peinte dans la demi-teinte, semble presque cassée. L'effet général du tableau n'est pas heureux : la hauteur excessive de la toile impressionne désagréablement, le choc du jour sur le miroir détourne l'attention aux dépens de l'ensemble; la figure tout entière se détache trop blanche sur un fond noir et opaque que rien ne motive. Malgré ces défauts, M. Lefebvre a fait preuve d'un talent sérieux, et certainement il est en progrès sur ses œuvres précédentes.

Je n'en dirai pas autant de M. Lévy, dont le Midas est plus prétentieux que réussi. Midas vient de refuser à Apollon la couronne de la victoire, et l'accable de ses sarcasmes. Apollon est vu de face : la tête seule, à demi tournée vers Midas, se présente de profil. Le mouvement des lèvres, plein de dédain, est habilement rendu; mais dans ce

corps maigre et chétif, et sous cette apparence enfantine, on ne saurait reconnaître le dieu dont les anciens avaient fait le type de la beauté. Le dessin, qui vise à l'élégance, n'est que maniéré et anguleux ; la couleur, sous prétexte d'être lumineuse, est fade, et la recherche de la bizarrerie dans les étoffes et les accessoires ne parvient pas à rendre ce tableau intéressant.

A la *Vénus* de M. Bouguereau, d'un dessin rond et vulgaire, je préfère beaucoup son *Vœu à sainte Anne*, dont j'aurais dû parler plus haut. Dans ce tableau les visages sont jolis, les poses naïves et gracieuses, et les lueurs des bougies motivent ces jeux de lumières auxquels M. Bouguereau semble attacher une si grande importance, et que M. Cot a imités avec succès dans sa *Méditation*.

La Baigneuse de M. Schützenberger est une étude consciencieuse. Je demanderai pourtant à l'artiste si la mythologie ne lui fournit pas assez d'occasions de faire du nu chaste, pour qu'il évite d'insister, comme il a fait cette année, sur le côté trop réaliste d'un pareil sujet.

Parmi les œuvres décoratives, je citerai celle que M. Bouvier intitule : *le Printemps*. Il est représenté par une jeune femme assise au milieu des branches d'un pêcher couvert de fleurs ; on trouve dans l'ensemble de ce tableau, à défaut d'une grande beauté, je ne sais quoi de chatoyant et de nouveau qu'il faut signaler. Enfin, après avoir nommé MM. Faivre, Mazerolles, Faure et Voillemot, qui tous ont fait preuve d'élégance et de savoir, il nous reste à parler de l'œuvre la plus originale du Salon, de celle qui fait sensation entre toutes, qui frappe et étonne d'abord, puis bientôt attire et captive le public, plus encore par l'immense talent dont elle fait preuve que par son extrême étrangeté : j'ai nommé la *Salomé* de M. Regnault. Est-il encore besoin de décrire ce tableau que tous ont remarqué ? Salomé, assise sur un tabouret incrusté de nacre et d'ivoire, a posé sur ses genoux le bassin destiné à recevoir la tête de saint Jean-Baptiste. Sa main droite repliée s'appuie sur la hanche ; la gauche semble jouer avec le couteau qui doit servir à la décollation. Ne nous arrêtons pas à l'expression cynique, au rire sauvage qui se lisent sur le visage de la jeune fille, à la joie cruelle que l'artiste a si heureusement rendue. Appelons, comme le veut le livret, cette figure Salomé, mais sans donner grande importance à ce titre, et attachons-nous à étudier la merveilleuse adresse déployée par M. Regnault et les qualités de coloris exceptionnelles qui distinguent son œuvre et qui en font le principal mérite.

Jamais peintre n'a couru, de son plein gré, au-devant de plus redoutables difficultés ; jamais victoire plus éclatante n'a couronné pareille audace. Ce tableau semble éclairer la salle où il est exposé,

tant la lumière en est vive et les tons éblouissants. La figure entière de Salomé se détache sur un rideau de satin jaune; les draperies qui tombent de ses épaules demi-nues, le vase de cuivre qu'elle tient sur ses genoux, l'écharpe orientale, si légère, si brillante d'or et de broderies qui voile ses jambes, la peau de tigre que foulent ses pieds, tout dans ce tableau épuise les différentes nuances de jaune, sans monotonie, sans dureté, dans une harmonie qui saisit et fascine. Les accessoires sont traités de main de maître : le modelé des chairs est, dans les demi-teintes surtout, d'une exquise délicatesse; et les pieds, dont les doigts posent à peine dans d'élégantes mules, sont ravissants de grâce et de finesse.

Une pareille toile devait être un chef-d'œuvre, sous peine d'arriver au comble du ridicule. Le succès lui a été assuré dès son apparition, et le talent du jeune peintre est désormais incontesté. On peut à la vérité ne pas aimer ce tableau ; il est impossible de ne pas l'admirer. Est-ce à dire que nous n'ayons plus rien à demander à M. Regnault? que la voie où il entre soit celle où il doive rester? qu'il est digne de lui de nous étonner par une habileté hors ligne, sans chercher à se révéler comme compositeur? A-t-il dès le début dit adieu au grand art, à la grande peinture historique? Je ne veux pas le croire. M. Regnault a beaucoup voyagé, et le temps seul, j'en suis convaincu, lui a fait défaut pour entreprendre l'œuvre importante qui nous donnera la mesure complète de ses forces et que nous attendons avec confiance.

II

Entre tous les portraits du Salon, le plus remarquable est sans contredit celui de madame la duchesse de V... par M. Cabanel; je suis heureux de constater et l'effort de l'artiste et le succès qui vient justement l'en récompenser. Disons dès l'abord que M. Cabanel a été merveilleusement servi par son charmant modèle. A son pinceau séduisant, mais un peu mou, ne conviennent pas les fières beautés et les fortes carnations; mais, au contraire, en présence d'un type de femme essentiellement parisien, c'est-à-dire d'une complexion amaigrie et fatiguée par les habitudes du grand monde, il trouve des pâleurs exquises, des élégances simples, et la souffrance elle-même n'est pas sans séduction.

Accoudée sur la main gauche, le bras droit posé horizontalement sur les genoux, madame de V... est vue presque de face. Rien de plus naturel que cette pose. Une simple robe noire recouverte d'une gaze légère laisse deviner les épaules; pas de bijoux, rien qui dé-

tourne l'attention. M. Cabanel me paraît avoir donné, cette fois, la mesure complète de ce qu'il peut dans un genre où il excelle. Le dessin de la figure est charmant, ainsi que celui des bras et des mains. Mais ce qu'il faut surtout admirer, c'est la demi-teinte transparente et dorée dans laquelle l'artiste a si savamment modelé le visage, et en particulier le front et les yeux, ces yeux qui semblent puiser un charme nouveau et étrange dans leur irrégularité même. Cette toile fait le plus grand honneur à M. Cabanel et nous donne le droit d'exiger beaucoup de lui à l'avenir.

Les portraits de Mgr Bauër et du P. Hyacinthe sont tous deux très-regardés. La curiosité a beaucoup plus à réclamer dans ce succès que l'art, et je ne ferai à leur sujet qu'une seule remarque, c'est que tous deux sont dus à des pinceaux de femmes. Et pendant que nous parlons de peintures exécutées par des femmes, arrivons aux portraits exposés par mademoiselle Jacquemart.

Celui du maréchal Canrobert est traité de la même façon que celui de M. Duruy dont on a tant parlé l'année dernière ; je ne le trouve pas aussi bon : les mains surtout, rondes et boursouflées, sont très-inférieures au reste de l'œuvre. La figure est vivante, vigoureusement enlevée et très-ressemblante ; la pose, fière et un peu hautaine, est bien trouvée et d'un heureux effet. Quant au portrait de madame de B..., je n'en veux pas parler ; il y aurait trop à reprendre. Mademoiselle Jacquemart, confiante dans ses succès passés, a accepté une tâche au-dessus de ses forces. Elle ne s'est pas rendu compte de la difficulté qu'elle rencontrerait lorsqu'elle voudrait entourer d'air un personnage, donner de la grâce aux étoffes, de l'intérêt aux accessoires. Les portraits de MM. Duruy et Canrobert ont montré ce qu'elle peut faire avec succès ; celui de madame de B... indique ce qu'elle ne doit pas tenter encore.

Bien différents l'un de l'autre sont les deux portraits de M. Jalabert. Le premier, sérieux et plein de distinction, représente la grande-duchesse de Russie. La tête est soigneusement étudiée, les mains élégantes, et l'ensemble a un aspect imposant et d'un caractère élevé qui fait à ce portrait une place exceptionnelle dans l'œuvre de M. Jalabert. La robe de satin blanc recouverte de riches dentelles complète un ensemble qui serait irréprochable si l'artiste, trop désireux de la perfection, n'était arrivé à une certaine mollesse dans l'exécution. Dans le second, au contraire, celui de madame G..., tout est spirituel et charmant, tout, jusqu'à la manière un peu embarrassée dont madame G... porte ce costume d'emprunt.

Je ne m'arrêterai pas aux portraits de M. Pérignon. Malgré l'extrême ressemblance, celui de M. de Girardin ne saurait être admiré au point de vue artistique, et quant à celui de madame d'E..., je re-

connais qu'il est peint avec grand soin. Je citerai rapidement un portrait de femme très-consciencieux, mais d'une couleur fausse et désagréable, signé Lehmann ; un autre, par M. Thirion, d'un sentiment fin et d'une expression maladive qui impressionne ; et enfin celui de M. Listz, par M. Layraud qui n'a pas su profiter du profil magnifique de son illustre modèle, et l'a peint de face, les bras croisés sur la poitrine, la tête haute, le regard menaçant. C'est ressemblant, sans doute, mais d'une manière forcée, et la qualité de la peinture ne rachète pas les défauts que nous venons de signaler.

Il nous reste à parler de trois portraits qui fixent particulièrement l'attention par des mérites d'un ordre différent. Celui de M. Leibl se fait remarquer par une coloration vive et chaude. Qu'il me soit permis, en le louant, de faire mes réserves. J'admire certainement l'adresse déployée par l'artiste dans cette toile ; je reconnais que les yeux sont vivants et expressifs, que la couleur est fine, que le tableau a une certaine tournure qui attire et frappe l'œil. Mais tout cela n'appartient pas assez en propre à l'artiste; on sent trop le souvenir de Rubens, de van Dyck, de Rembrandt même ; il y a du talent, mais surtout un talent d'imitation. Aussi ne puis-je partager l'enthousiasme exagéré que j'entends exprimer devant cette œuvre. Si du moins l'artiste avait imité les beaux portraits des maîtres qu'il affectionne ! Mais non : il s'est contenté d'en pasticher les esquisses, et, pour faire de M. Leibl un éloge complet, j'attendai qu'il ait déployé le même talent dans une œuvre plus sérieuse et plus terminée.

Dans le portrait de M. Lefebvre, au contraire, chaque détail a été étudié avec une minutieuse attention, et le hasard, qui sert quelquefois si heureusement les peintres, n'y a pas trouvé la moindre place. Cependant il ne me satisfait pas : la tête est mal dessinée, le côté gauche du front manque de perspective, il ne fuit pas; les mains, si recherchées, sont disgracieuses aussi : l'index de la gauche est d'une longueur démesurée, tandis que le pouce, dont le raccourci est mal dessiné, semble d'une petitesse inexplicable. Les chairs sont trop rosées, la robe jaune d'un ton criard et d'une facture pénible. Et pourtant, que de talent M. Lefebvre a dépensé pour arriver à ce médiocre résultat ! Certaines parties sont excellentes : les épaules, par exemple, et les bras sont du dessin le plus pur et d'un contour distingué ; le corps se devine bien sous le corsage. Mais qu'il y a loin de là au portrait de jeune fille que M. Lefebvre exposait en 1868.

Aucun des reproches que nous venons de faire à M. Lefebvre ne peut être adressé à M. Carolus Durand. Son grand portrait de madame F... enlevé d'une brosse pleine de fougue et d'audace, surprend

par des défauts et des qualités d'un genre tout opposé. Le dessin serré, le modelé fin, la recherche de la ressemblance intime ne sont pas le fait de M. Durand, et pour dire toute ma pensée, cette toile est plutôt un tableau qu'un portrait. Une tête ainsi peinte en pleine pâte ne saurait échapper à certaines brutalités, à certains heurts dans le coloris qui ne s'harmonisent pas avec la finesse et la grâce réclamées par un portrait de femme — témoins les reliefs de couleur qui accusent la lumière sur les pommettes, témoin encore le manque d'élégance de la main gauche qui est dégantée ; les chairs sont lourdes, les attaches sans distinction. Toutes ces critiques, au reste, n'ont aucunement pour but d'attaquer le talent très-puissant de M. Durand ; elles tendent seulement à le détourner de s'adonner de préférence aux portraits de femme, quel que soit son succès cette année. Qu'il observe autour de son œuvre l'impression qu'elle produit. Que regarde-t-on ? que loue-t-on ? La robe, le satin, l'éclat de la couleur ; toujours le vêtement, jamais la tête.

J'avoue, malgré ma très-vive admiration, que je ne trouve pas cette peinture faite pour nos élégances. Il y a là comme une note fausse, comme un manque de respect pour les visages féminins. M. Durand a du talent ; il en a même beaucoup, et le jour où il s'attaquera à des sujets où la puissance est nécessaire, où l'audace des empâtements n'est pas un défaut, il y réussira en maître. S'il veut au contraire poursuivre la direction qu'il a choisie depuis deux années, il aura besoin de soigner un peu plus son dessin, de peindre les chairs avec plus de finesse, et d'acquérir de la distinction. Et il le pourra le jour où il en aura la volonté, car il sait donner du charme et de la grâce à sa peinture ; voyez plutôt ce joli portrait d'enfant qu'il expose et qui semble un petit Velasquez frais et rose.

III

Que de jolis tableaux nous avons à examiner maintenant, que de sujets variés, spirituels ou tristes, mondains ou militaires, gracieux ou sévères, coquets ou rustiques. Car notre petite école, qui proportionne la taille de ses tableaux à l'exiguïté de nos demeures modernes, excelle dans le tableau de genre.

Le plus remarquable nous est pourtant envoyé par un peintre hongrois : M. Munkacsy. « En Hongrie, dit le livret, trois jours avant l'exécution, le public est admis dans la prison à visiter le condamné qui va expier son crime. » L'artiste nous fait savourer

toute l'horreur de cette exhibition plus cruelle encore que la mort. Le condamné est là, les pieds rivés au sol, le regard éteint, livré à la curiosité du public. Derrière lui le soldat qui le garde; devant, sur une table qui le sépare des visiteurs un crucifix éclairé par deux bougies. Immobile, il baisse les yeux, laissant passer devant lui ces hommes et ces femmes qui viennent examiner comment est fait un condamné à mort. A quoi songe-t-il? A sa fin prochaine? peut-être; à sa femme qui, tout près de lui et dans une attitude navrante, cache son visage dans ses mains et sanglote en silence ; à son fils enfant, qu'il peut apercevoir sans lever les yeux, car le pauvre petit inconscient du mal qu'il fait à son père, s'est approché de lui et le regarde. Mais ce malheureux souffre surtout de l'opprobre qui lui est infligé, de ce supplice horrible enduré pendant trois jours qui semblent ne pas finir.

Et cependant s'il osait interroger les visages de ceux qui l'entourent, il n'y lirait ni sarcasme, ni insulte : tous depuis les plus âgés jusqu'aux plus jeunes sont émus et gardent un silence respectueux. Le seul bruit qui se fasse entendre de temps en temps est celui de la pièce de monnaie que le visiteur charitable dépose dans la sébille pour faire dire des messes à l'intention du mort! Bruit horrible pour le condamné, moment sinistre où la pitié même devient une cause de souffrance et semble presque une cruauté!

Chaque expression est cherchée à la source de l'émotion vraie, et finement rendue : un enfant de dix ou douze ans, poussé par la curiosité, est parvenu à se glisser dans l'obscure prison, presque au premier rang. Mais, arrivé là, comme on sent que la peur le gagne, et que tout en avançant, il se demande s'il n'a rien à redouter, et s'il ne ferait pas mieux de se retirer. De même dans chacun des groupes, les différentes nuances du sentiment sont exprimées avec une vérité parfaite et saisissante. Une vieille femme ne peut supporter l'horreur de ce spectacle et cache sa tête sur le bras de son fils, grand gaillard à l'air vicieux pour lequel peut-être elle redoute un sort semblable. Ailleurs, une toute jeune fille n'ose trop s'avancer, et tremblante se penche pour apercevoir l'infortuné dont les heures sont fatalement comptées. Tous les personnages de cette scène de deuil sont douloureusement impressionnés; seul un garçon boucher, la pipe à la main, affecte de paraître inaccessible à toute émotion, même dans ce sombre asile de la mort. Mais j'en ai trop dit, il faut voir et étudier ce tableau. Le drame y est complet, dans toute son horreur.

La peinture est ferme, le dessin très-correct et soigné. Je sais que l'on reconnaît un peu trop la manière de M. Knauss, et que l'on pourrait trouver le tableau un peu sombre, même en tenant compte

du lieu où la scène se passe. Mais sans m'arrêter à ces reproches, j'applaudis à l'effort heureux de M. Munkacsy qui a su impressionner sans tomber dans le mélodrame.

Las de tant d'émotions, écoutons un instant le joyeux rire de MM. Vibert et Zamacoïs qui, tous deux cette année, ont touché juste, sont gais avec esprit et mordants sans trivialité.

M. Vibert a exposé un *Gulliver endormi dans l'île des Lilliputiens*. Ceux-ci profitant de son sommeil l'ont enchaîné et le pillent ; les uns, à l'aide d'un fort cabestan cherchent à lui enlever son pistolet, arme formidable et immense; les autres fouillent avec curiosité l'intérieur de sa montre et en brisent les ressorts. C'est tout un monde agité qui va et qui vient autour du monstre. Le défaut du tableau se trouve dans la figure même de Gulliver, qui ne se comprend pas assez facilement. La crainte de lui donner trop d'importance a conduit l'artiste à ce résultat regrettable. Mais combien de qualités rachètent ce léger défaut. Avec quel soin minutieux et quel vrai talent sont peints et dessinés tous ces petits personnages, quel éclat dans leurs costumes, quelle variété dans les gestes et les physionomies ! Avant de quitter M. Vibert, arrêtons-nous un instant devant le petit tableau qu'il intitule : *un Importun*. Laissons de côté sa jeune femme et son cavalier, deux figures qui n'offrent pas de qualités bien supérieures ; mais cet abbé qui s'avance demi-courbé et s'excuse humblement de troubler un si charmant tête-à-tête, n'est-il pas une petite merveille d'exécution ? Quelle malicieuse et sournoise ironie dans ses yeux et quelle joie hypocritement déguisée dans le sourire à peine indiqué de la bouche !

De M. Vibert à M. Zamacoïs il n'y a que la distance du sourire au rire plus franc et plus ouvert. Comment garder son sérieux devant ce tout petit tableau où l'artiste a représenté un domestique nègre en livrée jaune, déposant ses brosses et ses balais pour s'élancer, les mains sur le cœur, vers un joli buste de femme en marbre blanc et lui déclarer sa flamme.

Cette petite toile est traitée avec infiniment d'esprit et franchement amusante ; mais voici, du même artiste, un autre tableau plus important et d'une raillerie plus fine encore. La scène se passe en Espagne, dans un salon royal. Le jeune prince, enfant de deux ans, couché à plat ventre, est occupé à renverser avec des oranges qu'il fait rouler, une armée de soldats de bois. Auprès de lui, immobile, sa nourrice se tient debout et paraît peu se soucier de ses jeux. Pourquoi en effet s'en préoccuperait-elle ? Vieux et jeunes, généraux, cardinaux, nobles, ne s'empressent-ils pas à l'envie auprès du merveilleux enfant ? Le plus âgé s'efforce de vaincre la douleur de ses rhumatismes et la rigidité de son épine dorsale, pour relever les soldats abattus

par le prince; les autres, subjugués, émerveillés, murmurent des paroles d'admiration. Le cardinal lui-même, tout de rouge habillé, un sourire complaisant sur les lèvres, ne semble-t-il pas fier déjà de l'enfant qui deviendra sans doute son illustre élève?

La peinture est moins pleine, moins solide que chez M. Vibert, le dessin est plus maigre, la couleur moins puissante et trop foncée en général dans les têtes. Mais la scène est délicieuse de malice et le rire désarme la critique.

Jetons un regard sur la petite scène espagnole que M. Worms intitule : *la Vente d'une mule*, et faisons nos compliments à M. Kœmerer, un nouveau venu qui a su rajeunir à force d'esprit un sujet bien rebattu. Ses *Merveilleuses sous le Directoire*, sont très-finement étudiées, et la femme en jupe rouge est du plus vrai comique. Un peu plus de fermeté dans l'exécution et ce sera tout à fait bien.

M. Leloir se range de plus en plus parmi les peintres de genre, et je le regrette, car ses débuts avaient permis d'espérer un peintre sérieux. Assurément les personnages de son *Ralliement*, sont bien dessinés, hardiment campés, et je reconnais qu'ils soufflent avec conviction dans leurs instruments, ces musiciens dont les accords héroïques doivent exciter l'ardeur des combattants pendant l'assaut. La peinture est ferme et puissante, mais sans originalité; elle manque du brio et de l'éclat indispensable à ce genre de tableaux, et M. Leloir ferait bien de revenir aux sujets d'histoire où il trouvera l'occasion de montrer ses qualités de vigueur, inutiles ici.

Savoir amuser le public, tout en faisant de l'art est un don qui n'échoit pas à tout le monde, et chaque année bon nombre d'artistes tentent, sans y parvenir, des efforts malheureux. Voyez, par exemple, le *Sancho* de M. Pille : assis au milieu d'une assemblée de dames richement vêtues, Sancho fait à la duchesse le récit de ses exploits, qu'il raconte sans doute fort mal, car un ennui suprême se lit sur tous les visages. On se souvient peut-être qu'ici même, l'an passé, je ne ménageais pas à M. Pille quelques vérités; je lui recommandais d'étudier le dessin, dont il n'a pas idée, l'agencement des groupes, toujours confus, la perspective dont il n'a aucun souci, enfin je lui conseillais de donner un peu plus de distinction à ses personnages. Il n'en a rien fait, et il serait difficile de trouver un type plus déplaisant que *celui* qu'il a choisi; et je dis *celui* avec intention car tous ses visages se ressemblent; c'est l'égalité dans la laideur. Il y a encore une certaine adresse dans l'exécution des accessoires, meubles et tapis; cela ne suffit pas, et M. Pille est loin d'être en progrès.

Autour d'une nappe étendue sur l'herbe et chargée de mets, M. Tissot a réuni deux couples d'incroyables qui ont la prétention de

trouver beaucoup de plaisir à cette partie champêtre. Les costumes sont plus excentriques que jolis, les têtes n'ont rien de bien séduisant; la jeune femme qui boit, est seule assez réussie. La couleur est désagréable, le dessin anguleux, et cela est d'autant plus fâcheux que M. Tissot a du talent et que ses défauts sont le résultat d'un parti pris. L'espace et le temps me font défaut pour m'arrêter ainsi à tous les tableaux de genre où je trouve du talent. Prenons seulement quelques notes rapides en passant. Parmi nos peintres élégants citons MM. Chaplin dont *la Jeune fille tenant un plateau* est si jolie sous son coquet ajustement; il est impossible de mieux connaître son dix-huitième siècle; Toulmouche très-fin et moderne, mais dont *la Liseuse* rappelle trop *la Phryné* de M. Marchal, qui est resté cette année bien inférieur à lui-même, Heilbuth enfin si lumineux et coquet. Mentionnons encore la *Fête à Venise* de M. Mouchot, la *Marie Touchet* de M. Comte, cet artiste amoureux de la renaissance et toujours si consciencieux dans les sujets qu'il représente, les *Arabes* de M. Boulanger qui s'efforce de faire oublier l'absence de M. Gérome, la *Mosquée* de M. Pasini traitée presque en grisaille mais d'un ton très-fin et argenté, et enfin *la Rue à Jérusalem* qui a fourni à M. Bonnat le motif d'un de ces petits tableaux chauds et colorés qui ont commencé sa réputation. N'oublions pas *la Femme battant du beurre* par M. Millet, et *la Fileuse* de M. Breton d'une expression si sympathique et que nous préférons beaucoup aux *Lavandières* du même artiste.

La peinture de batailles, sauf la charge de cavalerie de M. Meister, n'est représentée au Salon que par de petits tableaux. Nous ne saurions nous en plaindre car nous y voyons la preuve que la paix continue à régner, ce qui est la souveraine victoire. Aussi nos artistes sont-ils obligés de faire appel aux temps passés. M. Detaille choisit un épisode de 1814, et nous intéresse bien plus par le pittoresque des costumes que par la représentation du fait historique. Dans un chemin creux qui passe à travers une forêt, des Cosaques qui viennent d'achever une razzia sont attaqués par des gardes françaises. Le combat de part et d'autre est acharné et les Cosaques poursuivis l'épée dans les reins s'enfuient de toute la vitesse de leurs chevaux. Il faut savoir dire, parfois, des vérités que l'on voudrait taire et blâmer là où l'on voudrait n'avoir qu'à louer. Or si, nous reportant à la dernière exposition, nous revoyons *le Camp de Saint-Maur* si finement observé et si amusant dans ses détails, il devient évident que le tableau qui nous occupe est inférieur au précédent. Pour être juste, ajoutons que si M. Detaille a moins bien réussi, il a beaucoup plus osé, et que les difficultés abordées par lui cette année sont d'une toute autre nature que celles qu'il avait surmontées jusqu'ici. Cette

fois encore dans son tableau nous trouvons des figures très-bien dessinées, des mouvements ingénieux, de grandes finesses d'exécution. Ce qui manque, c'est l'effet. Il règne une triste monotonie dans ce tableau sans lumière et sans ombre, l'air ne circule pas sous ces arbres gris si maigres, et le paysage trop important amoindrit la scène principale. L'an prochain M. Detaille prendra, j'en suis sûr, une revanche éclatante.

En marche ! par M. Protais est un tableau très-curieux par le nombre des personnages; tous ces petits troupiers sont bien dessinés, bien groupés et s'étagent très-habilement depuis les premiers plans jusqu'aux derniers, les mieux touchés peut-être. Mais l'artiste a donné, lui aussi, trop de place au paysage très-lourdement peint et d'un vert désagréable.

Le *Waterloo* de M. Dupray, plein d'entrain et de mouvement, a le tort d'être traité trop en esquisse; il y a de la furie pourtant, hommes et chevaux sont épuisés et incapables de plus longs efforts. Un peu plus de soin et ce tableau deviendrait tout à fait remarquable; tel qu'il est il dénote chez son auteur un sentiment très-personnel et des qualités de mouvement très-rares.

Avant de quitter les peintres de genre, qu'il me soit permis d'exprimer ici le vif regret de ne pas rencontrer à l'exposition un seul des tableaux si extraordinaires de M. Fortuny. Tous les amateurs ont admiré chez M. Goupil les œuvres de ce jeune artiste; il est regrettable que le public n'ait pas été appelé à ratifier par sa sanction suprême l'immense succès qui les a accueillies. Un jour ou l'autre, nous reparlerons de M. Fortuny et étudierons ce talent si original et séduisant.

IV

Il me semble inutile de le dissimuler plus longtemps : à force d'entendre célébrer leurs louanges, et répéter qu'ils sont la gloire de l'école française, nos paysagistes en sont venus à concevoir d'eux-mêmes une si haute opinion qu'ils se croient tout permis, et que plus ils se montrent négligés, plus ils pensent manifester de génie. Les plus célèbres ont donné l'exemple. Souvenez-vous de Dupré, par exemple, ce peintre aux accents si vigoureux. Jadis ses tableaux peints d'une brosse ferme, arrivaient sans exagération à de merveilleux effets, et son passé l'avait mis au rang des plus grands paysagistes modernes. Pourquoi faut-il que, malgré mon admiration pour ce fier talent, je sois obligé de critiquer? C'est que le goût lui-même me paraît blessé par ces empâtements dont il s'est fait, pour

ainsi dire, une manière : ses tableaux aujourd'hui ne sont plus peints, ils sont maçonnés en relief. Et ne dites pas qu'il est entraîné par son tempérament, car, dans l'ardeur de la jeunesse, il savait se contenir et trouver, dans l'étude consciencieuse de la nature, un frein à cette fougue inutile.

Qui donc soutiendrait que le talent de M. Daubigny aussi n'a pas descendu la même pente fatale?

Jadis, lorsqu'il peignait les bords tranquilles de la Seine et de l'Oise, l'eau coulait dans ses tableaux pure et transparente, reflétant l'image de hameaux ou baignant les troupeaux de vaches qui venaient s'y désaltérer. Comme son pinceau alors était frais et printanier, comme il savait jouer, sans faillir, avec les verdures les plus tendres et blanchir de fleurs les branches de ses pommiers. Que sont devenues ces qualités si précieuses depuis quelques années? Sous prétexte d'ampleur, sa peinture est devenue lourde et sans charme ; sous prétexte de vigueur, elle est devenue noire et terreuse. Comparez le tableau qu'il intitule *le Sentier*, à ce verger frais et charmant qui est au Luxembourg et dites-moi si je me trompe en regrettant le charme et la clarté des tableaux d'autrefois.

Et cette plage de Villerville dont les terrains sont d'un vert si cru, les arbres si épais et si peu dessinés, vous semble-t-elle digne des anciennes toiles de M. Daubigny?

Comment la jeune génération, en voyant accepter des œuvres aussi peu faites, presque des ébauches, ne serait-elle pas entraînée, par des exemples venus de si haut, à de coupables négligences? Comment admettrait-elle la nécessité du dessin et des études sérieuses?

Ainsi voyez M. C. de Cock; l'année dernière une *Allée sous bois* fort jolie lui valut un succès ; il se repose déjà. Quoiqu'il ait trouvé un parti pris assez heureux dans l'*Effet d'orage*, et que les terrains du second plan surtout soient bien compris, son tableau est tout à fait médiocre. Le soleil que M. de Cock avait su faire briller à travers les branches des arbres ne se devine plus dans le *Sentier à Sèvres*, peint dans une gamme monotone et grise tout à fait intolérable.

M. Lansyer n'est pas en progrès plus que les artistes dont nous venons de parler ; les tons jaunes de ses feuillages n'ont rien de séduisant, et l'exécution me semble plus molle que d'habitude. Mais c'est assez blâmer, et puisque quelques très-bonnes toiles réclament notre attention, ne la leur ménageons pas.

M. Courbet qui, par des œuvres bizarres et d'une laideur voulue, a longtemps compromis sa réputation, apparaît cette fois sous un aspect nouveau. Pas le moindre scandale, pas la plus légère excentricité.

L'artiste a représenté les *Falaises d'Étretat après l'orage*. Le ciel roule de gros nuages, la mer est houleuse et foncée, les terrains sont encore détrempés. Sur la plage, quelques barques de pêcheurs et c'est tout. Mais avec quelle science M. Courbet a placé les grandes ombres qui indiquent les plans et les anfractuosités de la falaise; quelle transparence il a su leur donner! Comme, d'autre part, les terrains sont fermes et les rochers solidement exécutés! C'est là un morceau de maître, et la critique est désarmée.

J'aime moins la *Mer orageuse;* le ciel est d'un ton puissant, mais lourd, la mer me semble bien noire, et les barques que l'artiste a placées au premier plan sont invraisemblables. Dans une tempête pareille, une vague suffirait pour les réduire à néant. Malgré ces remarques, c'est là encore une œuvre devant laquelle il est impossible de passer indifférent.

Auprès des marines de M. Courbet, bien peu d'autres trouveront grâce. Les deux tableaux de M. Mesdag renferment cependant de précieuses qualités ; la peinture en est un peu molle peut-être, mais il y a un effet émouvant dans les *Brisants de la mer du Nord;* les flots sablonneux frappent les rochers, les oiseaux de mer volent sur la cime des vagues, et un tout petit navire, perdu dans cette immensité, inspire un sentiment de tristesse et de crainte. Tout cela est largement exécuté et plein de vérité. Le second tableau de M. Mesdag représente des bateaux couverts de neige sur une plage. L'aspect en est plein de mélancolie et donne une idée vraie des rigueurs de l'hiver à Scheveningue. Le *Souvenir des côtes de Bretagne*, de M. Artan, se distingue aussi par des qualités très-remarquables. J'indiquerai encore les marines de M. Th. Weber. Son *Naufrage au Tréport* rappelle un peu les marines d'Isabey, avec moins de puissance; la peinture est encore un peu mince, mais il y a un vrai talent, et je m'étonne que jamais médaille n'ait récompensé les efforts constants de cet artiste.

Quittons la mer et revenons à nos paysagistes. Toujours amoureux de la difficulté, toujours courageux dans la lutte, M. Chintreuil expose deux paysages bien différents l'un de l'autre. Son *Effet de lune* représente une plaine immense à peine éclairée par quelques faibles lueurs. Dans cette plaine, un troupeau de moutons paît tranquillement. A droite, la silhouette d'une maison rustique et les bras d'un moulin à vent se détachent sur le ciel sombre. La tâche était bien périlleuse, non-seulement à cause des difficultés d'un pareil sujet, mais encore à cause de la taille même du tableau. M. Chintreuil a réussi, non pas à faire une œuvre agréable, mais à prouver une fois de plus la conscience et la justesse avec lesquelles il observe la nature, ainsi que la variété et la souplesse de son talent. Le *Rayon de*

soleil sur un champ de sainfoin est d'un effet jaunâtre et bizarre, très-exact peut-être, mais fâcheux à imiter. Le ciel dans ce tableau est d'une exécution prétentieuse et maigre, qui donne plus l'idée d'un feu d'artifice que d'une lumière naturelle.

Je n'ai pas sujet de faire de grands éloges à M. Hanoteau : sa *Mare du village* est inférieure à ses précédents tableaux, et son *Appel* ne me plaît pas. Il fallait réchauffer par des tons lumineux et puissants cette toile, trop grande pour le sujet, et donner un peu de vie à tout ce troupeau d'oies et de poules qui accourent à la voix de la fermière. L'artiste, au contraire, s'est maintenu dans une tonalité grise et froide qui ne laisse pas un bon souvenir.

En revanche, j'applaudirai aux efforts de M. Émile Michel, dont l'*Effet de neige* me plaît infiniment. Au premier plan du tableau, une mare entourée de buissons; plus loin, un bois épais derrière lequel on aperçoit des collines dépouillées; des loups errent à l'aventure dans ce paysage sauvage. Les terrains sont couverts d'une neige déjà vieille; les arbres sont roussis, l'eau noire et épaisse; et l'artiste a déployé pour rendre cette scène, qu'il avait si bien comprise, un talent très-remarquable. Ce paysage est certainement un des meilleurs du Salon. Un autre *Effet de neige*, par M. Chenu, mérite aussi d'être signalé; les lointains surtout sont d'une vérité étonnante. Mais je ne m'y arrête pas, ne pouvant me condamner à parler tous les ans du même tableau. M. Chenu est-il donc incapable de faire autre chose que ces éternels personnages noirs sur la neige?

Si nous suivons un instant encore nos paysagistes, nous remarquerons la vue de *la Vallée de Narni*. Dans ce tableau, simplement et largement peint, M. Chevandier de Valdrôme a fait preuve de qualités aujourd'hui trop dédaignées : la conscience et la recherche des belles lignes. MM. Bernier et Ségé nous conduiront en Bretagne. Le premier nous montre un chemin creux dans lequel passent quelques vaches : il y a mis de l'air, de la lumière, et son tableau est très-bien dessiné. Le seul reproche sérieux à faire à l'artiste est la taille exagérée de sa toile. Celle de M. Ségé nous rappelle la lande exposée par M. Bernier l'an dernier, mais la peinture en est plus sèche, la couleur criarde; les arbres sont lourds et monotones. M. Mazure reste fidèle à la Méditerranée, dont il connaît si bien les reflets; les eaux sont charmantes de transparence comme toujours, mais le paysage est bien mollement peint.

Malgré le talent de M. Millet, son champ, je l'avoue, n'excite pas mon enthousiasme. Je reste également insensible devant le paysage de M. Harpignies, malgré la belle ordonnance des lignes : la couleur est par trop fausse. Enfin, je ne ferai que citer les noms de MM. Renié, qui s'est inspiré du chef-d'œuvre de Th. Rousseau, au Luxem-

bourg, Flahaut, dont les verts sont bien crus et trop peu variés, Robinet, à qui l'on devrait décerner un premier prix de patience; et je déclarerai en terminant ne pouvoir découvrir les qualités qui ont pu mériter une médaille au petit paysage de M. Courant : le dessin est puéril, la couleur fade tout au moins, et l'on s'explique d'autant moins cet excès d'honneur, que MM. Chintreuil, Michel et Weber ne figurent pas sur la liste des récompensés.

Le *Troupeau du village* est une toile excellente. M. van Marke aurait pu la rendre meilleure encore, en peignant ses belles vaches avec un peu plus de fermeté; mais il y a un progrès réel, et l'artiste tend chaque année à se dégager de sa tendance à imiter Troyon. Les animaux sont bien dessinés, la couleur puissante et riche, et les lointains, un peu négligés peut-être, peints avec une grande vérité de tons.

Rien n'est abandonné au hasard dans les tableaux de madame Collard : terrains, arbres, animaux, tout y est étudié avec le même soin minutieux. De ses deux paysages, le plus petit est celui que je préfère. Deux vaches noires sous des poiriers aux branches noueuses, voilà tout le sujet, et il a suffi à madame Collart pour faire une œuvre très-remarquable qui nous promet une véritable artiste.

M. Jacque est en progrès, non pour le dessin, toujours excellent chez lui, mais pour la richesse de sa couleur et la fermeté de sa peinture. Je regrette seulement de ne pas voir figurer son nom à la gravure.

M. Chaigneau reste toujours bien terne; il ne parvient pas à égayer ses tableaux d'un rayon lumineux ou d'une note joyeuse, et M. Schenck a malheureusement couvert de plâtre un troupeau de chèvres. Pour n'oublier personne, je citerai encore les chiens de M. Stevens, très-hardiment posés et peints; ceux de MM. Lambert et Mélin, et enfin les vaches de M. Palizzi.

Quelques natures mortes à signaler. Qu'elles sont appétissantes, les prunes de Ph. Rousseau! Que les fleurs de MM. Kreyder et Méry et de madame Escalier sont fraîches! Moins riche de tons s'élève la gerbe de fleurs de M. Chabal-Dussurgey, mais quelle élégance dans la composition, quelle clarté dans l'agencement!

Tables chargées de victuailles, gibiers morts, bouquets de fleurs, fruits et curiosités de toute sorte, abondent à l'Exposition; mais je ne veux pas m'arrêter davantage à ce genre secondaire, et qui ne saurait être sauvé que par des qualités exceptionnelles d'exécution. Avant de quitter la peinture, je veux seulement admirer les deux poissons que M. Vollon a jetés sur une table, et qui lui ont suffi pour faire un admirable morceau de peinture, un chef-d'œuvre de vérité.

Dans les salles des dessins, je signalerai la Cène de M. Bida. Cette composition est d'un beau caractère; je remarquerai seulement que le disciple placé à la droite du dessin est doué d'une carrure démesurée. La *Prédication de saint Paul*, du même artiste, est tout à fait indigne du talent si élevé de M. Bida.

Les deux copies à l'aquarelle exposées par M. Bellay méritent les plus grands éloges. Elles donnent une idée très-exacte des œuvres de Raphaël, qu'elles interprètent avec intelligence. Je ne reprocherai à l'aquarelle de M. Passini, médaillée par le jury, que d'être trop faite. Je citerai enfin les noms de MM. Luminais, toujours un peu lourd; Harpignies, qui choisit mal dans ses cartons et n'expose jamais ses bonnes aquarelles, Vibert, qui n'est pas en progrès, Worms et Simonetti, qui s'efforce de dissimuler l'insuffisance de son dessin sous les chatoiements de sa couleur.

Si nous pénétrons un instant dans les salles de la gravure, nous constaterons que chaque année les graveurs au burin deviennent plus rares : M. Gaillard, par exemple, dont les premières planches avaient révélé un artiste original et savant, se retire déjà et veut faire de la peinture. Je ne puis lui cacher que ses deux portraits sont bien inférieurs à celui qu'il exposait l'année dernière, et je crains qu'il ne se trompe en cherchant comme peintre le succès qui lui était assuré comme graveur.

M. Huot a très-habilement rendu la *Phryné* de M. Marchal : c'est large et puissant. M. Flameng, mal inspiré en choisissant la *Jeune fille* de Gleyre, est resté lourd dans son exécution.

M. Dubouchet a gravé, d'après Raphaël, l'admirable portrait de Baltazar Castiglione, et s'est heureusement tiré de cette tâche difficile. Moins heureux que lui, M. Jacquet est demeuré bien inférieur dans son portrait de Bartolo, d'après Raphaël également.

Enfin, parmi les aquafortistes, plusieurs ont fait preuve d'un véritable talent. Pour la figure, je citerai au premier rang MM. Jacquemart et Waltner, puis MM. Veyrassat, C. Nanteuil, Courtry et Rajon, et pour le paysage, MM. Delauney, Lalanne, et surtout M. de Rochebrune, dont le *Château de Chambord* est très-remarquable. M. Swain a envoyé les plus belles gravures sur bois, et méritait certainement une médaille, puisqu'il est accepté que les graveurs sur bois peuvent en obtenir, ce que je ne saurais admettre. Mais ceux-ci qui, jusqu'à l'année dernière, n'avaient pu être récompensés, s'empressent de se servir les premiers; les étrangers viendront ensuite.

Le portrait de mademoiselle Meyer, par Prudhon, a été merveilleusement lithographié par M. Sirouy; enfin M. Corot a trouvé en M. Vernier un interprète assez intelligent pour laisser à ses tableaux leur vague et leur charme, tout en leur conservant une exactitude

parfaite. Cette série de lithographies d'après M. Corot donne une idée très-nette de l'œuvre de ce peintre si charmant, et dont le talent ne sait pas vieillir.

V

Si la grande médaille accordée à M. Tony Robert-Fleury peut trouver des contradicteurs, en revanche il me semble impossible de ne pas applaudir sans restriction au choix fait par le jury de sculpture. Non-seulement l'*Arion* de M. Hiolle est une œuvre d'un rare mérite, c'est encore une œuvre d'art dans la plus haute acception du mot. On y rencontre, à côté de la science de l'artiste, une recherche de la beauté noble, un sentiment vraiment élevé; on y sent le mépris de tout ce qui pourrait viser au succès par des moyens détournés, et il faut reconnaître le courage de l'artiste qui a osé avec tant de constance remonter, pour ainsi dire, le courant et tenté de réagir contre des tendances funestes.

Si j'examine, en effet, quelles œuvres ont mérité les médailles depuis quelques années, je m'aperçois qu'un très-grand nombre a été donné à des statues d'un mérite réel certainement, mais qui sont à la sculpture véritable ce que les tableaux de genre sont à la grande peinture. C'était de l'art encore, mais de l'art plus joli que fort, plus séduisant que sérieux. M. Dubois, avec son petit *Saint Jean* et surtout avec son *Chanteur florentin*, mit à la mode les enfants. M. Falguière, par son *Vainqueur au combat de coqs* et son *Jeune martyr*, contribua à la durée de cette mode, et M. Carpeaux par sa *Jeune fille à la coquille* et son *Pêcheur napolitain*.

Ces sujets, traités par des artistes de talent, plurent et par leur grâce et par leur nouveauté. Hors de l'enfance, tout succès parut bientôt impossible. Aussi combien en avons-nous vu passer devant nos yeux, de ces enfants nus, jouant avec des osselets, avec des hannetons, avec des bilboquets, avec des serpents; ou encore représentant des dieux, Bacchus ou Hercule enfants. Et ce ne fut pas assez : on imagina de nous montrer les grands hommes enfants aussi, Dante, Giotto, que sais-je? Tout prétexte servait à suivre cette vogue des statues juvéniles. Cette année encore, parmi les œuvres remarquables du Salon et parmi les médailles, ne comptons-nous pas l'*Ismaël* de M. Becquet, le *Jeune Gaulois* de M. Baujault, *la Rêverie* de M. Chabrié, sans parler de *la Fileuse* de M. Barrias. Et la liste pourrait encore s'allonger en y ajoutant *le Vainqueur au combat de coqs* de M. Falguière, le *Giotto* de M. Chervet, *la Bouche de vérité* de M. Blanchard, et bien d'autres.

Presque toutes ces œuvres, je l'avoue, sont charmantes, mais elles ne représentent l'art que sous un aspect incomplet; c'est trop joli : cela sent la décadence. L'art ne saurait être une affaire de mode, et ces corps d'adolescents aux membres peu développés, aux proportions grêles, sans harmonie, ne peuvent donner aux sculpteurs l'idée de la beauté éternelle vers laquelle ils doivent tendre. Les défauts deviennent trop aisément des qualités aux yeux du public : les bras sont-ils trop maigres, les jambes trop longues, les côtes saillantes? c'est la faute, non du sculpteur, mais de l'âge du modèle. Voilà pourquoi je suis heureux de voir le jury accorder pour la seconde fois la suprême récompense à une œuvre sérieuse et d'un caractère élevé. Après *le Désespoir*, de M. Perraud, l'*Arion*, de M. Hiolle.

Bien que cette figure ait été exposée en plâtre en 1867, étudions-la comme si elle était nouvelle. Aussi bien les œuvres de cette importance ne peuvent-elles être absolument jugées que lorsqu'elles ont reçu du marbre un caractère définitif. Rappellerai-je le sujet? Arion, sur le point d'être jeté à la mer par des matelots qui voulaient se partager ses richesses, les supplia de lui laisser une dernière fois toucher sa lyre. Un dauphin, ému de ses accents, le porta sur son dos jusqu'au cap de Ténare. L'artiste a montré Arion naviguant tranquillement sur le dos de ce dauphin et charmant la route par ses accords. La jambe gauche est portée en avant, la droite repliée en arrière. Les bras tiennent la lyre, tandis qu'Arion semble se pencher vers le dauphin comme pour lui faire mieux goûter ses chants. Le mouvement est plein d'une souplesse charmante; les lignes sont gracieuses sans rondeur, élégantes sans prétention. La tête sait être belle sans copier l'antique, et la bouche entr'ouverte ne grimace pas. M. Hiolle a modelé toute sa figure avec un soin extrême, mais sans oublier que la simplicité est nécessaire en sculpture, que la beauté des grandes lignes est la première chose à chercher, et qu'attirer l'attention par le nombre des détails ne serait qu'un défaut. Les jambes sont nerveuses, le torse vigoureux, les bras allongés sans maigreur, les mains gracieuses sans afféterie. Je ne vois pas, en vérité, quels reproches on pourrait faire à cette statue, et M. Hiolle qui, l'année dernière, exposait le *Narcisse* dont ici même j'ai fait un si vif éloge, s'affirme de nouveau comme le plus sérieux de nos jeunes sculpteurs.

La seule statue qui m'eût paru digne de lutter avec l'*Arion* pour la grande médaille était celle de M. Guillaume, représentant Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie. Ici encore, je retrouve cette simplicité dans les lignes, à laquelle j'attache une si grande importance. Le costume si défavorable à la statuaire s'est comme amplifié,

et l'artiste, pour arriver à la beauté élevée, n'a pas craint de donner à son modèle plus de vigueur peut-être que ne le voulait l'histoire. Mais aussi quelle noblesse dans l'exécution, comme partout on devine le corps sous ce vêtement ajusté, et comme l'énergie se révèle et éclate de toute part. On ne songe pas à remarquer l'exactitude des accessoires ; c'est l'ensemble qui frappe ; ce personnage, à coup sûr, n'est pas le premier venu, et de suite on se sent en face d'un caractère. M. Guillaume a voulu rester grand artiste et historien fidèle ; la tâche était rude ; il l'a accomplie avec un talent que je ne saurais trop louer.

S'il me fallait montrer, au contraire, combien la recherche des détails peut nuire à une statue, je n'aurais qu'à m'arrêter devant le *Diogène* de M. Le Père. — Que de talent dépensé ici sans résultat ! On peut étudier à loisir l'anatomie et l'ostéologie ; les muscles sont accusés avec soin, les veines se montrent saillantes, les phalanges des doigts sont indiquées de telle sorte qu'on les croirait presque enflées par la goutte ; les biceps, pour soutenir une petite lampe cassée, sont développés comme s'ils soulevaient un poids immense ; les jambes de l'illustre flâneur ont la fermeté et la force des jambes des coureurs antiques. Ces exagérations inutiles enlèvent à la figure toute sa noblesse ; elles nous laissent trop deviner le modèle, et l'artiste ne tire pas de toute cette peine et de ce détail maladroit le profit qu'il en espérait.

Un autre artiste, dont les efforts ne seront pas cette fois couronnés de succès, c'est M. Crauk.— Le Crépuscule est représenté par un homme et une femme qui, le soir venu, se reposent après la moisson. La femme, assise, s'est endormie ; l'homme est debout à côté d'elle. Les formes ne sont pas nobles, l'ensemble est lourd, commun, et ne rappelle en rien les belles qualités d'énergie que l'on trouvait dans *la Victoire* du même sculpteur.

M. Bourgeois a envoyé de Rome une *Pythie*. Assise sur son trépied, le bras droit levé, la bouche grande ouverte, le front plissé, la main gauche froissant ses cheveux en désordre, elle n'arrive pas à émouvoir malgré la violence de ses mouvements. Mais si je puis reprocher à M. Bourgeois de n'avoir pas su assez animer sa *Pythie*, je dois du moins reconnaître qu'il a fait une œuvre élevée et qu'il a su donner à sa composition une allure à laquelle on ne saurait refuser certaine grandeur. Le dessin est très-soigné, les lignes sont heureuses, les draperies correctement agencées, et on devine que l'artiste s'est nourri des maîtres et qu'il a cherché à faire une œuvre de style. C'est un éloge que je ne puis adresser à Marcello, dont la *Pythie* trépignant au sommet d'un socle immense, inaccessible, ressemble à une femme sauvage. Quelques anneaux dans le

nez et les oreilles, et l'illusion serait complète. Il y a une certaine originalité dans cette statue; mais au prix de quels sacrifices elle est achetée ! Nous préférons de beaucoup le buste d'un *Chef abyssin* du même artiste, où se retrouvent la plupart des qualités qui ont fait connaître en si peu d'années le nom de l'auteur de *la Gorgone*.

Revenons à des sujets plus tranquilles. Voici l'*Ève* de M. Delaplanche. Accoudée sur le bras gauche, la tête penchée vers la terre, elle est accablée de honte et n'a d'autre pensée que le remords de sa faute. Très-remarquée à l'exposition des envois de Rome, cette statue a été très-améliorée depuis par l'artiste. Les jambes surtout, inachevées au mois d'août, ont été revues avec soin, la pose de l'*Ève* est gracieuse sans prétention, les chairs sont modelées avec délicatesse, et je ne trouve à y reprendre que la disproportion réellement exagérée entre la partie supérieure du corps et les jambes. Je sais qu'il est d'usage de doter la mère du genre humain de hanches puissantes, et je suis certain que la faute que je signale est volontaire; néanmoins je crois que M. Delaplanche a dépassé la mesure voulue.

La Fileuse de Mégare de M. Barrias est une très-jolie figure, et le mouvement du torse est plein de grâce; mais les jambes sont d'un bien vilain effet malgré leur exactitude.

De M. Becquet je connaissais un *Faune* plein d'énergie et un *Saint Sébastien*, œuvre originale et puissante. L'an dernier, enfin, un *Vendangeur* lui valut une médaille. Aussi ai-je été très-surpris de voir ce talent vigoureux suivre la mode et s'attaquer aux délicatesses d'un corps d'enfant. Je ne puis trop lui en vouloir pourtant, car son *Ismaël* dans le désert est une charmante statue. Exténué de fatigue, mourant de soif, n'ayant plus à attendre que la mort, il vient de tomber à terre. La difficulté était grande pour l'artiste; il s'agissait de faire sentir que la vie n'avait pas quitté ce corps inanimé. M. Becquet y a réussi pleinement, je crois; les membres sont restés souples et prêts à reprendre vie; le visage aussi n'est pas celui d'un mort; la bouche entr'ouverte semble demander du secours, et un peu d'eau suffira pour rappeler à lui ce malheureux enfant que la chaleur et la soif ont mis en pareil état. La tête est charmante et pleine de sentiment, chaque partie du corps est étudiée avec soin, exécutée avec talent, et M. Becquet a prouvé que la grâce ne lui était pas plus étrangère que la vigueur.

Je serai plus sévère pour *la Brodeuse* de M. Dalou. Délicieuse de naturel, mais trop faible d'exécution, elle indique aussi une fâcheuse tendance de nos artistes à s'écarter de la beauté vraie, et à moderniser pour ainsi dire la sculpture. C'est une esquisse très-réussie; mais, pour récompenser cette œuvre, j'aurais attendu que M. Dalou

l'eût revue et perfectionnée. M. Blanchard a représenté une toute jeune et jolie fillette m[illegible]. Sans tranquillement sa main dans cette *Bouche de vérité* qui s[illegible]avec le [illegible] sur le menteur. Assurément sa conscience est paisible, car elle [illegible]ait et ne semble avoir aucune crainte pour ses jolis doigts. Charmante aussi dans son abandon est cette petite fille de M. Chabrié, d'un mouvement si naïf.

Il me resterait encore bien des œuvres à signaler : la Jeanne d'Arc de M. Chapu, dont la pose est presque empruntée au tableau célèbre de M. Benouville ; le Gaulois blessé de M. Delhomme, les Bêtes féroces de M. Caïn, pleines d'énergie, et bien d'autres ; mais je me contenterai d'indiquer quelques bustes très-remarquables par MM. Iselin, Oliva, Chapu ; puis un portrait de femme très-habilement exécuté par M. Deloye, qui a eu tort de remplacer la terre cuite par le marbre. Combien elle était plus animée ! C'était la vie même : les yeux pétillaient d'intelligence, les narines se soulevaient, un sourire aimable animait le visage entier : autant de qualités que je ne retrouve pas au même degré dans le marbre.

Le petit buste de Ferdinandino Cenci, par M. Degeorge, est très-soigneusement étudié. Mais la perle de l'Exposition en ce genre est une petite tête d'enfant, par M. Falguière. Quelle intelligente sobriété d'effets, et quelle vérité pourtant ! C'est un petit chef-d'œuvre !

Regardez enfin le buste de mademoiselle Fiocre, par M. Carpeaux. Les draperies peut-être ne sont pas bien arrangées, mais avec quelle finesse les chairs sont étudiées ! Quelle grâce, quelle mutinerie dans toute cette tête si délicatement modelée ! Le dos aussi n'est-il pas une petite merveille d'exécution ?

MM. L. Durand, A. Salomon, Carrier-Belleuse, Moulin, Préault, mériteraient aussi une mention, et bien d'autres encore : mais je m'arrête.

Il me resterait maintenant à tirer une conclusion de tout ce que nous venons de voir, à examiner quelles sont les tendances de nos artistes, ce que l'on doit craindre d'eux et ce qu'on peut en espérer. Il y aurait surtout à rechercher si les Expositions sont faites dans des conditions utiles aux vrais artistes, qui seuls doivent nous intéresser, et favorables à l'éducation du public, à montrer combien le libéralisme à outrance dont le nouveau ministre a fait cette année l'essai est nuisible aux intérêts des artistes, combien il est imprudent de leur abandonner la nomination du jury, au jury la haute main sur l'exposition. Mais des questions aussi graves ne sauraient être traitées en quelques mots, et je préfère ne pas entamer un sujet sur lequel je me réserve de revenir prochainement.

Arthur Duparc.

MÉLANGES

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS

Par M. Guizot. — Librairie Hachette.

M. Guizot a fait, dans ces dernières années, à l'insu du public, une chose touchante, et qui ne sera pas un de ses moindres titres à l'admiration : il s'est fait le maître d'histoire de ses petits-enfants. Oui, en même temps qu'il recueillait pour la postérité les souvenirs de sa longue vie politique et prenait part encore, de la parole ou de la plume, à tous les grands débats de notre temps, l'ancien ministre du roi Louis-Philippe, l'historien de la civilisation en France, récrivait pour les enfants de son fils et de ses filles les leçons que, cinquante ans plus tôt, il avait écrites pour son auditoire d'hommes.

A laquelle de ces deux époques se sera-t-il montré plus grand? Franchement, selon nous, c'est dans la dernière. Quand on a été pendant plus de soixante ans mêlé aux plus grandes affaires du monde et occupé des études les plus hautes, et que l'on y a encore une large et puissante part, il est beau de s'abstraire ainsi des préoccupations passionnantes du présent, et de s'en venir, l'esprit libre et le front serein, s'entretenir du passé avec des intelligences neuves et étrangères aux intérêts dont on a l'âme et le cœur saisis. Cela demande à la fois une grande force de volonté et une rare variété de talent. Il ne s'agit pas, en effet, ici de ces choses dont il soit vrai de dire, d'après l'adage vulgaire, que qui peut le plus peut le moins. Combien de gens habiles à parler aux hommes on a vus impuissants à se faire comprendre des enfants.

Or, bien que nous n'ayons guère encore qu'une centaine de pages du nouvel ouvrage de M. Guizot, on peut déjà affirmer qu'il n'y sera pas inférieur à lui-même, et que, dans le genre qu'il aborde ici pour la première fois, il paraîtra aussi original et aussi supérieur qu'il l'a été dans celui où il débuta avec tant d'éclat et de nouveauté il y a près d'un demi-siècle. Les leçons publiées jusqu'à ce jour ne vont encore qu'aux premières années de la guerre de César dans les Gaules, et n'embrassent par conséquent que la période la moins liée, et, par suite, la moins intéressante de notre histoire. Cependant M. Guizot a su si habilement montrer la suite et l'enchaînement de ces mouvements confus des populations gauloises avides d'expansion, et des refoulements douloureux qu'elles subissent du cinquième au premier

siècle avant l'ère chrétienne, que le récit en est, sous sa plume, remarquablement attachant. Sans quitter le rôle de simple narrateur qu'il convenait de prendre avec le nouvel auditoire auquel il a affaire, l'ancien professeur de Sorbonne a gardé quelques-uns des procédés dont il usait avec l'ancien : les vues d'ensemble et les appréciations de détail se mêlent ingénieusement à la narration sans en interrompre le cours et sans exiger, pour être comprises, une bien grande mesure d'efforts. Nous citerons, comme exemple, le début du chapitre IV, dont le sujet est la conquête de la Gaule par César.

« Des historiens anciens et modernes ont attribué au Sénat, depuis l'établissement de la province romaine dans le midi de la Gaule, le dessein longuement prémédité de conquérir la Gaule tout entière. D'autres ont dit que, lorsque Jules César en l'an de Rome 696, se fit nommer proconsul en Gaule, son but unique était de se former là une armée dévouée à sa personne et dont il pût se servir pour satisfaire son ambition et devenir le maître de Rome. Ne croyez guère, mes enfants, à ces plans lointains et précis, conçus et arrêtés longtemps d'avance, soit par un sénat, soit par un homme ; la prévoyance et la préméditation raisonnées ne tiennent pas tant de place dans la vie des gouvernements et des peuples : ce sont des événements inattendus, des situations inévitables, les nécessités impérieuses de chaque époque qui décident le plus souvent de la conduite des grands pouvoirs et des plus habiles politiques. »

Comme cela est vrai, comme l'on reconnaît bien là l'homme qui a eu longtemps dans les mains les cartes de ce qu'on appelle le jeu de la politique, et qui sait à quoi s'en tenir sur la réalité des combinaisons qu'on prête aux joueurs. Sans doute le livre de M. Guizot n'est pas rempli des mièvreries fades sous lesquelles, dans la foule des « histoires racontées aux enfants », se dissimulent trop souvent l'ignorance et la sottise ; le ton est grave et l'enseignement sérieux, mais il n'exige, du reste, de la part des lecteurs auxquels il est destiné, que ce qu'il faut toujours exiger de l'enfant qu'on instruit, de l'attention. Pour l'obtenir, cette attention, condition obligée de tout enseignement, M. Guizot, guidé par l'expérience, ainsi qu'il nous le raconte lui-même, a pris les deux moyens les plus efficaces, le soin de bien conserver aux faits leur liaison dramatique et celui d'en bien faire sentir les causes.

Comme si cela n'eût pas suffi, les éditeurs ont imaginé une *attraction* d'un autre genre et dont on abuse un peu aujourd'hui : nous voulons parler de ce qu'on appelle les illustrations. Les gravures qui ornent l'ouvrage sont jusqu'ici d'une exactitude archéologique au moins contestable, et servent trop souvent à des exhibitions de nus plus qu'inutiles dans des pages destinées à rester sous de jeunes yeux. Il nous suffira, croyons-nous, de signaler à l'austère écrivain les libertés que le crayon prend avec son texte, pour l'engager à réclamer sur ce point un peu plus d'accord et de convenance.

P. DOUHAIRE.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, le 8 juin.

Avions-nous tort de soutenir que le plébiscite n'était pas une solution? Non-seulement il n'a dénoué aucun des problèmes agités depuis quelque temps, mais il a créé des difficultés nouvelles en dissolvant les partis, en désorientant les opinions, en réduisant à l'impuissance le cabinet lui-même. Ce qui semblait une victoire n'est devenu qu'un embarras, et un mois après ce triomphe apparent, nous nous trouvons dans une véritable crise politique et parlementaire.

Ce n'est plus seulement la minorité qui est en désarroi : la majorité tombe en décomposition à son tour, et tandis que le centre gauche éperdu se cherche vainement dans le trouble, que la gauche unie longtemps se déchire en deux fractions, le centre droit oscille à l'aventure comme un navire désemparé, et la droite, fatiguée de résignation, se retourne contre ceux qu'elle subissait, en leur déclarant une guerre acharnée. De sorte que ce cabinet, qui a recruté 7 millions 300,000 voix à l'empire avec le concours des arcadiens et du Comité central, est en lutte ouverte avec ses deux auxiliaires, et, loin d'avoir puisé quelque force dans son succès, se trouve plus isolé, plus faible, plus compromis au lendemain de la victoire qu'à la veille de la campagne.

M. Émile Ollivier reconnaissait l'autre jour avec tristesse que c'est là une situation dangereuse pour le pays et humiliante pour le pouvoir; mais comment en sortir ? Ce n'est point à l'aide de subterfuges et de scrutins artificiels : c'est par un retour courageux et sincère aux idées et au programme qui ont fait un instant la popularité légitime et universelle du ministère du 2 janvier.

D'où sont venus les embarras et les revers de l'administration actuelle? Uniquement de ce qu'elle a oublié ou paru mettre en oubli les revendications et les principes qui avaient été sa raison d'être. Si elle a été battue, compromise, abandonnée, c'est qu'elle a elle-même abandonné le terrain où elle avait reçu mission de réaliser les vœux du pays. On a bien souvent cité cette parole : « Le difficile n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. » Ici le devoir était tout tracé ; jamais ministère n'en eut de plus saillant et de plus précis. Le cri public demandait avant tout trois réformes : la nomination des maires, l'abrogation de l'article 75, une bonne loi électorale, c'est-à-dire les trois choses qui devaient assurer une représentation libre et sincère. C'est pour affranchir la commune de la domination centrale, pour rendre toute sa force à l'exercice du droit individuel, pour détruire le mensonge des circonscriptions et restituer aux groupes naturels le choix loyal et spontané de leurs mandataires, que le cabinet avait été porté au pouvoir. Laquelle des réformes attendues, sollicitées, promises, a-t-il réalisée? Nous savons quels malheureux contre-temps ont réclamé ses soins et son effort ; mais, à toutes les époques et sous tous les régimes, l'imprévu vient ainsi se jeter à la traverse des meilleures intentions ; c'est le mérite et l'honneur des hommes d'État de savoir y parer sans ralentir un instant leur marche vers le but à atteindre.

Ici, tout conviait le ministère à ne pas s'en écarter, et le plébiscite même, cette erreur que nous avons jugée, lui assurait la force d'accomplir après le 8 mai ce qu'il avait commis la faute de ne pas tenter avant. Pour les gouvernements comme pour les généraux, rien n'est plus nuisible que de s'immobiliser dans la victoire, et la politique supérieure comme la véritable habileté militaire consiste à tirer d'un succès tous les fruits qu'il contient. C'est au nom du régime constitutionnel et parlementaire qu'avaient stipulé les sept millions de voix du plébiscite ; c'est à établir franchement ce régime, avec ses lois essentielles de décentralisation et de liberté, que devait s'appliquer sans retard le ministère, au lieu d'ajourner à une date lointaine et brumeuse les plus urgentes améliorations. « La seule époque, a dit Bentham, où l'on puisse entreprendre utilement de grandes réformes est celle où les passions politiques sont calmes et où le gouvernement jouit de la stabilité la plus complète. » — Ne sommes-nous pas dans cette phase, avec la déroute et le désarmement des partis et après que le souverain lui-même a proclamé l'empire affermi d'une manière définitive? On en attendrait vainement un autre, plus propice et plus paisible. Qu'eût dit la judicieuse et pratique Angleterre si M. Gladstone, après avoir renversé M. Disraéli sur la question de l'Église établie d'Irlande, avait ajourné cette ré-

forme, autrement profonde et redoutable que celles de la nomination des maires et de la refonte des circonscriptions, en prétendant avoir pour la mener à terme toute la durée d'une législature? Le premier acte de l'homme d'État britannique, en dépit des préoccupations du fénianisme dans les deux mondes et de graves problèmes internationaux, fut de soumettre au Parlement l'objet capital de sa mission, et ainsi s'est consommée, sous le coup même de la volonté nationale, une révolution que la puissance des siècles et la résistance énergique des lords semblaient rendre impossible. Avons-nous de pareilles difficultés à vaincre? Tout facilite, au contraire, le progrès à faire passer dans la loi, et les embarras, les déboires, les échecs du cabinet viennent uniquement de ses hésitations à répondre au vœu pressant et universel du pays. Combien sa situation eût été différente s'il n'eût pas reculé devant la présentation d'une loi électorale! Le seul aspect de ce glaive eût contenu les hostilités sourdes et les mauvais vouloirs, tandis que les assurances contraires prodiguées à la droite n'ont servi qu'à encourager ses intrigues et ses résistances.

On l'a bien vu dans ces deux séances où ses chefs ont démasqué leurs batteries et donné libre cours à leurs rancunes. Mais cette manœuvre n'a pu surprendre que le cabinet; elle était prévue de tous ceux qui connaissent la composition de la Chambre et sa vicieuse origine. Dès le début de la transformation constitutionnelle, les libéraux ont annoncé ce qui arrive, et il ne fallait pas une grande perspicacité pour le pressentir. Imprégnée de la candidature officielle et choisie pour une autre besogne par MM. de Forcade et Rouher, la majorité ne pouvait offrir au cabinet nouveau l'appui nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. L'ancien système, qui l'avait engendrée et dont l'esprit circulait dans ses veines, lui était justement cher; comment se fût-elle prêtée avec ardeur à le détruire? Il y avait donc inconséquence à demander la fondation du régime parlementaire à une chambre instituée pour le régime autoritaire, et il était évident qu'en se risquant à pareille entreprise, on allait au-devant des impossibilités et des mécomptes. Vainement le ministère s'est-il flatté de convertir les arcadiens aux idées représentatives et de ramener à son programme les serviteurs du gouvernement personnel. Il a pu obtenir un instant leur neutralité maussade et leur hypocrite concours; jamais il ne les a soumis ni ralliés. Ils attendaient l'heure, ainsi que l'a reconnu l'un d'eux, et cette heure venue, ils se sont posés résolûment en adversaires. A quoi ont servi les votes de confiance accordés chaque semaine au cabinet depuis le début de la session? On en peut apprécier aujourd'hui la valeur, et le dernier de tous, ironiquement unanime après les déclarations de M. Jérôme David, montre clairement

que les hostilités et les convoitises ont survécu derrière le masque des scrutins.

A une pareille situation, précaire, équivoque, dangereuse, il n'y a, ne nous lassons pas de le redire, qu'une seule issue efficace : la dissolution, précédée d'une réforme électorale. C'est pour ne l'avoir pas intrépidement acceptée que le cabinet, réduit à des jeux de bascule énervants et stériles, a dû reculer tous les problèmes, au risque de justifier cette appellation de « ministère des calendes grecques, » jetée à son indécision par la verve d'un opposant. Désormais, toute illusion est impossible, et puisque le gouvernement est entravé par une chambre qu'ont dépassée l'esprit public et les transformations accomplies, c'est aux électeurs qu'il faut demander les éléments indispensables du nouveau régime, après les avoir mis en état d'exprimer sincèrement leur volonté.

D'où pourrait venir l'hésitation? Puisque la droite, abdiquant ses idées rétrogrades avec une franchise que nous n'avons pas à sonder, affiche la prétention de donner des leçons de libéralisme au ministère, celui-ci n'a plus de ménagements à garder envers des susceptibilités qui se renient elles-mêmes, et se plaçant sur le terrain où ses contradicteurs l'invitent à descendre, il n'a qu'à répondre à leur appel en leur offrant l'occasion d'assurer la première et la plus fondamentale des libertés, la liberté électorale. S'il ne rallie pas en faveur d'une œuvre aussi décisive le concours de M. Granier de Cassagnac et de M. Pinard, il est sûr de rencontrer la chaleureuse adhésion du centre gauche, qui se reformerait promptement autour d'un pareil drapeau, et l'appui de cette gauche constitutionnelle organisée avec un si pratique bon sens par M. Picard. Déjà, le principal organe du cabinet a proclamé solennellement à la tribune qu'il était toujours le cabinet du 2 janvier. Ce n'est pas assez de le dire ; il faut le prouver en tenant sans retard l'engagement capital « des honnêtes gens, » celui qui figure en tête du programme officiel de M. Daru : la réforme électorale. Il est bien de rédiger des circulaires interdisant aux agents salariés des communes ou de l'État la distribution des bulletins de vote ; il faut davantage pour fonder et garantir l'indépendance des électeurs et la vérité des scrutins. De quel applaudissement la France enthousiasmée ne saluerait-elle pas le ministre vaillant qui viendrait dire à la tribune : « On nous reproche d'être des « libéraux sans hardiesse; » nous déposons sur le bureau de la Chambre une loi conférant aux conseils municipaux le choix des maires, une loi supprimant l'article 75 de la constitution de l'an VIII, une loi élevant à environ 500 le nombre des députés, avec le retour à l'arrondissement pour base et le partage des circonscriptions trop peuplées en collèges *intra muros* et *extra muros !* » M. Émile

Ollivier est éloquent; quel discours entraînant ne puiserait-il pas dans ses aspirations libérales pour justifier ces trois mesures, anneaux d'une même chaîne, ou plutôt ces réformes destinées à briser la triple chaîne dont l'électeur est actuellement chargé! En un jour, en une heure, il regagnerait tout le terrain perdu, confondrait ses ennemis patents ou déguisés, et élèverait le pouvoir sur un roc inébranlable où il défierait les assauts ou les perfidies de ses adversaires.

Si le cabinet n'agit pas avec cette ferme prévoyance, il s'expose et il expose la France avec lui à perdre le profit d'une dissolution inévitable. Elle sortira forcément un jour d'un accident inopiné, d'un caprice, d'un hasard, car personne n'a la naïveté de croire que l'assemblée filera doucement les cinq années que la loi semble lui promettre encore. Si la dissolution a été prévue, et si le pays se trouve investi des droits capables de la féconder, elle pourra définitivement asseoir chez nous les institutions représentatives. Mais si elle éclate comme une surprise, elle ressemblera à tout ce que nous avons vu depuis dix-huit ans, et au lieu de remédier à la situation, ne fera qu'ajouter à ses incohérences et à ses périls.

En attendant, deux choses nous plaisent et nous rassurent dans les incidents caractéristiques de ces derniers jours: la rupture déclarée de la droite et la création d'une gauche constitutionnelle. Rien ne vaut les situations nettes, et il était bon que le cabinet vît enfin à visage découvert ceux qui l'avaient jusqu'ici miné sourdement en faisant mine de le soutenir. Il sait maintenant où se trouvent ses appuis véritables, et il ne tient qu'à lui de rallier le franc concours de tous les hommes de liberté en méritant l'hostilité croissante des séides de la réaction. Quelle fortune de n'avoir plus devant soi que le groupe des arcadiens et celui des irréconciliables, condamnés à se donner la main dans la plus immorale et la plus instructive des coalitions! Quant à la nouvelle gauche, il est d'autant plus juste de saluer sa naissance qu'il a fallu quelque courage aux hommes qui la composent, pour se séparer de la queue bruyante et tyrannique de leur parti. En sortant de l'exclusive et ingrate revendication d'une forme gouvernementale pour s'attacher aux réalités de la politique progressive, ils témoignent d'autant d'intelligence que de patriotisme et s'offrent opportunément à la cause pratique de la liberté. Au lieu de disputer sur le radeau de la Méduse à propos de la meilleure organisation navale, n'est-il pas en effet plus sage d'aviser ensemble aux moyens de sortir d'une position critique et de gagner promptement la terre? C'est là conduite simple et sensée que recommande aux naufragés de la liberté le chef judicieux du nouveau groupe. « Loin d'applaudir au fractionnement des partis, écrit-il

dans son programme, nous voudrions, pour le moment, les voir se concentrer en deux groupes, les indépendants et les officiels, les premiers poursuivant sans relâche la constitution d'une assemblée librement élue[1]. » Voilà bien, en effet, le but à atteindre, et ce n'est pas trop, pour y parvenir, de l'effort combiné de tous les amis du système représentatif.

Les purs du radicalisme accusent la gauche constitutionnelle de défection. Depuis quand est-ce trahir la liberté que de ne pas prétendre en réaliser l'idéal d'un seul coup et de préférer son établissement graduel à la stérile contemplation d'une image vaporeuse? Si la fraction républicaine pouvait nous donner dès demain, avec la grandeur morale d'un Washington, les vertus et les caractères que Montesquieu juge indispensables à la vitalité des républiques, nous croyons que la France accueillerait avec reconnaissance un pareil bienfait. Mais s'il n'est au pouvoir de personne d'opérer d'un coup de baguette une semblable transformation, le bon sens ne conseille-t-il pas de faire chaque jour un effort pour s'en approcher davantage? On se souvient de l'ingénu qui, voulant passer sur la rive opposée d'un fleuve, s'était assis au bord de l'eau et attendait avec patience l'épuisement de la rivière. Combien se montrent plus sensés les riverains qui se mettent vaillamment à l'œuvre et luttent contre le courant pour établir un pont au-dessus des flots! En travaillant ainsi, desservent-ils l'intérêt commun des deux bords?

Au milieu de ces incidents, la session avance vers son terme et l'œuvre législative reste légère. Jusqu'à présent, elle se borne à peu près à deux points : la loi qui défère au jury la connaissance des délits de presse et celle qui modifie les attributions des conseils généraux. L'une et l'autre, il serait injuste de le méconnaître, sont en progrès marqué sur l'ancien état de choses, et si elles ne donnent pas une satisfaction entière aux partisans de lapensée libre et de la décentralisation, elles accordent assez pour affermir l'espoir d'un succès complet et prochain.

La loi relative aux délits de la plume n'est que le fragment d'un code attendu sur la matière. Elle ne touche point aux conditions générales de la presse, et laissant de côté le cautionnement, le monopole de l'imprimerie et de la librairie, les détails de la vente sur la voie publique, elle s'attache uniquement à régler la procédure et la compétence. Mais en remettant au jury, c'est-à-dire au pays lui-même, le jugement des livres et des journaux, elle a réalisé le vœu de tous les libéraux éminents de ce siècle et donné à la pensée la garantie

[1] Picard, *Électeur libre.*

la plus précieuse qu'elle pût réclamer. La loi de 1868, abolissant l'arbitraire administratif, avait fait un premier pas et trouvé sept fanatiques pour la combattre. La loi de 1870, plus large et plus décisive, n'a rencontré que trois sectaires pour la repousser. Maintenant, que fera le Sénat? Certains craignent de voir sa mauvaise humeur changer les dispositions arrêtées et, par un renvoi tardif à la Chambre, ajourner la réforme à une époque lointaine. Si la haute assemblée, qui n'a pas du prestige à revendre, cherchait un moyen sûr de compléter son discrédit dans l'opinion publique, elle n'en aurait pas de meilleur qu'une détermination pareille.

La loi sur les conseils généraux, malgré ses *desiderata*, ne mérite pas une moins vive approbation que la loi du jury. En restituant à ces assemblées le droit de nommer leur bureau, de faire elles-mêmes leur règlement et d'émettre des vœux d'intérêt général; en ouvrant leurs portes, soigneusement fermées depuis vingt ans, aux regards salutaires de la presse et du public, elle opère une véritable transformation et assure à la vie locale et provinciale des éléments qui ne sauraient tarder à grandir. Ce n'est pas sans une agréable surprise que nous avons entendu l'un des chefs de la droite revendiquer énergiquement ce progrès, et l'impartialité nous oblige à dire que M. Duvernois a trouvé, pour soutenir sa cause, un talent et une éloquence que ses amis même ne lui soupçonnaient pas, tant il est vrai que la justice, par sa force expansive et naturelle, communique à ses défenseurs quelque chose de son irrésistible ascendant. L'empereur avait signalé, dans sa réponse au plébiscite, l'urgent besoin de « simplifier les rouages administratifs, et de porter l'activité, du centre où elle surabonde, aux extrémités qu'elle déserte. » Aucune mesure n'était plus capable de faciliter ce résultat que l'émancipation des assemblées provinciales, et si le gouvernement, renouvelant après un siècle la généreuse tentative de Louis XVI, ajoute à leurs attributions nouvelles l'ensemble des droits que propose de leur reconnaître la commission de décentralisation présidée avec tant de fermeté libérale et de dévouement par M. Odilon Barrot, il aura préparé à la représentation générale du pays des foyers nombreux et féconds où elle trouvera largement à s'alimenter plus tard. C'était la pensée de Turgot, et il serait habile de s'inspirer de ses vues politiques en même temps qu'on se couvre de ses maximes commerciales.

En dehors de ces lois, élevées et vivifiantes, la Chambre n'a plus que trois projets mesquins à son ordre du jour : l'un qui marchande à la presse, en un temps de suffrage universel, l'entière abolition du timbre; l'autre qui marchande aux sénateurs le chiffre de

leur traitement; le dernier qui marchande ou plutôt qui refuse aux communes une participation légitime dans le choix des maires. Combien ne serait-il pas plus politique et plus digne de résoudre ces questions dans le sentiment équitable et supérieur qui a dicté l'affranchissement des conseils généraux et le rétablissement du jury! Débarrassez l'esprit des charges fiscales, laissez aux sénateurs de la veille et du lendemain les 30,000 francs de dotation; mais défendez les cumuls qui scandalisent la conscience publique, et puisez dans ces gros retranchements la maigre compensation du timbre supprimé. Enfin si vous n'avez pas la hardiesse, intelligente et sans péril, de confier aux conseils locaux le choix des magistrats paternels de la commune, admettez le minimum inoffensif du centre gauche, qui réclame au moins en faveur des conseils un droit modeste de présentation parmi les élus du suffrage universel. Hors de ces solutions, il n'y a qu'étroitesse et arbitraire, comme il n'y a que vaine terreur dans la politique effarée qui repousse le droit naturel d'association, dont notre pays, traité perpétuellement en mineur, souffre et rougit d'être aujourd'hui privé seul en Europe.

Encore une fois, qu'attend-on pour oser? Après l'énergique affirmation du sentiment conservateur de la France et le témoignage éclatant qui vient de lui être donné, le gouvernement n'a plus d'objection sérieuse à faire valoir. Plus il se sent appuyé par la nation, plus il doit lui rendre en concessions et en franchises l'équivalent de la force qu'il en a reçue. Le seul moyen de consolider les victoires de l'autorité, c'est de les partager avec la liberté.

Nous ne finirons pas cette chronique sans féliciter avec joie l'Espagne et le Brésil des consolations et des espérances que ces deux pays viennent de donner à la religion et à l'humanité.

En attendant qu'elle fabrique un roi, la nation qui, la première, a introduit l'esclavage au nouveau monde, a compris qu'elle ne pouvait organiser la liberté chez elle sans la rendre d'abord aux malheureux qu'elle tient dans les chaînes. C'est au lendemain même de la révolution de septembre, et comme moyen de la justifier et de l'ennoblir devant l'Europe, qu'aurait dû être décrétée d'enthousiasme une pareille mesure. Mais il n'en faut pas moins saluer la loi réparatrice que le ministre de la marine et des colonies vient de soumettre aux Cortès, et aux termes de laquelle tous les enfants nés depuis la révolution de 1868, tous ceux qui naîtront après la promulgation de la loi, tous les esclaves qui ont combattu pour l'Espagne et tous ceux qui sont âgés de 65 ans, seront immédiatement affranchis. La réforme n'est pas complète, mais elle ne saurait tarder à

le devenir. Désormais l'esclavage est frappé à mort sur le coin de terre où depuis trois siècles étaient courbées des générations d'Africains, et avant peu le sol admirable et purifié de Cuba, où gémissent encore 400,000 noirs, ne portera plus que des enfants de Dieu, égaux entre eux comme devant leur père !

Le Brésil, qui nous montre au sud du nouveau monde la liberté, le travail, la richesse, grandissant sous la monarchie comme elles se développent dans le Nord à l'ombre des institutions républicaines, le Brésil, catholique et parlementaire et se parant du titre expressif d'Empire de la Croix, compte encore, par une de ces contradictions qui blessent autant qu'elles étonnent, 2 millions d'esclaves sur les 8 millions d'habitants qui le peuplent. Heureusement on a fini par voir, là aussi, que l'esclavage ne déshonore pas seulement la civilisation, mais qu'il en compromet les naturels développements et tarit la prospérité même dont on le croyait l'instrument nécessaire. Depuis longtemps son principe était condamné, et les ministres de la couronne le flétrissaient avec éclat à la tribune de Rio-Janeiro : la guerre du Paraguay et les incidents qui l'ont suivie ont donné le dernier coup à l'institution détestée. Le jeune et brillant général qui a conduit l'armée brésilienne à la victoire, le comte d'Eu, a immédiatement décrété l'abolition de l'esclavage dans les anciens États de Lopez, et quand il a ramené ses drapeaux triomphants, les manifestations enthousiastes qui l'ont accueilli, en montrant quelle situation il s'est faite dans sa patrie adoptive, n'ont pas témoigné moins vivement de l'état moral du pays et du point où en est arrivée la question capitale de son avenir. Pour fêter le comte d'Eu, beaucoup d'habitants n'ont trouvé de meilleur hommage que de mettre en liberté des esclaves, et une des associations de Rio, celle des ouvriers typographes, voulant donner au jeune prince une marque significative de ses sympathies, a ouvert dans son sein une souscription dont le produit a servi au rachat de deux esclaves. Quelles plus nobles démonstrations pour célébrer une victoire, et combien l'humanité, si souvent maltraitée par la guerre, doit tressaillir en voyant la guerre tourner cette fois à la délivrance de l'homme, au respect de ses droits, de sa dignité, de sa nature immortelle! Pour nous, en nous associant aux transports généreux des Brésiliens, nous avons lieu d'être fiers de ce qu'un Français a été l'instrument glorieux de cette rédemption, et il ne nous reste plus qu'à presser de nos vœux la complète solution d'un problème évidemment tranché dans le cœur des peuples.

En terminant à la fin de 1861 son beau livre sur l'*Abolition de l'esclavage*, M. Cochin écrivait d'une plume émue : « Avant que le cours rapide du temps ait emporté la dernière année du dix-

neuvième siècle, l'Europe célébrera l'anniversaire de 1789; l'Amérique verra se lever celui de 1787. Parmi les hommes qui ont servi la cause de la justice, de l'égalité, de la fraternité chrétienne, de la liberté, dans les deux mondes, plus d'un se sera peut-être endormi dans la tombe, désespérant de son œuvre et prophétisant à sa patrie un inévitable abaissement dans ces deux abîmes qui se succèdent comme les cercles d'un enfer, l'anarchie et le despotisme. J'ose croire, j'ose affirmer, confiant en Dieu, malgré tant d'apparences adverses, que le découragement sera trompé, et que l'espérance aura raison. J'ose croire, j'ose affirmer qu'avant un quart de siècle il n'y aura plus en Europe un seul despote, en Amérique un seul esclave! »

Les événements donnent raison, pour le nouveau monde, à cette prévision généreuse ; puissent-ils la justifier aussi bien pour le vieux continent, et présenter bientôt le spectacle magnifique des deux hémisphères fêtant le double centenaire de 1787 et de 1789 dans l'embrassement de la paix et de la liberté.

LÉON LAVEDAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nouvelles intimes, par M. André Theuriet. 1 vol. in-18. Paris, A. Lemerre, édit.

Sous ce titre, l'auteur du *Secret de Gertrude* vient de réunir trois nouvelles qui se distinguent par les mêmes qualités que celle dont nous venons d'achever la publication et qui a trouvé un si unanime accueil auprès de nos lecteurs. Ce sont aussi des histoires de province, prises sur nature dans ce milieu peu connu et pourtant si riche. Nous n'en signalons aujourd'hui que les sujets très-variés (*Les souffrances de Claude Blonet — l'abbé David — Lucile Desenclas*), nous réservant d'y revenir bientôt.

Histoire du concile de Trente, par M. Baguenault de Puchesse. — 1 vol. in-8. Victor Palmé, édit.

Dans ce volume de 300 pages à peine, M. Baguenault de Puchesse a condensé avec beaucoup de talent en les compensant l'un par l'autre avec autant d'équité que d'art les deux grands historiens du dernier concile œcuménique, l'indigeste et prolixe Pallavicini et l'habile mais suspect frà Paolo Sarpi.

Après un préambule sur les développements et les élucidations successives du dogme dans les dix-huit premiers conciles généraux, l'auteur trace, en manière de préliminaire, un tableau de la société religieuse au seizième siècle et des désordres dont l'accroissement avait rendu nécessaire la convocation d'un nouveau concile. Le rôle que prend M. Baguenault de Puchesse est, comme il le dit lui-même, celui d'un simple narrateur, mais de narrateur sincère qui ne tait pas plus le mal que le bien. Il suit le concile, non-seulement dans toutes ses vicissitudes et ses péripéties, mais dans le détail de tous ses travaux, enregistrant dans leur ordre et à leur date toutes ses décisions dogmatiques ou disciplinaires, dans la forme la plus concise et toutefois la plus exacte, et signalant dans ce qu'elles ont eu de plus remarquable les discussions qui les ont précédées. De même qu'il débute par une introduction historique tout entière de lui, M. Baguenault de Puchesse termine par un épilogue, entièrement de lui aussi, et qui est des plus curieux, sur l'acceptation du concile par les puissances catholiques et ses effets sur la rénovation religieuse du monde. On comprend, sans que nous ayons besoin de le dire, de quel intérêt est dans les circonstances actuelles la lecture d'un ouvrage qui résume d'une manière brève et sûre des notions qu'il n'est plus permis à personne d'ignorer.

Souvenirs d'une hirondelle, par René de Maricourt. — 1 vol. in-18. Paris, rue de Tournon, 13.

Certes, on ne pouvait trouver un titre plus printanier et un sujet plus frais. Quelle heureuse idée que celle de traduire en langage humain le joli babil qu'on entend au bord de sa fenêtre quand on est favorisé par la visite annuelle d'une des messagères des beaux jours! A combien d'émouvants récits et de ravissants tableaux il pouvait y avoir là matière? Sans doute la critique pouvait s'y mêler, car rien n'était plus naturel que de prêter à nos aimables visiteuses des observations malignes sur nos passions, nos ridicules, nos travers : elles examinent d'assez près et d'un air assez spirituel. Mais il fallait se rappeler que si elles ont le regard fin, ces petites bêtes à la tête légère ont le cœur excellent, et ne pas leur prêter si souvent nos vanités, nos rancunes et nos aigreurs.

Hirondelles qui nichez à la fenêtre de M. de Maricourt et le laissez être votre interprète, prenez-y garde : à votre intéressante odyssée, il mêle bien des inventions de son cru qui n'ont rien de naïf ou de gai, et à vos propos en l'air beaucoup de réflexions moroses dont vous êtes incapables.

P. D.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE P. LACORDAIRE

VIE DU P. LACORDAIRE

PAR M. FOISSET[1]

Ce livre vient à propos ou, pour mieux dire, le deuil public lui donne un triste et douloureux à-propos. Rien ne convient mieux aux cœurs qui regrettent un ami que le souvenir d'un autre ami; et quand l'un et l'autre, celui qui nous quittait hier et celui qui nous a quittés il y a quelques jours, rapprochés par toutes les phases et par tous les sentiments de leur vie, ne laissent pour ainsi dire qu'un seul souvenir dans nos âmes, comme ils ne laisseront dans l'histoire qu'un seul souvenir; la pensée de l'un ne saurait interrompre le deuil de l'autre. Nous ne pouvons donc que remercier M. Foisset qui, en nous disant l'histoire du P. Lacordaire, confirme et complète l'éloge que tant de bouches éloquentes ont déjà consacré à M. de Montalembert : deux noms que nous n'avons guère séparés l'un de l'autre et que l'avenir séparera moins encore; car ils se traduiront par les mêmes mots de foi, d'honneur, d'éloquence et de liberté.

Il s'en fallait cependant que ces deux âmes se ressemblassent en tout point, et c'est justement parce qu'elles ne se ressemblaient pas qu'elles ont pu s'allier, se soutenir mutuellement et coopérer d'autant mieux au même labeur. Dans la politique et dans les lettres comme dans l'industrie, les grandes œuvres, quand elles se font en commun, se font, non par des ouvriers qui se répètent, mais par des ouvriers qui se complètent. Le but est le même, mais les moyens sont divers, et ils concourent d'autant mieux qu'ils sont divers. Entre ces deux hommes, la foi, l'amour de l'Église, le zèle pour accroître sur

[1] 2 vol. in-8. Paris, Lecoffre.

la terre le règne de Dieu étaient des sentiments et un but commun. Mais l'un, homme des anciennes races, ayant bien plus la science et l'amour du passé, souffrait davantage des tristesses et des découragements du présent. Il aimait son siècle et son pays, mais il craignait d'en trop espérer; il ne voulait pas se livrer à l'espérance plus qu'à l'effroi; *N'espoir ne peur*, disait-il. L'autre, plébéien, c'est-à-dire appartenant à une des familles que le dernier flot avait fait monter sur le rivage, sympathique au passé par la foi plus que par le goût et par la science, espérait plus de la scène de ce monde, peut-être parce qu'il s'y sentait plus nouveau venu, mais surtout parce que son cœur était infiniment doué d'espérance et de jeunesse. Sous beaucoup de rapports, par l'ardeur du sentiment, par l'élan de l'imagination, par la verve constante de la pensée, M. de Montalembert était bien jeune; on peut dire cependant que le P. Lacordaire, plus âgé de huit ans, était le plus jeune des deux[1].

Et à cet égard encore, le livre de M. Foisset vient merveilleusement à propos. Nous ne sommes pas jeunes, à l'heure qu'il est. L'espérance ardente, alerte, dans quels rangs est-elle aujourd'hui? Elle n'est pas dans les classes menacées, et elle est encore moins chez ceux qui menacent. Elle n'est certes pas dans cette triste tourbe des soi-disant *irréconciliables* et des soi-disant *libres-penseurs* (qui ne sont ni penseurs, ni libres); car elle n'est pas là où le nom de Dieu est honni, où la famille est proscrite, où l'on n'envisage devant soi que des libertés à détruire et des tyrannies à exploiter; là d'où l'on chasse

[1] Je ne fais ici que toucher ce parallèle, que M. Foisset trace d'une manière supérieure dans un passage que je ne puis m'empêcher de transcrire :

« Il fallait qu'au sein de cette génération pleine de séve, qui avait grandi dans une atmosphère fortifiante, Dieu se fût choisi deux hommes, l'un dans le patriciat, l'autre dans la bourgeoisie ; qu'il les eût doués tous les deux d'une âme généreuse, tous les deux du don le plus puissant qu'il puisse faire aux hommes, le don d'émouvoir ; qu'il les eût fait se rencontrer et s'aimer comme deux frères à leur entrée commune dans la vie publique ; qu'il eût mis dans leur cœur une même ardeur de foi, une même flamme d'amour pour l'Église; qu'il leur eût donné à tous deux une notoriété précoce en les associant tous deux à l'œuvre la plus nouvelle et la plus retentissante, la création du premier organe quotidien qu'aient eu les catholiques en France; qu'il eût fait l'un pair de France par hérédité, juste au moment où l'hérédité de la pairie allait disparaître, lui assurant ainsi une tribune qui ne pouvait lui être enlevée; qu'il eût appelé l'autre au sacerdoce et qu'il en eût fait le roi de la chaire apostolique, tenant chaque année à Paris, durant des mois, des milliers d'hommes suspendus à ses lèvres; enfin, qu'élevés tous les deux par l'Université, ils eussent conçu et conservé tous les deux une commune horreur de l'éducation qu'ils y avaient reçue. Si rien de tout cela n'est providentiel, il faut rayer de l'histoire le nom de Dieu. Sans doute, ces deux hommes n'ont été que des instruments; à défaut d'eux (qui le nie?), Dieu eût bien su en susciter d'autres pour accomplir son œuvre. Mais enfin, s'il y a eu sur la terre des hommes providentiels, ceux-ci, assurément, sont du nombre. » (Tome II, p. 61.)

Dieu, on chasse l'espérance. L'espérance est-elle même chez nous, chrétiens et catholiques? Oui, elle y est et elle ne peut cesser d'y être, car elle est une partie intégrante de la foi. Mais l'espérance vive, ardente, active, la connaissons-nous à l'heure qu'il est? Sommes-nous encore ce que nous étions dans les beaux jours de 1844 et de 1845, lorsque, tous d'accord et sur le but et sur les moyens, notre accord faisait notre espérance, et une espérance qui a été justifiée? Sommes-nous ce que nous étions dans ces jours pénibles, mais animés, de 1848 et de 1849, où le péril public nous avait valu tant d'auxiliaires nouveaux, où, reconnaissant enfin (ce qui est si facile à comprendre) que les intérêts de la société et ceux de l'Église sont les mêmes, nous marchions du même pas, amis de la société et amis de l'Église, au salut de la société et à l'émancipation de l'Église? Pourquoi aujourd'hui, en un moment où certes les grandes émotions ne nous manquent pas et où l'avenir ne se présente pas sans péril, n'en est-il plus de même? Pourquoi n'avons-nous que de mutuelles attaques et des prévisions sinistres? Je n'en cherche pas en ce moment la cause, mais c'est pour moi une raison de bénir tout ce qui nous rappelle aujourd'hui le P. Lacordaire, le catholique le plus espérant, le plus encourageant et, ajoutons encore, le plus dépourvu d'antipathies qui ait été en notre siècle.

En effet, en lisant M. Foisset, comme il m'était arrivé en lisant les lettres du P. Lacordaire, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé surtout du bonheur de cette nature qui savait faire spontanément, promptement, activement, avec confiance, avec joie, tout ce qu'elle faisait; qui, voyant toujours plutôt le bien que le mal et plus douée d'espérance que de crainte, était au besoin patiente comme au besoin elle était prompte, était toujours prête à agir, mais aussi prête à attendre, prête même, quand il le fallait, à renoncer, retrouvant dans ce qu'elle espérait d'un côté ce qu'elle abandonnait de l'autre, et sachant supporter, en vue du bien qu'elle attendait toujours, tous les ajournements et même toutes les abdications[1]. Cet optimisme, bien différent de l'optimisme insouciant et paresseux de quelques âmes, cet optimisme, s'il n'est pas un mérite de l'homme, est un grand don de la Providence. Cette jeunesse du caractère qui n'exclut ni la maturité de la pensée, ni les leçons de l'expérience, n'était pas donnée sans quelque salutaire dessein de Dieu à l'un des hommes qui devaient le plus agir sur l'Église de France. Car, si le commencement de ce siècle avait vu la résurrection de notre Église, le milieu du siècle devait en voir le renouvellement.

[1] « Tout passionné qu'il fût, il savait être patient. « Un homme, écrivait-il, a « toujours son heure; il suffit qu'il l'attende et ne fasse rien contre la Providence. » (T. I, p. 291.)

Voyez par exemple, chez le P. Lacordaire, de quelle manière le christianisme, oublié plutôt qu'anéanti dans son âme, sous la triste influence d'un collége de province, s'y réveille lorsqu'il est libre dans Paris, presque seul, exposé ce semble à des dangers plus graves que jamais. Personne ne lui a parlé religion, il ne lui est pas passé sous les yeux de grands exemples de piété, nulle prédication ne l'a frappé, il n'a même rien lu sur les grands intérêts de l'âme humaine. Mais l'air libre qui l'environne, la solitude, le développement spontané de cette âme qui grandit l'ont métamorphosé peu à peu, presque sans qu'il s'en rendît compte, et un jour est venu où il s'est réveillé tout autre. Il n'a pas été tiraillé en des sens divers ; il y a eu un labeur plutôt qu'une lutte ; il a marché et il est arrivé. « Il m'est impossible, écrit-il, de dire à quel jour, à quelle heure et comment ma foi, perdue depuis dix années, réapparut dans mon cœur comme un flambeau qui n'était pas éteint. Incroyant la veille, chrétien le lendemain, certain d'une certitude invincible, ce n'était point l'abnégation de ma raison, enchaînée tout à coup sous une servitude incompréhensible ; c'était au contraire la dilatation de ses clartés, une vue de toutes choses sous un horizon plus étendu et une plus pénétrante lumière. Ce n'était pas non plus l'abaissement subit du caractère sous une règle étroite et glacée, mais le développement de son énergie par une action qui venait de plus haut que la nature. Ce n'était pas enfin l'abnégation des joies du cœur, mais leur plénitude et leur exaltation. Tout l'homme était demeuré, il n'y avait de plus que le Dieu qui l'a fait. » (P. 62-63.)

Et à peine s'est-il retrouvé chrétien qu'il veut être prêtre. Il semble que cette âme eut le don de ne jamais rien faire à demi et de ne jamais être divisée contre elle-même. Elle pouvait s'arrêter devant les obstacles du dehors, elle ne devait jamais être arrêtée par les hésitations du dedans. Dès que son chemin était libre, elle allait juqu'au bout. « Le désir du sacerdoce m'envahit, dit-il, comme une conséquence naturelle du désir de mon propre salut ; ce désir fut vif, ardent, mais inébranlable, et jamais, depuis quarante ans, dans les vicissitudes d'une existence constamment agitée, il ne m'inspira de regrets[1]. » Il en fut de cet acte de jeunesse comme de presque tous les actes de jeunesse de Lacordaire ; il n'eut jamais à s'en repentir.

Il eut cependant à se repentir d'un des actes ou, pour mieux dire, de toute une période de sa vie. Mais aussi, ce n'était pas le mouvement spontané de son âme qui l'avait guidé ce jour-là. Ce furent des sollicitations du dehors, combattues par ses propres répugnances, qui le firent tomber dans les filets de M. de Lamennais. « Un soir,

[1] Tome I, p. 64.

il se trouve en face d'une maison solitaire et sombre dont aucun bruit ne trahissait la mystérieuse célébrité. C'était la Chesnaie. » Cette première visite ne le laissa ni sans hésitation, ni sans inquiétude. « Néanmoins, dit-il, il était trop tard, je m'étais livré sans enthousiasme, mais volontairement, à l'école qui jusque-là n'avait pu conquérir mes sympathies ni mes convictions. Cette démarche funeste et peu explicable décida de ma destinée. » (P. 144, 145.) Il en était de Lacordaire autrement que de la plupart des hommes : eux, c'est l'enthousiasme qui les trompe; lui, c'est pour avoir agi sans enthousiasme qu'il s'est trompé.

Mais aussi quand il brise cette chaîne, quand il se sépare de cet homme, si grand et si aimé de lui, mais si funeste, Lacordaire se retrouve tout entier, l'homme de raison et l'homme d'enthousiasme, mais par-dessus tout le chrétien inébranlable dans sa soumission à l'Église et dans son indépendance vis-à-vis des hommes. Il s'en va d'un bond; il part seul, à pied, un soir, le cœur déchiré, par un effort que nul cependant ne saurait juger trop tardif, que le monde, au contraire, doit juger prématuré ou même ingrat. Car l'insoumission de M. de Lamennais était encore latente, et Lacordaire le quittant, pouvait lui écrire : « Je vous laisse tranquille du côté de l'Église, plus élevé dans l'opinion que vous ne l'avez jamais été, si au-dessus de vos ennemis qu'ils ne sont plus rien. » (P. 227.) C'est cet homme que Lacordaire, tout en l'aimant, quittait par devoir, pour venir « à Paris, en plein hiver, en habit d'été, n'ayant pas plus de cinq francs dans sa poche. » (P. 271.)

Mais, à ce moment, Lacordaire n'était rien; il n'avait pour ainsi dire rien fait encore, il n'avait pas trouvé sa voie. Ses dix ans de vocation sacerdotale n'avaient pas même fait de lui un vicaire de campagne. Il avait été quelques années aumônier de collége; il avait été sur le point de se faire jésuite, M. de Lamennais ou ses amis l'avaient arrêté; il avait été sur le point d'aller en Amérique, la révolution de Juillet l'avait arrêté. Il ne se décourageait pas ; il souffrait, n'ayant rien de fixe, « si ce n'est la conscience inébranlable de sa vocation, » et grâce « à ce sentiment invincible » qui lui donnait le courage d'avancer..., une douceur vraie surnageait au-dessus de ses orages... « Il y a en moi, ajoute-t-il, se jugeant lui-même avec une admirable vérité, il y a en moi quelque chose d'énergique et de soudain. Et toutefois il y a aussi un fond de raison froide, persévérante, qui navigue en moi tout au travers de mes tempêtes et qui m'a enfin mené au port avec la grâce de Dieu. » (Lettre de 1832, p. 288, 289.) Ce port, cette découverte de sa voie, cette première lumière, ce premier pas sûr depuis son entrée dans le sacerdoce, ce furent ses conférences du collége Stanislas d'abord, de Notre-Dame

ensuite, cette grande révélation qui fut faite et au public et à lui-même de sa mission d'orateur, et d'orateur dans une voie d'éloquence toute nouvelle.

Et cependant, par une démarche difficile à expliquer, plus difficile encore à justifier, au moment où cette voie semble lui être ouverte, où de nombreuses difficultés sont aplanies, où bien des préventions (je ne dis pas toutes les préventions) finissent par se taire, où l'archevêque, longtemps défiant, vient de lui donner un témoignage solennel de son approbation, après deux années de succès éclatants à Notre-Dame, il rompt tout à coup et part pour Rome. C'est bien là cette soudaineté et cette énergie dont il parlait tout à l'heure; mais sa « raison froide et persévérante » semble lui avoir manqué ce jour-là. Il laisse donc la chaire de Notre-Dame déserte, ses adversaires, s'il en avait, triomphants de son absence, la jeunesse qu'il avait réunie autour de lui dispersée de nouveau, et il s'en vient à Rome.

Mais, si les desseins de Lacordaire manquaient ce jour-là de fixité, Dieu avait ses desseins, et ceux-là sont la vérité et la fixité même. Dieu le menait à Rome, parce que Rome — ce que Lacordaire ne savait certes pas à ce moment — devait lui inspirer ou amener chez lui la pensée de la vocation religieuse. Et pour cette âme si ouverte, pour cet homme qui vivait si intimement avec son siècle et son pays, la vocation religieuse ne pouvait être un acte purement privé, se passant obscurément dans un coin d'un couvent, entre un homme seul et quelques moines; il ne pouvait, pour ainsi dire, se faire moine lui tout seul : il fallait que, plus ou moins, il appelât au cloître où il entrait son siècle et son pays. Il fallait qu'il fît une grande chose pour le salut de son âme, oui sans doute, mais aussi une grande chose pour la sanctification de ses frères. Il fallait qu'il reportât au nord des Alpes la consécration monastique que Rome lui avait donnée; il ne lui suffisait pas de cueillir une branche de l'oranger de saint Dominique, il fallait qu'il en suscitât un nouveau rejeton, et que ce rejeton fleurît sur la terre de France.

C'est alors que le P. Lacordaire a trouvé complétement sa voie et qu'il a eu pleine conscience de sa mission. Elle devait être sainte aux yeux de Dieu, mais elle devait aussi être grande aux yeux des hommes. Tant de glorieux dons et d'éminentes qualités, cette puissance sympathique qui lui donnait sur les hommes une si grande influence, et à lui un tel besoin d'agir sur eux, tout cela ne lui avait pas été accordé pour rien. Les obstacles cependant étaient nombreux et redoutables; même aujourd'hui où ils ont été si heureusement vaincus, nous sentons bien qu'ils pourraient surgir de nouveau, et, si Dieu ne la protégeait, écraser l'œuvre de cette époque : le clergé

lui-même d'un côté, le gouvernement de l'autre, mais surtout le préjugé populaire qui, même aujourd'hui, est refoulé plutôt que vaincu. Lacordaire en fut préoccupé, agité même, mais non troublé. Il vainquit cette inquiétude par le don de sécurité intelligente que Dieu lui avait fait, par le sang-froid de la délibération qui n'excluait pas chez lui l'ardeur de l'action, et enfin par cette disposition, rare chez les hautes intelligences, mais qui leur est bien utile, à juger en bien plus aisément qu'en mal, à juger en bien, du succès, de l'avenir, des hommes, des nations, de tout, parce que « tout, pour ceux qui aiment Dieu, doit coopérer pour le bien. » Laissons-le parler ici, car il me semble qu'il se peint merveilleusement : « Jamais, écrit-il en revenant de Rome à Paris, jamais je n'avais autant aimé Paris, autant senti le bien que j'y pouvais faire, ni recueilli là de pareils témoignages d'estime et de confiance. Ma force m'apparaissait plus grande que jamais... J'ai terrassé l'ennemi; je ne sens plus l'ombre de lâcheté humaine, et c'est ce qui m'assure du succès encore plus que les facilités que j'ai trouvées. Quand je suis entré au séminaire, il y a quatorze ans, j'ai éprouvé absolument les mêmes mouvements : d'abord une lutte où je me faisais les mêmes discours, puis, ma décision prise, une fermeté, une certitude que nul déboire n'a troublée un seul instant ni une seule fois. A ces deux grandes époques de ma vie, j'ai sacrifié un état fait à un état incertain, un état dont j'étais content à un autre qui m'effrayait. »

Aussi l'œuvre que les esprits les meilleurs et les meilleurs amis jugeaient impossible s'accomplit-elle. L'ordre de saint Dominique revécut en France, l'ordre de saint Dominique auquel, dix ans plus tôt, personne ne pensait dans notre pays, et qui était certes un de ceux dont le rétablissement eût paru le moins probable; il revécut, et sa résurrection se fit, comme Lacordaire aimait que les choses se fissent, en plein soleil, aux yeux de tous, ouvertement, solennellement, annoncée par cette lettre fameuse qui commençait ainsi : « Mon pays ! » Malgré les conseils, bientôt rejetés, d'une prudence amicale, l'habit blanc des dominicains parut dans les rues, sur les chemins, dans l'église, dans la chaire, dans la chaire de Notre-Dame. Le peuple ne lui jeta point la pierre; le pouvoir lui jeta tout au plus quelques admonestations timides; le clergé, qui s'était effrayé, se rassura : tous, peuple, pouvoir, clergé, restèrent émerveillés de cette hardiesse que ni leurs préjugés, ni leurs défiances, ni leur prudence n'arrêtait, et furent enchantés d'avoir été vaincus de cette façon.

Voilà la grande époque de la vie du P. Lacordaire. L'ordre de saint Dominique fondé en France, les conférences de Notre-Dame reprises et couronnées d'un éclatant succès : rien, après ces grandes œuvres,

ne pouvait se faire de plus grand. Et cependant, non-seulement le P. Lacordaire ne s'accorda pas de repos; mais, avec l'esprit entreprenant et résolu qui le caractérisait, il s'imposa des devoirs nouveaux et ouvrit de nouveaux sentiers à ses successeurs. — Je ne parle pas ici de son apparition dans la politique active et de sa présence pendant quelques jours à l'Assemblée de 1848. Il avait eu un grand rôle dans les luttes pour la liberté de l'enseignement depuis 1844; il ne faisait par là que compléter et propager l'œuvre de la prédication chrétienne. Mais, soit par le journalisme, comme il le fit dans *l'Ère nouvelle*, soit par le mandat parlementaire, comme il le fit à la Constituante, se jeter au sein même et dans le tourbillon de la politique quotidienne, à vrai dire, ce n'était pas sa vocation. Il aimait son temps, son pays, les hommes, plus qu'il ne les connaissait, et cette confiance dans la nature humaine, noble et touchante chez un apôtre, ne peut être que fâcheuse chez un homme d'État. — Mais je veux parler d'une des péripéties les plus originales et d'une des phases les plus intéressantes de sa vie : la fondation du collége dominicain de Sorèze. Lacordaire ne devait pas être autrement expert en fait d'enseignement public; mais, toujours jeune, il était là en contact avec la jeunesse, et il pouvait dire de la jeunesse ce qu'il disait du siècle où nous vivons, « qu'il avait reçu de Dieu la grâce de l'entendre et d'être entendu de lui. » Il sut toucher la jeunesse et l'émouvoir, il sut la rendre contente de lui, parce que de prime abord il était content d'elle. De prime abord il se prit à aimer ce collége où il n'était venu cependant qu'à contre-cœur, et pour obéir, en contrariant ses désirs personnels, à la volonté de Dieu. « Notre collége est bien beau, écrit-il, je m'y plais infiniment. J'en ai déjà ranimé la vieillesse par des réparations bien placées (il aimait tout rajeunir, et n'avait pas toujours pour la vieillesse des édifices et pour celle des arbres tout le respect qu'elles méritent). Je me réjouis d'y recevoir les élèves qui doivent y rentrer le 18 de ce mois. Je suis comme un père de famille qui a embelli la demeure de ses enfants, et qui attend avec impatience l'heure de les en faire jouir. » (Lettre du 2 octobre 1854, t. II, p. 274.)

Aussi cette éducation nous apparaît-elle toute autre que ce qui se voit ailleurs. Elle nous apparaît telle qu'il n'en faudrait pas faire un système, et qu'avec un homme d'une autre nature elle ne pourrait guère réussir. Je ne parle pas ici de ce qui touche l'enseignement : en fait de système pédagogique, nul n'est plus conservateur, nul ne craint plus d'être original que le P. Lacordaire; le plan d'études habituel, les traditions même, les usages de l'Université, voilà sa loi. Mais quand il s'agit de parler aux âmes, c'est son âme qui leur parle; car elle, elle est libre de tout règlement et de tout système. L'hon-

neur du gentilhomme, l'honneur du soldat, le *collet rouge* ajouté ou supprimé, un *Athénée* et un *Institut*, une *Salle des souvenirs*, des titres d'*étudiant d'honneur* conférés chaque année au plus méritant de ceux qui s'en vont; tout cela animé par la parole et le cœur de Lacordaire, vivifié par son éloquence et vibrant de son âme au sein de ces jeunes âmes : voilà ses moyens d'action. Il a trouvé une école insubordonnée, irréligieuse, pleine de corruption, et il a tâché de la guérir, comme il a essayé de guérir notre siècle, par la persuasion et par l'amour. « Dès le début, dit le P. Chocarne, il annonça publiquement que l'accomplissement des devoirs religieux serait entièrement libre. Chaque élève devait, par mesure d'ordre, se présenter une fois par mois au Père aumônier, mais personne n'avait rien à voir à la confession et à la communion, même pascale. Or la conséquence immédiate de ce procédé fut qu'il devint nécessaire de modérer l'ardeur des élèves pour la confession : ils se seraient présentés presque tous les jours, si on les avait laissés faire. » « Un excellent juge, dit M. Foisset, un excellent juge qui a passé à Sorèze toute l'année 1859, m'atteste qu'il n'y avait pas alors un seul élève qui ne se confessât au moins une fois par mois. Un très-grand nombre le faisaient tous les quinze jours, et beaucoup s'approchaient de la sainte table toutes les semaines. Le même témoin a vu jusqu'à soixante élèves prendre sur leur récréation du matin pour assister au saint sacrifice, et, durant toute la récréation du soir, nombre de ces jeunes gens quittaient mystérieusement la cour pour aller prier à la chapelle. Le Père avait un jour recommandé la lecture de l'Évangile : tous voulurent avoir un Nouveau Testament dans leur pupitre, et chaque jour, avant de commencer l'étude, ils en lisaient quelques pages, consacrant ainsi à Jésus-Christ les prémices de leur travail. Il y avait là un christianisme pratique, plein de séve, large, franc, élevé, pur de toute ostentation comme exempt de tout respect humain : il ne s'étalait pas, il ne se cachait pas. »

Citons enfin à ce sujet le témoignage que Lacordaire put se rendre à lui-même. La seconde année de son exercice, il écrivait aux familles : « En rentrant près de vous, ces enfants, *sans en excepter aucun*, pourront prier avec vous. Aucun d'eux n'a été atteint de ce souffle empoisonné qui s'attaque dans notre siècle à des intelligences de quinze ans, et leur ôte la vue du ciel avant même qu'elles aient connu la terre. La religion a repris dans cette école un empire qui ne lui sera plus ravi; elle y règne, non par la contrainte ou par la seule pompe de son culte, mais par une conviction unanime et sincère, par des devoirs remplis en secret, par des aspirations connues de Dieu, par la paix du bien et le remords du mal, par des solennités où le cœur de tous se rapproche et se confond dans un élan que n'in-

spire pas l'hypocrisie, que n'arrête pas le respect humain, mais qui est le fruit généreux d'une véritable communauté de sentiments. »

Nous l'avons dit : un autre, suivant la même marche, n'eût peut-être pas réussi comme lui. En fait d'éducation, sinon en toute chose, les méthodes sont bien peu, les hommes sont beaucoup. Pour conduire ainsi une telle œuvre, pour maintenir à cette hauteur, chez une foule de jeunes gens, cet enthousiasme des sentiments généreux qui naît sans beaucoup de peine, mais qui s'affaisse si facilement ; il fallait être Lacordaire, il fallait cette âme et ce génie, cette parole d'autant plus efficace qu'elle était moins calculée, ce cœur qui gagnait les autres d'autant plus sûrement qu'il se donnait plus pleinement à eux. On n'est pas homme éloquent, on n'est pas homme d'effusion, on n'est pas enthousiaste, ni provoquant l'enthousiasme, uniquement parce qu'on veut l'être, ou parce qu'on a appris à l'être.

Voilà, dans les différentes phases de sa vie, ce qui me semble avoir été le trait caractéristique du P. Lacordaire : l'activité confiante et patiente au besoin ; je ne dirai pas seulement un grand courage, mais, ce qui est autre chose, une grande absence de découragement. Un mot latin que notre langue ne traduit pas d'une manière tout à fait exacte, l'épithète *alacer* me semble bien exprimer cette supériorité de l'espérance qui, chez lui, malgré toutes les craintes, toutes les difficultés, tous les échecs, tous les abaissements, remontait toujours et tenait le dessus. Cette *alacrité* me semble avoir été, parmi tous les hommes illustres de notre siècle, le privilége du P. Lacordaire ; elle était bien loin de M. de Chateaubriand, chez qui la tristesse arriva jusqu'à l'ennui, bien pire que la tristesse ; elle était loin de M. de Maistre, chez qui l'homme privé ne manquait pas de bonhomie et de douceur, mais chez qui le publiciste et le penseur se croyait trop habituellement obligé à froncer le sourcil ; elle n'était même pas chez notre illustre ami, M. de Montalembert à qui, pour soutenir l'admirable activité de sa pensée et de sa vie, il a fallu d'autant plus de courage et une volonté d'autant plus forte. Elle était bien moins encore chez ce pauvre M. de Lamennais, nature âcre et orgueilleuse qui arriva si vite à mettre sa propre infaillibilité à la place de l'infaillibilité de l'Église[1], et à traiter le monde et l'Église elle-même comme un maître traite un esclave révolté. Au milieu de toutes ces âmes graves et pensives, mais bien des fois tristement pensives, Lacordaire se distingue par une sérénité toute particulière et par son calme dans l'action ; d'autres combattent sans peur, lui combat sans trouble et sans colère.

[1] « Il serait seul dans le monde, disait de lui Lacordaire, que ce serait pour lui une marque infaillible qu'il a raison. » (*Lettre à M. Foisset*, t. I, p. 140.)

Car une conséquence de cette sérénité de Lacordaire, c'est sa bienveillance. Son optimisme le soutient et en même temps l'adoucit. Il a été mêlé à bien des luttes, et, sauf la période fiévreuse de *l'Avenir*, où la passion juvénile l'emportait et où sa pensée recevait le contre-coup d'une pensée dominante, je ne me rappelle pas dans ses écrits publiés une parole amère contre qui que ce soit ; dans sa correspondance, bien peu. Dans la lutte pour la liberté d'enseignement, « il se tint en dehors de la guerre contre l'Université, guerre qui lui paraissait, comme au P. de Ravignan, « dirigée d'une manière aigre, personnelle et sous certains rapports égoïste.» «La nature, écrivait-il, a mêlé à mon énergie un ingrédient d'extrême douceur et simplicité qui me rend mal propre à l'âpreté de presque tous ceux que je vois manier ces intérêts. C'est à tout le moins une preuve que Dieu ne me veut pas dans ce genre de service. » (*Lettres*, t. II, p. 466.) Cette bienveillance le rendit indulgent pour son siècle et pour son pays. Il aima son siècle, malgré ses vices, voyant plutôt en lui ce qu'il avait de bon et, comme on fait avec un enfant, le prenant par ses bons côtés pour le conduire à être meilleur. Il aima son pays ou, pour parler son langage, sa patrie, avec une naïveté classique, plutôt grecque ou romaine que moderne et française. Mais nous aurions tort de sourire ; cette bienveillance que nous trouvons exagérée envers son pays et envers son temps fut pour lui une puissance. Parce qu'il leur était bienveillant, il eut action sur eux ; il les traita un peu comme il traitait ses écoliers de Sorèze ; il les aima tant, qu'il les persuada. M. de Lamennais avec sa nature âpre et impérieuse, quand même cette nature ne l'eût pas entraîné en dehors de l'orthodoxie, M. de Lamennais n'eût pas fondé les conférences de Notre-Dame ; il n'eût pas, même avec l'aide des révolutions, amené la France du règne exclusif de l'éducation universitaire à l'enseignement comme il l'est aujourd'hui, partagé inégalement encore, mais enfin partagé entre le gouvernement et la liberté ; M. de Lamennais eût encore moins fondé l'ordre de Saint-Dominique, il n'avait pour fonder ni la patience ni la douceur. Ne l'oublions pas, ce qui s'est fait depuis cinquante ans, ne s'est pas toujours fait sans amertume et sans violence ; mais ce n'est pas la violence ni l'amertume qui l'ont fait. Le P. Lacordaire a trop aimé notre siècle, c'est possible. Mais aussi il en a beaucoup obtenu ; aimons-le un peu pour en obtenir quelque chose.

De la bienveillance pour les personnes naissait chez Lacordaire la modération dans les idées. Elle était d'autant plus remarquable que ni l'ardeur, ni la passion, ni l'emportement même ne manquait, soit à son cœur, soit à son esprit. Il ne lui manquait même pas une certaine tendance à exagérer par la forme l'expression de la pensée, et

pour la rendre plus vive, la rendre plus choquante : c'est un trait commun entre Lacordaire et M. de Maistre qui, du reste, se ressemblent si peu. Mais si l'on met de côté ces vivacités de langage et si l'on ne tient compte que de l'ensemble de son attitude, dans les questions controversées de l'Église ou de l'État, on trouve en lui un jugement, je ne dirai pas toujours sûr, mais habituellement rassis. Son identité à lui-même n'est point parfaite, il ne laisse pas que de flotter ; mais il ne va pas en général aux extrémités, ni dans un sens ni dans l'autre. Ce qu'il fut dans la question de l'Université, nous venons de le dire, et chacun de mes contemporains peut se le rappeler. Il en fut de même dans la question gallicane, quoique le gallicanisme ou les restes de l'ancien esprit gallican se fussent mis en travers de lui comme le plus grand obstacle. Il en fut de même dans la question de la liturgie ; de même dans cette question des classiques, si violente alors et si oubliée aujourd'hui. M. Foisset nous le montre toujours se plaçant volontiers dans ces opinions moyennes qui, au premier abord, ont si peu de puissance et d'éclat, mais auxquelles le temps finit presque toujours par donner raison. Ce n'est pas que Lacordaire n'aimât l'éclat et n'appréciât cette popularité du moment qui s'attache aux opinions tranchées plutôt qu'aux opinions moyennes ; ce n'est pas que sa parole vive et colorée, cherchant la vivacité et la couleur, fût incapable d'emporter après elle son jugement. Mais, somme toute, ce qui mène aux grands excès (l'exemple de M. de Lamennais le prouve bien), ce n'est pas tant l'incertitude du jugement, l'erreur de l'esprit, l'ignorance, la chaleur même du cœur; c'est moins la passion pour les idées que la passion pour et surtout contre les hommes. C'est un grand don que de ne pas haïr.

Il en a été ainsi dans la politique. Les jugements politiques du P. Lacordaire sont loin de pouvoir tous être ratifiés. Mais ils n'ont jamais été haineux, et par suite ils n'ont jamais été excessifs. Grâce à sa confiance indulgente envers les hommes et surtout envers les nations, il a trop abondé dans le sens de la révolution italienne ; qui ne le sait et qui ne l'a dit? Entre le carbonarisme italien avec sa fausseté et le P. Lacordaire avec sa nature ouverte et franche, il y avait un abîme ; le P. Lacordaire ne comprenait pas et ne pouvait comprendre le parti dont il se faisait l'auxiliaire. Aussi, lorsque l'année suivante la trahison et l'impiété sont devenues éclatantes à ses yeux, et surtout lorsque a eu lieu le guet-apens de Castelfidardo, honnête homme et chrétien, il s'est rejeté bien en arrière, et à partir de ce jour, il a poussé l'éloignement pour la politique dominante en Europe au point de ne vouloir plus même prêter serment comme simple conseiller municipal de Sorèze. — En 1848, il en est de même. Lacordaire

n'a jamais appelé ni aimé la république, il l'a repoussée même d'une manière plus absolue que l'expérience des révolutions ne devrait nous faire repousser une forme de gouvernement quelconque. Elle lui est imposée, il la subit, et il a toujours déclaré depuis qu'il n'a fait que la subir. Mais, dans sa simplicité, il ne sait pas comprendre que ceux qui imposent la république avec le plus de bruit sont ceux qui y croient le moins; il ne voit pas que pour eux *république* n'est que le synonyme de *révolution;* il va à ces hommes, confiant et candide, croyant qu'il trouvera là quelque chose comme ce jeune auditoire de Notre-Dame sur qui la jeunesse de son cœur et de son esprit a eu tant d'action. Il s'aperçoit bientôt qu'il s'est trompé, que ce parti des *jeunes* en politique n'est rien moins que jeune et candide. Son essai de la vie parlementaire est manqué; il ne lui reste plus qu'à se retirer. Il le fait, peut-être pas sans regret, mais sans hésitation et sans embarras, avouant son erreur et son échec, n'en gardant ni humiliation ni amertume.

Mais en politique, dit-on, il a été *libéral.* Il faut prendre la langue telle qu'elle est; mais je ne connais pas dans la langue française, ou pour mieux dire dans la langue de notre siècle, de mot plus absurde ou de plus singulièrement appliqué que celui-là. Les francs-maçons de Belgique, qui usurpent les propriétés de l'Église, annulent les fondations charitables, restreignent de leur mieux la liberté religieuse et la liberté d'enseignement, s'appellent *libéraux.* Les agitateurs du Mexique qui confisquent les biens de l'Église et proscrivent à qui mieux mieux s'appellent aussi *libéraux.* Les maîtres actuels de l'Espagne, maîtres fort absolus et peu disposés à se dessaisir de leur absolutisme, s'appellent *libéraux.* Le P. Lacordaire était au pôle opposé de ces hommes-là, acceptant, soutenant et réclamant toutes les libertés, et surtout la liberté religieuse et la liberté d'enseignement, et on l'a appelé et lui-même s'est appelé libéral. Le même mot qualifie donc ceux qui veulent toutes les libertés et ceux qui n'en veulent aucune.

Effaçons donc, s'il vous plaît, en parlant du P. Lacordaire, ce mot de libéral, et disons qu'il était ami de la liberté. Disons que, pas plus que nous, il n'érigeait aucune liberté en principe métaphysique et absolu, parce qu'il savait bien que toutes ont leur mesure différente selon les temps et selon les lieux; mais qu'il tenait qu'autant l'obéissance du chrétien doit être absolue envers Dieu et envers l'Église, autant l'obéissance de l'homme envers l'homme doit rencontrer des limites, ne serait-ce que celles qu'impose la loi de Dieu; et que, de la part du pouvoir humain, n'exiger d'obéissance que la mesure nécessaire, c'est un devoir de stricte justice: que, si l'Église accepte toutes les formes politiques, même les plus arbitraires, à plus forte raison

elle accepte celles qui, pareilles aux institutions du moyen âge, reconnaissant entre le gouvernant et le gouverné une réciprocité de droits et de devoirs, satisfont davantage à l'idée de la justice chrétienne; que, si la monarchie absolue a eu ses beaux jours et ses moments de gloire, elle a eu aussi, nous le savons assez et l'Église catholique ne l'ignore pas, ses jours de honte et d'iniquité; que s'il fallait de toute nécessité (ce qui semble et assez inutile et assez peu logique) se faire un idéal de gouvernement, il n'y aurait lieu, ni pour la société, ni pour l'Église, de choisir de préférence la royauté d'Henri VIII et d'Élisabeth, voire même celle de Charles-Quint ou de Louis XIV; que, si la protection des rois a été, jadis et sous l'empire d'autres mœurs, utile à l'Église, elle a été même alors achetée bien cher, et que cette protection a toujours été bien voisine de l'oppression, mais qu'aujourd'hui, les royautés n'étant plus chrétiennes, cette protection, si même elle daignait encore s'appeler ainsi, serait immanquablement l'oppression. On peut médire des États-Unis, et je suis loin d'y voir la meilleure des républiques possibles; mais si nous comparons cet État, le plus démocratique de la terre, avec tous ses vices et toutes ses taches, je le veux bien, à la seule royauté absolue qui existe encore dans la chrétienté, qui donc ne se sentira pas plus à l'aise pour vivre et surtout pour prier Dieu, à Baltimore qu'à Varsovie? Cette mesure-là de libéralisme, si je ne me trompe, n'est guère contestée par personne, et je me figure que le P. Lacordaire la jugeait suffisante. Du reste, voici son libéralisme en cinq articles; faut-il aller au delà? Faut-il rester en deçà? Le lecteur peut en juger.

« I. Toute forme de gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie, lorsqu'elle est réglée par la loi divine, manifestée en Jésus-Christ et conservée au sein de l'Église, est suffisante pour établir ici-bas l'ordre, la liberté, le bien-être spirituel et temporel des nations.

« II. Toute forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, ennemie de la loi divine chrétienne, ou même réglée par le rationalisme, est insuffisante pour donner aux peuples l'ordre, la liberté, le bien-être, auxquels ils ont droit.

« III. La démocratie, en entendant par ce mot vague la situation sociale présente du peuple français, la démocratie ne pourra subsister si elle n'accorde à la loi divine chrétienne au moins pleine et entière liberté d'action.

« IV. Les principes modernes sur l'égalité devant la loi, le libre accès à tous les emplois, le payement de l'impôt par tous ceux qui possèdent, la non-distraction du juge naturel, me paraissent chrétiens en tout temps et en tous lieux. La liberté de la presse, celle de

l'enseignement et des cultes, nécessaires aujourd'hui, ne peuvent être définitivement jugées, quant à leur valeur absolue, que par une expérience de plusieurs siècles.

« V. Le gouvernement de l'Église et celui des ordres religieux anciens sont les gouvernements les plus parfaits qui existent. Mais on ne pourra jouir de leurs avantages, en les imitant dans l'ordre temporel, qu'en s'attachant à la source, c'est-à-dire à l'Église de Jésus-Christ. *Sicut palmes non fert fructum nisi manserit in vite, ita et vos nisi in me manseritis.* »

Je sais encore que Lacordaire, orateur encore plus que penseur, a souvent, comme un homme qui improvise, laissé sa parole aller plus loin que sa pensée, ou, pour mieux dire, a laissé sa pensée du moment n'être pas sur certains points ce qu'aurait été sa pensée complète et réfléchie. Autre chose est la parole, autre chose est la pensée, autre chose est le système et la réflexion. Ceux qui portent un système dans leur tête et, par l'entraînement de la pensée ou de la parole, ne l'aggravent ni ne l'altèrent jamais, ces esprits complets et inébranlables sont peut-être à envier; mais, en général, au lieu de persuader, ils ennuient. Je sais aussi que le contre-coup des événements était puissant sur l'âme sensible de Lacordaire, et je me rappelle entre autres une certaine conférence, écrite après le 2 décembre 1851, où, établissant la comparaison entre la vie privée et la vie publique, il faisait merveilleusement bon marché de la première pour exalter la seconde; il semblait alors qu'on ne pût être homme de bien ni chrétien sous le toit domestique. C'est qu'à ce moment la vie publique avait disparu autour de lui, et qu'il la voyait, comme on voit les amis absents, plus aimable et plus belle encore qu'aux jours où elle était là.

Oui, Lacordaire a eu ses défauts; il a été indulgent et bienveillant jusqu'à l'excès envers ses adversaires, ce dont je ne saurais lui faire un crime; il l'a été envers ses contemporains en général, et ici le crime n'est pas sans quelque circonstance atténuante. Après tout, il n'a pas embrassé la *société moderne*, cette grande coupable, avec plus de tendresse que saint Jean n'embrassait le chef de brigands qu'il poursuivait dans son repaire pour le ramener à Dieu. — Il nous a, à nous Français du dix-neuvième siècle, trop pardonné nos révolutions? Peut-être, mais il les eût condamnées d'une manière plus absolue que nous n'en eussions pas été moins révolutionnaires. —Notre austérité ne le trouve pas assez austère? Prenons-y garde cependant. Avons-nous oublié ce que fut dans la vie intérieure l'austérité du P. Lacordaire? Et ne nous rappelons-nous pas les révélations du P. Chocarne? Nous qui avions vu et entendu le P. Lacordaire hors du cloître, avec l'originalité de sa parole un peu excentrique parfois, avec ses

excursions dans la politique qui ne le rapprochaient pas toujours des plus sévères d'entre nous, avec ses concessions envers un siècle si peu chrétien, avec ses admirations pour un pays qui est loin d'être chrétien tout entier; nous étions par moments tenté de voir en lui un moine un peu mondain, à qui les splendeurs et les agitations de la vie publique faisaient quelque peu oublier la rigidité d'action et de parole qui appartient au cloître; c'était peut-être un Pierre l'ermite; ce n'était pas, nous semblait-t-il, un père du désert. Et voilà que, plusieurs années après sa mort, nous apprenons, ce dont nous ne nous étions pas doutés, que ce religieux, qui semblait tant vivre de notre vie commune, qui était si mêlé aux questions du dehors, qui ravissait tant son auditoire et qu'on pouvait croire ravi de son succès, ce journaliste, ce directeur des fêtes semi-théâtrales de Sorèze, ce candidat et ce représentant du peuple en 1848, cet académicien, ce moine mondain, en un mot, était un stylite, qui, à notre insu, là-bas, dans son cloître de la rue de Vaugirard, s'infligeait ou se faisait donner des flagellations telles, que nous n'en lisons pas de plus effrayantes dans la vie des saints les plus éloignés du monde. Nous apprenons que chacun de ces discours, dont l'éloquence nous semblait trop se rapprocher de celle de la tribune, était acheté à l'avance et payé ensuite par une de ces immolations de la chair, que nous avons reléguées, nous, dans l'ordre des mythes et des légendes. Il n'était donc pas trop de son siècle; car le siècle présent a peu de goût pour la discipline, et, s'il est une habitude de piété qui a disparu, c'est bien celle-là. Quand il louait le siècle présent, on peut donc croire que ce n'était pas par complaisance; quand il lui pardonnait, c'était miséricorde et ce n'était pas complicité; et s'il allégeait trop pour nous le joug de l'obéissance politique, ce n'était pas qu'il allégeât pour lui-même le joug de l'obéissance monacale.

Restons-en là. Nous avons rappelé l'écrit du P. Chocarne. Ce livre et celui de M. Foisset se complètent merveilleusement. L'un nous donnait la vie intérieure du P. Lacordaire qui nous effraye et nous édifie; l'autre nous donne sa vie extérieure qui nous enchante et nous attire. Tous deux travaillent merveilleusement pour la foi en la montrant d'un côté si puissante et si austère, de l'autre si vivante et si aimablement populaire. Le P. Lacordaire méritait d'être ainsi raconté par deux mains différentes, toutes deux bien dignes du sujet. Mais, quand nous arrivons au couronnement, quand cette vie du monde et cette vie du cloître vont se réunir pour ne plus former qu'une seule vie et une vie éternelle devant Dieu, la conclusion de l'une ne saurait différer du dénouement de l'autre. Elles ont été réunies et couronnées ensemble par la mort. M. Foisset ne pouvait refaire le récit de cette mort, il faut bien qu'il l'emprunte, en le

complétant, au P. Chocarne, comme le P. Chocarne, s'il eût écrit le dernier, l'aurait empruntée à M. Foisset.

Quant à celui-ci, je crois avoir déjà fait de son livre l'éloge le plus signalé, en l'oubliant pour m'occuper surtout du P. Lacordaire. Voulant rendre compte du livre, je me suis laissé entraîner et j'ai fini par ne parler que du sujet. C'est qu'en effet, M. Foisset fait prendre goût à son sujet et augmente, s'il le peut, notre admiration pour le P. Lacordaire. Nous avons connu, entendu, aimé celui-ci ; mais il nous semble, après avoir lu M. Foisset, que nous ne le connaissions pas jusque-là, que M. Foisset seul a vu l'illustre dominicain et vient nous le révéler. Il l'a tant aimé et cependant il l'a si bien jugé ! Il a écrit ce livre avec tant de cœur, mais en même temps avec une liberté d'appréciation si parfaite !

C'est qu'en effet M. Foisset avait été admirablement placé et pour connaître et par suite pour aimer, mais aussi pour juger le P. Lacordaire. Contemporain, compatriote, mais de situation et d'éducation différentes, il a toujours été son ami, mais son ami indépendant. Quand le futur dominicain n'avait encore en lui qu'une foi éteinte et une conviction politique bien vague, les idées religieuses et politiques de M. Foisset étaient complétement fixées. Quand le P. Lacordaire écrivait dans *l'Avenir*, M. Foisset coopérait avec nous au *Correspondant*, séparé de l'abbé de Lamennais par la modération du langage, et par le soin de ne jamais faire de la politique une religion. Quand le P. Lacordaire était à la Constituante, croyant non pas à la république, mais à la possibilité de faire le bien avec ses voisins les républicains ; ou plus tard, lorsque le P. Lacordaire, mal doué en fait de prévoyance politique, applaudissait à demi à la pensée de la guerre d'Italie, sans en prévoir les trop visibles conséquences ; M. Foisset était préservé de cette double illusion par le sang-froid du magistrat et du savant, comme nous l'étions, nous autres, par tout ce que nous savions des perfidies de la nature humaine et des mauvaises passions qui régnaient dans bien des cœurs. Il a donc écrit sur le P. Lacordaire avec amour, non avec partialité ; et de plus, il a écrit avec les souvenirs personnels d'une vie sans cesse mêlée à celle de son héros, avec des lettres et des papiers du P. Lacordaire et de bien d'autres, avec les souvenirs de beaucoup d'amis, et enfin avec cette admirable *notice* ou cet admirable *testament*, que le public ne connaissait pas encore, et que nous devons à M. Foisset, puisque c'est lui qui a provoqué le P. Lacordaire à écrire. Nous oublions si vite, tandis que M. Foisset est par-dessus tout un homme qui se souvient. Non-seulement en ce qui touche directement le P. Lacordaire, mais en ce qui touche bien des personnages et bien des faits mêlés à sa vie, M. Foisset, témoin mieux informé

que nous et d'une mémoire plus fidèle, nous apprend mille choses qui se sont passées dans notre jeunesse, sous nos yeux, et que nous ne savions pas ou que nous ne savions plus ; il nous fait connaître ce que nous croyions avoir vu.

Ajoutez à cela une forme éloquente comme l'histoire peut être éloquente, c'est-à-dire par l'entraînement des idées, non par l'emphase du discours ; un scrupule d'exactitude technique qui, je dois le dire, arrive par moments jusqu'à compliquer un peu le récit ; un style (sauf deux ou trois négligences qui semblent affaire de goût personnel), un style vraiment français, un beau et clair français d'autrefois, sans que le patois journaliste y ait pénétré ; et mettez-y surtout (car je ne puis trop le redire) ce goût du P. Lacordaire, cette prédilection qui n'est pas aveugle, mais qui est si aimante ; et vous comprendrez comme ce livre, celui du P. Chocarne, et la publication posthume de M. de Montalembert, forment dans leur réunion le vrai monument du P. Lacordaire. Ces trois écrits unis ensemble nous le donnent tout entier.

Remercions donc l'écrivain qui, après tant d'œuvres dignes d'éloges, a estimé qu'il en ferait une plus précieuse encore en nous faisant connaître, mieux que nul autre ne le pouvait, un aussi grand cœur, un aussi grand génie et un tel ami. Il a sacrifié à ce pieux devoir d'admiration et d'amitié les dernières années d'une magistrature justement honorée et regrettée. Satisfaisant, nous aussi, nos amitiés et nos admirations, nous pouvons dire qu'il y a trois noms inséparables dans le souvenir reconnaissant de tous les catholiques, celui de Lacordaire, celui de Montalembert et celui de leur ami qui est aussi le nôtre.

F. de Champagny.

LES

VACANCES D'UN JOURNALISTE

NOTES DE VOYAGE — DE PARIS A CONSTANTINOPLE [1]

2 octobre. — Mustapha-Pacha possède, à Tchamlidjia, derrière Scutari, une maison de campagne dans laquelle il va passer deux jours de la semaine, le samedi et le dimanche, pour s'y délasser des affaires et des visites dont il est accablé à Kandilly. Il n'y reçoit que sa famille et ses amis les plus intimes. Il a bien voulu nous faire l'honneur de nous inviter à venir y passer vingt-quatre heures avec lui, et nous avons accepté son invitation avec empressement.

Notre première journée a été consacrée à quelques excursions dans le voisinage, notamment sur une colline d'où le regard embrasse le plus magnifique panorama que l'imagination puisse rêver : tout le Bosphore et ses bords enchantés; la mer Noire, à peine voilée par la brume du nord; à l'autre extrémité du détroit, la mer de Marmara, étincelante au soleil; derrière nous, l'Anatolie, avec ses steppes, ses broussailles, ses pâturages abandonnés, sa tristesse grandiose; en face, au premier plan, Scutari, ses maisons peintes, ses minarets, ses cyprès; plus loin, la pointe du sérail, et, de l'autre côté du pont, l'amphithéâtre de Péra et de Top-Hané.

3 octobre. — Journée de repos, de bien-être, de *kief*, dans le sens le plus turc du mot. On se sent involontairement gagner par le charme de cette vie nonchalante, de ce demi-sommeil qui vous berce tout éveillé. Un esclave pour allumer mon chibouk; un esclave pour

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 avril, et 25 mai 1870.

m'apporter mon café; un esclave pour me servir ces sorbets ou ces sirops parfumés et glacés qu'on ne boit que dans les yalis du Bosphore; un esclave pour m'offrir les plateaux garnis de pâtisseries et de friandises, et le flacon de *mastic*, avant-œuvre de tout repas : point d'esclave, par exemple, pour me cirer mes bottes. Décrotter un chrétien! Toutes les fontaines de Stamboul, toutes les ablutions du rhamazan, ne laveraient pas cette tache-là sur la main d'un musulman.

Vers le soir, excursion à Scutari. J'y rencontre, aux abords du cimetière, les mêmes télékas, les mêmes arabas, les mêmes férédjés qu'aux Eaux-Douces d'Asie. Seulement la société m'y paraît moins choisie. Les Eaux-Douces sont la promenade aristocratique, le tour du lac des sultanes et des dames de haut rang; Scutari est la promenade plus bourgeoise du jardin des Tuileries ou des Champs-Elysées. En dépit des eunuques qui les escortaient, j'ai surpris, entre les jolies hanums et les effendis qui m'accompagnaient, plus d'un regard d'intelligence et d'un signe mystérieux. Don Juan et Sganarelle, Rosine ou Agnès, sous les verroux du vieux tuteur, derrière les moucharabiehs du pacha, vous êtes, en dépit des lois, des mœurs, des cultes changeants, les personnages éternels de la comédie humaine!

4 octobre. — C'est une profonde impression de tristesse que je rapporte de ma promenade autour des vieux murs. Les arceaux déchirés de Valens; les décombres de toute sorte et de tout âge sur lesquels la nature a jeté l'épais linceul de sa végétation; les quatre tours du château de Mahomet II, qui gardent le secret de tant de morts sinistres et de lugubres captivités; la porte de Yédi-Koulélu, ouverte sur la campagne et par où nous descendons vers le rivage; la triple enceinte et les créneaux de Byzance, dessinant par leurs contours les promontoires et les golfes de la mer qui vient mourir à leurs pieds; le contraste offert par les vergers luxuriants qui s'épanouissent entre chaque ligne de murailles et par l'aride solitude qui s'étend devant nous; ce mélange de vie et de mort; les souvenirs de tant de siècles et de tant de peuples, gravés sur la pierre branlante des forteresses, des temples et des cachots; le navrant enseignement de ces religions disparaissant l'une après l'autre sur ce sol où tous les dieux ont eu tour à tour leur autel, de ces races se combattant, s'entre-tuant pour s'emparer de cette terre bénie des flots et du soleil et ne faisant qu'y accumuler des ruines sur des ruines, des tombeaux sur des tombeaux : ce spectacle vous écrase par le sentiment de la petitesse et du néant de l'homme.

Chaque porte a sa physionomie particulière. C'est par la porte, aujourd'hui murée, de Kapulo-Kapoussi que sortit l'armée de la croix

chassée par le croissant; à l'approche des futurs conquérants de Constantinople, s'il faut en croire la légende, les pierres qui en ferment l'entrée s'écrouleront d'elles-mêmes. C'est à celle de Top-Kapou que fut tué Constantin Dragozès, le dernier empereur de Byzance. Successivement païenne, chrétienne, musulmane, Constantinople semble dans sa triple enceinte symboliser son triple caractère. Nous traversons d'un pas hâtif le cimetière arménien en évitant avec horreur d'appuyer trop lourdement le pied sur le sol détrempé par les dernières pluies. Le paysage prend de minute en minute un aspect plus sombre. Pas un arbre; des ravins, des tombeaux, puis une plaine immense, la plaine de Daoud-Pacha où campait Mahomet II, au milieu des cris sauvages de ses oiseaux de proie fondant de l'Asie sur l'Europe pour la dépecer; plus loin, en vue de la Corne-d'Or, à laquelle le tour des murs nous ramène, de nouveaux cimetières, juifs et grecs cette fois, dont les terres fraîchement remuées ou entraînées par les eaux laissent échapper des exhalaisons putrides; plus loin encore, Balata, le quartier juif, avec ses admirables femmes en veste brodée, à la tunique de couleur fendue sur les hanches, au mouchoir de mousseline roulé dans les cheveux, l'œil noir, fendu en amande, la bouche fière et sensuelle, physionomies éclairées au dehors par le feu qui brûle au dedans; le Phanar, enfin, avec ses palais aux larges fenêtres ouvertes, le Phanar, par où nous regagnons les rues étroites et les maisons closes de Stamboul, le pont de la Validé et Péra.

Ce tour des murs est tout un cours d'histoire, et quelle histoire! Philosophie et poésie mêlées. Beau sujet, eût dit Alfred de Musset, à mettre en vers latins. Tout le monde antique et moderne a passé par là. Darius, les Grecs et les Romains, les croisés et les Ottomans, toutes les civilisations, toutes les barbaries, toutes les religions ont tour à tour imprimé leur nom sur ces pierres qui semblent n'en garder l'empreinte que pour constater l'impuissance humaine. A l'historien, au philosophe, au poëte, peut sans hésitation se joindre le peintre. Le pèlerinage est digne de lui. Il y trouvera, dans le présent, des couleurs dignes des reflets du passé. Quel album Chateaubriand et Eugène Delacroix, associant leur plume et leur pinceau, eussent composé sous ce titre : « Les vieux murs de Constantinople! »

5 octobre. — Khalil-Bey a bien voulu demander pour nous un firman qui nous ouvre les grandes mosquées, le vieux palais et l'arsenal, et désigner un cavash pour nous accompagner. Le firman souverain, en Turquie, c'est le bakchich. Toutefois, il est prudent, même encore aujourd'hui, de ne s'aventurer à la Suleïmanieh ou à Sainte-Sophie que sous la protection écrite du grand vizir et sous l'œil d'un agent de la Sublime-Porte. Une imprudence, une maladresse invo-

lontaire, à l'heure où les fidèles sont en prière et où les ulémas commentent le Koran, pourrait éveiller les méfiances, surexciter le fanatisme et provoquer les manifestations hostiles de la foule, qui ne voit jamais d'un bien bon œil un pied chrétien fouler la natte du lieu saint. Dans le cas, de jour en jour plus rare, il est vrai, où le bakchich lui-même serait impuissant pour vous défendre, le firman respecté vous abrite sous sa toute-puissance.

C'est par une petite ruelle que nous arrivons à Sainte-Sophie. L'entrée principale de la vieille basilique chrétienne est interdite aux chrétiens. Nous nous déchaussons et, nos souliers à la main, nous pénétrons dans la mosquée. La première impression est imposante, grandiose, solennelle. Le visage tourné du côté de la Mecque, les fidèles prosternés, les lèvres et le front contre terre, adorent le Dieu du prophète. Dans les chapelles latérales, des osmanlis, accroupis deux par deux, en face l'un de l'autre, font entendre un chant nasillard en se saluant en cadence. De toutes ces voix viriles ou enfantines, récitant séparément la même prière, psalmodiant les mêmes versets, se dégage un bourdonnement confus qui remplit la coupole, effrayante d'audace et de hauteur. A l'exception de quelques disques verts suspendus aux parois des tribunes et sur lesquels sont écrits en énormes caractères certains préceptes du Koran ; à l'exception de la chaire où l'iman fait ses prédications et du tapis où Mahomet récitait ses prières, la mosquée offre l'aspect nu, pauvre et froid d'un temple protestant. Un grossier badigeonnage recouvre d'une sorte de papier doré les anciennes fresques chrétiennes. A travers la couche de plâtre se laisse entrevoir çà et là l'image effacée d'un saint ou la grande figure du Christ. On sent, à ces vestiges d'un culte aboli, qui, malgré tout, reparaissent toujours, que le temple a appartenu aux chrétiens et qu'il leur appartiendra encore. La porte murée par où s'échappa, avec le saint calice, le prêtre qui disait la messe au moment où Mahomet II se fit ouvrir les portes de Sainte-Sophie, n'a pas pu encore être retrouvée; elle se rouvrira toute seule pour donner passage au prêtre disparu, le jour où il pourra reprendre, sous la protection d'une épée chrétienne, l'office interrompu depuis quatre ou cinq siècles. Nous visitons la mosquée dans tous ses replis; nous montons dans les tribunes pour contempler de plus haut l'immensité du parvis, pour admirer de plus près la mosaïque de la voûte, dont un mollah nous offre, moyennant salaire, bien entendu, quelques minuscules fragments. Les merveilleuses sculptures des frises et des chapiteaux nous transportent, par la pensée, au temps des magnificences byzantines; mais ce n'est pas aux détails qu'il faut s'arrêter dans cette église d'où le croissant a chassé l'art avec la croix : l'architecture, les grandes lignes du monument, l'élévation de la

coupole, l'ensemble y gardent seuls leur poésie, leur éloquence.

La Suleïmanieh, construction arabe un peu moins vaste que le vieil édifice chrétien de Sainte-Sophie, offre aussi, comme architecture, un très-grand caractère. La multitude de lustres de cristal dont elle est ornée lui donne, au premier abord, un aspect singulier. Elle ne se distingue, d'ailleurs, par rien de particulier et ressemble à toutes les mosquées. Dimension de la nef à part, il suffit d'en avoir visité une pour les connaître toutes.

A la Suleïmanieh, j'ai eu la bonne fortune d'assister à une prédication d'uléma et à une sorte de catéchisme à l'usage des enfants. Debout au milieu de prêtres comme lui, l'uléma leur expliquait le Koran. Sa voix avait toutes les intonations de nos orateurs de la chaire. En fermant les yeux, j'aurais pu me croire à l'église. On sentait qu'il s'appliquait à leur faire comprendre le sens et admirer la grandeur des préceptes du prophète. Ses gestes surtout rappelaient d'une manière étonnante ceux de nos prédicateurs. Accroupis autour de lui, les genoux croisés, ses auditeurs semblaient suspendus à ses lèvres. Dans leur attitude se reflétaient en même temps leur foi en la doctrine et leur respect pour le docteur. Ce que j'ai appelé le catéchisme des enfants consiste plutôt en une leçon de chant religieux. Leur voix argentine s'essayait à répéter la leçon de l'uléma, assis en face d'eux et balançant d'avant en arrière, d'arrière en avant, avec le mouvement régulier d'un pendule, sa tête coiffée du turban. Ils récitaient après lui le verset qu'il venait de leur psalmodier avec toutes sortes de modulations dans le ton aigu et suraigu. S'ils se trompaient, il les reprenait doucement et les faisait recommencer, renouvelant l'épreuve, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint dans leur nasillement, qui m'a rappelé celui des synagogues juives, la perfection dont il leur donnait lui-même l'exemple.

Après avoir passé sa journée dans les mosquées de Stamboul, au milieu des ulémas, des imans et des mollahs adorant le Prophète et récitant ou commentant le livre, passer sa soirée dans un estaminet français à jouer tranquillement au domino, comme un bon bourgeois du café Turc, il y a là un contraste qui ne manque pas d'un certain charme. C'est le plaisir que je me suis offert au café du Luxembourg où venaient d'arriver les journaux de France que les Messageries impériales apportent chaque semaine par paquets de sept ou huit numéros. Bien que le télégraphe en eût déjà défloré singulièrement les nouvelles, je les ai dévorés. Les Parisiens, qui se sont trouvés à mille lieues de Paris, peuvent seuls se rendre compte du plaisir qu'un Parisien en voyage éprouve à lire un journal de Paris, même lorsqu'il doit n'y trouver qu'un écho tardif et banal ou la paraphrase de bruits depuis longtemps connus.

6 octobre. — Programme de la journée : la pointe du sérail, le vieux palais, l'arsenal, le musée des costumes, la citerne aux mille colonnes. Je n'ai pas l'intention, Dieu m'en garde! de reproduire dans ces notes, toutes personnelles, des détails que j'ai déjà lus dans dix relations de voyage et que je saurai bien y retrouver, si jamais le souvenir m'en échappe. L'allée de grands tilleuls et de platanes, qui conduit au vieux palais; ce vieux palais, théâtre de tant de tragédies, débris du vieux sérail, et sur lequel planent les sombres légendes de la perfidie byzantine et de la barbarie ottomane : luttes d'ambition et de jalousie, poisons et lacets de soie, sacs de cuir jetés au Bosphore, yatagans faisant voler les têtes; les vieilles murailles festonnant, sous le lierre de leurs créneaux en ruines, les flots bleus de la mer étincelante au soleil; les cyprès dessinant leur ligne noire, au milieu de la verdure des frênes et des pins parasols; le kiosque d'où le sultan, assoupi dans le *kief*, voyait, comme à travers un rêve, se croiser, entre les deux rives d'Europe et d'Asie, les navires qui, de la mer Noire et des Dardanelles, venaient s'abriter à la Corne-d'Or; le pavillon du sultan Amurat, tout incrusté de nacre; la bibliothèque, aux murs en porcelaine de Chine et du Japon, avec son arbre généalogique des sultans et ses manuscrits merveilleux; la salle du Trône et son lit à baldaquins, dont les quatre colonnes de cuivre, ornées de pierres précieuses, rappellent, par leur goût douteux, le magasin des accessoires de l'Opéra plutôt que les magnificences de Soliman; le trésor impérial, avec ses bijoux rares et ses énormes émeraudes; l'arsenal de Sainte-Irène, où le premier objet qui frappe la vue est la croix colossale peinte à la place même où l'ancienne église avait son maître-autel; toutes ces splendeurs effacées, ces souvenirs d'une histoire qui date à peine d'hier et déjà aussi vieille pour nous que la fable, mériteraient certainement un examen minutieux, si les descriptions qu'en offrent déjà tous les *Itinéraires* n'en condamnaient pas d'avance toute peinture nouvelle à la banalité.

C'est à l'arsenal qu'est installé, dans d'étroites et basses galeries où n'arrive qu'un jour douteux, le musée des anciens costumes : idée ingénieuse à la réalisation de laquelle l'histoire et l'art auraient dû prêter leur concours, en même temps que le peintre et l'historien auraient pu en tirer un égal profit. Malheureusement, il ne faut demander aux Turcs rien de ce qui ressemble au sentiment et à l'arrangement artistiques. Ce musée, auquel sa position au centre même du pays dont il prétend reproduire les types pittoresques, offrait tant de ressources, ferait l'effet, à côté des galeries de madame Tussaud, d'une baraque de la foire. Les mannequins y sont grossièrement taillés, et gâtent, par le mauvais effet des per-

sonnages, le bon effet des costumes. Avec un peu de bonne volonté cependant et beaucoup d'imagination, surtout à la nuit tombante, une promenade au milieu de ces janissaires de carton, de ces mamelucks de bois, aux moustaches hérissées, au visage menaçant, à la physionomie patibulaire, ne manque pas d'intérêt ni même d'émotion. Lorsque vous vous trouvez seul, dans une demi-obscurité, au milieu de ces capitans-pachas à l'air rébarbatif, de ces grands diables de grands vizirs au turban pyramidal, de ces eunuques au regard faux et farouche, de tous ces spécimens de la férocité barbaresque, il vous semble par moment que tout ce monde-là va s'animer et lever sur vous ses grands sabres...

En sortant de l'arsenal, le cavash qu'on nous a donné pour guide nous conduit à Bin-Bir-Déreck, la citerne aux mille colonnes, — immense souterrain coupé de piliers à chapiteaux massifs, où l'eau formait jadis, dit-on, un vaste lac et qu'on a transformé aujourd'hui en une sorte d'atelier pour les dévideurs de soie et les cordiers. A la clarté des bougies, une excursion en bateau dans cette citerne à colonnades, rendue à sa destination primitive, pourrait peut-être offrir quelque intérêt. Le coup d'œil actuel n'a rien d'assez curieux pour nous retenir longtemps sous ces froides et sombres voûtes.

7 octobre. — Je suis encore tout étourdi, assourdi, ahuri du tapage... La Bourse est située à l'entrée de Galata, à quelques pas du pont, au beau milieu du marché au caviar. Le marché au caviar! Imaginez tous les parfums d'un abattoir, d'une boutique de marchand de fromages, d'un entrepôt de la Villette, concentrés en une seule essence, et vous n'aurez qu'une incomplète idée de l'odeur compliquée qui s'exhale de cet aimable quartier. Au moment où j'arrive, une foule épaisse obstrue le carrefour, sur lequel s'ouvre la porte d'une maison vermoulue. Un petit escalier noir mène au premier étage : c'est le perron de la Bourse. Dans un coin, sur la place, deux hommes qui m'ont l'air de deux portefaix se livrent à un pugilat enragé. Coups de pieds, coups de poings, coups de dents, yeux pochés, nez en sang, oreilles déchirées, rien ne manque à la petite fête. On me dit que ce sont deux spéculateurs qui échangent des primes. En dépit de la cohue, me poussant, m'insinuant, jouant du coude, je grimpe jusqu'à la salle du premier. On s'y bouscule comme en bas; on y étouffe. En face de la porte d'entrée, s'élève une espèce d'amphithéâtre chargé de monde. De chaque côté, debout sur des bancs contre la muraille, des individus de tout âge et de toute condition, serrés les uns contre les autres comme les hurleurs du téké de Scutari, s'interpellent, se montrent les poings et les dents, applaudissant avec enthousiasme ou protestant avec fureur, selon que s'établit un cours dans un sens ou dans l'autre. Ce sont les

baissiers et les haussiers très-distinctement partagés en deux camps ennemis. Les vociférations de nos agents de change, s'agitant dans leur corbeille, sont des bourdonnements d'abeilles, comparés aux cris de triomphe et de menace que provoque chaque variation de la rente turque chez ces bruyants financiers, — et Dieu sait s'ils bondissent et rebondissent, les pauvres fonds ottomans! Il n'existe à Constantinople que de simples courtiers. Si l'on en juge par le bruit qu'ils font, ils seraient dignes, à Paris, de monter au parquet. Après la bourse, les cours sont affichés, en gros chiffres de couleur, à une fenêtre ouverte sur le Bosphore. Du pont de la Validé, on peut les voir exposés au soleil sur le volet branlant de la vieille maison. Raconter les exploits des spéculateurs de Constantinople, un volume n'y suffirait pas. A grec, grec et demi. C'est bien ici surtout le cas de le dire. Ils jouent, comme le joueur de Regnard :

> Tu peux me faire perdre, ô fortune ennemie,
> Mais me faire payer, parbleu ! je t'en défie.

Ces jours derniers, la nouvelle de la maladie de l'Empereur avait déterminé, ici comme partout, une assez forte baisse. Les haussiers, à ma grande surprise, ne semblaient pas s'en inquiéter. Leur calme m'a été expliqué le jour de la liquidation. Ce jour-là, en effet, ils ont pris la peine de fixer eux-mêmes la différence qu'ils consentaient à payer. Cette honnête résolution a paru toute naturelle. A la première occasion les baissiers en feront autant. C'est convenu. Échange de bons procédés.

Parmi les traits de ces messieurs qui m'ont été rapportés, voici un des plus drôles. Un Arménien et un Grec se rencontrent, l'autre année, à la Bourse. Malgré les bruits de guerre prochaine entre la Grèce et la Turquie, ils sont tous deux fiévreusement engagés à la hausse et renouvellent chaque jour leurs achats.

— Ignorez-vous donc, dit le premier au second, qu'une effroyable crise nous menace? Pourquoi, dans la situation présente, vous charger ainsi?

Le Grec sourit.

— Si je crois à la guerre! s'écrie-t-il. Parbleu! c'est moi qui fournis aux Grecs leurs fusils... Mais vous-même?...

— Oh! moi, je fournis ceux des Turcs...

Sur ce mot, j'ai quitté la Bourse.

...Dieu soit loué! Me voici enfin en règle avec toutes les *curiosités* de Constantinople. Je me suis consciencieusement acquitté de mes devoirs de touriste. Il est vrai que le programme est simple et qu'il

ne varie pas. Le bazar, les mosquées, l'arsenal, les Eaux-Douces d'Europe et d'Asie, le vieux palais, le tour des vieux murs, l'excursion dans la forêt de Belgrade, il n'y a pas à sortir de là. Empereur d'Autriche, impératrice des Français, prince royal de Prusse ou simple journaliste, vous n'avez pas le choix. Les hôtes augustes attendus par le sultan s'en apercevront bien. Ne cherchez à Constantinople ni tableaux ni statues ni manifestation artistique d'aucune espèce. La nature y a tout fait ; les hommes n'y ont rien ajouté. Non-seulement tous les vestiges de l'art byzantin ont disparu, à l'exception de quelques chefs-d'œuvre d'architecture ; non-seulement les fresques de Sainte-Sophie restent encore cachées sous une couche stupide de grossier badigeon, mais rien ne rappelle l'art mauresque ou arabe. Il semble que la civilisation se soit brusquement arrêtée en 1453, comme une horloge dont le grand ressort s'est brisé. Les Turcs sont des soldats; ils ne sont pas des artistes. « Le séjour de Constantinople me pesait, dit Chateaubriand ; je n'aime à visiter que les lieux embellis par les vertus ou par les arts, et je ne trouvais dans cette patrie des Phocas et des Bajazet ni les unes ni les autres. »

Écartons, si vous voulez, la vertu. Hélas! s'il fallait aujourd'hui, dans ses voyages, se borner aux « lieux embellis par elle, » les actions des chemins de fer risqueraient de subir une forte baisse. Il n'en demeure pas moins vrai que cette absence de tout sentiment de l'art, de toute vie intellectuelle chez les Turcs, rend, au bout de quelques semaines, le séjour de Constantinople insupportable. Des marchands, des changeurs, des aventuriers, des spéculateurs de tout ordre et de toute origine, des fonctionnaires surtout, voilà son aristocratie. Fonctionnaires, tous les Turcs de quelque importance; tous les phanariotes de quelque mérite, fonctionnaires. Dans ce pays de servitude et d'égalité, c'est la fonction, non le mérite ou la naissance, qui constitue la distinction. Je ne comprends, pour ma part, à Constantinople, que l'existence indolente des grands seigneurs musulmans, engourdis, au fond de leur harem, dans la somnolence du *kief*, entourés d'esclaves, et demandant aux jouissances des sens le dédommagement des privations imposées à l'intelligence.

Tous les jours, dans mes excursions sur le Bosphore, j'aperçois à la même fenêtre de je ne sais plus quel village de la rive d'Europe le même homme, jeune encore, nonchalamment accoudé, un chibouk aux lèvres, sur les coussins de la même ottomane, contemplant le même flot du même regard rêveur, pétrifié en quelque sorte dans le même songe et la même attitude. Un tel spectacle, fréquent ici, en dit plus que tous les livres du monde sur le climat du pays, le caractère de ses habitants et les causes de sa décadence.

Khalil-Bey, toujours aimable et hospitalier, a bien voulu nous convier pour demain à une partie de campagne en pleine Anatolie. Rendez-vous est pris pour dix heures du matin aux Eaux-Douces d'Asie. De Buyukdéré, où je vais coucher ce soir, le bateau à vapeur qui fait le service des deux rives me transportera en quelques tours de roue à Kandilly.

8 octobre. — Buyukdéré; minuit.

Ce matin, à l'heure dite, de Constantinople, de Buyukdéré, de Térapia, de je ne sais encore quels points du Bosphore, nous sommes arrivés séparément — quinze ou vingt environ — aux Eaux-Douces d'Asie, en caïque, en voiture, à cheval, en bateau à vapeur. Déjà, autour du kiosque, des télékas, des coupés, des calèches découvertes, des chevaux tenus en laisse par leurs conducteurs, attendaient les invités, Russes ou Levantins pour la plupart. Les seuls Français, présents à cette petite fête, étaient A. Wolff, le baron Edmond de Rothschild, Alfred Meyrargues et moi. La caravane s'est mise aussitôt en marche, escortée d'esclaves à cheval qui voltigeaient sur les ailes, apportant d'une voiture à l'autre les flacons de vin de Bordeaux ou les carafes de sirop frappé.

La route traverse, au sortir de Kandilly, d'immenses champs d'aubergines et de tomates, dont l'aspect tout à la fois sec et fertile m'a rappelé nos plaines du bas Languedoc au mois d'août. Peu à peu les inégalités de terrain s'accentuent ; le chemin devient grimpant. A mesure qu'on s'élève dans la colline, on se sent enveloppé par le désert. Dans tout l'orient de l'Europe, même dans les Principautés danubiennes, les bois coupés ne sont pas défendus. Il en est de même en Anatolie. La dent des troupeaux les maintient indéfiniment à l'état de taillis. Aussi loin que la vue peut s'étendre, je n'aperçois sur les hauteurs qu'un horizon de landes et des broussailles, borné par des montagnes bleues. Les pierres, encore intactes, de la nouvelle route que le sultan fait construire entre Scutari et sa ferme-modèle d'Alembda, dessinent leur blanche spirale au milieu des ronces et des pâtis. Sur le silex amoncelé, nos fragiles télékas, lancées au galop, sautent, ressautent, bondissent, comme des balles élastiques. Après une halte de deux ou trois minutes dans un village que nous rencontrons sur notre chemin et dont les habitants viennent en foule nous contempler d'un œil curieux, nous arrivons enfin, au bout de deux ou trois heures de marche, à la ferme d'Abd-ul-Aziz.

Un vaste bâtiment d'exploitation fait face à la jolie petite maison blanche où loge le directeur. Au moment où nous nous arrêtons pour examiner cet essai d'agriculture européenne au milieu des *garrigues* de l'Asie, quarante ou cinquante *travailleurs* se tiennent debout, les bras croisés, devant la grande porte de la cour. Notre

brillant cortége a l'air de les amuser beaucoup. Le temps est si long, et la curiosité si éveillée, quand on n'a rien à faire! Aujourd'hui, du moins, ces messieurs n'auront pas tout à fait perdu leur journée: ils nous ont regardés passer!... Je jette les yeux autour de moi. Pas un champ labouré ; pas une terre semée ; partout des bois ou plutôt des taillis de chêne vert, d'un demi-mètre de haut, des jachères et des friches que l'attitude rêveuse des ouvriers de la ferme n'explique que trop. Quelles vignes produirait cependant, s'il était cultivé, ce sol béni du soleil! J'y ai constaté, aux endroits mêmes où il paraît le plus aride, jusqu'à cinq pieds de terre végétale.

De la ferme à la forêt, but de notre promenade, il y a peu de distance. Mais quel contraste! quelle surprise! Autant jusque-là le paysage est monotone, autant elle est superbe, cette forêt asiatique. Ses chênes gigantesques, dôme de feuillage qui égale en hauteur nos marronniers des Tuileries, abritent des pelouses dont l'immensité se perd dans les ondulations de la vallée ; les rayons du soleil, tamisés par l'épais feuillage, dessinent sur le gazon des dentelles d'ombre et de lumière. Une large allée couverte mène à la fontaine, auprès de laquelle les harems des villages voisins viennent, tous les vendredis d'été, chercher un peu de fraîcheur. Du corps de garde placé à l'entrée du bois un cavash se détache, à notre approche, pour nous faire faire place au milieu des arabas dont le chemin est encombré.

Devant la fontaine, nous trouvons une table dressée et servie à l'européenne. Les cristaux, l'argenterie, scintillent au soleil. Dès le matin, Khalil-Bey a envoyé ses cuisiniers à Alembda. L'ancien chef de Bignon a rallumé pour nous, au milieu des solitudes de l'Anatolie, à mille lieues de la Seine, les fourneaux du café Foy. C'est Paris avec ses gourmandises les plus exquises, ses truffes les plus parfumées, ses sauces les plus savantes, sa cuisine la plus raffinée, avec tout son luxe et ses recherches de table, transporté en Asie. Un orchestre, arrivé avec les gens de l'office, s'établit, sur la pelouse, à quelques pas de nous, et joue tour à tour des airs européens et des airs orientaux, tandis que nous faisons honneur, avec un appétit aiguisé par une promenade de cinq heures dans la montagne et sur le bord de la mer, au plus merveilleux menu que les ressources combinées de la civilisation française et de la nature asiatique puissent inspirer au lyrisme d'un poëte culinaire.

Pendant ce temps, les promeneuses voilées dont nous apercevions là-bas, à travers les arbres, les blancs yachmachts et les éclatants férédjés, se sont peu à peu rapprochées. La musique les attire, et aussi peut-être les splendeurs de ce service et les délicatesses de cette

chère, inconnue dans les harems, où le pilaw et le mouton bouilli ou grillé constituent à peu près tout le régal du maître et des hanums. Elles viennent se grouper, curieuses et muettes, autour de la fontaine. C'est le pinceau de Marilhat ou de Delacroix qu'il me faudrait pour peindre, sous ces grands chênes, sur ce gazon, auprès de cette fontaine aux eaux transparentes, le contraste de notre cercle babillard, de nos dames en toilette parisienne, aux cheveux nus, et de ce bouquet de femmes, aux manteaux voyants, à l'attitude réservée, silencieuses et réfléchies sous le voile qui nous les cache. Un de nous s'est étourdiment approché d'elles. Aussitôt sans bruit, sans affectation, avec une simplicité et une fierté d'allures dignes de nos plus grandes dames, elles se sont levées et ont fait mine de s'éloigner; mais voyant notre convive revenir lui-même sur ses pas, avec un geste d'excuse, elles ont repris leur place d'un air aussi noble et aussi décent qu'elles l'avaient quittée. Cette petite scène muette, il est plus facile d'en sentir que d'en exprimer les délicates nuances.

C'est à Scutari que nous sommes descendus, au retour, par un chemin encore plus hérissé de pierres et plus coupé de ravins que le premier. Les cochers des télékas, accoutumés, dans ce pays sans routes, à galoper en liberté au milieu de la lande, quitte à verser vingt fois par jour, ne peuvent pas se résigner à prendre le grand chemin. A travers les fossés, les fondrières, les tas de cailloux, il faut les voir lançant leurs chevaux au triple galop. Ils vous secouent, vous cahotent, vous ballottent! N'importe, mort ou vif, on arrive. Lorsque nous avons touché à l'échelle, il faisait déjà nuit noire. Le yacht de Khalil-Bey nous y attendait feux allumés. Avant dix minutes, nous sommes tous embarqués et nous voguons sur le Bosphore. Entre le coucher et le lever du soleil, l'entrée en est interdite aux bateaux à vapeur. Protégés par une autorisation spéciale, nos fanaux brillent seuls, par cette nuit étoilée mais sans lune, au milieu du détroit.

Est-ce une réalité? Est-ce un songe? Nos musiciens nous ont accompagnés, et ont pris place avec nous sur le yacht. Quelques caïques, dont chaque coup de rame fait jaillir des flots phosphorescents une pluie d'étincelles, sillonnent seuls le large canal. Le silence de la mer et de la nuit n'est troublé que par les mélodies de notre orchestre mêlées au monotone clapotement des vagues. A toutes les échelles, nous apercevons de loin les barques amarrées en flottilles; chacune d'elles porte sa lanterne au front. Sur les deux rives d'Europe et d'Asie, les fenêtres à moucharabiehs scintillent dans l'obscurité comme des étoiles. Jamais décor d'opéra, fantaisie de poëte, n'égala cet enchantement. Plongés tous dans la même

contemplation muette, retenant notre souffle, nous nous laissons doucement bercer par le flot et par nos rêves. A mesure que notre concert flottant s'approche d'une des deux rives, un va-et-vient de lumières se manifeste aux fenêtres grillées de harems qui donnent sur cette partie du Bosphore. Derrière les jalousies en saillie passent des ombres féminines ; parfois s'y dessine distinctement la physionomie rébarbative d'un eunuque ou la jolie tête d'une hanum. Notre steamer poursuit sa route, laissant après lui un long sillage lumineux.

... En mettant pied à terre à Buyukdéré, je viens de ressentir l'impression de sursaut qui accompagne un trop brusque réveil. Le passage du bateau à terre a produit sur moi le même effet que le passage soudain du sommeil à la lumière. A l'heure même où, sur ma petite table de l'hôtel Lapierre, à deux pas du Bosphore, dont les bruissements nocturnes arrivent jusqu'à moi, je griffonne à la hâte ces notes de voyage, je me demande encore si je n'ai pas rêvé...

9 octobre. — Je me réveille tout entier encore sous le charme de la journée d'hier. Une promenade dans la forêt de Belgrade est organisée pour ce matin. Ses grands arbres, ses aqueducs, ses merveilleux points de vue auraient sans doute excité mon admiration, il y a deux jours ; ils me laissent aujourd'hui presque indifférent. Le temps, d'ailleurs, semble se gâter. De gros nuages, chassés par le vent du nord-est, assombrissent le ciel. A quatre heures, à peine remis de notre cavalcade en forêt, je monte sur un des bateaux à vapeur qui font échelle à Buyukderé et je retourne à Péra. Au moment où j'y arrive, il commence à pleuvoir. Le pavé des rues en pente est glissant. Les cavaliers en gravissent les marches inégales, comiquement abrités, eux et leur monture, sous d'immenses parapluies ; je suis à tout instant ramené à cent ans en arrière par la rencontre d'une chaise à porteur au fond de laquelle je cherche instinctivement des yeux la comtesse d'Escarbagnas. Ce soir, les Italiens donnent *la Favorite*. Toujours même médiocrité. Par ce temps sombre et humide, que les journées sont longues, que les soirées sont tristes, à Constantinople, pour un Européen !

10 octobre. — Il pleut à torrents. Le vent souffle par rafales ; de gros nuages noirs passent sur nos têtes ; la tempête les chasse par masses épaisses de la mer Noire vers la Méditerranée. Dans cette ville où les fiacres sont inconnus, impossible de sortir. Certaines rues sont transformées en ruisseaux. De ma fenêtre, j'aperçois, là-bas, le Bosphore, si bleu, si riant hier encore : il est blafard. Une brume grise en estompe vaguement les contours. Ses courbes gracieuses, ses éclatantes couleurs disparaissent dans le brouillard. Une tristesse profonde, indicible, enveloppe la ville d'un épais linceul. Le soleil est l'âme

de Constantinople. Sans soleil, ce pays sans ressources devient insupportable. Il faut y vivre au grand air ou y mourir d'ennui.

Courir la ville, il n'y faut pas songer. A la seule pensée d'aller me réfugier, par ce temps de pluie, dans le noir et morne café du Luxembourg, se soulèvent toutes mes répugnances. Quant aux clubs, ils sont inconnus à Constantinople ou n'y existent qu'à l'état de projets. Dans les journées comme celle-ci, le mieux, ici, est de s'enfermer chez soi, le chibouk aux lèvres, seul avec la folle du logis libre de galoper, la bride sur le cou, à travers les châteaux en Espagne, les fantômes du passé et les chimères de l'avenir.

Ce qui m'a le plus frappé, depuis mon arrivée à Constantinople, c'est le spectacle des contrastes et des anomalies que j'y rencontre à tout moment : à la surface, un mouvement incessant, fiévreux, qui rappelle celui des plus industrieuses capitales ; au fond une incurable apathie : merveilleuse fertilité de sol et absence à peu près complète de cultures : vif sentiment et amour sincère du progrès dans une partie des classes supérieures ; ignorance grossière dans le peuple : ici, des pachas, des beys intelligents, instruits, les plus faciles de tous les étrangers à se naturaliser Parisiens, ceux de tous qui arrivent à parler notre langue avec le plus de finesse et le moins d'accent ; là des derviches, des mollahs, vivant de leurs prédications ou de leurs exercices, obstinés et enténébrés dans leurs superstitions, des ulémas renfermant toute civilisation dans le Koran dont ils ont seuls la clef : en haut, scepticisme ; en bas, fanatisme : liberté et arbitraire : la traite et la mutilation des blancs, enfin, s'opérant presque publiquement en Europe sous les yeux des puissances qui arment des flottes pour aller réprimer la traite des noirs au bout du monde.

Un autre fait dont il est impossible de n'être pas frappé en Turquie, c'est le caractère théocratique de son gouvernement. Le sultan est l'incarnation la plus complète du principe du droit divin. C'est du sang même du Prophète, et non pas seulement de la grâce de Dieu, qu'il tient sa puissance. Commandeur des croyants, il est tout à la fois roi et pape héréditaire. Dans le cas où sa famille viendrait à s'éteindre, le cheik-ul-islam, le représentant des classes sacerdotales, est désigné d'avance pour lui succéder. Il a droit de vie et de mort sur tous ses sujets. Le plus grand obstacle à l'affermissement de la propriété foncière dans l'empire ottoman, c'est qu'en principe le petit-fils du Prophète est considéré comme l'unique propriétaire du sol. Les domaines privés n'y sont en quelque sorte que des concessions du souverain. Quel est le Turc, et même le chrétien, qui s'aviserait de résister au caprice du maître, exprimant le désir de rester en possession de la maison où il est venu un instant en vi-

site? Si les sultans n'abusent pas davantage de leurs priviléges, c'est qu'en général, en Turquie, l'homme vaut mieux que la loi.

Pour ajouter encore au respect qu'il inspire, le Grand-Turc isole sa toute-puissance dans le prestige du lointain. Enfermé dans son palais, comme dans un tabernacle, c'est sur son grand vizir qu'il se décharge du soin des affaires publiques. En dehors de son entourage et de sa maison, il ne communique qu'avec lui et quelques ministres : le séraskier (ministre de la guerre), le généralissime des armées, le grand amiral, le préfet de police. Son mérite consiste surtout dans le choix de cet *alter ego*. Il faut rendre aux successeurs de Mahmoud cette justice qu'ils ont eu sur ce point délicat la main heureuse. Reschid, Fuad, Aali-Pacha ont été ou sont des hommes hors ligne.

Quelle que soit leur autorité, les grands vizirs restent les esclaves du sultan. Leur pouvoir dépend d'un caprice, d'un signe. On voit encore, au vieux palais, une des colonnes tronquées où on les décapitait sans autre jugement que la volonté de celui qui, souvent du rang le plus bas, les avait élevés jusqu'au faîte. Appuyé sur le fanatisme populaire qui voit en lui l'image de Dieu sur la terre, le Commandeur des croyants peut mourir secrètement étranglé ou empoisonné dans le palais où il vit au milieu de ses officiers et de ses femmes; il peut tomber victime d'une conspiration de palais : il n'a à redouter aucune opposition publique. Il lui suffirait d'un appel au peuple au nom du Prophète, pour briser toutes les résistances. Sa puissance, depuis la destruction des janissaires, n'est balancée que par celle des prêtres. Seuls, les docteurs de la loi exercent, en même temps que lui, une action réelle et permanente sur les masses. Sous une apparence religieuse, les ulémas sont en réalité l'unique corps politique organisé en Turquie. Les pachas n'y exercent, selon leurs fonctions, qu'une influence administrative tout éphémère et de délégation.

Il est facile de se rendre compte des obstacles qu'oppose à l'esprit d'innovation une aussi formidable force d'inertie. Quelle que soit, par suite du rapprochement des distances, la pression de la civilisation européenne sur l'élément musulman, le progrès est lent. Il serait extrêmement rapide, si l'exemple était donné d'en haut par un autre Pierre le Grand, faisant de la Turquie ce que le premier a fait de la Russie, un État européen. Malheureusement les sultans n'en sont pas encore là. Confinés dans leur orgueil et leur sensualisme solitaires, plus fiers de leur titre de chef de l'Islam que de leur couronne d'empereur, tout entiers, celui-ci aux femmes, celui-là à la chasse, l'autre à la manie de la truelle et du badigeon, ils se tiennent trop loin du mouvement moderne pour sentir sincèrement le besoin de s'y associer. Ils se contentent de durer au jour le jour, éteignant

une dette à l'aide d'un emprunt, pansant la plaie au lieu d'amputer le membre malade, s'atrophiant dans leur fainéant despotisme, protégés qu'ils sont par le dévouement religieux de leurs peuples contre une révolution sociale qui ne pourrait être conçue et réalisée que par les classes éclairées, et qui aurait pour tout effet d'ameuter contre l'élite intelligente la populace fanatisée.

« Quel malheur, s'écriait devant moi, à l'époque de la guerre de Crimée, un diplomate turc, alors en mission à Paris, quel malheur pour nous, que Mahomet II n'ait pas fait en 1453, à Constantinople, ce que Wladimir Ier a fait à Kieff, dès le onzième siècle! »

Il suffit de comparer la Turquie et la Russie d'alors à la Russie et à la Turquie de nos jours pour apprécier, par la marche en sens inverse des deux civilisations et des deux puissances, la situation qu'occuperait aujourd'hui en Europe l'empire ottoman, assis entre deux mers, entre deux mondes, si, dès l'origine, échappant à l'énervement du mahométisme, il s'était mêlé au mouvement européen.

Pendant plus de trois cents ans, le croissant et la croix se sont disputé l'Europe orientale. De la fin du quinzième siècle à la fin du dix-huitième, les plaines de la Hongrie sont restées ouvertes au flux et au reflux de l'Islam, dont les flots dévastateurs, après avoir submergé Pesth, ont plus d'une fois débordé jusqu'à Vienne. Refoulé aujourd'hui vers sa source, chassé non-seulement de la Hongrie catholique, mais de la Roumanie, de la Servie, d'une partie de la Grèce, il n'occupe plus en Europe qu'un espace de plus en plus restreint et n'y compte guère que quatre millions deux cent mille croyants sur les quinze millions deux cent mille habitants de la Turquie d'Europe. Les quatre millions de musulmans constituent, sans doute, la race la plus sobre, la plus guerrière, la race vraiment dominatrice de l'empire ottoman ; mais si forte et si vivace qu'elle soit encore, résistera-t-elle au flot montant des idées et des mœurs occidentales? Son intérêt évident n'est-il pas de se retremper dans la civilisation chrétienne pour maintenir sa domination sur les populations qui puisent tous les jours dans cette civilisation des forces nouvelles?

Si le fanatisme et l'orgueil musulman sont rebelles à toute tentative de prosélytisme religieux, l'esprit moderne l'est encore davantage, il est vrai, aux grandes conversions populaires. Un saint Wladimir, ordonnant par ukase à son peuple d'aller recevoir le baptême dans les eaux du Dniéper, est invraisemblable au temps où nous vivons. Ce que le sentiment chrétien faisait autrefois, c'est au génie industriel de le faire aujourd'hui. Les chemins de fer, en armant la Turquie d'un indispensable moyen de défense contre certaines ambitions voisines, vont forcément l'ouvrir à l'invasion irrésistible de nos idées. Étreinte de toutes parts par le progrès, par le goût du luxe et

du bien-être ; prise dans son réseau de chemins de fer comme dans un filet d'or, la vieille Turquie, campée en pleine Europe, avec ses mœurs étranges, avec sa religion antipathique à nos mœurs, deviendrait promptement une anomalie condamnée à disparaître. Ses hommes d'État l'ont compris; ils ont compris qu'ils ne pouvaient la sauver qu'en la transformant. Entravée par les préjugés religieux et populaires, par les intérêts menacés, par la puissance des vieilles habitudes, la transformation ne s'opère, il est vrai, qu'avec une lenteur parfois désespérante. Qu'importe? Une fois l'impulsion donnée, la réforme ne peut plus ni rétrograder ni s'arrêter. Nous la verrons s'accentuer et se précipiter de jour en jour, au contact des vérités dont l'Occident est le foyer.

Déjà la plus grave, la plus décisive des réformes, l'amélioration du sort des femmes, semble à la veille de s'accomplir. De ce côté, il pourrait même bien se faire que la révolution commençât plus tôt qu'on ne le suppose et peut-être qu'il ne faudrait. Le yachmacht est déjà singulièrement aminci ; il ne sert guère plus qu'à rendre plus jolies celles qui le portent, en donnant plus d'éclat aux yeux et plus de transparence à la peau. Les eunuques font autour de leurs maîtresses une garde moins jalouse : un firman récent les a privés du droit de porter des armes. J'ai vu, de mes yeux vu, aux Eaux-Douces d'Asie et à Tchamlitjia, de jeunes osmanlis échanger des sourires et risquer même quelques paroles avec d'élégantes musulmanes, souriant avec coquetterie à la portière de leurs telekas. Dans les harems circulent des journaux turcs lus avec avidité par les sultanes et les hanums. Les filles de quelques pachas opulents y sont confiées à des gouvernantes européennes. Quelques-unes d'entre elles, celles d'Halim-Pacha et de Mustapha-Pacha, par exemple, parlent l'anglais et le français comme leur propre langue. A coup sûr, ce n'est pas la lecture de nos livres qui leur inspirera le goût de la claustration orientale.

Malheureusement toutes les jeunes filles ne reçoivent pas une éducation aussi parfaite, et l'affranchissement immédiat des femmes, en Turquie, pourrait y occasionner de graves désordres. Sans instruction pour la plupart, élevées dans une sorte d'apathique indifférence pour tout ce qui touche au sentiment de la dignité féminine, esclaves d'instincts dont l'explosion serait d'autant plus violente qu'ils ont été plus comprimés, il serait dangereux de leur rendre trop soudainement la libre disposition d'elles-mêmes. — « Ouvrir tout à coup les portes des harems, me disait M. Bourée, ce serait, sous prétexte de réforme, amener la destruction de l'État par l'effondrement des mœurs publiques. » — « Avant de songer à affranchir nos femmes, me disait à son tour un des plus grands personnages de la Porte, il faut penser à élever nos filles. » — *Élever !* tout est là, en effet. — « La

suppression du yachmacht, me disait un autre fonctionnaire important, sera pour nous la plus radicale des révolutions, car elle aura pour conséquences obligées la suppression de la claustration des femmes et l'établissement des rapports de société entre les deux sexes, c'est-à-dire la transformation complète de nos mœurs. C'est une réforme à laquelle il est indispensable de procéder avec prudence, si l'on ne veut pas en faire une calamité morale. »

La solution de la question n'est plus, au moins dans les classes éclairées, qu'une affaire de temps : le principe est admis. Les ulémas qui y ont si longtemps opposé une résistance tenace, semblent fléchir eux-mêmes dans leur opposition. Au surplus, ce n'est pas sur ce seul point que les docteurs de la loi paraissent se relâcher des vieilles traditions. Ce corps, en qui réside la lumière politique autant que religieuse, ne pouvait pas rester obstinément fermé à tout progrès. Si quelques-uns de ses membres se retranchent plus étroitement que jamais dans la lettre du Koran, d'autres, en grand nombre, se laissent pénétrer par l'esprit nouveau. C'est précisément parce qu'ils représentent la science et l'intelligence musulmanes dans leur expression la plus élevée, que les ulémas ne sauraient manquer de se mettre avant peu à la tête du mouvement qui peut seul sauver la Turquie en la régénérant.

Les femmes turques n'auront pas besoin, d'ailleurs, d'autres auxiliaires qu'elles-mêmes, le jour où la vue et la fréquentation plus habituelles des femmes chrétiennes les décideront à imiter les Européennes dans leurs mœurs, comme elles les copient déjà dans la coupe et les étoffes de leurs robes. Si elles vivent, en effet, dans une sorte de captivité, isolées du monde par leur voile de gaze et les grilles de leurs moucharabiehs, elles exercent, derrière les murs du harem, un véritable despotisme sur leur prétendu maître. La famille musulmane ne ressemble en rien à l'idée que nous nous en faisons. Sans doute, un osmanli non marié peut remplir son harem d'esclaves, d'*odalisques;* mais le mot « célibat » est-il donc, parmi nous, synonyme de chasteté? Le véritable fléau de la famille, en Orient, c'est le droit de répudiation plutôt que la polygamie elle-même. Une femme légitime, avec son cortége d'esclaves et les dépenses qu'exige son harem, est trop coûteuse pour qu'un Turc, même riche, n'hésite pas à s'en donner deux ou trois. La répudiation, au contraire, permet à l'époux de concilier ses passions et ses intérêts, en lui épargnant, par des mariages successifs, les frais trop considérables de mariages simultanés. La répudiation et l'esclavage, cet abominable trafic que nous pourchassons sur toutes les mers, et que nous tolérons à nos portes aggravé par la prostitution et la mutilation, sont les deux plaies de la Turquie.

Une fois parvenue au but, avoué ou secret, de toute femme chrétienne ou païenne, honnête ou perdue, — le mariage, — l'épouse cherche, à Constantinople aussi bien qu'à Paris et par les mêmes moyens, à raffermir son empire sur son mari. Elle y parvient d'autant mieux, que le Turc, renfermé dans son intérieur, n'est pas exposé aux séductions de notre vie mondaine et qu'elle n'a à redouter d'autres rivales que ses propres esclaves, — voisinage d'autant plus dangereux, à la vérité, que l'existence du maître est plus sédentaire. Ce péril, la loi lui donne le moyen de l'écarter, en lui réservant le droit exclusif de vendre *l'alayq*[1].

L'histoire de ce pays, fondé sur la servitude de la femme, est l'histoire même de sa domination occulte. Ce sont les favorites ou les sultanes mères qui presque toujours y ont gouverné. Elles connaissent leur puissance, ces rusées filles d'Ève et de Dalila, et malheur à qui elles prennent en haine! Il n'y a pas de grand vizir, pas de ministre assez fort pour tenir contre le mauvais vouloir des harems. Nulle part la franc-maçonnerie féminine n'est plus puissante qu'à Stamboul. Ces timides recluses ont la langue acérée; ces cloîtrées du harem ont à leur service tout le vocabulaire de nos dames de la halle. Un des derniers ministres des finances s'avisa, il y a quelques années, non pas d'opérer une réduction sur les rentes viagères réservées aux *cadines*[2] et à quelques hanums de distinction, mais seulement d'en retarder le payement. Quelques jours après, d'innombrables femmes, formant la haie devant le palais de la Sublime-Porte, le forçaient à passer au milieu d'elles et le mitraillaient à bout portant d'une grêle d'injures. Quelles épithètes, grand Dieu! Le turc, comme le latin, dans ses mots, brave l'honnêteté. A partir de ce moment, il ne put faire un pas dans les rues, sans se voir assailli des mêmes invectives : toutes les commères de Stamboul s'étaient donné le mot. De guerre lasse, il dut rapporter l'arrêté.

Si donc les hanums ont gardé jusqu'ici le yachmacht, c'est qu'il leur a plu de le garder. Elles s'isolent volontairement dans un orgueil de femme qui va jusqu'au mépris de l'homme : pour elles surtout, un chrétien est un chien. A mesure que nos mœurs et notre industrie ont pénétré dans Constantinople, on a vu cependant leur voile s'éclaircir peu à peu, et avec lui commencer à s'abaisser la barrière qui sépare les deux civilisations. Le jour où, dans la Turquie d'Europe, les femmes musulmanes auront puisé dans une autre éducation, dans la lecture, dans l'exemple de nos propres femmes, le sentiment de l'indépendance et de la dignité féminines, aucune puis-

[1] Esclave de la femme.
[2] Femmes du sultan qui ont eu des enfants.

sance au monde ne pourra les empêcher, croyez-le bien, de marcher tête haute et lèvres découvertes. Ce jour-là, la révolution sera faite, et la crainte d'une invasion russe, que l'immobilité dans la barbarie pourrait seule justifier, aura disparu, avec l'esclavage, de l'empire ottoman transformé.

..... Décidément, le tabac d'Orient et le chibouk ont produit leur effet. Je rêve en écrivant ces lignes au courant de la plume. Ce bavardage, faut-il le raturer sur les feuilles de mon carnet? Pourquoi? Un touriste est-il donc condamné, en voyage, à n'admirer que la nature, à ne s'arrêter que devant les palais ou dans les musées? Et la religion, les mœurs, l'état social d'un pays, son avenir politique, n'offrent-ils pas aussi quelque intérêt?

11 octobre. — Ce matin, le temps est moins mauvais. A travers les rideaux de mon lit, j'entrevois au-dessus de ma fenêtre un pan de ciel bleu. Un rayon de soleil joue sur le papier fané de ma chambre : il ne dissipe pas le nuage que la journée d'hier a laissé dans mon esprit. Ah! je le connais désormais, ce spleen dont meurent les Anglais! Par ce temps de pluie et de boue dans ces rues étroites et sales, il a pesé sur moi de tout son poids, cet ennui lourd comme un cercueil de plomb, douloureux comme une névralgie! Que vais-je faire aujourd'hui? J'en ai fini, grâce au ciel, avec les *curiosités* recommandées par le *Guide du voyageur en Turquie.* Si je risquais quelques visites? Soit! Les visites sont ici l'unique distraction. La mignonne tasse de café turc sur son support d'argent, le plateau chargé de friandises, les sirops glacés, d'un parfum exquis, le chibouk sur lequel un esclave, à genoux, vient poser le charbon allumé, tout cela vous fait passer le temps. Et puis, tout en buvant, grignotant, fumant, on cause, on s'amuse, on s'instruit...

Dans toutes les maisons où je me suis présenté, c'est la prochaine arrivée de l'Impératrice qui a fait les frais de la conversation. Faut-il en croire mes oreilles? La nouvelle en est accueillie à peu près partout avec déplaisir. Non certes que les pachas se préoccupent beaucoup des millions de piastres qu'elle va coûter au trésor; non que le sultan n'en soit très-flatté. Mais le voyage à Stamboul sera suivi d'un voyage au Caire, et la Sublime-Porte renoncerait volontiers à l'honneur du premier, pour s'épargner les ennuis que pourra lui causer le second. On craint à Constantinople que l'excursion de l'Impératrice en Égypte n'ajoute quelque chose au prestige du vice-roi.

A l'heure qu'il est, la situation paraît extrêmement tendue entre le sultan et le khédive. On parle tout bas de complications graves : d'une part, tentatives d'affranchissement; de l'autre, nouvelles exigences de souveraineté. La vérité, c'est qu'Abd-ul-Aziz ne se résignera jamais de bon cœur à l'hérédité, c'est-à-dire à l'indépendance

de son vassal, conséquence forcée, dans un délai prochain, de cette hérédité. Dans la théocratie, dont il est le chef, c'est de l'idée religieuse incarnée en lui qu'il tire toute sa force. La possession des villes saintes est une des conditions de sa toute-puissance. Une fois Médine et la Mecque perdues pour le Commandeur des croyants, le vice-roi, maître des deux capitales de l'islamisme, héritera du pouvoir du sultan, en héritant de son prestige en Orient.

— Eh bien, s'est écrié le banquier grec chez qui je me trouvais en visite, tant mieux! Affaibli par ce nouveau démembrement, l'islam, qui a déjà perdu tant de provinces chrétiennes, se repliera sur lui-même et retournera à son berceau. L'Afrique et l'Asie absorberont les musulmans chassés de l'Europe, et Constantinople s'ouvrira enfin tout entière à notre civilisation. Qu'importe, après tout, que la Turquie devienne grecque ou russe? L'essentiel, c'est qu'elle se transforme en gouvernement chrétien et européen. La question de progrès et d'humanité domine toutes les autres.

— L'entrée des Russes à Constantinople serait en effet un malheur peut-être acceptable, a répondu un interlocuteur qu'à son accent j'ai reconnu pour un Autrichien, si la Russie, bornant son ambition à posséder la ville, laissait l'Europe aux Européens. Malheureusement, vous savez bien qu'il n'en saurait être ainsi. Les compensations, qu'on pouvait croire possibles en 1829, sont impossibles aujourd'hui. Les progrès du panslavisme, depuis la guerre d'Italie, ont complétement déplacé la question. Autour de la Russie gravitent désormais, satellites de la gigantesque planète, une foule de petits États qui de jour en jour se rattachent plus étroitement à elle par les liens de race et de religion. Déjà, un pied en Bohême, un autre sur la rive de l'Adriatique, elle étreint et étouffe l'Autriche. Dans sa main, le Monténégro n'est qu'une arme chargée et toujours prête à faire feu. Les popes ont fait de la Servie une sorte de fief du gouvernement de Saint-Pétersbourg. Française dans ses classes élevées, la Roumanie est entièrement russe par ses sympathies populaires. La Bulgarie, la Bosnie, l'Herzégovine, vous en connaissez l'esprit aussi bien que moi. Le successeur de Pierre Ier, enfin, est le protecteur-né de la religion grecque dans tout l'Orient; son influence se fait sentir en Crète et en Thessalie aussi bien qu'à Roustchouk et à Andrinople. Tant que le siége de son empire demeure relégué dans les brumes de la Baltique et sur les glaces de la Néva, toutes ces affinités restent forcément à l'état d'aspirations platoniques. Mais que les portes de Sainte-Sophie s'ouvrent au tzar, et vous assisterez au plus grand ébranlement populaire dont l'histoire du monde garde le souvenir! Attendez-vous, ce jour-là, à l'agrégation spontanée, immédiate, de tous les éléments grecs et slaves au vieux moscovisme.

La Russie ne sera pas maîtresse seulement de Constantinople; l'Europe orientale tout entière lui appartiendra. En attendant, par son extension incessante en Asie, elle s'y assimile chaque jour de nouvelles populations. Ces masses sauvages, elle s'apprête à les armer de fusils à aiguilles; déjà, par ses chemins de fer en construction ou en projet, elle supprime les distances qui séparent l'Europe civilisée de cette fabrique d'hommes, comme on disait au temps des Goths et des Huns. C'est ainsi qu'en assurant, par les progrès de l'industrie, la supériorité de la force brutale sur l'intelligence et du nombre sur la valeur personnelle, la civilisation fournit elle-même des armes à la barbarie et se fait l'instrument de sa propre ruine. En présence d'un tel péril, serait-il sage de désarmer la Turquie et d'achever de la démembrer au profit de l'Égypte, plus fanatique et plus arriérée qu'elle, et faut-il, sous prétexte de refouler les Turcs en Asie, attirer les Cosaques au cœur de l'Europe?

— Si la résistance est inutile, a repris le banquier, à quoi bon y consumer son argent et ses hommes?

— De grâce, messieurs, a interrompu, avec un sourire plein de douceur et de finesse, un jeune effendi, qui avait timidement écouté la conversation jusque-là sans y prendre part, de grâce, n'ouvrez pas la succession avant d'avoir enterré le malade. Ma chère patrie, qui a survécu déjà à tant de prédictions sinistres, verra encore mourir avant elle, j'en ai la foi, plus d'un prophète de malheur. Sa constitution est assez robuste, grâce au ciel, pour triompher d'une crise nouvelle. En tout cas, si ses destinées étaient accomplies, si l'heure suprême avait sonné pour nous, pourquoi serait-ce à la Russie de recueillir notre héritage? L'élément orthodoxe est-il donc le seul élément chrétien de l'Orient? Je vous trouve, en vérité, messieurs les Français, bien modestes parmi nous depuis la révolution française. A l'époque où nous traitions encore les Grecs comme des esclaves et les Russes comme des sauvages, les Francs nous imposaient déjà les capitulations qui implantaient la loi chrétienne en plein pays musulman. Si ceux-ci ont vu diminuer leur influence au profit de ceux-là, ce n'est pas parce que la Russie a grandi, c'est que la France a abdiqué.

« Qui dit Grec, chez nous, dit Russe; qui dit Franc, dit catholique et Français. La Convention l'avait bien compris en Syrie. C'est le jour où les deux intérêts politique et religieux, qui n'en font qu'un dans tout l'Orient, ont semblé se diviser; c'est le jour où la France, sous prétexte de je ne sais quel libéralisme dont le sens m'échappe, a semblé renoncer au patronage religieux qu'elle exerçait dans ces pays lointains, que son rôle politique s'y est amoindri. Les chrétiens, abandonnés par leur protecteur naturel, ont tourné les yeux

vers la Russie. A ces populations naïves il faut un soutien visible, quelque chose qui parle aux yeux comme à l'imagination; elles ont besoin de sentir le poids de la main qui les protége. L'influence catholique, c'est-à-dire française, a dû naturellement, en s'effaçant, faire place à l'influence grecque, c'est-à-dire russe.

« L'indifférence religieuse du gouvernement français en Orient nous semble d'autant plus incompréhensible, à nous autres Turcs, que toutes nos sympathies et notre appui sont acquis d'avance à l'action catholique, qui n'éveille en nous aucune crainte d'invasion et de conquête. C'est ainsi que nous avons aidé de notre mieux, il y a quelques années, au mouvement bulgare qui, en rapprochant de Rome cette riche province, éloignait Constantinople de Saint-Pétersbourg. M. de Lavalette était alors ambassadeur de France. Dans quel but la diplomatie française a-t-elle sourdement contrarié sur ce point nos vues et nos efforts? Nos hommes d'État en sont encore à se le demander, sans réussir à pénétrer l'énigme de ce *libéralisme.* Comment encore, à l'heure qu'il est, nous arrive-t-il de Paris des dépêches ainsi conçues ? — « L'Impératrice fait ses préparatifs de départ pour l'Orient; elle n'ira pas visiter les Lieux-Saints. »

« Moins les sentiments religieux de la femme sont douteux, plus il est évident que l'abstention est imposée à la souveraine par des motifs politiques. Il n'est pas possible, en vérité, qu'elle vienne uniquement pour goûter de notre pilaw et visiter nos harems. Ces motifs mystérieux, quels sont-ils donc? quels peuvent-ils être? Tandis que l'empereur d'Autriche et le prince royal de Prusse iront s'agenouiller au Saint-Sépulcre, il est facile de pressentir l'impression que produira sur les populations chrétiennes de l'empire ottoman l'absence volontaire et préméditée de l'impératrice. N'est-ce pas leur signifier en quelque sorte qu'elles n'ont plus à compter sur la France et qu'elles doivent chercher un autre protecteur? La mission récente du général Fleury à Saint-Pétersbourg a fait craindre un instant à nos ministres que le protecteur désigné ne fût précisément celui que nous redoutons le plus. A cette appréhension, joignez celle que fait nécessairement naître la visite au khédive, par les conséquences fâcheuses qu'elle peut entraîner, et étonnez-vous, après cela, que l'arrivée de l'impératrice Eugénie éveille parmi nous, malgré la sympathie que sa personne et son titre nous inspirent, plus d'inquiétude que d'enthousiasme ! »

Dans toutes les maisons grecques, arméniennes et surtout musulmanes, la conversation a roulé sur le même objet; dans toutes, la même impression s'est fait jour. Le « Testament de Fuad-Pacha, » qu'un journal de Constantinople vient de publier, occupe aussi les esprits. La pièce, évidemment, est apocryphe. Toutefois, elle a pro-

duit quelque sensation, parce qu'elle résume avec assez d'exactitude, quel que soit d'ailleurs son auteur, la situation actuelle de l'empire ottoman. Comme Fuad-Pacha ou celui qui a pris son nom, les pachas manifestent, pour la plupart, une vive sympathie pour la France. Seulement, comme lui, ils n'osent pas compter sur nous avec autant de sûreté que sur l'Autriche et l'Angleterre. « L'incohérence » de notre politique leur fait peur. Au milieu de nos révolutions perpétuelles, au milieu de ces compétitions dynastiques dont la liberté des peuples et la bourse des citoyens finissent toujours par payer les frais, ils semblent craindre que l'abandon de la Turquie ne devienne pour quelque nouveau monarque, cherchant à se faire de la popularité à tout prix une légitimité de raccroc, le prix d'une alliance intime avec la Russie. Ils ont l'air de redouter je ne sais quelle combinaison machiavélique qui permettrait à un de nos gouvernements d'aventure de les livrer aux successeurs de Pierre le Grand, en jetant aux yeux du peuple la poudre d'or des bords du Rhin. La campagne de Crimée elle-même ne les a pas tout à fait rassurés, surtout lorsqu'ils en ont vu — l'effet dynastique une fois produit — les minces résultats politiques.

..... A Péra, j'ai repris ce soir l'insipide vie de province qui m'y pèse tant. Constantinople est-elle, il est vrai, la seule capitale maussade et triste de l'Europe? Une femme d'un très-charmant esprit, accueillie avec empressement dans toutes les cours, recherchée de toutes les aristocraties, celle à qui Th. Gautier a adressé sa célèbre symphonie en blanc mineur, me disait un jour que, hors de Paris, elle n'avait rencontré partout que des villages. Vienne, où elle habitait un palais; Saint-Pétersbourg, où elle faisait les honneurs de la grande chancellerie; Varsovie, dont son père était gouverneur; Londres, où les salons whigs et tories se disputaient l'honneur de lui faire fête, lui rappelaient indistinctement le Vigan ou Turin, Marseille ou Yvetot, Chambéry ou Lyon. Pour un Parisien — que ce Parisien soit russe, anglais, turc ou français — la province commence au mur d'octroi et finit au bout du monde. Ce n'est pas la faute de Constantinople, si l'existence m'y paraît monotone; c'est la faute de Paris.

12 octobre. — Soixante et onze cailles en une matinée! Il faut venir en Asie, sur les bords de la mer de Marmara, pour s'offrir cette fête. On me dit qu'à l'autre bout du Bosphore, sur le rivage de la mer Noire, je pourrais, à l'époque où nous sommes, renouveler sur les bécasses ce massacre des innocents. Ah! si le temps ne me manquait pas!...

L'île de Prinkipo, où je suis venu m'établir pour vingt-quatre

heures, est plus européenne à l'œil que les villages du Bosphore, à l'exception de Térapia et de Buyukdéré. Les rues y sont presque propres, les maisons bien bâties, avec leur façade sur la mer, à laquelle elles se relient par de gracieux jardins. De ma fenêtre, je compte les monastères grecs, campés, comme des châteaux forts, sur les rochers des îlots voisins. A ma droite, dans le lointain, je contemple, à travers une brume lumineuse, le rivage d'Asie que la mer vient baiser, et ses montagnes, dont les teintes rosées ont la nuance de l'aurore. Au nord, à l'entrée du détroit qui se prolonge à l'infini sous mon regard, se dressent devant moi Constantinople, Scutari, avec ses cyprès et ses minarets, les vieux murs de Stamboul et la Pointe du sérail. C'est un autre aspect que le Bosphore : ce sont les mêmes splendeurs. Sur cette terre bénie du soleil, au bord de ces flots à peine ridés par la brise, au pied de ces collines plantées d'yeuses et d'oliviers, qui me rappellent mes mélancoliques et chères garrigues de Nîmes, c'est la même paix riante qu'à Beïcos ou à Kandilly, le même songe dans le même sommeil.

J'ai passé toute ma journée dans une maisonnette bâtie sur le rivage, à quelque distance de la ville, doucement assoupi dans le kief. Le soir, le courant de la foule m'a porté dans un café-chantant au bord de la mer. Horreur !... Une petite femme sèche, noire, ratatinée, épave de quelque casino provençal en faillite, y chantait à tue-tête le répertoire de Thérésa, en l'accompagnant de cette danse idiote qu'on n'appelle plus dans le monde entier que « la danse française. » J'ai fui ce cauchemar; pendant une heure au moins, j'ai couru au hasard à travers la montagne. La nuit était noire ; les fenêtres de quelques cabanes perdues dans la solitude scintillaient seules dans les ténèbres. Parfois, passant auprès d'une de ces chaumières, j'apercevais dans la salle basse, sous les rouges reflets d'un quinquet, des paysans grecs ou turcs, armés jusqu'aux dents, accroupis à terre autour du narguileh. Ces apparitions, le murmure de la mer, le bruit du vent dans les cyprès, ont donné à ma promenade sans but sur cette montagne sans chemins tracés le fantastique et le charme d'un rêve.

13 octobre. — Constantinople est en rumeur ; le Bosphore est en fête : des caïques, des barques, des bateaux à vapeur, en sillonnent les flots en tous sens. La foule se presse sur les quais, sur les toits, sur les balcons, aux fenêtres ; mais telle est l'immensité du cadre, que les détails du tableau disparaissent dans l'ensemble. L'Impératrice arrive aujourd'hui. Tout l'intérêt de Constantinople sera, pendant trois jours, dans les fêtes qui lui seront données. La plupart des journaux de Paris ayant ici leurs reporters, je ferme mon carnet de

voyage. Leurs correspondances suppléeront à mes notes pour tout ce qui concerne les galas officiels...

Ce soir, un jeune bey de mes amis m'a présenté, dans son selamlick de Stamboul, l'illustre Karageus. Par l'obscurité de la salle, par son transparent rideau de gaze blanche, par ses mignons personnages mécaniques et ses décors, ce petit théâtre tient tout à la fois de la lanterne magique, des ombres chinoises et des marionnettes. Karageus est une sorte de Polichinelle ottoman qui rappelle le Polichinelle des Osques, dont le musée de Naples renferme de si curieux modèles. Il est l'idole des enfants, qui l'accueillent de leurs cris joyeux ; il n'y a pas de ténor plus choyé, plus fêté par les petites-maîtresses de Paris que ce bossu cynique par les hanums de Stamboul.

Quant aux pièces dont il est le héros, le plus vulgaire sentiment de décence m'interdit d'en parler. Ce qui se débite et se montre d'obscénités dans ces sortes d'atellanes dépasse toutes les bornes. Si quelque chose prouve bien la grossièreté de sentiment des femmes turques et leur défaut d'éducation morale, c'est l'accueil enthousiaste qu'elles font, pendant les fêtes du Rhamazan, à Karageus, transporté de harem en harem. Comme crudité d'expressions, comme impudeur de situations, il est impossible de rien imaginer au delà. Ce dévergondage effréné fait d'ailleurs toute l'originalité du spectacle.

14 octobre. — Des rues pleines de monde, des drapeaux aux fenêtres, des préparatifs d'illumination : Paris au quinze août. Au diable cette cohue ! Ce n'est pas là ce que je suis venu chercher à Constantinople. Le bazar, les mosquées, l'ancien sérail, le Trésor impérial, les Eaux-Douces d'Asie et d'Europe, les vieux murs, il faut que l'impératrice des Français, l'empereur d'Autriche, le prince royal de Prusse passent, bon gré mal gré, par où nous avons passé. Ils n'ont pas le choix de leurs plaisirs. Il est possible cependant que le succès de notre excursion à Alembda décide les organisateurs de la fête à ajouter cette promenade au programme officiel. Je n'ai plus rien à faire ici... que ma malle.

15 octobre. Sur *le Neptune*.

— Capitaine, aurons-nous bon vent?

— Nous naviguerons dans un lac, monsieur.

— Dieu vous entende, capitaine!

Le pont du navire est littéralement couvert d'un tapis vivant de Turcs à turbans. Accroupis sur des nattes, roulés dans des couvertures, couchés les uns contre les autres, on ne peut en quelque sorte faire un pas sans fouler un homme. C'est le départ des mollahs pour

la Bulgarie, où ils vont prêcher le Rhamazan. Cette foule bigarrée offre un coup d'œil curieux. Graves, silencieux, ils récitent leur chapelet. Étrangers à tout ce qui se passe autour d'eux, les préparatifs de l'embarquement les laissent immobiles dans leur indifférence. Enfin le bateau s'ébranle, le cap au nord. Les deux rives du Bosphore fuient derrière moi ; le soleil, à son déclin, dore de ses rayons mourants le sommet des collines. Il y a une tristesse sincère et profonde dans l'adieu muet que je leur envoie. Ces sites pittoresques, ces gracieux villages, qui ont eu un mois de ma vie, les reverrai-je encore avant de fermer les yeux pour toujours?...

Le dîner est servi. C'est à table que s'effectue en général la traversée du Bosphore. Même dans les nuits calmes, la mer Noire, à sa jonction avec le détroit, est presque toujours agitée. Nous attendons à tout instant une secousse, un balancement du navire, nous annonçant le redouté passage. Cependant *le Neptune*, glissant doucement sur les eaux, nous paraît toujours immobile.

— Capitaine, entrons-nous bientôt en mer?

— Messieurs, voilà là-bas, dans l'ombre, le phare allumé de Kila, le fort d'Europe, en face du phare de Riva, la citadelle-sentinelle de l'Asie. Nous voguons en pleine mer Noire.

— Et pas le moindre roulis? Dieu vous bénisse, capitaine!

La nuit est tout à fait venue : nuit tiède, ciel radieux, eaux endormies. Nous montons sur le pont. S'il faudrait parfois, en voyage, le pinceau d'un Salvator ou d'un Ruysdaël, parfois aussi, pour exprimer certaines sensations dont la plume est impuissante à préciser le vague et à exprimer le charme ou la grandeur, il faudrait le génie d'un Meyerbeer ou d'un Rossini. A l'horizon, dans les ténèbres, brillent les feux de quelques phares, étoiles de la terre, qui, dans le lointain, semblent clouées au ciel; autour du navire, dont elle lèche les flancs, la mer a les caresses de la bête féroce sous la main du dompteur qu'elle dévorera demain; le *Neptune* laisse derrière lui un long sillage de feu ; à la surface des eaux, scintillent mille et mille phosphorescences. De sa bruyante hélice notre vaisseau fend les flots, tour à tour sombres comme la nuit ou étincelants comme la flamme. Pas un souffle dans l'air, pas un pli sur la mer. Dans la dunette, la flamme des bougies allumées sur la table de whist ne vacille pas. Silence harmonieux, mystérieuse immensité, poésie de la mer qui, là-bas, se marie au ciel, quelle parole saurait vous exprimer? Rêveurs sublimes, Mozart, Beethoven, Mendelssohn, c'est ici l'infini, votre domaine! Au milieu du tranquille concert des flots, sous ce ciel d'or et d'azur, mon esprit se reporte vers la nuit de tempête dont je garde le souvenir sinistre.

Est-ce donc cette même mer, rampante aujourd'hui à mes pieds, qui bondissait naguère en rugissant par-dessus le pont du navire ?

Pendant ce temps, agenouillés, ou plutôt accroupis par cercles de cinq ou six sous la parole d'un santon debout au milieu d'eux, les mollahs font leur prière du soir, le front tourné vers le levant. Quelques-uns ont demandé au capitaine la permission de monter sur notre pont. A la voix de l'iman, qui nasille les versets du Koran, ils se prosternent en cadence, d'un élan simultané, devant l'étoile d'Orient, et baisent par trois fois le sol. Leur attitude et leur physionomie expriment une foi ardente et profonde. Ces apôtres de Mahomet se feraient, on le sent, martyriser pour lui. Au milieu de ces mollahs en prières, sur ce bateau chrétien peuplé de musulmans, circule lentement, sans forfanterie et sans inquiétude, pensif, solitaire, disant aussi son chapelet, un capucin catholique. Cette scène, où la mer, le ciel, la religion, la nature, la philosophie, l'histoire, confondent leurs magnificences, leurs harmonies, leurs contrastes et leurs enseignements, cette scène, à la grandeur de laquelle la lune mêle la poésie de ses reflets, ne s'effacera jamais de mon esprit.

Les musulmans ont fini leurs prières; ils dorment en tas sur leurs couvertures; le moine autrichien a disparu; minuit sonne à l'horloge du salon ; *le Neptune*, bercé par le flot, comme un enfant dans les bras de sa mère, poursuit paisiblement sa marche; la brise fraîchit: il est temps de gagner ma cabine.

16, 17, 18, 19, 20 octobre. A Pesth. — Après une journée de voyage en chemin de fer et près de quatre jours de navigation sur le Danube, me voici de nouveau à Pesth. Ce second voyage a gravé dans mon esprit les paysages dont je n'avais gardé qu'une image indécise et confuse. J'ai pu, sur les lieux mêmes, contrôler mes premières observations. De nouveau j'ai passé entre Semlin et Belgrade; j'ai salué entre Basiash et Pesth — car j'ai suivi cette fois le Danube jusqu'au bout — la forteresse de Peterwardein ; j'ai admiré sur la rive gauche du fleuve cette île immense, peuplée de villes et de villages, petit royaume dont les Estherazy sont les rois. Ce matin enfin, à midi, Pesth m'est apparue dans toute sa grandeur. C'est du côté du couchant qu'il faut y entrer pour la première fois ; c'est de ce côté surtout que se révèlent le pittoresque et la splendeur de son aspect. Lorsqu'on arrive de l'Europe, la capitale de la Hongrie paraît banale et incolore. Lorsqu'on vient de Turquie, elle vous éblouit par le contraste de ses rues larges et de ses brillants magasins avec les étroites ruelles et les échoppes infectes des villes de l'Orient. — « Luxe asiatique, » dit-on en Europe. » « Luxe européen, » dit-on en Asie

avec plus de raison. — Les féeries orientales sont un conte des *Mille et une nuits*. La ville des féeries, c'est Paris.

21, 22, 23 octobre. A Vienne. — Six semaines ont complétement changé la physionomie de Vienne. L'hiver, précoce cette année, y a déjà succédé à l'été. La société élégante commence à revenir de la campagne. L'âpre vent des montagnes donne au froid le piquant d'un paquet d'aiguilles. La ville a d'ailleurs gardé tout son charme. Les rues, sillonnées d'équipages, offrent, si c'est possible, un aspect encore plus parisien qu'il y a deux mois. Le *Prater* fourmille aujourd'hui de cavaliers et de voitures; les salles fermées où les Strauss donnent désormais leurs concerts, les théâtres, regorgent de monde. C'est toujours la même vie douce et facile. Pourquoi ne m'est-il pas permis d'y prolonger mon séjour?...

24, 25 octobre. A Baden-Baden. — Ce beau pays de Salzbourg, que j'avais laissé, il y a deux mois, ruisselant de soleil, je l'ai retrouvé, en passant, enseveli sous la neige. Ici, il fait un froid intense. Sur toutes les montagnes qui avoisinent Bade s'étend le blanc linceul; les arbres de l'allée déserte de Leichtenthall sont poudrés à frimas par le givre. On arrive tout grelottant, par un glissant verglas, dans les salles de jeu où régnait, à mon récent passage, une chaleur suffocante, où flamboient aujourd'hui des feux pétillants. Chaque jour un nouvel hôtel ferme mélancoliquement ses portes. Quant au public, il me paraît aussi changé que la température. Je retrouve presque à Baden-Baden la société distinguée d'autrefois. Quelques grandes dames de l'aristocratie russe, quelques femmes du meilleur monde parisien, ont pris la place des pécheresses aux cheveux jaunes du mois d'août. Elles risquent intrépidement à la roulette la dot dont leurs maris sont responsables. Sous le péristyle et à la *Restauration*, ces messieurs ne parlent plus de paris de courses, de *refaits* et de doubles zéros; ils ne s'occupent que du dernier tir aux faisans ou de la prochaine battue aux chevreuils. Ne fût-ce que pour me rendre compte de ce contraste entre les plaisirs champêtres de l'arrière-saison et le carnaval parisien de la semaine des courses, je ne regrette pas de m'être arrêté un jour à Baden-Baden.

26 novembre. A Paris, huit heures du soir. — Me voilà, tout éveillé, devant un bon feu, dans ma chambre. Est-ce d'un rêve que je sors?... Non, ces malles déposées dans un coin, ces lettres, timbrées de septembre et encore intactes sur ma table, me rappellent à la réalité. C'est bien de Constantinople que j'arrive, à travers toute l'Europe, sans plus de fatigue que si je venais de Versailles ou Saint-Germain! Deux mois! Les vacances d'un étudiant! A l'époque où madame de Sévigné écrivait ses lettres, il fallait plus de temps que

cela pour aller en Provence ou en Bretagne et en revenir. Avant quelques années, quatre jours à peine sépareront Notre-Dame de Sainte-Sophie. La transformation que préparent au monde entier ce contact des civilisations, ce croisement des races, ce choc des peuples et des religions, cette suppression, sur tous les points du globe, d u temps et de l'espace, qui saurait en prévoir la portée et les conséquences ?

FRÉDÉRIC BÉCHARD.

Ces notes de voyage étaient en cours de publication, lorsque j'ai appris par hasard qu'un de mes meilleurs confrères, M. Victor Fournel, avait déjà publié dans divers journaux, sous ce titre d'ensemble : *Les Vacances d'un journaliste*, plusieurs lettres contenant le récit de quelques excursions en province et à l'étranger. Bien qu'un titre pareil n'ait rien de particulier ni de personnel, je m'empresse de reconnaître la priorité de l'honorable écrivain. Si j'eusse été informé plus tôt de ce détail, j'aurais intitulé mon voyage en Turquie : *Deux mois de vacances*. C'est sous cette dénomination qu'il paraîtra prochainement en volume. F. B.

ÉTAT RELIGIEUX DE LA FRANCE

LE LENDEMAIN DU 19 BRUMAIRE (11 NOVEMBRE 1799)

NÉCESSITÉ DU CONCORDAT DE 1801

Si l'on en croit un récent historien, c'est à tort qu'on attribue à Napoléon Ier le mérite et l'honneur d'avoir rétabli en France le culte catholique ; et le Concordat de 1801, supposé qu'il n'ait pas été absolument inutile à cette grande restauration, ne lui a certainement pas été indispensable.

« Non, mille fois non, s'écrie M. d'Haussonville, quoi qu'en aient dit alors les plates harangues des adulateurs de tous les camps et de tous les étages, l'ancienne foi n'avait pas si entièrement disparu pendant la tourmente révolutionnaire, et ce n'est pas le vainqueur de Marengo qui, du jour au lendemain, d'un mot de sa bouche victorieuse, a fait surgir de terre les autels renversés. De pieuses mains les avaient déjà relevés avant lui. Répétons-le bien haut à ce clergé de France, qui oublie trop complaisamment son meilleur titre de gloire pour en laisser l'honneur à un autre, c'est lui qui fut le premier à la besogne. La généreuse ardeur de quelques simples prêtres avait devancé les calculs du plus profond des politiques. Par leur zèle, les églises de Paris et des départements s'étaient ouvertes à de nombreux fidèles longtemps avant que le chef de l'État eût songé à mettre le pied à Notre-Dame. Il n'avait pas encore offert sa protection, que, sans l'attendre, le vieux culte renaissait de lui-même, par ses propres forces, et dans des conditions selon nous, beaucoup plus conformes à l'esprit véritable comme aux intérêts bien entendus du christianisme[1]. »

[1] *L'Église romaine et le premier empire*, introd., p. XI.

Il y a dans ces paroles un témoignage d'autant plus honorable pour le clergé français qu'il lui est rendu par un écrivain qui n'est pas un homme d'église. C'est un fait incontestable que grâce au zèle et au dévouement héroïque de *quelques simples prêtres*, l'ancienne foi n'avait pas entièrement disparu du cœur de la France pendant la tourmente révolutionnaire, et que les sacrements de l'Église n'avaient pas cessé d'être administrés, ni le culte d'être célébré, même durant la Terreur. Il est vrai, encore, qu'après la chute de Robespierre la persécution contre le clergé et les fidèles catholiques avait eu des intermittences, et qu'elle était devenue moins générale et moins sanglante. Il est vrai enfin que les catholiques étaient rentrés, de fait sinon légalement, en possession de quelques églises soit à Paris soit dans les départements. M. d'Haussonville a donc raison : c'est à la fidélité et au zèle admirable du clergé français pendant les mauvais jours de la Révolution que revient d'abord l'honneur du rétablissement du culte catholique en France.

Mais a-t-il également raison de refuser le même honneur à l'auteur du Concordat, et de flétrir du nom d'adulateurs, les évêques et les prêtres français, qui ont attribué au Premier consul une grande et glorieuse part à cette bienfaisante restauration?

Oui, répondait naguère M. Saint-Marc Girardin, adoptant pour son propre compte l'opinion de M. d'Haussonville, son nouveau confrère à l'Académie. « Avant le Concordat, c'était l'effort des consciences individuelles, c'était le zèle persévérant des prêtres persécutés, c'était la piété de nos curés de campagne venant à travers tant de périls retrouver leurs vieilles églises et leurs vieux paroissiens, c'étaient les sentiments de tant de Français à qui le malheur avait rappris l'émotion religieuse, c'était enfin l'instinct du pays, c'était le mouvement des âmes qui avait relevé les autels et non pas la volonté du Premier consul. La France ne s'était pas retrouvée catholique par l'effet d'une consigne militaire ; elle l'était parce qu'elle voulait l'être, laissant à chacun la consciencieuse liberté des refus... Les flatteurs ecclésiastiques de Napoléon ne nous montrent derrière le Concordat que l'unique et hautaine figure de l'Empereur. Grâces vous soient rendues d'avoir replacé derrière le Concordat la figure de la France et d'avoir substitué à la volonté du prince qui décrète un *Credo*, l'émotion nationale d'un peuple qui reprend sa foi et ne la prescrit à personne. »

Il est trop évident, je le répète, pour avoir besoin d'être affirmé avec tant d'éloquence, que la France ne s'est pas retrouvée catholique en 1801 par la puissance d'un *décret* et par la vertu d'une *consigne militaire*. La volonté seule du Premier consul, pas plus que la volonté de Pie VII, n'aurait pu sans le zèle du clergé et la foi com-

primée mais persistante de la France, relever les autels et rétablir le culte public. — Mais la question n'est pas là. La question est dans la solution de ce double problème historique : Quel est l'auteur du Concordat? Le Concordat était-il moralement nécessaire au rétablissement du culte catholique en France? Pour rendre au Premier consul la part qui lui revient dans cette grande restauration, il faut préalablement avoir résolu ce double problème.

Or personne, que je sache, n'a jamais nié que le Concordat ne fût l'œuvre propre du Premier consul. C'est lui qui en a pris l'initiative, qui l'a voulu malgré les passions révolutionnaires et schismatiques conjurées pour le faire échouer, malgré ses ministres et tous ceux qui avaient quelque part dans le gouvernement. Le cardinal Consalvi écrivait le 2 juillet 1801 à la cour de Rome : « La guerre qu'on a excitée pour empêcher cette réunion avec Rome est incroyable; tous les corps des magistratures, tous les philosophes, tous les libertins, la plus grande partie des militaires est très-contraire. Ils ont dit, en face au Premier consul, que s'il veut détruire la république et ramener la monarchie, cette réunion en était le moyen sûr. Il en est épouvanté; il est le seul qui au fond désire cette union... »

La veille même de la signature de cette laborieuse convention un suprême effort fut tenté pour la faire échouer au port. « Ce matin même, écrit encore Consalvi le 16 juillet, j'ai appris que dans l'espoir d'empêcher la signature du Concordat, un des ministres avait rédigé et remis au Premier consul un rapport affreux (horribilissimo) contre cette convention. On y commentait défavorablement chaque article, on s'efforçait d'y démontrer que tous les avantages étaient pour Rome et les désavantages pour la France : je dois confesser la vérité, il fallait toute l'énergie du caractère et toute la bonne volonté du Premier consul pour résister à tant d'oppositions. »

Le Concordat est donc, sans contredit, l'œuvre personnelle du Premier consul. Mais le Concordat était-il nécessaire à la restauration de la religion et le vieux culte, comme l'affirme M. d'Haussonville, ne renaissait-il pas de lui-même, par ses propres forces, sans avoir besoin de ce secours intéressé?

Pour en juger en connaissance de cause, il est indispensable de se rendre un compte exact de l'état de la religion en France le lendemain du 19 brumaire 1799, sous le triple rapport de la législation, de la hiérarchie ecclésiastique et de la disposition des esprits.

I

Or il est certain d'abord que, légalement, la religion catholique et ses ministres n'avaient, en France, à l'avénement du consulat, qu'une existence précaire et contestée; que tolérés dans quelques lieux, ils étaient poursuivis et persécutés dans un grand nombre d'autres. Non-seulement les lois de 1792 et de 1793 n'avaient pas été formellement rapportées, mais elles ne cessèrent pas d'être invoquées et appliquées soit par la Convention soit par le Directoire qui, sur plusieurs points, en aggravèrent les dispositions oppressives. Nous avons ici, entre plusieurs autres, un témoignage d'autant plus irrécusable qu'il est officiel. Consulté sur la portée des arrêtés des consuls du 7 nivôse, le ministre de la police, Fouché, répondit, le 10 mai 1800, au préfet de Saône-et-Loire : « l'arrêté des consuls, du 7 nivôse, ne s'applique qu'aux ministres du culte relevés ou exempts de la déportation. La promesse écrite de *fidélité à la constitution* remplace aujourd'hui les serments ou déclarations que les lois précédentes exigeaient comme une garantie de leurs opinions politiques; mais elle ne change rien aux dispositions des lois relatives à ceux frappés de déportation. L'arrêté du 7 nivôse n'ouvre pas la porte des maisons de détention des îles de Rhé et d'Oléron, ni de l'intérieur aux prêtres insermentés et réfractaires; à plus forte raison n'autorise-t-elle pas le retour dans leur foyer de ceux qui ont subi la peine de la déportation. Le prêtre auquel il a été accordé une *mise en surveillance* ne peut pas non plus se prévaloir de ces dispositions : l'indulgence dont le gouvernement use à son égard, en adoucissant la peine qu'il a encourue, *ne le place pas hors de l'empire des lois de* 1792 *et* 1793 *qui, n'ayant pas été rapportées, lui sont toujours applicables.* »

Ainsi on pouvait encore, vers le milieu de l'année 1800, invoquer et appliquer contre le clergé catholique toutes les lois les plus contradictoires et même les plus sanguinaires rendues aux plus malheureuses époques. Leur abrogation efficace et définitive ne date que du Concordat, et n'eût-il rendu d'autre service, l'on serait en droit de dire que le Premier consul a bien mérité de l'Église catholique

II

Œuvre de délivrance et d'affranchissement, le Concordat fut de plus un acte de réparation et de reconstruction nécessaire.

L'Église catholique, en tant que société, ne vit, ne se soutient et ne se développe que par son organisation hiérarchique et par le gouvernement régulier de ses évêques unis à leur chef. Or quelle était, à la veille du concordat, l'état de la hiérarchie et du clergé catholiques en France? Cette situation était des plus tristes pour ne pas dire des plus désespérées. Rappelons les faits.

L'ancienne France ecclésiastique se partageait en cent trente-neuf diocèses. Cinquante-cinq siéges étaient devenus vacants par la mort naturelle ou violente des titulaires de 1789 à 1799. Des quatre-vingt-quatre évêques survivants, sept seulement étaient constamment restés, non dans leurs diocèses où leur résidence était impossible, mais dans l'intérieur de la France, pendant la persécution révolutionnaire dont ils avaient pu suivre les différentes phases. C'étaient MM. de Bausset, évêque d'Alais; de Lorry, évêque d'Angers; de Cugnac, évêque de Lectoure, mort avant la conclusion du Concordat; de Maillé, évêque de Saint-Papoul; de Belloi, évêque de Marseille; Moreau, évêque de Mâcon, et de Roquelaure, évêque de Senlis. Les autres, exilés de France, vivaient dispersés dans toutes les parties de l'Europe, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Autriche, en Italie et en Espagne.

Tous les anciens diocèses de l'Église de France étaient donc privés, de fait, de leurs évêques légitimes, les uns par la mort, les autres par l'exil. Tous étaient administrés par des vicaires généraux qu'avaient délégués les chapitres, les évêques absents, ou, au défaut de ceux-ci, le souverain pontife. En temps ordinaire, ce gouvernement délégué des diocèses présente, on le sait, de grandes difficultés et entraîne de graves inconvénients. L'on comprend ce qu'il devait être au milieu des circonstances les plus ardues, les plus troublées qui furent jamais.

Le clergé du second ordre n'avait pas été plus épargné que ses chefs. L'échafaud, la prison, la déportation ou l'apostasie avaient cruellement décimé ses rangs. Le petit nombre de prêtres fidèles, qui étaient parvenus à se soustraire aux poursuites des persécuteurs, non-seulement ne suffisaient pas aux besoins des âmes, mais ne pouvaient exercer leur ministère qu'en secret, au péril de leur liberté et de leur vie. Le 9 thermidor, il est vrai, en fermant une ère de

sang, avait ouvert les portes des prisons et permis à un certain nombre de prêtres de rentrer en France. Mais cette trêve avait duré à peine un an, et la persécution avait recommencé, moins sanglante, sans doute, mais peut-être plus dangereuse pour la foi. De nouveaux serments successivement exigés du clergé avaient produit la division dans ses rangs, les uns les jugeant légitimes, les autres incompatibles avec l'orthodoxie. Cette diversité d'opinion se produisit jusqu'à la veille du Concordat au sujet de la *promesse de fidélité*, exigée par l'arrêté du 9 nivôse. Les uns s'y conformèrent comme à un acte que la puissance civile avait évidemment droit d'exiger; les autres la rejetèrent comme interdite par la religion. De là un schisme déplorable qui, divisant en deux parts le clergé fidèle, répandait le trouble dans les consciences et paralysait l'activité des prêtres déjà si évidemment insuffisants pour le service des âmes, et décimés tous les jours par la mort sans qu'il fût possible de leur donner des successeurs.

Les églises manquaient autant que les prêtres. Celles que n'avait pas détruites la pioche révolutionnaire, ou qui n'avaient pas été définitivement aliénées, furent rendues au culte; mais les constitutionnels s'emparèrent du plus grand nombre, et là où ils étaient tolérés, les catholiques se voyaient contraints à partager l'usage des édifices sacrés avec les schismatiques, les adorateurs de la raison et les théophilanthropes.

Ainsi, des diocèses privés de leurs évêques, dépourvus de séminaires et d'églises, un petit nombre de prêtres n'ayant ni existence légale, ni revenus assurés, et de plus divisés entre eux par la question du serment : voilà le triste état où le Premier consul trouva réduite l'Église de France.

Mais ce n'est pas tout. Cette Église, veuve de ses premiers pasteurs, dépouillée de ses biens, divisée par la question du serment, avait devant elle, établie sur ses ruines, une autre Église, née de la Révolution qui l'aimait comme sa fille et sa complice. L'Église constitutionnelle avait tout ce qui manquait à l'Église légitime : la faveur de l'État, des évêques résidants, des prêtres nombreux et libres de toute persécution légale, des ressources suffisantes pour l'exercice du culte et l'entretien de ses ministres; il ne lui manquait que l'estime des âmes vraiment chrétiennes.

Ce fut, on le sait, M. de Talleyrand, évêque apostat d'Autun, qui donna naissance à l'Église constitutionnelle en sacrant, le 24 février 1791, dans l'église de l'Oratoire à Paris, les curés jureurs Épilly de Quimper et Marolles de Soissons, évêques des départements du Finistère et de l'Aisne. Il s'était fait assister, dans cette cérémonie, par Gobel, évêque de Lydda *in partibus*, et par Miraudet, évêque de

Babylone. Cette première consécration fut suivie de beaucoup d'autres; les nouveaux siéges se remplirent en foule, et, dans l'espace de trois mois, plus de quatre-vingts évêques schismatiques furent sacrés et installés au mépris de toutes les règles canoniques.

Pendant la Terreur, les vides se firent dans ce nouvel épiscopat, et quarante siéges environ devinrent vacants par l'apostasie, le mariage ou la mort des titulaires; le reste était menacé d'une dissolution prochaine. Mais l'évêque de Loir-et-Cher, Henri Grégoire, parvint à redonner la vie à ce corps expirant. Il forma la société des *Réunis;* il fit élire et sacrer des évêques, sans se laisser arrêter par les vices d'élection; il organisa une vaste correspondance, procura la tenue des conciles, des synodes provinciaux, et provoqua la création de nouveaux siéges dans les colonies françaises. Grâce à cette activité inouïe, l'Église constitutionnelle reprit de 1795 à 1797 une certaine consistance et une organisation plus solide.

Le journal du parti (*Annales de la Religion*) célébrait en ces termes, le 15 prairial an V (13 juin 1797), la prospérité toujours croissante de la nouvelle Église: « D'après un calcul dont les pièces justificatives sont dans un dépôt public, déjà quarante mille communes ont repris l'exercice du culte. La ferveur de la piété y compense abondamment ce qui manque à la pompe extérieure. Ce triomphe sur la fureur de l'athéisme, sur les extravagances du déisme et de ce qu'ils appellent culte de la raison, culte de la loi, fêtes décadaires, acquerra plus de développement à une époque très-prochaine que nous présage la résurrection de la justice. »

Deux mois plus tard, le 15 août, jour de l'ouverture du concile prétendu national dans la cathédrale de Paris, le citoyen Lecoz, métropolitain du Nord-Ouest, répétait et amplifiait du haut de la chaire de Notre-Dame l'article des *Annales de la Religion.* « Tels sont les faits, disait l'orateur, non moins authentiques et prodigieux, qui depuis deux ans se multiplient sur toute la surface de la République. Plus de quarante mille communes y ont repris avec une sainte activité l'exercice du culte de leurs pères. Que ne pouvons-nous retracer ici ces scènes attendrissantes dont nous avons été les témoins dans nos diocèses respectifs. »

Ces témoignages rendus par les constitutionnels à leurs œuvres sont trop intéressés pour être acceptés sans contrôle. Ils sont en effets empreints d'une grande exagération. Malgré tous ses efforts, l'Église constitutionnelle n'avait pu parvenir à combler tous les vides faits par la mort, l'apostasie ou la démission de ses premiers évêques. Les actes du concile de 1801, tenu à Paris pendant la négociation du Concordat, constatent que plus de vingt siéges étaient demeurés vacants par l'impossibilité de faire cesser, comme on par-

lait dans le parti, la viduité des églises. Tantôt, comme à Beauvais, par exemple, « le diocèse, tout entier au pouvoir des dissidents (c'est-à-dire des catholiques), n'offrait absolument aucun moyen d'y établir un premier pasteur qui professât les vrais principes ; » tantôt, comme à Belley, « les sujets élus avaient constamment refusé, après la translation de Royer à Paris, de monter sur le siége épiscopal[1]. »

Il n'est d'ailleurs guère possible d'admettre que l'Église constitutionnelle eût rétabli l'exercice du culte dans quarante mille communes en 1797, puisqu'en 1870 la France n'en compte pas trente-huit mille. L'exagération est d'autant plus évidente, que non-seulement plus de vingt diocèses manquaient d'évêques, mais encore que dans plusieurs, de l'aveu du concile de 1801, il n'avait pas été possible d'*organiser un presbytère*, c'est-à-dire d'établir des curés schismatiques, faute de prêtres assermentés.

Il faut donc ajouter quelques ombres au tableau brillant que les constitutionnels ont tracé avec complaisance des prodigieux succès de leur apostolat. Mais, ces réserves faites, il est certain que la situation de l'Église schismatique était meilleure et plus assurée que celle de l'Église catholique. Elle occupait plus de soixante siéges épiscopaux. Elle seule, avec son bas clergé installé sur toute la surface de la république, ne se refusait à aucun serment ; et, grâce au manteau du patriotisme dont elle se couvrait, elle pouvait publiquement et librement exercer son culte et son prosélytisme, tandis que les prêtres catholiques, tolérés dans certains lieux, proscrits dans d'autres, étaient dans une situation à peu près semblable à celle de nos missionnaires en Chine. Ils avaient contre eux, non-seulement la législation, mais la haine des magistrats, des philosophes, des libertins, des révolutionnaires, qui faisaient cause commune, pour les combattre et les persécuter, avec les constitutionnels, leurs plus implacables ennemis. Les jacobins ne reculaient devant rien, pas même devant la dévotion, pour combattre le clergé catholique. « Il est devenu de mode chez les jacobins, écrivait le 21 novembre 1801 le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, d'aller à la messe, mais uniquement dans l'Église des constitutionnels, afin d'en imposer ainsi au Premier consul et au peuple, et de faire croire que les églises des constitutionnels sont les plus fréquentées. »

Dans ces conditions, la lutte était évidemment inégale, et si elle se fût prolongée encore quelques années, il est humainement probable qu'elle eût tourné au triomphe du schisme et de l'impiété, et que les ruines accumulées depuis dix ans sur le sol de la France catholique eussent été de longtemps irréparables.

[1] Actes du concile de 1801.

III

Ces ruines n'existaient pas seulement dans les monuments et les institutions : elles s'étaient faites d'une manière plus désastreuse encore dans les croyances et dans les mœurs. Un témoin oculaire, le cardinal Consalvi, nous a laissé dans ses Mémoires et sa correspondance, l'expression de l'étonnement douloureux que lui causa le lamentable spectacle de l'irréligion de la France à l'époque du Concordat. « A cette époque, dit-il, l'habit ecclésiastique dans Paris, comme du reste dans toute la France, était chose absolument hors d'usage. Les prêtres étaient vêtus comme les séculiers ; les églises consacrées à Dieu étaient dédiées à l'Amitié, à l'Abondance, à l'Hymen, au Commerce, aux Jardins, à la Fraternité, à la Liberté, à l'Égalité, et autres divinités de la raison démocratique. On ne voyait aucun signe extérieur de religion[1]. »

Dans une de ses dépêches datée de Paris, le 3 juillet 1801, il peint sous des couleurs non moins tristes l'état religieux de la France : « Le peuple, croyez-moi, est indifférent dans sa plus grande partie. Il l'est entièrement dans les villes, en partie dans les campagnes. Je n'en donnerai qu'une preuve, c'est que les prêtres meurent de faim, parce que personne, ou presque personne, ne leur donne l'aumône... Soyez sûr qu'il faut ici considérer les choses comme si nous étions dans les trois premiers siècles, et faire ce que l'on peut, et non ce que l'on désire[2]. »

La correspondance du cardinal Caprara abonde en témoignages de même nature, et l'on peut affirmer que tous les documents de la même époque parlent comme les Légats de Pie VII. Un seul fait peut suffire pour révéler à quel degré d'abaissement était descendu le sens moral et religieux chez la nation très-chrétienne et dans la ville la plus policée du monde. C'est l'indécence sauvage et les abus monstrueux qui se commettaient dans les funérailles et les sépultures des morts.

Telles étaient en 1800 ces profanations que le citoyen Cambry, chargé par l'administration centrale de la Seine de faire un rapport sur l'état des sépultures de Paris, ne crut pouvoir le publier que dans une langue inconnue au peuple, tant il épouvantait à la fois l'humanité et la pudeur. Ce rapport ne peut se traduire en français.

[1] Mémoires, t. I, p. 325.
[2] Chez Theiner, t. I, p. 198.

Pour donner une idée des horreurs qu'il constate officiellement, il suffit de dire que les gardes préposés au fosses publiques où l'on jetait pêle-mêle, dans un état complet de nudité des morts de tout âge et de tout sexe, donnaient à manger aux chiens qui leur servaient d'adjoints la chair des cadavres[1] !

Sans doute, la France entière n'en était pas là ; mais pour que des faits aussi monstrueux se produisent chez un peuple, il faut que le niveau moral y soit prodigieusement abaissé et que le matérialisme y ait non-seulement détruit la foi religieuse, mais perverti les sentiments les plus profonds de la nature elle-même.

Si ces faits laissaient quelque doute sur la nécessité du Concordat pour le rétablissement du culte catholique en France, il resterait à invoquer un témoignage qui me semble décisif, celui des contemporains les plus intéressés dans la question, les mieux placés pour en juger : Pie VII et les évêques gallicans.

L'on sait quelle était en 1800 la situation de nos évêques. Exilés en pays étrangers, ils y vivaient dans la pauvreté et les privations de tout genre, soutenus par leur foi et par l'espérance d'être rendus un jour à leur patrie et à ces troupeaux forcément abandonnés dont ils n'avaient pas cessé d'être les pasteurs légitimes. Eh bien, c'est au moment même où cette espérance touche de plus près à la réalité, où l'horizon s'éclaircit, où l'ordre succède au bouleversement révolutionnaire, que ces héroïques exilés, au lieu de la permission d'un retour qu'ils avaient achetée si cher, reçoivent, comme un coup de foudre, la nouvelle que les biens de leurs églises sont définitivement aliénés, et l'ordre de rompre avec leurs diocèses des liens sacrés que la persécution et l'exil n'avaient pu briser ! Et cette nouvelle et cet ordre d'où leur viennent-ils ? De ce centre d'unité pour lequel ils avaient tant combattu et souffert, dont ni la pauvreté, ni les persécutions, ni l'exil n'avaient pu les séparer.

Si pour exiger de tels évêques un pareil sacrifice, Pie VII n'avait pas eu le motif d'une suprême et inéluctable nécessité, ce saint et doux pontife aurait commis un abus de pouvoir aussi opposé à son caractère que contraire aux lois de l'Église. — Si, de leur côté, les évêques avaient vu *le vieux culte renaître de lui-même, par ses propres forces*, et renaître, sans le secours du Concordat, *dans des conditions beaucoup plus conformes à l'esprit comme aux intérêts du christianisme*, évidemment leur devoir et leur dignité se seraient refusé à donner une démission inutile et même contraire au bien de leurs églises et à consacrer par une obéissance sans exemple un

[1] Vidi canes humana carne nutritos ; vidi in hominum nequam corpora, quos sanguine contaminatos gladius Themidis merita morte percusserat, projici virgines denudatas... (*Annales philosoph.*, t. I, p. 402.)

abus d'autorité du Souverain Pontife. Mais comme Pie VII, le plus grand nombre d'entre eux jugèrent que le Concordat était nécessaire au rétablissement de la religion catholique en France, et ils n'hésitèrent pas, en vue de ce bien suprême, à donner une démission que Pie VII était dans la douloureuse nécessité de leur demander. Ils avaient appris du grand évêque de Meaux que le Pape peut tout quand la nécessité l'exige.

Avec la meilleure foi du monde et malgré des recherches consciencieuses, M. d'Haussonville s'est laissé entraîner au delà de la justice historique. L'histoire consultée sans préoccupations politiques témoigne que le Premier consul a rendu par le Concordat un immense service à la religion et que l'Église gallicane en le proclamant son bienfaiteur et le restaurateur de ses autels ne s'est pas abaissée à de *plates adulations*. Elle a simplement rempli un devoir de reconnaissance. Ce devoir, elle l'a rempli avant comme après Savone et Fontainebleau, avant comme après Sainte-Hélène.

Il y a lieu, ce semble, de l'en bénir au lieu de s'en étonner.

L'Église ne connaît pas les rancunes politiques, elle pardonne les injures et se souvient des bienfaits. Voilà pourquoi sa reconnaissance pour le Concordat a survécu, comme le Concordat lui-même, à soixante-dix ans de révolutions politiques ; et dût la sage convention de 1801 céder la place un jour, à l'utopie dangereuse de la séparation de l'Église et de l'État, l'Église gallicane ne désavouera pas ces belles paroles de Pie VII à Consalvi :

« La famille de l'empereur Napoléon nous a fait connaître par le « cardinal Fesch, que le rocher de Sainte-Hélène est mortel, et que « le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris « cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans « aucun doute, car nous devons nous souvenir tous les deux, qu'a- « près Dieu c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de « la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et cou- « rageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis « longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont « que des erreurs de l'esprit, ou des égarements de l'ambition hu- « maine; le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïque- « ment sauveur. » (Castel Gandolfo, 6 octobre 1817.)

L'abbé J. Cognat.

LE LAC DE SOLÉ

Les nouvelles allemandes de M. Paul Heyse ont, dans un cadre étroit, la perfection de certaines toiles de l'école flamande. Afin de mettre les lecteurs du *Correspondant* en état de s'en faire une idée, nous leur avons présenté, l'année dernière, *le Cousin Gabriel,* ce dépit amoureux d'une si douce gaieté, d'une grâce si naïve. La fiction que nous essayons d'interpréter aujourd'hui nous montre le talent de l'auteur sous une autre face. La donnée en est plus grave, plus sérieuse. Après le naufrage de son bonheur et de ses illusions, l'homme désespéré veut parfois, au mépris des lois divines et humaines, jeter dans l'abîme l'existence qui est devenue pour lui un fardeau. C'est alors que la Providence lui tient en réserve une ancre de miséricorde. « Quand tu seras tenté de quitter la vie, écrit J.-J. Rousseau dans une lettre éloquente contre le suicide, dis en toi-même : Que je fasse encore une bonne action avant de mourir. Si cette considération te retient une fois, elle te retiendra toujours. Si elle ne te retient pas, meurs, tu n'es qu'un méchant. » Le récit qu'on va lire est une illustration touchante de cette pensée.

C'était l'été; pourtant, au sommet de la montagne, un vent âpre et froid menaçait de convertir en neige la pluie qui tombait à torrents. Il faisait si sombre, qu'à cent pas de distance on avait peine à distinguer la maison, récemment blanchie à la chaux, qui s'élevait sur les bords du lac. Le feu venait d'être allumé dans la cuisine, et la femme de l'aubergiste cuisait sur le gril un plat de poisson, tout en balançant un berceau posé près du foyer. Dans la salle à manger, l'hôtelier, étendu sur un banc, maugréait contre les mouches qui s'acharnaient sur son front et le réveillaient chaque fois qu'il commençait à s'endormir. Une servante filait nu-pieds dans un coin, en

regardant d'un air d'ennui profond, à travers les vitres ternies, la tempête qui se déchaînait au dehors. En ce moment, un robuste garçon d'auberge entra ; il se secoua comme un chien que l'on a jeté à l'eau, et, d'un air bourru, fit jaillir autour de lui les larges gouttes de pluie dont ses vêtements étaient couverts. Pas une parole cependant ne fut prononcée ; chacun paraissait craindre que le nuage qui planait sur le logis ne fût gros de querelles prêtes à éclater au moindre souffle.

La porte du dehors s'ouvrit. Des pas, qui cette fois devaient être ceux d'un étranger, retentirent dans le vestibule. L'hôtelier ne bougea pas ; la servante seule se leva pour introduire le nouvel arrivant.

Un homme en tenue de voyage s'arrêta sur le seuil, demandant si c'était bien là l'auberge du Lac-Désolé. Sur la réponse affirmative de la jeune fille, il jeta son manteau ruisselant sur la table, son sac de nuit à côté, puis il se laissa tomber sur le banc. Il était visiblement épuisé de fatigue ; toutefois, il ne voulut ni ôter sa casquette trempée par la pluie, ni même déposer sa canne : il comptait sans doute continuer son chemin après une courte halte. La servante restait debout devant lui attendant ses ordres ; mais il paraissait avoir complétement oublié qu'il n'était pas seul, et bientôt, appuyant sa tête contre la muraille, il ferma les yeux. La salle obscure retomba dans un morne silence.

Enfin l'hôtelière apporta le repas. Un petit garçon qui la suivait tenait une lumière ; il considéra l'étranger avec de grands yeux, tandis que l'aubergiste, étirant ses bras et ses jambes, se levait du banc sur lequel il était étendu, bâillait et se mettait à table, sans s'occuper du voyageur. Ce fut sa femme qui s'approcha du taciturne inconnu pour l'engager à prendre quelque chose ; mais il refusa d'un signe de tête.

— Nous n'avons à vous offrir que des poulets et des canards, reprit l'hôtesse ; la viande de boucherie est trop chère pour de pauvres gens comme nous. Bien peu de messieurs viennent ici, depuis que la nouvelle route a été ouverte derrière le Jochberg, et que la poste, qui auparavant passait devant notre maison, prend de l'autre côté. Dans les beaux jours, un piéton ou un peintre monte parfois pour faire une esquisse du lac ; mais cela ne nous rapporte pas grand'chose, et la pêche ne donne guère de profit. Cependant, si monsieur voulait passer la nuit chez nous, les lits sont bons, et nous lui donnerions une chambre qui a été reblanchie il y a huit jours. De plus, nous avons dans la cave un petit tonneau de bière, un autre de bon vin du Tyrol, et nous fabriquons nous-mêmes une eau-de-vie de gentiane dont chacun fait l'éloge.

L'étranger répondit qu'il coucherait. Du reste, il ne lui fallait d'autre boisson qu'un peu d'eau fraîche. Là-dessus, il se leva sans faire attention aux gens assis à table, sans même leur adresser un regard, bien que l'enfant de dix ans, à la mine éveillée, se fût approché de lui et ne quittât pas du regard sa chaîne de montre, qui brillait à la pâle lueur de la chandelle. La servante prit un second flambeau sur le poêle, conduisit le voyageur dans une pièce voisine; puis, après lui avoir apporté une cruche d'eau, elle le laissa livré à ses réflexions.

Dès qu'il se fut éloigné, l'hôtelier murmura contre lui une malédiction.

— Quand, par hasard, il vient quelqu'un ici, on peut être sûr que c'est un vagabond qui ne consomme rien, et qui finit par s'en aller sans payer le prix de sa chambre. Nous serons bien heureux encore s'il n'emporte pas les draps.

— Non, répondit la femme, ces gens-là commençent par faire connaissance avec les provisions de la cuisine et du cellier; ils essayent d'amadouer l'aubergiste par de bonnes paroles. Ce monsieur, au contraire, ne veut ni boire ni manger; pour sûr, il est malade, ou il a du chagrin.

En ce moment l'étranger rentra :

— Ne pourrais-je, dit-il, avoir, quand la pluie cessera, un canot pour faire une promenade sur le lac et pêcher à la lueur des torches. Peu importe le prix, je payerai ce qu'il faudra.

La femme poussa son mari du coude, comme pour lui dire : Tu le vois, tu te trompais. Au moins ne le contrarie pas.

L'hôtelier, qui voyait dans cette excursion un profit tout clair, répondit, en adoucissant un peu sa voix rude :

— Du moment que ça vous fait plaisir, monsieur, les deux canots que je possède sont à votre disposition. Nous n'avons pas l'habitude ici de pêcher la nuit; mais si ça vous amuse, libre à vous d'essayer. Le garçon va vous montrer les filets et les barques, ensuite il préparera des torches.

Il fit signe au domestique, qui avait continué de manger de grand appétit, et ouvrit lui-même la porte au bizarre inconnu.

La pluie tombait toujours, et devant la maison les gouttières ruisselaient et clapotaient. Mais l'étranger semblait ne pas s'en apercevoir : d'un pas rapide il se dirigea vers le lac, et promena sur les deux canots, comme pour choisir le plus sûr, la lumière que le domestique lui avait apportée. Les embarcations étaient abritées sous une sorte d'auvent; les instruments de pêche étaient jetés pêle-mêle dans un coin.

Le voyageur saisit un prétexte pour envoyer au logis le garçon

d'auberge; puis il chercha sur le rivage deux lourdes pierres qu'il mit dans le plus grand des deux canots. Cela fait, il aspira l'air avec force, puis s'arrêta pour regarder l'eau sombre qui, aussi loin que sa lumière pouvait atteindre, était mouchetée par des myriades de gouttes de pluie. Le vent se tut un moment, le ciel était noir, les lames se brisaient en écumant contre la quille des deux petites barques. Un refrain monotone, qui partait de la maison, servait d'accompagnement à ce bruit sinistre : c'était le chant avec lequel l'hôtesse cherchait à endormir son enfant. L'air, d'une mélancolie vague, trahissait, non les joies, mais les soucis maternels, et rendait plus lugubre encore l'aspect désolé de ce sombre coin du monde.

Le voyageur ne tarda pas à rentrer. Sur la route du midi on entendait retentir le claquement d'un fouet et grincer des roues, que les profondes ornières du chemin escarpé mettaient à une rude épreuve. Au même moment, une voiture parut au tournant de la route et s'arrêta devant l'auberge; des flambeaux brillèrent à la porte, une voix féminine fit précipitamment plusieurs questions auxquelles l'hôtesse répondit du ton le plus respectueux; puis deux voyageurs descendirent, portant quelque chose qui était soigneusement enveloppé dans des couvertures. Le domestique aida le cocher à conduire les chevaux dans l'écurie, et quelques minutes après tout était redevenu silencieux.

Ce spectacle avait été pour l'étranger comme une lanterne magique dont les images glissaient devant ses yeux, sans éveiller en lui la moindre curiosité. Une fois encore il tourna ses regards vers la masse de nuées qui obscurcissait le ciel, sans doute dans l'espérance d'y apercevoir une éclaircie; mais son œil ne rencontra partout que ténèbres. Alors, d'un pas lent, il regagna la maison. Des lumières brillaient, des ombres allaient et venaient dans la chambre opposée à la sienne. Il remit la lanterne au domestique, le chargea de lui procurer les hameçons et les amorces dont il avait besoin, et s'enferma chez lui.

Une chandelle avait été mise dans un flambeau d'étain bossué qui se trouvait sur la table boiteuse. Il l'alluma, puis il ouvrit la fenêtre, et regarda un instant le petit bassin formé par la gouttière, et dans lequel un bouchon de liége dansait sans repos ni trêve. Au-dessus de sa tête l'étranger ne pouvait rien distinguer, une ombre opaque et noire s'étendait partout; mais dans la gorge où le lac est encaissé, le vent hurlait comme un lion captif, et les arbres, plantés près de la maison, gémissaient sous la fureur des torrents de pluie. Un vent humide et froid venait par la fenêtre ouverte. Cependant le voyageur paraissait écouter avidement la lugubre harmonie de la tempête, et ce fut seulement quand une bourrasque lui fouetta la grêle en plein

visage qu'il se recula. Puis il se promena de long en large dans la chambre, les mains derrière le dos, le visage calme, le regard indifférent et vague. Enfin il tira de son sac de voyage un encrier, s'installa près de la chandelle fumeuse et traça les lignes suivantes :

« Je ne veux pas entrer dans mon sommeil, mon bon Charles, sans te dire bonsoir. Pendant les courtes heures que nous avons passées ensemble il y a six semaines, tu as vu sans doute combien je suis fatigué. J'aurais dû à ce moment t'ouvrir mon cœur, comme j'en avais l'habitude depuis tant d'années; j'aurais dû t'exposer ce singulier cas de pathologie morale. Si je l'avais fait, je pourrais à cette heure fumer tranquillement mon dernier cigare, au lieu de t'ennuyer de mon récit et d'avoir la maussade corvée de t'écrire avec cette mauvaise plume. Mais alors mes lèvres étaient comme scellées. Et puis, suivant toute apparence, nous n'aurions pas été du même avis; et comme, en fin de compte, chacun de nous aurait persisté dans son opinion, à quoi eût servi de gaspiller en disputes ces deux heures si douces?

« Je connais tes principes; je sais que si tu étais près de moi, tu mettrais tout en œuvre pour me réconcilier, comme on dit, avec l'existence. Mais franchement, tu aurais grand tort de penser que si nous en sommes venus, la vie et moi, à une incompatibilité dont la séparation est désormais le seul remède, il y ait à cela rien de ma faute. Je vivrais volontiers, si elle me permettait de vivre. Je ne suis ni assez lâche, ni assez faible pour me laisser vaincre par les fureurs passagères de la destinée; une tempête après laquelle je pourrais voir renaître le calme ne me ferait pas prendre la résolution de jeter loin de moi cette enveloppe. Qui donc, parce que tout ne va pas à sa guise, consentirait, sans lutte, à se livrer aux Puissances impénétrables? Elles sont peut-être, ces Puissances éternelles, plus aveugles et plus irresponsables que nous ne pensons; et nous, qui avons sur ces forces inconscientes la supériorité de l'intelligence, nous devrions savoir céder. Mais c'est là précisément que gît le mystère.

« Du reste, si les choses continuent ainsi, je ne jouerai bientôt plus le rôle d'être intelligent. Après avoir vu sombrer la paix de mon âme, j'ai fait les efforts les plus désespérés pour sauver ma raison, mais j'ai misérablement échoué. Tout à l'heure, comme je suivais de l'œil dans la gouttière un vieux morceau de liége qui, fouetté par la pluie, faisait dans l'eau trouble mille bonds grotesques, je me suis surpris à penser que je voyais là mon propre cerveau qui, pour prendre un bain, avait abandonné mon crâne brûlant. Quand on a besoin d'un quart d'heure pour chasser une idée aussi absurde, tu conviendras avec moi qu'il vaut mieux ne pas user jusqu'au bout le fil déjà si aminci de l'association des idées. Tu me permettras, je pense, d'a-

voir mon opinion sur les devoirs de l'homme envers ses semblables: attendre patiemment que l'âme en léthargie s'ensevelisse dans un corps vivant, assister aux progrès de cette momification morale jusqu'à ce que l'on perde le sentiment du moi; que, descendant au-dessous de la brute, on fasse horreur aux autres plus encore qu'à soi-même,... c'est le fait, non d'une créature intelligente, mais d'une stupide brebis dont la seule ressource est d'attendre le boucher, quand elle sent aussi le ver attaquer son cerveau et qu'elle est implacablement livrée au vertige.

« Mais j'oublie que ces paroles doivent te paraître dépourvues de sens, car tu ne sais de mes dernières épreuves que ce qui est connu de tout le monde : j'ai perdu, il y a un an, ma sœur adoptive (c'est précisément aujourd'hui l'anniversaire de sa mort). Son père l'a suivie dans la tombe quelques jours plus tard, sa mère, le printemps dernier. Tu n'ignores pas qu'ils étaient toute ma famille, que j'avais pour eux une profonde tendresse, et que je n'avais guère d'autre attachement au monde, excepté toi, mon ami. En aucune circonstance je n'aurais pu les perdre ainsi coup sur coup sans éprouver une immense douleur; mais, alors même qu'un coup de foudre me les eût enlevés tous à la fois, j'aurais surmonté mon chagrin, la vigueur de ma constitution aurait fini par en triompher (on l'a dit avec beaucoup de justesse : Si grand que soit le vide laissé dans le cœur par une affection que brise la mort, le temps parvient toujours à le combler); la science, ma réputation, ma jeunesse auraient cicatrisé la blessure. Mais la plaie reste béante, le sang ne cesse de couler, car sans moi ces trois êtres chéris vivraient encore!...

« Il faut que je me reporte un peu plus en arrière, pour te faire comprendre cette sombre énigme.

« Tu sais, mon ami, que j'ai à peine connu mes parents véritables, et qu'après la mort de mon père, j'aurais été abandonné à la charité publique, si ces époux, privés des joies de la paternité, n'avaient eu pitié du pauvre fils de chirurgien. Mon père adoptif était alors l'un des plus riches marchands de notre ville. Il était marié depuis huit ans, quand il me prit chez lui. Il espérait que j'apporterais avec moi l'aimable gaieté de l'enfance, que je dissiperais la tristesse de sa morne demeure. Hélas! je reconnus d'abord bien mal la tendresse et les soins des deux excellents époux. J'avais pour eux un vif attachement; mais j'étais susceptible, taciturne, porté dès le jeune âge à la rêverie et aux idées noires; extrême en toutes choses, je passais alternativement d'un mutisme qui durait une journée entière à de brusques explosions de joie. Aussi ne puis-je me rappeler sans une extrême confusion la patience vraiment angélique avec laquelle mes excellents parents supportaient mes défauts, cherchaient à ré-

gler mon humeur inégale, sans jamais me faire sentir, même par un regard, que je trompais leurs espérances.

« Un événement imprévu vint modifier la situation de la famille. J'étais depuis à peu près deux ans dans la maison, quand s'accomplit le vœu le plus ardent de mes bienfaiteurs : un enfant — une fille — leur fut donné. C'était la plus belle, la mieux douée, la plus ravissante créature que j'aie jamais vue. Comme par un coup de baguette magique, sa présence éclaira le logis ; je fus moi-même transformé ; je devins raisonnable, complaisant, j'adorais ma petite sœur. Je passais près d'elle des heures entières, je lui apprenais à marcher, à parler; pour elle j'oubliais tout, jusqu'aux jeux de l'école, et les parents, qui auraient pu désormais ne voir en moi qu'un hôte inutile, redoublèrent de tendresse : toujours nous fûmes à leurs yeux comme un frère et une sœur, unis par les liens du sang et qui avaient les mêmes titres à leur affection.

« Des années se passèrent, qui ne firent qu'accroître mon amour fraternel pour la petite Hélène. Une singulière ressemblance existait entre nos deux caractères et ajoutait encore à cette affection. Elle non plus n'était pas de ces fillettes douces, soumises, faciles à conduire, qui ne causent pas plus de soucis à leur mère qu'elles n'en feront un jour à leur mari. Elle passait en un clin d'œil d'une folle gaieté à une mélancolie profonde, autant du moins que le mot mélancolie s'applique à l'enfance. Parfois il lui arrivait de s'éloigner du jardin où ses petites amies riaient et jouaient avec toute la pétulance de leur âge, pour venir, le visage sérieux, dans mon petit cabinet d'étude. Elle s'asseyait en face de moi et s'absorbait dans le premier livre qui lui tombait sous la main.

« Déjà, sur les bancs du collége, j'étais passionné pour les sciences naturelles : devenir médecin, comme mon père, était mon unique désir, le plus cher de mes rêves. Je montrais à Hélène mes collections, je lui expliquais l'anatomie devant le squelette d'un grand singe placé près de mon chevet. Je parlais, en un mot, à cette jeune âme des choses les moins puériles.

« Un autre jour, c'était moi qui me laissais prendre à ses enfantillages ; je l'aidais à faire la cuisine pour ses poupées, je les traitais quand elles avaient la fièvre scarlatine, dont je leur avais préalablement communiqué les symptômes à l'aide d'un peu de carmin, ou bien j'enrichissais son jardin d'une foule de plantes médicinales que j'avais recueillies dans mes herborisations. Nous nous embrassions rarement ; sa bouche n'avait encore jamais effleuré la mienne, quand, à dix-neuf ans, je partis pour l'université. J'avais le cœur bien gros en quittant la maison ; mais je crus que ma dignité d'homme m'interdisait d'en rien laisser paraître; la voix pourtant me manqua,

et des larmes me vinrent aux yeux lorsque j'embrassai ma bonne mère. La petite Hélène, qui avait huit ans, se tenait là, pâle et muette. Je m'approchai d'elle en affectant un air enjoué, je lui donnai toute sorte de commissions enfantines, car je l'avais instituée gardienne des collections que je conservais à l'aide du camphre et de l'esprit-de-vin; je l'entourai familièrement de mes bras pour lui dire adieu; mais pendant que je lui donnais un baiser cordial, je fus effrayé de voir qu'elle se retirait vivement, comme si un serpent l'avait mordue; prise d'une défaillance soudaine, elle ferma les yeux. Presque aussitôt elle reprit connaissance, et, le jour suivant, m'écrivit une lettre d'une gaieté naïve. Plus tard, j'ai senti encore une fois le contact de ses lèvres... alors qu'elles étaient froides et fermées pour toujours.

« Quant à ce qui arriva ensuite, aux six années que je passai dans les universités, à mes impressions en revenant au logis pendant les vacances, je ne t'en dirai rien, car tout cela ne pourrait donner lieu qu'à un récit long et monotone. Mes relations avec ma sœur perdirent cependant de leur intimité; c'était un peu ma faute, je dois en convenir, mais le travail m'absorbait toujours davantage. L'étrange enfant devint chaque année moins communicative avec moi, elle ne reprenait le ton d'autrefois que dans ses lettres; son style resta plein de charme et de naturel, mais elle fut aussi plus sobre de ces épanchements épistolaires. A quatorze ans, quoiqu'elle eût la taille mince et frêle de cet âge, elle était déjà d'une rare beauté. La miniature que je t'ai montrée un jour, n'en peut donner qu'une idée bien faible, car son âme plus mûre que son visage, si je puis m'exprimer ainsi, ne se trahissait que dans ses gestes et dans sa démarche. Une froideur singulière, une indifférence totale pour une foule de choses qui, dans la jeunesse, ont ordinairement de l'attrait, la rendaient parfois d'un accès difficile, puis, tout à coup, quand elle le voulait, elle avait un sourire, un abandon, une grâce... Ah! tracer son portrait serait chose impossible. Très-peu de personnes ont connu tout le prix de cette nature d'élite, l'essence lumineuse et douce qu'elle recélait, le fruit délicieux caché sous une enveloppe résistante.

« Moi-même, fasciné par l'étude, avide de connaître les mystères de la vie physique, je passais près d'elle sans la comprendre, sans que les secrets de ce jeune cœur éveillassent ma curiosité. Je n'avais assurément dans l'esprit rien de platonique, je menais la vie de tous les jeunes étudiants, et il suffisait d'avoir des yeux pour voir combien les objets de mes folles amours étaient misérables, comparés à cette pure et ravissante jeune fille; cependant l'idée ne m'était jamais venue, même en rêve, que je pusse avoir pour Hélène autre chose

que l'affection d'un frère. Quand nous étions séparés, c'est à peine si je pensais à elle. Lorsque j'écrivais à la famille, je m'adressais toujours à ma mère, qui dut me gronder doucement sur l'indifférence que je montrais pour la petite sœur. « Tu sais, me disait-elle, com-« bien cette enfant est peu communicative, jamais elle ne se plaint, « mais tes oublis lui font de la peine. Dans ta dernière lettre, tu n'as « pas parlé d'elle, et, toute la nuit, elle a pleuré. »

« Pour réparer ma faute, je me hâtai d'écrire un billet moitié plaisant, moitié sérieux, dans lequel je m'accusais, avec beaucoup de contrition et d'humilité, de mes torts envers ma fidèle amie; je l'assurai qu'elle était mille fois trop bonne de songer à l'égoïste endurci, dont le cœur se glaçait au milieu des squelettes et des préparations anatomiques. Combien sa réponse fut affectueuse et touchante! A partir de ce moment, l'ancienne intimité fut rétablie entre nous, du moins, je le crus ainsi.

« Quand je passai l'examen du doctorat — juste le jour où elle entrait dans sa quinzième année — nous échangeâmes par le télégraphe des souhaits joyeux. Je voyageais ensuite avec toi pendant une année. Tu dois te souvenir qu'à cette époque, les lettres de ma famille me causèrent quelque souci? « Hélène n'a pas bon visage, « m'écrivait ma mère, il est évident qu'elle souffre quoiqu'elle n'en « dise rien; j'ai interrogé le docteur, il secoue la tête sans me ré-« pondre. »

« Je connaissais ce brave homme. Il était de l'ancienne école, et ne voulait pas entendre parler de stéthoscope; mais on lui reconnaissait un diagnostic sûr, beaucoup de sollicitude pour ses malades et une grande circonspection. Ces qualités et son dévouement à ma famille ne suffisaient cependant pas pour me tranquilliser; de plus, mes parents, qui me regardaient comme un génie incomparable, me pressaient de revenir afin d'avoir une consultation avec le vieux médecin. Je me décidai à interrompre mes études, et je quittai Paris sur-le-champ pour juger par moi-même de l'état des choses.

« Je trouvai Hélène si gaie, si animée, que je ne pus m'empêcher de demander, en riant, si j'étais bien devant la noble malade pour laquelle on avait fait venir de trois cents lieues une célébrité comme moi. Pauvre enfant! La joie de penser que, pour elle, j'avais tout laissé, lui donnait l'apparence trompeuse d'une santé florissante. Bientôt après, je reconnus que le vieux docteur n'avait pas à la légère secoué la tête. Néanmoins je me prononçai résolûment contre son opinion; je ne voulus pas admettre un instant que la phthisie fût imminente. Un examen scrupuleux, l'auscultation, la percussion ne m'avaient révélé aucune altération dans les organes respiratoires; les battements du cœur, au contraire, présentaient certaines ano-

malies qui me firent attribuer au système nerveux et sanguin tous les symptômes du mal. On avait prescrit un repos absolu, interdit les excitants; je déclarai ce régime tout à fait nuisible. C'était l'anémie que je croyais avoir à combattre; j'ordonnai le fer, le vin, une nourriture tonique, je proscrivis comme un véritable poison le laitage qui, selon moi, entretenait l'état de faiblesse de ma pauvre sœur. Les parents adoptèrent aussitôt mon avis, et pendant les premières semaines, c'est-à-dire tout le temps que je fus près de la malade, l'effet du traitement parut d'accord avec mon diagnostic. Hélène se sentait plus forte et plus alerte que jamais, le sommeil et l'appétit étaient revenus. Le vieux et sage praticien se retira soucieux, tandis que moi j'avais la satisfaction de voir ma renommée s'étendre dans ma ville natale, et d'être considéré par les miens comme un sauveur.

« Je ne songeai cependant pas un instant à m'établir dans le pays; il me restait beaucoup à faire pour compléter mon instruction, et je voulais fixer ma résidence dans un lieu qui m'offrît plus de ressources scientifiques. En conséquence, je m'entendis avec un médecin de notre petite ville qui, ébloui par le prestige de mon savoir fraîchement rapporté de France, adopta de tous points mon opinion au sujet de la maladie, prit l'engagement de suivre la direction prescrite et de me tenir au courant des progrès de la cure. Mon départ causa un vif regret à mes parents, mais la pensée que mon avenir, mon bonheur peut-être dépendaient de ce voyage, l'emporta sur leur répugnance. Hélène elle-même me pressait de mettre mon projet à exécution. A l'entendre, je n'avais déjà que trop tardé; du reste les choses s'étaient arrangées pour le mieux; elle connaissait, grâce à moi, le traitement qu'elle devait suivre, et personne au monde ne la déciderait à en adopter un autre.

« Le sourire qu'elle m'adressa quand je partis rayonne encore devant mes yeux; elle ne pouvait parler, car les larmes qu'elle s'efforçait de contenir, étouffaient sa voix. Hélas ! mon ami, je ne devais plus revoir l'expression angélique de ce visage aimant !...

« Je m'éloignai complétement aveuglé. Bientôt je me fis dans la ville de Z... une clientèle nombreuse; absorbé par mes occupations, je ne jetai plus qu'un rapide coup d'œil sur les lettres de ma famille; les volumineuses communications d'Hélène, qui formaient presque un journal, berçaient ma sécurité triomphante; aussi ne manquai-je pas de mettre sur le compte d'une tendresse excessive les soucis et les angoisses que laissait deviner ma mère dans ses épanchements avec moi. Plein de déférence pour mes lumières, le suppléant que j'avais choisi cherchait à interpréter en faveur de mon opinion les symptômes douteux; c'est ainsi que je vis briller devant moi un mi-

rage de plus en plus décevant, jusqu'à l'heure où d'épaisses ténèbres m'enveloppèrent tout à coup.

« Six mois environ après mon départ, les lettres d'Hélène, qui commençaient à trahir un certain découragement, cessèrent tout à fait. Le médecin m'écrivait aussi qu'il souhaitait beaucoup d'avoir avec moi une consultation nouvelle. De si graves complications étaient survenues qu'il n'osait plus prendre sur lui de continuer le traitement convenu. Les parents aussi souhaitaient ardemment mon retour.

« Je crus cependant pouvoir différer encore de quelques jours, mon absence était pour plusieurs de mes malades une question de vie ou de mort. Un télégramme me tira enfin de ma sécurité fatale. Une hémorrhagie s'était déclarée. « Si tu ne pars pas à l'instant, écri- « vait ma mère, tu ne la trouveras peut-être plus en vie. »

« La nuit suivante, à une heure avancée, j'arrivai pâle et brisé comme un mourant. Pendant ce lugubre voyage, les écailles m'étaient tombées des yeux; l'ingénieuse subtilité qui avait servi à me confirmer dans mon erreur me montrait maintenant tous les arguments opposés, et je me répétais avec désespoir que moi, moi seul, avais à répondre de cette précieuse existence. Je montai en chancelant, et la mort dans l'âme, l'escalier de la maison si chère à mon cœur. Quand ma mère, l'œil sec, hagard, me dit : « Tu arrives trop tard!... » ce fût pour moi une sorte de délivrance. J'avais craint de paraître devant ma pauvre sœur; n'étais-je pas son meurtrier? Comment aurais-je osé soutenir le regard accablant de ma victime?

« Et pourtant la vue de ce visage qui, dans sa douce sérénité, reposait calme et paisible, avait peut-être quelque chose de plus terrible encore. Personne ne me fit de reproches. Tous croyaient en moi et imputaient la catastrophe à des accidents qu'il était impossible de prévoir. Pour moi, j'étais écrasé sous le poids de la douleur et du remords. Et mon père qui, tout défaillant, tomba dans mes bras avec de si violents sanglots que les passants s'arrêtèrent dans la rue! Et les vieux serviteurs, qui pleuraient l'enfant; et ma mère, qui était devenue méconnaissable... Ah! quand je pense à ce moment affreux, les cheveux se dressent encore sur ma tête. Dans son égarement, la malheureuse femme donna l'ordre de me servir du vin pour porter un toast à Hélène. « Celui que l'on est convenu d'ap- « peler le bon Dieu n'y trouvera rien à redire, » ajouta-t-elle. Mais quand le domestique entra, mon père saisit le flacon qu'il lança contre la muraille en s'écriant : « Brisé, perdu! brisé, perdu!... » Il répéta ces paroles cent fois au moins, jusqu'à ce que sa voix s'éteignît dans les larmes. Puis ma mère l'emmena et je restai seul avec la morte.

« Pas un mot de plus sur cette nuit! Sache seulement que l'autopsie me donna la preuve irrécusable de la justesse de coup d'œil du vieux médecin qui avait signalé le péril. Eût-il été possible de le conjurer? Peut-on affirmer avec certitude que l'on éteindra un incendie, quand on ne connaît ni les matériaux qui l'alimentent, ni la direction du vent? Mais moi, j'avais des deux mains versé l'huile sur le feu qui consumait cet être adoré!

« Tu penses bien que je ne dormis pas un instant. Le matin, dévoré par la fièvre, j'étais assis près de la froide couche quand ma mère entra. Redevenue elle-même, c'est-à-dire douce et tendre, elle me jeta les bras autour du cou en versant des larmes brûlantes; alors les miennes aussi commencèrent à couler. « Cher enfant, dit-elle, « voici un petit paquet que j'ai trouvé dans son secrétaire. C'est à toi « qu'il est adressé. »

« Je l'ouvris d'une main tremblante. C'était son journal, depuis sa douzième année jusque peu de jours avant sa mort; sur chacune des pages se lisait mon nom; la dernière contenait ces mots : « Je « mourrai, mon bien-aimé, je le sens. Mais je ne me plains pas. Je « t'ai connu, je t'ai aimé... Quel présent la vie pourrait-elle me faire « encore? Je ne désire rien de plus, sinon de t'apprendre que j'ai « vécu pour toi et par toi... » Et c'est à son meurtrier qu'elle parlait ainsi!!...

« Les événements qui suivirent la mort de mon père, le veuvage désolé de ma pauvre mère, jusqu'à l'heure où l'enfant l'attira aussi vers elle... tout cela put à peine m'émouvoir. Il faisait si sombre dans mon âme... Qu'importait qu'une étincelle de plus s'y éteignît? Dès le commencement, je m'étais pénétré de la conviction que j'avais à jamais perdu même l'espérance, ce bien suprême, et qu'il n'y avait plus pour moi de joie sur la terre. J'avais beau me dire sans cesse que je m'étais trompé de la meilleure foi du monde, qu'il n'est pas un de nos confrères les plus en renom qui n'eût commis semblable erreur, et que notre responsabilité ne s'étend pas au delà de nos actes volontaires. Ces trois vies humaines en pesaient-elles moins sur mon cœur! Et quand bien même tous les tribunaux du ciel et de la terre m'eussent absous, pouvais-je jamais m'absoudre moi-même? J'avais ravi à mes bienfaiteurs leur seule joie, j'avais trahi leur confiance. Comment oser prétendre que les hommes missent dans ma main leur existence, quand par ma faute j'avais perdu la vie qui m'était la plus précieuse?

« Je sais, Charles, ce que tu vas me répondre. Tu m'as répété souvent que j'avais au fond le caractère trop faible pour la profession médicale. « Quiconque vient nous demander aide et conseil sait que « nous sommes des hommes faillibles, non des dieux, et il se risque

« en connaissance de cause. Le meilleur médecin est celui qui, fai-
« sant taire sa sensibilité, ne laisse jamais le regret d'un événement
« irréparable paralyser son énergie, mais qui la réserve pour les
« occurrences du présent et de l'avenir. » Je t'accorde que c'est là une règle de conduite très-sage. Mais je suis malade, mon ami, et je connais assez mon métier de docteur pour ne pas me faire d'illusions sur le sort qui m'attend : je suis incurable.

« Aussitôt remis de ma stupeur, je me dis qu'il fallait me résigner sans murmure, et que je devais au moins me rendre utile comme pionnier, puisque j'avais échoué comme praticien. Je me jetai sur la théorie, j'étudiai, je disséquai, j'observai. Peut-être, si je n'avais été foudroyé auparavant, aurais-je réussi à frayer quelque voie nouvelle; mais j'éprouvais un dégoût invincible pour tout effort hasardeux; le moindre pas sur les limites de l'inconnu me remplissait d'effroi. Le général qui a perdu une bataille, dont dépendait le sort d'un royaume, songe peu, tant que dure la guerre, à s'asseoir dans le coin d'une bibliothèque pour y étudier tranquillement la tactique et la stratégie.

« Puis je m'imaginais que le temps finirait par me guérir, ou du moins par me rendre la puissance de vivre. J'essayai de me distraire par des voyages; mes tentatives aboutirent uniquement à m'inculquer ce lieu commun si rebattu : « Que nul changement de scène ne
« réussit à transformer un drame en comédie. »

« Une seule fois, le hasard m'attira de nouveau dans la sphère où si longtemps m'avaient porté toutes mes aspirations, je fus obligé de donner mes soins à un malade. C'était sur un vapeur qui faisait la traversée de Marseille à Gênes. La côte avait fui depuis longtemps derrière nous, lorsque le capitaine monta sur le pont, fort ému, et demanda si, parmi les passagers, il ne se trouvait pas un médecin. Saisie subitement de convulsions violentes, une dame se tordait dans sa cabine, sans que personne sût ce qu'il fallait faire pour la soulager. Je venais justement de me jeter dans mon hamac; mais les cris et les gémissements qui arrivaient jusqu'à moi ne m'avaient pas permis de m'endormir. Je m'étais promis de laisser les choses suivre leur cours; n'avais-je pas renoncé à ma profession? Je cédai pourtant au pressant appel qui me fut adressé; quelques remèdes pris dans la pharmacie du bord calmèrent promptement les douleurs de la malade.

« Je voulus m'éloigner aussitôt, elle me retint; dans son langage bizarre, moitié français, moitié espagnol, elle me supplia, les mains jointes, de passer la nuit sur un petit sopha placé à l'entrée du salon voisin. Je cédai par humanité. Elle ne tarda pas à reposer paisiblement, et mes yeux, las de regarder à travers l'écoutille, la mer argentée par la lune, se fermèrent aussi. Tout à coup, je sentis

comme une main glacée qui se posait sur mon visage. Je m'éveillai pensant que c'était un peu d'écume projetée par les roues du navire. Non! A deux ou trois pas de moi, se tenait Hélène, telle que je l'avais vue dans son cercueil, seulement ses yeux, vitreux et grands ouverts, étaient dirigés sur les miens; son doigt posé sur ses lèvres pâles semblait dire : « Garde-toi de révéler à personne que je suis « entrée ici. » Elle s'avança vers l'étrangère, écarta les rideaux de soie verte, la regarda un moment et secoua tristement la tête, comme pour me reprocher d'avoir rappelé à la vie une inconnue, tandis que je l'avais laissée mourir, elle, ma sœur. Elle s'affaissa devant le lit, et, par trois fois, pencha lentement son front vers moi en signe d'adieu, puis elle s'évanouit par l'écoutille comme un blanc flocon d'écume.

« Depuis ce jour, je ne me suis jamais approché de la couche d'un malade.

« Tu ne l'ignores pas, mon ami, je ne crois nullement au spiritisme, aux évocations, et, comme toi, je suis convaincu que tout ceci n'est qu'un cauchemar, un mauvais tour de mes nerfs surexcités; mais qu'est-ce que cela fait au fond? Mes souffrances en sont-elles moindres? Celui qui est en guerre avec lui-même peut-il espérer la paix?

« Et quand on ne peut plus espérer, pourquoi continuer à traîner le fardeau de l'existence?

« Il n'y a point de place pour moi au banquet de la vie, je suis un convive importun; mieux vaut m'esquiver sans bruit. Je n'ai personne à qui je sois nécessaire, pas même un chien. Seul, un égoïste bien portant et gai peut supporter de ne tenir qu'à lui-même, et de ne contribuer au bonheur de qui que ce soit. Pardonne, mon excellent ami, je sais que je te manquerai, mais tu aimeras mieux ne jamais me revoir, que de me retrouver tôt ou tard dans une maison de fous, débitant un monologue sans fin, la camisole de force au dos.

« Cette lettre est devenue un volume; comme c'est la dernière, peut-être excuseras-tu sa longueur. J'y apposerai le cachet d'une main calme; je fais ce que je ne saurais empêcher, ce que je regarde comme le plus sage.

« Dans cette demeure isolée, on me prendra pour un Anglais fantasque, car je veux dans la nuit pêcher aux flambeaux. Quand, demain matin, le canot flottera vide sur le lac, on se dira que j'ai été puni de mon imprudence, et qu'ayant cédé au sommeil, j'ai glissé par-dessus bord. Puisse cette supposition être admise aussi par tous ceux qui m'ont connu!

« Et maintenant, bonne nuit! J'avoue que je vais m'endormir avec une certaine curiosité et que j'espère apprendre une foule de choses.

C'est pourtant dommage qu'il ne me soit pas donné de te communiquer mes observations, comme je l'ai fait si souvent pour nos études physiologiques. Je suis avide de savoir quels rêves nous pouvons avoir dans ce sommeil, si toutefois un mort éprouve encore quelque chose. A part cela, il n'est plus rien qui m'intéresse. Mon testament est depuis une demi-heure entre les mains de la justice. Je t'ai institué mon légataire universel. Adieu, Charles. Merci de ta bonne et fidèle amitié. Que ce soit là mon dernier mot!

« Ton Éverard. »

Sans relire la lettre, il la mit sous enveloppe, la cacheta et écrivit l'adresse, puis il retourna vers la fenêtre, la tempête continuait à se déchaîner dans les ténèbres. Après avoir allumé un cigare, il arpenta la chambre en suivant des yeux les araignées qui couraient sur le plafond et tantôt s'arrêtaient, tantôt se mettaient à fuir de toute la vitesse de leurs longues pattes lorsqu'une bouffée de tabac leur arrivait sur le dos. Enfin ses regards distraits et pleins d'un sombre ennui errèrent, sans se fixer sur rien, le long des blanches murailles.

Tout à coup un grand bruit se fit entendre dans la salle voisine. Un homme, qui n'était ni l'hôtelier ni le domestique, se répandait en imprécations contre les exigences des femmes.

— Parce qu'un enfant a gagné un rhume, faut-il avoir si peu de cœur pour les pauvres chevaux! Après les avoir fait marcher déjà sept heures, presque toujours en montant, par un temps affreux, et sur des chemins déserts, vouloir les arracher du râtelier, pour voyager encore toute la nuit sans s'inquiéter de savoir si demain ils auront encore le souffle, c'est être vraiment bien dur. Mais quand on me compterait sur-le-champ cent écus, je ne suis pas un valet de bourreau, je dois rendre en bon état les bêtes qui m'ont été confiées; d'ailleurs j'ai besoin de repos, moi aussi, et je n'ai pas envie de m'exposer à me rompre en route bras et jambes, ou bien à me noyer dans une mare.

La personne sur qui pleuvait ce déluge de récriminations ne fit aucune tentative nouvelle, car le cocher fit suivre ses dernières paroles d'un juron si énergique et d'un si violent coup de poing sur la table qu'il ne restait aucun espoir de le persuader. L'aubergiste s'empressa de prendre le parti de l'automédon furieux, et envoya chercher de la bière à la cave. Puis il engagea la conversation avec le cocher. Celui-ci profita de l'occasion pour donner un libre cours à sa mauvaise humeur contre la damnée route, sur laquelle chevaux et voiture ne manqueraient pas de se perdre; l'hôtelier tomba d'accord avec lui et demanda pourquoi les voyageurs avaient préféré prendre par le lac Désolé.

— Bah! il aurait fallu attendre vingt-quatre heures, répondit le cocher; un éboulement de terre avait rendu la route de poste impraticable, les ouvriers la réparaient; ça ne devait pas être long, mais cette dame était si pressée qu'elle a voulu à toute force continuer le voyage par le vieux chemin; tout cela, c'était à cause de l'enfant qui n'a cessé de geindre tout le temps...

La porte s'ouvrit et les deux interlocuteurs se turent. A leur rude langage succéda une voix de femme d'un timbre si mélodieux et si doux, malgré l'émotion qui l'agitait, que ces hommes parurent eux-mêmes en subir le charme. Quand la prière d'atteler sur-le-champ fut répétée, le cocher prit un air presque soumis pour répondre que la chose était absolument impossible, et, sans y mêler aucune expression grossière, il exposa ses raisons. La jeune femme garda un moment le silence, puis elle demanda si l'on ne pourrait pas trouver un messager qui, pour une bonne récompense, lui ramènerait le médecin le plus proche; car, faute de secours, l'enfant ne passerait peut-être pas la nuit. En disant cela, sa voix tremblait si fort, qu'elle alla au cœur de l'involontaire témoin qui l'écoutait dans la chambre voisine. Il se rapprocha de la fenêtre afin que le grondement de la tempête couvrît cet accent qui le remuait malgré lui. Mais, juste en ce moment, une éclaircie se fit au-dessus du lac, le croissant de la lune dessina ses contours sur le ciel bleu, et, au milieu d'un calme soudain, Éverard dut entendre la suite de la conversation.

L'hôtelier avait appelé le domestique pour lui demander s'il voulait se rendre au bourg voisin et ramener le médecin cantonal.

— Si la généreuse dame ne regarde pas à l'argent, les mauvais chemins ne m'arrêteraient pas, répondit le jeune homme. Cependant il y a trois heures de marche au fond de la vallée. Mais cela ne servirait de rien, car Hansel, le garde-chasse, m'a dit aujourd'hui même que son camarade Sepp sera obligé de garder peut-être encore huit jours la balle qu'un braconnier lui a logée dans l'épaule. Le docteur est malade : il a fait une chute de cheval; et quant au barbier, il n'a pas la main assez sûre : vous savez qu'il aime trop le schnapps.

Quelques instants de silence suivirent ces paroles; puis on entendit la dame demander, de sa voix douce et triste, s'il ne serait pas possible de placer l'enfant sur une civière; elle-même aiderait aux porteurs. Il suffirait de deux hommes de confiance, et d'un autre avec une lanterne pour montrer le chemin.

— Ça n'est pas praticable, répliqua l'aubergiste. Nous n'avons pas de brancard sur lequel on puisse placer commodément la petite, et puis, nous ne pouvons pas tous quitter la maison. Du reste, je vais en parler avec ma femme.

Il se levait de son banc avec une répugnance manifeste, quand l'hôtesse entra :

— Votre bonne vous demande tout de suite, madame, s'écria-t-elle en pleurant. Il ne faut pas songer à vous mettre en route, l'enfant se meurt.

Éverard quitta la fenêtre. Poussé par une force irrésistible, il s'avança vers la porte, puis il recula, secoua la tête et poussa un profond soupir. Il essaya de reprendre sa promenade à travers la chambre; mais à chaque pas il s'arrêtait pour prêter l'oreille. Son cigare s'était éteint. Par un mouvement machinal, il s'approcha de la lumière afin de le rallumer; avant qu'il y eût réussi, son haleine avait éteint la maigre flamme de la chandelle. Plongé ainsi dans l'obscurité, il examina les étincelles qui noircissaient insensiblement autour de la mèche. Tout à coup il se sentit pris d'une singulière angoisse : un instant encore, et le dernier petit point rouge aurait disparu. A vingt pas de là, une autre petite flamme bien autrement précieuse, la flamme d'une existence humaine, était également à la merci d'un souffle qui allait la plonger dans la nuit profonde.

— Qu'elle s'éteigne en liberté! De quel droit d'ailleurs irais-je intervenir? Qui sait si, en cherchant à la ranimer, je ne l'étoufferais pas plus sûrement d'une main maladroite? Et pourquoi vouloir, après tout, prolonger la vie d'une créature qui, un jour peut-être, maudira l'heure de sa naissance?

Il écouta de nouveau et retint sa respiration, afin de ne perdre aucun des sons qui pourraient parvenir jusqu'à lui. Bientôt il crut entendre la faible plainte d'un enfant, et aussitôt après, une douce voix qui essayait de la calmer; puis des sanglots,... puis un profond silence.

Éverard se sentit incapable de garder plus longtemps sa morne neutralité. N'était-il donc plus un homme, n'avait-il pas d'entrailles, lui qui, seul dans ce logis, se tenait à l'écart, quand les gens les plus grossiers eux-mêmes montraient de la compassion? Il sortit précipitamment, traversa la salle commune à tâtons, suivit le vestibule, et arriva ainsi devant une porte entr'ouverte. Les gémissements de la petite fille, les baisers et les tendres paroles que la mère lui prodiguait, parvinrent alors distinctement à son oreille.

— Il faudrait, s'écriait l'hôtesse, lui donner une tasse de thé bien chaud pour la faire suer. Si seulement on en avait!

— Le vulnéraire qui est là-haut dans la boîte vaudrait bien autant, répliqua le mari.

La jeune femme ne répondit rien. On n'entendait plus qu'un murmure confus : c'étaient les prières, entrecoupées de gros soupirs, que la bonne marmottait dans un coin de la chambre.

— Mettez sur elle un lit de plumes, dit à son tour le cocher. Elle a pris froid. Voyez comme ses mains s'agitent; c'est le frisson.

Le garçon d'auberge venait d'entrer, apportant une énorme bûche, et il se baissait pour la jeter dans l'âtre embrasée, quand une main vigoureuse le saisit à l'épaule. Il se retourna, l'étranger était derrière lui.

— Ne vous mêlez plus de rien, dit-il du ton d'un homme habitué à l'obéissance... Et vous autres, continua-t-il en s'adressant aux habitants de la maison, ayez l'obligeance de vous retirer. L'air que l'on respire ici asphyxierait un homme bien portant... M'avez-vous entendu? ajouta-t-il, comme ils se regardaient tout interdits.

Seules, les deux étrangères ne s'étaient aperçues de rien. La mère, agenouillée près du lit, avait enlacé l'enfant dans un de ses bras, et semblait vouloir la défendre contre un ennemi invisible. Près d'elle, la nourrice regardait d'un air désespéré les yeux hagards de la chère malade, et la petite bouche desséchée par la fièvre, qui laissait échapper de temps en temps une faible plainte. Quand Éverard s'approcha du chevet, posa la main sur le front et les tempes de l'enfant, saisit son petit bras maigre et lui tâta le pouls, elle se leva en tressaillant : on aurait cru qu'elle voyait la mort se dresser devant elle. Le cri d'épouvante qu'elle jeta tira la mère de sa douloureuse absorption. Elle considéra l'étranger avec surprise, et un rayon d'espoir éclaira son visage.

— Madame, dit Éverard, voulez-vous donner votre confiance à un inconnu qui ne vous promet pas de sauver votre enfant, mais qui sait à peu près ce que la science prescrit de faire?

Il lui fut impossible de répondre. Ce secours inattendu à l'heure de la crise suprême la remplissait d'une émotion si vive qu'elle put seulement fixer sur Éverard des yeux pleins de reconnaissance.

— Vous ne connaissez pas mon nom, reprit-il en lui présentant une carte; mais le titre qui l'accompagne vous apprendra que d'autres ont déjà remis leur existence entre mes mains. Qu'ils aient eu tort ou raison, c'est ce que je ne décide point; du reste, il n'y a pas moyen de réclamer les secours d'un autre.

Sans changer de position, la jeune femme tendit à l'étranger sa main qui restait libre, en disant :

— Je crois que vous êtes envoyé par Dieu même, qui a eu pitié de moi. J'ai confiance en vous!

— Alors, faites apporter tout de suite de l'eau de source bien fraîche et une écuelle; le reste me regarde.

Il ouvrit rapidement les deux fenêtres, débarrassa l'enfant du lourd édredon qui la couvrait, et ne laissa sur elle qu'un grand châle; puis

il appela le garçon d'auberge, qui attendait avec les autres dans le vestibule :

— Ne pourrait-on, lui dit-il, se procurer dans le voisinage de la glace ou de la neige?

— Peut-être bien, répondit le jeune homme d'un ton bourru; mais, pour arriver à la fente de rocher où la glace ne fond jamais, il faut monter pendant une grosse demi-heure à travers bois. Demain matin j'irai voir.

— Entendons-nous. Voici deux thaler : il est maintenant neuf heures et demie; la lune brille encore au ciel, l'orage s'est un peu calmé. Celui qui avant dix heures et demie m'apportera une brassée de neige ou de glace aura cet argent. Demain matin, on m'amènerait un glacier devant la maison, que je ne donnerais pas un kreutzer.

— Voilà qui est parler! répliqua le domestique avec un joyeux rire.

Et aussitôt il se dirigea vers la porte.

Pendant ce temps, la nourrice avait apporté l'eau fraîche. Le médecin déshabilla l'enfant, la mit entre les mains de sa mère, et fit à plusieurs reprises ruisseler sur elle le liquide glacé; ensuite il l'essuya vivement, la recoucha, et enveloppa d'un linge mouillé sa tête brûlante. La petite fille, qui tout à l'heure encore se tordait dans ses bras, parut reconnaissante du bien-être produit par ce traitement : l'agitation fiévreuse de ses yeux disparut; elle regarda sa mère avec une sorte de surprise, puis ferma ses paupières en poussant un profond soupir.

— Elle se meurt! s'écria la bonne. Je le pensais bien! L'eau glacée, la fenêtre ouverte!... Ah! madame, pourquoi l'avez-vous permis?...

— Taisez-vous, dit Éverard avec autorité, ou sortez à l'instant de la chambre!... J'espère, madame, continua-t-il en s'adressant à la mère, que vous n'attendez pas de moi un miracle? Le combat que nous avons à livrer ne se décide pas en une seule nuit. L'enfant a une violente fièvre nerveuse, et notre grande préoccupation doit être d'empêcher que le cerveau se prenne. Ne vous tourmentez pas de ces nouveaux symptômes. Autant que j'en puis juger, nous n'avons pas contre nous de complications graves : voyez, elle rouvre les yeux. La nature sent qu'on lui vient en aide... Quel âge a-t-elle?

— Sept ans.

— La jolie petite fille! Qu'elle est merveilleusement développée! Combien vous avez dû souffrir!

Les larmes jaillirent des yeux de la jeune femme. Se courbant à demi, elle pressa son visage contre la petite main brûlante qui reposait sur le châle, et son cœur oppressé se soulagea par d'abondantes larmes.

Elle se releva enfin, regarda Éverard d'un air où l'espérance se mêlait à l'angoisse, puis se laissa tomber sur une chaise qu'il venait d'approcher. Il en prit une également et s'assit au pied de la couche, tournant vers la malade son visage sérieux et calme. Tous deux gardèrent le silence. La nourrice, qui avait honte de son mouvement de vivacité, venait de cinq minutes en cinq minutes renouveler le bandeau humide. Au dehors tout était paisible; les derniers nuages avaient été balayés du ciel, la lune pénétrait à travers la fenêtre et baignait de sa molle clarté la main blanche de la mère, qui caressait doucement les doigts mignons de son enfant. Devant l'auberge, on entendait le murmure d'un ruisselet formé par la pluie et le clapotement monotone de la gouttière, tandis que, dans la cour, le cocher pansait ses chevaux en sifflant une chanson.

En ce moment, la petite malade se souleva sur ses oreillers, regarda l'étranger avec ses yeux grands ouverts, et dit :

— Est-ce que ce n'est pas mon père? Il n'est donc pas mort? Maman, je voudrais l'embrasser... Bien sûr, il m'a rapporté quelque chose... Où est nourrice?... Ah! ma tête! Papa, tiens-la-moi... J'ai soif.

En même temps elle retomba sur son lit.

Éverard approcha un verre d'eau fraîche des lèvres de l'enfant.

— Merci, papa, dit-elle.

Bientôt elle devint plus calme ; la contraction de la bouche à demi fermée montrait seule qu'elle souffrait encore.

— Le nom qu'elle vous donne là doit vous surprendre, dit la jeune femme. Il faut que je vous apprenne comment cette idée lui est venue. Ah! j'ai été bien imprudente de l'exposer à ce terrible ébranlement. Le père de ma petite chérie était un officier autrichien. Nous étions mariés depuis un an à peine, quand la guerre d'Italie éclata ; il dut partir pour rejoindre l'armée. Peu après arriva de Solferino la nouvelle qu'il avait péri l'un des premiers, victime de cette journée sanglante. Je conçus dès lors un irrésistible désir de faire un pieux pèlerinage à ce lieu funeste; puisque je n'avais pas la consolation de prier sur sa tombe, je voulais du moins respirer l'air dans lequel s'était exhalé son dernier soupir. A mesure qu'elle grandissait et que se développait son intelligence, ma fille aussi devenait avide d'entendre parler de son père. Mais beaucoup de considérations me retenaient : la principale, c'était la crainte de l'impression fâcheuse qu'un semblable voyage pouvait produire sur une enfant d'une imagination vive et d'une extrême sensibilité. Hélas! je me repens bien aujourd'hui d'avoir cédé à mon impatience. Si vous aviez vu, docteur, avec quelle émotion elle recueillait chacune des paroles du vieil invalide qui nous racontait la bataille près du monument commé-

moratif construit en cet endroit; comme elle l'interrogeait, les joues en feu, les yeux étincelants!... J'étais effrayée : à son âge on ne sent pas comme cela.

« Elle eut des frissons en revenant à l'hôtel; la nuit suivante, elle se plaignit d'un grand mal de tête et ne dormit pas une demi-heure. Depuis ce moment elle n'a pas dit un mot de son père, mais elle y songeait en elle-même, et tout à l'heure elle s'est figuré le voir près d'elle. J'aurais peut-être mieux fait de rester à l'endroit où nous étions; par malheur, j'avais une prévention contre les médecins italiens et je m'abusais sur l'état de ma fille; je ne croyais le péril ni aussi pressant ni aussi redoutable.

« J'avais loué une chaise de poste. « Au fond de la voiture, pensais-je, nous pourrons installer ma pauvre mignonne d'une manière presque aussi confortable que dans son lit. » Le temps d'ailleurs était doux; elle-même soupirait ardemment après la maison. L'orage nous a surprises dans la partie la plus mauvaise du chemin; aussi avons-nous remercié le ciel quand nous avons aperçu cette auberge. Mais, sans votre aide, que serions-nous devenues!

Se détournant d'Éverard qui, sombre et immobile, ne lui avait pas adressé un seul mot de sympathie, elle essuya ses yeux inondés de larmes. Ils gardèrent de nouveau le silence et demeurèrent tristement assis en face l'un de l'autre. S'il l'avait osé, il l'aurait priée de continuer à parler : il y avait dans sa voix quelque chose qui lui faisait un bien infini. Son cœur, dévoré par la fièvre, se calmait à l'entendre, comme si une main douce et fraîche eût pansé sa blessure. Mais elle s'était de nouveau absorbée tout entière dans la pensée de l'enfant, et lui-même ne trouvait rien à lui dire. Il la considérait à la pâle clarté de la lune : le front, les yeux, d'une beauté remarquable, lui rappelaient d'une façon saisissante sa mère adoptive, qu'il avait vue bien des fois agitée ainsi d'une tendre sollicitude. Sa taille souple était merveilleusement prise, et ses moindres mouvements avaient une grâce ineffable. Sa riche chevelure, d'un blond foncé, lui tombait négligemment sur le cou. Tout en elle trahissait les habitudes d'une vie opulente, embellie par l'éducation et le goût; mais en ce moment, la délicate femme du monde s'effaçait, il n'y avait plus que la mère, anxieuse au chevet de l'enfant adoré.

Une demi-heure plus tard, le garçon d'auberge arriva chargé d'une grande hotte pleine de glace. Il essuya son front ruisselant de sueur, et d'un air de triomphe, il tira sa montre : l'aiguille avait encore dix minutes à parcourir avant d'atteindre l'heure convenue. Les deux thaler étaient restés sur la table; il les mit dans sa bourse de cuir, et dit d'un air empressé que, si l'on avait besoin de lui pour autre chose, il était à la disposition des voyageurs. Éverard déchira un

morceau de toile cirée dans la doublure de son sac de voyage, en façonna une sorte de bourrelet destiné à recevoir la glace ; puis, appelant la nourrice, il lui montra comment il fallait le placer sur le front et le remplir de temps en temps.

— Non, dit la jeune mère, va te reposer, Joséphine. Tu n'as pas fermé l'œil depuis trente-six heures.

— Madame a-t-elle dormi davantage? Il ne me faut pas autant de sommeil qu'à vous, ma bonne maîtresse... D'ailleurs, j'ai mangé, moi.

— Fais ce que je dis, nourrice. Quand même j'essayerais de reposer, je ne le pourrais pas, je le sens. Demain matin le sommeil viendra peut-être, si la nuit a été bonne.

— Permettez-moi de vous tâter le pouls, interrompit brusquement Éverard.

Il retint quelque temps sa main sans ajouter un mot, puis il quitta la chambre. Dès qu'il eut disparu, la nourrice, femme déjà mûre, au visage couturé par la petite-vérole, aux yeux noirs, vifs et bienveillants, se mit à chanter ses louanges avec autant de chaleur qu'elle en avait montré naguère pour l'accuser.

— Il a pourtant quelque chose qui n'est pas naturel. Il doit être malade. Mais on voit dans ses yeux qu'il a bon cœur. Et puis, comme il s'entend bien à tout! comme il tenait la tête de notre chère petite! On croirait qu'il n'a toute sa vie fait autre chose que d'être bonne d'enfant. Avec cela, il a si bonne tournure! Il ne doit pas être vieux, et cependant, lorsqu'il était là tout à l'heure, assis d'un air si sombre, j'aurais juré qu'il n'avait jamais ri une seule fois. Avez-vous remarqué comme il ferme les yeux? Il souffre, c'est certain, et il ne veut pas qu'on s'en aperçoive.

Celui qui était l'objet de ces réflexions revint bientôt, tenant une tasse de lait qu'il tendit à la jeune femme.

— Buvez, madame, on vient de le traire. La tâche que vous devez accomplir demande des forces, et nous n'avons pas ici de meilleur cordial. Essayez aussi d'en faire prendre quelques gouttes à la petite. Donnez-lui la tasse et parlez-lui... Nous ne devons négliger aucun moyen de la fortifier, afin qu'elle soit en état de résister à une nouvelle secousse, s'il doit y en avoir une. Maintenant, allez vous mettre au lit. Je resterai, la nourrice continuera de veiller avec moi encore une couple d'heures; à minuit, elle pourra se reposer à son tour, et alors vous reviendrez prendre votre place... Ne dites rien, je n'écouterai pas vos objections, reprit-il d'un ton presque rude en voyant qu'elle ouvrait la bouche pour protester. Si vous ne suivez pas sur-le-champ mon conseil, je croirai que vous n'avez nulle confiance en moi.

Elle s'approcha de l'enfant qui, soulagée par la bienfaisante action de la glace, sommeillait déjà, et baisa ses yeux qui restèrent paisiblement clos.

— Je vous obéis, dit-elle ensuite, tandis que son visage s'éclairait d'un faible sourire ; vous me promettez de m'éveiller si elle allait plus mal.

Il lui pressa la main et s'assit près de la petite malade, tandis que la nourrice aidait sa maîtresse à s'installer dans un coin sur un lit, qu'elle avait déchargé préalablement d'une montagne d'oreillers.

Un quart d'heure plus tard, la digne femme s'approchait sur la pointe des pieds, saisissait une des mains d'Éverard et, avant qu'il eût pu l'empêcher, la portait à ses lèvres en murmurant :

— Dieu soit béni! elle dort. Ah! cher docteur, vous avez fait là un miracle. Depuis quatre jours, c'est la première fois que madame ferme les yeux. D'abord, le chagrin et l'émotion qu'elle a eus en arrivant à ce malheureux champ de bataille, et puis la maladie de notre enfant!... Cela me fend le cœur de voir ma pauvre maîtresse en cet état. Si vous saviez comme elle est bonne! C'est un ange, croiriez-vous qu'un jour...

— Vous me raconterez cela une autre fois, interrompit-il. Pour le moment, ce que vous avez de mieux à faire, c'est de vous coucher aussi; vous ne vous lèverez pas avant que je vous appelle. Je n'ai nul besoin de vous ce soir, et il faut que demain de bonne heure vous soyez à votre poste. Il ne manque pas ici d'oreillers et de couvertures. Faites-vous un lit près du poële, et bonne nuit! Pas un mot de plus; avez-vous envie de réveiller votre maîtresse par un bavardage inutile?

La nourrice le regarda d'un air craintif et soumis, s'installa dans un coin, et quelques minutes après, son souffle sonore annonçait qu'elle oubliait dans un sommeil paisible les émotions des jours précédents.

Bientôt après, la lune se cacha de nouveau derrière les nuages, et seules, les étoiles jetaient leurs pâles lueurs sur la partie du lac que, de sa place, Éverard pouvait apercevoir à travers la fenêtre ouverte. Tandis qu'il prolongeait sa veillée solitaire, il fut saisi d'une soif ardente et but le lait qui restait encore dans la tasse; comme il la reposait sur la table, il crut entendre la jeune mère se plaindre dans son sommeil: il s'approcha doucement. Agitée d'un rêve pénible, elle portait les deux mains à ses yeux pour essuyer les larmes qui s'échappaient de ses paupières closes; elle continua néanmoins de dormir et les bras retombèrent inertes. Il demeura longtemps absorbé dans la contemplation de ce visage charmant, sur lequel, pareils à l'ombre des nuages qui se projette sur un lac paisible, le cha-

grin, l'angoisse, l'espérance, étaient tour à tour évoqués par la magie du sommeil. Puis elle se mit à sourire, et le mouvement de ses lèvres laissa voir de petites dents blanches comme des perles; un instant après, le front s'assombrit, les sourcils se contractèrent dans une supplication ardente, elle éleva les mains qu'elle joignit avec ferveur; Éverard vit briller à son doigt deux anneaux. Le second avait-il appartenu au père de l'enfant, ou bien venait-il d'un autre, d'un autre qui avait des droits sur cette main? Un cri de douleur poussé par la petite fille coupa court à ses réflexions. Il se hâta de relever la couverture qui avait glissé à demi et de l'étendre sur les pieds de l'étrangère; puis il revint à son poste pour renouveler la glace qui, au bout d'un quart d'heure, était déjà fondue, et rafraîchir avec quelques gouttes d'eau la bouche brûlante de l'enfant malade.

Vers minuit, une bourrasque violente s'éleva sur le lac, et le jeune médecin se sentit frissonner. Il saisit le premier vêtement qui lui tomba sous la main et s'en enveloppa. C'était un burnous long, moelleux et doublé de soie, dont il ramena le capuchon sur sa tête. Un suave parfum de violette le pénétra, le fin tissu caressa doucement ses joues, il éprouva un bien-être indicible; mais, quoique de temps en temps il fermât les paupières et qu'alors une suite d'images confuses défilât dans son esprit, il n'éprouvait aucune envie de dormir.

Soudain, il se leva, tremblant de tous ses membres, et jeta sur le lac des regards anxieux. Une forme blanche, couverte de draperies flottantes, venait de surgir au milieu des eaux; balancée par les vagues, elle s'avançait avec lenteur du côté de la maison. C'était une masse de vapeurs qui s'était détachée du flanc de la montagne et que la lune, maintenant dégagée des nuages, revêtait d'une lumière fantastique. Un coup de vent souffla du ravin, l'atteignit, la balaya dans l'air, et le lac redevint limpide comme auparavant. Mais le témoin solitaire de ce spectacle demeurait immobile, le regard fixé sur l'endroit où l'apparition s'était évanouie. La sueur perlait à son front; la respiration haletante, les yeux dilatés, il paraissait guetter avec angoisse le retour du fantôme. L'épouvante avait glacé le sang dans ses veines. Une petite main s'étendit vers lui.

— Es-tu près de moi, papa? cria la malade.

Elle s'était dressée sur son séant. Ses bras amaigris se levaient pour le supplier; avant qu'il eût pu se remettre, elle s'était suspendue à son cou, et sa tête reposait contre son épaule.

— Papa, reprit-elle, ne t'en va plus, ou bien maman pleurera encore, et je mourrai!

Éverard se sentit délivré du cauchemar qui l'avait étreint. Il pressa contre sa poitrine la frêle créature, comme si elle devait le protéger

contre les puissances malfaisantes. Quelques instants se passèrent ainsi; bientôt, sous l'influence des caresses de l'enfant, le sang battit avec plus de calme dans ses artères. Il baisa la tête mignonne et dit, en promenant ses doigts dans les boucles humides de sueur :

— Quel est ton nom, chère petite?

— Comment! toi, mon papa, tu ne sais pas que je m'appelle Francine? Ah! oui, ils t'ont tué, alors tu m'as oubliée tout à fait. Cela t'a-t il fait bien du mal?

— Je te raconterai cela demain, répondit-il, tandis qu'avec une douce violence, il la recouchait dans son lit. Maintenant, vois-tu, il faut être bien sage pour ne pas réveiller ta maman.

La petite malade se soumit docilement et ferma les yeux, mais sans abandonner un instant la main de son gardien fidèle; de temps en temps, néanmoins, elle relevait ses longues paupières pour l'examiner d'un air d'étonnement profond. De son côté, il ne détournait pas ses regards de l'innocent visage, comme s'il eût craint, en les promenant autour de lui, de voir le fantôme lui apparaître de nouveau.

Ainsi s'écoula cette nuit de veille. Les rochers qui dominent le le lac se coloraient à peine des premières lueurs du matin, que déjà tout était vie et mouvement dans la maison. Le domestique se glissa pieds nus le long du corridor, ouvrit la porte sans bruit et avança la tête pour s'assurer s'il ne serait pas nécessaire de renouveler la provision de glace; sur un signe affirmatif du médecin, il s'éloigna pour en aller chercher. L'hôtesse vint à son tour, avec la même discrétion, offrir ses services. La libéralité d'Éverard avait eu pour effet d'exciter chez les habitants de l'auberge une émulation touchante, tous rivalisaient d'attentions et de bons procédés. Le conducteur, cependant, qui n'avait pas encore cuvé les libations de la veille, faisait résonner dans la salle voisine ses lourds souliers à clous, et laissait échapper des jurons énergiques. L'étrangère, éveillée à demi, demanda s'il n'était pas temps de se remettre en route.

— Non certes, répondit Éverard, vous avez encore une heure à dormir.

Puis il courut vers le rustre pour lui défendre de continuer un pareil tapage.

Quand il revint, quelques minutes plus tard, il trouva la jeune femme assise près du lit de son enfant.

— Pourquoi vous êtes-vous levée sitôt? lui demanda-t-il d'un ton de reproche.

— Sitôt? Vous tenez donc à me faire rougir encore plus de moi-même. N'est-ce pas bien assez de m'avoir trompée, d'avoir pris ma place toute la nuit, contrairement à nos conventions?

— Je pouvais me passer de sommeil, tandis que vous en aviez absolument besoin, et une seule personne suffisait pour ce qu'il y avait à faire. Ayez bon courage, madame. Nous avons tout lieu d'être satisfaits.

— Il n'y a plus de danger?

— Je n'ose vous donner cette assurance, reprit-il. Vous m'en voudriez de ne pas vous parler avec franchise; mais soyez certaine que les choses vont aussi bien qu'on peut l'espérer. Les gens de l'auberge ont bon cœur, ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour nous venir en aide.

Un rayon de joie illumina le pâle visage de la jeune femme.

— Que dites-vous? *Nous* venir en aide? Nous! vous restez donc, mon ami!...

Une larme mouilla ses yeux, et, dans un élan d'effusion, elle lui tendit la main.

Le visage d'Éverard exprima une émotion profonde; pour la cacher, il s'inclina sur cette main blanche et fine, qu'il pressa contre ses lèvres.

— M'avez-vous cru capable de vous quitter avant que l'enfant fût hors de péril? Du reste, vous ne me devez pas de reconnaissance, je n'ai le mérite d'aucun sacrifice.

— Mais vous avez, dit-elle en l'interrogeant du regard, des devoirs dont je vous détourne.

— Non, répliqua-t-il d'une voix sourde. Depuis un an, je marche dans la vie en oisif, en nomade. Des circonstances dont il est inutile de vous entretenir, m'ont amené à prendre envers moi-même l'engagement de ne plus exercer la médecine. Cet engagement, je l'ai enfreint pour vous la nuit dernière. Si vous me permettez de rester encore, vous m'aiderez à étouffer le remords que me cause la violation de ma promesse.

Comme il achevait ces paroles, la petite fille fit un mouvement. Éverard lui tâta le pouls.

— Elle est calme et va se rendormir, reprit-il. Si vous vouliez écrire une lettre pour donner de vos nouvelles à votre famille, vous auriez le temps de le faire. Dans l'intervalle le cocher attellerait et porterait la lettre au bureau de poste le plus voisin.

— Mon absence ne peut causer d'inquiétude à personne, répondit la jeune femme dont une légère rougeur colora les joues. Nous vivons si retirés...

— Personne? répéta-t-il surpris, et ses yeux s'arrêtèrent involontairement sur le doigt qui portait les deux anneaux.

Elle comprit sa pensée.

— Cette bague, dit-elle, n'est pas le signe d'une seconde union,

Elle vient de mon mari, qui l'ôta, au moment où il sentait approcher la mort, et chargea un ami de me la faire parvenir. Depuis lors, j'ai fui tout ce qui aurait pu chasser de mon cœur son souvenir ; je me suis même éloigné de sa famille, parce qu'un de ses proches parents prétendait à ma main. Je me suis juré de ne vivre désormais que pour mon enfant.

En ce moment la nourrice s'éveilla. Elle poussa une exclamation de surprise lorsqu'elle vit qu'il faisait déjà grand jour et s'empressa d'accourir auprès du lit de la malade.

— Il faut donner à la petite une douche, comme nous l'avons fait hier, dit Éverard à la jeune femme ; faites-lui boire aussi du lait, trait fraîchement et tiède encore. Je vous quitte pour une demi-heure... Voyez, on nous apporte une provision de glace. Nulle part au monde, nous ne serions mieux que dans cet endroit sauvage, puisque le concours du pharmacien est complétement inutile. Au revoir, madame!

Il descendit sur le bord du lac, détacha un des deux canots amarrés sous l'auvent, et d'un vigoureux coup de rame poussa au large la légère embarcation.

Le soleil ne dominait pas encore les sombres hauteurs couronnées de pins, mais l'air que ne rafraîchissait aucune brise, pesait lourd et suffocant ; il oppressait la poitrine du promeneur solitaire ; s'étant penché pour regarder au-dessous du bord, il ressentit un malaise étrange : bien que l'eau qui touchait la nacelle parût avoir la transparence du cristal, en ce moment où le ciel d'une admirable pureté se réfléchissait dans la masse liquide, son sein offrait l'image d'un abîme ténébreux. Il se rappela les paroles du garçon d'auberge : « Ce lac, monsieur, n'a pas de fond ; pareil à un puits immense, il « plonge, il plonge toujours plus avant dans le sol jusqu'à ce qu'il « arrive tout près de l'enfer ; et l'on assure que le diable va y prendre « un bain quand il a trop chaud. » Éverard fit, à l'aide du gouvernail, décrire un cercle au canot et promena ses regards sur les rives à pic que hérissent les noires forêts de conifères.

Après s'être empourprés aux feux du matin, les sommets qui dominent les pins les plus élevés avaient repris leur aspect gris et terne. Le soleil apparaissait maintenant dans tout son éclat, et s'efforçait de dorer l'intérieur du sombre bassin qui semblait taillé dans du fer, mais il ne parvenait qu'à donner à ses eaux un reflet d'une blancheur aveuglante. L'épaisse futaie qui revêt l'amphithéâtre semblait boire tous ses rayons et nulle part l'œil ne rencontrait de teintes douces et gaies sur lesquelles il pût se reposer. Un coin de prairie sur lequel paissait une vache tachetée de roux et la fumée bleuâtre qui montait en spirale au-dessus de l'auberge, ôtaient seuls à ce tableau

quelque chose de sa tristesse, en éveillant l'idée que des êtres humains pouvaient habiter cette morne solitude.

Une petite île, parsemée de bouleaux, s'élevait près de l'autre rive, le rameur dirigea de ce côté la légère embarcation, l'amarra contre un tronc d'arbre et ôta ses vêtements pour se baigner. Se rappelant alors ce qu'il avait résolu la nuit précédente, il se sentit froid au cœur. Il lui semblait que sa destinée allait s'accomplir, que l'abîme auquel il s'était voué allait réclamer ses droits sur lui, maintenant que les motifs qui l'avaient poussé à cet acte de désespoir n'existaient plus. Un moment, il fut tenté de fuir; honteux d'une telle faiblesse, il surmonta sa répugnance et se plongea dans les ondes du lac.

Froide comme la neige qui couvre les montagnes, l'eau glacée le saisit aussitôt. Il dut faire appel à toute son habileté de nageur, pour maintenir par d'énergiques efforts, la circulation du sang. Quand il revint à terre, et qu'appuyé contre un jeune arbre, les pieds enfouis dans une mousse épaisse, il sécha son corps aux rayons du soleil, il éprouva un bien-être qu'il n'avait pas connu depuis longtemps. Il porta ses regards vers l'auberge. A la fenêtre, derrière laquelle se trouvait l'enfant, il aperçut une forme humaine. La distance était trop grande pour qu'il pût distinguer la taille ou les traits du visage. Mais il pensait avec une émotion mêlée de joie que, dans cette demeure, il y avait des êtres qui mettaient en lui leur espoir, des êtres auxquels il était nécessaire.

A la même heure, la petite malade fouillait du regard tous les coins de la chambre.

— Où donc est papa? disait-elle. Je veux qu'il revienne près de moi.

La mère baisa l'enfant au front et la supplia de ne pas s'agiter.

— Ce n'est pas ton père; c'est un médecin qui te guérira, si tu fais tout ce qu'il t'ordonne.

— Quoi! ce n'est point mon papa? répéta la petite toute pensive.

Elle paraissait renoncer avec peine à l'idée qu'elle s'était faite.

— Alors comment s'appelle-t-il? demanda-t-elle. Mais c'est toujours notre bon ami, maman, et il ne s'en ira pas, il ne faut pas qu'il s'en aille!

— Le voici qui revient, cher trésor! s'écria la nourrice, à qui les larmes vinrent aux yeux, tant elle était joyeuse d'entendre son enfant bien-aimée parler sans délire.

— Voyez, madame, avec quelle vigueur il rame, on dirait qu'il lui tarde d'être auprès de la petite! Ah! voilà un médecin! Aujourd'hui il me paraît encore plus bel homme qu'hier. Quelle magnifique barbe noire, et quel teint blanc! seulement ses yeux sont bien sombres.

Les deux femmes le virent s'élancer au rivage. Cependant il ne vint pas près d'elles, il se dirigea vers l'autre porte, puis elles l'entendirent parler avec l'hôtesse. Quelques instants plus tard il entra dans la chambre, s'approcha aussitôt de la petite malade, arrangea doucement sa couverture et ses oreillers. Sa présence paraissait exercer sur l'enfant une sorte de charme. Pour lui obéir, elle ferma les yeux, et bientôt sa respiration annonça qu'elle dormait. Le silence était si profond dans la chambre que l'on entendait les poissons sauter hors de l'eau sur le lac. Quelques minutes après, Éverard se leva, en disant à voix basse :

— Elle repose, et comme la fièvre est un peu calmée, je vais moi-même me jeter sur mon lit pendant quelques instants. Le bouillon de poulet que j'ai demandé pour notre petite malade se fera dans l'intervalle.

— Comment pourrais-je vous remercier jamais de tant de sollicitude et de bonté ! dit la jeune femme.

— En ne m'adressant pas un mot de remerciment, répliqua-t-il d'un ton bref, puis il sortit brusquement.

La lettre qu'Éverard avait écrite la nuit précédente était restée sur sa table, le cachet de cire rouge lui brûlait les yeux. Il ne put cependant se résoudre à déchirer ces pages où il avait épanché l'amertume de son âme, il se contenta de les renfermer dans son portefeuille. Il essaya ensuite de s'endormir, mais des pensées confuses l'assaillirent, pareilles à un essaim de mouches importunes ; au milieu de cette agitation, il prêtait sans cesse l'oreille, croyant entendre la voix de la petite fille ou celle de la mère ; le sommeil vint enfin, sommeil entrecoupé de rêves pénibles.

A midi, l'hôtesse entra dans sa chambre. Le croyant assoupi, elle allait se retirer, mais en un moment il fut debout, et suivit la bonne femme dans la cuisine.

— Où est le potage? demanda-t-il, dès qu'il fut arrivé devant le foyer, où les vapeurs appétissantes qui s'échappaient d'un grand nombre de vases, caressèrent agréablement ses nerfs olfactifs.

La servante, qui agitait quelque chose dans une casserole, laissa tomber la cuiller de bois qu'elle tenait à la main, pour regarder bouche béante le jeune médecin.

Il souleva le couvercle d'une marmite et, de l'air le plus sérieux du monde, en dégusta le contenu. Puis il se fit donner une assiette, y versa le bouillon et en retira les débris de légumes qui s'y trouvaient.

Comme il se retournait, il aperçut la jeune femme sur le seuil de la porte.

— Est-ce bien, ce que vous faites là? dit-elle d'un air de doux re-

proche. Au lieu de vous reposer, vous essayez de joindre à vos fonctions celles de cuisinier.

— C'est pour mes clients seuls que j'exerce cet art-là. Je laisse les gens bien portants aux soins de l'hôtesse, qui saura bien montrer son talent sans que je me mêle de gâter ses sauces. Notre malade dort-elle ?

— Elle vient de s'éveiller à l'instant; et déjà elle vous a demandé.

Un contentement profond se peignit sur le visage de la petite fille lorsqu'elle aperçut son ami. Elle prit le bouillon qu'il lui présentait, non qu'elle eût faim, mais parce qu'elle voulait lui faire plaisir. Puis elle l'écouta fort attentivement lui parler des poissons qu'il avait vus danser sur le lac, et de la manière dont il les prendrait quand elle pourrait marcher pour venir avec lui. Mais bientôt ses yeux se fermèrent à demi et sa tête retomba sur l'oreiller.

— Ayez bon courage, dit Éverard à la jeune femme, nous marchons lentement, mais chaque pas est un progrès. La nourrice aura soin de renouveler la glace à mesure qu'elle fondra. Maintenant venez, le déjeuner nous attend.

— Laissez-moi ici avec ma fille.

— Non. Votre pouls est inégal, il faut absolument que vous changiez d'air pendant une heure, nous n'avons pas besoin d'une seconde malade. Quand nous aurons fini, nous reviendrons prendre la place de la bonne.

Deux couverts étaient dressés devant la maison, contre la fenêtre, près de laquelle l'enfant reposait. L'hôtesse servit un plat de friture, auquel succéda un poulet rôti. Les convives échangèrent à peine une parole. Chacun d'eux suivait le cours de ses pensées. De temps à autre cependant, Éverard exigeait que la jeune femme mangeât les morceaux découpés sur son assiette.

— Je vous en voudrais si vous ne mangiez pas, disait-il gaiement, car c'est moi-même qui ai réglé le menu. Nous passons, nous autres médecins, pour des gourmets émérites ; avouez que, sur ce point, je n'ai pas nui à la réputation de la Faculté... Allons, voilà encore que vous prêtez l'oreille, vous croyez entendre du bruit dans la chambre de votre fille. Non, non, tenez-vous tranquille ; notre jeune princesse fait sa méridienne le plus consciencieusement du monde.

Un sourire de remercîment se dessina sur le visage de la jeune femme; mais il fut aussitôt voilé par des larmes prêtes à jaillir.

— Pardonnez-moi, les idées riantes me blessent encore, j'ai été trop ébranlée, la tempête a été si rude, et le sol n'a pas cessé de trembler sous mes pas. Demain je serai plus forte.

Éverard comprit qu'une plus grande insistance blesserait cette

âme endolorie. Il se tut, et ses regards se reportèrent vers le lac sur lequel pesait la lourde atmosphère de midi.

Une cigale chantait dans le petit jardin derrière la maison, l'aubergiste ronflait sur son banc, les vagues clapotaient contre les canots, et la garde fredonnait à l'enfant une complainte dont l'air l'avait souvent endormie quand elle était encore au berceau.

Cette journée dont le commencement avait été si calme, se termina pour la petite malade dans une grande agitation. La fièvre revint avec violence, l'enfant ne cessait pas de gémir, et l'on eut beaucoup de peine à la maintenir dans son lit.

Éverard ne la quitta pas une minute.

A la brune seulement, il sortit pour fumer un cigare en se promenant autour de la maison; chaque fois qu'il passait devant la fenêtre, il adressait à la mère une parole d'encouragement. Dans la soirée, comme il se trouvait seul près d'elle, il lui dit tout à coup :

— Quelle ressemblance frappante entre vous et votre fille! Tout à l'heure, quand vous étiez penchée sur elle, et que je la voyais avec l'expression sérieuse et pensive que donne la maladie, lever les yeux vers vous, j'étais tenté de vous prendre pour deux sœurs. Dans dix ans, elle sera votre vivante image.

— Elle ne me ressemble qu'à l'extérieur, répondit la jeune femme. Au moral, elle tient de son père; elle a sa droiture, sa force de caractère, son dévouement, et parfois même je m'étonne d'une si parfaite conformité dans un âge si tendre. Il me semble voir revivre en elle mon mari.

— On n'a pas besoin de vous connaître depuis longtemps pour s'apercevoir que ces qualités-là ne vous manquent pas non plus.

Elle secoua la tête.

— Je parais plus courageuse que je ne le suis, à cause de ma timidité, qui m'empêche de laisser paraître ce que j'éprouve. Quand vous êtes arrivé ici, j'étais désespérée, brisée d'angoisse et de douleur. Mais je n'osais rien en dire, le son de mes propres paroles m'épouvantait. Mon mari, au contraire, avait la force de regarder en face les choses les plus terribles; l'enfant est de même; comme lui, elle est capable de tous les sacrifices.

— Et vous donc? pendant ces jours d'épreuve, vous êtes-vous épargnée?

— Cela n'est-il pas naturel chez une mère? Peut-on appeler sacrifice une action si simple? Pour montrer véritablement de l'abnégation, il m'a fallu souvent réfléchir et prendre sur moi; chez ma fille, il en est tout autrement; bien que l'enfance soit, d'habitude, l'âge de l'égoïsme, je pourrais vous citer une foule de traits qui parfois m'ont inquiétée; je m'effrayais de la trouver si précoce.

Hélas! mes pressentiments n'étaient que trop fondés peut-être.

Everard parut ne pas avoir entendu ces dernières paroles.

— Vous avez sans doute un portrait de votre mari, dit-il. Voulez-vous me le montrer?

Elle prit une chaîne de Venise qu'elle portait au cou, ouvrit le médaillon qui s'y trouvait suspendu et le lui tendit. Il considéra la miniature pendant quelques minutes.

— Était-ce un mariage d'inclination? demanda-t-il enfin.

— Pas précisément. J'étais fort jeune, quand il me fut présenté; avant lui, aucun homme n'avait fait impression sur moi. Deux mois plus tard, je l'épousai sans avoir eu le temps de me rendre compte des sentiments qu'il m'inspirait. Je ne pus l'apprécier pleinement que pendant la durée trop courte de notre union, et je ne sentis la force de mon attachement que quand je l'eus perdu.

Éverard s'était levé et se promenait dans la chambre. Ses regards s'arrêtèrent sur un livre, qui était tombé du sac de voyage. C'étaient les *Poésies* de Lenau. En l'ouvrant il lut le nom de Lucile, celui de la jeune femme sans doute, écrit sur la première page.

— Est-ce que vous aimez cet écrivain? s'écria-t-il.

— Je ne sais vraiment s'il m'attire ou s'il me repousse. Il m'est impossible de distinguer s'il est sincère ou si les sentiments qu'il exprime sont affectés. Il a beaucoup souffert. Mais on croirait qu'il s'étudie à tenir ses blessures ouvertes, qu'il se plaît à les étaler devant le lecteur. Pourquoi ai-je emporté ce livre? je m'en souviens à peine; peut-être pour me consoler.

— Vous consoler, ce poëte du découragement?

— Eh, mon Dieu, oui. Le malheureux est devenu fou. Lorsque je pense à cette fin affreuse, le sort de mon mari me semble moins cruel. Quelle belle mort il a eue, jeune, aimé de tous, combattant comme un héros! Et je conserve en moi son image radieuse, elle n'est ni défigurée par les souffrances, ni foudroyée par la folie. Je n'imagine rien de plus terrible que de voir un être chéri privé de la raison. N'est-ce pas aussi à vos yeux le malheur le plus épouvantable?

Une ombre passa sur le front d'Éverard.

— Oui, n'est-ce pas, répliqua-t-il avec un amer sourire, si votre mari avait été frappé d'une maladie mentale incurable, vous auriez souhaité pour lui la mort?

— Dispensez-moi de répondre. Il me serait trop pénible de dire ce que je pense, et je ne sais pas mentir.

— Tant mieux, murmura-t-il.

Quelques minutes après, il quittait la chambre.

A une heure du matin, il rentra pour demander à la jeune mère

de lui céder sa place. Il y avait dans ses manières une sorte d'ascendant qu'elle subit sans résistance. Le lendemain, quand Lucile s'éveilla, la nourrice était assise près du lit de l'enfant ; Éverard s'était étendu sur un matelas dans la salle à manger, mais il avait gardé ses vêtements afin de pouvoir accourir au moindre appel.

Huit jours plus tard, le jeune médecin était de nouveau enfermé dans sa chambre près de la table boiteuse, la chandelle projetait comme le premier soir sa faible et rougeâtre lumière; mais au lieu de la tempête, une admirable sérénité régnait au dehors, et les eaux du lac réfléchissaient les rayons argentés de la lune. Éverard avait ouvert la lettre tracée la semaine précédente, et sur les feuilles restées blanches, il écrivit les lignes qui suivent :

« Plus vieux de huit jours, et rajeuni de huit années ! Quand je compare le visage que reproduit en ce moment mon miroir avec la face ridée qui grimace dans ces pages, il me semble avoir fait en arrière un chemin prodigieux, être revenu à une époque bien ancienne, à une époque où tu ne me connaissais pas encore. Je tenais chaque jour la mort sous mon scalpel, mais je n'y pensais pas plus qu'un médecin d'enfants ne songe au péril de gagner la rougeole.

« Le changement qui s'est opéré en moi te réjouira ; j'ai heureusement traversé une crise douloureuse. Et cependant, s'il faut te parler avec franchise, je ne puis me défendre de certains regrets. Mes préparatifs étaient faits, ma malle bien rangée ; j'avais échangé avec ceux que je quittais des poignées de main cordiales ; déjà le sifflet de la locomotive résonnait à mon oreille... Et voilà que j'ai manqué le train. Maintenant je me trouve au milieu de la gare, dans la situation la plus ridicule ; il ne me reste d'autre parti à prendre que de reprendre mon bagage et de retourner au logis.

« Mais je dois t'expliquer en quelques mots comment les choses se sont passées, afin de ne pas te laisser croire qu'au dernier moment j'ai manqué de courage. Non, mon ami, c'est l'amour du métier qui m'a joué ce mauvais tour : j'ai trouvé qu'il était plus pressant de conserver une vie jeune et pleine d'avenir, que d'en détruire une autre, atteinte d'une caducité précoce. L'enfant dont il s'agit justifiait du reste pleinement ce sacrifice. Mais parlons d'abord de la mère.

« Si tu pensais qu'il y a là-dessous un roman, tu te tromperais beaucoup. Ce que j'éprouve, c'est un sentiment de bien-être et de joie paisible : ainsi un pauvre diable qui longtemps est demeuré enseveli dans une houillère, aspire l'air pur à pleins poumons, quand on le ramène à la lumière du jour. Ne crains pas non plus que je

tente de te tracer son portrait. Est-elle jolie, spirituelle, aimable, pour employer l'expression consacrée, je l'ignore complétement; mais auprès d'elle je m'oublie moi-même; j'oublie le passé, l'avenir; je ne sens rien autre chose, sinon qu'elle est là; je ne souhaite rien, sinon que cela dure toujours. Te rappelles-tu combien nous nous sommes étonnés une fois que l'homme à l'âme orageuse qui avait écrit *Werther* ait pu ressentir l'émotion paisible dont témoigne le *Chant du chasseur :*

Dès que je pense à toi
Une paix secrète descend sur mon âme,
Comme si l'astre des nuits s'offrait, pur et calme, à ma vue,
Et je ne sais ce que j'éprouve.

Que de plaisanteries nous avons faites sur cet adorateur de la lune! Et voilà qu'aujourd'hui, à mon extrême confusion, je trouve en moi les mêmes sentiments! Je voudrais, à cette douce et sereine lumière sous laquelle mon cœur s'épanouit, vivre une nuit qui embrasserait toute la durée de mon existence. Maintenant, je t'ai découvert le fond de ma pensée, il n'y a rien de plus.

« Je me propose de demander prochainement que l'on transporte la petite malade dans un endroit moins désert où, pendant sa convalescence, elle puisse trouver un régime plus succulent que le bouillon de poulet préparé par la femme d'un pauvre pêcheur. Mes soins seront alors inutiles; je dirai adieu à mon lac sauvage, je laisserai derrière moi les rêves radieux pour redescendre sur la terre, qui désormais me paraîtra doublement vide. N'ai-je pas le droit de me plaindre d'avoir manqué le train? Je devrais être depuis longtemps arrivé à destination.

« Mais pourquoi ne pas partir? Faire le voyage quinze jours plus tôt ou quinze jours plus tard, il n'y a pas grande différence. Pourquoi? Je vais te l'avouer, Charles : je n'en ai plus la force. D'ailleurs, si aujourd'hui que la lumière est redevenue douce à mes yeux, je frissonne devant la sombre profondeur de l'abîme où j'allais me plonger, est-ce là une impression dont j'aie à rougir? Et quand bien même, dans quelques jours, le vertige devrait me saisir de nouveau, rien ne m'ôtera maintenant de l'esprit qu'il existe quelque part un lieu béni où je pourrais vivre, une cité de refuge dont le démon qui me torture n'oserait profaner la sainteté.

« Malheureusement, l'accès de cet asile m'est interdit. Je serais honteux de moi-même, si j'avais l'égoïsme d'offrir ma maussade société à cette douce créature, et si je m'avisais de le faire, je m'exposerais à un refus certain. Elle s'est juré, Charles, de rester fidèle au

mari qu'elle a perdu. Une telle promesse cependant peut-elle devenir une chaîne qui étouffe notre être? En sept années le corps de l'homme se renouvelle, et son âme devrait rester immobile, parce que, dans une heure de lassitude, elle a douté de l'avenir! Moi-même, j'ai violé le serment que j'avais fait de ne jamais approcher du lit d'un malade, et, loin de me le reprocher, je crois avoir accompli un devoir. Mais elle, mon ami, elle plane au-dessus de l'inconstance des sentiments terrestres. Elle éprouve pour moi, j'imagine, une affection sincère; je ne souhaiterais pas une plus fidèle amie, si j'étais dans le malheur... Je pourrais lui demander beaucoup, car j'ai sauvé sa fille. Pourtant, je ne dois pas me faire d'illusion : elle appartient tout entière à ses souvenirs, et ne rêve désormais autre chose que les joies de l'amour maternel.

« J'ai soigneusement évité de l'interroger sur le lieu qu'elle habite, sur ses relations, sa position dans le monde. Je veux m'éloigner d'elle sans rien avoir appris à ce sujet, afin de n'être jamais tenté de chercher à la revoir, afin de ne jamais me flatter un moment de réaliser l'impossible. Jouir deux jours encore des douceurs d'une situation exceptionnelle, délivré des mesquines préoccupations de la vie, savourant dans cette solitude un avant-goût du ciel, voilà toute mon ambition. Advienne ensuite que pourra !

« La destinée moqueuse a voulu me montrer que je n'étais pas mûr pour la mort. Mais le moyen dont elle s'est servie est bizarre, je dirai même cruel. Le coup dont elle m'a frappé me fait sentir combien mon cœur est encore ardent, animé d'un sang généreux. Je voudrais vivre, et je suis obligé de refouler en moi ces aspirations nouvelles...

« Nous sommes ici loin de toutes les communications de la poste. Quand et comment je pourrai t'envoyer cette lettre, les dieux seuls le savent, si tant est qu'ils aient souci de notre correspondance. Adieu. »

Il posa la plume et prêta l'oreille, car une argentine voix d'enfant se faisait entendre dans la chambre voisine. Comment la petite malade ne dormait-elle pas à une heure aussi avancée? Sa mère la calma par de douces et caressantes paroles. Peu d'instants après, quand Éverard entra, l'enfant reposait paisiblement.

— Elle vient, dit Lucile, de faire un rêve où il était question de vous. Vous lui aviez donné un mouton blanc qui portait au cou un joli ruban rouge. Elle était ravie, car il mangeait dans sa main. Mais tout à coup elle s'est souvenue qu'elle n'avait pas pensé à vous en remercier. Cet oubli la désespérait. Il fallait vous appeler, vous dire combien son étourderie lui causait de chagrin.

— Pourquoi n'avoir pas fait ce qu'elle demandait?

— L'oncle Éverard, lui ai-je répondu, n'aime pas qu'on le remercie. J'ai reçu, moi aussi, un cadeau dont je ne pourrai jamais lui témoigner assez de reconnaissance. Que Francine soit gentille et qu'elle se rendorme, voilà ce qui fera plaisir au bon docteur. J'aurais voulu que vous fussiez là pour voir comme la chère mignonne a vite alors refermé les yeux... Savez-vous, ajouta-t-elle en souriant, que je vais être jalouse? Vous avez plus d'empire sur elle que je n'en ai jamais pu prendre.

Il considéra d'un air pensif le calme visage de l'enfant.

— C'est dommage, reprit la jeune femme, tandis que ses joues se couvraient d'une légère rougeur; c'est dommage que je ne sois pas princesse, je vous proposerais de vous fixer à ma cour, d'être mon médecin et de m'accompagner partout; car je ne sais vraiment pas comment nous ferons pour nous passer de vous maintenant. Mais non, j'aime mieux encore n'avoir qu'une modeste fortune : la princesse croirait peut-être s'acquitter, avec de l'or et des honneurs, du service que vous lui auriez rendu en lui conservant sa fille, et moi, je ne voudrais pour rien au monde oublier que je vous suis éternellement redevable.

Elle lui tendit sa main, qu'il pressa dans les siennes et retint quelques instants.

— Il est onze heures, madame, dit-il; vous avez fini votre quart, pour parler comme les marins, c'est moi qui vous relève.

— Non, vraiment, répliqua-t-elle avec gaieté. Je ne suis pas si obéissante que ma Francine, ou plutôt le sommeil ne m'obéit pas à la minute. Laissez-moi rester une heure encore, et si vous n'êtes pas fatigué, lisez-moi quelque chose. Je vous ai vu entre les mains un volume de Gœthe; vous m'avez dit que c'était votre poëte de prédilection : il ne vous sera pas désagréable, je suppose, de me le rendre un peu plus familier. J'avoue, à ma honte, qu'en le feuilletant hier, j'ai vu beaucoup de morceaux qui m'étaient complétement inconnus.

— Je suis à vos ordres. Mais ne croyez pas que vous les connaîtrez pour les entendre une fois. La plupart des œuvres de ce puissant génie éveilleront en vous, à chaque lecture nouvelle, des pensées et des impressions inattendues. On croit l'avoir épuisé, il est infini comme l'Océan.

Éverard alla chercher le livre : c'était le volume des poésies. Il l'ouvrit à la première page, et commença d'une voix rendue sourde et lente par l'émotion qui le dominait. Jamais il n'avait ressenti avec une telle plénitude le charme de l'éternel printemps qu'exhalent ces fleurs de passion juvénile. Il n'osait lever les yeux, de peur de ren-

contrer ceux de la jeune femme et d'y lire une muette question. Mais quand il arriva au *Nocturne du chasseur* son trouble s'accrut encore, et il put à peine en balbutier les strophes touchantes.

Je me traîne dans la campagne,
Silencieux et farouche,
Mon fusil tout armé :
Et ta chère image, ta douce image,
Flotte radieuse devant moi.
Tu te promènes maintenant souriante,
A travers la paisible vallée.
Hélas ! et mon image disparue tout à coup à tes yeux,
Ne s'offre jamais peut-être à ton souvenir.
Cette image est celle pourtant d'un homme,
Qui erre du levant au couchant,
Plein de tristesse et d'ennui,
Parce qu'il lui a fallu te quitter.
Dès que je pense à toi,
Une paix secrète descend sur mon âme,
Comme si l'astre des nuits s'offrait, pur et calme, à ma vue.
Et je ne sais ce que j'éprouve.

Il s'arrêta, laissa tomber le livre sur le lit de la petite fille et se leva précipitamment.

— Qu'avez-vous? dit Lucile effrayée.

— Rien, ce n'est rien. Allez vous reposer, madame, répondit-il en se détournant. Éveillez la garde, afin qu'elle prenne ma place pour cette nuit : j'étouffe ici, j'ai besoin de respirer en plein air. Je vais faire une promenade sur le lac.

Il sortit dans une extrême agitation, laissant son amie en face d'une énigme dont elle n'osait chercher le mot.

Le lendemain, quand ils se revirent, Éverard et la jeune femme reprirent sans aucun embarras apparent le ton de douce familiarité qui leur était habituel. L'enfant les rapprochait sans cesse. La nuit excellente qu'elle avait passée donna lieu à des félicitations réciproques. Le jeune médecin prépara lui-même dans un vieux cuveau un bain qui amena un sommeil bienfaisant. Vers le soir, il rapporta des fougères, des gentianes et des pierres assez curieuses qu'il avait trouvées sur les rochers. Il resta longtemps près du lit de Francine, lui parla des oiseaux et des autres petits animaux qui vivent au milieu de cette terre sauvage, et fut charmé des questions intelligentes que lui adressait l'enfant tandis que, appuyée sur ses oreillers, elle contemplait les trésors étalés sous ses yeux. La mère brodait à quelques pas ; on entendait le pétillement de la flamme dans le foyer de la cuisine. La nuit vint sur ces entrefaites. Cette fois, Éverard ne

se fit pas exempter de son tour de veille, mais la lecture ne fut pas reprise.

On n'en parla non plus les soirées suivantes. L'état de la malade n'exigeant plus une garde aussi assidue, le docteur pouvait rester davantage dans sa chambre. Le jour, la pêche absorbait tous ses loisirs; il se rendait à la petite île et ne revenait qu'à la nuit noire; ou bien, s'engageant dans les sapins, il montait jusqu'au réservoir de glace. Le garçon d'auberge étant allé, à la prière de Lucile, chercher dans les bois les dernières fraises de l'année, raconta qu'il avait aperçu le docteur assis au pied d'un arbre, et pareil à un homme qui dormirait les yeux ouverts. Il avait tressailli lorsqu'il avait entendu le salut qui lui était adressé, puis, sans autre réponse qu'un signe de tête, il s'était éloigné rapidement. « Pour sûr, ajoutait cet homme, il a un coup de marteau dans la tête. Je l'ai pensé dès le premier soir, quand je l'ai vu rester là sans bouger sur le banc, et ne demander ni à boire ni à manger. »

Plus la convalescence de l'enfant faisait de progrès, plus le médecin paraissait retomber sous l'empire du mal auquel un devoir inattendu l'avait momentanément arraché. Il souffrait une angoisse inexprimable, et sentait que cette lutte consumerait ses forces, s'il ne se hâtait de donner à sa vie un but utile.

Un matin, il gravissait le ravin escarpé, sans attendre l'heure du repas, car il ne pouvait plus soutenir les regards tristement interrogateurs de Lucile, et il cherchait par un suprême effort à prendre enfin une résolution. Malgré l'accablante chaleur de midi, il s'engagea dans un sentier qui, passant par la crête de la montagne, conduisait vers le sud, et pendant deux heures au moins il marcha constamment aux rayons du soleil. Où se dirigeait-il? Éverard n'en savait rien lui-même; tout ce qu'il voulait, c'était d'obtenir par le mouvement et la fatigue quelque trêve à l'agitation de son âme. Il arriva ainsi dans un village qu'un glacier infranchissable sépare du lac Désolé. Il était dans le Tyrol italien. Ainsi donc, il avait évité les scènes d'adieu, il avait quitté ceux auxquels il ne pouvait plus être utile. N'était-ce pas le meilleur et le plus sage? Oui, sans doute, et il aurait la force d'accomplir jusqu'au bout ce que le hasard avait commencé. Il jeta les yeux autour de lui : les murailles nues des rochers cachaient entièrement le lac, le désert stérile l'entourait; il se sentit tellement accablé du poids de sa misère qu'il lui fut impossible de faire un pas de plus : il se laissa tomber au milieu des hautes herbes, à l'ombre d'un aride monticule. Pouvait-il vraiment ne pas retourner en arrière? Ses papiers et son journal étaient restés dans sa valise; ne fallait-il pas les reprendre? Et Lucile, quelle inquiétude ne lui causerait pas ce départ inattendu! Elle allait quitter l'auberge du

lac; les préoccupations du voyage retomberaient sur elle seule. Non! c'était à son ami de lui épargner cette fatigue : il conduirait la jeune femme jusqu'à la ville voisine; en vingt-quatre heures tout serait terminé, la séparation irrévocablement accomplie.

Il se sentit le cœur plus léger lorsqu'il eut pris cette résolution, et il se leva pour revenir sans retard au logis. Cette soirée serait la dernière qu'il passerait avec Lucile, rien ne devait en altérer la calme sérénité. N'avait-il pas, en portant trop loin ses regards, troublé bien des jours qui eussent pu être heureux?

Il cueillit un bouquet de fleurs qu'il enveloppa de mousse. Demain, au départ, Francine le prendrait. Quand il sortit de la ravine, la plus forte chaleur du jour était passée. Au-dessous de lui, le lac, que ne ridait pas la moindre brise, réfléchissait avec de vives couleurs la petite prairie de la rive opposée, la pente escarpée couverte de pins et les pics des rochers grisâtres. Il chercha la maison du regard; son œil perçant ne tarda pas à distinguer les ais de la toiture assujettie par de lourdes pierres, les petits poulets, d'un blanc grisâtre, qui trottinaient dans la cour derrière leur mère, le linge étendu pour sécher sur un cordeau. Quant à ceux qu'abritait cette pauvre demeure, on ne pouvait les découvrir; chacun à cette heure vaquait à son travail dans l'intérieur du logis, et les voyageuses étaient, sans aucun doute, renfermées chez elles, la tête penchée sur quelque ouvrage d'aiguille.

Grand fut donc l'étonnement d'Éverard, quand soudain la porte s'ouvrit et qu'un étranger s'avança, exposant son visage à la pleine lumière du soleil. C'était un jeune homme de haute taille, en vêtements d'été, la tête couverte d'un chapeau de paille à bords si larges qu'à peine apercevait on des moustaches d'un blond clair relevées militairement. L'inconnu s'arrêta un instant, comme pour juger de la chaleur et de l'état du ciel; puis, se retournant, il adressa quelques paroles à une personne qui paraissait se tenir à l'intérieur, près de la porte ouverte. Presque aussitôt Lucile sortit. Elle n'avait pas de chapeau, mais elle tenait à la main une grande ombrelle, et malgré la distance, Éverard vit qu'elle était plus animée que de coutume. Ils se dirigèrent du côté du lac, montèrent dans un canot et abordèrent à la petite île. L'étranger sauta légèrement à terre, aida la jeune femme à descendre, puis il lui offrit le bras, et tous deux commencèrent à se promener le long du rivage, au milieu des bouleaux et des grands joncs.

Éverard sentit son cœur battre avec tant de violence qu'il dut s'appuyer contre un pin pour laisser le vertige se dissiper. Quel était cet homme qui paraissait avec elle dans une intimité si grande? Pour lui plaire, elle faisait ce que son ami, le sauveur de sa fille, n'avait

jamais pu obtenir. Elle l'avait suivi sur le lac, et le bras enlacé au sien, elle riait et causait avec lui, laissant, pendant une heure entière, son enfant à la garde de la nourrice. Eh bien! pensa Éverard, tant mieux. Il arrive à point nommé pour mettre fin au rêve dont m'a bercé trop longtemps cette calme solitude. Sans doute, il rappelle à Lucile ce que le moment du péril lui a fait oublier, les douces relations, le cortége flatteur qui dans le monde entoure une femme jeune et charmante, il lui parle de ses amis, de ses adorateurs, il la presse de reprendre sa vie habituelle, et, dans cette vie, Éverard était complétement étranger.

Il descendit à grands pas le sentier rapide, et, accablé de lassitude et d'émotion, les genoux tremblants, il arriva devant l'auberge, une berline était remisée sous le hangar, deux chevaux couverts de sueur soufflaient dans l'écurie, sur le seuil de la salle à manger se tenait l'hôtesse qui paraissait brûler d'impatience de raconter les nouvelles, mais le jeune médecin passa près d'elle sans s'arrêter et entra dans la chambre de la petite convalescente.

— L'oncle Max est ici! lui cria l'enfant, dont le visage rayonnait. Regarde! Il m'a fait cadeau d'une poupée qui remue les yeux, et puis il a déjeuné avec maman, et maintenant ils sont allés dans l'île. Mais ils vont revenir tout de suite, et l'oncle Max veut nous emmener dans sa voiture; mais maman dit qu'elle ne fera rien sans te consulter.

— Francine, répondit-il en prenant dans ses deux mains la tête bouclée de la petite fille, m'aimeras-tu un peu, moi qui, au lieu d'une belle poupée, ne t'apporte qu'un bouquet de fleurs sauvages?

L'enfant ouvrit de grands yeux.

— Maman dit que c'est toi que je dois aimer le plus après le bon Dieu, parce que tu m'as sauvé la vie. Je t'aime mieux que tout le monde, seulement j'aime encore mieux maman.

— Tu as raison, Francine, elle le mérite bien, répliqua-t-il d'une voix triste en se penchant vers le doux visage pour baiser les yeux de la naïve créature et sa pâle petite bouche. Voici mon bouquet, adieu, tu lui souhaiteras le bonjour de ma part.

Il se détourna et fit quelques pas vers la porte.

— Tu ne restes pas? s'écria l'enfant. Tu n'as rien à me raconter?

— Plus tard! plus tard!

La nourrice fut frappée de son agitation, elle essaya de le retenir; mais il l'écarta doucement, gagna sa chambre et tira le verrou derrière lui.

Oppressé par la douleur, il se laissa tomber sur un siége; des sanglots convulsifs secouaient sa poitrine, bien que pas une larme ne mouillât sa paupière. Puis, il se leva résolûment, porta la main à

son cœur comme pour lui imposer le calme et jeta pêle-mêle dans le sac de nuit son mince bagage. Il ne garda que son portefeuille, s'assit devant la table et prit machinalement la lettre adressée à son ami, comme s'il voulait encore y ajouter un nouveau *post-scriptum*. Mais il ne put trouver les mots, posa le papier près de lui, puis écrivit sur une autre feuille un court exposé de la maladie de Francine, pour le cas où il serait nécessaire d'appeler de nouveau un médecin. Malgré l'amertume qui remplissait son cœur, la facilité avec laquelle il s'exprimait clairement et la fermeté avec laquelle sa main traçait les caractères, lui firent éprouver une certaine satisfaction.

— L'intelligence du moins a échappé au naufrage, se dit-il à haute voix.

A peine avait-il fini d'écrire que des pas s'approchèrent rapidement, puis un coup fut frappé à la porte. Il ne pouvait refuser d'ouvrir, et cependant il eût donné beaucoup, en ce moment, pour rester seul. Ce pas d'ailleurs, il l'avait reconnu, ne pouvait être que celui de l'étranger. Une expression de sombre mécontentement se peignit sur son visage. Mais le jeune officier, à la blonde moustache, parut prendre son parti de cet accueil peu hospitalier; le sourire ne quitta pas ses lèvres.

— Cher docteur, dit-il avec une franche cordialité en saisissant la main d'Éverard, excusez-moi si je vous dérange. Lucile m'a dit déjà que l'on doit s'attendre à être mal reçu quand on vous adresse le moindre mot de remercîment; mais il n'importe, je ne me laisse pas intimider, je suis soldat; j'aurais honte de moi-même si je tremblais devant quelqu'un, fût-ce un bienfaiteur. Donc, au risque de me battre ensuite avec vous, si mes paroles vous offensent, je viens vous déclarer que j'ai contracté envers vous une dette de reconnaissance, et que vous pouvez en tout temps compter sur moi comme sur votre meilleur ami. Vous avez fait merveilles, excellent docteur, non-seulement avec cette chère petite Francine que j'aime comme si elle était ma fille, mais surtout avec la mère.

« Je ne la reconnais plus du tout, je vous assure. Depuis que son mari, mon pauvre frère, repose dans la tombe avec ses compagnons d'armes, son deuil était resté aussi profond que le premier jour. Que n'ont pas tenté ses amis pour dissiper sa tristesse! Sept années entières! J'aurais cru que c'était un temps raisonnable pour venir à bout du chagrin le plus légitime, et, entre nous soit dit, si tendrement que j'eusse aimé mon frère, ces sept années m'ont paru un peu longues. J'avais aussi aspiré à la main de Lucile; plus jeune que Victor, et n'étant alors qu'un pauvre diable de sous-lieutenant, je dus lui céder le pas. Maintenant, il me semble, j'ai pour moi les droits d'ancienneté; je mérite bien d'être promu, n'est-ce pas, docteur? Et

malgré cela, je n'ai pas la moindre espérance. Je voulais l'accompagner dans ce pèlerinage au champ de bataille; en définitive, j'aurais été là sur mon terrain; mais que nenni! On m'a éliminé carrément. Laissons-la faire, me suis-je dit, peut-être cette visite amènera-t-elle quelque changement dans ses idées. J'attendis son retour ou une lettre : quinze jours, puis trois semaines s'écoulèrent; alors je commençai à craindre qu'il ne lui fût arrivé quelque chose, je demandai un congé à mon chef, je suivis ses traces, je m'informai, j'appris, non sans peine, qu'elle était au lac Désolé. J'arrive, je trouve une tout autre femme; elle n'est plus sauvage, froide, inabordable. La joie qu'elle éprouve de la guérison de sa fille l'a réconciliée avec la vie, avec le monde. Si un jour il m'est permis de lui donner un nom plus doux que celui de belle-sœur..., c'est à vous que je le devrai, à vous seul. Vous avez rompu la glace, elle le sent elle-même; elle parle de vous avec un enthousiasme, une admiration... Je vous assure qu'il y aurait de quoi donner de la jalousie, docteur, si l'on ne savait que la reconnaissance d'une mère dépasse aisément la mesure. »

Éverard continuant de garder le silence, le jeune officier fit deux ou trois tours dans la chambre, puis se dirigea vers la fenêtre, et se mit à tambouriner contre le plafond qui était fort bas.

— Et c'est dans cet affreux trou que vous êtes resté si longtemps? reprit-il avec gaieté; sur ma parole, un médecin est encore moins bien logé qu'un soldat! Mais nous allons maintenant veiller à ce que vous ayez un gîte plus confortable, car vous venez avec nous, cela va sans dire. Lucile ne consentirait jamais à se séparer sitôt de son docteur.

— Je regrette, dit Éverard de sa voix la plus calme, que madame votre belle-sœur compte sur moi. Ma tâche est terminée. L'enfant supportera sans péril la fatigue du voyage; il faut même qu'elle parte le plus promptement possible, elle a besoin d'une nourriture fortifiante, et nous n'avons ici que de la volaille et du poisson. Je pensais justement à commander pour demain une voiture quand j'ai aperçu la vôtre. Et comme votre protection est la meilleure que puisse avoir madame Lucile, elle ne trouvera pas mauvais que je prenne dès aujourd'hui congé d'elle.

— C'est impossible! s'écria le jeune officier. Il y aura un tapage du diable si vous nous quittez ainsi. Lucile, Francine et même la nourrice s'accrocheront aux pans de votre redingote et vous verrez qu'il me faudra tirer l'épée pour vous frayer un passage.

— Peut-être, en effet, voudra-t-on me retenir, mais ma résolution est prise. Pour éviter une scène pénible et complètement inutile, ne parlez pas de mon projet. Je partirai à la nuit tombante sans rien

dire à personne. J'ai noté soigneusement, sur cette feuille, toutes les phases de la maladie de Francine; si vous consultez un médecin, ces indications pourront l'éclairer. Je ne pense pas, cependant, qu'une rechute soit à craindre. Dans la saison où nous sommes, un voyage fait à petites journées n'offre aucun inconvénient, il doit même avoir une influence favorable. Et maintenant, laissez-moi vous dire adieu.

— Ce n'est pas votre dernier mot, docteur, vous changerez d'avis. En attendant, je prends votre note et je vous laisse, car je m'aperçois que je vous ai dérangé. Au revoir !

— Ne me trahissez pas, lui cria Éverard.

Le jeune officier mit son doigt sur sa bouche, fit un salut militaire et sortit en fredonnant une chanson joyeuse.

Il y avait dix minutes à peine qu'Éverard était resté seul, et que, pareil à un prisonnier qui a conçu le projet de s'enfuir, il se promenait avec agitation entre les quatre murailles nues de sa chambre, quand il entendit de nouveau la porte de la salle à manger s'ouvrir et des pas s'approcher doucement. Tout son sang reflua vers le cœur.

— Encore cette épreuve! murmura-t-il.

Déjà elle avait franchi le seuil et fixait sur lui un regard plein de tristesse. Il baissa la tête, car il ne pouvait soutenir le reproche de ces yeux doux et profonds.

—Pardonnez-moi, mon ami, dit-elle d'une voix émue, de venir vous troubler chez vous quand vous paraissez m'éviter. Vous voulez partir, sans même nous dire adieu, je le sais, je l'ai lu sur le visage de mon beau-frère, quoiqu'il ait cherché d'abord à me le cacher. Je n'en ai pas été surprise, depuis longtemps je soupçonnais votre dessein, mais la manière dont vous agissez envers moi me cause un chagrin véritable. Il est vrai que vous parler une fois de plus de ma reconnaissance devrait être pour moi chose indifférente; les mots sont si impuissants à l'exprimer! Cependant n'est-il pas cruel de me refuser toute occasion de me montrer votre amie, de vous rendre le plus léger service? Je le sens dans mon cœur, je ne serais pas tout à fait incapable de vous être utile, si vous m'accordiez seulement un peu de la confiance que je vous ai témoignée moi, dès la première heure où je vous ai connu. Vous avez un chagrin secret. Que ne donnerais-je pas pour vous décharger du fardeau qui vous accable! Et vous croyez que je puis me résoudre à vous laisser partir, pour ne jamais vous revoir peut-être, en me disant : « Cet homme qui s'est montré pour toi un ami si dévoué, il est malheureux, il souffre, et tu ne sais pas pourquoi, tu ne l'as pas demandé, tu n'as pas essayé de lui venir en aide, retenue par la misérable crainte de paraître indiscrète et curieuse! » Non, continua-t-elle avec une animation croissante, vous n'êtes pas assez égoïste, pour me condamner, à ce

supplice intolérable, uniquement parce que votre orgueil serait humilié de laisser voir à une femme les déchirements de votre cœur.

Il l'avait écoutée sans détacher du sol ses regards, et même quand elle eut cessé de parler, il ne leva pas les yeux sur elle ; il rassemblait toutes ses forces pour lui répondre.

— Je vous remercie, dit-il, avec autant de calme qu'il lui fut possible d'en montrer. Je sais que votre démarche est dictée par une bienveillance sincère, et si une main humaine pouvait alléger le fardeau qui m'oppresse, je ne serais pas assez orgueilleux, croyez-le bien, pour refuser de me tourner vers vous. Il m'a été donné de vous venir en aide ; pourquoi ne voudrais-je pas être aidé par vous? Mais il est des choses qui ne peuvent être changées ; s'en plaindre, en fatiguer ses amis me paraît une faiblesse insensée ; dans certaines circonstances, ce serait un crime. Souffrez que nous nous séparions, chère madame. Quand vous verrez de nouveau s'épanouir votre enfant, toutes les tristes pensées qui se rattachent à ces lieux s'effaceront de votre mémoire, et avec elles le souvenir d'un homme...

Le courage était près de lui manquer, il fit quelques pas vers la fenêtre pour se donner une contenance. Quand il se retourna de nouveau vers elle, il la vit pâle comme la mort, s'appuyer contre la porte ; son visage avait la même expression douloureuse que pendant cette nuit d'angoisse où il l'avait rencontrée.

— Mon Dieu! qu'avez-vous? s'écria-t-il. Pourquoi vous affliger ainsi? Puisque l'obligation que vous croyez avoir contractée envers moi vous pèse à ce point, sachez que nous sommes quittes. Le service que j'ai pu vous rendre vous me l'avez largement payé, vous m'avez sauvé la vie.

Elle le regardait avec étonnement.

— Oui assurément, continua-t-il. Sur cette table la nuit même où je vous ai vue pour la première fois, je signais mon divorce avec la vie. Je pourrais vous le montrer, il est encore là ; j'ai changé de résolution comme vous voyez. Vous dois-je pour cela une grande reconnaissance? La chose est douteuse. Le néant a sans doute son mauvais côté. Mais ne pouvoir ni vivre, ni mourir, rester ainsi au carrefour des deux routes... Pardon, j'en ai trop dit. Est-ce votre faute si l'existence que vous avez sauvée n'en valait pas la peine? Ne prolongeons pas davantage ces pénibles adieux. Nos chemins se séparent. Vous retournez dans votre pays, moi... je... je vais où me conduira le sort qui me fait avancer en aveugle dans ma voie, comme un enfant pousse une pierre du pied. Je vous remercie des beaux jours que j'ai passés ici. Depuis bien longtemps ce sont les seuls où j'ai connu un peu de joie, mais ils doivent prendre fin comme toute chose en ce monde.

— Et pourquoi finiraient-ils sitôt? demanda-t-elle en le regardant d'un air inquiet, presque suppliant. Pour quelle raison refusez-vous de nous accompagner?

— Parce que je...

Il s'arrêta, ses yeux tombèrent sur la lettre qui était restée près du sac de voyage. Une pensée lui traversa l'esprit.

— Voulez-vous, dit-il, savoir combien votre amitié m'est précieuse? Prenez cette lettre, madame, mais à la condition de ne pas l'ouvrir avant demain. Me le promettez-vous?

Elle fit un signe de tête affirmatif sans le regarder.

— Vous trouverez ici, reprit-il, tout ce que je ne me sentirais pas le courage de vous dire de vive voix. Quand vous l'aurez lue, vous comprendrez que je devais partir. Mais si cruelle que soit l'heure de la séparation, je rends grâce à Dieu de vous avoir envoyée sur ma route.

— Dans un élan passionné, il lui prit la main et la pressa contre ses lèvres.

— Embrassez pour moi Francine, et demain... mais il n'est pas besoin que je vous demande de me garder un souvenir. Votre âme angélique ne saurait me refuser un peu de pitié. Quant à moi, jamais votre image ne sortira de ma mémoire.

Il se précipita hors de la chambre. En traversant le corridor, il entendit la voix de Francine; la petite fille babillait avec la nourrice et prononçait le nom de son ami le docteur. Il hâta le pas. L'hôtesse se tenait près de la porte à sa place habituelle; Éverard eut encore assez de présence d'esprit pour lui glisser dans la main quelques pièces d'or et lui dire adieu. Il prit ensuite le chemin qui descend dans la vallée, et en franchit le tournant sans regarder derrière lui, car il avait la vague conscience que s'il jetait seulement une fois les yeux vers la maison, le courage d'avancer lui manquerait.

Il marchait depuis un quart d'heure quand il s'aperçut, qu'au lieu de se diriger vers les lacs de Lombardie comme il en avait l'intention, il avait pris la route du nord, c'est-à-dire celle d'Allemagne.

— Qu'importe! se dit-il, partout je suis étranger.

Il suivait les bords du ruisseau qui côtoie le chemin; il s'arrêta pour baigner son front brûlant, et prêta l'oreille. Le gazouillement de l'eau vive lui rappela la voix de Francine, le jour où pour la première fois le rire lui était revenu. Ce souvenir s'empara de lui avec une telle force qu'il fondit en larmes; l'approche d'un charretier qui montait la côte le tira de son abattement. Cet homme allait bientôt sans doute s'arrêter devant l'auberge du lac, il verrait Lucile et l'enfant, bonheur que lui, Éverard, ne devait plus connaître! Néanmoins il demeura fidèle à sa résolution, et continua de

s'éloigner, jusqu'à ce qu'il sentît à ses genoux qui se dérobaient sous lui, combien les émotions des heures précédentes l'avaient remué profondément. A l'endroit où il se trouvait, la vallée s'élargit un peu ; une hutte, construite autrefois par les ouvriers d'une carrière voisine, s'élève à l'ombre de quelques arbres. Il s'assit dans cette masure, et la tête penchée, se laissa gagner par une rêverie qui participait à la fois de la veille et du sommeil. Depuis une heure il était plongé dans cette sorte d'engourdissement, n'éprouvant aucune souffrance, n'ayant que des idées confuses, écoutant murmurer le ruisseau, regardant les plantes et les pierres qui se trouvaient à ses pieds, quand le pas de plusieurs chevaux, le grincement des roues d'une voiture résonnèrent sur la route. Un pressentiment secret le fit tressaillir. En levant les yeux, il reconnut la berline du jeune officier ; assise à côté du cocher, la nourrice cachait à demi sa large figure sous un grand chapeau de paille garni d'un voile bleu. Le premier mouvement d'Everard fut de s'enfuir pour éviter la rencontre. Mais quand alors même, qu'en ce moment, où l'on avait enrayé les roues à cause de la pente rapide du chemin, il eût pu devancer la voiture, les voyageurs l'eussent bientôt rejoint dans la plaine. Il se leva donc avec précaution et se glissa le long du mur jusqu'à la porte de la hutte. « Ils ne m'ont pas aperçu, pensait-il. Un moment encore, ils auront passé, tout sera fini. »

Il avait honte d'être obligé de se cacher comme un criminel. Dans les longs jours de ses luttes intérieures, jamais il ne s'était trouvé si malheureux, qu'en cet instant, où il lui fallait, anéanti, brisé déjà par la douleur, assister au triomphe de son rival. Et cependant il ne pouvait détacher ses yeux de la route, il épiait d'un regard avide, tous les mouvements de la voiture, dans l'espérance de revoir une dernière fois le visage adoré.

Le hasard le servit à souhait ; la berline s'approcha tellement qu'il fut facile à Éverard de distinguer ce qui se trouvait à l'intérieur. Dans un coin, l'enfant, enveloppée de couvertures et de châles, semblait dormir. Lucile, assise à son côté, lui tenait la main, mais ses yeux inquiets ne cessaient d'interroger la campagne. Où donc était le jeune officier ? « Il suit sans doute à quelques pas, pensa Everard. Grâce à Dieu, ils sont passés. »

Tout à coup, il entendit la voiture s'arrêter. Le cocher ouvrit la portière, Lucile descendit vivement et se dirigea vers la hutte. Un instant après, les joues couvertes d'une légère rougeur, elle était devant le fugitif, que son arrivée inattendue avait rempli d'un trouble profond.

— Vos efforts sont inutiles, mon ami, dit-elle d'une voix tremblante ; vous vouliez nous échapper, mais nous avons couru après vous, nous vous réclamons jusque dans votre cachette ; vous voilà

notre prisonnier, il faut vous rendre. Car, nous ne pouvons nous passer de vous. Je...

— Mon Dieu! s'écria-t-il en proie au trouble le plus violent, qu'est-il arrivé? Est-ce que Francine aurait été reprise...

— Notre enfant dort, reprit la gracieuse femme, d'une voix plus timide. Mais nous avons besoin de vous cependant, cher ami, et cette fois... cette fois, c'est la mère qui remet sa vie entre vos mains!

— Lucile! s'écria-t-il hors de lui, et saisissant les mains qu'elle lui tendait, il l'attira dans la hutte, que dois-je croire? Vous voudriez... vous consentiriez...

— J'ai à vous demander pardon, répliqua-t-elle en rougissant de plus en plus. J'aurais dû attendre jusqu'à demain : la patience m'a manqué : aussitôt que vous avez été parti, j'ai lu votre lettre. J'ai eu ensuite, je vous l'avouerai, mon ami, un combat bien rude à soutenir en moi-même. Mais j'ai senti que ma conscience me ferait un éternel reproche si je vous laissais vous éloigner ainsi. Vous m'avez sacrifié votre vœu, vous vous êtes décidé à vivre à cause de moi. Je ne puis répondre à votre générosité qu'en vous donnant ma vie, tout entière. Celui à qui j'avais engagé ma foi n'a jamais eu d'autre désir que mon bonheur. Si je pouvais le consulter en ce moment, il me délierait de ma promesse, j'en ai la conviction. Dès que j'ai vu clair dans mon âme je n'ai pas perdu une minute. J'ai tout avoué à mon beau-frère, il était bien triste quand je l'ai quitté. Cependant il m'a donné pour vous cette poignée de main. « S'il vous rend heureuse, m'a-t-il dit en s'éloignant, je tâcherai d'oublier le mal qu'il m'a fait... » Voulez-vous, mon ami, ajouta-t-elle en souriant, courir le risque de sa haine?

Ivre de reconnaissance et de tendresse, Éverard se jeta devant elle à genoux, lui saisit les mains et se cacha le visage dans les plis de sa robe.

— Lucile!... ô, ma Lucile!...

— Que faites-vous? murmura-t-elle en se penchant vers lui. Allons, soyez homme; songez que vous devez être mon protecteur; je veux rester fière de vous, et pour cela, il faut que mes regards s'élèvent plus haut que moi pour vous voir... n'est-ce pas mon habitude depuis bien des jours?

Il fit effort pour se relever.

— Pardonne-moi, dit-il, après qu'il l'eut tenue longtemps en silence pressée contre sa poitrine, et qu'il eut scellé sur ses lèvres le solennel engagement d'être à elle pour toujours; pardonne-moi, c'était trop d'émotion pour une seule journée, trop de souffrance, et trop de bonheur. Mais mon cœur est fort, il peut supporter le poids de la joie et de l'espérance qui l'inondent. Maintenant, partons, je brûle d'embrasser notre enfant!

Émile Jonveaux.

LES

FORÊTS DE LA RÉGION DU FEU

Des incendies de forêts dans la région des Maures et de l'Esterel, par Charles de Ribbe. Deuxième édition refondue par l'auteur et publiée par la Société forestière des Maures. — *Enquête sur les incendies des forêts dans la région des Maures et de l'Esterel. Rapport à S. Exc. M. le ministre des finances*, par M. Faré, Directeur général des Forêts. — *Réponse à l'enquête sur les incendies des forêts des Maures*, par MM. de Boutiny, Chappon et Vidal, président et secrétaires de la Société forestière des Maures. — *Les incendies des Maures; mémoire adressé à M. le directeur général des forêts*, par D. Jaubert. — *Exposé des motifs du projet de loi*, présenté le 24 mars 1870 au Corps législatif, et, *concernant les mesures à prendre contre les incendies dans la région*, etc. — *Rapport* de la commission chargée d'examiner ce projet de loi.

A défaut d'utilité pratique et d'avantages moraux ou matériels quelconques, le dernier plébiscite, dès que l'idée en a été éclose, a eu du moins l'inconvénient de détourner absolument l'attention générale de toute question d'intérêt public qui ne se rapportât pas à cette manifestation intempestive. C'est ainsi qu'a pu passer inaperçu, le 9 avril 1870, un vote du Corps législatif qui, pour concerner une question locale, n'en offrait pas moins, au point de vue de l'économie du sol, un intérêt considérable, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'une dépréciation, *évaluée à près de trente millions*, subie par une région forestière du midi de la France particulièrement exposée au perpétuel danger de l'incendie[1].

[1] « Il résulte des renseignements recueillis dans l'enquête faite sur les lieux par M. le directeur général des forêts, que la valeur de l'hectare de bois exposés aux chances d'incendies, dans la région boisée des Maures et de l'Esterel, est de 50 pour 100 inférieure au prix de l'hectare qui s'en trouve affranchi. Or, le prix moyen de l'hectare à l'abri du feu est de 800 francs, ce qui représente, pour toute la région, une valeur totale de 83,800,000 francs.

« Les 72,000 hectares exposés encore au danger du feu subissant une déprécia-

Un projet de loi « concernant les mesures à prendre contre les incendies dans la région boisée des Maures et de l'Esterel » a donc été voté unanimement par le Corps législatif, au milieu de l'inattention générale. Il manque encore à ce projet d'être discuté et adopté par le Sénat, puis sanctionné et promulgué par l'empereur, pour être transformé en loi effective. Les graves raisons et les circonstances remarquables qui ont amené le gouvernement à présenter cette loi ne permettent pas de douter qu'elle ne soit aussi facilement agréée de l'un que de l'autre de nos deux grands corps délibérants, et les lignes qui suivent, bien qu'écrites alors que le projet était à peine en préparation[1], ne conservent pas moins aujourd'hui le bénéfice de ce que l'on est convenu d'appeler « l'actualité ».

Pour faire comprendre le vaste intérêt qui s'attache à la question, il ne sera pas hors de propos de tracer une esquisse rapide de la contrée, de la nature de son sol et du caractère de sa végétation, de certains antécédents historiques du pays et des habitudes de la population. On n'appréciera que mieux ensuite l'utilité et l'efficacité des seuls moyens à prendre pour conjurer cette cause de ruine, pour lever cet obstacle insurmontable à tout essor et à tout progrès : l'incendie en quelque sorte chronique.

I

Quand on parcourt le département du Var en suivant le chemin de fer qui joint Toulon avec Nice, on ne contemple pas sans une admiration mêlée d'une sorte de surprise le contraste qu'offrent au regard, ici des montagnes mamelonnées richement parées de verdure et encadrant au loin une mer riante dans les flots de laquelle se mire le beau soleil de la Povence, là des rochers grisâtres et tristement dénudés ; — à gauche, en partant de Toulon, les escarpements arides, d'ailleurs pittoresques, des roches calcaires de

tion de 50 pour 100, ne peuvent être évalués qu'à 400 francs l'hectare, ce qui représente une diminution de valeur de 28,800,000 francs. » (Rapport de M. Pons-Peyruc, député au Corps législatif, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant les mesures à prendre contre les incendies dans la région boisée des Maures et de l'Esterel.)

« Ces évaluations sont basées sur l'état *actuel* de la région. Elles s'élèveraient à des chiffres incomparablement plus forts si l'on tenait compte de l'avenir économique qui s'ouvrira certainement pour la contrée une fois que les mesures indiquées dans le cours de ce travail, et que la loi en question a pour but de prendre ou de faciliter, seront passées à l'état de faits accomplis.

[1] En septembre 1869.

la chaîne des Alpes; à droite, les ondulations gracieuses, entremêlées de quelques crêtes noircies, des croupes granitiques qui s'étendent entre la voie ferrée et la mer.

Un peu plus loin, au sud-est de Draguignan, coule l'Argens au fond d'une petite vallée qui sépare ces mamelons verdoyants d'un autre groupe montagneux, isolé, sauvage, aux gorges profondes, dont les roches éruptives et porphyriques accusent une formation géologiquement plus récente que les granits et les schistes du premier groupe.

Dans ces deux régions, le sol, exclusivement formé de la désagrégation superficielle des roches qui en composent la base, produit une exubérance de végétation ligneuse non moins remarquable par la vigueur de croissance des plantes que par leur composition et leur assemblage : il en résulte une flore spéciale qui n'a pas, dans tout le littoral méditerranéen, d'autre station que cet îlot de granit et de porphyre compris entre la mer et les derniers affleurements calcaires des Alpes provençales.

Le chêne-liége, le châtaignier, le pin maritime et le pin d'Alep forment la haute futaie des forêts, qui couvrent 112,000 hectares de cette région, dont la plus grande longueur est, au bord de la mer, de 27 lieues, et dont la largeur principale ne dépasse pas 35 kilomètres. Les arbres y parviennent parfois, quand l'incendie les épargne, à des dimensions surprenantes, et l'on montre dans le pays des troncs de chêne-liége et de pin maritime qui à eux seuls sont presque des monuments.

Au pied ou au voisinage de ces végétaux de haute venue croissent d'énormes bruyères, vrais petits arbres de 3 à 4 mètres de hauteur. L'arbousier, les pistachiers, les genêts épineux, le nerprun alaterne, les cistes buissonnants, forment, sous la voûte rameuse des grands arbres, d'inextricables fourrés. Les feuilles de toutes ces plantes, et plus particulièrement celles des bruyères et les aiguilles desséchées des pins, étendent sur le sol, au-dessous de ce fouillis d'arbrisseaux et de broussailles, un épais tapis qui s'imprègne en quelque sorte, durant les longues journées d'été, de toute la chaleur de l'atmosphère.

Cependant ce rideau de montagnes, qui s'étend de Saint-Nazaire à l'ouest de Toulon[1], jusqu'au cap Croisette entre Cannes et Antibes, et s'élargit au nord jusqu'aux alentours de Fayence et de Draguignan, amortit dans les replis de ses gorges, et dans la profondeur de ses mâquis et de ses forêts, la violence du mistral. Sur les derniers versants qui bordent la mer, les orangers et les citronniers mêlent leur joyeux feuillage à la verdure cendrée des oliviers, et la culture fournit aux distillateurs de Grasse les plantes aromatiques

dont ils extrayent leurs essences parfumées : la camomille, l'absinthe, la menthe poivrée, l'anis, la rhue, l'angélique, l'hysope, le géranium, et d'autres encore. Rien n'est beau comme ces côtes maritimes du Var. C'est surtout vers le milieu du littoral qu'il les faut admirer. Au sein des gracieux contours du rivage, le golfe de Saint-Tropez étend ses eaux, qu'avoisinent Fréjus et l'embouchure de l'Argens; plus loin, la vaste nappe de la Méditerranée reflète l'azur étincelant de la voûte céleste; au nord-est, les majestueux massifs de l'Esterel découpent l'horizon avec leurs dents de porphyre. On se croirait devant l'un des sites vantés du sud de l'Italie, et volontiers l'on se demanderait si l'on n'a pas sous les yeux le rivage fortuné où Horace,

Dans une retraite embellie
Par le plaisir et le génie,
Fuyait les pompes de la cour.

II

Les Maures, *l'Esterel*, tels sont les noms des deux massifs montagneux qui, aux abords de Toulon, Hyères, Saint-Tropez, Fréjus et Antibes, encadrent si harmonieusement la rive méditerranéenne : l'Esterel à l'est de l'Argens, les Maures à l'ouest.

Jadis soumise aux Sarrasins, cette contrée est restée, depuis leur expulsion définitive en 970, le repaire des descendants de ceux d'entre eux qui avaient trouvé un refuge assuré dans les forêts montueuses et accidentées dont elle était couverte. Au commencement du siècle dernier, ils étaient encore l'effroi des habitants des régions circonvoisines.

Aujourd'hui, le développement de la civilisation, l'ouverture d'un certain nombre de routes, et enfin les effets de l'application du principe de l'égalité civile, ont eu raison de l'isolement volontaire et redoutable de ces petits neveux des anciens Maures. Ces causes n'ont modifié ni le type, ni les mœurs, ni les habitudes des représentants de cette race, et les chevaux eux-mêmes accusent dans ce pays une étroite parenté avec les coursiers arabes du désert. Du reste, comme dans les gorges du Tell et de la Kabylie ou sur les plateaux de Constantine, l'indigène des montagnes granitiques du Var en est encore à ce procédé de culture primitif qui consiste à brûler sur place les bois et les broussailles, pour tirer, sans grand travail, du terrain amendé par les cendres, deux ou trois récoltes que suivra une longue stérilité

pendant laquelle la dent des chèvres[1] achèvera, d'année en année, de ruiner le sol avec les derniers débris de la végétation arborescente.

Est-il besoin de signaler le danger que de pareilles pratiques créent et maintiennent en permanence dans les contrées qui viennent d'être décrites? Les chaleurs de l'été dessèchent les branches et les rameaux des broussailles qui couvrent le terrain de leur inextricable réseau. Elles s'attachent au sol lui-même, et, à plus forte raison, à la couche de feuilles de bruyères et d'aiguilles de pin qui le tapisse ; et de cet amas naturel de matières combustibles amoncelées sur un sol brûlant, semble, suivant une pittoresque métaphore des habitants du pays, se dégager une *odeur de feu.*

Qu'une étincelle tombe à terre, et que, dans ce royaume du mistral, la moindre brise s'élève, aussitôt l'incendie se déclare. Il gagne de proche en proche, saute par-dessus les vallées, précédé d'un vent embrasé qu'il chasse devant lui. Tyran implacable, il se joue des efforts surhumains des populations dévouées à le combattre, dévore des contrées entières, et ne s'arrêtera qu'à son heure et à son bon plaisir.

C'est ainsi que TROIS MILLE HECTARES de forêts sont devenus, du 6 au 20 juillet 1867, la proie des flammes. ONZE MILLE HECTARES avaient brûlé en 1864, SIX MILLE dans les deux journées des 20 et 21 août de l'année précédente, TROIS MILLE en 1854, QUARANTE MILLE de 1838 à 1848 !

Les hommes intelligents de la Provence pouvaient-ils rester spectateurs indifférents des ravages exercés par ce fléau périodique et jusqu'alors invincible? Aucune initiative ne surgirait-elle pour aviser aux moyens de le combattre, de le prévenir, et d'en atténuer, ou d'en circonscrire les effets, sinon de le supprimer complétement?

La Provence possède un publiciste bien connu des lecteurs du *Correspondant*, autant par les articles qu'il a lui-même publiés dans ce recueil que par les comptes rendus qu'on y a donnés de ses ouvrages.

[1] Sur les effets funestes du pâturage des chèvres, il peut y avoir une distinction à établir. — D'après M. D. Jaubert, dans son « Mémoire adressé à M. le directeur général des eaux et forêts, » l'un des meilleurs moyens connus dans le massif de l'Esterel pour éviter les dangers d'incendie résultant de l'accumulation des litières sur le sol, ce serait l'introduction des chèvres dans les forêts, au moins sur les points où ne se rencontrent pas de jeunes peuplements de chêne-liége et de châtaignier. « La chèvre ne s'attaque pas aux pins, elle broie la litière sous ses pieds, la mélange à la poussière pendant l'été et l'enfonce dans la boue pendant l'hiver. » (P. 16 du Mémoire.)

Mais autre chose est d'introduire les chèvres sous de grands bois qu'elles n'atteindront pas et où elles attaqueront et détruiront précisément la végétation sous-arborescente, cause de tout le mal ; — autre chose est de les conduire sur un sol dépouillé où leur dent avide, s'acharnant sur les moindres produits d'une végétation épuisée, ne peut que perpétuer et aggraver l'état de stérilité et de désert produit par le déboisement inconsidéré de terrains fatalement rebelles à toute culture normale et suivie.

L'histoire administrative et économique de la Provence compte M. Charles de Ribbe au nombre de ses plus laborieux chercheurs. L'importance des forêts au triple point de vue de la richesse publique, de l'influence météorologique et de la conservation des terrains à pentes rapides, n'a pas d'apôtre plus dévoué et plus convaincu. Homme pratique et d'action, dès 1857, alors que le pays n'était pas encore revenu de la stupeur où l'avaient jeté les ravages incalculables causés par l'inondation de 1856 dans les bassins de la Loire et du Rhône, M. Charles de Ribbe prenait la plume. Sa remarquable étude sur *La Provence, au point de vue des bois, des torrents et des inondations* [1], en faisant connaître la marche en tout temps des inondations en Provence avec leurs effets et leurs causes, en mettant en relief la constante coïncidence des crues torrentielles, et, par suite, du ravinement des pentes, avec les progrès du déboisement, indiqua le vrai remède à apporter à ces désastres. Il a été ainsi l'un des promoteurs de ce mouvement de l'opinion à la suite duquel fut promulguée la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes.

C'est cet homme d'initiative et de dévouement qui s'est levé pour combattre l'incendie, comme il avait combattu dans son principe le fléau non moins redoutable des inondations : après l'eau, le feu ! Ce fut à la suite de ce terrible incendie forestier de 1864, qui ne dévora pas moins de 11,000 hectares de propriétés boisées. Le premier, M. de Ribbe poussa le cri d'alarme [2] ; et de ce cri, répété au conseil général du Var par M. de Boutiny, maire d'Hyères, naquit une association des propriétaires de forêts dans la « RÉGION DU FEU ». Sous le nom de *Société forestière des Maures*, cette association n'a cessé de stimuler l'esprit d'initiative individuelle et d'étudier les moyens les plus efficaces de combattre dans leurs causes mêmes les incendies qui désolent le pays. Ces efforts, on le verra plus loin, semblent bien près d'être couronnés de succès.

III

La propriété boisée, dans la région des Maures et de l'Esterel, se répartit de la manière suivante :

Bois de l'État.	7,950	hectares
Bois communaux.	21,400	—
Bois des particuliers. . . .	81,980	—
Soit, en tout. . . .	111,330	—

[1] 1 vol. in-8, 1857. Paris, Librairie agricole. — Voy. aussi le compte rendu de cet ouvrage dans *le Correspondant* du 25 juin 1857.

[2] *Des incendies de forêts dans la région des Maures et de l Esterel, leurs causes, leur histoire, moyens d'y remédier*. 1855, 1re édition.

Les forêts de l'État et des communes sont généralement groupées par grandes masses. Une certaine variété existe dans la consistance de celle des particuliers : là où les essences précieuses dominent, où passent de bons chemins et où se rencontrent, non loin, des groupes populeux, la propriété forestière privée est ordinairement morcelée; elle comprend au contraire des surfaces considérables, quelquefois plusieurs milliers d'hectares pour un seul possesseur, sur les points où ces conditions heureuses font défaut. Domanial, communal ou privé, divisé ou étendu, le sol forestier de cette région ne forme guère, sauf l'exception peu importante de quelques petites forêts séparées comparables à des îles autour d'un continent, que deux vastes massifs plus ou moins découpés et parsemés d'enclaves mais continus d'ailleurs : le massif de l'Esterel et le massif des Maures à peine séparés l'un de l'autre par les alluvions de la vallée de l'Argens.

Les seules essences vraiment forestières, c'est-à-dire pouvant donner des arbres de haute venue et de valeur, sont le châtaignier, le chêne-liége et les pins. On compte trois espèces de ces derniers le pin *pinier* ou *à pignons* dont les cônes volumineux renferment des graines comestibles; on le rencontre aux environs du Luc, du Muy et de Saint-Raphaël; le pin *d'Alep* sur les lisières de la région, au voisinage des terrains calcaires; enfin le pin *maritime*, le seul qui constitue dans le pays une essence dominante.

Sa valeur utile, intrinsèque est digne d'être appréciée. Il croît rapidement. Tout jeune encore il donne des graines fertiles et se reproduit ainsi avec une grande facilité. Dès l'âge de vingt ou trente ans il founit des chevrons propres à la bâtisse, des perches pour poteaux télégraphiques ou de mines, étais et pilotis; plus âgé il donne la matière de planches fort recherchées à Nice et à Marseille pour la fabrication des caisses d'emballage. Enfin il pourrait acquérir une valeur double si des circonstances économiques qu'il faudrait faire naître permettaient d'en extraire d'une manière rémunératrice les produits résineux.

Malheureusement nulle essence forestière n'est plus facilement victime de l'incendie, comme aussi nulle ne contribue davantage à l'étendre, à l'accroître, à le transporter même à de grandes distances. Ses aiguilles, c'est-à-dire ses feuilles, longues, cylindriques et épaisses forment, en se déposant desséchées sur le sol, un tapis inflammable exactement comparé par M. de Ribbe à de l'amadou. Quand la flamme s'élève, les pommes de pin ou cônes, gonflés à l'intérieur d'une humidité que dilate la chaleur, éclatent comme de petites chaudières à vapeur, et leurs débris enflammés, transportés par le vent, s'en vont propager le feu à distance, si les cônes eux-mêmes

ne sont pas projetés au loin pour se briser dans l'espace comme des bombes incendiaires sur des massifs que leur position semblait devoir préserver.

Aux expositions septentrionales, là où les désagrégations granitiques ont formé un sol assez profond pour n'être pas dépourvu de fraîcheur, prospère le châtaignier. Sa valeur qui ne cesse de grandir est bien supérieure à celle des pins. Dès ses plus jeunes années il donne, par la seule éclaircie du taillis, des baguettes pour la vannerie et le treillage, des pieux pour échalas et piquets de clôture; à sept ans il fournit des cercles, à quinze ans des douves, plus âgé un merrain estimé. Les grands châtaigniers exploités en futaie pour leurs fruits donnent, en moyenne, un revenu annuel de 200 francs à l'hectare. La coupe de taillis de trente ans vaut, dans de bonnes conditions d'exploitation et de débouché, 7 à 8 mille francs, ce qui porte le revenu annuel à environ 250 francs.

Mais le châtaignier est peu répandu. Sur beaucoup de points où le sol est profond, l'exposition fraîche et où il prospérerait, le pin maritime règne seul. Les massifs peuplés de châtaigniers n'atteignent pas 4000 hectares et sont répartis en un petit nombre de lieux.

Presque partout mêlé au pin maritime, sans aucune autre valeur, il y a moins de quarante ans, que celle d'un bois de feu quelconque au sein de forêts profondes sans chemins et sans débouchés, le chêne-liége tend aujourd'hui et de plus en plus à devenir, dans toute la région schisteuse et granitique du Var, l'essence précieuse entre toutes. La matière première manque en France pour la fabrication des bouchons : le liége récolté sur notre territoire suffit à peine à occuper, pendant quatre mois de l'année, les fabriques des Landes, des Pyrénées-Orientales et du Var ; il faut recourir à l'importation des liéges italiens et espagnols pour alimenter le travail de nos usines. Bien plus, l'Espagne fournit en outre 200,000 kilogrammes de liége ouvré à notre consommation, sans compter les importations en Provence de l'Algérie, dont le chiffre moyen s'est élevé à environ 10,000 quintaux métriques de liége brut dans chacune des années 1866, 67 et 68[1].

La production est donc ici très-notoirement inférieure aux besoins. Si l'on réfléchit que le sol des Maures et de l'Esterel est merveilleusement favorable à la croissance des chênes-liéges et à la qualité de leurs produits, à tel point qu'il suffit souvent de faire disparaître les broussailles qui obstruent sa surface pour voir surgir, en quelque sorte spontanément, tout un peuplement de cette essence, on appré-

[1] Charles de Ribbe, *Des incendies de forêts dans la région des Maures et de l'Esterel*, 2e édition, p. 10, 11 et 96 à 98.

ciera sans peine les destinées réservées à la culture du chêne-liége.

Pour que l'avenir réalise ces promesses, pour qu'il rende effective et marchande la valeur intrinsèque et utile des produits forestiers d'une région essentiellement et fatalement forestière, une première condition est impérieusement nécessaire à remplir : la sécurité. Il faut que cette contrée cesse d'être la *région du feu* et que le possesseur d'une propriété boisée n'y coure pas à tout instant le risque d'être ruïné en quelques heures. Or c'est le cas de tout propriétaire dont la forêt n'a pas été expurgée de ces lacis de broussailles décrits plus haut, parce que aucun secours, quelque dévoué et intelligent qu'il soit, ne pourra empêcher cette forêt d'être détruite si une fois l'incendie y pénètre.

La création d'un réseau de routes et de chemins qui permettrait de faire pénétrer l'exploitation dans les parties les plus reculées de ces profondes masses boisées et par là de rendre effective et progressive leur valeur latente et stationnaire, est nécessaire aussi pour atteindre le but proposé ; car toute production du sol ne vaut que proportionnellement à la facilité des moyens d'enlèvement et de transport. Il faudrait encore que la population s'accrût et surtout qu'elle fût mieux répartie, plus disséminée : les invasions sarrasines avaient jadis déterminé l'agglomération des habitants autour des lieux de défense ; plus tard les guerres civiles du moyen âge n'ont pas contribué, on le conçoit, à modifier cet état de choses ; et aujourd'hui encore, neuf cents ans après l'expulsion des Sarrasins, les communes rurales de la région qui fait l'objet de cette étude forment de gros villages, séparés entre eux par d'immenses étendues à travers lesquelles ne se rencontre ni hameau, ni ferme, ni habitation quelconque, et pour les travaux du sol la main-d'œuvre y est tributaire de l'étranger : il faut avoir recours aux émigrants piémontais.

Des trois conditions qui viennent d'être énumérées, la troisième seule semblerait, pour qui n'est pas au fait des coutumes des habitants des Maures, d'une réalisation malaisée. Cependant il est permis de penser qu'elle s'établirait peu à peu et d'elle-même à la suite de la réalisation des deux autres. Celles-ci, et principalement la première, sont plus difficiles ; sur elles doit porter tout l'effort des hommes qui se sont dévoués à la régénération du pays.

Pour le faire comprendre il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails sur les divers emplois du feu dans le traitement du sol de ces curieuses contrées.

IV

Il n'est personne, ayant quelque notion des pratiques agricoles, qui ne connaisse, au moins de nom, les *écobuages*, ces opérations qui consistent à brûler sur place divers produits du sol, quelquefois même la partie la plus superficielle du terrain, pour lui donner une certaine fertilité factice et temporaire par le stimulant des cendres ainsi produites, et en tirer quelques récoltes en grains qu'on n'eût pas obtenues autrement.

Le principe des écobuages peut être appliqué de bien des manières différentes. Les deux procédés qui sont le plus en usage dans le Var sont connus sous les dénominations de *taillades* et *essarts* ou mieux *issarts* pour employer le terme local.

La taillade s'exécute soit aux abords des forêts, dans les mâquis, terrains dépourvus de grands arbres, mais couverts de végétation arbustive, soit dans l'intérieur même des forêts où le sol porte à la fois des arbres de haute venue et des fourrés d'ajoncs, de genévriers, de myrtes, de pistachiers, d'arbousiers, de cistes, de filarias, de genêts, de bruyères courtes ou arborescentes; fourrés le plus souvent impénétrables et d'un défrichement laborieux et difficile.

On coupe et on étend aussi régulièrement que possible sur le sol tous ces *morts-bois* [1], toutes ces broussailles, et, si l'opération a lieu dans la forêt, on coupe aussi les pins dont les branches vont rejoindre les produits qui déjà jonchent le sol : leurs tiges sont conservées soit comme bois de service ou d'industrie, soit comme bois à charbon. S'il se rencontre, sur le parcours de la taillade, quelques chênes-liéges, ces arbres, toujours précieux, sont ordinairement respectés.

La couche plus ou moins épaisse de débris végétaux gisant sur le sol demeure là, abandonnée à elle-même, jusqu'à ce que vienne le moment jugé opportun pour y mettre le feu.

Ce moment est ordinairement celui où le ciel se couvrant de nuages semble annoncer de prochaines et fortes pluies, et le pronostic est assez exact en hiver. Il n'en est pas de même pendant les mois d'été; le plus souvent, ces prétendus présages de pluie ne sont

[1] Ne pas confondre les *morts-bois* avec le bois mort. On appelle *morts-bois*, en sylviculture, les végétaux ligneux de dimensions trop faibles pour pouvoir être appelés des *arbres* et qui croissent ordinairement, dans les forêts, sous l'abri et le couvert des grands arbres ou des hautes cépées.

que le prélude des rafales du mistral. Le vent se déchaîne tout à coup. Les feux sont en pleine activité, ou bien ils semblent éteints : en ce dernier cas, il est rare qu'ils ne couvent pas encore sous terre dans le creux de quelques vieilles souches. Le vent ravive ces foyers latents et en fait jaillir des milliers d'étincelles. A plus forte raison le souffle impétueux chasse-t-il au loin devant lui les flammes actives qu'il rencontre : celles-ci ne tardent pas à dépasser les limites de la taillade. Bientôt un torrent de feu se précipite avec une rapidité vertigineuse à travers monts et vallées et envahit d'énormes espaces.

L'écobuage ne se pratique pas toujours à *feu courant*, c'est-à-dire sur des débris végétaux étendus en une couche uniforme sur toute la surface du sol. On écobue aussi à *feux couverts*. Les produits de la taillade sont alors réunis en tas ou fascines, et ces amas séparés sont recouverts avec des mottes de terre de manière à former de petits fourneaux simulant, dans des dimensions plus restreintes, les fourneaux à cuire le charbon. Préparés dès le commencement de la saison sèche, ces fourneaux sont, le plus souvent, allumés sans attendre la fin de l'été, parce qu'il faut pouvoir, avant les premières pluies, briser les mottes calcinées, en étendre les débris sur le sol et donner à celui-ci une légère préparation pour lui confier la semence.

C'est donc, dans un cas comme dans l'autre, au moment où la terre est déjà desséchée et échauffée par les rayons du soleil, où les menus végétaux, herbacés ou ligneux, sont le plus inflammables, c'est sous la menace imminente des plus violents coups de mistral, que l'insouciant paysan des Maures allume des feux au sein ou sur la lisière des forêts, en dépit des lois pénale et forestière.

La culture des *issarts* consiste aussi dans un écobuage à feux couverts. Les issarts ou *bois issarts* sont de vieilles futaies de chêne où le sol, périodiquement cultivé, cesse en quelque sorte d'être forestier. Les broussailles, morts-bois, jeunes pins, brindilles de toutes sortes, y sont coupés et entassés en longues lignes que le *routier* ou défricheur recouvre du peu de terre qu'il peut trouver sur place; ces fourneaux, allongés et placés tantôt horizontalement, tantôt dans le sens même de la pente, sont appelés dans le pays *saquieros* ou saquières. Le feu des saquières éteint, il est procédé comme on l'a dit plus haut, et deux ou trois semis et récoltes de céréales suivent cette dangereuse et barbare opération.

Rien, dans les massifs de schiste, de porphyre et de granit des Maures et de l'Esterel, ne saurait justifier de semblables pratiques. On les comprend dans des terres froides ou saturées d'humidité; on peut les admettre, à la rigueur, dans les terrains calcaires dont l'écobuage décompose le carbonate de chaux, et met ainsi une cer-

taine quantité de chaux à l'état libre. Mais dans un sol exclusivement composé des éléments de la silice et de l'argile, elles ne peuvent avoir d'autre effet que de dessécher et de diviser un sol, par lui-même déjà trop divisé et trop sec : et quand un terrain de cette nature repose, comme c'est le cas le plus fréquent, sur des pentes rapides, il est facile de comprendre que « la plus grande partie de la terre, soulevée par l'écobueur, sera entraînée par les pluies torrentielles de l'hiver, dès qu'elle ne sera plus soutenue par les racines des plantes qui lui auront été confiées. Au bout de deux ans, l'essart est abandonné à lui-même ; il ne peut plus rien produire ; tout l'humus a disparu ; il ne reste plus que le schiste dont les écailles, imbriquées les unes sur les autres, forment une surface polie qui n'arrête plus ni les eaux ni les graines ; c'est à peine si, de loin en loin, quelques cistes et quelques pins rabougris végètent tristement dans ce désert créé par la main d'un propriétaire inintelligent[1]. »

Lors donc que de pareilles opérations n'auraient pas pour effet d'allumer sans cesse de formidables incendies dont le moindre mal n'est pas dans la dépréciation permanente des bois qui y sont exposés, elles devraient déjà être condamnées, et les efforts des bons citoyens tendre à les faire peu à peu disparaître.

Les feux, sous toutes leurs formes, — taillades, issarts, écobuages, — supprimés, les incendies de forêts cesseraient d'être à craindre ou du moins ne le seraient plus que dans une mesure infiniment plus restreinte : *sublata causa, tollitur effectus*. Sans doute, l'imprudence des fumeurs et celle non moins grande des chasseurs et des braconniers qui non-seulement pénètrent dans les bois avant la saison des pluies, mais encore qui fixent la charge de leurs fusils avec des bourres en étoupes goudronnées dont la combustion se continue et se termine sur le sol après la décharge ; sans doute ces causes pourraient donner lieu à plus d'un sinistre. Cependant elles n'ont, d'après M. Charles de Ribbe, qu'une part fort restreinte dans les désastres dont les forêts des Maures sont si souvent le théâtre : l'érudit publiciste, l'histoire à la main, nous montre les anciens parlements de Provence sans cesse occupés à chercher les moyens d'arrêter les incendies forestiers dans cette région, et cela en des temps où l'usage de la pipe ou du cigare étaient inconnus et où le goût et l'habitude de la chasse, privilége exclusif des seigneurs, étaient infiniment moins répandus que de nos jours.

Mais entreprendre de supprimer l'emploi du feu dans la culture serait, en ce pays, une tentative sans aucune chance de succès. Autant vaudrait essayer de tirer du paysan normand une affirmation

[1] *Réponse à l'enquête sur les incendies des forêts des Maures.*

nette et précise ou de rendre hommes pratiques et de bon sens les coryphées des réunions publiques d'irréconciliables.

D'ailleurs, il le faut reconnaître, sur la plupart des points, ce mode de traitement est le seul qui permette de cultiver des céréales. On pourrait, il est vrai, objecter, non sans raison, que s'il en est ainsi, la conclusion naturelle à adopter, c'est que la culture des céréales doit être généralement proscrite de la région : les moyens de transport, les communications, les transactions de toutes sortes existent aujourd'hui sur une assez vaste échelle pour permettre, à une contrée relativement aussi restreinte que celle de l'Esterel et des Maures, de cultiver seulement les produits naturels à son sol et de tirer commercialement des autres pays les denrées qui lui sont nécessaires et qu'elle ne peut obtenir sur place.

C'est là une considération sage, rationnelle, féconde, qui, par cela même, ne saurait être acceptée par l'esprit de routine dont elle est la négation. Qu'on aille donc essayer de la présenter au paysan des Maures! — j'allais dire au paysan mauresque. Il entendra sans comprendre, et, comme conclusion pratique, s'en ira mettre le feu à sa taillade ou à ses *saquièros*. Vouloir le contraindre par la force à renoncer à sa routine séculaire serait plus chimérique encore. Malgré la vigilance la plus digne d'éloges, l'autorité administrative est impuissante à faire observer, même partiellement, les règlements sages et modérés de la législation en cette matière. Il y aurait toutefois sur ce dernier point des mesures vraiment efficaces à réaliser, comme on le verra par la suite.

Mais comment espérer, en présence d'un semblable état de choses, que les propriétaires intelligents consentiraient facilement à se mettre en frais, à faire des sacrifices considérables pour nettoyer leurs bois et y ouvrir des chemins? Sur une chance de succès définitif, ils en auraient quatre-vingt-dix-neuf de voir l'incendie ruiner, avant que les travaux ne soient complets, mais quand déjà la plus forte dépense de peines et d'argent serait faite, le fruit de leurs labeurs et de leurs sacrifices. Il est vrai que les chances d'incendie sont plus grandes encore en ne faisant rien; du moins des sommes importantes n'auront-elles pas été dépensées en pure perte.

Pour opérer avec fruit et succès, il faudrait un accord complet, sur l'ensemble et sur les détails, de *tous* les propriétaires forestiers de la région. Émettre une telle proposition, c'est en constater — en France du moins — l'impossibilité pratique.

Cependant, il faut à tout prix arriver à faire disparaître cette menace permanente d'incendie et de ruine, cette épée de Damoclès que la main capricieuse, insouciante et cupide du dernier des habitants tient sans cesse suspendue à l'aile du mistral qui règne sur la région.

V

Quand l'homme est aux prises avec des fléaux que le soin de sa propre conservation, son bien-être ou son intérêt l'obligent de combattre, il ne peut recourir qu'à trois modes de défense :

S'attaquer à la cause même du fléau de manière à la restreindre d'abord, et finir, s'il est possible, par la supprimer ;

Combattre les effets immédiats pour les arrêter aussitôt, ou au moins circonscrire leur champ d'action ;

Enfin s'en prendre aux conditions sans l'existence desquelles les causes du fléau ne pourraient produire leurs résultats.

Le premier de ces modes de défense n'est que partiellement et incomplétement applicable aux incendies forestiers des Maures : il a contre lui la puissance d'une routine huit ou dix fois séculaire.

Le second, que l'on doit chercher à perfectionner le plus possible, est insuffisant puisqu'il ne pare qu'au danger du moment et ne sauvegarde point l'avenir.

Le troisième est le seul qui soit, au cas particulier, complétement et absolument efficace : mais il ne peut être, dans tous les cas, appliqué qu'avec lenteur, et jusqu'à ce qu'on arrive à son entière réalisation, d'immenses désastres peuvent avoir lieu.

Une intelligente et habile combinaison de ces trois modes d'action dans la mesure de ce qui est possible et pratique en chacun d'eux permettrait cependant de résoudre le problème, et, du même coup, d'opérer avec le temps la révolution la plus heureuse dans les conditions économiques et même agricoles du pays.

Jetons un rapide coup d'œil sur les circonstances qui ont amené la constatation d'une telle possibilité.

Il y a 30 ou 40 ans à peine, le chêne-liége, on l'a vu plus haut, n'avait d'autre destination que celle de fournir de la charbonnette[1] ou du bois de chauffage. Un jour, des commerçants espagnols en quête de liége dont ils avaient besoin, arrivèrent dans les Maures et se mirent à affermer, à des prix inouïs dans le pays, les arbres à liége moyennant des baux de neuf à dix ans[2].

A partir de ce moment les chênes-liéges sont respectés ; on les réserve avec soin dans les taillades. Bien plus, comme on s'est aperçu qu'il suffit presque toujours de faire disparaître la végétation infé-

[1] Bois façonné pour être converti en charbon.
[2] Charles de Ribbe, *loc. cit.*, p. 10.

rieure qui obstrue le terrain pour voir surgir en grand nombre de jeunes chênes-liéges, plusieurs propriétaires se sont mis à *débroussailler* leurs bois au moins sur les points situés à proximité des chemins et où, par conséquent, les produits du sol paraissaient pouvoir trouver un écoulement assuré et profitable.

On n'a pas tardé à s'apercevoir que le *débroussaillement* n'avait pas seulement de bons résultats dans l'ordre cultural et économique, et qu'il était, en cas de sinistre, le meilleur préservatif.

Lorsqu'une forêt est en feu et que l'incendie possède une intensité qui ne permet pas de l'étouffer sur le sol il n'y a, par tous pays, qu'une seule chose à pratiquer : faire la part du feu. Dans les Maures l'incendie marche trop vite, le plus souvent, pour que cette part du feu puisse être circonscrite par des abattis d'arbres et d'arbrisseaux, par des tranchées ou des travaux consistant à retourner la terre avec la pioche : on a recours alors au *contre-feu*, qui consiste à allumer à distance un deuxième incendie que l'on surveille et que l'on dirige de manière à ce qu'il marche à la rencontre du premier pour que celui-ci s'éteigne faute d'aliment[1]. Ce dangereux moyen ne réussit pas toujours : quelquefois on ne maîtrise pas le contre-feu comme on le voudrait, ou bien les pommes de pin enflammées et transportées au loin par le mistral vont rallumer l'incendie sur des points plus éloignés, rendant ainsi le contre-feu inutile et exposant les sauveteurs à être cernés par les flammes ; enfin il faut, pour l'établir, une base d'opération sur laquelle on puisse s'appuyer : on ne saurait l'allumer au milieu des broussailles sans aucune interruption de leurs enchevêtrements ; on n'aurait ainsi aucun moyen de le conduire, il se dirigerait dans tous les sens, et formerait, au lieu d'un contre-feu, un nouveau foyer d'incendie.

Mais si, non loin du lieu où le feu exerce ses ravages, il existe un bois débroussaillé on y trouvera une base d'opération excellente ; les flammes produites par les morts-bois des massifs voisins en seront aisément détournées et les pommes de pin en feu qui éclateront au sein de ses massifs de grands arbres soigneusement expurgés de leur sous-bois, n'y apporteront pas l'incendie.

A défaut de parcelles débroussaillées, une route, un chemin, un simple sentier le long de la ligne de faîte d'une montagne, rendront

[1] On utilise en général pour cela la disposition du terrain. Par exemple, si le feu s'avance sur le versant d'un coteau, on allume le contre-feu au bas du versant, à un endroit abrité ; la flamme tendant naturellement à monter, le second incendie marchera contre le premier. Il est évident que les deux feux s'éteindront au moment où ils se rencontrent, car ayant tout dévoré sur leur passage, ils se seront enlevé mutuellement les aliments qui leur seraient nécessaires pour continuer leur marche. (D. Jaubert, *loc. cit.*)

les plus grands services et permettront d'asseoir efficacement le contre-feu.

Le désastreux incendie de 1864 a mis en relief l'avantage de ces conditions pour combattre le fléau. Partout où elles se sont rencontrées on a pu lutter avec succès, et si l'incendie a parcouru une étendue de terrain aussi immense (11,200 hectares), c'est que sur un trop grand nombre de points elles faisaient encore absolument défaut. En 1867, c'est grâce à un étroit sentier, dit *chemin des crêtes*, ayant à peine 50 centimètres de largeur et nettoyé sur-le-champ, que M. Davin, maire de Pignans, nous apprend M. de Ribbe, — a pu sauver, à la tête de ses administrés, la forêt domaniale de Notre-Dame-des-Anges que l'incendie allait atteindre.

Débroussailler le sol forestier, c'est-à-dire le nettoyer de toute cette végétation parasite de genêts et d'ajoncs épineux, de lentisques, de térébinthes, d'alaternes, de bruyères, etc., etc., qui forment, sous bois, un assemblage de matières combustibles comparables à des amas de paille sèche dans une poudrière ; ouvrir, dans toutes les directions, un réseau complet de routes et de chemins permettant à tout propriétaire d'écouler facilement les produits de ses bois et favorisant, en cas de nouveau sinistre, la prompte organisation du sauvetage ; telles seraient donc — il faut toujours en revenir là — les deux séries d'opération qui amèneraient nécessairement la diminution graduelle, puis la cessation des incendies dans la région des Maures et de l'Esterel et qui, en même temps, donneraient aux forêts qui la couvrent une valeur inconnue jusqu'ici.

VI

Comment réaliser ces opérations colossales : un réseau complet de bonnes voies de communication à travers ces forêts sauvages, ces mâquis, ces gorges, ces croupes et ces coteaux abrupts ; plus encore le débroussaillement complet de 111,000 hectares de bois dont plus des deux tiers appartiennent à une multitude de particuliers?

En supposant la question résolue en principe, comment prévenir et atténuer les incendies possibles pendant la durée, nécessairement longue, qui s'écoulerait avant le complet achèvement de pareils travaux?

Ces importantes questions furent mises à l'étude par la Société forestière des Maures au mois de mars 1866, sous l'inspiration de la lumineuse brochure dont M. de Ribbe venait de publier la première édition.

On crut d'abord qu'on arriverait à des résultats satisfaisants par l'organisation d'un syndicat de propriétaires forestiers entre eux. Diverses causes qu'il serait trop long d'énumérer ici empêchèrent cette pensée d'être directement féconde. Le mouvement d'initiative individuelle dont la Société des Maures est l'expression n'a pas laissé cependant de produire des résultats.

La question, sérieusement étudiée, a pu être, au moins théoriquement, résolue. S'il est ressorti de ces études que, en des circonstances et des conditions aussi complexes, l'initiative privée est impuissante, à elle seule, à appliquer le remède reconnu efficace, c'est déjà une chose considérable que d'avoir indiqué sûrement la marche à suivre pour arrêter le fléau.

Des lois et des règlements existent pour empêcher de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur ou au voisinage des forêts, ou au moins pour obliger à ne le faire qu'aux époques et dans la forme reconnues les moins dangereuses. Que la législation sur ce point, suffisante pour le reste de la France, soit incomplète, et demande l'addition de dispositions spéciales en ce qui concerne les forêts des Maures et de l'Esterel, cela n'est pas douteux. Mais tels qu'ils sont, règlements et législation actuels, *s'ils étaient observés*, empêcheraient déjà bien des désastres. Très-probablement, la série d'incendies qui, du 6 au 20 juillet 1867, a dévoré 3,000 hectares, n'aurait pas eu lieu, ou n'eût produit que des ravages infiniment moindres, si l'on eût respecté l'arrêté du préfet du Var, en date du 13 octobre 1864, en vertu duquel « il ne peut être procédé à aucun écobuage en juin, juillet, août et septembre, à une distance moindre de 200 mètres de tous bois, etc. [1] »

Il faut donc tout d'abord aviser à assurer l'exacte observation de la loi. Le seul moyen d'y parvenir consisterait à créer un service de *brigades ambulantes*, c'est-à-dire d'escouades de gardes assermentés organisées pour se porter avec célérité sur les points les plus éloi-

[1] L'article 148 du code forestier défend, sous peine d'une amende de 20 à 100 francs, de porter ou d'allumer du feu dans l'intérieur et à la distance de 200 mètres des bois et forêts. — L'article 458 du code pénal punit de 50 à 500 francs l'incendie causé « par des feux allumés à moins de 100 mètres des... forêts, bruyères, bois... »

L'application rigoureuse de l'article 148 du code forestier eût abouti, dans beaucoup de pays, à la suppression absolue des écobuages ; elle eût même empêché tout propriétaire d'allumer des fourneaux à charbon dans ses propres bois, à moins de 200 mètres des bois voisins. Sa législation n'a jamais reçu cette interprétation draconienne et même plusieurs décisions ministérielles, entre autres celles des 22 mars et 21 juillet 1834, 14 juillet 1841, ont stipulé des conditions moyennant lesquelles les terrains situés à moins de 200 mètres des forêts peuvent être livrés à l'écobuage.

gnés, et pouvant ainsi, à tout instant, surprendre les délinquants, sans qu'aucune des précautions habituelles contre le garde de la localité, dont tous les mouvements sont épiés et connus, puisse préserver le contrevenant de la constatation du flagrant délit.

Grâce à une insistante persévérance, on a obtenu de l'administration forestière, qui avait d'abord soulevé quelques difficultés, l'organisation de ces *brigades ambulantes*, pendant la saison sèche, dans plusieurs bois soumis au régime forestier, et appartenant par conséquent à l'État ou aux communes. Cet essai, commencé en 1868, a pleinement justifié les espérances que la Société forestière des Maures en avait conçues : la seule présence de ces gardes *non locaux* circulant dans toutes les directions, sans acception de *triages*[1], a contenu les allumeurs de feux et les braconniers.

Il ne suffit pas, malheureusement, que les brigades ambulantes circulent et instrumentent dans les bois soumis au régime forestier : il faudrait aussi que leur action s'étendît aux 82,000 hectares de bois de particuliers.

Là est la difficulté, car aucune disposition de la législation forestière en vigueur ne confère aux gardes commissionnés par l'administration le droit de constater les délits en dehors du rayon des bois soumis au régime forestier. Il faudrait donc, pour leur attribuer ce droit, une disposition législative spéciale.

Après avoir indiqué le meilleur, ou plutôt le seul moyen d'assurer l'exécution des prescriptions réglementaires et légales contre les causes d'incendies, il faut songer au procédé le plus efficace pour combattre le feu quand il s'est déclaré.

Le débroussaillement général et l'ouverture de routes et de chemins sont des travaux de longue haleine, et il faut auparavant, surtout quand l'incendie éclate, courir au plus pressé. Les populations refusent rarement leur concours et un concours dévoué, surtout quand elles se sentent intéressées à la conservation des forêts; mais pour utiliser ces éléments de zèle et de dévouement, pour en tirer le meilleur parti possible et ne pas gaspiller la bonne volonté, il faudrait une organisation qui manque toujours. Des masses confuses arrivant sur le lieu du désastre, sans chefs autorisés souvent, sans règle et sans discipline, peuvent difficilement rendre les services que chacun des individus qui la composent serait désireux d'offrir. Enfin, quand le sauvetage vient à s'organiser et à fonctionner utile-

[1] *Triage* ou *garderie*, circonscription dont la surveillance est confiée à un garde forestier résidant.

ment, ceux qui s'y dévouent ne sont pas toujours secourus à temps par les fournitures de vivres indispensables quand la manœuvre doit se prolonger.

La Société des Maures proposerait d'établir, sur le modèle des corps de pompiers des villes, un service volontaire d'hommes d'élite exercés à appliquer et à diriger le contre-feu, et toujours prêts à se porter sur les lieux où un incendie aurait éclaté. Ce serait le corps des *sapeurs forestiers*. Une médaille d'honneur, un salaire proportionné au service effectif en cas d'incendie, l'exemption permanente de la prestation des chemins vicinaux, seraient les avantages d'honneur et de profit attachés à cette corporation d'élite.

Le service de sauvetage réglé et rendu méthodique par l'organisation des compagnies de sapeurs forestiers, ceux-ci ne seraient pas en mesure de travailler efficacement à l'extinction des incendies, si les bases d'opération leur manquaient. Ces bases d'opération, on l'a vu plus haut, ce sont des lacunes, des interruptions quelconques dans le massif enchevêtré du sous-bois. Un bon réseau de routes et de chemins satisferait, sans aucun doute, à cette nécessité; mais il n'existe pas encore, et, quoi qu'il arrive, il faudra toujours un temps assez long pour l'établir.

Partout où le voisinage de groupes populeux ou de voies de communications a amené les propriétaires intelligents à opérer le débroussaillement de leurs bois, ces bois, à l'abri de l'incendie, sont en même temps un élément de préservation pour les forêts voisines, et le contre-feu peut toujours s'appuyer sur eux. Mais ces bois débroussaillés forment généralement d'assez grandes masses réparties sur un nombre de points relativement restreint; à une certaine distance, ils ne sont plus d'aucun secours. Il faudrait donc répartir judicieusement les parcelles débroussaillées dans toute la superficie boisée de la région, et, pour cela faire, établir, en attendant le réseau de routes et de chemins, un réseau de *tranchées ae débroussaillement*, larges tranchées sur les lignes de faîte et dans le fond des vallées, pouvant atteindre jusqu'à 100 mètres; tranchées plus étroites pouvant se réduire à quelques mètres dans les directions transversales, pour faire communiquer entre elles celles des crêtes et des fonds, et permettre aux sapeurs ou sauveteurs de se transporter rapidement sur tous les points attaqués.

Dans les parties où dominent les essences précieuses, comme le chêne-liége et le châtaignier, il faudrait débroussailler en arrachant soigneusement les bruyères et autres morts-bois, avec leurs souches, tout en respectant scrupuleusement ou recepant, si besoin est, tous les rejets de bonnes semences. Les frais de ce travail oscillent de cinquante à cent cinquante francs par hectare. On enlèverait en même

temps les pins qui, toujours plus ou moins dangereux, n'ont pas de raison d'être là où des essences plus précieuses sont prépondérantes. Sur les points où les pins forment la très-majeure partie du peuplement forestier, le débroussaillement se ferait, au moins pour les tranchées larges, par le *petit feu d'hiver*, opération qu'il faut bien se garder de confondre avec les taillades et les issarts décrits précédemment. Le petit feu d'hiver consiste à brûler sur pied le sous-bois (à moins qu'il ne soit pas trop touffu et d'une élévation de plusieurs mètres : en ce cas, on le coupe préalablement) ; il faut pour cela que le peuplement forestier ait au moins vingt à trente ans d'âge, et que l'enceinte où l'on allume le feu de place en place soit auparavant délimitée par une tranchée soigneusement nettoyée et ratissée qui la circonscrive en entier. Des ouvriers armés de serpes ou de branchages veillent constamment, ici pour empêcher le feu de dépasser l'enceinte, là pour préserver les tiges de grands arbres cernés de trop près par les morts-bois enflammés.

Pratiqué seulement en hiver, et par des hommes expérimentés, le petit feu n'est pas une cause d'incendie. Dans les massifs de pins où l'on n'a pas à craindre de détruire avec les broussailles des rejets de châtaigniers ou de chênes-lièges, on peut opérer le débroussaillement avec une grande rapidité, et sans préjudice pour le sol, puisque les cendres restent sur place et lui restituent les éléments fournis à la végétation inférieure. Il est vrai qu'au bout de peu d'années cette végétation renaît ; mais le débroussaillement ainsi pratiqué ne revient qu'à 1 franc ou 1 franc 50 centimes à l'hectare, et ce prix peut descendre jusqu'à 50 centimes et 25 centimes. L'entretien des parties débroussaillées n'est donc pas onéreux. Au surplus, quand le petit feu a passé plusieurs fois de suite sur la même place, il finit par ne rencontrer plus aucun obstacle, et s'opère alors avec la plus extrême facilité.

En attendant que le débroussaillement total des 112,000 hectares boisés de la région, soit par extraction des souches des morts-bois et broussailles, soit par le petit feu d'hiver, puisse être réalisé, il y aurait urgence de le faire partiellement, par tranchées qui isoleraient les uns des autres les massifs embroussaillés, permettraient d'établir utilement le contre-feu sur chaque point qui serait attaqué, et rendraient la surveillance des brigades ambulantes et des gardes résidants beaucoup plus fructueuse et plus facile, en leur donnant la possibilité de circuler partout sans obstacle.

Ici encore se dresse, dans l'application, une grande difficulté.

Un aussi vaste système de tranchées de débroussaillement exigerait un travail d'ensemble exécuté sous une impulsion unique ; en un mot — et à défaut d'un concert général de *tous* les propriétaires or-

ganisés en un vaste syndicat, ce qui n'est pas actuellement possible — il faudrait qu'une telle opération fût dirigée par l'administration forestière elle-même. Or cette administration n'a d'action directe que sur les bois de l'État; elle a une action indirecte, pouvant suffire, à la rigueur, sur les bois des communes. Elle peut donc agir sur 29,350 hectares de terrains boisés, ce qui est déjà beaucoup; elle reste sans action sur 82,000 hectares appartenant à des particuliers. Ou bien, si l'on veut tenir compte des parties dès à présent préservées de l'incendie par les débroussaillements complets pratiqués jusqu'ici, le champ d'opération que l'administration a devant elle dans les bois de l'État et des communes serait de 24,600 hectares[1], tandis que 47,600 hectares de bois de particuliers, les plus exposés, en ce que jusqu'ici la surveillance y est moins active et moins efficace que dans les bois soumis au régime forestier, semblent fatalement destinés à rester en dehors de ce système de mesures préservatrices.

L'idée d'un syndicat est toujours celle qui se présente naturellement à l'esprit. Impossible à réaliser d'une manière générale et complète, cette idée ne pourrait-elle recevoir une exécution partielle dans la réunion de propriétaires principaux, et les plus intelligents s'associant pour prendre en commun les mesures que l'étude de la question a fait reconnaître comme nécessaires ? Leur exemple et les bons résultats qu'ils obtiendraient leur procureraient peu à peu des adhésions, et l'on arriverait — plus lentement, mais on arriverait — à l'établissement de ce réseau de tranchées préparatoire au débroussaillement complet qui suivra de lui-même la construction d'un bon système de routes et de chemins.

Dès à présent, il faudrait que le législateur intervînt pour combler les lacunes de la loi en ce qui concerne la propriété forestière dans les Maures. D'une manière générale l'article 646 du code civil donne à tout

[1] D'après le rapport sur l'enquête faite en décembre 1868 par M. le directeur général des forêts, les étendues de bois dès à présent à l'abri du feu ou exposées à ce fléau se répartiraient de la manière suivante :

PROPRIÉTAIRES.	BOIS A L'ABRI DU FEU.	BOIS EXPOSÉS AU FEU.	TOTAUX.
L'État.	870 hect.	7,080 hect.	7,950 hect.
Les communes.	3,880	17,520	21,400
Les particuliers.	34,400	47,580	81,980
Totaux.	39,050 hect.	72,180 hect.	111,330 hect.

propriétaire le droit d'obliger son voisin au bornage, à frais commun, de leurs propriétés contiguës. Pourquoi une disposition nouvelle et spéciale de la loi ne donnerait-elle pas au propriétaire forestier le droit d'obliger son voisin à ouvrir une tranchée délimitative de débroussaillement dont la moitié serait établie sur chacune des propriétés contiguës? Une telle servitude ne se justifierait pas moins bien que celle qu'a consacrée l'article 646 du code Napoléon : on aurait, en outre, à invoquer en sa faveur « les raisons les plus plausibles et les plus décisives d'intérêt public, dit M. de Ribbe, en ce qui concerne la délimitation et l'isolement des propriétés boisées dans une région où les incendies sont en permanence[1]. »

En même temps il faudrait apporter à l'article 148 du code forestier une disposition complémentaire. D'après cet article, il est interdit de porter ou d'allumer du feu dans l'intérieur et à la distance de 200 mètres des bois et forêts; mais le propriétaire est libre de ne pas se prévaloir de cette disposition et il peut autoriser un tiers à allumer du feu dans les limites mêmes de ce rayon prohibé. De plus, si ce propriétaire est un simple particulier, on se passe le plus souvent de sa permission et la loi est un peu, en ce point comme en beaucoup d'autres, lettre morte à son égard. Enfin chaque propriétaire peut légalement faire du feu dans son bois à lui, pourvu qu'il place ce feu à une distance de 200 mètres des bois voisins. Bonne en règle générale et pour le surplus de la France, les dispositions de la loi sont absolument insuffisantes dans les massifs forestiers des Maures. Il est indispensable que le législateur interdise d'une manière absolue de porter ou d'allumer du feu sur aucun point et sous aucun prétexte dans l'intérieur et sur la lisière des bois de cette région pendant toute la durée de la saison sèche. Le motif non-seulement d'intérêt général mais surtout de sécurité publique qui commande une telle mesure, est supérieur à toute considération de droit privé en pareille circonstance[2].

VII

Toutes ces difficultés n'en seraient pas si les mœurs et les pratiques du *self-government*, qui semblent du reste en voie de germer dans notre esprit politique, étaient passées dans notre sang et dans

[1] La loi présentée au Corps législatif, et acceptée par lui depuis que ces lignes ont été écrites, contient précisément (art. 8) une disposition en ce sens dont il sera rendu compte vers la fin de cet article.

[2] La même loi donne, par son article 2, pleine satisfaction à ce vœu.

nos habitudes civiles et privées comme elles le sont de l'autre côté de la Manche ou de l'Atlantique.

Supposons un instant la petite chaîne des montagnes boisées des Maures et de l'Esterel transportée tout à coup, par la magie de quelque fée, dans un comté de l'Angleterre ou dans un district quelconque des États de l'Union américaine. Une année ne sera pas écoulée qu'une vaste société se sera fondée pour procéder aussitôt et pratiquement aux moyens de préserver sans retard la contrée des incendies; les tranchées de débroussaillement se feront comme par enchantement; le réseau de routes suivra de près; tout le monde sera sapeur ou *constable* forestier, et le débroussaillement général sera déjà à moitié fait quand les tranchées seront achevées. Le tout sans que ni petit ni grand propriétaire ait eu seulement la pensée de s'adresser au gouvernement et de le prier d'intervenir.

Arriverons-nous jamais en France à ce degré de valeur individuelle et à cette forme de perfectionnement social? Gardons-nous d'en désespérer. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous en sommes encore, quant à présent, à une distance presque incommensurable. Or il ne faut demander à chacun que ce dont il est capable. On ne saurait exiger d'un enfant le travail d'un homme fait. Notre pays — il serait d'un amour-propre national bien puéril de ne pas le reconnaître — est encore, sous le rapport des habitudes d'initiative privée et de *self-government*, un petit enfant. Il faut déjà lui savoir gré et beaucoup de gré de se préoccuper par lui-même d'une question générale, d'en rassembler les éléments, de les étudier, d'en trouver la solution, et cela fait — reconnaissant que les moyens d'action manquent à l'activité privée — de n'appeler qu'à la fin le gouvernement à son aide. C'est là, incontestablement, un progrès : on est si habitué, en France, à considérer le gouvernement comme une sorte de providence préventive chargée de veiller pour nous, et sans nous, à nos moindres intérêts et à nos moindres besoins!

La Société forestière du Var fait ce premier pas. C'est seulement après avoir accompli tout ce que l'état actuel de nos mœurs peut permettre à l'action privée, à l'initiative locale, qu'elle a fait appel à l'administration. Pour répondre à cet appel, M. le conseiller d'État Faré, directeur général des forêts, sur une décision ministérielle du 5 novembre 1868, s'est transporté personnellement sur les lieux pour voir et juger par lui-même, et se rendre compte, par une enquête minutieuse, de l'ensemble et des détails de cettre grave question.

M. Charles de Ribbe, l'instigateur de l'agitation pacifique et féconde à laquelle était due une telle visite, s'est fait le *cicerone* de M. le directeur général et n'a pas peu contribué à porter la lumière dans

son esprit. Chacun du reste y a aidé. Quatre-vingt-quatorze déposants de toutes conditions ont apporté à l'enquête, verbalement ou par écrit, le tribut de leur expérience locale et de leurs connaissances. Non content d'entendre, M. Faré a voulu voir ; il a consacré plusieurs journées à parcourir les montagnes des Maures : il a plus particulièrement examiné des forêts de chênes-liéges soumises au *démasclage*[1] et déjà affranchies des menaces de l'incendie par l'enlèvement soigneux et complet de toute végétation parasite sur le sol ; des massifs de pins nettoyés par le petit feu d'hiver ; puis, comme élément de comparaison, les parties, hélas ! bien plus nombreuses et bien plus vastes, où nul débroussaillement n'a encore débarrassé la forêt du dangereux sous-bois qu'elle recèle.

Cette laborieuse enquête a été publiée par les soins du ministre des finances en une forte brochure in-quarto. Elle débute par un rapport au ministre, dans lequel M. Faré résume et présente avec clarté et méthode l'ensemble des constatations et des considérations qui en découlent.

Sans rien préciser encore, M. le directeur général des forêts conclut à la prochaine présentation d'un projet de loi destiné à donner satisfaction au vœu des populations et à l'intérêt général dans la région des Maures et de l'Esterel. Les bases de ce projet de loi seraient, sauf le mode d'exécution ou d'application :

1° L'établissement d'un réseau spécial de routes destinées à procurer la sécurité d'abord, la mise en valeur ensuite, de la « région du feu ; »

2° L'extension des précautions prises par le code forestier pour la surveillance des bois et contre la propagation des incendies ;

3° La création de la servitude de débroussaillement entre propriétaires riverains dans la région du feu.

Cet important document a paru dans le courant de mai 1869.

Peu de temps après, la Société forestière des Maures publiait, sous la forme modeste d'une petite brochure in-12, une *Réponse à l'enquête* qui complète celle-ci, et qui, rédigée sur les lieux par des hommes du pays, et les premiers intéressés, a pu approfondir certains points, jeter un jour nouveau sur d'autres, former enfin un appendice indispensable au document officiel.

Plus récemment, la même Société vient de faire paraître une nouvelle édition, entièrement refondue par son auteur, de l'écrit publié en 1866 par M. de Ribbe, et qui avait été le cri d'alarme, l'appel chaleureux à la suite duquel est née cette société.

[1] On appelle *démasclage* l'opération par laquelle on enlève de l'arbre la partie subéreuse de l'écorce qui constitue le liége.

Ce travail se distingue par les recherches historiques, les considérations sylvicoles et économiques si familières à l'écrivain. Il développe à ces trois points de vue les faits, leurs causes lointaines et rapprochées, leurs conséquences, et trace la voie des améliorations nombreuses à apporter, au fur et à mesure que la sécurité s'établira, aux peuplements forestiers, à l'état plus ou moins dégradé des sols, à la condition économique et sociale des populations locales.

Ces trois publications auront été d'un grand secours pour l'élaboration et la discussion du projet de loi actuellement à l'étude ; l'administration forestière y puisera elle-même les meilleures lumières pour la part importante qui lui revient dans l'œuvre à accomplir. Son rôle en cette affaire aura deux objets et deux modes d'action bien distincts. Toute-puissante, à l'aide de crédits suffisants, dans les bois de l'État ; assez prépondérante dans les forêts communales pour y obtenir ce qu'elle jugerait nécessaire, elle peut, dans ces bois qui comprennent le tiers de la totalité de ceux de la région, prêcher d'exemple, en appliquant immédiatement à ce tiers tous les procédés reconnus salutaires et efficaces. Elle peut, non-seulement y multiplier les routes forestières, y ouvrir dès l'abord les réseaux de tranchées de débroussaillement, tout en procédant plus lentement au débroussaillement général ; elle peut aussi multiplier ces lignes de division de séries et de coupes, ces tranchées d'aménagement, etc., connues, en terme du métier, sous le nom de *lignes sommières*, de *laies* et de *layons*, et augmenter par là la facilité des moyens de préservation et de secours ; elle peut enfin s'appliquer, partout où les circonstances le permettent, à amener des substitutions d'essences : ici remplacer le pin par du châtaignier, là associer ce dernier au chêne-liége, ailleurs introduire de nouvelles espèces, et notamment cet arbre récemment importé de l'Australie, déjà célèbre par l'originalité de ses formes, la rapidité inouïe de sa croissance, ses belles dimensions et sa grande rusticité dans les climats que n'atteint pas la gelée : on a sans doute nommé l'*Eucalypte globuleux*, le gommier bleu du continent australien et de la Tasmanie. Les tentatives de naturalisation qu'on a faites de cette essence exotique aux environs d'Hyères donnent jusqu'à présent les meilleures espérances. L'administration peut encore substituer sous les grands arbres — et principalement sous les chênes-liéges, que la nécessité du démasclage oblige à tenir en massifs peu serrés — un parterre gazonné et couvert de plantes fourragères, au sous-bois incendiaire enlevé par le débroussaillement. Ces pâturages, sans danger au pied d grands arbres que leurs dimensions rendent inaccessibles à la dent des bestiaux, consolideraient la superficie du sol sur les pentes et la tiendraient à l'abri d'une nouvelle invasion des morts-bois ; ils remplaceraient avantageuse

ment la culture, dangereuse et de peu de profit, des issarts, et amèneraient petit à petit la formation de prés-bois analogues à ceux que l'on rencontre dans les montagnes de la chaîne du Jura, ces contrées si florissantes par suite d'un heureux équilibre entre l'économie forestière et l'économie pastorale.

L'administration, par cette série pratique des plus profitables exemples, peut contribuer pour une large part à la régénération de la région des Maures et de l'Esterel.

VIII

La loi que l'enquête faite par M. le directeur général des forêts avait pour but de préparer a été votée, on l'a vu au début de cet article, par le Corps législatif, à sa séance du 9 avril 1870. L'économie de cette loi, valable pour vingt ans à dater de sa promulgation, se résume en quatre points principaux :

1° Interdiction de l'emploi du feu *aux propriétaires* de la région, comme aux tiers, dans l'intérieur et à 200 mètres de tous bois ou landes peuplées de *morts-bois*, pendant les mois qui seront déterminés par arrêté du préfet, d'après l'avis du conseil général et le conservateur des forêts entendu. (En dehors des mois d'interdiction, le *petit feu* est spécialement autorisé dans les bois qu'une tranchée de débroussaillement sépare de la propriété voisine.)

2° Pouvoir aux gardes forestiers de l'État et des communes de rechercher et de constater dans les bois des particuliers les délits prévus par la présente loi.

3° Droit, pour tout propriétaire de forêt, bois ou lande peuplée de morts-bois, de contraindre le riverain propriétaire d'un terrain de même nature à ouvrir et entretenir sa part d'une tranchée mitoyenne de débroussaillement comprenant l'extraction des pins, et dont la largeur peut varier de 20 à 50 mètres.

4° Enfin, subvention d'une somme maxima de six cent mille fr. à prendre sur les crédits ouverts au budget extraordinaire du ministère des finances, pour contribuer à la moitié de la dépense que nécessitera l'établissement d'un réseau de « routes de protection » à établir dans la région [1].

[1] Le surplus de la dépense devra être supporté pour 450,000 fr. par le département, pour 150,000 fr. par les communes, et le réseau devra être exécuté dans un espace de six ans. (*Exposé des motifs* du projet de loi et *Rapport de la commission.*)

Si l'on veut bien se reporter aux considérations qui précèdent, on reconnaîtra sans peine que ces nouvelles dispositions législatives donnent une complète satisfaction aux besoins de préservation que réclame la situation particulière de la région des Maures et de l'Esterel. Sans doute, les procédés et les mesures de détail n'y figurent pas ; il faut en remercier les rédacteurs du projet : par là, le champ reste libre à l'initiative locale et à l'activité privée. Impuissantes jusqu'ici, faute d'un appui suffisant près de la loi, elles vont être armées et mises en état de se mouvoir et de se développer efficacement. L'administration forestière d'ailleurs ne faillira pas, on peut en être assuré, à la part qui lui incombe dans cette mission de préservation et de régénération. Composé d'hommes spéciaux chez qui le dévouement, un dévouement désintéressé, serait une nécessité de situation, quand bien même il ne serait pas un devoir, son personnel est habitué à s'élever toujours au niveau des circonstances, et depuis la mise à exécution des lois de 1860 et de 1864 sur la consolidation des pentes des montagnes au moyen du reboisement et du gazonnement, le corps forestier a prouvé qu'il n'est aucune difficulté qu'il ne soit capable de surmonter. Il a fait revenir des populations partout hostiles à des sentiments d'équité toujours, souvent de bienveillance et parfois de sympathie. Quant aux obstacles matériels, c'est merveille de voir l'entrain avec lequel les agents de ce corps se sont mis à l'œuvre : ils s'attaquent aux érosions les plus dangereuses ; ils consolident des précipices où les ouvriers doivent, pour pouvoir mettre un pied devant l'autre, tailler des sentiers dans les parois même de la roche. Ce sont des abîmes qu'ils entreprennent de combler, et ils y arrivent.

Ils régénéreront avec la même ardeur et le même succès les montagnes des Maures et de l'Esterel dans la mesure où ils auront à intervenir ; ils les garantiront des atteintes du feu comme ils mettent à l'épreuve des avalanches et des torrents les flancs dénudés des Alpes et des Cévennes.

Sous cette impulsion habile et dévouée il n'est pas douteux que les propriétaires grands et petits, éclairés et illettrés, des forêts de la « région du feu, » ne mettent d'une manière sérieuse et suivie la main à l'œuvre, et qu'ils ne rendent bientôt inutile l'action de l'administration elle-même. Alors une révolution, fructueuse et bienfaisante celle-là, sera accomplie : les mâquis fourrés et impénétrables, les terrains dénudés jusqu'aux plaques imbriquées du schiste pur, seront devenus de verdoyants prés-bois où paîtront sans danger, abrités contre l'ardeur du soleil, de joyeux troupeaux ; des futaies de chênes et de châtaigniers, alternant avec les massifs de pins, couvri-

ront un sol uni et net de toute végétation parasite, que sillonneront dans tous les sens les charrois de nombreux exploitants gagnant des routes toujours voisines; des usines, des ateliers de fabrication s'organiseront pour faire valoir toutes les richesses du sol; les populations suivront et s'accroîtront; partout, à la place du désert, de l'aridité, de l'incendie, l'activité, la sécurité, la vie.

La « région du feu » sera devenue la région de la prospérité basée sur l'intelligence et le travail.

Pour qu'une telle transformation, en dépit de toutes les difficultés et de tous les obstacles, se réalise, il faudrait trois choses :

Une bonne loi; — elle va être promulguée;

Le zèle et le dévouement du corps forestier; — la preuve en est faite;

L'esprit et les actes de l'initiative et de l'activité privées secondant et complétant ceux de l'administration publique; — un récent passé et le présent sont, sous ce rapport, la garantie de l'avenir.

Charles de Kirwan.

LE PARTI DE LA LIBERTÉ

Nous consentons, si les réactionnaires y tiennent, à être appelés les vaincus du 8 mai : il faut qu'on sache que ce titre, venant de ce côté, ne nous causera pas plus de déplaisir qu'il ne nous fait de déshonneur. Mais peut-être y a-t-il — et le gouvernement lui-même semble l'avoir compris — quelque chose de mieux à faire que de s'injurier sur le plébiscite; c'est de l'oublier. Du plébiscite, nous n'étions pas les partisans la veille ; le lendemain, nous n'en sommes pas devenus les convertis. Si, d'une part, il nous a paru puéril, odieux même, de poser comme on l'a fait, sacrifiant ainsi la vérité au succès, la question entre la république sociale et l'empire, de l'autre, notre aversion pour le régime plébiscitaire, si grande qu'elle fût, n'a point été jusqu'à nous empêcher d'approuver les réformes libérales introduites dans la constitution, et de comprendre qu'on ait pu se comporter hier de façons différentes devant le scrutin sans qu'il faille pour cela se disputer aujourd'hui entre libéraux. Ce qui nous a fait maudire la bourrasque du 8 mai, c'est qu'au moment où le gouvernement et la liberté semblaient se réconcilier au grand profit de l'un et de l'autre, cette journée néfaste est venue jeter le désarroi dans les rangs de ceux qui, au lendemain du 2 janvier, s'étaient franchement tendu la main. Tout ce que nous pouvons dire de plus favorable sur cette aventure, c'est que, si le pouvoir se conduit bien, nous essayerons d'en perdre le souvenir. Quant à jamais nous déclarer les admirateurs de la chose, il ne faut pas que l'on y compte : nous n'allons pas même jusqu'à nous croire éternellement rivés à elle, comme on prétend que nous le sommes, et c'est même là ce qui modère notre sévérité, ce qui désarme en partie nos critiques, ce qui laisse chez nous une place à l'indulgence en laissant une porte ouverte à l'espoir. S'il nous arrivait de penser que, parce que la peur de la révolution a un jour dévoyé les esprits, la France ne

pourra plus jamais sortir de l'ornière plébiscitaire où on l'a jetée par étourderie ou par calcul, le découragement nous prendrait ; nous désespérerions de l'avenir, et, sans nous laisser indifférents, le gouvernement de notre pays nous trouverait désormais inactifs.

A quoi bon, en effet, perdre son temps, et, comme Sisyphe roulant son rocher, s'user en efforts superflus pour en arriver au jeu régulier des institutions libérales et parlementaires, si, d'une heure à l'autre, il peut suffire d'un caprice pour tout remettre en question, d'un appel au peuple pour tout renverser? Pourquoi un corps législatif ; et qu'est-il besoin d'en régler minutieusement les prérogatives et les droits, si, à tout instant et sans même avoir consulté la chambre élective, l'empereur peut, par-dessus la tête de celle-ci, entrer en colloque direct avec la nation, et par elle défaire perpétuellement ce qu'auraient fait les représentants légaux du pays? Dans ces conditions, un peuple peut garder des commis, commis rétribués ou gratuits, peu importe ; il ne gardera pas de députés sérieux, de mandataires dignes de ce nom.

C'est pourquoi, sans pousser nos illusions jusqu'à prétendre que le plébiscite de 1870 soit le dernier que nous verrons et qu'il n'y en aura plus d'autre, nous nous refusons obstinément à croire que le vote direct de la multitude sur des questions qu'elle ne connaît pas, puisse jamais s'implanter chez nous comme institution sérieuse et périodique ; nous ne pensons pas que ce soit là le dernier mot de 1789 et l'écueil sur lequel, après un siècle de révolutions, la France soit condamnée à échouer misérablement. Nous comprenons qu'on puisse avoir des raisons personnelles pour préférer le régime plébiscitaire au régime parlementaire; ce que nous ne saurions comprendre, c'est qu'on veuille essayer de marier l'un avec l'autre. Entre les deux, il faut opter, et, pour nous, notre choix est fait depuis longtemps : parlementaires nous sommes, et parlementaires nous resterons. Prenons donc que, le 8 mai dernier, nous avons fait un mauvais rêve, et, aussi souvent que ce cauchemar voudra revenir, chassons le. Voilà seulement à quelles conditions, le régime plébiscitaire restant, comme une épée de Damoclès, suspendu constitutionnellement sur nos têtes, nous pouvons garder courage et engager les Français à n'émigrer ni au dehors ni au dedans.

Il faut d'ailleurs convenir qu'envisagé par derrière et à distance, le plébiscite du 8 mai n'est plus fait pour nous inspirer toutes les terreurs légitimes que, vu par devant et de près, il a causées aux meilleurs esprits et à nous-mêmes. Qu'on nous pardonne la comparaison : le plébiscite nous fait maintenant un peu l'effet de ces innocentes pilules, composées de mie de pain et d'eau claire, à l'aide desquelles, sans aucune vertu curative, et rien qu'en agissant sur

l'imagination, on guérit, dit-on, certaines maladies nerveuses. Avant le 8 mai, les officieux, ceux qui se donnent pour les seuls soutiens de l'empire, avaient leurs nerfs, des nerfs qui, depuis les dernières élections générales, restaient prompts à s'exaspérer. Le remède est pris, les nerfs sont en partie calmés, la situation est détendue, et, à côté des plébiscitants satisfaits, avec eux, sans eux ou contre eux, suivant l'attitude qu'il leur conviendra de prendre, les libéraux confiants ou méfiants peuvent et doivent se remettre à l'œuvre comme au lendemain du 2 janvier.

Pour nous, les circonstances sont d'autant plus favorables que, vaincus seulement en apparence, nous sommes vainqueurs en réalité. Souvenons-nous en effet que si ce n'est point sous notre commandement, c'est sous notre drapeau que s'est faite la campagne plébiscitaire. Pour amener celle-ci à bien, n'a-t-il pas fallu nous emprunter nos couleurs, et dire expressément aux masses qu'en accueillant bien le sénatus-consulte elles voteraient pour la liberté non moins que pour l'empire? L'empire s'est formellement engagé à nous donner d'autant plus de libertés qu'il y aurait plus de votes favorables : sept millions trois cent mille *oui* sont là pour lui rappeler à lui quelles furent ses promesses, et à nous quels sont désormais nos droits.

Il y a mieux. Tandis que la démocratie, qu'on espérait sans doute séduire par les mots flatteurs d'appel au peuple, a su cette fois résister à ce dangereux mirage et dire franchement au peuple ce qu'il y a d'illusoire et de faux dans le régime plébiscitaire, ce n'est pas seulement à gauche qu'on a vu des hommes de conviction et d'honneur quitter fort heureusement leurs inaccessibles sommets : la montagne de droite est, elle aussi, descendue partiellement dans la plaine, et c'est merveille de voir à quel niveau commun elle s'est abaissée. Comme le voyageur qui, dans les champs où fut Troie, cherche vainement du regard la place qu'occupa cette ville fameuse, les visiteurs inexpérimentés et novices du Palais-Bourbon peuvent maintenant, aux jours de grande séance, se demander si on ne les a point trompés en leur parlant pendant dix-huit ans des énergumènes du côté droit. Il semble vraiment que ceux-ci aient fondu, comme une couche de neige fraîchement tombée, aux rayons du soleil levant, et c'est même à qui d'entre eux fera désormais le plus de déclarations et de coquetteries à l'unique dame de leurs pensées. La liberté! mais ils l'adorent; mais ils sont à ses genoux; mais ils ont toujours brûlé pour elle d'un feu d'autant plus violent qu'il était plus secret, plus concentré, plus méconnu! Nos ardeurs à nous sont séniles, les leurs sont jeunes, et vous verrez que bientôt il n'y aura qu'eux de dignes de s'asseoir au banquet de la France affranchie. Soyons

bons princes, ouvrons les rangs, faisons de la place; mais surtout veillons à ce qu'après le festin personne n'emporte les couverts. Nous voulons bien que tout le monde dîne, les ouvriers de la onzième heure avec les autres, les hommes du lendemain comme ceux de la veille : ce à quoi nous ne saurions consentir, c'est que la liberté soit encore une fois volée, comme elle l'a été si souvent.

Pour éviter cette déception nouvelle, il y a des précautions à prendre. La première de toutes consiste à changer, et tout de suite, le grand ressort; à déplacer ce que, dans l'école phalanstérienne, on appelait la pivotale. Le pivot chez nous, ce n'est point, comme on pourrait le croire, l'empereur ou l'empire : non, c'est l'administration, l'administration qui ne sait pas tout, mais qui fait tout, qui fait même parfois des sottises. Quand cela arrive, on peut parier que, neuf fois sur dix, c'est par excès de zèle qu'elle a péché, en voulant se mêler de choses qui ne la regardaient pas. On peut être un excellent administrateur et un détestable politique, et la plupart du temps il advient que, lorsqu'on veut associer ces deux rôles, celui-ci empiétant sur celui-là, on ne fait rien de bon ni dans l'un ni dans l'autre. Bien inspiré sera — et l'avenir lui tressera des couronnes — le ministère qui, mettant soigneusement ses actes d'accord avec ses paroles, s'attachera à ne donner jamais, ni par écrit, ni de vive voix, à aucun de ses agents, d'instructions secrètes qui contredisent les instructions publiques, et n'aura pour ses fonctionnaires d'autre consigne que celle-ci : « Soyez justes toujours, soyez modérés toujours ; avec cela, efforcez-vous d'être toujours aimables et de faire aimer le gouvernement, sans d'ailleurs vouloir y contraindre personne. » Un gouvernement qui aurait de tels agents, surtout de tels préfets, des préfets jaloux d assurer en toutes circonstances et en tous lieux la pleine indépendance des citoyens, opposants ou autres; des préfets ayant pour point de mire le respect perpétuel du droit, non le succès de telle ou telle candidature; des préfets faisant scrupuleusement observer la loi, même quand elle les gêne : un gouvernement, disons-nous, qui serait servi de la sorte, et qui avec cela aurait le bon sens d'ordonner à ses fonctionnaires, non de lui faire des compliments, mais de lui dire la vérité, serait établi sur le roc; il serait bâti à chaux et à sable; il pourrait braver toutes les tempêtes. Si l'empire croit que le jour où il a été le mieux servi par M. Émile Ollivier, c'est le jour où le garde des sceaux a écrit son livre du *Dix-neuf janvier*, ou bien celui où il a fait le plébiscite, l'empire se trompe. Le jour où M. Émile Ollivier lui a rendu le plus de services, c'est le 24 février dernier; c'est le jour où, bien inspiré, le garde des sceaux a proclamé à la tribune du Corps législatif la séparation de l'admi-

nistration et de la politique, et l'incompétence absolue des préfets en matière d'élection.

En pratique plus encore qu'en principe, tout est là. Ce qui n'empêche pas qu'à supposer même ce premier point acquis, il ne doive rester beaucoup à faire. Il restera à obtenir que, la puissance administrative étant détruite dans les élecions, cette puissance soit remplacée par quelque chose de plus légitime et de plus sérieux, c'est-à-dire par notre propre intervention dans tout ce qui tient au gouvernement du pays.

De même que tout le monde a plus d'esprit que qui que ce soit, tout le monde aussi est plus apte que qui ce soit à faire les affaires de tout le monde. Mais si tout le monde ne les fait pas, il faut bien que quelqu'un les fasse. C'est de cette nécessité, doublée de notre indolence, qu'est née chez nous la puissance administrative, puissance démesurément accrue par cette idée fausse, que plus les préfets ont d'attributions, plus le gouvernement a de force.

Tous nos gouvernements ont cru cela, tous se sont trompés, tous en sont morts. C'est le contraire qui est la vérité : il serait temps d'en faire l'expérience, et nous y convions ceux-là surtout, qui invoquent sans cesse le besoin d'autorité et qui craignent le spectre rouge. On abuse de celui-ci, mais il faut convenir que, sans être aussi redoutable qu'on le prétend, il n'est pas absolument une chimère : toute part faite à l'exagération, le socialisme partageux peut devenir menaçant un jour. La chimère est de croire que, pour le contenir, il suffira d'augmenter le nombre des fonctionnaires ou d'étendre leurs attributions.

Bien au contraire : plus les fonctionnaires sont nombreux et plus on leur donnera de puissance, moins les citoyens seront enclins à s'occuper de la chose publique; moins il y aura de sécurité non-seulement pour les intérêts libéraux, mais pour les intérêts conservateurs. C'est aux libéraux, en général, que l'ensemble de ces considérations s'adresse, mais c'est aux conservateurs surtout qu'à cette place nous faisons appel : nous les adjurons de réfléchir et de reconnaître enfin que le socialisme qu'ils redoutent ne saurait être efficacement combattu que par eux-mêmes, non par les préfets en qui ils mettent une confiance imprudente et aveugle, et cela par la raison toute simple que le socialisme n'a pas de plus puissant auxiliaire que la centralisation dont l'administration est et sera la complice, tant qu'elle en sera l'instrument. C'est le premier empire qui, à la suite de la Convention, nous a fait ce triste legs, legs que n'a su répudier aucun des gouvernements nés et morts depuis cette époque. Chez nous, centralisation et administration en sont arrivées à se confondre, et c'est tout simple. Du moment qu'après 1852 on s'avisa de concentrer à peu près tous les

pouvoirs dans les mains des fonctionnaires administratifs, il ne resta plus de droits pour personne : filiation naturelle ou génération spontanée, les préfets du gouvernement personnel firent les citoyens inertes, lesquels, à leur tour, entretinrent longtemps, trop longtemps, les préfets autoritaires. On en revient, et c'est fort heureux, mais il nous faudra bien des années pour cicatriser cette plaie qui saigne encore, et surtout pour faire ou pour refaire aux Français le tempérament de la liberté. Ils ont, dit-on, celui du désordre. Nous n'en croyons absolument rien : mais, cela fût-il, ce ne serait point encore une raison, au contraire, pour qu'aux jours de scrutin, l'administration se mêlât de nos affaires les plus intimes. Si nous sommes incapables de voter, de voter avec liberté et intelligence, qu'on supprime le vote ; mais, puisqu'on nous le laisse et que même on fait appel au suffrage universel dans des cas où l'on pourrait fort bien se dispenser de l'interroger, il faut trouver bon que celui-ci s'exerce sans contrainte et que nous votions tous comme il nous plaît. On doit, au reste, commencer à s'apercevoir que le vrai moyen d'avoir désormais des élections tranquilles, c'est d'avoir des élections libres, parfaitement libres, et dont l'administration ne se mêle pas plus de loin que de près.

On y viendra. Mais il faut pour cela, sinon changer tout le personnel administratif, ce qui serait une grosse affaire, du moins mettre à la retraite, sauf à leur payer pension pour le mal qu'ils ont fait, plus de gens à poigne qu'on n'y en a mis, faire plus d'exemples qu'on n'en a fait, et dire nettement à ceux des fonctionnaires qu'on laisse en place, dans quelle voie nouvelle on entend qu'ils marchent à l'avenir. Quand cela sera dit et bien dit, chacun se mettra au pas. Ce que les ministres ne doivent pas oublier, c'est que nous sommes environnés d'étranges professeurs de musique, dont toute la science se réduit à ceci : essayer de jouer, sous l'empire libéral, le même air que sous l'empire autoritaire, mais seulement le jouer mieux ; en d'autres termes, continuer à plumer la poule, mais désormais sans la faire crier. Nous ne connaissons pas de plus dangereuse théorie que celle-là : c'est, au contraire, un air absolument nouveau qu'il faut jouer, et cela sous peine de perdre, non-seulement tout le profit des réformes opérées ou promises, mais toute autorité et bientôt tout crédit et toute considération. Si le gouvernement parlementaire vaut mieux que le gouvernement personnel, il y a quelque chose de pis qu'un gouvernement personnel confié à des mains honnêtes : c'est un gouvernement mi-partie libéral et mi-partie autoritaire, essayant de marier, chose impossible, le bon plaisir avec le droit, et faisant aujourd'hui de la légalité, tout en se réservant les moyens de faire demain de l'arbitraire. Ceci n'a jamais réussi à personne, et

nous croyons que l'empire, qui tend à se transformer, mais qui y tend visiblement par la voie des concessions gracieuses et des libertés octroyées, non par celle des droits franchement reconnus et garantis, ne saurait, à l'heure qu'il est, trouver un sujet de réflexion et d'étude mieux choisi que celui-là. Aux monarques de l'avenir, s'il reste en France un avenir pour les monarques, et s'ils veulent s'assurer des jours tranquilles, ni les vertus d'un saint Louis, ni la popularité d'Henri IV ne sauraient désormais suffire : c'est bien quelque chose que cela; ce n'est pas tout. Il faut, en outre, avoir l'intelligence et le respect du droit nouveau, de ce droit qui veut que les nations s'appartiennent, et qui partout transforme les sujets en citoyens.

Il semble, en vérité, qu'on ignore la profondeur et l'étendue du mouvement actuel des esprits. La France traverse, sans qu'on s'en doute, une des plus grandes crises de son histoire. Elle a, depuis 1789, et sans compter les modifications partielles, changé dix fois de gouvernement; ayant rompu avec la monarchie pure, elle a eu, à plusieurs reprises, la monarchie tempérée; elle a eu deux fois la république, l'une violente et l'autre douce; elle a eu l'empire militaire et autoritaire, et l'empire cherchant depuis lors à être et pacifique et modéré; elle a tantôt préparé, tantôt subi, toujours acclamé, la substitution lente ou brusque d'un système politique à un autre système différent ou même contraire; elle a fait et défait des rois, des empereurs, des présidents :... jamais, à aucune époque, la question du gouvernement personnel n'a été posée comme elle le fut au début de cette année; jamais pays n'a montré, plus que la France ne le montrait hier, plus qu'elle ne le montrera demain, la volonté de rentrer en possession de lui-même. Il y a là, opinions particulières mises à part, un fait visible, éclatant, considérable, fait qu'il est impossible de nier, et dont il faut absolument que tienne compte un gouvernement qui ne veut pas périr.

Après de longues résistances, après des concessions partielles dont il serait aussi injuste que puéril de contester la réalité, l'empire sembla, le 2 janvier dernier, en être venu à comprendre que, pour durer, il fallait se modifier, et se modifier profondément. Le plébiscite du 8 mai, il est vrai, a momentanément interrompu l'œuvre de pacification et de rapprochement qui, au déplaisir commun des révolutionnaires et des favoris, mais au grand profit de l'empire, était en train de s'opérer. Au fond, la situation reste la même, et chacun continue à penser que ce n'est plus seulement tel ou tel détail de l'édifice qu'il faut changer, mais bien la base même sur laquelle, en 1852, on s'était assis.

Le principe de la constitution de 1852 fut celui-ci : l'acceptation

de l'empire par le peuple, et, après cela, l'empereur faisant ce ce qu'il veut. Tout autre est le courant actuel des idées; plus haute est la visée des esprits. La France fait plus que consentir, elle incline à garder l'empire, mais elle entend pour cela que l'empire se transforme à fond: ce qu'elle veut maintenant, d'abord et avant tout, c'est s'appartenir; c'est, en obéissant à la loi, n'obéir qu'aux lois que ses représentants lui auront librement données.

Voilà, au vrai, la situation; il y a des gens qui en gémissent, il y en a même qui s'en effrayent. Pour nous, nous faisons plus qu'accepter cette situation nouvelle; nous nous en réjouissons comme d'un progrès, comme de la seule attitude qui convienne à la France, parce que c'est la seule qui appartienne aux peuples libres.

D'où vient ce changement considérable, presque subit, que nous avons vu se produire dans l'état de l'opinion publique? On peut croire que cela tient à plusieurs causes, dont la première, la principale, est l'application à outrance d'un régime dont nous avons souffert et au dehors et au dedans. Aux peuples comme aux individus, rien ne profite comme l'expérience; le monde est plein de ces événements imprévus et de magistrale autorité, par lesquels, voulant prouver sans doute qu'il a fait les nations guérissables, Dieu tire tout à coup le bien du mal, mais alors seulement que le mal a pleinement débordé et atteint son suprême niveau.

Telle est, croyons-nous, notre histoire, celle de l'heure présente; tel est le secret de la transformation profonde dont nous venons d'être les témoins et à laquelle, pour être juste, il faut convenir que n'aura pas été étrangère cette ligue de l'union libérale, dont on n'a pas dit tout le bien qu'elle mérite, dont en revanche on a dit plus de mal qu'il ne faut.

Poussée jusqu'à la coalition entre gens qui ne s'entendraient que pour détruire, cette union nous a toujours semblé peu morale, et par conséquent condamnable; maintenue, au contraire, dans les bornes d'une alliance entre des hommes qui, eussent-ils en politique certaines préférences dissemblables, des regrets divers dans le passé, des aspirations différentes dans l'avenir, sont bien résolus à mettre avant tout cela la conquête de la liberté commune, l'union libérale nous est apparue, non-seulement comme une ligue légitime, mais comme la seule arme efficace à l'aide de laquelle on pût faire brèche dans le rempart des résistances administratives. Coalisées celles-ci, pour se maintenir, avec les plus mauvais instincts; ne reculant ni devant la calomnie, ni devant la corruption, ni devant la violence; centralisées au point de rendre vaines les actions isolées qui eussent été tentées contre elles, ces résistances ne légitimèrent pas seulement, elles rendirent à la fois nécessaire et méritoire l'accord, devant elles et

contre elles, de tous les efforts libéraux. Cet accord, on peut l'affirmer, n'a pas peu contribué à amener la situation actuelle, à forcer le pouvoir personnel à reconnaître enfin que, pour bien gouverner la France, il faut savoir se résigner, non à la commander, mais à la servir.

S'il est vrai qu'on en soit arrivé là, l'union libérale a fait son œuvre, elle peut mourir; mais il ne faut pas qu'elle meure sans que le parti libéral lui succède. Entendue comme nous l'entendons, l'union libérale fut bonne; le parti libéral vaut mieux. A celui-ci de voir grandir l'arbre que celle-là n'a fait que planter; à lui d'en recueillir les fruits et d'y faire participer ceux-là même qui hésiteraient encore à entrer dans ses rangs. Le fruit, c'est la liberté; or, dans aucun pays, la liberté n'existe tant qu'elle y reste l'apanage de quelques-uns, fût-ce de ceux qui l'ont conquise. Eussent-ils, pour cela, passé par l'exil, y eussent-ils consacré leur fortune et même versé partie de leur sang, les vaincus d'hier, devenus les vainqueurs d'aujourd'hui, ne méritent le titre de libéraux que s'ils s'attachent à faire jouir les autres, fût-ce leurs ennemis, de la liberté, et de la même dose de liberté qu'ils sont parvenus à se procurer à eux-mêmes. Quand les Français en viendront à comprendre ces vérités élémentaires, ils seront libres; jusque-là, non. Ils pourront, les uns refuser fièrement tous les serments qu'on leur demande, les autres chercher dans une révolution, dans dix révolutions nouvelles, le remède aux maux dont ils souffrent: ce remède, ils ne le trouveront pas. Pour avoir la liberté, pour la garder surtout, il faut en être digne. Or nul n'est digne de rester libre, ne fût-ce qu'un jour, quand, étant le maître et l'ordre social étant sauf, il refuse la liberté à autrui.

C'est donc un parti libéral qu'il s'agit actuellement de former. Sans remonter plus haut qu'à la chute du premier empire, voilà bientôt soixante ans que nous avons le mot; nous n'avons jamais eu la chose. Pour être francs, nous ne l'avons eue ni dans le gouvernement ni dans l'opposition, pas plus, et quelquefois moins, dans l'opposition que dans le gouvernement. Au pouvoir comme hors du pouvoir, sous la Restauration comme sous la monarchie de Juillet, sous la république de 1848, en plus grand nombre, il est vrai, que sous le gouvernement actuel, quoique en nombre toujours restreint, il y a eu des libéraux, mais des libéraux épars, isolés, sans lien entre eux, plus prompts à se diviser sur une foule de questions secondaires qu'à s'entendre sur le point capital, et, à cause de cela, n'arrivant jamais à constituer un grand parti. On a vu des libéraux au banc des ministres comme dans les rangs de l'opposition. Quelques-uns survivent, beaucoup sont morts; et le plus grand reproche qu'on puisse adresser au gouvernement issu du coup d'État de décembre,

c'est d'avoir, pendant quinze ans, tout fait pour empêcher des libéraux de surgir; c'est d'avoir, jusqu'à ces derniers temps, réussi à obtenir que, les anciens mourant à leur heure, il n'en naquît point de nouveaux. Ce qu'on voulut, ce fut régner en maître. On y parvint, mais il arriva que, voulant avoir la paix, on fit la solitude; et quand, en prévision d'événements où l'effort viril est nécessaire, la nation se prit un matin à chercher des hommes, elle sentit partout le vide, et son regard effrayé ne rencontra que le désert. De là, on peut le croire, ce brusque mouvement de réaction en faveur d'institutions qu'on avait follement calomniées et maudites; de là cette renaissance libérale qui, au lendemain de la formation du premier ministère parlementaire, charma bon nombre de ceux-là même qui s'en effrayaient la veille, et révéla à l'empire des forces dont il ne se doutait pas lui-même, des forces dont il pourra disposer, si jamais il en arrive à se transformer sincèrement et sérieusement d'autoritaire en libéral.

S'il est vrai qu'en dépit de tout, les anciens partis existent encore; si, comme l'affirment les courtisans qui, voulant garder pour eux seuls la faveur du maître, s'attachent à rejeter perpétuellement dans l'opposition des hommes auxquels souvent l'empereur lui-même a fait appel, ces partis restent menaçants pour l'avenir, — ce n'est plus seulement à les contenir, c'est à les désarmer qu'il faut tendre. Il n'y a qu'un moyen pour cela : il consiste à leur dérober sans violence la seule arme qui fasse leur force, à s'approprier la seule chose qui, dans leur programme, contribue à leur prestige et à leur durée : cela s'appelle la liberté.

Qu'au point de vue de la liberté, il soit regrettable que la France ait rompu brusquement avec le passé; qu'en voulant s'affranchir politiquement de toute contrainte et de tout frein, elle n'ait réussi qu'à se mettre en servage, beaucoup le pensent, plusieurs le disent, quelques-uns vont même jusqu'à prétendre qu'ils l'ont démontré. Mais, qu'on l'admette ou qu'on le nie, il faut convenir de bonne foi que ce n'est plus au principe de l'hérédité monarchique, à ce principe pur et incontesté, tel qu'il existait en France avant 1830, avant 1789 surtout, que le plus ancien des anciens partis doit la force qui lui reste : cette force, il la tire surtout de la comparaison qui, au point de vue des libertés publiques, s'est établie entre le gouvernement de la Restauration et l'empire. Il n'est pas nécessaire d'étudier longuement l'histoire, il suffit de nous souvenir de ce que, dans notre jeunesse, nous avons tous entendu dire du degré de servage et d'abrutissement auquel les Bourbons voulaient, disait-on alors, réduire la France, pour, à la lumière des événements contemporains, ramener tout cela à sa juste valeur. Il est impossible de ne pas reconnaître que, de 1815 à 1830, nos pères furent, même sous le suffrage restreint, in-

finiment plus libres que nous ne le fûmes nous-mêmes après 1852, sous le suffrage universel. Les épreuves du présent auront eu du moins pour résultat de nous rendre plus justes envers le passé, et on peut compter que si pleine satisfaction n'est pas donnée aux aspirations nouvelles de la France, le passé continuera à grandir dans la proportion de ce que le présent nous refusera.

C'est aussi par le côté libéral, et c'est même uniquement par là; c'est par le souvenir des libertés dont on a joui sous elle, que la monarchie de la branche cadette garde des racines dans notre pays. En matière de gouvernement comme pour le reste, les Français de nos jours ne brillent pas précisément par les principes : ils sont devenus utilitaires, et on peut croire que tels ils resteront désormais, dussent-ils d'ailleurs s'en mal trouver. Le principe pour eux, c'est d'avoir aujourd'hui le gouvernement qui leur plaît; c'est aussi d'en pouvoir changer, sauf à s'exposer de la sorte à avoir demain un gouvernement qui leur déplaise. Si, comme on le prétend, l'orléanisme est, de tous les anciens partis, celui qui porte le plus d'ombrage au gouvernement impérial, comment faire pour le désarmer, sinon de lui prendre son terrain? Il n'argue pas, lui, du droit séculaire : ce qu'invoquent, en général, ceux qui lui gardent un souvenir fidèle, ce sont les libertés, incomplètes sans doute, mais relativement grandes, que pendant dix-huit ans il a données à la France. L'orléanisme vit là-dessus, et il ne vit même que par là.

Le troisième ou, si l'on veut, le premier des anciens partis, c'est le parti républicain. Celui-là remonte plus haut qu'à 1848, et il faut bien compter que chez lui l'empire ne désarmerait pas tout le monde, même par l'octroi de toutes les libertés dont on jouit en Belgique ou en Suisse, en Angleterre ou aux États-Unis. La république a cela de commun avec la monarchie de droit divin que, parmi ses partisans, il en est plusieurs qui proclament qu'elle est le droit, et qu'en dehors d'elle il n'y a pas de droit. Mais ce sont là des exceptions; et la république dût-elle être partout, comme on le prétend, le gouvernement de l'avenir, dans le présent, dans la France actuelle, elle non plus n'a de force que par les libertés qu'elle promet. Que ces libertés-là, l'empire les donne, qu'il les donne franchement, et il est à croire que, dans les rangs républicains tout comme dans les rangs monarchiques, plus d'un vide se fera, et que, sauf à réserver les principes, on se prêtera volontiers à l'essai des nouvelles institutions auxquelles le gouvernement se pliera.

Attendons-nous pourtant à ce qu'il restera des irréconciliables. Eux aussi sont un ancien parti : il y en a eu, et on peut compter qu'il y en aura sous tous les régimes. La doctrine des irréconciliables d'aujourd'hui est que, l'empire debout, jamais en France la liberté

ne régnera. Ils ajoutent volontiers qu'elle ne saurait régner sous un gouvernement issu d'un coup de force, et qu'eût-il toujours bien vécu, l'empire est fatalement destiné à périr, parce qu'il est mal né. Le tort de l'empire fut de se contenter longtemps de répondre par l'affirmation hautaine de son immortalité. Son tort plus grand, mais un tort dont il se corrige, fut de s'attacher à glorifier son origine, et de vouloir contraindre tout le monde à l'aimer, alors qu'il y avait dans le pays des gens bien résolus à n'en rien faire. La première condition de l'amour est d'être libre; c'est aussi son premier droit, et il arrive d'ordinaire qu'à vouloir le forcer on le met en fuite. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs, pour qu'un gouvernement ait une vie tranquille et longue, qu'il inspire passion au peuple : ceci n'est plus de notre temps; nulle part les idoles ne gardent d'autels. L'empire naissant a déplu à plusieurs auxquels, de leur vivant, il doit renoncer à plaire, mais qui pourront s'accommoder de lui à la condition qu'il change. Que l'empereur et l'empire sachent se contenter de cette destinée, un peu effacée peut-être, mais plus sûre que l'autre : leurs affaires n'en iront pas plus mal, les nôtres non plus, et c'est là l'essentiel.

Tout ceci revient à dire que l'heure actuelle est favorable pour enfin travailler sérieusement à former en France un grand parti, un parti nouveau, qui soit à la fois libéral et conservateur. Le gouvernement peut y aider sans doute, et même le parti dont nous parlons ne pourra être conservateur qu'à la condition que le gouvernement soit libéral. Sous ce rapport, il dépend surtout du gouvernement de contribuer à sa formation; sous les autres, il dépend de nous, et de nous seuls, de faire que le parti libéral existe et fonctionne. Il est temps que, réserve faite des points qui, entre libéraux, nous divisent, nous marchions d'accord sur ceux qui nous rapprochent, et que nous commencions par bien nous entendre sur les conditions essentielles de notre alliance. Le point capital, c'est qu'il faut, sans calculs égoïstes comme sans réticences, sans arrière-pensées d'aucune sorte pour ou contre l'empire, la royauté ou la république — et tout en gardant, chacun, sur tout cela nos opinions et nos préférences — il faut, disons-nous, nous attacher enfin franchement à la liberté comme à la seule arme d'où, nous étant servis d'elle pour affermir les idées qui nous sont communes, nous veuillions désormais, les uns et les autres, attendre le triomphe des idées qui nous sont particulières.

Cela bien compris, ce n'est plus seulement l'union libérale qui se trouve légitimée; c'est le parti libéral qui est fondé.

Quel sera son programme? C'est ici peut-être que la difficulté commence; mais elle est moins grande qu'on ne le suppose généra-

ement. Pour l'aplanir, il suffit de prendre la chose au point de vue actuel et pratique, et de ne pas se lancer, comme ont fait nos pères, dans quelque nouvelle déclaration des droits. Il y a certainement, Dieu l'a voulu, des droits qui, en tous pays, sous toutes les latitudes, et alors même qu'ils sont ou inconnus ou méconnus, appartiennent à tous les hommes, qu'ils vivent sous la hutte du sauvage ou bien au sein des civilisations les plus avancées. Mais le droit naturel est restreint, et, s'il n'est pas malaisé d'en apercevoir la limite, il est, dans l'ordre politique, presque toujours inopportun de chercher à la fixer exactement.

Dans cet ordre, en effet, et sauf la justice qui est due à tous, peu de choses sont absolues et immuables ; presque tout est relatif et contingent. Nul d'entre nous n'est disposé à faire bon marché de la liberté de la presse, par exemple. Et cependant, à celui qui, devant nous, s'aviserait de soutenir que la liberté de la presse est de droit naturel et primordial, nous ne manquerions pas de répondre qu'il y a là une exagération : la preuve, c'est que le droit naturel est aussi ancien que le monde, tandis que, même depuis le déluge, bien des siècles se sont écoulés pendant lesquels la presse, et par conséquent la liberté de la presse, n'existaient pas.

Même quand elles s'intitulent des sciences morales et politiques, les académies ont du bon ; mais, autre est le rôle d'une académie, simplement occupée de doctrine, autre est celui de citoyens qui cherchent à se tirer pratiquement de difficultés pratiques. Nos difficultés sont assez grandes pour que nous ne prenions pas plaisir à les compliquer encore par d'interminables disputes sur des abstractions, sur des quintessences, sur la thèse et sur l'hypothèse. Laissons donc là, quand nous faisons, comme ici, non de la philosophie, mais de la politique, laissons là les questions purement doctrinales, et cherchons tout simplement à résoudre, en Français du dix-neuvième siècle, les problèmes qui s'appliquent à la France du dix-neuvième siècle. Gardons-nous même d'entreprendre de les aborder tous à la fois. Les programmes pleuvent : nous avons eu celui des cent seize, celui du centre droit, celui du centre gauche et bien d'autres encore : on sait ce que tout cela est devenu. Les programmes ont disparu, et, avec eux, ils ont momentanément emporté les hommes.

C'est un malheur, mais un malheur auquel il y a remède. Pour grouper de nouveau les hommes, n'essayons pas de revenir actuellement à un programme complet ; nous nous exposerions de la sorte à perdre notre temps et notre peine. Prenons une question, cela suffit : seulement, attachons-nous à la bien choisir. Celle-là résolue, nous en prendrons une autre, après cette autre, une troisième, et

ainsi de suite ; et les hommes que la première question aura groupés se retrouveront naturellement plus tard autour des suivantes, et plus nombreux et plus unis.

Pour le moment, quelle est la question qu'il convient d'adopter si, par elle et autour d'elle, nous voulons essayer de réunir dans une étroite communauté de vues et d'action le plus grand nombre possible de libéraux et de conservateurs intelligents? Est-ce la décentralisation? Est-ce l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII? Est-ce le droit de réunion? Est-ce une loi électorale, modifiant les circonscriptions actuelles? Est-ce enfin la nomination des maires rendue aux communes? Tout cela, sans parler de bien d'autres choses, mérite assurément de fixer notre attention; tout cela doit faire, à tour de rôle et à son heure, le sujet de l'étude à laquelle nous engageons les Français à se livrer avec ardeur et dévouement.

Mais la décentralisation est à elle seule tout un programme, et l'on vient de voir, par les travaux de la commission qui, pendant trois mois, s'est réunie sous la présidence de M. Odilon Barrot, ce qu'il faut de temps, d'efforts, d'esprit de conciliation et même de sacrifice, pour en arriver à se mettre d'accord sur l'ensemble des questions que ce seul titre de décentralisation embrasse.

Mais l'article 75 de la constitution de l'an VIII, que les penseurs considèrent avec raison comme l'un des premiers à abroger, est vu d'un œil assez indifférent dans les profondeurs du suffrage universel, et il en sera ainsi tant que chaque électeur n'en sera pas venu à comprendre que cet article le met personnellement à la merci du premier fonctionnaire administratif auquel il plaira, sans que cela déplaise à ses chefs, d'abuser de son pouvoir.

Mais le droit de réunion, si légitime qu'en soit l'exercice dans les limites fixées par la loi, fait peur à de très-bons esprits; et, quoique les excitations parties des clubs parisiens n'aient produit aucun des effets qu'on en redoutait, au contraire, il nous semble que cette question, grosse d'orages et non exempte de certains dangers, n'est pas précisément celle autour de laquelle il faille, pour commencer, essayer de réunir des libéraux.

Restent donc la loi électorale et la nomination des maires. Quel que soit celui de ces deux drapeaux que, pour se grouper, on adopte, il est bon. Nous ne nous prononçons point pour l'un de préférence à l'autre; mieux vaut les embrasser tous deux et se montrer prêt à marcher tout de suite sous celui, n'importe lequel, que le parti libéral prendra demain pour signe de ralliement.

A choisir d'abord la loi sur l'élection des maires, il y aurait cet avantage que la question, sans être précisément simple, est cependant précise, circonscrite, accessible à tous les esprits; de plus, elle

est dès à présent mise partout à l'ordre du jour. Chaque semaine, en effet, grossit la liste des conseils municipaux qui s'en occupent, et il nous semble impossible que le gouvernement ne soit pas frappé comme nous de l'insistance que mettent depuis quelque temps ces conseils à obtenir qu'on les investisse du droit de nommer eux-mêmes leurs maires.

Il est donc à croire que, non-seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes, de nombreuses adhésions seraient vite acquises à un pétitionnement en faveur d'une réforme contre laquelle il y a sans doute des arguments à faire valoir, mais des arguments dont il faut avouer que le plus vrai n'est pas celui qu'on invoque habituellement. Qu'il soit ou non illogique de confier à des magistrats élus par leurs concitoyens les attributions, d'ailleurs restreintes, que la loi assigne aux maires comme délégués du pouvoir central, la vérité est, et il faut la dire, que ce n'est point là le principal motif qui, chez nous, met depuis longtemps obstacle à ce que les communes élisent leurs maires. L'empire autoritaire n'est pas le premier gouvernement qui, en France, ait trouvé bon d'avoir les maires dans sa main et ait voulu les y garder, non pas, comme on le prétend, en vue d'un intérêt d'ordre public, mais bien en vue d'un intérêt électoral. Voilà le vrai mot de la situation ; voilà le secret des résistances que met le pouvoir central à laisser les communes choisir elles-mêmes, pour les administrer, l'homme en qui elles placent leur confiance ; ceci à leurs risques et périls, et sous réserve que les attributions des maires seront, comme celles des conseils municipaux, bien définies et limitées. Le jour où un gouvernement libéral voudra vraiment des élections libres, ce jour-là il renoncera à nommer les maires, et l'ordre public n'aura point à en souffrir.

Quoi qu'il en soit, et fût-il vrai que la solution de ce problème restât hérissée d'autant de difficultés qu'on le dit, nous ne mettrions, pour notre part, nul obstacle à ce que le parti libéral prît d'abord pour terrain commun la réforme électorale, c'est-à-dire le vote d'une loi qui, par l'augmentation du nombre des députés et surtout par le bouleversement des circonscriptions actuelles, fût de nature à assurer au pays une représentation plus sérieuse que celle qu'il a maintenant. Le moment serait peut-être d'autant mieux choisi pour aborder tout de suite cette grande et délicate réforme, qu'à certains indices on peut croire que le gouvernement lui-même a entrevu les dangers de la situation actuelle, c'est-à-dire l'impossibilité, pour un ministère qui voudrait être libéral, de gouverner avec une majorité qui ne l'est pas, ou qui ne le devient qu'à ses heures, et en quelque sorte par surprise, à coups de questions de cabinet et de menaces de dissolution. C'est de bonne guerre;

mais, à ce jeu plein de hasards, à cette perpétuelle mise en demeure, à cette série de marchés à la main, ce n'est pas seulement la Chambre qui s'use, c'est aussi le gouvernement. Chacun aujourd'hui se prend à rire des majorités considérables que l'éloquence de M. Émile Ollivier rallie parfois en les raillant; chacun se demande quel fonds un gouvernement avisé peut faire là-dessus. Nous croyons M. le garde des sceaux trop sagace pour ne pas s'être posé à lui-même la question que tout le monde se pose. Ce que le ministère actuel doit craindre, c'est que le pays, qui aujourd'hui plaisante la Chambre des majorités qu'elle donne parfois au ministère, n'en vienne à plaisanter demain le ministère des majorités qu'il obtient. L'écueil est là. S'il est curieux de voir une majorité, nommée par des procédés illibéraux et animée au fond de sentiments conformes aux procédés qui l'ont fait élire, soutenir un ministère qui déclare vouloir entrer à pleines voiles dans les eaux de la liberté et s'y tenir, est-il bien tranquillisant et bien sûr, pour un ministère libéral, d'être soutenu par une majorité comme celle à l'aide de laquelle on nous gouverne aujourd'hui?

Assurément, M. Émile Ollivier et ses collègues ne sont pas sans avoir un peu réfléchi à tout cela. Or, comme il faut leur rendre cette justice que, dans les élections qui viennent d'avoir lieu pour le renouvellement partiel des conseils généraux, leurs instructions ont été d'accord avec leurs paroles, c'est-à-dire en faveur de la neutralité des fonctionnaires; comme d'ailleurs on peut constater aujourd'hui que, partout où elle a été complète, cette neutralité a été bonne et n'a produit aucun des résultats effrayants dont on nous menaçait à tort, peut-être le gouvernement lui-même n'aurait-il pas lieu d'être fâché que, pour agiter pacifiquement le pays, le parti libéral s'emparât tout de suite de la question de réforme électorale. En tout cas, le parti libéral n'a, là-dessus, à prendre conseil que de lui-même. C'est à lui, et à lui seul, qu'il appartient de décider par quel côté il lui convient d'entamer l'action à laquelle nous le convions avec instance.

Il nous reste à dire de quelle façon, après avoir choisi comme point de ralliement, soit la loi électorale, soit la nomination des maires, le parti libéral doit s'y prendre pour se manifester et pour agir.

Son premier soin, celui qu'on ne saurait trop lui recommander, et auquel d'ailleurs ses instincts le portent, sera de ne jamais sortir de la légalité. Plutôt attendre, plutôt patienter, plutôt souffrir momentanément l'injustice, que de croire qu'on obtiendra réparation autrement que par les voies légales, et qu'on en arrivera par la violence à établir la liberté. L'épreuve a été faite souvent; il est rare

qu'elle ait réussi. D'ordinaire, il advient qu'au lendemain d'une révolution la liberté est moins avancée que la veille, et le meilleur symptôme du temps présent, l'un de ceux qui, en dépit de bien des mécomptes, nous autorise à garder confiance en l'avenir, c'est le discrédit profond où sont tombés les professeurs de barricades. De ce moyen, personne ne veut plus, et ce n'est pas seulement parce qu'on sait que les précautions sont prises de telle sorte que le moyen ne réussirait pas ; c'est aussi parce qu'on en arrive enfin à comprendre qu'un peuple qui a le droit de voter n'a pas besoin, pour être le maître, de recourir aux coups de fusil. Il suffit de temps et d'efforts pour avoir un scrutin libre; or, avec un scrutin libre, on peut tout, et contre cela personne ne peut rien, du moins à l'état durable.

Étant admis que le parti libéral doit d'abord s'attacher à ne rien faire qui viole la loi, son devoir est de faire, en vue d'étendre la liberté et de l'affermir, tout ce que la loi autorise. Le gouvernement vient d'obliger à se dissoudre le comité plébiscitaire qui avait la prétention de survivre au plébiscite et d'étendre sur la France entière son action permanente et privilégiée. Si le gouvernement a seulement eu l'intention de prouver par là qu'il ne veut de privilége pour personne, il a bien fait. Mais il peut accorder demain à tout le monde ce qu'il a eu raison de refuser hier exceptionnellement à quelques-uns, et c'est à cela, espérons-le, qu'on en viendra tôt ou tard, sous les réserves que conseille la sécurité publique et que la loi déterminera.

En attendant, et pour l'heure présente, il y a, suivant nous, quelque chose de mieux à faire en vue de fonder le parti libéral, que d'essayer de constituer quelque comité directeur, qui, par des comités en sous-ordres, engloberait la France entière dans son action et, de la sorte, porterait ombrage. Les libéraux peuvent demain, s'ils le veulent, sur le terrain où nous les appelons, trouver moyen de se compter et de s'unir, sans avoir pour cela ni autorisation à demander, ni loi à violer, ni prison à craindre, ni amende à encourir. La loi de sûreté générale est abolie et le droit de pétition nous est rendu. Cela suffit pour que, sans porter aucune atteinte à la loi et sans que le parquet ait rien à y voir, nous puissions manœuvrer à l'intérieur et y manœuvrer au grand jour, en engageant publiquement les citoyens à signer des pétitions qui demanderaient aujourd'hui l'élection des maires, demain la réforme électorale, ensuite l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, plus tard des garanties sérieuses pour le droit de réunion, en attendant tout ce qui doit suivre, surtout dans l'ordre des réformes qui tiennent à la décentralisation. N'est-ce pas, en effet, la décentralisation qui seule sera

capable de nous conduire au but qu'il s'agit d'atteindre, c'est-à-dire à la pleine reprise de possession de nous-mêmes?

Il est à croire que ces pétitions feraient vite leur chemin, rien que sur la recommandation des organes de la presse libérale, à l'appel de laquelle nulle loi n'interdit à aucun citoyen de se rendre. Dans chacune de nos grandes villes, dans les petites aussi, même à la campagne, partout où il reste seulement trois hommes auxquels dix-huit années de pouvoir absolu n'aient pas fait perdre, avec le sens politique, le goût et la volonté de s'occuper des affaires de leur pays, — comment empêcher ces hommes de prendre une feuille de papier, de signer individuellement ou collectivement et d'inviter leurs concitoyens à signer avec eux qu'il leur semble opportun d'avoir des maires élus par la commune, des fonctionnaires responsables de leurs actes, des élections sérieuses et libres, et, pour cela, des garanties données au droit de réunion? Croit-on que, parties simultanément, à la recommandation de la presse libérale, de tous les points de la France, de telles pétitions ne produiraient pas leur effet, un effet prompt et décisif, non-seulement sur le public, mais aussi sur le gouvernement et en particulier sur la Chambre élective, dont les membres savent qu'ils auront bientôt à compter avec le suffrage universel?

Les pouvoirs publics n'auraient nul droit, ils n'auraient même aucun intérêt à se mettre en travers d'un mouvement d'opinion qui s'étendrait vite au pays tout entier, qui le tirerait de cette funeste torpeur dans laquelle, après de brusques réveils, il est si enclin à retomber, et, par l'étude calme et réfléchie des questions sociales et politiques, jetterait dans les esprits la lumière qui leur manque pour trancher pacifiquement les problèmes dont la France attend la solution. Par un essai de libre, quelquefois de trop libre discussion, qui a fait peur à quelques-uns, mais dont le résultat doit nous rassurer tous, la France a montré, dans ces derniers temps, qu'elle est, au fond, plus raisonnable qu'on ne l'avait dit; elle a fait voir qu'elle est résolue à se tenir à une égale distance des pratiques du pouvoir absolu et des utopies des esprits violents et des cerveaux creux. Sans cesser de vouloir l'ordre, on en revient à vouloir la liberté; cela suffit pour nous interdire de pousser jusqu'à la défaillance les hésitations qui, à la suite de l'expérience plébiscitaire, s'étaient emparées d'un grand nombre de libéraux. Ceux-ci doivent d'ailleurs convenir que, jusqu'à ce jour, le gouvernement a usé convenablement de sa victoire, sinon pour faire de grandes choses, du moins en ce sens qu'il triomphe avec modération. C'est une raison pour que ceux d'entre nous que des tristesses personnelles ne

tiennent point actuellement à l'écart des affaires publiques, ne se montrent ni revêches ni moroses; c'en est une pour que, sans se jeter dans les bras de personne, mais aussi sans faire à personne d'opposition hargneuse et systématique, les libéraux se remettent, tous ensemble, à combattre sous leur vieux drapeau.

Sous celui-ci, à quelque opinion qu'on ait appartenu dans le passé, quelque forme de gouvernement qu'on rêve pour l'avenir, il y a, dans le présent, une place à prendre pour tout honnête homme. Le tort des Français est d'attendre toujours que quelqu'un les sauve : qu'ils apprennent donc à se sauver eux-mêmes, et, pour cela, qu'ils fassent enfin leurs affaires, sans désormais remettre à personne le soin de les faire pour eux.

A ce point de vue, s'il ne faut pas que l'agitation pacifique, dont nous engageons les bons citoyens à prendre partout l'initiative, reste locale, il ne faut pas non plus qu'elle soit passagère. Locale ou passagère, elle sera stérile. Ce n'est pas seulement une tentative qu'il faut faire, c'est une institution qu'il faut fonder; ou, pour mieux dire, puisqu'il s'agit de rendre à la France le tempérament et les mœurs de la liberté, il faut comprendre qu'on ne réussira que par l'application d'un régime suivi, et à l'aide d'efforts plus constants encore qu'énergiques. C'est d'une façon continue, permanente et en quelque sorte journalière, que doivent agir les hommes de cœur, d'intelligence, de volonté, auxquels nous faisons appel. Ce sont eux qui, sans avoir la prétention de former, à eux seuls, le parti libéral, doivent par leur énergie, s'en constituer les notables, des notables dont personne, pas même la démocratie la plus chatouilleuse, ne saurait cette fois s'effaroucher, car, s'il est admis que, dans les démocraties, le gouvernement appartient à tout le monde, là comme ailleurs, il est de justice et toujours il sera de règle que la direction des affaires publiques appartienne surtout à qui s'en occupe.

On parle de fonder une ligue de la décentralisation. C'est bien. Mais, puisque le vent est aux ligues, ne pourrions-nous établir enfin chez nous la ligue de l'ordre et de la liberté, organisée, celle-là, sur le mode de pétitionnement qui vient d'être dit, pétitionnement permanent autant que légal et pacifique, mettant successivement à l'étude les questions qui nous rapprochent, ajournant celles qui nous divisent? Respect aux principes, toutes les fois qu'il y a des principes qui forment barrière entre nous; mais guerre aux mots quand il arrive, et la chose est fréquente, que nous nous disputons surtout pour des mots. A ce programme, à cette façon d'agir, la liberté ne serait pas seule à trouver son compte : un grand apaisement politique et social résulterait, lui aussi, on peut le croire, d'un échange habituel de rapports et d'idées entre des

hommes que nos révolutions ont faits ennemis. Parmi eux, combien n'en est-il pas qui se croient séparés les uns des autres par d'infranchissables abîmes, alors qu'ils ne le sont fort souvent que par l'épaisseur d'un malentendu?

Mais ces hommes ne s'uniront pas, dit-on ; ils se coaliseront à votre appel, et voilà tout. Ah oui! ils se coaliseront; et, à supposer qu'ils aillent jusque-là, ils s'en tiendront certainement là, si le gouvernement recule, s'il hésite simplement, ou s'il ruse avec les libertés promises, avec celles que le pays a entrevues et qu'il attend. Mais s'il les donne, ces libertés, comme il assure qu'il le veut faire, rien que par là le gouvernement rend la coalition impossible, car il y entre. Et alors sa présence suffit pour mettre en fuite ceux qui auraient seulement voulu se concerter pour le détruire. Du même coup il satisfait les libéraux sincères, qui, pour désarmer, ne lui demandent à lui-même, on l'a bien vu, que libéralisme et sincérité.

Il les désarmera d'autant mieux qu'il n'exigera d'aucun d'entre eux aucune abdication quelconque. Pourvu que personne ne conspire ou ne fasse appel à la violence pour assurer le triomphe de ses idées, chacun doit être et rester libre de penser, sur la forme de gouvernement qui convient le mieux à son pays, absolument tout ce qu'il lui plaît. Les uns croient, par exemple, que, dans l'intérêt même de la liberté, la forme monarchique héréditaire est et sera longtemps encore, toujours peut-être, préférable en France à la forme purement élective : libre à eux. D'autres, au contraire, sont d'avis qu'avec le monde entier nous allons à la république, et que, par là seulement, nous aurons la plénitude de la liberté politique. Penser de la sorte n'excède point leur droit. Le seul droit qu'en ces matières ait un gouvernement raisonnable, c'est d'exiger, s'il est monarchique, que, chez lui, personne ne s'érige en professeur, surtout en organisateur de république, et réciproquement.

Notre droit à nous est de réclamer, avec le respect des personnes, la liberté des opinions, et par là l'apaisement de ces animosités et de ces haines qu'entretient parmi nous l'idée fausse qu'on ne peut, sans être un ennemi de la société, penser autrement que nous ne pensons nous-mêmes sur la forme du gouvernement. Telle est, il faut le dire, l'erreur commune aux partis, si respectables que soient d'ailleurs leurs principes, quand ils en ont. A tous, nous conseillons la modération, la tolérance, le support mutuel. Pour tous, nous demandons place au soleil.

Mais en même temps nous provoquons l'avénement d'un parti nouveau. Sans contester à personne la faculté d'être, suivant ses convictions et même suivant ses goûts, monarchiste de l'une ou de l'autre

branche, impérialiste, républicain ; nous attendons le jour, heureux pour la France, où les Français se prêteront enfin à ce qu'on les classe *d'abord* en libéraux d'un côté, en absolutistes de l'autre.

Notre conviction est que, toutes questions de dynastie, toutes formes de gouvernement d'ailleurs réservées, l'avenir appartient aux libéraux. Pour être les maîtres, il ne leur a manqué jusqu'à ce jour qu'une seule chose : savoir se compter et s'entendre. C'est à cela que nous les convions, à cela que doivent consacrer leurs efforts ceux qui, comme nous, espèrent la formation de ce parti d'avenir au sein duquel tous les autres, y compris celui qui nous gouverne, peuvent trouver une place honorable, et qui, de quelque nom qu'on l'appelle, ne veut, lui, s'appeler autrement que le parti libéral, ou le parti de la liberté.

Sachons vouloir, sachons agir : gouvernants ou citoyens, sachons désormais prendre et garder notre place, et, de la sorte, tâchons d'avoir enfin la paix entre nous. Gouvernants, faisons franchement notre deuil de certains procédés autoritaires ou semi-autoritaires, qui ne sont plus du tout de saison ; renonçons notamment à vouloir diriger, soit de près, soit de loin, le suffrage universel, car on ne dirige pas son maître, et, puisque nous avons accepté le suffrage universel pour maître; confions-nous à lui, dût-il parfois nous traiter un peu rudement. Citoyens, perdons enfin l'habitude, lorsqu'il s'agit d'exercer nos droits, particulièrement nos droits électoraux, d'aller demander à M. le préfet, ou à quelqu'un de ses délégués, ce qu'il pense que nous devons faire, et ce qu'il lui convient que nous fassions. Ceci est notre affaire ; ce n'est point la sienne. Quand les gens qui, comme nous, ont les intérêts de l'ordre à cœur, mais qui, plus que nous peut-être, sont d'humeur à négliger les droits de la liberté, en seront tous venus à comprendre que leur sort dépend d'eux et à se conduire en conséquence, ce jour-là, l'effort personnel et méritoire venant remplacer partout, dans le gouvernement du pays par lui-même, la force usurpatrice et malsaine de l'administration, ce jour-là, la France aura des hommes, au lieu de n'avoir, comme aujourd'hui, que des administrés ; ce jour-là, elle sera libre, et, du même coup, elle sera tranquille. Ce qui le prouve, ce qui redouble notre confiance à cet égard, c'est ce qui vient de se passer. Le 2 janvier 1870 et le 8 mai de la même année sont deux dates fécondes en enseignements, et sur lesquelles l'empire ne saurait trop méditer. Si la première de ces deux journées lui a fait voir qu'il ne lui est pas impossible, comme on l'a cru longtemps, d'avoir le concours des libéraux, la seconde a dû lui prouver qu'à moins de devenir libéral lui-même, il ne doit pas compter sur eux.

On raconte qu'un ministre, homme d'esprit, voulant un jour s'assurer de la valeur du personnel qui composait son administration, fit venir l'un après l'autre tous les fonctionnaires placés sous ses ordres. La revue finie, le ministre laissa échapper ce mot : « Maintenant, je comprends l'opposition! » Il eût fait plus que la comprendre ; il lui eût sans doute appartenu lui-même, si, au lieu de se borner à voir ces personnages dans son cabinet et de recevoir d'eux des compliments, il les avait, comme d'autres, vus à l'œuvre, et si, comme d'autres aussi, il avait eu, non à leur commander, mais à leur obéir.

Le ministre dont il s'agit est mort depuis longtemps, et aussi le gouvernement qu'il servit. Il y a lieu de penser que celui-ci vivrait encore, si, en se dispensant d'aller jusqu'à se faire de l'opposition à lui-même, ce gouvernement eût seulement compris l'opposition qui lui était faite alors, et s'il y eût cédé à propos et à temps.

FOBLANT.

REVUE SCIENTIFIQUE

Séance annuelle de la Société protectrice des animaux. — Progrès de cette société. — *Great attraction.* — Discours de M. le président Am. Sibire. — Rapport de M. le secrétaire général Arnoul sur les travaux de la Société. — Les combats de taureaux. — La question des chiens. — Mesures proposées par la Société médicale d'Alger et approuvées par le docteur Blatin et par M. Arnoul. — Objections. — Récompenses distribuées. — *Primo mihi.* — L'admiration mutuelle. — Concours ouvert par la Société. — Rapport sur les « mérites divers. » — Le vrai rôle de la Société protectrice des animaux. — Rapport sur les inventions et appareils. — Rapport sur les ouvrages scientifiques. — Trop de musique. — Le règne des *amuseurs.* — *Hygiène des animaux domestiques*, par M. André Sanson. 1 vol. in-8 ; V. Masson et fils, éditeurs. — Protection des êtres humains. — Les castes naturelles. — Les enfants. — La Société protectrice de l'enfance. — Sujets mis au concours par cette Société. — *Éducation de l'enfant au point de vue physique et moral*, par le docteur Ph. Gyoux. 1 vol. in-8 ; J.-B. Baillère et fils, éditeurs. — Les fous. — *Les Aliénés, étude pratique sur la législation et l'assistance qui leur sont applicables*, par M. le docteur Ach. Foville fils. Brochure in-8 ; J.-B. Baillière et fils, éditeurs. — Les soldats et la servitude militaire. — *De la mortalité dans l'armée et des moyens d'économiser la vie humaine*, par M. le docteur Chenu. 1 vol. in-18 ; L. Hachette et Ce, éditeurs. — *Dictionnaire des contemporains*, par G. Vapereau. 4e édition entièrement refondue et considérablement augmentée ; L. Hachette et Ce, éditeurs. — Mort de M. Amédée Sibire.

La Société protectrice des animaux a tenu le 6 juin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sa dix-neuvième séance annuelle. La salle était comble, et plus d'un retardataire a dû renoncer à y pénétrer. Cela prouve sans doute que la Société compte aujourd'hui de nombreux adhérents ; que le public, qui avait commencé par trouver puérile et presque ridicule l'idée de protéger les bêtes contre les gens, a fini, toute réflexion faite, par la prendre au sérieux et y applaudir ; que, les ressources de la Société augmentant, ses relations et son influence prenant de l'extension, le nombre des récompenses qu'elle décerne s'accroît aussi en proportion. Et en effet, elle avait à distribuer cette année deux cent trente médailles, dont une en or, treize en vermeil, quatre-vingt-huit en argent, le reste en bronze, plus les prix d'un concours institué pour le meilleur mémoire sur une question donnée, plus quatre-vingt-deux rappels et mentions et douze cents primes.

Mais ce n'est pas tout. Comme s'ils eussent craint que les lauréats, les membres zélés de la Société et les personnes étrangères qui, à des titres divers, s'intéressent à ses travaux, ne fussent pas suffisants pour remplir la salle, les organisateurs de la solennité semblent s être proposé de réaliser ce que les Anglais appellent *a matter of great attraction*. Peut-être y avait-il aussi de leur part une attention délicate à l'adresse de leurs lauréats et de leurs invités. Bref, ils ont cru devoir ajouter l'agréable à l'utile, en faisant de cette fête une matinée musicale et littéraire, où les discours d'usage et la lecture des rapports alternaient avec des morceaux de chant et de déclamation.

La séance a été ouverte, on le devine, par un discours du président, M. A. Sibire: discours un peu long, contenant néanmoins de fort bonnes choses. L'honorable orateur a tracé rapidement l'historique des progrès et des débuts de l'œuvre; il a rendu un hommage mérité à la mémoire de son prédécesseur, M. Fournier, dont la perte récente et prématurée a vivement affecté tous ceux qui avaient connu cet homme de bien. Puis il a constaté avec satisfaction les résultats déjà obtenus par la Société, tout en exhortant ses collègues à ne point laisser leur zèle se ralentir.

« Notre rôle, a-t-il dit, se réduirait-il désormais à vivre sur le passé, sans initiative nouvelle? Oh! non. Notre tâche est encore immense, mais elle est tout autre. Les fondations sont achevées, l'édifice est construit; d'habiles conseillers veillent à sa conservation. Ce sont maintenant les masses qu'il faut appeler à en apprécier les avantages et les beautés. En un mot, l'œuvre d'édification est terminée; l'œuvre de vulgarisation et de propagande commence. Cependant, notez-le bien, en s'étendant et en se généralisant, l'effort intellectuel ne s'amoindrit point. Il s'agit de trouver la forme simple, mais nette, correcte et élégante, à la portée de tout le monde; il faut savoir puiser dans nos richesses philosophiques ou scientifiques ce qui convient au tempérament de chacun, suivant l'âge, le degré d'instruction et le milieu social... »

Après le discours du président est venu l'excellent rapport de M. le secrétaire général Arnoul sur les travaux de la Société, lesquels paraissent avoir consisté surtout, dans le cours de cette année, en efforts, généralement peu fructueux, il faut le dire, pour améliorer le sort des animaux domestiques en le rendant plus conforme aux intérêts et à la sécurité de l'homme. Ce n'est pas seulement contre la brutalité, l'incurie ou l'ignorance des possesseurs d'animaux que les défenseurs de ceux-ci ont à lutter : c'est contre la routine et l'arbitraire administratifs. M. Arnoul a constaté avec une légitime indignation que, sur plusieurs points de la France, les combats de taureaux ont été tolérés, autorisés, encouragés même, au mépris de la loi. Chaque fois, la Société a fait entendre d'énergiques réclamations, auxquelles on a répondu par des fins de non-recevoir, en alléguant des « considérations exceptionnelles, — des exigences locales, — »

et je ne sais quels autres prétextes ; comme si la loi n'était pas la loi, et qu'il fût loisible à un préfet ou à un ministre de l'appliquer ou de ne pas l'appliquer, selon qu'il le juge opportun ! M. Arnoul s'est occupé aussi de la question des chiens et de la rage, et il n'a pas manqué, on le pense bien, d'invoquer contre les règlements absurdes, tracassiers et dangereux que la police s'obstine partout à maintenir, le savant mémoire lu récemment à l'Académie des sciences par M. le professeur Bouley, et les observations présentées par MM. le docteur Larrey, d'Abbadie et le maréchal Vaillant. J'avoue cependant que j'ai entendu avec quelque étonnement à la suite de ses critiques fort judicieuses, le secrétaire de la Société protectrice des animaux se prononcer en faveur d'un système déjà préconisé, du reste, par un savant et très-dévoué *zoophile*, le regrettable docteur H. Blatin. Ce système, dont l'idée première appartient à la Société de médecine d'Alger, consisterait, non-seulement à maintenir, mais à élever la taxe sur les chiens de luxe, tout en accordant aux chiennes le bénéfice d'un abaissement *relatif*. Les chiennes, dit avec raison le docteur Blatin, sont moins dangereuses que les mâles : elles n'ont point l'humeur querelleuse et vagabonde de ceux-ci ; elles sont plus dociles, plus calmes, et incomparablement moins aptes à contracter la rage ; peut-être même ne le sont-elles pas du tout à la contracter spontanément. On se rappelle que, dans le relevé communiqué à l'Académie par M. Bouley, les chiennes enragées ne figuraient que pour un chiffre minime : 26 sur 310, soit environ 8 pour 100. La mesure dont il s'agit aurait pour effet, d'après Blatin, de diminuer le nombre des chiens et de faire généralement préférer les femelles aux mâles, tandis que le contraire a lieu maintenant. La muselière pourrait ainsi être supprimée. En revanche, chaque animal devrait porter une marque obligatoire : il devrait avoir un état civil régulier, être enregistré et immatriculé à la mairie et à la fourrière. De cette façon, lorsqu'un chien perdu serait saisi par la police, on en pourrait donner avis à son maître, qui serait invité à venir le reprendre, moyennant une redevance et dans un délai de trois jours, faute de quoi l'animal serait abattu.

Or qu'un ensemble aussi compliqué de mesures fiscales et de règlements préventifs, répressifs et destructifs ait été proposé par la Société médicale d'Alger, cela ne me surprend point ; mais je suis, je le répète, un peu déconcerté d'en voir réclamer l'application par des hommes qui font profession d'aimer et de protéger les animaux en général, et les chiens en particulier. J'ai dit plus d'une fois ce que je pense de l'impôt sur l'espèce canine : il est injustifiable au point de vue économique (très-distinct, qu'on ne l'oublie pas, du point de vue financier). En droit économique, toute charge imposée par l'État ou par la commune aux contribuables suppose au moins un engagement pris vis-à-vis de ceux-ci de leur garantir, en échange, un avantage, une sécurité de plus. Ici c'est tout le contraire qui a lieu. Le chien pour lequel son maître paye de cinq à dix francs par an,

loin d'être protégé, est en quelque sorte hors la loi : c'est un paria que la police menace sans cesse de la fourrière et du gibet. S'il a le malheur de s'écarter de la maison, il peut être saisi, emmené, séquestré. Pour le ravoir, le maître doit aller le chercher dans cet antre immonde qu'on nomme la fourrière, et payer encore un tribut exorbitant : douze et quinze francs ! C'est une exaction odieuse. Je ne parle pas des maraudeurs, des chiffonniers, qui s'arrogent impunément le droit de faire main-basse sur tout chien errant — et tout chien qui n'est pas tenu en laisse, ou qui n'a pas près de lui son maître pour le réclamer et le défendre, peut être réputé errant. — Au point de vue de la sécurité publique, il est démontré surabondamment que l'impôt sur les chiens a produit un effet diamétralement opposé à celui qui avait servi de prétexte à son établissement : les cas de rage, au lieu de diminuer, augmentent dans une proportion inquiétante. Or le système qui a séduit l'excellent docteur Blatin et M. Arnoul ne serait qu'une aggravation du système actuel, et son moindre inconvénient serait d'être à peu près inapplicable. En effet, ce système aggraverait, au lieu de les diminuer, et cela sans compensation aucune, les charges et la sujétion imposées aux possesseurs de chiens. Il introduirait en outre, dans la comptabilité municipale, une complication nouvelle, en ajoutant un paragraphe grotesque aux formalités administratives, et l'on ne peut sans sourire se représenter les gens allant à la mairie déclarer leurs petits chiens et en faire vérifier le sexe, tandis que les commis seraient occupés à dresser en double ou triple expédition l'acte de naissance de ces jeunes contribuables.

J'arrive aux récompenses distribuées. Elles sont, je le répète, fort nombreuses, et c'est là un excellent symptôme. Il est fâcheux cependant que la Société ait cru devoir se décerner à elle-même, j'entends répartir entre ses membres les plus actifs ou les plus éloquents, la première et la meilleure part des distinctions dont elle dispose. Ainsi l'unique médaille d'or a été pour M. le secrétaire général Arnoul ; des médailles en vermeil et en argent ont été données à des sociétaires — surtout à des dames — auteurs de diverses productions poétiques et littéraires dont je ne conteste nullement le mérite, mais qui, je le crains, ne sont pas destinées à exercer sur les esprits et sur les mœurs une bien grande influence. Les artistes des deux sexes (sociétaires aussi) qui ont bien voulu, par leur talent, contribuer aux divertissements de la journée du 6 juin, ont reçu aussi des médailles. Cette application de la devise *primo mihi* prête à la critique. Des personnes qui se sont associées dans un but de progrès moral et scientifique doivent prendre garde qu'on ne les accuse d'avoir formé, sous prétexte d'utilité publique, une société d'admiration mutuelle. Au moins serait-il préférable que ces témoignages de satisfaction réciproque fussent échangés en famille, et qu'on n'en fît point éclat devant le public.

La Société a été beaucoup mieux inspirée, lorsqu'elle a adopté l'idée

d'ouvrir un concours pour les meilleurs mémoires sur une question relative à l'amélioration des races d'animaux domestiques et à la conservation des espèces utiles. Le sujet proposé cette année était la démonstration de ce principe, assurément vrai, que les animaux bien soignés deviennent plus beaux, plus forts, et rendent de meilleurs services. Aucun des ouvrages présentés n'a paru digne du premier prix; mais un second prix, des encouragements et des mentions honorables ont été accordés à plusieurs auteurs, dont je n'ai pas retenu les noms.

Puis est venu le rapport relatif aux « mérites divers. » Cette partie de l'œuvre protectrice est certainement la plus intéressante et la meilleure. La Société n'y a épargné ni ses peines ni son argent, et elle a bien fait. Récompenser, honorer les instituteurs qui enseignent et propagent les principes de bienveillance et de compassion envers les animaux; les enfants qui savent renoncer aux plaisirs cruels trop familiers à leur âge « sans pitié »; les gardiens et les conducteurs (bergers, bouviers, palefreniers, cochers, etc.), qui se font remarquer par leur douceur et leur sollicitude à l'égard des bêtes confiées à leurs soins; les agents de l'autorité qui n'oublient pas de veiller à l'exécution de la loi Grammont et qui, non contents de ne point tolérer que les animaux domestiques soient maltraités en public, s'empressent de secourir ceux que leurs forces trahissent au milieu de leur rude labeur, ou dont un accident met la vie en danger; enfin tous les cœurs sensibles et généreux qui ne peuvent voir souffrir un être vivant sans se sentir émus et sans chercher à le soulager ou à le défendre : tel est essentiellement le rôle de la Société protectrice. Elle est impuissante encore à réprimer les actes de méchanceté et de brutalité commis sur les animaux; mais elle peut et doit, en encourageant les actes contraires, exercer sur les mœurs une salutaire influence. Elle s'occupe aussi avec raison des inventions qui ont pour but de faciliter le travail des animaux, de rendre moins pénible leur transport sur les chemins de fer et moins douloureuse la mort de ceux que nous sommes obligés de sacrifier pour notre alimentation. Le rapport lu par M. Fleury-Flobert a signalé, dans cet ordre de recherches, des travaux dignes d'intérêt. Restait le rapport sur les ouvrages scientifiques. Ce rapport, rédigé par M. Godin, avait été rejeté à la fin de la séance. M. Godin allait prendre la parole;

Mais il était trop tard : les chants avaient cessé.

L'heure était avancée; la dernière romance avait été dite : il n'y avait plus rien d'*amusant* à entendre. L'assemblée s'est levée en masse; le rapporteur s'est esquivé, et les auteurs-lauréats ont dû renoncer à l'honneur de recevoir publiquement les récompenses qu'ils avaient obtenues. Il y avait eu trop de musique. Le principal avait été sacrifié à l'accessoire, l'utile à l'agréable, le sérieux au frivole. Cela, du reste, se voit partout

aujourd'hui. Nous vivons sous le règne des *amuseurs*. Le public n'a d'yeux et d'oreilles que pour ceux qui l'amusent. Il consent à s'occuper pendant quelques instants de science, de philosophie, d'histoire, pourvu que *ça soit amusant*. Les cancans de salons et de coulisses, les plaisanteries équivoques, les calembours approximatifs, voilà ce qu'il cherche dans les journaux. Les personnages célèbres de notre époque, ce sont les acteurs et les actrices, les chanteurs et les chanteuses, les femmes qui se montrent en maillot couleur de chair et les peintres qui les exposent sans voiles, les historiographes du plaisir et les chroniqueurs du scandale. L'orateur, le professeur qui veut conquérir la popularité doit commencer par se faire comédien, et posséder à fond le grand art des effets. L'écrivain qui veut vulgariser la science ne réussit à vendre ses livres qu'en y prodiguant les vignettes et les dessins de fantaisie. La Société protectrice des animaux est donc en plein dans le courant de l'époque. Elle veut avoir du monde à ses séances annuelles; elle y fait chanter des romances. Ce sont des concerts de bienfaisance qu'elle donne au profit des animaux utiles, comme on en donne ailleurs au profit des orphelins, des incendiés ou des inondés.

Le rapport sur les ouvrages scientifiques ayant été remplacé par un air du *Prophète*, je ne puis savoir si, au nombre des livres couronnés par la Société se trouvait celui de M. André Sanson, *Hygiène des animaux domestiques*. Il le méritait assurément, et j'estime qu'en tout cas l'approbation des hommes spéciaux et, comme on dit, *pratiques*, ne lui fera pas défaut. M. Sanson ne cherche pas à amuser ses lecteurs. Il ne sacrifie pas à la fantaisie; mais il parle au nom de l'intérêt positif; ce qui est encore un bon moyen de se faire écouter. Il s'occupe exclusivement des animaux de rapport (lesquels il ne faut pas confondre avec les animaux *qui rapportent*) c'est-à-dire des espèces équine (ou chevaline), bovine, ovine et porcine. Pourquoi pas des lapins et des oiseaux de basse-cour, qui, au même titre que les précédentes relèvent de la zoologie et de la zootechnie agricoles? C'est une question à laquelle notre auteur ferait sans doute une réponse satisfaisante, mais que je ne saurais résoudre pour lui. L'Hygiène, telle que l'entend et l'enseigne M. A. Sanson, n'est pas simplement l'ensemble des connaissances relatives à la conservation de la santé. Il fait très-judicieusement remarquer que les conditions de la santé ne sont point, pour les animaux dont l'homme se sert et qu'il exploite, ce qu'elles sont pour l'homme lui-même. L'hygiène zootechnique varie, en effet, selon la nature des services ou des produits que l'on se propose de tirer des animaux domestiques. « Elle n'est point dirigée vers leur propre intérêt, dit M. Sanson, mais bien vers le nôtre; et, dans certains cas, son action se borne à maintenir les altérations de la santé commandées par les nécessités zootechniques, dans une limite compatible seulement avec la continuation de la vie durant un certain temps; tandis que, pour d'autres cas, elle rentre dans les conditions de sa définition absolue : par exemple lors-

qu'il s'agit d'obtenir des animaux un travail mécanique exclusif, pour lequel les meilleures conditions de vigueur et de santé ne sont jamais de trop. » Cela posé, M. Sanson divise son livre en autant de parties qu'il a d'espèces d'animaux à étudier, et, pour chacune, il considère successivement l'hygiène des diverses fonctions de l'organisme, à savoir : de la respiration, de la digestion, de la locomotion ou du travail, et de la reproduction. M. Sanson entre, sur chaque partie de son sujet, dans des détails qui sembleraient minutieux, si l'on ne se rappelait qu'en matière de science appliquée, nulle circonstance n'est indifférente. Son enseignement, d'ailleurs, est toujours précis et raisonné; il n'énonce pas un précepte qu'il ne justifie. M. Sanson n'omet pas de recommander les bons traitements et, mieux que cela, l'affection envers les animaux domestiques comme un des éléments les plus importants de leur hygiène. Il insiste particulièrement sur ce point en ce qui concerne le cheval, pour lequel il ne dissimule pas sa prédilection, très-légitime du reste. « Pour bien soigner les chevaux, dit-il, il faut les aimer, je dirais presque les estimer. On ne peut ni les aimer ni les estimer, quand on les considère comme de pures machines insensibles à tout ce qui n'est pas leur pitance. Les considérer ainsi, c'est se montrer soi-même ou bien peu intelligent ou bien orgueilleux, peut-être seulement bien ignorant; pour sûr c'est se tromper du tout au tout. » Et plus loin. « La douceur et les bons procédés, qui agissent sur l'intelligence et obtiennent la soumission, sont toujours plus efficaces que les sévices... La sensibilité exaspérée s'émousse dans la lutte ; la colère et l'entêtement en sont la conséquence, et l'on persévère dans la voie, sans s'apercevoir qu'il eût mieux valu user de patience et de ménagements. On arrive alors à formuler ce fameux axiome d'une certaine école : que le cheval est l'animal le plus bête de la création. Le plus bête des deux n'est pas toujours celui qu'on pense. » Je n'avais pas tort, on le voit, de désigner le livre de M. A. Sanson comme un de ceux que la Société protectrice des animaux se doit à elle-même de récompenser, si toutefois ce n'est déjà fait.

Mais encore bien qu'en s'occupant du bien-être des animaux qui nous servent et nous nourrissent, on s'occupe implicitement du bien-être de l'homme, et que même la protection de beaucoup d'espèces restées indépendantes ne soit de notre part qu'un acte de juste réciprocité, il est temps de passer à un autre ordre d'idées. J'appellerai donc l'attention du lecteur sur quelques ouvrages dont les auteurs ont en vue de protéger, non plus les animaux, mais les êtres humains. Je dis à dessein « les êtres humains » et non simplement les hommes, car il y a lieu, ici, de distinguer. L'homme parfait, adulte, jouissant de la plénitude de ses facultés et de ses droits, n'a pas, ou du moins ne devrait pas avoir besoin d'être protégé. Il doit se protéger lui-même. Mais l'homme, ainsi défini (le *vir* des Latins), ne forme pas à lui seul la société. A côté, il faudrait peut-être dire au-dessous de lui, il y a des *êtres humains* qui ne sont pas encore, — ou

qui ne sont plus, — ou qui ne seront jamais en possession des mêmes droits, des mêmes facultés, des mêmes puissances que lui, ou qui en sont momentanément privés. La nature a institué des castes qu'il n'est pas en notre pouvoir d'abolir, et l'imperfection de notre société, si égalitaire qu'elle se prétende, en a laissé subsister d'autres dont la condition appelle d'urgentes et profondes réformes.

Parmi les catégories sociales que j'appelle castes naturelles, il en est une qui mérite plus que toute autre la sollicitude du législateur, du moraliste et du savant; qui, plus que toute autre, a besoin d'une protection active, éclairée et sans cesse présente. C'est de l'enfance que je veux parler.

Il existe à Paris une Société protectrice de l'enfance, institution excellente, à laquelle on ne peut reprocher que de s'être formée bien tard. Sa fondation, chose étrange, est postérieure de plusieurs années à celle de la Société protectrice des animaux; et, chose remarquable aussi, c'est de cette dernière que sont venus ses premiers fondateurs : entre autres, l'excellent docteur Blatin. Ceci prouve, soit dit en passant, que les mêmes cœurs compatissent aux souffrances de tous les êtres faibles, et se révoltent contre l'injustice et la cruauté, quelles qu'en soient les victimes. La Société protectrice de l'enfance est à la fois une société philanthropique et une société savante; en d'autres termes, elle a compris qu'il y avait beaucoup à attendre de la science pour l'amélioration du sort des enfants. Elle a donc, elle aussi, mis au concours des questions à la fois morales et scientifiques : par exemple, celle de l'allaitement maternel et celle, plus générale, de l'éducation. Ces deux questions ont été traitées par M. le docteur Ph. Gyoux avec une supériorité qui lui a valu, une première fois, une médaille d'argent; la seconde fois, le prix du concours. M. le docteur Gyoux a fondu ses deux mémoires en un seul ouvrage, que j'ai sous les yeux. Il prend l'enfant à sa naissance et le conduit jusqu'à la fin de la période qui, dans l'ingénieuse théorie biologique de Flourens, constitue la « première enfance », c'est-à-dire jusqu'à la fin de la première dentition. Je serais plus exact même en disant qu'il le prend avant sa naissance; car il commence par s'occuper de l'hygiène de la mère durant la grossesse, avant d'arriver à l'hygiène de l'enfant lui-même pendant et après l'allaitement. A peine est-il besoin de dire que M. Gyoux se prononce pour l'allaitement maternel toutes les fois que la mère se trouve dans les conditions normales. En cas d'insuffisance de la lactation ou d'autres circonstances rendant l'allaitement maternel impossible, il conseille l'allaitement mercenaire de préférence à l'allaitement artificiel. Il ne dissimule pas toutefois les inconvénients et les dangers auxquels sont exposés les nouveau-nés entre des mains étrangères; il insiste même sur les abus révoltants, déjà tant de fois dénoncés, qu'engendre, en l'absence d'un contrôle suffisant de la famille, l'exercice de l'industrie des nourrices. Mais il considère toute réglementation comme impuissante contre ces abus. « Nous n'y trouvons, dit-il

fort sensément, que l'avantage pour l'autorité de sévir suivant son caprice et son bon plaisir, sans aucune garantie pour la société. Les mœurs publiques sont la seule sauvegarde de celle-ci; c'est donc à les réformer qu'il faut s'appliquer, et la législation est impuissante à remplir cette grande tâche. La loi doit être bien plutôt l'expression des coutumes nationales que le moyen rigoureux de les réformer. » Bien qu'il consacre à l'hygiène de l'enfance la plus grande partie de son travail. M. Gyoux n'a garde d'oublier l'éducation morale. Celle-ci, aussi bien que l'éducation physique, incombe, selon lui, presque exclusivement à la mère, qui est, selon l'expression de Frobel, « le génie de la première enfance ».

Nous passons, avec M. le docteur Achille Foville, à une autre classe d'êtres humains auxquels s'attache un intérêt bien différent, hélas! de celui que nous inspirent les enfants. M. A. Foville est médecin adjoint de la maison de santé de Charenton. On devine que son travail est relatif aux aliénés. C'est une étude sur le meilleur mode d'assistance applicable à ces malheureux, et sur la législation qui s'y rapporte. M. Foville n'appartient pas à la même école que M. Gyoux. On reconnaît en lui le médecin-fonctionnaire qui a passé sa vie dans les positions officielles. La législation relative aux aliénés est bonne selon lui; cependant elle peut devenir meilleure. Elle garantit suffisamment la liberté individuelle, et si l'on peut lui reprocher quelque chose, c'est de ne pas attribuer à la magistrature une assez large part dans les mesures à prendre à l'égard des aliénés. M. Foville voudrait aussi que les asiles fussent soumis à des inspections plus fréquentes; qu'on assurât le bon recrutement du personnel médical et administratif de ces établissements en offrant à ce personnel de bonnes conditions d'admission, d'avancement et de retraite. — Rien de plus juste, n'est-ce pas? Tout en va mieux quand MM. les médecins officiels et MM. les administrateurs sont contents de leur sort. Enfin il demande qu'on favorise le placement hâtif des malades indigents encore susceptibles de guérison; qu'on améliore le mode de gestion des biens des aliénés non interdits; qu'une expertise médicale soit prescrite dans toute procédure d'interdiction, etc. Remarquons ce dernier point qui, confirmant et accentuant, en quelque sorte, la législation existante, suppose que les médecins possèdent, pour la constatation de la folie, des lumières toutes spéciales. Sur quoi est fondée cette présomption, et en quoi la connaissance, si approfondie qu'on la suppose, de l'organisme humain et des altérations auxquelles il est sujet, peut-elle rendre les médecins plus aptes que les autres mortels à reconnaître si une personne jouit ou non de son bon sens? C'est, je crois, ce que M. Foville serait fort empêché d'expliquer. J'estime quant à moi que le diagnostic n'a rien à voir en pareille matière, et qu'au lieu de faire constater la folie par un médecin, il serait infiniment préférable de recourir aux lumières — disons mieux — au témoignage d'un certain nombre de per-

sonnes de professions quelconques, pourvu quelles fussent elles-mêmes saines d'esprit et désintéressées.

Quant au traitement des aliénés, M. Foville ne croit pas non plus qu'il y ait lieu d'y apporter de sérieuses modifications. Son travail, on le voit, n'a rien de subversif; l'administration, pour laquelle il professe un respect tout filial, n'y trouvera sans doute rien à redire et même lui accordera un bon point.

Je doute qu'il en aille de même pour M. le docteur Chenu. Il est vrai que cet honorable médecin militaire est maintenant retiré dans ses foyers et peut à loisir user de son franc parler. M. Chenu a pris en main la cause des soldats. — Encore une caste sociale! mais celle-ci n'est point d'institution naturelle, Dieu merci! — C'est, il faut bien le dire, un reste de la barbarie antique. Le soldat, qu'est-ce? — Faut-il le dire? — Eh bien, c'est un esclave, dans toute l'acception du mot. Il a, sur l'esclave proprement dit, un avantage : c'est que sa servitude est temporaire; mais pendant les cinq années qu'elle dure, elle est complète, absolue. Le soldat n'a plus de famille, plus d'amis, plus de profession, plus de patrie. Il n'est plus citoyen, car il ne peut ni délibérer, ni exercer sa part de souveraineté (hormis le cas de plébiscite), ni aller où il veut, ni dire, encore moins écrire ce qu'il pense. Il ne s'appartient plus. Il est la chose de l'État, *id est* du gouvernement, qui a sur lui droit de vie et de mort. Tuer ou se faire tuer sur l'ordre de ses chefs, voilà son droit et son devoir. Si ce n'est là un esclavage, et le plus cruel qui se puisse imaginer, qu'on me dise ce que c'est qu'un esclave, et ce que c'est qu'un homme libre! — On assure que c'est nécessaire. En est-on bien sûr?... Si encore le soldat n'avait à obéir qu'à ses chefs! Ceux-ci du moins sont soldats aussi, soumis comme lui à la discipline; ils partagent ses dangers, ses fatigues, ses privations, ses douleurs, et cette communauté établit entre eux et lui un lien de fraternité; mais le soldat est soumis à l'administration :

C'est encore là le plus grand de ses maux.

En campagne, il ne mange, il ne boit, il n'est vêtu, qu'autant que l'administration le juge convenable. Blessé ou malade, il a près de lui des amis dévoués, les médecins et les chirurgiens, qui le soignent de leur mieux et le guériraient, le sauveraient si l'administration le permettait. Mais l'administration a d'autres soucis : d'abord celui de ses prérogatives, dont elle n'entend se départir sous aucun prétexte, et qui, trop souvent, paralysent le dévouement du corps médical. Il faut, pour être édifié sur cette tyrannie étroite, jalouse, homicide de l'administration militaire, lire le livre de M. le docteur Chenu, *De la mortalité dans l'armée et des moyens d'économiser la vie humaine.* Ce livre est l'abrégé d'un immense

travail du même auteur, couronné à deux reprises par l'Académie des sciences[1]. C'est l'histoire médico-chirurgicale des campagnes de Crimée et d'Italie. — Que serait-ce si M. Chenu avait pu y joindre celle du Mexique! — Impossible d'analyser ce substantiel volume, où l'auteur a introduit en outre plusieurs articles publiés dans les journaux et dans les revues, et qui sont autant de commentaires lamentablement instructifs des faits et des chiffres relevés par lui. Je citerai entre autres ceux de MM. Ed. Laboulaye (*Revue des Deux Mondes*), Maxime du Camp (*Journal des Débats*), Marchal de Calvi (*Tribune médicale*), Montanier (*Opinion nationale*). *Et nunc erudimini!...*

Par quelle transition ingénieuse passerai-je des ouvrages qui viennent de nous occuper au *Dictionnaire des Contemporains*, dont la quatrième édition vient de paraître?... Je pourrais dire, par exemple, que j'ai cherché dans ce dictionnaire le nom de M. le docteur Chenu, et que je l'y ai trouvé; que toutefois son livre *De la mortalité dans l'armée*, trop nouveau sans doute, n'est point mentionné dans la notice consacrée à ce savant médecin; que M. le docteur Chenu est désigné seulement comme naturaliste, et qu'il eût fallu ajouter à cette qualité celle de statisticien?.... Mais je préfère avouer qu'entre le *Dictionnaire des Contemporains* et les livres de MM. Gyoux, Foville et Chenu, il n'y a point de rapport et que j'en parle aujourd'hui pour ne pas renvoyer à deux mois le compte rendu d'une publication aussi importante. Importante dis-je, et précieuse aussi, mais d'une indiscrétion!.... Aussi quel succès! M. Vapereau est un homme qui a compris son époque et son pays. Il savait que la curiosité est un de nos penchants les plus vifs; qu'avides de connaître les faits et gestes des morts célèbres, nous le sommes bien plus encore d'être renseignés sur les vivants, sur ceux dont le nom frappe souvent nos oreilles ou nos yeux, dont le savoir nous instruit, dont le talent nous amuse ou nous charme, et que nous rencontrons dans la rue ou dans le monde; que nous connaissons même personnellement, comme on se connaît à Paris. M. Vapereau a formé l'entreprise énorme et redoutable de satisfaire cette curiosité; et il a pu la mener à bien, sans rien accorder au scandale ni à la passion, en restant impartial, sobre, réservé. Son œuvre, prodigieuse de patience et de persévérance, répond d'ailleurs à un besoin plus sérieux et plus élevé. C'est un vaste répertoire bibliographique, scientifique et artistique, que les gens d'étude consultent journellement avec profit pour leur instruction. Néanmoins on peut reprocher à M. Vapereau et à ses collabarateurs, très-nombreux sans doute, d'avoir admis, dans leur vaste galerie, une société un peu mêlée, et d'en avoir trop complaisamment ouvert les colonnes à des personnalités dont l'introduction en pareil lieu trahit la camaraderie. Les

[1] *Statistiques médico-chirurgicales des campagnes de Crimée et d'Italie en* 1854-1856, *et d'Italie en* 1859. 2 vol. in-4.

vaudevillistes d'ordre subalterne, les gens de théâtre, les menus romanciers y foisonnent; maint écrivain qui répète dans la petite presse les bruits de coulisse et les échos du demi-monde, y a sa place comme journaliste ou littérateur. La science, en revanche, n'y est qu'incomplétement représentée, et des noms illustres en France et à l'étranger ne brillent là que par leur absence.

Des membres et des correspondants de l'Académie des sciences, tels que MM. Naudin et Trécul, botanistes, Yvon-Villarceau, géomètre et astronome, Reiset et Vergnette-Lamette, chimistes et agronomes, on été omis. Parmi les savants étrangers on a oublié le P. Secchi, M. Tyndall, M. Van Beneden, M. de Virchow! On a désigné comme correspondant de l'Académie M. Antoine Thomson d'Abbadie, élu membre titulaire le 22 avril 1867. Et que de savants, estimables et laborieux écrivains, dont j'aurais à signaler l'injuste exclusion. Quoi! ni M. Dehérain, l'éminent chimiste, auteur de l'*Annuaire scientifique;* ni M. Germain de Saint-Pierre, l'auteur du *Nouveau dictionnaire de botanique;* ni M. Ed. Grimard, l'auteur de *la Plante*, de l'*Esprit des plautes* et de la *Goutte de séve;* ni M. Amédée Guillemin, ni M. André Sanson!... Heureusement, les éditions du *Dictionnaire des Contemporains* s'épuisent vite, et M. Vapereau aura bientôt, je n'en doute pas, l'occasion de réparer des erreurs, inévitables d'ailleurs, il faut en convenir, dans une œuvre aussi complexe et aussi volumineuse.

Au moment où je termine cette revue, j'apprends avec un douloureux étonnement la mort subite de M. Amédée Sibire, président de la Société protectrice des animaux. Cette Société est cruellement frappée depuis trois ans! Elle a perdu coup sur coup le docteur Blatin, un de ses fondateurs et vice-présidents, puis M. P.-B. Fournier, le prédécesseur de M. A. Sibire. Ce dernier était un homme encore jeune. Il présidait la séance du 6 juin, et hormis un enrouement assez intense, il paraissait être en pleine santé. Hélas! cette meurtrière et désastreuse année 1870 laissera de lugubres souvenirs!

ARTHUR MANGIN.

MÉLANGES

CHARLES DICKENS

Un grand romancier vient de mourir, le premier incontestablement de notre époque, le seul dont les fictions originales et puissantes ont été, de son vivant, lues partout et l'ont pu être par tous... On voit, à ce dernier trait du moins, que nous ne parlons pas d'un Français : l'innocuité morale n'est pas le caractère de nos romans, il faut le reconnaître. Non, Dickens — car c'est de lui, on le voit bien, que nous voulons parler — Dickens était anglais, comme Thackeray, son contemporain et son rival, comme Walter Scott, son devancier.

Voilà deux fois, en moins d'un siècle, que l'Angleterre a cette gloire de l'emporter sur nous dans un genre que nous avons créé, et qui est de tous celui qui a le plus d'avenir. Elle en est fière et en a le droit. Peut-être seulement dépasse-t-elle un peu la mesure de la justice et du bon goût dans les éloges qu'elle se donne aujourd'hui dans la personne de Dickens. Il y aurait de la générosité à elle — mais la générosité n'est pas dans ses habitudes, au moins quand elle triomphe — il y aurait à elle, disons-nous, de la délicatesse et de la générosité à ne pas faire de l'éloge de Dickens un thème de déclamations contre la stérile et malsaine abondance de la littérature du roman en France. Certes il y a là, chez nous, beaucoup de mal; ce genre essentiellement démocratique, et qui va se substituant partout à la poésie défaillante, a été perverti dans ces derniers temps par les passions irréligieuses et démagogiques qui s'en sont fait un instrument, et est devenu, sous le second empire, le nauséabond aliment des esprits mis en sevrage politique. Mais que notre pays se reprenne à s'intéresser à quelque chose et à s'occuper de lui-même, et l'on verra si la France reste inférieure dans le roman! Même, en ces jours de décadence, elle y porte quelque chose que l'Angleterre n'y met pas, et dont Dickens lui-même n'a qu'un médiocre sentiment : le style, l'art.

En effet, Dickens est puissant de conception; ses romans dénotent un observateur sagace, profond, ému ; mais leur ordonnance accuse un metteur en œuvre assez médiocre, et leur style un écrivain singulièrement indulgent envers soi-même. La langue de Dickens est souple, colorée, abondante ; mais c'est cette langue de l'improvisation qui gagne aujourd'hui toutes les littératures, langue étrangère à l'une des premières et éternelles conditions de l'art d'écrire : la sobriété :

Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire.

Dickens est long, très-long. Ses descriptions sont belles, mais diffuses. Ses scènes sont tout ce qu'on peut imaginer de plus dramatique, et nous ne croyons pas que l'on puisse trouver rien de plus beau, par exemple, que l'ouragan dans *Barnabé Rudge*, et la mort du petit Dombey dans *Dombey père et fils;* mais ces situations se prolongent trop. Sans y tomber tout-à-fait, Dickens penche vers le défaut capital et mortel de Victor Hugo, avec cette différence que, chez ce dernier, la prolixité est systématique et le fruit d'un labeur colossal, tandis qu'elle est, chez l'autre, le résultat d'une exubérance naturelle et d'une sorte d'incontinence de parole. Un journal anglais dont la spécialité, il est vrai, n'est point la littérature, le *Tablet,* organe des catholiques de Londres, qui, à l'occasion de la mort de Dickens, n'a pas fait moins de chauvinisme britannique que les autres, écrit solennellement que l'auteur de *David Copperfield*, de *Pickwick-Club*, de *Martin Chuzzlewitt*, etc., a fait avec la langue anglaise ce que Raphaël a fait avec les couleurs. Jamais rapprochement pareil ne nous serait venu à l'esprit. Nous ne possédons pas assez, sans doute, la langue anglaise pour apprécier les délicates combinaisons que Dickens a pu faire des mots dont elle se compose; mais c'est ce soin de les fondre avec la délicatesse, la discrétion et le fini qui distinguent la façon de Raphaël que nous sommes surpris de lui voir attribuer. Le « faire » du peintre et celui du romancier nous paraissent peu se ressembler. Ce en quoi ces deux hommes se ressemblent davantage, c'est la fécondité.

Dickens, qui est mort jeune (cinquante-huit ans), a beaucoup écrit. La littérature n'était pas la carrière qu'il avait choisie, mais c'était sa vocation, et, comme toutes les vocations véritables, elle se révéla en lui violemment et de bonne heure. Nous tenons d'un de ses condisciples que, écolier au collége à Rochester, il se distinguait déjà par son goût et son talent à inventer des histoires fantastiques. Il nous a été parlé d'une certaine découverte de l'*île Serpette,* île inconnue des géographes, mais réelle pour les bambins à qui le récit en était fait, et dans le souvenir desquels elle est restée, récit souvent redemandé, toujours refait avec de nouveaux et plus ébouriffants détails, et qui était la ressource assurée des lourdes heures de la récréation du soir, en hiver. Selon un journal, ce goût et cet art

de conter serait venu à Dickens de sa grand'mère, simple concierge dans le château d'un lord, mais femme d'esprit, et qui excellait à faire des contes d'enfants.

Au sortir de ce collége de Rochester ou de Chatham (les deux villes n'en font qu'une), Dickens, dont le père, ancien payeur de la marine, retraité et partant pauvre, ne pouvait faire quoi que ce fût pour lui, entra comme simple clerc dans une étude d'avoué et y fut saute-ruisseau. Devenu ensuite sténographe pour un journal, il glissa de sa prose à côté de celle qu'il était chargé de recueillir; et, comme l'une parut meilleure que l'autre, Dickens passa de sténographe rédacteur. Ce ne fut pas du premier coup cependant, car c'est seulement dans le *Morning Chronicle*, le troisième des journaux auxquels il fut attaché, qu'apparaît sa collaboration régulière.

Ces débuts laborieux, notamment les jours misérables de sa vie de clerc de procureur, ne furent pas perdus pour lui; il en a admirablement profité dans *David Copperfield* et dans *Bleak House*. Les tableaux et les portraits qu'il a tracés là rappellent le *non ignora mali* du poëte. Il fallait avoir vécu, c'est-à-dire souffert dans une atmosphère pareille, pour en tracer une peinture si bien sentie. Du reste, Dickens n'a été si vrai, si *topique*, comme disent les Allemands, que parce qu'il s'est mis souvent lui-même dans ses romans. Ses croquis, signés Boze (*Sketches* by Boz), attirèrent vivement l'attention, et la direction du journal lui demanda quelque chose dans le même genre, mais qui eût de la suite, une fiction régulière, un roman enfin. C'est alors que Dickens écrivit le plus original peut-être, mais pour sûr le plus piquant de ses ouvrages, cette histoire de M. Pickwick (*The posthumous papers of the Pickwick-Club*), moquerie douce et sensée de la bonhomie bourgeoise; odyssée à la fois gaie et touchante, où une expérience désillusionnée mais sans fiel vient corriger les écarts d'une naïveté bienveillante mais dupe d'elle-même. Quelle bonne figure que celle de cet excellent M. Pickwick! On rit de ses mésaventures, mais non de sa personne, parce que s'il est crédule, il n'est pas prétentieux. Son tort est de croire à la bonté de la nature humaine et de mesurer, comme on dit, tout le monde à son aune. Assurément, si le cher homme était, d'un bout à l'autre, victime de son bon cœur, sa candeur, frisant la niaiserie, deviendrait insipide; mais il n'en est pas ainsi, et ce qui rend M. Pickwick intéressant, c'est qu'il rencontre quelquefois juste, et que, presque au début, il a semé en bonne terre. Est-il créature meilleure que celle de son humble compagnon, ce pauvre diable de Samuel Weller, que M. Pickwick ramasse dans un bouge où il végète depuis son enfance, et dont il refait un homme qui s'attache à lui avec la fidélité et le dévouement d'un barbet retiré mourant du ruisseau. Rien à la fois d'attendrissant et de comique comme leur expédition à la recherche de l'honnêteté humaine.

Avouons-le toutefois, la part de vérité générale dans l'invention de ces

deux types est souvent près de disparaître dans la vérité locale ; il faut, pour comprendre M. Pickwick, faire parfois un effort de mémoire et se rappeler qu'on est dans ce monde anglais, si personnel et si excentrique, où les conventions sociales, toutes-puissantes chez nous, sont presque sans empire. Impossible de ce côté-ci de la Manche, M. Pickwick est très-naturel au delà. Autant en faut-il dire de beaucoup d'autres personnages de Dickens. D'où vient néanmoins que ses romans, où l'élément anglais prédomine, ont conquis une universelle sympathie et ont été lus partout avec un vif intérêt, malgré la médiocrité parfois extrême des traductions ? Cela tient à bien des causes. D'abord au mouvement du récit : Dickens conte un peu longuement sans doute, mais avec quelle animation ! Et puis ses types sont si admirablement soutenus que l'imagination en reste saisie. Notons d'ailleurs que son œuvre entière est une satire, genre piquant entre tous, la satire de ce monde anglais formaliste, hautain, pharisaïque, si habile à cacher ses vices sous sa morgue, et que Dickens démasque avec un courage dont on lui sait gré. C'est une joie sans seconde de voir punir les coquins ; et chez Dickens le coquin abonde : il n'y a pas un de ses romans qui n'en mette en scène deux ou trois d'une profondeur rare, et la plupart du temps retranchés dans une *honorabilité* d'apparat comme dans une forteresse qui, pour être démolie, demande un véritable siége.

De là un drame continu, ce qui a fait dire à quelques critiques anglais qu'après Shakespeare, Dickens était l'écrivain le plus dramatique de la Grande-Bretagne. Le journal que nous avons cité, rappelant cette assertion, la trouve « hardie, mais pas trop ; » à l'en croire, Shakespeare n'aurait guère sur Dickens que la supériorité de sa forme directe et à face multiple. C'est là encore une preuve de cet engouement où nos voisins, si froids d'habitude, sont tombés au sujet de Dickens, comme nous l'avons déjà dit. Nous ne ferons pas au grand William l'injure de mettre en comparaison avec la moindre de ses pièces le *On ne passe pas* (*No thorough fear*) ou l'*Abîme*, la seule pièce réelle qu'ait écrit Dickens, et qui est tout simplement un mélodrame de seconde force. Mais, même en tenant compte de la différence des genres, il y a loin encore des conceptions de l'auteur de *Barnabé Rudge* et de *la Bataille de la vie* à celui de *la Tempête*, d'*Othello* et de tant d'autres chefs-d'œuvre. Ce qui est vrai, c'est que Dickens, qui avait le sentiment profond du drame, l'a fait pénétrer aussi loin que possible dans le roman. Le drame d'ailleurs, il le portait en lui, dans sa parole, dans son geste, et surtout dans sa lecture. Quand il lisait ses romans devant le public — et on sait qu'il l'a fait bien des fois en Angleterre et en Amérique, et qu'à ce métier de *lecturer* il a gagné beaucoup d'argent — c'était une véritable représentation.

Néanmoins, rien de ce que nous avons dit des qualités de Dickens ne suffirait à expliquer le charme qu'exerce sa lecture, si nous ne signalions

en lui un don rare et supérieur à tous les autres, nous voulons dire sa bienveillance, son amour des hommes, cette bonté rayonnante qui se traduit alternativement, et souvent à la fois, en sourires et en larmes, cette complète absence de fiel, cette équité généreuse qui lui fait dénoncer le mal partout où il le découvre et saluer la vérité partout où il l'aperçoit ; cette honnêteté innée, cette décence instinctive, cette pureté d'imagination et de cœur qui lui a permis de peindre le vice sans y salir sa plume, et de disséquer les passions les plus contagieuses sans en laisser les émanations se répandre. Et tout cela relevé, comme dans les âmes chastes, d'une gaieté douce et assaisonné d'une pointe de malice indulgente. Voilà ce qui séduit chez Dickens, le rend, avant tout, sympathique, et lui donne sur nos romanciers une supériorité que nous sommes les premiers à reconnaître. Que nos voisins accordent à sa cendre les honneurs d'un tombeau à Westminster, qu'un évêque [1] fasse son oraison funèbre, nous y applaudissons de grand cœur. Mais, de grâce, qu'ils ne nous gâtent pas cette renommée en la surfaisant. Sa part de gloire est assez belle pour qu'il n'y ait pas besoin de l'exagérer.

P. DOUHAIRE.

VUES SUR LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Ouvrage inédit du duc de Broglie, publié par son fils [2].

Le livre que nous annonçons n'est pas nouveau, bien que publié d'hier. On se rappelle peut-être qu'avant de voir le jour il avait eu, comme dit Martial, ses destinées, et que, fait pour nous enseigner à retrouver le chemin de la liberté, il avait eu une première rencontre avec le despotisme.

C'était il y a dix ans, en plein gouvernement personnel, avant le premier avertissement de 1863, avant la triste série d'erreurs et de catastrophes qui devait ramener de force les esprits les plus rétifs à l'idée de rendre au pays le gouvernement du pays. Un manuscrit politique fut saisi, non chez un imprimeur, mais chez un lithographe qui était en train d'en faire une reproduction pour l'usage personnel de 'auteur. On s'était donné le plaisir, quelques mois avant, d'envoyer M. de Montalembert en police correctionnelle ; l'idée d'y envoyer à son tour M. le duc de Broglie flattait visiblement les conseillers du régime impérial, toujours portés à *faire grand.* Malheureusement, on apprit que l'accusé serait bien capable de se souvenir qu'il était grand-croix de la Légion d'honneur, et comme tel justiciable d'une juridic-

[1] L'évêque de Manchester.
[2] Paris, chez Michel Lévy.

tion privilégiée, et les exemplaires lithographiés furent rendus, non sans peine, comme n'ayant reçu aucune publicité.

Aujourd'hui, l'ouvrage prohibé est imprimé, annoncé, mis en vente, et nous avons sous les yeux le délit, l'affreux délit contre lequel avaient grondé naguère les foudres de la colère officielle.

Allons tout de suite au délit ! C'est naturellement ce que nous avons cherché et ce que le public va chercher en premier lieu dans ce curieux volume. Si notre flair de vieux journaliste ne nous a pas trompé, le délit est partout, depuis le titre jusqu'à la signature, mais il se concentre particulièrement dans ce passage :

« ... Mais patience ! Que le vent de la réaction libérale s'élève, et tôt ou tard il s'élèvera, et plus il aura tardé, plus il sera vif; qu'il souffle à travers ces toiles d'araignée ; *que la presse retrouve appui dans l'opinion*, qu'il lui rentre au cœur un peu d'ardeur, un peu d'entrain, un peu d'espoir, et l'on verra beau jeu ! Que les cheveux repoussent à Samson, il brisera *les cordes neuves des Philistins*, décrochera les portes de Gaza et les chargera sur ses épaules.

« Encore un coup, plus on réfléchit sur la nature et les conditions de cet établissement soi-disant monarchique, soi-disant constitutionnel, soi-disant conservateur, que le cours des choses, plus peut-être que la volonté de l'homme, nous impose aujourd'hui, plus on demeure convaincu qu'*il ne tient à rien et n'a point d'avenir ;* qu'uniquement fondé sur l'utopie d'une paix perpétuelle à l'intérieur, sur l'abnégation universelle et indéfinie, sur l'accord parfait et permanent entre les pouvoirs publics, — entre le pouvoir et le public, la moindre pierre d'achoppement lui sera fatale; qu'aux approches du premier orage, des premiers embarras sérieux, du premier revers de fortune, *si le chef de l'Etat n'a pas la sagesse de faire, de bonne heure et par prévoyance*, ce que l'Empereur, premier en date, n'a fait qu'au dernier moment et par nécessité, s'il ne relègue pas la nouvelle *Constitution de l'Empire* dans l'ossuaire où gisent les autres, s'il ne se hâte pas de la remplacer par un *acte additionnel*, conçu dans des principes et sur un plan tout différents, pour ne pas dire tout opposé, nous rentrerons à pleines voiles en révolution ; nous verrons cette Babel crouler à son tour par la confusion des langues, par la discorde et la dispersion des ouvriers qui l'ont élevée. »

Quand on pense que ces lignes absolument prophétiques étaient écrites en mai 1859, au lendemain de la glorieuse paix de Crimée, au moment où l'Empereur ouvrait triomphalement la campagne d'Italie, on ne sait qu'admirer le plus de la force d'esprit de l'homme d'État en retraite qui évoquait en termes si nets l'avenir inévitable, ou de la défaillance des hommes d'État en exercice qui croyaient faire durer éternellement un régime impossible en le dérobant à la discussion.

Depuis trois quarts de siècle la France est en crise ou, pour parler comme tout le monde, en révolution. Personne ne voudrait plus croire qu'un mouvement d'opinions qui s'est rendu maître de la France entière, et, après la France, de tout le continent, se soit produit sans causes et puisse avorter sans résultats. Le duc de Broglie a toujours été de ceux qui n'ont compté ni souhaité en sortir par un retour plus ou moins déguisé vers le

régime détruit et remplacé. Il s'abstient même, dans son écrit, de donner un nom ou une forme bien déterminée au gouvernement qui finira par satisfaire à l'impérieux programme de 89. Ce sera, suivant lui, ou une république ressemblant autant que possible à la monarchie constitutionnelle, ou préférablement une monarchie constitutionnelle qui ne différerait de la république que par la constitution et la permanence de sa première magistrature. « Toute autre république, ajoute l'auteur avec l'*imperatoria brevitas* qui lui est naturelle, c'est la Convention ; toute autre monarchie, c'est l'empire. »

Une fois ce gouvernement découvert, quelles institutions va-t-on lui donner? Quelles solutions devra-t-il trouver à ces redoutables problèmes qu'on appelle le suffrage universel, la décentralisation, l'action du prince dans les affaires, la représentation nationale, l'organisation de l'enseignement, la justice, la force publique, la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association, la liberté des cultes, le serment politique? C'est l'ensemble même des sujets traités par le duc de Broglie.

Nous n'essayerons pas de prétendre que sur chacun de ces points nous soyons en accord parfait avec l'illustre auteur des *Vues sur le gouvernement de la France*. Son fils lui-même, si digne en tout de remplacer un tel père, fait dans une courte préface la respectueuse réserve de ses opinions personnelles.

Disons seulement que sur la question si actuelle de la nomination des maires, M. de Broglie apporte l'appui de son opinion à ceux qui demandent, avec si peu de chances, hélas! d'être écoutés, qu'elle soit enlevée au pouvoir central pour être remise au conseil municipal doublé des plus fort imposés.

Citons encore, comme nous ayant frappé tout particulièrement, le système si neuf de *la localisation des fonctions publiques*, c'est-à-dire du choix des fonctionnaires dans le pays même qu'ils doivent administrer, et le procédé très-ingénieux par lequel l'ancien pair de France trouve moyen de constituer un sénat par l'élection qui offrirait cependant aux intérêts conservateurs à peu près toutes les garanties qu'on a l'habitude de demander à l'hérédité.

La question de la seconde chambre est une de celles sur laquelle l'opinion publique et même l'opinion libérale ont le plus de progrès à faire. Si décidément on regarde ce rouage comme inutile, qu'on le dise et qu'on le supprime; mais si, au contraire, on le croit indispensable au bon gouvernement d'un pays libre, qu'on cesse de le railler et qu'on se résigne à ne lui rien refuser de ce qui est nécessaire à son action efficace sur l'esprit public et sur les lois. Nous savons de reste que ni sous Napoléon I[er], ni sous Napoléon III, ni surtout sous le véritable premier empire, qui est celui des Césars, le Sénat n'a eu le bonheur de se recommander à l'admiration de l'histoire. Sous ce rapport même, tout en reconnaissant avec M. de Broglie

que le nom de Chambre des pairs n'a plus aucun sens dans un pays où nous sommes tous *pairs*, c'est-à-dire égaux, peut-être nous montrerions-nous plus hésitant pour accepter, à titre définitif, dans nos institutions françaises, ce nom si grand et si diffamé de sénat. Mais la difficulté n'est évidemment pas là. La difficulté c'est de combiner assez heureusement l'élection et la tradition, les droits acquis et les droits nouveaux pour que la seconde chambre devienne la petite aiguille, l'aiguille des heures du cadran gouvernemental, dont l'aiguille des minutes serait la Chambre des députés.

En attendant qu'il soit fait ici des *Vues sur le gouvernement de la France*, un compte rendu digne de l'auteur et du sujet, nous recommandons ce livre à tous ceux que préoccupe l'avenir politique de notre cher pays. A vrai dire, ce devrait être tout le monde, puisque tout le monde vote, et nous nous déclarons d'avance tout converti au gouvernement par plébiscite le jour où le suffrage universel saurait lire des écrits comme celui du duc de Broglie et en tirer quelque profit.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

LES DEUX FILLES DE SAINTE CHANTAL[1].

Les grands sujets ne s'épuisent jamais. On a beaucoup parlé, depuis quelque temps de sainte Chantal, et pourtant tout n'était pas dit sur cette admirable figure de femme chrétienne et française. Un livre vient de paraître qui nous la présente sous un jour nouveau ; car c'est elle encore qui ne saurait manquer d'être au premier plan dans la vie de ses deux filles. Après l'épouse si tendre et si dévouée, après la fondatrice d'ordre, après la dévote amie de saint François de Sales, c'est la mère que nous pouvons admirer tout à notre aise, en voyant comment elle revit dans ses enfants et quelle influence elle a su exercer sur leur âme, sur leur intelligence et sur leur destinée. Il y avait là toute une mine d'intéressantes révélations, que les riches archives du monastère de la Visitation d'Annecy rendaient aciles à exploiter, à condition de trouver un auteur qui ait la main assez habile et le goût assez sûr pour enchâsser tous ces précieux trésors et les faire briller aux yeux indifférents du vulgaire. C'est la tâche difficile que nous semble avoir accomplie l'historien, malheureusement anonyme, de la baronne de Thorens et de la comtesse de Toulonjon ; une simple analyse de cette œuvre en fera mieux juger que toutes les réflexions et que les inutiles commentaires.

[1] *Les deux filles de sainte Chantal*, Marie-Aymée de Rabutin-Chantal, baronne de Thorens, et Françoise de Rabutin-Chantal, comtesse de Toulonjon, avec une lettre approbative de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, librairie Firmin Didot, 1 vol. in-8.

Marie-Aymée, l'aînée des trois filles de madame de Chantal, avait quatre ans quand elle perdit subitement son père, d'un de ces funestes accidents de chasse que le perfectionnement de nos armes à feu n'a pas rendus moins fréquents. Sa pieuse mère, aidée des conseils de saint François de Sales, ne négligeait rien pour son éducation. Le grand évêque de Genève allait jusqu'à recommander que les premiers rapports de la jeune fille avec le monde, et même les soins puérils de sa toilette, ne soient point oubliés. « Que voulez-vous, il faut bien que les filles soient un petit jolies ! » écrivait-il à madame de Chantal. Cette gracieuse recommandation ne pouvait avoir rien de dangereux pour Marie-Aymée, dont la vertu précoce était au-dessus de toute atteinte. Elle avait été de bonne heure en quelque sorte prédestinée à une union qui devait resserrer singulièrement les liens de madame de Chantal avec François de Sales. Elle épousait, très-jeune encore, le dernier des frères de l'évêque, Bernard de Sales, baron de Thorens, qui, au dire de ses contemporains, « était grandement bien accompli en vertu, fort estimé de ses parents et de tous ceux qui connaissaient sa valeur et le mérite de son bon esprit et piété. » Tout semblait sourire aux deux charmants époux : Marie-Aymée tenait ses états au château de Sales, fêtée et chérie de tous, et un vieux manuscrit raconte « que, n'étant âgée que de quatorze à quinze ans, c'était merveille de la voir en son ménage, belle comme un beau jour, portant la modestie sur son visage, avec une façon grandement noble et généreuse, mais si affable et gracieuse que tous avaient confiance de s'adresser à elle pour les affaires de sa maison. » Mais ce pur bonheur ne devait pas être de longue durée. Bernard de Sales, appelé à combattre pour son prince Charles-Emmanuel de Savoie, s'apprêtait à s'illustrer dans les armes, aux applaudissements inquiets de Marie-Aymée, quand au commencement d'une campagne, il fut pris d'une fièvre « pestilentielle, » qui l'enleva en quelques jours. Sa femme ne devait lui survivre que trois mois ; elle s'était retirée à la Visitation, où elle étonnait toutes les religieuses par sa piété et sa résignation. « La pauvre petite veuve était si douce et aimable en sa douleur, que ne se peut dire davantage, » écrivait la mère Favre. Madame de Chantal, saint François de Sales, lui prodiguaient les plus religieuses consolations ; et elle semblait surmonter un peu cette crise terrible, quand elle mourut en couches, dans les bras de sa mère, « toute accablée de griêves douleurs de corps et de grandes angoisses d'esprit, — dit une vieille histoire, — paisible dans son petit lit, parlant à Dieu de temps en temps, par des élans d'amour et de résignation à sa sainte volonté. » Elle n'avait que dix-neuf ans, et fut enterrée la première au lieu destiné pour la sépulture des sœurs ; et c'est ainsi, ajoute le manuscrit, que « Dieu donna à la mère de Chantal de quoi étrenner l'église du nouveau monastère qui se finissait de bâtir. »

Les larmes dont madame de Chantal arrosa cette tombe bénie vinrent se

mêler à celles que versa le saint évêque de Genève sur la mort de son pauvre frère de Thorens et de sa charmante épouse. Les lettres de François de Sales en font foi : elles viennent jeter une singulière douceur chrétienne sur l'histoire si rapide et si lugubre de cette jeune femme, qui, comme le dit Mgr l'évêque d'Orléans, « brille quelques moments du plus aimable et pur éclat, et disparaît aussitôt, comme une fleur qui tombe avant le temps, laissant après elle le touchant souvenir de la plus parfaite vertu, dans une heureuse union, tout à coup brisée. »

La vie de la seconde fille de sainte Chantal, madame de Toulonjon, est aussi longue, aussi remplie d'événements, que l'autre était simple et courte. Le contraste entre les deux natures de ces femmes n'est pas moins frappant; et cela même donne de l'intérêt et de la variété à leurs vies. Les malheurs seuls dont la famille de madame de Chantal fut si particulièrement abreuvée pourraient servir de rapprochement à ces deux destinées très-diverses. Tout d'abord même, l'existence de Françoise de Rabutin s'ouvrit sous les plus riants aspects. Dès l'âge de cinq ans, la petite humeur haute et décidée de la jeune fille donnait des inquiétudes à sa mère, qui s'en ouvrait à saint François de Sales et lui communiquait son désir de l'enlever aux dangers du monde en en faisant une religieuse. A quoi le prudent évêque répondait : « Si Françoise veut de son gré être religieuse, bon : autrement, je n'approuve pas qu'on prévienne sa volonté par des résolutions... » Et Françoise, en effet, n'avait nullement la vocation d'entrer au couvent. Sa mère eut beau l'élever dans les sentiments de la piété la plus douce et la plus vraie, le monde la fascinait et l'attirait sans l'épouvanter, malgré toutes les affreuses peintures qu'on lui en avait faites. Lorsqu'à seize ans, elle commença à paraître dans le monde, à Annecy, sous les auspices de quelques amies de sa mère, elle y obtint un grand succès ; et, bien que saint François de Sales ait pris la peine, comme il l'avait fait pour sa sœur, de recommander lui-même qu'elle fût mise avec élégance, la jeune fille trouvait que ce n'était pas encore assez. On nous raconte qu'au sortir du monastère où elle demeurait, « elle allait dans quelque maison séculière ajouter à sa parure ce que l'austérité d'une mère morte au monde ne lui avait pas accordé. » Pour le coup, l'évêque trouvait que cela dépassait un peu la mesure, et la rencontrant un jour dans une de ces brillantes toilettes, avec une simplicité et une bonté toutes paternelles, il lui présenta des épingles, pour l'avertir tacitement « qu'elle avait la gorge trop découverte. » Aussi ne peut-on mieux rendre l'état où se trouvait alors cette âme singulièrement hardie et sûre d'elle-même, que par cette phrase qu'il faut citer tout entière : « Elle avait de la haine pour le péché, mais elle ne haïssait pas les compagnies où les plaisirs innocents le rendent moins odieux : elle lisait des livres de dévotion, mais elle lisait aussi des romans; et si elle avait de l'horreur pour les crimes de l'amour, elle trouvait du

plaisir dans les fables et les aventures des amants. C'est-à-dire qu'elle aurait voulu, comme beaucoup d'autres, avoir les douceurs du monde sans danger et celles de la vertu sans amertume. »

Avec de semblables dispositions, il est inutile de demander si le mariage était la véritable vocation de Françoise. Mais là encore, son esprit indépendant et hautain allait être un obstacle. En effet, la jeune fille, gaie, moqueuse, et surtout très-jalouse de sa liberté, découragea promptement tous les prétendants. Un seul persévéra et ne s'en trouva pas mieux. C'était un parent de saint François de Sales, gentilhomme de très-bonne maison, appelé Bernard de Foras. Françoise le fit languir fort longtemps, ne dissimulant pas son mécontentement de ce que sa famille cherchait à lui imposer ce mariage et négociait toutes choses en dehors d'elle : aussi n'avait-elle que froideur et moqueries pour M. de Foras, et elle finit par le renvoyer sans merci, après dix mois d'irrésolution fort peu aimable. Ce qui faisait dire à saint François de Sales que « si le mariage avait un noviciat, il n'y aurait guère de profès. »

Madame de Chantal, cependant, fort inquiète de l'avenir de sa fille, résolut, — puisqu'il était si peu profitable, — de supprimer « le noviciat. » Ayant trouvé en Bourgogne un homme dont le mérite et la position étaient faits pour plaire au cœur et à l'esprit de Françoise, elle lui écrivit qu'il n'y avait plus d'hésitation possible, lui annonçant en même temps l'arrivée immédiate de celui qu'elle lui destinait pour mari. « Mademoiselle de Chantal, dit l'histoire manuscrite, montra très-bien que la vertu était solidement dans son cœur, par la prompte obéissance qu'elle rendit au choix que saint François de Sales et sa digne mère firent pour elle d'un époux qu'elle n'avait jamais vu, et qui n'avait aucun rapport d'âge avec elle, quoiqu'il eût d'ailleurs des qualités qui l'ont rendu un des illustres de son temps en valeur et en prudence. » Antoine de Toulonjon avait fait une brillante carrière militaire; et il était si bien « le plus noble, le plus loyal, le plus aimable qu'il est possible, » que Françoise s'en montra aussitôt enthousiasmée et charmée.

Nous ne saurions suivre l'auteur dans le récit si simple et si attachant qu'il nous fait de ces deux existences pures et élevées entre toutes, qui semblent un des modèles les plus accomplis de l'idéal que seul peut réaliser le mariage chrétien. Union merveilleuse des âmes, communauté admirable de sentiments, bonheurs et tristesses constamment partagés, but moral de la vie placé au-dessus de tout, tel est le résumé de ces dix années, que le comte et la comtesse de Toulonjon passèrent ensemble, et que les absences forcées qu'exigeait le service du roi rendirent plus courtes encore. Ce fut, comme il arrive très-souvent, à la fin de la carrière active de M. de Toulonjon, lorsque sa nomination au gouvernement de Pignerol, en rendant les séparations moins fréquentes, comblait à la fois l'ambition naturelle de Françoise, qu'elle se vit enlever en quelques jours un mari qui

était tout pour elle, et que la naissance d'un fils longtemps désiré venait de remplir de joie. De sorte que ce mot profond de Fénelon peut désormais s'appliquer à l'existence de la fille de sainte Chantal : « Il n'y a point dans toute l'humanité de plus cruelles douleurs que celles qui sont causées par le meilleur mariage du monde. »

En effet, le reste de la vie de madame de Toulonjon fut comme une suite de malheurs ; et elle vécut jusqu'à plus de quatre-vingt-cinq ans, jamais vaincue par les épreuves et toujours supérieure aux événements. Elle perdit plusieurs enfants en bas âge ; elle vit mourir à trente ans un frère qu'elle aimait particulièrement et dont elle admirait la valeur trop aventureuse, ce Celse-Bénigne, qui fut le père de madame de Sévigné ; elle eut le chagrin de contribuer, sans le savoir, au triste mariage de sa fille avec Roger de Rabutin, cet illustre Bussy, qui remplit tout un siècle de ses scandales et de ses sottises ; et quand cette fille mourut, lui laissant trois petites-filles, après trois ans à peine d'une union souvent malheureuse, elle dut se faire la protectrice de ces pauvres enfants et sauver du moins leur fortune, que les dilapidations de leur père n'auraient pas tardé à compromettre. Si bien que Bussy avait pour sa belle-mère plus d'estime que d'affection, et qu'il ne cessait de l'obséder de fureurs comme de flatteries, employant à son égard les irrévérences de langage les plus inconvenantes, et n'obtenant jamais rien de la fermeté inébranlable de celle qui « n'épargnait pas à son gendre ses vérités, et lui refusait son argent, deux choses également désagréables à celui-ci. »

Un instant, le mariage du comte de Toulonjon, son fils, vint mettre un peu de baume sur ses tristes blessures. Françoise avait trouvé pour lui une jeune fille des mieux alliées et merveilleusement douée de cœur, d'esprit et de jugement. C'était de Bernarde de Pernes que Madame de Sévigné écrivait : « Je l'aime fort, cette petite comtesse : je ne fus pas un quart d'heure à Monthelon, que nous étions comme si nous nous fussions connues toute notre vie ; c'est qu'elle a de la facilité dans l'esprit, et que nous n'avions pas de temps à perdre. » Et Bussy-Rabutin disait de sa belle-sœur, avec sa légèreté ordinaire : « Elle est bonne pour ses amies, elle est merveilleuse pour son mari, elle serait admirable pour un amant, si elle en voulait. » L'union de sa petite-fille Louise de Bussy avec le marquis de Coligny, avait été aussi pour madame de Toulonjon un grand bonheur, étrangement troublé quelques mois plus tard par la mort de M. de Coligny et par le très-prompt mariage de sa veuve avec un faux gentilhomme qui avait odieusement abusé de sa bonne foi. Les épreuves, comme on voit, ne manquèrent pas à la fille de madame de Chantal, et elles justifient amplement la belle devise qu'elle avait prise au lendemain de son veuvage et dont elle ne se départit jamais : *Virescit vulnere virtus.* Grandes vertus en effet, que les exemples et les conseils de deux saints n'avaient pas peu contribué à entretenir et à affermir dans l'âme de madame de Toulonjon. Sa mort pieuse

et tranquille fut vraiment le couronnement et la récompense de sa longue vie, dernière grâce, qu'au milieu de toutes ses infortunes, le ciel ne lui refusa point!

Nous en avons assez dit sans doute pour montrer le grand intérêt que présente la lecture d'un ouvrage, si rempli de curieux et touchants souvenirs sur le grand siècle, que jusqu'ici nous n'avions pas appris à connaître par ce côté intime et vrai. Il nous sera bien permis de louer, en terminant, le talent de l'auteur inconnu qui a su répandre tant de charme dans une œuvre éminemment grave et sévère. Les faits sont présentés simplement, mais avec une élévation constante, que rehaussent encore d'agréables réflexions morales semées discrètement dans le récit. On retrouve là toutes les délicatesses d'une plume féminine qui connaît le prix des vertus domestiques et qui les apprécie d'autant mieux; mais en même temps on soupçonne l'esprit préparé par de fortes études, qui sait débrouiller les vieux documents, tirer parti des pièces inédites, et qui a puisé à bonne école cette précieuse habitude du travail intellectuel qui pour chacun est un devoir avant d'être un plaisir. Nous ne nous étonnons donc point des éloges que Mgr l'évêque d'Orléans adressait discrètement de Rome aux éditeurs de l'ouvrage; et nous n'avons point de peine à répéter avec lui que l'auteur a réussi à merveille dans ce travail, « à pétrir pour les âmes un sain et pur aliment, » et que son livre « sera beaucoup lu, et fera beaucoup de bien. » Il serait trop triste, en vérité, que de semblables œuvres fussent dédaignées d'une génération qui a si grand besoin de les méditer et d'en suivre courageusement les salutaires inspirations!

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, le 23 juin.

Une préoccupation nouvelle est venue depuis quelques semaines s'imposer aux esprits, celle de l'alimentation publique, compromise par une sécheresse exceptionnelle et prolongée. Les questions de ce genre, outre qu'elles sont une souffrance pour les populations, sont aussi un malheur pour les gouvernements. La raison ne saurait évidemment les accuser de l'état des récoltes, mais l'habitude fâcheusement encouragée de tout attendre et de tout recevoir de leurs mains, dispose à leur demander le soulagement même des maux contre lesquels ils demeurent le plus impuissants. C'est là un de ces faits supérieurs qui montrent que l'État ne peut pas tout, et que le rôle de Providence, assumé trop à la légère, n'est qu'une illusion bientôt dissipée par la réalité des choses. L'action libre des individus, leur mouvement, leur association, la responsabilité de leurs intérêts, constituent, en matière économique aussi bien qu'en d'autres domaines, les plus sûrs instruments d'amélioration et de progrès.

Les sénateurs de l'avenir paraissent aussi craindre une famine relative, celle dont les menace le projet maintenu sur le bureau de la Chambre; mais qui compatit à leur destinée? L'assemblée du Luxembourg ne trouvera les sympathies et la vitalité qui lui manquent que le jour où l'élément électif contribuera sérieusement à sa formation. Tant qu'elle restera la simple et arbitraire délégation du souverain, l'opinion indifférente et dédaigneuse ne lui accordera d'autre caractère que celui d'une retraite plus ou moins dorée. — Sait-on, après tout, ce que nous a coûté le Sénat depuis le second empire? Plus de cent millions au total, sans compter les cumuls!

On voit que, réduit de moitié, il ne serait pas trop à plaindre encore. Mais qu'on lui laisse le traitement auquel il semble attacher sa grandeur, et qu'on interdise enfin le scandale des traitements divers qui grèvent le budget en démoralisant la conscience publique.

La véritable disette, ce n'est pas celle du blé, dont nous fourniront abondamment les plaines de la Hongrie, de la Russie méridionale et de l'Amérique ; ce n'est pas celle du numéraire, qui dort par centaines de millions dans les caves improductives de la Banque ; ce n'est pas celle des sénateurs, dont le recrutement ira toujours malgré le chiffre abaissé de la dotation. La véritable disette, dont souffre le pays dans toutes les ramifications de son organisme, est celle des réformes politiques, sociales, administratives. On les attendait du ministère du 2 janvier, comme en ce moment nos cultivateurs attendent la pluie qui doit féconder leurs terres ; on les a espérées jusqu'à ces derniers jours, et ce n'est pas sans déception qu'on les voit reculées à des époques incertaines.

Tout n'est pas sans fondement, il faut bien le dire, dans les reproches que vient d'adresser sous ce rapport, au cabinet un de ses plus décidés adversaires, M. Clément Duvernois. Obligé par des convenances constitutionnelles de quitter la rédaction du *Peuple français*, où il continuait sous l'apparente protection du souverain sa lutte parlementaire contre les ministres de la couronne, le député des Hautes-Alpes a voulu du moins formuler avec éclat ses griefs contre l'administration qu'il combat, et son article de rupture est un réquisitoire où l'amertume et le dépit n'enlèvent pas toute force à la vérité. « Vainement, s'écrie-t-il, on dira que des réformes nombreuses et prochaines jetteraient l'agitation dans le pays. Ce qui jette l'agitation dans le pays, ce ne sont pas les solutions libérales et hardies ; ce sont, au contraire, les ajournements, ce sont les points d'interrogation posés et laissés sans réponse. La politique qui trouble les esprits, qui alarme les intérêts, qui sème partout l'inquiétude, ce n'est pas celle qui résout les problèmes ; c'est la politique qui met tout en question, codes, budget, administration, et qui agite tous les problèmes sans en trancher aucun. » — Pour répondre victorieusement à ces accusations, il faudrait montrer l'abrogation de l'article 291 du code pénal, qui interdit aux Français le droit naturel d'association ; la suppression tant réclamée de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, la nomination des maires combinée avec l'autonomie des communes, à propos de laquelle MM. Lefèvre-Pontalis et Keller viennent de prononcer de si excellents discours ; par-dessus tout une réforme électorale assurant au pays la représentation libre et sincère en dehors de laquelle il n'y aura jamais que progrès douteux et améliorations fragiles.

Malheureusement ces réformes, et surtout la dernière, ont été indéfiniment ajournées. Un expédient transitoire a remplacé la franche et complète abolition du timbre ; Paris attend son organisation municipale et l'Algérie son organisation civile ; les fonctionnaires forment toujours une caste séparée qui peut tout contre le droit désarmé des citoyens ; la loi des maires, se bornant à ne pas reculer, consacre simplement une situation acquise ; et enfin la loi électorale, la plus importante et la plus impatiemment attendue, s'évanouit dans une brume lointaine. Le cabinet « des honnêtes gens » l'avait promise avec éclat, en l'inscrivant en tête du programme officiel de M. Daru ; il l'avait ensuite oubliée par ménagement à l'égard de la droite, puis reprise comme une épée au lendemain de la déclaration de guerre des arcadiens. Il l'abandonne décidément aujourd'hui, d'après les aveux mêmes du ministre de l'intérieur aux députés. Toutefois, en maintenant le *statu quo*, le gouvernement proclame que les circonscriptions électorales ne pourront plus être établies que par une loi, et que le nombre des députés devra être augmenté notablement pour l'avenir. Mais, ainsi qu'on l'a justement remarqué, de semblables déclarations, en infirmant sur les points les plus graves l'autorité du système électoral actuel, n'atteignent-elles pas en même temps l'autorité de la Chambre issue de cette législation ? Et s'il est entendu que la France n'a pas assez de députés, que ces députés sont élus par des circonscriptions établies en dehors des vrais principes représentatifs, n'est-il pas constaté du même coup que la France est insuffisamment et inexactement représentée ? De là à une réforme électorale, la logique n'admet aucun temps d'arrêt, au risque même d'une dissolution. Sans doute le pays est un peu fatigué de scrutins, depuis celui du plébiscite que personne ne demandait. Mais à qui la faute si ce découragement et cet ennui sont devenus nécessaires ? A la droite, qui, par ses intrigues et ses résistances, a entravé le gouvernement et jeté le désarroi dans la situation. C'est elle qui, par l'organe d'un de ses membres les plus bouillants, s'est écriée : « Nous demanderons chaque jour la dissolution ! » Qu'elle porte donc la responsabilité de sa conduite, et puisque la loi est indispensable, puisqu'un incident pourrait obliger demain le ministère à employer la mesure appelée par M. Dugué de la Fauconnerie, la sagesse et la prévoyance conseillent de ne pas attendre des années pour remédier aux vices d'une situation condamnée par tout le monde.

Que d'embarras et de périls se fût épargnés le pouvoir s'il eût abordé plus tôt et courageusement ces fondamentales questions ! Toutes seraient aujourd'hui résolues, et le système constitutionnel serait fondé. Ce n'est pas du côté de la Chambre que le gouvernement eût rencontré des obstacles. Dominée par la force des choses, elle

accepte en soupirant les idées que sa pente naturelle la porterait à combattre, et sous l'influence d'un courant invisible, elle a donné son unanime consécration à des mesures qu'écartaient presque unanimement ses répugnances. C'est ainsi que la loi du jury, celle des conseils généraux n'ont été amendées que par ceux qui désiraient les élargir, et que la restitution contestée longtemps aux communes de Sceaux et de Saint-Denis, du droit de nommer leurs conseils, vient d'être accordée par 172 bulletins sur 172 votants. On le voit donc : quoique issue du régime autoritaire, l'assemblée actuelle se résigne à servir la liberté, et si le ministère, après l'avoir forcée dans une séance mémorable, d'applaudir à l'abandon des candidatures officielles, l'avait saisie virilement d'une réforme électorale, il en eût obtenu la transformation capitale et décisive qui contient toutes les autres.

Les difficultés se présentaient moins encore du côté du pays, persévérant et ferme dans ses désirs, et qui vient de montrer une fois de plus ses vraies dispositions dans le scrutin relatif aux conseils généraux. Aujourd'hui, comme au 8 mai, comme toujours, il repousse à la fois le bouleversement et la dictature, en associant le progrès à l'ordre, l'indépendance à la conservation. Certains esprits s'effrayaient de voir le suffrage universel à peu près livré à lui-même et qualifiaient d'imprudence et de désertion la neutralité gardée par l'autorité centrale. Les faits ont prouvé que le gouvernement n'avait pas besoin d'introduire partout sa tutelle, et que la France, abandonnée à ses inspirations, était parfaitement capable de choisir ses mandataires et de sauvegarder ses intérêts. Il faut louer le cabinet d'avoir tenté cette expérience, et remercier le ministre de l'intérieur des instructions loyales données à ses agents. Que ces instructions aient été partout et scrupuleusement exécutées, nous n'oserions le garantir : on ne dépouille pas en un jour le vieil homme. Mais le fait lui-même n'en demeure pas moins, et l'amélioration générale a été trop sensible pour qu'il soit juste de chicaner les détails. Sur un millier d'élections, les partis avancés n'ont obtenu que des succès rares : candidats de l'extrême gauche et de l'extrême droite ont généralement succombé, laissant la victoire à l'opinion libérale et conservatrice, aux hommes de progrès et de conciliation que la candidature officielle avait systématiquement annulés, et que le pays a relevés d'un injuste ostracisme. Le *Siècle* reconnaît que les scrutins ont été peu favorables à la démocratie radicale, et M. Paul de Cassagnac déclare avec tristesse, dans le *Pays*, que les élections sont « mauvaises. » Ces deux témoignages, venus de camps opposés, suffisent à donner au résultat son vrai caractère, et à montrer la France attachée persévéramment à ce qu'elle a toujours cherché de-

puis 1789 : la solide alliance de l'ordre et de la liberté. Tandis que succombaient les anciens favoris du patronage administratif, l'opinion, maîtresse enfin de ses préférences, envoyait aux assemblées provinciales MM. de Broglie et de Vogüé, Ancel et Casimir Périer, de Meaux et Lambrecht, de Crussol et d'Haussonville, de Mérode et de Castellane, de Vendœuvre et de Ravinel, Félix Dupin et Émile Ranquet, de Soland et de la Rochejaquelein, tout un groupe d'hommes éminents et de citoyens éclairés, dont l'heureuse influence ne tardera pas à se faire sentir dans les conseils élargis de nos départements.

Le trait distinctif peut-être des élections qui viennent de s'accomplir, c'est le discrédit croissant, la décadence de plus en plus marquée des candidatures officielles. Il y a eu sous ce rapport des échecs retentissants et de significatives revanches. Sans parler de M. Mathieu, évincé de la Corrèze où l'avait importé M. Rouher, de MM. Talabot, Vendre, Gressier, battus en dépit de recommandations puissantes ou de possession prolongée, deux détails, empruntés à deux extrémités du territoire, montrent clairement où en est à cet égard l'esprit public.

Dans l'Eure, par le seul fait de la neutralité administrative, plus ou moins observée, mais proclamée, le nom de M. de Broglie a tout d'un coup réuni 500 voix de plus que précédemment, 500 voix qu'une pression illicite avait jusqu'ici détournées de leur pente naturelle et légitime. Et c'est en vain que la mauvaise humeur des feuilles arcadiennes voudrait attribuer ce succès à la diffusion d'une circulaire imprimée par les amis du candidat. « Cette circulaire, écrit le nouveau conseiller général lui-même à ceux qu'irrite sa victoire, n'a été distribuée ni à plusieurs milliers d'exemplaires, ni à un seul ; les électeurs n'en ont aucune connaissance ; l'édition entière a été déposée entre mes mains et n'en est pas sortie. Quatre exemplaires seulement avaient été, conformément à la loi, remis, deux au parquet et deux à la préfecture. » — C'est net. Où donc le *Public* et le *Pays* vont-ils puiser leurs informations ?

Dans le Doubs, M. de Conégliano, un chambellan muet que la poigne énergique de deux préfets avait assis à la place même de l'éloquent Montalembert, et que le réveil public excluait du parlement l'année dernière, M. de Conégliano, abandonné à ses propres forces, n'a pas recueilli dans son canton plus de 200 voix ! La poigne préfectorale s'était retirée. C'est le sort qui attend M. Dréolle et tant d'autres, le jour où disparaîtra la main cachée qui les soutient : ils se retrouveront avec les 93 voix acquises à leur influence personnelle.

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le *député* s'évanouit.

Dans ce même département, la ville de Besançon, cessant d'être comprimée, a élu — on pourrait dire acclamé — la personnification la plus saillante du parti libéral conservateur, l'ancien maire de la ville, M. Bretillon, invariablement élevé à la présidence du conseil général, tant que cette assemblée posséda le droit de nommer son bureau. Enfin, dans le canton de Maiche, M. W. de Mérode, obtenant l'unanimité dans quatorze communes et l'immense majorité dans les autres, arrivait avec 2,200 voix sur 2,373 électeurs.

Voilà des faits caractéristiques et pleins d'excellentes promesses pour le renouvellement de la Chambre. — « Le ministère aurait tout à gagner à des élections générales, » disait un député du centre gauche avant le dernier vote. Qui pourrait en douter, à présent que sont connus les résultats du scrutin pour les conseils généraux? Malheureusement la session approche de son terme ; la fatigue a gagné tout le monde, et il n'est plus permis de compter que l'examen toujours trop rapide des lois financières laissera le loisir au cabinet et à la Chambre d'aborder la réforme imprudemment négligée depuis six mois.

La seule question de politique extérieure dont se soit occupé le Corps législatif en ces derniers temps, est celle du chemin projeté du Saint-Gothard, qui a soulevé quelque émotion dans les esprits, et sur le vrai caractère de laquelle l'opinion ne semble pas encore bien fixée. Offre-t-elle un côté politique et militaire dont notre sécurité doive être alarmée ? N'a-t-elle qu'une simple portée commerciale intéressant notre prospérité matérielle? Pour bien juger les choses, il faut en examiner froidement le point de départ et l'ensemble.

Deux lignes ferrées unissent l'Italie septentrionale au reste de l'Europe : celle du Brenner, qui suit la vallée de l'Adige en partant de Vérone, et met en communication le Lombard-Vénitien avec la Bavière et l'Autriche ; celle du Mont-Cenis, bientôt achevée, qui relie la péninsule à la France. Entre ces deux points opposés, la Suisse, actuellement sans ouverture sur l'Italie, rêvait la construction d'un chemin nouveau qui, l'unissant à sa voisine, mettrait celle-ci à son tour en relation directe avec l'Allemagne centrale. Trois projets se présentaient concurremment pour atteindre ce but : l'un franchissait le Splügen, l'autre perçait le Saint-Gothard, le troisième attaquait le Luckmanier ; mais ce dernier, jugé d'abord le plus réalisable, fut délaissé bientôt, et deux rivaux demeurèrent seuls en présence : le Splügen et le Saint-Gothard. La lutte ne semblait pas devoir être douteuse : un regard jeté sur la carte établissait nettement la supériorité du premier sur le second ; il répondait aux besoins commerciaux du Wurtemberg, de l'Allemagne centrale, des huit dixièmes de la mo-

narchie prussienne, tandis que le second ne favorisait que la vallée du Rhin et la Westphalie. En outre, la ligne du Splügen offrait l'avantage d'être la plus directe entre l'Allemagne et l'Italie, ainsi que l'établit le simple calcul des distances. Enfin l'entreprise du Splügen devait à peine coûter 100 millions tandis que celle du Saint-Gothard en exigeait le double, et pour un pays dont les ressources pécuniaires sont limitées, la considération semblait décisive.

L'affaire en était là et le Splügen allait l'emporter quand survint le comte de Bismark. Lui aussi voulait assurer à la partie de l'Allemagne qu'il représente des relations directes avec l'Italie, mais sans toucher le territoire autrichien, parce qu'il ambitionnait une ligne qui joignît une valeur stratégique à son utilité commerciale. Or le chemin du Splügen, préférable en dehors de toute préoccupation militaire, avait aux yeux de la Prusse, le grave inconvénient de traverser le territoire autrichien sur une étendue de quelques lieues, à l'extrémité du lac de Constance; et du moment qu'il touchait à cette terre ennemie, M. de Bismark l'écartait impitoyablement.

Albe vous a nommé; je ne vous connais plus!

Ce que le cabinet de Berlin cherchait avant tout, c'était une voie sûre, qu'aucun État ne pût lui disputer, et qui lui permît, selon l'expression de M. de Sybel, « de tendre au peuple italien une main de fer par-dessus les montagnes de la Suisse libre et neutre. » M. de Bismark, d'ailleurs, ne s'en est pas caché, et le 25 mai dernier, en sollicitant du Reichstag une subvention de 10 millions de francs pour la ligne projetée, il déclarait hautement à la tribune qu'il fallait à l'Allemagne « une route qui ne dépendît que d'un pays neutre comme la Suisse, et ne fût pas entre les mains d'une grande puissance. » — « En aucun cas, ajoutait-il, nous ne nous associerons à l'entreprise du Splügen ; nous sommes attachés au Saint-Gothard. » Et comme il ne pouvait dissimuler l'étrangeté d'une subvention considérable accordée à une entreprise étrangère, en dehors même du territoire allemand, il terminait par ces paroles expressives : « Les raisons qui décident à cette démarche inusitée sont tellement évidentes, et en partie de nature tellement délicate, que je vous prie de me dispenser de les énumérer publiquement. Pour nous, le principal est d'avoir une communication directe avec l'Italie, qui est notre amie, et qui, je l'espère, l'est pour longtemps. »

Le fond des choses est donc bien clair. Ce que la Suisse recherchait, dans le plus naturel et le plus légitime intérêt, c'était de s'attirer, par l'ouverture d'une ligne de communication avec l'Italie, le

grand transit commercial de l'Allemagne et du Levant. L'Allemagne de son côté, et la Prusse en particulier, ne désiraient pas moins la création d'un chemin nouveau pour faciliter les débouchés et les relations vers le Sud et l'Orient. Mais la Prusse avait un autre but et une autre pensée : pour elle, la question militaire primait l'intérêt commercial. Avant tout, elle voulait un chemin stratégique la reliant avec sûreté à son unique alliée, et lui permettant, en cas de guerre, de porter brusquement des soldats en Italie ou d'amener à l'improviste des troupes italiennes sur le Rhin. — La ligne du Splügen suffisait à la Suisse et aux besoins commerciaux de l'Allemagne; les vues politiques et militaires du cabinet de Berlin exigeaient le Saint-Gothard. Aussi peut-on dire que la subvention allouée par la Confédération du Nord, au lieu de figurer au pacifique chapitre des travaux publics, devrait être inscrite au budget de la guerre.

Trop habile pour prendre lui-même l'initiative des négociations, le ministre du roi Guillaume fit faire à Berne par l'Italie les premières ouvertures, et elles y rencontrèrent l'accueil qu'il était aisé de prévoir. Ce qui importait avant tout à la Suisse, fatiguée de la lutte entre le Splügen et le Saint-Gothard, c'était de ne pas s'attarder davantage, et d'arriver à construire enfin soit l'une, soit l'autre des deux lignes rivales. L'Italie et la Prusse offrant, la première 45 millions, la seconde 20 millions, c'est-à-dire, au total, 65 millions de concours en faveur du Saint-Gothard, cette route l'emporta, et la convention du 15 octobre 1869 consacra l'arrangement.

La Prusse, économe et positive, s'est déchargée d'une partie de la subvention sur les États du Sud ; elle a mis 5 millions au compte de son vassal le grand-duché de Bade, et 5 autres millions au compte du Wurtemberg. Mais les Chambres badoises, ordinairement si complaisantes, ont réduit à 3 millions la part sollicitée de leur pays, et le Wurtemberg, à qui la voie du Splügen assurait une satisfaction bien plus entière, ne montre aucun empressement à s'exécuter. Quant à la Bavière, à la Belgique, à la Hollande, également pressées de s'intéresser à l'entreprise au nom des avantages qu'elles en devraient retirer, elles ont décliné la participation demandée par l'astucieux cabinet de Berlin.

Telle est la question, et c'est dans cet état qu'elle s'est présentée au Corps législatif. De quoi s'agissait-il? D'interdire à la Suisse de percer le Saint-Gothard avec le concours financier de la Prusse et de l'Italie? Une pareille prétention n'eût pas été sérieuse. La Suisse a l'incontestable droit d'établir sur son territoire toutes les lignes ferrées qu'elle juge utiles à son commerce, et il serait aussi déraisonnable de vouloir écarter l'argent prussien d'un tel travail, qu'il l'eût

été à la Prusse de prétendre exclure le nôtre du percement du Mont-Cenis. Seulement, la nouvelle route a un indéniable côté stratégique; elle traverse un État dont la neutralité est reconnue par toutes les puissances, et, sous ce rapport, elle est tenue d'offrir aux intéressés les garanties que l'Europe a justement stipulées dans l'acte final du traité de Vienne. Notre gouvernement a-t-il pris toutes ses précautions à ce sujet; a-t-il bien la certitude que, dans aucun cas, l'entreprise du Saint-Gothard, accomplie sous l'inspiration et dans les conditions qui la dominent, ne pourra devenir une main-mise sur le territoire helvétique au profit de la Prusse et de l'Italie contre d'autres puissances? Le ministre des affaires étrangères l'a déclaré, en ajoutant qu'au besoin la France aiderait la Suisse à faire respecter son indépendance. Nous ne traitons point à la légère la neutralité helvétique, mais il ne faut pas non plus s'en exagérer la valeur; ainsi que l'a très-opportunément rappelé M. Estancelin, les douloureux souvenirs du commencement de ce siècle sont là pour nous édifier sur la solidité des protocoles. C'est la Suisse qui, la première, ouvrit son territoire aux armées de l'invasion; elle ne fut pas victime alors, mais complice. Qui l'empêcherait un jour de s'entendre avec la Prusse et l'Italie, comme elle s'entendit il y a cinquante-cinq ans avec l'Autriche?

Voilà ce qu'il fallait prévoir et surtout empêcher. Le moyen était simple : il suffisait, pendant la lutte entre les deux projets du Splügen et du Saint-Gothard, d'agir activement à Florence en faveur du premier, et de faire choisir le tracé qui, en satisfaisant aux aspirations commerciales de la Suisse et de l'Italie, plaçait la nouvelle route sous la main de l'Autriche, notre alliée, et paralysait ainsi, pour nous, tous ses périls militaires. L'Italie n'avait aucune bonne raison à nous objecter, et avec la variété de ressources dont le gouvernement français dispose à son égard, il était facile de l'amener au parti qui sauvegardait le mieux nos intérêts politiques et commerciaux sans blesser les siens. Mais notre diplomatie n'a rien fait, rien vu peut-être, et suivant son habitude depuis quelques années d'arriver trop tard, elle ne s'est aperçue de la gravité des questions engagées qu'après le fait accompli.

Ce qui nous reste à faire, c'est de conjurer autant que possible les dangers de l'entreprise du Saint-Gothard, en redoublant d'activité pour nous maintenir en possession du transit international qu'on nous dispute, et en prenant les mesures commandées par la sûreté de nos frontières. La rapidité des transports, la multiplicité des voies de communication, surtout une politique amie des petits États, libérale à l'intérieur et généreuse au dehors, tels sont les

moyens de lutter avec avantage contre la turbulente ambition que nous avons nous-mêmes encouragée à grandir.

Mais, en attendant, comment se défendre d'un retour vers le passé et d'une patriotique tristesse à la vue de ce qui s'accomplit! Il y a douze ans, ce déplacement de l'axe politique et commercial du monde eût été impossible; l'Italie n'existait pas, la Prusse comptait à peine au nombre des grandes puissances, et nul ne songeait à nous enlever la prédominance glorieuse que nous exercions sur le continent. Si cette incomparable situation a été diminuée, si notre fortune et notre grandeur courent aujourd'hui de sérieux périls, nous le devons à l'aveugle et coupable politique qui a fait l'unité italienne et favorisé l'unité allemande! M. Ferry a eu raison de le dire: la neutralité de la Suisse était mieux défendue avant Sadowa, quand elle avait pour rempart la neutralité de la Confédération germanique, cette lourde machine incapable de toute offensive, presque de tout mouvement, et à la destruction de laquelle nos diplomates ont eu l'intelligence de pousser et d'applaudir! Mais, que l'orateur de la gauche et ses amis ne l'oublient pas à leur tour: la néfaste campagne de 1866 n'a été possible que par la campagne de 1859; l'unification germanique n'est que le produit de l'unification italienne, et sans cette première faute, acclamée par l'opinion démocratique et antireligieuse, rien de tout ce qui pèse aujourd'hui sur nous n'aurait pu s'accomplir. M. de la Valette et M. Rouher ont méconnu, livré les plus chers intérêts de la France, il y a quatre ans; mais ceux-là n'ont pas moins trahi la cause de notre grandeur, qui ont, il y a dix ans, construit de leurs mains, sur notre frontière, un groupe menaçant de 25 millions d'hommes, impatient, lui aussi, d'étonner le monde par son ingratitude. Voilà ce qu'il faudrait avoir le courage de reconnaître, en s'accusant soi-même à côté des autres.

En regard de ces tristesses, la Belgique nous apporte au moins une consolation. Le parti catholique, qui a contribué si puissamment à fonder sa nationalité, et que l'oppression des libérâtres tenait depuis treize années éloigné des affaires, vient de remporter une éclatante victoire dans les élections législatives. Il s'agissait de remplacer 61 membres de la Chambre des représentants. Grâce à l'accord avec une fraction des progressistes, les catholiques ont battu leurs adversaires jusque dans les villes qui passaient, comme Vervins et Charleroi, pour les inexpugnables citadelles du doctrinarisme. Deux des membres du cabinet sont restés sur le carreau; le président de la Chambre a succombé, et, tandis que M. Frère-Orban lui-même n'arrivait que le cinquième à Liége, son principal lieutenant, M. Bara, ne passait que tout juste et le dernier sur la liste de Tournai. C'est

une déroute sans exemple pour le parti prétendu libéral, et l'étendue même de sa défaite témoigne de la profondeur du sentiment que ses longues violences ont inspiré à l'honnête Belgique.

Ce qui nous plaît avant tout dans ce triomphe heureux des catholiques belges, c'est d'abord l'avénement aux affaires d'une opinion éminemment sympathique à la France, tandis que la politique dont le règne expire s'était toujours montrée favorable à l'Angleterre et même à la Prusse. C'est ensuite de voir, en dépit de *l'Univers* et du *Monde*, des catholiques arriver à la tête d'un pays libre et y pratiquer, avec la plus sincère conviction, les institutions les plus libérales du continent. La leçon est éloquente et trop à l'honneur du gouvernement parlementaire pour décourager de sa loyale pratique ceux qui en attendent fermement la garantie de leurs intérêts et de leurs croyances.

Léon Lavedan.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUATRE-VINGT-DEUXIÈME

(QUARANTE-SIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1870.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME QUARANTE-SIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUATRE-VINGT-DEUXIÈME DE LA COLLECTION.)

1re LIVRAISON — 10 AVRIL 1870

2e LIVRAISON — 25 AVRIL 1870

3e LIVRAISON — 10 MAI 1870

4e LIVRAISON — 25 MAI 1870

5e LIVRAISON — 10 JUIN 1870

6e LIVRAISON — 25 JUIN 1870

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH,